



Pas·de·Calais

Le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU

22 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

<u>1^{ère} partie</u> - Procès-verbal de séance	1
--	---

Ordre du jour

1 - Partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais	9
2 - Budget supplémentaire de l'exercice 2025 - Affectation du résultat	11
3 - Création d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) entre le Département et la Fédération Départementale d'Énergie (FDE)	19
4 - Contractualisation avec l'État relative au contrat local des solidarités (avenant 2025) et au contrat pour l'insertion et l'emploi (2025-2027)	21
5 - Représentation au sein du conseil d'administration de Pas-de-Calais Habitat - Remplacement d'un représentant d'association	23
6 - Propositions de modifications d'emplois	24
7 - Rapport modificatif du point III-D-1 de la délibération n°2023-521 du 04/12/2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux - Création d'une indemnité spécifique de fonction pour les conseillers techniques opérationnels de la direction de l'enfance et de la famille	25
8 - Information à l'assemblée départementale de l'utilisation de la délégation au Président en matière de renouvellement des adhésions aux associations dont le Département est membre	25
9 - Compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de Fonds Solidarité Logement - Bilan 2024 des aides financières	26
10 - Rapport du délégataire sur l'exécution de la délégation de service public de téléassistance	28
11 - Rapport d'activité des services départementaux - Année 2024	44
12 - Rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) - Année 2024	47

<u>2^{ème} partie</u> - Vœux	57
---	----

<u>3^{ème} partie</u> - Délibérations et rapports	69
--	----

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

(La séance débute à 10 heures 03 sous la présidence de M. Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, M. Alexandre MALFAIT assure la fonction de Secrétaire de séance.)

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vais demander à Alexandre MALFAIT s'il accepte d'assurer le secrétariat de séance.

M. MALFAIT.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc il vous appartient, Monsieur MALFAIT, de faire l'appel nominal des membres du Conseil départemental. Allez-y, Monsieur MALFAIT !

M. MALFAIT.- Merci, Monsieur le Président.

(M. Alexandre MALFAIT procède à l'appel)

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSÉLIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. François LEMAIRE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

Mme Emmanuelle LAPOUILLE va arriver.

M. François LEMAIRE, absent, délégation de vote donnée à M. André KUCHCINSKI.

M. Guy HEDDEBAUX, absent, délégation de vote donnée à Mme Stéphanie RIGAUX.

Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, absente, délégation de vote donnée à Mme Aline GUILLUY.

Mme Cécile YOSBERGUE absente, délégation de vote donnée à M. Daniel MACIEJASZ.

Mme Blandine DRAIN, absente, délégation de vote donnée à M. Jean-Claude LEROY.

M. Sébastien CHOCHOIS, absent, délégation de vote donnée à Mme Mireille HINGREZ CEREDA.

M. Bertrand PETIT, absent, délégation de vote donnée à Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MALFAIT.

Le quorum étant largement atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je vais vous demander, chers collègues, de bien vouloir approuver, ou pas, ou faire des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ?

Pas de remarque ?

Nous pouvons considérer qu'il est approuvé ?

Il est en ainsi décidé.

Je vais vous demander de bien vouloir vous lever.

L'Assemblée départementale se lève.

Le 13 juillet dernier, nous avons appris le décès de notre ancien collègue Rachid BEN AMOR qui fut Conseiller départemental du canton de Longuenesse de 2015 à 2021 et Maire de la commune de Blendecques de 2014 à cette année.

Beaucoup seront surpris, je pense, par ce rappel de la durée de ses mandats électifs tant ce dernier faisait partie du paysage audomarois depuis plus de cinquante ans.

Né d'une mère blendecquoise et d'un père tunisien, Rachid BEN AMOR était un pur produit de l'école de la République et formera, en tant qu'instituteur, plusieurs générations de citoyens imprégnés de l'esprit républicain.

Correspondant de presse durant plusieurs années, il connaissait également parfaitement les territoires, les projets, les femmes et les hommes qui les portent.

Mais c'est surtout dans le monde associatif où il était particulièrement impliqué que ce dernier s'était rendu incontournable. Président emblématique du Basket Club de Blendecques-Saint-Omer, il fut de toutes les aventures : joueur, entraîneur, bénévole, cadre dirigeant et, par ses liens avec le Club Elite de Gravelines, il incarnait cette relation indissociable entre le sport amateur et le basket professionnel.

Très tôt confronté à des problèmes cardiaques, c'est encore par le biais de la vie associative qu'il développa pour les autres des actions de prévention et de sport santé au sein de son association Cœur Toujours.

Du cœur et de l'engagement qu'il offrait sans compter au sein de bien d'autres associations et notamment la Ligue des Droits de l'Homme.

Humaniste accompli, il fut particulièrement affecté par les épisodes des inondations dans sa commune de Blendecques où il ne ménagera pas ses efforts pour aider la population.

Pour l'avoir beaucoup côtoyé durant cette période, je peux personnellement en témoigner.

Au-delà de son engagement politique, c'est donc toute une vie au service des autres, dans le respect des valeurs de la République, qui s'en est allée cet été.

La personnalité de Rachid BEN AMOR nous manquera.

À sa famille et aux élus du Groupe Union pour le Pas-de-Calais où il siégeait, j'adresse, au nom de notre Assemblée, mes plus sincères condoléances.

Je vous demanderai, chers collègues, de bien vouloir observer une minute de silence.

L'Assemblée, debout, observe une minute de silence.

Je vous remercie.

Chers collègues,

Après cette période estivale, nous voici donc réunis pour une séance plénière de rentrée où les sujets seront nombreux. Bien évidemment, nous évoquerons la rentrée scolaire et notre Vice-présidente Mireille HINGREZ-CEREDA livrera dans quelques instants quelques éléments sur cette rentrée scolaire.

À titre personnel, je me suis rendu dans plusieurs collèges et j'ai notamment pu mesurer l'impact particulièrement positif de nos mesures pour accompagner le passage en 6^{ème}.

Depuis plusieurs années, nous prenons en effet en charge les journées d'intégration dans l'ensemble des collèges et nous développons désormais le Carrefour des Parents où les familles peuvent venir faire part de leur questionnement comme j'ai pu le voir à Oignies. C'est une passerelle de la primaire au collège, un moment forcément délicat pour les jeunes, qui se passe ainsi le mieux possible.

Tout à l'heure, nous serons appelés à étudier un rapport sur notre partenariat éducatif avec les collèges. Là aussi, il convient de souligner son impact qui permet d'être aux côtés de la communauté éducative pour développer des projets de citoyenneté active. À Pernes, Frévent, Lillers, Vendin-le-Vieil, nous avons vu des projets de très grande qualité sur l'environnement et sur la citoyenneté qui donnent véritablement de l'espoir quand cette jeunesse est concernée et impliquée.

Une politique éducative volontariste pour les collèges qui se traduit aussi par la mobilisation de nos partenaires, notamment Eden 62 et la Coupole. À cet égard, vous trouverez, sur vos pupitres, le livret de la Classe Mémoire 2024-2025, un travail sur le devoir de mémoire, je dirai même le travail de mémoire, qui s'avère plus que jamais indispensable.

Mais si j'évoque les collèges, il faut aussi parler des écoles où là aussi nous avons une action particulièrement positive en accompagnant les communes. Que ce soit par le biais du FARDA ou par celui plus récemment créé pour la solidarité urbaine, nous contribuons à améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants partout sur notre territoire. À Vermelles, au Portel, à Dannes, à Sorrus, à Nielles-lès-Bléquin ou Orville, nous avons pu voir ces derniers jours combien notre accompagnement est simple et très utile.

Alors évidemment, nous sommes en dehors de nos compétences obligatoires mais qui pourra dire ici que nous aurions intérêt à ne plus agir et à ne plus accompagner les communes ?

À cet égard, j'ai lu avec grand intérêt l'interview de notre nouveau Premier ministre, Sébastien LECORNU, dans laquelle il préconise un grand acte de décentralisation et de liberté locale. Ce qu'il a d'ailleurs confirmé dans un récent courrier adressé aux Présidents des Assemblées parlementaires ainsi qu'aux Présidents des Assemblées régionales et départementales. J'espère toutefois qu'il s'agira d'un véritable acte de décentralisation et non de simples ajustements techniques. J'espère également que l'objectif ne sera pas, comme cela semble en prendre le chemin, de cantonner les Départements au simple rang de guichet des politiques de solidarité de l'État avec des compensations qui ne sont que partiellement au rendez-vous.

Dans bien des domaines, celui de l'innovation sociale, de l'aménagement du territoire, du sport, de la culture, de l'économie sociale et solidaire, les Départements ont démontré à quel point ils étaient novateurs. Preuve en est que ces politiques sont souvent reprises par l'État sous de jolies appellations : « village d'avenir », « petite ville de demain », et j'en passe. Politiques dans lesquelles il est souvent demandé aux collectivités de contribuer et qui sont pour la plupart du temps mises en œuvre depuis bien longtemps par le Département, le nôtre en particulier. Je ne citerai que le Fonds d'Aménagement Rural et je pourrai en citer bien d'autres.

Pour revenir au domaine de la solidarité, le moment n'est-il pas venu de redéfinir ce que nous voulons vraiment pour l'accès à l'emploi, pour l'enfance en difficulté, pour les personnes en situation de handicap et pour nos aînés ? Ce n'est pas seulement une question de dépenses sur lesquelles il n'est d'ailleurs pas interdit de se réinterroger. C'est aussi une question de perspective d'avenir et d'émancipation. Au cœur du débat, il y a bien évidemment la question de la prévention. Pour ne prendre que cet exemple, nous voyons bien l'adhésion que rencontre notre politique nouvelle de création d'un Fonds de solidarité urbaine qui permet de rénover, voire construire des écoles maternelles dont bon nombre de pédagogues s'accordent pour affirmer que tout semble acquis dès l'âge de six ans. Autant dire que pour lutter contre le déterminisme social et donc les inégalités sociales, l'école maternelle joue un rôle essentiel.

Repenser la solidarité, c'est donc privilégier toute politique de prévention mais c'est forcément redéfinir son financement. Je pense en particulier au financement des politiques d'accompagnement du grand âge car son financement ne peut plus dépendre du bon vouloir de l'État et de ses dotations.

Il ne se passe pas une semaine sans que l'on vienne nous imposer de nouvelles mesures qu'il nous appartient de payer. La dernière en date, c'est l'augmentation du taux d'encadrement dans les pouponnières. Évidemment, toutes ces décisions sont prises au nom de la sécurité ou de l'amélioration sociale. Mais comment faisons-nous sans compensation juste et pérenne ? Il n'est plus entendable de procéder à coups de mesures nouvelles non compensées ou d'augmentations mécaniques qui nous coûtent des millions d'euros et entravent notre action sur toutes nos autres politiques. Nous avons des collèges à reconstruire, des routes à sécuriser, un patrimoine à entretenir et du lien social à garantir par le biais du sport, de la culture, de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire. C'est aussi au Gouvernement de l'entendre.

Je ne suis pas ici naturellement pour opposer notre collectivité à l'État parce que notre collaboration est précieuse et permet la présence effective de la République dans nos territoires.

En fin de matinée, nous recevrons M. Hugo GILARDI, Directeur de l'Agence Régionale de Santé. Il pourra, je pense, vous confirmer le dialogue constructif que nos deux instances entretiennent pour trouver des solutions sur des problématiques particulièrement complexes.

Il en va de même des sapeurs-pompiers où le dialogue et le partenariat avec le Préfet du Pas-de-Calais et les services de l'État nous permettent d'être au rendez-vous de la sécurité pour nos concitoyens.

Nous venons de lancer des projets de reconstruction des Centres d'Incendie et de Secours du Boulonnais et d'Hucqueliers. Les méga pompes seront livrées dans les semaines à venir ainsi que de nouveaux véhicules et nous garantissons un financement pérenne, solide à hauteur de 80 millions.

Un travail collaboratif avec les Services de l'État et un financement croisé qui nous permet aussi de construire de nouveaux bâtiments pour les Archives départementales dont les travaux sont désormais achevés. Avec celui de l'Archéologie départementale, celui dédié à la lecture publique, nous allons disposer d'un pôle sans doute unique en France autour de la conservation du patrimoine sur le site de Dainville.

Actuellement, nous sommes en phase, une phase très délicate d'ailleurs, de déménagement des archives, qui devrait durer au moins jusqu'au mois de mars prochain. En lien avec Laurence LOUCHAERT, notre Vice-présidente aux Bâtiments départementaux et Valérie CUVILLIER notre Vice-présidente à la Culture, nous organiserons très prochainement une visite pour que vous puissiez vous rendre compte de la pertinence de cet outil.

Ces quelques exemples démontrent que la question n'est pas tant celle de la répartition des compétences mais plutôt le respect de l'action de chacun et de la coordination entre nous.

C'est d'ailleurs ce que j'ai pu constater ces dernières semaines où le Département était invité à plus de 45 inaugurations dans le département du Pas-de-Calais. On se demande d'ailleurs pourquoi une telle frénésie.

Nulle part, je n'ai vu de maire se plaindre d'un millefeuille administratif ou d'un empilement des compétences. J'ai plutôt vu des équipes municipales très heureuses de pouvoir compter sur le Département, sur l'intercommunalité, l'État, la Région, la CAF, la Fédération de l'Énergie pour rendre possibles leurs projets.

C'est d'ailleurs ainsi que nous avons donné un avenir au Pas-de-Calais et à sa population et à voir les multiples reportages télévisés vantant nos paysages, nos infrastructures et notre manière de vivre, j'ai tendance à penser que nous devrions plutôt préserver ce modèle.

Des paysages et une manière de vivre que je vous invite à retrouver dans notre désormais traditionnel « Rétrospectif » de ces derniers mois. Vous y retrouverez d'ailleurs de multiples événements accompagnés par le Département, la popularité du Tour de France sur nos routes, rythmé par les fanfares que nous mettrons à l'honneur dans quelques instants et notre nouvelle mascotte Paz. Vous y retrouverez enfin cet incroyable exploit de Jimmy GRESSIER au Championnat du Monde d'Athlétisme, du quartier [REDACTED] jusqu'à la piste de Tokyo. Il y a des équipements sportifs, des entraîneurs, des bénévoles que nous avons eu raison, je pense, d'accompagner et de remercier.

Merci, chers collègues, pour votre attention.

Je vais justement, comme je l'évoquais, mettre à l'honneur une Harmonie, celle de Courrières présente ici parmi nous.

La vidéo peut-être avant qui vous la présentera.

Diffusion d'une vidéo

Très bien ! On a une vidéo qui se termine par cette vue très belle de Jimmy GRESSIER. On aurait pu ajouter peut-être, Mesdames, Messieurs, la victoire du Racing Club de Lens dans le Derby du Nord qui serait venue parachever cette séance sportive qui est une très belle séance que nous avons connue pendant ces dernières semaines.

Je vais mettre à l'honneur l'Harmonie de Courrières.

M. ROBERJOT et M. et Mme WINCKLER entrent dans l'hémicycle

A l'occasion du passage du Tour de France dans le Pas-de-Calais, les 5, 6 et 7 juillet, qui s'est déroulé en grande partie dans le département du Pas-de-Calais, le Département avait mis en place un jeu concours intitulé : TDF 62 à destination des Orchestres d'Harmonie et des sociétés musicales.

On avait mis en jeu une trompette Yamaha.

Parmi les 24 Harmonies participantes, 9 ont été éligibles à concourir respectant ainsi les conditions que nous avons fixées à savoir être présent sur le passage du Tour, faire une photographie de la formation musicale avec des bobs et des stickers fournis par la collectivité et publier la photo sur les réseaux sociaux.

L'Harmonie de Courrières l'Union Fait la Force, a été tirée au sort le 10 juillet par un générateur informatique et en présence de quatre agents de la Direction des Affaires culturelles dont son Directeur Romuald FICHE et son Directeur adjoint.

Je vais donc remettre en votre nom cette trompette à l'Harmonie de Courrières.

Moment d'angoisse.... Elle est où ? Elle est là-bas ! *(rires)*

M. le Président va chercher la trompette.

M. le Président remercie M. ROBERJOT, M et Mme WINCKLER et leur remet la trompette.

Applaudissements

Monsieur le Directeur...

M. WINCKLER.- Ce n'était pas prévu. J'ai vraiment une vive émotion d'être reçu parmi vous dans le grand hémicycle, c'est formidable !

Je vais être très court. Émotion, transmission. Ça (*en montrant la trompette*), c'est la transmission pour notre école de musique.

Je vais ajouter que nous relançons notre classe de trompette. Depuis quinze jours, j'ai enfin retrouvé un professeur, une professeure, 19 ans, de grande qualité, qui est originaire de Libercourt et qui fait ses études au Conservatoire national de Paris. Je l'ai pour notre école de musique le samedi après-midi. C'est formidable pour nous.

Ce jour-là, nous nous étions divisés en deux formations, le gros de l'Harmonie a fait son animation pour le Tour de France, et une autre partie faisait un mariage du côté de Saint-Omer. C'était très difficile.

Merci à vous ! Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT.- Merci !

Au travers de l'Harmonie de Courrières, je crois qu'il faut saluer toutes les Harmonies du Pas-de-Calais qui font véritablement la fierté de nos communes. Merci beaucoup !

Au prochain tour, peut-être dans trois ans, on espère ! Bonne journée à vous ! Merci beaucoup !

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT.- Chers collègues, reprenons le cours de nos travaux.

J'ai demandé à Mireille HINGREZ-CEREDA de faire le point sur la rentrée scolaire. Allez-y, Madame la Vice-présidente.

MME HINGREZ-CEREDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer modestement de me faire l'interprète du propos de notre collègue Blandine DRAIN qui travaille, nous le savons, avec passion à l'épanouissement et au bien-être des collégiens de notre département.

Cette séance plénière est ainsi l'occasion de vous présenter en quelques mots un bilan de cette nouvelle rentrée scolaire, par là même de rappeler si besoin en était que l'éducation est au cœur des priorités du Département, tout comme l'enfance et la jeunesse.

Le Département du Pas-de-Calais mobilise cette année plus de 98 M€ pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage et de réussite aux élèves. Ainsi, en dix ans, nous avons investi un demi-milliard d'euros en maintenance et travaux dans nos collèges. Nous n'avons pas à rougir du travail qui a été accompli. Pour reprendre votre expression, Monsieur le Président, nous ne faisons pas de bruit mais nous faisons le boulot.

Notre collectivité œuvre au quotidien pour ses élèves et ses habitants. Nous avons décidé un plan d'éradication des collèges métalliques, nous assurons la maintenance des bâtiments, l'équipement des collèges, les ressources humaines nécessaires au fonctionnement quotidien, la restauration scolaire, les équipements numériques, et finançons les actions qui favorisent le bien vivre ensemble comme les Journées de cohésion en 6^{ème}, les Carrefours des Parents, le Budget participatif des collégiens ainsi que des dispositifs pour faire grandir les collégiens, je pense aux partenariats avec Sciences-Po, les classes Mémoire ou encore le partenariat avec La Coupole.

Je vous rappelle également la délibération que nous avons prise ensemble et votée à l'unanimité, chers collègues, lors de la séance plénière du 30 janvier 2023 du Plan Collège intitulée « Construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances ».

Au cours des visites de rentrée scolaire, Monsieur le Président, vous avez pu constater que nous respectons nos engagements tout en tenant compte des contraintes budgétaires et que nous répondons au mieux aux besoins des communautés éducatives ainsi qu'aux défis des temps présents et à venir.

Le Département du Pas-de-Calais s'engage pour faire de ses collèges des lieux d'apprentissage non seulement performants mais également profondément ancrés dans les valeurs de la République.

Le collège de demain que nous souhaitons est une démarche globale de l'éducation où chaque élève quels que soient son origine, son parcours, peut s'épanouir et devenir un citoyen éclairé conscient des enjeux de son temps.

C'est tout d'abord un lieu d'apprentissage du vivre ensemble dans le respect des différences, lieu commun à tous les établissements que vous avez visités, Monsieur le Président, sur les deux journées de rentrée scolaire à Oignies, Vendin-le-Vieil, Divion, Pernes-en-Artois et Frévent.

Un lieu essentiel pour lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, avec la mise en place d'actions telles que « Collège au cinéma », « Budget participatif » aux collèges de Oignies, de Frévent, de Divion ou encore le « vestiaire solidaire » de Frévent.

Un lieu accueillant pour les enfants et pour les parents tout au long de l'année, à l'instar du Carrefour des Parents que vous avez suivi au collège Louis Pasteur de Oignies.

Un lieu où l'apprentissage de la citoyenneté favorise le respect mutuel d'ouverture culturelle et internationale, d'égalité, de respect des différences et de lutte contre les préjugés et les stéréotypes.

Ainsi, l'accueil de la chorale des élèves à Pernes-en-Artois, la fresque au sol à Vendin-le-Vieil, la fresque murale et le jeu créé sur l'égalité entre les filles et les garçons au collège de Divion en sont autant d'exemples.

Et vous avez pu constater, Monsieur le Président, sur les 5 collèges visités qu'un collège responsable intègre les principes de développement durable, ce qui se traduit aussi par des actions éducatives mises en place dans les établissements pour accompagner l'évolution des pratiques, préserver la biodiversité, les marques pédagogiques, nature au collège avec Eden 62, la végétalisation des cours, les mobiliers extérieurs recyclés, recyclables à Vendin-le-Vieil fabriqués par la SEGPA du collège de Frévent, des plantations d'arbres et de vergers.

Avec également la volonté de donner chaque midi aux collégiens une alimentation saine et variée issue des filières locales en préservant un service public de la restauration scolaire dans les collèges sur chaque territoire.

Pour rappel, 38 000 demi-pensionnaires dans le département du Pas-de-Calais avec 5,48 millions de repas fabriqués chaque année.

En effet, nous avons fait le choix de maintenir un service public de qualité privilégiant l'emploi de 1 141 agents de proximité. C'est un nouvel investissement fort pour l'humain, pour nos habitants.

Cet accompagnement fort et au quotidien de notre Département a d'ailleurs été souligné par la Chambre Régionale des Comptes puisque le Département du Pas-de-Calais verse, pour le fonctionnement des collèges, par an et par élève, davantage que les autres Départements des Hauts-de-France et deux fois plus que la moyenne des Départements. Et bien évidemment, cette année, nous n'avons pas relâché nos efforts.

Voilà, mes chers collègues, pour ce tour rapide d'horizon de la rentrée qui confirme bien que l'éducation est plus que jamais une priorité en Pas-de-Calais.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ce point sur la rentrée. Justement, dans le droit fil que vous venez de dire, nous allons passer au rapport n°1, si vous le voulez bien, sur le partenariat éducatif avec les collèges publics et c'est Sophie WAROT (*Présidente de la 1^{ère} commission - Attractivité départementale et emploi*) qui va rapporter.

En précisant toutefois que Mme GAUTHIER va devoir quitter l'hémicycle puisqu'elle est intéressée par ce rapport n°1, Mme DRAIN étant, elle, absente.

Mme GAUTHIER quitte l'hémicycle.

PARTENARIAT ÉDUCATIF
AVEC LES COLLÈGES DU PAS-DE-CALAIS
(Rapport n°1 du rapport du Président)

MME WAROT-LEMAIRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Comme vous l'avez encore rappelé, Monsieur le Président, lors de la conférence de presse de rentrée au collège Léo Lagrange à Lillers, le Département a réaffirmé son engagement fort pour l'enfance et la jeunesse en continuant à faire de l'éducation une priorité malgré un contexte budgétaire contraint commun à tous les Départements de France.

Projection de photos.

Le Département du Pas-de-Calais s'engage activement pour faire de ses collèges des lieux d'apprentissage, non seulement performants mais également profondément ancrés dans les valeurs de la République.

Parce que le Département considère l'éducation comme l'un des piliers de l'émancipation et de l'égalité réelle, il lui importe de participer dans le cadre de ses compétences à la prise en compte de ces enjeux dans les évolutions nécessaires pour définir le collège de demain.

L'égalité des chances est le pilier central de la politique éducative. Le Département, avec ses partenaires, œuvre pour que chaque élève, quelles que soient ses origines sociales, culturelles ou géographiques, ait accès aux mêmes opportunités de réussite et d'épanouissement.

En complément, et cela depuis des décennies, nous ne cessons, dans nos politiques volontaristes en faveur de l'éducation, de proposer des actions de prévention dans notre partenariat éducatif.

Nous affirmons et démontrons qu'au travers de nos politiques volontaristes, bien avant la part collective du Pass Culture qui a connu un arrêt brutal en 2025 dû aux restrictions budgétaires de l'État, que notre partenariat éducatif est résolument tourné vers tout d'abord l'éducation à la citoyenneté en favorisant le respect mutuel, la tolérance et la compréhension des valeurs républicaines mais aussi vers l'ouverture culturelle et internationale, également des interventions sur les thématiques de l'égalité, du respect, des différences et de la lutte contre les préjugés et les stéréotypes.

Sur des projets artistiques et culturels : utilisation du théâtre, du cinéma, de l'écriture ou d'autres formes d'expression artistique pour aborder les thèmes de la diversité et de l'inclusion.

Le partenariat éducatif, vous l'aurez compris, c'est une réelle politique volontariste au service de nos collégiens.

Je ne vais pas vous citer tous les exemples, vous les retrouverez en détail dans le présent rapport. Peut-être citer deux exemples concrets :

J'ai pu assister et peut-être vous aussi, chers collègues, aux journées de cohésion de 6^{ème} qui se déroulent en ce moment. 123 collèges sont concernés qui en fait favorisent l'intégration de tous les élèves de 6^{ème} entrant au collège.

On peut citer aussi le Carrefour des Parents qui prend différentes formes et qui se manifeste de différentes manières dans les collèges mais qui sont avant tout des moments de convivialité à destination des parents.

Et puis, sur mon territoire également, mais on l'a cité et vous avez les petits fascicules sur vos tables, on peut citer les Classes Mémoire de la Coupole qui concernent 110 collèges. Je voulais saluer son Président, Benoît ROUSSEL, qui permet en effet de véhiculer et faire de la culture avec l'art de citoyenneté pour les collégiens.

En complément de ce rapport, je vous rappelle que les trois collèges qui bénéficient d'un internat seront dotés d'une enveloppe de 10 000 € chacun afin de favoriser les actions éducatives en dehors du temps scolaire.

Dans la perspective de valoriser l'engagement des collégiens et de faire rayonner les différentes propositions éducatives du Département, chaque établissement disposera d'un forfait de 500 € mobilisés sur les reliquats des projets éducatifs passés permettant la mise en œuvre de différents temps de valorisation des dispositifs que je viens de lister.

Le pilotage de ces restitutions sera assuré par le Département et, en cas d'accord, le montant global de 1 107 047 € de cet appel à projets sera financé en tenant compte des reliquats des crédits versés aux collèges liés à l'annulation de projets antérieurs et redirigés sur ces nouveaux projets.

Ainsi, le montant des nouvelles dotations attribuées aux collèges concernés dont la liste est annexée au présent rapport au titre du partenariat éducatif, avec les collèges publics du Pas-de-Calais 2025-2026, s'élève à 786 090 €.

Une convention de partenariat reprenant les dotations éducatives attribuées valorisera l'engagement du Département auprès de la communauté éducative et sera présentée au sein des conseils d'administration des collèges en début d'année scolaire.

Il conviendra de statuer sur ce qui vous a été présenté parce que le déterminisme social n'est pas une fatalité comme vous aimez à le rappeler, Monsieur le Président. Le Département continue à s'engager pour une égalité des chances et une équité d'accès à l'éducation et ce dès le collège.

Si vous en êtes d'accord, il conviendra de statuer sur ce qui vous a été présenté : d'attribuer aux collèges publics concernés, repris au tableau joint en annexe 1, les dotations définies sur les projets éducatifs retenus au titre du partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais 2025-2026 d'un montant total de 786 090 € et d'autoriser le Président au nom et pour le compte du Département, à signer avec chaque collège, repris en annexe 1, la convention de partenariat pour l'année 2025-2026 dans les termes du projet joint en annexe 2 du présent rapport.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame WAROT-LEMAIRE.

Y a-t-il des demandes d'intervention, des réactions ?

Je n'en vois pas.

On peut considérer que ce rapport est approuvé ?

À l'unanimité ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absentes sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Monsieur MACIEJASZ (*Vice-président en charge de l'administration générale, des finances et du personnel départemental*), vous avez le rapport sur le budget supplémentaire de l'exercice 2025. Allez-y, Monsieur le Vice-président.

Retour de Mme GAUTHIER dans l'hémicycle.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2025
AFFECTATION DU RÉSULTAT
(Rapport n°2 du rapport du Président)

M. MACIEJASZ.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Je vais donc vous présenter rapidement le projet de Budget Supplémentaire. C'est une étape budgétaire particulière de nature essentiellement technique, qui a pour objet d'une part de reprendre le résultat de l'exercice précédent tel qu'il a été constaté au Compte Administratif de l'année 2024, et d'autre part donne l'opportunité d'intégrer des financements de nouvelles dépenses ou de nouvelles recettes qui pouvaient difficilement être anticipées lors de la préparation du Budget Primitif 2025.

Toutes ces données s'entendent hors écriture d'intégration des résultats.

Voyons en détail les dépenses de fonctionnement, les inscriptions nouvelles.

Le volume global des nouvelles inscriptions proposées sur le champ des différentes politiques publiques s'établit à 18,8 M€. Les mouvements les plus significatifs concernent l'action sociale avec un abondement global de 14,4 M€, ventilés de la façon suivante : 5,3 M€ pour l'hébergement en établissements des personnes âgées, 3 M€ pour l'accueil en établissements des personnes handicapées et 3 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap.

Des crédits supplémentaires à hauteur de 3 M€ sont également sollicités au titre de la protection de l'enfance : 2,5 M€ pour l'accueil en établissements localisés en Belgique et 0,6 M€ pour les frais de transport des enfants par des prestataires privés.

En ce qui concerne la rémunération du personnel et les charges sociales afférentes, nous devons assurer et assumer l'augmentation du taux de cotisation employeur à la CNRACL, soit plus de 2 M€. Une nouvelle fois, nous pouvons constater que l'État décide pour nous et le Département doit payer.

Un crédit complémentaire de 400 000 € est sollicité pour abonder la participation du Département au Fonds national de péréquation des DMTO.

Enfin, il est également nécessaire de prévoir une nouvelle inscription à hauteur de 320 000 € pour les frais financiers plus particulièrement pour couvrir le coût en intérêts des lignes de trésorerie qui ont été contractées depuis l'été 2024.

Hors intégration des résultats : 16,6 M€ d'inscriptions de recettes nouvelles également pour le fonctionnement.

On retrouve, hormis les inscriptions d'actualisation à hauteur de 2,4 M€, des recettes générales de fiscalité et des dotations, l'inscription pour un total de 14 M€ d'un concours à percevoir de la CNSA.

Il s'agit de ce qu'on appelle le « Geste 25 » ayant pour but d'améliorer le taux de couverture des dépenses d'APA engagées par le Département.

Je propose maintenant d'aborder les nouvelles inscriptions pour la section d'investissement en commençant par les dépenses.

Dans le champ des différentes politiques publiques, de nouveaux mouvements d'ajustements sont proposés à la hausse comme à la baisse en fonction du degré d'avancement des opérations tant en maîtrise d'ouvrage par le Département ou en subventions d'équipement.

Ces mouvements se traduisent au final par l'inscription nette d'un volume de 12,2 M€ complémentaires portant ainsi la section d'investissement à 192,2 M€.

En ce qui concerne les opérations en maîtrise d'ouvrage, un abondement global de 10 M€ est proposé en ce qui concerne la voirie départementale dans le cadre de la poursuite des travaux de remise en état du réseau routier et des ouvrages d'art endommagés par les inondations de l'hiver 23-24.

Pour les subventions d'équipement, des crédits de paiement (pas de nouvelles AP) complémentaires sont sollicités au titre du FIEET, du FARDA Aménagement et de l'Aide à la Voirie Communale.

Enfin, est prévue une dotation de 10,3 M€ au titre des crédits d'investissement non affectés afin de couvrir budgétairement d'éventuelles dépenses ne pouvant être actuellement anticipées.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, hors écritures d'intégration des résultats toujours, est proposée une recette de 2,5 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements ainsi que divers financements à prévoir de l'Agence de l'Eau pour un montant de 500 000 €.

Enfin, pour terminer en ce qui concerne les recettes d'investissement, une recette de 10 M€ est également prévue au titre de la participation de l'État au financement des travaux de remise en état des voiries et des ouvrages d'art endommagés par les inondations de 2023-2024.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire rapidement sur un budget supplémentaire, budget supplémentaire essentiellement technique par l'ajustement de nombreuses inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MACIEJASZ.

J'ouvre la discussion générale.

Monsieur PAJOT, c'est la position du groupe ou c'est une intervention ?

M. PAJOT.- Pour le groupe.

M. LE PRESIDENT.- Pour le groupe, d'accord. Attendez, on va demander d'abord dans la discussion générale. Y a-t-il, dans la discussion générale, des conseillers départementaux qui souhaitent s'exprimer ?

Non ?

Alors, je donne la parole aux groupes. Allez-y, Monsieur PAJOT !

M. PAJOT.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Ce budget supplémentaire permet d'effectuer des ajustements par rapport aux dotations budgétaires mais aussi d'intégrer le financement de dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées.

Ce budget supplémentaire n'est ainsi que le prolongement du Budget Primitif de mars dernier que notre groupe n'a pas voté.

En effet, nous vous avons fait part de choix budgétaires différents, notamment en matière d'investissements au niveau de nos voiries. Nous avons déploré la diminution des investissements pour nos routes départementales.

Votre position est définie par le principe, je cite : « réduire plutôt que supprimer », principe que nous n'approuvons pas puisque d'autres sources d'économies étaient possibles mais je ne vais pas revenir aujourd'hui sur nos propositions qui ont été détaillées lors du débat budgétaire en mars dernier.

D'ailleurs, concernant nos routes, nous constatons, dans ce budget supplémentaire, une recette en investissement de 10 M€ prévue au titre de la participation de l'État au financement des travaux de remise en état des voiries et des ouvrages d'art endommagés par les inondations de 2023-2024. C'est une bonne nouvelle mais justement cette prise en charge par l'État devrait nous permettre d'investir davantage pour nos routes quelle que soit leur fréquentation.

Je parlais à l'instant de l'intervention de l'État, un État qui est quand même loin d'être au rendez-vous.

Dans ce budget supplémentaire, nous constatons, parmi les mouvements les plus significatifs en matière d'action sociale, 2,5 M€ prévus pour l'accueil en établissements localisés en Belgique. Cela pose deux problèmes que je souhaitais souligner aujourd'hui.

Le problème du manque de solution pour la prise en charge de certains enfants à savoir ceux en situation de double vulnérabilité, c'est-à-dire porteurs d'un handicap et confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Il est anormal que la France ne soit pas capable d'accueillir dignement ses propres enfants en situation de handicap et que nous devions recourir à des établissements en Belgique faute de places suffisantes dans notre pays.

L'autre difficulté c'est que l'Agence Régionale de Santé dite ARS pratique une politique de stricte limitation du nombre de places qu'elle finance dans les établissements belges.

C'est donc notre collectivité départementale qui doit continuer à payer pour des enfants qui n'accèdent pas à la prise en charge des ARS bien que la Cour des Comptes, dans un rapport de septembre 2024, constate que les dépenses de ces enfants bénéficiaires devraient en principe être prises en charge par les ARS.

A l'heure actuelle, cette recommandation n'est pas mise en œuvre, ce qui démontre la nécessité de revoir le fonctionnement des ARS et plus largement celui de toutes les agences de l'État.

En conclusion et puisque ce budget supplémentaire reste dans la lignée du Budget Primitif, nous nous abstenons sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur PAJOT.

En termes d'investissement, nous consacrons 192 M€, ce qui est, dans le contexte, quand même relativement important et je crois qu'il faut le souligner.

Je vais vous citer un chiffre parce que l'effet cumulatif permet de donner des chiffres consolidés, sur l'Enfance, sur l'ASE en particulier, nous avons consacré 100 M€ en quatre ans, Monsieur PAJOT. Un chiffre considérable.

Alors, il reste sans doute beaucoup à faire mais reconnaissons quand même que le Département a été au rendez-vous. Aujourd'hui, le travail a été fait. C'est vrai qu'il reste effectivement l'accueil en établissements en Belgique. Je crois que c'est par la montée en puissance des équipements chez nous que nous permettrons de résoudre ce problème. Il n'en reste pas moins que la question qui se pose aussi, je l'ai dit, c'est la question des moyens mais encore une fois nous avons consacré une somme conséquente pour rattraper le retard.

Je rappelle aussi que ce sont 350 places qui ont été créées également au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Je crois que le Département, comme on dit très modestement, fait ce qu'il peut avec les moyens qui sont les siens mais je crois que c'est quand même à saluer.

Qui demande encore la parole ? Karine GAUTHIER.

MME GAUTHIER.- Si je peux me permettre, il me semble, et Evelyne le confirme, qu'est inaugurée par exemple cette semaine une unité de vie pour justement des jeunes à double vulnérabilité. Ce sont des choses qui sont prises en compte et qui bougent au fur et à mesure.

M. LE PRESIDENT.- Donc un exemple qui illustre ce que je viens de dire à l'instant.

Qui demande encore la parole ? Alexandre MALFAIT.

M. MALFAIT.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Nous examinons ce budget supplémentaire dans un brouillard politique et financier dont chacun mesure l'épaisseur. Un gouvernement est tombé et le suivant tient à un fil.

Là où le pays aurait besoin que tout le monde se mette autour de la table, certains jouent avec le feu quand d'autres y jettent de l'huile.

Dans cette situation où les collectivités territoriales sont à la fois les premières menacées et les premières à défendre.

Notre groupe refuse le procès en irresponsabilité trop facilement attenté y compris contre les Départements. Les collectivités et leurs élus locaux restent une digue du quotidien. Nous l'avons dit au débat d'orientation budgétaire, regardons la vérité des chiffres, assumons nos responsabilités et surtout cessons d'attendre des miracles demain quand il faut décider aujourd'hui.

S'agissant de ce budget supplémentaire, je n'ignore pas son caractère technique, il affecte le résultat du Compte Administratif, préserve l'essentiel en investissement et accorde une priorité bien nécessaire au champ social.

Oui, il faut entretenir et réparer nos voiries mais aussi accompagner les personnes âgées et en situation de handicap, protéger l'enfance.

Mais nous y retrouvons aussi des signaux qu'il nous est impossible de minimiser :

D'abord l'absence d'un véritable travail de fond sur les dépenses volontaristes et plus largement l'absence de trajectoire RH alors même que la hausse du taux employeur CNRACL va alourdir pour longtemps la masse salariale de nos collectivités.

Ensuite, les crédits toujours plus importants, cela a été dit, destinés à l'accueil d'enfants placés en Belgique, et cela fait des décennies que cela dure, ou leur transport par taxis faute de solution locale pérenne.

Enfin, la hausse des frais financiers, conséquence d'une trésorerie très tendue dans un contexte de taux durablement hauts.

Vient donc la question de la soutenabilité. Les recettes exceptionnelles et ciblées inscrites sont utiles pour 2025 mais loin d'être garanties en 2026.

Chacun ici sait que les besoins sociaux ne disparaissent pas par décret, que nous ne pouvons donc pas fonder une trajectoire sérieuse sur des hypothèses de marché immobilier ni sur un budget de l'État dont personne ne sait ce qu'il retiendra.

En clair, les priorités de court terme sont légitimes mais ne reposent sur aucun cap assumé.

Nous ne demandons pourtant rien d'exorbitant, juste une véritable concertation, pas un grand oral séquencé mais un travail en amont partagé et documenté où les hypothèses sont posées et discutées.

Ensuite, une décision modificative à la hauteur des enjeux pour que les crédits non affectés ne soient pas une boîte noire mais servent effectivement nos politiques.

Depuis 2021, nous tenons la même ligne : tendre la main quand c'est possible, dire non quand il le faut.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MALFAIT.

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Aujourd'hui, 22 septembre, la France copréside la Conférence des Nations Unies à New York. Comme il s'est engagé le 24 juillet dernier, le Président MACRON va reconnaître officiellement au nom de notre pays l'État palestinien et défendre la solution à deux États.

Il aura fallu 35 années d'attente malgré les alertes des ONG et les résolutions de l'ONU. Il aura fallu constater une colonisation massive qui compromet la continuité territoriale des politiques visant à faire disparaître le peuple palestinien, l'utilisation de la famine comme arme de guerre et l'organisation d'un véritable génocide.... (*mouvements divers*)

M. VIAL.- Quel rapport avec le budget ?

M. TELLIER.- ... par le Gouvernement d'extrême droite de NETANYAHOU pour que la France se décide enfin à reconnaître l'État de la Palestine.

Nous, les élus du Groupe Communiste, saluons cette décision et affirmons aussi que ce geste diplomatique doit s'accompagner d'initiatives politiques fortes...

M. LE PRESIDENT.- Monsieur TELLIER, on va essayer de venir sur le budget.

M. TELLIER.- J'y arrive, Monsieur le Président.

En Ukraine, la guerre continue son œuvre mortifère. Le nombre de victimes ne cesse de grandir et les tensions avec l'Europe et l'OTAN font craindre un embrasement généralisé.

Monsieur le Président, chers collègues, évoquer la situation internationale lors de l'étude de notre Budget Supplémentaire pourrait sembler hors sujet. Pourtant, les conflits armés ont des conséquences directes sur la population du Pas-de-Calais. Elles sont humaines car la répétition des images guerrières éprouve notre besoin d'humanité et de fraternité. Elles sont écologiques car les bombardements et les surproductions des armes détruisent aussi la planète et siphonnent ses réserves. Elles sont économiques quand l'Union Européenne débloque des centaines de milliards pour la guerre.

Le budget de la nation, au prix d'une austérité généralisée pour les salariés, les retraites et les services publics et les collectivités. La folie guerrière prend un pas plus important sur nos démocraties quand le budget de la défense engloutit ceux de la solidarité, de l'éducation et de la culture. L'heure est grave quand la part des budgets publics consacrés à la défense devient un critère de fiabilité démocratique. Nous affirmons que réduire la défense de la paix au niveau d'un investissement d'un armement est un affaiblissement de la stratégie.

Peu importe que BAYROU ne soit plus de l'équation. Avec LECORNU, le résultat sera le même. Les termes du problème restent inchangés. Ce qui est nécessaire c'est de les modifier en mettant à contribution celles et ceux qui accumulent des fortunes colossales. Depuis son arrivée à l'Élysée, Emmanuel MACRON a organisé le dépeçage des finances publiques au profit de quelques centaines de familles très riches. Le patrimoine des 500 plus grandes fortunes a doublé depuis 2017. Mais la DGF du Département a-t-elle doublé ? Les moyens de l'APA, de la PCH ou pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ont-ils doublé ? Les dotations pour la protection de l'enfance ont-elles doublé ? La réponse est évidente : non. Certes, on peut relever les 10 M€ alloués suite aux inondations mais ces critères ne couvrent pas les besoins recensés. Et rappelons que le Département, dès les premières heures de crue, avait déjà mobilisé ses agents pour agir.

Dans ce contexte difficile, la majorité départementale par ses choix budgétaires continue à investir fortement et à répondre aux sollicitations des maires du Pas-de-Calais. Les témoignages unanimes des élus locaux saluent la qualité du soutien et de l'ingénierie apportée par les services du Département. C'est pourquoi nous réitérons nos remerciements les plus chaleureux aux agents, véritables chevilles ouvrières de notre action.

Avec mes collègues du Groupe Communiste, nous étions à leurs côtés comme à ceux des salariés retraités et étudiants mobilisés les 10 et 18 septembre. Toutes et tous dans la rue pour dire au Premier ministre, à l'actuel, au futur, que sans changement de politique, rien n'évoluera et que la colère nourrira toujours davantage les extrêmes.

Nous le savons, cette année 2025 est toujours plus difficile pour toujours plus de Français. C'est ce que met en lumière le 19^{ème} baromètre de pauvreté et de précarité réalisé par le Secours Populaire Français. Le baromètre pointe que 57 % des Français connaissent un proche, un ami, un membre de sa famille ou une connaissance vivant une situation de pauvreté c'est-à-dire moins de 1 216 € pour une personne seule.

L'INSEE a pour sa part alerté sur les chiffres de la pauvreté qui ont atteint un niveau record depuis 1996.

La pauvreté gagne du terrain, que l'on soit en emploi ou privé d'emploi. Nous mesurons ici notamment au travers de nos politiques d'insertion, d'hébergement et de solidarité, ce sont les femmes qui élèvent seules leurs enfants et les jeunes adultes qui en sont les plus touchés. Au-delà de la taxe Zucman ou d'autres prélèvements nécessaires des plus fortunés et des grandes entreprises pour rapporter quelques milliards au pays et redonner un peu de justice fiscale, ce qui est primordial c'est de recréer un tissu industriel pourvoyeur d'emplois. Il faut entendre les revendications : hausse des salaires, des retraites, du point d'indice des fonctionnaires, améliorations des conditions de travail et réindustrialisation.

Il faut aussi répondre aux élus locaux par une augmentation et une indexation de la dotation globale de fonctionnement et leur rendre de réelles possibilités pour faire vivre leur territoire.

Nous avons besoin de liberté, de souffle pour inventer et faire vivre la démocratie.

Enfin, si le Président recherche des dizaines de milliards, nous avons des pistes à lui proposer car non, la France n'est pas en faillite, l'argent existe, nous sommes la 7^{ème} puissance mondiale. Il suffit de mieux répartir les richesses. Si besoin, je peux d'ailleurs lui transmettre le numéro de mon camarade Fabien GAY dont le travail lors de la Commission d'enquête sénatoriale sur les aides publiques a entrepris la mise en lumière de 211 milliards distribués sans contrôle ni contrepartie.

Voilà une réserve pour financer la solidarité et de faire contribuer les plus hauts revenus.

Voilà ce que nous souhaitons dire à l'occasion de ce Budget Supplémentaire que nous voterons.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur TELLIER.

Vous avez évoqué les inondations. Je voudrais dire en toute honnêteté que l'État était au rendez-vous. Je voulais le dire parce que nous avons bénéficié d'une indemnisation à hauteur de 70 %, ce qui, comparé à d'autres départements, démontre à quel point les engagements qui ont été pris ont été tenus.

Les sommes qui figurent-là ne sont que la première partie de ce que nous allons percevoir puisqu'il y aura d'autres sommes qui seront perçues en 2026 et notamment de l'Europe puisque 40 % vont venir de l'Europe, du Fonds de solidarité de l'Union européenne et 30 % de la DSEC c'était à dire de l'État. Cela veut dire que nous aurons bénéficié d'une subvention de l'ordre de 70 % sur une base qui était de 80 millions estimés retenus 68 millions compte tenu des coefficients qu'on appelle de vétusté.

Comparé à d'autres départements, je ne les citerai pas d'ailleurs, on peut dire qu'ici le travail a été fait. Je voulais quand même en toute honnêteté intellectuelle dire que l'État a été au rendez-vous. Je crois que c'est important.

Pour le reste, je ne peux que partager pour une grande partie ce que vous avez dit bien évidemment. Et je vais donc donner sans plus attendre la parole à Mireille HINGREZ-CEREDA qui va s'exprimer au nom du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

Allez-y, Madame HINGREZ-CEREDA.

MME HINGREZ-CEREDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je voudrais tout d'abord remercier nos collègues Daniel MACIEJASZ et André KUCHCINSKI pour la présentation claire et l'analyse précise de la situation budgétaire qui nous sont aujourd'hui présentées.

Ce moment budgétaire, cela a été indiqué, est certes principalement technique mais il constitue aussi un temps démocratique essentiel qui permet de confirmer nos choix et de les ajuster aux réalités financières, économiques et sociales de notre territoire.

Les mouvements sur les dépenses en fonctionnement une nouvelle fois, une fois encore pourrais-je dire, concernent des abondements face à des dépenses contraintes que nous ne maîtrisons pas directement et, une fois encore, nous répondons à une injonction unilatérale qui met encore plus et plus encore sous tension notre section de fonctionnement.

Les mouvements sur l'investissement montrent quant à eux que nous sommes toujours au rendez-vous pour aider les territoires. Après le difficile épisode des inondations qui a frappé notre département, nous avons immédiatement répondu présent en mobilisant des budgets d'investissement pour des travaux de remise en état du réseau routier et des ouvrages d'art endommagés avec un abondement de 4,7 M€.

Un an après, le travail de réparation continue pour les communes et le Département parce que la mobilité est au cœur des préoccupations quotidiennes de tous concitoyens donc de nos préoccupations car nous savons bien qu'elles conditionnent l'accès à l'emploi, l'accès au service public, l'accès à la santé ou à l'éducation.

À cet égard, alors que nous oeuvrons pour assurer la mobilité et faire que nos habitants puissent rejoindre facilement ici un parking relais ou là une gare, je tiens à alerter notre assemblée et au-delà les décisionnaires de la vive inquiétude qui saisit nos territoires sur l'attaque en règle du service public ferroviaire qui se profile.

Ainsi, à partir du 1^{er} novembre 2025, les horaires d'ouverture des guichets seront réduits dans 18 gares du Pas-de-Calais. Des suppressions de postes avec des ouvertures plus que partielles sont annoncées. On sait pertinemment où cela va aboutir : les horaires seront tellement réduits qu'il deviendra quasi impossible de trouver un interlocuteur, les usagers renonceront à se rendre au guichet et l'on nous annoncera que, faute de fréquentation, le guichet va fermer, économie et rentabilité obligent. On a déjà subi les effets de cette tactique avec les services postaux, on sait bien là où on veut nous mener. Dans nos territoires ruraux comme urbains, le guichet reste un service essentiel. Les personnes âgées, les jeunes, les travailleurs ou les usagers peu familiers du numérique ont besoin de présence humaine pour acheter un billet, s'informer, trouver une solution en cas de retard ou d'annulation. Bref, bénéficier d'un vrai service public.

Le train est un bien commun et nous avons besoin d'une véritable politique de transport de la Région qui réponde aux besoins réels des habitants du Pas-de-Calais et leur permette de préserver leur pouvoir d'achat.

Toujours au registre des inquiétudes, il convient de faire part aussi de nos craintes sur l'élaboration du budget 2026. À ce jour, nous avons certes un nouveau Premier ministre mais toujours pas de Gouvernement installé. Nous en sommes en vérité au même stade qu'en septembre 2024. Dans ces conditions, comment construire et travailler sereinement notre budget 2026 ? Quelle sera la règle ? Quelles seront les compensations ? Comment donner de la visibilité à nos territoires quand l'État lui-même navigue à vue ?

Ce contexte d'instabilité a des conséquences tangibles, nous le voyons déjà sur l'activité des entreprises, sur la consommation des ménages freinant nombre de projets. Souhaitons que la feuille de route 2026 puisse cette fois s'écrire dans la sérénité et la solidarité retrouvées.

Monsieur le Président, mes chers collègues, quand il s'est agi de construire le budget 2025, malgré nombre d'incertitudes, nous avons fait des choix politiques courageux. Le choix de la responsabilité face au silence et à la vacuité lors des rendez-vous successifs préparatoires au budget. Nous avons choisi d'assumer plutôt que de reculer. Nous avons fait le choix d'agir plutôt que de stagner. Nous avons pleinement assumé d'expliquer aux habitants du Pas-de-Calais, à nos partenaires, aux associations, comment nous allions engager les dépenses de notre collectivité, comment nous allions financer la solidarité, les collègues ou les routes.

Car, pour nos concitoyens, l'abstention n'est guère une réponse à leurs difficultés pour boucler les fins de mois, pour trouver un emploi, un logement, pour assurer l'avenir et l'éducation de leurs enfants ou l'aide à domicile de leurs parents. Et en cohérence, puisque nous avons voté le Budget Primitif, nous assumons et votons aujourd'hui le Budget Supplémentaire. Nous le faisons avec l'ambition de renforcer les dispositifs de solidarité et d'équité, de soutenir les associations qui, au quotidien, accompagnent nos concitoyens les plus fragiles. L'ambition de poursuivre les investissements structurants dans l'éducation, la voirie, la transition écologique et de garder en permanence le souci d'une gestion saine et maîtrisée.

Voilà le sens de notre vote, voilà le sens de notre engagement, voilà ce que nous partageons avec les habitants du Département. Notre majorité a fait le choix de la clarté et de l'action, assumer ses responsabilités, voter ce budget supplémentaire et ainsi donner des moyens supplémentaires à notre Département. Voilà le cap que nous continuerons de tenir au service du Pas-de-Calais et de ses habitants.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame HINGREZ-CEREDA.

Voilà pour l'expression des groupes.

Je vais donner la parole à André KUCHCINSKI qui est Rapporteur général pour le projet de délibération. Allez-y, Monsieur KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur le projet de Budget Supplémentaire 2025, présenté par le Président du Conseil départemental.

D'abord l'affectation du résultat.

Le résultat cumulé excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal s'établit à 64 688 407,98 €.

Il vous est proposé de l'affecter de la manière suivante :

D'une part à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le compte 1068, qui s'établit à 26 161 853,98 €. Ce montant correspond au solde d'exécution cumulé en l'absence de reste à réaliser.

D'autre part et pour le solde, soit 38 526 554 € en excédent de fonctionnement reporté avant le vote des propositions du Budget Supplémentaire.

Maintenant l'adoption du Budget Supplémentaire :

Il est proposé à l'Assemblée départementale d'adopter le projet de Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 équilibré en recettes et en dépenses dans les conditions suivantes :

En mouvements budgétaires, à la somme de 106 194 574,20 €, soit en section d'investissement 50 828 900,83 €, en section de fonctionnement 55 365 673,37 €.

En mouvements réels, à la somme de 90 988 878,35 €, soit en recettes d'investissement 35 864 067,22 €, en dépenses d'investissement 48 623 204,98 €, en recettes de fonctionnement 55 124 811,13 €, en dépenses de fonctionnement 42 365 673,07 €.

Il vous est également proposé d'adopter l'ensemble des propositions du rapport général tant pour le budget principal que pour les budgets annexes et des cahiers des commissions, annexés au rapport général.

Il est également proposé à l'Assemblée départementale d'adopter l'annexe 1 jointe à la présente délibération relative aux créances admises en non-valeur, l'annexe 2 jointe à la présente délibération relative aux créances éteintes.

Par ailleurs, il vous est proposé d'adopter les annexes figurant dans les cahiers des commissions eux-mêmes annexés au rapport général. Il s'agit des annexe 2 « nouvelles affectations », annexe 3 « affectations complémentaires » pour les commissions 3, 4 et 5 et l'annexe 2 « affectations complémentaires » pour la 6^{ème} Commission.

Voilà pour la lecture de la délibération concernant le budget supplémentaire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur KUCHCINSKI.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? ... *des membres du Groupe Union pour le Pas-de-Calais et le Groupe RN.*

J'en conclus que les autres sont pour. Donc ce Budget Supplémentaire est approuvé.

<p>Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78 Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 71 Nombre de délégations de vote : 7 Absent sans délégation de vote : 0 Nombre de suffrages exprimés : 54 Nombre d'abstentions : 24 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Pour : 54 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais (M. Bruno COUSEIN, Mme Maryse JUMEZ, M. Frédéric MELCHIOR et Mme Nicole CHEVALIER) ; Non-inscrits) Contre : 0 voix</p>
--

(Adopté)

Monsieur MEQUIGNON (*Vice-président en charge de la ruralité, de l'agriculture et du développement durable*), vous avez la parole pour le rapport n°3, la création d'une Personne Morale Organisatrice entre le Département et la FDE, la Fédération Départementale de l'Énergie.

**CRÉATION D'UNE PERSONNE MORALE ORGANISATRICE (PMO)
 ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE (FDE)
 (Rapport n°3 du rapport du Président)**

M. MEQUIGNON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous sommes aujourd'hui invités à nous prononcer sur un partenariat innovant pour le Département du Pas-de-Calais et la Fédération Départementale d'Energie. Ce partenariat prend la forme d'une Personne Morale Organisatrice, une structure indispensable pour développer l'autoconsommation collective d'électricité à l'échelle de notre territoire.

Concrètement, il s'agit de donner aux collectivités, aux acteurs économiques et aux habitants, les moyens de produire et de consommer une électricité renouvelable, locale et partagée.

C'est un projet qui répond à deux priorités majeures : d'une part la lutte contre le changement climatique par la décarbonation de notre énergie, d'autre part l'accompagnement de nos communes dans la maîtrise de leurs dépenses d'électricité.

La PMO sera l'outil juridique et technique qui fera le lien entre producteurs et consommateurs.

Elle garantira la transparence des règles de fonctionnement, la stabilité des relations avec ENEDIS et la bonne gestion des projets dans le temps.

Sans cet outil, les boucles locales d'auto-consommation ne pourraient pas se mettre en place durablement.

Je tiens à le souligner, le coût pour le Département sera neutre. Nous apporterons notre expertise et notre rôle de facilitateur mais la gestion opérationnelle pourra être confiée à un mandataire financé directement par les boucles bénéficiaires.

Avec cette PMO, le Pas-de-Calais s'affirme comme un Département exemplaire dans la transition énergétique, proche des communes et des habitants. C'est un outil concret, innovant et solidaire, et je vous invite donc à voter ce rapport favorablement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MEQUIGNON.

Des demandes d'explication ? Non, je n'en vois pas.

Je mets aux voix ?

Je mets aux voix ce rapport n°3.

Nous sommes d'accord pour l'approuver ? Oui ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Rapport n°4, Monsieur HOCQ (*Vice-président en charge de l'insertion, du Revenu Solidarité Active et du Fonds Solidarité Logement*). Il s'agit de la contractualisation avec l'État relative au contrat local des solidarités.

CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT
RELATIVE AU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS (AVENANT 2025)
ET AU CONTRAT POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (2025-2027)
(Rapport n°4 du rapport du Président)

M. HOCQ.- Monsieur le Président, chers collègues,

L'objet de ce rapport est de vous présenter la double contractualisation État-Département engageant des moyens financiers spécifiques consacrés.

Sur le volet « lutte contre la grande pauvreté », il s'agit de la reconduction de l'engagement financier de l'État par avenant pour l'année 2025 au contrat local des solidarités 2024-2027 déjà présenté l'an dernier pour la première fois.

Sur le volet « mise en œuvre de la loi pour le plein emploi » dans le cadre sa généralisation au 1^{er} janvier 2025, à travers la convention Insertion Emploi 2025-2027 qui fait suite à la convention annuelle 2024 qui avait été signée dans le cadre de l'expérimentation dite France Travail.

Sur ces deux contractualisations, l'État a prescrit une liste d'actions au Département en poussant fortement certaines orientations. Nous avons donc dû convaincre d'aller davantage sur nos actions singulières en Pas-de-Calais avec un gros travail avec les services de l'État mais également l'opérateur France Travail. La déclinaison opérationnelle de cette contractualisation va vous être donc présentée.

Notre Département est engagé depuis toujours auprès des publics les plus fragiles. La démarche de contractualisation avec l'État proposée dans le présent rapport s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités humaines 2022-2027.

Concernant le volet de lutte contre la pauvreté, un contrat local des solidarités 2024-2027 signé en 2024 avec l'ambition de lutter contre la pauvreté à travers trois objectifs convergents : la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits, la construction d'une transition écologique solidaire.

La reconduction par voie d'avenant des engagements financiers réciproques permet la poursuite des actions engagées en 2024. Aussi, je vous propose d'illustrer dès à présent par quelques actions l'engagement du Département dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Concernant la prévention de la pauvreté dès l'enfance, peuvent être mises en lumière un ensemble de mesures relatives à l'accompagnement des jeunes en situation de précarité telles que les coordonnateurs ASE, la prévention des décrochages scolaires ou bien des mesures en faveur du logement des jeunes.

Cette contractualisation nous permet ainsi de poursuivre les fonds de solvabilisation qui permettent de soutenir financièrement l'accès et le maintien dans le logement des jeunes qui ne peuvent être aidés par ailleurs à hauteur de 100 000 €. 135 jeunes ont pu en bénéficier en 2024.

Est aussi mis en œuvre dans ce cadre un accompagnement social logement dédié pour ces publics jeunes les plus en difficulté. 147 jeunes ont pu en bénéficier en 2024. De même, c'est grâce à ces crédits que le Département contractualise avec des bailleurs sociaux pour permettre à des jeunes d'accéder au logement social dans des conditions facilitées.

Concernant la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits, les crédits obtenus permettent de renforcer le soutien financier apporté aux CLLAJ qui couvrent le Département et leur permettre ainsi de déployer notamment de nouvelles permanences ou encore des actions collectives. Cet axe permet aussi de faire vivre les fonds de prévention des expulsions locatives à hauteur de 500 000 € par an.

Ce fonds complémentaire est articulé avec le FSL dans son volet « maintien » offre la possibilité d'accompagner financièrement des ménages risquant l'expulsion locative qui ne pourraient l'être par les dispositifs préexistants ou de manière insuffisante.

À titre d'illustration, 410 ménages du Pas-de-Calais ont pu en bénéficier en 2024 et ce dans un contexte de hausse des expulsions locatives qui nous invite collectivement à amplifier nos efforts.

Concernant le volet de l'insertion et de l'emploi, pour l'année 2024, l'État et le Département se sont engagés au titre de la réforme France Travail, étape préparatoire à la généralisation de la loi pour le plein emploi qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et dont la continuité se traduit aujourd'hui à travers une convention Insertion Emploi renouvelée pour trois années.

La présente convention conclue pour une durée de trois ans (2025-2027) engage conjointement l'État et la collectivité dans la mise en œuvre des différentes dispositions de la loi pour le plein emploi notamment l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA à France Travail, l'application au 1^{er} janvier 2025 des critères nationaux d'orientation arrêtés par le Comité national pour l'Emploi, l'utilisation d'outils communs facilitant l'entrée dans les parcours, l'intensification de l'accompagnement, le respect des référents nationaux (référentiel de diagnostic, contrat d'engagement, référentiel sur l'intensité de l'activité) et l'activation de solutions numériques permettant le partage des données utiles au suivi des personnes.

Elle précise les engagements attendus sur deux volets :

- Le volet 1 relatif à l'ingénierie dédiée pour garantir la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025 des dispositions législatives réglementaires et issues de la loi pour le plein emploi.

- Le volet 2 relatif au renforcement de l'offre de solutions locales en matière d'insertion socio-professionnelle et au déploiement de parcours d'accompagnement intensif à l'attention des bénéficiaires du RSA du territoire.

À titre d'exemple, nous pouvons citer quelques actions illustrant cette nouvelle contractualisation : le déploiement d'une nouvelle offre d'accompagnement intensif avec des portefeuilles de 70 personnes maximum pour un référent pour apporter une meilleure réponse à l'usager.

Ensuite, des actions de remobilisation sur les découvertes BTP et TP pour les bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans.

Ces découvertes permettent de découvrir les métiers du bâtiment, travaux publics et faciliter le projet professionnel pour entamer un parcours qualifiant soit avec la Région, soit avec les acteurs de la formation de l'intérim pour un retour à l'emploi durable.

Ces actions sont mobilisées dans le cadre des grands chantiers ERBM ou encore le Canal Seine-Nord Europe.

Enfin, des actions préparatoires là encore ouvertes aux bénéficiaires du RSA et aux jeunes de moins de 26 ans d'une durée de trois à quatre semaines en centre avec une semaine d'immersion. Cette étape préparatoire a pour but de valider et de sécuriser le parcours des participants et de faciliter l'accès aux formations qualifiantes ou à l'emploi. À la suite du parcours, les apprenants sont orientés vers une formation qualifiante ou un emploi.

Ces actions sont menées dans le champ des services à la personne avec la plateforme Professions Autonomie 62 mais également dans le domaine des bâtiments travaux publics, de la restauration ou encore d'autres secteurs d'activité en fonction des besoins de territoire.

L'objet de ce rapport porte sur la poursuite de l'engagement de l'État et du Département par la mobilisation de moyens financiers spécifiques permettant de soutenir les actions et les dispositifs en faveur des publics les plus précaires et les plus éloignés de l'emploi.

Sur le volet lutte contre la grande pauvreté, la reconduction de l'engagement financier de l'État par un avenant 2025 en contrat local des solidarités 2024-2027 à hauteur de 3 342 548 €.

Sur le volet mise en œuvre de la loi pour le plein emploi dans le cadre de sa généralisation au 1^{er} janvier 2025, à travers la convention Insertion Emploi 2025-2027, à hauteur de 5 124 190 € pour l'année 2025.

Ces deux contractualisations pour l'année 2025 représentent un engagement financier de l'État à hauteur de 8 466 738 € et une contrepartie départementale équivalente à cette somme.

Pour information, les 1^{ère} et 2^{ème} Commissions ont émis un avis favorable sur ce rapport lors des réunions de commission le 2 septembre dernier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur HOCQ.

Des réactions par rapport à cette convention ?

Non ? Je n'en vois pas.

Nous approuvons cette convention ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé pour ce rapport n°4.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Rapport n°5, il s'agit de la représentation au sein du Conseil d'administration de Pas-de-Calais Habitat et de remplacer un représentant d'association.

**REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DE PAS-DE-CALAIS HABITAT
 REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION
 (Rapport n°5 du rapport du Président)**

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous demander, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder encore une fois à cette nomination au scrutin secret.

Je pense que nous sommes tous d'accord ?

Bien ! Nous avons gagné un quart d'heure !

Il s'agit de désigner un représentant d'association et il est proposé de désigner Monsieur Yvon DUCRON, en qualité de représentant de l'association « Résidence pour Tous », en remplacement de l'association « SOLiHA Solidaires pour l'habitat », pour siéger au conseil d'administration de l'OPH « Pas-de-Calais Habitat ».

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Parfait.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous passons aux points suivants, il s'agit de rapports administratifs, c'est Daniel MACIEJASZ qui va rapporter. Ce sont des propositions de modification d'emplois. Allez-y, Monsieur MACIEJASZ.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS

(Rapport n°6 du rapport du Président)

M. MACIEJASZ.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'un rapport récurrent au travers duquel il vous est proposé en quelque sorte d'ajuster notre tableau des effectifs afin d'une part de répondre à l'organisation de travail des services pour une meilleure réponse aux usagers et d'autre part d'optimiser la gestion des emplois et des postes.

Pour répondre à cela, il vous est proposé les ajustements suivants.

Des compléments à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois afin de préciser les cadres d'emplois et de permettre l'éventuel recrutement de contractuels en raison de la spécificité des fonctions.

Il s'agit notamment de contractuels longue durée ou en CDI déjà en poste au sein des services départementaux. Étant précisé que la priorité est donnée à chaque fois aux agents titulaires ou inscrits sur une liste d'aptitude. Sont concernés ici 20 emplois.

Également des transformations d'emplois qui correspondent essentiellement à des adaptations aux cadres d'emplois d'agents recrutés ou en cours de recrutement et à des emplois libérés par des départs (départs en retraite, mouvements internes et mutations) ou redéployés ou ouverts à d'autres cadres d'emplois. Sont concernés ici 23 emplois.

9 auront une incidence financière, 13 vont engendrer un gain de la masse salariale et 1 n'a pas d'incidence financière.

Pour cette délibération, le gain de la masse salariale est estimé à 38 111 €.

La 6^{ème} Commission « Finances et Service public départemental » a émis un avis favorable lors de sa réunion du 2 septembre 2025.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MACIEJASZ.

Des remarques ? Non ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Non. Ce rapport est approuvé.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Monsieur MACIEJASZ toujours, vous avez le rapport n°7.

**RAPPORT MODIFICATIF DU POINT III-D-1 DE LA DÉLIBÉRATION N°2023-521
DU 4 DÉCEMBRE 2023
PORTANT APPLICATION DU RIFSEEP AUX AGENTS DÉPARTEMENTAUX
CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE FONCTION
POUR LES CONSEILLERS TECHNIQUES OPÉRATIONNELS
DE LA DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
(Rapport n°7 du rapport du Président)**

M. MACIEJASZ.- Président, mes chers collègues,

Il vous est proposé d'ouvrir le droit à l'octroi d'un complément indemnitaire versé sous la forme d'une indemnité spécifique de fonction aux conseillers techniques opérationnels de la Direction de l'Enfance et de la Famille.

Ces agents interviennent à la fois en coordination et en animation.

Des collectifs d'intervenants intervenant en protection de l'enfance mais aussi en appui et en accompagnement des Maisons du Département Solidarité sur les situations sensibles de protection de l'enfance pouvant nécessiter une prise de décision rapide pour un accompagnement spécifique notamment par la sollicitation de partenaires institutionnels.

Ils réalisent également les remplacements de responsables de secteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance et accompagnent les prises de poste des nouveaux cadres arrivés dans le domaine de la protection de l'enfance du fait de leur expertise et de leur vision départementale de la politique de la protection de l'enfance sur le plan stratégique et opérationnel.

Ces responsabilités particulières justifient le bénéfice d'un complément indemnitaire qui sera versé sous la forme d'une indemnité spécifique de fonction.

Le montant proposé est de 237 € bruts mensuels.

Cela concerne 3 agents de notre collectivité.

Pour pouvoir octroyer cette ISF dans les conditions que je viens d'évoquer, il est nécessaire de modifier notre délibération du 4 décembre 2023.

La 6^{ème} Commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci, Monsieur MACIEJASZ.

Avis favorable ? Oui ?

Très bien. Ce rapport est également approuvé.

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

Monsieur MACIEJASZ, vous avez le rapport n°8. Il s'agit d'un rapport d'information pour lequel il est donné acte au Président de l'avoir présenté. Allez-y, Monsieur MACIEJASZ.

**INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
DE L'UTILISATION DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT
EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS AUX ASSOCIATIONS
DONT LE DÉPARTEMENT EST MEMBRE
(Rapport n°8 du rapport du Président)**

M. MACIEJASZ.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Lors de la séance plénière du 1^{er} juillet 2021, nous avons donné, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Président en matière de renouvellement d'adhésion dont le Département est membre.

Cette délégation est assortie d'une information régulière du Président auprès de notre Assemblée. C'est l'objet de ce présent rapport.

Ainsi, 28 associations sont concernées par des adhésions renouvelées pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Montant total des adhésions : 208 347,19 €.

Il convient de donner acte de ce compte rendu de l'exercice de la présente délégation à M. le Président.

La 6^{ème} Commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Merci, Monsieur MACIEJASZ.

Acte est donné ? Oui ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous passons au rapport suivant.

C'est M. René HOCQ qui rapporte en matière de Fonds Solidarité Logement, c'est le FSL. Allez-y, Monsieur HOCQ.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
 DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
 EN MATIÈRE DE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT
 BILAN 2024 DES AIDES FINANCIÈRES
 (Rapport n°9 du rapport du Président)**

M. HOCQ.- Monsieur le Président, chers collègues,

Dans le cadre de la délégation de compétence qui lui est conférée, le Président du Conseil départemental est l'autorité décisionnaire en matière de Fonds de Solidarité Logement en particulier s'agissant de l'attribution des fonds d'aides financières.

Le présent rapport présente le bilan pour l'année 2024.

Pour l'année 2024, les dépenses engagées au titre du FSL s'élèvent à un montant de 7 963 435 €. La présente partie du rapport porte sur une enveloppe de 3 515 040 € spécifiquement consacrée aux aides financières attribuées aux ménages afin de leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Le solde des dépenses est quant à lui affecté au dispositif d'accompagnement qu'il s'agisse d'actions individuelles ou collectives.

Les recettes représentent 7 940 307 € dont 7 224 656 € de dotations et 715 650 € de remboursements de prêts.

Les dotations se répartissent comme suit :

5 180 000 € du Département,
 575 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole,
 708 656 € des bailleurs sociaux,

Et 940 800 € des fournisseurs d'énergie et d'eau.

À ce sujet, au niveau des fournisseurs d'énergie, on peut constater que seuls les opérateurs historiques, je pense à EDF, Engie et un petit peu Total qui a démarré l'année dernière à mettre 40 000 €, mais les autres fournisseurs rien. Et ça c'est un problème à voir, Monsieur le Président, par la suite.

Le compte de résultat net de 2024 présente un déficit de 23 128 €.

Bilan d'activité 2024 des aides financières à destination des ménages.

En 2024, la part des dépenses consacrées au financement des aides financières s'élève à 3 515 040 € dont 895 390 € attribués sous forme de prêts.

Sur l'ensemble du dispositif, les neuf territoires ont examiné en Commission locale du Fonds de Solidarité Logement un total de 9 860 demandes d'aide soit une progression de 2 % par rapport à l'année 2023.

À l'issue de ces commissions, 7 017 aides ont été accordées qu'il s'agisse de soutenir l'accès à un logement, d'apurer un impayé de loyer ou encore de régler une dette d'eau, d'énergie ou de télécommunications.

Concernant l'accès au logement, l'objectif de ce volet est de permettre à des ménages en situation de mal logement d'accéder durablement à un logement autonome, adapté à la fois à leur situation familiale et à leurs ressources financières.

Cette aide se décline en deux modalités : une aide à la recherche de logement par l'octroi d'une recevabilité dans le cadre des logements non identifiés. En 2024, les commissions locales FSL ont examiné 3 006 dossiers contre 3 044 en 2023 dont 2 375 ont été jugés recevables représentant un taux d'accord de 78 %.

Une aide à l'entrée dans le logement par l'attribution d'un soutien financier destiné au règlement du dépôt de garantie de premier loyer, des frais liés aux ouvertures de compteurs eau et énergie, de l'assurance locative, de l'acquisition de mobilier de première nécessité ainsi que de la garantie de loyer.

En 2024, les commissions locales FSL ont statué sur 2 620 dossiers contre 2 606 en 2023. Soit 2 108 accords pour un montant total de 1 441 187 € dont 433 880 € attribués sous forme de prêts. Le taux d'accord s'établit ainsi à 80 %.

Au sujet du maintien dans le logement, l'objectif de cette aide est d'apurer une dette de loyer sous réserve que le bailleur accepte le maintien du ménage dans le logement ou propose une mutation vers un logement mieux adapté à la situation familiale et financière du foyer. Ce dispositif peut également bénéficier aux ménages faisant l'objet d'une procédure d'expulsion.

En 2024, les comités locaux FSL ont examiné 1 784 dossiers, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2023. Parmi eux, 870 accords ont été délivrés pour un montant global de 1 238 370 € dont 461 506 € sous forme de prêts, ce qui représente une aide moyenne de 1 396 €. À ces chiffres, s'ajoutent 66 accords de principe actifs au 31 décembre 2024. Le taux d'accord s'élève à 49 %.

En ce qui concerne les garanties de loyer, 39 dispositifs ont été mobilisés en 2024 contre 47 en 2023 pour un montant total de 36 729 € représentant une aide moyenne de 941 €.

En ce qui concerne la lutte contre la précarité énergétique, deux aides principales eau, énergie, télécommunications. Son objectif consiste à apurer une dette d'eau, d'énergie ou de télécommunication sous réserve que le ménage habite dans un logement adapté à sa situation financière et familiale.

En 2024, les commissions locales ont statué sur 2 679 dossiers, soit une hausse de 15 % par rapport à 2023 dont 1 675 accords pour un montant financier de 753 252 € auxquels s'ajoutent 57 708 € sous forme d'abandons de créances de la part des opérateurs d'eau, soit une moyenne de 484 €. Le taux d'accord est de 63 %.

En 2024, 9 dossiers ont été finalisés pour un montant financier de 45 500 €. À cela s'ajoutent 9 accords de principe pour un engagement financier de 48 000 €.

Voilà pour la présentation de ce bilan. Il convient de donner acte de sa présentation. Et en effet la 2^{ème} Commission, présidée par Mme WOZNY, Solidarités humaines, s'est prononcée favorablement le 2 septembre dernier.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur HOCQ.

Acte est donné également de cette présentation ?

Acte est donné, oui, pas de problème.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous passons au rapport n°10, Madame CAUWET (*Vice-présidente en charge des personnes âgées et de la santé*). Il s'agit du rapport sur l'exécution de la délégation de service public de téléassistance. Avec la diffusion d'une vidéo à la suite.

**RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE
 SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TÉLÉASSISTANCE**
 (Rapport n°10 du rapport du Président)

Mme CAUWET.- Monsieur le Président, chers collègues.

Il m'appartient chaque année de vous présenter le rapport de délégataire en charge de l'exécution du service public de téléassistance.

Cette année est un peu particulière puisque, vous le savez, nous avons changé d'organisme prestataire au 1^{er} septembre 2024, Vitaris ayant succédé à Mondial Assistance. Il s'agit donc aujourd'hui d'examiner le dernier rapport de Mondial Assistance.

Sans doute est-ce lié au fait que la délégation s'achevait mais il a été très difficile de récupérer l'intégralité du rapport de Mondial Assistance. C'est donc la synthèse des éléments réalisés par les services qui vous est jointe au présent rapport.

Le dispositif de téléassistance consiste à mettre en contact avec un téléopérateur toute personne rencontrant un problème de santé à domicile afin de lui apporter la réponse la plus adaptée.

Il s'agit d'une option sécurisante pour les publics et leurs proches, qui permet le maintien à domicile. Ce service est à la fois un puissant outil de lutte contre l'isolement mais aussi d'accompagnement en cas de chute.

Pour l'utilisateur, c'est un coût très faible avec un tarif défiant toute concurrence : 7,03 € pour une personne seule ou en couple. 18 500 bénéficiaires bénéficient de ce service au 31.12.2024 et c'est un service universel.

J'évoquais précédemment le changement de délégataire. S'il y a eu quelques situations compliquées, ce changement n'a pas occasionné de trouble majeur pour nos bénéficiaires et toutes les difficultés ont été résolues.

Au-delà de la sécurité apportée tant au bénéficiaire qu'à ses proches, ce service c'est aussi du lien social auquel on ne peut être insensible. En effet, bon nombre d'appels ne donnent pas lieu à une intervention extérieure et consistent souvent à des appels de convivialité ou de confort qui permettent de rompre avec l'isolement.

Mais quoi de plus parlant que la parole de l'usager et des acteurs de terrain que je vous propose dans la diffusion d'une petite vidéo avant de donner acte au Président du Conseil départemental de la présentation de ce rapport.

Je vous remercie.

Diffusion d'une vidéo.

M. LE PRESIDENT.- Très bien ! Voilà pour cette vidéo qui est suffisamment explicite sur l'intérêt de la téléassistance.

On a changé d'opérateur, vous avez bien compris – c'est Vitaris maintenant – pour un coût qui doit avoisiner 100 000 €. 18 000 abonnés à combien ?

MME CAUWET.- 7,03 €.

M. LE PRESIDENT.- 7,03 €.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vois Etienne PERIN qui demande la parole.

M. PERIN.- Oui, Monsieur le Président, merci.

Je souhaitais faire quelques remarques ou poser quelques questions sur ce rapport.

Comme vous nous l'avez exposé, lors des précédents exercices, nous disposions d'un rapport complet et très détaillé du délégataire GTS Mondial Assistance. Aujourd'hui, nous n'avons qu'une présentation réalisée par les services.

Si GTS Mondial Assistance ne souhaite pas transmettre son rapport d'exécution de la DSP, à quoi s'expose-t-il ?

Pour la DSP, d'un point de vue financier, qui supporte le résultat négatif ?

Par ailleurs, nous ne disposons pas des comptes 2024 à jour.

Également, j'ai remarqué à mon sens que la présentation faite comporte des erreurs notamment sur les alarmes traitées, évoquées à 91 764 en 2024 contre 243 199 en 2023. La présentation évoque une baisse de 37,7 % alors qu'il s'agit de deux tiers d'alarmes traitées en moins. Je ne sais pas quel est le chiffre erroné ou si c'est moi qui fais une erreur.

Et puis une dernière remarque ou question sur le suivi pour les clients.

Je voulais vous apporter cet exemple qui aurait pu être dramatique mais qui, il me semble aujourd'hui, devrait bien se terminer. Dans ma commune, une dame a passé la nuit du lundi 8 septembre par terre suite à une chute. Son dispositif de téléassistance ne fonctionnait pas et n'avait pas été contrôlé depuis longtemps. Cependant, il a été expliqué à la famille que des contrôles étaient effectués à distance chaque lundi.

C'est peut-être et probablement un cas particulier mais je tenais à vous faire part de ce problème éventuellement pour reposer les questions au nouveau délégataire pour lequel, sur d'autres événements, je peux vous dire qu'en général, ça fonctionne bien.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Madame CAUWET.

MME CAUWET.- En ce qui concerne le rapport de Mondial Assistance, nous insistons toujours à ce jour à récupérer l'ensemble des données. Il faut savoir que les services quand même eux ont aussi des chiffres, un suivi sur l'ensemble des bénéficiaires.

Oui, on ne peut que déplorer ce manque d'implication de Mondial Assistance dans ce rapport qui devait nous être transmis.

Soyez assurés que nous allons continuer à les harceler pour l'avoir. Nous vous transmettrons les chiffres définitifs.

Quant à Vitaris, vous l'avez dit, il peut y avoir des incidents techniques sur la prise en charge de certains appareils. C'est comme tous les appareils sur lesquels on peut être confrontés. En général quand même les sollicitations sont très vraies, le prestataire répond en général à l'ensemble des appels. Il arrive quelquefois qu'en effet, même sur une chute, l'appareil ne fonctionne pas ou fonctionne moins bien. C'est exceptionnel, vous l'avez dit à la fin de vos propos et je vous en remercie parce que globalement les bénéficiaires sont très satisfaits du service de la téléassistance au domicile.

Je rappelle aussi que cette assistance peut aller jusqu'à 30 mètres dans le jardin parce qu'il y avait certains systèmes où vous n'avez que la maison qui est intégrée, là vraiment, vous l'avez vu sur le reportage, la dame est régulièrement dans son jardin. Elle a dit aussi que quelquefois les gens ne pensent pas à appuyer sur le bouton quand vous n'avez pas pris l'option de chute. Je le rappelle parce que la chute c'est une option dans la téléalarme, c'est juste appuyer sur le bouton et appeler quand on n'est pas bien. La chute, c'est une option supplémentaire.

Voilà ce que je peux vous dire à ce jour.

M. LE PRESIDENT.- Quant au rapport, vous avez bien compris que Mondial Assistance ayant perdu le marché fait preuve de très mauvaise foi.

Acte est donné sur ce rapport n°10 ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous allons passer maintenant au point suivant de notre ordre du jour à savoir l'intervention de Monsieur Hugo GILARDI, qui est Directeur Général de l'ARS auquel vous aurez l'occasion de soumettre vos questions après qu'il eut fait une présentation de l'action de l'Agence Régionale de Santé dans notre département.

INTERVENTION DE MONSIEUR HUGO GILARDI DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Directeur, merci pour votre présence.

Je voulais aussi vous remercier pour la qualité des relations entre le Département et l'Agence régionale, toujours en toute franchise, chacun étant dans son domaine de compétence. Encore une fois, je vous félicite pour les relations entretenues avec notre collectivité. Tous les avis sont unanimes de la part des Vice-présidentes en particulier que vous rencontrez très régulièrement dans tous les domaines dans lesquels intervient l'Agence régionale.

Sans plus attendre, je vais vous donner la parole parce que je suppose qu'après les questions seront nombreuses. Vous allez, dans un premier temps, Monsieur le Directeur, nous présenter l'action de l'Agence régionale dans le Département du Pas-de-Calais.

M. GILARDI.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous, bonjour aux Vice-présidents et Vice-présidentes, bonjour à l'ensemble des conseillers départementaux.

J'ai un grand plaisir et c'est un grand honneur d'être parmi vous ce matin à l'invitation du Président.

Je viens au titre de la loi 3DS qui fait obligation au Directeur général de l'ARS d'établir un bilan annuel de son action devant chacun des Conseils départementaux mais je viens surtout effectivement, comme vous venez de le dire Monsieur le Président, au nom du partenariat que nous avons avec le Conseil départemental, partenariat dont nous nous réjouissons et effectivement dont nous constatons régulièrement la qualité au gré des réunions bilatérales que nous pouvons avoir avec les Vice-présidentes Maryse CAUWET, Karine GAUTHIER et Evelyne NACHEL que je salue chaleureusement.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voulais dire quelques mots de l'esprit dans lequel mes équipes et moi-même travaillons dans le département du Pas-de-Calais pour vous dire que nous sommes là pour régler des problèmes, nous sommes là pour traiter les difficultés rencontrées par les usagers qui se font souvent l'écho de leurs difficultés auprès des élus locaux et nous sommes bien entendu là pour améliorer la situation sur l'ensemble des champs de notre compétence que ce soit la santé, le médico-social ou la santé environnement, j'y reviendrai.

À chaque fois que nous le pouvons bien entendu, pour régler ces problèmes, nous nous rapprochons des élus locaux, bien entendu des élus du Conseil départemental mais qui sont aussi souvent des maires et des présidents d'intercommunalité et c'est donc à tous ces titres-là que nous avons des choses à échanger, nous avons des choses à construire sans jamais oublier, et je le précise à chaque fois pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que c'est l'État qui porte la responsabilité, en particulier sur le champ sanitaire et nous n'oublions pas notre responsabilité.

Et puis dernier point, nous travaillons en ayant le souhait et le désir de rendre compte de notre action et c'est tout l'objet de ma présence ici. Nous nous en rendons compte au regard des documents d'orientation que nous avons élaborés et avec lesquels nous avons pu travailler ensemble. Je crois que vous avez donné en 2021 un avis sur le projet régional de santé et puis nous avons construit ensemble, de manière assez étroite, la feuille de route départementale du Pas-de-Calais qui est d'une certaine manière la référence et le document qui nous sert de suivi et de rendu compte.

Et donc l'objet de ma présence ici c'est de rendre compte de ce qui s'est passé depuis l'année dernière et l'adoption de cette feuille de route territoriale. Je voulais bien entendu commencer par le sujet le plus d'actualité et celui qui met les élus également devant les difficultés rencontrées par les administrés, c'est le sujet de l'accès aux soins et de la démographie médicale.

Pour vous donner quelques éléments de contexte, le département du Pas-de-Calais se situe en dessous de la moyenne nationale en termes de démographie médicale puisqu'on est à 78 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 83 au niveau national. C'est déjà difficile au niveau national et donc être en-dessous de la moyenne nationale est encore illustrateur des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui avec ce sujet.

Pour résoudre et pour essayer d'apporter des réponses à ces difficultés, diapo 8, vous le savez, le Gouvernement ou les Gouvernements précédents ont décidé de mettre un terme au numerus clausus de manière à sans tarder réinjecter des étudiants dans le système de manière à ce que nous puissions, dans un avenir que nous souhaitons proche, autour de 2030, retrouver des médecins sur le terrain avec une augmentation significative du nombre d'étudiants formés à la Faculté de Lille puisqu'on a une augmentation d'environ 15 à 20 % des étudiants et donc, on l'espère et j'y reviendrai, davantage de médecins dans le territoire dans les trois ou quatre années qui viennent.

Travailler également l'avenir, c'est donner envie aux jeunes et notamment aux jeunes collégiens, aux jeunes lycéens du Pas-de-Calais d'embrasser les études médicales et de briser le plafond de verre qui, malheureusement pour certains d'entre eux, les dissuade d'aller vers ces études considérées comme élitistes malheureusement. Donc on a un gros travail que nous conduisons avec cinq lycées du département de manière à donner envie et accompagner les étudiants vers les études en santé.

Nous avons également des dispositifs d'actualité que je voulais évoquer avec vous.

Le premier c'est le dispositif qui est mis en place au titre du Pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le Premier ministre il y a quelques mois et qui est en train de se mettre en place à Hesdin dans la Communauté de Communes des 7 Vallées et qui, comme vous le savez sans doute, consiste à donner envie à des médecins volontaires de venir exercer dans ce territoire pour des consultations deux fois par mois et donc refixer une offre de soin dans ce territoire.

Il y en a quatre dans la Région. On en a un dans le Pas-de-Calais. C'est un dispositif expérimental qu'on est en train de construire avec les élus locaux et qui, je l'espère, fonctionnera et pourra être déployé dans d'autres points du territoire départemental.

Nous avons également en ce moment, certains d'entre vous le savent puisque sont représentés dans le Conseil territorial de Santé, le travail de révision du zonage des médecins généralistes, zonage qui permet de déterminer les zones, les communes et les intercommunalités qui pourront bénéficier des aides à l'installation. Globalement, puisque la situation s'est plutôt détériorée depuis la dernière élaboration du zonage, les communes vont être plutôt favorisées dans le sens où on va renforcer nos aides à l'installation dans les territoires les plus fragiles.

Et puis dernier point, dernier dispositif en cours de mise en œuvre extrêmement important également, c'est la mise en place de la quatrième année d'internat de médecine générale qui se mettra en place au 1^{er} novembre 2026 et qui doit être considérée comme la chance de pouvoir attirer des internes de médecine générale dans les territoires les plus fragiles. On a aujourd'hui, dans le Département du Pas-de-Calais, 250 maîtres de stage et on aura 300 étudiants qui sortiront l'année prochaine de la Fac de Lille pour se répartir sur les Départements du Nord et du Pas-de-Calais. Donc tout l'enjeu, pour l'Agence mais aussi pour les élus, c'est de faire en sorte que les stagiaires internes de 10^{ème} année choisissent les stages dans les lieux les plus prioritaires pour nous en termes de besoin de démographie médicale.

Vous le voyez, même si, et je le répète à chaque fois, la situation est quand même très très délicate, il faut le reconnaître, elle fait l'objet de fortes attentes de vos administrés. Nous ne restons pas les bras croisés et avec vous, avec les élus, nous essayons de mobiliser au maximum l'ensemble des dispositifs qui sont à notre main.

Je voulais également, avant de terminer sur ce point, souligner l'importance qu'il y avait collectivement à soutenir le développement des maisons de santé pluri-professionnelles et des centres de santé. Je sais que le Département est lui-même opérateur et soutien de trois centres de santé dans le département. Je le dis parce que l'exercice collectif est désormais plébiscité par les jeunes médecins. C'est une manière soit de fixer l'offre existante, soit de donner envie à des médecins, des jeunes médecins et notamment ceux que j'évoquais tout à l'heure de 10^{ème} année, de venir travailler aux côtés de confrères et consœurs dans ces lieux d'exercice collectif qui, encore une fois, présentent l'ensemble des avantages en termes de logistique et de partage des expériences et de travail collectif.

En synthèse sur ce sujet, nous nous mobilisons, dans la limite bien entendu de la démographie médicale qui nous est offerte. L'objectif est bien entendu de s'assurer que les médecins viennent bien exercer là où on en a besoin dans un contexte où, comme vous le savez, la liberté d'installation reste la règle puisque la loi pour l'instant n'est pas venue modifier ce principe.

Je voulais par ailleurs en deuxième point vous parler de ce que nous faisons pour moderniser le parc hospitalier, notamment dans le cadre du programme que vous connaissez, le Ségur de l'investissement, qui avait été lancé en 2021 et dont la région a bénéficié. L'opération phare, vous la connaissez, c'est la reconstruction du Centre hospitalier de Lens qui est le plus gros chantier hospitalier de la région et qui est l'un des plus gros chantiers hospitaliers sur le territoire national.

Les choses sont en bonne voie. Je voulais juste rappeler quelques chiffres. C'est un investissement de 500 M€ accompagnés à hauteur de 292 M€ par l'État dont 100 M€ par l'ARS elle-même sur ses marges régionales.

Donc on aura en 2027 un établissement modernisé capable de répondre bien entendu aux besoins de santé de la population du bassin.

Je n'oublie pas néanmoins qu'il y a d'autres opérations financées dans le cadre du Ségur, en particulier la modernisation du Centre hospitalier de Saint-Omer qui est en cours et puis la modernisation également du plateau technique du CH de Béthune qui est, elle, achevée et la modernisation de la clinique des 7 Vallées, là aussi Communauté de communes des 7 Vallées qui décidément fait l'objet de notre attention.

Nous avons, depuis le début du Ségur, engagé au niveau de l'ARS près de 150 M€. Donc vous voyez un effort particulièrement conséquent pour mettre les équipements hospitaliers au niveau des attentes des usagers mais aussi des conditions de travail des professionnels de santé qui, dans certains établissements effectivement, ne sont pas à la hauteur des attentes légitimes des professionnels.

Je voulais évoquer également un sujet d'intérêt commun, en tout cas de compétence commune avec le Conseil départemental, c'est la prise en charge des personnes âgées et plus généralement de la préparation au vieillissement de notre population pour vous dire que les énergies de l'État et du Conseil départemental sont mobilisées pour assurer une meilleure coordination de notre réponse. Cela s'est traduit par plusieurs choses depuis l'année dernière :

Premièrement, la mise en place du Service public départemental de l'Autonomie. Nous étions département expérimentateur et on peut dire que le travail qui était conduit dans le département est un travail de grande qualité. En tout cas cela a été salué comme tel au niveau national et on espère que ce sera surtout pour l'utilisateur une facilité plus grande de se repérer dans notre système qui d'ailleurs parfois est un peu complexe et puis une capacité de réponse supérieure de l'ensemble des opérateurs, et ils sont nombreux, intervenant sur ce sujet de la prise en charge des personnes âgées.

On a également, avec le Conseil départemental, engagé, et c'est en bonne voie, ce qu'on appelle la réforme des services d'aide à domicile qui consiste à rendre plus cohérentes les interventions des services infirmiers et des services d'aide à domicile par un rapprochement des associations dans une logique de territoire. Et on peut dire que là aussi, puisque nous avons cette échéance au 31 décembre 2025, les choses se passent plutôt bien dans le rapprochement des associations dans une logique qui devrait favoriser une meilleure articulation pour le bénéfice des usagers.

Enfin, dans ce cadre-là, je souhaitais évoquer ce que nous faisons pour nos EHPAD.

D'abord, il faut reconnaître que nos EHPAD sont en difficulté budgétaire et en particulier les EHPAD publics et en particulier les EHPAD autonomes en raison de plusieurs éléments qu'on espère conjoncturels mais qui ont tendance à durer. C'est l'impact du Covid qui a été quand même très fort dans l'image que les résidents, que les familles peuvent se faire des EHPAD malheureusement, l'affaire Orpea qui n'a pas également aidé à reconstruire cette image, et puis comme on a également des éléments d'impact économique, l'inflation a été par ailleurs particulièrement compliquée à absorber par les Directions d'établissements. On est dans une situation complexe qu'on essaie de traiter par des aides budgétaires et on a alloué près d'une vingtaine de millions, si mes souvenirs sont bons, à une dizaine d'EHPAD du département pour passer le cap.

Nous n'avons également bien entendu pas ralenti notre aide à l'investissement dans les établissements du Département et vous avez également la liste de tous ceux qui font l'objet de notre attention. On a autour de 25 M€ chaque année, consacrés à la modernisation des EHPAD du département. Ça fait à peu près cinq ou six opérations tous les ans que nous partageons également avec le Département. En tout cas, sur ce sujet, nous essayons de coordonner nos efforts.

Deuxième sujet d'intérêt ou de compétence commune, c'est la prise en charge et l'accompagnement des enfants et des adultes en situation de handicap.

Sur ce sujet, nous mettons en œuvre le plan dit « 50 000 solutions » qui a été engagé par les gouvernements précédents il y a maintenant plus de deux ans et qui, pour le Département du Pas-de-Calais, représente 52 M€ pour la période 2024-2030. Je précise, et c'est à l'initiative de l'Agence, que le Département est le premier bénéficiaire en termes de péréquation de cette enveloppe parce qu'on a constaté qu'effectivement il y avait besoin d'un fort rattrapage dans ce département comparativement aux quatre autres. Cela fait presque 20 % d'augmentation de l'enveloppe de l'ARS consacrée à la prise en charge des personnes en situation de handicap. C'est un programme très important et qu'on suit avec la plus grande attention, la plus grande vigilance en termes d'efficacité de la dépense et des allocations que nous ferons à l'ensemble des organismes gestionnaires.

On a déjà, depuis la mise en place de ce programme l'année dernière, consommé 25 % de l'enveloppe et 80 % des solutions que nous avons soutenues sont d'ores et déjà opérationnelles. Cela fait près de 150 places pour les enfants et 100 pour les adultes. Je précise que ça vient s'ajouter à l'effort que nous avons déjà engagé depuis 2021 concernant le financement de ce qu'on appelle le moratoire, c'est-à-dire la fin de l'accueil des enfants et des adultes en Belgique puisque nous avons une enveloppe de 5 M€ qui nous a permis là aussi de créer une centaine de places notamment pour

les adultes de manière à tarir le flux de départs non volontaires vers la Belgique. C'est un élément extrêmement important sur lequel on pourra revenir si vous le souhaitez.

On a également traité de manière spécifique la prise en charge de l'autisme en renforçant les plates-formes de coordination et d'orientation. Il reste encore beaucoup à faire sur ce sujet bien entendu. Les élus, les services de la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé sont tous les jours sollicités par des familles sans solution. On essaie au maximum de traiter ce sujet avec humanité et avec célérité puisque là aussi nous avons des crédits pour ce faire et c'est près de 2 200 enfants de 0 à 6 ans et 758 enfants de 7 à 12 ans qui ont été repérés et orientés par ce dispositif. Il faut se dire qu'il reste beaucoup à faire mais qu'on a aussi beaucoup progressé dans l'accompagnement, le repérage précoce et la prise en charge précoce des enfants autistes depuis maintenant une petite dizaine d'années grâce aux efforts partagés de l'ensemble des acteurs.

On a également un effort particulier à faire avec l'Éducation nationale pour l'école inclusive, on continuera à déployer les unités d'enseignement en milieu scolaire et on déploiera les pôles d'appui à la scolarité. Il y en aura 12 dès cette année dans le département.

Nous avons une attention particulière aussi pour les enfants dits - on n'aime pas trop le terme mais c'est celui qui est usité malheureusement - à double vulnérabilité qui sont des enfants qui relèvent à la fois de l'Aide Sociale à l'Enfance mais qui ont également une orientation au titre du handicap. Il y a déjà bien entendu des enfants de l'ASE accueillis dans les établissements médico-sociaux, c'est près de 40 % en ITEP, près de 20 % en IME et près de 10 % dans les services. L'effort est déjà réalisé mais comme le Conseil départemental en particulier est confronté à une augmentation très forte de la file active, il faut qu'en face nous soyons capables d'accueillir dans les bonnes conditions et répondre aux notifications des MDPH. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du plan « 50 000 solutions », on essaie de déployer de nouvelles places, de nouvelles réponses. C'est le cas à Monchy-le-Preux, je crois qu'il y a une inauguration demain. On a également deux appels à projets en cours pour répondre aux difficultés que je viens de citer. Dans la période qui va d'aujourd'hui jusqu'à 2030, j'espère qu'on aura une capacité de réponse importante sur ce champ-là.

Nous avons également, et je pense que c'est aussi un souci pour vous au quotidien, l'obligation de travailler sur la santé mentale en général, santé mentale des jeunes et des adultes.

S'agissant de la santé mentale des jeunes, je voulais vous préciser que nous avons déjà mis en place deux Maisons des Adolescents qui, certes, ne s'occupent pas que de santé mentale mais qui sont quand même une réponse de proximité importante à souligner et qui marche. On a déjà une Maison des Adolescents à Hénin-Beaumont, une à Boulogne et à Saint-Omer et on a un objectif de déployer une nouvelle Maison des Adolescents à Béthune.

Enfin, je voulais évoquer le sujet de la prise en charge des personnes vulnérables avec quelques éléments d'action notamment la mise en place des médiateurs santé qui sont des professionnels financés par la préfecture et par l'ARS pour aller vers notamment les quartiers politiques de la ville et aller vers les populations qui sont les plus éloignées du soin notamment en termes de prévention, de vaccination, et c'est un travail extrêmement important auquel on tient.

Et enfin, deux points et deux dispositifs à valoriser aussi, c'est la Maison des Femmes du CH d'Arras et l'effort que nous allons faire pour déployer les unités d'accueil pédiatriques « enfance en danger » d'ici la fin de l'année à Arras et Boulogne et pour 2026 à Calais et Lens, puis 2027 à Saint-Omer.

J'en terminerai par le sujet de la prévention pour vous dire que nous avons enregistré des résultats, et ça fait plaisir parce que souvent on nous reproche de ne parler que de dispositifs et jamais de résultats obtenus.

J'ai vraiment satisfaction, en tant que Directeur général de l'ARS, de vous dire que, sur la vaccination contre le papillomavirus qui, vous le savez, est un virus qui cause chez les filles comme chez les garçons des cancers à échéance 20-30 ans et qui peut être éradiqué puisque nous disposons d'un vaccin, nous avons, l'année dernière, engagé un gros travail de vaccination avec l'Éducation nationale qui nous a permis, dans les collèges, de faire progresser le taux de couverture vaccinale de 20 points. Et 20 points, cela fait autant de jeunes garçons et de jeunes filles qui ne seront pas atteints par des cancers à l'âge adulte, et c'est une grande satisfaction pour vous dire que des fois on peut se réjouir aussi de ce que nous pouvons faire pour la santé publique.

Et je ne m'arrête pas là puisque nous avons récemment obtenu des chiffres sur la mortalité en raison de la consommation de tabac et d'alcool et que ces chiffres sont encourageants, je n'allais pas dire bons parce qu'il y a encore un niveau de surmortalité qui est beaucoup trop élevé mais on a baissé de 10 % la mortalité liée à l'alcool et 11 % liée au tabac sur dix ans dans le département du Pas-de-Calais. Ces chiffres sont légèrement supérieurs à ce qu'on observe dans la région et nettement supérieurs à ce qu'on observe au niveau national. Donc, vous le voyez, on a aussi des résultats positifs qu'il convient d'enregistrer, de valoriser et de faire savoir car c'est la conséquence de notre action collective au niveau national et au niveau local.

Juste un dernier petit mot pour vous parler d'un sujet qui, je crois, vous préoccupe et préoccupe vos administrés, c'est la qualité de l'eau.

Sachez que l'Agence Régionale de Santé est particulièrement mobilisée pour surveiller et contrôler la qualité de l'eau et d'autant plus dans la région qui subit de ce point de vue-là les conséquences de l'industrie, de l'activité industrielle, de l'activité agricole et puis aussi l'héritage des deux guerres mondiales parce qu'on a des résidus également des munitions des deux guerres mondiales qui se retrouvent dans l'eau de consommation humaine.

Je voulais vous dire aujourd'hui, mais vous le savez déjà, que l'eau du robinet est de qualité et qu'elle peut être consommée. Il se trouve que nous pouvons ici ou là être amenés à prendre des restrictions d'usage mais c'est très ponctuel. Nous n'avons pas d'alerte aujourd'hui au titre du dépassement des valeurs sanitaires. Si c'était le cas, bien entendu, nous agirions immédiatement en lien avec les élus pour restreindre la consommation d'eau. Aujourd'hui, ça n'est pas le cas et donc vous pouvez rassurer vos administrés, ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas agir pour améliorer la qualité puisque même si ça ne dépasse pas les valeurs sanitaires, il y a effectivement des sujets autour des métabolites de pesticides autour des PFAS qui doivent être traités avec le plus grand sérieux au regard des normes et des recommandations des autorités nationales.

Je voulais dire un petit mot de l'ERBM mais je pense que nous sommes déjà tous au bon niveau d'information et puis ce serait probablement rallonger trop mon intervention.

Ce que je voulais vous dire en conclusion c'est que bien entendu les équipes de l'ARS, beaucoup d'entre vous le savent mais je le répète, sont à votre disposition et en particulier la Direction départementale en la personne de Julien DENYS qui est à votre écoute et qui est 24h/24 si je puis dire...

M. LE PRESIDENT.- Qui est bien connu !

M. GILARDI.- ...là pour répondre aux questions que vous vous posez ou aux questions que vos administrés vous posent.

Je vous remercie beaucoup de votre attention et je suis bien entendu à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur général, pour cette présentation à la fois dense, synthétique et claire...

Applaudissements

Et encore une fois vous remercier.

On peut se réjouir effectivement que, dans le domaine des investissements, le Centre Hospitalier de Lens devienne une réalité très prochainement. La modernisation qui se poursuit, je pense à Saint-Omer également.

Et puis sur le numerus clausus, là c'est l'ancien parlementaire qui va s'exprimer, pour avoir participé à quelques commissions parlementaires sur la démographie médicale. Fin du numerus clausus, très bien, on va former davantage mais encore faut-il qu'ils aillent là où il y a des besoins parce que c'est ça le véritable enjeu. On a parlé de mesures incitatives. C'est un grand hebdomadaire, il y a quelques semaines, quelques mois même, qui s'était livré à recenser toutes les mesures incitatives et qui aboutissait à la conclusion qu'elles n'avaient pour le moment pas donné grand-chose. Par conséquent, c'est que le problème est extrêmement difficile à régler.

Se trouve au cœur du débat la régulation. C'est un mot qu'on n'ose pas aborder mais un jour ou l'autre, je crois que ce seront encore une fois des parlementaires qui devront y répondre. En tout cas la proposition de loi qui avait été déposée dernièrement qui consistait à dire : on ne peut plus s'installer dans les zones en surdensité médicale, cela paraissait être une réponse à peu près cohérente. Alors il faut l'aborder encore une fois avec beaucoup de précaution.

Vous avez évoqué les maisons de santé. C'est vrai que les maisons de santé, maintenant que les étudiants souhaitent surtout exercer en médecine de groupe si on peut dire, avec toute une chaîne, une communauté médicale qui s'installe dans les mêmes locaux, c'est aussi une réponse adaptée, on voit qu'elle porte ses fruits. Ce sont des réponses. Il y a aussi des maisons de santé qui n'ont pas de prescripteurs. Nous avons uniquement des paramédicaux mais pas de prescripteurs. Donc c'est un débat toujours très difficile. En tout cas les mesures qui sont prises, y compris d'ailleurs les maîtrises, c'est intéressant une maîtrise de stage mais encore une fois faut-il fidéliser ces jeunes qui vont sortir et leur créer aussi un environnement qui soit favorable. C'est aussi un enjeu.

Le point que je voulais également évoquer, c'est sur l'ASE parce que nous trouvons aussi beaucoup d'enfants orientés au Département qui devraient avoir une autre réponse que celle du placement traditionnel. Et donc se pose la question des ITEC également, du nombre d'ITEC, des places disponibles. Cela aussi est un enjeu pour le Département du Pas-de-Calais.

Sur les EHPAD, on connaît effectivement les difficultés des EHPAD. Cela nous renvoie à la question plus générale qui est aussi du financement du grand âge demain, de ses structures.

Donc voilà beaucoup de questions qui sont posées. L'impression que cela me donne c'est que vous vous efforcez d'y répondre avec les moyens qui sont les vôtres, avec beaucoup de bonne volonté, et je voulais encore une fois vous en remercier. Mais on sait aussi que des réponses se trouvent en dehors de cet hémicycle également. Ce sont des réponses législatives, des réponses qui doivent faire à mon avis l'objet d'un débat. C'est pour cela que je regrette toujours qu'au moment des élections, des grands rendez-vous, les élections présidentielles, on ne puisse pas mettre certains débats en lumière de manière à pouvoir répondre à l'attente des populations.

Le débat est ouvert.

Je vais peut-être donner la parole à Maryse CAUWET dans un premier temps, puis à celles et ceux qui la réclament.

Maryse va prendre la parole, puis j'ai vu d'autres intervenants. En tout cas, je ne vais pas dire : n'hésitez pas ! Allez-y, posez les questions ! Je pense que les réponses que vous avez apportées, notamment sur les placements en Belgique, sont aussi importantes. Cela montre effectivement que des efforts sont faits. Mais je crois qu'il reste encore à faire. Je ne dirai pas beaucoup mais il reste à faire.

Maryse CAUWET, vous avez la parole.

MME CAUWET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Aujourd'hui, je tiens à mettre en lumière l'importance des relations partenariales que nous avons su établir et renforcer au fil du temps avec l'ARS depuis l'arrivée de Monsieur GILARDI. Ces collaborations sont fondamentales pour garantir un service public efficace et de qualité au bénéfice de nos concitoyens. Je me réjouis tout particulièrement des échanges fructueux entre les équipes techniques de l'ARS et celles de notre Département. Ces interactions qui se sont intensifiées ces dernières années témoignent d'une volonté commune d'optimiser nos actions en matière de santé et d'offre médico-sociale. Je souligne ici l'importance de mener ces échanges en toute transparence et franchise tout en respectant les capacités et les compétences de chacun. Cela nous permet non seulement d'avancer ensemble mais aussi d'adapter nos approches en fonction des réalités de terrain.

Vous l'avez dit, Monsieur GILARDI, nous sommes engagés conjointement dans la préfiguration du service public départemental de l'autonomie, ce qui nous a permis de mobiliser les acteurs de territoire et de porter un discours commun et coordonné pour améliorer l'accueil, l'orientation et la participation des usagers.

Sur le plan politique, je suis également fière des synergies que nous avons développées. Les réunions régulières que nous tenons réunissant élus et représentants de l'ARS favorisent un dialogue constructif et une meilleure compréhension des enjeux locaux.

Une illustration de cette collaboration est la mise en œuvre conjointe entre le Département, l'ARS et la DDFIP de la Commission financière des ESMS en grande difficulté qui a été nommée fonds d'urgence et vous l'avez bien notifié dans vos propos.

Cette commission a permis l'octroi de 2 M€ pour 3 EHPAD en grande difficulté et d'un montant de presque 2 M€ pour 8 SAAD repérés à risque financier majeur.

Ce travail se poursuivra en 2025. Cependant, je regrette que seuls les EHPAD puissent bénéficier de ce fonds d'urgence pour 2025.

Vous avez évoqué aussi le dispositif du COTIS investissement. Vous avez cité l'ensemble des établissements qui ont pu en bénéficier dans le département. Il faut savoir aussi que l'investissement du Département venait abonder ce COTIS pour les établissements en grande difficulté.

Un autre exemple pour terminer d'illustrer les propos et notre volonté, notre détermination et notre participation sur le plan des « 50 000 solutions », en ce qui concerne la transformation de l'offre médico-sociale 2024-2030. Ce plan sera déployé pour apporter une réponse aux enfants et aux adultes en situation de handicap sans solution adaptée, et vous l'avez, vous aussi, souligné par l'augmentation du nombre de places.

C'est un travail de négociation que nous menons avec l'ARS pour trouver des solutions nouvelles au regard des taux d'équipement et spécificités territoriales. En effet, le schéma de l'autonomie du Pas-de-Calais 2023-2027 prévoit que, pour favoriser l'inclusion et le maintien à domicile, le Département développera les services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap pour atteindre une offre de service équivalente à l'offre d'hébergement.

Il est à noter juste qu'une journée de « 50 000 solutions » pour concerter les ESMS est programmée par l'ARS le 4 novembre 2025 à laquelle bien sûr le Département participera.

En ce qui concerne les établissements de la protection de l'enfance et sous couvert de ma collègue Evelyne, on souligne et on en reparle pour la troisième fois, l'inauguration de l'Unité L'Orée des Bois dans le parc de l'IME de Monchy-le-Preux le 24 septembre prochain. C'est le résultat de cette collaboration fructueuse qui va permettre la prise en charge de 6 jeunes en situation complexe dont 3 en situation de double vulnérabilité.

Cette mise en œuvre du Plan des « 50 000 Solutions » prévoit également différents projets à venir, notamment pour des enfants à double vulnérabilité. Ils sont en cours de finalisation entre nos services et l'ARS pour répondre aux besoins et permettre par la même occasion de diminuer la tension que nous rencontrons actuellement sur l'offre d'accueil des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Je tiens également à mettre en avant la mise à disposition du personnel sanitaire par l'ARS pour les trois maisons des Adolescents que vous avez citées tout à l'heure.

Ces illustrations ne sont qu'un aperçu des nombreuses initiatives que nous avons menées ensemble. Elles ne se veulent pas et ne sont pas exhaustives. Elles soulignent notre capacité à travailler ensemble et sont le reflet de notre travail conjoint au quotidien et notre capacité à porter des enjeux conjointement.

Il reste des chantiers à mettre en œuvre. Alors, je pense qu'il faut continuer sur cette voie car c'est ensemble que nous réussirons à relever les défis de demain.

Je tenais tout particulièrement vraiment à vous remercier, Monsieur GILARDI, Monsieur DENYS, et l'ensemble des collaborateurs de l'ARS pour la bonne coopération que nous pouvons mener ensemble.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame CAUWET.

Madame BOURGUIGNON, vous avez la parole.

MME BOURGUIGNON.- Merci, Monsieur le Président.

Je salue Monsieur le Directeur de l'ARS que j'ai connu sous d'autres cieux.

Et je voulais simplement rajouter à votre analyse, Monsieur le Président, sur notre combat incessant dans la démographie médicale et l'installation des médecins, en dix ans, il a déjà fallu convaincre les étudiants en médecine que la médecine générale était une médecine à part entière et qu'elle était le cœur du métier parce que ce n'était plus du tout dans les discours, ni même dans les formations, un discours souvent adapté. Il a fallu déjà recommencer par ça.

Ensuite, les stages de médecine générale, aujourd'hui, se passent dans la majeure partie des cas non pas dans les zones sous dotées. C'est peut-être là où il y a une piste à explorer. Et quand vous parliez d'obligation législative qu'on pourrait faire naître, peut-être que l'obligation d'un stage dans des zones sous dotées serait souhaitable. Cela n'engage pas plus que ça et cela n'impose pas une installation à des médecins parce que le deuxième sujet c'est qu'ils n'ont pas non plus envie, ces jeunes médecins, de s'installer tout simplement. Ce n'est même pas une question de sous doté, c'est même pas envie de s'installer.

Ce sont tous ces sujets-là qu'on doit mettre sur la table et cela ne se décrète pas effectivement, cela s'imposera par petites touches mais en contrepartie par exemple d'études, on pourrait imaginer qu'un contrat soit rendu entre l'étudiant et l'État pour qu'il soit à disposition des zones dans lesquelles on en a le plus besoin et notamment dans les maisons de santé que les collectivités territoriales font naître sur les territoires parce que c'est un juste retour des choses que de venir soigner les personnes là où elles en ont besoin.

Voilà des sujets et des pistes sur lesquelles on a encore à travailler et je pense qu'on peut avancer doucement sans brutalité sur ces sujets-là parce qu'on le sait, c'est toujours un sujet brûlant, vous l'avez connu, je l'ai connu, on le connaîtra encore mais je trouve qu'on avance par petites touches comme ça et qu'on va y arriver. En tout cas, une chose est sûre : si on n'y arrive pas, il y aura une rupture entre le citoyen et le corps médical, c'est écrit d'avance parce que les gens ne comprendront plus pourquoi les jeunes ne veulent pas venir les soigner chez eux parce que c'est quand même l'âme et le cœur de leur métier.

Le deuxième sujet que je voulais juste évoquer devant Hugo GILARDI, c'est la protection de l'enfance. Des efforts ont été déployés. Je salue l'effort commun réalisé entre Département État et qui fonctionne lorsqu'ils travaillent ensemble. Par contre, je déplore que l'État ait un peu oublié quand même la protection de l'enfance. Croyez-moi, je relaie ce message. Alors, ce n'est évidemment pas l'État dans la Région Hauts-de-France mais l'État en général qui a abandonné ses enfants et sa fonction régaliennne qui est celle de protéger ses enfants. Il va falloir y mettre les moyens, y mettre les métiers, y mettre la santé mentale au goût du jour aussi, et puis aussi faire en sorte qu'on réfléchisse enfin à de nouvelles formes d'aides au placement et de placement même pour ces jeunes qui ne méritent pas forcément les endroits où on les met quand on les trouve et quand on trouve des places.

Voilà, c'est tout, merci !

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame BOURGUIGNON.

Monsieur FAIT.

M. FAIT.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Directeur, pour votre présentation. Et pour vous solliciter régulièrement, je sais que vous avez une écoute attentive.

Je voulais aborder quelques sujets mais rapidement pour laisser la parole à d'autres également.

C'est vrai que sur la démographie médicale, la cartographie pour le territoire national montre quand même que nous avons un maximum de territoire sous dotés. Toute la difficulté justement est de pouvoir placer suffisamment de médecins. Vous annoncez dans votre rapport 15 à 20 % d'étudiants supplémentaires à la Faculté de Lille. Est-ce que c'est suffisant pour compléter tous les départs en retraite qu'on peut connaître actuellement ? Il y a toujours un delta qui est négatif.

Concernant les EHPAD comme l'aide à domicile, je crois qu'on peut aussi parler de l'attractivité des métiers. Je sais que le Département travaille sur ce sujet mais c'est un sujet qui doit nous animer vraiment au quotidien.

Concernant l'autisme, j'ai été nommé par l'Assemblée nationale rapporteur de la mission « prise en charge de l'autisme ». C'est vrai que, dans ces auditions, on se rend compte aujourd'hui que nous sommes très en retard par rapport à beaucoup de pays, à beaucoup de pays voisins notamment, et que, dans ces repérages, bien sûr ça doit tendre vers les 18 mois de l'enfant et non pas les 6 ans comme on le connaît actuellement parce que 6 ans c'est déjà trop tard pour pouvoir corriger les effets de l'autisme et pour pouvoir prendre en charge correctement. De même, entre le repérage et la mise effective des moyens sur les enfants, le délai est beaucoup trop long et ça rallonge bien sûr les possibilités d'amélioration des enfants.

Et puis un dernier point sur l'eau, vous avez évoqué l'eau, je voudrais évoquer les PFAS. Vous l'avez abordé assez rapidement. Est-ce que dans les analyses que vous menez actuellement c'est une recherche effective sur toutes les analyses que vous pouvez mener ?

Merci beaucoup, Monsieur le Directeur.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur FAIT, merci.

Madame MATRAT a demandé la parole. Allez-y, Madame MATRAT.

MME MATRAT.- Monsieur le Président, Monsieur le Directeur régional, mes chers collègues,

Je veux revenir quelques instants sur la problématique de la santé mentale et plus particulièrement celle des jeunes.

En novembre dernier, le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age a publié un avis sur l'état de santé mentale des enfants et des adolescents en France en 2024. Il alerte sur l'augmentation du mal-être, des troubles émotionnels mais aussi des comportements qui peuvent mener à une hospitalisation face malheureusement à un système de soins en grande difficulté.

Dans ce contexte, il insiste notamment sur l'importance de la prévention, de réponses thérapeutiques diversifiées et d'un accompagnement des familles et des professionnels.

Vous l'avez dit tout à l'heure, le Pas-de-Calais n'échappe pas à ce phénomène. Nous constatons depuis quatre ans une augmentation notable des troubles psychiques, des pensées suicidaires et des difficultés d'accès aux soins pour nos jeunes de 11 à 25 ans.

Les rapports d'activité de nos Maisons des Adolescents dont vous parliez tout à l'heure démontrent de manière significative une hausse du nombre des demandes de prise en charge. Elles illustrent l'augmentation effective des problématiques liées à la santé mentale des adolescents dans des contextes familiaux de plus en plus instables.

Elles se traduisent pas des accompagnements qui ne se limitent plus à des difficultés ponctuelles mais nécessitent un suivi plus long, un travail de coordination plus conséquent.

Elles mettent en exergue un manque de solutions alternatives adaptées notamment en psychiatrie rendant l'orientation des jeunes de plus en plus difficile.

Le Département, vous le savez, s'est saisi de ce sujet à l'initiative de notre collègue Vice-président en charge de la jeunesse, François LEMAIRE, qui a mobilisé autour de lui les partenaires de l'éducation populaire et différentes associations. Ces structures qui sont en contact des jeunes au quotidien se posent beaucoup de questions. Ils notent les difficultés mais n'ont pas les outils pour y faire face.

Nous allons prendre notre part en menant des rencontres et en tâchant d'outiller nos partenaires mais cette mobilisation ne doit pas occulter le problème fondamental que constituent les manques en termes de prévention mais aussi de dispositifs et de structures de prise en charge de nos jeunes. J'ai entendu que vous tâchiez d'y répondre.

Je veux revenir, comme le Président et comme ma collègue Brigitte BOURGUIGNON, sur les difficultés plus particulières ou en tout cas notre attention pour les jeunes relevant de l'Aide à l'Enfance. Ce sont des enfants qui sont en grande souffrance, des enfants qui, plus que d'autres encore, souffrent de problèmes psychiques.

Notre rôle, le rôle du Département, c'est évidemment de les accueillir, de soutenir les familles qui en ont besoin, d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants. Aujourd'hui, on nous demande de prendre en charge des situations qui sont beaucoup plus difficiles et qui ne relèvent plus des compétences du Département.

J'ai bien noté votre propos, j'ai entendu l'engagement de vos services. Je dois vous dire que nous comptons sur vous.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame MATRAT.

Après ces questions qui sont importantes, parce que celles de Caroline MATRAT nous concernent nous directement également, on constate aujourd'hui, on le voit, les cas de plus en plus complexes qui nous sont confiés qui font qu'on peut légitimement penser que les enfants ne relèvent plus non plus d'un placement classique parce qu'on va vers une situation d'échec. Lorsque vous placez un enfant qui souffre de troubles psychiques dans une famille, bien souvent ça crée des tensions et on voit souvent des assistantes familiales abandonner le métier parce qu'elles se sentent dans l'incapacité de répondre. Cela supposerait déjà au moins un accompagnement dans un premier temps mais surtout naturellement je pense les places en ITEP en particulier comme je l'évoquais, ça nous semble être aussi une solution parce que nous sommes, et je le dis toujours aussi, je le dis aussi aux magistrats, nous sommes souvent le réceptacle de toute une souffrance. À défaut de trouver des solutions, on oriente les enfants directement vers le Département alors qu'ils relèveraient d'autres formes de prise en charge. Et cela aussi est effectivement un problème pour les Départements et vous avez raison de le soulever.

Je ne vois plus de demande d'intervention.

Vous n'avez pas d'autres demandes d'intervention ? Non ?

Eh bien écoutez, Monsieur le Directeur général, je vais vous laisser la parole pour répondre éventuellement aux questionnements qui ont pu être formulés.

M. GILARDI.- Merci beaucoup pour vos questions.

Sur le sujet de l'installation et de la notion de régulation, je dirai qu'on n'a pas nécessairement besoin immédiatement d'une régulation à l'installation dans le sens où sur la médecine générale, dans la mesure où un médecin généraliste exerce à quelques kilomètres seulement de son lieu de naissance en général et que, par ailleurs, un médecin généraliste exerce souvent dans le lieu où il a fait ses stages et en particulier, et j'y reviens, le stage de quatrième année sera extrêmement important de ce point de vue-là, il y a moyen, me semble-t-il, d'assurer une forme de régulation qui n'est pas nécessairement inscrite dans la loi mais qui nous permet quand même d'orienter la cohorte de médecins généralistes vers les lieux que l'on souhaite repeupler. C'est une forme de régulation mais c'est une régulation..

M. LE PRESIDENT.- Douce.

M. GILARDI.- Douce et surtout sur le long terme, c'est-à-dire qu'il faut accompagner les médecins généralistes dès leur second cycle de manière à leur donner envie d'aller exercer dans les lieux qui sont prioritaires.

Je voulais juste vous dire, et là pour le coup c'est moins doux comme régulation, on a déjà utilisé l'outil, on essaie de réduire au maximum l'écart entre le nombre d'étudiants et le nombre de stages de manière à ce qu'il n'y ait pas trop de choix et que tout le monde n'aille pas se grapper dans les stages de la métropole lilloise.

Depuis l'année dernière, et cela a fait grincer quelques dents mais on assume, on a réduit cette possibilité de choix et on a réussi à orienter des stagiaires vers des lieux qui jusque-là n'étaient pas pris. Cela a été quand même une grande satisfaction pour nous. On va continuer à mobiliser ces outils-là.

Effectivement, il n'y a pas suffisamment d'étudiants aujourd'hui qui sortent de la Fac pour compenser les départs en retraite mais on n'est pas encore au temps où on a les +15 % issus du numerus clausus, donc a priori 2020 + 10 = 2030, donc ce ne sera qu'à partir de 2030 qu'on aura des cohortes un peu plus étoffées et où on espère pouvoir réamorcer la pompe et avoir une croissance nette.

Ceci étant, on a constaté que, dans certains territoires, il y avait quand même un repeuplement et parfois assez significatif, y compris d'ailleurs dans des territoires dont on n'aurait pas pensé qu'ils pourraient être attractifs pour les médecins.

D'ailleurs, dans le Pas-de-Calais, on a réussi à résoudre quelques problèmes qui s'étaient posés avec des départs en retraite inopinés, je pense à Licques, je pense à Bucquoy. Je pense qu'en se mobilisant, on peut donner envie aux jeunes ou aux moins jeunes de venir s'installer.

Il y a aussi le sujet des médecins retraités qu'on peut salarier pour maintenir le plus longtemps possible l'exercice.

Donc voilà, on a quand même quelques outils, un panel d'outils à notre disposition et en tout cas sachez qu'on le mobilise au maximum de ses capacités.

Sur la protection de l'enfance, effectivement je partage avec d'autres sphères de l'État cette responsabilité de prendre en charge, alors là pour ce qui me concerne sur la partie enfants en situation de handicap. Néanmoins, je ne l'ai pas dit, l'ARS, sur ses propres fonds, accompagne le Conseil départemental dans ses compétences dans le cadre d'un contrat départemental de protection de l'enfance. Cette année, c'est autour de 800 000 € pour vous aider à mener votre compétence sur la PMI et également déployer des actions autour de la périnatalité puisqu'on sait que le plus tôt on repère les fragilités, le mieux c'est pour mettre en place le dispositif d'accompagnement adéquat.

Cela renvoie d'ailleurs à la question de M. FAIT sur l'autisme. Effectivement, dans la mesure où on est aussi dans une région et dans un département où les fragilités sociales s'ajoutent au handicap pour créer ce qu'on appelle les sur-handicaps, il faut impérativement accélérer et rendre beaucoup plus précoces le repérage et les interventions.

Je pense qu'on a l'ensemble des outils, on a l'ensemble du maillage. On a mis en place les pôles de coordination et d'orientation, on a sensibilisé l'ensemble des médecins généralistes notamment l'ensemble des professionnels, notamment ceux de l'Éducation nationale qui peuvent être en lien et au contact des enfants et on a également mis en place au moins d'un point de vue financier des forfaits d'accompagnement précoce.

La difficulté qu'on rencontre, et cela fera d'ailleurs le lien avec la santé mentale, c'est que, dans certains territoires, si les droits existent, leur exercice est extrêmement compliqué par le déficit de professionnels pour pouvoir constituer les accompagnements pluridisciplinaires. Je pense notamment aux orthophonistes, on a vraiment une grosse difficulté, pédopsychiatres bien entendu j'y reviendrai tout à l'heure quand j'évoquerai la santé mentale. Mais en fait on a vraiment une difficulté de moyens pour mettre en place les objectifs que nous nous sommes fixés même si, encore une fois je le dis, et il faudrait que j'arrive à l'objectiver et le présenter de manière plus pédagogique, mais les progrès sont quand même particulièrement nets sur la prise en charge des enfants autistes aussi parce que nous avons pris conscience, que la société a pris conscience qu'il fallait intervenir le plus tôt possible.

Sur les PFAS, nous avons l'obligation de contrôler tous les captages au 1^{er} janvier 2026. Nous n'avons pas attendu cette obligation pour étendre notre contrôle à l'ensemble des points qui étaient risqués soit parce que c'était des captages qui étaient pollués par d'autres produits type métabolites et donc qu'il y avait un doute sur l'existence de PFAS, soit que ce soit des captages qui soient à proximité de sources d'émissions des PFAS et en particulier toutes les activités aéroportuaires ou militaires dont on sait qu'elles sont productrices de PFAS ou les lieux d'exercice des sapeurs-pompiers puisque les mousses à incendie sont particulièrement émettrices de PFAS et les captages proches des industries qui historiquement ou aujourd'hui continuent soit à produire, soit à utiliser des PFAS dans leur processus.

On a contrôlé environ trois quarts des captages et 100 % des captages les plus risqués.

Sur l'ensemble des résultats, comme je vous le disais tout à l'heure, on n'a pas de dépassement de limites sanitaires qui nous obligerait à opérer des restrictions de consommation du fait de dépassement de ces limites. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de PFAS dans l'eau, au contraire il y en a et, à ce titre, nous avons l'obligation, avec les personnes responsables de la production et de la distribution des eaux que vous êtes peut-être les uns ou les autres, d'agir pour réduire au maximum la présence des PFAS dans l'eau de même que les métabolites de pesticides d'où des plans d'action conduits avec vous en lien avec les émetteurs industriels, agriculteurs.

Trois quarts sur les 100 et au 1^{er} janvier, début de l'année prochaine, on aura vraiment la totalité des captages qui seront contrôlés au titre des PFAS.

Sur la santé mentale, il faudrait presque qu'on consacre une séance spécifique sur le sujet tellement il est complexe.

Même réflexion que sur l'autisme, on a une forme d'effet ciseaux entre l'augmentation des besoins et en face l'augmentation des besoins qui est liée à plusieurs facteurs : le fait que nous nous préoccupons sans doute beaucoup plus de la santé mentale parce qu'elle rentre aussi dans la vie de tous les jours, qu'elle est déstigmatisée comme on dit et c'est positif mais aussi parce qu'il y a une augmentation, une croissance du mal-être des jeunes en particulier.

On a mis ça sur le dos du Covid mais en fait on se rend compte que pas vraiment puisque ça continue et le Covid commence à s'éloigner. On a sans doute probablement, et c'est là qu'est la complexité, pas toutes les clés puisqu'il y a aussi des sujets de parentalité, d'insertion, de relations avec les autres, de pratique des écrans... Enfin, je pense que tout ça fait une sorte de cocktail qui nous met en grande difficulté tous les uns les autres, que ce soit l'ARS, que ce soit les collectivités territoriales, que ce soit les établissements de santé qui, en même temps, se retrouvent effectivement en difficulté du point de vue de leurs capacités d'action puisque nous avons aussi une baisse d'attractivité des métiers de la santé mentale et en particulier des postes de psychiatres et de pédopsychiatres. Vous l'avez vu et on a des exemples ici dans le Département en particulier au CH de Lens qui est pourtant un établissement solide mais qui est en grande difficulté du point de vue de la prise en charge des enfants.

Face à cela, et j'aurais dû en parler, on a établi, alors là vous allez me dire c'est encore un document mais c'est toujours bien de se donner des objectifs, de fixer une stratégie, une feuille de route en santé mentale dans laquelle on retrouve l'ensemble de ce qu'on essaie de faire. Et ce qu'on essaie de faire, c'est là encore utiliser les dispositifs dont on dispose et surtout de mieux coordonner les interventions des uns et des autres.

Je pense en particulier au fait que toute la réponse ne peut pas se trouver dans les mains des psychiatres et des pédopsychiatres. On a probablement trop mobilisé le temps médical pour une réponse alors que d'autres professionnels, en particulier je pense aux psychologues ou aux infirmières de pratique avancée dans les CMP notamment, peuvent apporter des réponses qui, sans être médicales, permettent de répondre aux difficultés rencontrées.

La difficulté c'est aussi qu'on a, sur les troubles de la santé mentale, un panel très important de difficultés que ce soit le trouble léger anxieux jusqu'à la crise qui nous oblige à nous organiser de manière très adaptée.

Sur le sujet de la démedicalisation, comme on dit, on peut quand même citer deux choses :

Premièrement la mise en place du dispositif « mon soutien psy ». Je pense qu'on n'en parle pas assez. Cela vaudrait le coup qu'on le fasse savoir et c'est en train de monter en charge. De plus en plus de psychologues sont inscrits sur la plate-forme. C'est 10 consultations remboursées par la Sécurité Sociale en proximité, normalement il y a des solutions qui se présentent en proximité, et je pense que c'est une réponse, même si on continue à avoir des files d'attente très importantes dans les CMP qui nous posent problème et qui mériteraient d'ailleurs un traitement spécifique par un ordre de priorité.

Et puis le deuxième sujet que je voulais évoquer, c'est les infirmières en pratique avancée qui là sont plus des réponses hospitalières mais qui sont une manière aussi de positionner des compétences spécialisées en psychiatrie dans les établissements de santé qui manquent précisément de mains pour répondre aux difficultés qui se présentent.

Voilà, désolé, je n'aurai vraiment pas épuisé le sujet parce que c'est tellement compliqué mais, en tout cas, j'espère vous avoir montré qu'on essaie de mobiliser tout. Et je vous enverrai, par l'intermédiaire de votre Président, la feuille de route santé mentale qui est intéressante du point de vue au moins de l'intention de notre action.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Directeur général, merci pour la précision de vos propos, la clarté de vos propos et surtout votre implication, je le redis encore une fois. Je crois que ce partenariat est exemplaire et il est à poursuivre naturellement. Il y a encore tellement de besoins à satisfaire et de réponses à apporter aux problématiques qui sont les nôtres.

Voilà, chers collègues, notre matinée est terminée.

Je propose que nous reprenions nos travaux vers 14 heures 30. Cela vous convient ? Oui ?

Allez, 14 heures 30. Bon appétit et à tout à l'heure.

La séance est suspendue à 12 heures 45.

(La séance reprend à 14 heures 39 sous la présidence de M. Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, M. Alexandre MALFAIT assure la fonction de Secrétaire de séance.)

M. LE PRESIDENT.- Chers collègues, je vous laisse rejoindre vos places. Cela fait quand même dix minutes que je vous attends ! *(rires)*

Chers collègues, comme chaque année, nous sommes amenés à étudier le rapport d'activité des Services départementaux et celui de nos partenaires privilégiés que sont ce qu'on appelle les EPOA, Établissements Publics et Organismes Associés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX ANNÉE 2024

(Rapport n°11 du rapport du Président)

M. LE PRESIDENT.- Bien évidemment, je ne reprendrai pas les éléments de ces deux documents particulièrement denses témoignant de l'importance de l'action menée dans les territoires et auprès de la population de notre Département.

En votre nom à tous, je tiens donc à adresser mes plus sincères remerciements à notre Administration départementale menée par la Directrice générale des services Maryline VINCLAIRE et à l'ensemble des agents de notre collectivité et au personnel de nos partenaires.

Il n'est pas rare que les services publics et les fonctionnaires servent de cible notamment dans certains médias nationaux qui s'en sont fait une spécialité. Mais à l'aune de ces rapports, chacun devrait s'interroger sur les conséquences qu'il y aurait si ces services n'étaient plus rendus, des conséquences sur son budget quand un service devient payant ou plus cher, des conséquences aussi pour notre société quand la prévention devient moins assumée.

Pour illustrer mon propos, je prendrai trois petits exemples tirés du rapport d'activité des Services.

Le premier concerne les 26 000 enfants qui ont bénéficié d'une consultation de la PMI et les 14 000 bilans de santé à l'école maternelle. C'est ce qui permet le suivi des enfants, de ces fameux 1 000 premiers jours, de la grossesse aux 2 ans de l'enfant, c'est-à-dire précisément où l'avenir est déjà en train de s'écrire et malheureusement les inégalités s'installent.

Par cet exemple, c'est tout l'engagement des travailleurs sociaux et professionnels de santé que je souhaite souligner. Un engagement que nous savons difficile dans une société où les rapports humains sont loin d'être simples à gérer.

Le deuxième exemple, c'est notre service public de restauration et l'entretien de nos collègues. Au-delà des chiffres éloquentes de demi-pensionnaires et des augmentations constantes d'effectifs, c'est toute la démarche autour de l'alimentation saine, des circuits courts et la tarification abordable pour tous que je souhaite mettre en exergue.

Autour du collège, c'est un véritable projet de territoire qui s'organise sur l'alimentation dont l'enjeu est redevenu fondamental.

Enfin, troisième exemple, ce sont nos Centres d'Equipements Routiers dont on ne mesure pas toujours non plus le rôle et l'impact dans le quotidien de chaque habitant du Pas-de-Calais.

Parler de nos 6 200 kilomètres de routes départementales n'a finalement pas grand intérêt tant ce chiffre est aussi conséquent que peu parlant. Alors, chacun devrait juste regarder autour de chez soi pour se rendre compte que pour aller travailler, pour aller étudier, ou pour bénéficier de l'arrivée rapide des secours, il y a forcément et toujours une route départementale.

L'entretien constant de ce réseau routier fait qu'il n'existe aucun territoire isolé dans le Pas-de-Calais comme on peut le déplorer parfois ailleurs. Et je n'oublie pas que ces agents des CER tout comme d'ailleurs nos personnels sociaux sont pleinement mobilisés pour gérer l'urgence de jour comme de nuit la semaine comme le week-end.

Ces trois exemples montrent combien l'action des agents de notre collectivité est précieuse et essentielle pour nos concitoyens quel que soit d'ailleurs leur niveau de revenus.

Importante aussi pour amener un peu plus d'égalité dans une période qui en manque cruellement. À nos agents départementaux, j'associe donc les personnels des associations et organismes publics partenaires. Leur rôle est parfaitement complémentaire.

En plus de la lecture du bilan d'activité de chaque EPOA, nous aurons un focus sur deux d'entre eux : Pas-de-Calais Actif dont nous venons de fêter les 30 ans récemment au Parc départemental d'Olhain et La Coupole au rôle éducatif si précieux.

Par ailleurs, j'ai demandé à notre collègue Philippe DUQUESNOY de bien vouloir nous faire un point rapide sur la saison touristique estivale dans le Pas-de-Calais, une saison qui prend toujours un peu plus d'ampleur chaque année avec forcément des conséquences positives sur l'activité économique et l'emploi.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule en vous demandant tout simplement d'intervenir sur ces différents rapports d'activité des services départementaux.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

C'est tout ?

Timidement, j'ai vu apparaître Benoît ROUSSEL et qui après a disparu. Ça c'est l'âge, vous savez, il arrive, il est un peu timide !

Allez-y, Monsieur ROUSSEL, vous avez la parole.

M. ROUSSEL.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

En ma qualité de Président de l'EPCC La Coupole, Centre d'Histoire et de Science ouvert sur l'Europe et dédié à la paix...

M. LE PRESIDENT.- Non, je voudrais vous arrêter, vous êtes sur les EPOA. Nous sommes actuellement sur les services départementaux. Je vous donnerai la parole ensuite.

Emmanuelle LEVEUGLE qui demandait la parole, j'ai vu. Allez-y, Madame LEVEUGLE !

MME LEVEUGLE.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je voudrais intervenir sur le Fonds de Solidarité Urbaine.

Malgré les difficultés budgétaires en 2024, le Département a continué d'innover pour adapter ses réponses aux besoins des territoires et des habitants du Pas-de-Calais. L'exemple le plus significatif à mon sens fut probablement le lancement du Fonds Départemental de Solidarité Urbaine, FDSU, qui vise à rétablir l'égalité entre les territoires en accompagnant des projets de création ou de rénovation scolaire et d'équipement dans les 60 communes les plus modestes du département. Des communes qui sont trop grandes pour bénéficier du FARDA mais qui sont trop petites pour émarger au dispositif des grandes villes.

Dans la commune de Beuvry où je suis élue, ce dispositif a été particulièrement salutaire. Nous avons pour ambition de fusionner deux écoles afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux élèves. Grâce au FDSU, nous avons pu concrétiser nos ambitions. Outre la transformation de la cour de récréation en la végétalisant pour répondre aux enjeux climatiques, nous avons construit une salle multi-activités qui permet de recevoir les élèves et également de faire de la motricité.

Ce vendredi, c'était l'inauguration et je peux vous dire que les 202 élèves étaient présents avec leurs parents et que cela a vraiment été un moment fort dans la commune, un moment convivial où on a pu visiter cette nouvelle salle, montrer les travaux qui avaient été faits dans la cour et j'ai d'ailleurs pu prendre la parole pour préciser tout ce que le Département avait pu apporter dans ce projet.

À noter que cette salle qui a été construite répond à l'ensemble des normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap puisque cette école est un peu particulière : elle accueille à la fois une ULIS, Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, mais également une UEE, Unité d'Enseignement Externalisée. Ce sont des enfants qui viennent de l'IME, qui sont dans ce cadre-là, autistes et le fait d'avoir cette salle permet vraiment qu'ils puissent s'exprimer. C'est une grande salle et ces enfants-là on ne peut pas les accueillir dans un milieu scolaire complètement ordinaire, donc cela a permis ce FDSU, cela nous démontre la parfaite complémentarité de nos politiques publiques à la fois sur la politique de la ville mais également sur nos engagements en matière de handicap que nous avons votés à l'initiative de notre collègue Karine GAUTHIER.

Monsieur le Président, mes chers collègues, à travers cet exemple, nous démontrons une nouvelle fois la parfaite complémentarité entre le Département et les communes. Sans notre implantation locale, nous ne pourrions pas avoir connaissance des enjeux et des spécificités de chacun et nous n'aurions probablement pas mis en œuvre un dispositif aussi efficace.

Aussi, parce qu'il s'agit de mettre en lumière l'activité des services départementaux, je tiens à féliciter l'ensemble des agents du siège comme des territoires qui mettent remarquablement en musique les décisions que nous prenons ensemble au sein de cette Assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame LEVEUGLE.

J'ai insisté ce matin dans le propos introductif sur ce Fonds Départemental de Solidarité Urbaine.

L'idée était de dire au fond, depuis 30 ans, on a une politique qui a marché remarquablement, c'est le FARDA, et il fallait imaginer une politique qui puisse servir aussi à des quartiers politique de la ville de manière à maintenir cet équilibre entre la ville et la campagne en quelque sorte. Et ce Fonds de Solidarité Urbaine marche remarquablement.

Je rappelle que nous avons inscrit, que vous avez inscrit, 5 M€ sur ce fonds qui montre que d'ailleurs il sera sans doute appelé dans les années qui viennent à monter en puissance encore parce qu'il y a véritablement une attente qui est très forte. Là c'est une école maternelle que l'on rénove, que l'on restaure, là c'est un équipement culturel comme je l'ai vu à Outreau aussi. On sent bien qu'il y a une attente des territoires et ces 250 000 € représentent parfois 80 % de l'investissement, 50 % la plupart du temps mais en tout cas c'est précieux quand viennent s'ajouter d'autres dispositifs. Cela permet effectivement de répondre à cette demande d'amélioration de nos services publics à commencer par l'école.

Par conséquent, c'est une bonne politique. Nos collègues des départements voisins sont très intéressés par ce dispositif. Je le dis parce que voilà ! En tout cas, il sera né dans le Pas-de-Calais. On revendiquera les droits d'auteur au moment utile !

En tout cas, merci ! C'est important de la conforter surtout.

Madame WOZNY, vous avez la parole.

MME WOZNY.- Monsieur le Président, chers collègues,

Il ne suffit pas d'affirmer que nous avons confiance en la jeunesse mais il faut lui en donner la preuve et c'est précisément ce que nous avons engagé depuis plus de dix ans avec la mise en place d'une politique volontariste en faveur de la jeunesse.

Une ambition qui se décline dans ses différentes politiques sectorielles et au travers des mesures universelles qui s'adressent à tous les jeunes du Pas-de-Calais : Permis Engagement Citoyen, aide au BAFa BAFD, Bourse Initiatives Jeunes pour l'aide aux projets et Sac Ados.

Notre engagement envers la jeunesse c'est aussi une priorité que nous avons affichée dans le cadre de l'élaboration de notre projet de mandat en mettant les jeunes au cœur de l'action départementale avec notamment le développement de l'emploi des jeunes dans les services départementaux.

Donner des chances, des perspectives, ouvrir le champ des possibles est une volonté qui se traduit également dans l'accueil et le recrutement des jeunes au sein de notre collectivité et notamment avec la mise en place de notre politique en faveur de l'apprentissage.

L'apprentissage est un outil qui facilite l'épanouissement et l'insertion des jeunes. Avec plus de 95 % de taux d'abstention (il faut lire « d'obtention ») du diplôme pour les apprentis accueillis dans les services départementaux, l'apprentissage a prouvé son efficacité.

L'apprentissage est également un vecteur de lutte contre les stéréotypes professionnels de toutes natures en favorisant notamment l'accès à l'emploi public des jeunes en situation de handicap ou encore en favorisant la mixité dans les métiers.

Un apprenti sur trois employés par le Département exerce ses fonctions au sein du Pôle Réussites citoyennes : Maison des sports, Mission jeunesse et citoyenneté, Direction de l'événementiel et Direction de l'éducation et des collèges avec en premier lieu les restaurations collectives des collèges. Pour l'année 2024, nous avons accueilli près de 90 jeunes en contrat d'apprentissage avec, en moyenne, un quart des apprentis formés qui restent au sein des services départementaux.

L'ambition affichée de notre Pacte des réussites citoyennes pour le recrutement d'apprentis, reprise dans l'ambition 1 « mettre les jeunes au cœur de l'action départementale » est donc bien tenue. Encore une preuve que ce que nous avons affiché dans le cadre de notre projet de mandat au travers de nos trois pactes, nous le mettons en place.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Madame WOZNY.

Y a-t-il des remarques ? Non ?

Il s'agit d'un rapport d'activité. Il ne s'agit pas d'un vote encore une fois, il faut donner acte de la présentation du rapport sur l'activité des services départementaux.

Je ne vois pas, non ? Personne ?

Acte est donné ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Très bien. Il en est ainsi décidé.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous allons passer au rapport d'activité des établissements des EPOA, et je vais donner la parole à Monsieur ROUSSEL pour La Coupole.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS
 (EPOA) - ANNÉE 2024**

(Rapport n°12 du rapport du Président)

M. ROUSSEL.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

En ma qualité de Président de l'EPCC La Coupole Centre d'Histoire et de Science ouvert sur l'Europe et dédié à la paix, il m'apparaît essentiel de rappeler le rôle primordial que joue La Coupole, que ce soit sur le plan mémoriel, éthique et civique.

La Coupole est en effet un lieu d'histoire qui s'adresse tout particulièrement aux jeunes générations et je sais, Monsieur le Président, que vous y êtes très attaché.

Pour preuve, c'est tout un niveau de 3^{ème}, à savoir 11 000 élèves des collèges publics de notre département qui ont accès à une visite et/ou un atelier spécifique sur le thème de la déportation, ce qui leur a permis d'avoir les clés de lecture et de compréhension pour rédiger une notice biographique d'un résistant déporté qui vivait autour dans le ressort du collège.

Vous a été remis un livret de collège des notices de cette classe Mémoire.

Notre établissement cherche à diversifier ses approches qualitatives auprès des publics. Grâce au partenariat avec la LRE Foundation, les Chemins de la Libération, elle participe au projet européen Art of Remembrance, 4 sites mémoriels européens avec la France, la Belgique, l'Italie et la Pologne. 4 artistes en résidence en 2025, une exposition globale présentée en 2026 sur chaque site.

Une artiste, Gail RITCHIE, artiste nord-irlandaise en résidence à La Coupole vient de recevoir le plus prestigieux prix de son pays remis par The Arts Council Of Northern Ireland.

La Coupole présente un parcours dédié à toute l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dans le Nord-Pas-de-Calais. Il en montre toute sa spécificité.

Comme le rappelle la passionnante exposition « Libérer, reconstruire, espérer, les défis de 1945 en Nord-Pas-de-Calais » qui se terminera fin de l'été 2026, elle a été construite dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce focus sur l'année 1945 est une approche nouvelle et permet de décrypter le retour progressif à la paix dans tous les domaines : politique, économique et social. Cette exposition est abordée par les parcours humains et les objets.

Grâce à l'indispensable travail de mémoire mené par les équipes de La Coupole, ses bénévoles, celle-ci vient d'être nommée au Comité stratégique du Concours national de la Résistance et de la Déportation, présidé par le Ministre de l'Éducation nationale et en charge notamment de définir le thème annuel du concours. Il s'agit d'une reconnaissance pour l'établissement qui siègera entre autre aux côtés du Musée de l'Armée, du Mémorial de Caen, du Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane, des Fondations du Mémorial de la Shoah et du Camp des Milles.

Je sais, Monsieur le Président, que, lors des visites de rentrée scolaire, vous avez interpellé le DASEN afin que la cérémonie du concours national de la Résistance et de la Déportation puisse avoir lieu cette année non pas à la préfecture mais à La Coupole en juin 2026, et je vous en remercie.

La Coupole, vous le savez, a été édifée par la main d'œuvre déportée pour abriter sous son dôme de béton les rampes de lancement des missiles V2. C'est pour cette raison que ce lieu est également voué à l'histoire de ces armes nouvelles mises au point par les savants nazis pendant la guerre et qui sont les ancêtres de nos fusées.

Là encore, La Coupole joue pleinement son rôle en nous invitant à réfléchir sur les liens entre le progrès scientifique et la conscience humaine.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres avant de terminer ma prise de parole.

Pour la fréquentation estivale, en juillet août, nous avons accueilli 26 000 visiteurs uniques. Le tiers de ces visiteurs sont des étrangers avec 12 % de Belges, 11 % de Britanniques, 4 % de Néerlandais et 2 % d'Allemands.

22 000 personnes ont visité le monument et le centre d'histoire et 14 000 ont assisté à une séance au planétarium.

Avant de céder la parole au Directeur de La Coupole, Monsieur Philippe QUESTE, pour vous présenter les grandes lignes du bilan d'activité 2024, je souhaiterais remercier chaleureusement et saluer le travail exigeant et exemplaire de toute une équipe.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur ROUSSEL.

Je voulais vous remercier aussi en tant que Président du Conseil d'administration pour le travail qui est réalisé à la tête de ce conseil d'administration. Symboliquement nous avons voulu, je le dis aussi, j'ai fait référence à votre âge, vous êtes certainement l'un des plus jeunes ici dans cette assemblée et j'avais souhaité personnellement que la présidence soit assumée par l'un des plus jeunes d'entre nous pour bien montrer que ce travail de mémoire se perpétue. Je dis bien « ce travail de mémoire ». Il y a le devoir et le travail de mémoire. Symboliquement, il fallait que ce soit l'un des plus jeunes d'entre nous qui préside ce Conseil d'administration, que vous présidez remarquablement et je voulais encore une fois vous remercier pour votre implication.

Merci beaucoup.

Monsieur QUESTE.

M. QUESTE.- Merci, Monsieur le Président.

Je commencerai mon propos en rappelant que l'activité de La Coupole est encadrée par son projet scientifique et culturel qui a été élaboré collectivement avec l'ensemble des équipes, avec tous les partenaires de La Coupole et validé par le conseil d'administration en 2022.

En 2024, dans le souhait de faire évoluer et moderniser le site, deux actions principales ont pu être réalisées :

La première concerne le renouvellement de la charte graphique de La Coupole qui a permis de renforcer l'image du lieu et de mettre davantage en adéquation sa communication visuelle avec le site et les valeurs que le site véhicule également.

L'autre grande évolution c'est celle de l'arrivée d'un nouveau système de visite au Centre d'histoire. Il s'appelle l'HistoPad. C'est une tablette tactile qui associe la 3D et la réalité augmentée qui équipe déjà une bonne vingtaine de sites en France dont des grands sites français et qui permet donc désormais aux visiteurs de découvrir La Coupole notamment en huit langues.

L'outil permet aux visiteurs de s'immerger pour mieux expliquer en images la construction du site, d'en comprendre le fonctionnement grâce aux simulations qui ont été réalisées, de suivre l'acheminement, le stockage, la préparation au tir, le lancement puis le vol du missile du V2 sous le dôme. Elle accompagne également, cette tablette, le visiteur dans la scénographie.

Les retours des publics qui sont notés puisqu'on a une note de 4, 6 sur 5, on peut donc les qualifier d'excellents. Loin d'être figé, cet outil permet d'observer également les comportements des visiteurs et pas plus tard que dans quelques jours au début octobre, on aura un premier comité de pilotage pour faire évoluer encore l'outil et proposer de nouvelles versions. C'est quelque chose qui n'est absolument pas figé.

L'objectif étant bien sûr de toujours mieux faire accéder nos publics à la compréhension du site. C'est la finalité. L'objet technique n'est pas une finalité en soi.

À partir de cette tablette également, on aura une exposition temporaire qui va être réalisée, qui sera proposée avec le prestataire en France mais aussi à l'étranger dans différents centres d'histoire et de science. Une autre façon de faire découvrir La Coupole, de faire rayonner l'établissement.

Le travail historique, mémoriel et scientifique s'est poursuivi tout au long de l'année 2024. L'exposition 2024 c'était « Les chemins de la Libération, entre joies et drames » évidemment puisque c'était le 80^{ème} anniversaire de la Libération. Cette exposition a eu la chance, peut-être on peut dire, d'avoir été labellisée « 80^{ème} anniversaire de la Libération » au niveau national.

Si elle présentait d'un côté le parcours des quatre armées libératrices mais également le retrait de l'occupant, elle s'attachait aussi à l'histoire du Train de Loos. Ce drame qui s'est joué au tout début septembre 1944 a fait l'objet d'une exposition qui a également été en amont un travail de mémoire qui a été mené par les bénévoles de La Coupole.

Il y a d'abord eu la réalisation d'un livre qui s'appelle *Histoire et mémoire des déportés du Train de Loos* qui a été publié aux éditions de la Voix du Nord puisque nombre de déportés résistants faisaient partie de ce réseau, et ce livre reprend les biographies des quelque 900 déportés qui sont partis à la veille de la libération de Lille, le 2 septembre 1944.

Un dixième des notices de ce livre ont également été réalisées par des lycéens franco-allemands du Lycée Blaise Pascal de Longuenesse et du Kepler-Gymnasium de Tübingen dans le cadre d'un projet scolaire qui a duré sur les trois années, permettant également à ces élèves non seulement de rédiger les notices pour les Français en allemand et pour les Allemands en français, leur permettant également des échanges, de se rendre bien sûr à La Coupole mais aussi au Mémorial de Sachsenhausen là où nombre de déportés français sont arrivés, du Parlement européen jusqu'à l'Ambassade de France à Berlin où les élèves ont également été reçus.

Les familles des anciens déportés ont été reçues également à La Coupole pour la visite de l'exposition et la présentation du livre lors des commémorations du 80^{ème} anniversaire du départ du train.

Des conférences ont également animé cette exposition. On citera par exemple celle d'Olivier WIEVIORKA qui est venu faire une conférence sur la libération du Nord de la France. Et puis nous avons également eu des conférences scientifiques. Je ne citerai qu'un exemple, celle du Lieutenant-Colonel Niel qui est Commandant du CMOS, le Centre Militaire d'Observation par Satellites qui est venu nous expliquer son travail notamment au centre du CMOS.

Dans le domaine scolaire, plusieurs établissements ont également été accompagnés pour le Concours national de la Résistance et de la Déportation et des formations pour les enseignants ont été dispensées avec l'Éducation nationale sur la géopolitique et le sport ou enseigner la Shoah également à travers l'analyse des images. Chaque année, nous organisons avec l'Éducation nationale des formations à destination des enseignants du Nord Pas-de-Calais.

Au Centre de ressources, nous avons enregistré 18 donations sur l'année 2024, des objets et des archives. L'organisation des espaces a également été revue avec l'aide des Archives départementales. Le personnel s'est également formé sur un logiciel de formation documentaire pour améliorer la gestion de nos fonds et notamment la numérisation. Un programme également de numérisation des Archives de l'Amicale Dora-Ellrich a débuté avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France.

Enfin, La Coupole poursuit son travail de structuration d'un réseau régional des sites de mémoire et des conflits contemporains au travers notamment de son implication dans l'association Mem'Histo, une association régionale, mais également, comme l'a signalé le Président, dans la Fondation des Chemins de la Libération.

L'objectif est de développer des sites et des chemins de mémoire dans une perspective mémorielle bien évidemment mais également de développer le tourisme culturel autour de cette mémoire en vue du 90^{ème} anniversaire puis du centenaire de la Seconde Guerre mondiale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur QUESTE.

Merci pour votre travail, votre implication également. Les historiens jouent un rôle important. Des ouvrages remarquables ont été rédigés à partir de La Coupole. Je crois qu'on peut vous remercier parce que j'utilise à dessein le mot « travail de mémoire », le devoir de mémoire c'est le temps de la reconnaissance, du respect ; et le travail de mémoire c'est ce qui va être perpétué notamment auprès des jeunes générations et surtout retenir les leçons de l'histoire, ce que Benoît ROUSSEL a rappelé très justement tout à l'heure.

Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions sur La Coupole ? Non ?

Je vous pose la question. Tout à l'heure, j'ai posé la question aussi pour le rapport d'activité des services départementaux, personne n'a demandé la parole également.

Personne ne demande la parole ?

Très bien, alors je vais donner la parole à Françoise VASSEUR. Je crois que c'est précédé d'une vidéo d'ailleurs. C'est précédé ou c'est après ? C'est après.

Allez-y, Madame VASSEUR.

MME VASSEUR.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Il y a quatre ans maintenant, représentation de notre Assemblée, je devenais Présidente de Pas-de-Calais Actif. Caroline MATRAT, qui m'avait précédée dans cette fonction, m'avait prévenue :

Pas-de-Calais Actif, c'est un outil essentiel au service des politiques départementales tant sur le développement de l'économie sociale et solidaire que de l'insertion.

C'est aussi une équipe de 32 agents engagés, répartis sur le territoire départemental et qui mènent un travail de qualité au service des porteurs de projets et des structures.

Les attentes sont fortes et l'exigence un mot d'ordre constant.

Ces quatre années de présidence m'ont permis de mesurer l'importance de notre groupement et toute la pertinence de l'initiative qui a été celle du Département en 1995 sous l'impulsion de Roland HUGUET, Président du Conseil Général à cette période. Eh oui, nous venons de fêter les 30 ans de Pas-de-Calais Actif il y a maintenant dix jours au Parc départemental d'Olhain.

30 ans ! Que de chemin parcouru !

Créé en 1995 sous le nom d'Inseraction 62 avec, comme membres fondateurs à nos côtés, la MACIF, la Caisse d'Épargne, EDF, France Télécom et La Poste. La vocation de ce groupement d'intérêt public était de promouvoir et de favoriser l'économie d'insertion pour reprendre les termes de l'époque.

Rapidement, les missions confiées à Inseraction 62 se sont élargies devenant peu à peu un outil incontournable du financement des projets d'économie sociale et solidaire et des petites entreprises du Pas-de-Calais. Nous nous sommes rapprochés du réseau national France Active dont nous sommes devenus les représentants sur le département et de nouveaux membres nous ont rejoints.

Grâce à la confiance et l'appui constant de notre Assemblée départementale, Pas-de-Calais Actif a pu tisser de nouveaux partenariats, élargir son offre de service, structurer les équipes pour mailler tout le département. Cela sans cesser d'innover, de s'adapter et répondre au mieux aux besoins des entrepreneurs de nos territoires et nos cantons.

Ce développement s'est opéré dans le respect de notre vocation et de nos valeurs. Je tiens à remercier ici nos collègues qui m'ont précédée à la présidence du groupement avec une pensée particulière pour notre regrettée collègue Claudette GROSSE qui a été la toute première présidente, puis ensuite Philippe VASSEUR et Caroline MATRAT.

Mes remerciements vont aussi en direction de Claude VALASEK et Ludovic CANON, anciens Directeurs de Pas-de-Calais Actif. Avec leurs équipes, ils ont été les chevilles ouvrières qui ont aidé Pas-de-Calais Actif à être l'acteur de référence qu'il est devenu. En notre nom à tous, je les en remercie.

La célébration des 30 ans du GIP s'est tenue le 12 septembre dernier, je vous le disais, en votre présence, Monsieur le Président, celle de nos collègues membres de la gouvernance, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Evelyn NACHEL, François LEMAIRE et Ludovic IDZIAK pour le Parc d'Olhain.

Avec également Monsieur le Préfet, la Vice-présidente de la Région et le Président national de France Active, Pierre-René LEMAS.

Cela a été l'occasion de réunir un réseau important de partenaires techniques avec qui nous intervenons en complémentarité au service des entrepreneurs. Collectivités, structures d'accompagnement, banques, réseaux de l'ESS, consultants, tous ont mis leur expertise en commun au cours de cette journée au service de trois porteurs de projets ESS ou portés par des bénéficiaires du RSA du Pas-de-Calais. Cela a été une belle réussite et manifestation.

Pour la période à venir, les enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux auxquels nous sommes confrontés nous amènent à rester humbles. Les contraintes budgétaires rencontrées par nos collectivités couplées à un contexte économique incertain fragilisent le tissu fiscal des entreprises dont celles de l'économie sociale et solidaire. Pas-de-Calais actif est totalement impliqué dans le suivi financier des entreprises accompagnées et mesure en quelque sorte l'état de santé de nos territoires. La vigilance des équipes et leur réactivité est un gage de stabilité pour nombre de situations.

Compte tenu de ce contexte, il faut chaque jour réinventer notre action dans un souci d'efficacité avec toujours cet objectif de construire demain une société plus juste, plus durable et plus solidaire.

Je vous propose, avant de céder la parole à Benoît BARA, Directeur de Pas-de-Calais Actif, pour quelques éléments de bilan, de visionner une petite animation qui retrace le chemin parcouru ces 30 dernières années.

Merci.

Diffusion d'une vidéo.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Je donne la parole à Monsieur BARA.

M. BARA.- Merci, Monsieur le Président.

Projection d'un diaporama.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les dirigeants d'EPOA,

Avant de vous présenter les principaux chiffres et faits marquants 2024, je souhaitais revenir quelques instants sur l'offre de service de Pas-de-Calais Actif.

Comme le rappelait Madame VASSEUR à l'instant, le Groupement d'intérêt public Pas-de-Calais Actif est un outil initié par le Conseil départemental au croisement de ses politiques départementales d'insertion et de développement de l'économie sociale et solidaire.

Il rassemble aujourd'hui 32 salariés répartis sur 6 implantations dont 3 créées sur les cinq dernières années à la suite du lancement de l'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA, complétées par des permanences, ce qui nous permet d'être au plus proche des publics accompagnés.

Notre offre de service se décline en trois pôles d'activité :

Le Pôle TPE, Très Petites Entreprises, qui cible les créateurs créatrices d'entreprises en situation de précarité pour lesquels nous proposons un accompagnement à la structuration financière mais également des outils financiers, principalement de la garantie sur emprunt mais également des prêts d'honneur et des primes pour certains publics.

Le second pôle : le Pôle Économie Sociale et Solidaire. C'est au sein de ce pôle que notre offre est la plus complète. D'une part, nous pouvons intervenir à tous les stades de vie, de l'amorçage à la consolidation et d'autre part nous disposons d'une offre d'accompagnement riche et diversifiée : accompagnement à la consolidation du modèle économique, tant sur des phases de développement qu'en phase de difficultés ou de rebond, actions en soutien du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire et du Budget citoyen, la gestion du fonds Pas-de-Calais Territoires d'ESS abondé à 100 % par le Conseil départemental ou encore accompagnement au lancement de campagnes de financement participatif via la plateforme Propulsons!

Au sein de ce pôle, nous disposons également d'une offre de financement proposée à l'instar de la TPE d'un accompagnement à la structuration financière et qui est complétée d'une offre de garantie et de financement avec des caractéristiques adaptées aux structures de l'ESS avec notamment des outils à taux zéro et des différés de remboursement.

Le troisième pôle d'activité a pour objectif d'accompagner les bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants dans le développement de leur entreprise ou la définition d'un nouveau projet professionnel afin de favoriser leur sortie du dispositif RSA.

Nous souhaitons également vous livrer quelques chiffres d'activité depuis la création du GIP en 1995. Depuis 1995, ce sont 18 000 projets qui ont été soutenus qui sont autant d'histoires individuelles et collectives. Ce sont 400 M€ de crédits bancaires qui ont été garantis, 21 M€ d'apports et de prêts auprès des structures de l'Économie Sociale et Solidaire ou encore 9 M€ de crédits d'ingénierie.

Pour en venir à 2024 et sans vouloir citer trop de chiffres, ce sont plus de 1 000 entrepreneurs et entreprises qui ont été soutenus représentant plus de 3 000 équivalents temps plein créés ou consolidés.

Le tableau qui vous est projeté nous donne la répartition du nombre de projets financés accompagnés par pôle d'activité en reprenant également les montants mobilisés et le nombre d'emplois concernés.

D'un point de vue organisationnel, l'année 2024 s'est avérée également assez dense. Nous pouvons relever parmi les faits marquants le renouvellement des membres du conseil d'administration et du bureau du Groupement d'intérêt public, le départ de M. Ludovic CANON qui était Directeur depuis 2004 que je viens donc de remplacer, et la nomination de Mme Clémentine COPPIN au poste de Directrice adjointe.

Nous avons pu également mobiliser des fonds européens FSE+ et FTJ au titre des années 24 et 25 en complément des crédits départementaux sur notre mission d'accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante.

Nous avons également mobilisé des fonds FEDER en co-financement des actions d'accompagnement et de financement des Très Petites Entreprises et des structures de l'ESS.

Nous avons également mobilisé des fonds FEDER sur la dotation d'un fonds de garantie.

Nous avons lancé notre nouvelle offre d'investissement en direction des structures de l'ESS et nous avons renforcé notre politique de communication.

Je terminerai enfin sur les enjeux qui sont les nôtres pour cette année 2025 qui est déjà bien avancée :

Bien sûr poursuivre et consolider les actions mises en place dans le cadre du Conseil Départemental de l'ESS, du budget citoyen, de Pas-de-Calais Territoires d'ESS et bien sûr de la plateforme de financement participatif départemental Propulsons ! ;

Mettre en œuvre la loi plein emploi dans le cadre de notre mission d'accompagnement des allocataires du RSA travailleurs indépendants. Nous avons quelques ajustements à opérer ;

Renouveler les fonds FEDER en co-financement des actions d'accompagnement et de financement des structures de l'ESS pour la période 25-26 ;

Renouveler notre conventionnement au titre du Dispositif Local d'Accompagnement, le DLA, pour la période 26-28 ;

Et bien sûr être en soutien des structures de l'ESS dans un contexte économique peu favorable.

Je vous remercie pour votre écoute et reste à votre disposition pour toutes questions.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BARA.

Y a-t-il des questions ?

Non ? Pas de question ?

On va passer au point suivant.

Remercier Françoise VASSEUR également pour son implication à la tête de cette structure et Monsieur BARA. Les chiffres sont suffisamment éloquentes et résument assez bien le niveau d'activité de Pas-de-Calais Actif et la pertinence de cette structure qui a été créée maintenant il y a trente ans. Un bel âge, 30 ans !

Je passe au point suivant : Pas-de-Calais Tourisme.

Peut-être que Philippe DUQUESNOY pourrait nous faire un point sur la saison touristique. Allez-y, Monsieur DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY.- Juste quelques chiffres pour illustrer le tourisme en Pas-de-Calais et en particulier sur ces deux mois de vacances que sont juillet et août.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Cet été 2025 marque une étape importante pour le Pas-de-Calais. Après un pic exceptionnel lié à l'effet jeux Olympiques en 2024, tout le monde en est conscient, notre fréquentation touristique revient à des niveaux proches de 2023, une année assez exceptionnelle avec un léger recul global d'environ 3 %.

Cette évolution était attendue et confirme la solidité de notre attractivité et cela sur le long terme.

Fréquentation et clientèle :

Plus de 6,5 millions de nuitées ont été enregistrées en juillet et août dont 3,6 millions françaises, stable, et 2,9 millions internationales, en baisse modérée.

Les clientèles étrangères reculent légèrement : Royaume-Uni -5,5 % ; Belgique -10 % ; Allemagne -11 % et Pays-Bas -13 %. Toujours bien entendu par rapport à 2024.

Ce repli doit être nuancé car les niveaux restent proches de 2023, l'été 2024 ayant bénéficié d'un contexte exceptionnel. La première clientèle française vient des Hauts-de-France avec 1,67 millions de nuitées, suivie de l'Île-de-France.

Territoire et tendance locale :

Le Montreuillois confirme son rôle de pôle solide avec 2,15 millions de nuitées, stable. En revanche, désolé, le Boulonnais -13 % et le Calaisis -6 % ont été plus impactés par la baisse des nuitées.

La Côte d'Opale concentre 77 % des nuitées estivales confirmant son rôle stratégique dans notre offre touristique.

Hébergement et comportement :

Les Gîtes de France du Pas-de-Calais se distinguent avec une hausse spectaculaire de +22 % de réservations, la plus forte progression régionale.

Le camping et l'hôtellerie de plein air ont connu un très bon mois d'août porté par une clientèle belge, hollandaise et allemande de plus en plus présente, souvent sur du court séjour.

Les locations types Airbnb montrent une dynamique contrastée : +5 % en juillet mais -2 % au mois d'août. 86 % des hébergeurs déclarent un bon niveau de fréquentation pour l'été.

Quelques moments forts de l'été :

Trois pics de fréquentation ont été observés :

Le 5 juillet : +5 % et cela grâce au départ du Tour de France.

Le 14 juillet : +8 %.

Et le 15 août : +4 % porté par une météo favorable voire très favorable.

Les webcams des stations littorales montrent un engouement des excursionnistes qui se déplacent massivement quand la météo est en effet très clémente.

En conclusion, les chiffres de juillet août 2025 témoignent d'une consolidation du tourisme dans la Région et dans le Pas-de-Calais. Il devient donc une destination de référence pour les touristes de proximité, portée par une offre diversifiée et un fort ancrage local. Ces résultats nous invitent à renforcer encore – je dis bien encore – notre attractivité en basse saison, à consolider nos marchés européens historiques et à capitaliser sur les grands événements et la météo favorable pour soutenir la fréquentation en 2026.

Le Pas-de-Calais reste en 2025 un territoire fort, résilient et attractif dans la Région des Hauts-de-France. Voici les premières réflexions qui ont pu être menées pour cette période.

Je voudrais, si vous me le permettez, Monsieur le Président et en votre nom, souhaiter la bienvenue à Madame Valérie SOBIERAJSKI, qui est maintenant la Directrice de Pas-de-Calais Tourisme et qui succède à Diana HOUNSLOW. Si tu veux bien te lever, Valérie. Je souhaite qu'on l'applaudisse.

Applaudissements

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire. J'avais prévu, mais je n'ose pas le faire, d'imiter voire pas égaler un personnage en disant que « Vive le tourisme en Pas-de-Calais ! »

M. LE PRESIDENT.- Très bien ! Rappeler aussi au passage que le tourisme est une activité économique qui est importante pour le département du Pas-de-Calais. Je ne sais plus quel est le chiffre exactement mais nous étions le 4^{ème} ou le 5^{ème} département touristique de France. Je crois qu'il faut le rappeler.

Avec aussi ses problématiques. On le voit, l'attractivité du littoral en particulier aujourd'hui, qui nous amènera certainement à réfléchir à la façon dont on peut accueillir tous ces publics pour garantir un principe qui nous est cher, c'est-à-dire la gratuité d'accès au littoral. Je pense notamment à la commune de Wimereux, à Monsieur DUBAËLE qui a su imaginer des parkings périphériques en quelque sorte avec des rabattements par un système de navettes. C'est certainement l'avenir. Je pense que c'est comme cela qu'on pourra régler mieux le problème de la pression l'été en particulier parce qu'elle est très forte.

Et puis nous sommes confrontés aujourd'hui, il faut le dire, sur le littoral, à une pression immobilière très importante également. Il y a aussi des enjeux pour la population du littoral. C'est le résultat aussi des travaux et des efforts qui ont été faits pour renforcer cette attractivité.

Oui, Monsieur DUQUESNOY ?

M. DUQUESNOY.- C'est un nouveau challenge pour Valérie qui a été nommée je crois en juin. Voilà des perspectives de développement qui viennent d'être citées. Je suis sûr qu'elle les prendra à bras le corps bien entendu.

M. LE PRESIDENT.- C'est une lettre de mission. Très bien !

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Enfin ce rapport qui est plutôt une information ?

Non ? Vous ne voulez décidément pas prendre la parole cet après-midi ! (*rires*)

Puisqu'il en est ainsi, je vais clore le débat.

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention plus sérieusement ? Non ?

C'est très bien.

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Rassemblement National)
--

(Adopté)

Vous dire aussi avant de nous quitter que j'ai reçu des vœux qui ont été déposés et qui seront transmis, si vous en êtes d'accord :

Le premier vœu porte sur le soutien au service civique déposé par le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

Qui a également déposé un vœu pour une reprise de la desserte par l'Eurostar de la gare de Calais-Fréthun.

Un vœu relatif à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier déposé par le Groupe Communiste et Républicain.

Qui a également déposé un vœu relatif à la baisse des heures d'ouverture des gares.

Et un vœu déposé par le Groupe Rassemblement National qui s'intitule « refusons l'application du Mercosur ».

Si vous en êtes d'accord, nous allons transmettre ces vœux au Gouvernement.

C'est tout ? Eh bien, c'est terminé. Je vous souhaite un bon retour.

Il y a des places qui vous attendent parce que vous avez un contingent de places, chacun, et donc n'hésitez pas à les réclamer à la sortie.

La séance est levée à 15 heures 26.

LE SECRÉTAIRE,



Alexandre MALFAIT

LE PRÉSIDENT,



Jean-Claude LEROY

DEUXIEME PARTIE

VŒUX

Vœu de soutien au Service Civique

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Depuis sa création en 2010, le Service Civique permet à des milliers de jeunes, quels que soient leur parcours, leur origine sociale de s'engager dans une mission d'intérêt général. Les missions sont diverses : accompagnement des personnes âgées, protection de l'environnement, accès à la culture, lutte contre les inégalités, accès au sport...

15 ans après sa création, le service civique suscite toujours autant l'intérêt des jeunes. Ils sont plus de 850 000 à avoir effectué une mission en Service civique depuis 2010, dont 150 000 en 2024, autant de parcours où l'on grandit, où l'on s'engage, où l'on construit du sens.

Il s'agit d'un service public de l'engagement et une fois de plus de plus, les jeunes comme leurs structures d'accueil voient leur confiance ébranlée par des arbitrages budgétaires, sans aucune concertation.

Le service civique est plus qu'un dispositif, il est un espace d'engagement, un outil vers l'autonomie, il contribue à la cohésion sociale. Il offre une expérience enrichissante, tant sur le plan personnel que professionnel.

La jeunesse a besoin de repères, les associations font face à des défis sociaux de plus en plus complexes et le pays a besoin d'initiatives qui rassemblent, cette décision brutale est incompréhensible pour un dispositif reconnu comme une réussite, tant pour les jeunes que pour la société.

Nous sommes convaincus que le service civique permet de véhiculer des valeurs de solidarité, de mixité sociale et de justice sociale, nous devons accompagner et encourager toutes les formes d'engagement citoyen.

Nous exprimons notre attachement indéfectible au service civique qui joue un rôle essentiel dans notre société. Nous nous associons aux mouvements d'éducation populaire qui se mobilisent dans le Pas-de-Calais en faveur du service civique.

Nous demandons à l'Etat que le service civique soit sanctuarisé dans le projet de loi de Finances 2026, c'est-à-dire que les soient garantis les crédits nécessaires pour maintenir le nombre de missions de volontariat, assurer une indemnisation juste et soutenir les structures d'accueil locales.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

**Vœu pour une reprise de la desserte par l'EUROSTAR de la
gare de Calais-Fréthun**

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

En 30 ans, Eurostar a transporté plus de 380 millions de passagers entre les Pays-Bas et la France, la Grande-Bretagne et la Belgique. La compagnie a survécu au gros ralentissement de l'activité pendant la période Covid, mais depuis mars 2020, pour faire des économies, **elle ne dessert plus la gare de Calais-Fréthun**, à l'entrée du tunnel sous la Manche.

En France, l'Eurostar marque donc désormais seulement l'arrêt à Lille et à Paris, laissant de côté la gare de Calais-Fréthun, pourtant mise en service en 1993 pour pouvoir accueillir ces trains internationaux.

Les habitants du Pas-de-Calais sont donc contraints de se rendre à Lille, pour repasser ensuite à Calais et prendre le tunnel sous la Manche.

Considérant que la gare internationale de Calais-Fréthun constitue une infrastructure stratégique pour le Pas-de-Calais et pour l'ensemble de la région Hauts-de-France, en assurant la connexion ferroviaire entre le territoire et les capitales européennes.

Considérant que l'arrêt de la desserte Eurostar à Calais-Fréthun, décidé unilatéralement par l'opérateur depuis la crise sanitaire, pénalise fortement les habitants, les entreprises, les associations, les acteurs touristiques et économiques du département.

Cette situation est en contradiction avec les objectifs de transition écologique, en privant nos concitoyens d'une alternative ferroviaire transfrontalière à l'avion et à la voiture.


Considérant que le Pas-de-Calais, département frontalier, a vocation à rester pleinement connecté aux grandes capitales européennes, et que l'attractivité de notre territoire passe par une desserte ferroviaire internationale régulière.

Les élus du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen du Pas-de-Calais réaffirment leur attachement au maintien et au développement de la desserte internationale de la gare de Calais-Fréthun et demandent à l'opérateur Eurostar de rétablir, dans les meilleurs délais, des arrêts réguliers à Calais-Fréthun dans le cadre de ses liaisons vers Londres et Bruxelles.

Nous demandons au Gouvernement d'engager un dialogue ferme avec Eurostar afin de défendre les intérêts des habitants et des acteurs économiques du Pas-de-Calais pour obtenir la reprise de cette desserte indispensable à l'avenir et à l'attractivité de notre territoire.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen
André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen
Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.

Three handwritten signatures in blue ink. The first signature is a cursive script with the name 'CARRION' written below it. The second signature is a stylized, circular cursive mark. The third signature is a more complex, multi-stroke cursive mark.



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Vœu relatif à L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

Déposé par le groupe communiste et républicain

Depuis 2017, Le Département du Pas-de-Calais s'est pleinement engagé dans la démarche partenariale lancée en faveur du Renouveau du Bassin Minier, aux côtés de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord et des intercommunalités du Bassin Minier.

L'ensemble des collectivités et des acteurs du territoire n'ont depuis cessé de déployer leurs moyens et leur volontarisme, pour parvenir à la métamorphose du territoire et dans l'accompagnement des habitants. Le Département du Pas-de-Calais a répondu présent sur les compétences qui sont les siennes, tant sur le volet des solidarités humaines que celui des solidarités territoriales, en mobilisant des crédits de droit commun et de contractualisation pour soutenir des équipements à vocation culturelle, sociale, éducative, sportive, contribuant au mieux-vivre ensemble des habitants. Il a également innové et créé des dispositifs pour accompagner les maîtres d'ouvrage de ces rénovations et les partenaires, en s'appuyant par exemple sur la clause sociale afin de favoriser le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA, en créant la plateforme mamobilité62, en facilitant la garde des enfants et en soutenant les projets de l'économie sociale et solidaire.

Mais le travail est loin d'être terminé car plusieurs cités sont en cours de rénovation thermique des logements et aussi des espaces publics, en effet, ne s'arrêter qu'aux logements et négliger le cadre de vie ne serait que faire le travail à moitié.

Dans la période actuelle, l'effort fait pour le Bassin Minier est remarquable et il doit être continu et soutenu car beaucoup de cités sont prévues et sont encore à rénover dans le Pas-de-Calais.

Certaines communes du Pas-de-Calais vont connaître encore des rénovations sur les logements miniers et sur leurs espaces publics.

Lors de sa venue le 03 Juin dernier à Wallers-Arenberg, le Président de la République a confirmé la disponibilité jusqu'en 2027 des fonds concernant la rénovation des logements et les aménagements publics des 35 cités ERBM.

Lors de la signature officielle de la convention ERBM le 02 septembre à Escaudain, la venue du Ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et de la Ministre au logement est un signal fort de reconnaissance pour nos territoires et témoigne d'une volonté claire de poursuivre aux côtés des élus des collectivités, des acteurs mobilisés et des habitants le grand chantier de transformation et de valorisation de nos cités minières.

Les annonces faites par le Ministre François Rebsamen conforte et comme l'avait annoncé Le Président de la République, que les moyens affectés jusqu'en 2027 se poursuivrait. Mais qu'en sera-t-il une fois cette période écoulée ?

Une interrogation partagée par les Maires des communes concernées lors de la rencontre du 27 Mai à Valenciennes, en présence de Laurent Carrié, Conseiller des territoires du Président de la République. Des Maires exprimant leurs inquiétudes quant à l'accompagnement après 2027 et la lourde charge financière que représente la réhabilitation des espaces publics et des cités minières qui leur incombe. Même lorsque celle-ci est accompagnée à 70% par l'Etat et la Région, 30% reste tout de même à la charge de petites ou grandes communes, ce qui est souvent un coût très conséquent et engendre un besoin de trésorerie tout aussi important. Provoquant aussi des difficultés à mener les autres projets inscrits dans leur PPI, nécessaires pour accompagner les familles au niveau sanitaire, social, éducatif ou encore culturel et faire aboutir des réalisations tout aussi importantes pour nos habitants.

Le destin de nos territoires ne se joue pas dans les mots, mais bien dans les actes, dans les chantiers que l'on ouvre, dans les logements que l'on rénove, dans les jeunes que l'on forme, dans les vies que l'on transforme.

Nous croyons profondément que le renouveau passe par une action collective, nous savons que tout cela ne peut se faire sans une vision partagée, sans coordination étroite avec les communes, les intercommunalités, la Région Hauts-de-France et surtout l'Etat sur qui nous comptons pour poursuivre cette belle ambition : Celle d'un Bassin Minier réinventé et fier !

Notre territoire, marqué par l'histoire industrielle et sociale de l'exploitation notamment minière, a porté pendant des décennies la richesse du pays au prix de lourds sacrifices humains, sociaux et environnementaux. Ce passé ouvrier et populaire, dont nous sommes fiers, mérite aujourd'hui reconnaissance, réparation pour se projeter dans l'avenir.

Or, force est de constater que les habitants du Bassin Minier continuent de subir les conséquences d'une désindustrialisation brutale, d'un abandon progressif des services publics, d'une précarité croissante, d'un mal-logement persistant et d'une stigmatisation.

Les indicateurs économiques et sociaux (de chômage, d'accès la santé, au logement) restent critiques, plus que pour le reste du pays ; et derrière ces chiffres, ce sont autant de situations individuelles qui nous mobilisent quotidiennement, et méritent la considération des pouvoirs publics.

Pour toutes ces raisons, les Conseillers départementaux soussignés demandent :

- L'implication pleine et entière de l'Etat dans la dynamique partenariale nécessaire à la poursuite de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Qu'une instance de coordination départementale spécifique à l'ERBM soit créée afin de favoriser le dialogue entre les différents partenaires et d'assurer un suivi régulier des engagements et notamment auprès des communes.
- Que l'Etat soutienne la poursuite et le renforcement de l'ERBM au-delà des échéances de 2027, en lui demandant un nouvel engagement pluriannuel massif, à la hauteur des enjeux sociaux, sanitaires, économiques, environnementaux et patrimoniaux du territoire.
- Une participation financière significative permettant l'accélération des rénovations des logements miniers et des cadres de vies, le développement de projets et d'infrastructures de mobilités, de santé, de culture et d'accès aux services publics, la lutte renforcée contre la précarité énergétique, désertification des quartiers, la relégation sociale et le soulagement des finances des communes.
- De réétudier les dossiers des communes qui n'ont pas été retenues lors des précédentes études.

Jean-Marc TELLIER, Président du groupe communiste et républicain

Anouk BRETON, Valérie CUVILLIER, Audrey DESMARAI, Carole DUBOIS,
René HOCQ, Michèle JACQUET, Laurence LOUCHAERT, Brigitte PASSEBOSC





SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Vœu relatif à la baisse des heures d'ouverture des gares

Déposé par le groupe Communiste et Républicain

Les gares constituent encore aujourd'hui un service public garantissant l'égalité d'accès à la mobilité pour tous.

La baisse des heures d'ouverture constituerait, une fois de plus, un frein à l'accès aux services publics pour les personnes les plus éloignées du numérique.

La présence humaine au guichet est indispensable ! La dématérialisation doit être un complément, non se substituer à l'accueil physique des usagers.

Qui devra prendre en charge à l'avenir les personnes dans nos gares qui ne sauront vers qui se tourner ? Les collectivités locales, encore une fois, vont pallier aux manques par obligation.

La baisse du niveau de service public de la SNCF se ressent depuis des années pour les habitants du Département notamment depuis l'ouverture du réseau TER à la concurrence et la baisse du nombre de desserte TGV.

Le train reste un moyen de transport écologique qui permet de lutter contre le réchauffement climatique. Il est aussi une alternative à l'utilisation de la voiture en particulier sur les axes les plus empruntés et saturés. Il faut y voir un vecteur majeur d'investissements matériels et tarifaires.

La baisse des horaires d'ouverture des guichets s'est faite sans concertation avec les élus municipaux pourtant les premiers à être en contact avec les habitants de leur territoire et usagers du train. Ils sont en première ligne pour constater les difficultés d'une catégorie de la population pour l'accès au numérique.

Pour une part non négligeable de la population, cette décision unilatérale va pénaliser deux fois ces personnes : difficulté à se procurer un titre de transport avant la montée et majoration par l'achat dans la voiture voire verbalisation.

Encore une fois, cette vision marchande d'un service public casse l'égalité des droits notamment de transport et aussi créé une inégalité territoriale car selon que l'on habite dans un territoire couvert ou pas par internet physique ou mobile.

De plus, il s'agira encore une fois de non renouvellement de contrats pour les salariés souvent en intérim postaient dans ces guichets.

Les élus du groupe communiste et républicain souhaitent :

- Que la région Hauts-de-France et la direction de la SNCF renoncent à la baisse des heures d'ouverture des gares afin de garantir un service public égal à chaque habitant.
- Qu'un dialogue soit engagé avec les élus locaux, les associations d'usagers et les syndicats.

Jean-Marc TELLIER, Président du groupe communiste et républicain

Anouk BRETON, Valérie CUVILLIER, Audrey DESMARAI, Carole DUBOIS,
René HOCQ, Michèle JACQUET, Laurence LOUCHAERT, Brigitte PASSEBOSC



Conseil départemental du Pas-de-Calais

Séance du 22 septembre 2025

Vœu présenté par le groupe RN

*

* *

Refusons l'application du Mercosur !

La Commission européenne vient de valider l'accord de libre-échange avec le Mercosur. Il s'agit d'une catastrophe pour l'agriculture française. Alors qu'en juin dernier, la France et d'autres pays (Autriche, Pologne...) évoquaient la piste d'un « protocole additionnel » pour mieux protéger les agriculteurs européens, la Commission européenne a trahi nos intérêts. La Commission a agi contre nos intérêts en ignorant les exigences des Etats membres et en faisant tout pour contourner les veto des pays récalcitrants.

Ce traité est dangereux pour nos agriculteurs qui vont être victimes d'une nouvelle concurrence déloyale. Le marché européen va être envahi par l'importation massive de 160 000 tonnes de viandes bovines, 180 000 tonnes de volailles, 3,4 millions de tonnes de maïs, 190 000 tonnes de sucre...

Ce traité est aussi dangereux pour l'environnement ! Le Brésil autorise encore des substances phytosanitaires interdites en France depuis 20 ans et des antibiotiques activateurs de croissance. Tous ces produits circuleront sur 7 000 à 10 000 km pour atteindre l'Europe.

La Commission européenne a elle-même reconnu que c'est un mauvais traité, en proposant un fonds d'indemnisation aux agriculteurs, reconnaissant de fait les dégâts envers notre agriculture. De plus, la Commission reconnaît ne pas disposer des outils nécessaires pour assurer la traçabilité des produits, ni leur contrôle qualité, rendant de fait caduque l'instauration de clauses miroirs.

C'est une concurrence mortifère pour nos éleveurs, nos céréaliers, nos viticulteurs, nos transformateurs, et pour la vie de notre ruralité. On ne peut pas exiger des efforts toujours plus lourds, imposer des règles toujours plus strictes, et dans le même temps ouvrir grand nos frontières à des produits qui ne respectent ni nos exigences, ni nos modèles de production.

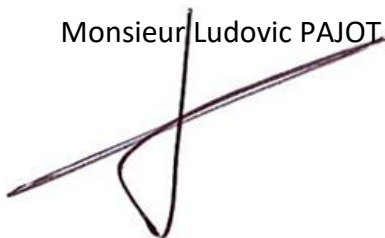
En fait, la Commission européenne a défendu l'intérêt industriel de l'Allemagne, en sacrifiant cyniquement l'agriculture française.

La France doit s'opposer à un accord qui condamne nos fermes et nos terroirs.

En conséquence, le Groupe Rassemblement National demande que l'Etat prenne les engagements suivants :

- refuser l'application en France de l'accord UE–Mercosur, parce qu'il est contraire aux intérêts nationaux ;
- menacer de suspendre l'intégralité de la contribution française au budget de l'UE tant que Bruxelles persiste ;
- imposer des clauses miroirs effectives : pas d'accès à notre marché pour des produits ne respectant pas nos standards ;
- défendre la souveraineté alimentaire : priorité à la production française, juste rémunération, protection des filières stratégiques.

Monsieur Ludovic PAJOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Ludovic Pajot', written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with a long horizontal stroke and a loop.

TROISIEME PARTIE

DELIBERATIONS ET RAPPORTS

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1526501-DE-1-1

Date de télétransmission : 08/10/2025

Date de réception préfecture : 08/10/2025

Publication électronique le : 8 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. François LEMAIRE, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Karine GAUTHIER.

PARTENARIAT ÉDUCATIF AVEC LES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS

(N°2025-360)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.213-2 et suivants et L.216-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.115-1 ;

Vu la délibération n°2025-125 de la Commission Permanente en date du 22/04/2025
« Partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais - année scolaire 2025 -

26 » ;

Vu la délibération n°2024-134 de la Commission Permanente en date du 24/03/2024 « Le partenariat éducatif avec les collèges publics au service de la réussite et de l'épanouissement des collégiens du Pas-de-Calais » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Madame Karine GAUTHIER, intéressée à l'affaire, est sortie de la salle avant la mise en discussion du rapport. Elle n'a donc pris part ni au débat, ni au vote.

Madame Blandine DRAIN, intéressée à l'affaire et excusée, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer aux collèges publics concernés, repris au tableau joint en annexe 1, les dotations définies pour les projets éducatifs retenus, au titre du partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais 2025-2026 d'un montant total de 786 090,70 €, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec chaque collège repris en annexe 1, la convention de partenariat pour l'année 2025-2026, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 450 125,00	786 090,70

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absentes sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Territoire	COLLEGE Nom	VILLE	Inclusion et handicap	Cubes		Génération mer		Couple		Projets culturels		Europe		WF62	Budget participatif	Collège au cinéma	Internet	Subvention accordée par collège	Reliquats disponibles par collège	Participation départementale versée par collège
				Financement	Financement	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Financement	Nombre de élèves	Financement	Nombre d'élèves	Financement	Destination							
Aragois	Adam de la Halle	ACHICOURT	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			7 525 000 €	500 000 €	7 025 000 €
Automarois	Jean Jaures	AIRE-SUR-LA-YS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			8 840 000 €	248 000 €	8 592 000 €
Lens-Liévin	Jean Viljar	ANGRES	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			8 875 000 €	0 000 €	8 875 000 €
Artois	Liberté de l'Europe	ANNIZIN		2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			7 607 000 €	1 860 000 €	5 747 000 €
Calaisais		ARDRES		2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			10 570 000 €	10 570 000 €	0 000 €
Automarois	Pierre Menard France	ARQUES	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			7 850 000 €	1 237 86 €	6 612 14 €
Aragois	Marie Curie	ARRAS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			7 810 000 €	0 000 €	7 810 000 €
Aragois	Charles Péguy	ARRAS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			9 285 000 €	1 000 000 €	8 285 000 €
Aragois	Gambetta	ARRAS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			8 350 000 €	3 801 50 €	4 548 50 €
Aragois	Jehan Bodet	ARRAS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			8 000 000 €	8 000 000 €	0 000 €
Aragois	François Mitterrand	ARRAS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			9 300 000 €	5 516 33 €	3 783 67 €
Aragois	Jean Monnet	AUBIGNY-EN-ARTOIS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			9 821 000 €	0 000 €	9 821 000 €
Artois	Lavoisier	AUCHEL	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			6 120 000 €	0 000 €	6 120 000 €
Artois	Madams de sévigné	AUCHEL	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			9 904 000 €	3 646 91 €	6 257 09 €
Montreuillois-Termois	Jean Rostand	AUCHY-LES-MINES	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			6 705 000 €	5 680 91 €	1 024 09 €
Calaisais	Joliot Curie	AUDRUICQ	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			8 945 000 €	1 555 46 €	7 389 54 €
Calaisais	du Brédénarde	AUDRUICQ	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			13 230 000 €	1 730 30 €	11 499 70 €
Montreuillois-Termois	du Val d'Aulthe	AUXILI-CHATEAU	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			7 330 000 €	2 080 72 €	5 249 28 €
Aragois	du Val du Gy	AVESNES-LE-COMTE	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			6 375 000 €	1 527 70 €	4 847 30 €
Lens-Liévin	Paul Langevin	AVION	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			8 920 000 €	2 055 61 €	6 864 39 €
Lens-Liévin	Jean-Jacques Rousseau	BAIPAUME	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			12 730 000 €	800 000 €	11 930 000 €
Aragois	Carin Legrand	BARLAIN	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			12 820 000 €	2 580 93 €	10 239 07 €
Artois	Jean Moulin	BEAURAINVILLE	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			8 675 000 €	1 683 86 €	6 991 14 €
Montreuillois-Termois	Belrem	BERCK-SUR-MER	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			11 945 000 €	2 882 39 €	9 062 61 €
Montreuillois-Termois	Jacques-Yves Cousteau	BERTINCOURT	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			12 100 000 €	4 104 74 €	7 995 26 €
Aragois	Paul Verliane	BETHUNE	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			11 620 000 €	8 095 80 €	3 524 20 €
Artois	George Sand	BETHUNE	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			13 465 000 €	2 987 42 €	10 477 58 €
Artois	Albert Debever	BULVRY	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			11 250 000 €	0 000 €	11 250 000 €
Aragois	Germinal	BIACHE-SAINT-VAAST	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			9 970 000 €	1 577 55 €	8 392 45 €
Hénin-Carvin	David Marcell	BILLY-MONTIGNY	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			8 400 000 €	2 807 29 €	5 592 71 €
Boulonnais	Pierre Damou	BOULOGNE-SUR-MER	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	10 000 €		19 065 000 €	13 299 81 €	5 765 19 €
Boulonnais	Angelier	BOULOGNE-SUR-MER	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			6 675 000 €	4 091 02 €	3 583 98 €
Boulonnais	Paul Langevin	BOULOGNE-SUR-MER	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			6 444 000 €	82 000 €	6 362 00 €
Artois	Albert Carnus	BRIUAY-LA-BUISSIÈRE	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			8 190 000 €	1 248 53 €	6 941 47 €
Artois	Edmond Rostand	BRIUAY-LA-BUISSIÈRE	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			6 350 000 €	1 393 37 €	4 956 63 €
Artois	Simone Signoret	BRIUAY-LA-BUISSIÈRE	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			7 500 000 €	1 034 33 €	6 465 67 €
Lens-Liévin	Anita Conti	BULLY-LES-MINES	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			9 900 000 €	0 000 €	9 900 000 €
Calaisais	Jean Jaures	CALAIS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			2 900 000 €	2 500 000 €	0 000 €
Calaisais	Jean Macé	CALAIS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			9 010 000 €	1 182 19 €	7 827 81 €
Calaisais	les Dentelliers	CALAIS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			9 990 000 €	4 404 09 €	5 585 91 €
Calaisais	Martin Luther King	CALAIS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			9 616 000 €	0 000 €	9 616 000 €
Calaisais	République	CALAIS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	1 200 €		9 860 000 €	3 899 69 €	5 960 31 €
Calaisais	Lucien Vadez	CALAIS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			4 350 000 €	2 488 66 €	1 861 34 €
Calaisais	Vauban	CALAIS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			5 330 000 €	5 330 000 €	0 000 €
Calaisais	Louis Blériot	SANGATTE	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			7 611 000 €	0 000 €	7 611 000 €
Artois	Frédéric Joliot-Curie	CALONNE-RICOUART	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			7 060 000 €	1 268 37 €	5 791 63 €
Hénin-Carvin	Jean-Jacques Rousseau	CARVIN	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			4 105 000 €	826 72 €	3 278 28 €
Hénin-Carvin	Leonard de Vinci	CARVIN	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			7 000 000 €	1 689 000 €	5 311 000 €
Hénin-Carvin	Louis Pasteur	OIGNIES	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			9 085 000 €	9 085 000 €	0 000 €
Calaisais	Jean Monnet	COULOGNE	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €			11 300 000 €	1 567 52 €	9 732 48 €
Hénin-Carvin	Adulpe Deleorgue	COURCELLES-LES-LENS	1 500 €	2 400 €	6	139	2 467 €	2 870 €	140	2 800 €	1 500 €	1 500 €	1							

Territoire	COLLEGE Nom	VILLE	Inclusion et handicap	Cubes	Génération mer		Couple		Projets culturels		Europe		WF62	Budget participatif	Collège au cinéma	Internet	Subvention accordée par collège	Reliquats disponibles par collège	Participation départementale versée par collège
					Financement	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Financement	Nombre d'élèves	Financement	Nombre d'élèves	Financement							
Montreuillois-Ternois	Pierre Cuallacci	FRÉVENT	1 500 €	1 425 €	4	85	1 050 €	90	2 000 €	98	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €	978 €	10 000 €	8 403 000 €	0,00 €	8 403 000 €
Montreuillois-Ternois	Jacques Brel	FRUGES	1 500 €	844 €	2	48	1 500 €	120	2 400 €	120	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €		10 000 €	13 860 000 €	4 015,17 €	9 644,83 €
Lens-Liévin	Langévin Wallon	GRENAVY	1 500 €	1 896 €	4	112	2 075 €	115	2 200 €	110	1 500 €	Belgique	1 000 €	1 000 €			8 744 000 €	500,00 €	8 244,00 €
Artois	Antoine de Saint-Euphémie	DOUVRAIN	1 500 €	2 750 €	4	150	2 750 €	150	3 000 €	150	1 500 €	Belgique	1 000 €	1 250 €			11 000 000 €	3 998,00 €	8 864,23 €
Lens-Liévin	Victor Hugo	HARNES	1 500 €	2 785 €	7	155	1 525 €	65	2 560 €	128	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 000 €			11 370 000 €	735,00 €	7 002,00 €
Hénin-Carvin	François Rabelais	HÉNING-BEAUMONT	1 500 €	2 824 €	7	158	1 700 €	100	2 000 €	100	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			5 324 000 €	2 000,00 €	10 635 000 €
Hénin-Carvin	Gérard Philipe	HÉNING-BEAUMONT	1 500 €	1 870 €	4	110	1 700 €	110	2 000 €	110	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €		10 000 €	8 070 000 €	1 371,00 €	6 699 000 €
Hénin-Carvin	Romain Rolland	HÉNING-BEAUMONT	1 500 €	2 375 €	5	95	1 750 €	110	2 200 €	110	1 500 €	Espagne	1 000 €	1 000 €			15 950 000 €	3 425,00 €	0,00 €
Montreuillois-Ternois	Jacques Prévert	HEUGNIN	1 500 €	1 470 €		94	2 375 €	94	2 000 €	101	1 500 €	Espagne	1 000 €	1 000 €			8 375 000 €	3 425,00 €	4 950 000 €
Artois	Jacques Prévert	HEUGNIN	1 500 €	2 400 €		62	660 €	52	2 000 €	63	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 000 €			5 990 000 €	3 894,23 €	2 095,77 €
Artois	Gabriel de la Gorce	HUCQUELIERS	1 500 €	1 792 €	4	104	2 090 €	138	2 600 €	130	1 500 €	Espagne	1 000 €	0,00 €			9 080 000 €	1 361,00 €	7 100,00 €
Artois	Maurice Priquet	ISBERGUES	1 500 €	1 792 €	4	104	1 280 €	92	2 240 €	112	1 500 €	Espagne	1 000 €	1 000 €			8 990 000 €	1 980,00 €	7 328,20 €
Artois		ISBERGUES	1 500 €	1 792 €	4	104	1 280 €	92	2 240 €	112	1 500 €	Espagne	1 000 €	1 000 €			9 282 000 €	420,00 €	8 872,00 €
Artois		ISBERGUES	1 500 €	1 792 €	4	104	1 280 €	92	2 240 €	112	1 500 €	Espagne	1 000 €	1 000 €			6 605 000 €	498,15 €	6 146,85 €
Boulonnais	Maxence Van der Meersch	LE PORTEL	1 500 €	2 740 €	6	160	2 100 €	180	3 200 €	160	1 500 €	Belgique	1 000 €	1 000 €			11 540 000 €	5 303,00 €	6 237 000 €
Montreuillois-Ternois	Jean Moulin	LE PORTEL	1 500 €	2 175 €	5	125	1 725 €	125	2 160 €	108	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 080 €			10 140 000 €	4 077,09 €	7 062,91 €
Hénin-Carvin	Paul Duze	LEFOREST	1 500 €	3 450 €	150	150	3 450 €	150	3 000 €	150	1 500 €	Angleterre	1 000 €	300 €			10 450 000 €	2 622 000 €	7 828 000 €
Lens-Liévin	Jean Zay	LENS	1 500 €	3 300 €	200	195	3 300 €	200	3 900 €	195	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 000 €			10 700 000 €	7 728 000 €	2 972 000 €
Lens-Liévin	Jean Jaurès	LENS	1 500 €	2 220 €	111	111	2 040 €	128	2 500 €	125	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			6 760 000 €	2 144,39 €	4 615,61 €
Lens-Liévin	Michelet	LENS	1 500 €	1 900 €	120	125	1 900 €	120	2 500 €	125	1 500 €	Espagne	1 000 €	1 000 €			8 400 000 €	740,00 €	7 660 000 €
Hénin-Carvin	Jean de Saint-Aubert	LIBERCOURT	1 500 €	805 €	2	45	1 770 €	94	2 000 €	90	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 000 €			9 975 000 €	0,00 €	9 975 000 €
Calais	Jean Rostand	LICQUES	1 500 €	1 980 €	5	110	1 150 €	90	2 200 €	110	1 500 €	Italie	1 000 €	1 000 €			9 330 000 €	3 510,93 €	5 819,07 €
Lens-Liévin	Pierre et Marie Curie	LIÉVIN	1 500 €	870 €	2	50	2 350 €	150	3 000 €	150	1 500 €	Belgique	1 000 €	509,40 €			9 229 40 €	2 191,07 €	7 038,33 €
Lens-Liévin	Descartes Montaigne	LIÉVIN	1 500 €	2 870 €	6	170	2 600 €	200	4 400 €	220	1 500 €	Allemagne	1 000 €	957 €			14 827 000 €	837,16 €	13 989,84 €
Lens-Liévin	Danielle Darras-Riaumont	LIÉVIN	1 500 €	2 115 €	103	103	2 115 €	103	2 080 €	103	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			6 675 000 €	1 000,00 €	5 675 000 €
Artois	Léo Lagrange	LILLERS	1 500 €	1 389 €	4	73	1 040 €	108	2 000 €	90	1 500 €	Angleterre	1 000 €	450 €			8 879 000 €	4 789,76 €	4 089,24 €
Artois	René Cassin	LILLERS	1 500 €	1 766 €	4	102	1 030 €	106	2 000 €	100	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 000 €			8 736 000 €	366,59 €	8 429,41 €
Automarais	Blaise Pascal	LONGUENESSE	1 500 €	1 125 €	145	145	1 125 €	145	2 700 €	135	1 500 €	Irlande	1 000 €	1 000 €			9 325 000 €	2 085,50 €	7 229,50 €
Lens-Liévin	René Cassin	LOOS-EN-GOHELLE	1 500 €	1 550 €	70	70	1 550 €	70	2 000 €	86	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			7 550 000 €	3 578,13 €	4 171,87 €
Automarais	Albert Camus	LUMBRÉS	1 500 €	2 805 €	6	165	1 440 €	176	3 720 €	186	1 500 €	Espagne	1 000 €	1 900 €			13 865 000 €	4 570,63 €	9 294,37 €
Calais	Boris Vian	MARCK	1 500 €	2 370 €	5	140	2 800 €	140	2 800 €	140	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			6 670 000 €	867,12 €	6 802,88 €
Artois	Émile Zola	MARLES-LES-MINES	1 500 €	2 370 €	5	140	2 800 €	140	2 800 €	140	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			6 180 000 €	2 980,75 €	3 169,25 €
Arageois	des Marches de l'Artois	MARKUION	1 500 €	2 870 €	6	170	2 850 €	170	2 400 €	120	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 000 €			12 120 000 €	877,00 €	11 243 000 €
Boulonnais	Jean Rostand	MARQUISE	1 500 €	305 €	1	15	2 720 €	136	4 500 €	225	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			8 500 000 €	3 251,49 €	5 248,51 €
Lens-Liévin	Blaise Pascal	MAZINGARBE	1 500 €	305 €	1	15	2 720 €	136	4 500 €	225	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			7 025 000 €	4 123,00 €	2 902 000 €
Lens-Liévin	Henri Wallon	MÉRICOURT	1 500 €	2 200 €	180	180	2 200 €	180	3 000 €	150	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			7 700 000 €	2 581,03 €	5 118,97 €
Hénin-Carvin	Youri Gagarine	MONTIGNY-EN-GOHELLE	1 500 €	1 725 €	85	85	1 725 €	85	2 000 €	80	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 000 €			7 725 000 €	1 170,00 €	6 555 000 €
Artois	Anatole France	NOELUX-LES-MINES	1 500 €	1 440 €	176	176	1 440 €	176	3 400 €	170	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 000 €			7 400 000 €	3 410,00 €	3 990 000 €
Artois	Bernard Chochoy	NORRENT-FONTES	1 500 €	2 175 €	5	125	1 055 €	111	2 000 €	100	1 500 €	Espagne	1 000 €	300 €			9 530 000 €	3 475 000 €	6 055 000 €
Lens-Liévin	Pierre Brossette	NOVELLES-SOUS-LENS	1 500 €	1 700 €	100	100	1 700 €	100	2 000 €	95	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 000 €			7 700 000 €	0,00 €	7 700 000 €
Boulonnais	Albert Camus	OUTREAU	1 500 €	1 950 €	150	150	1 950 €	150	3 120 €	156	1 500 €	Allemagne	1 000 €	689 €			10 739 000 €	1 459,45 €	9 279 55 €
Calais	Marguerite Berger	OYE-PLAGE	1 500 €	2 175 €	5	125	1 925 €	125	2 400 €	120	1 500 €	Belgique	1 000 €	2 800 €			8 800 000 €	634,00 €	8 166,00 €
Artois	Marguerite Berger	PAS-EN-ARTOIS	1 500 €	1 080 €	90	90	1 080 €	90	2 000 €	90	1 500 €	Belgique	1 000 €	1 000 €			3 840 000 €	1 000,00 €	6 080 000 €
Montreuillois-Ternois	du Bellmont	PERNES-EN-ARTOIS	1 500 €	1 292 €	3	74	1 625 €	105	2 840 €	142	1 000 €	Irlande	1 000 €	1 000 €			3 840 000 €	2 841,39 €	1 198,61 €
Hénin-Carvin	Paul Langévin	ROUVRDY	1 500 €	2 400 €	128	128	2 400 €	128	2 000 €	81	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			8 917 000 €	2 529,80 €	6 387,20 €
Lens-Liévin	Jean Rostand	SAINS-EN-GOHELLE	1 500 €	2 340 €	146	146	2 340 €	146	2 920 €	146	1 500 €	Allemagne	1 000 €	1 000 €			10 160 000 €	758,77 €	9 401,23 €
Boulonnais	Pau Eluard	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT	1 500 €	974 €	2	58	1 380 €	86	2 360 €	118	1 500 €	Belgique	1 000 €	432 €			8 714 000 €	2 269,07 €	6 444,93 €
Boulonnais	Roger Salengro	SAINT-MARTIN-BOULOJONE	1 500 €	974 €	2	58	1 380 €	86	2 360 €	118	1 500 €	Belgique	1 000 €	432 €			11 492 000 €	1 935 000 €	9 557 000 €
Arageois	Paul Verlaine	SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS	1 500 €	3 560 €	192	192	3 560 €	175	3 500 €	175	1 500 €	Italie	1 000 €	725 €			9 893 000 €	1 281,29 €	8 611,71 €
Automarais	de l'Esplanade	SAINT-OMER	1 500 €	800 €	148	148	800 €	148	2 960 €	148	1 500 €	Belgique	1 000 €	1 000 €			6 800 000 €	5 583,32 €	1 206,68 €
Automarais	de la Morinie	SAINT-OMER	1 500 €	2 000 €	140	140	2 000 €	140	2 700 €	135	1 500 €	Espagne	1 000 €	0,00 €			8 700 000 €	0,00 €	8 700 000 €
Montreuillois-Ternois	Roger Salengro	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	1 500 €	1 635 €	87	87	1 635 €	87	4 000 €	200	1 500 €	Angleterre	1 000 €	1 000 €			8 200 000 €	1 030,38 €	7 169,62 €
Artois	Georges Brassens	SAINT-VERMANT	1 500 €	1 575 €	155	155	1 575 €	155	3 100 €	155	1 500 €	Belgique	1 000 €	1 000 €			8 350 000 €	8 000,94 €	134,06 €
Lens-Liévin	Joséphine Baker	SAILLAUMINES	1 500 €	1 395 €	159	159	1 395 €	159	3 000 €	149	1 500 €	Angleterre	1 000 €	945 €			8 675 000 €	2 485 000 €	6 190 000 €
Boulonnais	le Thion	SAMER	1 500 €	3 125 €	145	145	3 125 €	145	3 000 €	145	1 500 €	Italie	1 000 €	1 000 €			6 875 000 €</		

Territoire	COLLEGE Nom	VILLE	Inclusion et handicap		Cubes		Génération mer		Coupole		Projets culturels		Europe		WPK2	Budget participatif		Collège au cinéma		Subvention accordée par collège	Reliquats disponibles par collège	Participation départementale versée par collège
			Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement		Financement	Financement	Financement	Financement			
			Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement	Financement
			1 500 €	1 500 €	2 400 €	370 €	20	112	1 560 €	2 240 €	2 240 €	112	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	8 170,00 €	0,00 €	8 170,00 €
Boulois	Pilâtre de Rozier	WIMVILLE																				
Lens-Liévin	Léon Blum	WINGLES	1 500 €		2 400 €	870 €	50	149	2 745 €	2 800 €	140	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	10 445,00 €	0,00 €	10 445,00 €	
Audomarois	René Cassin	WIZERNES	129 000 €		21 600 €	94 707 €	2	100	900 €	2 120 €	106	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	7 890,00 €	1 897,17 €	5 992,83 €	
									202 390 €	304 920 €		165 000 €							1 107 047,40 €	320 956,70 €	786 090,70 €	

Pôle réussites citoyennes

Direction de l'éducation et des collèges

Service réussites éducatives et prospectives

..... CONVENTION

Objet : convention de partenariat éducatif - année scolaire 2025-2026

Entre

le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson à Arras, représenté par monsieur Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente, en date du 15 septembre 2025

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

le collège « XXXXXXXX », situé à « XXXXXXXX », représenté par le chef d'établissement et suite à la présentation au Conseil d'administration du

ci-après dénommé « le Collège »,

d'autre part,

PREAMBULE

Le Département porte l'ambition de proposer à l'ensemble des collégiens et tout au long de leur parcours scolaire, les meilleures conditions de travail, d'épanouissement et de réussite.

Cette priorité se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre du projet de mandat et sa déclinaison à travers le Pacte des Réussites Citoyennes qui s'articule notamment autour de 2 défis :

- **Ouvrir le champ des possibles**
 - Faire confiance aux jeunes
 - Garantir l'égalité des chances au collège
 - Accompagner les parents pour la réussite des collégiens

- **Faire société, ensemble, avec nos différences**

- Favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes
- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens
- Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens
- S'appuyer sur les valeurs du sport pour créer du lien
- Éveiller les consciences aux enjeux climatiques
- Promouvoir l'ouverture au monde

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département engage une dynamique forte dans laquelle le projet éducatif départemental s'inscrit, en collaboration avec les acteurs éducatifs et les ressources des territoires, pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves, partout dans Pas-de-Calais.

Afin de permettre au Collège et à ses partenaires de concrétiser des projets éducatifs, le Département accorde des moyens financiers supplémentaires et attribués dans le cadre d'un appel à projet, ouvert à tous les collèges publics.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT

Article 1^{er} : Objet

Le Département réaffirme son soutien, dans le cadre du partenariat éducatif départemental, à toutes les initiatives qui promeuvent les valeurs humanistes de solidarité, d'égalité, de tolérance, d'ouverture d'esprit et d'inclusion.

Dans le strict respect des compétences de chacun, le Collège s'est inscrit dans ce partenariat et a répondu favorablement à l'appel à projet, en proposant les démarches éducatives suivantes et articulées autour de 2 piliers fédérateurs :

Axe	Objectifs	Action	Numéro du projet	Financement départemental attribué au collège	Financement départemental attribué au partenaire
Bien vivre ensemble au collège	Favoriser l'intégration de tous les élèves	Journée de cohésion 6 ^{ème}			
		Carrefour des parents			
	Lutter contre les discriminations	Ateliers Démocratie & Courage			
		S'engager pour l'inclusion et le handicap			
	Faire confiance aux jeunes	Budget participatif des collégiens*			
	Changer les comportements et répondre aux défis du développement durable.	S'engager pour la biodiversité avec EDEN			
		Des économies d'énergie dans mon collège			
		Vers une génération mer			
Faire grandir les collégiens	Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Collège au Cinéma			
		Classe mémoire - La Coupole			
		Arts de la scène			
		Résidences artistiques de créations en collège			
		Art et culture au collège			
	Promouvoir l'ouverture européenne	A la découverte de l'Europe			

	Mieux comprendre les enjeux contemporains	Partenariat avec Sciences Po			
		Webradio 62			
Total					

* Conformément au cahier des charges relatif à l'opération, les dépenses liées au Budget participatif des collégiens ne pourront être engagées par le collège qu'après validation du projet par les services Départementaux.

Article 2 : Le montant de la subvention

Afin de permettre la réalisation des actions définies à l'article 1 (hors financement attribué aux partenaires pour la réalisation des ateliers au collège) et en prenant en compte d'une part les reliquats des projets éducatifs identifiés par le Collège en juin 2025 et d'autre part des éventuels besoins liés à des restitutions départementales et des versements déjà attribués au titre de la journée de cohésion et du carrefour des parents, le Département verse au collège, une participation d'un montant :

Subvention totale accordée aux projets	Reliquats disponibles au collège RCD 2025*	Participation départementale pour l'année 2025-2026	Participation déjà versée au titre de la journée de cohésion et du carrefour des parents	Participation départementale au titre de la CP du XX septembre 2025

*Le reliquat indiqué tient compte des éventuelles respécialisations demandées par le collège et du forfait éventuel d'accompagnement aux restitutions départementales détaillé dans l'article 2.

Article 3 : Les modalités de paiement

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et les virements seront effectués, en une seule fois, la payeuse départementale (comptable assignataire de la dépense).

Article 4 : La durée de la convention

La présente convention s'applique pour la période couvrant l'année scolaire 2025-2026. Elle régit les obligations nées entre les parties pendant cette période à compter de sa date de signature par les parties.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

Article 5 : Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à :

- ✓ utiliser les montants attribués à la réalisation des actions éducatives définies à l'article 1.
- ✓ rendre compte au Département, au plus tard le 1^{er} juillet 2026, du bilan financier des actions, selon des modalités d'enquête qui seront communiquées à partir du printemps 2026. Les factures doivent être mises à disposition en cas de demande du Département.

- ✓ mentionner le soutien financier du Département lors des présentations ou valorisations des projets sur tous les supports de communication (site internet de l'établissement, affiches, flyers, documents en lien avec les familles...) en y apposant obligatoirement le logo du département :



Article 6 : Le bilan de la convention

Chaque année avant la fin de l'année scolaire, les deux parties s'engagent à faire un bilan qualitatif des opérations et à partager les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour l'année scolaire suivante.

Article 7 : Modifications, résiliation de la convention et voies de recours

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant. En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

La résiliation de la présente convention pourra entraîner le remboursement total ou partiel de l'aide versée indiquée à l'article 2. En cas de désaccord entre les parties, ces dernières tenteront un règlement amiable. À défaut, le tribunal administratif de Lille est seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires,

Pour le Collège,
Le Chef d'établissement,

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,

.....

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
 Direction de l'Education et des Collèges
 Service Réussites Educatives et
 Prospectives

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PARTENARIAT EDUCATIF AVEC LES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS

La Commission Permanente du 22 avril 2025 a adopté le rapport « partenariat éducatif avec les collèges 2025-2026 ». Pour rappel, cette démarche partenariale, s'inscrit dans la déclinaison du projet de mandat départemental et la poursuite des ambitions formulées dans le Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais ».

Articulé autour d'une valeur centrale, la construction du futur citoyen, le partenariat éducatif 2025-2026 se concrétise par 16 actions, proposées au printemps dernier aux 125 collèges publics sous la forme d'un appel à projet.

Cette proposition éducative a rencontré l'adhésion de l'ensemble des équipes éducatives des 125 collèges publics qui ont massivement répondu à l'appel à projet témoignant ainsi de leur intérêt pour les opérations proposées et reconnaissant ainsi le rôle du Département comme acteur éducatif de premier plan, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Action	Montant de l'opération	Nombre de collèges mobilisés	Mobilisation dans le cadre de l'appel à projet
Favoriser l'intégration de tous les élèves	Journée de cohésion 6 ^{ème} *	303 180 €	123	Journées d'activités sur une base de loisirs ou d'ateliers artistiques au collège pour favoriser la cohésion des élèves au sein de leur classe
	Carrefour des parents *	23 810 €	96	Moment de convivialité à destination des parents de 6 ^{ème} pour présenter les grandes évolutions à l'entrée du collège

Thématique	Action	Montant de l'opération	Nombre de collèges mobilisés	Mobilisation dans le cadre de l'appel à projet
Lutter contre les discriminations	Ateliers Démocratie & Courage*	75 000 €	48	Ateliers de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, animés par la fédération Léo Lagrange : 180 ateliers
	Projet Inclusion et handicap	129 000 €	86	Accompagnement d'actions de lutte contre les inégalités filles – garçons : 1 500 € / collèges
Faire confiance aux jeunes	Budget participatif des collégiens	125 000 €	125	Proposer aux collégiens de mener des micro – projets « par, pour et avec les collégiens » 1 000 € / collègue
Changer les comportements et répondre aux défis du développement durable	S'engager pour la biodiversité avec EDEN 62*	84 000 €	32	Démarche pluriannuelle d'étude et de préservation de la biodiversité autour et au sein du collège
	Des économies d'énergie dans mon collège	21 600 €	9	Impliquer l'ensemble de la communauté éducative pour réaliser des économies d'énergie dans le cadre du challenge Cube.s
	Vers une génération mer	94 707 €	53	Impliquer les collégiens dans un parcours faisant le lien entre l'océan et le développement durable et les emmener vers la création d'un défi pour l'océan
Promouvoir l'ouverture européenne	A la découverte de l'Europe	165 000 €	110	Accompagner les élèves dans la découverte d'un pays européen, sur une ou plusieurs journées
Mieux comprendre les enjeux contemporains	Partenariat avec Sciences Po*	20 000 €	24	Encourager l'ambition des collégiens en leur ouvrant les portes d'une grande école et en les sensibilisant aux méthodes universitaires dans le cadre d'un travail mené avec les étudiants de Sciences Po Lille
	Webradio 62	14 000 €	43	Sensibiliser à l'éducation aux médias et à l'information par la réalisation de capsules et d'émissions radio diffusées sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) du collège

Thématique	Action	Montant de l'opération	Nombre de collèges mobilisés	Mobilisation dans le cadre de l'appel à projet
Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Collège au Cinéma*	20 430 €	23	Intégrer les collégiens au sein d'un dispositif d'éducation à l'image proposant le visionnage de 3 films, des ateliers et rencontres avec des professionnels du cinéma, dont la visite des festivals de cinéma du territoire. Prise en charge par le Département des transports afin de réduire les inégalités territoriales
	Classe mémoire La Coupole	202 390 €	110	Permettre à chaque élève de 3 ^{ème} d'appréhender de manière concrète la libération et le phénomène concentrationnaire par la visite de la Coupole d'Helfaut
	Art et culture au collège	304 920 €	118	Accompagner l'ensemble des élèves d'un niveau sur une action de sensibilisation ou de pratique culturelle
	Arts de la Scène*	100 000 €	7	Proposer un parcours complet où des espaces de rencontres artistiques facilitent la découverte et l'appropriation des Arts de la scène, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement
	Résidence de création artistique en collège*	56 000 €	7	Accueillir une compagnie dans une démarche de création et d'échanges avec la communauté éducative

*Ces actions font l'objet d'un financement distinct de ce présent rapport et sont présentées dans la perspective d'offrir une vision globale de l'offre éducative proposée par le Département.

Parmi les dispositifs sollicités, il convient de noter que les actions intégrées récemment au partenariat éducatif, comme le carrefour des parents permettant au Département d'initier un réel dialogue avec les parents et les collèges autour de la co – éducation, ou la classe mémoire départementale avec la Coupole d'Helfaut font désormais figures d'actions structurantes pour la vaste majorité des collèges du Pas-de-Calais. Par ailleurs, 86 collèges souhaitent s'engager aux côtés du Département dans la mise en place d'actions autour du handicap et de l'inclusion. A l'instar de la méthode déployée pendant deux ans sur l'égalité filles – garçons, ce projet se déclinera sur trois niveaux complémentaires : des actions en collège, une animation territoriale menée en partenariat avec l'Education nationale et des temps de réflexion, à l'échelle du Département, qui se concrétiseront à l'automne 2025 par un séminaire dédié aux politiques éducatives en faveur de l'inclusion.

Les trois collèges qui bénéficient d'un internat seront dotés d'une enveloppe

supérieure (10 000€ chacun) favorisant les actions éducatives en dehors du temps scolaire.

Dans la perspective de valoriser l'engagement des collégiens et faire rayonner les différentes propositions éducatives du Département, chaque établissement disposera d'un forfait de 500 €, mobilisé sur les reliquats des projets éducatifs passés, permettant la mise en œuvre de différents temps de valorisation des dispositifs listés ci-dessus. Le pilotage de ces restitutions sera assuré par le Département.

En cas d'accord, le montant global de 1 107 047,40 € de cet appel à projet sera financé en tenant compte des reliquats de crédits versés aux collèges liés à l'annulation de projets antérieurs et respecialisés sur ces nouveaux projets. Ainsi, le montant des nouvelles dotations attribuées aux collèges concernés, dont la liste est annexée au présent rapport, au titre du partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais 2025-2026, s'élève à 786 090,70 €.

Une convention de partenariat reprenant les dotations éducatives attribuées, valorisera l'engagement du Département auprès de la communauté éducative et sera présentée au sein du conseil d'administration du collège en début d'année scolaire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer aux collèges publics concernés, repris au tableau joint en annexe 1, les dotations définies pour les projets éducatifs retenus, au titre du partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais 2025-2026 d'un montant total de 786 090,70 € ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec chaque collège repris en annexe 1, la convention de partenariat pour l'année 2025-2026, dans les termes du projet joint en annexe 2 du présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 450 125,00	1 110 819,00	786 090,70	324 728,30

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1526535-DE-1-1

Date de télétransmission : 08/10/2025

Date de réception préfecture : 08/10/2025

Publication électronique le : 8 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. François LEMAIRE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2025 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

(N°2025-361)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3312-1 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de

sa réunion du 02/09/2025 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Affectation du résultat

D'affecter le résultat cumulé excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal, soit 64 688 407,98 €, de la manière suivante :

- d'une part, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), qui s'établit à 26 161 853,98 €. Ce montant correspond au solde d'exécution cumulé, en l'absence de restes à réaliser ;

- d'autre part et pour le solde, soit 38 526 554,00 €, en excédent de fonctionnement reporté avant le vote des propositions du Budget Supplémentaire.

Article 2 : Adoption du Budget Supplémentaire

D'adopter le projet de Budget Supplémentaire 2025, équilibré en recettes et en dépenses dans les conditions suivantes :

		Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement	Recettes	50 828 900,83 €	35 864 067,22 €	14 964 833,61 €
	Dépenses	50 828 900,83 €	48 623 204,98 €	2 205 695,85 €
	Equilibre	0,00	- 12 759 137,76 €	12 759 137,76 €
Fonctionnement	Recettes	55 365 673,37 €	55 124 811,13 €	240 862,24 €
	Dépenses	55 365 673,37 €	42 365 673,37 €	13 000 000,00 €
	Equilibre	0,00	12 759 137,76 €	- 12 759 137,76 €
Total	Recettes	106 194 574,20 €	90 988 878,35 €	15 205 695,85 €
	Dépenses	106 194 574,20 €	90 988 878,35 €	15 205 695,85 €
	Equilibre	0,00	0,00	0,00

Article 3 :

D'adopter l'ensemble des propositions du rapport général, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et des cahiers des Commissions annexés au rapport général.

Article 4 :

D'adopter l'annexe n°1 jointe à la présente délibération relative aux créances admises en non-valeur.

Article 5 :

D'adopter l'annexe n°2 jointe à la présente délibération relative aux créances éteintes.

Article 6 :

D'adopter les annexes suivantes figurant dans les cahiers des Commissions eux-mêmes annexés au rapport général :

- 3^{ème} Commission « Education, culture, sport et citoyenneté » :
 - annexe n°2 : nouvelles affectations
 - annexe n°3 : affectations complémentaires
- 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » :
 - annexe n°2 : nouvelles affectations
 - annexe n°3 : affectations complémentaires
- 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » :
 - annexe n°2 : nouvelles affectations
 - annexe n°3 : affectations complémentaires
- 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » :
 - annexe n°2 : affectations complémentaires

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78
 Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 71
 Nombre de délégations de vote : 7
 Absent sans délégation de vote : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 54
 Nombre d'abstentions : 24 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
 Pour : 54 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais (M. Bruno COUSEIN, Mme Maryse JUMEZ, M. Frédéric MELCHIOR et Mme Nicole CHEVALIER) ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025**Annexe n° 1****CREANCES ADMISES EN NON VALEUR****Exercice 2025**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
010O02 (6541/93020)	Charges et produits exceptionnels	7 521,84 €
338D02 (6541/93338)	Mesures Jeunesse	317,64 €
421A02 (6541/934213)	Autres dépenses aide sociale à l'enfance	35 118,25 €
425A01 (6541/93425)	Dépenses et recettes PH	9 812,49 €
428L01 (6541/93428)	Mobilité Jeunesse Emploi	348,64 €
430A01 (6541/93430)	Dépenses et recettes APA	32 299,43 €
447B02 (6541/93447)	Indus RSA	330 708,84 €
448A01 (6541/93448)	Dépenses et recettes diverses - RSA	11 286,22 €
		427 413,35 €
LDA15 (6541/936311)	Laboratoire départemental d'analyses	592,48 €

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025**Annexe n° 2****CREANCES ETEINTES****Exercice 2025**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
421A02 (6542/934213)	Autres dépenses aide sociale à l'enfance	1 173,97 €
430A01 (6542/93430)	Dépenses et freccettes APA	544,50 €
447B02 (6542/93447)	Indus RSA	51 165,65 €
		52 884,12 €
LDA15 (6542/936311)	Laboratoire départemental d'analyses	453,96 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la
Gestion de la Dette

RAPPORT N°2**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2025 - AFFECTATION DU
RÉSULTAT**

Etape budgétaire au double enjeu, le budget supplémentaire permet à la fois d'affecter le résultat constaté au compte administratif de l'exercice précédent et de prendre en compte des ajustements nécessaires de dépenses et de recettes propres à l'exercice en cours.

Le projet de budget supplémentaire soumis à votre examen intègre donc les écritures liées à la reprise du résultat constaté au compte administratif 2024 adopté le 23 juin dernier ; ce dernier dégageant un résultat net libre d'affectation d'un montant de 38,5 M€, en repli par rapport au résultat issu du compte administratif 2023 qui s'établissait à 48,9 M€.

La section d'investissement enregistre près de 10 M€ de recettes supplémentaires provenant majoritairement de subventions de l'Etat, d'une part au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), d'autre part pour sa participation au financement des travaux de remise en état des voiries et des ouvrages d'art endommagés par les inondations de 2023-2024. Sur les 12 M€ d'ouverture de crédits en dépenses, 10 sont consacrés au financement des travaux de réfection du réseau routier départemental.

En section de fonctionnement, des crédits complémentaires sont sollicités à hauteur de 18,8 M€. Ils concernent essentiellement le champ social, pour 14,5 M€, dont 11,4 M€ sont orientés vers les politiques en faveur des personnes âgées et handicapées et 3 M€ destinés à la protection de l'enfance. Ces dépenses nouvelles sont équilibrées par une recette équivalente attendue de la CNSA et par d'autres recettes, pour un montant total de 16,6 M€.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Sommaire

I. L'affectation du résultat constaté au compte administratif 2024.....	2
1. Le résultat de l'exercice 2024	2
2. L'affectation du résultat de l'exercice 2024.....	2
II. Equilibre général du projet de budget supplémentaire 2025.....	4
III. Synthèse par fonction et par chapitre des propositions d'inscriptions	5
1. En dépenses d'investissement.....	5
2. En recettes d'investissement	6
3. En dépenses de fonctionnement.....	7
4. En recettes de fonctionnement.....	8
IV. Les propositions d'inscriptions relatives aux budgets annexes.....	10

Le budget supplémentaire 2025 a d'abord pour objet d'intégrer au budget de l'exercice en cours les résultats de l'exercice précédent tels que constatés au compte administratif 2024.

Le budget supplémentaire, qui comprend les éventuels restes à réaliser (reports) provenant de l'exercice précédent, a également vocation à intégrer le financement de dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées au stade du budget primitif. Il permet d'ajuster le niveau des dotations budgétaires en fonction des besoins exprimés par les services gestionnaires, notamment en matière de dépenses obligatoires à caractère social, et du rythme d'avancement des projets d'investissement, en maîtrise d'ouvrage comme en subventions d'équipement.

Le budget supplémentaire offre enfin l'opportunité d'actualiser les prévisions de recettes en fonction d'informations nouvelles parvenues depuis le vote du budget primitif, en particulier en matière de fiscalité, de dotations de l'Etat et d'attributions de péréquation horizontale.

Le présent document présentera successivement l'affectation du résultat issu du compte administratif 2024, l'équilibre général du projet de budget supplémentaire 2025, la synthèse des propositions d'inscriptions, les mouvements proposés au titre des budgets annexes.

I. L'affectation du résultat constaté au compte administratif 2024

Le budget supplémentaire 2025 permet d'intégrer à l'exercice en cours les résultats constatés au compte administratif 2024. Il s'agit d'une étape à caractère technique, mais néanmoins essentielle dans le processus budgétaire annuel.

1. Le résultat de l'exercice 2024

Dans le cadre du projet de budget supplémentaire, les résultats d'exécution constatés au compte administratif sont repris en sections d'investissement et de fonctionnement.

En ce qui concerne la section d'investissement, il est généralement constaté en fin d'exercice un solde d'exécution cumulé déficitaire faisant ressortir un besoin de financement. Ce déficit matérialise la part de la section d'investissement autofinancée par le Département. Pour l'exercice 2024, le solde budgétaire de cette section s'établit à - **26,16 M€**. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.57, une écriture de reprise de ce déficit est proposée dans le projet de budget supplémentaire.

En section de fonctionnement, il est constaté un résultat excédentaire de clôture de **64,69 M€**. Ce montant intègre non seulement l'exécution de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023, mais également les résultats antérieurs reportés, soit 48,91 M€.

2. L'affectation du résultat de l'exercice 2024

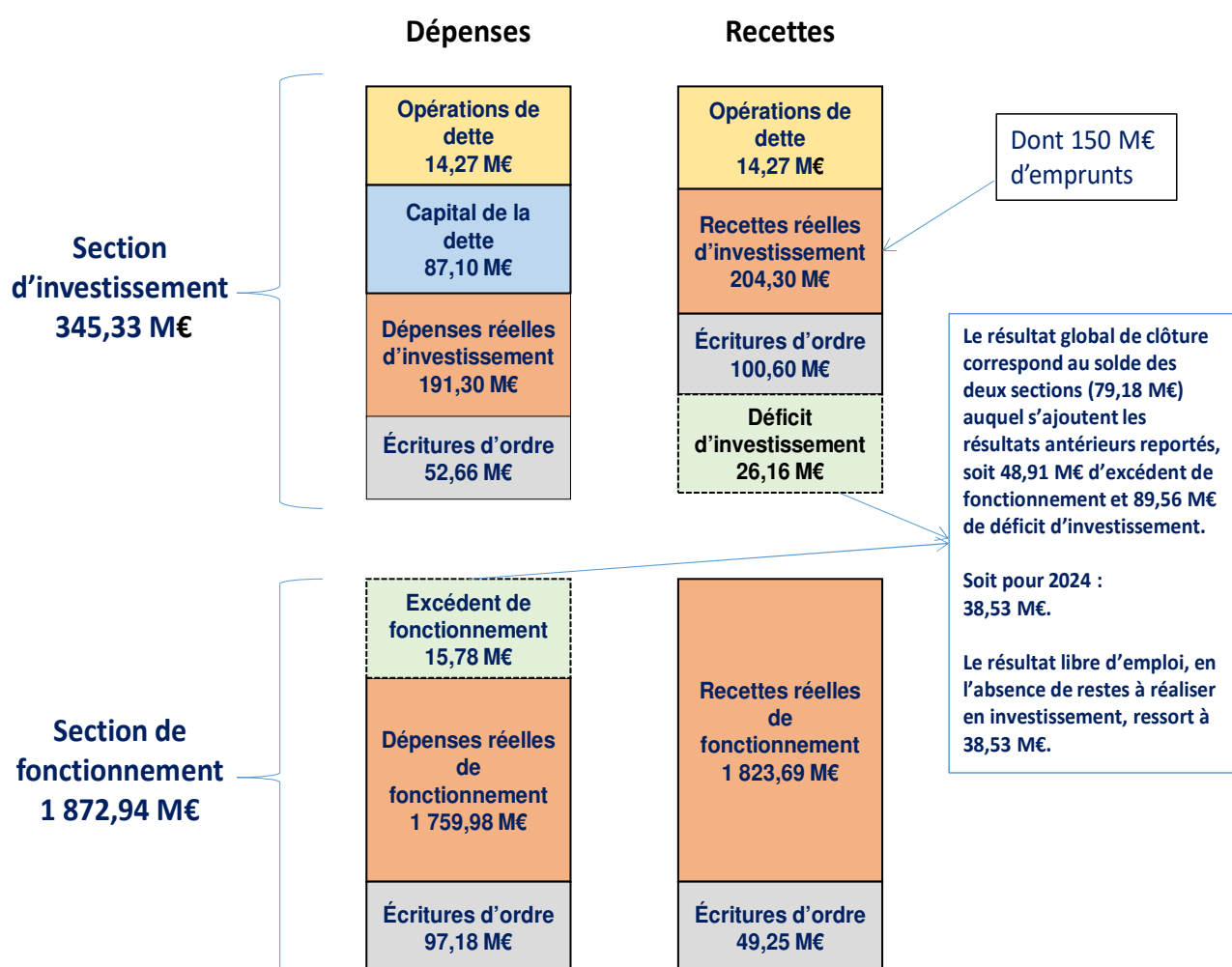
Il revient à l'Assemblée départementale de se prononcer sur l'affectation du résultat, étant entendu qu'il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter le résultat constaté au compte administratif 2024, soit **64 688 407,98 €** :

- d'une part, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, qui s'établit à **26 161 853,98 €**. Ce montant correspond au solde d'exécution cumulé, en l'absence de restes à réaliser (reports).

- d'autre part et pour le solde, soit **38 526 554,00 €**, en excédent de fonctionnement reporté.

Schéma synthétique du CA 2024 (présentation budgétaire)



II. Equilibre général du projet de budget supplémentaire 2025

Le projet de budget supplémentaire soumis au vote de l'Assemblée intègre les inscriptions relatives à la reprise des résultats et s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Projet de BS 2025	FONCTIONNEMENT		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Dépenses (en €)	42 365 673,37	13 000 000,00	55 365 673,37
Recettes (en €)	55 124 811,13	240 862,24	55 365 673,37
Projet de BS 2025	INVESTISSEMENT		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Dépenses (en €)	48 623 204,98	2 205 695,85	50 828 900,83
Recettes (en €)	35 864 067,22	14 964 833,61	50 828 900,83

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des inscriptions budgétaires de l'exercice 2025, après prise en compte des inscriptions proposées dans le cadre du présent budget supplémentaire :

Exercice 2025 (en mouvements budgétaires)	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
BP 2025	416 000 186,49	416 000 186,49	1 893 532 522,59	1 893 532 522,59
Restes à réaliser (reports) 2024	0,00		1 524 449,26	
Reprise des résultats antérieurs	26 161 853,98	26 161 853,98		38 526 554,00
Inscriptions nouvelles du projet de BS	24 667 046,85	14 667 046,85	43 841 224,11	16 839 119,37
Virement de la section de fonctionnement		10 000 000,00	10 000 000,00	
TOTAL	466 829 087,32	466 829 087,32	1 948 898 195,96	1 948 898 195,96

L'inscription de **26,16 M€** en recettes d'investissement permet de financer, par l'utilisation des résultats reportés, le déficit d'investissement reporté.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de **10 M€** permet de financer le différentiel entre le volume d'inscriptions complémentaires en section d'investissement, à hauteur de **24,67 M€**, et le montant des recettes nouvelles d'investissement, soit **14,67 M€**.

Le solde du résultat de fonctionnement 2024, qui apparaît en recettes de fonctionnement, s'élève à **38,52 M€**. Il convient également de prendre en compte les **16,84 M€** de recettes de fonctionnement complémentaires prévues au projet de BS, soit un total de **55,36 M€** qui sera employé pour financer :

- les restes à réaliser en fonctionnement pour **1,52 M€** ;
- les dépenses nouvelles de fonctionnement pour **43,84 M€** ;
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de **10 M€**.

III. Synthèse par fonction et par chapitre des propositions d'inscriptions

Les tableaux suivants font état des crédits 2025 déjà votés par l'Assemblée (budget primitif et reports) et des mouvements en dépenses et recettes réelles qui sont proposés à l'étape du budget supplémentaire. Ils sont présentés selon deux formats, d'une part par politique publique (fonction M.57), d'autre part par chapitre fonctionnel.

Le détail des opérations concernées par ces mouvements de crédits figure dans les cahiers des Commissions thématiques qui sont annexés au présent rapport.

1. En dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
0 SERVICES GENERAUX	103 507 697,03	0,00	36 824 961,79
1 SECURITE	2 569 904,50	0,00	0,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	56 368 356,92	0,00	-301 556,96
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	9 407 407,33	0,00	130 972,56
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	11 175 634,18	0,00	-475 880,62
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 316 479,90	0,00	2 551 500,00
6 ACTION ECONOMIQUE	2 648 824,01	0,00	-269 094,61
7 ENVIRONNEMENT	3 529 153,54	0,00	96 596,70
8 TRANSPORTS	63 778 115,05	0,00	10 065 706,12
TOTAL	267 301 572,46	0,00	48 623 204,98

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
001 Solde d'exécution reporté			26 161 853,98
900 SERVICES GENERAUX	16 252 697,03	0,00	10 663 107,81
901 SECURITE	2 508 000,00	0,00	0,00
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	56 368 356,92	0,00	-301 556,96
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	9 359 407,33	0,00	130 972,56
904 SANTE ET ACTION SOCIALE	11 165 634,18	0,00	-475 880,62
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 316 479,90	0,00	2 551 500,00
906 ACTION ECONOMIQUE	2 613 824,01	0,00	-256 730,41
907 ENVIRONNEMENT	3 529 153,54	0,00	96 596,70
908 TRANSPORTS	63 778 115,05	0,00	10 065 706,12
923 Dettes et autres opérations financières	87 409 904,50	0,00	-12 364,20
TOTAL	267 301 572,46	0,00	48 623 204,98

La principale inscription en section d'investissement correspond à l'écriture de reprise du solde d'exécution cumulé déficitaire évoqué plus haut, à hauteur de **26,16 M€**.

Dans le champ des différentes politiques publiques, de nombreux mouvements d'ajustement sont proposés, à la hausse comme à la baisse, en fonction du degré d'avancement des opérations physiques, tant en maîtrise d'ouvrage qu'en subventions d'équipement, et qui nécessite une actualisation de l'échéancier des crédits de paiement au vu des prévisions d'exécution. Ces mouvements se traduisent au final par l'inscription nette d'un volume de **12,2 M€** de crédits complémentaires, portant ainsi la section d'investissement hors dette à **192,2 M€** pour

l'exercice 2025. Il convient néanmoins de préciser que ces ouvertures de crédits en dépenses sont compensées par l'inscription de recettes d'investissement supplémentaires, détaillées au 2. ci-après, d'un montant quasiment équivalent.

En ce qui concerne les opérations en maîtrise d'ouvrage, un abondement global de **10 M€** est proposé pour la voirie départementale, dans le cadre de la poursuite des travaux de remise en état du réseau routier et des ouvrages d'art endommagés par les inondations de fin 2023 - début 2024 : 7,1 M€ pour la maintenance des routes départementales, y compris en milieu urbain, 2 M€ pour les interventions sur le réseau structurant et 0,25 M€ pour les ouvrages d'art. Des crédits sont également sollicités pour l'Opération Grand Site (**0,2 M€**).

Au chapitre des subventions d'équipement, des crédits de paiement complémentaires sont sollicités au titre du Fonds d'innovation territorial - aménagement et environnement (**1 M€**), au titre du FARDA aménagement (**1,8 M€**) et du FARDA aide à la voirie communale (**0,2 M€**), ainsi que pour les pistes cyclables (**0,4 M€**).

Enfin est prévue une dotation de **10,3 M€** au titre des crédits d'investissement non affectés afin de couvrir budgétairement d'éventuelles dépenses ne pouvant être anticipées à ce stade.

2. En recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
0 SERVICES GENERAUX	179 821 007,76	24 171 853,98
1 SECURITE	0,00	30 555,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 702 811,44	-756 264,44
6 ACTION ECONOMIQUE	0,00	49 566,00
7 ENVIRONNEMENT	3 794 367,29	3 176 796,68
8 TRANSPORTS	3 800 000,00	9 191 560,00
TOTAL	197 118 186,49	35 864 067,22

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
900 SERVICES GENERAUX	3 900 000,00	-2 801 000,00
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 702 811,44	30 555,00
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	0,00	-756 264,44
904 SANTE ET ACTION SOCIALE	0,00	49 566,00
907 ENVIRONNEMENT	3 785 475,29	3 176 796,68
908 TRANSPORTS	2 800 000,00	8 830 000,00
922 Dotations et participations	23 000 000,00	26 161 853,98
923 Dettes et autres opérations financières	153 879 899,76	0,00
954 Produit des cessions des immobilisations	50 000,00	1 172 560,00
TOTAL	197 118 186,49	35 864 067,22

Est prévue en recettes d'investissement, au chapitre 922, l'écriture de couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution cumulé), déjà évoquée, à hauteur de **26,16 M€**.

En fonction 7, l'encaissement d'une subvention de **2,5 M€** est anticipé au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), ainsi que divers financements à percevoir de l'Agence de l'Eau pour un montant global de **0,5 M€**.

En fonction 8, une recette de **10 M€** est prévue au titre de la participation de l'Etat au financement des travaux de remise en état des voiries et des ouvrages d'art endommagés par les inondations de 2023-2024.

3. En dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
0 SERVICES GENERAUX	135 975 050,96	991 566,78	26 671 852,24
1 SECURITE	90 611 450,00	10 000,00	0,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	106 490 293,00	0,00	11 490,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 608 950,00	0,00	76 474,00
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 349 537 344,03	55 393,10	13 654 627,88
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	5 568 315,60	0,00	-24 000,00
6 ACTION ECONOMIQUE	5 051 558,00	264 840,00	125 445,00
7 ENVIRONNEMENT	6 805 321,00	114 165,10	145 848,99
8 TRANSPORTS	56 184 240,00	88 484,28	179 486,00
TOTAL	1 772 832 522,59	1 524 449,26	40 841 224,11

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
930 SERVICES GENERAUX	105 591 258,16	991 566,78	25 246 652,09
931 SECURITE	90 611 450,00	10 000,00	0,00
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	106 490 293,00	0,00	11 490,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 586 450,00	0,00	76 474,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA-RMI)	752 624 905,80	55 393,10	13 460 416,30
9343 APA	255 535 000,00	0,00	31 000,00
9344 RSA-REGULARISATIONS DE RMI	341 377 438,23	0,00	163 211,58
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	5 568 315,60	0,00	-24 000,00
936 ACTION ECONOMIQUE	5 051 558,00	264 840,00	125 445,00
937 ENVIRONNEMENT	6 805 321,00	114 165,10	145 848,99
938 TRANSPORTS	56 184 240,00	88 484,28	179 486,00
941 Autres impôts et taxes	10 000 000,00	0,00	400 000,00
943 Opérations financières	19 407 172,80	0,00	320 000,00
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	969 120,00	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	30 000,00	0,00	705 200,15
TOTAL	1 772 832 522,59	1 524 449,26	40 841 224,11

Hors inscription au titre des crédits de fonctionnement non affectés, le volume global des inscriptions proposées sur le champ des différentes politiques publiques s'établit à **18,8 M€**. Comme en section d'investissement, ces crédits complémentaires en dépenses sont compensés par des recettes supplémentaires détaillées au 4. ci-après.

Les mouvements les plus significatifs concernent l'action sociale, avec un abondement global de **14,4 M€** ventilé de la façon suivante : **5,3 M€** pour l'hébergement en établissement des personnes âgées, **3 M€** pour l'accueil en établissement des personnes handicapées et **3 M€** pour la prestation de compensation du handicap. Des crédits supplémentaires sont également sollicités au titre de la protection de l'enfance : **2,5 M€** pour l'accueil en établissements localisés en Belgique et **0,6 M€** pour les frais de transport des enfants par des prestataires privés.

Les crédits affectés à la rémunération et aux charges sociales du personnel départemental font l'objet d'un abondement global de **2 M€**. Il s'agit de couvrir le surcoût engendré par le décret du 30 janvier 2025, qui a majoré de 3 points par an, sur la période 2025-2028 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation des employeurs au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL.

Au chapitre 941 est prévue une inscription de **0,4 M€** destinée à abonder la participation du Département au Fonds national de péréquation des DMTO. Evaluée initialement à 10 M€ au stade du budget primitif, elle devrait finalement avoisiner 10,4 M€.

Un crédit complémentaire de **0,32 M€** est sollicité au chapitre 943 au titre des frais financiers, plus particulièrement pour couvrir le coût en intérêts des lignes de trésorerie contractées depuis l'été 2024 par le Département afin de pallier les tensions croissantes de trésorerie auxquelles il est confronté.

Enfin est prévue, à hauteur du solde disponible au titre du présent budget supplémentaire, une dotation de **22 M€** au titre des crédits de fonctionnement non affectés. Cette dotation servira à financer les sessions budgétaires ultérieures.

4. En recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
0 SERVICES GENERAUX	1 638 281 024,74	41 047 095,13
1 SECURITE	502 024,00	0,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	86 500,00	0,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 336 384,82	0,00
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	193 765 998,00	14 370 576,00
7 ENVIRONNEMENT	7 738 267,00	188 700,00
8 TRANSPORTS	1 305 710,00	-481 560,00
TOTAL	1 843 015 908,56	55 124 811,13

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
002 Résultat de fonctionnement reporté		38 526 554,00
930 SERVICES GENERAUX	23 076 372,74	168 000,00
931 SECURITE	502 024,00	0,00
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	86 500,00	0,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 336 384,82	0,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA-RMI)	67 185 998,00	370 576,00
9343 APA	124 580 000,00	14 000 000,00
9344 RSA-REGULARISATIONS DE RMI	2 000 000,00	0,00
937 ENVIRONNEMENT	7 738 267,00	188 700,00
938 TRANSPORTS	824 150,00	0,00
940 Impositions directes	84 098 353,00	722 534,00
941 Autres impôts et taxes	1 140 621 697,00	1 095 796,00
942 Dotations et participations	346 700 102,00	-312 007,00
943 Opérations financières	565 560,00	-559 560,00
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	500,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	43 700 000,00	924 218,13
TOTAL	1 843 015 908,56	55 124 811,13

L'inscription majeure en recettes de fonctionnement correspond à l'écriture de reprise du résultat de fonctionnement reporté, soit un excédent de **48,91 M€**.

Par ailleurs, les recettes générales font l'objet d'une actualisation, certaines données relatives à leur produit prévisionnel ayant été notifiées par les services de l'Etat. Il s'agit, d'une part du produit de TVA que le Département perçoit en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TVA TFPB, + **0,91 M€**) et de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (TVA CVAE, + **0,19 M€**), d'autre part des dotations de l'Etat que sont la dotation globale de fonctionnement, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le dispositif de compensation péréquée (+ **0,41 M€**).

Enfin il convient de mentionner, dans le champ de l'action sociale, l'inscription à hauteur de **14 M€** d'un concours à percevoir de la CNSA en 2025. Ce financement, dénommé « geste 25 », a pour objet d'améliorer le taux de couverture des dépenses d'APA engagées par le Département.

IV. Les propositions d'inscriptions relatives aux budgets annexes

Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 814 426,00	2 917 968,00		
Total Fonctionnement		2 814 426,00	2 917 968,00	0,00	0,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	103 542,00		217 178,66	217 178,66
Total Investissement		103 542,00	0,00	217 178,66	217 178,66

En section d'investissement, un crédit complémentaire de 0,22 M€ est sollicité pour permettre le règlement d'un équipement d'analyse. Les recettes prévues au budget supplémentaire sont constituées du solde d'exécution de la section d'investissement, soit 0,22 M€.

Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 714 254,00	1 767 854,00	195 200,00	210 200,00
Total Fonctionnement		1 714 254,00	1 767 854,00	195 200,00	210 200,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	53 600,00		218 400,61	203 400,61
Total Investissement		53 600,00	0,00	218 400,61	203 400,61

En section de fonctionnement, l'accroissement de la fréquentation du Restaurant administratif nécessite un abondement de 0,20 M€ du crédit dédié à l'achat de produits alimentaires. Cette inscription implique, en recettes, une majoration équivalente de la participation du budget principal au fonctionnement du RA.

Les recettes prévues en section d'investissement correspondent au solde d'exécution, soit 0,20 M€. L'inscription de 0,22 M€ en dépenses permet la régularisation du résultat d'investissement reporté et l'équilibre du budget annexe.

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2025

1^{ère} Commission :

Attractivité départementale et emploi

Réunion du 2 septembre 2025

La 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions de communication institutionnelle et des actions éligibles au financement par subvention globale des fonds européens ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, au titre de l'aménagement et de la participation au fonctionnement du parc départemental d'OLHAIN ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des interventions en faveur des publics bénéficiaires de mesures d'insertion professionnelle ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat** en matière de déploiement du Très Haut Débit (THD) ;
- **Fonction 6 : action économique**, au titre des interventions en faveur de l'économie sociale et solidaire et en matière d'actions de promotion du tourisme ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la participation au financement du Canal Seine-Nord Europe et des infrastructures portuaires.

Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en fonction/programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2025. Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	1 892 001,00	320 000,00	13 552,00	
	Politiques d'inclusion durable	6 844 499,24	11 300 000,00	-29 520,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00			
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	15 682 348,23		-4 629,76	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	359 500,00			
6 ACTION ECONOMIQUE	Développement économique	210 000,00		40 000,00	
	Economie Sociale et Solidaire	873 960,00		10 000,00	
	Tourisme	2 579 000,00		-24 000,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	214 850,00			
Total Fonctionnement		29 906 158,47	11 620 000,00	5 402,24	0,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	458 523,77		-25 509,62	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	981 140,08			
6 ACTION ECONOMIQUE	Economie Sociale et Solidaire	10 000,00			
	Tourisme	565 500,00		-19 665,72	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	1 659 000,00		141 933,33	
Total Investissement		3 674 163,85	0,00	96 757,99	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Le budget de fonctionnement est stable avec de très légères variations qui sont détaillées dans le présent cahier.

Sur l'investissement, la hausse est de 2,6 % en lien avec le solde d'une subvention d'investissement sur des infrastructures portuaires.

Précision méthodologique :

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2025. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent donc :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Fonction 0 : services généraux

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERALX	Communication et relations extérieures	Communication	1 892 001,00	320 000,00	99 055,50	13 552,00	
		Communication et relations extérieures	1 892 001,00	320 000,00	99 055,50	13 552,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Insertion	6 844 499,24	11 300 000,00		-29 520,00	
		Politiques d'inclusion durable	6 844 499,24	11 300 000,00	0,00	-29 520,00	0,00

Programme Communication et relations extérieures

Action Communication

Dépenses de fonctionnement : + 13 552,00 €

Un transfert de crédits d'un montant de 13 552,00 € est proposé en prévision des dépenses en prestations de signalétique événementielle.

Programme Politiques d'inclusion durable

Action Insertion

Dépenses de fonctionnement : - 29 520,00 €

Les crédits sur l'insertion sont ajustés de - 29 520,00 € sur les « Fonds européens - subvention globale 2021-2027- parcours intégré ».

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	Base de loisirs d'Olhain	458 523,77			-25 509,62	
		Base de loisirs d'Olhain	458 523,77	0,00	0,00	-25 509,62	0,00

Programme et Action Base de loisirs d'Olhain

Dépenses d'investissement : - 25 509,62 €

La dépense est ajustée aux besoins sur 2025. Les crédits devenus inutiles sont liés à la levée des réserves sur les travaux de la résidence d'accueil, opération programmée en 2015.

Fonction 4 : santé et action sociale

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	Contrats aidés	5 143 316,00				
		Insertion	10 039 032,23			-4 629,76	
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	500 000,00				
		Politiques d'inclusion durable	15 682 348,23	0,00	0,00	-4 629,76	0,00

Programme Politiques d'inclusion durable

Action Insertion

Dépenses de fonctionnement : - 4 629,76 €

Les crédits sur l'insertion sont proposés à hauteur de - 4 629,76 € en dépenses, et se décomposent en :

- 2 158,66 € correspondant à des ajustements de crédits pour le financement des « Référents Insertion professionnelle » ;
- - 6 788,42 € correspondant à une baisse sur le « Dispositif Emploi Exceptionnel »

Fonction 6 : action économique

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
6 ACTION ECONOMIQUE	Développement économique	Artisanat	60 000,00			40 000,00		
		Développement économique industriel et tertiaire	150 000,00					
		Développement économique	210 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	
	Economie Sociale et Solidaire	Economie Sociale et Solidaire	873 960,00			10 000,00		
		Economie Sociale et Solidaire	873 960,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
	Tourisme	Développement touristique		180 000,00				
			Hébergement touristique					
			Ingénierie touristique	2 399 000,00		260 000,00	-24 000,00	
			Tourisme	2 579 000,00	0,00	260 000,00	-24 000,00	0,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Tourisme	Hébergement touristique	247 500,00			30 334,28	
		Ingénierie touristique	318 000,00			-50 000,00	
		Tourisme	565 500,00	0,00	0,00	-19 665,72	0,00

Programme Développement économique

Action Artisanat

Dépenses de fonctionnement : + 40 000,00 €

Ces crédits de fonctionnement sont destinés à la mise en œuvre du plan d'actions concertées entre le Département et la Chambre de métiers et de l'Artisanat.

Programme et Action Economie Sociale et Solidaire

Dépenses de fonctionnement : + 10 000,00 €

Il est proposé 10 000,00 € de crédits de paiement supplémentaires décomposés comme suit :

+ 4 960,00 € de crédits de paiement pour pouvoir honorer le paiement de la subvention allouée à l'association *MTD*, lauréate du Budget Citoyen 2024 pour son projet « Un média Rap dans le Bassin Minier », suite à la réception de la convention ;

+ 5 040,00 € de crédits permettant d'honorer dès cette année le paiement de futurs lauréats du budget citoyen 2025 qui sera voté au dernier trimestre.

Programme Tourisme

Action Ingénierie touristique

Dépenses de fonctionnement : - 24 000,00 €

Il est proposé d'ajuster les dépenses au montant prévu pour la réalisation d'études.

Dépenses d'investissement : - 50 000,00 €

Il est proposé d'ajuster les dépenses aux besoins découlant de l'avancement des projets.

Action Hébergement touristique

Dépenses d'investissement : + 30 334,28 €

Ces crédits de paiement serviront à payer les dossiers dont les travaux seront terminés durant l'année 2025.

Fonction 8 : transports

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports Dépense	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe	459 000,00				
		Recettes et dépenses diverses	1 200 000,00	0,00		141 933,33	
	Infrastructures portuaires et fluviales		1 659 000,00	0,00	0,00	141 933,33	0,00

Programme Infrastructure portuaire et fluviale

Action Recettes et dépenses diverses

Dépenses d'investissement : +141 933,33 €

Ces crédits sont nécessaires pour solder la subvention sur la création d'une station de carburant sur le Port de Boulogne.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures								
Action : Communication								
Section de fonctionnement BP 2025 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C01-022A01	Actions de communication	DGS/DIRCOM	1 892 001,00	320 000,00	99 055,50	13 552,00		
		Total	1 892 001,00	320 000,00	99 055,50	13 552,00		0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Politiques d'inclusion durable								
Action : Insertion								
Section de fonctionnement BP 2025 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C01-041A05	Fonds européens - subvention globale 2021-2027 - parcours intégré	DPID/SIE	6 844 499,24	10 400 000,00			-25 520,00	
		Total	6 844 499,24	10 400 000,00	0,00		-25 520,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Base de loisirs d'Olhain								
Action : Base de loisirs d'Olhain								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C01-325E01	Construction, aménagement et équipement de la base de loisirs d'Olhain	PRC/DSPO	30 523,77				-25 509,62	
		Total	30 523,77	0,00	0,00		-25 509,62	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable								
Action : Insertion								
Section de fonctionnement BP 2025 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C01-444H03	Référents Insertion Professionnelle	DPID/SRCPB	622 440,00				2 158,66	
C01-444H04	Dispositif emploi exceptionnel	DPID/SIE	44 500,00				-6 788,42	
		Total	666 940,00	0,00	0,00		-4 629,76	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Développement économique								
Action : Artisanat								
Section de fonctionnement BP 2025 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C01-620A06	Partenariat - Artisanat	DDAE/SDT	60 000,00				40 000,00	
		Total	60 000,00	0,00	0,00		40 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Economie Sociale et Solidaire								
Action : Economie Sociale et Solidaire								
Section de fonctionnement BP 2025 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C01-650A01	Mission ESS	PPI	389 960,00				10 000,00	
		Total	389 960,00	0,00	0,00		10 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme								
Action : Hébergement touristique								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C01-633B01	Innovation touristique	DDAE/SDT	247 500,00				30 334,28	
		Total	247 500,00	0,00	0,00		30 334,28	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme								
Action : Ingénierie touristique								
Section de fonctionnement BP 2025 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C01-633A02	Etudes touristiques	DDAE/SDT	30 000,00				-24 000,00	
C01-633D01	Participation au fonctionnement de l'ADRT	DDAE/SDT	2 340 000,00		260 000,00			
		Total	2 370 000,00	0,00	260 000,00		-24 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme								
Action : Ingénierie touristique								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C01-633A01	Projets touristiques stratégiques	DDAE/SDT	300 000,00				-50 000,00	
		Total	300 000,00	0,00	0,00		-50 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales								
Action : Recettes et dépenses diverses								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C01-854B02	Aménagement de la zone portuaire de Boulogne sur Mer	DDAE/SDT	1 200 000,00				141 933,33	
		Total	1 200 000,00	0,00	0,00		141 933,33	0,00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2025

2^{ème} Commission :

Solidarités humaines

Réunion du 2 septembre 2025



Pas·de·Calais

Le Département

I- L'OBJET DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire constitue une étape budgétaire particulière, essentiellement de nature technique qui, fondée sur une obligation réglementaire, a pour objet la reprise des résultats de l'exercice n-1, tels que constatés au compte administratif, l'affectation du résultat et une actualisation de l'inscription des crédits du budget primitif.

Ce budget, qui comprend les restes à réaliser de l'exercice précédent, offre l'opportunité de financer d'éventuelles dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées au stade du budget primitif, ou d'ajuster le niveau des dépenses prévues, en fonction des besoins exprimés par les services gestionnaires et du rythme d'exécution des dépenses.

Le budget supplémentaire permet également d'actualiser les prévisions de recettes en fonction d'informations nouvelles parvenues depuis le vote du budget primitif.

II- LE PERIMETRE DE LA COMMISSION

L'élaboration du rapport de 2ème commission relatif au projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2025 concerne les fonctions ci-après, issues de la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57 :

- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des actions de promotion de la santé et de protection maternelle et infantile, au titre des allocations de solidarité (APA, PCH, RSA) et au titre des actions en faveur de la protection de l'enfance et des interventions en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des publics bénéficiaires de mesures d'insertion sociale ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, à travers certaines actions en faveur du logement social ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre du transport scolaire des élèves en situation de handicap.

III- LES POLITIQUES DES SOLIDARITES

Les crédits déployés en faveur des politiques de solidarité relèvent de deux commissions : « **Attractivité départementale et emploi** » (1ère Commission), « **Solidarités humaines** » (2ème Commission).

3.1. La répartition des crédits par commission

Les crédits proposés à l'occasion du vote du présent Budget supplémentaire se répartissent comme suit :

DEPENSES	Attractivité départementale et emploi (1 ^{ère} Commission)	Solidarités Humaines (2 ^{ème} Commission)	Total
Fonctionnement	- 34 149,76 €	14 250 115,64 €	14 215 965,88 €
Investissement		- 475 880,62 €	- 475 880,62 €

RECETTES	Attractivité départementale et emploi (1 ^{ère} Commission)	Solidarités Humaines (2 ^{ème} Commission)	Total
Fonctionnement		14 370 576 €	14 370 576 €
Investissement			

3.2. Les propositions d'inscriptions de crédits par politique publique

En fonctionnement

Les tableaux présentés ci-après font apparaître la synthèse des propositions d'inscriptions de crédits, en dépenses et recettes, par politique publique.

Politiques publiques	Mouvements proposés en dépenses (en M€)
Politiques d'inclusion durable	0.09
Enfance et famille et PMI	3.04
Personnes âgées	5.33
Personnes handicapées	6.01
Santé, partenariats transversaux et autres	- 0.01
Transports des élèves en situation de handicap	- 0.25
Total	+ 14,21

Politiques publiques	Mouvements proposés en recettes (en M€)
Politiques d'inclusion durable	0.16
Enfance et famille et PMI	0
Personnes âgées	14.21
Personnes handicapées	0
Santé, partenariats transversaux et autres	0
Transports des élèves en situation de handicap	0
Total	+ 14,37

En investissement

Politiques publiques	Mouvements proposés en dépenses (<u>en M€</u>)
Enfance et Famille	- 0.23
Politique d'inclusion durable	0
Personnes âgées	+ 0.08
Personnes handicapées	- 0.33
Actions et partenariats transversaux	0
Total	- 0,48

3.3. L'évolution du budget des solidarités (1^{ère} et 2^{ème} commission)

Le budget des solidarités en dépenses et recettes s'établit comme suit :

<u>En M€</u>		BP 2025	Mouvements proposés au BS 2025	TOTAL : BP + BS
Dépenses	Fonctionnement	1 246.26	+14.21	1 260.47
	Investissement	10.97	- 0.48	10.49
Recettes	Fonctionnement	204.89	+ 14.37	219.26
	Investissement	0		0

Les principaux mouvements proposés en dépenses de fonctionnement au Budget supplémentaire (14,21 M€) portent essentiellement sur les politiques de la Direction de l'Autonomie et de la Santé d'une part (11,34 M€), et celles de la Direction de l'Enfance et de la Famille d'autre part (3,04 M€).

Des recettes (14,37 M€) sont également proposées, qui permettent de compenser les inscriptions présentées en dépenses.

IV- LES CREDITS RELEVANT DU PERIMETRE DE LA 2^{ème} COMMISSION

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en fonction/programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2025. Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	2 658 000,00	350 000,00	-11 000,00	
	Enfance et Famille	345 298 476,00	10 182 443,00	3 100 000,00	
	Immobilier MDS	14 000,00			
	Moyens Généraux - action sociale	108 000,00			
	Personnes âgées	308 342 150,00	135 885 000,00	5 331 000,00	14 208 000,00
	Personnes handicapées	222 920 000,00	33 790 515,00	6 007 900,00	
	Politiques d'inclusion durable	336 880 979,50	12 603 440,00	127 648,64	162 576,00
	Prévention Santé	170 000,00	400 000,00		
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	295 659,00		-55 433,00	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Politiques d'inclusion durable	48 250,00			
8 TRANSPORTS	Transports scolaires	7 000 000,00	381 000,00	-250 000,00	
Total Fonctionnement		1 223 735 514,50	193 592 398,00	14 250 115,64	14 370 576,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	20 000,00			
	Enfance et Famille	4 948 949,60		-227 600,00	
	Personnes âgées	3 756 637,80		79 177,84	
	Personnes handicapées	2 244 243,00		-327 458,46	
Total Investissement		10 969 830,40	0,00	-475 880,62	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Précision méthodologique :

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2025. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent donc :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Fonction 4 : santé et action sociale

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	Actions transversales	392 000,00				
		Partenariats transversaux	2 266 000,00	350 000,00			-11 000,00
	Actions et partenariats transversaux		2 658 000,00	350 000,00	0,00		-11 000,00
	Enfance et Famille	Accueil familial	133 352 000,00	9 442 443,00			
		Accueil institutionnel permanent	153 750 000,00				2 500 000,00
		Actions complémentaires en faveur de l'enfance	10 024 000,00				600 000,00
		Mesures de protection à domicile	24 444 000,00				
		Prévention Enfance	19 612 249,00				
		Protection maternelle infantile et planification	3 434 347,00	740 000,00			
		Ressources humaines - Développement des compétences	4 130,00				
		Subventions - soutien aux solidarités	677 750,00				
		Enfance et Famille		345 296 476,00	10 182 443,00	0,00	
	Personnes âgées	Accueil familial - personnes âgées	373 050,00	30 000,00			
		Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement	94 045 000,00	7 680 000,00			5 300 000,00
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA	208 315 000,00	124 630 000,00			31 000,00
		Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées	110 000,00				
		Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants	5 499 100,00	3 545 000,00			208 000,00
	Personnes âgées		308 342 150,00	135 885 000,00	0,00		5 331 000,00
	Personnes handicapées	Accueil familial - personnes handicapées	3 900 000,00	200 000,00			
		Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées	112 205 000,00	4 280 000,00			3 000 000,00
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH	75 160 000,00	27 535 000,00			3 000 000,00
		Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées	29 730 000,00				
		Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants	1 925 000,00	1 775 515,00			7 900,00
	Personnes handicapées		222 920 000,00	33 790 515,00	0,00		6 007 900,00
	Politiques d'inclusion durable	Allocations individuelles - Revenu de solidarité	317 281 000,00	2 000 000,00			195 000,00
		Dispositifs d'accompagnement	9 052 090,00				-27 158,66
		Insertion	0,00	8 603 440,00			40 298,00
		Logement	7 461 633,50	2 000 000,00			-19 680,70
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	1 200 000,00				
		Soutien en faveur de la Jeunesse	1 886 256,00				-20 512,00
		Subventions - soutien aux solidarités					
	Politiques d'inclusion durable		336 880 979,50	12 603 440,00	0,00		127 646,64
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnel médico-social	295 659,00				-55 433,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale		295 659,00	0,00	0,00		-55 433,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	Accueil institutionnel permanent	4 568 949,60				
		Actions complémentaires en faveur de l'enfance	10 000,00				
		Protection maternelle infantile et planification	370 000,00				-227 600,00
	Enfance et Famille		4 948 949,60	0,00	0,00		-227 600,00
	Personnes âgées	Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants	3 756 637,80	0,00			79 177,84
		Personnes âgées		3 756 637,80	0,00	0,00	
	Personnes handicapées	Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées	2 244 243,00				-327 458,46
		Personnes handicapées		2 244 243,00	0,00	0,00	

1. Actions et partenariats transversaux

- **C02-428G01 : Partenariats transversaux : - 18 000 € en dépenses de fonctionnement**

Cette diminution s'explique par le toilettage des autorisations de crédits antérieures.

- **C02-428H02 : Fédération des centres sociaux : + 7 000 € en dépenses de fonctionnement**

La convention signée en 2024 prévoit que le solde de 30 % sera payé en N+1, sur la base du bilan de l'année N. Il est proposé d'ajuster le montant des crédits, afin de disposer en 2025 de la totalité des crédits pour payer ce solde de 12 000 €.

2. Enfance et famille

Les crédits dédiés à l'enfance et famille sont proposés à + 3 100 000 € en dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont proposées à – 227 600 €.

En dépenses de fonctionnement

- **C02-421F04 : Etablissements belges : + 2 500 000 €**

Malgré la mise en œuvre des orientations nationales visant à la réduction des départs vers la Belgique et les efforts de création dans le département de réponses adaptées, le déficit de solutions est encore important pour la prise en charge de certains enfants, à savoir ceux en situation de double vulnérabilité (c'est-à-dire à la fois porteur d'un handicap et confié à l'Aide sociale à l'enfance). De ce fait, le recours à un établissement belge apparaît encore trop souvent comme l'unique solution pour ces enfants.

Ainsi, au 30 juin 2025, ce sont 93 enfants qui sont confiés par l'ASE du Pas-de-Calais à un établissement situé en Belgique. Sur ce nombre, ils sont 65 à bénéficier d'une orientation MDPH et leur séjour devrait à ce titre être financé par l'ARS. Seuls les 28 restants, confiés par l'ASE sans orientation MDPH, sont normalement à la charge exclusive du Département. Or en pratique, seuls 38 enfants sont effectivement pris en charge sur une place financée par l'ARS, car cette dernière continue à pratiquer une politique de stricte limitation du nombre de places qu'elle finance dans les établissements belges, indépendamment des orientations prononcées par les MDPH. C'est donc le Département qui est contraint de continuer à payer pour les 27 enfants qui n'accèdent pas à la prise en charge ARS, bien que bénéficiaires d'une orientation.

Or, dans un rapport de septembre 2024 sur la prise en charge des personnes handicapées en Wallonie, la Cour des Comptes a critiqué cet état de fait et recommandé qu'un recensement des enfants concernés soit fait et que les dépenses en cause soient prises en charge par l'ARS. Mais, malgré la demande réitérée du Département et contrairement à ce qui était espéré en début d'année, cette recommandation n'a pas été mise en œuvre à ce jour et il n'apparaît pas qu'elle le sera prochainement.

Il est proposé d'abonder les crédits de 2 500 000 €, afin de tenir compte du nombre d'admissions en établissements belges depuis le début de l'année 2025, à financer par le Département.

➤ **C02-421J03 : Frais de transport : + 600 000 €**

Les crédits supplémentaires sollicités s'expliquent par la nécessité de mettre en paiement des factures relatives à des transports réalisés en 2024 et transmises tardivement.

Afin de maîtriser l'augmentation du coût des transports d'enfants constatée ces derniers mois, des mesures ont été prises depuis le début de l'année 2025.

 **En dépenses d'investissement**

S'agissant des crédits d'investissement au titre de la protection maternelle, infantile et planification, à hauteur de – 227 600 €, ils correspondent à :

➤ **C02-411A01 : Participation à la construction de centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : - 100 000 €**

Dans le cadre de la construction de centres de consultations d'enfants, le montant de l'aide départementale a été fixé à 15 % du montant hors taxes des travaux de construction ou d'aménagement des locaux. Chaque année, il est proposé une autorisation de programme (AP) à hauteur de 120 000 €, permettant de financer des projets de centres de consultations de PMI.

En regard des projets déposés, les crédits non engagés à hauteur de 100 000 € entraînent la diminution de l'AP 2024.

➤ **C02-411B01 : Participation à la création de crèches : - 127 600 €**

Dans le cadre de la création de structures d'accueil pour la petite enfance, le montant de l'aide départementale a été fixé à 1 600 € par place créée en crèche collective, 800 € par place créée en jardin d'enfants ou en crèche familiale, conformément à la délibération du 20 mars 2023. Chaque année, il est proposé une autorisation de programme (AP) à hauteur de 250 000€ permettant de financer des projets de création de structures d'accueil pour la petite enfance.

En regard des projets déposés, les crédits non engagés à hauteur de 127 600 € entraînent la diminution de l'AP 2024.

3. Personnes âgées

Les crédits de fonctionnement dédiés aux Personnes Âgées sont proposés à hauteur de + 5 331 000 € en dépenses et + 14 208 000 € en recettes. Les dépenses d'investissement sont proposées à + 79 177,84 €.

En fonctionnement

- **C02-423F01 : Hébergement en maison de retraite - PA : + 4 300 000 € en dépenses**

Les crédits supplémentaires sollicités correspondent à l'apurement de factures antérieures à 2025.

- **C02-423F02 : Hébergement en centre de long séjour : + 1 000 000 € en dépenses**

Les crédits supplémentaires sollicités correspondent également à l'apurement de factures antérieures à 2025.

- **C02-430A01 : Dépenses et recettes diverses : + 31 000 € en dépenses**

Le mouvement proposé correspond à des ajustements de crédits sur les créances admises en non-valeur et indus.

- **C02-423J01 : Projet de restructuration : + 208 000 € en recettes**

Les crédits sollicités proviennent d'un reversement, par la Direction des Politiques d'Inclusion Durable à la Direction de l'Autonomie et de la Santé, d'une partie des recettes versées par la CNSA, au titre du financement de la plateforme des métiers de l'autonomie.

Les dépenses correspondantes seront proposées au BP 2026, suite à la procédure du marché public qui a pris du retard.

- **C02-430A01 : Dépenses et recettes diverses : + 14 000 000 € en recettes**

Cette recette s'inscrit dans le cadre de la réforme de la fusion des concours de la CNSA, qui a pour but de les simplifier et d'améliorer le taux de couverture de la dépense des départements au titre de l'APA et de la PCH. Dans ce cadre, le Département avait déjà reçu en 2024 un montant de 14.000.000 € au titre du « geste 24 » visant à « rehausser le taux de couverture des dépenses d'APA ».

La réforme devrait entrer pleinement en vigueur courant 2025. Dans l'attente, le montant proposé correspond à la reconduction en 2025 du montant reçu au titre du « geste » 2024.

En Investissement

- **C02-423C01 : Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés : + 79 177,84 € en dépenses**

La proposition d'ajustement de crédits est réalisée pour correspondre aux dépenses réellement constatées ou estimées jusqu'à la fin de l'année.

Sur l'AP 2023 :

Il s'agit d'une diminution des crédits à hauteur de - 10 000 € qui concerne les subventions d'investissement allouées aux habitats inclusifs via l'Appel à manifestation d'intérêt de la CNSA (décalage de fin de travaux en 2026).

Sur l'AP 2024 :

Il s'agit d'une augmentation des crédits à hauteur de **+ 534 177,84 €** pour tenir compte des dépenses réellement constatées pour les projets d'EHPAD (projets de restructuration et investissements du quotidien)

Sur l'AP 2025 :

Il s'agit d'une diminution des crédits à hauteur de **- 445 000 €** pour tenir compte des dépenses estimées jusqu'à la fin de l'année sur les projets d'EHPAD et Résidences Autonomie.

4. Personnes handicapées

Les crédits de fonctionnement dédiés aux Personnes Handicapées sont proposés à hauteur de **+ 6 007 900 €** en dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont proposées à **- 327 458,46 €**.

En fonctionnement

➤ **C02-425C02 : Hébergement foyer de vie : + 3 000 000 € en dépenses**

Les crédits supplémentaires sollicités doivent permettre le paiement de factures antérieures à 2025, pour tout type de dépenses d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées.

➤ **C02-425F01 : Prestation Compensation Handicap : + 3 000 000 € en dépenses**

Les crédits proposés correspondent à l'actualisation des dépenses 2025. Cette augmentation s'explique par :

- La revalorisation du montant de l'allocation PCH au niveau national,
- L'augmentation des demandes de PCH depuis le début de l'année 2025 et en cohérence avec le niveau moyen des dépenses mensuelles constatées.

➤ **C02-425A01 : Dépenses et recettes diverses Aide sociale aux personnes handicapées : + 7 900 € en dépenses**

Le mouvement proposé correspond à des ajustements de crédits sur les créances admises en non-valeur et indus.

En investissement

➤ **C02-425C08 : Subvention d'équipement aux établissements pour personnes handicapées : - 327 458,46 €**

Les crédits concernant l'investissement pour les établissements pour personnes handicapées sont revus à la baisse, à hauteur de **- 327 458,46 €**

Sur l'AP 2021 : Il s'agit d'une augmentation des crédits de paiement de **+ 541,54 €** permettant de solder en 2025 le projet du Foyer de vie de l'APEI Henin-Carvin.

Sur l'AP 2022 : Il s'agit d'une diminution des crédits de paiement 2025 de - **600 000 €** concernant le projet du Foyer de Vie du GAM, avec un lissage de ces crédits en 2026 pour permettre de solder ce projet.

Sur l'AP 2023 : Il s'agit d'une augmentation des crédits de paiement 2025 de + **920 000 €** concernant le projet du Foyer d'Hébergement de La Vie Active, avec une fin de travaux prévue en 2026 (solde de 220 000 €).

Sur l'AP 2025 : Il s'agit d'une diminution des crédits de paiement **2025** de - **648 000 €** au vu des dépenses constatées sur l'année 2025 ; les projets prévus voient leurs paiements se décaler en 2026, sauf pour l'habitat accompagné.

5. Politiques d'inclusion durable

Les crédits de fonctionnement dédiés aux politiques d'inclusion durable au titre de la 2^{ème} Commission sont proposés à hauteur de + **127 648,64€** en dépenses et à + **162 576 €** en recettes.

En fonctionnement

Action : Allocations individuelles – Revenu de solidarité

Les crédits sont proposés à hauteur de + **195 000 €** en dépenses, et se décomposent en :

➤ **C02-447B02 : Indus RSA : + 185 000 €**

Le mouvement proposé correspond aux créances admises en non-valeur et indus, notamment en raison de l'insolvabilité du titulaire de la créance.

➤ **C02-448A01 : Dépenses et recettes diverses - RSA : + 10 000 €**

Le mouvement proposé correspond à des ajustements de crédits sur les créances admises en non-valeur et indus, notamment en raison de l'insolvabilité du titulaire de la créance.

Action : Dispositif d'Accompagnement

Les crédits sont proposés à hauteur de - **27 158,66 €** en dépenses, et se décomposent en :

➤ **C02-446A05 : Indemnisation des organismes référents: - 27 158,66 €**

Le mouvement proposé se compose d'ajustements de crédits sur des dossiers engagés et d'un transfert de crédits vers la ligne Référents insertion professionnelle.

Action : Insertion

Les crédits sont proposés à hauteur de + **40 298 €** en recettes.

➤ **C02-428N01 : Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi: + 40 298 €**

Le mouvement proposé à correspond à la compensation d'un double ajustement :

- l'inscription d'un complément de recettes dans le cadre de France Travail (+ 263 298 €)
- un mouvement de - 223 000 € correspondant au transfert vers la Direction de l'autonomie et de la santé de recettes initialement inscrites par la DPID, dont en particulier 208 000 € au titre de la plateforme des métiers de l'autonomie.

Action : Logement

Les crédits sont proposés à hauteur de - **19 680,70 €** en dépenses et + **122 278 €** en recettes, et se décomposent en :

- **C02-428B04 : Politique inclusive en faveur du logement : - 19 680,70 € en dépenses et + 122 278 € en recettes**

Le mouvement de - **19 680,70 €** proposé en dépenses correspond à des ajustements de crédits au titre du Logement d'abord, relatif à la compensation des dépenses résultant du Ségur pour tous.

En recette, il est proposé un mouvement de + **122 278 €** au titre du Logement d'abord.

Action : Soutien en faveur de la Jeunesse

Les crédits sont proposés à hauteur de - **20 512 €** en dépenses, et se décomposent en :

- **Logement des Jeunes (C02-428B02) : - 8 000 €**

Le mouvement proposé correspond à des ajustements de crédits sur des dossiers engagés antérieurement.

- **Fonds d'aide aux Jeunes (C02-428C01) : - 12 512 €**

Le mouvement proposé correspond à des ajustements de crédits sur des dossiers engagés antérieurement.

6. Ressources humaines - prévention médico-sociale

- **C02-411F04 : Formation des assistant(e)s maternel(le)s : - 55 433 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits portés par ce sous-programme permettent la prise en charge de la formation obligatoire des assistant(e)s maternel(le)s, organisée par le Département.

Tout assistant maternel agréé doit suivre une formation obligatoire d'une durée de 120 heures. Cette formation doit se dérouler, pour partie, avant d'accueillir un premier enfant. Les 80 premières heures de la formation permettent à l'assistant maternel d'acquérir les connaissances et les compétences prévues à l'article D.421-46 du CASF. Les heures de formation restant à effectuer (40 heures) permettent à l'assistant maternel d'approfondir ses connaissances et ses compétences en s'appuyant notamment sur son expérience professionnelle acquise au titre de l'accueil de l'enfant.

Cette formation, organisée et financée par le Département, est dispensée par un centre de formation retenu par le Département, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Au regard de l'affectation constatée sur l'AE 2021, il est proposé de réduire de 55 433 € les crédits de paiement 2025 prévus.

Fonction 8 : transports

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Transports scolaires	Transports scolaires	7 000 000,00	381 000,00			
		Transports scolaires	7 000 000,00	381 000,00	0,00	-250 000,00	0,00

Transports scolaires :

- **C02-810A03 : frais de transports scolaires - élèves en situation de handicap : - 250 000 €**

En dépenses de fonctionnement, il est proposé un mouvement de - 250 000 €, en raison d'une baisse de prix du carburant constatée au 1^{er} semestre 2025.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux					
		Action : Partenariats transversaux					
		Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-428G01	Partenariats transversaux	SGPSOL	133 000,00			-18 000,00	
C02-428H02	Fédération départementale des centres sociaux	SGPSOL	33 000,00			7 000,00	
		Total	166 000,00	0,00	0,00	-11 000,00	0,00

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille					
		Action : Accueil institutionnel permanent					
		Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-421F04	Etablissements belges	DEF	1 600 000,00			2 500 000,00	
		Total	1 600 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille					
		Action : Actions complémentaires en faveur de l'enfance					
		Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-421J03	Frais de transport	DEF	3 000 000,00			600 000,00	
		Total	3 000 000,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille					
		Action : Protection maternelle infantile et planification					
		Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-411A01	Participation à la construction de centres de PMI	DEF/SDPM	120 000,00			-100 000,00	
C02-411B01	Participation à la création de crèches	DEF/SDPM	250 000,00			-127 600,00	
		Total	370 000,00	0,00	0,00	-227 600,00	0,00

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées					
		Action : Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement					
		Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-423F01	Hébergement en maison de retraite- PA	DAS	34 300 000,00	7 000 000,00		4 300 000,00	
C02-423F02	Hébergement en centre de long séjour- PA	DAS	1 950 000,00	350 000,00		1 000 000,00	
		Total	36 250 000,00	7 350 000,00	0,00	5 300 000,00	0,00

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées					
		Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA					
		Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-430A01	Dépenses et recettes diverses	DAS	40 000,00	123 500 000,00		31 000,00	14 000 000,00
		Total	40 000,00	123 500 000,00	0,00	31 000,00	14 000 000,00

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées					
		Action : Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants					
		Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-423J01	Projets de restructuration	DAS	535 500,00	345 000,00			208 000,00
		Total	535 500,00	345 000,00	0,00	0,00	208 000,00

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées					
		Action : Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants					
		Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-423C01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	DAS	3 756 637,80			79 177,84	
		Total	3 756 637,80	0,00	0,00	79 177,84	0,00

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées					
		Action : Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées					
		Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-425C02	Hébergement en foyer de vie	DAS	62 300 000,00	3 700 000,00		3 000 000,00	
		Total	62 300 000,00	3 700 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées					
		Action : Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées					
		Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-425C08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	DAS	2 244 243,00			-327 458,46	
		Total	2 244 243,00	0,00	0,00	-327 458,46	0,00

		Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées					
		Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH					
		Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-425F01	Prestation Compensation Handicap	DAS	74 640 000,00	27 500 000,00		3 000 000,00	
		Total	74 640 000,00	27 500 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants						
Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425A01	Dépenses et recettes divers Aide sociale aux personnes handicapées	DAS	25 000,00			7 900,00
		Total	25 000,00	0,00	0,00	7 900,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Allocations individuelles - Revenu de solidarité						
Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-447B02	Indus RSA	DPID/SRCPB	260 000,00	1 800 000,00		185 000,00
C02-448A01	Dépenses et recettes divers - RSA	DPID/SRCPB	21 000,00	200 000,00		10 000,00
		Total	281 000,00	2 000 000,00	0,00	195 000,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Dispositifs d'accompagnement						
Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-446A05	Indemnisation des organismes référents	DPID/SRCPB	8 302 090,00			-27 158,66
		Total	8 302 090,00	0,00	0,00	-27 158,66

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Insertion						
Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428N01	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	DPID/SRCPB		8 603 440,00		40 298,00
		Total	0,00	8 603 440,00	0,00	40 298,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Logement						
Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428B04	Politique inclusive en faveur du logement	DPID/SPLH	2 861 633,50	2 000 000,00		122 278,00
		Total	2 861 633,50	2 000 000,00	0,00	-19 680,70

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse						
Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428B02	Logement des jeunes	DPID/SPLH	900 000,00			-8 000,00
C02-428C01	Fonds d'aide aux jeunes	DPID/SRCPB	252 000,00			-12 512,00
		Total	1 152 000,00	0,00	0,00	-20 512,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Développement des compétences - personnel médico-social						
Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411F04	Formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPMI	295 659,00			-55 433,00
		Total	295 659,00	0,00	0,00	-55 433,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Transports scolaires						
Action : Transports scolaires						
Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-810A03	Frais de transports scolaires - Elèves en situation de handicap	DM3/SGTPV	7 000 000,00	381 000,00		-250 000,00
		Total	7 000 000,00	381 000,00	0,00	-250 000,00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2025

3^{ème} Commission :

Education, Culture, Sport et Citoyenneté

Réunion du 2 septembre 2025



Pas·de·Calais
Le Département

La 3^{ème} Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des moyens affectés aux actions culturelles et aux manifestations événementielles ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au travers des actions conduites dans les collèges publics et privés du Pas-de-Calais. Cette politique comprend les aspects immobiliers (construction, rénovation et maintenance des bâtiments), les interventions en matière d'équipement (notamment TIC) et les moyens alloués aux établissements (dotations de fonctionnement, ressources humaines et actions éducatives) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, par les interventions au titre de la politique culturelle (affaires culturelles, archives départementales, archéologie, Château d'Hardelot) et de la politique sportive, et à travers les actions en faveur de la jeunesse ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des actions d'insertion par le sport ;
- **Fonction 6 : action économique**, au titre du soutien au développement de la filière agricole par des actions en faveur de la jeunesse rurale.

Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2025. Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Toutes sections :

Total des crédits gérés toutes fonctions confondues		
	Propositions	Evolution / BP 25
Dépenses :	-352 074,78 €	-0,27 %
Recettes :	-756 264,44 €	-6,8 %

Section de fonctionnement :

BS 2025	Fonctionnement – Propositions			
	Dépenses	Evolution / BP 25	Recettes	Evolution / BP 25
	+13 000 €	+ 0.019 %	0,00 €	---

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	84 000,00			
	Événementiel	620 000,00		-77 800,00	
	Ressources Humaines - Personnel administratif	17 200,00	500,00	20 000,00	
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	4 424 875,00			
	Dotations de fonctionnement des collèges	33 250 000,00			
	Equipement collèges	1 650 000,00			
	Immobilier collèges	4 616 700,00	74 000,00		
	Recettes et dépenses diverses	150 000,00			
	Ressources Humaines - Education	7 800 000,00			
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Accompagnement et action sociale	85 000,00			
	Archéologie	500 000,00	980 084,82		
	Archives	375 000,00	700,00		
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	540 000,00	205 000,00	41 800,00	
	Coupole d'Helfaut	957 100,00			
	Culture	7 177 900,00	600,00	29 000,00	
	Jeunesse	100 000,00			
	Moyens des services	22 500,00			
	Politiques d'inclusion durable	1 815 000,00	150 000,00		
	Sport	3 538 000,00			
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	112 000,00			
Total Fonctionnement		67 835 275,00	1 410 884,82	13 000,00	0,00

Section d'investissement :

BS 2025	Investissement – Propositions			
	Dépenses	Evolution / BP 25	Recettes	Evolution / BP 25
	-365 074,18 €	- 0,57 %	-756 264,44 €	-7,79 %

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	5 717 370,50	8 421 989,00	-280 000,00	
	Immobilier collèges	50 327 986,42	1 280 822,44	-91 556,96	-756 264,44
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	35 000,00			
	Archives	125 000,00			
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	219 669,65		-24 634,37	
	Coupole d'Helfaut	90 152,29			
	Culture	3 145 882,44		31 116,55	
	Sport	4 043 224,42			
Total Investissement		63 704 285,72	9 702 811,44	-365 074,78	-756 264,44

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Précision méthodologique :

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2025. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent donc :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Fonction 0 : services généraux

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 0 – Hors reports			
	Fonctionnement	Investissement	Toutes sections
Dépenses	-57 800,00 €	0,00 €	-57 800,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Événementiel	Événementiel	520 000,00				
		Frais de personnel - Intermittents du spectacle	100 000,00				
		Événementiel	620 000,00	0,00	0,00	-77 800,00	0,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Emplois temporaires - service civique	17 200,00	500,00		20 000,00	
		Ressources Humaines - Personnel administratif	17 200,00	500,00	0,00	20 000,00	0,00

Programme Événementiel

Le mouvement de - 77 800 € correspond à la proposition de deux ajustements techniques qui concernent :

- l'opération « Semaines bleues » avec un virement de 36 000 € à la Direction des Affaires Culturelles pour l'organisation d'ateliers (contrats de prestation de service) dans 8 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du département.
- la mise en œuvre du festival West End qui se déroulera en novembre 2025 au château d'Hardelot (virement de 41 800 € à la Direction Adjointe du Château d'Hardelot : contrats de cession, coûts techniques, frais annexes).

Ressources humaines

L'emploi des jeunes dans les services départementaux est un engagement fort du pacte réussites citoyennes. Il vise à permettre aux jeunes de trouver leur voie, notamment en facilitant l'accueil en service civique. Ainsi, une inscription de 20 000 € est sollicitée pour couvrir l'indemnisation des volontaires en service civique (début des contrats en novembre 2025).

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 2 – Hors reports			
	Fonctionnement	Investissement	Toutes sections
Dépenses	0,00 €	- 371 556,96 €	- 371 556,96 €
Recettes	0,00 €	- 756 264,44 €	- 756 264,44 €

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Équipement collèges	Équipement collèges	2 698 113,97	8 421 989,00		-80 000,00	
		Équipement des collèges - informatique	3 019 256,53	0,00		-200 000,00	
		Équipement collèges	5 717 370,50	8 421 989,00	0,00	-280 000,00	0,00
	Immobilier collèges	Immobilier collèges - maintenance	16 130 057,45	0,00			41 970,00
		Immobilier collèges - maîtrise des consommations	119 000,00	0,00			
		Immobilier collèges - opérations foncières	223 145,85	0,00			-87 326,91
		Immobilier collèges - recettes et dépenses diverses		0,00			
		Immobilier collèges - travaux neufs	33 855 783,12	1 280 822,44			-4 230,05
		Immobilier collèges	50 327 986,42	1 280 822,44	0,00	-91 556,96	-756 264,44

Le programme numérique des collèges

La direction des services numériques et la direction de l'éducation et des collèges ont réalisé une optimisation sur le nombre de classes pupitres et salles techno ce qui limite les dépenses de renouvellement du matériel mais également une économie dans les commandes. Aussi, les reliquats des crédits non consommés serviront pour :

- l'acquisition d'équipements pour 2026 ;
- les besoins en sécurité numérique.

Il est donc proposé d'effectuer une diminution de 200 000 € sur le programme « Equipement collèges, action Equipement des collèges - informatique ». Cette proposition fait l'objet d'un mouvement inverse sur la fonction 0 - Services généraux et correspond à une réorientation des crédits dans le cadre de la sécurisation du système d'information de la collectivité.

Le renouvellement du marché en 2025, lié à la dotation d'une calculatrice pour les élèves de 6^{ème}, a permis de revoir à la baisse le budget initial. La Direction des achats et de l'accompagnement juridique propose d'affecter ces crédits disponibles (80 000 €) aux lignes concernées par l'achat de mobilier adapté (50 000 €) et d'électroménager (30 000 €).

Le programme immobilier des collèges

Fonction Immobilier collèges - maintenance

Cet ajustement des recettes d'investissement (+ 41 970,00 €) correspond au versement en 2025 d'une subvention de l'Agence de l'eau pour la création d'un bassin d'infiltration réalisé au collège Jean Moulin à Outreau en 2024.

Fonction Immobilier collèges - opérations foncières

Le montant des crédits de paiement (- 87 326,91 €) est ajusté pour correspondre à l'avancement réel des opérations en cours (études de mise au point ou travaux).

Fonction Immobilier collèges - travaux neufs

Il est proposé un ajustement mineur (- 4 230,05 €), résultat d'une augmentation du budget de 163 769,95 € pour les études et diagnostics dans les collèges et une adaptation du budget lié aux travaux (- 168 000,00 €).

Recettes d'investissement :

Il est proposé un ajustement des recettes d'investissement (- 798 234,44 €), rectifiant une erreur de saisie des recettes lors du Budget Primitif, liée à la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID - C06-780A01). Cette recette devait figurer en fonction 7 - Environnement (cf. cahier budgétaire de 6^{ème} commission) et non en fonction 2 - Enseignement du périmètre de la 3^{ème} commission.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 3 – Hors reports			
	Fonctionnement	Investissement	Toutes sections
Dépenses	70 800,00 €	6482,18 €	77 282,18 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	---€

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	540 000,00	205 000,00		41 800,00		
		Centre Culturel de l'Entente Cordiale	540 000,00	205 000,00	0,00	41 800,00	0,00	
	Culture	Activités musicales	Développement culturel territorial	4 116 900,00			36 000,00	
			Lecture					
			Lecture publique	850 800,00				
			Louvre Lens	1 121 650,00				
			Moyens généraux culture	141 000,00				
			Patrimoine et biens culturels	146 800,00			-7 000,00	
			Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques	790 750,00				
			Subventions culturelles	10 000,00	600,00			
			Culture	7 177 900,00	600,00	0,00	29 000,00	0,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	219 669,65			-24 634,37		
		Centre Culturel de l'Entente Cordiale	219 669,65	0,00	0,00	-24 634,37	0,00	
	Culture	Développement culturel territorial		140 000,00				
			Lecture publique	973 132,44			-18 883,45	
			Moyens généraux culture	0,00			50 000,00	
			Patrimoine et biens culturels	1 972 750,00	0,00			
			Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques	60 000,00				
			Subventions culturelles	0,00				
			Culture	3 145 882,44	0,00	0,00	31 116,55	0,00

Centre culturel de l'entente cordiale

Jusqu'en 2024, la Direction adjointe de l'Événementiel gérait les lignes de crédits destinées à financer les spectacles du Château d'Hardelot. Une nouvelle organisation, adoptée en février 2024, prévoit le principe que chaque direction adjointe gère les crédits de ses propres événements. Lors du vote du BP 2025, 41 800 € ont été laissés à l'Événementiel au lieu d'être affectés sur les lignes budgétaires du Château d'Hardelot. Le mouvement proposé vise à réaffecter ces crédits sur la ligne de financement des spectacles du Château d'Hardelot.

Affaires Culturelles

Dans le cadre de l'organisation des semaines bleues, il est transféré des crédits de la direction adjointe de l'événementiel vers la direction des affaires culturelles, afin de pouvoir mettre en place des actions avec les EHPAD. Il est donc proposé d'inscrire ces crédits d'un montant de 36 000 €.

Par ailleurs, afin de pouvoir prendre en charge une partie des impressions de panneaux pour l'exposition « Crépuscule » qui se déroule à la Maison du port d'Etaples du 12 juillet au 16 novembre 2025, il est transféré des crédits de la Direction des affaires culturelles vers la Direction de la communication, soit 7 000 €.

Enfin, un ajustement de - 18 883,45 € est réalisé sur des crédits de paiement non affectés, à la suite de la fin de l'exécution des dossiers, sur des autorisations de programme 2019, 2021 et 2022, liées à la création ou l'équipement de bibliothèque (313A01)

Annexe 1 : Détail des inscriptions proposées par sous-programme

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Evénementiel				
			Action : Evénementiel				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-022C01	Manifestations événementielles	PRC/DIREV	400 000,00				-77 800,00
		Total	400 000,00	0,00	0,00		- 77 800,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif				
			Action : Emplois temporaires - service civique				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-021A11	Indemnisation des volontaires en service civique	DRH/REM Rémunérations	17 200,00	500,00			20 000,00
		Total	17 200,00	500,00	0,00		20 000,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges				
			Action : Equipement collèges				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-22106	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collégiens	DACP/SSAB	400 000,00				-80 000,00
		Total	400 000,00	0,00	0,00		- 80 000,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges				
			Action : Equipement des collèges - informatique				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	PRA/DSN	3 019 256,53				-200 000,00
		Total	3 019 256,53	0,00	0,00		- 200 000,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges				
			Action : Immobilier collèges - maintenance				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	DIMMO/SMP	14 837 008,87				41 970,00
		Total	14 837 008,87	0,00	0,00	0,00	41 970,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges				
			Action : Immobilier collèges - opérations foncières				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221B01	Foncier - Collèges	SGPADT/SVPD	223 145,85				-87 326,91
		Total	223 145,85	0,00	0,00		- 87 326,91

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges				
			Action : Immobilier collèges - travaux neufs				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs	DIMMO/SEP	776 000,00				163 769,95
C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	DIMMO/SGT	33 019 783,12	1 280 822,44			-168 000,00
		Total	33 795 783,12	1 280 822,44	0,00		- 4 230,05

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Centre Culturel de l'Entente Cordiale				
			Action : Centre Culturel de l'Entente Cordiale				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-300C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	PRC/CH	500 000,00	165 000,00			41 800,00
		Total	500 000,00	165 000,00	0,00		41 800,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Centre Culturel de l'Entente Cordiale				
			Action : Centre Culturel de l'Entente Cordiale				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-300C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	PRC/CH	219 669,65				-24 634,37
		Total	219 669,65	0,00	0,00		- 24 634,37

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture				
			Action : Développement culturel territorial				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-311E01	Saison culturelle départementale	DAC/BAF	111 000,00				36 000,00
		Total	111 000,00	0,00	0,00		36 000,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture				
			Action : Lecture publique				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-313A01	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	DAC/BAF	973 132,44				-18 883,45
		Total	973 132,44	0,00	0,00		- 18 883,45

Annexe 2 : Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation	Inv. Ou fonct
DIMMO/SMP	C03-221G11	LE PORTEL - Collège JM - EP - création tamponnement	400 000,00	Inv.
DIMMO/SMP	C03-221G11	PLAN VELO - parking dans COLLEGES	50 000,00	Inv.
DIMMO/SGT	C03-221C07	COLLEGES Métalliques - Protection des structures	1 500 000,00	Inv.

Annexe 3 : Affectations complémentaires

CdR opération	Code opération	Description opération	Code ARIEPCP	Code ligne dossier	Code tranche	Description ligne dossier	Mt AP Affecté	Modification AP BS	Nveau Tot. AP
DIMMO/SGT	C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	221C-AP16-TN	2018-01012-03	C03-221C07T507	COURCELLES-L-LENS:AUTOLAVEUSE	7 070,21	67,09	7 137,30
DIMMO/SGT	C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	221C-AP16-TN	2018-01017-07	C03-221C07T250	COURCELLES-L-LENS:Reconstructi	1 703 379,67	- 67,09	1 703 312,58
DIMMO/SGT	C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	221C-AP19-TN	2019-01293-01	C03-221C07T193	LAVENTIE- Pays de l'Alloeu-Extension	9 146 005,00	- 118 005,00	9 030 000,00
DIMMO/SGT	C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	221C-AP24-TN	2022-00827-15	C03-221C07T358	MARQUISE-Reconstruction du Collège	34 000 000,00	- 2 000 000,00	32 000 000,00
DIMMO/SGT	C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	221C-AP24-TN	2024-01268-02	C03-221C07T423	ST OMER LA MORINIE-mise en place motorisation 2 portails	4 600,00	- 10,00	4 590,00
DIMMO/SMP	C03-221D04	Mise aux normes d'accessibilité des collèges	221D-AP15-TN	2015-04682-01	C03-221D04T22	ST OMER LA MORINIE:TX ACCESSIBILITE	1 291 100,00	- 29 757,18	1 261 342,82
DIMMO/SMP	C03-221D04	Mise aux normes d'accessibilité des collèges	221D-AP15-TN	2015-04682-05	C03-221D04T123	ST OMER LA MORINIE:TX ACCESSIBILITE	8 900,00	- 91,24	8 808,76
DIMMO/SMP	C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	221G-AP19-MC	2019-01325-01	C03-221G11T687	LONGUENESSE - Blaise Pascal - Réaménagement de l'administrat	69 101,06	- 4 914,77	64 186,29
DIMMO/SMP	C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	221G-AP24-MC	2024-01278-14	C03-221G11T1716	HARNES-mise aux normes ascenseurs	27 000,00	3 000,00	30 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	221G-AP24-MC	2024-01275-11	C03-221G11T1809	FAUQUEMBERGUES-rénovation du mur de soutènement coté terr	40 000,00	- 400,00	39 600,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	221G-AP24-MC	2024-01278-18	C03-221G11T1742	HENIN-BEAUMONT Jean Macé-Agrandissement de l'ouverture loc	11 000,00	- 1 000,00	10 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	221G-AP24-MC	2024-01278-29	C03-221G11T1798	ANGES-Refection étanchéité atelier	40 000,00	- 2 000,00	38 000,00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2025

4^{ème} Commission :

Equipement et développement des territoires

Réunion du 2 septembre 2025

La 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, s'agissant des recettes issues des redevances d'occupation du domaine public ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, au titre des politiques d'aménagement en zone rurale (FARDA) ;
- **Fonction 6 : action économique**, en matière d'aménagement foncier et de soutien aux filières agricole et halieutique, et au titre du fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses.
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des produits de taxe d'aménagement et de la gestion de la ressource en eau et l'assainissement ;
- **Fonction 8 : transports**, à travers les interventions sur le réseau routier départemental et au titre de la mobilité durable, ainsi que l'aménagement du port d'Etaples.

Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2025. Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	75 000,00			
	Ressources financières et budgétaires	1 500,00	1 277 000,00		
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	52 000,00		10 945,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	20 000,00			
	Pêche aquaculture et filière halieutique	30 000,00			
	Soutien au développement de la filière agricole	1 286 598,00		88 500,00	
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local		7 000 000,00	62 324,55	
	Eau et assainissement	73 140,00	100 000,00	19 520,10	187 500,00
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	50 000,00		-25 000,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	92 000,00	316 150,00		
	Recettes et dépenses diverses	15 000,00			
	Routes et mobilité	7 610 500,00	581 560,00	500 000,00	-481 560,00
	Sécurité routière	58 125,00			
Total Fonctionnement		9 363 863,00	9 274 710,00	656 289,65	-294 060,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	5 555 000,00		1 575 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	1 246 814,15		-267 000,00	49 566,00
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	125 000,00		-23 928,89	
	Pêche aquaculture et filière halieutique	225 000,00			
	Soutien au développement de la filière agricole	188 009,86		80 000,00	
7 ENVIRONNEMENT	Eau et assainissement	48 560,00		-17 060,00	
	Environnement	75 000,00		-70 143,30	
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	720 000,00	700 000,00	-300 000,00	-280 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	851 000,00		87 326,91	
	Routes et mobilité	59 694 984,46	3 100 000,00	10 247 229,61	9 471 560,00
Total Investissement		68 729 368,47	3 800 000,00	11 311 424,33	9 241 126,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Le budget de fonctionnement augmente de 7 %, soit 0,65 M€ sur les fonctions action économique, environnement et transports. Les recettes baissent de 3 % en lien avec la vente de foncier dont la concrétisation se reporte.

Sur l'investissement, les dépenses sont en hausse de 16 %, soit 11,3 M€, en lien avec l'obtention des aides de l'Etat pour la réparation des dégâts occasionnés par les inondations de 2023 et 2024. Les recettes progressent de 9,2 M€, soit une augmentation de 243 %.

Précision méthodologique :

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2025. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent donc :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;*
- des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.*

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale	5 555 000,00	0,00		1 575 000,00	
		Aménagement et développement local	5 555 000,00	0,00	0,00	1 575 000,00	0,00

Programme Aménagement et développement local

Action Aménagement et développement local en zone rurale

Dépenses d'investissement : + 1 575 000,00 €

Des crédits de paiement complémentaires à hauteur de 1 800 000,00 € sont sollicités afin de payer les dossiers FARDA Aménagement.

D'autre part, il est proposé un ajustement à la baisse de 225 000,00 € sur le dispositif d'aides aux regroupements scolaires au regard de la faible mobilisation de l'enveloppe sur l'exercice.

Fonction 6 : action économique

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	47 000,00			9 147,00	
		Schéma directeur départemental boisement	5 000,00			1 798,00	
		Aménagement foncier	52 000,00	0,00	0,00	10 945,00	0,00
	Soutien au développement de la filière agricole	Aide au développement d'une agriculture plurielle	463 950,00		4 840,00	88 500,00	
		Soutien au développement de la filière agricole	822 648,00				
	Soutien au développement de la filière agricole	1 286 598,00	0,00	4 840,00	88 500,00	0,00	

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	1 246 814,15	0,00		-267 000,00	49 566,00
		Aménagement foncier	1 246 814,15	0,00	0,00	-267 000,00	49 566,00
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	125 000,00	0,00		-23 928,89	
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	125 000,00	0,00	0,00	-23 928,89	0,00
	Soutien au développement de la filière agricole	Aide au développement d'une agriculture plurielle	188 009,86			80 000,00	
	Soutien au développement de la filière agricole	188 009,86	0,00	0,00	80 000,00	0,00	

Programme Aménagement foncier

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses de fonctionnement : + 9 147,00 €

Cette demande complémentaire servira à solder une étude d'aménagement sur Bainghen, Surques et Escoeuilles à hauteur de 9 138,00 €, ainsi que la révision d'un marché à hauteur de 9,00 €.

Dépenses d'investissement : - 267 000,00 €

L'ajustement à la baisse des crédits de paiement se décompose ainsi :

- - 7 000,00 € sur les opérations d'aménagement foncier de Ficheux et Azincourt-Béalencourt ;
- - 5 000,00 € sur l'opération d'aménagement foncier de Haut Loquin ;
- - 100 000,00 € sur les travaux en maîtrise d'ouvrage départementale sur l'opération de Pas-en-Artois ;
- + 111 000,00 € sur les travaux connexes de Mentque Nortbecourt portés par l'Association Foncière ;
- - 266 000,00 € sur les travaux connexes de l'opération de Pas-en-Artois portés par l'Association Foncière.

Recettes d'investissement : + 49 566,00 €

Cette recette concerne la subvention à recevoir de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sur les travaux en maîtrise d'ouvrage départementale sur Pas-en-Artois.

Action Schéma directeur départemental boisement

Dépenses de fonctionnement : + 1 798,00 €

Il est proposé une inscription complémentaire pour solder l'opération sur Moringhem.

Programme Soutien au développement de la filière agricole

Action Développement d'une agriculture plurielle

Dépenses de fonctionnement : + 88 500,00 €

L'enveloppe est consacrée à la poursuite des partenariats agricoles. Une inscription complémentaire est proposée afin de soutenir les partenariats en lien avec les engagements du projet de mandat.

Action Aide au développement d'une agriculture plurielle

Dépenses d'investissement : + 80 000,00 €

Les crédits de paiement complémentaires serviront au versement des subventions attribuées dans le cadre des dispositifs Fonds Alimentation Durable et aides directes aux agriculteurs ainsi que pour la valorisation des exploitations agricoles du site des 2 Caps (dispositif 2 Caps en fermes).

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaire

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses d'investissement : - 23 928,89 €

Il est proposé un ajustement à la baisse des crédits d'investissement, se décomposant ainsi :

- - 11 742,36 € pour les travaux connexes de Agny portés par l'association foncière ;
- - 12 364,20 € pour un ajustement sur les réserves foncières (SAFER) ;
- + 177,67 € pour des révisions de marchés soldés en 2025.

Fonction 7 : environnement

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	0,00			31,68	
		Espaces naturels départementaux					
		Gestion de la taxe d'aménagement		7 000 000,00		62 292,87	
	Aménagement et développement local		0,00	7 000 000,00	0,00	62 324,55	0,00
	Eau et assainissement	Gestion de la ressource eau	72 140,00	100 000,00		19 520,10	187 500,00
		Gestion des eaux de surface	1 000,00				
		Eau et assainissement	73 140,00	100 000,00	0,00	19 520,10	187 500,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Eau et assainissement	Gestion de la ressource eau	15 000,00	0,00			
		Gestion des eaux de surface	33 560,00	0,00			-17 060,00
	Eau et assainissement		48 560,00	0,00	0,00		-17 060,00
	Environnement	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	75 000,00				-70 143,30
	Environnement		75 000,00	0,00	0,00		-70 143,30

Programme Aménagement et développement local

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses de fonctionnement : + 31,68 €

Cette somme servira à payer les révisions d'un marché soldé en 2025.

Action Gestion de la Taxe d'aménagement

Dépenses de fonctionnement : + 62 292,87 €

Il est proposé l'inscription de cette dépense complémentaire afin de rembourser des trop perçus de taxe d'aménagement sur les années antérieures.

Programme Eau et assainissement

Action Gestion de la ressource en eau

Dépenses de fonctionnement : + 19 520,10 €

Les besoins en matière d'Assistance Technique Réglementaire (ATR) en eau et assainissement (analyses, entretien matériel) nécessitent un complément de crédits de paiement sur 2025 à hauteur de 3 700,00 € pour compenser un report de 2024 qui n'a pas pu être inscrit au budget primitif.

La ligne est également mobilisée pour les analyses de l'eau du marais de Saint Omer dans le cadre d'une étude.

Recettes de fonctionnement : + 187 500,00 €

Cette recette complémentaire concerne une subvention de l'Agence de l'Eau au titre de l'ATR et des Solutions Fondées sur la Nature.

Action Gestion des eaux de surface

Dépenses d'investissement : - 17 060,00 €

Il s'agit d'un ajustement de la prévision de paiement en 2025 au Syndicat Mixte Canche et Authie (SYMCéA) des sommes engagées pour la restauration des barrages de l'ex-Institution Interdépartementale de l'Authie.

Programme Environnement

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses d'investissement : - 70 143,30 €

Il est proposé une diminution de 75 000,00 € des crédits de paiement car il n'y aura pas de paiement en 2025 sur le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Boulonnais.

Il est par ailleurs proposé une augmentation de 4 856,70 € afin de payer une étude hydraulique sur la commune d'Ecques réalisée dans le cadre du dispositif pour la résorption des points noirs hydrauliques.

Fonction 8 : transports

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	50 000,00				-25 000,00
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	50 000,00	0,00	0,00		-25 000,00
	Routes et mobilité	Maintenance du réseau routier	4 529 500,00	100 000,00			400 000,00
		Mobilité durable	50 000,00				
		Routes - acquisitions foncières		481 560,00			-481 560,00
		Routes - recettes et dépenses diverses	3 031 000,00				100 000,00
		Routes et mobilité	7 610 500,00	581 560,00	0,00	0,00	500 000,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	720 000,00	700 000,00		-300 000,00	-280 000,00
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	720 000,00	700 000,00	0,00	-300 000,00	-280 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	Port d'Étaples	851 000,00	0,00			87 326,91
		Infrastructures portuaires et fluviales	851 000,00	0,00	0,00		87 326,91
	Routes et mobilité	Maintenance du réseau routier	39 259 160,09	0,00			7 439 302,40
		Mobilité durable	3 051 177,25	2 000 000,00			490 000,00
		Modernisation du réseau routier	13 494 482,82	100 000,00			2 104 931,58
		Routes - acquisitions foncières	221 973,00	0,00			361 560,00
		Routes - recettes et dépenses diverses	617 820,00	0,00			12 995,63
		Routes - subventions d'équipement	3 050 371,30	1 000 000,00			200 000,00
	Routes et mobilité	59 694 984,46	3 100 000,00	0,00	0,00	10 247 229,61	

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaires

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses de fonctionnement : - 25 000,00 €

Cette dépense est ajustée à la baisse en lien avec l'étude sur la déviation de Samer reportée en 2026.

Dépenses d'investissement : - 300 000,00 €

Le calendrier des opérations d'aménagement foncier lié au Canal Seine-Nord Europe ayant été décalé, il convient de reporter une partie des crédits proposés au Budget Primitif 2025. Le montant des crédits restant pour ces opérations s'élève donc à 420 000,00 €.

Recettes d'investissement : - 280 000,00 €

La recette inscrite étant liée à la dépense, il convient de diminuer également le montant de la recette prévisionnelle apportée par la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) pour un solde de recettes de 420 000,00 €.

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Port d'Étaples

Dépenses d'investissement : + 87 326,91 €

Ces crédits sont nécessaires pour accompagner l'avancement des travaux de la première phase de l'espace de convivialité.

Programme Routes et mobilité

Action Maintenance du Réseau routier

Dépenses de fonctionnement : + 400 000,00 €

Pour le strict entretien des routes est inscrite une dépense supplémentaire de 250 000,00 € afin de faire face à un besoin accru de désenvasement des ouvrages d'art nécessaire à leur surveillance.

Une dépense de 100 000,00 € supplémentaire est inscrite pour alimenter les stocks de sel de déneigement dans les différents sites des CER et du SM3R pour faire face à d'éventuelles intempéries en fin d'année 2025 (les épisodes neigeux et de gel de début d'année ont fait diminuer les stocks).

Une enveloppe supplémentaire de 50 000,00 € est proposée pour l'entretien des chaussées pour des prestations extérieures sur travaux routiers spécialisés.

Dépenses d'investissement : + 7 439 302,40 €

L'avancement des chantiers de maintenance des ouvrages d'art nécessite une augmentation des crédits de paiement de 250 000,00 €.

Pour la gestion et les interventions sur le domaine public est prévu un ajustement à la baisse de 20 000 € pour répondre aux besoins réels.

Une augmentation des crédits de maintenance du réseau routier de 111 528,22 € est inscrite afin de supporter les dépenses à engager sur les études de maintenance du réseau routier.

Pour la maintenance des RD en milieu urbain, il est proposé d'inscrire 2 500 000,00 € de crédits pour suivre les demandes de paiement aux communes au titre des conventionnements et des travaux MMU - OSMOC.

4 688 937,43 € sont ajoutés aux crédits de paiement de Maintenance du Réseau Routier afin de faire face notamment aux dépenses liées aux inondations de fin 2023 et 2024. En contrepartie de ces dépenses, des recettes de l'Etat sont attendues.

Une augmentation de 200 000,00 € de l'autorisation de programme sur les travaux urgents pour pallier les besoins de l'année 2025 est proposée.

Une baisse de crédits de paiement des équipements de la route de 91 163,25 € est inscrite afin de s'ajuster à la dépense réelle.

Recettes d'investissement : + 10 000 000,00 €

La recette inscrite pour la maintenance du réseau routier à hauteur de 10 000 000,00 € correspond à des recettes à recevoir de l'Etat liées aux dépenses d'inondations (dispositifs Dotation de Solidarité aux collectivités victimes d'Évènements Climatiques et Fonds de Solidarité de l'Union Européenne).

Action Mobilité durable

Dépenses d'investissement : + 490 000,00 €

Pour suivre l'avancement des projets cyclables de nos partenaires, il est proposé d'inscrire une augmentation de crédits de paiement de 400 000,00 €.

Pour les travaux sur les aires de covoiturage, une baisse de 10 000,00 € est inscrite afin de s'ajuster à la dépense réelle.

En revanche pour les subventions pour ces aires, une hausse de 100 000,00 € est prévue pour financer des nouvelles aires proposées par les partenaires.

Recettes d'investissement : - 1 000 000,00 €

Une baisse de recettes de 1 000 000,00 € est proposée sur les pistes cyclables en raison d'un décalage de l'instruction des projets qui ne permettra d'obtenir les recettes qu'à partir de 2026.

Action Modernisation du réseau routier

Dépenses d'investissement : + 2 104 931,58 €

Une hausse de 66 898,05 € est inscrite pour ajuster les crédits nécessaires aux études des opérations structurantes.

Une dépense supplémentaire de 355 286,65 € est proposée pour les opérations structurantes afin d'ajuster les crédits à la dépense réelle sur différentes opérations engagées.

Une nouvelle autorisation de programme est proposée à hauteur de 300 000,00 € pour permettre la réalisation des études liées à l'opération de la Liaison RD 917 Sud-Est de Bapaume.

Pour les interventions sur réseau structurant, il est proposé d'ajouter une dépense de 1 682 746,88 € afin de poursuivre les différentes opérations en cours.

Recettes d'investissement : + 110 000,00 €

Il est proposé d'inscrire une recette complémentaire de 100 000,00 € due par la CAPSO pour les travaux d'accès au Centre Hospitalier à Blendecques, ainsi qu'une recette de 10 000,00 € qui sera versée par la SCSNE.

Action Routes - Acquisitions foncières

Recettes de fonctionnement : - 481 560,00 €

La recette issue de la vente d'un terrain à Carvin est reportée dans l'attente de la levée d'une condition suspensive de la promesse de vente.

Recettes d'investissement : + 361 560,00 €

Ces recettes proviennent de la concrétisation des ventes de biens immobiliers à Saint Martin les Tatinghem, Ruitz, Saint Laurent Blangy notamment.

Action Routes - Recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : + 100 000,00 €

Une augmentation de crédits de paiement de 100 000,00 € est demandée pour l'achat de pièces nécessaires à l'entretien du matériel roulant de la voirie.

Dépenses d'investissement : + 12 995,63 €

Un ajustement de crédits de paiement de 12 995,63 € est nécessaire pour l'acquisition du matériel roulant de la voirie.

Action Route - Subventions d'équipement

Dépenses d'investissement : + 200 000,00 €

Il est proposé une inscription complémentaire de crédits de paiement afin de solder des dossiers finalisés dans le cadre du FARDA - Aide à la Voirie Communale.

Budget annexe : Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	Moyens généraux	75 000,00			217 254,63	
		Recettes et dépenses diverses					217 178,66
		Systèmes d'information	28 542,00			-75,97	
	Laboratoire départemental d'analyses	103 542,00	0,00	0,00	217 178,66	217 178,66	

Action Moyens généraux

Dépenses d'investissement : + 217 254,63 €

L'ajout de crédit est nécessaire, notamment pour procéder au paiement du solde d'un automate d'analyse livré en 2023 dont les réserves à la réception sont levées en 2025.

Actions Recettes et dépenses diverses

Recettes d'investissement : + 217 178,66 €

Il s'agit du résultat d'investissement reporté.

Action Système d'information

Dépenses d'investissement : - 75,97 €

Il s'agit d'un ajustement des dépenses prévues pour l'informatique du Laboratoire.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Aménagement et développement local en zone rurale						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-540A05	FARDA - Aménagement	DDAE/SDT	5 180 000,00		1 800 000,00	
C04-540E01	Dispositif d'aide aux regroupements scolaires	DDAE/SDT	375 000,00		225 000,00	
		Total	5 555 000,00	0,00	1 575 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631E03	Etudes d'aménagement - Second aménagement foncier HCE	DDAE/SAENI	17 000,00		9 147,00	
		Total	17 000,00	0,00	9 147,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631F33	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2018 - MO	DDAE/SAENI	77 000,00		-7 000,00	
C04-631F34	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2020 - MO	DDAE/SAENI	40 000,00		-5 000,00	
C04-631F37	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2024 - MO	DDAE/SAENI	100 000,00		-100 000,00	49 566,00
C04-631G01	AFAF - Subventions travaux et MO communales	DDAE/SAENI	1 021 464,15		-155 000,00	
		Total	1 238 464,15	0,00	-267 000,00	49 566,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier						
Action : Schéma directeur départemental boisement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631E05	Etudes d'aménagement - Réglementation des boisements	DDAE/SAENI	5 000,00		1 798,00	
		Total	5 000,00	0,00	1 798,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631I01	Remembrement connexe aux ouvrages linéaires (Subventions)	DDAE/SAENI	100 000,00		-11 742,36	
C04-631I07	Réserves foncières - SAFER	DDAE/SAENI	25 000,00		-12 364,20	
C04-631I17	AFAF connexe aux ouvrages linéaires 2015 - RD	DDAE/SAENI			32,15	
C04-631I19	AFAF connexe aux ouvrages linéaires 2017 - RD	DDAE/SAENI			145,52	
		Total	125 000,00	0,00	-23 928,89	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole						
Action : Aide au développement d'une agriculture plurielle						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631C04	Développement agricole durable et solidaire	DDAE/SDT	463 950,00		4 840,00	88 500,00
		Total	463 950,00	0,00	4 840,00	88 500,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole						
Action : Aide au développement d'une agriculture plurielle						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631C04	Développement agricole durable et solidaire	DDAE/SDT	188 009,86		80 000,00	
		Total	188 009,86	0,00	80 000,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710B04	Schéma agri environnemental du Marais Audomarois - TDENS	DDAE/SAENI			31,68	
		Total	0,00	0,00	31,68	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Gestion de la taxe d'aménagement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710A02	Taxe d'aménagement	DDAE/SAENI		7 000 000,00	62 292,87	
		Total	0,00	7 000 000,00	62 292,87	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Eau et assainissement						
Action : Gestion de la ressource eau						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710S02	Assistance technique en eau et assainissement	DDAE/SDT	72 140,00	100 000,00	19 520,10	187 500,00
		Total	72 140,00	100 000,00	19 520,10	187 500,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Eau et assainissement						
Action : Gestion des eaux de surface						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710C01	Participation à l'institution interdépartementale d'aménagement de la Vallée de l'Authie	DDAE/SPRC	33 560,00		-17 060,00	
		Total	33 560,00	0,00	-17 060,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C04-710H01	Plan agro-paysager	DDAE/SPRC	75 000,00			-70 143,30
		Total	75 000,00	0,00	0,00	-70 143,30

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C04-843K01	Etudes d'aménagement	DDAE/SAENI	50 000,00			-25 000,00
		Total	50 000,00	0,00	0,00	-25 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C04-853B05	AFAF - connexe aux ouvrages linéaires (MOD) - CSNE	DDAE/SAENI	720 000,00	700 000,00		-300 000,00
		Total	720 000,00	700 000,00	0,00	-300 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Port d'Etaples						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C04-854A06	Etudes et travaux - Port Départemental d'Etaples	SGPADI/MPE	100 000,00			-14 000,00
C04-854A13	Travaux de réhabilitation des bâtiments du port d'Etaples	SGPADI/MPE	751 000,00			101 326,91
		Total	851 000,00	0,00	0,00	87 326,91

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Maintenance du réseau routier						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C04-843B04	Strict entretien des routes	PADT/DM2R	3 095 000,00			250 000,00
C04-843B17	Entretien de chaussées - SSR	DM2R/SM6R	591 000,00			50 000,00
C04-846A02	Service hivernal - Viabilité hivernale	PADT/DM2R	656 500,00			100 000,00
		Total	4 342 500,00	0,00	0,00	400 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Maintenance du réseau routier						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C04-843A04	Ouvrages d'art	PADT/DM2R	1 658 152,88			250 000,00
C04-843B09	Gestion et intervention sur le domaine public	PADT/DM2R	20 000,00			-20 000,00
C04-843C03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	PADT/DM2R	493 129,20			111 528,22
C04-843F02	Maintenance des RD en milieu urbain	PADT/DM2R	6 171 279,65			2 500 000,00
C04-843F09	Maintenance du réseau routier	PADT/DM2R	27 621 901,32			4 688 937,43
C04-843F10	Equiperment de la route	PADT/DM2R	3 294 697,04			-91 163,25
		Total	39 259 160,09	0,00	0,00	7 439 302,40

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Mobilité durable						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C04-843E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SMMO	2 291 500,00	2 000 000,00		-1 000 000,00
C04-843E02	Pistes cyclables (Subvention)	DM2R/SMMO	690 677,25			400 000,00
C04-843E06	Aires de covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SMMO	25 000,00			-10 000,00
C04-843G05	Aires de covoiturage (Subvention)	DM2R/SMMO	44 000,00			100 000,00
		Total	3 051 177,25	2 000 000,00	0,00	490 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Modernisation du réseau routier						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C04-843A01	Opérations structurantes	DM2R/SMMO	1 320 000,00			355 286,65
C04-843A11	Interventions sur réseau structurant	DM2R/SMMO	11 058 000,00	100 000,00		1 682 746,88
C04-843C01	Frais d'études liés aux opérations structurantes	DM2R/SMMO	1 116 482,82			66 898,05
		Total	13 494 482,82	100 000,00	0,00	2 104 931,58

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Routes - acquisitions foncières						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C04-843G01	Acquisitions foncières	SGPADI/SVPD		481 560,00		-481 560,00
		Total	0,00	481 560,00	0,00	-481 560,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Routes - acquisitions foncières						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C04-843G01	Acquisitions foncières	SGPADI/SVPD	221 973,00			361 560,00
		Total	221 973,00	0,00	0,00	361 560,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité							
Action : Routes - recettes et dépenses diverses							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-800G01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	DM2R/SM3R	3 031 000,00			100 000,00	
		Total	3 031 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité							
Action : Routes - recettes et dépenses diverses							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-800G01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	DM2R/SM3R	617 820,00			12 995,63	
		Total	617 820,00	0,00	0,00	12 995,63	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité							
Action : Routes - subventions d'équipement							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-845G04	FARDA- Aide à la voirie communale	DDAE/SDT	2 825 371,30			200 000,00	
		Total	2 825 371,30	0,00	0,00	200 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses							
Action : Moyens généraux							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDA/SAF/LDA	75 000,00			217 254,63	
		Total	75 000,00	0,00	0,00	217 254,63	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses							
Action : Recettes et dépenses diverses							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-LDA26	Résultats reportés	DF/SELB/LDA					217 178,66
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00	217 178,66

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses							
Action : Systèmes d'information							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	PRA/DSN/LDA	28 542,00			-75,97	
		Total	28 542,00	0,00	0,00	-75,97	0,00

Annexe 2 : Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
DM2R/SMMO	C04-843A01	Liaison RD 917 SUD EST DE BAPAUME	300 000,00
PADT/DM2R	C04-843F09	RD 939 RD 33 MONCHY LE PREUX - sécurisation du carrefour	220 000,00
DM2R/SMMO	C04-843A11	RD 916 ST POL / HERLIN LE SEC	260 000,00

Annexe 3 : Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Description ligne dossier	Montant d'AP Affecté	Modification AP au BS	Nouveau Total d' AP
2010-03330 -1	AFAF 2010 - RD - Déviation d'Houdain	220 000.00	- 26 108.87	193 891.13
2016-02948-01	AMENAGEMENT FONCIER RD 916 BUSNES	110 000.00	- 22 128.49	87 871.51
2020-01349-03	Acquisitions pour le PDA	91 400.00	- 91 400.00	-
2022-00594-02	2459-Acquisition véhicules PADT- UGAP	1 445 000.00	- 777.42	1 444 222.58
2022-00594-03	429-Acquisition de matériel de voirie	57 500.00	- 813.63	956 686.37
2022-00594-04	2662-Matériel, outillage techniques	28 920.00	- 1 653.61	27 266.39
2023-01503-03	2459-Acquisition matériel de transport (VL et PL) voirie	2 380 596.35	- 2 194.19	2 378 402.16
2024-01396-01	Acquisition matériel 2024-MDADT	35 580.00	- 35 580.00	-
2009-03957 - 1	RD 301 HOUDAIN Déviation	9 820 000.00	- 3 147.61	9 816 852.39
2012-03063 - 1	RD 941 Déviation Saint Pol - Terrassements, chaussées, équipements	11 970 000.00	- 17 248.33	11 952 751.67
2014-00563 - 1	RD 341 Réhabilitation	14 520 000.00	- 6 950.37	14 513 049.63
2016-01101-01	RD 939 Le Parc Gestion dynamique du trafic	1 700 000.00	- 24 357.31	1 675 642.69
2020-01166-07	ART RD 163 contournement de Billy-Berclau Déclassement	405 000.00	- 902.52	404 097.48
2014-00560 - 1	RD 341/A16 Création de giratoires	2 610 000.00	- 6 005.48	2 603 994.52
2017-00276-01	Renforcement RD 917	5 160 000.00	- 66 104.58	5 093 895.42
2018-01480-01	Accès Hôpital de Lens	2 000 000.00	- 70 000.00	1 930 000.00
2018-04704-01	RD 943 Giratoire de ZOUAFQUES	1 270 000.00	- 86 892.56	1 183 107.44
2020-01171-06	signalétique bassins	145 000.00	- 6 889.34	138 110.66
2020-01169-01	RD 341 Giratoire Maroeuil	400 000.00	- 25 508.66	374 491.34
2021-02292-01	RD919 - Courrières - OA 1266 - Démolition - Comblement	565 000.00	- 118 377.23	446 622.77
2022-01121-01	RD102-CONCHY-SUR-CANCHE-OA0256-Reconstruction	900 000.00	- 200 055.35	699 944.65
2022-01124-01	RD42-ST-LAURENT-BLANGY-OA 0061-Réfection	510 000.00	- 174 167.94	335 832.06
2022-01127-01	RD33-MERICOURT-OA 0857-Réfection	800 000.00	- 188 528.12	611 471.88
2023-01565-01	RD 160E2-COURCELLES-LES-LENS-OA1255-Réfection	676 700.00	- 118 396.63	558 303.37
2023-01567-01	RD 307-BREBIERES-OA0968A-Réfection	700 000.00	- 404 396.56	295 603.44

2024-01692-01	RD942-ARQUES - OA 2437 - Réfection	1 000 000.00	200 000.00	1 200 000.00
2025-02672-01	RD42-BIACHE-SAINT-VAAST-OA 0997-Reconstruction	800 000.00	400 000.00	1 200 000.00
2017-00289-01	Etudes topographiques zone centre	290 000.00	- 5 819.93	284 180.07
2018-01699-01	Etude trafic	316 500.00	- 53 628.73	262 871.27
2018-01672-01	Etudes acoustiques centre	100 000.00	- 40 808.77	59 191.23
2018-01712-01	Schémas d'itinéraires	200 000.00	- 181 892.90	18 107.10
2019-07181-01	Convention CEREMA	100 000.00	- 58 992.10	41 007.90
2019-01617-01	Etudes générales zone Centre	654 000.00	- 12 244.79	641 755.21
2019-01618-01	Etudes éclairage public Zone Centre	45 000.00	- 35 456.09	9 543.91
2019-01620-01	Images de synthèse Zone Centre	90 000.00	- 50 396.10	39 603.90
2021-02041-03	SGPRL Etudes générales Mobilité	73 000.00	- 30 351.86	42 648.14
2022-01224-01	2022-Recherche de goudrons, amiante sur RD	443 303.67	- 11 030.13	432 273.54
2022-01219-01	2022-Etudes de trafic	200 000.00	200 000.00	400 000.00
2023-01611-01	Etude impact 2023	81 036.68	18 963.32	100 000.00
2024-01679-01	2024-Etudes générales projets routiers	300 000.00	200 000.00	500 000.00
2006-00499 - 1	Pistes LENS-LIEVIN-ANGRES : 2è tr. LENS-LIEVIN	776 900.00	- 12 103.41	764 796.59
2014-00544 - 1	CALAIS GUINES Pistes cyclables	2 130 000.00	- 5 724.19	2 124 275.81
2016-00912-01	VVV- EV5 Saint Venant -Aires	3 470 000.00	- 10 316.65	3 459 683.35
2018-02905-04	Travaux de clôture	685 000.00	- 108 549.70	576 450.30
2018-02905-01	Réalisation d'une passerelle franchissant l'Authie au Pont à Cailloux	720 000.00	- 124 192.84	595 807.16
2018-01491-04	RELAIS VELOS ART	150 000.00	- 150 000.00	-
2018-04705-04	CAL-VVV-EV5 -ARDRES-AUDRUICQ	207 650.00	- 309.68	207 340.32
2019-01623-01	EV4 Outreau - Le Portel	930 500.00	- 198.23	930 301.77
2022-01101-01	EV5 ST OMER AUDRUICQ	4 160 000.00	840 000.00	5 000 000.00
2020-01189-04	LH Signalétique aires de covoiturage 2020	15 600.00	- 6 882.85	8 717.15
2025-02688-01	2025-Aire de co-voiturage (MO)	200 000.00	- 100 000.00	100 000.00
2017-00592-08	SGPRC - signalétique aires de covoiturage 2017	20 000.00	- 13 107.48	6 892.52
2022-01052-01	RD 943 MOULLE PR 73+463 OA 2423 - Remplacement de l'ouvrage d'art par un ouvrage béton préfabriqué	70 000.00	- 649.22	69 350.78

2022-01084-01	RD 340 SAINTE AUSTREBERTHE PR 18+021 OA 562 - Démontage et remplacement des joints mécanique par de	95 000.00	-	2 400.28	92 599.72
2023-01522-01	RD 943 NORDAUSQUES OA 1700 PR 81+139 - Comblement d'affouillement et protection de l'avant bec	60 000.00	-	141.00	59 859.00
2023-01525-01	RD 207 EPERLECQUES OA 2456 PR 14+816 - Reprise de parement rejointoiement et reconstitution des maço	80 000.00	-	13 800.00	66 200.00
2023-01541-01	RD 127 CALAIS OA 1967A PR 56+838 - Réparation des maçonneries et de la dalle béton.	55 000.00	-	24 595.61	30 404.39
2024-01612-01	RD 206 SURQUES PR 19+868-OA 2297A- Protection anticorrosion des poutrelles et rejointoiement maço	120 000.00	-	120 000.00	-
2024-01608-01	RD 943 CHOCQUES PR 33+52-OA 1010- Réparation des bétons	95 000.00	-	2 003.36	92 996.64
2024-01610-01	RD 86E2 OURTON PR 35+927-OA 164- Rejointoiement complet de l'ouvrage et reprise de maçonnerie	50 000.00	-	6 776.55	43 223.45
2024-01611-01	RD 73 CAUCOURT PR 3+787-OA 1370- Étanchéité du tablier, drainage des eaux de ruissellement	100 000.00	-	4 371.16	95 628.84
2024-01613-01	RD 201 BELLINGHEM PR 3+511-OA 2471B- Protection anticorrosion des poutrelles, étanchéité, rejoint	60 000.00	-	6 569.56	53 430.44
2024-01618-01	RD 943 ZOUAFQUES PR 82+900-OA 1703- Remplacement des joints de chaussée	100 000.00	-	8 651.87	91 348.13
2024-01619-01	RD 190 WARDRECQUES PR 20+796-OA 2497A-Rejointoiement, reprise des maçonneries, réfection du pied	60 000.00	-	5 688.26	54 311.74
2024-01620-01	RD 928 LONGUENESSE PR 60+873-OA 2440- Remplacement du joint de chaussée	50 000.00	-	12 000.00	38 000.00
2024-01623-01	RD 224 SAINTE-MARIE-KERQUE PR 0+838- OA 1762A-Remplacement de l'OA par des cadres préfabriqués	118 000.00	-	1 495.72	116 504.28
2024-01645-01	RD 349 BRIMEUX PR 8+567-OA 2398- Reconstruction OA	93 000.00	-	13 533.41	79 466.59
2024-01646-01	RD 113 FRENCQ PR 35+322-OA 2054A- Reconstruction voute maçonnerie	95 000.00	-	5 960.84	89 039.16
2024-01648-01	RD 940 CAMIERS PR 28+461-OA 2083-Dépose et repose des garde-corps et étanchéité des trottoirs	90 000.00	-	2 764.64	87 235.36
2023-01610-18	RD 139 LA CALOTERIE PR 6+910 à 7+520 Etudes diagnostic et hydraulique	7 777.02	-	2 829.00	4 948.02
2024-01673-01	2024-Frais d'études MDADT Calais	10 138.80	-	8 000.00	2 138.80
2024-01674-01	2024-Frais d'études MDADT Lens-Hénin	6 118.00	-	6 118.00	-
2024-01675-01	2024-Frais d'études MDADT Montreuillois- Ternois	30.00	-	30.00	-
2024-01669-02	RD 341 ESTREE-CAUCHY-Etude topo	1 900.00	-	10.00	1 890.00
2024-01673-06	RD 119 MARCK PR 57+961 OA 1963 Dossier loi sur l'eau	4 700.00	-	126.20	4 573.80
2024-01673-09	RD 218 POLINCOVE PR 7+660 - Diagnostic phytosanitaire sur 12 peupliers	8 542.80	-	241.92	8 300.88
2024-01675-02	RD 129 CAMPAGNE-LES-HESDIN PR 5+130 à 4+800-Etude topo	1 900.00	-	40.60	1 859.40

2024-01675-03	RD126 NEUVILLE SOUS MONTREUIL PR 0+45-PR 0+210 & RD 901 PR 14+1130 -PR 13+920-Etude topo	900.00	-	6.00	894.00
2024-01675-05	RD 138 BEAUMERIE-SAINT-MARTIN PR 19+230 à 16+043 Etude hydraulique	7 525.00	-	76.24	7 448.76
2024-01675-06	RD 88 CONTEVILLE PR 0+750 à 1+290-Etude technique générale	1 080.00	-	49.92	1 030.08
2024-01675-07	RD 916 FREVENT OA 251-Etude technique générale	730.00	-	2.22	727.78
2024-01675-08	RD 146 LONGVILLIERS PR 10+900 à 10+615-Etude technique générale	15 757.00	-	923.29	14 833.71
2020-03938-01	RD 181E4 ANNEZIN PR 23+080 à 23+475 -Rue de Labeuvriere-Borduration - Assainissement - Chaussée	210 000.00	-	941.16	209 058.84
2020-02589-02	RD 192 ELNES PR 20+840 à 22+70 - Sécurisation Carrefour Bernard Chochoy Rue de la Brasserie	128 000.00	-	7 715.95	120 284.05
2021-02453-01	RD 165E2 PR 31+340 à 31+810 DOUVRIN Rue Florent Everard - Borduration, assainissement, chaussée	175 000.00	-	563.75	174 436.25
2021-02490-01	RD 189 PR 5+748 à 6+402 SAINT AUGUSTIN Rue du Général De Gaulle	185 000.00	-	2 096.26	182 903.74
2021-02525-01	RD 215-246 PR 45+060 à 45+610 et 0+000 à 0+112 SAINT-TRICAT Rue du Colombier-Rue du Moulin	320 000.00	-	18 870.59	301 129.41
2022-02581-01	RD 183 AUCHEL PR 4+440 à 4+880 Rue Casimir Beugnet - 2ème tranche - Borduration, assainissement, cha	340 000.00	-	11 269.81	328 730.19
2022-05708-01	RD 171 PR 25+770 à 26+025 et RD 176 PR 3+755 à 3+1050 FLEURBAIX Place du G de Gaulle, Rue de la Mala	280 000.00	-	1 224.05	278 775.95
2022-02643-03	Conv-MMU-RD 190 DOHEM PR 2+740 à 3+800 Rue Principale Tranche 5 - Assainissement pluvial, borduration	200 000.00	-	56 500.00	143 500.00
2022-05753-01	RD 104 PR 12+260 à 12+550 SENLIS Rue de Fruges Borduration - Assainissement - Chaussée	120 000.00	-	2 191.39	117 808.61
2022-05758-01	RD 148 PR 26+810 à 27+185 CORMONT Route de la Tombelle Borduration - Assainissement pluvial-Chaussée	228 000.00	-	1 463.65	226 536.35
2023-02604-03	RD 130 MAMETZ PR 49+680 à 50+520 rue de la Plaine	290 000.00	-	48 000.00	242 000.00
2023-02608-02	MOU-RD 195-212 HELFAUT PR 13+700 à 13+858-3+125 à 3+250 rue de l'argilliere -	25 000.00	-	5 000.00	20 000.00
2023-02608-03	RD 195-212 HELFAUT PR 13+700 à 13+858-3+125 à 3+250 rue de l'argilliere -	90 000.00	-	13 792.94	76 207.06
2023-02610-02	MOU-RD 206 BOISDINGHEM PR 9+815 à 10+150 rue Principale -	56 000.00	-	24 915.95	31 084.05
2023-07517-01	RD 212 WISQUES PR 7+515 à 8+485 Rue de l'école - Assainissement pluvial, borduration, chaussée	260 000.00	-	30 000.00	230 000.00
2023-02688-03	RD 901E1 ECUIRES PR 50+290 à 51+489 rue de Paris - Borduration, assainissement pluvial,	425 000.00	-	133 551.82	291 448.18
2023-02689-03	RD 110 VIEIL-HESDIN PR 4+610 à 5+660 rue de Saint Quentin -	352 000.00	-	56 181.65	295 818.35
2024-06289-01	RD169/170 LA COUTURE PR 11+100 à 12+020 et 0+980 à 1+600 Réparations ponctuelles et BBTM	90 000.00	-	3 384.25	86 615.75
2024-05764-02	Conv-RD 210 ARQUES PR 5+1400 à 5+1490 - Aménagement de sécurité	83 726.66	-	12 560.66	71 166.00

2024-05782-02	Conv-RD 89 MAREST PR 6+570 à 7+440 - Aménagements sécuritaires rue de Camblin	10 686.60	-	294.61	10 391.99
2024-05793-02	Con-RD 113 CONTES PR 7+350 à 8+980 - Travaux de sécurisation des piétons et réduction de la vitesse	39 001.50	-	4 005.67	34 995.83
2021-02057-01	2021-Interventions sur dégradations du DPR	9 481.02	-	9 481.02	-
2021-02056-01	2021-Diverses RD -Travaux urgents suite à dégradations de la chaussée	89 520.00	-	443.04	89 076.96
2021-02057-10	ART-Interventions sur dégradations du DPR 2021	152 041.08	-	17 579.40	134 461.68
2022-00930-01	RD 943 BETHUNE PR 28+753 à 29+160 - Purges profondes et chaussée	185 000.00	-	907.90	184 092.10
2022-01211-21	ART RD 945 ESSARS PR 1+295 Remplacement joint mécanique sur demie chaussée	40 000.00	-	484.32	39 515.68
2022-00954-01	RD 190 HEURINGHEM - RACQUINGHEM - WARDRECQUES PR 17+500 à 18+000 - Couche de forme drainante - Struc	300 000.00	-	38 000.00	262 000.00
2022-00956-01	RD 210 ARQUES - CLAIRMARAIS PR 6+1038 à 8+250 - Purges ponctuelles GB - BB	140 000.00	-	11 263.33	128 736.67
2022-01009-01	RD 55 AVION PR 17+620 à 17+1144 - Purges légères et ECF	75 000.00	-	249.66	75 249.66
2022-01018-01	RD 928 HUBY SAINT LEU PR 14+600 à 15+350 - Renforcement de la chaussée	445 000.00	-	1 599.01	443 400.99
2023-01366-01	RD 937 BETHUNE/ESSARS PR 26+569 à 27+230 - Purges	160 000.00	-	764.12	159 235.88
2023-01385-01	RD 937 MONT-BERNANCHON/ROBECQ PR 37+500 à 38+700 - Purges	100 000.00	-	798.96	99 201.04
2023-01387-01	RD 65 HERSIN-COUPIGNY PR 6+200 à 6+800 - ECF et Purges	150 000.00	-	463.08	149 536.92
2023-01391-01	RD 86 BEUGIN/LA COMTE PR 13+200 à 14+500 - Purges	100 000.00	-	1 472.70	98 527.30
2023-01395-01	RD 171 BARLIN PR 0+-6 à 0+500 - Couche de roulement	90 000.00	-	1 180.88	88 819.12
2023-01398-01	RD 188 LILLERS PR 9+400 à 9+490 - Purges et couche de roulement	70 000.00	-	306.94	69 693.06
2023-01400-01	RD 181E8 ANNEZIN/CHOCQUES PR 32+-19 à 33+685 - Purges et couche de roulement	160 000.00	-	1 313.04	158 686.96
2023-01403-01	RD 166 CUINCHY PR 10+250 à 10+600 - Purges et couche de roulement	105 000.00	-	1 817.80	103 182.20
2023-01499-03	ART - RD 180 HINGES - PR 5+860 à 5+1000 Renforcement de talus suite à glissement du terrain	360 000.00	-	893.29	359 106.71
2023-01500-10	ART - Interventions 2023	164 303.57	-	15 413.99	148 889.58
2023-01405-01	RD 191 NIELLES-LES-BLEQUIN PR 10+280 à 11+0 - Purges	95 000.00	-	2 781.56	92 218.44
2023-01408-01	RD 943 AIRE-SUR-LA-LYS PR 52+300 à 52+800 - Couche de roulement	145 000.00	-	4 750.81	140 249.19
2023-01410-01	RD 191 COULOMBY PR 15+0 à 16+300 - Couche de roulement	180 000.00	-	3 303.38	176 696.62
2023-01420-01	RD 191 ALQUINES PR 20+0 à 20+800 - Purges	120 000.00	-	1 708.06	118 291.94
2023-01430-01	RD 132 ELNES PR 0+0 à 0+44 - Couche de roulement	35 000.00	-	3 630.45	31 369.55
2023-01494-01	RD 187 AIRE-SUR-LA-LYS - Réfection de la piste cyclable en béton	260 000.00	-	687.85	259 312.15

2023-01453-01	RD 943 ARDRES PR 90+730 à 92+250 - Purges ponctuelles en GB et tapis en BBSG	380 000.00	-	8 414.72	371 585.28
2023-01475-01	RD 940 CUCQ/MERLIMONT PR 17+205 à 18+230 - Renforcement de chaussée	352 000.00	-	5 585.02	346 414.98
2023-01476-01	RD 940 CUCQ PR 21+37 à 22+0 - Purges ponctuelles et réfection couche de roulement	327 000.00	-	3 815.58	323 184.42
2023-01477-01	RD 136 MARCONNE/MARCONNELLE PR 10+410 à 11+157 - Purges ponctuelles et réfection couche de roulement	405 000.00	-	132 298.27	272 701.73
2023-01480-01	RD 101-8-90-91-916 AUMERVAL/BAILLEUL- LES-PERNES/OEUF-EN- TERNOIS/TERNAS/VALHUON PR 18+710 à 19+10 - 3	230 000.00	-	3 046.85	226 953.15
2023-01482-01	RD 916 BONNIERES/FREVENT PR 0+0 à 2+790 - ESU	120 000.00	-	658.13	119 341.87
2023-01483-01	RD 928 HESDIN/MARCONNE PR 11+700 à 12+750 - Purges ponctuelles et tapis	150 000.00	-	12 716.22	137 283.78
2023-01486-01	RD 70 PERNES PR 17+320 à 17+800 - Purges ponctuelles et réfection couche de roulement	195 000.00	-	1 126.08	193 873.92
2023-01487-01	RD 916 FREVENT PR 5+230 à 5+435 - Réparations ponctuelles de chaussée	65 000.00	-	1 414.99	63 585.01
2023-01490-01	RD 349 BEURAINVILLE/MARESQUEL- ECQUEMICOURT PR 12+0 à 13+228 - Réfection de la couche de roulement	268 210.79	-	663.32	267 547.47
2023-01491-01	RD 127E2 BEZINGHEM PR 61+320 à 61+410 - Effondrement de talus et reprise ponctuelles de la bordurat	55 000.00	-	50 169.05	4 830.95
2024-01572-01	RD 139 LA CALOTERIE PR 6+910 à 7+520 - Rechargement de chaussée	210 000.00	-	210 000.00	-
2024-01446-01	RD 941 RUITZ PR GIR105 - Réfection couche de roulement	90 000.00	-	4 584.71	85 415.29
2024-01464-01	RD 57 HOUDAIN GIR55 - Réfection éclairage	105 000.00	-	761.95	105 761.95
2024-01468-01	RD 57E2 BARLIN/FRESNICOURT-LE-DOLMEN GIR454 et GIR455 - Réfection couche de roulement	163 000.00	-	643.07	162 356.93
2024-01477-01	RD 77 HELFAUT PR 53+200 à 53+500 - Reprise des fossés béton	50 000.00	-	1 806.20	48 193.80
2024-01479-01	RD 221 NORT-LEULINGHEM PR 2+90 à 3+260 - Recalibrage de la chaussée	220 000.00	-	8 802.04	211 197.96
2024-01488-01	RD 213 SERQUES PR 0+0 à 3+300 - Purges	27 500.00	-	2 230.96	25 269.04
2024-01490-01	RD 208 BOUVELINGHEM PR 15+461 à 16+538 - Purges et tapis	60 000.00	-	6 590.87	53 409.13
2024-01493-01	RD 191E4 COULOMBY PR 76+-403 à 76+-336 - Purges et tapis	40 000.00	-	7 998.58	32 001.42
2024-01495-01	RD 192 WAVRANS-SUR-L'AA PR 19+242 à 19+966 - Purges et tapis	60 000.00	-	3 310.62	56 689.38
2024-01497-01	RD 190 QUIESTEDE / WARDRECQUES PR 16+500 à 20+900 - Purges et tapis	90 000.00	-	10 000.00	80 000.00
2024-01498-01	RD 209E1 CLAIRMARAIS PR 12+030 à 14+110 - Purges	40 000.00	-	3 524.90	36 475.10
2024-01591-03	AU-RD 92 LAIRES PR 6+500-Comblement et réfection de marcas	70 000.00	-	3 419.44	66 580.56
2024-01591-04	AU-RD 942 ARQUES PR1+335 OA 2438 remplacement joint métallique	40 000.00	-	2 435.28	37 564.72
2024-01517-01	RD 217 - 218 RECQUES-SUR-HEM PR 12+880 à 12+900 - 3+850 à 3+990 - Tapis	100 000.00	-	4 221.42	95 778.58

2024-01592-06	CAL - TNI < 1 000 - 2024	6 310.00	- 325.00	5 985.00
2024-01547-01	RD 943 LOOS-EN-GOHELLE PR 18+-839 à 18+-261 - Réfection du revêtement routier	50 000.00	333.29	50 333.29
2024-01554-01	RD 940 CUCQ PR 22+50 à 23+75 - Purges ponctuelles et réfection de la couche de roulement	460 000.00	- 5 735.68	454 264.32
2024-01555-01	RD 940 MERLIMONT PR 16+180 à 16+640 - Renforcement de chaussée	211 000.00	- 24 561.20	186 438.80
2024-01556-01	RD 928 MARCONNE PR 10+930 à 11+700 - Purges ponctuelles et réfection de la couche de roulement	416 000.00	- 151 546.50	264 453.50
2024-01557-01	RD 70 PERNES PR 16+430 à 17+120 - Renforcement de chaussée	212 000.00	- 2 018.45	209 981.55
2024-01558-01	RD 928 FRUGES PR 30+355 à 30+420 - Reconstruction de chaussée	130 000.00	- 13 611.57	116 388.43
2024-01559-01	RD 941 AUXI-LE-CHATEAU PR 3+749 à 4+239 - Réfection couche de roulement	285 000.00	- 14 697.18	270 302.82
2024-01560-01	RD 940 ETAPLES PR 23+1095 à 23+1435 - Réfection couche de roulement	200 000.00	- 16 300.71	183 699.29
2024-01565-01	RD 941 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE/SAINT-POL-SUR-TERNOISE PR 115+300 à 117+0 - Réfection couche de rou	60 000.00	- 4 918.73	55 081.27
2024-01589-02	MT Renaturation du CER de Marconnelle	24 000.00	- 3 252.44	20 747.56
2024-01593-03	MT RD 940 GROFFLIERS PR 8+560 Réparation passerelle	7 000.00	- 71.92	6 928.08
2019-01570-01	RD 943 PR19 G+200 à PR20 G+450 travaux de plantation de plantes tapissantes	21 991.65	64.82	22 056.47
2020-06937-07	CAL-Panneaux de communication chantiers voirie	15 000.00	- 863.60	14 136.40
2021-03556-01	marché SH à performance 2021-2024	7 530 000.00	50 000.00	7 580 000.00
2021-03597-01	CAL GLISSERES DE SECURITE 2021	60 000.00	- 2 405.11	57 594.89
2022-01215-25	MT-S.verticale directionnelle	110 000.00	- 8 336.81	101 663.19
2023-02010-21	CAL-SIGNALISATION VERTICALE DIRECTIONNELLE 2023	63 000.00	- 236.41	62 763.59
2023-02010-24	CAL-GLISSIERES 2023	20 000.00	- 2 968.71	17 031.29
2023-02010-09	MT-SIGNALISATION HORIZONTALE 2023	273 000.00	- 435.47	272 564.53
2023-02010-23	MT-SIGNALISATION VERTICALE DIRECTIONNELLE 2023	100 000.00	- 1 779.12	98 220.88
2024-01650-03	ART SIGNALISATION HORIZONTALE 2024	179 000.00	- 393.09	178 606.91
2024-01650-17	ART SIGNALISATION VERTICALE DIRECTIONNELLE 2024	150 000.00	- 3 611.66	146 388.34
2024-01650-08	MT SIGNALISATION HORIZONTALE 2024	267 000.00	- 662.02	266 337.98
2024-01650-15	MT SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE 2024	17 500.00	- 1 066.40	16 433.60
2025-02797-01	2025-Equipements de la route	1 151 500.00	- 50 000.00	1 101 500.00
2025-02693-01	Diverses RD - TU dégradations	168 700.00	200 000.00	368 700.00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2025

5^{ème} Commission :

Solidarité territoriale et partenariats

Réunion du 2 septembre 2025

La 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions européennes et de coopération internationale ;
- **Fonction 1 : sécurité**, en matière de sécurité civile, au titre de la participation au fonctionnement du SDIS et de la construction de centres d'incendie et de secours ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, au titre des partenariats territoriaux innovants et du fonctionnement du CAUE, et en matière d'accessibilité des services au public ;
- **Fonction 6 : action économique**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre de la protection des espaces naturels et de l'aménagement du Grand Site de France ;
- **Fonction 8 : transports**, dans la dynamique de la contractualisation.

Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2025. Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Europe et international	209 693,22	44 410,34	6 564,19	
	Partenariats et coopération territoriale		19 422,40		
1 SECURITE	Sécurité civile	29 450,00			
	Sécurité incendie et secours	90 582 000,00	502 024,00		
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	5 160 565,60		-24 000,00	
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	6 732 181,00	638 267,00	64 004,34	1 200,00
Total Fonctionnement		102 713 889,82	1 204 123,74	46 568,53	1 200,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité civile	61 904,50			
	Sécurité incendie et secours	2 508 000,00			30 555,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Innovation territoriale	210 000,00		70 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	867 000,00		150 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	16 160,18			
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	2 802 352,32		-96 287,29	
	Innovation territoriale	4 977 987,50		1 072 787,29	
6 ACTION ECONOMIQUE	Innovation territoriale	288 500,00		-38 500,00	
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	3 405 593,54	130 000,00	183 800,00	676 796,68
8 TRANSPORTS	Innovation territoriale	108 000,00		-108 000,00	
Total Investissement		15 245 498,04	130 000,00	1 233 800,00	707 351,68

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Le budget de fonctionnement est stable avec une variation de 46 000 € en dépenses et 1 200 € en recettes.

L'investissement évolue de 8 %, soit 1,2 M€. Les recettes augmentent de 0.7 M€, soit un ajout de 543 % par rapport au budget primitif.

Précision méthodologique :

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2025. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent donc :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;*
- des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.*

Fonction 0 : services généraux

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GÉNÉRAUX	Europe et international	Europe et international	209 693,22	44 410,34		6 564,19	
	Europe et international		209 693,22	44 410,34	0,00	6 564,19	0,00

Programme Europe et International

Action Europe et international

Dépenses de fonctionnement : + 6 564,19 €

6 564,19 € de crédits de paiement sont proposés pour solder des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale » de 2024.

Fonction 1 : sécurité

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité incendie et secours	Immobilier - incendie et secours	2 508 000,00	0,00			30 555,00
	Sécurité incendie et secours		2 508 000,00	0,00	0,00	0,00	30 555,00

Programme Sécurité incendie et secours

Action Immobilier - Incendie et secours

Recettes d'investissement : + 30 555,00 €

Ces 30 555,00 € de recettes correspondent à une subvention de l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie pour les études de géothermie réalisées pour le chauffage du futur Centre d'Incendie et de Secours du Boulonnais.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Innovation territoriale	Innovation	210 000,00	0,00		70 000,00	
	Innovation territoriale		210 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : + 70 000,00 €

70 000,00 € de crédits de paiement sont proposés pour verser un 2^{ème} acompte en faveur de l'opération contractualisée avec l'Université du Littoral Côte d'Opale, relative aux travaux de rénovation et de transformation de sa bibliothèque en Learning Center.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	Innovation	867 000,00	0,00		150 000,00	
	Innovation territoriale		867 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : + 150 000,00 €

150 000,00 € de crédits de paiement sont proposés pour le 1^{er} acompte en faveur de l'opération contractualisée avec Grand Calais Terres et Mers, relative à la construction d'une nouvelle piscine intercommunale à Calais.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone urbaine	25 000,00				
		CAUE	699 000,00				
		Ingénierie territoriale	436 565,60				-24 000,00
		Partenariats et coopération territoriale					
		Soutien à l'habitat social	4 000 000,00				
	Aménagement et développement local	5 160 565,60	0,00	0,00	0,00	-24 000,00	0,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone urbaine	2 802 352,32				-96 287,29	
		Ingénierie territoriale	0,00					
		Soutien à l'habitat social	0,00					
			Aménagement et développement local	2 802 352,32	0,00	0,00	0,00	-96 287,29
			Innovation territoriale	4 977 987,50	0,00	0,00	0,00	1 072 787,29
		Innovation territoriale	4 977 987,50	0,00	0,00	0,00	1 072 787,29	

Programme Aménagement et développement local

Action Ingénierie territoriale

Dépenses de fonctionnement : - 24 000,00 €

Suite à la dissolution du Pôle Métropolitain de l'Artois et la répartition des actifs et des passifs de la structure, 24 000,00 € qui avaient été provisionnés ne sont plus nécessaires.

Programme Aménagement et développement local

Action Aménagement et développement local en zone urbaine

Dépenses d'investissement : - 96 287,29 €

La baisse de 96 287,29 € des crédits de paiement correspond à :

- la réduction de 71 083,00 € de crédits de paiement suite à l'ajustement du calendrier d'exécution du projet d'aménagement de l'ancien restaurant scolaire en salle d'activités de quartier pour les habitants de la Cité Darcy de la commune d'Hénin-Beaumont, adopté dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) en 2023 ;
- la baisse de 125 000,00 € de crédits de paiement du fait du vote tardif de la délibération d'affectation en fin d'année et donc de l'impossibilité de verser d'acompte sur les projets votés en 2025 dans le cadre de l'ERBM ;
- l'inscription de 99 795,71 € de crédits de paiement pour solder des projets adoptés dans le cadre des appels à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire » 2022 à 2024.

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : + 1 072 787,29 €

L'inscription de 1 072 787,29 € de crédits de paiements supplémentaires se décompose comme suit :

- 1 050 000 € de crédits de paiement supplémentaires sont proposés afin de verser le 2^{ème} acompte de la subvention allouée en 2020 à l'opérateur départemental de logement social Pas-de-Calais habitat, en vue de la réhabilitation thermique des logements du parc ;
- 22 787,29 € de crédits de paiement supplémentaires sont proposés suite à l'ajustement des calendriers d'exécution de plusieurs projets contractualisés votés entre 2021 et 2024.

Fonction 6 : action économique

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Innovation territoriale	Innovation	288 500,00	0,00		-38 500,00	
		Innovation territoriale	288 500,00	0,00	0,00	-38 500,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : - 38 500,00 €

Suite à un retard d'exécution du projet d'espace famille de Marles-Les-Mines, voté dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » de 2020, il est proposé de réduire les crédits de 38 500,00 €.

Fonction 7 : environnement

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	Autres actions environnementales	87 258,00				
		Boisement	0,00			24,34	
		Espaces naturels départementaux	6 287 923,00		108 165,10	65 980,00	
		Opération Grand Site	302 000,00	638 267,00			
		Protection des espaces agricoles et naturels périurbains	0,00				
		Protection des espaces naturels	55 000,00		6 000,00	-2 000,00	1 200,00
		Environnement	6 732 181,00	638 267,00	114 165,10	64 004,34	1 200,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	Autres actions environnementales	225 000,00	0,00		10 000,00	38 800,00
		Boisement	0,00				
		Espaces naturels départementaux	1 214 601,91	130 000,00		-36 200,00	442 996,68
		Opération Grand Site	1 939 991,63	0,00		195 000,00	195 000,00
		Protection des espaces naturels	26 000,00			15 000,00	
		Environnement	3 405 593,54	130 000,00	0,00	183 800,00	676 796,68

Programme Environnement

Action Boisement

Dépense de fonctionnement : + 24,34 €

Il s'agit de la révision d'un marché à solder en 2025.

Action Espaces naturels départementaux

Dépense de fonctionnement : + 65 980,00 €

L'augmentation des crédits se décompose ainsi :

- + 70 980,00 € pour les partenariats ;
- - 5 000,00 € pour un ajustement des provisions inscrites au titre des « contentieux ».

Dépense d'investissement : - 36 200,00 €

L'ajustement se décompose ainsi :

- + 50 000,00 € pour le paiement des dossiers Fonds Biodiversité aux communes ;
- - 121 200,00 € pour le paiement du solde des travaux du Conservatoire du Littoral qui sera décalé en 2026 ;
- + 35 000,00 € pour des travaux sur les anciennes voies ferrées (mares, éco pâturage, fenêtres paysagères ...).

Recette d'investissement : + 442 996,68 €

Il s'agit de subventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie relatives à des acquisitions foncières (388 232,68 €) et à des travaux dans des zones humides (54 764,00 €).

Action Autres actions environnementales

Dépense d'investissement : + 10 000,00 €

Cette demande complémentaire se décompose ainsi :

- + 35 000,00 € pour les travaux dans 4 collèges dans le cadre du projet « Recréation 62 » ;
- - 25 000,00 € d'ajustement des crédits de paiement aux études environnementales finalisées.

Recette d'investissement : 38 800,00 €

Il s'agit d'une recette de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au titre de l'expérimentation sur le collège Blaise Pascal de MAZINGARBE (Solutions fondées sur la Nature).

Action Protection des espaces naturels

Dépense de fonctionnement : - 2 000,00 €

C'est un ajustement des crédits de paiement aux prévisions de dépenses pour l'entretien du jardin de la biodiversité.

Recette de fonctionnement : + 1 200,00 €

Cette recette est inscrite au titre du FEDER pour le projet Européen POLLICONNECT.

Dépense d'investissement : + 15 000,00 €

Ces crédits de paiement serviront à payer le solde des travaux patrimoniaux du PNRCMO (dernière année de la convention).

Action Opération Grand Site

Dépense d'investissement : + 195 000,00 €

Les dépenses sont en lien avec les recettes sollicitées afin de conforter et solder les dossiers suivants :

- le marché d'AMO paysagère renouvelé en mars 2025 ;
- les travaux et plantations sur l'aire d'accueil d'Audresselles ;
- la campagne 2025 du traitement des zones de renouée du Japon suivant le protocole défini dans le dossier FEDER priorité 5.

Recette d'investissement : + 195 000,00 €

Les recettes, sollicitées dans le cadre du programme de travaux du dossier de renouvellement du label grand Site de France Les Deux-Caps pour la période 2025-2032, proviennent :

- d'un soutien du ministère de la transition écologique via la DREAL sur le volet paysager de la démarche avec un paiement de 60 000,00 € en 2025 ;
- de l'Agence de l'eau sur l'aménagement perméable de l'aire d'accueil d'Audresselles avec un paiement en 2025 de 35 000,00 € ;
- d'un financement FEDER priorité 5 - lutte contre les plantes invasives avec un acompte de 100 000,00 € attendu cette année.

Fonction 8 : transports

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de SS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Innovation territoriale	Innovation	108 000,00			-108 000,00	
		Innovation territoriale	108 000,00	0,00	0,00	-108 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépense d'investissement : - 108 000,00 €

Suite à un retard d'exécution du projet contractualisé d'acquisition foncière dans le cadre d'un projet d'aménagement intégré porté par la Communauté de communes de Desvres-Samer, il est proposé la une réduction de 108 000,00 €.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GÉNÉRAUX - Programme : Europe et international								
Action : Europe et international								
Section de fonctionnement BP 2025 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-043A05	Coopération et mobilité internationales	PPI	154 155,00				7 184,19	
C05-043A06	Actions européennes et internationales	PPI	55 538,22	44 410,34			-820,00	
		Total	209 693,22	44 410,34	0,00		6 564,19	0,00

Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité civile								
Action : Sécurité civile								
Section de fonctionnement BP 2025 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-180B01	Participation à la sécurité maritime	DDAE/SDT	15 000,00		10 000,00			
		Total	15 000,00	0,00	10 000,00		0,00	0,00

Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours								
Action : Immobilier - incendie et secours								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-120A05	Construction de centres d'incendie et de secours	DIMMO/SGT	2 508 000,00					30 555,00
		Total	2 508 000,00	0,00	0,00	0,00		30 555,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Innovation territoriale								
Action : Innovation								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-201A01	Fonds d'innovation territorial - Enseignement	PPI	210 000,00				70 000,00	
		Total	210 000,00	0,00	0,00		70 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Innovation territoriale								
Action : Innovation								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-300J01	Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs	PPI	867 000,00				150 000,00	
		Total	867 000,00	0,00	0,00		150 000,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local								
Action : Aménagement et développement local en zone urbaine								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-515E02	Rénovation des cités minières	PPI	631 894,19				-196 083,00	
C05-515F02	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	PPI	2 170 458,13				99 795,71	
		Total	2 802 352,32	0,00	0,00		-96 287,29	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local								
Action : Ingénierie territoriale								
Section de fonctionnement BP 2025 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-515C01	Subventions et participations - Ingénierie territoriale	PPI	436 565,60				-24 000,00	
		Total	436 565,60	0,00	0,00		-24 000,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Innovation territoriale								
Action : Innovation								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-501A01	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	PPI	4 977 987,50				1 072 787,29	
		Total	4 977 987,50	0,00	0,00		1 072 787,29	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Innovation territoriale								
Action : Innovation								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-600A01	Fonds d'innovation territorial - Attractivité territoriale	PPI	288 500,00				-38 500,00	
		Total	288 500,00	0,00	0,00		-38 500,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement								
Action : Autres actions environnementales								
Section d'investissement BP 2025 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
C05-710J05	Projet "Récréation"	DDAE/SPRC	185 000,00				35 000,00	38 800,00
C05-760M01	Etudes environnementales	DDAE/SPRC	40 000,00				-25 000,00	
		Total	225 000,00	0,00	0,00		10 000,00	38 800,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				
			Action : Boisement				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-760A03	Aménagement de l'espace E. Durieux	DDAE/SAENI					24,34
		Total	0,00	0,00	0,00	24,34	0,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				
			Action : Espaces naturels départementaux				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-710G01	Fonds biodiversité	DDAE/SPRC			5 978,30		
C05-710J01	Participations - Gestion des espaces de randonnées	DDAE/SAENI	305 490,00		102 186,80	30 480,00	
C05-710J03	Participation au fonctionnement d'EDEN 62	DDAE/SAENI	5 290 200,00			38 500,00	
C05-710J04	Subventions et participations environnementales	DDAE/SAENI	452 233,00			2 000,00	
C05-710J18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	DDAE/SAENI	5 000,00			-5 000,00	
		Total	6 052 923,00	0,00	108 165,10	65 980,00	0,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				
			Action : Espaces naturels départementaux				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-710G01	Fonds biodiversité	DDAE/SPRC	336 002,71			50 000,00	
C05-710J16	EDEN - Grands équipements ENS	DDAE/SAENI	153 600,00			-121 200,00	
C05-710J18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	DDAE/SAENI	519 999,20	50 000,00			388 232,68
C05-710J19	Schéma départemental de randonnées	DDAE/SAENI	205 000,00	80 000,00		35 000,00	54 764,00
		Total	1 214 601,91	130 000,00	0,00	-36 200,00	442 996,68

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				
			Action : Opération Grand Site				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-710E07	Opération Grand Site - TDENS - Phase 3 - CPER	DOGSF/MGSZC	36 991,63			-36 991,63	
C05-710E10	Opération Grand Site - Maintenance	DOGSF/MGSZC	280 000,00			-43 378,69	160 000,00
C05-710E11	Opération Grand Site - Label 2017-2023	DOGSF/MGSZC	1 008 000,00			154 949,74	
C05-710E12	Opération Grand Site - Label 2024-2032	DOGSF/MGSZC	615 000,00			120 420,58	35 000,00
		Total	1 939 991,63	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				
			Action : Protection des espaces naturels				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-710I02	Aides en faveur des milieux naturels	DDAE/SAENI			5 200,00		
C05-710I05	Participation aux actions de développement durable	DDAE/SPRC	50 000,00		800,00		1 200,00
C05-710I06	Opérations de développement durable - TDENS	DDAE/SAENI	5 000,00			-2 000,00	
		Total	55 000,00	0,00	6 000,00	-2 000,00	1 200,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				
			Action : Protection des espaces naturels				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-710B01	Aménagement des Caps et Marais d'Opale	DDAE/SAENI	26 000,00			15 000,00	
		Total	26 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Innovation territoriale				
			Action : Innovation				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-800I01	Fonds d'innovation territorial - Réseaux et infrastructures	PPI	108 000,00			-108 000,00	
		Total	108 000,00	0,00	0,00	-108 000,00	0,00

Annexe 2 : Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
DDAE/SPRC	C05-760M01	Etudes environnementales 2025	40 000,00 €

Annexe 3 : Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Description ligne dossier	Montant AP Affecté	Modification AP au BS	Nouveau Total AP
2023-01676-01	Travaux écologiques sur Vaudringhem	45 600.00	- 2 109.18	43 490.82
2024-08012-01	Travaux d'aménagement dans 4 collèges dans le cadre du projet récréation	150 000.00	10 000.00	160 000.00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2025

6^{ème} Commission :

Finances et service public départemental

Réunion du 2 septembre 2025

La 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, avec notamment le fonctionnement de l'Assemblée départementale, la gestion des ressources financières de la collectivité (dotations de l'Etat, produits de fiscalité, emprunt), la gestion des ressources humaines de l'institution, la logistique et les moyens généraux, dont le Restaurant administratif, ainsi que l'immobilier administratif et le patrimoine ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au titre notamment de la gestion des ressources humaines des personnels des collèges (ATTEE) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, à travers la gestion des moyens généraux affectés à la politique culturelle et à la politique sportive ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels médico-sociaux (promotion de la santé et PMI) et des personnels du secteur social, mais aussi des moyens affectés aux centres de santé sexuelle et des moyens généraux et immobiliers (MDS) affectés à l'action sociale ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des recettes de dotation de soutien à l'investissement des départements (ex-DGE, dotation globale d'équipement) ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels de voirie, mais aussi des moyens généraux et immobiliers (MDADT) affectés à cette politique.

Le cahier soumis à votre examen est structuré en deux parties, conformément au double statut de la 6^{ème} Commission :

- la Commission étant chargée du budget départemental dans sa globalité, la première partie a pour objet, afin d'en éclairer la physionomie, de présenter de façon synthétique le projet de budget supplémentaire 2025 dans ses différentes composantes : objet de l'étape, affectation du résultat issu du compte administratif 2024, actualisation des recettes générales du budget, présentation par fonction et par chapitre des principales propositions d'inscriptions en dépenses et en recettes, équilibre général du projet de budget supplémentaire ;

- le périmètre de compétences de la Commission intégrant les ressources humaines, l'administration générale et les moyens des services, ainsi que l'évaluation, la prospective et la modernisation de l'administration, la seconde partie est consacrée plus particulièrement à la présentation des mouvements de crédits qui sont proposés à l'étape du budget supplémentaire sur chacune de ces thématiques.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

1) L'OBJET DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire constitue une étape budgétaire particulière, de nature technique, qui est d'abord fondée sur une obligation réglementaire : il a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent tels que constatés au compte administratif.

Le budget supplémentaire, qui comprend les restes à réaliser (reports) provenant de l'exercice précédent, permet également d'actualiser les prévisions de recettes en fonction d'informations nouvelles parvenues depuis le vote du budget primitif, en particulier en matière de fiscalité, de dotations de l'Etat et d'attributions de péréquation horizontale.

Le budget supplémentaire donne enfin l'opportunité d'intégrer le financement d'éventuelles dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées ou d'ajuster le niveau des dotations budgétaires en fonction des besoins exprimés par les services gestionnaires et du rythme d'exécution des dépenses.

2) L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Dans le cadre du projet de budget supplémentaire, les résultats d'exécution constatés au compte administratif sont repris en sections d'investissement et de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2024, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un résultat excédentaire de **64,69 M€**. Ce montant intègre non seulement l'exécution de la section de fonctionnement au titre de 2024, mais également les résultats antérieurs reportés, soit 48,91 M€ ;

- en section d'investissement, un solde d'exécution cumulé déficitaire de **26,16 M€**.

Il revient à l'Assemblée départementale de se prononcer sur l'affectation du résultat, étant entendu qu'il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Dès lors, il est proposé d'affecter le résultat constaté au compte administratif 2024, soit **64 688 407,98 M€** :

- d'une part, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, qui s'établit à **26 161 853,98 M€**. Ce montant correspond au solde d'exécution cumulé, en l'absence de restes à réaliser (reports).

- d'autre part, pour le solde, soit **38 526 554,00 €**, en excédent de fonctionnement reporté.

3) L'ACTUALISATION DES RECETTES GENERALES DU BUDGET

Traditionnellement, l'étape du budget supplémentaire permet d'opérer divers ajustements sur les recettes d'équilibre à caractère général. Ces dernières ont fait l'objet d'estimations lors du budget primitif 2025 adopté en mars, mais certaines données relatives à leur produit prévisionnel pour 2025 ont été notifiées ou publiées par les services de l'Etat depuis. Il en va ainsi des recettes de fonctionnement prévues en matière de fiscalité indirecte, de dotations de l'Etat et d'attributions de péréquation.

La fiscalité indirecte

Fiscalité indirecte	BP 2025	PROJET BS 2025	BP + BS 2025
TVA - fraction compensatoire de la TFPB	338 548 733,00	909 104,00	339 457 837,00
TVA - fraction compensatoire de la CVAE	69 523 713,00	186 692,00	69 710 405,00
TOTAL	408 072 446,00	1 095 796,00	409 168 242,00

Depuis 2021, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les départements perçoivent une fraction du produit net national de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En mars 2025, les services fiscaux ont communiqué au Département les données relatives à la TVA nationale 2024 définitive, dont l'évolution par rapport à la même donnée 2023 (+ 1,12 %) s'avère légèrement supérieure à la dynamique qui était anticipée en octobre 2024 (+ 0,85 %). Il en résulte une revalorisation de 0,91 M€ de la fraction de TVA versée en 2025 au Département.

Il en va de même de la seconde fraction de TVA, que les départements perçoivent depuis 2023 en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La fraction attribuée au Département en 2025 se voit ainsi légèrement revalorisée de 0,19 M€.

Il convient de rappeler que, dans le cadre de l'association du secteur public local à l'effort de redressement des comptes publics, l'article 109 de la loi de finances pour 2025 a privé les collectivités territoriales de toute dynamique de la TVA cette année, en prévoyant le gel à leur niveau de 2024 des fractions de TVA qui leur sont attribuées en 2025.

Les dotations, compensations et attributions de péréquation

Dotations, compensations et attributions de péréquation	BP 2025	PROJET BS 2025	BP + BS 2025
DGF - dotation forfaitaire	86 800 000,00	- 325 355,00	86 474 645,00
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	46 700 000,00	13 348,00	46 713 348,00
DCP - dispositif de compensation péréquée (frais de gestion TFPB)	30 700 000,00	722 534,00	31 422 534,00
TOTAL	164 200 000,00	410 527,00	164 610 527,00

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement (DGF), les montants attribués pour 2025 à chaque département ont été mis en ligne fin mars sur le site des dotations de l'Etat. La dotation forfaitaire allouée au Département du Pas-de-Calais, soit 86,47 M€, est inférieure à la prévision du BP 2025. Il est rappelé que le Département subit chaque année un écrêtement sur sa dotation forfaitaire,

en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier par habitant moyen des départements. Cet écrêtement s'élève cette année à 1,4 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) a été notifiée mi-mars au Département. La loi de finances pour 2025 ayant prévu une réfaction de - 39 M€ (- 3 %) sur la DCRTP des départements, le montant alloué à la collectivité s'établit à 46,71 M€ en 2025, en baisse de 0,98 M€ par rapport à 2024.

Enfin, le dispositif de compensation péréquée (DCP) correspond au reversement par l'Etat des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le Département s'est vu notifier fin mai une attribution définitive de 31,42 M€ pour 2025, en hausse de 0,73 M€ par rapport à 2024.

4) LA SYNTHÈSE PAR FONCTION ET PAR CHAPITRE DES PRINCIPALES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS

Les tableaux suivants font état des crédits 2025 déjà votés par l'Assemblée (BP et reports) et des mouvements qui sont proposés à l'étape du BS 2025. Ils sont présentés selon deux formats, d'une part par politique publique (fonction M.57), d'autre part par chapitre fonctionnel.

a) En dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
0 SERVICES GENERAUX	103 507 697,03	0,00	36 824 961,79
1 SECURITE	2 569 904,50	0,00	0,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	56 368 356,92	0,00	-301 556,96
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	9 407 407,33	0,00	130 972,56
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	11 175 634,18	0,00	-475 880,62
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 316 479,90	0,00	2 551 500,00
6 ACTION ECONOMIQUE	2 648 824,01	0,00	-269 094,61
7 ENVIRONNEMENT	3 529 153,54	0,00	96 596,70
8 TRANSPORTS	63 778 115,05	0,00	10 065 706,12
TOTAL	267 301 572,46	0,00	48 623 204,98

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
001 Solde d'exécution reporté			26 161 853,98
900 SERVICES GENERAUX	16 252 697,03	0,00	10 663 107,81
901 SECURITE	2 508 000,00	0,00	0,00
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	56 368 356,92	0,00	-301 556,96
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	9 359 407,33	0,00	130 972,56
904 SANTE ET ACTION SOCIALE	11 165 634,18	0,00	-475 880,62
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 316 479,90	0,00	2 551 500,00
906 ACTION ECONOMIQUE	2 613 824,01	0,00	-256 730,41
907 ENVIRONNEMENT	3 529 153,54	0,00	96 596,70
908 TRANSPORTS	63 778 115,05	0,00	10 065 706,12
923 Dettes et autres opérations financières	87 409 904,50	0,00	-12 364,20
TOTAL	267 301 572,46	0,00	48 623 204,98

La principale inscription en section d'investissement correspond à l'écriture de reprise du solde d'exécution cumulé déficitaire évoqué plus haut, à hauteur de **26,16 M€**.

Dans le champ des différentes politiques publiques, de nombreux mouvements d'ajustement sont proposés, à la hausse comme à la baisse, en fonction du degré d'avancement des opérations physiques, tant en maîtrise d'ouvrage qu'en subventions d'équipement, et qui nécessite une actualisation de l'échéancier des crédits de paiement au vu des prévisions d'exécution. Ces mouvements se traduisent au final par l'inscription nette d'un volume de **12,2 M€** de crédits complémentaires, portant ainsi la section d'investissement hors dette à **192,2 M€** pour l'exercice 2025. Il convient néanmoins de préciser que ces ouvertures de crédits en dépenses sont compensées par l'inscription de recettes d'investissement supplémentaires, détaillées au b) ci-après, d'un montant quasiment équivalent.

En ce qui concerne les opérations en maîtrise d'ouvrage, un abondement global de **10 M€** est proposé pour la voirie départementale, dans le cadre de la poursuite des travaux de remise en état du réseau routier et des ouvrages d'art endommagés par les inondations de fin 2023 - début 2024 : 7,1 M€ pour la maintenance des routes départementales, y compris en milieu urbain, 2 M€ pour les interventions sur le réseau structurant et 0,25 M€ pour les ouvrages d'art. Des crédits sont également sollicités pour l'Opération Grand Site (**0,2 M€**).

Au chapitre des subventions d'équipement, des crédits de paiement complémentaires sont sollicités au titre du Fonds d'innovation territorial - aménagement et environnement (**1 M€**), au titre du FARDA aménagement (**1,8 M€**) et du FARDA aide à la voirie communale (**0,2 M€**), ainsi que pour les pistes cyclables (**0,4 M€**).

Enfin est prévue une dotation de **10,3 M€** au titre des crédits d'investissement non affectés afin de couvrir budgétairement d'éventuelles dépenses ne pouvant être anticipées à ce stade.

b) En recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
0 SERVICES GENERAUX	179 821 007,76	24 171 853,98
1 SECURITE	0,00	30 555,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 702 811,44	-756 264,44
6 ACTION ECONOMIQUE	0,00	49 566,00
7 ENVIRONNEMENT	3 794 367,29	3 176 796,68
8 TRANSPORTS	3 800 000,00	9 191 560,00
TOTAL	197 118 186,49	35 864 067,22

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
900 SERVICES GENERAUX	3 900 000,00	-2 801 000,00
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 702 811,44	30 555,00
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	0,00	-756 264,44
904 SANTE ET ACTION SOCIALE	0,00	49 566,00
907 ENVIRONNEMENT	3 785 475,29	3 176 796,68
908 TRANSPORTS	2 800 000,00	8 830 000,00
922 Dotations et participations	23 000 000,00	26 161 853,98
923 Dettes et autres opérations financières	153 879 899,76	0,00
954 Produit des cessions des immobilisations	50 000,00	1 172 560,00
TOTAL	197 118 186,49	35 864 067,22

Est prévue en recettes d'investissement, au chapitre 922, l'écriture de couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution cumulé), déjà évoquée, à hauteur de **26,16 M€**.

En fonction 7, l'encaissement d'une subvention de **2,5 M€** est anticipé au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), ainsi que divers financements à percevoir de l'Agence de l'Eau pour un montant global de **0,5 M€**.

En fonction 8, une recette de **10 M€** est prévue au titre de la participation de l'Etat au financement des travaux de remise en état des voiries et des ouvrages d'art endommagés par les inondations de 2023-2024.

c) En dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
0 SERVICES GENERAUX	135 975 050,96	991 566,78	26 671 852,24
1 SECURITE	90 611 450,00	10 000,00	0,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	106 490 293,00	0,00	11 490,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 608 950,00	0,00	76 474,00
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 349 537 344,03	55 393,10	13 654 627,88
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	5 568 315,60	0,00	-24 000,00
6 ACTION ECONOMIQUE	5 051 558,00	264 840,00	125 445,00
7 ENVIRONNEMENT	6 805 321,00	114 165,10	145 848,99
8 TRANSPORTS	56 184 240,00	88 484,28	179 486,00
TOTAL	1 772 832 522,59	1 524 449,26	40 841 224,11

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
930 SERVICES GENERAUX	105 591 258,16	991 566,78	25 246 652,09
931 SECURITE	90 611 450,00	10 000,00	0,00
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	106 490 293,00	0,00	11 490,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 586 450,00	0,00	76 474,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA-RMI)	752 624 905,80	55 393,10	13 460 416,30
9343 APA	255 535 000,00	0,00	31 000,00
9344 RSA-REGULARISATIONS DE RMI	341 377 438,23	0,00	163 211,58
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	5 568 315,60	0,00	-24 000,00
936 ACTION ECONOMIQUE	5 051 558,00	264 840,00	125 445,00
937 ENVIRONNEMENT	6 805 321,00	114 165,10	145 848,99
938 TRANSPORTS	56 184 240,00	88 484,28	179 486,00
941 Autres impôts et taxes	10 000 000,00	0,00	400 000,00
943 Opérations financières	19 407 172,80	0,00	320 000,00
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	969 120,00	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	30 000,00	0,00	705 200,15
TOTAL	1 772 832 522,59	1 524 449,26	40 841 224,11

Hors inscription au titre des crédits de fonctionnement non affectés, le volume global des inscriptions proposées sur le champ des différentes politiques publiques s'établit à **18,8 M€**. Comme en section d'investissement, ces crédits complémentaires en dépenses sont compensés par des recettes supplémentaires détaillées au d) ci-après.

Les mouvements les plus significatifs concernent l'action sociale, avec un abondement global de **14,4 M€** ventilé de la façon suivante : **5,3 M€** pour l'hébergement en établissement des personnes âgées, **3 M€** pour l'accueil en établissement des personnes handicapées et **3 M€** pour la prestation de compensation du handicap. Des crédits supplémentaires sont également sollicités au titre de la protection de l'enfance : **2,5 M€** pour l'accueil en établissements localisés en Belgique et **0,6 M€** pour les frais de transport des enfants par des prestataires privés.

Les crédits affectés à la rémunération et aux charges sociales du personnel départemental font l'objet d'un abondement global de **2 M€**. Il s'agit de couvrir en partie le surcoût engendré par le décret du 30 janvier 2025, qui a majoré de 3 points par an, sur la période 2025-2028 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation des employeurs au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL.

Au chapitre 941 est prévue une inscription de **0,4 M€** destinée à abonder la participation du Département au Fonds national de péréquation des DMTO. Evaluée initialement à 10 M€ au stade du budget primitif, elle devrait finalement avoisiner 10,4 M€.

Un crédit complémentaire de **0,32 M€** est sollicité au chapitre 943 au titre des frais financiers, plus particulièrement pour couvrir le coût en intérêts des lignes de trésorerie contractées depuis l'été 2024 par le Département afin de pallier les tensions croissantes de trésorerie auxquelles il est confronté.

Enfin est prévue, à hauteur du solde disponible au titre du présent budget supplémentaire, une dotation de **22 M€** au titre des crédits de fonctionnement non affectés. Cette dotation servira à financer les sessions budgétaires ultérieures.

d) En recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
0 SERVICES GENERAUX	1 638 281 024,74	41 047 095,13
1 SECURITE	502 024,00	0,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	86 500,00	0,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 336 384,82	0,00
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	193 765 998,00	14 370 576,00
7 ENVIRONNEMENT	7 738 267,00	188 700,00
8 TRANSPORTS	1 305 710,00	-481 560,00
TOTAL	1 843 015 908,56	55 124 811,13

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (€)	PROJET DE BS 2025 (€)
002 Résultat de fonctionnement reporté		38 526 554,00
930 SERVICES GENERAUX	23 076 372,74	168 000,00
931 SECURITE	502 024,00	0,00
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	86 500,00	0,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 336 384,82	0,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA-RMI)	67 185 998,00	370 576,00
9343 APA	124 580 000,00	14 000 000,00
9344 RSA-REGULARISATIONS DE RMI	2 000 000,00	0,00
937 ENVIRONNEMENT	7 738 267,00	188 700,00
938 TRANSPORTS	824 150,00	0,00
940 Impositions directes	84 098 353,00	722 534,00
941 Autres impôts et taxes	1 140 621 697,00	1 095 796,00
942 Dotations et participations	346 700 102,00	-312 007,00
943 Opérations financières	565 560,00	-559 560,00
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	500,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	43 700 000,00	924 218,13
TOTAL	1 843 015 908,56	55 124 811,13

L'inscription majeure en recettes de fonctionnement correspond à l'écriture de reprise du résultat de fonctionnement reporté, soit un excédent de **38,53 M€**.

On retrouve également les inscriptions d'actualisation des recettes générales (fiscalité, dotations et attributions de péréquation), à hauteur de **1,5 M€**, détaillées au 3) de la présente partie.

Enfin il convient de mentionner, dans le champ de l'action sociale, l'inscription à hauteur de **14 M€** d'un concours à percevoir de la CNSA en 2025. Ce financement, dénommé « geste 25 », a pour objet d'améliorer le taux de couverture des dépenses d'APA engagées par le Département.

5) LES CONDITIONS D'EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Les données d'équilibre du projet de BS 2025 sont synthétisées comme suit :

		Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement	Recettes	50 828 900,83 €	35 864 067,22 €	14 964 833,61 €
	Dépenses	50 828 900,83 €	48 623 204,98 €	2 205 695,85 €
	Equilibre	0,00	- 12 759 137,76 €	12 759 137,76 €
Fonctionnement	Recettes	55 365 673,37 €	55 124 811,13 €	240 862,24 €
	Dépenses	55 365 673,37 €	42 365 673,37 €	13 000 000,00 €
	Equilibre	0,00	12 759 137,76 €	- 12 759 137,76 €
Total	Recettes	106 194 574,20 €	90 988 878,35 €	15 205 695,85 €
	Dépenses	106 194 574,20 €	90 988 878,35 €	15 205 695,85 €
	Equilibre	0,00	0,00	0,00

DEUXIEME PARTIE :
LES MOUVEMENTS SPECIFIQUES
AU PERIMETRE DE LA 6^{ème} COMMISSION

Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2025. Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	34 500,00			
	Immobilier administratif	4 529 364,13	909 480,00	-53 115,13	-78 000,00
	Moyens des services	23 550 379,00	999 950,00	460 508,42	58 000,00
	Ressources financières et budgétaires	29 928 452,87	1 615 146 162,00	23 482 454,76	40 957 095,13
	Ressources Humaines - Personnel administratif	68 331 288,70	8 264 100,00	2 849 208,00	110 000,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	59 000,00		1 490,00	
	Equipement collèges	1 029 000,00			
	Moyens des services	17 000,00			
	Ressources Humaines - Education	53 493 718,00	12 500,00	10 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	38 000,00			
	Archives	119 750,00			
	Culture	56 700,00		5 674,00	
	Moyens des services	34 000,00			
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	2 500,00			
	Immobilier MDS	630 000,00			
	Moyens des services	147 000,00			
	Moyens Généraux - action sociale	2 777 720,00			
	Ressources Humaines - action sociale	86 123 852,30	528 000,00	-550 441,00	
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	27 374 659,00	26 600,00	-290 417,00	
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	130 000,00			
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	475 000,00			
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	40 538 765,00	27 000,00	-45 514,00	
Total Fonctionnement		339 420 649,00	1 625 913 792,00	25 869 848,05	41 047 095,13

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	85 000,00			
	Immobilier administratif	11 599 200,22	3 900 000,00	6 924,00	-2 089 000,00
	Moyens des services	4 494 000,00	50 000,00	377 500,00	99 000,00
	Ressources financières et budgétaires	92 418 496,81	180 995 007,76	36 440 537,79	26 161 853,98
	Ressources Humaines - Personnel administratif	45 000,00	10 000,00		
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	113 000,00			
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	386 913,86			
	Archives	7 040,90			
	Culture	29 000,00			
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	142 643,60			
	Moyens des services	5 000,00			
	Moyens Généraux - action sociale	42 000,00			
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local		3 664 367,29		2 500 000,00
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	715 346,86			
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	27 000,00			
	Routes et mobilité	2 783,73		-2 783,73	
Total Investissement		110 112 425,98	188 619 375,05	36 822 178,06	26 671 853,98

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Comme prévu, le Budget Supplémentaire 2025 apparaît comme une étape essentiellement technique. En effet, hors affectation du résultat 2024, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est contenue à 2 387 394 € dont 1 962 836 € pour la rémunération des personnels et 200 200 € pour le fonctionnement du restaurant administratif. Il s'agit par ces mouvements de compenser respectivement pour partie l'augmentation des cotisations à la CNRACL décidée nationalement et l'augmentation assez significative des convives au restaurant administratif.

En investissement, les mouvements apparaissent également globalement équilibrés, les recettes (hors affectation du résultat) étant globalement en hausse de 500 000 € et les dépenses contenues à + 381 640.21 €.

Précision méthodologique :

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2025. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Les colonnes dédiées au projet de BS 2025 comprennent donc :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Fonction 0 : services généraux

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	Immobilier administratif - maintenance	3 566 000,00					
		Immobilier administratif - maîtrise des consommations	137 364,13	22 000,00		-53 115,13		
		Immobilier administratif - opérations foncières		887 480,00			-78 000,00	
		Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses	674 000,00					
		Immobilier administratif - travaux neufs	152 000,00					
		Immobilier administratif	4 529 364,13	909 480,00	0,00	-53 115,13	-78 000,00	
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	11 131 010,00	49 000,00	103 942,16		233 588,42	
		Audits et Analyses	800 000,00	817 950,00	140 261,28		29 520,00	
		Documentation	433 450,00	1 500,00				
		Fonctionnement de l'Assemblée Départementale	6 028 400,00	500,00	303 292,72			
		Garage départemental	678 000,00	11 000,00			-55 800,00	
		Imprimerie	198 500,00	10 000,00			-5 000,00	
		Restaurant administratif	1 034 769,00				200 200,00	
		Systèmes d'information	3 246 250,00	110 000,00			58 000,00	
			Moyens des services	23 550 379,00	999 950,00	547 496,16	460 508,42	58 000,00
		Ressources financières et budgétaires	Autres Impôts, Taxes		1 105 201 697,00			1 095 796,00
	Charges et produits financiers		19 550 000,00	6 000,00			320 000,00	
	Dépenses imprévues		0,00					
	Dotations versées par l'Etat		10 000 000,00	454 642 720,00			400 000,00	
	Fiscalité directe			7 050 000,00				
	Pénalités reçues et versées		10 000,00					
	Recettes et dépenses diverses		368 452,87	48 245 745,00			22 762 454,76	
			Ressources financières et budgétaires	29 928 452,87	1 615 146 162,00	0,00	23 482 454,76	40 957 096,13
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Action sociale en faveur du personnel départemental	3 055 000,00	1 010 000,00				
		Développement des compétences	556 025,00	1 000,00			83 000,00	
		Personnel administratif	64 720 263,70	7 253 100,00	345 015,12		2 766 208,00	
		Ressources Humaines - Personnel administratif	68 331 288,70	8 264 100,00	345 015,12	2 849 208,00	110 000,00	

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GÉNÉRAUX	Immobilier administratif	Immobilier administratif - maintenance	6 260 009,16	0,00		3 600,00	
		Immobilier administratif - maîtrise des consommations	183 538,57	1 500 000,00			-1 500 000,00
		Immobilier administratif - opérations foncières	50 000,00	2 400 000,00			-1 589 000,00
		Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses	10 000,00	0,00			
		Immobilier administratif - travaux neufs	5 095 652,49	0,00		3 324,00	1 000 000,00
		Immobilier administratif	11 599 200,22	3 900 000,00	0,00	6 924,00	-2 089 000,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	415 000,00	0,00		78 500,00	
		Garage départemental	550 000,00	50 000,00			
		Systèmes d'information	3 529 000,00	0,00		299 000,00	99 000,00
		Moyens des services	4 494 000,00	50 000,00	0,00	377 500,00	99 000,00
	Ressources financières et budgétaires	Dépenses imprévues	0,00				
		Dotations versées par l'Etat		22 000 000,00			
		Financement long terme	92 334 000,00	158 995 007,76			
		Recettes et dépenses diverses	84 496,81			36 440 537,79	26 161 853,98
		Ressources financières et budgétaires	92 418 496,81	180 995 007,76	0,00	36 440 537,79	26 161 853,98

Programme immobilier administratif

○ Action maîtrise des consommations :

Dépenses de fonctionnement : - 53 115,13 €

Cette réduction correspond à la suppression d'une autorisation d'engagement de 2024 qui n'était pas affectée.

Recettes d'investissement : - 1 500 000,00 €

Il est proposé un ajustement à la baisse des recettes en raison d'une erreur de saisie de recettes lors du BP liée à la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID - C06-780A01), cette recette devant figurer en fonction 7 Environnement et non en fonction 0 Services généraux.

○ Action opérations foncières :

Recettes de fonctionnement : - 78 000,00 €

La recette liée à la vente de foncier nu a été réinscrite en investissement.

Recettes d'investissement : - 1 589 000,00 €

L'inscription initiale de 2,4 M€ pour la vente de la propriété rue des Fours à Arras initialement prévue en 2025 est reportée. Un recours a effectivement été porté et a conduit à la suspension de la promesse de vente. D'autres ventes immobilières, sur les communes d'Ecures et Arras notamment, pour un montant total de 811 000 € sont ajoutées lors de ce budget supplémentaire. Il en résulte une baisse de recette de 1 589 000,00 €

○ Action travaux neufs :

Dépenses d'investissement : + 3 324,00 €

Il est proposé un ajustement mineur des dépenses liées à la maintenance des bâtiments.

Recettes d'investissement : + 1 000 000,00 €

Cette augmentation des recettes correspond à la tranche 2025 de la subvention de 5 000 000,00 € accordée par le Ministère de la Culture pour la construction des archives départementales à Dainville.

Programme moyens des services :

○ **Action achats, logistique et moyens :**

Un crédit complémentaire de 233 588,42 € est sollicité afin notamment de couvrir l'augmentation des frais d'affranchissement (+ 100 000 €) liée à la hausse du prix du timbre depuis le 1^{er} janvier et 129 600 € de crédits complémentaires pour les fournitures administratives des services.

○ **Action garage départemental :**

Le garage départemental propose un ajustement à la baisse de ses crédits de 55 800 € correspondant à une évaluation à la baisse des dépenses de carburant (- 26 800 €) et de ses dépenses de logistique (- 29 000 €)

○ **Action imprimerie :**

Sur la base du fonctionnement du 1^{er} semestre et des besoins anticipés pour la fin de l'année, l'imprimerie départementale ajuste ses crédits à la baisse de 5 000 €.

○ **Action restaurant administratif :**

Une dépense supplémentaire de 200 200 € est sollicitée afin de faire face à l'augmentation des dépenses du restaurant administratif liée à une fréquentation accrue par les agents de la collectivité.

○ **Action système d'information**

En fonctionnement, une dépense supplémentaire de 58 000 € est nécessaire pour le déploiement de l'expérimentation de l'IA au sein du Département. Celui-ci fait l'objet d'un financement FEDER pour le même montant.

En investissement, le même projet nécessite une dépense d'investissement de 99 000 €, elle aussi financée par le FEDER (99 000 € en recettes). L'inscription supplémentaire de 200 000 € proposée est la conséquence d'un virement de crédits d'un sous-programme relevant de la C3. Cette dépense est donc neutre pour le budget départemental.

Programme ressources humaines – personnels administratifs :

○ **Action « Développement des compétences »**

Un crédit complémentaire de 83 000 € est sollicité pour faire face aux besoins de formation des agents.

○ **Action « Personnel administratif »**

Cette action porte essentiellement l'augmentation des cotisations à la CNRACL décidée nationalement ; ce qui nécessite une majoration des crédits de près de 2,8 M€. Cette augmentation n'était pas connue lors de la préparation budgétaire et n'avait donc pu être anticipée. Ces besoins sont pour partie compensés par des mouvements issus des fonctions 4 (- 850 858 €) et 8 (- 30 297,73 €).

En recette de fonctionnement, un complément de 110 000 € est attendu dans le cadre du renouvellement de la convention avec le FIPHFP.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	59 000,00				1 490,00
		Accompagnement et action sociale	59 000,00	0,00	0,00		1 490,00
	Ressources Humaines - Education	Développement des compétences - personnel des collèges	75 804,00				
		Personnel des collèges	53 417 914,00	12 500,00			10 000,00
		Ressources Humaines - Education	53 493 718,00	12 500,00	0,00		10 000,00

Programme ressources humaines – éducation

- Action « Personnel des collèges »

Un ajustement des crédits de vacation pour les personnels de l'éducation nationale est nécessaire à hauteur de 10 000 €.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Culture	Lecture	53 000,00				
		Moyens généraux culture	3 700,00				5 674,00
		Culture	56 700,00	0,00	0,00		5 674,00

Programme culture

- Action moyens généraux culture

Les crédits proposés correspondent à l'ajustement à la hausse des besoins liés à l'acquisition d'accessoires dédiés aux services culturels. (+ 5 674 €)

Fonction 4 : santé et action sociale

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Ressources Humaines - action sociale	Développement des compétences	321 103,30				5 000,00
		Personnel - personnes handicapées	517 076,00	248 000,00			-183 172,00
		Personnel - pôle solidariétés	85 285 673,00	280 000,00			-372 269,00
		Ressources Humaines - action sociale	86 123 852,30	528 000,00	0,00		-550 441,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnel médico-social	169 600,00				5 000,00
		Personnel médico-social	27 205 059,00	26 600,00			-295 417,00
			Ressources Humaines - prévention médico-sociale	27 374 659,00	26 600,00	0,00	

Programme ressources humaines – action sociale

- Action « Développement des compétences »

5 000 € supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les frais de formations des agents intervenant dans le champ de la santé et de l'action sociale.

- Action « Personnel - personnes handicapées » et action « Personnel –pôle solidariétés » :

Les mouvements négatifs proposés sont réorientés en fonction 0 (cf. supra).

- Action « Développement des compétences – personnels secteur médico-social »

5 000 € supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les frais de formations des agents intervenant dans le champ médico-social.

Le mouvement négatif proposé est réorienté en fonction 0 (cf. supra).

Fonction 7 : environnement

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale		3 664 367,29			2 500 000,00
		Aménagement et développement local	0,00	3 664 367,29	0,00	0,00	2 500 000,00

Un ajustement des recettes est attendu en 2025 pour les grands travaux dans les collèges qui pourraient faire l'objet d'une subvention dans le cadre du dispositif de dotation de soutien à l'investissement des départements.

Fonction 8 : transports

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	Développement des compétences	171 600,00				-18 000,00
		Personnel - entretien du patrimoine départemental	40 367 165,00	27 000,00			-27 514,00
		Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	40 538 765,00	27 000,00	0,00	-45 514,00	0,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Routes et mobilité	Recettes et dépenses diverses	2 783,73	0,00			
		Routes et mobilité	2 783,73	0,00	0,00	-2 783,73	0,00

Programme ressources humaines- réseaux et infrastructures

- **Action développement des compétences :**

Un ajustement de crédits à la baisse de 18 000 € est proposé afin de s'adapter aux besoins.

- **Action personnel - entretien du patrimoine départemental :**

De la même manière, une baisse de crédits de 27 514 € est également proposée pour cette action.

Budget annexe : Restaurant administratif :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	Développement des compétences - restaurant administratif	2 000,00				
		Moyens généraux	588 260,00	1 767 644,00		195 200,00	210 200,00
		Personnel - restaurant administratif	1 116 394,00	210,00			
		Recettes et dépenses diverses					
		Systèmes d'information	7 600,00				
	Restaurant administratif		1 714 254,00	1 767 854,00	0,00	195 200,00	210 200,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	Moyens généraux	50 000,00			218 400,61	
		Recettes et dépenses diverses					203 400,61
		Systèmes d'information	3 600,00				
	Restaurant administratif		53 600,00	0,00	0,00	218 400,61	203 400,61

- **Action moyens généraux :**

Le restaurant administratif connaît depuis quelques mois un pic de fréquentation assez important. Cette situation génère des besoins de financement complémentaires à hauteur de 195 200 € en fonctionnement par rapport aux prévisions initiales. Ces dépenses sont cependant largement compensées par les recettes (210 200 €).

En investissement, l'inscription de 218 400,61 € proposée correspond à la régularisation de la reprise de l'excédent constaté en section d'investissement.

- **Action recettes et dépenses diverses**

La recette de 203 400,61 € prévue correspond à l'excédent reporté de la section d'investissement.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - maintenance						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020C06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	DIMMO/SMP	103 800,00			-6 400,00
C06-020C11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	DIMMO/SMP	5 918 491,48			10 000,00
		Total	6 022 291,48	0,00	0,00	3 600,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - maîtrise des consommations						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020C12	Dispositif de maîtrise des consommations - Bâtiments	DIMMO/SIE	137 364,13	22 000,00		-53 115,13
		Total	137 364,13	22 000,00	0,00	-53 115,13

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - maîtrise des consommations						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020C12	Dispositif de maîtrise des consommations - Bâtiments	DIMMO/SIE	183 538,57	1 500 000,00		-1 500 000,00
		Total	183 538,57	1 500 000,00	0,00	-1 500 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - opérations foncières						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020J06	Opérations foncières	SGPADT/SVPD		78 000,00		-78 000,00
		Total	0,00	78 000,00	0,00	-78 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - opérations foncières						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020J06	Opérations foncières	SGPADT/SVPD	50 000,00	2 400 000,00		-1 589 000,00
		Total	50 000,00	2 400 000,00	0,00	-1 589 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - travaux neufs						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020C01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SEP	100 000,00			3 324,00
C06-020C02	Travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SGT	4 995 652,49			1 000 000,00
		Total	5 095 652,49	0,00	0,00	3 324,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Achats, logistique et moyens						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020L04	Prestations affaires générales - services généraux	DACP/SSAB	6 342 510,00			233 588,42
C06-020C08	Prestations juridiques - Administration générale	PRA/DAJ	80 000,00		78 047,60	
C06-021A01	Habillement	DACP/SSAB	60 000,00		25 894,56	
		Total	6 482 510,00	0,00	103 942,16	233 588,42

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Achats, logistique et moyens						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020L08	Logistique - Services généraux	DACP/SSAB	340 000,00			78 500,00
		Total	340 000,00	0,00	0,00	78 500,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Audits et Analyses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020O04	Audits et analyses	DACP/SSAB	800 000,00	817 950,00	140 261,28	29 520,00
		Total	800 000,00	817 950,00	140 261,28	29 520,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Fonctionnement de l'Assemblée Départementale						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-031C01	Indemnités des Conseillers Départementaux et frais connexes	DGS/DAE	4 721 950,00		303 292,72	
		Total	4 721 950,00	0,00	303 292,72	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Garage départemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense
C06-020M02	Garage départemental - stocks carburants	DMG/SGTPV	350 000,00	10 500,00		-26 800,00
C06-020M04	Garage départemental - logistique fonctionnement	DMG/SGTPV	327 500,00			-29 000,00
		Total	677 500,00	10 500,00	0,00	-55 800,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services		Action : Imprimerie			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-020L07	Logistique - Imprimerie	DMG/SML	198 500,00	10 000,00		-5 000,00	
		Total	198 500,00	10 000,00	0,00	-5 000,00	0,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services		Action : Restaurant administratif			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-021C08	Participation au fonctionnement du Restaurant administratif	DF/SELB	1 034 769,00			200 200,00	
		Total	1 034 769,00	0,00	0,00	200 200,00	0,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services		Action : Systèmes d'information			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-020N02	Informatique Fonctionnement	PRA/DSN	3 246 250,00	110 000,00		58 000,00	58 000,00
		Total	3 246 250,00	110 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services		Action : Systèmes d'information			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-020N01	Informatique Equipement et études	PRA/DSN	3 529 000,00			299 000,00	99 000,00
		Total	3 529 000,00	0,00	0,00	299 000,00	99 000,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires		Action : Autres Impôts, Taxes			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-010F03	Autres impôts et taxes	DF/SELB		1 105 201 697,00			1 095 796,00
		Total	0,00	1 105 201 697,00	0,00	0,00	1 095 796,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires		Action : Charges et produits financiers			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-010N01	Charges et produits financiers - Dette	DF/SELB	19 550 000,00			320 000,00	
		Total	19 550 000,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires		Action : Dotations versées par l'Etat			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-010G01	DGF	DF/SELB		262 256 829,00			-325 355,00
C06-010G03	Compensations et attributions de péréquation	DF/SELB	10 000 000,00	176 418 284,00		400 000,00	735 882,00
		Total	10 000 000,00	438 675 113,00	0,00	400 000,00	410 527,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires		Action : Recettes et dépenses diverses			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-010I01	Résultats reportés.	DF/SELB				38 526 554,00	
C06-010N05	Provision	DF/SELB	30 000,00			705 200,15	924 218,13
C06-010O05	Crédits de fonctionnement non affectés	DF/SELB	197 942,87			22 057 254,61	
		Total	227 942,87	0,00	0,00	22 762 454,76	39 450 772,13

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires		Action : Recettes et dépenses diverses			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-010E02	Crédits d'investissement non affectés	DF/SELB	84 496,81			10 278 683,81	
C06-010I01	Résultats reportés.	DF/SELB				26 161 853,98	26 161 853,98
		Total	84 496,81	0,00	0,00	36 440 537,79	26 161 853,98

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif		Action : Développement des compétences			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-021B01	Formation - Personnel administratif	DRH/F Formation	289 620,00			33 000,00	
C06-021B07	Vacations - Formation personnel administratif	DRH/REM Rémunérations	285 405,00	1 000,00		50 000,00	
		Total	555 025,00	1 000,00	0,00	83 000,00	0,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif		Action : Personnel administratif			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
C06-021A02	Frais de gestion - Personnel administratif	DRH/G Gestion	538 500,00	375 000,00		-100 000,00	110 000,00
C06-021A03	Recrutement - Personnel administratif	DRH/R Recrutement	418 500,00	500,00	345 015,12		
C06-021A04	Assurances - Personnel administratif	DACP/SSAB	580 000,00			-7 164,00	
C06-021A05	Rémunérations et charges - Personnel administratif permanent	DRH/REM Rémunérations	61 512 763,70	490 500,00		2 801 372,00	
C06-021A06	Rémunérations et charges - Contrats aidés	DRH/REM Rémunérations	430 000,00	87 000,00		72 000,00	
		Total	63 457 763,70	953 000,00	345 015,12	2 766 208,00	110 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures								
Action : Développement des compétences								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C06-800C07	Formation - Personnel voirie	DRH/F Formation	171 600,00				-18 000,00	
		Total	171 600,00	0,00	0,00		-18 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures								
Action : Personnel - entretien du patrimoine départemental								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C06-800C04	Rémunérations et charges - Personnel voirie	DRH/REM Rémunérations	40 367 165,00		27 000,00		-27 514,00	
		Total	40 367 165,00	27 000,00	0,00		-27 514,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité								
Action : Recettes et dépenses diverses								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C06-800G02	Matériel de transport parc véhicules légers (parc DDE)	DMG/SGTPV	2 783,73				-2 783,73	
		Total	2 783,73	0,00	0,00		-2 783,73	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif								
Action : Moyens généraux								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C06-RA07	Fonctionnement spécifique - RA	DMG/SRA/RA	557 110,00	1 767 644,00		195 200,00	210 200,00	
		Total	557 110,00	1 767 644,00	0,00	195 200,00	210 200,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif								
Action : Moyens généraux								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C06-RA01	Investissement - RA	DMG/SRA/RA	50 000,00			218 400,61		
		Total	50 000,00	0,00	0,00	218 400,61	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif								
Action : Recettes et dépenses diverses								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2025 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2025 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C06-RA20	Résultat reporté	DF/SELB/RA					203 400,61	
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00	203 400,61	

Annexe 2 : Affectations complémentaires

No de dossier	Libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2023-01384-01	WIZERNES COUPOLE HELFAUT Réfection étanchéité du bâtiment chaufferie transfo	90 000,00	- 658,29	89 341,71
2024-01248-01	COYECQUES-C.E.R-Rénovation vestiaires et remplacement de châssis au réfectoire	90 000,00	- 2 846,40	87 153,60

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1526554-DE-1-1

Date de télétransmission : 13/10/2025

Date de réception préfecture : 13/10/2025

Publication électronique le : 13 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. François LEMAIRE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

CRÉATION D'UNE PERSONNE MORALE ORGANISATRICE (PMO) ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ENERGIE (FDE)

(N°2025-362)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de l'Énergie et, notamment, son article L.315-2 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Considérant que la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais et le Département du Pas-de-Calais souhaitent collectivement promouvoir les opérations d'autoconsommation collective prévues à l'article L.315-2 du Code de l'énergie ;

Considérant que la mise en œuvre d'opérations d'autoconsommation collective implique l'intervention d'une personne morale organisatrice ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le principe d'adhésion à l'association, en qualité de « membre fondateur », dans les termes du projet de statuts joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

STATUTS DE LA PERSONNE MORALE ORGANISATRICE SOUS FORME D'ASSOCIATION LOI 1901

Préambule

La Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (ci-après « **FDE 62** »), et le Département du Pas de Calais (ci-après ensemble les « **Membres Fondateurs** ») souhaitent collectivement promouvoir les opérations d'autoconsommation collective prévues à l'article L. 315-2 du Code de l'énergie.

Les Membres Fondateurs entendent ainsi favoriser le développement des installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, la mutualisation des besoins en énergie de consommateurs particuliers et professionnels, publics et privés, à une maille locale, ainsi que la maîtrise par ces consommateurs de leurs coûts d'approvisionnement en électricité.

La mise en œuvre d'opérations d'autoconsommation collective implique l'intervention d'une personne morale organisatrice (ci-après « **PMO** ») qui regroupe l'ensemble des participants, qu'ils soient producteur(s) ou consommateur(s) d'électricité. Le rôle de la PMO est défini par les dispositions du Code de l'énergie.

La création de cette PMO s'inscrit par ailleurs dans la stratégie de proximité et d'accompagnement du Département et de la FDE 62 vers les communes et les EPCI. Dans la droite ligne de ce qui est pratiqué par exemple sur l'assistance technique réglementaire sur l'eau, sur la biodiversité pour le Département,... ou plus large dans l'esprit de la plateforme ingénierie dans laquelle collabore la FDE 62, une PMO apportera une assistance technique aujourd'hui indispensable à la création de « boucles d'autoconsommation ».

Ainsi, l'opportunité de création d'une PMO croise l'enjeu du climat (décarbonation notamment) et celui de l'appui aux communes.

Par les présents statuts, les Membres Fondateurs constituent une association loi 1901 qui a vocation à intervenir en tant que PMO dans les opérations d'autoconsommation collective réalisées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais par tous types de consommateurs.

Pour chaque opération d'autoconsommation collective gérée par la présente association en sa qualité de PMO, les participants à ladite opération adhéreront à l'association et un collège spécifique sera créé au sein de l'association.

Table des matières

ARTICLE 1 – NOM	3
ARTICLE 2 – OBJET	3
ARTICLE 3 – SIÈGE.....	3
ARTICLE 4 – DURÉE	3
ARTICLE 5 – MEMBRES.....	3
ARTICLE 6 – ADMISSION - RADIATIONS.....	5
ARTICLE 7 – COTISATIONS - RESSOURCES.....	6
ARTICLE 8 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	6
ARTICLE 9 – BUREAU.....	8
ARTICLE 10 – PRÉSIDENT	8
ARTICLE 11 – MEMBRES FONDATEURS	8
ARTICLE 13 – REGLEMENT INTERIEUR.....	9
ARTICLE 14 – DISSOLUTION	9

ARTICLE 1 – NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre [nom de l'association].

ARTICLE 2 – OBJET

L'association a pour objet d'organiser des opérations d'autoconsommation collective en électricité, étendues ou non, sur le territoire du Pas de Calais, conformément au cadre légal et réglementaire défini par les articles L. 315-1 et suivants et D. 315-1 et suivants du Code de l'énergie.

En sa qualité de PMO, pour chaque opération d'autoconsommation collective et sans que la liste ci-dessous soit exhaustive, l'association :

- Procède à la déclaration de mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective auprès du gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité (GRD) ;
- Conclut la convention relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective avec le GRD, suivant le modèle figurant dans la documentation technique de référence de ce dernier ;
- Exécute cette convention dans le respect des droits et obligations qu'elle lui confère, tant vis-à-vis du GRD que des participants à l'opération d'autoconsommation collective ;
- Assume l'ensemble des tâches et fonctions qui lui incombent en application du cadre légal et réglementaire en vigueur en matière d'autoconsommation collective ;
- Fournit des prestations additionnelles aux participants à l'opération d'autoconsommation collective, sur leur demande, afin de favoriser la réalisation de l'opération et sous réserve de disposer des ressources financières correspondantes.

L'association peut confier à un mandataire, l'exécution de tout ou partie de ses missions statutaires.

ARTICLE 3 – SIÈGE

Le siège social est fixé dans les locaux de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas de Calais 40 Avenue Jean Mermoz CS 70255 62005 Dainville Cedex.

Il pourra être transféré sur décision de l'assemblée générale.

ARTICLE 4 – DURÉE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 – MEMBRES

Les membres de l'association sont, d'une part, les Membres Fondateurs et, d'autre part, les participants aux opérations d'autoconsommation collective qui ont la qualité de producteur ou de consommateur d'électricité.

Chaque boucle d'autoconsommation collective comprendra, à minima, une commune ou un EPCI du Pas de Calais et ne comprendra pas de personnes physiques ou de personnes physiques représentées sous forme de SCI.

5.1. Déclarations

Pour adhérer à l'association, chaque participant à une opération d'autoconsommation collective déclare :

- Avoir la qualité requise, en tant que producteur ou consommateur d'électricité, pour participer à l'opération d'autoconsommation collective organisée par l'association ;
- Avoir reçu les documents et informations suivants :
 - L'accord pour la participation à l'opération d'autoconsommation collective, sur le modèle de l'annexe 4 de la convention type entre Enedis et la PMO *relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective* ;
 - L'information sur le périmètre de l'opération et le contenu de la convention à conclure entre l'association, en sa qualité de PMO, et le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (GRD), notamment les modalités (coefficients) de répartition de la production d'électricité entre les participants ;
 - Le (ou les) projet(s) de contrat(s) de vente de l'électricité produite dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective, y compris les conditions de prix, qui sera (seront) conclu(s) entre chaque consommateur et le (ou les) producteur(s) ;
 - Les présents statuts, y compris leur annexe ;
 - La répartition des cotisations annuelles entre les participants à l'opération d'autoconsommation collective permettant de couvrir l'indemnisation du mandataire pour couvrir ses frais et dépenses.
 - L'information sur l'éventuelle conclusion par l'association d'un contrat de mandat pour réaliser les prestations et sur le financement associé de l'association au niveau des cotisations des membres participants à l'opération ;
- Accepter le périmètre de l'opération et le contenu de la convention à conclure entre l'association, en sa qualité de PMO, et le GRD, notamment les modalités de répartition de la production d'électricité entre les participants ;
- Valider le montant de sa cotisation à l'association.

Le postulant adresse au président de l'association un formulaire signé mentionnant l'ensemble de ces déclarations.

5.2. Engagements

Chaque membre participant à une opération d'autoconsommation collective s'engage à :

- Signer l'accord pour la participation à l'opération d'autoconsommation collective, sur le modèle de l'annexe 4 de la convention type entre Enedis et la PMO *relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective* ;
- Conclure le contrat de vente de l'électricité produite dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective, conformément au projet mentionné ci-avant, et exécuter ce contrat dans le respect des clauses qu'il fixe ;
- Transmettre à la PMO ou à son mandataire, sur sa demande, tout élément nécessaire à la mise en œuvre de l'opération d'autoconsommation collective et communiquer spontanément à la PMO ou à son mandataire toute information relative à un changement de situation personnelle susceptible d'influer sur les conditions de réalisation de l'opération d'autoconsommation collective, notamment l'accord dûment signé de participation à l'opération d'autoconsommation collective et d'autorisation de communication à un tiers de données de mesure d'un site d'électricité raccordé au réseau public de distribution, au profit de la PMO ;
- Maintenir pendant la durée de l'opération d'autoconsommation collective les conditions, notamment d'accès au réseau et à l'énergie de son site, que l'opération requiert pour sa mise en œuvre ;
- Tenir indemnes l'ensemble des autres participants à l'opération d'autoconsommation collective de toute conséquence financière en cas de retrait ou de radiation de l'association, soit en se substituant à un autre participant à l'opération qui lui succédera dans l'ensemble de ses droits et obligations, soit en indemnisant le producteur de tout préjudice dans les conditions prévues par le contrat de vente d'électricité qui le lie à lui.

ARTICLE 6 – ADMISSION - RADIATIONS

6.1. Admission

L'adhésion à l'association est soumise à l'agrément des Membres Fondateurs qui vérifient si le postulant remplit les conditions pour être un membre, telles qu'elles sont définies à l'article 5 des présents statuts.

Les Membres Fondateurs se réservent la possibilité de refuser l'adhésion d'un participant qui ne satisferait manifestement pas aux principes et valeurs portés par eux en matière de transition énergétique.

6.2. Radiation

La qualité de membre se perd :

- Par la démission écrite adressée au président de l'association, signifiée par courrier recommandé avec avis de réception ;
- Pour les membres participant à une opération d'autoconsommation collective, par la perte du statut de consommateur participant à l'opération (cas notamment de déménagement ou de résiliation du contrat d'accès au réseau public) ou de producteur participant à l'opération (cas notamment de remise en cause de l'autorisation d'exploiter ou de résiliation du contrat d'accès au réseau public) ;
- Par le décès pour une personne physique ;
- Par la dissolution pour une personne morale ;
- Par la radiation ou l'exclusion de l'association prononcée par l'assemblée générale en cas d'infraction aux présents statuts, de non-paiement de la cotisation ou de comportement portant préjudice aux intérêts de l'association ;
- Par la dissolution de l'association.

ARTICLE 7 – COTISATIONS - RESSOURCES

Chaque membre de l'association participant à une opération d'autoconsommation collective est tenu de verser annuellement une somme à titre de cotisation.

Les cotisations ont pour but de financer les charges courantes de l'association et les prestations réalisées associées à l'opération, soit principalement l'indemnisation du mandataire dans le cadre du contrat de mandat.

Ainsi qu'il est indiqué à l'Article 5, le montant de leur cotisation a été agréé par les membres lors de leur adhésion à l'association. Ce montant a été fixé par les Membres Fondateurs ; il peut être modifié sur décision de l'assemblée générale.

Le montant des cotisations se compose d'une part fixe applicable à l'ensemble des membres correspondant aux charges courantes de l'association, et d'une part variable correspondant aux prestations réalisées par la PMO par l'intermédiaire de son mandataire pour le compte du membre.

Outre les cotisations, les ressources de l'association peuvent comprendre toute subvention publique et privée et toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

8.1. Composition

L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association à jour dans leurs cotisations dont les Membres Fondateurs qui sont représentés par :

- Deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la FDE 62, désignés par l'organe délibérant de la FDE 62 ;
- Deux représentants titulaires et deux représentants suppléants du Département du Pas-de-Calais, désignés par l'organe délibérant du Département du Pas-de-Calais.

Les autres membres de l'association désignent un unique représentant par membre pour siéger à l'assemblée générale. L'identité de ce représentant et la durée de son mandat sont communiquées au président de l'association par voie postale ou par courrier électronique.

8.2. Fonctionnement

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire.

L'assemblée générale peut se tenir physiquement comme à distance, par visioconférence ou par courrier (postal ou électronique) avec bulletin de réponse.

Elle comprend tous les membres de l'association, convoqués individuellement par voie postale ou courrier électronique.

La convocation à l'assemblée générale contient l'ordre du jour et est adressée par le président de l'association au moins [à compléter] jours avant la date de l'assemblée générale. Le président est tenu de convoquer une réunion de l'assemblée générale si un tiers des membres lui en fait la demande.

Chaque membre peut choisir d'être représenté par un autre membre, muni d'un pouvoir. Chaque membre ne peut être détenteur de plus de [à compléter] pouvoirs.

Le mandataire cocontractant de l'association au titre du contrat de mandat participe, via un de ses représentants, à la réunion de l'assemblée générale sans voix délibérative ; il assiste le cas échéant le président dans la préparation et la tenue de la réunion.

Pour pouvoir prendre des décisions, l'assemblée générale doit réunir au moins la moitié des membres, présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion est convoquée au cours de laquelle l'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Une fois par an, l'assemblée générale, après avoir délibéré sur les questions à l'ordre du jour, se prononce sur le rapport moral et/ou d'activité et sur le rapport financier présenté par le président. Elle délibère sur les orientations à venir et fixe le niveau d'évolution des cotisations annuelles.

Les membres de l'assemblée générale votent à main levée sauf si un tiers d'entre eux demandent un vote à bulletin secret, par voie électronique le cas échéant. Si l'assemblée générale se tient à distance, les membres peuvent voter par courrier (postal ou électronique) ou via internet.

Par principe, l'assemblée générale se prononce à la majorité simple, sous réserve que cette majorité inclue le vote du (ou de l'ensemble des) producteur(s) participant à l'opération d'autoconsommation collective. Par exception, les décisions relatives à la dissolution de l'association ou à la modification de ses statuts sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés. Le règlement intérieur de l'association précise les autres prérogatives de l'assemblée générale.

ARTICLE 9 – BUREAU

L'association est dirigée par un bureau. L'assemblée générale fixe le nombre de membres composant le bureau, qui ne peut pas être inférieur à 4, ainsi que les modalités de désignation de ces membres. Le bureau est composé a minima des membres suivants :

- Le ou la Président(e) de l'association visé(e) à l'article 10 des présents statuts ;
- Un ou plusieurs Vice-Président(e)s ;
- Un(e) Trésorier(ère) ;
- Un(e) Secrétaire ;

Les différentes fonctions ne sont pas cumulables.

La répartition des membres du bureau est définie comme suit :

- 2 sièges minimum pour la FDE 62 ;
- 2 sièges minimum pour le Département du Pas-de-Calais ;

Chaque siège au bureau compte pour un vote.

En cas de vacances, il est procédé aux remplacements lors des élections organisées à la plus proche assemblée générale.

Le règlement intérieur de l'association précise les prérogatives du bureau.

ARTICLE 10 – PRÉSIDENT

Le président de l'association est habilité à représenter l'association dans les actes de la vie civile.

Le président agit dans les limites fixées par les présents statuts et aux fins d'exécution des décisions prises par l'assemblée générale. Il réalise les formalités de déclaration prévues par la loi pour que l'association obtienne la capacité juridique. Il exerce ses fonctions à titre gratuit.

Le président est désigné par l'assemblée générale pour une durée de [à compléter] ans renouvelable parmi les Membres Fondateurs, leurs représentants, ou sur proposition de ces derniers.

Le premier président de l'association est : [prénom, nom, qualité].

ARTICLE 11 – MEMBRES FONDATEURS

Les Membres Fondateurs se réunissent et se prononcent, sur les sujets que les statuts font relever de leur décision, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'Article 8 concernant l'assemblée générale.

Les Membres Fondateurs agrément préalablement chaque opération d'autoconsommation collective que l'association gère en qualité de PMO et établissent les documents et informations visés à l'Article 5.1.

Les Membres Fondateurs ont un pouvoir de veto sur l'ensemble des décisions qui viendrait modifier ou écarter l'Association de ses intentions initiales.

Le président de l'association convoque et préside les réunions des Membres Fondateurs.

ARTICLE 12 - COLLÈGES

Il est constitué un collège par opération d'autoconsommation collective.

Chaque collège est composé des Membres Fondateurs et des participants à l'opération d'autoconsommation collective considérée.

Les membres du collège désignent parmi eux, pour une durée de [à compléter] ans renouvelable, un président qui convoque et préside les réunions du collège.

Les membres du collège se réunissent et se prononcent, sur tous les sujets relatifs à l'opération d'autoconsommation collective et ne relevant ni de l'assemblée générale ni des Membres Fondateurs, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'Article 8 concernant l'assemblée générale.

Pour se prononcer, le collège doit réunir au moins la moitié de ses membres, présents ou représentés, parmi lesquels doit figurer le (ou les) producteur(s) participant à l'opération d'autoconsommation collective. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion est convoquée au cours de laquelle l'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ARTICLE 13 – REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est établi par le bureau, qui le fait approuver par l'assemblée générale.

Toutes dispositions non prévues par les présents statuts peuvent être incluses à ce règlement intérieur.

ARTICLE 14 – DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée en application de l'article 8, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif (ou à une association ayant des buts similaires) conformément aux décisions de l'assemblée générale qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Fait à [à compléter], le [à compléter]

Signatures de l'ensemble des Membres Fondateurs [prénom, nom, qualité]

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Direction du Développement, de
l'Aménagement et de l'Environnement

RAPPORT N°3

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****CRÉATION D'UNE PERSONNE MORALE ORGANISATRICE (PMO) ENTRE LE
DÉPARTEMENT ET LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE (FDE)**

La Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (ci-après « FDE 62 ») et le Département du Pas de Calais, ci-après ensemble les « Membres Fondateurs », souhaitent collectivement promouvoir les opérations d'autoconsommation collective prévues à l'article L. 315-2 du Code de l'énergie.

Les Membres Fondateurs entendent ainsi favoriser le développement des installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, la mutualisation des besoins en énergie de consommateurs particuliers et professionnels, publics et privés, à une maille locale, ainsi que la maîtrise, par ces consommateurs, de leurs coûts d'approvisionnement en électricité.

La mise en œuvre d'opérations d'autoconsommation collective implique l'intervention d'une personne morale organisatrice (ci-après « PMO ») qui regroupe l'ensemble des participants, qu'ils soient producteur(s) ou consommateur(s) d'électricité. Le rôle de la PMO est défini par les dispositions du Code de l'énergie.

La création d'une PMO s'inscrit dans la stratégie de proximité et d'accompagnement du Département et de la FDE 62 vers les communes et les EPCI. Dans la droite ligne de ce qui est pratiqué par exemple sur l'assistance technique réglementaire sur l'eau, sur la biodiversité pour le Département... ou plus large dans l'esprit de la plateforme ingénierie dans laquelle collabore la FDE 62, une PMO apportera une assistance technique aujourd'hui indispensable à la création de « boucles d'autoconsommation ».

Ainsi, l'opportunité de création d'une PMO croise l'enjeu du climat (décarbonation notamment) et celui de l'appui aux communes.

Evolution des outils de production des énergies renouvelables

La production et la consommation énergétique sont devenues des enjeux très forts pour les acteurs des territoires. Ces enjeux sont à la fois économiques, financiers et environnementaux. De plus en plus d'acteurs s'en sont saisis, au 1^{er} rang desquels les collectivités et leurs regroupements.

De nombreux projets ont vu le jour, dans des formules différentes, parfois collectives, parfois individuelles :

- autoconsommation individuelle (1 seul bâtiment de production et de consommation) ;
- autoconsommation patrimoniale (plusieurs bâtiments de production et de consommation appartenant à la même entité) ;
- autoconsommation collective (plusieurs bâtiments de production et de consommation appartenant à au moins deux entités différentes qui peuvent être privées et ou publiques).

Cette dernière formule a pour intérêt d'améliorer la performance du système, puisque l'énergie qui n'est pas en autoconsommation patrimoniale ou en autoconsommation collective peut être revendue à un tiers qui peut être privé.

De la nécessité de créer une Personne Morale Organisatrice (PMO)

Si le dispositif d'autoconsommation collective peut améliorer la performance globale énergétique, et donc réduire le temps de retour sur investissement, elle nécessite l'existence d'une personne morale faisant le lien entre « consommateurs et producteurs ».

La mission première de la PMO est d'assurer le lien entre le(s) producteur(s) et les consommateurs qu'elle réunit. Toutefois, ses missions sont bien plus larges et essentielles pour le bon fonctionnement des dispositifs. Ainsi la PMO :

- facilite la définition des règles de fonctionnement entre les membres (prix, répartition,...) et organise la contractualisation ;
- est l'interlocuteur unique auprès des gestionnaires de réseau de distribution (GRD, Enedis dans le Pas-de-Calais) et à ce titre doit assurer :
 - les relations avec eux
 - le bon fonctionnement dans le temps de l'opération (entrées et sorties des producteurs / consommateurs)
 - l'information au GRD sur la répartition consommation / production

Cette mission de PMO est complexe et technique mais reste la condition sine qua non de la réussite de tels dispositifs.

Vers la création d'une PMO à l'échelle du territoire départemental

Le Département et la FDE souhaitent créer les conditions d'accompagnement et de réussite de ces opérations par la création d'une PMO à l'échelle départementale. La mutualisation de l'expertise permettrait de pérenniser la compétence de gestion dans le temps (des expérimentations sont en cours) et de faciliter les bonnes pratiques entre les différentes opérations.

L'émergence de cette PMO crée par ailleurs un tiers de confiance qui neutralise les intérêts individuels entre producteurs et consommateurs.

La PMO serait une association Loi 1901. Le Département du Pas-de-Calais et la FDE 62 en seraient les membres fondateurs. Chacune des opérations qui serait créée (boucle d'acteurs) serait alors représentée dans l'association au sein d'un collège (autant de collègues que de boucles).

Afin d'alléger la mission technique du Département et de la FDE, l'association pourra confier à un mandataire l'exécution de tout ou partie de ses missions statutaires. La prise en charge des coûts du mandataire sera facturée à l'association qui les répercutera aux différentes boucles.

La charge financière pour le Département serait ainsi neutre. Seule son implication technique dans la préparation des dossiers, ainsi que dans la gouvernance de l'association, impactera son fonctionnement.

Les statuts du projet de création de la PMO, objet du présent rapport, sont repris en annexe.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant d'autoriser le principe d'adhésion à l'association en qualité de membre fondateur dans les termes du projet de statuts joint au présent rapport.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Ce rapport a été présenté pour information à la 4ème Commission - Equipement et développement des territoires du 02/09/2025.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1526559-DE-1-1

Date de télétransmission : 08/10/2025

Date de réception préfecture : 08/10/2025

Publication électronique le : 8 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. François LEMAIRE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT RELATIVE AU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS (AVENANT 2025) ET AU CONTRAT POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (2025-2027)

(N°2025-363)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu l'instruction interministérielle n°DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2025/82 du 04/06/2025 relative à la déclinaison territoriale du Pacte des solidarités pour l'année 2025 à travers deux

démarches : les contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat et les conseils départementaux et entre l'État et les métropoles, et les pactes locaux des solidarités menés avec les acteurs locaux ;

Vu l'instruction n°DGEFP/DFT/2025/10 du 20/03/2025 relative à la mise en œuvre de la contractualisation 2025-2027 entre l'Etat et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi ;

Vu la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma "garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais " » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2024-176 de la Commission Permanente en date du 15/04/2024 « Contractualisation avec l'Etat relative au contrat local des solidarités (2024-2027) et au contrat pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail 2024 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider la recette d'un montant de 3 342 548,00 euros allouée par l'État, au titre de l'année 2025 dans le cadre du contrat local des solidarités et selon les modalités précisées au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'État l'avenant n°1 au contrat local des solidarités 2024-2027, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

De valider la recette d'un montant de 5 124 190,00 euros allouée par l'État, au titre de l'année 2025 dans le cadre de la convention départementale pour l'insertion et l'emploi et selon les modalités précisées au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'État la convention départementale pour l'insertion et l'emploi 2025-2027, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Article 5 :

Les recettes perçues en application des articles 1 et 3 de la présente délibération sont affectées sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement	C02-428N01	74713//93428	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	8 466 738,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Imputation budgétaire

Programmes : 304

Actions : 23 « Pacte des solidarités »

Sous actions :

Activité : 0304-50-23

GM : 10.02.01

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS

ANNÉE 2025

DS N°

– EJ N°

Montant : 3 342 548 €

Entre

L'Etat, représenté par Laurent Touvet, préfet du Pas-de-Calais, dont le siège est situé 16 place de la Préfecture 62020 Arras Cedex 9, et désigné ci-après par les termes « État », d'une part,

Et

Le Département du Pas-de-Calais, représenté par Jean-Claude Leroy, son président, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 et son décret d'application 2025-135 du 14 février 2025 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret du 9 avril 2025 portant nomination de M. Laurent Touvet en qualité de préfet du Pas-de-Calais, à compter du 28 avril 2025 ;

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination de M. Christophe Marx, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-10-37 du 28 avril 2025 accordant délégation de signature à M. Christophe Marx, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu le Budget Opérationnel de Programme n° 0304 « Inclusion sociale et protection des personnes » de la région des Hauts-de-France pour 2025 ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux pour les années 2024-2027 ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2025/82 du 4 juin 2025 relative à la déclinaison territoriale du Pacte des solidarités pour l'année 2025 à travers deux démarches : les contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux et entre l'État et les métropoles, et les pactes locaux des solidarités menés avec les acteurs locaux ;

Vu le contrat local des solidarités du 8 juillet 2024 entre l'État et le Département du Pas-de-Calais, ci-annexée,

Vu la délibération du Conseil départemental du Département du Pas-de-Calais en date du 22 septembre 2025 autorisant le Président du Département du Pas-de-Calais à signer le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 -OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- d'intégrer les dispositions financières relatives à l'exercice 2025,
- de modifier les annexes initiales du contrat.

ARTICLE 2 –MODIFICATION DU CONTRAT

2.1 [ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT]

2.1.1 Modification de l'article 2.2

Le deuxième tiret de l'article 2.2 du contrat local des solidarités du 8 juillet 2024 est modifié comme suit :

« Au titre de l'année 2025, le soutien financier de l'État s'élève à un montant de 3 342 548 €

Après le cinquième paragraphe de l'article 2.2 sont intégrées les dispositions suivantes :

« Le soutien financier de l'Etat au titre des crédits de l'année 2025 se répartit ainsi :

- au titre de l'axe « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance » : 1 659 288 € ;
- au titre de l'axe « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits » : 1 010 000 € ;
- au titre de l'axe « Construire une transition écologique solidaire » : 673 260 €

Le Département s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif figurant en annexe.

Dans le cas où le contenu des actions serait modifié ou de nouvelles actions créées, le Département du Pas-de-Calais s'engage à transmettre de nouvelles fiches-actions. »

2.1.2 Modification de l'article 2.3

L'article 2.3 « suivi et à l'évaluation », du contrat local des solidarités susvisées est ainsi rédigé :

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la présente convention sont effectués de façon conjointe par le Département et l'État. Les modalités de pilotage au niveau départemental sont définies entre le préfet de département et le Département. Le Département renseigne chaque année, sur Pilot'actions, le niveau d'atteinte des indicateurs locaux à partir des fiches actions (annexe n°1) et des indicateurs nationaux (annexe n°4), et établit un état d'avancement des actions contractualisées.

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat local, le Département est en charge de la préparation d'un rapport d'exécution du contrat. Ce rapport couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, soit deux années civiles. La méthode d'évaluation et le contenu du rapport devront s'inscrire dans le cadre du référentiel national d'évaluation à mi-parcours. Le rapport fait l'objet d'une délibération départementale en vue d'une transmission au préfet de région et au préfet de département au plus tard le 31 mars 2026.

Au moins une action du contrat local doit faire l'objet d'une mesure d'impact. Cette mesure d'impact doit être réalisée en conformité avec le référentiel national de la mesure d'impact.

Le suivi des actions et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre du présent contrat est opéré au niveau départemental dans le cadre d'un dialogue de gestion entre les services de l'État et du Département d'une part, et de la gouvernance locale partenariale d'autre part.

Les deux co-contractants s'engagent à renseigner chaque année « Pilot'actions », outil numérique de suivi et de pilotage des contractualisations dans le champ des solidarités et de l'insertion et de l'emploi : saisie et validation dans l'outil des conventions, des actions conventionnées et de leurs mises à jour annuelles dans le cadre des avenants, et des données de bilan de l'année n-1. Plusieurs campagnes de saisie sont prévues dans l'année. Les co-contractants s'engagent à renseigner l'outil pendant l'ouverture de la période de saisie. Chaque co-contractant doit toujours avoir au moins un compte pour accéder à l'outil et le renseigner.”

2.1.3 Modification de l'article 2.4

L'article 2.4 « Communication » est ainsi rédigé :

Le porteur de projet s'engage à faire publicité du financement de l'administration dans toute communication visuelle au public au moyen d'une insertion du logo du Ministère chargé de l'emploi et/ou du logo du Pacte national des solidarités, ainsi que du logo du préfet en exploitant les éléments du kit de communication mis à disposition par l'administration.

2.2 MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS

L'article 3 « MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS » du contrat local des solidarités susvisées est complété par les dispositions suivantes :

Pour 2025, la contribution financière se répartit comme suit :

3 342 548 € sont mobilisés au profit des 3 axes dans le champ des solidarités sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ». Ce montant est ventilé au profit de 3 piliers du Pacte des solidarités sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » pour l'année 2025, selon l'imputation suivante :

- 1 659 288 € sur l'action 23, sous-action 23 « Pilier 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance », activité de programmation 01 « Contractualisation avec les départements pilier 1 », code activité 0304 50 23 23 01 ;
- 1 010 000 € sur l'action 23, sous-action 25 « Pilier 3 Plan 100% Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits », activité de programmation 01 « Contractualisation avec les départements pilier 3 », code activité 0304 50 23 25 01 ;
- 673 260 € sur l'action 23, sous-action 26 « Pilier 4 Construire une transition écologique solidaire », activité de programmation 01 « Contractualisation avec les départements pilier 4 », code activité 0304 50 23 26 01 ;

100% du montant de la contribution est versé quinze jours après la date de notification du présent avenant.

Ces contributions financières seront créditées sur le compte du Département du Pas-de-Calais selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale :	
Code établissement :	
Code guichet :	
Numéro de compte :	
Clé RIB :	
IBAN :	
BIC :	

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Hauts-de-France.

Le comptable assignataire de la dépense est la directrice départementale des finances publiques de la Somme.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DES ANNEXES

Les annexes suivantes du contrat susvisé sont actualisées et remplacées le cas échéant par les versions annexées au présent avenant :

- ANNEXE 1 – Fiche action (modèle)
- ANNEXE 2 – Tableau des actions et suivi de leurs indicateurs
- ANNEXE 3 – Tableau budgétaire
- ANNEXE 4 – Tableau des indicateurs nationaux

ARTICLE 4

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 5

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Arras, le

Laurent Touvet,

Jean-Claude Leroy,

préfet du Pas-de-Calais

président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

VISA du contrôleur budgétaire régional, le

ANNEXE 1 : FICHES ACTION

ANNEXE 2 – TABLEAU DES ACTIONS ET SUIVI DE LEURS INDICATEURS

ANNEXE 3 - TABLEAU FINANCIER

ANNEXE 4 - TABLEAU DES INDICATEURS NATIONAUX

Action 1.1

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.1	Accueil de proximité, repérage et aller vers les jeunes en ruptures, en situation de précarité sans solution
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
<p>Constats et enjeux</p> <p>L'accompagnement des jeunes a été inscrit comme l'une des priorités du projet de mandat du Conseil départemental. Accompagner la jeunesse la plus vulnérable est une ambition forte du Pacte des solidarités humaines.</p> <p>La politique départementale d'inclusion des jeunes se regroupe autour de 4 grands objectifs et s'inscrit dans un partenariat renforcé aux côtés des acteurs de la jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un accueil et un accompagnement de qualité leur permettant de réussir leur intégration dans le monde économique ; • Créer un lien de confiance : sécuriser le parcours du jeune, autour d'un interlocuteur identifié et accepter le droit à l'erreur ; • Rendre les jeunes autonomes : apporter une réponse concrète aux jeunes ; • Donner à tous les jeunes les meilleures chances pour une vie autonome et éviter la répétition des fonctionnements familiaux antérieurs. <p>La complexité des situations individuelles des jeunes, l'hétérogénéité de leurs besoins et les inégalités qui existent entre eux et entre territoires appellent à mieux faire converger les diagnostics et les réponses qui sont portés par les acteurs du département, tout en tenant compte des spécificités d'intervention de chacun.</p> <p>D'une part, pour les jeunes 16-18 ans, relevant de la protection de l'aide sociale à l'enfance, dont « la majorité » est un cap particulièrement critique. Ce cap motive leur besoin d'indépendance et nombre d'entre eux, souhaite quitter l'ASE, sans solution durable d'inclusion.</p> <p>En ce sens, l'arrêt brutal de l'accompagnement éducatif, l'absence de ressource, la difficulté à trouver un emploi et le recours à des hébergements temporaires et précaires, viennent enfermer le jeune dans des difficultés et dans un isolement social et affectif.</p> <p>Ensuite, Il existe des jeunes évoluant en dehors de tous les dispositifs de droit commun. Ces jeunes, sortis du système scolaire plus ou moins tard, diplômés ou non, sont sans repère. Âgés entre 16 et 25 ans, ils ne sont ni inscrits dans une formation ni dans un parcours vers l'emploi. Ces jeunes, qui n'ont pas forcément le réflexe de venir vers les institutions et ni aucune obligation, sont difficile à capter. De plus, ils ne souhaitent pas travailler. Ils restent entre eux, souvent ils n'ont pas de véhicule, n'ont pas les moyens d'obtenir leur permis de conduire ».</p>

Il est nécessaire de mettre en œuvre des moyens de remobilisation spécifiques avec le développement d'approches nouvelles sur la mobilisation de ces publics « invisibles ». Il doit être privilégié le « aller vers », notamment en se rendant auprès de leur environnement, utiliser les nouveaux modes de communication, apporter une réponse mesurer en fonction des besoins repérés.

Objectifs :

- ↳ Disposer d'une palette de réponses adaptées à chaque situation, en mettant en œuvre des moyens nouveaux de remobilisation et le développement de pratiques innovantes d'accompagnement des jeunes : L'« aller vers », et « accompagner autrement », pour créer le lien de confiance avec les jeunes, et ce y compris en ligne.
- ↳ Repérer les jeunes de 16 à 25 ans sans solution, ou en risque de rupture avec les partenaires locaux, pour leur proposer des accompagnements personnalisés
- ↳ Orienter progressivement les jeunes accompagnés vers le droit commun.
- ↳ Construire ou renforcer le lien partenarial entre les acteurs locaux associatifs de la jeunesse et de l'insertion professionnelle, dans une perspective « d'aller vers »

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

- **Action 1 : Renforcement du coach Jeunesse**

Après une première expérimentation de ce dispositif depuis juin 2022, 557 jeunes sont entrés dans le dispositif dont 73% de NEET et 263 jeunes ont intégré un dispositif de droit commun en moins de 6 mois.

Le dispositif offre la possibilité de co-construire avec le jeune une réponse globale et adaptée, afin de sécuriser son parcours (santé, social, logement, scolarité, formation, emploi, ressources...) autour d'un accompagnement de proximité, avec un coach mission locale, dans l'objectif : éviter la/les rupture(s) de parcours du jeune et accompagner le jeune dans un projet de vie.

Objectifs :

- ↳ Le repérage et la remobilisation des jeunes qui ne sont pas dans un parcours d'insertion professionnelle (garantie jeune, PACEA, CEJ, « un jeune, une solution », etc).
- ↳ Prévenir les risques de rupture de parcours de droit commun
- ↳ Créer d'un lien privilégié et amener le jeune à prendre conscience de l'importance d'un projet professionnel et de l'orienter vers un professionnel de l'insertion de droit commun.
- ↳ Fédérer les partenaires de l'action sociale autour du jeune, afin de construire avec lui son projet de vie.
- ↳ Construire ou renforcer le lien partenarial entre les acteurs locaux associatifs de la jeunesse et de l'insertion professionnelle. Dans une perspective « d'aller vers »

Déroulement :

Phase 1 : *créer, renforcer et développer le partenariat de proximité*

En ce sens, le partenariat et/ou son développement avec toutes les structures participant aux missions de la jeunesse de chaque territoire apparaît essentiel (centre social, club de prévention, PRE (Programme de réussite éducative), CAJ (centre d'accueil jeunesse), associations sportives, service d'accueil de jour, maison des ados, collèges et lycée, MDS, CAF...)

Phase 2 : *Repérage*

Dans cette logique, le repérage du jeune est indispensable par les différents partenaires liés à la jeunesse et la réactivité après l'orientation l'est tout autant.

Phase 3 : *Orientation*

Le partenaire repérant un jeune en difficulté et sans accompagnement, prend contact avec le coach et sollicite un rendez-vous tripartite, afin d'établir un premier contact, d'évoquer les difficultés du jeune et de définir ensemble des objectifs adaptés et réalisables.

Le coach par le biais de maraude, participe au repérage du jeune. Et afin de répondre de façon réactive et efficiente aux besoins du jeune, la prise de rendez-vous doit intervenir dans un délai maximum de 15 jours, suivant la prise de contact.

Phase 4 : *Construction du lien et accompagnement*

Le coach travaille en partenariat avec les services dédiés et communique sur la construction du projet de vie. Il garantit un lien permanent avec le jeune de son entrée dans le dispositif, jusqu'à son autonomie dans son projet ou ses 26 ans. Il oriente vers les partenaires et accompagne dans la démarche.

- **Volume de public** : 400 jeunes
- **Mode de désignation des opérateurs** : Appel à projet pour le financement d'ETP
- **Montant** : 300 000€
- **Temporalité** :
 - **Date de mise en place** : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.
 - **Durée** : Sur la durée du pacte local des solidarités

- **Action 2 :**

L'ambition portée est de veiller à ce que la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés et d'offrir d'autres formes d'accompagnement pour des jeunes très en rupture pour lesquels l'accompagnement effectué par des acteurs de l'ASE n'est pas adapté.

Atteindre les 4 engagements du plan pauvreté et principalement :

- Permettre la permanence des liens pour le jeune avec une personne ressource ou une structure
- Faire en sorte qu'aucun jeune majeur ne quitte l'aide sociale à l'enfance sans construire son parcours professionnel tout en ayant le « droit à l'essai »
- Veiller à ce qu'aucun jeune majeur ne quitte l'aide sociale à l'enfance sans logement stable

L'action consiste à déployer un binôme composé d'un professionnel de l'accompagnement socio-éducatif et d'un conseiller socio-professionnel afin de préparer le jeune à la sortie de l'accompagnement ASE et préparer son autonomie en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement et/ou de logement temporaire.

- Coordonner le projet d'autonomisation du jeune avec les acteurs de l'emploi et

expérimenter un pack inclusion en faveur des jeunes (accès aux droits, à la santé, au logement...).

- Engager et piloter un partenariat avec les acteurs hors aide sociale à l'enfance :
 - Dispositifs de seconde chance (E2C, EPIDE),
 - Lieux ressources (CIDJ, etc.),
 - Partenaires de l'Éducation : Établissements scolaires (COP) et CIO, Crous,
 - Partenaires spécialistes de la mobilité,
 - Acteurs du monde économique : chambre consulaire, branche professionnelle, groupement d'entreprises...

Cette opération a pour objectifs de :

- Accompagner le plus en amont possible les jeunes confiés à l'ASE dès leurs 16 ans :
 - Préparer leur autonomie, en pensant l'accompagnement de manière globale
 - Mobiliser les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement du droit commun.
- Assurer un accompagnement global du jeune :
 - Proposer un diagnostic partagé mené conjointement par le binôme au côté du jeune
 - Accompagner le jeune à envisager l'après ASE et l'aider à mûrir son projet personnel de sortie
 - Orienter et construire un parcours vers une sortie durable et compatible vers une entrée dans la vie active

- **Volume de public : 700**
- **Mode de désignation des opérateurs : Appel à projet pour le financement d'ETP en Mission Locale et MECCS**
- **Montant : 936 000€**
- **Temporalité :**
 - **Date de mise en place** : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.
 - **Durée** : Sur la durée du pacte local des solidarités

Territoire <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble du territoire du Département 		Public cible <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes de l'aide sociale à l'enfance âgés entre 16 et 21 ans, se trouvant dans un cumul de ruptures scolaires, sociales, professionnelles ou éducative 	
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> • Département 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> • 		Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> • Missions Locales • MECCS • CAF • Prévention spécialisé • Partenaires locaux
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs • Mobilisation des publics • Méthodologie d'accueil des publics 			

ANNEXE 1

Suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes NEET • Nombre de jeunes reprenant un parcours d'insertion • Nombre de jeunes sortant de l'ASE avec une solution pour leur autonomie 	Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Évolution des situations • Baisse du nombre de jeunes sans solutions

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental		Total
2024	618 000€	618 000€		1 236 000€
2025	618 000€	618 000€		1 236 000€
2026	618 000€	618 000€		1 236 000€
2027	618 000€	618 000€		1 236 000€
Total	2 472 000€	2 472 000€		4 944 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans solution, bénéficiaires des actions en matière « d'aller vers » et en matière de mobilisation vers l'autonomie.	600	1 100	1 100	1 100	1 100

Action 1.2

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.2	Pack jeune : pour accompagner les jeunes précaires dans leur autonomie
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
<p>Constats et enjeux</p> <p>Le Département ambitionne d'accompagner les jeunes en situations de précarité et ce, dans tous les pans de leur vie et notamment dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à la vie sociale • Leur insertion professionnelle • Leur accès à un logement. <p>Quelques chiffres témoignent de l'importance de la précarité chez les jeunes, dans le Pas-de-Calais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2019, dans le Pas-de-Calais, près d'un quart des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi ni en études (16% au niveau national). Ce pourcentage correspond aux jeunes ayant déclarés au recensement de la population être sans emploi (salarié ou non, même à temps partiel) et non inscrit dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours. • Plus de 29% des jeunes de moins de 30 ans du Pas-de-Calais vivent sous le seuil de pauvreté avec des taux pouvant atteindre 35% dans certains territoires (Grand Calaisis, Boulonnais, Communauté d'agglomération de Lens-Liévin). • En 2021, 15,5 % des jeunes actifs qui ont terminé leurs études initiales depuis 1 à 4 ans sont au chômage. <p>Malgré des dispositifs nombreux, l'insertion professionnelle des jeunes demeure difficile ainsi que leur « parcours » vers le logement.</p> <p>Aussi, il est proposé de mettre en place un « Pack jeune » sur le Département. Celui comprendra 4 grands objectifs qui s'inscrivent dans un partenariat renforcé aux côtés des acteurs de la jeunesse pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un accueil et un accompagnement de qualité leur permettant de réussir leur intégration dans la société ; • Créer un lien de confiance : sécuriser le parcours du jeune, autour d'un interlocuteur identifié et accepter le droit à l'erreur ; • Rendre les jeunes autonomes : apporter une réponse concrète aux jeunes dans les différents domaines (insertion, logement, mobilité, emploi, ...) ;

- Donner à tous les jeunes les meilleures chances pour une vie autonome et éviter la répétition des fonctionnements familiaux antérieurs.

Objectifs

Il s'agit ici d'éviter la spirale de l'exclusion pour les jeunes et plus spécifiquement de co-construire avec le jeunes une réponse globale et adaptée face aux difficultés d'insertion et de soutenir leur accès au logement :

- À travers l'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire, et qui ne répondent pas à l'obligation de formation
- Par un travail spécifique autour de l'accès et au maintien dans le logement des jeunes en situation de précarité se combinant, en fonction des besoins de chaque jeune.

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

Action 1 : la lutte contre le décrochage scolaire

Le Département doit conforter son implication dans la lutte contre le décrochage scolaire afin d'empêcher la sortie des jeunes sans qualification du système scolaire et prévenir les difficultés d'insertion plus tard. Avec l'obligation de formation, une opportunité de partenariat renforcé avec l'Éducation nationale sur ce sujet s'est développé.

Pour éviter les doublons et assurer les articulations entre les dispositifs, le Département renforcera les collaborations ses partenaires, dont l'Éducation nationale. Mais aussi il continuera les maillages entre les différentes politiques pour créer des passerelles en faveur des jeunes et assurer un parcours de vie sans rupture.

Pour cela il poursuivra et renforcera le travail dans le cadre de l'obligation de formation avec :

- 9 Référents départementaux en charge de participer à l'animation de l'obligation de formation (PSAD) ;
- Une offre de service complémentaire à l'offre de service existante avec les Écoles de la 2^{ème} chance.
- Développer la communication directe sur les réseaux sociaux et les maraudes numériques qui représentent des outils efficaces pour informer les jeunes et répondre à leurs interrogations de façon réactive (Promeneur du net)

○ **Volume de places : 150 jeunes**

○ **Mode de désignation des opérateurs** : Appel à projet

○ **Montant** : 179 016€

○ **Temporalité** :

– **Date de mise en place** : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.

– **Durée** : Sur la durée du pacte local des solidarités

Action 2 : soutenir financièrement l'accès et le maintien dans le logement des « jeunes en précarité »

Aide financière permettant l'accès ou le maintien dans le logement des jeunes en parcours logement complexe quand ils ne peuvent recourir au FSL

- **Volume d'aides** : 90 jeunes accompagnés financièrement
- **Mode de désignation des opérateurs** : pas d'opérateur. La CAF effectuera les versements pour le compte du Département
- **Montant** : 200 000€
- **Temporalité** :
- **Date de mise en place** : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.

- Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

Action 3 : accompagnements sociaux logement pour les « jeunes en précarité »

Accompagner socialement de manière renforcée vers ou dans le logement des jeunes qui sont en situation de précarité

- **Volume de mesures** : 240 mesures
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 700 000€
- **Temporalité** :
 - Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.
 - Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

Action 4 : solutions logement « jeunes et jeunes en précarité » (conventionnements avec des bailleurs sociaux)

Proposer à travers des conventionnements avec les bailleurs sociaux des solutions logement adaptées aux ressources des jeunes en situation de précarité pour faciliter leur insertion

- **Volume de mesures** : 55 jeunes
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 90 000€
- **Temporalité** :
 - Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.
 - Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

Action 5 : financement du mobilier de première nécessité pour les jeunes

- **Volume d'aides** : 73 mesures
- **Mode de désignation des opérateurs** : pas d'opérateur. La CAF effectuera les versements pour le compte du Département
- **Montant** : 30 000€
- **Temporalité** :
 - Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.
 - Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

Territoire		Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués
<ul style="list-style-type: none"> • Département 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat / Département 	<ul style="list-style-type: none"> • MDS et chefs SLISL, chefs SLAI • Coordinateurs logement d'abord • Missions locales • Ecoles de la 2ème chance • CLLAJ • CAF • Associations spécialisées dans l'accompagnement des jeunes ou logement /

ANNEXE 1

		hébergement, <ul style="list-style-type: none"> • CCAS • Bailleurs sociaux • L'association régional des centres sociaux • Éducation nationale
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de garantir le travail en réseau et l'approche transversale à partir d'une coordination territoriale. Proposer une approche « complémentaire » des dispositifs et non un système concurrentiel. 		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans solution, bénéficiaires des actions en matière d'« aller vers » et en matière de mobilisation vers l'autonomie • Nombre de bénéficiaires d'actions du pack Jeunes, et taux de répartition par types d'action • Montants financiers alloués pour l'accès et le maintien dans le logement (actions 3 et 5) • Nombre de conventionnements de solutions de logement adaptées réalisés avec les bailleurs sociaux (action 4) • 	Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes relogés par des bailleurs sociaux conventionnés (action 4) 	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	ERBM	Total
2024	599 508€	599 508€		1 199 016€
2025	599 508€	599 508€		1 199 016€
2026	599 508€	599 508€		1 199 016€
2027	599 508€	599 508€		1 199 016€
Total	2 398 032€	2 398 032€		4 796 064€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans	438	600	600	600	600

ANNEXE 1

solution, bénéficiaires des actions en matière d'« aller vers » et en matière de mobilisation vers l'autonomie					
Nombre de bénéficiaires d'actions du pack Jeunes, et taux de répartition par types d'action	176 Action 2 : 0% (0) Action 3 : 64% (112) Action 4 : 11% (19) Action 5 : 25% (45)	458 Action 2 : 20% (90) Action 3 : 52% (240) Action 4 : 55% (55) Action 5 : 16% (73)	458 Action 2 : 20% (90) Action 3 : 52% (240) Action 4 : 55% (55) Action 5 : 16% (73)	458 Action 2 : 20% (90) Action 3 : 52% (240) Action 4 : 55% (55) Action 5 : 16% (73)	458 Action 2 : 20% (90) Action 3 : 52% (240) Action 4 : 55% (55) Action 5 : 16% (73)
Montants financiers alloués pour l'accès et le maintien dans le logement (actions 3 et 5)	380 000	730 000	730 000	730 000	730 000
Nombre de conventionnements de solutions de logement adaptées réalisés avec les bailleurs sociaux (action 4)	3	4	4	4	4
Nombre de jeunes relogés par des bailleurs sociaux conventionnés (action 4)	19	55	55	55	55

Action 1.3

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.3	Action en faveur du public féminin
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
<p>Constats et enjeux</p> <p>La participation pleine et équitable des femmes dans tous les éléments constitutifs de la société est un droit humain fondamental. Pourtant, à l'échelle mondiale, que ce soit en politique, dans les divertissements ou sur le lieu de travail, les femmes et les filles sont largement sous-représentées.</p> <p>De nos jours, les jeunes générations de femmes obtiennent de meilleurs résultats au baccalauréat et sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes, et elles semblent ainsi mieux armées pour réussir sur le marché du travail. Pour autant, leur taux d'emploi (71 %) reste bien en deçà de celui des hommes (écart de 10 points dans la région) et le taux de chômage plus élevé (15,2 %, écart de 1,7 point). Les femmes perçoivent en moyenne un revenu inférieur à celui des hommes. De plus, lorsqu'elles ont un emploi, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel.</p> <p>Sur plan de la précarité, les femmes sont fortement représentées dans le RSA. Au sein du Département, il est dénombré 45 843 foyers bénéficiaires du RSA, composés à 57% de femmes. Parmi les femmes bénéficiaires du RSA, 59% sont dans le dispositif depuis plus de 5 ans.</p> <p>En effet, les bénéficiaires témoignent des difficultés à concilier leur vie de famille avec une activité professionnelle, et ce, notamment pour les femmes seules qui assument pleinement le rôle de mère, particulièrement lorsque les enfants sont en bas âge. En outre, on constate que certains parents, et notamment des mères, sont méfiants quant à l'idée de faire garder leurs enfants et émettent des réticences pour des raisons de confiance.</p> <p>L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) s'est intéressé à la situation des familles monoparentales dans la Région Haut-de-France. Les constats rejoignent majoritairement les tendances nationales et portent l'attention sur la fragilité de ces foyers qui représentent 23% et en augmentation de 6 point par rapport à 2013.</p> <p>Les familles monoparentales sont composées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 84% des situations : le parent à charge est une femme ;

- 53% n'ont qu'un seul enfant ;
- 23% des enfants sont âgés de 11 à 17 ans ;
- 19% du revenu de ces familles proviennent des aides sociales.

Ces familles monoparentales doivent davantage faire face à des conditions de vie difficiles. Le taux de chômage des mères seules est deux fois et demi plus important que celui des mères vivant en couple (22,2% contre 8,3% pour les mères vivant en couple avec enfants). Les difficultés sur le marché de l'emploi affectent plus particulièrement les jeunes mères de famille monoparentale, notamment lorsque les enfants sont nés avant la fin des études ou au tout début de l'activité professionnelle.

Enfin, les femmes représentent une très large partie des victimes de violences conjugales.

Le Département est investi et met en œuvre une politique en faveur des femmes :

- Accompagnent des victimes de violences conjugales, notamment : Assistante sociale dans les Commissariats ; Soutien financier du Département auprès des structures d'accompagnement du public victime ; Accompagnement global aux personnes victimes.
- Mise en œuvre des politiques d'insertion en faveur des femmes : Accompagnement par la CAF, femmes relevant des familles monoparentales, dans le cadre de l'accompagnement des BRSA ; des formations à l'attention des professionnels, dont l'objectif est d'intégrer dans leurs pratiques une démarche pour accompagner des femmes ayant peu ou jamais travaillé, ou sortant d'une période d'inactivité liée à l'éducation et aux soins de leurs enfants vers un projet d'activité professionnelle.
- Une offre d'accompagnement avec une expérimentation dans le cadre du SPIE : Mamans solos ;
- Une offre d'insertion RSA : Actions d'insertion dédiées aux publics féminins ; la mobilisation du Schéma Départemental des Services aux Familles

Cependant, des mécanismes de reproduction sociale relatifs à la scolarité, à la configuration familiale, aux capitaux dont disposent les individus ainsi qu'aux perspectives d'avenir ont également été mis en lumière dans différentes études. Pour donner à tous les jeunes femmes, les meilleures chances pour une vie autonome et éviter la répétition des fonctionnements familiaux antérieurs, il est important de mettre en œuvre des actions de prévention et d'égalité Femmes-hommes.

Objectifs

Il s'agit ici d'éviter la spirale de l'exclusion pour les jeunes et plus spécifiquement les femmes, en apportant une réponse globale et adaptée face aux difficultés d'insertion :

- d'une part à travers des manifestations pour casser les stéréotypes ;
- par un travail spécifique autour de l'accès et au maintien dans le logement des jeunes en situation de précarité se combinant, en fonction des besoins de chaque jeune.

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

- **Action 1 : la lutte contre stéréotype (action ERBM)**

La répartition sexuée des emplois et des tâches résulte en partie des représentations de métier et des stéréotypes de sexe et de genre. On confère aux femmes et aux hommes des compétences dites « naturelles » (force et autorité pour les hommes, minutie et empathie pour les femmes...) et des représentations de métiers (professions techniques pour les hommes et aide à la personne pour les femmes).

L'action mettra en valeur la lutte contre le sexisme et favoriser l'égalité Femmes-Hommes. Elle insistera à plus de mixité dans les métiers, notamment « dit masculin » tel que les métiers du bâtiment. Le projet pourra s'imaginer sur la construction d'une exposition présentant des métiers en tension représentée par des femmes, et qui impliquerait des jeunes dans la construction du projet. Celle-ci pourrait être exposé dans des lieux publics, collèges ou lycées.

- **Volume de places :** 15 jeunes
- **Mode de désignation des opérateurs :** Appel à projet
- **Montant :** 40 000€
- **Temporalité :**
 - Date de mise en place : Dès la signature de la convention avec l'Etat
 - Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

- **Action 2 : Soutenir une réponse de santé auprès des ados**

Le Département, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, souhaite enrichir son offre de service sur des territoires où les problématiques de santé des adolescents sont prégnantes, en particulier sur le secteur de Béthune – Bruay en déployant une Maisons des ados.

Objectif :

- Soutenir une réponse de santé auprès des ados, ainsi que fournir des informations, des conseils, une aide au développement d'un projet de vie
 - Répondre de façon efficace et équitable à la problématique de la jeunesse dans le département, en lien avec les éventuelles difficultés de déplacements des usagers.
 - Favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers pour faciliter l'accès de ceux qui ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels ;
 - Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge ;
 - Constituer un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescent (parents, professionnels, institutions).
- **Volume de places :** tous les jeunes en demande
 - **Mode de désignation des opérateurs :** Interne (ETP)
 - **Montant :** 53 500€
 - **Temporalité :**
 - Date de mise en place : année 2024
 - Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

Territoire

- Territoire de l'ERBM

Public cible

- Les jeunes, notamment les femmes

ANNEXE 1

		de 18 à 25 ans en situation de précarité	
Pilotage • Département	Co-financeurs • Département	Partenaires impliqués • MDS • Maison des Ados • Éducation nationale	
Points de vigilance éventuels • La mobilisation de la jeunesse			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation • Nombre de jeunes concernés par l'action		Indicateurs d'impact • Nombre de jeunes femmes s'orientant vers les métiers dit « masculin »	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	ETAT/ERBM	Total
2024		46 780€	46 780€	93 560€
2025		46 780€	46 780€	93 560€
2026		46 780€	46 780€	93 560€
2027		46 780€	46 780€	93 560€
Total		187 120€	187 120€	374 240€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
<i>nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans solution, bénéficiaires des actions en matière d'« aller vers » et en matière de mobilisation vers l'autonomie</i>	0	30	30	30	30

Action 1.4

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.4	Accompagner les publics en prenant en compte l'environnement familial
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action	
Constats et enjeux	
<p>Dans le contexte de fortes mutations du monde, certaines personnes sont confrontées à des situations complexes suite à des faits de vie personnelles ou professionnelles. Bien qu'ils fassent l'objet d'un accompagnement, des freins périphériques ou des événements de la vie amènent certains demandeurs à se retrouver sans solutions.</p> <p>Certaines de ces situations auraient pu être évitées si la prise en charge avait été mutualisée et coordonnée entre les partenaires afin de répondre aux difficultés périphériques, y compris l'environnement familial, ou l'accompagnement adapté pour mieux prendre en charge la personne, en changeant aussi les pratiques.</p> <p>Ensuite, le sujet des violences familiales est également important en raison des impacts sur la cellule familiale et les comportements individuels. Depuis le décret n°2023-1088 du 24 novembre 2023, les CAF et MSA versent une aide financière ou un prêt (selon les ressources de la personne) aux personnes victimes de violences conjugales. Ainsi pour bénéficier de cette aide, la personne sollicitant l'aide doit joindre un dépôt de plainte ou avoir réalisé un signalement au Procureur de la République datant de moins de 12 mois et doit justifier de ses ressources. Si elle le sollicite, elle peut également bénéficier pendant 6 mois des droits et des aides liés au revenu de solidarité active (RSA), notamment l'octroi automatique de la complémentaire santé solidaire et d'un accompagnement social et professionnel.</p>	
Objectifs :	
<p>Déployer une offre adaptée d'accompagnement des publics en difficultés, et assurer la même qualité d'accompagnement pour tous les bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un véritable parcours global avec des étapes clés sur différentes thématiques pour faciliter l'évaluation à l'autonomisation • Accompagnement global de la famille • Protéger et accompagner les victimes de violences conjugales • Lutter contre les stéréotypes impactant le quotidien des bénéficiaires • Éviter la reproduction sociale • Ancrer une approche systémique du parcours d'accompagnement 	
Description de l'action	
Modalités de mise en œuvre	

- **Action 1 : coach famille**

Déploiement à titre expérimentale sur Liévin d'un coach famille pour résoudre les différentes problématiques et repositionner la famille dans un parcours stable :

- ↳ Coordonner les différents acteurs agissant avec les membres d'une même famille pour gagner en cohérence dans l'offre de service collégiale proposée.
- ↳ Mettre en place une expérimentation sur la base d'un partenariat avec une cité éducative
- ↳ Faire en sorte que tous les membres de la cellule familiale soient mobilisés ensemble de manière à permettre lever les freins.

- **Volume de places : 40**

- **Mode de désignation des opérateurs :** ETP en interne et ingénierie

- **Montant :** 100 000€

- **Temporalité :**

- Date de mise en place : dès la signature de la convention
- Durée : sur la durée du pacte des solidarités

- **Action 2 : Accompagnement des personnes victimes de violences conjugales**

Déploiement de professionnels formés sur les violences familiales pour renforcer l'accompagnement des personnes concernées dans le cadre du décret n°2023-1088 du 24 novembre 2023.

- ↳ Proposer un accompagnement social et professionnel aux publics victimes de violences conjugales au travers un diagnostic
- ↳ Accéder aux droits
- ↳ Accompagner les personnes en fonction de leur demande

- **Volume de places :** 100

- **Mode de désignation des opérateurs :** conventionnement par avenant et sous condition d'être formé sur le sujet.

- **Montant :** 100 000€

- **Temporalité**

- **Date de mise en place :** dès la signature de la convention
- **Durée :** sur la durée du pacte des solidarités

Territoire <ul style="list-style-type: none"> • L'ERBM pour le coach famille • L'ensemble du territoire du Département pour l'accompagnement socio professionnel 		Public cible <ul style="list-style-type: none"> • Situations complexes ou bloquées • Personnes victimes de violences familiales 	
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> • CAF, • UDCCAS, • Éducation Nationale
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs • Mobilisation des publics 			

ANNEXE 1

Suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles accompagnés • Nombre de solutions apportées 	Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Évolution des situations

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Métropole/autre	Total
2024	100 000€	100 000€		200 000€
2025	100 000€	100 000€		200 000€
2026	100 000€	100 000€		200 000€
2027	100 000€	100 000€		200 000€
Total	400 000€	400 000€		800 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de familles précaires avec enfants ayant bénéficié d'actions « d'aller vers » et/ou d'accompagnement dans la parentalité.	0	150	150	150	150

Action 1.5

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.5	Prévention des ruptures 11-18 ans
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

<p>Présentation de l'action</p> <p>Constats et enjeux</p> <p>Les acteurs du lien social présents en proximité des familles, constituent le premier levier de prévention. Le Département porte ainsi la conviction que leur mobilisation, avant l'apparition des difficultés éducatives ou en complément de l'intervention des professionnels de l'action sociale, est un facteur déterminant de l'efficacité d'une politique de prévention.</p> <p>Le Pas-de-Calais peut s'appuyer sur un large réseau d'acteurs susceptibles de concourir à cet objectif et des habitudes de travail en commun. Parmi ces acteurs, on distingue les acteurs de première ligne présents dans le quotidien des enfants et des familles : l'école, les programmes de réussite éducative, les services jeunesse des communes, les centres sociaux et espaces de vie sociale, les clubs sportifs et de loisirs ainsi que les associations d'éducation populaire. Ceux-ci jouent un rôle déterminant dans le repérage et la prévention primaire voire secondaire. On distingue également les acteurs de la deuxième ligne de prévention, c'est-à-dire les services ou les professionnels qui agissent en dehors d'une mesure éducative mais qui ont néanmoins des actions spécifiques en direction des familles ou des enfants en situation de vulnérabilité : les centres de planification et d'éducation familiale, le service social en faveur des élèves (SSFE), les opérateurs de l'insertion et du logement et bien sûr les services de prévention de spécialisée.</p> <p>Les enjeux seront et notamment dans le cadre du Renouveau du bassin minier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux problématiques des familles d'aujourd'hui et aux besoins émergents • Fédérer et mobiliser autour des MDS les ressources du territoire dans le domaine de la prévention • Agir pour le bien-être et la santé des adolescents <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions d'accompagnement, des espaces de vie, y compris sur les champs du numérique pour aller au contact des jeunes et les soutenir, à leurs horaires de vie et pendant les vacances, et dans leur environnement familial afin d'éviter des ruptures de parcours de vie.
--

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

- **Action 1 : Soutenir la prévention spécialisée notamment en accompagnant les actions innovantes de psychologue de rue**

La prévention spécialisée est une action éducative et sociale qui consiste à aller vers le jeune dans son milieu de vie. L'objectif est d'assurer une continuité éducative auprès du jeune qu'il soit dans sa famille à l'école ou dans la rue.

L'action prévoit de soutenir la prévention spécialisée, notamment en accompagnant les actions innovantes de psychologue de rue, qui permet une nouvelle réponse pour les jeunes rencontrant des problèmes de santé

Les objectifs de cette action éducative sont de :

- Prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports.
- Prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à la dureté de certains contextes sociaux et urbains, à des violences subies.
- Aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes et contribuer à favoriser l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

- **Volume de publics** : 100
- **Mode de désignation des opérateurs** : Appel à projet
- **Montant** : 440 000€
- **Temporalité**
- **Date de mise en place** : dès la signature de la convention
- **Durée** : Durée du pacte

- **Action 2 : 10 000 départs en vacances pour l'été (action spécifique ERBM)**

Les attentes du projet sont de rendre les familles autonomes, en les accompagnant dans la préparation du séjour vacances et en leur permettant de découvrir les dispositifs d'aides possibles. Le projet s'adressera à toutes les familles de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Le déroulement du projet se déclinera en plusieurs phases :

- La préparation, le séjour, le bilan.
- Les séjours individuels seront proposés de juin à novembre 2024 d'une durée d'une à deux semaines.

Les séjours pourront avoir lieu sur toute la France, mais se dérouleront, en grande majorité, dans le Nord-Pas-de-Calais.

- **Volume de place** : 10 000 départs
- **Mode de désignation des opérateurs** : Organismes spécialisé dans la démarche Vacances Ouvertes
- **Montant** : 150 000€
- **Temporalité**
- **Date de mise en place** : dès la signature de la convention

ANNEXE 1

- Durée : Durée du pacte		
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 	Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> EPCI/communes Club de prévention Maisons des Ados CPAM/CAF Cités éducatives Éducation nationale ARS
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> La sensibilisation de la population 		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes mineurs accompagnés dans la prévention Nombre de séjours organisés Nombre de jeunes accueillis 	Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'adolescents (mineurs) ayant bénéficié des actions en matière de prévention et de traitement du décrochage scolaire et des actions d'ouverture à la culture, aux sports et aux loisirs. 	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	ETAT/ERBM	Total
2024	220 000€	295 000€	75 000€	590 000€
2025	220 000€	295 000€	75 000€	590 000€
2026	220 000€	295 000€	75 000€	590 000€
2027	220 000€	295 000€	75 000€	590 000€
Total	880 000€	1 180 000€	300 000€	2 360 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre d'adolescents (mineurs) ayant bénéficié des actions	0	5 000	5 000	5 000	5 000

Action 3.1

Axe 3	la lutte contre les grandes exclusion grâce à l'accès aux droits
Action 3.1	Développer des outils contribuant à la coordinations de l'accès aux droits
	Action avec mise à jour

Fiche-action

Présentation de l'action
<p>Constats et enjeux</p> <p>La solidarité à la source consiste à améliorer l'accès aux prestations sociales et à en augmenter le recours en procédant d'une part au pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources et d'autre part en développant la détection et « l'aller vers » pour aller chercher les potentiels bénéficiaires, connus ou inconnus des bases de données existantes. Il s'agit donc de simplifier les démarches pour les usagers et de lutter contre le non recours aux droits, dans un premier temps au bénéfice du RSA et de la prime d'activité, avant de l'étendre à d'autres prestations, y compris la protection maladie telle que la couverture santé solidaire.</p> <p>Toutefois, le non recours aux droits est une problématique aux facteurs pluriels et multisectoriels sur lesquels la solidarité à la source ne permet pas d'agir intégralement. On parle notamment de l'existence du « dernier kilomètre » pour souligner le décalage entre les objectifs d'une mesure et sa mise en œuvre auprès des usagers, lorsqu'il émerge des freins connexes qui viennent empêcher la pleine efficacité de la démarche réalisée.</p>
<p>Objectifs</p> <p>Mieux comprendre pour adapter nos accompagnements et déployer une offre adaptée, à la prévention, à l'accompagnement « efficace » et éviter reproduction de la pauvreté (comment rétablir l'égalité des chances ?)</p>
Description de l'action
<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : développer des études sur les publics et analyser l'impact des dispositifs <p>Face à la mise en place d'actions de proximité pour permettre à chacun d'accéder aux droits, il est nécessaire analyser les besoins et de s'assurer que la réponse apportée est la bonne.</p> <p>Pour cela, l'évaluation des politiques publiques doit se faire autant sur un plan quantitatif (données récoltées) qu'au travers de la parole de l'intéressé.</p> <p>En partenariat avec les acteurs, développer des études sur les publics et analyser l'impact des dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions multi partenarial sur les parcours ; ○ Actions autour du champ du logement et plus spécifiquement concernant les expulsions locatives ; ○ Actions en faveur des jeunes : ASE, décrocheurs

<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Volume de place</u> : sans objet ○ <u>Mode de désignation des opérateurs</u> : AAP ○ <u>Montant</u> : 80 000€ ○ <u>Temporalité</u> <ul style="list-style-type: none"> - Date de mise en place : Action nouvelle sur 2024 - Durée : durée du pacte <ul style="list-style-type: none"> ● Action 2 : Ingénierie et accompagnement social au démarches d'accès aux droits <p>Actions dans le champ de l'accès aux droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les acteurs caritatifs dans leur développement d'accès aux droits. Améliorer de l'accueil pour favoriser le dialogue et le lien social, Formation des bénévoles aux bonnes pratiques (Premier accueil social de proximité). • Accompagnement solidarité dans le cadre de l'accès aux droits, notamment de BRSA âgées, ou avec un handicap <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Volume de place</u> : 200 ○ <u>Mode de désignation des opérateurs</u> : interne et AAP ○ <u>Montant</u> :220 000€ ○ <u>Temporalité</u> <ul style="list-style-type: none"> - Date de mise en place : Renforcement de l'action - Durée : durée du pacte 		
Territoire		Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Département 		<ul style="list-style-type: none"> • Public en difficulté
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués
<ul style="list-style-type: none"> • Département 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • MSA • DDETS • France Travail
Points de vigilance éventuels		
<ul style="list-style-type: none"> • 		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de solutions apportées • Livrables des études 		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès aux droits •

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Métropole/autre	Total
2024	150 000€	150 000€		300 000€
2025	150 000€	150 000€		300 000€
2026	150 000€	150 000€		300 000€
2027	150 000€	150 000€		300 000€
Total	600 000€	600 000€		1 200 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé vers les droits.	50	150	300	300	300

Action 3.2

Axe 3	Lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
Action 3.2	Guichet unique logement des jeunes
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

<p>Présentation de l'action</p> <p>Constats et enjeux</p> <p>Le Département dispose d'un réseau de Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) sur l'ensemble du territoire départemental. Ces CLLAJ permettent à l'ensemble des jeunes du Pas-de-Calais en recherche de logement, d'être accueillis, informés, orientés voire accompagnés administrativement.</p> <p>A ce jour, la totalité du département est couvert par 8 CLLAJ.</p> <p>Au regard du déploiement des nombreuses mesures destinées à l'accompagnement logement des jeunes en situation de précarité, il est proposé de renforcer le rôle des CLLAJ dans la coordination des actions développées et surtout le renforcement de son rôle de guichet « logement » des jeunes (et notamment de la dimension « Aller Vers »).</p> <p>En effet, les CLLAJ s'avèrent être des partenaires incontournables dans la mise en place des nouveaux dispositifs d'accès et d'accompagnement au logement autonome pour les jeunes majeurs en situation de précarité.</p> <p>De même, l'actuelle crise du logement vient tendre l'accès au logement des jeunes. En effet, ces publics ont besoin de petites typologies, de loyers adaptés à leurs ressources. Les CLLAJ ont un rôle majeur à jouer dans ce cadre.</p> <p>Objectifs</p> <p>L'objectif est de favoriser l'accès au logement des jeunes et leur maintien dans des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources.</p> <p>Le renforcement de l'action des CLLAJ doit couvrir 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination autour des situations individuelles des jeunes (ex participer aux commissions locales « jeunes » mises en place par certaines MDS et faire remonter des situations complexes dans ce cadre, participer à la proposition de réponses), • Faire partie du réseau des plateformes Logement d'abord en lien avec le chef SLISL et le coordinateur Logement d'abord, • Renforcer le rôle de guichet unique des CLLAJ se traduisant par de nouvelles modalités d'accompagnement (ex : actions collectives nouvelles, permanences nouvelles et plus généralement tout ce qui contribue à « l'Aller Vers » – en fonction des besoins spécifiques du territoire). <p>Description de l'action</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Action : déploiement du guichet unique logement des jeunes</p> <p>Les CLLAJ devront mettre l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le repérage (ex nouvelles modalités en fonction des réalités territoriales), • le traitement des situations • et le travail en réseau.
--

ANNEXE 1

Un accroissement du nombre de situations accompagnées par an sera recherché. Les crédits complémentaires affectés permettront de renforcer les ETP des CLLAJ.

- **Volume** : 1800 jeunes reçus par le CLLAJ
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 320 000€
- **Temporalité** :
Date de mise en place : Renforcement à partir du 1er janvier 2024.
Durée : durée du pacte

Territoire		Public cible	
<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement. 	
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués	
<ul style="list-style-type: none"> • Département 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat / Département et EPCI, CAF en fonction des CLLAJ 	<ul style="list-style-type: none"> • EPCI • CAF • MDS et chefs SLISL, • Coordinateurs logement d'abord • Missions locales • Associations spécialisées dans l'accompagnement des jeunes ou logement / hébergement, • CCAS • Bailleurs sociaux 	
Points de vigilance éventuels			
<ul style="list-style-type: none"> • / 			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes majeurs précaires bénéficiant de dispositifs d'accès et d'accompagnement au logement autonome • Nombre de jeunes reçus par le CLLAJ 			

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Total
2024	160 000€	160 000€	320 000€
2025	160 000€	160 000€	320 000€
2026	160 000€	160 000€	320 000€
2027	160 000€	160 000€	320 000€

ANNEXE 1

Total	640 000€	640 000€	1 280 000€
--------------	----------	----------	------------

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes majeurs précaires bénéficiant de dispositifs d'accès et d'accompagnement au logement autonome	2 000	1 800	1 800	1 800	1 800
Nombre de jeunes reçus par le CLLAJ	3 286	3 500	3 500	3 500	3 500

Action 3.3

Axe 3	Lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
Action 3.3	Prévenir l'exclusion à travers la lutte contre les expulsions locatives
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
<p>Constats et enjeux</p> <p>L'expulsion locative est un facteur aggravant, voire déclenchant d'exclusion sociale et de précarité pour le ménage qui la subit. Ses conséquences sont multiples et ont des impacts négatifs, sur tous les aspects de la vie du ménage : insertion professionnelle, santé, parentalité ...</p> <p>Le département du Pas-de-Calais, malgré un engagement important de ses acteurs</p>

(Logement d'abord notamment) a ainsi dénombré en 2022, dans le cadre des procédures d'expulsions locatives :

- 2 741 assignations,
- 1 388 commandements de quitter les lieux,
- 915 concours de la force publique,
- Et 581 concours de la force publique accordés.

Aussi, il est proposé de poursuivre et de renforcer l'action initiée précédemment au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté en proposant une action coordonnée et complémentaire aux dispositifs déjà engagés, à savoir la poursuite d'un fonds spécifiquement créé, le Fonds de Prévention des Expulsions Locatives (FPEL) combinée à des accompagnements sociaux pour intervenir sur le long terme.

Ainsi, dans les situations où le montant de la dette est élevé et où les dispositifs de droit commun ne peuvent intervenir, le FPEL pourra agir par la prise en charge d'une partie de la dette couplée à un abandon du bailleur. Au préalable, le bailleur se sera engagé à maintenir le locataire et à signer un avenant au bail mettant fin à la procédure d'expulsion.

Le FPEL complète les dispositifs de lutte contre la prévention des expulsions par son intervention auprès de ménages, qui au vu du montant de leurs ressources, ne peuvent prétendre aux aides de solidarité réservées au plus démunis (bénéficiaires des minimas sociaux). Il est toutefois à préciser que les bénéficiaires des aides du FPEL relèvent des ménages identifiés au titre du PDALHPD.

Enfin, pour les ménages risquant l'expulsion locative, des accompagnements sociaux dédiés seront mis en place. A titre d'exemple sera ainsi développé l'aide à la médiation locative qui permet la sous location et le recours au bail glissant.

Objectifs

Cette démarche combinant accompagnement social et aide financière spécifique, a pour objectif de maintenir durablement le ménage dans le logement par une prise en charge globale de sa situation et ainsi éviter une expulsion locative.

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

Action 1 : fonds de prévention contre les expulsions locatives (Apurement de la dette locative)

- **Volume d'aides** : estimation de 350 personnes accompagnées financièrement
- **Mode de désignation des opérateurs** : pas d'opérateur. La CAF effectuera les versements pour le compte du Département
- **Montant** : 500 000€
- **Temporalité** :

Date de mise en place : Renforcement à partir du 1er janvier 2024.

Durée : durée du pacte

Action 2 : accompagnement social dédié au maintien dans le logement (Lorsque le ménage éprouve des difficultés dans la gestion de son budget et où des difficultés administratives)

- **Volume de mesures** : 400 mesures renforcées

ANNEXE 1

<ul style="list-style-type: none"> • Mode de désignation des opérateurs : opérateurs choisis en fonction d'un appel à projets • Montant : 500 000€ • Temporalité : <p>Date de mise en place : Renforcement à partir du 1er janvier 2024. Durée : durée du pacte</p>		
Territoire <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		Public cible <ul style="list-style-type: none"> • Les ménages, relevant du PDALHPD, en situation de dette de loyer, quel que soit le stade de la procédure d'expulsion.
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> • Département 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> • Etat / Département 	Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> • Caisse d'allocation familiale du Pas-de-Calais qui effectue mensuellement, pour le compte du Département le paiement des aides relatives à l'apurement de la dette aux bailleurs. Il convient de souligner que l'ensemble des paiements du FPEL est effectué à titre gracieux ce qui mérite d'être valorisé et qui constitue une forme de contribution. • Bailleurs sociaux qui participent au montage des dossiers de demande et qui accompagnent en cas de mutation de logement. • Associations réalisant les accompagnements sociaux • Plus généralement, l'ensemble du réseau partenarial (MDS,

ANNEXE 1

		CCAS ...) en capacité d'accompagner les ménages dans le montage des dossiers de demande.
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> Comme toute aide financière devant respecter une enveloppe, le risque réside dans une consommation rapide de l'enveloppe ne permettant plus l'instruction de nouveaux dossiers. 		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> Ratio moyen par bénéficiaire Nombre de dossiers FPEL accordés (action 1) Nombre d'actions d'accompagnement social dédiées au maintien dans le logement réalisés (action 2) 	Indicateurs d'impact	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Total
2024	500 000€	500 000€	1 000 000€
2025	500 000€	500 000€	1 000 000€
2026	500 000€	500 000€	1 000 000€
2027	500 000€	500 000€	1 000 000€
Total	2 000 000€	2 000 000€	4 000 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de dossiers pris en charge ayant abouti à la prévention d'une expulsion	743	750	750	750	750
Ratio moyen	2 387€ en	2 400€	2 400€	2 400€	2 400€

ANNEXE 1

par bénéficiaire	moyenne				
Nombre de dossiers FPEL accordés (action 1)	328	350	350	350	350
Nombre d'actions d'accompagnement social dédiées au maintien dans le logement réalisés (action 2)	172	400	400	400	400

Action 3.4

Axe 1	la lutte contre les grandes exclusion grâce à l'accès aux droits
Action 2.4	Plan de formation et labellisation des référents
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
<p>Constats et enjeux</p> <p>Le Département, au travers du pacte des solidarités humaines, voté en décembre 2022, a pour vocation d'agir pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais et a la volonté d'être aux côtés de chacun dans les moments de fragilité. Pour cela, il a notamment l'ambition d'accompagner les personnes les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent.</p>

De même, dans son schéma d'inclusion 2023-2027, l'une des priorités fixées par le Département a pour objectif de fédérer les acteurs du champ de l'insertion pour répondre aux publics en informant et formant les professionnels.

Favoriser la coordination des acteurs, les démarches de détection et « d'aller vers », ainsi que l'accompagnement renforcé des publics impliquent l'évolution des pratiques professionnelles, mais également des organisations. Ces engagements se caractériseront aussi par un changement de pratiques et une valorisation des accompagnements innovants.

Pour outiller au mieux les référents, sur la base de leurs besoins, le Département construit et finance un plan d'informations et de formations inhérent au travail d'accompagnement social pour les années 2023-2026

Objectifs

L'objectif est d'une part, de garantir la qualité de l'accompagnement pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA du Département, d'autre part, de valoriser l'investissement des professionnels concernés.

Au travers de cette action, l'accompagnement permettra de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et de les aider à avancer dans leur parcours d'insertion, notamment en repérant mieux les freins, et innover dans la réponse.

En 2026, les structures souhaitant poursuivre l'accompagnement devront être labélisées par le Département.

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

Un plan d'informations, de formations, inhérent au travail d'accompagnement social, a été construit pour les années 2023-2026, sur la base des besoins et pratiques des professionnels.

Pour en faciliter l'accès, ce programme sera pris en charge par la collectivité et se déroulera au plus proche des territoires. Le partenariat local sera également mobilisé pour renforcer l'interconnaissance.

Le programme est composé d'une partie d'informations sur les dispositifs et partenaires du logement, du budget, de la retraite, de la santé, de l'enfance, famille, permettant ainsi de faciliter l'accès aux droits ; Une autre partie formations est déployé en fonction des besoins du public : L'accompagnement social par le développement des potentiels des personnes, premiers secours en santé mentale, accompagnement public féminin, gestion de l'agressivité, secret professionnel, handicap et travail : Comment travailler la mobilisation vers l'insertion pro avec une RQTH.

À la suite de ce plan de formation, le Département souhaiterait valoriser les professionnels formés au travers de l'élaboration d'un agrément « Référent 62 ».

Les actions d'information et de formation mises en œuvre peuvent être organisées selon les différentes modalités suivantes :

- Soit en présentiel,
- Soit à distance avec l'utilisation de l'outil numérique,
- Soit par la combinaison de modules de formation en présentiel et à distance (formations dites mixtes).

Les structures répondant à l'Appel à projet et le Département s'accordent sur le programme des actions à mettre en œuvre au cours de l'année.

Ce programme définira au travers d'une « fiche annuelle de programmation », les actions à mener dans l'année, et, si nécessaire, les modalités d'organisation et de gestion ainsi que les moyens financiers mis en œuvre à cet effet.

Pour chaque action de formation, la « fiche projet » précise :

- le thème,
- la durée (en jours)
- le nombre de stagiaires par action
- le(s) public(s) visé(s) par l'action (catégorie et profils d'agents)
- le nombre de sessions d'une même action.

Les parties s'engagent à créer les conditions de réussite des actions de formation réalisées en intra de la façon suivante :

- les structures ou partenaires organisant les temps de formations et d'informations :
 - définira les contenus des formations en lien avec les co-contractants dans le cadre de cahiers des charges élaborés en commun ;
 - organisera les actions d'information et de formation à l'exclusion des moyens techniques (salles de formation, équipements, matériels informatiques et audiovisuels, etc.) ;
 - désignera les intervenants nécessaires ;
 - communiquera aux collectivités les profils des formateurs envisagés pour avis lorsque cela est possible ;
 - fournira aux stagiaires les supports de formation ;
 - assurera l'opération d'évaluation des actions de formation
 -
- Le Département:
 - s'assurera de la participation du nombre de stagiaires préalablement arrêté d'un commun accord pour garantir la qualité des formations;
 - informera les agents sur l'objectif des formations ;
 - validera l'inscription des agents sur l'outil de dématérialisation des inscriptions au plus tard un mois avant le début de la formation ;
 - assurera la convocation aux actions de formation pour les sessions concernées;
 - organisera les moyens techniques dédiés à la formation (salles de formation, équipements, matériels informatiques et audiovisuels, etc.) et informera le formateur du lieu de déroulement de la formation ;
 - s'assurera de l'accueil des stagiaires de la collectivité et de ses partenaires en formation et de l'intervenant (ouverture et clôture);
 - communiquera au formateur, les feuilles d'émargement des formations dispensées dans les huit jours qui suivent l'action de formation.

ANNEXE 1

<ul style="list-style-type: none"> ○ Volume de places : 1140 places minimum ○ Mode de désignation des opérateurs : Appel à Projets ○ Montant : 200 000€ de prestations de formation et 200 000€ liés à l'ingénierie de la formation pour le Département et les temps d'information ○ Temporalité <ul style="list-style-type: none"> - Date de mise en place : initiation de la démarche en Janvier 2023 et renforcement à partir de janvier 2024 - Durée : durée du pacte, cette action s'inscrit dans la poursuite de la CALPAE et a pour objectif un renforcement de l'action 			
Territoire <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des territoires du Département 		Public cible <ul style="list-style-type: none"> • Les référents en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et principalement de référents solidarité et socioprofessionnel 	
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> • Département 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> • Département 	Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> • CNFPT • CPAM • MDPH • CARSAT • Service Enfance Famille • Service Logement • Structures assurant une formation (CORIF, Cheval bleu, SOLFA ...) • CCAS/CIAS • Organismes référent 	
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités de salles d'accueil • La participation des acteurs impliqués 			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • nombre de participants ; • nombre de jours de formation stagiaires réalisés ; • bilans « à chaud » réalisés par les stagiaires ; • bilans « a posteriori » ; • atteinte des objectifs fixés 		Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Labélisation des référents • Qualité de l'accompagnement au travers d'une évaluation annuelle qualitative 	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Métropole/autre	Total

ANNEXE 1

2024	200 000€	200 000€		400 000€
2025	200 000€	200 000€		400 000€
2026	200 000€	200 000€		400 000€
2027	200 000€	200 000€		400 000€
Total	800 000€	800 000€		1 600 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de professionnels formés à l'évolutions de pratiques par an	150	250	300	300	300

Action 4.1

Axe 4	Construire une transition écologique solidaire
Action 4.1	Lutter contre la précarité énergétique
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
<p>Constats et enjeux</p> <p>Le Département du Pas-de-Calais, conscient de la prévalence des situations de précarité énergétique sur son territoire et leur impact sur tous les pans de la vie des ménages (santé, vie sociale, scolarité ...), souhaite, au travers du Pacte des solidarités intervenir de manière renforcée dans la prévention et le traitement des situations, dans leur diversité.</p>

L'intervention du Département se matérialisera (outre les aides financières attribuées au titre du FSL) :

- par le renforcement de la dimension « lutte contre la précarité énergétique » dans les accompagnements sociaux dédiés au logement
- et de manière plus spécifique par des actions visant à :
 - Intensifier le repérage des situations de précarité énergétique (nouveaux publics notamment)
 - Améliorer le traitement de ces situations dans leur globalité en combinant une approche du bâti (diagnostic du logement) et un accompagnement aux éco-gestes.
 - Accompagner les propriétaires les plus démunis à la réalisation de travaux de rénovation énergétique

Objectifs

Il s'agit ici de lutter contre la précarité énergétique à travers :

- Un repérage des situations accru et un accompagnement de premier niveau
- Une aide pour les ménages propriétaires occupants démunis devant réaliser des travaux combinant accompagnement social et aide financière
- Des actions de prévention ciblées.

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

Action 1 : sensibilisation des acteurs (sessions d'information)

- **Volume de personnes informées** : 100
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 20 000€
- **Temporalité** :

Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.

Durée : durée du pacte

Action 2 : actions de prévention (actions de prévention, notamment pour des publics non repérés par des acteurs du champ du logement, mais aussi d'actions combinant un regard sur le bâti et les habitudes de vie de ménages repérés)

- **Volume du public visé** : 300 ménages
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 260 000€
- **Temporalité** :

Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.

Durée : durée du pacte

Action 3 : ASTRE (Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Energétique - accompagnements sociaux dédiés permettant d'accompagner des propriétaires occupants défavorisés dont le logement nécessite une réhabilitation lourde)

- **Volume de mesures** : 25
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 53 000€
- **Temporalité** :

ANNEXE 1

<p>Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024. Durée : durée du pacte</p> <p>Action 4 : accompagnements sociaux avec analyse de la situation relative à la précarité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume de mesures : 175 • Mode de désignation des opérateurs : appel à projets • Montant : 333 000€ • Temporalité : <p>Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024. Durée : durée du pacte</p>		
<p>Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ménages, public du PDALHPD en situation de précarité énergétique, quelle que soit leur situation vis-à-vis du logement (propriétaire occupant défavorisé, locataire ...).
<p>Pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département 	<p>Co-financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat / Département 	<p>Partenaires impliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> • MDS • Associations intervenant dans le champ du logement • Bailleurs sociaux • ANAH, DDTM • Opérateurs ANAH • EPCI • ARS • CCAS • CAF/ MSA • ADIL • Fondation Abbé Pierre • Région • Caisse de retraite • Organismes intervenant au domicile des ménages (ex service d'aide à domicile)
<p>Points de vigilance éventuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vigilance quant à l'implication des acteurs autres que ceux du champ du logement dans le repérage 		
<p>Suivi-évaluation</p>		
<p>Indicateurs de réalisation</p>		<p>Indicateurs d'impact</p>

ANNEXE 1

<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une visite à domicile de lutte contre la précarité énergétique par un professionnel formé et s'étant vu proposer un soutien pour la mise en place d'au moins une solution (indicateur global) • Nombre d'acteurs de terrain sensibilisés aux enjeux de la précarité énergétique (action 1) • Nombre de bénéficiaires des actions de prévention (dont bénéficiaires repérés par un acteur en dehors du champ du logement) (action 2) • Nombre de propriétaires occupants ayant bénéficié du dispositif ASTRE (action 3) • Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement social (action 4) 	
---	--

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Total
2024	333 000€	333 000€	666 000€
2025	333 000€	333 000€	666 000€
2026	333 000€	333 000€	666 000€
2027	333 000€	333 000€	666 000€
Total	1 332 000€	1 332 000€	2 664 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur national	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
<i>Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une visite à domicile de lutte contre la précarité énergétique par un professionnel formé et s'étant vu proposer un soutien pour la mise en place d'au moins une solution (indicateur global)</i>	482	500	500	500	500

ANNEXE 1

Indicateurs locaux					
Nombre d'acteurs de terrain sensibilisés aux enjeux de la précarité énergétique (action 1)	53	100	100	100	100
Nombre de bénéficiaires des actions de prévention (dont bénéficiaires repérés par un acteur en dehors du champ du logement) (action 2)	162 Aucun hors repéré hors champ du logement	300 Dont 100 hors champ du logement	300 100 hors champ du logement	300 100 hors champ du logement	300 100 hors champ du logement
Nombre de propriétaires occupants ayant bénéficié du dispositif ASTRE (action 3)	17	25	25	25	25
Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement social (action 4)	162	175	175	175	175

Action 4.2

Axe 4	la construction d'une transition écologique solidaire
Action 4.2	L'inclusion par la mobilité durable
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
<p>Constats et enjeux</p> <p>La mobilité est le frein numéro 1 au retour à l'emploi. 60% des BRSA du Pas-de-Calais ont refusé plusieurs fois à un entretien d'embauche, une formation ou à un RDV à cause d'un problème de mobilité.</p> <p>Afin de répondre à cet enjeu, le Département du Pas-de-Calais a créé en septembre 2021 la plateforme "Mamobilité62" dédiée à la mobilité inclusive, permettant d'accompagner, de renseigner et d'aider les publics les plus fragiles à lever ce frein et de pouvoir bénéficier plus facilement d'un retour à l'emploi rapide</p>
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accompagnement à la mobilité des BRSA et des jeunes éloignés de l'emploi • Lever des freins psychologiques à la Mobilité • Favoriser l'obtention du permis, notamment chez les jeunes • Développer le partage d'information entre structures de la Mobilité, référents, entreprises, collectivités pour une meilleure réponse aux parcours • Répondre aux carences de l'offre de Mobilité sur certains territoires • Prévenir les freins à la Mobilité chez les adultes de demain • Permettre une meilleure coordination des nombreux financements (Fondations, communes, Etat, FSE, EPCI, Région...)? • Participer activement à l'animation des bassins de mobilité déclinés par la Région Haut-de-France.
Description de l'action
<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Mamobilité62_poursuivre l'accompagnement « sur-mesure », « sans rupture » et de proximité auprès des publics <p>Ce service mobilise notamment 5 plateformes de mobilité permettant l'intervention de 10 conseillers mobilité sur l'ensemble du département. Cet accompagnement renforcé se réalise au sein de 30 permanences « activables » situées dans un rayon de 15 km maximum du lieu de domicile du bénéficiaire. Chaque personne positionnée se voit proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) un bilan de compétence mobilité d'une durée d'environ 2 heures composé de près de

100 questions qui établit un diagnostic approfondi et qui permet de connaître précisément les problématiques de mobilité de la personne.

2) Selon le degré d'autonomie de la personne, celle-ci bénéficiera d'un accompagnement plus ou moins renforcé vers les solutions mobilité adaptées à savoir :

- ⇒ Soit des rencontres individuelles en présentiel. Des échanges privilégiés et du temps consacré qui permettent de sécuriser le parcours mobilité prédéfini.
- ⇒ Avec éventuellement des ateliers collectifs (plusieurs ateliers sont envisagés et pourront être mis en place selon les caractéristiques du territoire et des besoins des publics). Peuvent être cités les ateliers « Code de la route – choix de l'auto-école », « Achat-Assurance voiture », « micro-crédit », « simulateur de conduite », « éco-mobilité », « se repérer dans l'espace » (via casques à réalité virtuelle), « plan et itinéraire », « sécurité routière », « aides financières », « utiliser les transports en commun »
- ⇒ Et si besoin par des mises en situation sur le terrain pour compléter les connaissances et vérifier les compétences acquises (ex : utilisation du bus ou du train, remise en selle pour l'utilisation du vélo, respect de la réglementation de circulation en trottinette...)

Ce parcours « sur-mesure » peut se décliner en plusieurs étapes à réaliser sur plusieurs semaines voire plusieurs mois.

3) La recherche de financement et l'accompagnement dans les démarches administratives qui en découlent.

NB : quand l'offre est disponible, ce parcours mobilité propose systematiquement une information et sensibilisation aux solutions de mobilité plus durables (transport en commun, vélos, co-voiturage...) et alternatives au « tout automobile ».

- **Volume de place** : 1250 (dont 50% de femmes)
- **Mode de désignation des opérateurs** : par appel à projet
- **Montant** : 170 130 euros
- **Temporalité** :
 - **Date de mise en place** : A compter du 1^{er} janvier 2024
 - **Durée** : durée du pacte
- **Action 2 : Mamobilité62_soutenir le déploiement d'une offre de mobilité solidaire coordonnée à l'échelle du Pas-de-Calais**

Mamobilité62, c'est également un réseau de plusieurs structures de mobilité inclusive qui sont réparties de façon homogène sur le département et dont les activités sont complémentaires. Peuvent être citées :

- Des auto-écoles sociales dont l'objectif est l'accompagnement vers le permis de conduire pour plus de 275 personnes par an,
- Des Transports d'Utilité Sociale qui permettent le transport de publics sans solution de déplacement vers des rendez-vous de l'insertion ou de l'emploi (RDV France Travail,

ateliers d'insertion sociale, forum emploi « clefs pour réussir » etc...) en particulier en zone rurale,

- Des loueurs solidaires qui mettent à disposition des 2-4 roues afin de répondre parfois urgemment à des aléas (ex : panne)
- Des garages solidaires pour prendre en charge des entretiens et/ou réparations onéreuses sur des véhicules bien souvent anciens.

Ces derniers interviennent pour apporter une réponse adaptée aux besoins de mobilité des plus fragiles et en lien direct avec les plateformes de mobilité précitées qui assurent un accompagnement « au fil de l'eau ». Elles interviennent en complémentarité d'une offre de mobilité de droit commun qui, selon le territoire, est insuffisamment développée ou inaccessible en raison des coûts de prestation trop élevés pour les publics défavorisés.

- **Volume de place** : 1110 (dont 50% de femmes)
- **Mode de désignation des opérateurs** : par appel à projet
- **Montant** : 170 130 euros
- **Temporalité**
 - **Date de mise en place** : A compter du 1er janvier 2024
 - **Durée** : durée du pacte

- **Action 3 : Mamobilité62_ un interlocuteur départemental privilégié dans le cadre de la gouvernance régionale de la Mobilité instaurée dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

La plateforme de mobilité départementale est enfin un interlocuteur privilégié aux côtés de la Région et de l'Etat pour apporter aux partenaires associatifs et institutionnels un éclairage sur la stratégie de développement à grande échelle. Celle-ci relaye une volonté de tendre vers une mobilité plus inclusive et durable synonyme de rencontre entre l'inclusion et transition écologique.

A ce titre, le Département a cofinancé en 2023 aux côtés de l'Etat et de la Région Haut-de-France, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Régionale visant à la formalisation et la validation de Plan d'Actions en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS). Cette démarche est unique en France à ce jour.

- **Volume de place** : 0
- **Mode de désignation des opérateurs** : Sans objet
- **Montant** : 0€
- **Temporalité**
 - **Date de mise en place** : A compter du 1^{er} janvier 2024
 - **Durée** : durée du pacte

Territoire

- Pas-de-Calais

Public cible

- BRSA
- Jeunes de moins de 26 ans

ANNEXE 1

		<ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'emploi ASS, ARE, (sous condition, en substitution MBI Pôle Emploi/France Travail) 	
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> • Département 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> • Département 	Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> • Opérateur France Travail • PLIE • Mission Locale • Référents solidarité • Région Hauts de France • Référents socio-professionnel • Structure d'insertion par l'activité économique 	
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de fédérer davantage les partenaires financiers autour de Mamobilité62 pour soutenir et développer d'avantage la mobilité solidaire dans le Pas-de-Calais 			
Suivi-évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réalisation • Nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action de levée des freins à la mobilité à la suite de ce dernier • Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un diagnostic de mobilité • Nombre de personnes ayant bénéficié de l'accompagnement du service Mamobilité62 • Nombre de places au sein de structures de mobilité inclusive et solidaire développées 		Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions à vocation d'insertion professionnelle permises par l'identification d'une solution de mobilité • Taux de réalisation des actions du Plan d'Actions en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS) 	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Métropole/autre	Total
2024	340 260 €	340 260 €		680 520 €
2025	340 260 €	340 260 €		680 520 €
2026	340 260 €	340 260 €		680 520 €
2027				
Total	1 020 780 €	1 020 780 €		2 041 560 €

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un diagnostic de mobilité	1059	1250	1250	1250	1250
Nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action de levée des freins à la mobilité à la suite de ce dernier.	1000	1110	1110	1110	1110

Annexe 2 – Tableau des actions et suivi de leurs indicateurs

Actions	Indicateurs locaux	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Résultat atteint en 2024	Cible 2025	Résultat atteint en 2025	Cible 2026	Résultat atteint en 2026	Cible 2027	Résultat atteint en 2027
Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance										
Action 1.1 : Accueil de proximité, repérage et aller vers les jeunes en ruptures, en situation de précarité sans solution	Nombre de jeunes NEET	300	600	559	600		600		600	
	Nombre de jeunes reprenant un parcours d'insertion	603	1000	700	1000		1000		1000	
	Nombre de jeunes sortant de l'ASE avec une solution pour leur autonomie	459	700	300	700		700		700	
Action 1.2 : Pack jeune : pour accompagner les jeunes précaires dans leur autonomie	Nombre de jeunes aidés au titre des aides financières accès et au maintien du logement	0	90	135	90		90		90	
	Nombre de jeunes accompagnés au titre de l'accompagnement social logement	112	240	250	240		240		240	
	Nombre de jeunes relogés par des bailleurs sociaux conventionnés	19	55	55	55		55		55	

	Nombre de jeunes aidés au titre du mobilier de première nécessité	45	73	112	73		73		73	
	Nombre de conventionnements de solutions de logement adaptés réalisées avec les bailleurs	3	4	3	4		4		4	
	Montant financier alloué pour le maintien ou l'accès dans le logement	380 000€	730 000 €	764 285,46€	730 000 €		730 000€		730 000€	
Action 1.3 : Action en faveur du public féminin	Nombre de jeunes concernés par l'action	0	15	720	15		15		15	
	Nombre de jeunes femmes s'orientant vers les métiers dit « masculin »	0	7	NC	7		7		7	
Action 1.4 : Accompagner les publics en prenant en compte l'environnement familial	Nombre de cellule familiale accompagnés	0	40	497	40		40		40	
	Nombre de solutions apportées	0	40	600	40		40		40	
	Nombre de personnes accompagnées suite à violence	0	100	600	100		100		100	
Action 1.5 : Prévention des ruptures 11-18 ans	Nombre de jeunes mineurs accompagnés dans la prévention	0	100	100	100		100		100	
	Nombre de séjours organisés	0	8000	8000	8000		8000		8000	
	Nombre de jeunes accueillis	0	5000	5000	5000		5000		5000	

Axe 3 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits										
Action 3.1 : Développer des outils contribuant à la coordination de l'accès aux droits	Livrables des études	0	2	1	2		3		3	
	Nombre de solutions apportées (expérimentations, nouveaux modes de faire)	0	3	1	3		5		5	
Action 3.2 : Guichet unique logement des jeunes	Nombre de jeunes majeurs précaires bénéficiant de dispositifs d'accès et d'accompagnement au logement autonome	/	1800	1 755	1800		1800		1800	
	Nombre de jeunes reçus	3286	3500	3827	3500		3500		3500	
Action 3.3 : Prévenir l'exclusion à travers la lutte contre les expulsions locatives	Nombre de dossiers FPEL déposés	474	600	529	600		600		600	
	Nombre de dossiers FPEL accordés	328	350	410	350		350		350	
	Nombre d'accompagnements sociaux dédiés au maintien	172	400	400	400		400		400	
	Ratio aide FPEL	2387	2400	2075	2400		2400		2400	
Action 3.4 : Plan de formation et labellisation des référents	nombre de participants par an	150	250	225	250		250		250	
	Nombre de jours de formation réalisés	1500	2500	187	2500		2500		2500	
Axe 4 Construire une transition écologique solidaire										

Action 4.1 : Lutter contre la précarité énergétique	Nombre de professionnels informés	53	100	159	100		100		100	
	Nombre de propriétaires occupant ayant bénéficié du dispositif ASTRE	17	25	27	25		25		25	
	Nombre de ménages accompagnés par une action préventive	162	300	387	300		300		300	
	Nombre de ménages accompagnés socialement	162	175	175	175		175		175	
Action 4.2 :	Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un diagnostic de mobilité	1059	1250	1439	1250		1250		1250	
	Nombre de participants bénéficiant d'un accompagnement mobilité	1000	1110	1179	1110		1110		1110	

ANNEXE 3

TABLEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF DU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS
Département du Pas-de-Calais
Prévisionnel Année 2025

Axes de la contractualisation	Imputation chorus (code chorus - description longue)	Fiche action N°	Intitulé de l'action <i>une ligne par action financée</i>	A Crédits État versés en 2024	B Crédits État 2024 non consommés	C Crédits CD affectés en 2024	D Crédits CD 2024 non consommés	E Participation d'autres financeurs le cas échéant	Montant total réalisé au 31/12/2024	F Montant à reporter en 2025 - Part État	G Montant à reporter en 2025 - Part CD	H Participation État notifiée pour la convention 2025	I Budget total État prévu pour 2025 (F+H)	J Crédits CD affectés pour la convention 2025	K Budget total CD prévu pour 2025 (G+I)	L Participation d'autres financeurs le cas échéant pour 2025	M Budget global de l'action prévu en 2025 (I+K+L)	
Axe Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance		1.1	Accueil de proximité, repérage et aller vers les jeunes en ruptures, en situation de précarité sans solution	618 000,00 €		618 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	618 000,00 €	618 000,00 €	618 000,00 €	618 000,00 €	0,00 €	1 236 000,00 €	
		1.2	Pack Jeune : pour accompagner les jeunes précaires dans leur autonomie	599 508,00 €		599 508,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	599 508,00 €	599 508,00 €	599 508,00 €	599 508,00 €	0,00 €	1 199 016,00 €	
		1.3	Action en faveur des publics féminin ERBM	46 780,00 €		46 780,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	46 780,00 €	46 780,00 €	46 780,00 €	46 780,00 €	0,00 €	93 560,00 €	
		1.4	Accompagner les publics en prenant en compte l'environnement familial	100 000,00 €		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	
		1.5	Prévention des ruptures 11-18 ans	295 000,00 €		295 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	295 000,00 €	295 000,00 €	295 000,00 €	295 000,00 €	0,00 €	590 000,00 €	
		Sous total			1 659 288,00 €	0,00 €	1 659 288,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	1 659 288,00 €	1 659 288,00 €	1 659 288,00 €	1 659 288,00 €	0,00 €	3 318 576,00 €
Axe Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits		3.1	Comprendre et proposer des solutions d'amélioration des certains facteurs de pauvreté	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	
		3.2	Guichet unique logement des jeunes	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €	320 000,00 €	
		3.3	Prévenir l'exclusion à travers la lutte contre les expulsions locatives	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	
		3.4	Plan de formation et labellisation	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	
		Sous total			1 010 000,00 €	0,00 €	1 010 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	1 010 000,00 €	1 010 000,00 €	1 010 000,00 €	1 010 000,00 €	0,00 €	2 020 000,00 €
		Sous total			1 010 000,00 €	0,00 €	1 010 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	1 010 000,00 €	1 010 000,00 €	1 010 000,00 €	1 010 000,00 €	0,00 €	2 020 000,00 €
Axe Construire une transition écologique solidaire		4.1	Lutter contre la précarité énergétique	333 000,00 €	0,00 €	333 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	333 000,00 €	333 000,00 €	333 000,00 €	333 000,00 €	0,00 €	666 000,00 €	
		4.2	L'inclusion par une mobilité durable	340 260,00 €	0,00 €	340 260,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	340 260,00 €	340 260,00 €	340 260,00 €	340 260,00 €	0,00 €	680 520,00 €	
		Sous total		673 260,00 €	0,00 €	673 260,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	673 260,00 €	673 260,00 €	673 260,00 €	673 260,00 €	0,00 €	1 346 520,00 €	
TOTAUX FINANCIERS				3 342 548,00 €	0,00 €	3 342 548,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	3 342 548,00 €	3 342 548,00 €	3 342 548,00 €	3 342 548,00 €	0,00 €	6 685 096,00 €	

CONVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

N°E.EFT.32.25.01

2025-2027

Entre

Le Ministère du Travail, de la Santé et de la Solidarité et des Familles représenté conjointement par Monsieur Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et de sécurité nord et Monsieur Laurent Touvet, préfet du département du Pas-de-Calais,

et désigné ci-après par les termes « l'État », d'une part

Et

Le département du Pas-de-Calais, rue Ferdinand Buisson 62000 Arras, représenté par Monsieur Jean-Claude Leroy, son président,

SIRET : 226.200.012.00012

et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la loi organique n°2001-692 du 01 août 2001, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

Vu le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 9 avril 2025 portant nomination de M. Laurent Touvet en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 28 avril 2025 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la justice et des services du Premier ministre pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des « pactes locaux des solidarités » conclus entre l'État et les conseils départementaux d'une part, et entre l'État et les métropoles d'autre part, pour les années 2024-2027 ;

Vu l'instruction n° DGEFP/DFT/2025/10 du 20 mars 2025 relative à la mise en œuvre de la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi ;

Vu la délibération de la commission permanente du département du Pas-de-Calais en date du 15 septembre 2025 autorisant le président du département à signer la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Accroître le taux d'emploi et accélérer l'accès au marché du travail des publics qui en sont les plus éloignés est un enjeu partagé par l'État et les départements.

Cette ambition nécessite une articulation renforcée des politiques de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle et des solidarités, pour accompagner à la sortie de la précarité et mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi introduit en ce sens des transformations majeures en matière de gouvernance et d'accompagnement des publics éloignés du marché du travail, au premier rang desquels les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

La présente contractualisation pour l'insertion et pour l'emploi soutient le déploiement de cette réforme par les conseils départementaux, notamment compétents en matière d'insertion des bénéficiaires du RSA.

Elle engage conjointement l'État et la collectivité dans la mise en œuvre des différentes dispositions de la loi pour le plein emploi, au premier rang desquelles l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA à France Travail, l'application au 1^{er} janvier 2025 des critères nationaux arrêtés par le comité national pour l'emploi, l'utilisation d'outils communs facilitant l'entrée dans les parcours, l'intensification de l'accompagnement et le suivi des engagements (référentiel de diagnostic, contrat d'engagement, nouveau barème de sanction notamment), et l'activation de solutions numériques permettant le référencement et le partage des données utiles au suivi des personnes et au pilotage de la politique publique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'État et le département du Pas-de-Calais définissent les engagements relevant de la contractualisation pour l'insertion et l'emploi sur deux volets.

Le volet 1 a pour objet de garantir la mobilisation du département du Pas-de-Calais pour la mise en œuvre progressive de la réforme pour le plein emploi et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi.

Le volet 2 porte sur le renforcement de l'offre de solutions locales en matière d'insertion socio-professionnelle et le déploiement de parcours d'accompagnement intensifs à l'attention des bénéficiaires du RSA du territoire.

Dans ce cadre, le département du Pas-de-Calais mettra en œuvre des actions nouvelles ou renforcera des actions existantes ayant fait montre de leur efficacité.

La collectivité s'engage sur les 2 volets de la présente contractualisation.

Cette convention fixe également l'engagement de l'État et le département du Pas-de-Calais sur le plan financier.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention sont conclues pour une durée de trois ans et trois mois et couvrent les actions mises en œuvre sur la période du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 mars 2028.

La durée d'exécution de la convention peut cependant s'étendre au-delà de la période d'effet, sans toutefois dépasser le 30 juin 2028 afin de permettre la remise des différents documents prévus dans la convention et qui sont nécessaires au traitement des soldes.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT

3.1. Actions et moyens mis en œuvre

La présente convention porte sur les deux volets précisés en article 1. Les engagements à ce titre sont définis conjointement par l'État et le département du Pas-de-Calais sur la base des référentiels définis au niveau national et font, le cas échéant, l'objet d'un ajustement, par voie d'avenant, à l'issue des dialogues de gestion annuels programmés entre l'État et le département du Pas-de-Calais.

Ces engagements sont décrits dans un plan d'action départemental détaillé renseigné en ligne par le département du Pas-de-Calais et des fiches actions (annexe 1) associés à un plan de financement (annexe 2).

3.2. Compte rendu et suivi du projet

Le suivi des actions déployées et de l'ensemble des moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la présente convention est opéré au niveau départemental dans le cadre de la gouvernance locale.

Un dialogue de gestion annuel entre l'État et le département du Pas-de-Calais permet d'assurer le suivi de la convention, de la mise en œuvre des actions et des financements.

Dans ce cadre, un état d'avancement des résultats obtenus, des actions et du niveau de consommation des crédits sera présenté par le département du Pas-de-Calais sur la base de ses éléments de bilan et des données générées automatiquement par le tableau de bord accompagnement rénové RSA, via la version numérique du plan d'action (volet 1) et l'outil de reporting des actions financées (Pilot'Actions).

Ces données permettront notamment de générer un bilan intermédiaire qui permettra le versement du solde de l'année N-1.

Enfin, le département du Pas-de-Calais s'engage à produire un bilan final d'exécution à transmettre aux services de l'État au plus tard le 30 juin 2028 comprenant :

- Un bilan de mise en œuvre du plan d'action (volet 1) et des fiches actions (volet 2), objets de la présente convention, et un état des résultats obtenus sur la base des éléments produits par le département du Pas-de-Calais et des données générées automatiquement par le tableau de bord accompagnement rénové RSA ;
- Un bilan financier reprenant les coûts générés par les actions concrétisées au titre du projet. Ce bilan financier doit être établi sur le modèle qui se trouve en annexe 3.

3.3 Engagements financiers

L'État apporte son soutien financier au département du Pas-de-Calais dans le cadre de la présente convention.

Cependant, la présente convention porte uniquement sur l'engagement de l'année 2025.

Pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2026, la contribution de l'État est fixée à 5 124 190€.

Pour les années suivantes, les montants seront fixés par le biais d'un avenant annuel spécifique qui précisera aussi les modalités de versement du soutien financier de l'État pour chacune de ces années.

Les contributions financières de l'État sont applicables sous réserve du respect de l'inscription des crédits en loi de finances.

Le montant annuel se décline librement entre les deux volets conformément aux souhaits des deux co-contractants.

Le département du Pas-de-Calais s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le plan de financement annexé à la présente convention. Il s'engage à apporter à **minima 50 % des crédits**.

Tout au long de la période de conventionnement, le département du Pas-de-Calais s'engage à préciser les fiches actions qui seraient modifiées ou nouvellement créées.

3.4 Précisions sur les dépenses non-éligibles au financement de l'État

Les dépenses liées aux frais généraux (fournitures, reprographie, locations de salles, équipement...), aux frais de mission (déplacements/hébergement/restauration du personnel) ou au recours à des prestations d'évaluation, de formation ou de gestion de projet ne sont pas éligibles au financement de l'État.

Les dépenses d'investissement, hors développements informatiques répondant aux besoins du projet, sont exclues des présents financements.

3.5 Communication

Le département du Pas-de-Calais s'engage à faire publicité du financement de l'État dans toute communication visuelle au public au moyen de l'insertion du préfet et du préfet de département.

3.6 Pilotage et partage de données

Le département du Pas-de-Calais s'engage à mettre en œuvre les démarches nécessaires afin de partager ses données et faire évoluer son système d'information avec pour cible l'interopérabilité avec le système d'information plateforme. En ce sens l'annexe 5 précise les modalités et les échéances retenues par le département du Pas-de-Calais en matière d'échange de donnée et d'interopérabilité des systèmes d'information.

Pour les deux volets couverts par la présente convention, le département du Pas-de-Calais s'engage à renseigner les indicateurs correspondants et précisés dans l'annexe 4.

Les deux co-contractants ont charge de compléter une fois par an de l'outil de reporting des actions « Pilot'Actions » (conjoint aux deux contractualisations Insertion Emploi et Solidarités).

ARTICLE 4 - SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

Le suivi de l'exécution de la présente convention est effectué, de façon conjointe par le département du Pas-de-Calais et l'État, selon les modalités suivantes :

- Le suivi des actions et des moyens mobilisés implique l'État au niveau départemental (DDETS), dans le cadre d'un dialogue de gestion entre les services de la DDETS et du département du Pas-de-Calais d'une part, et de la gouvernance locale partenariale d'autre part ;
- Le département du Pas-de-Calais s'engage, selon les modalités prévues à l'article 3.2 à rendre compte des actions menées à l'État et à produire les éléments de bilan.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIÈRES

L'État apporte son soutien financier au département du Pas-de-Calais dans le cadre du présent contrat à hauteur de 5 124 190 € en 2025 sur les crédits du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », sur le code activité 010200002535 « Contractualisation avec CD pour transition vers FT » et sur le code activité 010200002501 « Expé France Travail – BRSA » **pour les volets 1 et 2** et se décline de la façon suivante :

- 50 000€ au titre du volet 1 visant à garantir la mobilisation du département du Pas-de-Calais pour la mise en œuvre progressive de la réforme pour le plein emploi et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi
- 5 074 190€ au titre du volet 2 visant à renforcer l'offre de solutions locales en matière d'insertion socio-professionnelle et le déploiement de parcours d'accompagnement intensifs à l'attention des bénéficiaires du RSA du territoire.

La contribution de l'État, **pour les volets 1 et 2**, est versée de la manière suivante pour l'année 2025 :

- Une avance de 60 % du montant de l'année en cours, soit 3 074 514 €, est versée lors de la signature de la convention ;
- Le solde est versé après la constatation du service fait par l'État et sur la base des éléments de bilan intermédiaire transmis au 30 juin de l'année N+1 par le département dans le cadre du dialogue de gestion annuel mentionné à l'article 3.2. Le solde ainsi calculé ne peut conduire à une dépense supérieure à l'engagement initial.

Les modalités de versements relatives aux années 2026 et 2027 seront précisées par les avenants financiers prévus à l'article 3.3.

Si le montant du solde est inférieur au montant de l'avance versée, l'État procédera à l'émission d'un ordre de reversement au Trésor public correspondant à la somme trop perçue par le département du Pas-de-Calais. Le remboursement intervient sous les deux mois qui suivent l'émission de l'ordre de reversement.

La contribution financière sera créditée sur le compte du département du Pas-de-Calais selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale :	
Code établissement :	
Code guichet :	
Numéro de compte :	
Clé RIB :	
IBAN :	
BIC :	

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Hauts-de-France.

Le comptable assignataire de la dépense est la directrice départementale des finances publiques de la Somme.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

Sur toute la durée de la convention, le département du Pas-de-Calais s'engage à maintenir les moyens alloués par ses soins à l'insertion des bénéficiaires du RSA dans le cadre de son plan départemental d'insertion.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le département du Pas-de-Calais, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer l'État sans délai en recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - CONTRÔLE DE L'ÉTAT

L'État contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action.

L'État peut exiger le remboursement des sommes indues en cas d'observation d'inexécution des dépenses prévues à la présente convention.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'État, dans le cadre du suivi de l'exécution de la convention prévu à l'article 3.2 ou dans le cadre du contrôle financier. Le département du Pas-de-Calais s'engage à faciliter l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention établie pour la durée fixée dans l'article 2 peut être modifiée en cours d'exécution d'un commun accord par les deux parties. Les modifications ainsi effectuées sont formalisées par un avenant.

ARTICLE 9 - DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles restées infructueuses.

ARTICLE 10 - LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif compétent après la recherche d'une résolution amiable. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Arras, le

Laurent Touvet,

Jean-Claude Leroy,

préfet du Pas-de-Calais

président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais

VISA du contrôleur budgétaire régional, le

Fait à Lille, le

Bertrand Gaume,

préfet des Hauts-de-France

ANNEXE 1 – Fiches actions Volet 2 (modèle)

ANNEXE 2 – Plan de financement

ANNEXE 3 – Trame de bilan financier

ANNEXE 4 – Indicateurs

**ANNEXE 5 – Engagement du conseil départemental en matière de transmission de données
et d'interopérabilité**

ANNEXE 1 –

Volet 1	Garantir l'application à compter du 1^{er} janvier 2025 des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi
Action 1.1	Chefferie de projet départementale

Présentation de l'action

Constats et enjeux

La loi pour le plein emploi prévoit de profondes évolutions, à la fois des processus métiers attachés aux parcours d'accompagnement et dans l'organisation du système d'acteurs de l'insertion et de l'emploi. Ces évolutions visent en particulier :

- Une inscription automatique sur la liste des demandeurs d'emploi de toutes les personnes en recherche d'emploi et en particulier celles ayant besoin d'un accompagnement social et professionnel, notamment les personnes demandant le RSA ;
- La mise en place de critères et de procédures communs pour l'orientation de l'ensemble des personnes en recherche d'emploi ;
- L'utilisation d'outils partagés pour faciliter l'entrée dans les parcours, la mobilisation de l'offre de service et le suivi des personnes ;
- Un cadre et une offre d'accompagnement améliorés, notamment au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi et des allocataires du RSA. Cette amélioration passe par des accompagnements plus personnalisés, plus intensifs en s'appuyant sur une programmation hebdomadaire d'activités, un cadre contractuel d'engagements plus clair et harmonisé et un régime de contrôle et de sanction concernant les allocataires du RSA plus juste, plus progressif et, in fine, plus effectif.
- La refonte du cadre des droits et devoirs et en particulier la mise en œuvre d'un nouveau barème de sanction

Ces évolutions prévoient une refonte des modalités de coopération entre les acteurs grâce à :

- Un cadre de gouvernance rénové et outillé
- La transformation du positionnement de France Travail
- La mise en place d'outils et de services numériques communs dans le cadre du patrimoine commun partagé

Ces mesures emportent des changements importants pour les départements, en particulier :

- L'évolution des processus métiers en matière d'inscription, d'orientation, de diagnostic, de contractualisation, d'accompagnement, de réorientation et de sanction des bénéficiaires du RSA ;
- L'accompagnement des transformations techniques et organisationnelles, y compris sur la structuration des parcours et l'évolution des pratiques professionnelles ;
- La transformation du système d'information et des outils numériques départementaux pour permettre l'interopérabilité avec les partenaires dans la logique du SI plateforme ;
- La mise en œuvre des communs numériques, l'opérationnalisation des évolutions métiers ainsi que l'utilisation d'indicateurs de pilotage partagés.

Objectifs

Cette action vise à soutenir la mobilisation du département dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme et à garantir l'effectivité des dispositions législatives et réglementaires qui concernent les bénéficiaires du RSA à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette action permet le financement de moyens d'ingénierie dédiés sur les volets métiers et SI.

Description de l'action		
<p>La chefferie de projet est missionnée pour mettre en œuvre le plan d'action départemental 2025-2027 prenant le relai de la feuille de route départemental 2024.</p> <p>Ce plan d'action précise les modalités opérationnelles, les trajectoires cibles et les échéances de mise en œuvre de la loi pour le plein emploi négociées et validées conjointement entre l'Etat, le Département et France Travail, avec la CAF et la MSA engageant ainsi chaque partenaire sur la mise en œuvre pour les contributions le concernant.</p> <p>Concernant les processus cible, il s'agit en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sécuriser les interopérabilités entre systèmes d'information, les échanges de données et l'implémentation des outils numériques (la CDP est le point d'entrée des groupes de travail nationaux, notamment avec les éditeurs de logiciel) ; ⇒ Assurer leur appropriation par les professionnels en charge de l'accompagnement, notamment avec l'Académie France Travail ; ⇒ Installer les moyens de pilotage permettant de suivre leur bon déploiement en termes d'opérationnalité et de résultat auprès des bénéficiaires. ⇒ Piloter et suivre la mise en œuvre au sein du département du plan d'action départemental ⇒ Faciliter le partenariat local entre les parties prenantes, en particulier État, département et France Travail, ainsi que la CAF et la MSA. ⇒ Participer à la dynamique réseau entre CDP, animée au plan national (diffusion d'outils et méthodes, partage de bonnes pratiques, recueil de signalements locaux...). ⇒ Participer en tant que de besoin aux autres chantiers liés à la réforme France Travail, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Complémentarité des offres de solution, notamment entre le volet 2 de la contractualisation et l'offre de l'opérateur France travail pour ce qui concerne par exemple la levée des freins à l'emploi ; ○ Facilitation de la stratégie de mobilisation des entreprises coordonnée par l'opérateur France travail ; ○ Participation au déploiement de l'Académie France Travail ; ○ Facilitation de l'installation de la gouvernance départementale co-présidée par le Préfet et le Président de département et à la rationalisation des instances existantes. <p>La chefferie de projet sera composée d'un chef de projet pour garantir le pilotage global, d'un référent sur l'interopérabilité en lien avec le prestataire du Département NEOLINK, d'un référent sur le plan de contrôle, d'un référent sur l'offre d'insertion et d'un référent sur les parcours d'accompagnement intensif soit 2 ETP décomposé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP : SD (coordination) • 0,2ETP : IA (Plan de contrôle/ Sanctions) • 0,3ETP : LV (Interopérabilité) • 0,2ETP : OC (Actions d'insertion) • 0,3ETP : CM (accompagnement intensif) <p>Le chef de projet est identifié comme correspondant permanent pour le siège, les territoires, les services de l'État, et l'ensemble des intervenants extérieurs sur le Département.</p>		
Territoire	Public cible	
<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire de RSA 	
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués
<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas 	<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas 	<ul style="list-style-type: none"> • État

de Calais	de Calais	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur France Travail CAF MSA
Points de vigilance éventuels		
•		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> Suivi du plan départemental Participation à l'organisation du partage de données entre les institutions concernées *Orientation de 100 % des aRSA vers un organisme référent en janvier 2025, nécessitant : <ul style="list-style-type: none"> - la structuration préalable des organismes référents de façon compatible avec les trois orientations : emploi, équilibrée (socio-professionnelle), remobilisation sociale (notamment les organismes délégataires du département), - la définition le cas échéant de critères locaux d'orientation à partir des critères nationaux, Implémentation du référentiel de diagnostic global et modalités d'appropriation par les professionnels. *Mise en cohérence du contrat d'engagement avec les dispositions nationales. *Référencement numérique de l'offre d'insertion. *Préparation de l'intensification de l'accompagnement. *Mécanisme de suspension-remobilisation en janvier 2025 		<ul style="list-style-type: none"> la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi Interopérabilité de outils numérique

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Métropole/autre	Total
2025	50 000€	50 000€		100 000€
2026	50 000€	50 000€		100 000€
2027	50 000€	50 000€		100 000€
Total	50 000€	50 000€		100 000€

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.1	Développer une offre d'accompagnement dédiée aux parcours intensifs

	<input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input type="checkbox"/> -Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> Orientation/ entrée en parcours <input checked="" type="checkbox"/> Renforcement de l'accompagnement <input type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input type="checkbox"/> Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Mobilité <input checked="" type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input checked="" type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux droits <input checked="" type="checkbox"/> Logement / hébergement <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés financières <input checked="" type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input checked="" type="checkbox"/> Savoirs de base <input checked="" type="checkbox"/> Isolement social <input checked="" type="checkbox"/> Autonomie <input type="checkbox"/> Autre
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : <input checked="" type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Sans orientation _____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non

Contexte et enjeux identifiés

Le Département du Pas-de-Calais compte plus de 52 700 bénéficiaires du RSA. Parmi eux 57 % sont des femmes, 43% sont des hommes. Le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué ces dernières années. Des problématiques telles que la santé (mentale), la mobilité, la garde d'enfants et le logement se sont accrues et rendent plus difficiles les évolutions de parcours.

En tant que chef de file du Revenu de Solidarité Active (RSA) le Département se doit de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à destination de ces bénéficiaires.

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA afin que la situation des personnes concernées évolue favorablement.

Préalablement à la généralisation de la loi, le département a été retenu pour expérimenter sur une cohorte de 3300 bénéficiaires du RSA et sur 3 territoires Lens Liévin, Audomarois et Montreuillois l'accompagnement rénové.

Parallèlement dans le cadre de la généralisation de la loi et à horizon 2027, il s'agit d'organiser le déploiement progressif et adapté de l'accompagnement intensif des publics intégrant une programmation hebdomadaire d'activités, tout en s'appuyant de l'expérience de l'expérimentation.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

Cette action vise donc :

- à mettre en œuvre des modalités d'accompagnement rénové, plus personnalisé et intensif, telles que prévues dans la présente instruction, en s'appuyant sur des référents aussi bien pour les parcours relevant d'une approche sociale et professionnelle, que ceux relevant de la remobilisation sociale, incluant un label qualité. L'objectif visé étant la réorientation rapide vers un parcours emploi ou une dynamique d'insertion sociale.
- à poursuivre l'expérimentation de l'accompagnement rénové en terme de suivi et d'en mesurer les effets

Action 1 : Renforcer l'accompagnement intensif en parcours social et en parcours social et professionnel

La mise en œuvre de cette référence de parcours s'appuie sur le référentiel national relatif à l'intensification des parcours. Le référent en charge de l'accompagnement intensif se verra confier un portefeuille de 70 BRSA maximum. Son action s'inscrit dans le respect du référentiel national relatif à l'intensification des parcours, qui se traduira par un cahier des charges, une charte qualité et un label qualité.

Ces parcours d'accompagnement intensifs, dont le déploiement fait l'objet d'un plan d'action sur 3 ans (2025-2027) négocié localement entre l'Etat, le Département et France Travail, viennent renforcer à un instant T l'accompagnement de droit commun délivré par les organismes référents.

Ils se caractérisent par :

- La mise à disposition d'un référent d'accompagnement dont la taille de portefeuille est nécessairement réduite (50 à 70 BRSA en cible)
- La contractualisation d'un plan d'action intégrant des démarches et des actions d'accompagnement, de suivi et de formation, des immersions en entreprise et une quotité horaire d'activité adaptée à la situation de la personne (15h en cible)
- Une durée limitée dans le temps (6 mois), jalonnée de points de contact réguliers

entre la personne et son référent (2 entretiens mensuels minimum en cible)

- Le respect de principes d'actions, de stratégies d'accompagnement et de pratiques professionnelles précisés dans des repères et un référentiel national validé par le Comité national pour l'emploi
- Des modalités de mise en œuvre et de reporting négociées avec l'organisme référent

Le Département proposera 2 modalités d'intensité :

- Un accompagnement intensif pour les bénéficiaires en accompagnement social et professionnel avec une attente de 15 h d'activité ;
- Un accompagnement intensif pour les bénéficiaires en remobilisation sociale avec la cible de 15h pour un minimum de 7h d'activité.

Chaque accompagnement aura une durée de 6 mois avec 2 entretiens mensuels minimum. Il sera proposé en priorité aux nouveaux entrants.

- **Volume de parcours** :

En 2025, le Département propose 6 542 places avec des entrées et sorties permanentes en accompagnement intensif un potentiel de 8 000 parcours intensifs répartis comme suit :

- 60% en accompagnement social et professionnel
- 40% en accompagnement remobilisation sociale

- **Nature de la dépense**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

Prestation externe – valorisation

- **Montant** : 2 060 708€

- **Coût unitaire / BRSA** : 315€

- **Date de mise en place de l'action** : 1^{er} janvier 2025

- **Durée de l'action** : 12 mois et renouvelable sur la durée de la contractualisation

- **Calendrier prévisionnel** : 2025 – 2026 - 2027

Action 2 : Suivi de l'expérimentation dédiée aux nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement rénové des BRSA

Portant sur 3300 bénéficiaires du RSA, principalement les nouveaux entrants au RSA l'expérimentation concerne 3 territoires : Lens/Liévin, Montreuillois et Audomarois.

Sur l'orientation des publics, il est recherché 50% en suivi France travail et 1110 places en parcours rénové département.

Au 1er juillet 2025, l'objectif cible de 3300 BRSA est atteint. Il s'agit de suivre les effets de l'expérimentation afin de sécuriser, analyser et capitaliser les bonnes pratiques et les résultats obtenus de l'accompagnement rénové et plus particulièrement :

- Montée en charge de l'interopérabilité sur l'ensemble des composantes du parcours (orientation, diagnostic, contrat d'engagement, intensité de l'accompagnement, sanction)
- Mise en œuvre de l'accompagnement intensif intégrant une programmation hebdomadaire de 15h d'activités
- Déploiement d'ateliers collectifs permettant d'enrichir l'offre de service existante et destinés à s'inscrire dans les « 15h »

De la même manière, la feuille de route de l'expérimentation (annexe 6 de la convention) sera poursuivie.

Volume de place : 1110 place pour le CD

○ **Nature de la dépense**

- ETP - recrutement
ETP - valorisation
Prestation externe - nouveau
Prestation externe – valorisation

○ **Montant : 350 000€**

○ **Coût unitaire / BRSA : 315€**

○ **Date de mise en place de l'action : 1er janvier 2025**

○ **Durée de l'action : 12 mois**

Territoire		Public cible	
<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 		<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire de RSA 	
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués	
<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur France Travail CAF Plateforme d'orientation Structures d'insertion 	
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact	
<ul style="list-style-type: none"> Nb de BRSA en accompagnement intensif Nb d'heure d'activités hebdomadaires Nombre de BRSA accompagnés dans le cadre de l'accompagnement global 		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réorientation vers un accompagnement d'insertion professionnelle Nb de réorientation vers parcours emploi Accès à l'emploi Présence en emploi Non versement du RSA 	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	1 613 400,00 €	797 308,00 €		2 410 708,00 €
2026	1 613 400,00 €	797 308,00 €		2 410 708,00 €
2027	1 613 400,00 €	797 308,00 €		2 410 708,00 €
Total	4 840 200,00 €	2 391 924,00 €		7 232 124,00 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	884	8 500	9600	10 000
Dont nb de BRSA	884	8 500	9600	10 000
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	30%	30%	30%	30%
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC			
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC			
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC			
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	NC	35%	45%	50%

Indicateurs	Situation au	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
--------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------

locaux	31/12/2024			
Durée des parcours en accompagnement intensif		6	6	6
Moyenne des heures mobilisées dans le cadre de la programmation hebdomadaire		10	10	10

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.2	Développer une offre d'accompagnement complémentaire dans une logique de parcours gradué et personnalisé
	<input type="checkbox"/> Action nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input type="checkbox"/> -Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> Orientation/ entrée en parcours <input type="checkbox"/> Renforcement de l'accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input type="checkbox"/> Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Mobilité <input checked="" type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input checked="" type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux droits <input checked="" type="checkbox"/> Logement / hébergement <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés financières <input checked="" type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input checked="" type="checkbox"/> Savoirs de base <input checked="" type="checkbox"/> Isolement social <input checked="" type="checkbox"/> Autonomie <input type="checkbox"/> Autre (montée en compétences)
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : <input checked="" type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Sans orientation _____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement

	<input checked="" type="checkbox"/> Non
--	---

Fiche-action

Contexte et enjeux identifiés

Le Département du Pas-de-Calais compte plus de 52 700 bénéficiaires du RSA. Parmi eux 57 % sont des femmes, 43% sont des hommes. Le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué ces dernières années. Des problématiques telles que la santé (mentale), la mobilité, la garde d'enfants et le logement se sont accrues et rendent plus difficiles les évolutions de parcours.

Si la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA afin que la situation des personnes concernées évolue favorablement, en tant que chef de file du Revenu de Solidarité Active (RSA) le Département, dans une logique de parcours adaptée à chaque situation, se doit de mettre en œuvre un accompagnement adapté à destination de ces bénéficiaires.

En effet certains bénéficiaires rencontrent des freins à l'emploi qui nécessitent un parcours d'accompagnement gradué et adapté, voire mutualisé et renforcé dans sa dimension sociale, à l'image de l'accompagnement global mise en œuvre entre France Travail et le département.

Par ailleurs, il s'agit également de soutenir les parcours de droit commun. Cet accompagnement est essentiel et doit permettre à la personne, à la fois d'avancer sur son parcours de vie dans les meilleures conditions possibles de qualité et de délais, et de lui apporter les clés de méthodes, de facilitation et de prises de recul pour l'aider à cheminer tout au long de son projet.

Description de l'action**Objectifs visés et modalités de mise en œuvre**

Cette action vise donc :

- à poursuivre le déploiement de l'accompagnement global avec l'opérateur France Travail
- de soutenir l'accompagnement de droit commun dans une logique de parcours gradué et alternatif à l'accompagnement dit intensif

Action 1 : Renforcer le déploiement de l'accompagnement global avec l'opérateur FT en renforçant l'accompagnement social

Depuis 2015, le dispositif d'accompagnement global (AccoGlo) permet de remettre sur le marché du travail des personnes éloignées de l'emploi et repose sur un partenariat renforcé entre le Département et France Travail.

Modèle d'accompagnement unique où un binôme complémentaire composé d'un conseiller France Travail et d'un travailleur social (délégué par le Département) accompagne chaque bénéficiaire tout au long de son parcours professionnel en garantissant un suivi personnalisé, cohérent et de qualité.

L'AccoGlo vise à lever simultanément les freins sociaux et professionnels, grâce à une approche sur-mesure, adaptée à chaque parcours individuel. France Travail se charge de guider les demandeurs d'emploi vers une activité professionnelle qui correspond à leur profil, tandis que le Département (via ses délégués) met en œuvre des solutions pour résoudre les problématiques sociales, telles que le logement, la santé ou encore l'endettement. Cette démarche coordonnée repose sur un diagnostic conjoint, garantissant des solutions adaptées

à chaque bénéficiaire par le biais d'un plan d'actions, tout en facilitant son insertion professionnelle.

- **Volume de place : 4500 places**

- **Nature de la dépense**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

Prestation externe – valorisation

- **Montant : 624 596€**

- **Coût unitaire / BRSA : 139€**

- **Date de mise en place de l'action : 1er janvier 2025**

- **Durée de l'action : 12 mois et renouvelable sur la durée de la contractualisation**

- **Calendrier prévisionnel : 2025 – 2026 – 2027**

Action 2 : Accompagnement de droit commun : un accompagnement gradué ou alternatif à l'accompagnement intensif

Accompagnement des publics dans le cadre du RSA de droit commun, déployé par le Département auprès des CCAS ou organismes agréés.

- La remobilisation sociale doit permettre une évolution des problématiques rencontrées par la personne, tout en lui permettant d'avoir une perspective d'orientation vers un accompagnement équilibré social-professionnel.
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante, qui pour objectif d'apporter des solutions au développement de l'entreprise de la personne accompagnée, ou de pouvoir l'accompagner vers une reconversion professionnelle, le cas échéant. Relevant du volet Initiative Économique, il vient en complémentarité des actions du Conseil Régional en matière de création d'entreprise

- **Volume de place : 10 177 soit environ 12 212 BRSA**

- **Nature de la dépense**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

Prestation externe – valorisation

- **Montant : 1 905 317€**

- **Coût unitaire / BRSA : 156€**

- **Date de mise en place de l'action : 1er janvier 2025**

- **Durée de l'action : 12 mois et renouvelable sur la durée de la contractualisation**

- **Calendrier prévisionnel : 2025 – 2026 – 2027**

Territoire		Public cible	
<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 		<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire de RSA 	
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués	
<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur France Travail CAF CCAS Organismes agréés Pas de calais Actif 	
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact	
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entrée dans le dispositif Nombre de sorties dynamique pour l'action 1 Nombre d'orientation vers un accompagnement d'insertion professionnel ou emploi 		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réorientation vers un accompagnement d'insertion professionnelle Nb de réorientation vers parcours emploi Accès à l'emploi Présence en emploi Non versement du RSA 	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	388 298€	2 141 615€		2 529 913€
2026	388 298€	2 141 615€		2 529 913€
2027	388 298€	2 141 615€		2 529 913€
Total	1 164 894 €	6 424 845€		7 589 739 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	10 000	12 000	12 212	12 212
Dont nb de BRSA	10 000	12 000	12 212	12 212
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	0	320	320	320
Et/ou part des				

BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	300	3000	4000	4000

+ possibilité d'ajouter des indicateurs locaux

Indicateurs locaux	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de BRSA intégrant un parcours emploi	0	100	100	100
Nb de BRSA intégrant l'accompagnement intensif	0	200	200	200

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.3	Organiser le référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement et les modalités de mobilisation
	<input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input type="checkbox"/> Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> Orientation/ entrée en parcours <input type="checkbox"/> Renforcement de l'accompagnement <input type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Accès aux droits <input type="checkbox"/> Logement / hébergement <input type="checkbox"/> Difficultés financières <input type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input type="checkbox"/> Savoirs de base <input type="checkbox"/> Isolement social <input type="checkbox"/> Autonomie <input checked="" type="checkbox"/> Autre : visibilité et mobilisation de l'offre d'insertion
Public <i>Choix multiples</i>	Publics cibles spécifiques : NON Si OUI : <input type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input checked="" type="checkbox"/> Autre : __Professionnels_____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement

<input checked="" type="checkbox"/> Non

Contexte et enjeux identifiés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme pour le plein emploi, la loi impose de nouvelles exigences en matière de mobilisation et de coordination de l'offre d'insertion. Cette réforme repose notamment sur la nécessité de rendre plus lisible, accessible et cohérente l'offre d'accompagnement destinée aux publics en insertion, en s'appuyant sur le principe de référencement, de mobilisation et de prescription croisée des actions proposées.

Ces évolutions législatives s'inscrivent dans un objectif de simplification des parcours d'insertion, en facilitant la mise en relation entre les personnes accompagnées et l'ensemble des dispositifs mobilisables sur le territoire. Dans ce contexte, le Département du Pas-de-Calais doit se doter d'un outil numérique unifié permettant de recenser et valoriser l'ensemble de son offre d'insertion, dans une logique d'animation territoriale, de pilotage et de prescription partagée.

Ce nouvel outil a vocation à intégrer l'ensemble des actions pouvant être mobilisées au titre des 15 heures d'activité hebdomadaires prévues pour les bénéficiaires du RSA. Il constitue une réponse concrète à l'enjeu de coordination entre les différents acteurs de l'insertion (structures associatives, collectivités, opérateurs de l'emploi, etc.) et vise à améliorer la cohérence et la lisibilité de l'offre pour les professionnels prescripteurs comme pour les bénéficiaires.

Dans une logique de convergence des systèmes et de fluidité des échanges, ce projet s'inscrit également dans la perspective d'une interopérabilité avec la plateforme nationale DORA, outil développé par l'État pour référencer l'offre d'insertion à l'échelle nationale. Cette interconnexion permettra de garantir une information partagée, à jour et accessible pour tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement des publics.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA. Afin de concourir à l'alimentation des parcours d'accompagnement intensif, la connaissance de l'offre par les acteurs du réseau pour l'emploi répondant aux besoins des publics accompagnés est une condition de réussite.

L'objectif poursuivi est celui d'une connaissance et d'une visibilité améliorées des dispositifs d'insertion socio – professionnels afin de faciliter la connaissance et la mobilisation croisée des offres de services.

Aussi cette action vise à organiser le référencement de l'offre d'insertion ainsi que les modalités de mobilisation et de prescription. Cela nécessite donc du temps d'ingénierie afin d'assurer le déploiement de façon optimale.

La connaissance de l'offre globale, ainsi qu'une mobilisation rapide par la prescription est une condition de réussite de l'accompagnement intensif et notamment de la mise en œuvre des 15 heures hebdomadaires. Par ailleurs, cette connaissance fine de l'offre d'insertion socio-professionnelle permet de repérer les « trous dans la raquette » afin de proposer des solutions d'insertion complémentaires.

Le référencement de l'offre permettra d'alimenter le SI Plateforme et de contribuer ainsi au patrimoine commun.

Pour ce faire, il s'agit d'identifier précisément une mission d'animateur de référencement de l'offre au sein du Département afin d'enrichir le patrimoine commun

<p>Les objectifs de cette mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser localement le recensement de l'offre d'insertion socio-professionnelle en mobilisant les partenaires - Organiser le référencement de l'offre d'insertion socio- professionnelle dans NEOINSERTION, transférable dans DORA et les modalités de prescription (déploiement numérique) - Organiser l'actualisation des données - Identifier les solutions manquantes ou à renforcer - Enrichir le référentiel d'activités <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Nature de la dépense</u> <p><input type="checkbox"/>ETP - recrutement <input checked="" type="checkbox"/>ETP - valorisation <input type="checkbox"/>Prestation externe - nouveau <input type="checkbox"/>Prestation externe - valorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Montant</u> : 50 000€ ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : sur la durée de la contractualisation 			
<p>Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire de RSA • Jeunes de moins de 30 ans • Acteurs réseau pour l'emploi • Référents 	
<p>Pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	<p>Co-financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	<p>Partenaires impliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérateur France Travail • CAF • Acteurs du réseau pour l'emploi 	
<p>Points de vigilance éventuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interopérabilité des systèmes d'information 			
<p>Suivi-évaluation</p>			
<p>Indicateurs de réalisation</p>		<p>Indicateurs d'impact</p>	

Budget de l'action

0,5ETP Vincent Lemaitre

0,5ETP Guillaume Crivier

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025		50 000€		
2026		50 000€		
2027		50 000€		
Total		150 000€		

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

- Action impactant l'accompagnement des professionnels et l'information de l'offre

-Pas d'impact direct sur les publics

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	NC	NC	NC	NC
Dont nb de BRSA	NC	NC	NC	NC
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.4	Médiation vers l'emploi et dans l'emploi
	<input type="checkbox"/> Action nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input type="checkbox"/> Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> -Orientation/ entrée en parcours <input type="checkbox"/> -Renforcement de l'accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input type="checkbox"/> -Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input type="checkbox"/> Mobilité <input checked="" type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Accès aux droits <input type="checkbox"/> Logement / hébergement <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés financières <input type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input type="checkbox"/> -Savoirs de base <input type="checkbox"/> Isolement social <input checked="" type="checkbox"/> Autonomie <input checked="" type="checkbox"/> Autre (montée en compétences)
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : <input type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Séniors <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input checked="" type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input type="checkbox"/> Autre : _____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non

Contexte et enjeux

En 2025, le Département du Pas-de-Calais renforce son engagement au titre du Pacte des Solidarités Humaines voté le 12 décembre 2022, dans un contexte de grande fragilité sociale.

Plusieurs enjeux rendent nécessaire une adaptation des parcours d'insertion et un accompagnement renforcé vers et dans l'emploi avec pour objectif de lever les freins socio-professionnels et de s'inscrire dans les attendus de la loi pour le plein emploi :

1. Un marché du travail dynamique mais sélectif
Si plusieurs secteurs (aide à la personne, bâtiment, logistique, métiers de la transition écologique, numérique) présentent des opportunités, ces filières restent difficilement accessibles pour les publics en insertion. Ce décalage s'explique notamment par un manque de compétences, d'expérience professionnelle, mais aussi par une méconnaissance des codes et attentes des entreprises.
2. Un risque de décrochage dans l'emploi
le maintien dans l'emploi devient un enjeu central. Les personnes récemment embauchées peuvent rencontrer des difficultés d'adaptation, de mobilité, de garde d'enfants (notamment pour les parents isolés) ou encore des problèmes de santé ou de logement qui peuvent entraver le maintien dans l'emploi.
3. Des freins périphériques importants à lever
Mobilité insuffisante, accès difficile à la garde d'enfants, santé, logement. Ces freins exigent des parcours d'accompagnement individualisés.
4. Une attention particulière à certains publics prioritaires :
 - Les jeunes de moins de 30 ans, souvent peu ou pas qualifiés et sans expérience professionnelle. Il s'agit de leur proposer des parcours sans couture.
5. L'égalité femmes-hommes
La forte représentation des femmes dans les parcours d'insertion impose une vigilance continue pour garantir un égal accès à l'emploi et à la formation, tout en luttant contre les stéréotypes et les formes de discrimination.

Les actions « préparatoires » à l'emploi et « accompagnement » dans l'emploi répondent à ces enjeux avec des résultats probants. Il s'agit donc de pouvoir venir les renforcer.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

- **Action 1 : Préparatoires à l'emploi**

Afin de répondre aux besoins actuels des entreprises notamment dans les secteurs d'activités porteurs (industrie, services à la personne, restauration, transport et logistique, bâtiment et travaux publics hors territoire ERBM), le Conseil départemental souhaite optimiser les candidatures proposées aux recruteurs.

Pour cela, après positionnement du département suite à un 1er entretien, une intégration en action préparatoire à l'emploi permettra de sécuriser les parcours par la découverte d'un métier ou la confirmation d'un projet professionnel avant une entrée en formation qualifiante ou en emploi.

Étapes successives :

- Identification du besoin auprès des entreprises : recensement des besoins en main

d'œuvre sur un métier ou un domaine d'activité en tension par le département. Nécessité d'associer de multiples entreprises dès cette étape mais également tout au long du projet, jusqu'au retour à l'emploi des publics.

- Repérage de l'offre de formation existante : recherche de formation disponible dans le PRF en lien avec le chargé de mission territorial de la Région.
- Travail sur le contenu d'une action de préqualification : contenu sur mesure travaillé en complémentarité de la formation qualifiante et des postes identifiés. Axer la réflexion sur les savoir-être professionnels.
- Sourcing des publics : repérage des candidats en lien avec les partenaires locaux notamment France Travail, puis validation des profils par les entreprises (ex : escape game, jobdating...).
- Action préparatoire : d'une durée comprise entre une et quatre semaines comprenant une période d'immersion en entreprise, elle est basée sur la pratique professionnelle, en résolution des freins périphériques et sécurisante.
- Entrée en formation qualifiante : accès à la formation qualifiante des candidats issus de l'action préparatoire ou accès direct à l'emploi. Mobilisation de l'offre de formation régionale.
- Accès à l'emploi durable au sortir de la formation.

Une nécessité de poursuivre le dispositif :

1. Impact concret sur les parcours des bénéficiaires

- Taux de sorties positives significatif :
Plus de 60 % des participants aux préparatoires à l'emploi accèdent à une formation, une immersion professionnelle ou un emploi dans les 6 mois suivant la fin de l'action.
- Validation du projet professionnel :
Le passage des bénéficiaires par une préparatoire permet une meilleure lisibilité de leur parcours professionnel à l'issue de l'action.

2. Remobilisation rapide des publics éloignés de l'emploi

- Hausse de la remobilisation des bénéficiaires RSA :
Les préparatoires agissent comme leviers de remobilisation, notamment pour des publics en rupture avec les dispositifs du droit commun.
- Taux d'assiduité élevé :
Plus de 85 % de taux de présence moyen sur la durée des actions, signe d'une bonne adhésion et d'un format adapté en réponse aux besoins des publics cibles.

3. Pertinence du format court et souple

- Adaptabilité aux territoires et publics :
Les actions peuvent être facilement déployées localement grâce à des partenariats solides avec les partenaires en présence, les structures d'insertion, et les organismes de formation. Elles se veulent complémentaires au droit commun.
- Souplesse du dispositif :
Le format court (3 à 4 semaines en général) permet une réponse rapide et ciblée, sans mobiliser les bénéficiaires sur de longues durées parfois bloquantes pour les bénéficiaires.

4. Coordination renforcée avec les partenaires de l'emploi

- Coopération territoriale améliorée :
Le dispositif renforce les synergies entre le Département, France Travail et les acteurs de terrain, dans le cadre de l'application de la loi plein emploi.
- Effet tremplin vers les formations initiées par la Région :

Les préparatoires facilitent l'entrée dans des parcours qualifiants financés par la Région créant une synergie dans la continuité du parcours.

○ **Volume de places : 250**

○ **Nature de la dépense**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

Prestation externe - valorisation

○ **Montant : 215 071,28€**

○ **Coût unitaire / BRSA : 860€**

○ **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

○ **Durée de l'action : 12 mois et renouvelable sur la durée de la contractualisation**

● **Action 2 : Accompagnement dans l'emploi**

L'accompagnement dans l'emploi constitue une étape-clé dans la consolidation des parcours d'insertion. Un suivi régulier est activé dès l'embauche (ou juste avant) pendant une période prédéterminée pour soutenir le salarié dans sa prise de poste, tout en favorisant un dialogue avec l'employeur. Ce dispositif permet alors de limiter les ruptures précoces de contrat, souvent observées dans les premiers mois d'emploi en anticipant d'éventuelles difficultés personnelles ou professionnelles pouvant compromettre le maintien en poste (mobilité, organisation familiale, gestion du stress, etc.). La durée de l'accompagnement s'étend jusqu'à 6 mois.

L'action est particulièrement adaptée aux réalités locales de l'emploi car le tissu économique du Pas-de-Calais se caractérise par une part importante d'emplois peu qualifiés et en tension, nécessitant un accompagnement renforcé à la prise de poste appuyant ainsi des employeurs parfois démunis face au besoin d'intégration de profils éloignés de l'emploi.

L'accompagnement dans l'emploi s'intègre pleinement dans une logique de parcours personnalisé, depuis la remobilisation jusqu'à la stabilisation en emploi. Il prolonge l'action des préparatoires à l'emploi, des dispositifs de formation et de mise en activité. Il constitue ainsi une réponse territorialisée, en lien avec les solutions apportées par les partenaires locaux (Maison de l'emploi, France Travail, CAF, etc.).

Une priorité sera donnée aux personnes en prise de poste dans les métiers de l'aide à domicile ; domaine qui connaît une forte féminisation des postes et un taux important d'abandons.

Modalités d'accueil et de suivi :

- Entretien en amont de la prise de poste (si possible) ;
- Entretiens physiques et/ou téléphoniques, pendant les 6 premiers mois de contrat et de façon plus intensive pendant la période d'essai ;
- Entretien physique à l'issue de la période d'essai ;
- Accompagnement sur le lieu de travail, entretiens avec l'employeur, en fonction des besoins ;
- Mise en place de temps collectifs si besoin (groupes de parole, analyse de pratiques).

La singularité du dispositif repose sur une forte disponibilité du conseiller envers le néo salarié et l'entreprise. Le conseiller dispose d'un portefeuille de 35 personnes à accompagner en file active.

Une nécessité de poursuivre le dispositif :

1. Un effet sur la consolidation des parcours

- 75 % des personnes accompagnées dans l'emploi ont maintenu leur poste au-delà de 6 mois.
- Meilleure communication entre salarié, référent et employeur.
- Retour positif des employeurs, qui apprécient le rôle de médiation joué par les conseillers d'insertion en charge de l'animation du dispositif.
- Accompagnement renforcé des publics confrontés à des freins périphériques persistants (mobilité, logement).
- Orientation vers des solutions de droit commun ou des aides départementales en cas de besoin.

2. Projection

- Pérenniser et étendre le dispositif à l'ensemble des territoires du Département.
- Renforcer le lien avec les dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) et les employeurs engagés.

○ **Volume de participants : 200**

○ **Nature de la dépense :**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

Prestation externe - valorisation

○ **Montant : 298 400€**

○ **Coût unitaire / BRSA : 1 492€**

○ **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

○ **Durée de l'action : 3 ans sur la durée de la contractualisation**

Territoire

- Département du Pas-de-Calais

Public cible

- Bénéficiaires de RSA
- Jeunes de – de 30 ans

Pilotage

- Département du Pas-de-Calais

Co-financeurs

- Département du Pas-de-Calais

Partenaires impliqués

- Entreprises
- Organismes de formation
- L'ensemble des référents
- SIAE
- Structures d'accompagnement

		d'insertion professionnelle
Points de vigilance éventuels		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de BRSA accédant à un emploi Dont jeunes – de 30 ans • Nombre de BRSA maintenus en emploi Dont jeunes – 30 ans • Nombre d'heures d'accompagnement 	Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'emploi • Maintien en emploi • Non versement du RSA 	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	636 788,39 €	117 333,52 €		754 121,91€
2026	636 788,39 €	117 333,52 €		754 121,91€
2027	636 788,39 €	117 333,52 €		754 121,91€
Total	1 910 365,17 €	352 000,56 €		2 262 365,73 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	370	450	400	400
Dont nb de BRSA	296	360	320	320
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	44 %	40 %	40 %	40 %
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	42 %	40 %	40 %	40 %

Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	64 %	60 %	60 %	60 %
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	NC	50 %	50 %	50 %

Indicateurs locaux	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Part des participants âgés de – 30 ans	NC	30%	30%	30%

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.5	Médiation vers et dans l'emploi spécifique ERBM
	Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	Levée des freins socio-professionnels
Quels freins <i>Choix multiples</i>	Mobilité Autonomie Autre : Montée en compétences
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : <input type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input checked="" type="checkbox"/> Séniors <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input checked="" type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input type="checkbox"/> Autre : _____
Contexte et enjeux	
<p>Le Département bénéficie d'une stratégie Grands Chantiers singulière avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) ainsi que le Canal Seine-Nord Europe (CSNE). Fort de son expérience en matière d'insertion par l'emploi, le Département accompagne les grands projets structurants de son territoire avec l'ambition du maintien et du développement de l'emploi local. Il s'agit ici de poursuivre sur le long terme une action initiée en 2024 qui participe à l'intensification des parcours concourant aux objectifs de la loi.</p> <p>A ce titre, une attention particulière sera notamment portée aux jeunes de – 26 ans.</p> <p>En 2024, sur un objectif initial de 600 participants, plus de 800 ont pu bénéficier de ces actions, dont plus de 500 bénéficiaires du RSA.</p>	
Description de l'action	
Objectifs visés et modalités de mise en œuvre	
<p>D'une part, le Département a pour ambition d'une stratégie différenciée pour d'un côté, mobiliser et préparer autrement les publics, et de l'autre, appréhender différemment les modes de recrutement. Le Département se positionne comme facilitateur de l'insertion des personnes les plus impactées par un contexte économique et social encore complexe sur le</p>	

Bassin minier.

D'autre part, la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA. Dans ce cadre, le Département a mis en place une offre de service « partenariale » avec France Travail, la Région et les acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi destinée au préalable à « sensibiliser » en commun sur les secteurs du BTP.

Ensuite, cette offre de service porte sur 2 volets :

- Mobilisation et préparation à l'emploi
- Mobiliser les clauses d'insertion

- **Action 1 : Mobilisation et préparation à l'emploi**

Il s'agit ici de favoriser le soutien et le développement de l'emploi local au titre de l'offre de service « partenariale » déployée en lien étroit avec les acteurs locaux.

A ce titre, il est prévu au-delà des ateliers de « sensibilisation » menés en commun avec ceux-ci, trois types d'actions : des évaluations dans les domaines du BTP, des découvertes des métiers dans ces mêmes secteurs et enfin, des préparatoires, au maximum d'un mois, ciblées sur des métiers du BTP au regard des suites de parcours envisageables (Clauses, PRF, intérim qualifiant ou encore GEIQ).

- **Volume de places : 450**

- **Nature de la dépense**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

Prestation externe - valorisation

- **Montant : 215 071,28 € par an**

- **Coût unitaire / BRSA : 478€**

- **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

- **Durée de l'action : 3 ans sur la durée de la contractualisation**

- **Action 2 : Mobiliser les clauses d'insertion**

Il s'agit ici de favoriser le soutien et le développement de l'emploi local au titre des clauses d'insertion générées par les marchés publics de rénovation des cités minières ERBM (logements et espaces public) et de renforcer l'ingénierie des plans Locaux pour l'insertion et l'emploi en faveur des publics du bassin minier. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage en insertion permet la mise en place d'un véritable accompagnement des entreprises dans leurs obligations d'insertion.

- **Volume de places : 400 environ**

- **Nature de la dépense**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

Prestation externe - valorisation

- **Montant : 146 179,92**

<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Coût unitaire / BRSA</u> : 365€ ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 3 ans sur la durée de la contractualisation 			
Description de l'action			
Territoire		Public cible	
<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire de RSA • Jeunes BRSA de – de 26 ans 	
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués	
<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des partenaires locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation 	
Points de vigilance éventuels			
<ul style="list-style-type: none"> • • 			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de BRSA jeunes – de 26 ans autres DE • Nombre d'heures d'insertion réalisées 		<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des participants au travers des projets issus de l'offre de service « partenariale » • Nombre de sorties dynamiques 	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	146 171,44 €	215 071,28 €		361 242,72 €
2026	146 171,44 €	215 071,28 €		361 242,72 €
2027	146 171,44 €	215 071,28 €		361 242,72 €
Total	438 514,32 €	645 213,84 €		1 083 728,16 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	809	850	850	850
Dont nb de BRSA	510	520	520	520
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi	30%	30%	30%	30%

pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	50 %	50 %	50 %	50 %

Indicateurs locaux	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de participants intégrant l'action	809	850	850	850
Nombre des jeunes – 30 ans	240	300	270	270
Nombre des familles monoparentales	xxx	xxx	xxx	xxx
Nombre d'heures d'insertion réalisées	187 271	150 000	140 000	130 000

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.6	Médiation vers et dans l'emploi des publics féminins spécifique ERBM
	Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	Levée des freins socio-professionnels
Quels freins <i>Choix multiples</i>	Mobilité Parentalité (garde d'enfants) Autonomie
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : <input type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input checked="" type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input type="checkbox"/> Séniors <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input checked="" type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input type="checkbox"/> Autre : _____

Contexte et enjeux

Le Département bénéficie d'une stratégie Grands Chantiers singulière avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) ainsi que le Canal Seine-Nord Europe (CSNE). Fort de son expérience en matière d'insertion par l'emploi, le Département accompagne les grands projets structurants de son territoire avec l'ambition de porter auprès des publics féminins, à la fois de la sensibilisation/information sur les secteurs d'activités en tension, mais aussi sur l'attractivité des métiers en dépassant les « clichés » véhiculés sur certains d'entre eux comme étant réservé au public masculin.

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA.

Il s'agit ici de la poursuite d'une action initiée en 2024 qui participe à l'intensification des parcours concourant aux objectifs de la loi.

Des premières actions ont été mises en œuvre au bénéfice du public féminin en 2024, notamment sous la forme de forum dédié.

Description de l'action		
Objectifs visés et modalités de mise en œuvre		
<p>Le Département a pour ambition d'une stratégie différenciée pour d'un côté, mobiliser et préparer autrement les publics, et de l'autre, appréhender différemment les modes de recrutement. Le Département se positionne comme facilitateur de l'insertion des personnes les plus impactées par un contexte économique et social encore complexe sur le bassin minier.</p> <p>Le Pack inclusion vers l'emploi des publics féminins périmètre ERBM, dans le droit fil des compétences du Département, a pour finalités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le soutien et le développement de l'emploi local pour les publics féminins • Développer des actions en faveur de l'insertion de ces publics dans le bassin minier <p>Il s'agit donc d'organisation de temps forts dédiés aux publics féminins et intégration du public féminin dans les actions de l'offre de service « partenariale »</p> <p>Le Département du Pas-de-Calais a déployé une offre de service « partenariale », en lien étroit avec les acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation. Ces actions, travaillées en lien avec les services locaux allocation insertion et le siège, sont notamment destinées à mettre en perspective les métiers qui recrutent. Dans ce cadre, une attention particulière auprès du public féminin sera apportée notamment sur les secteurs des transports, logistique, numérique, industrie et bâtiment et travaux publics.</p> <p>Par ailleurs, une attention particulière sera portée afin de faciliter l'accès du public féminin aux différentes actions de l'offre de service « partenariale » : ateliers de sensibilisation, mobilisation et préparation du public (évaluation, découverte et préparatoire dans le BTP), et mobilisation des clauses d'insertion.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Volume de places</u> : 150 ○ <u>Nature de la dépense</u> : RAS ○ <u>Montant</u> : 0 ○ <u>Coût unitaire /BRSA</u> ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 12 mois, renouvelable sur la durée de la contractualisation 		
Territoire		Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire Bassin minier 		<ul style="list-style-type: none"> • Femmes Bénéficiaire de RSA
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire du bassin minier 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et de la formation
Points de vigilance éventuels		
<ul style="list-style-type: none"> • • 		

Suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes dans les événements/temps forts • Nombre de femmes ayant participé à l'offre de service « partenariale » • Nombre de femmes ayant intégré une clause d'insertion 	Indicateurs d'impact

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025				
2026				
2027				
Total				

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	100	150	160	170
Dont nb de BRSA	50%	50%	50%	50%
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion				

professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action				

Indicateurs locaux	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de publics féminins mobilisés	100	150	160	170

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.7	Mobiliser les capacités des personnes en développant leur pouvoir d'agir
	<input type="checkbox"/> Action nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input type="checkbox"/> Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> Orientation/ entrée en parcours <input type="checkbox"/> Renforcement de l'accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input type="checkbox"/> Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Accès aux droits <input type="checkbox"/> Logement / hébergement <input type="checkbox"/> Difficultés financières <input checked="" type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input type="checkbox"/> Savoirs de base <input type="checkbox"/> Isolement social <input checked="" type="checkbox"/> Autonomie <input checked="" type="checkbox"/> Autre : estime de soi
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : OUI Si OUI : <input checked="" type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input checked="" type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input type="checkbox"/> Séniors <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input checked="" type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input type="checkbox"/> Autre : _____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement

	<input checked="" type="checkbox"/> Non
--	---

Fiche-action

Contexte et enjeux

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés, notamment les bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans et les familles monoparentales, des instruments complémentaires visant à renforcer l'accompagnement de droit commun sont déployés. En effet, les difficultés identifiées dans la détection et l'accompagnement de ces publics conduisent à repenser les pratiques d'insertion fondées sur un processus d'accompagnement dynamique et individualisé visant le pouvoir d'agir des personnes.

Le territoire du bassin minier et plus particulièrement celui de Lens-Liévin est particulièrement impacté par la problématique de pauvreté et de difficultés sociales. Ce territoire représente à lui seul 24% des bénéficiaires du RSA du Département. Sur la base de ce diagnostic, il semble pertinent de développer des actions additionnelles venant renforcer les différents dispositifs d'inclusions classiques et s'inscrivant ainsi dans les objectifs de la loi pour le plein emploi.

Description de l'action**Objectifs visés et modalités de mise en oeuvre**

Cette action vise en priorité à lever les freins majeurs qui entravent l'accès à l'emploi pour les personnes en situation d'éloignement professionnel, en travaillant de manière ciblée sur les problématiques de mobilité, de maîtrise du numérique, de bien-être personnel et d'estime de soi. L'objectif principal est de replacer le bénéficiaire au centre du dispositif en co-construisant un parcours personnalisé, favorisant son engagement et sa remobilisation, accompagnement fondé sur la collaboration et la participation active du bénéficiaire.

Le dispositif « premières heures » vise à remobiliser les personnes autour d'un projet de vie, de leur redonner confiance en elles et de se réappropriier les codes du monde du travail. L'intégration s'effectue sur la base de la motivation, sans sélection, ni prérequis particulier. Premières Heures est envisagé comme un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue (ou ayant connu un parcours de rue) qui ne se projettent pas d'emblée dans un contrat long et pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

- Action 1 : Accompagnement intensif et personnalisé pour lever les freins à l'insertion professionnelle

A travers des animations, des ateliers pratiques et des méthodes pédagogiques diversifiées, il s'agit de proposer un accompagnement personnalisé et intensif, adapté aux besoins de chaque bénéficiaire, afin de :

- favoriser la remobilisation et initier une dynamique positive vers un parcours d'insertion ou vers l'emploi ;
- maintenir la motivation et l'engagement tout au long du parcours ;
- encourager la prise d'initiatives et renforcer la confiance en soi ;
- valoriser les compétences et expériences informelles en lien avec les attentes du marché du travail afin de révéler et renforcer le potentiel de chacun.

En créant des situations d'apprentissages variés, l'accompagnement intensif permet de restaurer l'estime personnelle, de rompre l'isolement et de consolider les capacités d'adaptation. L'accent est donc mis sur l'anticipation et la réduction des ruptures sociales liées à la précarité, notamment en abordant de manière transversale des enjeux comme la mobilité, la garde d'enfants ou l'accès à la formation.

- Nombre de participants : 1020

- **Nature de la dépense**

- ETP - recrutement
- ETP - valorisation
- Prestation externe - nouveau
- Prestation externe - valorisation

- **Montant : 1 520 103,17€**

- **Coût unitaire / BRSA : 1490**

- **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

- **Durée de l'action : 12 mois**

- **Action 2 : Premières heures**

Sont concernées les personnes en situation de très grande exclusion, essentiellement à la rue ou en Centres d'hébergements, n'accédant habituellement pas à une structure d'insertion par l'activité économique.

La réinsertion pas à pas est basée sur un support d'activité adapté aux capacités des salariés sans caractère contraignant quant à la contribution productive attendue et à caractère valorisant.

Les principales phases sont schématiquement les suivantes :

- l'orientation dans le programme ;
- la découverte du site ;
- la remise en activité accompagnée ;
- la montée en charge individualisée ;
- la poursuite de parcours.

- Nombre de participants : 30

- **Nature de la dépense**

- ETP - recrutement
- ETP - valorisation
- Prestation externe - nouveau
- Prestation externe - valorisation

- **Montant : 100 000€**

- **Coût unitaire / BRSA : 3 333**

- **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

- **Durée de l'action : 12 mois**

- **Calendrier prévisionnel : 2025 – 2026 - 2027**

Territoire		Public cible	
<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 		<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire de RSA Personnes en situation de grande exclusion 	
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués	
<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> SIAE Associations 	
Points de vigilance éventuels			
<ul style="list-style-type: none"> 			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact	
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de BRSA Nombre de participants dont nombre de moins de 30 ans Nombre de femmes Nombre de familles monoparentales 		<ul style="list-style-type: none"> Progression dans l'employabilité 	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	1 487 532,17 €	132 571,00 €		1 620 103,17 €
2026	1 487 532,17 €	132 571,00 €		1 620 103,17 €
2027	1 487 532,17 €	132 571,00 €		1 620 103,17 €
Total	4 462 596,51 €	397 713,00 €		4 860 309,51 €

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action				
Action 1	1227	1020	1020	1020
Action 2	39	30	30	30
Dont nb de BRSA				
Action 1	980	1020	1020	1020
Action 2	19	15	15	15
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	Action 1 : non connu Action 2 : 10 %	10 %	10 %	10 %

Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action Action 1 Action 2	50 % 20 %	50% 20%	50% 20%	50% 20%

Indicateurs locaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de participants dont nombre de moins de 30 ans	Action 1 : 5% Action 2 : 25%	Action 1 : 5% Action 2 : 20%	Action 1 : 5% Action 2 : 20%	Action 1 : 5% Action 2 : 20%
Nombre de femmes	Action 1 : 46 % Action 2 : 5%	Action 1 : 46 % Action 2 : 10%	Action 1 : 46 % Action 2 : 10 %	Action 1 : 46 % Action 2 : 10 %
Nombre de familles monoparentales	Action 1 : 30 % Action 2 : 15 %	Action 1 : 30 % Action 2 : 15 %	Action 1 : 30 % Action 2 : 15 %	Action 1 : 30 % Action 2 : 15 %

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.8	Faciliter l'accès à l'emploi des familles sans solutions d'accueil
	<input type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input checked="" type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input type="checkbox"/> Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> Orientation/ entrée en parcours <input type="checkbox"/> Renforcement de l'accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input type="checkbox"/> Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input type="checkbox"/> Mobilité <input checked="" type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Accès aux droits <input type="checkbox"/> Logement / hébergement <input type="checkbox"/> Difficultés financières <input type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input type="checkbox"/> Savoirs de base <input checked="" type="checkbox"/> Isolement social <input checked="" type="checkbox"/> Autonomie <input type="checkbox"/> Autre :
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : OUI Si OUI : <input type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input checked="" type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input checked="" type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input type="checkbox"/> Autre : _____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non

Contexte et enjeux

Dans le département du Pas-de-Calais, il est fait le constat des difficultés pour les familles vulnérables d'accéder à une offre d'accueil de la petite enfance :

- 95% des familles fréquentant une micro-crèche PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) vivent en couple
- 92% des familles fréquentant ces structures sont bi-actives (contre 0.2 % isolé inactif)
- Seulement 3,7% des familles accueillies en micro-crèches PAJE sont des familles bénéficiaires du RSA
- Le taux d'occupation moyen des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du département est de 70%. Pour autant des disparités subsistent au sein des EAJE. Le taux d'occupation le plus faible relevé dans le département est de 44.33%

Cela s'explique par la présence chez ces familles de freins qui peuvent parfois se cumuler :

- l'appréhension à fréquenter ces structures (peur d'être jugées, peur de confier son enfant, difficulté à se séparer de son enfant, ...),
- la difficulté à entreprendre les démarches en vue d'une inscription,
- la difficulté à identifier une structure adaptée et en proximité,
- l'absence d'intérêt porté en direction de ces structures (foyers inactifs n'exprimant pas de besoin en termes de mode de garde, pas de besoins exprimés en termes d'ouverture de leur(s) enfant(s) vers le monde extérieur, ...),
- une information insuffisante en direction des foyers inactifs, ne leur permettant pas de savoir qu'ils ont droit à un accès à ces structures,
- l'appréhension, par certains professionnels de la Petite Enfance, à accueillir un public "fragilisé",
- la difficulté à obtenir une décision d'attribution de places en faveur de foyers mono-parent inactifs, jugés "non prioritaires".

Depuis janvier 2022, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pas-de-Calais, avec la contribution opérationnelle de l'Etablissement Public Départemental de l'enfance et de la Famille (EPDEF), ont mise en place une offre d'intermédiation ayant pour objectif de permettre un meilleur recours aux établissements d'accueil du jeune enfant par les familles vulnérables.

Pour réaliser cette intermédiation, l'EPDEF s'est engagé à porter 8 postes répartis sur l'ensemble du Pas-de-Calais.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en oeuvre

Ce dispositif « Accueil pour tous » se situe ainsi à la convergence d'intérêts, à savoir :

- Pour les familles :

* Tirer les bénéfices d'une socialisation précoce de leur(s) enfant(s) ainsi que de la qualité de service offerte par les structures contribuant à l'éducation et au développement de l'enfant,

* Respecter les droits de l'enfant : fréquenter des structures d'accueil du jeune enfant de qualité est un droit pour chaque enfant reconnu par la Convention Internationale des droits de l'enfant,

* Faciliter l'insertion socioprofessionnelle des familles bénéficiaires du RSA et plus particulièrement les familles monoparentales,

* Recréer du lien social, se sentir reconnu en tant que parent et donc de contribuer à reconstruire une image de soi souvent mise à mal par les aléas de la vie,

* Obtenir un soutien dans les fonctions parentales,

- Pour les structures de la Petite Enfance, favoriser la mixité des publics accueillis et optimiser la fréquentation de leur établissement,

- Pour les structures partenaires de l'insertion-Emploi et de la Petite Enfance, dans une optique de transversalité des politiques publiques, faciliter les rencontres et les échanges entre professionnels appartenant à des univers différents.

Le dispositif mobilise des professionnelles qui réalisent un accompagnement « sur-mesure » des familles. Dans le cadre de permanence délocalisée, elle assure une présence en proximité des publics et des partenaires. Le partenariat avec les Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) ou des ateliers parentalité constituent des atouts pour inscrire étape par étape la famille dans un parcours progressif vers l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Le diagnostic initial permet de mieux cerner les attendus de la famille et de décliner un parcours adapté selon chaque situation.

L'expérimentation initiée en janvier 2022 a permis la création d'un dispositif innovant permettant d'aller vers 1578 familles depuis sa création, dont 68% sont entrées dans le dispositif. Sur cette même période, près de 200 000 heures d'accueil ont pu être réalisées auprès des familles vulnérables grâce à l'intervention des intermédiateuses (dont 83% en crèche)

Par ailleurs, plusieurs plus-values ont pu d'ores et déjà être constatées sur le plan qualitatif:

- La transformation de la méfiance des parents en confiance envers les intermédiateuses. Les parents, souvent préoccupés par les jugements d'autrui, ont exprimé un sentiment de valorisation et de sécurité, ce qui a favorisé leur inclusion sociale. Cette confiance est essentielle pour surmonter les obstacles à l'inclusion et améliorer le bien-être des familles.
- Le soutien du processus de séparation-individuation des jeunes enfants en accompagnant les parents et en les aidant à naviguer les étapes de ce processus. Elles favorisent des relations moins fusionnelles entre parents et enfants, permettant aux enfants de se détacher progressivement et de s'adapter à des environnements comme la crèche.
- Des changements significatifs observés chez les jeunes enfants accompagnés par les inter-médiateuses qui montrent une meilleure capacité à s'adapter à des environnements sociaux, comme la crèche, grâce à un accompagnement adapté.
- L'intermédiation favorise l'inclusion sociale des parents en leur offrant un accompagnement personnalisé qui les aide à surmonter divers obstacles. Grâce à la valorisation de leurs compétences et à un soutien adapté, les parents gagnent en confiance et en autonomie, ce qui facilite leur intégration dans des structures sociales et professionnelles. En réduisant l'isolement et en renforçant les liens avec les partenaires, l'intermédiation contribue à créer un environnement propice à leur inclusion.

Fort de ce constat encourageant, il convient de poursuivre le soutien de ce dispositif qui accompagne très majoritairement des publics féminins familles monoparentales.

○ **Volume de places : 600**

○ **Nature de la dépense**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

Prestation externe - valorisation

○ **Montant : 75 628 €**

○ **Coût unitaire / BRSA : 126€**

○ **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

○ **Durée de l'action : 2025 – 2026 - 2027**

Territoire		Public cible	
<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais 		<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire de RSA dont : <ul style="list-style-type: none"> Jeunes Parents de moins 30 ans Familles monoparentales 	
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués	
<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais CAF 	<ul style="list-style-type: none"> Département du Pas-de-Calais CAF du Pas-de-Calais État (FIPE) jusqu'au 31 décembre 2025 CNAF MSA 	<ul style="list-style-type: none"> EPDEF 	
Points de vigilance éventuels			
<ul style="list-style-type: none"> Fin du financement du Fonds Innovation de la Petite Enfance (FIPE) au 31 décembre 2025 			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact	
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de famille accompagnées dont : <ul style="list-style-type: none"> jeunes parents de moins de 30 ans familles monoparentales Part de familles accueillies en LAEP ou ateliers parentalité Nombre d'heures d'accueil d'enfants issus de familles vulnérables 		<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre d'heures d'accueil en EAJE d'enfants issus de famille vulnérables 	

Budget de l'action

	État	Conseil départemental	Autres	Total
2025	60 000,00 €	15 628,00 €		75 628,00 €
2026	60 000,00 €	15 628,00 €		75 628,00 €
2027	60 000,00 €	15 628,00 €		75 628,00 €
Total	180 000,00 €	46 884,00 €		226 884,00 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	450	600	650	650
Dont nb de BRSA	450	600	650	650
Part des BRSA ayant accédé				

à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	65%	65%	65%	65%

+ autres indicateurs locaux

Indicateur	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de famille accompagnées dont : jeunes parents de moins de 30 ans familles monoparentales	450	600	650	650
Part de familles accueillies en LAEP ou	33%	40%	40%	40%

ateliers parentalité				
Nombre d'heures d'accueil d'enfants issus de familles vulnérables	131 044	150 000	175 000	175 000

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.9	Lever les freins à la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi
	<input type="checkbox"/> Action nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input type="checkbox"/> Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> Orientation/ entrée en parcours <input type="checkbox"/> Renforcement de l'accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input type="checkbox"/> Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Accès aux droits <input type="checkbox"/> Logement / hébergement <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés financières <input type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input type="checkbox"/> Savoirs de base <input checked="" type="checkbox"/> Isolement social <input checked="" type="checkbox"/> Autonomie <input type="checkbox"/> Autre (montée en compétences)
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : OUI Si OUI : <input checked="" type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input checked="" type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input checked="" type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input type="checkbox"/> Autre : _____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non

Contexte et enjeux

La mobilité est une compétence qui n'est pas acquise par tous. A défaut de bénéficier de solutions matérielles adéquates de mobilité, il est constaté que les fonctionnalités des services de mobilité (ex : transport en commun) sont méconnues et/ou peu maîtrisées par les publics fragiles. Cela génère chez ces publics souvent des craintes qui les empêchent de franchir le pas. A cela s'ajoute aussi des services ou des infrastructures mobilité parfois peu adaptés aux publics fragiles ou encore des avantages tarifaires (ex : abonnements) encore peu connus ou peu utilisés.

Les freins à la mobilité, qu'ils soient économiques, matériels, sociaux ou psycho-sociaux, ont des conséquences non négligeables sur le retour à l'emploi des BRSA ou des jeunes éloignés de l'emploi.

Parmi ces personnes, la moitié ne dispose pas de permis de conduire ou de véhicule pour se déplacer. Plus de 60% ont été dans l'incapacité de se rendre à plusieurs rendez-vous pour l'emploi en raison de l'absence de solution de mobilité. Enfin, 60% déclarent faire moins de 10 km de déplacement. Les femmes sont celles qui se déplacent le moins. Ils ne sont que 14% à savoir faire plus de 20km.

Cela limite les perspectives de retrouver un emploi.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en oeuvre

Pour y parvenir et permettre un accompagnement intensif des parcours mobilité, la plateforme de mobilité départementale « Mamobilité62 » a notamment pour objectifs de structurer à grande échelle l'offre de mobilité solidaire et de fédérer l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels autour des objectifs suivants :

- agir en faveur d'un accompagnement individualisé et renforcé des publics ;
- informer, communiquer et coordonner l'offre de mobilité ;
- soutenir le développement de nouvelles offres répondant aux besoins des territoires ;
- faciliter l'accès à l'offre de mobilité « classique » et faire accepter les nouveaux usages
- coordonner et mobiliser l'ensemble des financements ;
- sensibiliser à la mobilité durable dans un souci de prévention à la mobilité.

Plus de 50 personnes sont mobilisées sur les territoires du Pas-de-Calais pour y contribuer directement ou indirectement.

Mamobilité62 a vocation à intervenir simultanément sur 3 niveaux :

- A l'échelle locale, un accompagnement au plus près des publics et des partenaires grâce aux partenariats avec 5 plateformes de mobilité territoriale et 10 ETP de conseillers mobilité.
- A l'échelle départementale, animer et coordonner un écosystème de la mobilité solidaire composé de 17 services différents et complémentaires (plateformes de mobilité, garages solidaires, auto-école sociale, loueurs solidaires...)
- A l'échelle régionale, être un acteur de référence pour co-construire aux côtés de la Région Haut-de-France et des Départements voisins, une stratégie de développement de la mobilité solidaire à moyens termes à travers la signature de 4 Plans d'Actions en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS).

Mamobilité62 permet la connexion de ces différents niveaux avec pour même finalité de trouver des solutions de déplacements aux plus fragiles et permettre d'accéder à l'emploi.

<p>Initiée en 2021 dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté, Mamobilité62 tire un premier bilan positif qui confirme son rôle premier dans sa capacité à proposer des solutions « clefs en main » de façon structurée et répondre ainsi aux besoins de masse. A titre d'exemple,</p> <ul style="list-style-type: none"> • près de 4000 prescriptions ont été réalisées par 181 prescripteurs différents sur l'accompagnement à la mobilité. • 2971 solutions de mobilité trouvées (hors voiture individuelle) qui confirme aussi sa capacité à agir sur la mobilité durable et concilier « inclusion » et « transition écologique » via l'éco-mobilité. <p>Parmi les plus-value observée auprès des publics, figurent l'accès à l'insertion, la formation ou l'emploi, le développement d'une autonomie croissante dans les déplacements, le renforcement de la confiance en soi, l'enrichissement de la vie sociale, une meilleure gestion du stress dans les déplacements.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Volume de places</u> : 2400 ○ <u>Nature de la dépense</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/>ETP - recrutement <input type="checkbox"/>ETP - valorisation <input checked="" type="checkbox"/>Prestation externe - nouveau <input type="checkbox"/>Prestation externe - valorisation ○ <u>Montant</u> : 60 000€ ○ <u>Coût unitaire / BRSA</u> : 25 ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 2025 – 2026 - 2027 		
Territoire <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		Public cible <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire de RSA dont : <ul style="list-style-type: none"> - personne de moins de 30 ans - Familles monoparentales
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> • Région Hauts-de-France • Etat • Associations
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> • • 		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • Part des BRSA en accompagnement intensif dont personnes de moins 30 ans et familles monoparentales • Durée du parcours accompagnement intensif • Quotité horaire mobilisée dans la cadre de la programmation hebdo 		Indicateurs d'impact

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025		60 000,00 €		60 000,00 €
2026		60 000,00 €		60 000,00 €
2027		60 000,00 €		60 000,00 €

national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	2459	2400	2400	2400
Dont nb de BRSA	1721	1680	1680	1680
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à	75 %	75 %	75 %	75 %

l'issue de l'action				
---------------------	--	--	--	--

Indicateurs <u>locaux</u> mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Part des BRSA en accompagnement intensif	1209	1250	1250	1250
dont personnes de moins 30 ans	302	300	300	300
dont familles monoparentales	314	325	325	325
Durée du parcours accompagnement intensif	4 mois	4 mois	4 mois	4 mois
Quotité horaire mobilisée dans la cadre de la programmation hebdo	1h00	1h00	1h00	1h00

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.10	Pack médiation insertion santé
	<input type="checkbox"/> Action nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input type="checkbox"/> Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> Orientation/ entrée en parcours <input type="checkbox"/> Renforcement de l'accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input type="checkbox"/> Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input checked="" type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Accès aux droits <input type="checkbox"/> Logement / hébergement <input type="checkbox"/> Difficultés financières <input type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input type="checkbox"/> Savoirs de base <input type="checkbox"/> Isolement social <input type="checkbox"/> Autonomie <input type="checkbox"/> Autre
Public <i>Choix multiples</i>	Publics cibles spécifiques : OUI /NON Si OUI : <input type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input type="checkbox"/> Autre : _____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non

Contexte et enjeux identifiés

Selon le réseau pour l'emploi, 21 % des allocataires du RSA se déclarent en mauvaise santé. Au recours parfois complexe aux soins nécessaires, s'ajoutent parfois la méconnaissance de leurs droits ou la prise de conscience difficile de la problématique de santé, a fortiori dans le champ de la santé mentale.

Cette problématique est confirmée dans le cadre de l'expérimentation de la loi pour le plein emploi, avec 22% des bénéficiaires du RSA qui exprime un frein lié à la santé. (Source RPE)

De plus, il est constaté de façon partagée avec les différents acteurs de l'emploi et du monde économique, la difficulté d'un certain nombre de candidats à l'embauche de conclure positivement leurs démarches, notamment pour les bénéficiaires du RSA.

En effet, les conséquences psychologiques liées à une période significative sans l'emploi peuvent avoir pour conséquences une perte de confiance en soi, perte d'estime de soi, stigmatisation, sentiment d'inutilité, isolement social ... autant de qualificatifs qui reflètent la spirale négative freinant le retour à l'emploi des publics. Cela est d'autant plus remarqué chez les personnes atteintes d'un handicap.

Dans le cadre du Pacte des Solidarités Humaines du Département et de son schéma département d'inclusion (PDI), le Département a pour ambition d'une stratégie différenciée pour d'un côté, mobiliser et préparer autrement les publics, et de l'autre, appréhender différemment les modes de recrutement. Le Département se positionne comme facilitateur de l'insertion des personnes en grande difficulté.

L'objectif du pack médiation insertion – santé est d'apporter une offre départementale et/ou locale aux bénéficiaires du RSA afin de lever les freins majeurs dans le domaine de la santé (accompagnement psychologique, BRSA en situation de handicap, santé mentale, accès aux soins) en vue d'un retour à l'emploi.

Sur 2024, les 4 actions prévues ont été réalisées et l'objectif cible d'accompagner en 2024, 6000 bénéficiaires du RSA a été atteint :

- Plus de 200 participants ont pu bénéficier d'un accompagnement psychologique via le programme « Mieux se connaître pour avancer ». 58 % des participants disent avoir progressé sur les compétences émotionnelles et la connaissance de soi. 75 % d'entre eux disent également avoir progressé sur les compétences sociales et 63 % sur les compétences cognitives.
- 428 BRSA en situation de handicap ont pu bénéficier d'un accompagnement renforcé. En parallèle, les réunions d'informations ont été organisées sur l'ensemble des territoires pour outiller les professionnels de l'insertion sociale.
- 138 personnes pour lesquelles la santé psychique est le frein majeur à toute insertion ont été pris en charge. Parmi elles, 28 sont sorties du dispositif accompagnement santé pour bénéficier d'une reconnaissance MDPH, ou ont été réorientées vers des dispositifs de droit commun.
- L'action est venue renforcer la prise en compte de l'accès aux soins dans le cadre des parcours d'insertion (démarches administratives, orientation avec les acteurs de la santé, mobilisation de dispositifs existants : Ex maison de santé portée par le département...). Cet accès aux soins est d'autant plus complexe dans un contexte de pénurie de médecins sur certains territoires.

Objectifs
•
Description de l'action
Objectifs visés et modalités de mise en œuvre
<p>Les objectifs de cette action sont d'apporter une réponse adaptée aux bénéficiaires rencontrant des problématiques santé, et visent un cheminement vers l'emploi en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisant les professionnels partenaires aux compétences psychosociales. • Accompagnant les bénéficiaires du Rsa fragilisés pour les amener vers un projet de vie et un parcours d'insertion. • Déployant un accompagnement des bénéficiaires du Rsa fragilisés psychologiquement par des professionnels en santé mentale. • Construisant l'action sous forme de groupe contrairement aux traditionnels entretiens individuels. • Développant l'innovation en s'appuyant sur le ressort de la motivation. • Apportant une réponse délocalisée au plus proche des personnes vulnérables • Repérant les profils des demandeurs d'une RQTH pouvant être accompagné vers les milieux de travail les plus appropriés de manière plus ou moins renforcé selon les situations individuelles. <p>Le projet consistera au déploiement d'une offre de service pour apporter une aide, un soutien face aux problématiques précitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : Médiation insertion santé (accompagnement psychologique) <p>Les objectifs de cette action visent un cheminement vers l'emploi en améliorant la prise en charge des publics ayant des freins à l'emploi du fait d'une problématique de santé psychologique via un accompagnement psychologique innovant. L'action prévoit d'accompagner des bénéficiaires dans le renforcement de leurs compétences émotionnelles, cognitives et sociales, le but étant de les aider à mobiliser des outils permettant de faire face aux difficultés de la vie. Ce mode de faire innovant se composera d'accompagnements collectifs pilotés par deux psychologues (9 séances de 2h pour 6 à 8 participants), avec mise en place d'ateliers participatifs, ludiques et expérientiels. Pour ce faire les publics seront orientés par leurs référents de parcours ou d'étapes en lien avec les services présents au sein des Maisons du Département Solidarité présentes sur chaque territoire. La cible du public féminin sur cette action est d'au minimum 60% du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Volume de places</u> : 240 ○ <u>Nature de la dépense</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/>ETP - recrutement <input type="checkbox"/>ETP - valorisation <input checked="" type="checkbox"/>Prestation externe - nouveau <input type="checkbox"/>Prestation externe - valorisation ○ <u>Montant</u> : 282 000€ par an ○ <u>Coût unitaire / BRSA</u> : 1 008€ ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 2025 – 2026 - 2027 <ul style="list-style-type: none"> • Action 2 : Accompagnement renforcé pour faciliter l'employabilité des bénéficiaires du RSA en situation de handicap

De nombreuses personnes en situation de handicap se sentent perdues face à la complexité des dispositifs d'accès ou de retour à l'emploi, la diversité des interlocuteurs ou encore les multitudes d'offres de formation ou de centres de réorientations. Elles ont donc besoin d'être guidée et accompagnée pour donner de la cohérence à leur parcours et comprendre les choix qui s'offrent à elles (milieu protégé/milieu ordinaire).

Par ailleurs, ces personnes en situation de handicap ont parfois besoin d'être rassurées sur leur compétences ou les évaluer pour prendre les bonnes décisions dans leur parcours professionnel.

Ainsi, le principe de l'action est de profiter d'une l'instruction d'une demande de reconnaissance de travailleurs handicapé (RQTH) ou d'Allocation Adulte Handicapé par la MDPH pour proposer aux demandeurs un accompagnement dans son parcours d'insertion professionnelle.

Chaque année, la MDPH reçoit près de 15 000 dossiers de demandes de RQTH (première demande et renouvellement). C'est parmi ces demandeurs que le repérage va s'opérer et pour lesquelles va être proposé un accompagnement au regard de leur parcours professionnel. Des profils sont particulièrement visés : Jeune sans projet professionnel et relevant du marché du travail, travailleur handicapé en interrogation sur leur orientation.

À l'occasion de l'instruction d'une demande de RQTH ou d'AAH, l'équipe d'évaluation composée de médicaux/paramédicaux et d'un chargé d'insertion professionnelle repéreront les profils des demandeurs susceptibles d'être accompagnés par le dispositif "Diagnostic Employabilité". Ces demandeurs sont alors contactés par les chargés employabilité pour un premier rendez-vous en proximité de leur lieu d'habitation (11 sites). À l'occasion de ce premier entretien, il sera proposé à la personne un accompagnement qui sera plus ou moins renforcé en fonction de la formule choisie par la personne. Plusieurs options seront ainsi proposées aux bénéficiaires :

- * Formule Diagnostic : Accompagnement court de 1 à 3 entretiens individuel et une immersion dans le monde du travail (facultatif)
- * Formule Approfondie "Diagnostic profil emploi" : Accompagnement individuel de 12 semaines incluant au minimum une immersion
- * Formule Longue "Favoriser l'insertion" : Accompagnement long visant à suivre le parcours d'un bénéficiaire de l'AAH-2.

L'accompagnement prend la forme d'entretiens, d'immersion professionnelle, d'enquête de terrain et de suivi des démarches engagées.

- **Nombre de participants** : 600
- **Nature de la dépense**
 - ETP - recrutement
 - ETP - valorisation
 - Prestation externe - nouveau
 - Prestation externe - valorisation
- **Montant** : 160 000€ par an
- **Coût unitaire / BRSA** : 266€
- **Date de mise en place de l'action** : 1^{er} janvier 2025
- **Durée de l'action** : 2025 – 2026 - 2027

- **Action 3 : Offre d'accompagnement insertion-santé avec une priorisation sur la santé mentale exclusivement.**

Les bénéficiaires du RSA déclarent davantage de limitations fonctionnelles et de problèmes de santé mentale : la part des bénéficiaires du RSA qui présentent une détresse psychologique est particulièrement élevée, 36 % versus 14 % dans le reste de la population.

Cette action, sur l'ensemble du territoire ERBM du Pas-de-Calais, fait suite à une expérimentation sur le territoire de Lens-Liévin. Le but est de déployer une offre de service pour les personnes en détresse psychologique et dont les objectifs sont de proposer un soutien de professionnels en santé mentale auprès des référents (entretien tripartite) et un accompagnement médico-psycho-social à un public en situation de fragilité psychologique. Cet accompagnement vise à sécuriser le parcours santé des personnes accompagnées, tout en définissant et en mettant en œuvre son parcours d'insertion socioprofessionnelle.

- **Volume de places** : 178 places

- **Nature de la dépense**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

Prestation externe - valorisation

- **Montant** : 300 000€ par an

- **Coût unitaire / BRSA** : 1685€

- **Date de mise en place de l'action** : 1^{er} janvier 2025

- **Durée de l'action** : 2025 – 2026 - 2027

- **Action 4 : Accompagnement solidarité pour l'accès aux droits et à la santé**

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont moins nombreux à se percevoir en bonne santé que le reste de la population : lors de la première étude des diagnostics 360 du Département sur les publics de mars 2023, plus de 35% des bénéficiaires du RSA se déclaraient en mauvaises santé.

Alors que leurs besoins de soins sont plus importants, ils déclarent renoncer plus souvent à consulter un médecin ou à recevoir des soins dentaires pour des raisons financières.

Très hétérogène par son profil socio-économique, la population des allocataires du RSA l'est aussi par sa santé.

Afin de mieux les insérer sur le marché du travail, l'action propose un accompagnement des bénéficiaires du Rsa fragilisés socialement, notamment l'accès aux droits en matière de santé, pour les amener vers un projet de vie et un parcours d'insertion.

- **Volume de places** : 5 000 places

- **Nature de la dépense**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

<input type="checkbox"/> Prestation externe - valorisation <ul style="list-style-type: none"> ○ Montant 650 178,20€ ○ Coût unitaire / BRSA : 130 ○ Date de mise en place de l'action : ○ Durée de l'action : 2025 – 2026 - 2027 			
Territoire <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais • Action 3 – territoire de l'ERBM 		Public cible <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire de RSA • Jeunes de moins de 26 ans 	
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> • Référents solidarité • Référents socio-professionnel • Structure d'insertion par l'activité économique • CAF • Structures œuvrant dans le champs d'action santé employabilité • MDPH 	
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> • L'offre de service de santé sur le Département 			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires des actions du pack inclusion Santé et répartition par type d'action • Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé vers les droits • Nombre de séances d'accompagnement collectif (action 1) • Nombre et part de femmes parmi les bénéficiaires (action 1) 		Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et taux de sorties dynamiques à l'issue de l'action 	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	742 000,00 €	663 178,20 €		1 405 178,20 €
2026	742 000,00 €	663 178,20 €		1 405 178,20 €
2027	742 000,00 €	663 178,20 €		1 405 178,20 €
Total	2 226 000,00 €	1 989 534,60 €		4 215 534,60 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	5976	6033	6033	6033
Dont nb de BRSA	5976	6033	6033	6033
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	0	0	0	0
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	3000	3000	3000	3000

Indicateurs <u>locaux</u> mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de femmes	1120	1120	1120	1120

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.11	Nouvelles approches d'accompagnement : une approche innovante centrée sur le bénéficiaire
	<input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input type="checkbox"/> Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> Orientation/ entrée en parcours <input type="checkbox"/> Renforcement de l'accompagnement <input checked="" type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input type="checkbox"/> Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Accès aux droits <input type="checkbox"/> Logement / hébergement <input type="checkbox"/> Difficultés financières <input type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input type="checkbox"/> Savoirs de base <input checked="" type="checkbox"/> Isolement social <input checked="" type="checkbox"/> Autonomie <input type="checkbox"/> Autre
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : <input type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input type="checkbox"/> Autre : _____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement

	<input checked="" type="checkbox"/> Non
--	---

Fiche-action

Contexte et enjeux identifiés

La loi positionne le Département en qualité de chef de file du dispositif Revenu de Solidarité Active (RSA), et les politiques d'insertion relèvent par conséquent de sa responsabilité : lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires. Les politiques d'insertion des publics les plus fragilisés que souhaite mener le Département du Pas-de-Calais s'inscrivent dans un contexte social et économique particulièrement difficile qui exige un changement de posture et une évolution des pratiques professionnelles via le renforcement du « aller vers » et d'une participation accrue des personnes accompagnées, afin que ces dernières puissent construire elles-mêmes les conditions qui leur permettent d'agir et de se remobiliser.

Description de l'action**Objectifs visés et modalités de mise en œuvre**

L'objectif principal consiste à renforcer la mobilisation des publics bénéficiaires du RSA dans une dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle en :

- Améliorant l'efficacité des parcours d'accompagnement,
- Optimisant l'articulation entre les différents dispositifs existants,
- Encourageant des approches innovantes et créatives,
- Rompant avec les modèles traditionnels d'accompagnement au profit de pratiques renouvelées et centrées sur les besoins réels des bénéficiaires.

Les orientations attendues sur cette action sont :

1. Placer le bénéficiaire au centre de l'accompagnement en adoptant une démarche fondée sur la co-construction de son parcours, visant à renforcer son engagement, à soutenir sa dynamique d'implication et à prévenir les risques de démobilitation. Il s'agit de privilégier des modalités d'intervention adaptables, inscrites dans une logique de proximité, notamment pour des actions conjointes menées en binôme et dans une relation de coopération étroite.
2. Proposer des modalités de formation alternatives en développant des actions permettant la valorisation des compétences à travers des expériences diversifiées (ateliers pratiques, actions de volontariat, immersions en entreprise, y compris virtuelles). L'objectif est de favoriser la prise de conscience du potentiel individuel de chaque bénéficiaire, en s'appuyant sur une pédagogie active et expérientielle.

La finalité attendue réside dans la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé et « sur mesure », en cohérence avec le profil et les aspirations de chaque bénéficiaire, permettant l'émergence et la reconnaissance de compétences transversales et transférables, mobilisables dans une perspective d'insertion durable sur le marché du travail.

- **Volume de place : 680**

- **Nature de la dépense**

ETP - recrutement

ETP - valorisation

Prestation externe - nouveau

Prestation externe – valorisation

- **Montant : 574 936€**

<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Coût unitaire / BRSA :845€</u> ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : à partir du 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 2025-2026-2027 		
Territoire <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		Public cible <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire de RSA
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> •
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> • • 		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de BRSA • Nombre de participants dont nombre de moins de 30 ans • Nombre de femmes • Nombre de familles monoparentales 		Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Progression dans l'employabilité

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	- €	574 936,00 €		574 936,00 €
2026	- €	574 936,00 €		574 936,00 €
2027	- €	574 936,00 €		574 936,00 €
Total	0,00 €	1 724 808,00 €		1 724 808,00 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	540	680	680	680
Dont nb de BRSA	540	680	680	680
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	5 %	5 %	5 %	5 %
Et/ou part des BRSA ayant				

accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	35 %	35 %	35 %	35 %

Indicateurs locaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de participants dont nombre de moins de 30 ans	45	50	50	50
Nombre de femmes	240	300	300	300
Nombre de familles monoparentales	160	200	200	200

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.12	Accompagnement personnalisé vers l'emploi
	<input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input type="checkbox"/> Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> Orientation/ entrée en parcours <input checked="" type="checkbox"/> Renforcement de l'accompagnement <input type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input type="checkbox"/> Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Mobilité <input checked="" type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Accès aux droits <input type="checkbox"/> Logement / hébergement <input type="checkbox"/> Difficultés financières <input type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input type="checkbox"/> Savoirs de base <input type="checkbox"/> Isolement social <input checked="" type="checkbox"/> Autonomie <input type="checkbox"/> Autre
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : <input type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input checked="" type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input checked="" type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input type="checkbox"/> Autre : _____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement

	<input checked="" type="checkbox"/> Non
--	---

Fiche-action

Contexte et enjeux identifiés

La difficulté réside clairement dans la mise en relation entre les entreprises et les bénéficiaires : stigmatisation de la part des entreprises, écart trop important entre les attentes des entreprises et les aptitudes des bénéficiaires du RSA et cela surtout en terme de savoir être.

En effet la difficulté de l'accès à l'emploi des bénéficiaires ne réside pas uniquement sur le manque de compétences professionnelles. Elle réside aussi dans la difficulté à aborder l'entreprise, se valoriser lors de l'entretien d'embauche, connaître les savoir être et les codes en entreprise.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

L'objectif général est d'accompagner les bénéficiaires du RSA identifiés comme étant en mesure d'accéder à l'emploi, via un accompagnement personnalisé basé sur les besoins et les attentes évalués avec la personne, afin de leur permettre un retour rapide à l'emploi.

Les objectifs sous-jacents reposent essentiellement sur le développement des compétences comportementales pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA :

1. Favoriser la prise de conscience en identifiant les croyances limitantes ou les freins internes et en clarifiant les motivations et aspirations profondes.
2. Définir des objectifs clairs et atteignables à court, moyen et long terme.
3. Renforcer les savoirs faire et savoir-être nécessaires à l'atteinte des objectifs
4. Développer les ressources internes en renforçant l'autonomie, la confiance en soi et la capacité d'adaptation
5. Améliorer la performance et l'efficacité par une meilleure gestion des émotions et des priorités et évaluer ses marges de progression
6. Faciliter les transitions impactant la vie personnelle

Cette action vise à mettre en œuvre un accompagnement sur mesure, par le biais d'une alternance entre des entretiens individuels pouvant être organisés hors les murs pour libérer la parole et des ateliers collectifs se voulant innovants et dynamisants.

Par ailleurs, cet accompagnement spécifique facilite les interfaces entre les bénéficiaires et les entreprises, par le biais de l'organisation de visites d'entreprises ou d'échanges avec les entreprises (petits déjeuners, job dating, etc).

La durée de l'action est fixée à 3 mois et renouvelable dans la limite de 6 mois.

- **Volume de participants** : 250

<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Nature de la dépense</u> <input type="checkbox"/> ETP - recrutement <input type="checkbox"/> ETP - valorisation <input checked="" type="checkbox"/> Prestation externe - nouveau <input type="checkbox"/> Prestation externe – valorisation ○ <u>Montant</u> : 108 847€ ○ <u>Coût unitaire / BRSA</u> : 435€ ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : à partir du 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 12 mois 		
Territoire		Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires de RSA
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués
<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs du réseau pour l'emploi (France Travail, PLIE, missions locales, etc) • Les structures IAE
Points de vigilance éventuels		
<ul style="list-style-type: none"> • • 		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants accompagnés • Dont nombre de BRSA • Dont nombre de femmes 		<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'emploi

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025		108 847€		108 847€
2026		0		0
2027		0		0
Total		108 847€		108 847€

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	NC	200	NC	NC
Dont nb de BRSA	NC	150	NC	NC

Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	NC	60 %	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	NC	100	NC	NC

Indicateurs locaux	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de moins de 30 ans	NC	NC	NC	NC
Nombre de femmes	NC	100	NC	NC
Nombre de familles monoparentales	NC	NC	NC	NC

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.13	Développer les considérations sociales dans les marchés publics
	<input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle <input type="checkbox"/> Action existante mais renforcée <input type="checkbox"/> Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Relation / mobilisation des entreprises <input type="checkbox"/> Prévention de l'entrée au RSA et des DE <input type="checkbox"/> Repérage des non recourants <input type="checkbox"/> Remobilisation <input type="checkbox"/> Orientation/ entrée en parcours <input type="checkbox"/> Renforcement de l'accompagnement <input type="checkbox"/> Levée des freins socio-professionnels <input type="checkbox"/> Référencement numérique de l'offre <input type="checkbox"/> Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	<input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Parentalité (garde d'enfants) <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Accès aux droits <input type="checkbox"/> Logement / hébergement <input type="checkbox"/> Difficultés financières <input type="checkbox"/> Illectronisme / numérique <input type="checkbox"/> Savoirs de base <input type="checkbox"/> Isolement social <input type="checkbox"/> Autonomie <input checked="" type="checkbox"/> Autre
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : <input type="checkbox"/> Primo-entrants <input type="checkbox"/> Travailleurs indépendants <input type="checkbox"/> Familles monoparentales <input type="checkbox"/> Gens du voyage <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (-25ans) <input checked="" type="checkbox"/> Séniors <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Public précaire / en rupture <input checked="" type="checkbox"/> Femmes éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Sortants de prison <input type="checkbox"/> Autre : _____
Cible QPV	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cible zone rurale	<input type="checkbox"/> Oui exclusivement <input type="checkbox"/> Oui partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Non

<p>Contexte et enjeux identifiés</p>	
<p>La loi Climat et Résilience en son Article 35 décline différentes obligations notamment d'inscrire des considérations sociales.</p> <p>Son principe oblige la prise en compte de considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, dans les conditions d'exécution de tous les contrats supérieurs aux seuils européens (marchés publics et contrats de concession).</p> <p>Ce changement obligatoire en Août 2026 nécessite une réflexion nouvelle pour développer des actions d'insertion en appui de la commande publique. Toutefois ces considérations sociales ne viennent pas remplacer les clauses dites « sociales » devenues un dispositif d'insertion par l'emploi à part entière au sein de notre collectivité.</p> <p>Ces considérations sociales devront être développées afin d'anticiper cette obligation.</p> <p>Dans ce cadre et dans la continuité de sa politique d'achat socialement responsable, impulsé il y a 20 ans et renforcé depuis 2012 avec la contribution des fonds européens, concernant le financement des postes de facilitateurs des clauses sociales, le Département du Pas-de-Calais met en avant un mode de fonctionnement qui reconnaît le rôle des Plie et MDE, en tant que « guichets uniques territoriaux » exerçant une mission de service public administratif au service de l'emploi local. En effet, ces guichets ont pour fonction d'assurer une transparence et une neutralité auprès de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi et également auprès des acheteurs publics du territoire.</p> <p>Aujourd'hui, le Département du Pas de Calais reste une référence en matière d'achats publics socialement, il mobilise aussi bien la clause sociale d'insertion mais également d'autres moyens de la commande publique responsable qui permettent la prise en compte de publics parfois plus éloignés de l'emploi comme les marchés d'achat d'insertion et les marchés réservés soient à l'insertion ou aux acteurs du handicap.</p> <p>Demain, le Département (chef de file des solidarités) engagera des modalités nouvelles afin de renforcer l'impact de la commande publique (et au regard des obligations de la loi Climat et Résilience) dans les parcours d'insertion mené au profit des BRSA et des jeunes de moins de 26 ans. Ceux-ci afin de favoriser leur entrée dans un parcours ascendant d'insertion vers la Formation et l'Emploi.</p>	
<p>Description de l'action</p>	
<p>Objectifs visés et modalités de mise en œuvre</p>	
<p>C'est dans ce contexte que le Département souhaite élargir son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître les formes de considérations sociales, - Expérimenter les nouvelles formes de considérations sociales, - Engager des temps d'échanges et des actions de benchmark auprès des autres donneurs d'ordres, - Promouvoir un réflexe « considérations sociales » pour l'ensemble des donneurs d'ordre du Pas-de-Calais soumis à ces obligations. <p>Pour ce faire le Département en appui des PLIEs et MDE se propose de développer les considérations sociales, articuler avec la clause sociale d'insertion.</p> <p>Il s'agira d'adapter la mise en œuvre des considérations sociales en fonction du territoire concerné et de ses spécificités (ruralité, urbain) mais aussi d'acculturer les parties prenantes et notamment les entreprises adjudicataires à cette nouvelle démarche.</p>	

<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Volume de place</u> : 350 BRSA ○ <u>Nature de la dépense</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/>ETP - recrutement <input type="checkbox"/>ETP - valorisation <input checked="" type="checkbox"/>Prestation externe - nouveau <input type="checkbox"/>Prestation externe – valorisation ○ <u>Montant</u> : 197 702€ ○ <u>Coût unitaire / BRSA</u> : 565€ ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 2025-2026-2027 		
Territoire <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 		Public cible <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires du RSA, Jeunes de moins de 26 ans,
Pilotage <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais 	Co-financeurs <ul style="list-style-type: none"> • Département du Pas-de-Calais, FSE/FTJ 	Partenaires impliqués <ul style="list-style-type: none"> • PLIES • Acheteurs publics • Entreprises • Réseau des prescripteurs (France Travail, CCAS, etc ...)
Points de vigilance éventuels <ul style="list-style-type: none"> • Implication des acheteurs publics dans la mise en place de cette obligation • Engager les acteurs économiques répondant à la commande publique dans la prise en compte des considérations sociales • Ne pas substituer les considérations sociales au dispositif de clause sociale d'insertion 		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de forme de considérations sociales proposées • Nombre de considérations sociales intégrées dans des marchés publics • Nombre de suite de parcours en clause sociales • Nombre de suite de parcours dans les différents dispositifs d'Insertion de Formation, Emploi existants • Nombre de participant intégrant une clause sociale d'insertion 		Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de BRSA concernés considérations sociales en fonction de la forme (Clause sociale d'insertion, autres) • Nombre de jeunes de moins de 26 ans concernés

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	- €	197 702,00 €		197 702,00 €
2026	- €	197 702,00 €		197 702,00 €
2027	- €	197 702,00 €		197 702,00 €
Total	0,00 €	593 106,00 €		593 106,00 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	2094	1800	1500 (transition électorale)	1800
Dont nb de BRSA	559 BRSA	400 BRSA	350 BRSA	400 BRSA
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	40 %	40 %	40 %	40 %
Et/ou part des BRSA Suites de parcours IAE RSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA Suites de parcours IAE RSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	60%	60 %	60 %	60 %
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC

ANNEXE 2 - Plan de financement

Construction du plan de financement - Période du 01/01/25 au 31/03/26							
PLAFOND DEPARTEMENT 2025							
Volet	Nature et objet de dépenses	Coût de l'action	Part Etat	Part CD	Autre co-financement (le cas échéant)		
VOLET 1	Ingénierie						
	Ingénierie (chefferie de projet)	ETP CD	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		
		Autre					
	Total ETP CD		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	
	Développement SI						
	Dépenses CD	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion					
	Total		- €	- €	- €	- €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €		
VOLET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif						
	Prévention de l'entrée dans le RSA	Solutions de prévention					
	Total		- €	- €	- €	- €	
	Remobilisation	Solutions de remobilisation	2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €		
	Total		2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €	- €	
	Offre d'accompagnement complémentaire	Interne (ETP)					
		Externe (ex: marchés)		2 410 708,00 €	1 613 400,00 €	797 308,00 €	
				2 529 913,00 €	388 298,00 €	2 141 615,00 €	
	Total		4 940 621,00 €	2 001 698,00 €	2 938 923,00 €	- €	
	Levée des freins socio-professionnels	Mobilité	60 000,00 €	- €	60 000,00 €		
		Parentalité (ex: Garde d'enfant)	75 628,00 €	60 000,00 €	15 628,00 €		
		Santé	1 405 178,20 €	742 000,00 €	663 178,20 €		
		Accès aux droits					
		Non-maîtrise de la langue					
		Logement/hébergement					
		Difficultés financières					
		Illectronisme/Numérique					
		Savoirs de base					
		Autre: Insertion et accès à l'emploi	1 421 913,63 €	782 959,83 €	638 953,80 €		
Total		2 962 719,83 €	1 584 959,83 €	1 377 760,00 €	- €		
Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement							
Référencement de l'offre de solutions du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)	ETP	50 000,00 €	- €	50 000,00 €			
	Actions (forums, outils de communication...)						
Total		50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €		
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :		10 148 380,00 €	5 074 190,00 €	5 074 190,00 €	- €		
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DES DEUX VOLETS :		10 248 380,00 €	5 124 190,00 €	5 124 190,00 €	- €		

Construction du plan de financement - Période du 01/04/26 au 31/03/27						
PLAFOND DEPARTEMENT 2026						
Volet	Nature et objet de dépenses	Coût de l'action	Construction du plan de financement			
			Part Etat	Part CD	Autre co-financement (le cas échéant)	
VOLET 1	Ingénierie					
	Ingénierie (chefferie de projet)	ETP CD	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
		Autre				
	Total ETP CD		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €
	Développement SI					
	Dépenses CD	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion				
	Total		- €	- €	- €	- €
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	
VOLET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif					
	Prévention de l'entrée dans le RSA	Solutions de prévention				
		Total		- €	- €	- €
	Remobilisation	Solutions de remobilisation	2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €	
		Total		2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €
	Offre d'accompagnement complémentaire	Interne (ETP)				
		Externe (ex: marchés)	2 410 708,00 €	1 613 400,00 €	797 308,00 €	
			2 529 913,00 €	388 298,00 €	2 141 615,00 €	
	Total		4 940 621,00 €	2 001 698,00 €	2 938 923,00 €	- €
	Levée des freins socio-professionnels	Mobilité			60 000,00 €	
		Parentalité (ex: Garde d'enfant)	75 628,00 €	60 000,00 €	15 628,00 €	
		Santé	1 405 178,20 €	742 000,00 €	663 178,20 €	
		Accès aux droits				
		Non-maitrise de la langue				
		Logement/hébergement				
		Difficultés financières				
Illectronisme/Numérique						
Savoirs de base						
Autre: Insertion et accès à l'emploi		1 421 913,63 €	782 959,83 €	638 953,80 €		
Total		2 902 719,83 €	1 584 959,83 €	1 377 760,00 €	- €	
Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement						
Référencement de l'offre de solutions du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)	ETP	50 000,00 €		50 000,00 €		
	Actions (forums, outils de communication...)					
Total		50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :		10 088 380,00 €	5 074 190,00 €	5 074 190,00 €	- €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DES DEUX VOLETS :		10 188 380,00 €	5 124 190,00 €	5 124 190,00 €	- €	

Construction du plan de financement - Période du 01/04/27 au 31/03/28						
PLAFOND DEPARTEMENT 2027						
Volet	Nature et objet de dépenses	Coût de l'action	Construction du plan de financement			
			Part Etat	Part CD	Autre co-financement (le cas échéant)	
VOLET 1	Ingénierie					
	<i>Ingénierie (chefferie de projet)</i>	ETP CD	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
		Autre				
	Total ETP CD	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	
	Développement SI					
	<i>Dépenses CD</i>	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion				
	Total	- €	- €	- €	- €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :						
		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	
VOLET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif					
	<i>Prévention de l'entrée dans le RSA</i>	Solutions de prévention				
	Total	- €	- €	- €	- €	
	<i>Remobilisation</i>	Solutions de remobilisation	2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €	
	Total	2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €	- €	
	<i>Offre d'accompagnement complémentaire</i>	Interne (ETP)				
		Externe (ex: marchés)	2 410 708,00 €	1 613 400,00 €	797 308,00 €	
			2 529 913,00 €	388 298,00 €	2 141 615,00 €	
	Total	4 940 621,00 €	2 001 698,00 €	2 938 923,00 €	- €	
	<i>Levée des freins socio-professionnels</i>	Mobilité			60 000,00 €	
		Parentalité (ex: Garde d'enfant)	75 628,00 €	60 000,00 €	15 628,00 €	
		Santé	1 405 178,20 €	742 000,00 €	663 178,20 €	
		Accès aux droits				
		Non-maitrise de la langue				
		Logement/hébergement				
		Difficultés financières				
		Illectronisme/Numérique				
		Savoirs de base				
		Autre: Insertion et accès à l'emploi	1 421 913,63 €	782 959,83 €	638 953,80 €	
Total	2 902 719,83 €	1 584 959,83 €	1 377 760,00 €	- €		
Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement						
<i>Référencement de l'offre de solutions du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)</i>	ETP	50 000,00 €		50 000,00 €		
	Actions (forums, outils de communication...)					
Total	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €		
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :						
		10 088 380,00 €	5 074 190,00 €	5 074 190,00 €	- €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DES DEUX VOLETS :						
		10 188 380,00 €	5 124 190,00 €	5 124 190,00 €	- €	

ANNEXE 3 - Trame de bilan financier

État des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 (du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 mars 2026)								
Rappel dotation totale 2025 État :								
Nature de la dépense	Objet de la dépense	Date ou période	Coût total de l'action inscrit au plan de financement 2025	Montant total réalisé au 31/03/2026	Crédits État versés en 2025	Montant État réalisé au 31/03/2026	Montant du solde à verser pour l'année 2025	
VOILET 1	Ingénierie							
	Ingénierie (chefferie de projet)						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Développement SI							
	Dépenses CD						- €	
Total			- €	- €	- €	- €		
TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOILET 1 :								
- € - € - € - € - € - € - €								
VOILET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif							
	Prévention de l'entrée dans le RSA						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Remobilisation						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Offre d'accompagnement complémentaire						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Levée des freins socio-professionnels						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement							
	Référencement de l'offre de solutions du territoire						- €	
	Postes d'ingénierie			- €	- €	- €	- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOILET 2 :							
	- € - € - € - € - € - € - €							

TOTAL DÉPENSES AU TITRE DES 2/3 VOILETS : - € - € - € - € - € - € - €

État des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 (du 1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027)								
Rappel dotation totale 2026 État :								
Nature de la dépense	Objet de la dépense	Date ou période	Coût total de l'action inscrit au plan de financement 2026	Montant total réalisé au 31/03/2027	Crédits État versés en 2026	Montant État réalisé au 31/03/2027	Montant du solde à verser pour l'année 2026	
VOILET 1	Ingénierie							
	Ingénierie (chefferie de projet)						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Développement SI							
	Dépenses CD						- €	
Total			- €	- €	- €	- €		
TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOILET 1 :								
- € - € - € - € - € - € - €								
VOILET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif							
	Prévention de l'entrée dans le RSA						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Remobilisation						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Offre d'accompagnement complémentaire						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Levée des freins socio-professionnels						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement							
	Référencement de l'offre de solutions du territoire						- €	
	Postes d'ingénierie			- €	- €	- €	- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOILET 2 :							
	- € - € - € - € - € - € - €							

TOTAL DÉPENSES AU TITRE DES 2 VOILETS : - € - € - € - € - € - € - €

État des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 (du 1 ^{er} avril 2027 au 31 mars 2028)								
Rappel dotation totale 2027 État :								
Nature de la dépense	Objet de la dépense	Date ou période	Coût total de l'action inscrit au plan de financement 2027	Montant total réalisé au 31/03/2028	Crédits État versés en 2027	Montant État réalisé au 31/03/2028	Montant du solde à verser pour l'année 2027	
VOILET 1	Ingénierie							
	Ingénierie (chefferie de projet)						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Développement SI							
	Dépenses CD						- €	
Total			- €	- €	- €	- €		
TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOILET 1 :								
- € - € - € - € - € - € - €								
VOILET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif							
	Prévention de l'entrée dans le RSA						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Remobilisation						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Offre d'accompagnement complémentaire						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Levée des freins socio-professionnels						- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement							
	Référencement de l'offre de solutions du territoire						- €	
	Postes d'ingénierie			- €	- €	- €	- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	
	TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOILET 2 :							
	- € - € - € - € - € - € - €							

TOTAL DÉPENSES AU TITRE DES 2 VOILETS : - € - € - € - € - € - € - €

ANNEXE 4 : Indicateurs de pilotage

Dans le cadre de la réforme pour le plein emploi, le partage de données et le développement, dans une logique de patrimoine commun du Système d'information plateforme porté, pour le compte de tous, par France Travail permettra aux acteurs de l'insertion et de l'emploi de collecter les informations et les données nécessaires à la mesure et à l'évaluation en continu des résultats obtenus dans le cadre du service public de l'emploi (cf. annexe 5 de la présente convention).

Il est ainsi prévu de déployer dans l'ensemble des territoires un tableau de bord faisant état en continu d'une liste de premiers indicateurs macro nécessairement resserrée¹ :

Thématique	Indicateur
Publics	Description des publics
Retour à l'emploi	Taux de présence en emploi
	Taux d'accès à l'emploi
Parcours d'accompagnement	Taux de satisfaction des demandeurs d'emploi (dont BRSA) vis-à-vis de leur accompagnement
	Délai entre l'inscription et la signature du contrat d'engagement
	Contenu de l'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de l'offre dans les parcours ; - Ruptures d'accompagnement ; - Réorientations au cours de l'accompagnement.
	Persistance des freins socio-professionnels
Entreprise	Taux de pourvoi des offres
	Délai de pourvoi des offres
	Taux de recours des employeurs
	Taux de satisfaction des employeurs au réseau pour l'emploi
Formation	Taux d'accès à l'emploi (et présence en emploi) 6 mois après la sortie de formation
	Part des publics « prioritaires » parmi les entrants en formation
Entreprise	Taux de pourvoi des offres
	Délai de pourvoi des offres
	Taux de recours des employeurs
	Taux de satisfaction des employeurs
Formation	Taux d'accès à l'emploi (et présence en emploi) 6 mois après la sortie de formation
	Part des publics « prioritaires » parmi les entrants en formation
Coopération	Indicateurs matérialisant la coopération au sein du réseau pour l'emploi
Moyens	Indicateurs sur les moyens dédiés aux offres de solution et aux parcours d'accompagnement

En cohérence avec les travaux réalisés depuis 2023 dans 18 puis 49 territoires pilotes de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, les données de ce tableau de bord national, requêttables à la maille infra (régional, départemental, local) seront complétées de données plus sectorielles, afin de rendre compte, notamment, des résultats spécifiquement obtenus par les départements, France Travail et leurs partenaires, dans le champ du RSA et de l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi. Des indicateurs additionnels sur

¹ Liste non exhaustive adoptée par le Comité national pour l'emploi du 24 février 2025.

l'intensification des parcours d'accompagnement et sur le non-versement du RSA seront notamment disponibles courant 2025.

Lien de démonstration du tableau de bord unique, mis en ligne à compter du 1^{er} janvier 2025 : <https://pilotage-rpe.francetravail.org/>.

L'ensemble de ces indicateurs macro, générés automatiquement et accessibles en continu par les deux co-contractants, permet le pilotage et le suivi en continu de l'impact de la présente convention pour l'insertion et pour l'emploi 2025-2027, en particulier de son volet 1.

Spécificité du Volet 1

Les indicateurs présentés ci-dessus constituent un matériau privilégié dans le cadre du pilotage et de l'évaluation du volet 1 de la présente contractualisation, ils sont en ce sens prioritairement mobilisés dans le cadre du **plan d'action départemental adossé à ce volet**, sans charge de reporting additionnelle.

Les **indicateurs de suivi de la mise en place de la chefferie de projet** sont quant à eux les suivants :

- Nombre d'ETP dédié à la chefferie de projet ;
- Nombre d'ETP dédié à la transformation numérique ;
- Formalisation du plan d'action départemental 2025-2027 : oui / non.

Spécificité du Volet 2

Les indicateurs nationaux présentés ci-dessus sont dans le même sens sollicités, sauf si inopportuns, dans le cadre des **fiches actions** associées au volet 2, et peuvent dans ce cadre être complétés d'indicateurs localement décidés. Dans les deux cas, il s'agit ici d'établir une trajectoire pluriannuelle propre à chaque action, en cohérence avec la méthode retenue dans le cadre de l'instruction relative aux contrats locaux des solidarités².

Le modèle ci-après est en ce sens intégré à la fiche action type annexée au projet de convention.

Actions	Indicateurs nationaux mobilisés	Indicateurs complémentaires locaux	Situation au 31/12/24	Cible 2025	Résultats 2025	Cible 2026	Résultats 2026	Cible 2027	Résultats 2027
Ex : accompagnement spécifique BRSA jeunes	Ex : part des BRSA ayant accédé à un emploi pendant ou à l'issue de l'action	Ex : nombre de BRSA concernés par l'action dont nombre de BRSA nouveaux entrants et nombre de BRSA avec antériorité							

S'agissant de la **cartographie des actions contractualisées**, et à des fins d'alimentation des éléments de pilotage destinés au niveau national comme aux comités territoriaux pour l'emploi, les co-contractants ont charge de compléter une fois par an de l'outil de reporting conjoint aux contractualisations Insertion Emploi et Solidarités (Pilot'Actions).

² [Instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023](#) relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux pour les années 2024-2027.

Période de transition entre les cadres contractuels 2024 et 2025 – 2027, disponibilités 2025 des données du tableau de bord national

L'année 2025 pourra constituer une année de transition, du fait du déploiement du tableau de bord national et des tableaux de bord territoriaux et/ou sectoriels (RSA) complémentaires.

Dans l'attente, et dans la continuité des travaux engagés en 2024, il convient de mobiliser en 2025 les départements à des fins de :

- Prise d'appui sur les données transmises et/ou requêtables dans le cadre des enquêtes existantes (OARSA DREES notamment) ou des bases récemment développées (MIDAS) ;
- Investissement dans les travaux de partage des données (a minima sur le périmètre législatif, pour la mise en œuvre des dispositions liées à l'inscription, l'orientation, le diagnostic, l'accompagnement et au nouveau régime de droits et devoirs) et de référencement de l'offre ;
- Organisation et tenue de dialogues de gestion avec l'ensemble des porteurs de solutions financés dans le cadre de la présente convention.

ANNEXE 5 - Engagement du conseil départemental en matière de transmission de données et d'interopérabilité

Dans le cadre de la réforme pour le plein emploi, le partage de données et le développement, dans une logique de patrimoine commun d'outils et services numériques communs portés, pour le compte de tous, par France Travail, permettra :

- aux bénéficiaires de poursuivre des parcours plus fluides, sans redites lorsque différents professionnels sont mobilisés ;
- aux professionnels de l'insertion et de l'emploi de mieux accompagner les bénéficiaires (« dossier unique usager ») et de proposer des parcours personnalisés, capitalisant sur les parcours des personnes ;
- aux décideurs de collecter les informations et les données nécessaires à la mesure et à l'évaluation en continu des résultats obtenus dans le cadre du service public de l'emploi.

À cette double fin, et dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur¹, la présente annexe fait état des modalités et échéances prévisionnelles retenues par le conseil départemental en matière d'échanges de données (via API – interface de programmation d'application - ou utilisation des outils du patrimoine commun).

	Modalités prévisionnelles	Echéances prévisionnelles du déploiement effectif dans le département
Orientation	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	23 juin 2025
Prise de rendez-vous	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours, RDV Insertion</i>	23 juin 2025
Diagnostic	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	23 juin 2025
Contrat d'engagement	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	15 juillet 2025
Accompagnement (dont suivi de l'intensité)	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	Décembre 2025
Sanction	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	Décembre 2025 au plus tard
Autres	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	Décembre 2025

¹ [Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023](#) pour le plein emploi ;
[Décret n° 2024-1268 du 31 décembre 2024](#) relatif au système d'information de l'opérateur France Travail et portant diverses dispositions relatives aux traitements de données à caractère personnel dans le champ de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE TRAVAIL FEUILLE DE ROUTE 2024 DU TERRITOIRE DU PAS-DE-CALAIS



SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA des bassins concernés

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : **MONTREUILLOIS/LENSOIS/AUDOMAROIS**

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre de BRSA entrants (flux) : 3 300

Nombre total de BRSA du bassin (stock) : 15 746

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Les territoires ont été identifiés afin d'être à la fois représentatif en termes de BRSA et de typologies socio-éco-démographiques existantes distinctes sur le département :

- 1 territoire rural avec ZRR/QPV : Montreuillois
- 1 territoire semi-urbain/semi-rural : Audomarois
- 1 territoire urbain avec taux de QPV important : Agglomération Lensois.

Les 3 territoires représentent 1/3 des ARSA du département.

- 18 707 bénéficiaires du RSA (droits ouverts et versables), dont
 - 12 636 sur Lens-Liévin
 - 3 641 sur l'Audomarois
 - 2 430 sur le Montreuillois

Les 3 territoires représentent 35% des BRSA du département

- 8 661 sont demandeurs d'emploi (toutes catégories) avec un droit ouvert RSA
Données FT au 31/12/2023
 Dont 1 313 du Montreuillois, 2 081 de l'Audomarois et 5 548 du Lensois

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Le démarrage de l'expérimentation se fera par la file active des BRSA avec un point d'attention sur les nouveaux entrants BRSA (primo-RSA)

La Reprise de stock sera démarrée dans un second temps, elle se fera en fonction de la file active et en graduation. La stratégie d'identification de cibles public se réalisera en fonction des caractéristiques et des besoins économiques de chaque territoire. Ces cibles pourront être des secteurs d'activité, des typologies de population (ex : mono-parent, BRSA cherchant dans le secteur de l'aide à la personne, BTP ou éligible à l'IAE).

Nombre cible RSA de l'XP : 3 300

Nombre de ressources accompagnateurs par organisme :

FT : 27 portefeuilles

CD : 0

Délégués du CD : 21 ETP

SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA du BASSIN MONTREUILLOIS

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : MONTREUILLOIS

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre de BRSA entrants (flux) : 426

Nombre total de BRSA du bassin (stock) : 1 831

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Le territoire de Montreuil a été identifié au vu de ses caractéristiques socio-économiques de **Territoire rural**. Il se compose de 267 communes dont deux de plus de 10 000 habitants (Berck et Étaples); marqué par le tertiaire sur le littoral et agricole dans l'arrière-pays, avec une population qui augmente dans les espaces ruraux, et à tendance vieillissante sur l'ensemble. Un taux de pauvreté de 16% en 2021.

2 430 BRSA dont :

- 96% sont soumis droits et devoirs
 - 56% de femmes
 - 19% ont moins de 30 ans (6% <25 ans / 13% 25-29 ans) ; 25% ont entre 30 et 39 ans ; 22% ont entre 40 et 49 ans ; 33% ont plus de 50 ans
 - 9% ont moins de 6 mois d'ancienneté, 51% plus de 5 ans d'ancienneté
 - Orientations professionnelles : 33% / solidarités :23% / France travail : 44%
 - Taux de contractualisation : 82%
- 1 313 demandeurs (toutes catégories) avaient un droit ouvert au RSA soit 17,4% de la demande d'emploi au 31/12/2023 : .
 - *A noter une proportion équilibrée entre hommes et femmes
 - *24,8% ont plus de 50 ans, 44% ont une ancienneté d'inscription supérieure à un an, 3,5% sont en QPV
 - *27 % était en activité réduite
 - *57% déclaraient au moins un frein social à l'emploi.

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Nombre BRSA entrants annuels : 426 soit une cible de 36 ARSA par mois en moyenne.

Avec une tendance à orienter 50% vers l'opérateur France Travail soit 213 ARSA.

Nombre de ressources accompagnateurs totales :

FT : 5 portefeuilles

CD : 0

Délégués du CD par modalités : 3,5 ETP accompagnement rénové équilibré

Couverture du territoire : 1 Service Local d'insertion, 2 agences France Travail (Berck et Marconnelle),

SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA du BASSIN AUDOMAROIS

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : AUDOMAROIS

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre total de BRSA du bassin :

Nombre de BRSA entrants (flux) : 756

Nombre de BRSA « stock » : 3 338

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Le territoire de l'Audomarois a été choisi au vu de ses caractéristiques de **Territoire semi+-rural/semi-urbain**. Il se compose de 89 communes dont deux de plus de 10 000 habitants (Saint-Omer et Longuenesse); marqué fortement par l'industrie mais également le Bâtiment et les services à domicile Sa population est en dynamique à la fois chez les jeunes et les plus âgés, avec un contexte social relativement plus favorable que le département. .
- 3 641 BRSA dont :
 - 96% sont soumis droits et devoirs
 - 59% de femmes
 - 20% ont moins de 30 ans (6% <25 ans / 14% 25-29 ans) ; 28% ont entre 30 et 39 ans ; 23% ont entre 40 et 49 ans ; 29% ont plus de 50 ans
 - 7% ont moins de 6 mois d'ancienneté, 56% plus de 5 ans d'ancienneté
 - Orientations professionnelles : 28% / solidarités :33% / France travail : 39%
 - Taux de contractualisation : 80%
- 2 081 demandeurs (toutes catégories) avaient un droit ouvert au RSA soit 21,7% de la demande d'emploi au 31/12/2023 : .
 - *A noter une proportion assez équilibrée entre hommes et femmes
 - *20,4% ont plus de 50 ans, 43% ont une ancienneté d'inscription supérieure à un an, 18,9% sont en QPV
 - *25 % était en activité réduite
 - *61% déclaraient au moins un frein social à l'emploi.

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Nombre BRSA entrants annuels : 756 soit une cible de 63 ARSA par mois en moyenne.

Avec une tendance à orienter 50% vers l'opérateur France Travail de 378 ARSA.

Nombre de ressources accompagnateurs totales :

FT : 6 portefeuilles

CD : 0

Délégués CD et modalités : 4,5 ETP accompagnement renouvelé socio prof

Couverture du territoire : 1 Service Local d'insertion, 1 agence France Travail (Longuenesse),

SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA de l'AGGLO LENS

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : LENSOIS

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre total de BRSA du bassin :

Nombre de BRSA entrants (flux) : 2 118

Nombre de BRSA « stock » : 10 577

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Le territoire Lensois a été choisi au vu de ses caractéristiques de **Territoire urbain**. Il se compose en 2 communautés d'agglomération. D'une densité élevée, il est composé de 36 communes sur l'agglomération Lens/Liévin.
- L'agglomération fait partie du territoire du renouveau du bassin minier, marqué par un taux de pauvreté et des zones QPV relativement plus élevés.
- 12 636 BRSA dont :
 - 96% sont soumis droits et devoirs
 - 59% de femmes
 - 21% ont moins de 30 ans (6% <25 ans / 15% 25-29 ans) ; 29% ont entre 30 et 39 ans ; 22% ont entre 40 et 49 ans ; 28% ont plus de 50 ans
 - 6% ont moins de 6 mois d'ancienneté,
 - 60% plus de 5 ans d'ancienneté
 - Orientations professionnelles : 41% / solidarités :37% / France travail : 22%
 - Taux de contractualisation : 73%
- 5 548 demandeurs (toutes catégories) avaient un droit ouvert au RSA soit 24,6% de la demande d'emploi au 31/12/2023 sur le bassin Lensois :
 - *52,6% des inscrits sont des hommes
 - *19% ont plus de 50 ans, 42% ont une ancienneté d'inscription supérieure à un an, 29,9% sont en QPV
 - *24 % était en activité réduite
 - *61% déclaraient au moins un frein social à l'emploi.

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Nombre BRSA entrants annuels : 2118 soit une cible de 177 ARSA par mois en moyenne.

Avec une tendance à orienter 50% vers l'opérateur France Travail soit 1059 ARSA.

Nombre de ressources accompagnateurs totales :

FT : 16 portefeuilles

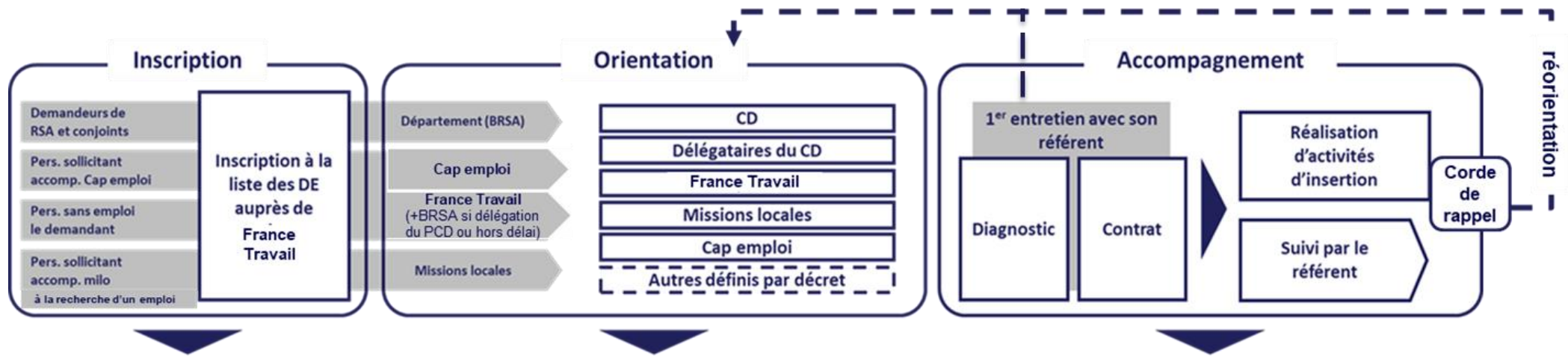
CD : 0

Délégués du CD et modalités : 13 ETP accompagnement rénové socio prof

Couverture du territoire : 1 Service Local d'insertion, 3 agences France Travail (Lens Gare/Lens Laloux, Liévin)

1. Macroprocessus

Rappel Processus cible 2025 Inscription / orientation / accompagnement (loi Plein Emploi 2023)



Une inscription systématique :

- Concernant **4 types de public**
- Reposant sur des **canaux d'entrée différenciés** mais avec **process et outils partagés**

Une décision d'orientation :

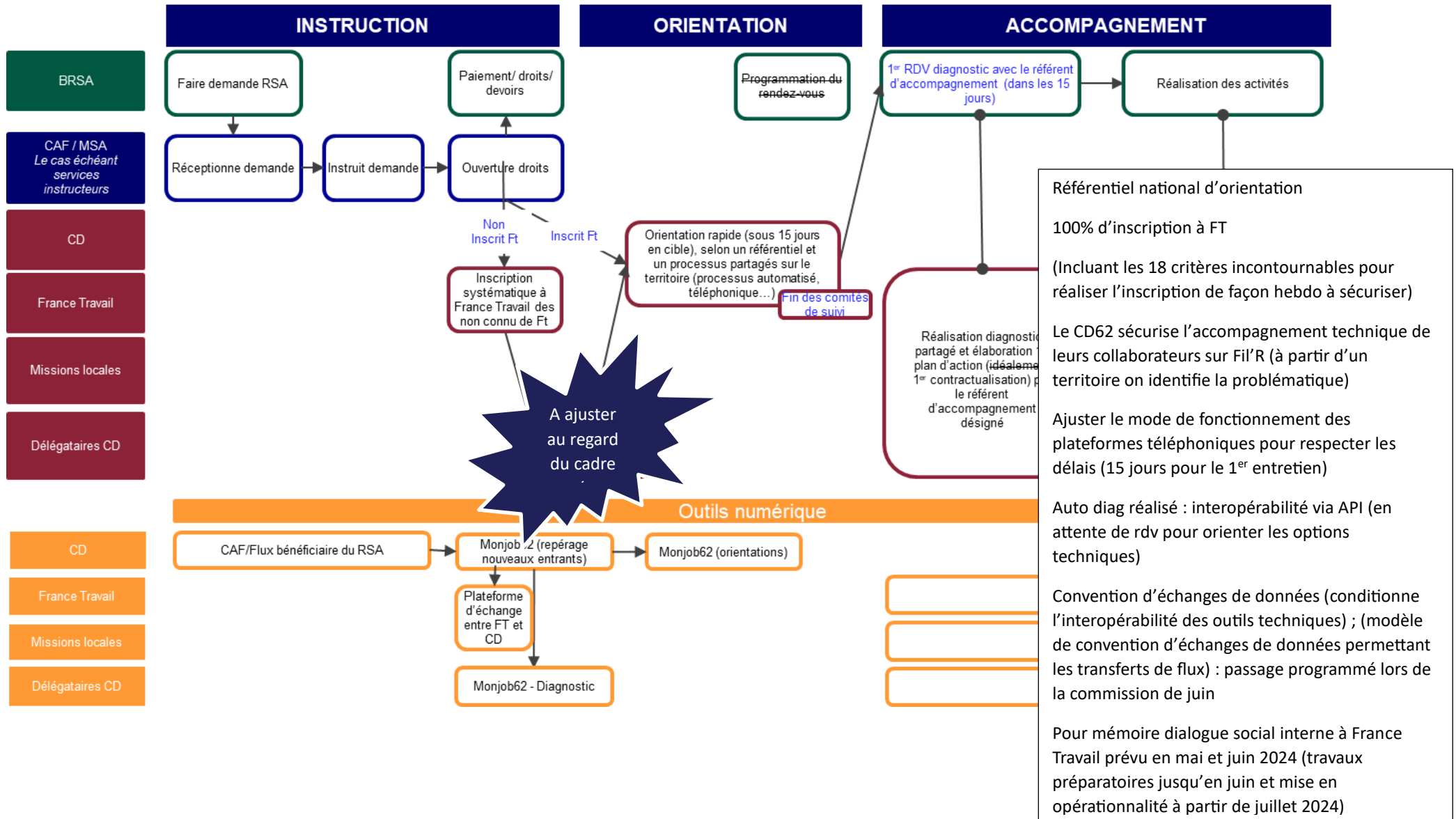
- Pouvant être **prononcée par 4 types d'acteurs**
- Reposant sur un **référentiel national** mais avec des **modalités opérationnelles pouvant être différentes**
- Pouvant être **prononcée vers un des 6 types d'organisme référent**

Un accompagnement :

- Débutant par un **premier entretien avec le référent d'accompagnement** qui fera le diagnostic et le contrat d'engagement
- Mobilisant des **porteurs de solutions** dans la réalisation d'action d'insertion et de formation *
- Permettant un **suivi des actions et du contrat d'engagement par le référent**

*SIAE, MDE, E2C, EPIDE, PLIE, APEC...

Macro-processus transitoire 2024 pour le traitement du flux à adapter au territoire



Journées de « lancement » en 2 séquences d'intelligence collective (demi-journée) par territoire

REALISE ENTRE LE 24 MAI et le 11 JUIN

1^{ère} séquence intelligence collective :

Semaine 21 : Montreuillois (Vendredi 24 mai matin) /// Semaine 22 : Audomarois (Mardi 4 juin matin) + Lens (jeudi 30 mai matin)

2^{nde} séquence intelligence collective :

Semaine 22 : Montreuillois (mardi 28 mai matin) /// Semaine 23 : Audomarois (mardi 11 juin après-midi) + Lens (mercredi 05 juin AM)

Participants (une trentaine de personnes)

Managers & techniciens du Département/France Travail/Etat /// Délégués du Département sur l'accompagnement rénové RSA : 1 - 2 personnes représentant les structures en charge de l'accompagnement professionnel et socio professionnel /// Représentants Mission locale, Cap emploi, CAF, MSA

Enjeux des temps : Être centré sur l'utilisateur et ce que cela implique pour l'ensemble des partenaires en termes de transformations et d'évolutions (organisation, méthode, compétences des collaborateurs, pilotage et résultats, l'entreprise) – les référentiels communs – les 5 piliers de l'accompagnement rénové RSA

Contenu des 2 temps :

1^{er} temps

Introduction à 3 voix (DDETS, FT et CD62) : loi plein emploi, contractualisation, ambitions

- D'ici 2025 : 62 est pilote avec 3 territoires
- Réseau acteurs plein emploi et feuille de route 62
- Partage des ambitions de la Loi plein emploi 2023/ Invariants de la Loi --> Eléments repères pour tous

Kiosques permettant ensemble d'explorer les impacts de la loi pour l'utilisateur et le rôle du référent (Rénovation de l'accompagnement)

2nd temps

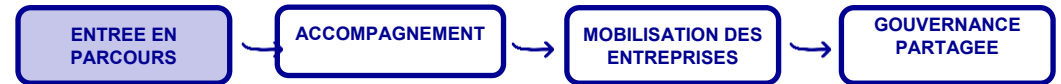
Introduction à 3 voix : se projeter sur l'intensité d'activité pour le BRSA- Structuration parcours type (dimension 15hrs)

Kiosque à partir de « personae » et « d'exemples de parcours structurants réussis mobilisant le BRSA sur une dynamique proche des 15-20h »

Organisation

Save the date : DDETS // Lieu : acteurs des territoires CD/FT/Etat (si possible en dehors des lieux CD et FT) // Contenu des temps : proposition de France Travail, validation des 3 directions FT/CD/Etat

Animation : portage France Travail avec rôle de « sponsors » des 3 directions



Feuille de route Entrée en parcours

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			(CD – OFT)				
			TDB national	Autres			
Inscrire 100% des ARSA à France Travail	Orientation tacite pour les BRSA PE- orienté vers acco. GLO sur sollicitation de PE	<p>Inscription de 100% des nouveaux BRSA dont un trend de 50% d'orientation vers FT.</p> <p>Le CD62 transmettra de manière hebdo la liste des nouveaux ARSA à FT dès connaissance de l'ouverture de droit pour tous. Il s'agit à ce niveau là de partager le potentiel d'inscription au SI FT et la charge potentielle sur les parcours FT (Aspect pilotage). Cela se fera par l'information dans un fichier sécurisé CD. (collègues FT à identifier)</p> <p>Dans le même temps, le CD62 organise l'orientation sur la base du référentiel commun à l'orientation (national). La plateforme d'orientation mobilise les critères d'orientation nationaux, précisés par le département (arbre de décision).</p> <p>A partir de ces éléments, le CD valide l'orientation en veillant au respect des critères et du délai légal.</p> <p>⇒ Nécessité d'adapter les principes de fonctionnement de la plateforme pour permettre la prise en charge rapide (15 jrs maxi de l'ouverture du droit ARSA)</p> <p>Les critères nationaux définis sont en cohérence pour partie avec les repères d'orientation territoriaux.</p>			15-mai-24	Département : territoires expérimentateurs	<p>Passage à la Commission Permanente du 27 juin de la convention échanges de données (REALISE – CONVENTION SIGNEE)</p> <p><u>A sécuriser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - remonter les noms des personnes FT à habilitier pour l'accès à la liste du CD pour le pilotage - habilitier dans fil'R les collègues SLAI - liste des 18 indicateurs <p>Participation du CD au groupe de travail national sur le référentiel commun d'orientation</p> <p>Travaux en cours d'identification par le CD des délégataires et des modalités d'accompagnement qui sera tenu par chacun. A noter qu'aucun délégataire ne sera signataire du contrat d'engagement</p> <p>(1^{er} liste de délégataires - à compléter au fil de l'eau pour l'exhaustivité de</p>

		<p>La personne qui exerce une activité ou se projette immédiatement dans une activité professionnelle ou la réalisation d'un projet professionnel sera prioritairement orienté vers l'opérateur FT, dès lors qu'il n'y aurait pas de frein bloquant.</p> <p>Le SLAI transfère à chaque agence, la liste des BRSA avec la mention du parcours et de l'opérateur de référence (18 critères par FIL'R la semaine suivante.)</p>					représentativité des parcours et après réception des crédits Etat dans le cadre des nouveaux recrutements]
<p>Orienter dès la notification du droit 100% des ARSA/BRSA vers un des référents d'accompagnement selon un référentiel partagé</p>	<p>Plateforme d'orientation pour l'accueil des nouveaux entrants : orientation dans le mois vers la plateforme - 1er RDV dans les 15 jours - diagnostic à 360°</p>	<p>Le CD62 valide l'orientation en veillant au respect des critères et du délai légal.</p> <p>A prendre en compte : la taille de PF est 60 pour une dynamique d'accompagnement de 6 mois</p>			1er juin 2024	FT et CD	<p>Nécessité d'adapter les principes de fonctionnement de la plateforme pour permettre la prise en charge rapide (15 jrs maxi de l'ouverture du droit ARSA) ENCOURS</p>
	<p>Orientation prononcée à la suite du diagnostic et la préconisation lors des Comités d'orientation</p>	<p>Orientation prononcée par le département dans les 15 jours après l'ouverture du droit (ou selon décret)</p> <p>Les comités de suivi existants sont de ce fait arrêtés pour une fluidité et une plus grande rapidité d'orientation</p>			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs	<p>Décision d'orientation du CD62 et transmission hebdo par Fil'R des listes à FT</p>

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage mobilisables 2024		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			(CD – OFT)				
			TDB national	Autres			
<p>Mettre en place un premier entretien d'accompagnement avec le référent permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un diagnostic global selon un référentiel commun et outil partagé - mobiliser la personne autour d'un plan d'action (voire une première contractualisation) 	<p>Reprise du diagnostic avec le ARSA pour la construction du parcours</p>	<p>Adapter les organisations internes de tous les opérateurs concernés pour permettre une de rendez-vous rapide directement auprès du référent en charge de l'accompagnement</p> <p>Réalisation du Diagnostic à 360° sur la base du référentiel diagnostic commun FT mis à disposition. :</p> <p>Veiller à l'appropriation de la réalisation du diagnostic 360 pour tous les opérateurs sur la base du référentiel du Diagnostic Socio pro</p>			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	<p>A disposition par le GIP inclusion de différents outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rdv insertion qui permet de fixer le rendez-vous avec tous opérateurs (CD62 et ses délégataires). Le choix du CD est de ne pas recourir à cette fonctionnalité - Dora : souhait du CD/FT de recourir à l'outil <p>26 API souhaités par le CD portantes avec le SI FT qui permettra de partager les données des usagers entre tous les référents d'accompagnement (CD62 et ses délégataires).</p> <p>« Dites-le-nous une fois »</p> <p>*Convention d'échanges de données CD/FT en passage CP de juin avec tableau des</p>

							<p>déléataires pour début juin</p> <p>*Mise à disposition de modules de formation par le biais de France Académie (signature de la convention actée)</p> <p>* Outil diagnostic : réflexion du CD avec DG FT : suite à un temps de travail avec Mme Cornu ; il est fait le choix de ne pas prendre l'outil DSP et d'activer l'interconnectivité. La possibilité d'activation reste possible le cas échéant.</p> <p>Mise à disposition de capsule de E learning à destination de l'ensemble du réseau des acteurs : ML, Cap emploi, CD62, déléataires du CD62 et FT</p>
Réalisation du CER/PPAE/PACEA/CEJ		Réalisation du diagnostic et du contrat d'engagement dynamique associé (<u>durée 6 mois</u>) par l'ensemble des référents de l'accompagnement des structures (FT, CD62 et ses déléataires)			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	
Entretien d'accueil dès l'orientation		Entretien pour rappel des droits et devoirs, Diagnostic et plan d'action (1ere contractualisation)			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	<p>Piste d'action conjointe : co-animation d'un atelier sur les droits et devoirs , marché du travail, actualisation qui sera ensuite suivie</p>

							de l'inscription comme demandeur d'emploi et du RDV avec le référent pour le contrat d'engagement
Proposer un plan et des modalités de reprise de contact avec l'ensemble des ARSA	Actions perdues de vue	<p>Reprise du stock en fonction des premières évaluations de l'expérimentation et du flux nouveaux entrants. (A prendre en compte : La taille des Portefeuilles est entre 50 et 70 pour un accompagnement de 6 mois d'ici le 31/12/2024)</p> <p>Définir un plan de contact de reprise de stock (temporalité et cibles avec distinguo DE et hors DE) prévoyant un objectif différencié du contact selon la cible (information pour 2025, contractualisation CD62 si non effectuée, capitalisation de l'orientation)</p> <p>Certaines personnes du stock seront peut-être intégrées en fonction du volume des nouveaux entrants et sur la base de critères conjoints définis préalablement en instance départementale.</p>			01/01/25	Territoires Expérimentateurs (FT/CD)	Instance à reprogrammer

Feuille de route Accompagnement intensif

ENTREE EN PARCOURS →

ACCOMPAGNEMENT

MOBILISATION DES ENTREPRISES →

GOUVERNANCE PARTAGEE

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Mettre en place un premier entretien d'accompagnement avec le référent permettant de : - réaliser un diagnostic global selon un référentiel commun et outil partagé - mobiliser la personne autour d'un plan d'action (voire une première contractualisation)	Reprise du diagnostic avec le ARSA pour la construction du parcours	Réalisation du Diagnostic à 360° (à définir dans le commun ?) Utilisation du diagnostic socio pro pour les conseillers FT dès le 1 ^{er} juin 2024			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	Diagnostic partagé en fonction des évolutions de l'Etat Coordonner l'interopérabilité avec commun numérique FT et CD62 (convention d'échanges de données et mise en œuvre API)
	Réalisation du CER/PPAE/PACEA/CEJ	Réalisation du diagnostic et du contrat d'engagement dynamique associé (durée 6 mois) par l'ensemble des référents de l'accompagnement des structures (FT, et CD62 et ses délégués)			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	A ajuster 01/01/25 suivant les évolutions techniques posées par le contexte législatif
	Entretien d'accueil dès l'orientation (...)	Mise en parcours dynamique avec une intensité hebdo de 15 hrs			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	Mise en place des journées d'acculturation des ambitions et repères de la loi dans le cadre de l'accompagnement rénové ARSA et travail collaboratif autour du contenu des parcours en mobilisant l'offre de service territoriale et outils disponibles (semaines 21 ; 22 et 23) - REALISE
Mettre en place trois dominantes d'accompagnement socio-professionnel : emploi équilibré, remobilisation sociale	Dominantes existantes : social, socio-pro et emploi Le dispositif CD/PE de l'accompagnement global est une réussite dans le 62. Des points d'ancrage pourront éclairer la mise	Est acté le recours à la dénomination des nouvelles modalités comme suit : * Accompagnement emploi réalisé par FT ; *Accompagnement équilibré social et professionnel (réalisé par FT et délégués du CD62)			1er juin 2024	CD/FT	Ajuster les critères d'orientation conformément aux attendus de la loi et de l'objet des 3 modalités d'accompagnement (emploi/équilibré/redynamisation) avec l'ensemble des opérateurs

	en œuvre des futures dominantes.	*Accompagnement remobilisation (délégués du CD62) Approprier les référents sur les attendus de chacune de ces modalités (CD et FT) EN COURS					Mise en place des journées d'acculturation des ambitions et repères de la loi dans le cadre de l'accompagnement rénové ARSA et travail collaboratif autour du contenu des parcours en mobilisant l'offre de service territoriale et outils disponibles (semaines 21 ; 22 et 23) REALISE
--	----------------------------------	---	--	--	--	--	--

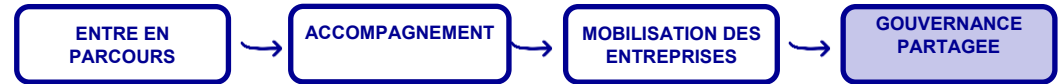
Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Proposer des parcours d'accompagnement intensif en prenant appui sur des portefeuilles référent resserrés et en mobilisant l'offre disponible	Accompagnement de 150 à 250 personnes par portefeuille	Accompagnement à max 70 personnes par portefeuille Pour ces publics, un accompagnement intensif à hauteur de 15hrs sur une durée de 6 mois. Des portefeuilles en flux composés de 50 à 70 ARSA			1er juin 2024	CD/FT	Expérimenter un accompagnement rénové à 70 personnes par référent : - Plus d'entretien individuel et des rencontres collectifs - Un suivi du parcours plus régulier et l'orientation vers l'offre de service adaptée
	Offre de service sur accompagnement autrement et innovant Pour FT, Existence de notion de portefeuilles avec référent Offre de service FT sur les modalités intensives formalisée	Déployer une offre de service intensive sur l'expérience des dispositifs accompagner autrement ou actions innovantes Pour FT, mise en œuvre des 15heures par mobilisation de son offre et celle des partenaires Ajustement des organisations & ressources associées au sein de chaque opérateur Mise en visibilité et partage des opportunités des territoires : outil DORA, Pacte des solidarités, immersion facilitée, PIC, etc.			1er juin 2024	CD/CAF/FT	Viens en complémentarité de l'offre de droit commun et de l'offre existante (Mobilité, santé, parentalité, remobilisation, ...)

	<p>Offre de service en lien avec l'emploi : (...) <ul style="list-style-type: none"> - Préparatoire à l'emploi - immersion en entreprise - Développement des compétences - Travail avec les acteurs de l'insertion (OPCO/grands chantiers) - Convention avec le Conseil Régional et la formation - IAE/ contrats aidés - Ma mobilité 62 - Plateforme autonomie </p>	<p>Poursuivre les actions favorisant la préparation, la formation et l'immersion dans l'emploi</p> <p>Identification des référents</p> <p>Rencontres entre référents sur chaque territoire pour connaissance réciproque</p> <p>Accompagner le développement des compétences des collaborateurs quant à leur organisation, pratiques professionnelles, outils, offre de service du territoire, etc.</p> <p>(Enjeux des 15 hrs hebdo)</p> <p>Pour France Travail utilisation dès le 1^{er} juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diag socio pro - Organisation des démarches - Suivi Intensité - Accompagnement - Pass'emploi - Outils de la plateforme GIP Inclusion <p>Pour CD et ses délégataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du diagnostic interne du CD interopérable au 1^{er} janvier 			1er janvier 2024	CD/FT/CR/DDETS	<p>Co-animer une séquence collective avec tous les intervenants (dont ML & Cap emploi ; délégataires du CD62). Format lab (partager autour d'exemples de contenu des 15 heures d'activité (Personae) (cf. semaines 21 22 et 23)</p> <p>Commun disponible : Académie France Travail, E learning mis à disposition</p> <p>A SECURISER : Présentation des outils au CD SIA et ODD par l'équipe nationale</p>
--	--	--	--	--	------------------	----------------	---

	<ul style="list-style-type: none">- Choix de recourir à l'outil Suivi Intesif de l'Accompagnement (SIA) dès que possible					
--	--	--	--	--	--	--

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Mettre en place un suivi resserré du BRS (fréquence des RDV, activation des CER etc)	Chaque accompagnement est régi par une fréquence (8 RDV minimum physique, la mise à jour du CER tous les 6 mois Suivi opérationnel du PPAE dans MAP pour FT et ses délégués hormis ML : tous utilisent MoJob62	Dans le cadre de l'accompagnement Emploi et socioprofessionnel : Augmenter le volume des contacts et services proposés pour atteindre la cible des 15 hrs de l'accompagnement intensif			1er juin 2024	CD/FT	S'appuyer sur les outils des FT et CD pour le suivi de la fréquences (en cours de réflexion au CD)
Connaître, mobiliser et prescrire vers l'offre d'insertion	Réunions d'information sur les territoires WIKISOL 62 du Département, OUIFORM Temps forts IAE conjoints existants (job dating, rencontre IAE) Animation des CTA par Etat/FT sur les 3 territoires Facilitateur clause (CSNE, ANRU, etc.) Plateforme insertion active sur l'ensemble du 62	CD62 & délégués NEOINSERTION, WIKISOL Pour tous: DORA + appli GIP inclusion, Mes Evènements Emplois, offre du Pacte des solidarités, Offre de service IAE (clause d'insertion, ACI, etc.) avec une visibilité des opportunités d'insertion. Augmenter les volumes de candidats ARSA sur les mesures. Installer les actions conjointes proposées lors des semaines dédiées « clefs pour réussir » et des semaines thématiques qui sont organisées tout au long de l'année (...) Réaffirmer le recours à ouiiform par tous les référents accompagnement			1er juin 2024	CD/CAF	Travail en cours sur DORA : passerelle avec le WIKISOL62 Déploiement de l'outil NEOINSERTION pour connaître l'offre du Département et faire la prescription

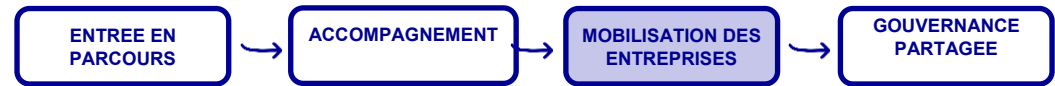
		Mobiliser l'offre du département et ses partenaires sur les freins périphériques (mobilité, logement, santé...)					
Proposer un plan et des modalités de suivi dans l'emploi	Actions d'accompagnement dans l'emploi	Réponse AAP CD Déployer l'outil Organisation des Démarches et Pass'emploi ; à date mobilisés par France Travail.			Année 2024	CD	En perspective, il s'agira d'installer et mobiliser le contrôle de la recherche d'emploi rénové (modalité à définir en fonction du déploiement et en articulation avec les équipes pluridisciplinaire RSA en période transitoire sur 2024)
		Suivi dans l'emploi existants, au volontariat et besoin pour les BRSA en accompagnement global CD62/FT Suivi dans l'emploi RSA par délégués du CD					Donner une visibilité à FT et autres référents sur les partenaires retenus dans le cadre de l'AAP Département



Feuille de route numérique

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage mobilisables (CD – PE)		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Proposer une stratégie de suivi de parcours reposant sur des outils numériques communs et/ou interfacés	Echanges des FLUX CGPE	Mettre en œuvre l'interopérabilité de Monjob62 avec le SI commun FT			1er janvier 2025	CD/SI FT	Convention d'échanges de données à porter lors de la commission de juin 2024 REALISE Chef de projet missionné par le CD62 pour être à la cible des process cibles et communs numériques : Auto-diagnostic technique réalisé par le CD62 et options souhaitées en vue de l'accompagnement technique de la DSI de FT Mise en place des API ACTIVITE ASSUREE – CHEFFERIE UNIQUE PROVISoire
	Wikisol	Interopérabilité WIKISOL et DORA			1er janvier 2025	CD/ Bétagouv	A terme interopérabilité avec NEOINSERTION
		Offre du Département dans Monjob62			1er janvier 2025	CD/	
Proposer une stratégie de référencement numérique de l'offre en veillant à l'interfaçage des outils choisis et au bon référencement Data Inclusion	Alimentation par tableau	Echange de données par API Diag socio pro interopérable dès que l'API CD62 est en place (en mémoire ouverture du service pour FT le 27/05/24)			1er janvier 2025	CD/SI FT	

		Sécuriser l'effectivité de l'échange des données via l'API pour le CD et l'exhaustivité de ses délégataires					
	Mes Evènements emploi.fr	Accès facilité à l'ensemble des outils proposés pr le GIP inclusion : DORA Immersion facilitée Mes Evènements emplois Accompagner les équipes intervenant sur l'« accompagnement renoué » par le développement de leurs compétences techniques et les pratiques professionnelles (Académie France Travail)			2ème semestre 2024	FT	En attente signature de la convention puis proposition sera faite aux délégataires et aux collaborateurs du CD pour la création de leur espace
Alimenter le tableau de bord des Xpé RSA, en sécurisant l'accès à la donnée et en s'assurant de la fiabilité des données proposées		Tableau de bord d'ores et déjà accessible https://tinyurl.com/ymn9ws29			1er juin 2024		
		Accès à la communauté « la place »			1er juin 2024		



Feuille de route mobilisation des entreprises

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables (CD – PE)		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Travailler la coordination des acteurs sur l'accompagnement des entreprises (cartographie des solutions, offre de service partagée, connaissance réciproque, processus de partage d'offres d'emploi, comitologie dédiée...)	<p>Offres de service existantes des différents acteurs quant à la mobilisation des entreprises</p> <p>Expérimentation sur des prises en charge concertées de problématiques d'entreprises sur les métiers de l'autonomie en cours (dans le cadre AAP CNSA)</p> <p>Visites concertées en cas d'implantation entreprise et offre de services complémentaires sur quelques territoires</p> <p>API offres FT vers CD</p> <p>Existence d'une démarche partenariale sur les grands chantiers :</p> <p>*ERBM : Pilotage CD62 sur les clauses d'insertion avec FT et le</p>	<p>Le plan d'action 2024 vise à augmenter les actions en direction des entreprises au bénéfice du placement à l'emploi des BRSA.</p> <p>Les objectifs sur ce volet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'immersions facilitées - Optimiser les actions d'insertion et les moyens d'accès à l'emploi (POE..) au profit des BRSA accompagnés - Saisir plus d'opportunités de recrutement par un accroissement de prospection sur un plus grand nombre d'entreprises. Ces prospections seront identifiées pour pouvoir faire la promotion des publics RSA accompagnés 			année 2024	FT-CD	<p>Identifier les ressources humaines mobilisables sur le volet entreprise par institution et par territoire</p> <p>l'identification et le partage de la cartographie des offres de services des acteurs principaux des territoires.</p> <p>Acculturer les partenaires à l'utilisation du site www.francetravail.fr et de « Mes Evènements Emploi »</p> <p>Expérimenter le « travailler ensemble » à partir d'actions à taille</p>

<p>service facilitateur territorialement compétent et déclinaison de l'offre de service « partenariale » auprès des communes (actions évaluation/découverte/préparatoires et formation via PRF et Intérim)</p> <p>*CNSE : existence de 2 dispositifs : canal emploi et canal solidaire ; permettant l'identification conjointe de public et d'actions emploi</p>	<p>Pour cela, la coordination des acteurs sera animée et portée par France Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une connaissance conjointe des publics, du potentiel à promouvoir - Mobiliser les actions à destination des BRSA sur des moments clés - Accroître l'organisation des événements emploi conjoints avec des cibles recruteurs adaptées aux profils BRSA <p>La Structuration de la coordination par France Travail se fera sur 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte des métiers - Actions de mise en relation (ex actuel ; clé pour réussir) - Prospector sur des cibles entreprises identifiées, centrées et répondant aux profils BRSA accompagnement renouvelé - Promouvoir les recrutements inclusifs <p>Il s'agira d'actions ciblées avec une responsabilité de chaque acteur pour additionner nos moyens/nos ressources en vue de placer les profils accompagnés.</p> <p>La mobilisation en direction des entreprises s'appuyera sur :</p>					<p>humaine afin de sécuriser le partage de connaissance et le suivi des résultats</p> <p>Organisation d'une journée par territoire (second semestre)</p> <p>Mobiliser l'académie France Travail</p>
--	--	--	--	--	--	---

- les moyens existants (Clubs, les entreprises s'engagent ...)
- les bonnes pratiques pour une meilleure connaissance des outils par les entreprises
- IAE comme un levier de reprise d'activité « avoir des routines pour aller vers le secteur marchand)

Cela passera par notamment par :

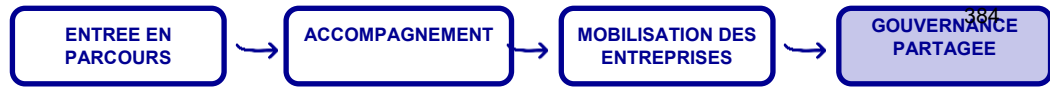
- Organiser des événements emploi et co-construites conjointement avec les acteurs.
- Décupler les actions de découverte de métiers pour actionner les entrées en formation (détection, immersion, préparatoire...)
- Ancrer la collaboration sur les difficultés des secteurs en tension pré-identifiés conjointement (métiers CVA, chantier CSNE et ERBM et autre)

(...)

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage mobilisables (CD – PE) 2024		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Proposer une feuille de route entreprise avec la coordination de France Travail autour de 5 thématiques (prospection, sensibilisation au recrutement inclusif, découverte métier, mise en relation candidat/employeur et fidélisation des entreprises avec les clubs Les entreprises s'engagent)	Semaines thématiques FT partagées avec les acteurs du territoire en SPEL Des sessions de Découverte portées collégialement par les acteurs territoriaux Le Réseau « les entreprises s'engagent » est actionné	<p>La structuration de la coordination par France Travail se fera sur 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte des métiers - Actions de mise en relation (ex actuel ; clé pour réussir) - Prospecter sur des cibles entreprises identifiées, centrées et répondant aux profils BRSA accompagnement renoué - Promouvoir les recrutements inclusifs <p>Il s'agira d'actions ciblées avec une responsabilité de chaque acteur pour additionner nos moyens/nos ressources en vue de placer les profils accompagnés.</p> <p>La mobilisation en direction des entreprises s'appuiera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les moyens existants (Clubs, les entreprises s'engagent ...) - les bonnes pratiques pour une meilleure connaissance des outils par les entreprises - IAE comme un levier de reprise d'activité « avoir des routines pour aller vers le secteur marchand) 					Mobiliser ou à défaut construire ensemble des contenus de formations communes agents FT et CD via Académie France Travail

		<p>Cela passera par notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des événements emploi et co-construits conjointement avec les acteurs. - Découpler les actions de découverte de métiers pour actionner les entrées en formation (détection, immersion, préparatoire...) <p>Ancrer la collaboration sur les difficultés des secteurs en tension pré-identifiés conjointement (métiers CVA, chantier CSNE et ERBM et autre)</p>					
	Clés pour réussir	Ancrer les semaines Clés pour réussir pour découpler la mise en œuvre d'événements emploi et découverte via des mini équipes projets locales			2nd semestre 2024		
	Actions préparatoires	Développer ces actions préparatoires en élargissant la cible public et multipliant les volumes			2nd semestre 2024	CD	
	Professions Autonomie 62	Agir sur la mobilisation des entreprises en termes de terrain d'accueil des BRSA (stage, emploi, formation) tout en apportant des solutions organisationnelles et structurelles aux structures facilitant les recrutements et le maintien voire le développement de l'activité économique (plateforme autonomie et animation FT sur la partie entreprise)					
Développer le recours aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et aux outils	Recruter autrement - MRS - job dating inversé - escape game - recruter par le sport et la culture	Mise en partage de ces offres de service			2nd semestre 2024	FT-CD	

associés (immersion, mentorat, POE...)	MRS,	Former les acteurs du territoire sur la transformation de simplification des dispositifs Communication de chaque acteur auprès des entreprises et de leur réseau					
Immersion traditionnelle	Vs PMSMP	Généralisation d'immersion facilitée – appropriier l'ensemble des accompagnateurs RSA pour une meilleure mobilisation et sensibiliser collégalement les entreprises					



Feuille de route gouvernance partagée

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables (CD – PE)		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Mettre en place une gestion opérationnelle de projet partagée entre le conseil départemental et l'opérateur France Travail et associant les parties pertinentes au local		Signature de : <ul style="list-style-type: none"> - l'avenant annexe 5 dans le cadre des pacte des solidarités - - de l'axe 2 dont le volet 3 sur l'accompagnement rénové Rsa 			1er avril	CD/Etat/OFT	Organisation de temps d'acculturation des ambitions et repères de la loi dans le cadre de l'accompagnement rénové ARSA et travail collaboratif autour du contenu des parcours en mobilisant l'offre de service territoriale et outils disponibles (2 demi-journées sur un format LAB FT sur chaque territoire entre les semaines 21 à 24) Partage des offres de services socles (+ intégrer les données dans DORA puis acculturer les partenaires à l'outil) sur chaque territoire auprès d'une communauté de professionnels
Identifier et animer les acteurs en vue de construire une communauté de professionnels couvrant l'ensemble	SPIE/SPED	-Développement de compétences par la mobilisation de l'académie France Travail				CD/Etat/OFT	Signature du CD de la convention avec FT sur la mobilisation de

des besoins d'accompagnement (Réseau FT)							l'académie France Travail, présentation du fonctionnement aux délégués, identification de modules phares.
Préfigurer et mettre en œuvre les comités départementaux et locaux France Travail	SPEL et SPED	En attente prise de connaissance des décrets et de leur mise en oeuvre – sujet qui sera à partager dès parution entre les 3 institutions					
Mobiliser outils de suivi et de pilotage nationaux et locaux afin d'outiller la gouvernance départementale / locale	1. On ne demande pas aux territoires de produire ces indicateurs, mais de s'inscrire dans une démarche de partage de la donnée avec Pôle emploi/France Travail qui produira ces indicateurs pour l'ensemble des publics (quelle que soit la structure d'accompagnement) pour les restituer dans le tableau de bord						

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable

RAPPORT N°4**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT RELATIVE AU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS (AVENANT 2025) ET AU CONTRAT POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (2025-2027)**

La démarche de contractualisation avec l'Etat proposée dans le présent rapport s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 qui pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement, et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités. Elle vise plus particulièrement les ambitions suivantes :

- Ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- Ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- Ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- Ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- Ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027 est la déclinaison opérationnelle du Pacte des solidarités humaines et des différents travaux déjà engagés ces 2 dernières années. Il reprend les modalités du programme départemental pour l'insertion et du Pacte territorial pour l'insertion.

La contractualisation proposée s'inscrit dans les engagements et sous objectifs correspondants de ce schéma :

- Engagement 1 : Favoriser l'accès aux droits
 - Sous objectif : Garantir un accueil de premier niveau
 - Sous objectif : Assurer une évaluation à 360° pour une orientation de qualité
 - Sous objectif : Développer de nouveaux outils d'accès aux droits et d'interface aux usagers
- Engagement 2 : Investir dans les missions de prévention
 - Sous objectif : Prévenir les situations de précarité énergétique
 - Sous objectif : Favoriser l'inclusion des jeunes et prévenir les ruptures de parcours.
- Engagement 3 : Aider et soutenir dans les moments difficiles
 - Sous objectif : Accompagner autrement ;
 - Sous objectif : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.
- Engagement 4 : Construire des parcours intensifs d'insertion pour favoriser l'accès et le maintien à l'emploi
 - Sous objectif : Déployer une offre de service étoffée pour lever les freins ;
 - Sous objectif : Construire les parcours d'insertion vers l'emploi ;
 - Sous objectif : Sensibiliser aux métiers et accéder à l'emploi.
- Engagement 5 : Fédérer les acteurs pour répondre aux besoins du public
 - Sous objectif : Coordonner et mobiliser les partenaires en faveur des publics.

1. Éléments de contexte :

Pour rappel, en 2023, l'État a initié une nouvelle dynamique de contractualisation avec les Départements, avec le Pacte des solidarités destiné à prendre la suite de la stratégie nationale de prévention contre la pauvreté. En parallèle, la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit la réforme France Travail.

Les principes qui président à la réforme France Travail dans le cadre de la loi pour le plein emploi et à la démarche du Pacte des solidarités sont convergents : « aller vers », parcours « sans couture », intensification de l'accompagnement personnalisé, décloisonnement des acteurs, logique contractuelle, action au plus près du terrain, accompagnement des acteurs, facilitation des échanges de données, recensement et mutualisation de l'offre de services quels que soient les statuts, gouvernance simplifiée et coordination renforcée des interventions.

Aussi l'engagement de l'Etat et du département s'est traduit par une double contractualisation matérialisant des moyens financiers spécifiques consacrés (Financement de l'État : **8 222 190,00 €** et une contrepartie départementale : **7 468 440,00 €**) :

- Un contrat local des solidarités 2024-2027 avec l'ambition de lutter contre la pauvreté à travers 3 objectifs convergents : la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et la construction d'une transition écologique solidaire (**3 342 548 €/an**);
- Un contrat pour l'insertion et l'emploi au titre de la réforme France Travail pour l'année 2024 conçu comme préparatoire à la généralisation de la loi pour le plein emploi au 1^{er}/01/2025. Ce contrat précise la mise en place du projet France Travail, l'application des dispositions législatives, l'intensification de l'accompagnement, la densification de l'offre de solutions locales en complémentarité avec les solutions existantes et l'expérimentation France Travail (**4 260 892 €** pour la loi plein emploi et **618**

750€ pour l'expérimentation de 6 mois).

Ces deux contrats ont fait l'objet d'une validation en Commission Permanente lors de sa séance du 15 avril 2024 et un avenant pour l'expérimentation France travail a été adopté lors de la Commission Permanente du 16 septembre 2024.

Le Pacte local des solidarités, validé en Commission Permanente du 9 décembre 2024 est venu donner un cadre commun aux deux contrats précités. Signé par l'ensemble des partenaires associés au diagnostic territorial, il matérialise les orientations territoriales stratégiques et marque l'engagement de tous les acteurs locaux au titre de leur offre de service de droit commun en faveur d'une meilleure articulation et d'une réponse adaptée aux enjeux en matière d'insertion vers l'emploi et de prévention et de lutte contre la pauvreté.

2. Proposition d'avenant à la contractualisation 2024- 2027 au titre du Pacte des solidarités pour l'année 2025

➤ Contenu

Le contrat local des solidarités 2024-2027 validé en Commission Permanente lors de sa séance du 15 avril 2024 portait sur 3 axes d'intervention : la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et la construction d'une écologie solidaire à travers des actions spécifiques.

La reconduction de l'engagement financier de l'Etat pour l'année 2025 se traduit par un avenant à la convention départementale au titre du Pacte des solidarités (projet en annexe du rapport) qui s'inscrit dans la continuité des actions mises en œuvre en 2024.

Les actions proposées (fiches en annexe 1 du contrat local) se déclinent de la manière suivante :

- Au titre de l'axe 1 : prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance :

1.1	Accueil de proximité, repérage et aller vers les jeunes en ruptures , en situation de précarité sans solution	L'objectif étant de disposer d'une palette de réponses adaptées à chaque situation, en mettant en œuvre des moyens nouveaux de remobilisation et le développement de pratiques innovantes d'accompagnement des jeunes : L'« aller vers », et « accompagner autrement », pour créer le lien de confiance avec les jeunes, et ce y compris en ligne.
1.2	Pack Jeune : pour accompagner les jeunes précaires dans leur autonomie	Il s'agit ici d'éviter la spirale de l'exclusion pour les jeunes et plus spécifiquement de co-construire avec le jeunes une réponse globale et adaptée face aux difficultés d'insertion et de soutenir leur accès au logement : <ul style="list-style-type: none"> • d'une part à travers l'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire, de casser les stéréotypes • d'autre part par un travail spécifique autour de l'accès et au maintien dans le logement des jeunes en situation de précarité se combinant, en fonction des besoins de chaque jeune.
1.3	Action en faveur des publics féminin	Il s'agit ici d'éviter la spirale de l'exclusion pour les jeunes et plus spécifiquement les jeunes femmes en apportant une réponse globale et adaptée face aux difficultés d'insertion à travers des manifestations pour casser les stéréotypes ;

1.4	Accompagner les publics en prenant en compte l'environnement familial	Déployer une offre adaptée d'accompagnement des publics en difficultés et assurer la même qualité d'accompagnement pour tous les bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> • Développer un véritable parcours global avec des étapes clés sur différentes thématiques pour faciliter l'évaluation à l'autonomisation • Accompagnement global de la famille • Protéger et accompagner les victimes de violences conjugales • Lutter contre les stéréotypes impactant le quotidien des bénéficiaires • Éviter la reproduction sociale • Ancrer une approche systémique du parcours d'accompagnement
1.5	Prévention des ruptures 11-18 ans	Développer des actions d'accompagnement, des espaces de vie, y compris sur les champs du numérique pour aller au contact des jeunes et les soutenir, à leurs horaires de vie et pendant les vacances, et dans leur environnement familial afin d'éviter des ruptures de parcours de vie.

- Au titre de l'axe 3 : lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

3.1	Développer des outils contribuant à la coordinations de l'accès aux droits	Mieux comprendre pour adapter nos accompagnements et déployer une offre adaptée, à la prévention, à l'accompagnement « efficace » et éviter reproduction de la pauvreté (réalisation d'étude). Améliorer l'accès aux droits
3.2	Guichet unique logement des jeunes	L'objectif est de favoriser l'accès au logement des jeunes et leur maintien dans des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources. Le renforcement de l'action des CLLAJ doit couvrir 3 objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination autour des situations individuelles des jeunes • Faire partie du réseau des plateformes Logement d'abord en lien avec le coordinateur Logement d'abord, • Renforcer le rôle de guichet unique des CLLAJ se traduisant par de nouvelles modalités d'accompagnement
3.3	Prévenir l'exclusion à travers la lutte contre les expulsions locatives	Cette démarche combinant accompagnement social et aide financière spécifique, a pour objectif de maintenir durablement le ménage dans le logement par une prise en charge globale de sa situation et ainsi éviter une expulsion locative.
3.4	Plan de formation et labellisation des référents	L'objectif est d'une part, de garantir la qualité de l'accompagnement pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA du Département, d'autre part, de valoriser l'investissement des professionnels concernés. Au travers de cette action, l'accompagnement permettra de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et de les aider à avancer dans leur parcours d'insertion, notamment en repérant mieux les freins, et innover dans la réponse. En 2026, les structures souhaitant poursuivre l'accompagnement devront être labélisées par le Département.

- Au titre de l'Axe 4 : construire une transition écologique solidaire

4.1	Lutter contre la précarité énergétique	Il s'agit ici de lutter contre la précarité énergétique à travers : <ul style="list-style-type: none"> • Un repérage des situations accru et un accompagnement de premier niveau • Une aide pour les ménages propriétaires occupants démunis devant réaliser des travaux combinant accompagnement social et aide financière • Des actions de prévention ciblées.
4.2	L'inclusion par une mobilité durable	Levée les freins à la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi via le dispositif Mamobilité62.

➤ Financement

L'État apporte son soutien financier au Département dans le cadre du contrat

local des solidarités, pour la réalisation des actions décrites infra, à hauteur de 3 342 548 € au titre de l'année 2025 et correspondant à 50% du montant total. La contre - partie est apportée par le Département.

Ce montant comprend la part des crédits réservés au titre de la politique de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Au titre des crédits de l'année 2025, la répartition par axe se présente ainsi :

- Axe 1 « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance » :1 659 288 €
- Axe 3 « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits » : 1 010 000 € ;
- Axe 4 « Construire une transition écologique solidaire » : 673 260 €.

3. Proposition de contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2025-2027

➤ Contenu

La Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 introduit des transformations majeures en matière de gouvernance et d'accompagnement des publics éloignés du marché du travail, au premier rang desquels les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) avec pour ambition de favoriser le retour à l'emploi.

La présente convention conclue pour une durée de trois ans (2025-2027) engage conjointement l'État et la collectivité dans la mise en œuvre des différentes dispositions de la loi pour le plein emploi, notamment l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA à France Travail, l'application au 1^{er} janvier 2025 des critères nationaux d'orientation arrêtés par le Comité national pour l'emploi, l'utilisation d'outils communs facilitant l'entrée dans les parcours, l'intensification de l'accompagnement, le respect des référentiels nationaux (référentiel de diagnostic, contrat d'engagement, référentiel sur l'intensité de l'activité) et l'activation de solutions numériques permettant le partage des données utiles au suivi des personnes.

Elle précise les engagements attendus sur 2 volets :

- le volet 1 relatif à l'ingénierie dédiée pour garantir la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025 des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi (Annexe 1 fiche action 1.1)
- le volet 2 relatif au renforcement de l'offre de solutions locales en matière d'insertion socio-professionnelle et au déploiement de parcours d'accompagnement intensif à l'attention des bénéficiaires du RSA du territoire.

Comme pour le contrat local des solidarités, la contractualisation pour l'insertion et l'emploi proposée au présent rapport (projet en annexe) s'inscrit dans la continuité des actions mises en œuvre en 2024.

Les actions proposées dans le volet 2 (Annexe 1 Fiches actions 2.1 à 2.13) se déclinent de la manière suivante :

2.1	Développer une offre d'accompagnement des parcours intensifs	<p>Les objectifs de cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de poursuivre l'expérimentation de l'accompagnement rénové en terme de suivi et d'en mesurer les effets -de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement rénové, plus personnalisé et intensif, telles que prévues dans l'instruction ministérielle en s'appuyant sur des référents dédiés aussi bien pour les parcours relevant d'une approche sociale et professionnelle, que ceux relevant de la remobilisation sociale et incluant un label qualité. L'objectif visé étant la réorientation rapide vers un parcours emploi ou une dynamique d'insertion sociale.
2.2	Développer une offre d'accompagnement complémentaire dans une logique de parcours gradué et personnalisé	<p>Si la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA afin que la situation des personnes concernées évolue favorablement, le Département se doit de mettre en œuvre un accompagnement adapté à destination des bénéficiaires plus en difficultés.</p> <p>En effet certains bénéficiaires rencontrent des freins à l'emploi qui nécessitent un parcours d'accompagnement gradué et adapté, voire mutualisé et renforcé dans sa dimension sociale, à l'image de l'accompagnement global mise en œuvre entre France Travail et le département.</p> <p>Par ailleurs, il s'agit également de soutenir les parcours de droit commun. Cet accompagnement est essentiel et doit permettre à la personne, à la fois d'avancer sur son parcours de vie dans les meilleures conditions possibles de qualité et de délais, et de lui apporter les clés de méthodes, de facilitation et de prises de recul pour l'aider à cheminer tout au long de son projet.</p>
2.3	Organiser le référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement et les modalités de mobilisation	<p>Afin de concourir à l'alimentation des parcours d'accompagnement intensif, la connaissance de l'offre par les acteurs du réseau pour l'emploi répondant aux besoins des publics accompagnés est une condition de réussite.</p> <p>Aussi cette action vise à organiser le référencement de l'offre d'insertion ainsi que les modalités de mobilisation et de prescription.</p> <p>Les objectifs de cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser localement le recensement de l'offre d'insertion socio-professionnelle en mobilisant les partenaires - Organiser le référencement de l'offre d'insertion socio-professionnelle dans NEOINSERTION, transférable dans DORA et les modalités de prescription (déploiement numérique) - Organiser l'actualisation des données - Identifier les solutions manquantes ou à renforcer - Enrichir le référentiel d'activités
2.4	Médiation vers et dans l'emploi	<p>Sécuriser les parcours vers et dans l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un accompagnement sur mesure en réponse aux besoins des publics cibles • Lever les freins périphériques à l'emploi • Favoriser l'emploi durable • Permettre une montée en compétences • Limiter les risques de rupture

2.5	Médiation vers et dans l'emploi spécifique ERBM	<p>Cette action dans le droit fil des compétences du Département, a pour finalités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le pilotage et l'application des clauses sociales d'insertion - Favoriser le soutien et le développement de l'emploi local par les marchés publics de rénovation des cités minières ERBM (second œuvre du bâtiment et aménagements urbains) - Développer des actions en faveur de l'insertion des publics du bassin minier - Construire un accompagnement renforcé mené par un référent de proximité visant la sortie dynamique ou la réorientation vers France travail
2.6	Médiation vers et dans l'emploi des public féminin dans le cadre de l'ERBM	<p>Le Pack inclusion vers l'emploi des publics féminins périmètre ERBM, dans le droit fil des compétences du Département, a pour finalités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le soutien et le développement de l'emploi local pour les publics féminins • Développer des actions en faveur de l'insertion de ces publics dans le bassin minier <p>Il s'agit donc d'organisation de temps forts dédiés aux publics féminins et intégration du public féminin dans les actions de l'offre de service « partenariale »</p>
2.7	Mobiliser les capacités des personnes en développant leur pouvoir d'agir	<p>Cette action vise en priorité à lever les freins majeurs qui entravent l'accès à l'emploi pour les personnes en situation d'éloignement professionnel, en travaillant de manière ciblée sur les problématiques de mobilité, de maîtrise du numérique, de bien-être personnel et d'estime de soi.</p> <p>Le dispositif « premières heures » vise à remobiliser les personnes autour d'un projet de vie, de leur redonner confiance en elles et de se réapproprier les codes du monde du travail. Premières Heures est envisagé comme un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue (ou ayant connu un parcours de rue) qui ne se projettent pas d'emblée dans un contrat long et pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés</p>
2.8	Faciliter l'accès à l'emploi des familles sans solutions d'accueil	<p>Objectifs</p> <p>Pour les familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tirer les bénéfices d'une socialisation précoce de leur(s) enfant(s) ainsi que de la qualité de service offerte par les structures contribuant à l'éducation et au développement de l'enfant, • respecter les droits de l'enfant : fréquenter des structures d'accueil du jeune enfant de qualité est un droit pour chaque enfant reconnu par la Convention Internationale des droits de l'enfant, • faciliter l'insertion socioprofessionnelle des familles bénéficiaires du RSA et plus particulièrement les familles monoparentales, • recréer du lien social, se sentir reconnu en tant que parent et donc de contribuer à reconstruire une image de soi souvent mise à mal par les aléas de la vie, • obtenir un soutien dans les fonctions parentales, <p>Pour les structures de la Petite Enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la mixité des publics accueillis et optimiser la fréquentation de leur établissement,

2.9	Lever les freins à la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi	<p>L'objectif de cette action est de structurer à grande échelle l'offre de mobilité solidaire et de fédérer l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels autour des objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - agir en faveur d'un accompagnement individualisé et renforcé des publics ; - informer, communiquer et coordonner l'offre de mobilité ; - soutenir le développement de nouvelles offres répondant aux besoins des territoires ; - faciliter l'accès à l'offre de mobilité « classique » et faire accepter les nouveaux usages - coordonner et mobiliser l'ensemble des financements - sensibiliser à la mobilité durable dans un souci de prévention à la mobilité.
2.10	Pack médiation insertion santé	<p>Les objectifs de cette action sont d'apporter une réponse adaptée aux bénéficiaires rencontrant des problématiques santé, et visent un cheminement vers l'emploi en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisant les professionnels partenaires aux compétences psychosociales. • Accompagnant les bénéficiaires du Rsa fragilisés pour les amener vers un projet de vie et un parcours d'insertion. • Déployant un accompagnement des bénéficiaires du Rsa fragilisés psychologiquement par des professionnels en santé mentale. • Construisant l'action sous forme de groupe contrairement aux traditionnels entretiens individuels. • Développant l'innovation en s'appuyant sur le ressort de la motivation. • Apportant une réponse délocalisée au plus proche des personnes vulnérables • Repérant les profils des demandeurs d'une RQTH pouvant être accompagné vers les milieux de travail les plus appropriés de manière plus ou moins renforcé selon les situations individuelles. <p>Le projet consistera au déploiement d'une offre de service pour apporter une aide, un soutien face aux problématiques de santé.</p>
2.11	Nouvelles approches d'accompagnement : une approche innovante centrée sur le bénéficiaire	<p>L'objectif principal consiste à renforcer la mobilisation des publics bénéficiaires du RSA dans une dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorant l'efficacité des parcours d'accompagnement, • Optimisant l'articulation entre les différents dispositifs existants, • Encourageant des approches innovantes et créatives, • Rompant avec les modèles traditionnels d'accompagnement au profit de pratiques renouvelées et centrées sur les besoins réels des bénéficiaires. <p>La finalité attendue réside dans la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé et « sur mesure », en cohérence avec le profil et les aspirations de chaque bénéficiaire, permettant l'émergence et la reconnaissance de compétences transversales et transférables, mobilisables dans une perspective d'insertion durable sur le marché du travail.</p>
2.12	Accompagnement personnalisé vers l'emploi	<p>L'objectif général est d'accompagner les bénéficiaires du RSA identifiés comme étant en mesure d'accéder à l'emploi, via un accompagnement personnalisé basé sur les besoins et les attentes évalués avec la personne, afin de leur permettre un retour rapide à l'emploi.</p> <p>Les objectifs sous-jacents reposent essentiellement sur le développement des compétences comportementales pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.</p> <p>Cette action vise à mettre en œuvre un accompagnement sur mesure, par le biais d'une alternance entre des entretiens individuels pouvant être organisés hors les murs pour libérer la parole et des ateliers collectifs se voulant innovants et dynamisants</p>

2.13	Développer les considérations sociales dans les marchés publics	<p>Afin d'engager des modalités nouvelles pour renforcer l'impact de la commande publique (et au regard des obligations de la loi Climat et Résilience) dans les parcours d'insertion mené au profit des BRSA et des jeunes de moins de 26 ans, le Département souhaite élargir son ingénierie pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître les formes de considérations sociales, - Expérimenter les nouvelles formes de considérations sociales, - Engager des temps d'échanges et des actions de benchmark auprès des autres donneurs d'ordres, - Promouvoir un réflexe « considérations sociales » pour l'ensemble des donneurs d'ordre du Pas-de-Calais soumis à ces obligations. <p>Pour ce faire le Département en appui des PLIEs et MDE se propose de développer les considérations sociales, articuler avec la clause sociale d'insertion.</p> <p>Il s'agira d'adapter la mise en œuvre des considérations sociales en fonction du territoire concerné et de ses spécificités (ruralité, urbain) mais aussi d'acculturer les parties prenantes et notamment les entreprises adjudicataires à cette nouvelle démarche</p>

Concernant la mise en œuvre de l'interopérabilité des systèmes d'information, l'annexe 5 du projet de convention précise les modalités et échéances prévisionnelles retenues par le département en matière d'échanges de données avec France Travail

➤ Engagement financier

Pour l'année 2025, un montant global de 5 124 190 € est alloué par l'Etat au Conseil départemental et représente 50% du montant total, le département intervenant en contrepartie pour les 50% restant. Ce montant comprend la part des crédits réservés au titre de la politique de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

La part Etat se décline de la façon suivante (plan de financement annexe 2 de la convention)

- 50 000 € au titre du volet 1 relatif à l'ingénierie dédiée pour la mise en œuvre progressive de la réforme pour le plein emploi et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi

- 5 074 190 € au titre du volet 2 relatif au renforcement de l'offre de solutions locales en matière d'insertion socio-professionnelle et au déploiement de parcours d'accompagnement intensifs à l'attention des bénéficiaires du RSA du territoire.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de valider la recette d'un montant de 3 342 548 euros alloués par l'Etat, au titre de l'année 2025, selon les modalités précisées au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat l'avenant n°1 au contrat local des solidarités 2024-2027, dans les termes du projet joint au présent rapport ;
- de valider la recette d'un montant de 5 124 190 € alloués par l'Etat, au titre de l'année 2025, selon les modalités précisées au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat la convention départementale pour l'insertion et l'emploi 2025-2027, dans les termes du projet joint au présent rapport ;

La recette sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
FONCTIONNEMENT	C02-428N01	74713//93428	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	8 603 440 € Inscrits au BP 2025	8 466 738 € Confirmation d'inscription

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1526609-DE-1-1

Date de télétransmission : 16/10/2025

Date de réception préfecture : 16/10/2025

Publication électronique le : 16 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. François LEMAIRE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS HABITAT - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION

(N°2025-364)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3121-15 ;

Vu le Code de la Construction et, notamment, ses articles R.421-8 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-262 du Conseil départemental en date du 15/07/2021
« Représentation du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de Pas-de-

Calais Habitat » ;

Vu les statuts de l'association « Résidence pour tous » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Considérant la liquidation judiciaire de l'association « SOLiHA Solidaires pour l'habitat » par jugement en date du 8 juillet 2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

A l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret.

Article 2 :

De désigner M. Yvon DUCRON, en qualité de représentant de l'association « Résidence pour tous », association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, afin de siéger en tant que titulaire au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) « Pas-de-Calais Habitat », en remplacement de l'association « SOLiHA Solidaires pour l'habitat » du Pas-de-Calais.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Coordination de l'assemblée départementale

RAPPORT N°5**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS HABITAT - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION**

Par délibération en date du 15 juillet 2021, le Conseil départemental a procédé à la désignation au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) « Pas-de-Calais Habitat », de 6 Conseillers départementaux, de 9 personnalités qualifiées et de 2 représentants d'associations, dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, dans les conditions prévues aux articles R.421-8 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Ainsi, le Conseil départemental a notamment désigné au sein de cette instance, dans le collège des représentants d'association :

- Yvon DUCRON pour représenter SOLiHA Solidaires pour l'habitat ;
- Gérard PEZE pour représenter le Comité d'hygiène sociale du Pas-de-

Calais.

Suite à la liquidation judiciaire de l'association « SOLiHA » par jugement en date du 8 juillet 2025, il apparaît nécessaire de remplacer cette association au conseil d'administration de « Pas-de-Calais Habitat ».

Conformément aux dispositions de l'article R.421-8 du code de la construction et de l'habitation, c'est à l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement (le Département) de désigner le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Il est donc proposé de remplacer « SOLiHA » par l'association « Résidence pour tous » et d'en désigner son représentant. En effet, cette « association a pour but la promotion et la gestion de lieux d'accueil et d'hébergement dans le calais, au bénéfice de personnes ayant besoin d'être accueillies et logées [...] » (article 2 de ses statuts) ; ce qui répond à la condition liée à l'objet fixée par l'article R.421-8 susvisée.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret ;
- Et de désigner un représentant de l'association « Résidence pour tous » dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, en remplacement de l'association « SOLiHA Solidaires pour l'habitat », pour siéger en qualité de titulaire au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) « Pas-de-Calais Habitat », selon les modalités reprises au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1526616-DE-1-1

Date de télétransmission : 13/10/2025

Date de réception préfecture : 13/10/2025

Publication électronique le : 13 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Marine LE PEN, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS

(N°2025-365)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.313-1 et suivants ;

Vu le Décret n°88-145 en date du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°85-643 en date du 26/06/1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction

publique territoriale et, notamment, ses articles 38 et 48 ;

Vu la délibération n°2024-12 du Conseil départemental en date du 29/01/2024 « Propositions de modifications d'emplois et de création de vacation » ;

Vu la délibération n°2023-269 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Propositions de modifications d'emplois et de créations de vacances » ;

Vu la délibération n°2021-50 du Conseil départemental en date du 22/03/2021 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2020-305 du Conseil départemental en date du 28/09/2020 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2020-197 du Conseil départemental en date du 06/07/2020 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°11 du Conseil Général en date du 29/09/2014 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services Départementaux » ;

Vu la délibération n°4 du Conseil Général en date du 23/06/2014 « Propositions de transformation d'emplois » ;

Vu la délibération n°13 du Conseil Général en date du 19/05/2014 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°10 du Conseil Général en date du 25/03/2013 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Général en date du 21/05/2012 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°4 du Conseil Général en date du 21/11/2011 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Général en date du 21/11/2011 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Général en date du 22/11/2010 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des Services départementaux » ;

Vu la délibération n°7 du Conseil Général en date du 28/06/2010 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 16/02/2009 « Rapport Général - Projet de BP 2009 » ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Général en date du 17/09/2007 « Décision modificative n°1 pour 2007 » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 25/06/2007 « Rapport Général - Budget Supplémentaire 2007 » ;

Vu la délibération n°2 du Conseil Général en date du 06/02/2006 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°25 du Conseil Général en date du 21/06/2005 « Propositions de créations et de transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°13 du Conseil Général en date du 21/02/2005 « Proposition de création, de transformation d'emploi » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 22/02/1999 « Rapport général - Budget primitif 1999 » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 15/02/1993 « Rapport Général - BP 1993 » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 20/02/1989 « Rapport général - Budget primitif 1989 » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 02/02/1987 « Rapport général - Budget Primitif 1987 » ;

Vu la délibération n°65 du Conseil Général en date du 11/01/1982 « Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - créations d'emplois » ;

Vu la délibération n°19 du Conseil Général en date du 13/12/1971 « Budget Primitif 1972 - Services d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale » ;
Vu la délibération n°41 du Conseil Général en date du 18/12/1967 « Budget Primitif 1968 - Création d'emplois à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu lors de sa réunion du 12/09/2025 ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

De valider les propositions de transformations d'emplois reprises à l'article 3 de la présente délibération.

Article 3 :

Les propositions visées à l'article 2 sont les suivantes :

I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Le Comité Social Territorial a été consulté sur les propositions de transformations d'emplois présentées ci-dessous, lors de sa réunion du 12 septembre 2025.

A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX

Service du restaurant administratif

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- 1 adjoint technique en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH

Service gestion administrative et rémunération

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

DIRECTION ADJOINTE DÉVELOPPEMENT RH

Service recrutement mobilité formation pôle aménagement et développement territorial, pôle réussites citoyennes, pôle ressources et accompagnement - autres directions

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

Service insertion et emploi

- 1 attaché en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Mission conseillers techniques inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- 1 assistant socio-éducatif en 1 emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de conseiller technique opérationnel.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

Service évaluation et régulation

Mission transport et dispositifs spécifiques

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU CALAISIS

Site de Calais 1

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN-CARVIN

Service local inclusion sociale et logement

- 1 adjoint administratif en 1 emploi social relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux

Secteur aide sociale à l'enfance d'Hénin-Carvin

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS-LIÉVIN

Service local allocation insertion de Lens-Liévin

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU MONTREUILLOIS

Secteur aide sociale à l'enfance du Montreuillois et du Ternois

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Site d'Étaples

Service enfance famille d'Étaples

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef service social départemental et service enfance famille.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Service de la santé animale

- 1 cadre A de la filière technique ou médico-technique en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU CALAISIS

Unité études et ressources

- 1 technicien en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS-TERNOIS

Unité routes et mobilités

CER d'Auxi-le-Château

- 1 adjoint technique en 1 emploi de cadre C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux

CER d'Étaples

- 1 adjoint technique en 1 emploi de cadre C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Service restauration scolaire

- 1 technicien en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Collège Albert Camus à Lumbres

- 1 agent de maîtrise en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux

Collège George Sand à Béthune

- 1 technicien en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux

Collège Louis Pasteur à Oignies

- 1 agent de maîtrise en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux

Collège Paul Eluard à Vermelles

- 1 agent de maîtrise en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION ADJOINTE DE LA LECTURE PUBLIQUE

Médiathèque départementale – site de Lillers

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 emploi culturel relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordinateur lecture publique.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ANNEXE CD 22 09 2025		
Délibération initiale	Rédaction initiale	Modification proposée
Du 18 décembre 1967	Portant création de onze emplois d'assistantes sociales à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.	La délibération du 18 décembre 1967 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 1 ^{er} décembre 1971	Portant création de vingt emplois d'assistantes sociales à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.	La délibération du 1 ^{er} décembre 1971 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 11 janvier 1982	Portant création de soixante et un emplois d'assistant socio-éducatif à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.	La délibération du 11 janvier 1982 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en

		<p>service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 2 février 1987	<p>Portant création de deux emplois de médecin au service de protection maternelle et infantile.</p>	<p>La délibération du 2 février 1987 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service territorial de PMI - service territorial de protection maternelle et infantile du Calaisis - maison du Département solidarité du Calaisis – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>
Du 20 février 1989	<p>Portant création de six emplois de cadre A dans le cadre de la mise en place du dispositif RMI, complétée comme suit par délibération du 22 novembre 2010 :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces 6 postes de niveau A sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef du bureau de la remobilisation et de l'accompagnement vers l'emploi au service insertion et emplois en entreprise, direction du développement social, pôle de la solidarité.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-</p>	<p>Les dispositions de la délibération du 22 novembre 2010 concernant cet emploi sont abrogées. La délibération initiale du 20 février 1989 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission pilotage des dispositifs d'insertion – service insertion et emploi – direction des politiques d'inclusion durable – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la</p>

	53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation de niveau bac + 3 et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.	fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Du 15 février 1993	Portant création de dix emplois de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale à la direction générale adjointe chargée des affaires sociales, scolaires et culturelles.	La délibération du 15 février 1993 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable territorial solidarités – site d'Hénin-Beaumont – maison du Département solidarité d'Hénin-Carvin – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.
Du 22 février 1999	Portant création d'un emploi de cadre A titulaire ou contractuel à la cellule organisation et système d'information, direction de la coordination, direction générale des services départementaux, complétée comme suit par délibération du 21 novembre 2011 : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission système d'information géographique à la direction de la prospective et des partenariats, pôle appui institutionnel et proximité territoriale. En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra justifier d'un diplôme de niveau bac + 5 et/ou d'une expérience dans le	Les dispositions de la délibération du 21 novembre 2011 concernant cet emploi sont abrogées. La délibération initiale du 22 février 1999 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission open data - pôle ressources et accompagnement. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

	domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.	
Du 21 février 2005	Portant création de soixante-six emplois de puéricultrice cadre de santé à la direction de la protection maternelle et infantile, intégrés dans le cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux suite au décret n° 2016-336 du 21 mars 2016.	La délibération du 21 février 2005 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service local de protection maternelle et infantile – maison du Département du Boulonnais – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux territoriaux.
Du 20 juin 2005	Portant création de deux emplois d'attaché au pôle de la stratégie départementale.	La délibération du 20 juin 2005 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission – direction de l'éducation et des collèges – pôle réussites citoyennes. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Du 6 février 2006	Portant création d'un emploi de cadre A administratif à la direction des politiques territoriales, pôle de la stratégie départementale, complétée comme suit par délibération du 28 septembre 2020 : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre	Les dispositions de la délibération du 28 septembre 2020 concernant cet emploi sont abrogées. La délibération initiale du 6 février 2006 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées

	<p>d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service conseil juridique et appui dans les procédures contractuelles – direction des affaires juridiques – pôle ressources humaines et juridiques.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>sont celles de chef de service - service accompagnement juridique pôle solidarités – direction des achats et de l'accompagnement juridique – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 25 juin 2007	<p>Portant création de deux emplois de cadre A à l'inspection générale, complétée comme suit par délibération du 22 mars 2021 :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de secrétaire général – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux.</p>	<p>Les dispositions de la délibération du 22 mars 2021 concernant cet emploi sont abrogées. La délibération initiale du 25 juin 2007 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de directeur – direction des finances – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux.</p>
Du 17 septembre 2007	<p>Portant création de deux emplois d'assistant de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne.</p>	<p>La délibération du 17 septembre 2007 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de bibliothécaire conseil – médiathèque départementale-site de Wimereux – direction adjointe de la lecture publique – direction des affaires culturelles – pôle réussites citoyennes.</p>

		En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux.
Du 16 février 2009	Portant création de quarante-deux emplois d'assistant socio-éducatif dans les maisons du Département solidarité, pôle de la solidarité.	La délibération du 16 février 2009 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 28 juin 2010	Portant création d'un emploi d'attaché au bureau de la réglementation, direction des personnes âgées, des personnes handicapées et de la santé, pôle de la solidarité, complétée comme suit par délibération du 19 mai 2014 : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de section des recours sur successions au bureau de la réglementation – service de l'Aide sociale – direction de l'autonomie et de la santé - pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra	Les dispositions de la délibération du 19 mai 2014 concernant cet emploi sont abrogées. La délibération initiale du 28 juin 2010 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission appui, prospective et projets transversaux – service du pilotage et d'appui autonomie – direction de l'autonomie et de la santé – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation

	posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.	adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Du 19 septembre 2011	<p>Portant création de huit emplois d'attaché dans le cadre de la promotion interne, complétée par délibération du 6 juillet 2020 comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de section d'instruction – service de l'aide sociale – direction de l'autonomie et de la santé – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>Les dispositions de la délibération du 6 juillet 2020 concernant cet emploi sont abrogées. La délibération initiale du 19 septembre 2011 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission expertise juridique et récupération – service du pilotage et d'appui autonomie – direction de l'autonomie et de la santé – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 21 novembre 2011	<p>Portant création d'un emploi d'attaché au service de la formation des élus, direction de l'assemblée et des élus, pôle appui institutionnel et proximité territoriale, complétée comme suit par délibération du 19 juin 2023 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de juriste coordonnateur – direction de l'accompagnement juridique – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>Les dispositions de la délibération du 19 juin 2023 concernant cet emploi sont abrogées. La délibération initiale du 21 novembre 2011 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service - service accompagnement juridique pôles ressources, aménagement, réussites citoyennes pôle partenariats et ingénierie – direction des achats et de l'accompagnement juridique – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux</p>

		grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Du 21 mai 2012	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative à la direction des finances et du budget, pôle développement des ressources, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'emploi de cadre A de la filière administrative sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de directeur des finances et du budget.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 21 mai 2012 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de directeur délégué – direction des finances – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des administrateurs territoriaux.</p>
Du 25 mars 2013	<p>Portant création d'un emploi d'ingénieur au service information géographique et observation des territoires, direction de la prospective et des partenariats, pôle appui institutionnel et proximité territoriale, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'ingénieur en système d'information géographique.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 25 mars 2013 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet système d'information géographique – service solutions numériques - direction des services numériques – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>
Du 23 juin 2014	<p>Portant création de cinq emplois d'attaché au pôle des territoires, complétée comme suit par délibération du 29 septembre 2014 :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission à la direction du développement</p>	<p>Les dispositions de la délibération du 29 septembre 2014 concernant cet emploi sont abrogées. La délibération initiale du 23 juin 2014 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission – pôle</p>

	<p>territorial - pôle des territoires.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
<p>Du 29 janvier 2024</p>	<p>Portant création d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine à la direction des archives départementales, pôle réussites citoyennes, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de ressources pédagogiques et d'actions culturelles.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.</p>	<p>La délibération du 29 janvier 2024 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de projet valorisation numérique et inclusion – service des publics – direction des archives départementales – pôle réussites citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des ressources humaines
Mission pilotage des effectifs et des données
sociales

RAPPORT N°6**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS**

Afin de répondre à l'organisation de travail des services pour une meilleure réponse aux usagers et d'optimiser la gestion des emplois et postes, une adaptation permanente des ressources est nécessaire, c'est pourquoi les ajustements ci-après, vous sont proposés.

I) COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

L'article L313-1 du code général de la fonction publique dispose que « les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé [...]. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

Afin de répondre strictement au cadre juridique précité, il s'avère nécessaire de compléter ou modifier les délibérations initiales reprises dans le tableau en annexe.

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Le Comité Social Territorial sera consulté sur les propositions de transformations d'emplois présentées ci-dessous, lors de sa réunion du 12 septembre 2025.

A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX

Service du restaurant administratif

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- 1 adjoint technique en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH

Service gestion administrative et rémunération

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

DIRECTION ADJOINTE DÉVELOPPEMENT RH

Service recrutement mobilité formation pôle aménagement et développement territorial, pôle réussites citoyennes, pôle ressources et accompagnement - autres directions

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

Service insertion et emploi

- 1 attaché en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Mission conseillers techniques inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- 1 assistant socio-éducatif en 1 emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de conseiller technique opérationnel.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une

expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

Service évaluation et régulation

Mission transport et dispositifs spécifiques

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU CALAISIS

Site de Calais 1

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN-CARVIN

Service local inclusion sociale et logement

- 1 adjoint administratif en 1 emploi social relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux

Secteur aide sociale à l'enfance d'Hénin-Carvin

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS-LIÉVIN

Service local allocation insertion de Lens-Liévin

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU MONTREUILLOIS

Secteur aide sociale à l'enfance du Montreuillois et du Ternois

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Site d'Étaples

Service enfance famille d'Étaples

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef service social départemental et service enfance famille.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services

ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Service de la santé animale

- 1 cadre A de la filière technique ou médico-technique en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU CALAISIS

Unité études et ressources

- 1 technicien en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS-TERNOIS

Unité routes et mobilités

CER d'Auxi-le-Château

- 1 adjoint technique en 1 emploi de cadre C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux

CER d'Étaples

- 1 adjoint technique en 1 emploi de cadre C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Service restauration scolaire

- 1 technicien en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Collège Albert Camus à Lumbres

- 1 agent de maîtrise en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux

Collège George Sand à Béthune

- 1 technicien en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux

Collège Louis Pasteur à Oignies

- 1 agent de maîtrise en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux

Collège Paul Eluard à Vermelles

- 1 agent de maîtrise en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION ADJOINTE DE LA LECTURE PUBLIQUE

Médiathèque départementale – site de Lillers

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 emploi culturel relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordinateur lecture publique.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe d'une part, et d'autre part, de valider les propositions de transformations d'emplois susmentionnées.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1526640-DE-1-1

Date de télétransmission : 13/10/2025

Date de réception préfecture : 13/10/2025

Publication électronique le : 13 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Etienne PERIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Marine LE PEN, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

RAPPORT MODIFICATIF DU POINT III-D-1 DE LA DÉLIBÉRATION N°2023-521 DU 04/12/2023 PORTANT APPLICATION DU RIFSEEP AUX AGENTS DÉPARTEMENTAUX - CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE FONCTION POUR LES CONSEILLERS TECHNIQUES OPÉRATIONNELS DE LA DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

(N°2025-366)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.332-8 et suivants, L.343-1, L.352-4, L.531-1, L.714-5 et suivants ;

Vu le Décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu le Décret n°2010-997 du 26/08/2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le Décret n°91-875 du 06/09/1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°87-1004 du 16/12/1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu le Décret n°86-442 du 14/03/1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : RDFS1427139C du 05/12/2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu l'arrêté NOR : CPAF1936225A du 23/12/2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'État ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : CPAF1936226A du 23/12/2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : RDFS1509522A du 03/06/2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : RDFS1503470A du 28/04/2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : RDFS1409306A du 20/05/2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu la délibération n°2025-66 du Conseil départemental en date du 24/03/2025 « Rapport modificatif du point III-D-3 relatif à l'intérim de la délibération n°2023-521 du 4 décembre 2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux » ;

Vu la délibération n°2023-521 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Rapport portant application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents départementaux » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu lors de sa réunion en date du 12/09/2025 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De modifier, dans les conditions reprises au rapport joint en annexe à la présente délibération, le point III-D-1 du rapport en annexe de la délibération n°2023-521 du 4 décembre 2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux, en ajoutant les agents assurant les fonctions de « conseiller technique opérationnel » à la liste des fonctions ouvrant droit à une indemnité spécifique de fonction, fixée à 237 € bruts mensuels, dans le domaine « enfance et famille ».

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement

RAPPORT N°7**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****RAPPORT MODIFICATIF DU POINT III-D-1 DE LA DÉLIBÉRATION N°2023-521
DU 04/12/2023 PORTANT APPLICATION DU RIFSEEP AUX AGENTS
DÉPARTEMENTAUX - CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE
FONCTION POUR LES CONSEILLERS TECHNIQUES OPÉRATIONNELS DE LA
DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Les conseillers techniques opérationnels de la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF) interviennent à la fois en coordination et en animation des collectifs d'encadrement intervenant en protection de l'enfance (responsable du secteur aide sociale à l'enfance (RSASE), chefs service enfance famille...) mais aussi en appui et en accompagnement des Maisons du Département Solidarité (MDS) sur les situations sensibles de protection de l'enfance (primo-placement des adolescents, placement suite Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), et jeunes présentant des conduites à risques, des addictions, des parcours de délinquance, des pathologies psychiatriques graves) pouvant nécessiter une prise de décision rapide et/ou un accompagnement spécifique notamment par la sollicitation de partenaires institutionnels.

Ils réalisent également les remplacements des RSASE et RSASE adjoint et accompagnent les prises de poste des nouveaux cadres arrivés dans le domaine de la protection de l'enfance du fait de leur expertise et de leur vision départementale de la politique de la protection de l'enfance, sur le plan stratégique et opérationnel.

Ces responsabilités particulières justifient le bénéfice d'un complément indemnitaire versé sous la forme d'une indemnité spécifique de fonction (ISF).

Aussi, il est proposé de compléter la liste des fonctions ouvrant droit à une indemnité spécifique de fonction, figurants au point III-D-1 de la délibération du 4 décembre 2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux, par la création de l'ISF suivante :

III-D-1 Domaine « enfance et famille », agents qui assurent les fonctions de :

- Conseillers techniques opérationnels – 237€ bruts mensuels.

Il convient de statuer sur ce rapport et, le cas échéant, de modifier, dans les conditions reprises au présent rapport, le point III-D-1 du rapport en annexe de la délibération n° 2023-521 du 4 décembre 2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux, en ajoutant les agents assurant les fonctions de « conseiller technique opérationnel » à la liste des fonctions ouvrant droit à une indemnité spécifique de fonction, fixée à 237 € bruts mensuels, dans le domaine « enfance et famille ».

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1526651-DE-1-1

Date de télétransmission : 13/10/2025

Date de réception préfecture : 13/10/2025

Publication électronique le : 13 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Marine LE PEN, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE L'UTILISATION DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS AUX ASSOCIATIONS DONT LE DÉPARTEMENT EST MEMBRE

(N°2025-367)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation de compétences au Président du Conseil départemental » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

Du compte-rendu de l'exercice de la délégation accordée par le Conseil départemental au Président du Conseil départemental en matière de renouvellement des adhésions aux associations dont le Département est membre, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 dont les décisions prises en la matière figurent au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE L'ADHÉSION	NATURE
ABC Carbone - 2025	1 716,00 €	Association qui a pour objet de favoriser la transition bas carbone des organisations et des citoyens et de promouvoir et partager auprès des acteurs concernés les méthodes et outils les plus adaptés. Cette association délivre la licence qui permet de réaliser les Bilans de Gaz à Effet de Serre (BGES). Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
ADF (Assemblée des Départements de France) - 2025	128 496,19 €	Association qui a pour but de représenter les Départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens, de constituer un centre de ressources pour les Départements, d'offrir un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les élus et les techniciens départementaux, d'être un lieu de confrontation d'idées et d'élaborations de positions communes sur des grands dossiers nationaux, de valoriser l'action et le rôle des Départements auprès des citoyens.
ADMICAL (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial) - 2025	2 000 €	Association qui a pour but la promotion du concept et la diffusion de la pratique du mécénat d'entreprise dans tous les domaines de l'intérêt général : culture, solidarité, recherche, éducation, environnement, sport. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie – Mission Mécénat.
ADOPTA - 2025	700,00 €	Association qui a pour objet la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Elle promeut des techniques alternatives au « tout tuyau » et aide les maîtres d'ouvrages à concevoir leurs politiques en matière d'eaux pluviales. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.

ADULOA - 2025	200,00 €	Association qui regroupe les utilisateurs des logiciels Archimed, applicatif utilisé au sein de la Direction adjointe de la Lecture Publique.
AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) - 2025	10 201,00 €	Association qui organise la diffusion d'informations en matière européenne, notamment concernant la politique de cohésion territoriale, les services publics ou l'impact des politiques communautaires sectorielles sur les compétences des collectivités. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.
AFF (Association Française des Fundraisers) - 2025	240,00 €	Association des professionnels de la collecte de fonds exerçant dans tous les secteurs de l'intérêt général, de l'action sociale et humanitaire à l'enseignement supérieur, en passant par la recherche, la culture ou l'environnement. Permet au Département d'approcher des mécènes, de développer des partenariats et de cultiver un réseau professionnel. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie – Mission Mécénat.
Agence « Quand les livres relient » - 2025	70,00 €	Association qui a pour but de fédérer tous les acteurs intervenant dans les pratiques d'accès à la littérature dès le plus jeune âge. Cette adhésion permet à la Direction adjointe de la lecture publique de bénéficier d'informations, de contribuer aux échanges et réflexions avec d'autres partenaires engagés dans la lecture à l'enfant dès le plus jeune âge et à la lutte contre l'illettrisme. Adhésion sollicitée par la Direction adjointe de la lecture publique.
AGIR : Le transport public indépendant année 2024 année 2025	2 400,00 € 2 400,00 €	Association qui a pour objet d'apporter une capacité d'expertise aux autorités organisatrice de transport de voyageurs, de développer la gestion indépendante des réseaux, d'optimiser la gestion des transports des membres adhérents grâce à la mise en commun des moyens (formation, recherche, savoir-faire ...). Pour le Département l'adhésion concerne le transport des élèves en situation de handicap. Adhésion sollicitée par la Direction des Moyens Généraux.
Alliance Villes Emploi - 2025	8 970,00 €	Réseau national dont l'une des compétences est l'ingénierie des clauses d'insertion dans les marchés publics. Le département y adhère afin de disposer de son offre de services en vue de promouvoir ce dispositif en constante évolution juridique et technique. Adhésion sollicitée par la Direction des Politiques d'Inclusion Durable.

Cerema – 2024	2 500,00 €	Organisme qui a pour but d'apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au cœur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
CLUSIR Nord de France (CLUb de la Sécurité de l'Information Régionale) - 2025	500,00 €	Association qui a pour but de favoriser les échanges autour de problématiques dans le domaine de la sécurité de l'information. Ses membres s'engagent à promouvoir une politique active de sécurité dans leur entreprise et / ou organisation. Adhésion sollicitée par la Direction des Services Numériques.
Coter Numérique - 2025	480,00 €	Association qui regroupe les collectivités territoriales françaises et qui a pour objet l'organisation et la promotion de toutes actions et retours d'expériences dans le domaine du numérique et de ses usages. Adhésion sollicitée par la Direction des Services Numériques.
Culture co - 2025	1 225,00 €	Association qui rassemble les organismes départementaux de développement du spectacle vivant. Elle a pour objectif de valoriser les politiques et l'aménagement culturel des territoires départementaux, de favoriser le dialogue et de contribuer au développement de partenariats innovants. Adhésion sollicitée par la Direction des Affaires Culturelles.
FNCS (Fédération Nationale des Centres de Santé) - 2025	1 420,00 €	Association qui a pour objet de fédérer et d'accompagner les personnes morales qui gèrent les centres de santé ou porteuses de projets de création de centre, et de promouvoir les centres, leurs modèles et leurs valeurs auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé, des patients et du grand public. Adhésion sollicitée par le Pôle Solidarités - Direction de l'Autonomie et de la Santé.
France Festivals - 2025	1 250,00 €	Association qui constitue un réseau de festivals de musique et de spectacle vivant. Adhésion sollicitée par la Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel.

Groupement national des animateurs en gérontologie - 2025	4 200,00 €	Association qui a pour objet de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à une structure de ressources et d'expertises en animation sociale avec les personnes âgées. Cette adhésion permet au Département de disposer d'un accès à la plateforme Culture à vie et d'en autoriser l'accès à l'ensemble des établissements de la gérontologie et du handicap. Adhésion sollicitée par le Pôle Solidarités - Direction de l'Autonomie et de la Santé.
IDRRIM (Institut Des Routes des Rues et des Infrastructures) - 2025	900,00 €	Association qui fédère l'ensemble des acteurs publics-privés agissant dans le domaine des infrastructures de la mobilité et des espaces urbains. Permet au Département d'être informé de l'actualité dans ce domaine, de collaborer au sein de comités opérationnels et de bénéficier de nombreuses publications de référence. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes) - 2025	534,00 €	Cette association rassemble les professionnels de l'audit et du contrôle internes et plus largement de toutes les fonctions contribuant à la maîtrise des risques. L'adhésion permet d'accéder à l'ensemble des prestations développées par cet institut. Adhésion sollicitée par la Mission Management des risques - Direction du Conseil et de la Conduite du Changement.
LEADER France (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) – 2024	750,00 €	Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est un partenaire majeur, il intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites. Ses priorités sont de consolider le réseau des territoires et des partenaires ; de représenter les territoires dans les instances nationales et européennes ; d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre du programme ; et de défendre la place du développement rural dans les politiques européennes. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.
Lianes Coopération – 2025	1 500,00 €	Lianes Coopérations est un acteur reconnu en matière d'assistance aux porteurs de projets pour la coopération internationale. L'association met en réseau les acteurs locaux et apporte une ingénierie précieuse aux collectivités et associations impliquées dans des coopérations. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.

MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière) - année 2024 année 2025	6 500,00 € 4 000,00 €	<p>La MOT a pour rôle d'assister les porteurs de projets, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences. Elle assure l'interface entre les différentes parties prenantes pour trouver les solutions transfrontalières aux bons niveaux.</p> <p>L'adhésion à la MOT permet au Département d'assurer sa présence au sein des instances du réseau (Assemblée, plateforme des techniciens...) et de promouvoir les innovations départementales au sein du réseau.</p> <p>Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.</p>
Norlink Fluvial - année 2024 année 2025	2 500,00 € 2 500,00 €	<p>Association dont la vocation est de soutenir le développement du réseau navigable de la région Hauts- de-France, et de venir en aide aux artisans bateliers ou aux entreprises du transport fluvial qui en font la demande.</p> <p>Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Canal Seine Nord Europe.</p>
Place de la Communication, Réseau Nord-Pas- de-Calais - 2025	2 400,00 €	<p>Réseau de professionnels communicants qui a pour vocation d'être un lieu privilégié d'échanges sur les métiers et les pratiques professionnelles, de partage d'expériences et de savoir-faire, de réflexions sur les grands sujets liés à la communication, ses enjeux et son évolution, de rencontres pour tisser et développer un réseau relationnel.</p> <p>Adhésion sollicitée par la Direction de la Communication.</p>
RGSF (Réseau des Grands Sites de France) Année 2024 Année 2025	5 400,00 € 5 400,00 €	<p>Réseau qui associe les personnes morales qui assurent la gestion et la mise en valeur des sites détenteurs du label « Grand Site de France ».</p> <p>Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.</p>
RTES (Réseau des Territoires pour une Économie Solidaire) -2025	3 960,00 €	<p>Association qui a pour vocation de promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie sociale et solidaire, de constituer un lieu ressources en terme d'information et lieu d'appui à la mise en œuvre de projet, de contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ; d'élaborer une réflexion à partir de pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.</p> <p>Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Économie Sociale et Solidaire.</p>

Rivages de France - 2025	35,00 €	Association qui fédère, représente, anime et valorise un réseau national de gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
Seine Nord - Alliance Seine Escaut - 2024	3 000,00 €	Association qui a pour objectif de promouvoir et de favoriser par tous moyens, auprès des pouvoirs publics et de l'opinion, la réalisation effective et dans les meilleurs délais de la liaison fluviale à grand gabarit Seine Nord Europe entre Compiègne et le canal Dunkerque – Valenciennes, ainsi que tous les travaux de modernisation nécessaire en amont et en aval de ces deux liaisons. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Canal Seine Nord Europe.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Développement de l'Information et
de l'Ingénierie Documentaire
Bureau du Suivi des Acquisitions et des
Collections

RAPPORT N°8**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE L'UTILISATION DE LA
DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT DES
ADHÉSIONS AUX ASSOCIATIONS DONT LE DÉPARTEMENT EST MEMBRE**

Lors de la réunion du 01 juillet 2021, le Conseil départemental a donné, conformément à l'alinéa 15 de l'article L.3211-2 du CGCT, délégation au Président en matière de renouvellement d'adhésions.

Ainsi à l'alinéa 11 de la délibération n°2021-256 « délégation de compétences au Président du Conseil départemental », il est indiqué que le Président du Conseil départemental peut procéder aux renouvellements des adhésions aux associations dont le Département est membre.

Cette délégation est assortie d'une information régulière du Président auprès du Conseil départemental. La dernière information a été présentée lors de la réunion du Conseil départemental du 23 septembre 2024.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le détail des décisions prises en matière de renouvellement des adhésions pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

ASSOCIATIONS	MONTANT DE L'ADHESION	NATURE
ABC Carbone - 2025	1 716,00 €	Association qui a pour objet de favoriser la transition bas carbone des organisations et des citoyens et de promouvoir et partager auprès des acteurs concernés les méthodes et outils les plus adaptés. Cette association délivre la licence qui permet de réaliser les bilans de gaz à effet de serre (BGES). Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
ADF (Assemblée des Départements de France) - 2025	128 496,19 €	Association qui a pour but de représenter les Départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens, de constituer un centre de ressources pour les Départements, d'offrir un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les élus et les techniciens départementaux, d'être un lieu de confrontation d'idées et d'élaborations de positions communes sur des grands dossiers nationaux, de valoriser l'action et le rôle des Départements auprès des citoyens.
ADMICAL (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial) - 2025	2 000 €	Association qui a pour but la promotion du concept et la diffusion de la pratique du mécénat d'entreprise dans tous les domaines de l'intérêt général : culture, solidarité, recherche, éducation, environnement, sport. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie – Mission Mécénat.
ADOPTA - 2025	700,00 €	Association qui a pour objet la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Elle promeut des techniques alternatives au « tout tuyau » et aide les maitres d'ouvrages à concevoir leurs politiques en matière d'eaux pluviales. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.

ADULOA - 2025	200,00 €	Association qui regroupe les utilisateurs des logiciels Archimed, applicatif utilisé au sein de la Direction adjointe de la Lecture Publique.
AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) - 2025	10 201,00 €	Association qui organise la diffusion d'informations en matière européenne, notamment concernant la politique de cohésion territoriale, les services publics ou l'impact des politiques communautaires sectorielles sur les compétences des collectivités. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.
AFF (Association française des Fundraisers) - 2025	240,00 €	Association des professionnels de la collecte de fonds exerçant dans tous les secteurs de l'intérêt général, de l'action sociale et humanitaire à l'enseignement supérieur, en passant par la recherche, la culture ou l'environnement. Permet au Département d'approcher des mécènes, de développer des partenariats et de cultiver un réseau professionnel. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie – Mission Mécénat.
Agence « Quand les livres relient » - 2025	70,00 €	Association qui a pour but de fédérer tous les acteurs intervenant dans les pratiques d'accès à la littérature dès le plus jeune âge. Cette adhésion permet à la Direction adjointe de la lecture publique de bénéficier d'informations, de contribuer aux échanges et réflexions avec d'autres partenaires engagés dans la lecture à l'enfant dès le plus jeune âge et à la lutte contre l'illettrisme. Adhésion sollicitée par la Direction adjointe de la lecture publique.

AGIR : Le transport public indépendant – année 2024 année 2025	2 400,00€ 2 400,00 €	Association qui a pour objet d’apporter une capacité d’expertise aux autorités organisatrice de transport de voyageurs, de développer la gestion indépendante des réseaux, d’optimiser la gestion des transports des membres adhérents grâce à la mise en commun des moyens (formation, recherche, savoir-faire ...). Pour le Département l’adhésion concerne le transport des élèves en situation de handicap. Adhésion sollicitée par la Direction des Moyens Généraux.
Alliance Villes Emploi - 2025	8 970,00 €	Réseau national dont l’une des compétences est l’ingénierie des clauses d’insertion dans les marchés publics. Le département y adhère afin de disposer de son offre de services en vue de promouvoir ce dispositif en constante évolution juridique et technique. Adhésion sollicitée par la Direction des Politiques d’Inclusion Durable.
Cerema – 2024	2 500,00 €	Organisme qui a pour but d’apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au cœur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
CLUSIR Nord de France (CLUb de la Sécurité de l’Information Régionale) - 2025	500,00 €	Association qui a pour but de favoriser les échanges autour de problématiques dans le domaine de la sécurité de l’information. Ses membres s’engagent à promouvoir une politique active de sécurité dans leur entreprise et / ou organisation. Adhésion sollicitée par la Direction des Services Numériques.

Coter Numérique - 2025	480,00 €	Association qui regroupe les collectivités territoriales françaises et qui a pour objet l'organisation et la promotion de toutes actions et retours d'expériences dans le domaine du numérique et de ses usages. Adhésion sollicitée par la Direction des Services Numériques.
Culture co - 2025	1 225,00 €	Association qui rassemble les organismes départementaux de développement du spectacle vivant. Elle a pour objectif de valoriser les politiques et l'aménagement culturel des territoires départementaux, de favoriser le dialogue et de contribuer au développement de partenariats innovants. Adhésion sollicitée par la Direction des Affaires Culturelles.
FNCS (Fédération Nationale des Centres de Santé) - 2025	1420,00€	Association qui a pour objet de fédérer et d'accompagner les personnes morales qui gèrent les centres de santé ou porteuses de projets de création de centre, et de promouvoir les centres, leurs modèles et leurs valeurs auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé, des patients et du grand public. Adhésion sollicitée par le Pôle Solidarités - Direction de l'Autonomie et de la Santé.
France Festivals - 2025	1 250,00 €	Association qui constitue un réseau de festivals de musique et de spectacle vivant. Adhésion sollicitée par la Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel.

<p>Groupement national des animateurs en gérontologie - 2025</p>	<p>4 200,00 €</p>	<p>Association qui a pour objet de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à une structure de ressources et d'expertises en animation sociale avec les personnes âgées. Cette adhésion permet au Département de disposer d'un accès à la plateforme Culture à vie et d'en autoriser l'accès à l'ensemble des établissements de la gérontologie et du handicap. Adhésion sollicitée par le Pôle Solidarités - Direction de l'Autonomie et de la Santé.</p>
<p>IDRRIM (Institut des Routes des Rues et des Infrastructures) - 2025</p>	<p>900,00 €</p>	<p>Association qui fédère l'ensemble des acteurs publics-privés agissant dans le domaine des infrastructures de la mobilité et des espaces urbains. Permet au Département d'être informé de l'actualité dans ce domaine, de collaborer au sein de comités opérationnels et de bénéficier de nombreuses publications de référence. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.</p>
<p>IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes) - 2025</p>	<p>534,00 €</p>	<p>Cette association rassemble les professionnels de l'audit et du contrôle internes et plus largement de toutes les fonctions contribuant à la maîtrise des risques. L'adhésion permet d'accéder à l'ensemble des prestations développées par cet institut. Adhésion sollicitée par la Mission Management des risques - Direction du Conseil et de la Conduite du Changement.</p>

LEADER France (Liaison entre Action de Développement de l'Economie Rurale) – 2024	750,00 €	<p>Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est un partenaire majeur, il intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites. Ses priorités sont de consolider le réseau des territoires et des partenaires ; de représenter les territoires dans les instances nationales et européennes ; d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre du programme ; et de défendre la place du développement rural dans les politiques européennes.</p> <p>Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.</p>
Lianes Coopération - 2025	1 500,00 €	<p>Lianes Coopérations est un acteur reconnu en matière d'assistance aux porteurs de projets pour la coopération internationale. L'association met en réseau les acteurs locaux et apporte une ingénierie précieuse aux collectivités et associations impliquées dans des coopérations.</p> <p>Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.</p>
MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière) - année 2024 année 2025	6 500,00 € 4 000,00 €	<p>La MOT a pour rôle d'assister les porteurs de projets, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences. Elle assure l'interface entre les différentes parties prenantes pour trouver les solutions transfrontalières aux bons niveaux.</p> <p>L'adhésion à la MOT permet au Département d'assurer sa présence au sein des instances du réseau (Assemblée, plateforme des techniciens...) et de promouvoir les innovations départementales au sein du réseau</p> <p>Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.</p>

<p>Norlink Fluvial – année 2024 année 2025</p>	<p>2 500,00€ 2 500,00 €</p>	<p>Association dont la vocation est de soutenir le développement du réseau navigable de la région Hauts-de-France, et de venir en aide aux artisans bateliers ou aux entreprises du transport fluvial qui en font la demande. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Canal Seine Nord Europe.</p>
<p>Place de la Communication , Réseau Nord-Pas-de-Calais - 2025</p>	<p>2 400,00 €</p>	<p>Réseau de professionnels communicants qui a pour vocation d'être un lieu privilégié d'échanges sur les métiers et les pratiques professionnelles, de partage d'expériences et de savoir-faire, de réflexions sur les grands sujets liés à la communication, ses enjeux et son évolution, de rencontres pour tisser et développer un réseau relationnel. Adhésion sollicitée par la Direction de la Communication.</p>
<p>RGSF (Réseau des Grands Sites de France) - Année 2024 Année 2025</p>	<p>5 400,00 € 5 400,00 €</p>	<p>Réseau qui associe les personnes morales qui assurent la gestion et la mise en valeur des sites détenteurs du label « Grand Site de France ». Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.</p>
<p>RTES (Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire) -2025</p>	<p>3 960,00 €</p>	<p>Association qui a pour vocation de promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie sociale et solidaire, de constituer un lieu ressources en terme d'information et lieu d'appui à la mise en œuvre de projet, de contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ; d'élaborer une réflexion à partir de pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Economie Sociale et Solidaire</p>

Rivages de France - 2025	35,00 €	Association qui fédère, représente, anime et valorise un réseau national de gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
Seine Nord - Alliance Seine Escaut - 2024	3 000,00 €	Association qui a pour objectif de promouvoir et de favoriser par tous moyens, auprès des pouvoirs publics et de l'opinion, la réalisation effective et dans les meilleurs délais de la liaison fluviale à grand gabarit Seine Nord Europe entre Compiègne et le canal Dunkerque – Valenciennes, ainsi que tous les travaux de modernisation nécessaire en amont et en aval de ces deux liaisons. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Canal Seine Nord Europe.

Il convient de me donner acte de ce compte rendu de l'exercice de la présente délégation, en matière de renouvellement d'adhésions aux associations.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1527609-DE-1-1

Date de télétransmission : 17/10/2025

Date de réception préfecture : 17/10/2025

Publication électronique le : 17 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. François LEMAIRE, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Marine LE PEN, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE DE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT - BILAN 2024 DES AIDES FINANCIÈRES

(N°2025-368)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3221-12-1 ;

Vu la délibération n°2022-487 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Complément aux délégations d'attribution du Président du Conseil départemental » ;

Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation de compétences au Président du Conseil départemental » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation de compétence en matière de Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2024, tel que repris au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission des Dynamiques Logement-Habitat

RAPPORT N°9

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE DE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT - BILAN 2024 DES AIDES FINANCIÈRES**

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) regroupe plusieurs dispositifs d'aides financières et de mesures d'accompagnement social auprès des ménages les plus démunis.

Le FSL s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du projet de mandat du Département et plus particulièrement l'ambition 8 du Pacte des solidarités humaines « *Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique* » notamment en « *soutenant financièrement ceux qui ne peuvent pas payer leur factures d'énergie* ».

Au titre de sa délégation de compétence, c'est le Président du Conseil départemental qui prend prendre les décisions relatives au FSL, notamment sur les aides financières.

En 2024, les dépenses réalisées au titre du FSL représentent au total 7 963 435,73 €. La partie objet du présent rapport s'élève à 3 515 040,44 € et concerne les aides financières auprès des ménages, pour accéder et se maintenir dans un logement dans de bonnes conditions. Les autres dépenses concernent les mesures d'accompagnement individuel et collectif, faisant l'objet de conventions soumises régulièrement à la décision de la Commission Permanente, et les charges de fonctionnement du fonds.

Les recettes représentent 7 940 307,44 € dont 7 224 656,90 € de dotations, 715 650,54 € de remboursements de prêt.

Les dotations se répartissent comme suit :

- 5 000 180 € du Département ;
- 575 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole ;
- 708 658,60 € des bailleurs sociaux ;

- 940 800 € des fournisseurs d'énergie et d'eau.

Le compte de résultat net de 2024 présente un déficit de 23 128,29 €.

Le bilan d'activité 2024 des aides financières à destination des ménages

La part des dépenses dédiées au financement des aides s'élève à 3 515 040,44 € dont 895 390,37 € sous forme de prêt.

Les 9 territoires ont examiné, en Commission Locale Fonds Solidarité Logement (CL FSL), sur l'ensemble du dispositif 9 860 demandes d'aides soit une augmentation de 2% par rapport à 2023. 7 017 aides ont été accordées soit pour l'accès à un logement, soit pour l'apurement d'un impayé de loyer, soit pour l'apurement d'une dette d'eau, d'énergie ou de télécommunication.

1. L'accès au logement

Son objectif est de permettre à un ménage en situation de mal logement d'accéder durablement à un logement autonome adapté à sa situation familiale et financière.

Cette aide se décompose comme suit :

- Une aide à la recherche de logement par l'octroi d'une recevabilité dans le cadre des Logements Non Identifiés (LNI).

En 2024, les CL FSL ont statué sur 3 006 dossiers, contre 3 044 en 2023, dont 2 375 recevables. Le taux d'accord est de 78 %.

- Une aide à l'entrée dans le logement par l'octroi d'une aide financière pour le paiement du dépôt de garantie, du 1^{er} loyer, des ouvertures de compteurs eau et énergie, de l'assurance locative, de l'achat de mobilier de première nécessité ainsi qu'une garantie de loyer.

En 2024, les CL FSL ont statué sur 2 620 dossiers, contre 2 606 en 2023, dont 2 108 accords pour un montant financier de 1 441 187,38€ dont 433 883,73 € en prêt. Le taux d'accord est de 80%.

En matière de garanties de loyer, 111 ont été accordées contre 88 en 2023. Ces garanties courent sur les 36 premiers mois de location et permettent de prendre en charge, au maximum, 18 mois d'impayés de loyer.

2. Le maintien dans le logement

Son objectif consiste à apurer une dette de loyer sous réserve que le bailleur accepte de maintenir le ménage dans le logement ou de le muter dans un logement adapté à sa situation financière et familiale. Cette aide peut intervenir auprès de ménages en procédure d'expulsion.

En 2024, les CL FSL ont statué sur 1 784 dossiers, soit une augmentation de

17 % par rapport à 2023, dont 870 accords pour un montant financier de 1 238 370,93 € dont 461 506,64 € en prêt soit une aide moyenne de 1 396 € auxquels s'ajoutent 66 accords de principe actifs au 31 décembre 2024.
Le taux d'accord est de 49%.

En matière de garanties de loyer, 39 ont été mobilisées, contre 47 en 2023, pour un montant financier de 36 729,70 € soit une aide moyenne de 941 €.

3. La lutte contre la précarité énergétique

3.1 Eau-Energie-Télécommunication : EET

Son objectif consiste à apurer une dette d'eau, d'énergie ou de télécommunication sous réserve que le ménage habite dans un logement adapté à sa situation financière et familiale.

En 2024, les CL FSL ont statué sur 2 679 dossiers, soit une hausse de 15 % par rapport à 2023, dont 1 675 accords pour un montant financier de 753 252,43 € auxquels s'ajoutent 57 708 € sous forme d'abandons de créances, de la part des opérateurs d'eau, soit une aide moyenne de 484 €.
Le taux d'accord est de 63 %.

3.2 Le fonds de travaux

C'est une aide financière qui vise à favoriser le maintien des ménages les plus fragiles dans un logement adapté et de qualité par le financement de travaux de rénovation énergétique. C'est un dispositif complémentaire aux aides de l'Anah.

En 2024, 9 dossiers ont été finalisés pour un montant financier de 45 500 €. A cela s'ajoute 9 accords de principe pour un engagement financier de 48 000 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de me donner acte de la présentation du compte-rendu de l'exercice de la présente délégation ;

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1527614-DE-1-1

Date de télétransmission : 16/10/2025

Date de réception préfecture : 16/10/2025

Publication électronique le : 16 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. François LEMAIRE, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TÉLÉASSISTANCE

(N°2025-369)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1411-3 et L.1413-1 ;

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment, son article L.3131-5 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après avoir été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de

sa réunion du 27/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du rapport d'activité concernant la délégation de service public de téléassistance, au titre de l'année 2024, conformément au document en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Prestation départementale de téléassistance

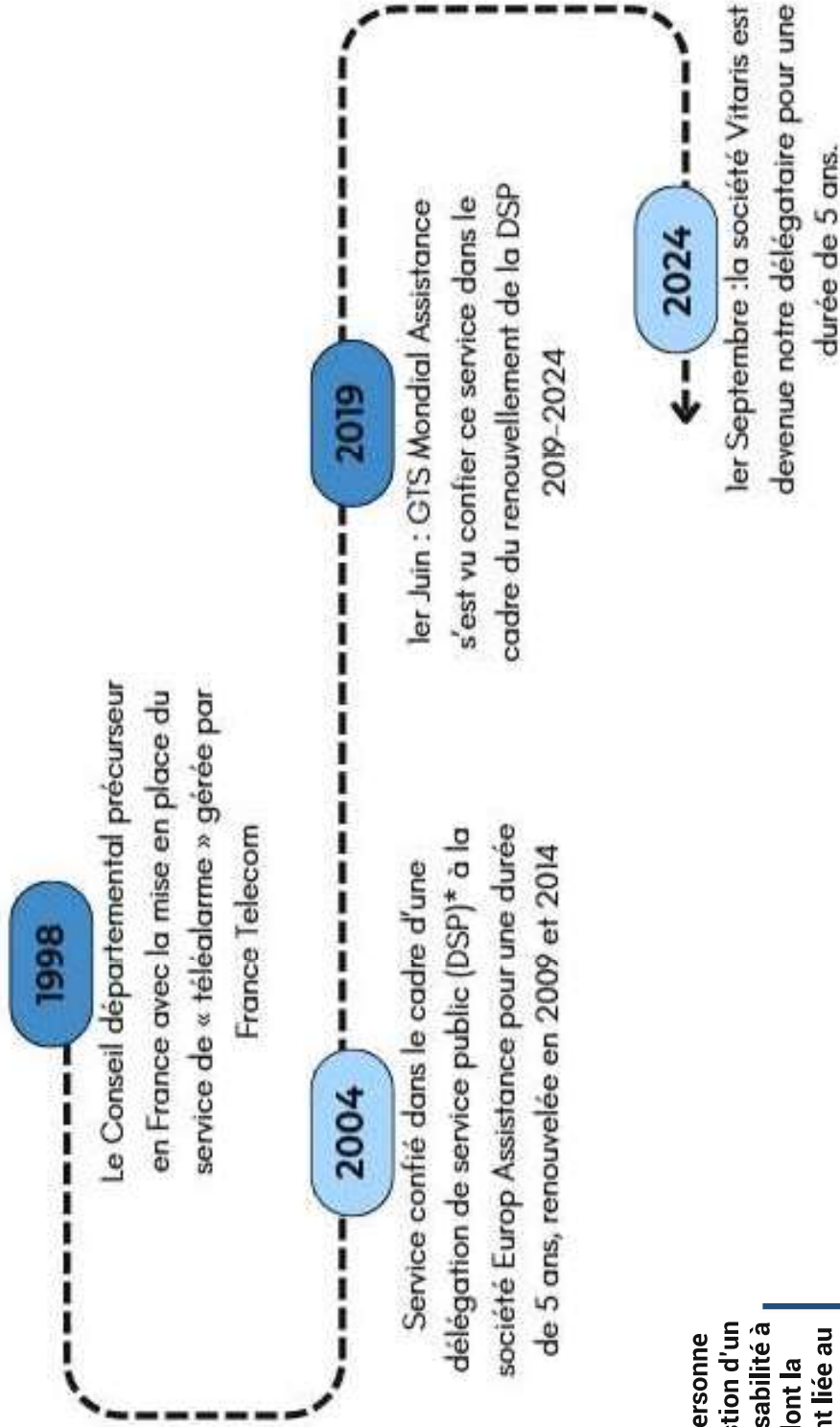
Activité 2024

Ordre du Jour

- I. 2024 : année du changement de prestataire dans le cadre de la délégation de service public**
- II. Données et statistiques 2024 du parc de GTS Mondial Assistance**
- III. Comptes de la délégation**
- IV. Rapport d'activité du service d'assistance psychologique**
- V. Bilan de la période de substitution de la téléassistance par Vitaris**

I. 2024 : année du changement de prestataire dans le cadre de la délégation de service public

HISTORIQUE SUR LE SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE



*DSP : un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service.

Le changement de coût de la téléassistance

1^{er} janvier au 31 août 2024 (GTS Mondial Assistance) :

Pour un seul abonné : **8,77€ TTC*** par mois incluant le détecteur de chutes dès lors que le besoin est identifié.

Pour un couple : **9,47€ TTC*** par mois incluant les détecteurs de chutes dès lors que le besoin est identifié.

A partir du 1^{er} septembre 2024 (Vitaris) :

Le coût est de **6,84 €** pour un abonné ou un couple mais sans le détecteur de chute.

Coût avec le détecteur de chutes lourdes avérées : **9 €**

Le service de téléassistance est susceptible d'être pris en charge en partie et sous conditions de ressources par le Conseil départemental pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Le service de téléassistance proposé par le Conseil départemental ouvre droit à un crédit ou une réduction d'impôt de 50 % de la somme totale payée sur une année.

Les autres options négociées (Vitaris) :

- La téléassistance mobile avec géolocalisation : 7.80 TTC/mois
- Le détecteur de monoxyde de carbone : 3 € TTC/mois
- Le chemin lumineux : 9.60 € / TTC
- Le détecteur de fumée : 3 € TTC/mois
- Le détecteur de gaz : 3.59 € TTC/mois
- Le détecteur d'inactivité : 3 € TTC/mois
- La tablette numérique wifi : 45.00 € TTC/mois

Il est également possible d'acheter une boîte à clés : 59.90 €

Les délais d'installation du matériel de Vitaris

Le délai d'installation pour les nouvelles demandes :

48h ouvrables *

Pour les sorties d'hospitalisation ou autre urgence :

24h ouvrables

Le délai pour les dépannages :

24h ouvrables **

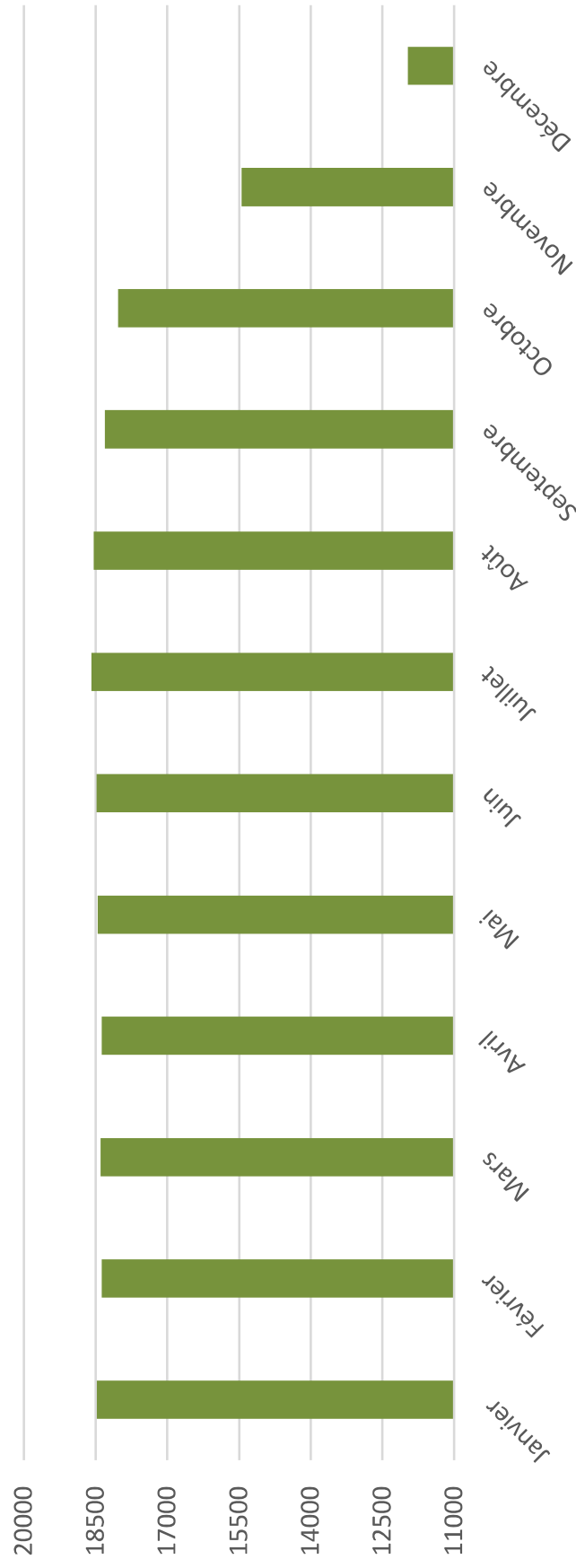
* Du lundi au vendredi pour les installations, le samedi exceptionnellement

** Du lundi au samedi pour les dépannages

II. Données et statistiques 2024 du parc de GTS Mondial Assistance

- **Abonnés actifs de GTS Mondial Assistance au 31/12/2024 : 11968 abonnés (dont 403 de moins de 60 ans)**

Nombre d'abonnés actifs chez GTS
année 2024



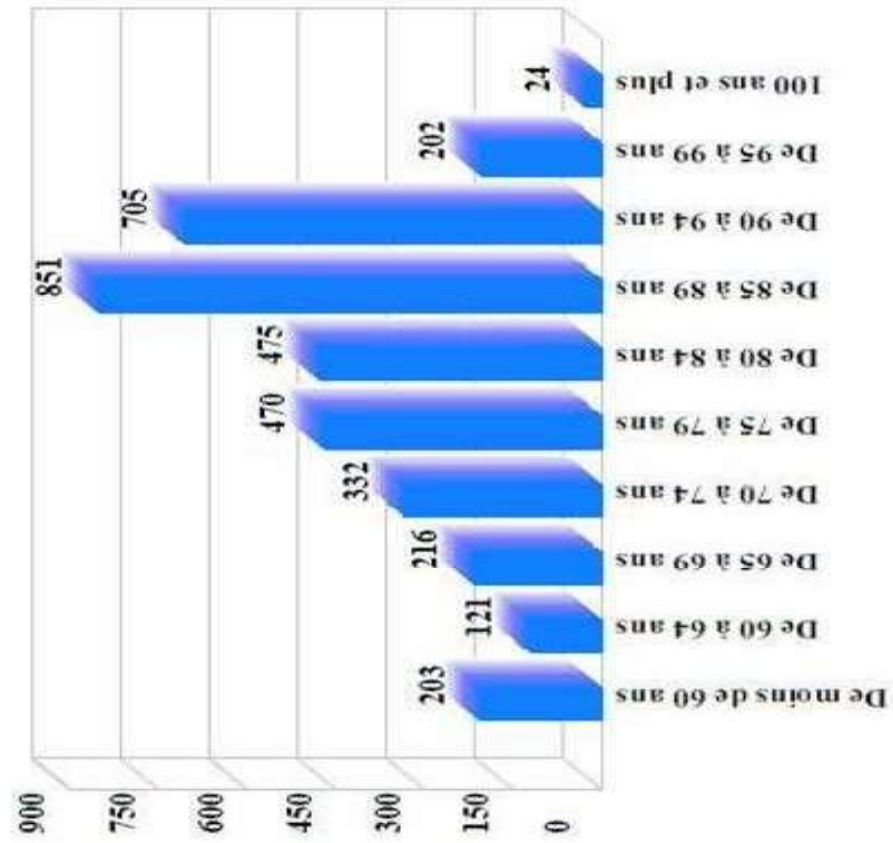
Démarrage des substitutions de matériel en novembre 2024

Profil des bénéficiaires au 31 décembre 2024

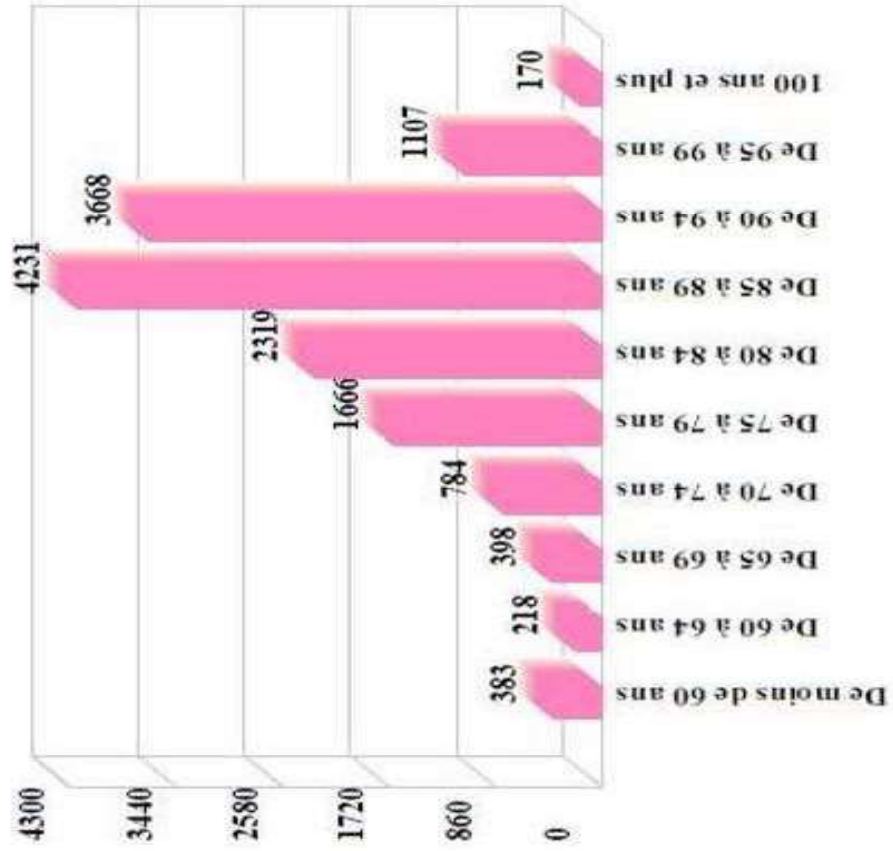
<u>GTS Mondial Assistance</u>	
Répartition Homme/Femme	bénéficiaires dont : 19,4 % d'hommes (3599) 80,6 % de femmes (14944)
Moyenne d'âge	84 ans
Part des 75 ans et +	15 888 personnes soit 85,7 % des bénéficiaires

Répartition Homme / Femme par tranche d'âge

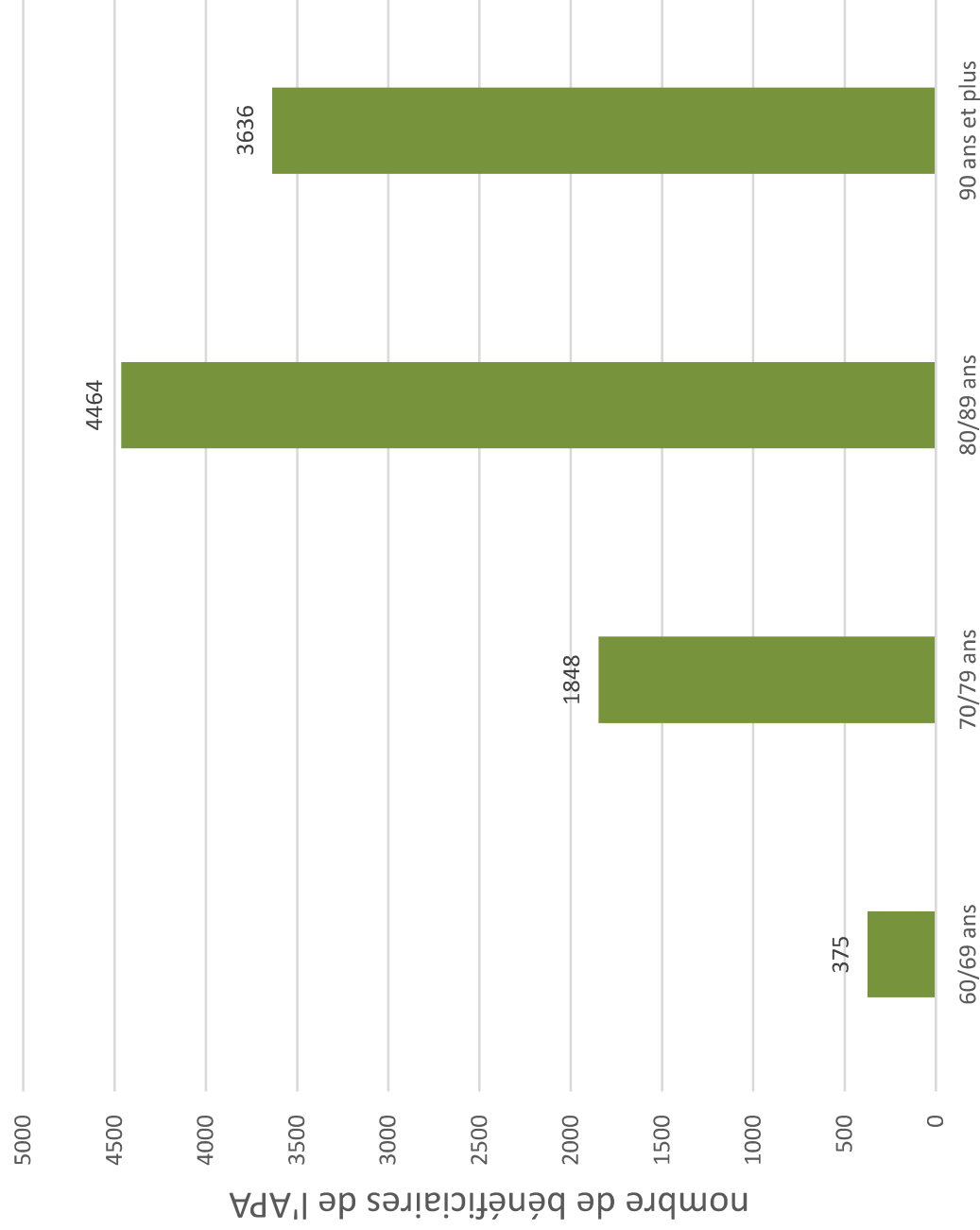
HOMME



FEMME



Répartition bénéficiaires de l'APA avec téléassistance par tranche d'âge



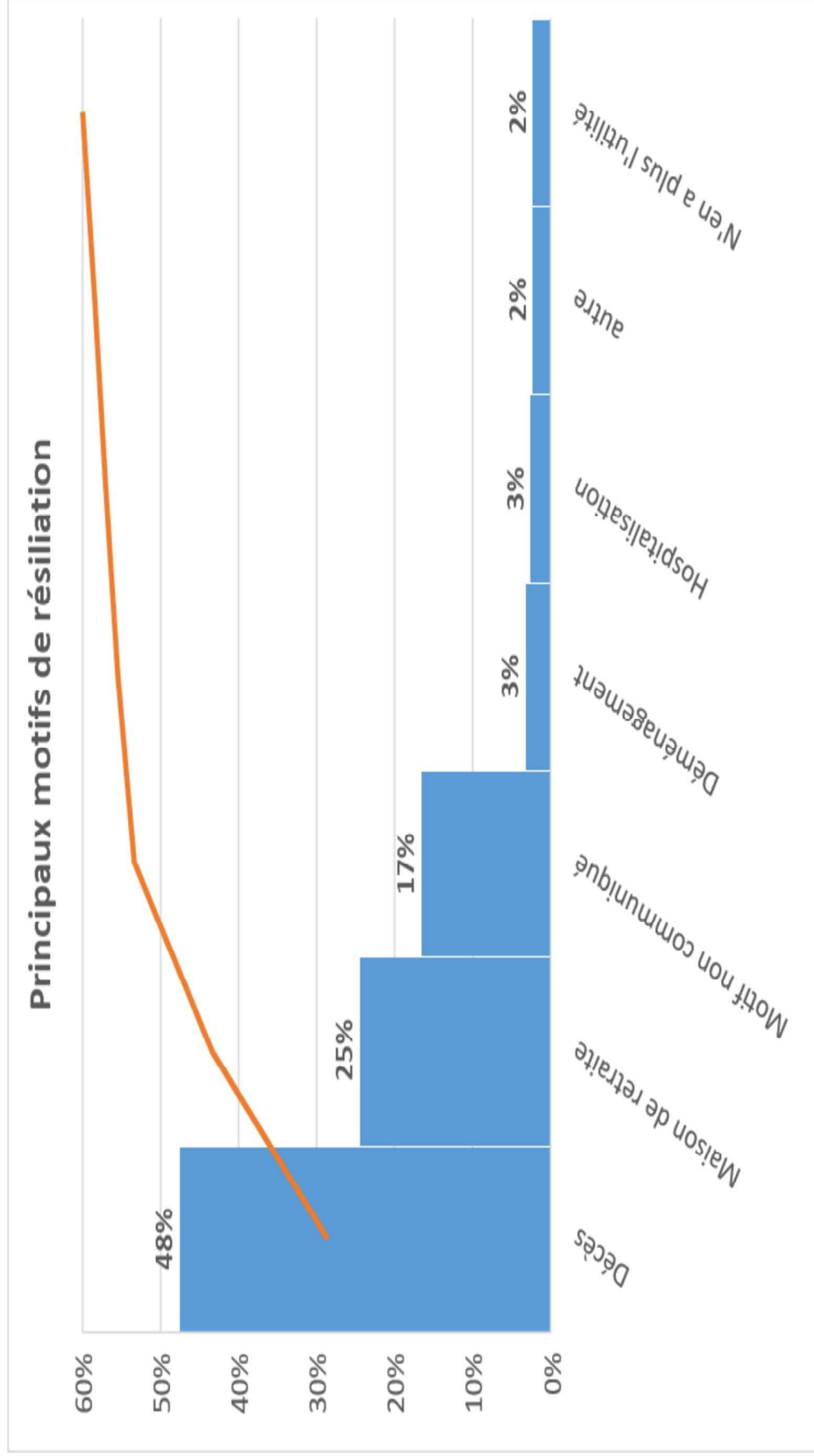
10 323 bénéficiaires de l'APA sont abonnés à un service de téléassistance ce qui représente **36,8 %** des bénéficiaires de l'APA à domicile.

⇒ **1842** Hommes

⇒ **8481** Femmes

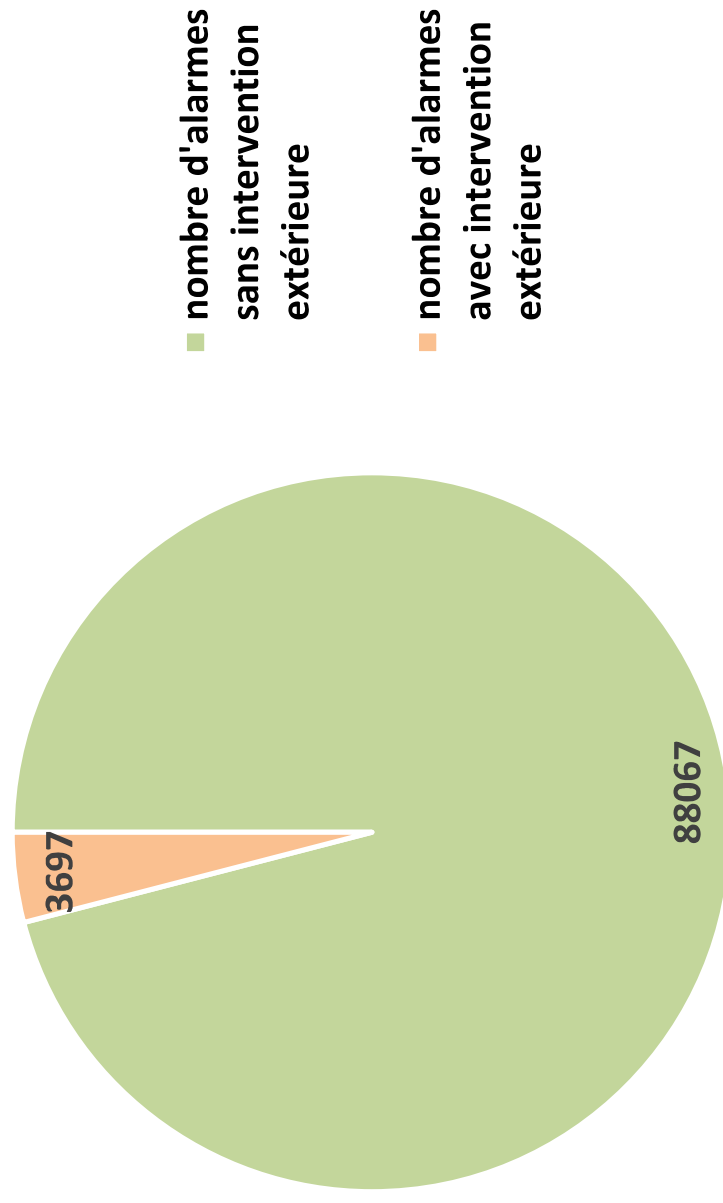
Il y a également **5731** bénéficiaires de la PCH qui ont perçu une prestation pour de la téléassistance en 2024.

Motifs de résiliation indiqués par les abonnés à GTS



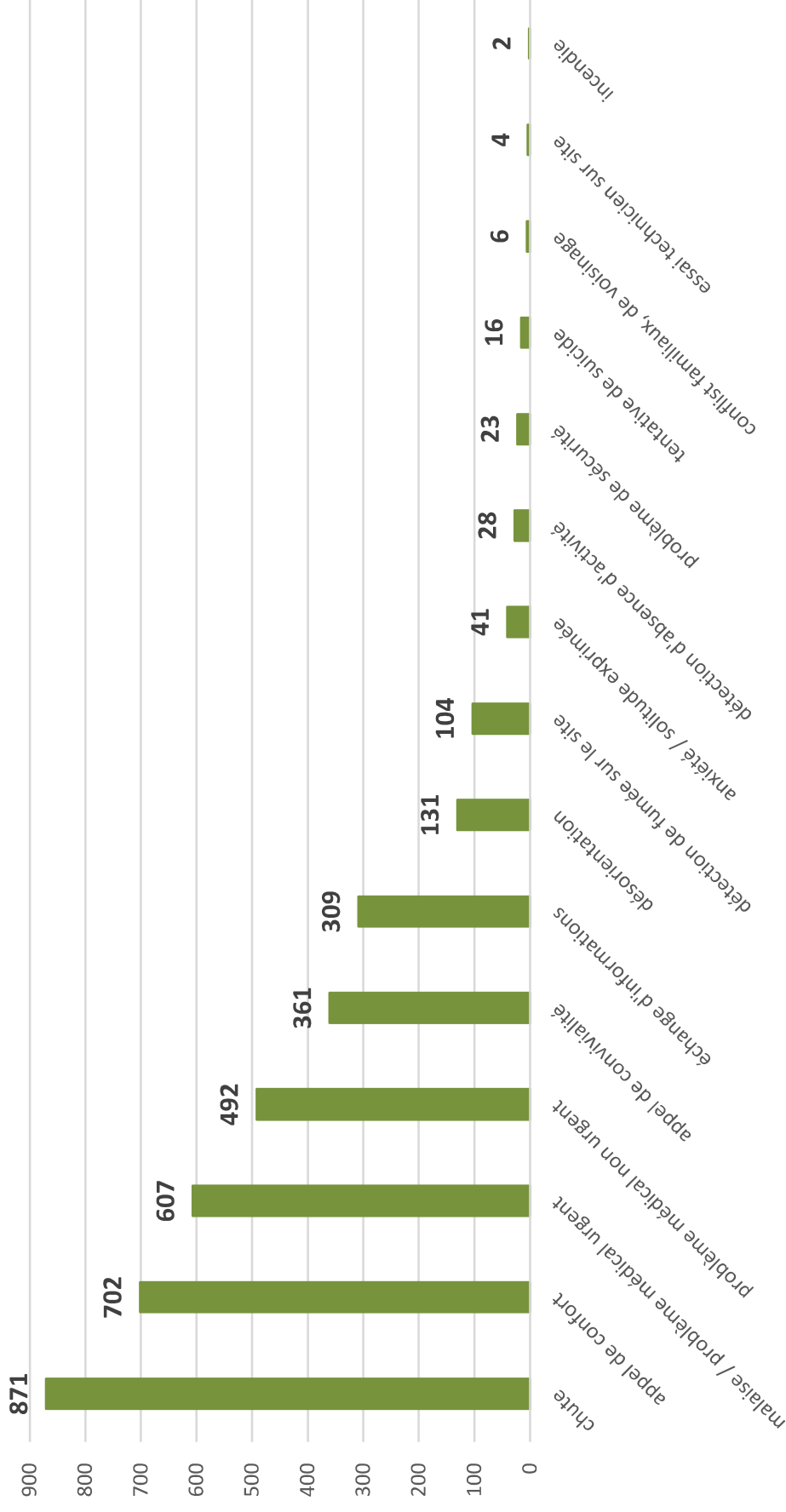
GTS Mondial Assistance a enregistré 2185 résiliations dont les principaux motifs sont : les décès et l'entrée en institution qui représentent 71,3 % du total des résiliations

Répartition des appels d'urgence reçus par GTS Mondial assistance



Au total, 91 764 alarmes traitées en 2024 au lieu des 243 199 alarmes en 2023. Cela représente une diminution de 37.7 % par rapport à 2023.

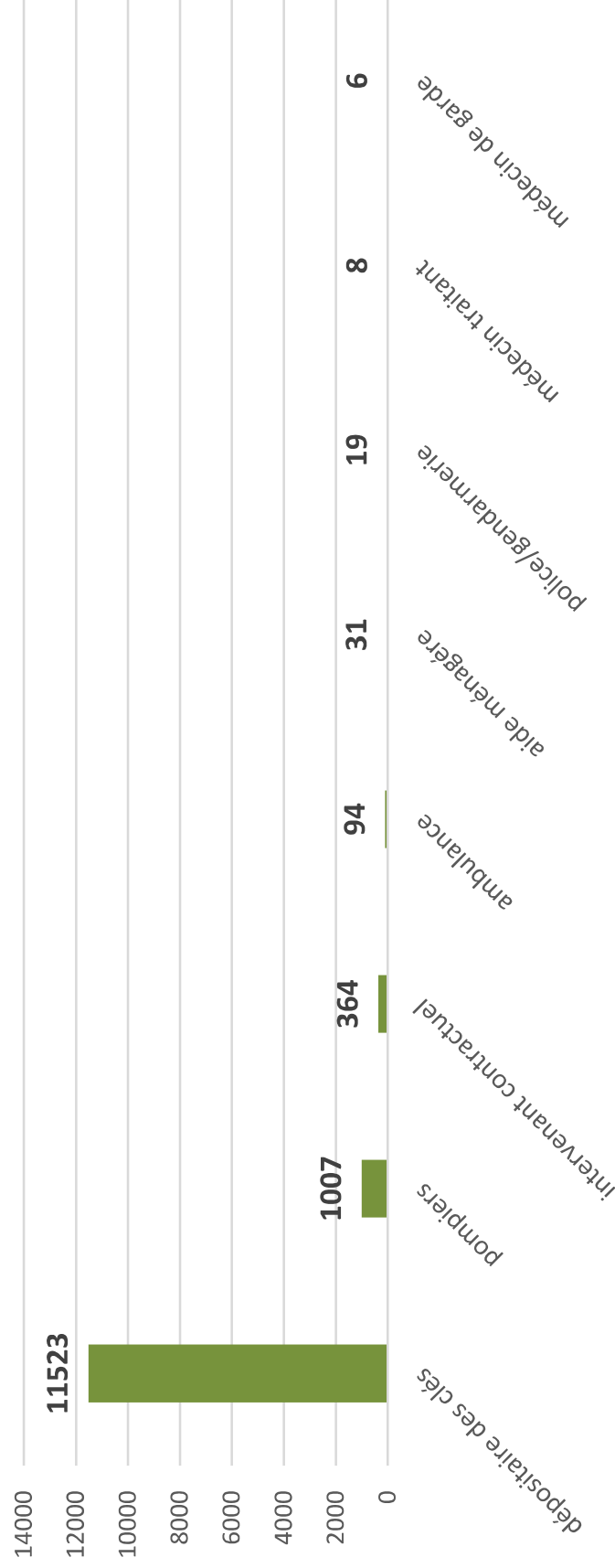
Motifs des appels d'urgence avec intervention extérieure



3 697 alarmes (avec intervenant extérieur) traitées au lieu des 23 471 alarmes en 2023.

La majorité des interventions concernent des chutes, des appels de confort et des problèmes de santé urgents.

Intervenants qui se sont déplacés suite au déclenchement d'une alarme

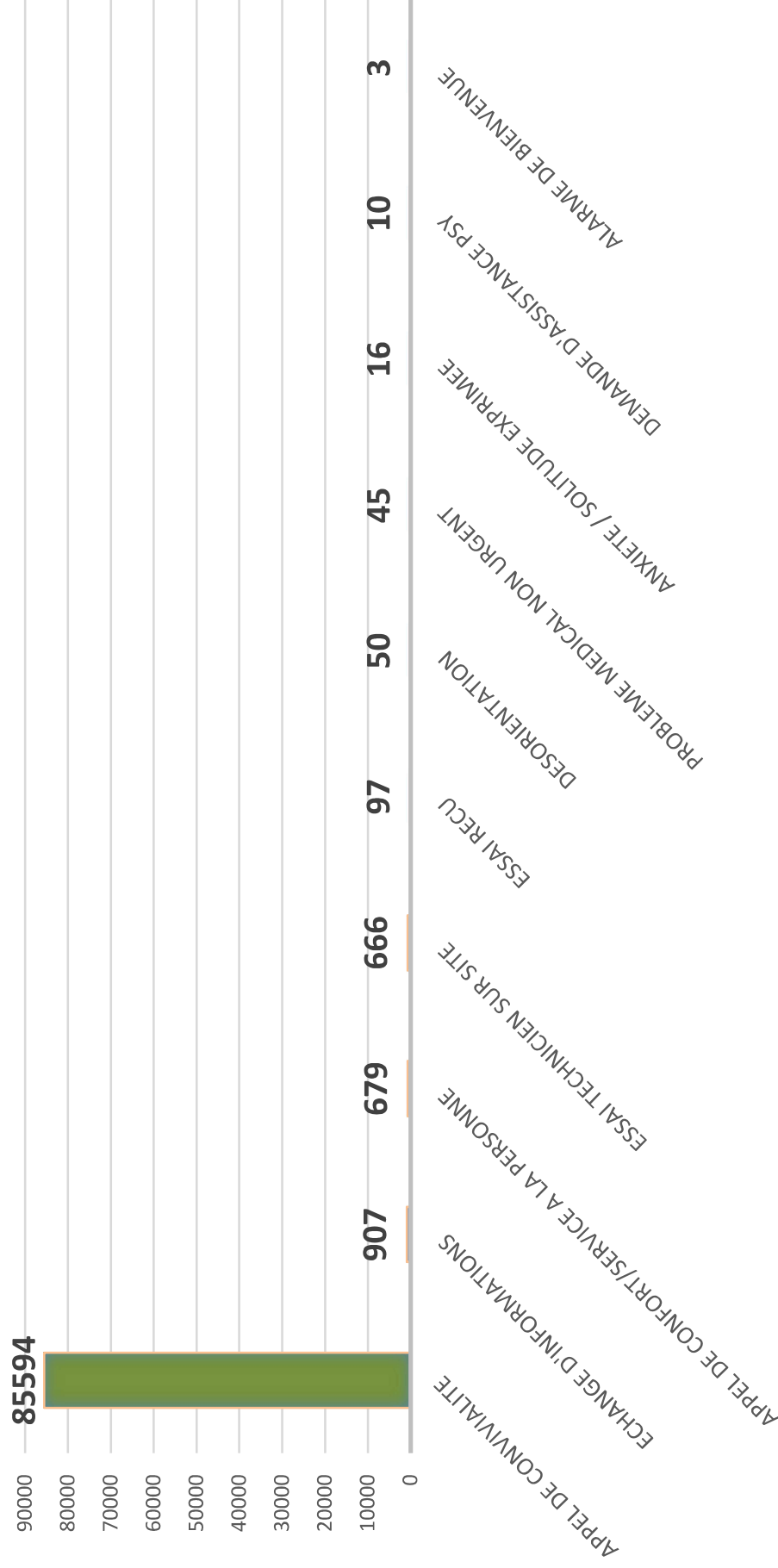


Les dépositaires des clés (famille, voisins) inscrits dans le contrat de téléassistance sont les intervenants mobilisés en priorité suite au déclenchement d'une alarme pour lever les doutes.

Le taux de sollicitation des pompiers est de 0,76 % de la totalité des appels reçus.

Ces interventions ont donné lieu à 1 209 hospitalisations.

Motifs des appels ne donnant pas lieu à une intervention extérieure



88 067 alarmes (sans intervenant extérieur) traitées en 2024, dont la quasi majorité concerne des appels de convivialité.

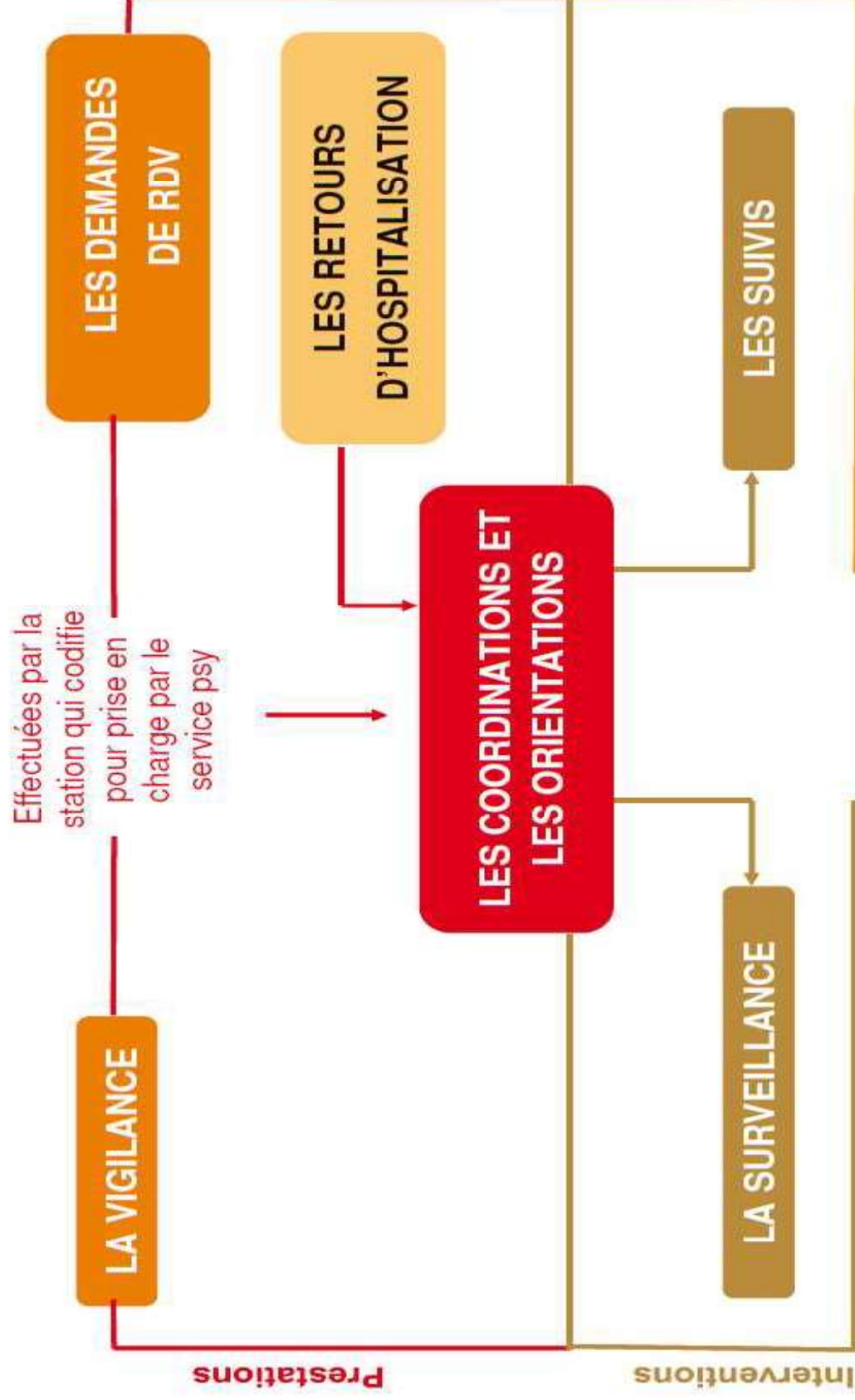
III. Comptes de la délégation

Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	1 595 280 €	1 483 975 €	1 527 036 €	1 592 497 €	
Production immobilisée		6 510 €	4 944 €	8 779 €	
Produits d'exploitation	1 595 580 €	1 483 975 €	1 531 981 €	1 601 276 €	
<hr/>					
Coûts des plateaux	-776 721 €	-802 744 €	-714 834 €	-643 389 €	
Coûts des missions techniques	-727 007 €	-601 841 €	-588 758 €	-653 559 €	
Coûts des matériels	-305 332 €	-272 683 €	-250 456 €	-265 558 €	
Coûts standard et service client	-135 056 €	-122 681 €	-109 580 €	-85 679 €	
Coûts de structure	-326 716 €	-271 227 €	-255 121 €	-279 715 €	
Autres charges	-104 427 €	-106 472 €	-157 320 €	-143 926 €	
Dépenses	-2 375 259 €	-2 177 647 €	-2 076 068 €	-2 071 826 €	
<hr/>					
Résultat net	-779 979 €	-693 672 €	-544 087 €	-470 550 €	

IV. Rapport d'activité service d'assistance psychologique

Rappel : le service d'assistance psychologique - Les différents types de prestations



V. Bilan de la période de substitution de la téléassistance

La période de substitution entre les 2 prestataires s'est étendue de novembre 2024 à fin mai 2025.

Ce sont 17 821 abonnés qui ont reçu un courrier du Département puis une proposition de rendez-vous de Vitaris pour effectuer le changement de matériel.

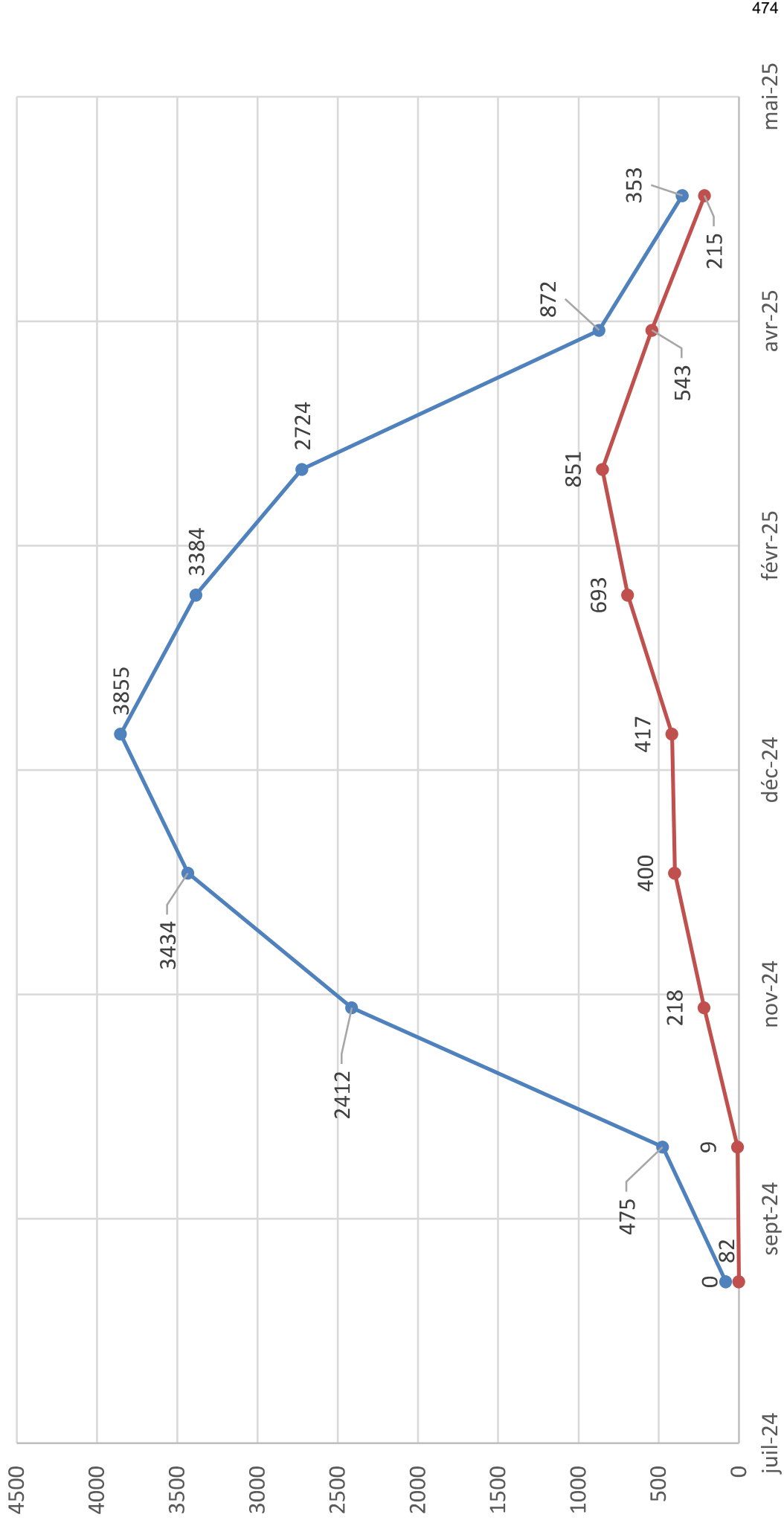
La substitution a été réalisée au domicile des abonnés par un technicien installateur.

Démarche gratuite pour l'abonné.

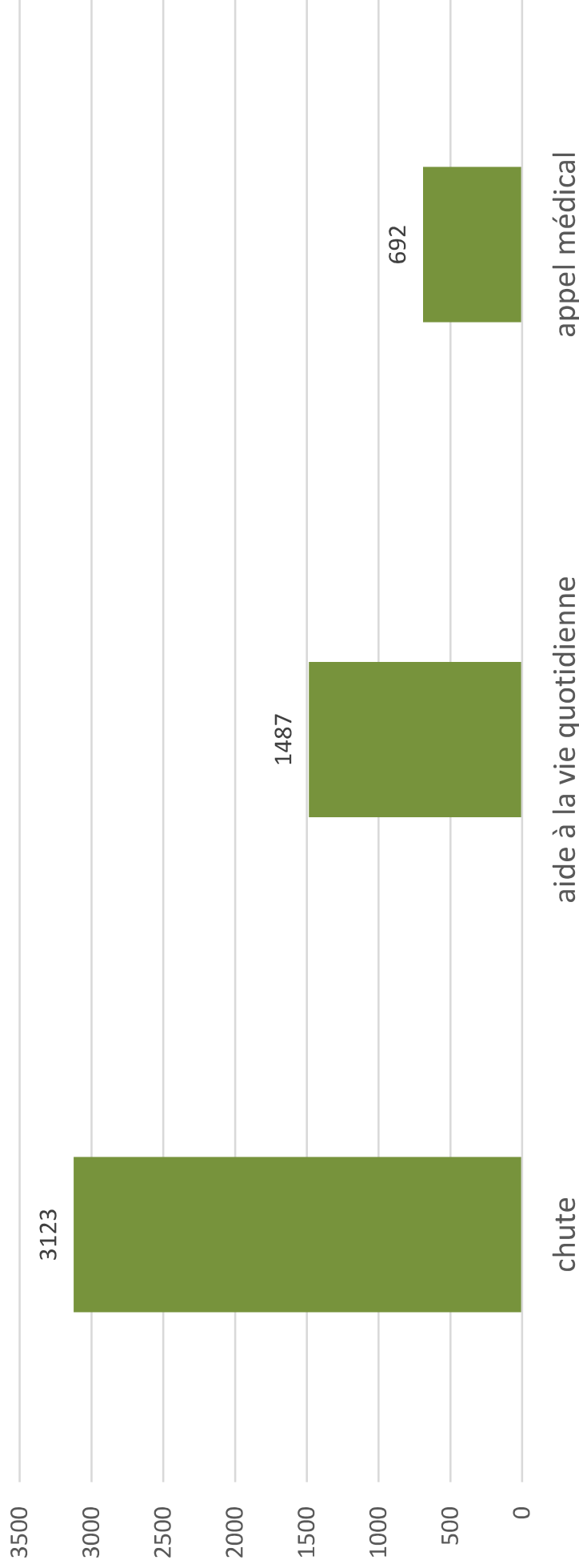
Les échéances ont été tenues grâce à la collaboration et la réactivité de Vitaris.

- Un bilan interne a eu lieu le 29 avril 2025 pour identifier les difficultés rencontrées et les améliorations possibles. L'objectif est de préparer le cadre de la prochaine DSP 2029 – 2034 en proposant des modifications de la future convention.
- Un comité de pilotage a eu lieu le 13 mai 2025 avec Vitaris pour effectuer un bilan partagé de cette phase de la DSP.

Nombre mensuel de substitutions de téléassistance et de résiliations par Vitaris



Nombre d'appels reçus par Vitaris depuis le 01.09.2024 ayant un motif prioritaire



4,9 % des déclenchements de téléassistance concernent des appels ayant un motif prioritaire.

2,5 % des appels ont nécessité une prise en charge par les services de secours.

51 % des appels prioritaires sont traités par le réseau de solidarité de l'abonné (les contacts inscrits dans le contrat d'abonnement).

Merci de votre attention

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement

RAPPORT N°10

Canton(s): Tous les cantons

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TÉLÉASSISTANCE**

Le Département propose un service de télé assistance pour les habitants qui peuvent en avoir besoin. La gestion de ce service est assurée par un délégataire.

En vertu des articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et L.3131-5 du Code de la commande publique, le délégataire doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services. Il permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport doit être préalablement présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) telle que définie par l'article L1413-1 du CGCT.

Destinée à favoriser la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, cette commission est composée de représentants de l'assemblée délibérante désignés à la représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales également nommés par l'assemblée délibérante.

L'article L.1411-3 précité prévoit que l'examen du rapport communiqué à la CCSPL « est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

Ainsi, la présente délibération porte sur le rapport du délégataire GTS Mondial Assistance (délégataire sortant) sur l'exécution de la délégation de service public de télé assistance au titre de l'année 2024 et sur la période de substitution entre le prestataire sortant et le nouveau délégataire VITARIS. Ce rapport d'activité joint en annexe de la présente délibération a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux du 27 juin 2025.

Il convient de me donner acte de la présentation du rapport d'activité au titre de l'année 2024 de la délégation de service public de télé assistance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1527621-DE-1-1

Date de télétransmission : 14/10/2025

Date de réception préfecture : 14/10/2025

Publication électronique le : 14 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. François LEMAIRE, M. Steeve BRIOIS, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2024

(N°2025-370)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**Article 1 :**

De la présentation du rapport d'activité des services départementaux pour l'exercice 2024 ainsi que du rapport financier, et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Le rapport d'activité et le rapport financier visés à l'article 1 sont annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

62
Pas-de-Calais
Mon Département



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



RAPPORT D'ACTIVITÉS

- ANNÉE 2024 -



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

En 2024, la mise en œuvre de notre projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » s'est poursuivie de manière intense ; les projets, dispositifs, actions et politiques issus des Pactes des solidarités humaines, des réussites citoyennes et des solidarités territoriales, ainsi que des délibérations structurantes adoptées en 2023, se sont concrétisées. Malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le Département tient ses ambitions et relève les défis auxquels il est confronté dans tous ses domaines de politiques publiques.

Concrètement, pour les habitants, cela veut dire notamment un plus grand nombre de places pour les enfants qui nous sont confiés, l'ouverture d'habitats inclusifs pour les personnes en perte d'autonomie ou encore un accueil de meilleure qualité pour les publics en insertion afin de trouver une réponse adaptée à leurs besoins. C'est aussi la création de « carrefours des parents », véritables lieux d'échanges et de rencontres au sein des collèges, ou les résidences d'artistes dans ces établissements qui permettent aux jeunes de s'ouvrir aux autres. Autre action concrète : le déploiement de mesures jeunesse revisitées, en lien étroit avec le réseau de partenaires du Département. C'est encore l'adoption d'un plan de transition pour la décarbonation visant à une réduction de 10 % de nos émissions d'ici 2028 ou l'adoption du plan collèges.

Le Département a également continué à cultiver sa proximité avec la population, à travers par exemple la concertation des jeunes sur la thématique environnementale ou la Tournée des territoires, devenue un rendez-vous annuel pour la population. La conférence/débat « jeunesse : ouvrir le champ des possibles » organisée en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès a par ailleurs été l'occasion de réunir nos partenaires.

Deux événements majeurs ont par ailleurs marqué fortement cette année 2024 et requis une mobilisation exceptionnelle des services départementaux.

Les inondations de l'hiver 2023-2024 sont bien sûr encore dans tous les esprits. Pendant toute la durée de la crise, les moyens humains et matériels ont été déployés par le Département, pour aider les habitants sinistrés à travers la prise en charge de la franchise d'assurance, et aussi pour sécuriser et nettoyer les routes, et également venir en soutien et en accompagnement aux communes sinistrées. Aujourd'hui plus de 200 chantiers ont été réalisés et les travaux vont se poursuivre jusqu'en 2027.

Les Jeux olympiques et paralympiques ont constitué une formidable occasion de rassembler autour des valeurs de partage et d'inclusion, chères à notre collectivité. Que ce soit à travers le village itinérant, les relais des flammes olympique et paralympique, ou encore lors de l'olympiade culturelle et des nombreux projets portés par les collèges, le Département a été au rendez-vous de cet événement festif. Jeunes, collégiens, structures sportives, personnes en situation de handicap... tous les publics ont pu bénéficier de l'engagement de la collectivité dans l'accueil des Jeux et ont pu soutenir les membres de l'équipe olympique et paralympique du Pas-de-Calais.

Je souhaite ici remercier les élus, constamment mobilisés aux côtés de la population durant cette année, ainsi que l'ensemble des agents départementaux pour l'engagement sans faille dont ils font preuve dans la mise en œuvre des missions portées de la collectivité.



Éditorial de la Directrice générale des services départementaux du Pas-de-Calais

L'année 2024 s'est caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre du projet de mandat et la traduction concrète des orientations politiques dans le quotidien des usagers. L'administration était à pied d'œuvre, au siège comme sur les territoires, pour déployer les politiques départementales et rendre effectives les ambitions des Pactes des solidarités territoriales, des réussites citoyennes et des solidarités humaines.

En interne, la transformation des pratiques s'est également poursuivie de plusieurs manières.

La charte des valeurs et des engagements professionnels réunit dorénavant l'ensemble des agents autour de 5 valeurs essentielles, qui font l'identité de l'administration départementale : la confiance, l'exigence, la responsabilité, la bienveillance et l'engagement. Présentée lors du séminaire des cadres, elle a été déployée au sein de la collectivité tout au long de l'année autour d'ateliers participatifs sur chaque valeur et d'outils d'autodiagnostic et d'animation à destination des équipes.

Parallèlement à l'appropriation de cette charte, s'est également ouverte la coopérative des cadres, espace collaboratif de l'intranet visant à mettre à disposition du collectif des cadres tous les outils et ressources nécessaires à l'exercice quotidien de leurs missions, que ce soit en tant que manager d'équipe ou responsable de projet. Un objectif : promouvoir une culture commune qui permette de rendre notre collectivité dynamique et partie prenante d'un service public efficace à destination des habitants du Pas-de-Calais.

Cette démarche s'est également accompagnée d'un parcours de formation des managers visant à consolider les bases de cette culture commune autour de la déontologie et du juridique, du bien vivre au travail et du numérique. De manière complémentaire, deux journées complètes dédiées à l'identification des situations de conflit et à la mobilisation et la motivation des collaborateurs, ont par ailleurs été proposées à l'ensemble des cadres.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans la volonté de transformation des pratiques au sein de la collectivité et contribue à la diffusion, en interne comme en externe, d'une image positive du Département.

L'année 2024 a encore une fois démontré l'engagement de l'ensemble de l'administration aux côtés des habitants.

Une administration engagée dans les période d'épreuves bien sûr, lors des épisodes d'inondations qui ont marqué l'hiver 2024-2025 et dont les effets se font encore sentir aujourd'hui : les agents sur les territoires comme au siège se sont mobilisés pour répondre au plus vite aux urgences liées aux dégâts causés par les pluies et coulées de boue. Mises en sécurité des zones sinistrées, premières réparations, organisation des déviations, secours aux personnes, soutien financier et accompagnement aux communes et aux habitants... Le Département a su répondre présent durant toute cette période et apporter son appui conformément aux attentes des usagers.

Une administration engagée dans les temps festifs également, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de l'été, en proposant nombre d'activités sportives et d'opportunités de vivre cet événement au plus près des athlètes. Village itinérant, relais de la flamme olympique et paralympique, olympiade culturelle, mobilisation des collégiens... sont autant de propositions portées par le Département à destination des habitants du Pas-de-Calais et qui ont permis de diffuser les belles valeurs du sport.

Cette année encore, la collectivité peut être fière de cet engagement, aux côtés des élus départementaux, ainsi que du travail accompli auprès des partenaires et des territoires et de la qualité du service rendu aux usagers du Pas-de-Calais.



SOMMAIRE

6 Le Département du Pas-de-Calais

8 L'organisation politique

9 L'organisation administrative

10 La situation financière

11 Les temps forts dans le département

14 Les temps forts dans les territoires



Pour mettre en œuvre l'ensemble de ses politiques publiques et conduire les missions de service public nécessaires au quotidien des habitants du Pas-de-Calais, le Département exécute un budget annuel de plus de 2 milliards d'euros, décidé par les 78 élus qui composent l'assemblée départementale. La collectivité peut également s'appuyer sur les 7 000 agents qui la composent pour assurer une proximité de tous les instants, auprès de tous.

Le département du Pas-de-Calais est constitué de 7 territoires dont la diversité nécessite une réponse spécifique. L'organisation territorialisée des services départementaux permet de conduire des missions de service public adaptées aux besoins des élus, des habitants et des partenaires des territoires. En 2024, l'activité départementale s'est traduite en « temps forts » sur chaque territoire démontrant ainsi la capacité des services à apporter une réponse de proximité et cohérente face aux besoins.

LES SOLIDARITÉS HUMAINES

Protéger, aider les populations à tous les âges de la vie

22 Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

26 Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

28 Le numérique, un outil au service des usagers



Servir les habitants au cœur des territoires

30 Cartographie des Maisons du Département Solidarité (MDS)

31 Les Maisons du Département Solidarité dans les territoires

En tant que chef de file des solidarités humaines, le Département œuvre tous les jours à assurer toujours plus de justice sociale, de protection et d'aide aux populations. Il s'engage pour un accueil social de proximité et pour aller au-devant des personnes les plus vulnérables.

Ces politiques de solidarité s'appuient sur le renforcement de l'autonomie et de la santé de tous, afin que chaque habitant puisse s'épanouir pleinement. Les actions menées en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'accès à l'emploi et au logement, aux outils numériques et à leur utilisation, permettent de faire face aux problématiques socio-économiques de nos territoires. Enfin, l'attention toute particulière portée à la protection de l'enfance et plus largement de la famille, constitue un pilier majeur de l'action départementale.

Pour conduire ces actions, les services départementaux s'appuient sur les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS), dont les différents sites apportent une réponse de proximité aux besoins de la population.

LES RÉUSSITES CITOYENNES

Favoriser l'émancipation et l'accomplissement de tous

50 Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

52 Faire de l'éducation un levier d'égalité

53 Valoriser l'engagement des jeunes

54 Accroître l'accès à la culture

56 Favoriser les activités sportives

58 Préserver notre histoire et notre patrimoine

60 Lutter contre les discriminations



Le Département œuvre à l'émancipation et l'accomplissement des habitants, à tous les âges de la vie. Il conduit donc de nombreuses politiques volontaristes en matière d'éducation, de culture et de sport. Il accompagne les jeunes et leurs parents et mobilise ses ressources au service de l'émancipation de chacun. Les jeunes sont placés au cœur de l'action départementale. En valorisant leur engagement, en contribuant à l'éducation à la citoyenneté, en favorisant l'intégration et en luttant contre les discriminations, il s'agit de faire société. En favorisant la cohésion sociale et en soulignant les initiatives individuelles et collectives, le Département souhaite optimiser les conditions de la réussite et du bien vivre ensemble, à partager par le plus grand nombre, habitants des villes comme des villages.

La citoyenneté au plus proche des territoires

63 Cartographie des structures et des professionnels au service des réussites citoyennes

LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Aménager au quotidien les espaces de vie

- 79 Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
- 81 Aménager le territoire et préserver l'environnement
- 83 Optimiser la gestion du patrimoine départemental
- 85 Grand Site de France Les Deux Caps
- 87 Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Servir les populations des territoires

- 89 Cartographie des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial
- 90 Les MDADT dans les territoires

Le Département partenaire du développement des territoires

- 104 Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations
- 107 Le canal Seine-Nord-Europe
- 109 Promouvoir l'économie sociale et solidaire
- 113 Le port d'Étaples-sur-Mer



Le Département est un acteur majeur de l'aménagement du territoire. Il assure la mobilité de tous en entretenant un réseau routier de plus de 6 000 km. Il contribue à préserver l'environnement en conduisant des politiques volontaristes dans le domaine. Le Département entretient un parc immobilier de près d'1 million de m² pour offrir des conditions d'accueil de qualité aux collégiens et usagers.

Acteur engagé auprès des territoires, le Département dispose de 7 Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT). C'est ainsi l'ensemble du département qui est maillé par ces structures et leurs centres d'exploitation routiers (CER), dont les agents assurent la sécurité de tous.

Le Grand Site de France Les Deux Caps, comme le port d'Étaples et la maison du port, constituent des valeurs sûres de l'attractivité du territoire. Le laboratoire départemental d'analyses, par sa qualification et son expertise est au service des populations. Il est un acteur de la vie économique du Pas-de-Calais.

Le Département est enfin un véritable partenaire pour accroître les services aux populations. Des contrats à passer avec les intercommunalités, les communes, les associations, aux partenariats avec l'Europe, au titre de l'économie sociale et solidaire (ESS), ou les établissements publics et organismes associés (EPOA), en passant par le canal Seine Nord, le Département négocie au mieux les intérêts des habitants des territoires.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

- 116 Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Des ressources au service des publics et pour accompagner les directions

- 117 Sécuriser, accompagner, aider au pilotage au service des politiques publiques et des agents
- 122 Communiquer pour rendre lisible l'action départementale



L'administration départementale s'appuie sur des directions et fonctions supports en charge d'accompagner les transformations et les directions, mais également de sécuriser l'action des services au regard des obligations réglementaires, administratives et financières qui s'appliquent au fonctionnement de la collectivité. Ces missions sont essentielles à l'exécution d'un service public adapté et de qualité. Enfin, la communication portée par les services de la collectivité permet d'assurer, auprès de tous, la bonne lisibilité de l'action départementale favorisant ainsi l'accès au droit et la citoyenneté.



- 6 Le Département du Pas-de-Calais
- 8 L'organisation politique
- 9 L'organisation administrative
- 10 La situation financière



Pour mettre en œuvre l'ensemble de ses politiques publiques et conduire les missions de service public nécessaires au quotidien des habitants du Pas-de-Calais, le Département exécute un budget annuel de plus de 2 milliards d'euros, décidé par les 78 élus qui composent l'assemblée départementale. La collectivité peut également s'appuyer sur les 7 000 agents qui la composent pour assurer une proximité de tous les instants, auprès de tous.



UNE PROXIMITÉ QUOTIDIENNE



39 cantons

8 territoires

890 communes

20 EPCI

1 461 441 habitants

6 200 km de routes départementales

157 collèges publics et privés



Une proximité quotidienne :

34 sites d'accueil répartis dans tout le Pas-de-Calais avec pour chaque territoire une Maison du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) en charge des questions relatives à l'aménagement, à la voirie et au développement du territoire intégrant le sport et la culture et une Maison du Département Solidarité (MDS) en charge des questions relatives aux solidarités (logement, emploi, enfance, famille, insertion...).



L'ORGANISATION POLITIQUE

(DÉCEMBRE 2023)

1 AVIDOMAROIS Vice-président Jean-Claude DISSAUX	2 ARRAGEOIS Zohra OUAÛF	3 ARRAGEOIS Emmanuelle LAPOUILLE	4 ARRAGEOIS Vice-présidente Maryse CAUWET	5 ARTOIS Ludovic IDZIAK	6 MONTREUILLOIS-TERNOIS Aline GUILLY	7 ARRAGEOIS Maryse DELASSUS	8 LENS-HÉNIN Audrey DESMARAÏ	9 ARRAGEOIS Jean-Jacques COTTEL	10 MONTREUILLOIS-TERNOIS Bruno COUSEIN
11 ARTOIS Sylvie MEYFRIDT-LEFAT	12 ARTOIS Raymond GAUQUERÉ	13 BOULONNAIS Jean-Luc DUBAËLE	14 BOULONNAIS Olivier BARBARIN	15 ARRAGEOIS Pierre GEORGET	16 ARTOIS Ludovic PAJOT	17 LENS-HÉNIN Vice-président Anouk BRETON	18 CALAISIS Guy HEDDEBAUX	19 CALAISIS Vice-président Ludovic LOQUET	20 CALAISIS Stéphanie RIGAUD
21 LENS-HÉNIN Vice-président Daniel MACIEJASZ	22 BOULONNAIS Brigitte BOURDONNON	23 ARTOIS Alain DE CARRION	24 MONTREUILLOIS-TERNOIS Philippe FAIT	25 MONTREUILLOIS-TERNOIS Vice-président Alain MEQUIGNON	26 LENS-HÉNIN Vice-présidente Valérie CUVILLIER	27 LENS-HÉNIN Murielle POULAIN	28 LENS-HÉNIN Stéven BRIOIS	29 LENS-HÉNIN Fatima AIT CHIKHEBBI	30 LENS-HÉNIN Vice-président Laurent DUPOURÉ
31 ARTOIS Cécile YOSBERGUE	32 AVIDOMAROIS Marc SARRAUX	33 AVIDOMAROIS Vice-présidente Séverine GOSSELIN	34 MONTREUILLOIS-TERNOIS Vice-présidente Geneviève MARGHERITTE	35 MONTREUILLOIS-TERNOIS Vice-président Françoise VASSEUR	36 LENS-HÉNIN Vice-président Philippe DUCESNOY	37 LENS-HÉNIN François VIAL	38 LENS-HÉNIN Marine LE PEN	39 LENS-HÉNIN Vice-présidente Daniel KRUSZKA	40 LENS-HÉNIN Vice-présidente Evelyne NACHEL
31 ARTOIS Carole DUBOIS	32 AVIDOMAROIS Delphine DUWICQUET	33 AVIDOMAROIS Vice-présidente Blandine DRAIN	34 CALAISIS Nicole CHEVALIER	35 ARTOIS Michel DAGBERT	36 BOULONNAIS Sébastien CHOCHOIS	37 AVIDOMAROIS Bertrand PETIT	38 MONTREUILLOIS-TERNOIS Claude BACHELET	39 LENS-HÉNIN Vice-président André KUCHARSKI	40 LENS-HÉNIN Vice-président Laurence LOUCHAERT
31 AVIDOMAROIS Vice-président René HOCQ	32 AVIDOMAROIS Benoît ROUSSEL	33 AVIDOMAROIS Président Jean-Claude LEROY	34 CALAISIS Frédéric MELCHIOR	35 ARTOIS Vice-président Karine GAUTHIER	36 BOULONNAIS Brigitte PASSEBOSC	37 AVIDOMAROIS Sophie WAROT-LEMAIRE	38 MONTREUILLOIS-TERNOIS Ingrid GAILLARD	39 LENS-HÉNIN Vice-président Laurence LOUCHAERT	

L'exécutif départemental est composé du Président et de 15 vice-présidents et vice-présidentes.

La Commission permanente : elle est composée de l'exécutif départemental, soit le Président et 15 vices présidents et vices présidentes et de 28 autres membres.

Les commissions thématiques : elles sont au nombre de 6.

1^{re} commission : attractivité départementale et emploi

2^e commission : solidarités humaines

3^e commission : éducation, culture, sport et citoyenneté

4^e commission : équipement et développement des territoires

5^e commission : solidarité territoriale et partenariats

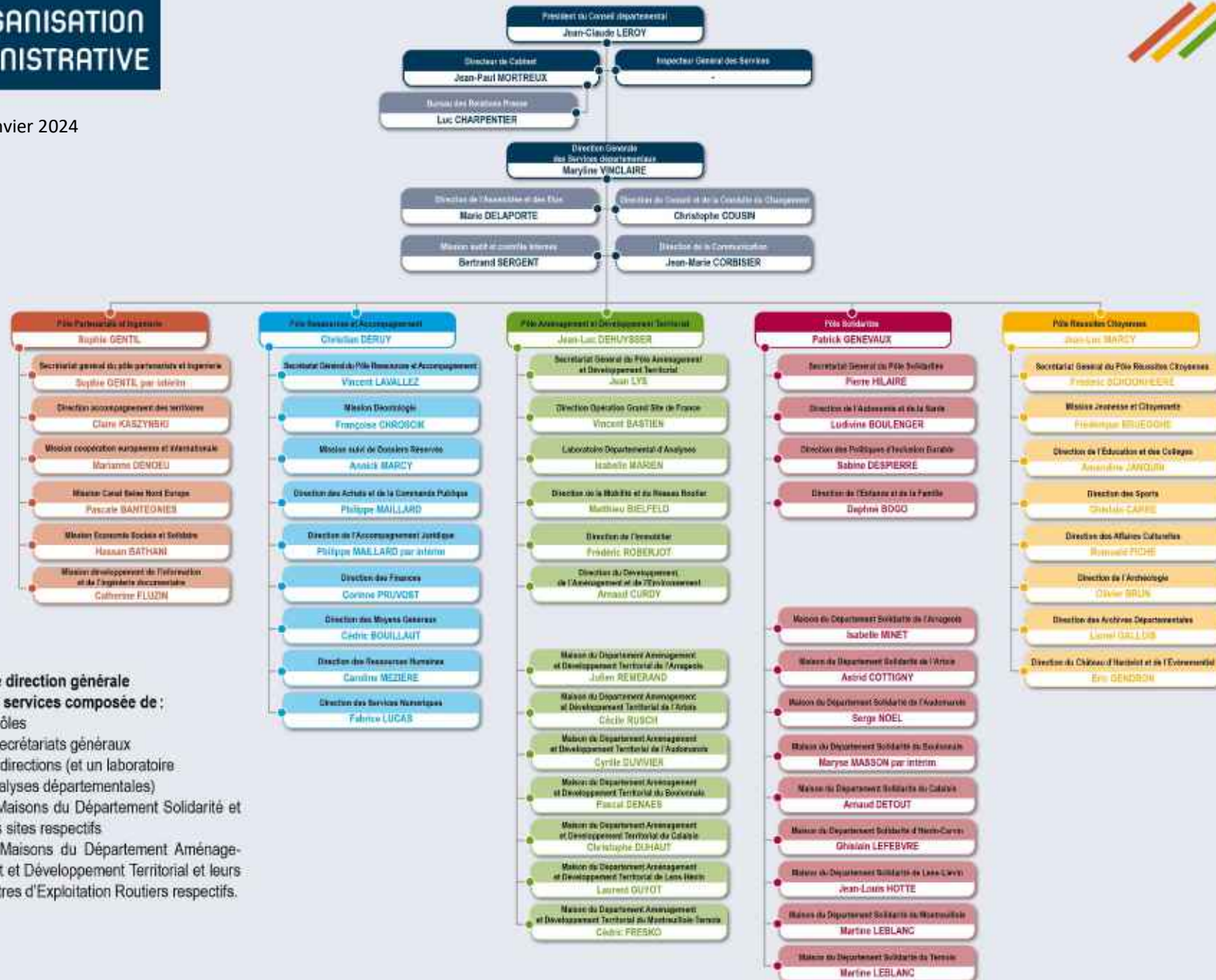
6^e commission : finances et service public départemental



L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE



Au 1er janvier 2024



- Une direction générale des services composée de :**
- 5 pôles
 - 5 secrétariats généraux
 - 21 directions (et un laboratoire d'analyses départementales)
 - 9 Maisons du Département Solidarité et leurs sites respectifs
 - 7 Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial et leurs Centres d'Exploitation Routiers respectifs.

LA SITUATION FINANCIÈRE

(issues du CA 2024)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette):

191 M€

Les dépenses d'investissement
ont permis de réaliser:

149 millions d'euros

relevant de la maîtrise d'ouvrage départementale

42 millions d'euros de subventions d'équipement versés aux partenaires.

La dette par habitant est de

530 euros

pour une moyenne de 539 euros des autres départements
millionnaires en habitants.

Montant total
des Allocations
Individuelles de Solidarité:
633 M€

**RECETTES
DE FONCTIONNEMENT**
1 760 M€

**DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT**
1 823 M€

ÉPARGNE BRUTE
63 M€

—

=



11 Les temps forts dans le département

14 Les temps forts dans les territoires



Le département du Pas-de-Calais est constitué de 7 territoires dont la diversité nécessite une réponse spécifique.

L'organisation territorialisée des services départementaux permet de conduire des missions de service public adaptées aux besoins des élus, des habitants et des partenaires des territoires.

En 2024, l'activité départementale s'est traduite en « temps forts » sur chaque territoire démontrant ainsi la capacité des services à apporter une réponse de proximité et cohérente face aux besoins.



LES TEMPS FORTS DANS LE DÉPARTEMENT EN 2024



JANVIER



Adoption de la délibération
« objectif jeunesse 62 :
pour une génération
des possibles »



19 janvier « Mamobilité62 :
la réalité virtuelle » s'invite
dans l'apprentissage
de la mobilité.
Les plateformes mobilité
Mamobilité62¹ se sont réunies
autour d'un projet commun
visant à se doter de 24 casques
à réalité virtuelle qui permettent
aux publics accompagnés de
s'immerger dans les transports
en commun (bus et train) ou
encore simuler l'utilisation
du co-voiturage

FÉVRIER



Une centaine de professionnels
de l'autonomie se sont réunis
à Wimille pour échanger sur
le dispositif AIDOTEC qui permet
de fournir des équipements
de 2nd main aux personnes
en perte d'autonomie

7-8 février 2024

Comité de pilotage du
programme Interreg France-
Wallonie-Vlaanderen : 30
structures du Pas-de-Calais
sont impliquées dans 27
projets approuvés dont le CD62
dans le projet XTraVel mobility

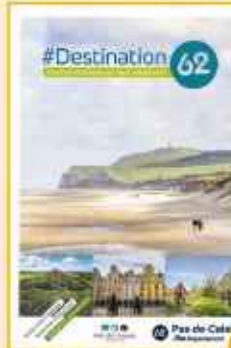


9 février - Journée ESMS
Le Département a réuni tous
ses partenaires : gestionnaires
d'EHPAD, de résidences
autonomie, des établissements
et services pour adultes en
situation de handicap soit 165
participants pour la matinée
et 67 Services Autonomie à
Domicile (SAD) représentés par
une centaine de professionnels.
Ce temps d'échanges a été très
apprécié de tous car il a permis
de partager les difficultés et
les réponses qui doivent être
imaginées pour y faire face

MARS



Jeux de la jeunesse du Comité
du Détroit du 13 au 15 mars :
événement interculturel et
sportif pour 120 jeunes
des 4 pays différents



« Destination62 -
Pour un tourisme qui nous
ressemble » - une nouvelle
politique tourisme validée
dispositif 2024-2027

AVRIL



Conseil Départemental de
l'Économie Sociale et Solidaire
(CDESS) - 18 avril

Festival de musiques
actuelles « Live entre
les livres » dans
les médiathèques



Réseau des espaces
témoins - 11 avril
Cette rencontre a permis de
réunir 26 participants, dont
15 représentants de porteurs
d'Espaces Témoins, 8 référents
des Maisons de l'Autonomie
(évaluateurs (ergothérapeutes)
et chargés de prévention),
l'AIDOTEC et des collègues de
la Direction Autonomie
Ce réseau a pour objectif de
favoriser la réflexion entre por-
teurs et référents, de partager
les pratiques professionnelles
et d'étayer la communication

MAI



Joli mois de l'Europe :
informations sur le fonction-
nement des institutions
européennes et animation
d'un stand d'information -
23 mai



17 mai - Journée 50 000
solutions : concertation ayant
permis de partager des dia-
gnostics territoriaux, d'identi-
fier les priorités et de planifier
des solutions nouvelles pour
les personnes en situation
de handicap et leurs proches
pour la période 2024-2030,
notamment un développement
de l'offre de service (SAVS/
SAMSAH) dès 2024

JUIN



Clôture de l'exposition
« Un pied dans la tombe :
du terrain au labo,
une enquête anthropologique »
à la maison de l'archéologie



Passergelle du collège George
Sand de Béthune



LES TEMPS FORTS DANS LE DÉPARTEMENT en 2024

JUILLET



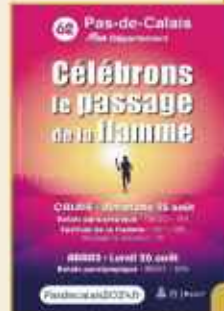
Tournée des territoires : participation des ambassadeurs assistants familiaux sur ces temps forts en territoire pour présenter au public le métier d'assistant familial. (Ici au Louvre Lens le 20 juillet 2024)

Accueil de la flamme olympique dans le Pas-de-Calais - 3 juillet



Démolition du collège métallique Jean Rostand à Marquise

AOÛT



Accueil de la flamme paralympique dans le Pas-de-Calais 25 août



Travaux d'étanchéité et de réfection de l'enrobé du viaduc Jean-Jacques Rousseau (Boulogne-sur-Mer)

SEPTEMBRE



24 septembre : la Mission Insertion par l'Emploi a célébré son 10 000^e retour à l'emploi.



Inauguration de l'exposition « Le champ des possibles : paysages et sociétés néolithiques » à la maison de l'archéologie



Ouverture des nouveaux bâtiments (Intemat et SEGPA) du collège « Joséphine Baker » à Sallaumines



Animations autour du World Clean Up Day (Annezin-Lillers-Médiathèque départementale)

OCTOBRE



Nouveau site Ingénierie62



Changement de nom des CPEF en CSS



Participation du Département à l'opération Semaine Bleue à destination des personnes âgées

NOVEMBRE



Inauguration du collège Jacques Brel à Fruges

22 novembre : signature convention de partenariat avec les acteurs du travail temporaire Le Conseil départemental du Pas-de-Calais et les acteurs du travail temporaire - l'opérateur de compétences Akto, le Fonds professionnel pour l'emploi du travail temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) ont signé le 22 novembre une convention de partenariat visant à sécuriser les parcours des jeunes de 18 à 25 ans et des bénéficiaires du RSA. Au moment où les besoins de recrutement s'accroissent fortement sur le territoire avec le lancement de grands chantiers, dont le Canal Seine-Nord Europe, cette convention amplifie la collaboration initiée entre ces acteurs depuis 15 ans.

DÉCEMBRE



Fonds de Solidarité Urbaine FDSU : 26 communes urbaines en bénéficiant pour construire ou réhabiliter leurs bâtiments de proximité

Adaptation de l'œuvre de William Shakespeare « Le Roi Lear » par la compagnie Dream New World au château d'Hardelot



Inauguration de la Maison des Adolescents à Boulogne-sur-Mer



Début de la seconde phase de travaux sur le viaduc Jean-Jacques Rousseau



14 mars - L'autre chantier des nouvelles archives départementales

C'est un chantier de grande ampleur qui avance bien : le futur bâtiment des archives départementales, situé à Dainville, ouvrira ses portes en 2025. Avec en perspective aussi une énorme opération de déménagement dont la préparation est déjà engagée. Le Département a opté pour confier le reconditionnement à un chantier d'insertion. Sur les 35 personnes impliquées sur ce chantier, 2 tiers sont des femmes, dont une majorité de familles monoparentales et de diplômées. Ce chantier de reconditionnement nous permet d'élargir nos offres d'insertion à ces publics.



Avril - La symphonie du coton

Le Département poursuit l'accompagnement de la communauté de communes des campagnes de l'Artois autour de la promotion de l'éveil culturel et artistique des tout-petits (0-3 ans). Ce projet permet de sensibiliser et d'initier les médiathécaires du territoire au théâtre d'objets et de faire découvrir cet esthétique aux parents, aux enfants grâce à des ateliers et un spectacle final.



19 juin - Expérimentation d'une technique innovante dans la gestion du patrimoine routier sur la RD39 entre Récourt et Etaing.



4 juillet - Inauguration de la fresque du démonstrateur de l'écluse de Marquion-Bourlon réalisée par les élèves du collège des Marches de l'Artois de Marquion



Juillet - MDS - En route vers les JO

Actions collectives visant à la participation des habitants tout en portant les valeurs de l'olympisme.



- ⇒ 212 821 habitants (soit 14,6 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 1 616 km² (soit 24,2 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 131,7 habitants/km²
- ⇒ 255 communes
- ⇒ 240 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 4 EPCI : communauté urbaine d'Arras, communauté de communes des campagnes de l'Artois, communauté de communes Osartis-Marquion, communauté de communes du Sud-Artois
- ⇒ 60 bâtiments départementaux
- ⇒ 16 collèges
- ⇒ 1 450 kilomètres de voiries départementales



- ⇒ Plus de 292 660 habitants (soit 20 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 707 km² (soit 10,6 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 413,7 habitants/km²
- ⇒ 104 communes
- ⇒ 62 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 2 EPCI : La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) et la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL)
- ⇒ 12 bâtiments départementaux
- ⇒ 25 collèges
- ⇒ 806 kilomètres de voiries départementales

Mars - « Dead as a dodo » par Claire Rolain et Julien Tortora

Au cœur de la démarche d'accès à la culture pour tous et d'inclusion culturelle mise en œuvre par l'EPSM de Saint-Venant, les artistes, en immersion au sein de cet établissement de santé mentale, ont amené la culture au plus proche des patients mais également des équipes professionnelles et des visiteurs. Ateliers créatifs, rencontres, expérimentations, chant et musique en lien avec l'univers des artistes, Claire Rolain et Julien Tortora ont été autant de médiums et d'outils favorisant une pratique artistique diversifiée qui s'est clôturée par la sieste musicale « Dead as a Dodo ».



Avril - Chantier école de Vermelles, dans le cadre de la semaine les clés pour réussir, le Président du Département Jean-Claude Leroy est venu visiter le chantier et a pu constater la réelle motivation des bénéficiaires du RSA sur ce chantier.

Juin - FOCUS JO MDS Artois 2024

Le projet Boccia a ainsi vu le jour et a réuni des collégiens, des résidents d'établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. La finale a eu lieu le 11/06/2024 en présence de Dorian Decarme (Champion de France de Boccia et membre de l'équipe olympique et paralympique du Département.).



Juillet - « Il était une fois les émotions » est un bel exemple de ce que la coopération entre les institutions et la créativité des travailleurs médico-sociaux peut accomplir pour le bien-être de la communauté. Ces ateliers s'inscrivent dans une démarche durable de soutien aux familles, en leur fournissant des outils concrets pour affronter avec plus de sérénité et de confiance les défis du quotidien.



Octobre : Les élèves du lycée des travaux publics de Bruay ont été accueillis au centre d'entretien de Ruitz pour une visite des locaux et du matériel. Cette demi-journée a été rythmée par des échanges animés entre les élèves et les agents d'exploitation, autour de 4 ateliers découverte de nos métiers.





Mars - Ballroom, un projet partenarial

Ce projet s'inscrit dans le cadre du partenariat avec la communauté de communes du Pays de Lumbres, de sa saison culturelle intercommunale et de son réseau de lecture publique. L'objectif était d'accompagner l'élargissement de cette saison aux publics de la petite enfance, en maillant un réseau de partenaires sur le territoire. Le service enfance et famille du territoire et du Département, les bibliothécaires du réseau ont été parties prenantes du projet. La valorisation de cette action avait également pour objectif l'élargissement des publics du réseau plume, au-delà du renforcement des liens parents-enfants que le projet Ballroom permet.



Juillet - FOCUS JO 2024 Les accueillants familiaux du territoire aux JO 2024

À quelques jours de l'ouverture des Jeux olympiques de Paris 2024, la délégation malaisienne de badminton est venue se préparer au complexe régional d'Aire-sur-la-Lys. La matinée du 18 juillet 2024 était ouverte au public sur invitation et a été proposée aux accueillants familiaux du territoire de l'Audomarois et aux personnes en perte d'autonomie qu'ils accueillent. La Maison de l'autonomie a travaillé ce projet avec le chargé de mission sport du territoire. Une belle occasion pour les accueillants familiaux et personnes accueillies de participer en avant-première à cet événement planétaire et de rencontrer de probables médaillés olympiques.

Octobre - Fête des aidants de l'Audomarois

Deux tables rondes basées sur des témoignages d'aidants et de professionnels se sont tenues le matin et l'après-midi, ont pris place des stands d'information, des ateliers de bien-être et de prévention santé. Des professionnels de la Maison de l'autonomie se sont mobilisés pour témoigner à la table ronde, pour tenir un stand d'information et aller à la rencontre des aidants de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et des partenaires locaux.



Novembre - Reconstruction des ouvrages de soutènement de Renty et Thiembonne (1,3 million d'euros d'investissement).

- ⇒ 128 455 habitants (soit 8,8 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 813 km² (soit 12,2 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 158,1 habitants/km²
- ⇒ 89 communes
- ⇒ 77 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 2 EPCI : Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, communauté de communes du Pays de Lumbres
- ⇒ 10 bâtiments départementaux
- ⇒ 9 collèges
- ⇒ 801 kilomètres de voiries départementales

LES TEMPS FORTS AU CŒUR DES TERRITOIRES EN 2024

... dans le Boulonnais



- ⇒ 157 976 habitants (soit 10,8% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 634 km² (soit 9,5% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 249,3 habitants/km²
- ⇒ 74 communes
- ⇒ 58 communes rurales éligibles au FARDA
- ⇒ 3 EPCI : la communauté d'agglomération du Boulonnais, la communauté de communes de la Terre des 2 Caps et la communauté de communes de Desvres-Samer
- ⇒ 18 bâtiments départementaux
- ⇒ 11 collèges
- ⇒ 573 kilomètres de voiries départementales



Novembre : Projet communal accompagné au titre du Fonds Biodiversité Investissement (FBI) porté par la commune de Desvres
Projet de plantations multi-sites qui soit favorable à la biodiversité : création de bosquets champêtres, haies, vergers, essences locales.

Juillet - Encore ! En corps ! Journée professionnelle sur la lecture aux tout-petits

Co-organisée avec l'association Lis avec moi – La Sauvegarde du Nord, l'agence Quand les livres reliait et la ville de Boulogne-sur-Mer, la 6^{ème} journée professionnelle, associant professionnels de la petite enfance et de l'enfance, bibliothécaires, médiateurs culturels, parents, formateurs, éducateurs, enseignants, a exploré le rapport du bébé avec son corps. Subventionnée par le ministère de la Culture dans le cadre du dispositif Premières pages, elle a été l'occasion d'une rencontre avec une psychomotricienne, une créatrice d'albums, une danseuse, une lectrice pour partager autour d'expériences de programmation culturelle pour des tout-petits.



3 décembre - Les métiers de l'aide et du soin à domicile à l'honneur au second Forum Professions autonomie 62 sur le Boulonnais

L'idée des forums Professions autonomie 62 est, comme à tenu à le souligner Maryse Cauwet, Vice-présidente du Département en charge des personnes âgées et de la santé, « d'aller vers les habitants et les professionnels, pour faire connaître les métiers de l'aide à domicile ». Une démarche qui a déjà porté ses fruits sur le territoire où, par le biais de la plateforme, 35 personnes ont déjà bénéficié d'un accompagnement dans l'emploi et 30 autres ont intégré un sas préparatoire à l'emploi, un dispositif destiné à faire découvrir un métier et à lever les freins et craintes liées à une éventuelle reprise d'emploi dans la perspective d'une entrée en formation qualifiante.



- ⇒ 152 282 habitants (soit 10,4 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 593 km² (soit 8,9 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 256,6 habitants/km²
- ⇒ 52 communes
- ⇒ 42 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 3 EPCI : Grand Calais Terres et Mers, communauté de communes de la Région d'Audruicq, communauté de communes de Pays d'Opale
- ⇒ 23 bâtiments départementaux
- ⇒ 15 collèges
- ⇒ 450 kilomètres de voiries départementales

11 janvier - À l'invitation de l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription d'Audruicq, le SEF Prévention a participé à une rencontre partenariale dédiée à la parentalité pour une meilleure connaissance des missions de chacun. Cette dynamique s'est poursuivie dans le cadre d'une participation à la semaine de la maternelle par la mise en place au sein de l'école « Les Lilas » à Nortkerque d'un groupe de parents de parents d'enfants scolarisés sur le thème de l'autonomie.



Novembre 2023 à mars 2024 - Novembre 2023 à Mars 2024 : Face aux inondations qui ont touché le territoire du Calaisis, un réseau des partenaires locaux œuvrant autour de l'inclusion sociale et du logement s'est mis en ordre de marche. Cette dynamique accompagnée par le SLISL a permis l'activation d'une aide exceptionnelle envers les familles sinistrées. 36 ménages ont été accompagnés, 21 par Mahra le Toit et 15 par les différents services de la MDS (SSD, MA, SLISL) au titre d'un relogement mais également d'une réintégration de leur logement. Parallèlement, un dispositif d'aide exceptionnelle d'un montant de 400 € pour le règlement d'une surconsommation d'énergie a bénéficié à 15 autres ménages (9 CCPO et 6 CCRA).



3 juillet - Passage de la flamme olympique mardi 3 juillet 2024 et relais de la flamme paralympique dimanche 25 août 2024.

Samedi 10 août 2024, des familles accompagnées par les services de la MDS ont eu une belle opportunité de partager des moments historiques et inoubliables lors du déplacement au village des sports urbains à l'occasion des JO 2024 à Paris.

Ce projet travaillé avec les travailleurs médico-sociaux engagés dans ce beau projet a permis de concrétiser ce moment. Rien n'aurait été possible également sans la collaboration de notre collègue référente du SEF site de Calais 2 qui a accompagné le petit groupe de chanceux.



25 novembre - Présentation en MDS du dispositif « Logement d'abord » piloté par les acteurs de la plateforme du Calaisis. Cette rencontre a permis de rappeler le rôle de chacun au titre de la lutte contre l'exclusion sociale et le mal logement et l'importance d'un suivi personnalisé ainsi que la coordination des acteurs pour optimiser l'efficacité du dispositif.

LES TEMPS FORTS AU CŒUR DES TERRITOIRES EN 2024

... à Lens - Hénin

Légende

-  Territoire d'intervention du département
-  EPCI
-  Canton
-  Commune

-  Nom EPCI
- 15 : CA de Lens - Liévin
- 16 : CA d'Hénin-Carvin



Source : IGN / Adrien Expans 2021 - © IGN 2021 - Réalisation : DSDJ 15/03/2024 (15) - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

- ⇒ 368 724 habitants (soit 25,3 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 351 km² (soit 5,3% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 1050,5 habitants/km²
- ⇒ 50 communes
- ⇒ 8 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 2 EPCI à fiscalité propre : Communauté d'agglomération de Lens Liévin, communauté d'agglomération d'Hénin Carvin
- ⇒ 20 bâtiments départementaux
- ⇒ 35 collèges

Janvier : La clause d'insertion sur le chantier du collège Joséphine Baker à Sallaumines
Une expérience collège à Sallaumines et la clause sociale d'insertion, un levier pour l'emploi.
Grâce à une étroite collaboration avec la Maison de l'emploi et de l'insertion du territoire de Lens Hénin, le projet a permis d'offrir de nombreuses opportunités aux résidents locaux, notamment aux jeunes et aux allocataires du RSA. Quelques chiffres : 18 200 heures d'insertion, 12 entreprises, 28 habitants concernés, visite de chantier pour des habitants



Février – La parent'ART'ilité, 2ème volet du projet d'ouverture des familles sur l'extérieur pour le service enfance famille de Carvin. La culture est un formidable vecteur pour travailler la parentalité et renforcer le lien parents-enfants.



Avril – Le Laboratoire départemental d'analyses, acteur des réussites citoyennes

Les élèves du collège Jean-Jacques Rousseau d'Avion ont participé à la visite du laboratoire départemental d'analyses placée sur le thème « Agir ensemble pour l'égalité filles/garçons ». Les préjugés ont encore la vie dure : l'objectif de cette immersion était de leur montrer que la mixité existe aussi au sein des métiers scientifiques, que ce soit au niveau des techniciens ou de l'équipe de direction. Au-delà de la découverte des domaines du laboratoire (biologie, microbiologie, chimie, prélèvements, ...), cette visite a notamment été l'occasion d'échanger avec les agents sur les études nécessaires pour exercer ces métiers afin de les aider à se projeter dans leur futur choix d'orientation



300 collégiens ont participé à un projet initié par la Maison du Département solidarité. L'objectif était de les sensibiliser à la discipline du Breakdance, sport additionnel aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le Département a pris l'initiative de mettre en place des stages de Breakdance pour ces jeunes. En partenariat avec les communes du territoire qui ont accueilli ces stages, des demi-journées de découverte ont été organisées en octobre 2023 et février 2024, encadrées par les membres de l'équipe de France.

Ces adolescents ont participé gratuitement à une initiation avant d'assister à une démonstration de sportifs de haut niveau.

Plus qu'un stage, ce rendez-vous a été l'occasion d'apprendre une chorégraphie simple, parfois intense en adoptant les gestes et les attitudes qui ont été présentés en ouverture d'une étape de la coupe de France à la salle régionale de Harnes, le **6 avril 2024**.

Ces jeunes ont pu également se rendre au village des sports urbains à Paris, le **10 août**. Ils ont pu visiter ce lieu emblématique des JO Paris 2024 et assister à la victoire de notre représentant français Dany Dann, qui a remporté la médaille d'argent en finale.

Ce magnifique projet se clôturera prochainement à Liévin. Les jeunes qui ont participé aux différents événements rencontreront Dany Dann qui viendra, avec sa médaille d'argent. Le coût total de ce projet s'est élevé à 117 000€ et a été financé par le Département, l'État, la Région des Hauts-de-France et la communauté d'agglomération de Lens Liévin.



... dans le Montreuillois - Ternois



Légende
 Territoire d'intervention du département
 EPCI
 Canton
 Commune
 Nom EPCI

17 : CA des Deux Baies en Montreuillois
 18 : CC des Sept Vallées
 19 : CC du Haut Pays du Montreuillois
 20 : CC du Ternois

- ⇒ 147 266 habitants (soit 10,1% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 1 957 Km² (soit 29,3% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 75,3 habitants/km²
- ⇒ 266 communes
- ⇒ 252 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 4 EPCI : Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, communauté de communes des Sept Vallées, communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, communauté de communes du Ternois
- ⇒ 28 bâtiments départementaux
- ⇒ 14 collèges
- ⇒ 1 796 kilomètres de voiries départementales

Janvier : La RD901, axe crucial de l'économie locale, et alternative gratuite à l'autoroute A16, a été fermée pendant 2 périodes de 3 semaines, engendrant des allongements de parcours de près de 30km et un impact non négligeable pour les commerçants de Montreuil ou Attin et pour la sucrerie d'Attin, entre autres.



C'est ainsi que le projet de limiter la durée de fermeture de la RD901 en cas d'inondations par la réalisation de merlons côté Montreuil est validé pour le Préfet dans son plan d'actions structurantes à réaliser avant l'automne 2024.

Après une phase de concertation menée par la MDADT avec les acteurs locaux (intercommunalité, communes, association de sinistrés), le projet sera mené à la fin de l'automne. Les merlons seront équipés de by-pass et de regards de pompage pour réguler l'eau.



22 et 23 mars - Portes ouvertes du lycée de Radinghem sur la thématique de l'aide aux aidants

Au cours de ces portes ouvertes dont l'objectif était de mettre en valeur les aidants, l'ensemble des partenaires s'est mobilisé pour tenir un stand et informer le public sur les droits, les dispositifs et les associations en faveur des aidants sur le territoire du Montreuillois.

Du 15 au 19 avril - Les clés pour réussir sur le Montreuillois / la semaine des métiers pour les BRSA

Chaque territoire a programmé des événements en fonction de ses spécificités, de ses partenariats et de ses opportunités d'emploi. Sur le Montreuillois, ce sont plus de 50 personnes qui ont pu participer à ces actions : visite des ateliers chantier d'insertion tels que CIPRES, Eureka ou encore la MAS ; présentation du dispositif de pré-orientation à destination des personnes en situation de handicap à La Molière à Berck ; visite de l'entreprise Valéo à Étaples.



20 juin - Comité territorial de l'autonomie sur le Ternois : la présentation du service public départemental de l'autonomie. Les nombreux échanges lors de cette rencontre ont permis d'apporter des précisions et de répondre à certaines interrogations sur le déploiement de ce service. Le SPDA concerne l'ensemble des partenaires du territoire qui œuvrent au quotidien pour apporter une réponse de qualité à l'utilisateur et un accompagnement personnalisé et adapté.



LES SOLIDARITÉS HUMAINES

Protéger, aider les populations à tous les âges de la vie

- 22 Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité
- 26 Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement
- 28 Le numérique, un outil au service des usagers

Servir les habitants au cœur des territoires

- 30 Cartographie des Maisons du Département Solidarité (MDS)
- 31 Les Maisons du Département Solidarité dans les territoires



En tant que chef de file des solidarités humaines, le Département œuvre tous les jours à assurer toujours plus de justice sociale, de protection et d'aide aux populations. Il s'engage pour un accueil social de proximité et pour aller au-devant des personnes les plus vulnérables.

Ces politiques de solidarité s'appuient sur le renforcement de l'autonomie et de la santé de tous, afin que chaque habitant puisse s'épanouir pleinement. Les actions menées en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'accès à l'emploi et au logement, aux outils numériques et à leur utilisation, permettent de faire face aux problématiques socio-économiques de nos territoires. Enfin, l'attention toute particulière portée à la protection de l'enfance et plus largement de la famille, constitue un pilier majeur de l'action départementale.

Pour conduire ces actions, les services départementaux s'appuient sur les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS), dont les différents sites apportent une réponse de proximité aux besoins de la population.



Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers

Les chiffres clés de l'autonomie et la santé

Budget de 514,9 M€ (hors investissement) dont :

- ◆ 299,3 M€ pour les personnes âgées
- ◆ 213,9 M€ pour les personnes handicapées
- ◆ 1,5 M€ pour la santé
- ◆ 0,13 M€ pour le dispositif CESU
- ◆ 1 M€ pour les centres de santé (hors budget DAS), recettes : **606 360€**
- ◆ 38 791 demandes de prestations instruites :
 - 19 712 APA à domicile et 1 499 APA U
 - 7 173 cartes mobilité inclusion.
 - 830 demandes d'APA en établissement
 - 5 569 demandes d'Aide Sociale à l'Hébergement
 - 951 aides ménagères et de frais de restauration
 - 2 573 demandes d'accueil de jour et d'hébergement temporaire
- ◆ 28 150 bénéficiaires de l'APA à domicile
- ◆ 9812 bénéficiaires de la PCH
- ◆ 943 bénéficiaires de l'ACTP
- ◆ 7 927 bénéficiaires de l'ASH
- ◆ 169 actions de prévention et d'aide aux aidants
- ◆ 69 résidences autonomie bénéficiaires du forfait prévention, 10 SAD mixtes bénéficiaires du forfait prévention, le dispositif AIDOTEC et les aides techniques financés dans le cadre de la conférence des financeurs à hauteur de **3,1 M€**
- ◆ 14 inspections réalisées en EHPAD conjointement avec l'ARS dans le cadre du programme national de contrôle 2022-2024.
- ◆ 11 habitats inclusifs ouverts, 74 personnes âgées et 131 personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'aide à la vie partagée correspondant à un montant total de **1,1M€**
- ◆ 10 027 consultations de médecine générale pour 3 512 patients

Le schéma « vivre en autonomie dans un Département inclusif » 2023/2027 fixe le cadre d'intervention des services départementaux dans le domaine des compétences confiées à la collectivité au titre de l'action sociale. Les 4 engagements de ce schéma s'inscrivent pleinement dans les orientations fixées par le Pacte des solidarités humaines du projet de mandat.

Le Département agit pour prévenir et retarder la perte d'autonomie

Conscient que la prévention reste la meilleure réponse pour retarder la perte d'autonomie, le Département s'organise grâce à ses différents sites d'accueil du public mais également à son réseau de partenaires, pour assurer le repérage et l'évaluation de l'ensemble des besoins le plus en amont possible. Cette organisation permet ensuite de rechercher et structurer le développement de réponses de prévention de la perte d'autonomie.

Le Département répond aux besoins des personnes vivant à domicile et à celles qui les accompagnent

Le soutien à domicile est une priorité de l'action départementale au regard des enjeux démographiques, de l'évolution des besoins et des attentes des personnes en perte d'autonomie. Celle-ci s'articule, par ailleurs, avec une action particulièrement volontariste à destination des aidants qui contribuent largement à la réussite du maintien au domicile des personnes en perte d'autonomie. Enfin, en développant des offres d'habitats inclusifs, le Département innove dans ses réponses à ces enjeux.

Le Département assure l'évolution et l'adaptation de l'offre d'accueil

Le vieillissement de la population génère des nouveaux besoins en matière d'offre d'accueil. Pour y répondre, le Département investit pour construire, entretenir et rénover les établissements d'accueil sur tout son territoire. Il veille par ailleurs à garantir des conditions d'accueil de qualité pour tous dans ces établissements.

Le Département veille à la coordination des acteurs

Le Département assume son rôle de chef de file et d'assembler au service de la coordination des acteurs et d'une meilleure lisibilité de l'action pour l'utilisateur. Il s'agit notamment d'engager et de soutenir les ressources nécessaires pour relever collectivement les défis du schéma autonomie.

Les solidarités humaines

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers



Les réalisations majeures

503



Une forte mobilisation des acteurs de l'autonomie pour répondre aux inondations

Dans le cadre des inondations, 74 personnes ont été accueillies en EHPAD ou Résidence autonomie en 2023 pour un total de 1 125 journées et 37 personnes en 2024 pour un total de 781 journées. Cela représente une prise en charge financière de 134 000 €.

La participation financière du Département pour le soutien à l'investissement en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)

En 2024, le Département a participé au côté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'instruction des dossiers déposés par les EHPAD dans le cadre du plan d'aide à l'investissement. L'objectif de l'instruction commune étant double :

- ◆ permettre l'émergence de projets dont la viabilité financière pouvait être compromise sans cofinancement;
- ◆ limiter l'impact financier pour les futurs résidents de ces structures.

En 2024, 5 structures ont été aidées par le Département pour un montant total de 7,825 millions d'euros.

La participation au fonds d'urgence

Dans le cadre de l'aide apportée aux établissements et services en difficultés nommée « fonds d'urgence », le Département a collaboré avec l'ARS et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP). 3 commissions se sont tenues en 2024 permettant l'octroi des aides financières suivantes :

- pour 3 EHPAD en grande difficulté pour un montant de 2 millions d'euros;
- pour 8 SAD à risque financier majeur, pour un montant de 2 millions d'euros.

Un suivi de ces structures est assuré par le Conseil départemental et l'ARS.

Le renouvellement du dispositif de téléassistance

Le 1er septembre dernier, une nouvelle convention a été conclue, pour une durée de 5 ans, pour assurer la mise en œuvre de la délégation de service public relative à la téléassistance. Ce dispositif performant et économique concerne près de 18 000 habitants du Pas-de-Calais, en perte d'autonomie, bénéficiaires ou non d'un plan d'aide. La téléassistance est une option sécurisante pour les personnes et leurs proches permettant un maintien à domicile, outil de prévention des chutes et de lutte contre l'isolement. Le service a été confié à Vitaris et permet de proposer un tarif négocié par la collectivité défiant toute concurrence. Une période de substitution du parc entre le nouveau et l'ancien délégataire s'est ouverte à partir de septembre 2024 jusqu'en avril 2025 pour assurer le changement de matériel, l'information et l'accompagnement des habitants concernés.

Les solidarités humaines

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers

Les chiffres clés de l'insertion et du logement

316,5 M€ pour l'allocation RSA

Foyers RSA :

- ◆ **45 371 foyers RSA** dont 60 % de femmes, 57 % dans le dispositif depuis + de 5 ans.
- ◆ **49 447** bénéficiaires soumis droits et devoirs

Orientations: **9 M€** pour l'accompagnement

- ◆ **49 618** orientations réalisées : 35 % sphère solidarité, 30 % sphère professionnelle, 35 % vers Pôle emploi

Aides financières : **2,43 M€**

- ◆ 5 717 secours d'urgence (SU) : 1,2 M€
- ◆ 683 aides financières personnalisées (AFP) : 1,2 M€
- ◆ 290 fonds d'aide aux jeunes (FAJ) : 0,8 M€
- ◆ 127 coup de pouce compétence (CPC) : 0,18 M€

Logement : **9,3 M€** dont FSL : **5 M€**

- ◆ **4 653** accords FSL
- ◆ Accompagnement social FSL : **2 957** ménages accompagnés en ASLL dont **1 563** nouvelles mesures, **204** AML dont **87** nouvelles mesures et **615** ménages accompagnés au titre du FAL

Insertion & emploi : **19 M€** dont **5,8 M€** de contrats aidés

Actions d'insertion : **3 856** participants BRSA et jeunes de moins de 26 ans (mobilité, ISIP, 100 % insertion...)

Emploi : **9 298 bénéficiaires**

- ◆ **3 960** participants en insertion par l'activité économique
- ◆ **849** contrats aidés (CDDI / PEC/ CIE)
- ◆ **839** retours à l'emploi facilités par la mission insertion par l'emploi
- ◆ **3 650** accès à l'emploi via les clauses sociales (internes au département, vers les entreprises, Grands Chantiers

Adopté en 2023, le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement » décline, de manière opérationnelle et pour la période 2023/2027, l'action du Département dans l'exercice de sa compétence en matière d'inclusion. Il s'inscrit dans les grandes orientations fixées par le Pacte des solidarités et se décline en 5 engagements qui constituent donc désormais le cadre d'intervention des services départementaux en la matière.

Le Département favorise l'accès aux droits

Le Département s'engage à assurer, à tous, un accueil social de qualité. Chaque habitant rencontrant une difficulté, peut bénéficier d'un accueil, qu'il soit physique, téléphonique ou numérique, qui lui permette d'être pris en compte, peu importe sa situation, écouté, informé et orienté. Cela suppose de garantir un accueil de qualité au sein des services, principalement en Maisons du Département Solidarité (MDS), mais également de s'assurer, en tant que chef de file de l'action sociale, de la coordination des partenaires de l'accueil social.

Le Département investit dans des missions de prévention

Il est capital de pouvoir agir en amont afin d'éviter que ne s'aggravent les situations de précarité et leurs conséquences dans la vie des ménages à travers une approche résolument préventive. Le Département se mobilise donc pour prévenir les situations d'expulsion locative, les difficultés d'insertion professionnelle et sociale.

Le Département aide et soutient dans les moments difficiles

Face à la pauvreté et aux problèmes financiers rencontrés par une partie de la population, le Département met en place plusieurs aides individuelles. Qu'il s'agisse d'un besoin ponctuel ou d'une aide pour surmonter les accidents de la vie, le Département s'engage à apporter une réponse adaptée pour prévenir les ruptures.

Le Département construit des parcours intensifs d'insertion

De nombreux emplois sont, malgré les difficultés, à pourvoir dans le Pas-de-Calais. Le Département se mobilise donc pour permettre aux publics accompagnés d'accéder à ces emplois et de s'y maintenir. Ainsi, les parcours d'insertion sont adaptés aux réalités des besoins des acteurs économiques et des publics accompagnés pour y arriver.

Le Département fédère les acteurs

Le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué ces dernières années, rendant plus difficile la mise en œuvre des parcours d'insertion et le retour à l'emploi. De nouvelles problématiques sont apparues telles que des difficultés psychologiques ou de santé, qui, par ricochet, peuvent engendrer d'autres freins tels que le manque de confiance en soi et le renforcement de l'isolement. Le Département assume donc pleinement un rôle de fédérateur des différents acteurs de l'insertion, pour renforcer l'efficacité des actions.

Les solidarités humaines

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers



Les réalisations majeures

Loi pour le plein emploi : installation du Comité Départemental Pour l'Emploi (CDPE)

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi entraîne la mise en place d'une organisation renouvelée et simplifiée de la gouvernance des politiques d'orientation, d'insertion, de formation et d'emploi. L'installation du Comité Départemental Pour l'Emploi (CDPE) coprésidé par l'État et le Département s'est déroulée le 16 octobre 2024.

Signature d'une convention de partenariat avec les acteurs du travail temporaire

Signature le 22 novembre 2024 d'une convention de partenariat visant à sécuriser les parcours des jeunes de 18 à 25 ans et des bénéficiaires. Au moment où les besoins de recrutement s'accroissent fortement sur les territoires avec le lancement de grands chantiers, dont le Canal Seine-Nord Europe, cette convention amplifie la collaboration initiée entre ces acteurs depuis 15 ans.

Journée départementale de la Jeunesse : la jeunesse, tous concernés !

Le 3 juin dernier, au parc départemental d'Olhain, s'est tenue une journée de "remue-méninges" afin de permettre aux professionnels de se questionner sur la pertinence de créer des réseaux d'acteurs jeunesse et d'exprimer leurs envies et leurs besoins. Cette journée, animée par l'Association d'Action Éducative (AAE) 62 et organisée par la direction des politiques d'inclusion durable, le pôle réussites citoyennes et la CAF, a permis de rassembler pas moins de 120 professionnels, tous concernés par l'accompagnement des jeunes (Service enfance famille, service social départemental, missions locales, comités locaux pour le logement autonome des jeunes, le service intégré d'accueil et d'orientation, maisons d'enfants, maisons des ados, associations...).

Chantier d'insertion innovant avec les archives départementales

Le 14 mars, visite d'un chantier d'insertion innovant pour reconditionner 8,2 kilomètres d'archives linéaires afin d'en permettre le déménagement dans le nouveau bâtiment. Des singularités: un support d'activité nouveau chantier d'insertion intégré dans l'organisation de la direction des archives et un accompagnement socio professionnel renforcé (4 heures sur le temps de travail par semaine).

Quelques chiffres : 39 personnes recrutées : 26 femmes (66,7 %) et 13 hommes (33,3 %) - 36 % de sorties dynamiques.

Les solidarités humaines

506

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers

Les chiffres clés de la protection de l'enfance et de la famille

25 643 enfants de 0 à 5 ans révolus ont bénéficié d'une consultation

14 180 enfants ayant bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle

9 877 consultations en centres de santé sexuelle

1 733 actions d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle

1 495 jeunes accompagnés par les maisons des adolescents

36 adoptions dont **23** adoptions tardives

1 384 aides financières aux familles

1 220 actions éducatives à domicile dont **164** renforcées

3 769 actions éducatives en milieu ouvert dont **668** renforcées

7 218 mesures d'accueil dont **557** concernant les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

835 contrats Jeunes majeurs dont **415** JMNA

329,5 M€ de dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2024

Le schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023/2027 « bien grandir dans le Pas-de-Calais » constitue également le cadre d'intervention de l'action départementale dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'accompagnement familial. Les 4 engagements de ce schéma structurent donc désormais le fil conducteur de la mobilisation des services départementaux en charge de cette politique publique.

Le Département acteur majeur du service public de la petite enfance

La protection maternelle infantile mène des actions de prévention, d'écoute et de conseils auprès des 30 000 parents qui accueillent chaque année un nouvel enfant dans le Pas-de-Calais. Elle assure par ailleurs le suivi des 1 000 premiers jours, allant de la grossesse aux deux ans de l'enfant.

Le Département aux côtés des jeunes en difficulté

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département est en première ligne face aux situations de précarité et de vulnérabilité des familles et de leurs effets sur les enfants, de surexposition aux écrans et aux réseaux sociaux, de mal-être des adolescents et des conséquences des violences intrafamiliales. Le Département porte des actions d'évaluation et des dispositifs de prévention et d'accompagnement des enfants confrontés à des difficultés.

Le Département au service de l'amélioration du cadre de vie des enfants accueillis en protection de l'enfance.

Le Département assure la protection de près de 7 000 enfants qui lui sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance. À ce titre, il s'appuie sur un réseau de près de 1 700 assistants familiaux, des établissements et structures spécialisés qui accueillent ces enfants afin de leur offrir les conditions d'épanouissement nécessaires.

Le Département en soutien des jeunes pour une vie d'adulte autonome.

Le Département prend en charge chaque année près de 900 jeunes adultes qui ont connu un parcours en protection de l'enfance. Le Département mobilise une large palette de solutions dans le domaine du logement, de l'insertion ou de la santé sexuelle, afin de permettre à ces jeunes de mener une vie autonome, en évitant la reproduction des schémas familiaux.

Les solidarités humaines

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers



Sensibilisation EVARS



Réunion de l'Observatoire

départemental de la protection de l'enfance



« Le P'tit Home »



MECS « Le Chevalet »

Les réalisations majeures

Ouverture d'établissements

Le renforcement des capacités et de l'offre d'accueil des mineurs de l'aide sociale à l'enfance est une priorité majeure du projet de mandat. Cette action est indispensable pour permettre aux enfants de disposer d'un accompagnement adapté et propice à leur développement. Dans ce cadre, l'année 2024 a été marquée par l'ouverture :

- de la micro-MECS « Le P'tit Home » (6 places 0-6 ans) à Boulogne-sur-Mer ;
- de la MECS « Le Chevalet » à Lens (MECS de l'Artois) 14 places 3-18 ans.

Centres de santé sexuelle

Conscient que les actions de sensibilisation à l'Éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS) auprès des jeunes sont indispensables, le Département a mis en place des protocoles partenariaux pour permettre le développement d'intervention dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ou à l'école. Ces actions de sensibilisation sont portées par les conseillères conjugales et familiales du Département.

Étude du milieu ouvert

La direction de l'enfance famille a conduit en 2024 une étude du milieu ouvert . Ce travail visait à :

- évaluer la mise en œuvre des mesures éducatives en milieu ouvert dans l'accompagnement des familles au regard des missions de prévention et de protection de l'enfance ;
- donner à voir ce que produit le milieu ouvert à la suite de la création des mesures renforcées et du financement de nouvelles mesures.

Lors de cette étude, les chargées de mission sont allées à la rencontre de familles accompagnées de professionnels exerçant en milieu ouvert et ont pu consulter des dossiers. Des temps de restitution des conclusions de cette étude seront prévus en 2025 et devraient permettre de faire évoluer ou conforter les pratiques en matière de protection de l'enfance.

Observatoire départemental de la protection de l'enfance

L'observatoire départemental de protection de l'enfance sous la présidence de madame Evelyne NACHEL, Vice-présidente en charge de l'enfance, la famille et de la protection maternelle et infantile, a été réinstallé le 22 novembre 2024. Cette instance stratégique est un lieu pluri-partenarial de concertation autour des enjeux de la protection de l'enfance.

Les solidarités humaines

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité
Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement
Le numérique, un outil au service des usagers

Les chiffres clés du numérique

MonJob62

31 112 personnes inscrites sur MonJob62

15 802 personnes inscrites avec au moins 1 CV en ligne

25 084 offres d'emploi déposées depuis le lancement avec une majorité de CDI qui relèvent principalement des 3 secteurs d'activité suivants : service à la personne, transport & logistique et construction / bâtiment / travaux publics

Néogestion

450 utilisateurs au quotidien dont 27 % sont des bénéficiaires du RSA

Rdv Solidarités :

149 000 prises de rendez vous en ligne

Les services numériques constituent désormais des outils indispensables dans la relation entre les administrations et leurs usagers. Ils offrent de nouvelles possibilités en matière d'accessibilité et de rapidité de la prise en charge des demandes. Ils sont cependant des freins pour les personnes exclues des usages et des ressources numériques. Face à ce constat, l'une des ambitions du Pacte des solidarités humaines consiste à faire du numérique une opportunité. Cet engagement vient confirmer la mobilisation des services départementaux dans le déploiement de nouvelles solutions numériques adaptées et inclusives.

Le Département aide aux usages du numérique

L'accès au numérique peut poser de réelles difficultés pour de nombreux habitants du Pas-de-Calais. Le développement de plateformes numériques constitue cependant un complément particulièrement intéressant aux services de proximité présents sur tout le territoire. En conséquence, le Département porte une attention toute particulière à l'accompagnement aux usages du numérique. Cette démarche s'appuie sur deux piliers : des actions d'accompagnement ouvertes aux habitants avec le soutien de structures spécialisées dans le domaine et une attention portée sur la simplification d'usages et de compréhension des services numériques développés.

Le Département adapte ses outils aux évolutions technologiques

Le secteur du numérique connaît de très régulières évolutions technologiques qui doivent permettre de renforcer le service rendu aux usagers. Le Département porte une vigilance particulière sur ce sujet en maintenant notamment une expertise interne sur ces questions. En effet, la maîtrise de ces technologies en interne est gage d'indépendance mais permet surtout une très grande réactivité dans la mise en œuvre de solutions modernes. En expérimentant d'abord les solutions dans des périmètres limités puis en les généralisant lorsque celles-ci ont démontré leur efficacité, le Département se dote progressivement d'outils de plus en plus performants et adaptés aux besoins des usagers. C'est ainsi par exemple que le service Rdv Solidarités a été complété d'envoi de sms de rappels aux personnes ayant pris rendez vous ou que des expérimentations de Tchat Bot conversationnels ont été lancées.

Les solidarités humaines

L'autonomie et la santé

L'insertion sociale et professionnelle, le logement

La protection de l'enfance et de la famille

Le numérique, un outil au service des usagers



Les réalisations majeures

2024 a été la première année de généralisation de l'outil **RDV Solidarités**, permettant aux habitants du Département d'obtenir un rendez-vous auprès des services sociaux départementaux et auprès des services de protection maternelle et infantile. On a ainsi dénombré plus de 149 000 rendez-vous fixés via la plateforme.

Afin de favoriser l'identification des places disponibles chez les assistants familiaux, le croisement de données issues des outils **GENESIS** et **SAFE** a donné naissance à un outil partagé avec les services enfance famille, les services locaux de l'accueil familial et le bureau gestion des carrières.

L'objectif de cet outil est de mettre à disposition des agents un état des lieux des accueils en quasi temps réel (plusieurs mises à jour dans la journée).

À destination des assistants familiaux, l'application de **gestion des absences des assistants familiaux** permet de déclarer les arrêts de maladie ordinaire, les hospitalisations, les accidents de travail depuis un outil en ligne. L'objectif est de faciliter l'information des services ressources humaines et financiers mais aussi la mise en place des relais pour les enfants accueillis.

2024, c'est enfin l'année de démarrage d'un projet d'envergure pour le pôle solidarité, avec un état des lieux complet sur les traitements des documents par nos services, qu'ils soient au format papier ou numérique.

L'ensemble des services de la direction de l'autonomie et des maisons de l'autonomie, le service des politiques sociales du logement et de l'habitat et les services locaux inclusion sociale et logement, les secteurs aide sociale à l'enfance et l'ensemble des services des sites (SSD, SEF, PMI et Secrétariat) ont donc été sollicités et écoutés lors de ces rencontres préparatoires à la mise en place d'un outil de **gestion électronique de documents**.

Ce futur outil de modernisation permettra la centralisation des informations pour une meilleure réponse à l'utilisateur en se voulant plus globale et plus fluide. Il permettra également la mise en place du « Dites-le nous une seule fois » pour le traitement des demandes et dossiers.

Servir les territoires, au plus proche des populations

Les Maisons du Département Solidarité



Les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS) participent à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité et de développement social : politiques dédiées à l'inclusion sociale, dénommée « inclusion sociale » et professionnelle, au soutien des enfants et des familles, des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de vulnérabilité et aussi de politiques transversales à tout public relatives à la santé, au logement.

Elles sont chargées d'accueillir les publics, d'écouter leurs besoins et attentes, de les orienter, les accompagner, les conseiller et, le cas échéant, les protéger. En proximité immédiate des 1 453 934 habitants (source : INSEE, estimation 1^{er} janvier 2023), les agents de la MDS exercent leurs missions, en tant que de besoin, au domicile des personnes, au sein des 25 sites, des 2 Maisons Des Adolescents (MDA), des 9 antennes de Centre de Planification et d'Éducation familiale (CPEF) et des 371 points d'accueil hors sites.

Les MDS organisent également les commissions consultatives d'attribution des aides et prestations individuelles, sous la présidence d'un élu, ainsi que les instances techniques locales de travail pour organiser la pluridisciplinarité des approches et des expertises dans les réponses de proximité.

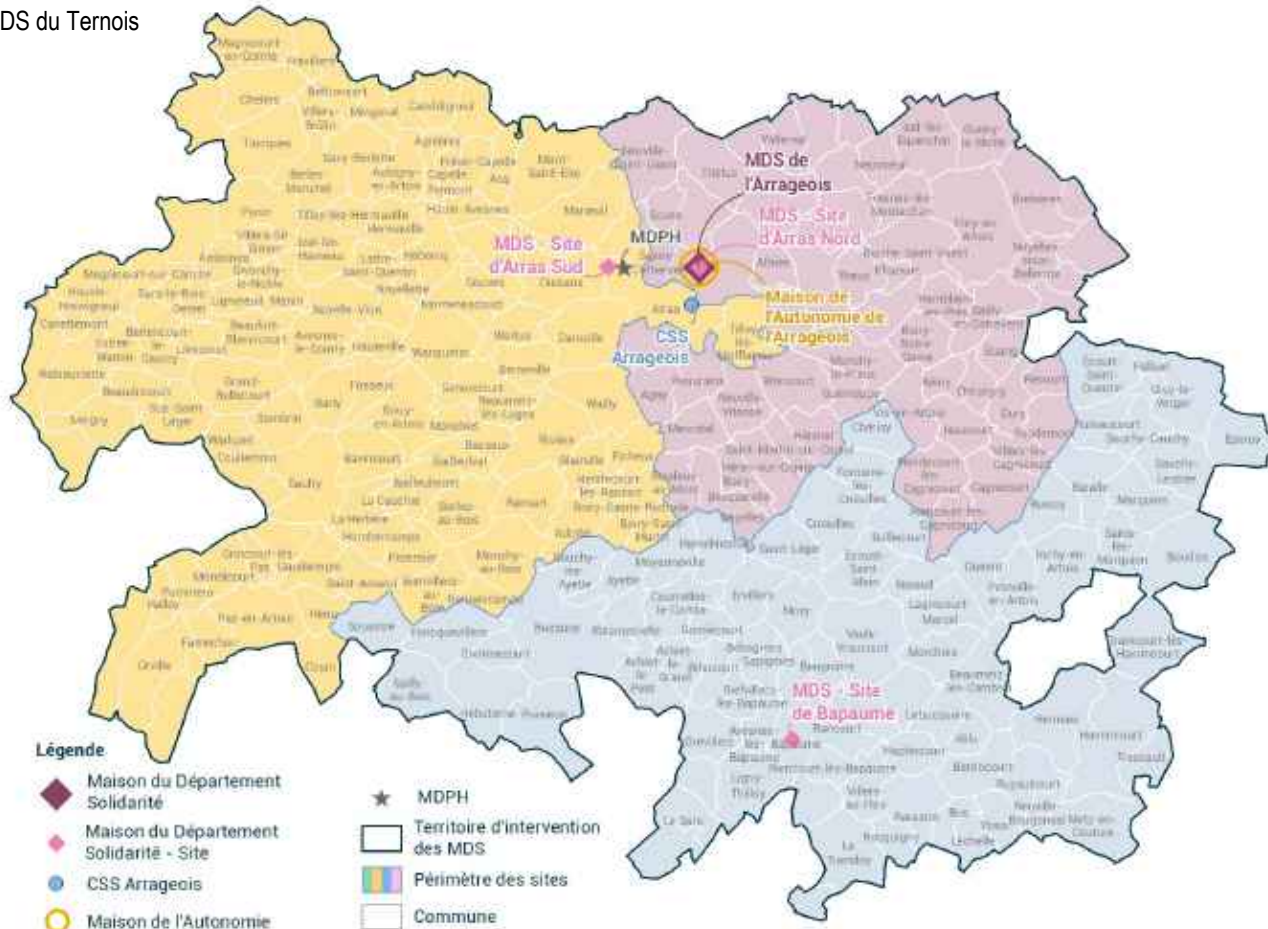


Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

• MDS de l'Arrageois

- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : CdtG, SISED, fév. 2025 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	511
Le Revenu de solidarité active (RSA) : 4450 allocataires du RSA	
Le Fonds de solidarité logement	
Aides accordées (accès à un logement identifié / maintien / eau électricité tél)	444
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	370
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE)	156
Secours d'urgence (SU) accordés	455
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	50
Accords du Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)	52
Enfance - Famille	
L'Aide sociale à l'enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	748
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert admi-	493
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	594
La Protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	4434
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH)	1435
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autono-	4310
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques,	
Accueils téléphoniques	
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	159
Équivalents temps plein (ETP)	152.9

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

• MDS de l'Arrageois

- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

Dans le champ de l'accueil social inconditionnel de proximité

Premiers échanges avec la communauté de communes des Campagnes de l'Artois sur la construction d'un protocole de coopération.

Signature du contrat local de santé avec la communauté de communes du Sud Artois qui définit les engagements mutuels entre administrations.

La maison de l'autonomie a organisé les formations sur le « bien vieillir chez soi », en direction des secrétaires de site et des professionnels des services médico-sociaux du territoire. Ces formations ont pour objectif d'outiller les professionnels dans l'accueil de 1^{er} niveau des personnes âgées en perte d'autonomie, en développant leurs connaissances sur les principales prestations liées à l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA), les aides techniques et aménagements du logement, la téléassistance...

Dans le champ de l'enfance et de la famille

Des réunions d'information ont été organisées afin de promouvoir les métiers d'assistant familial et d'assistant maternel.

La nurserie du centre de détention de Bapaume a été réouverte. Dans une aile dédiée, les détenues enceintes et/ou mères incarcérées, reçoivent un soutien à la parentalité, au lien parent-enfant et pour favoriser le bien-être des enfants.

Dans le champ de l'insertion et de l'inclusion durable

Dans le cadre du projet Canal Seine Nord-Europe (CSNE), différentes actions ont été mises en œuvre à destination des Bénéficiaires du Revenu Solidarité Active (BRSA), des jeunes et des demandeurs d'emplois de longue durée. Des ateliers de sensibilisation ont été proposés sur les métiers nécessaires à la construction du canal. Des sas préparatoires et des formations aux métiers des travaux publics ont également vu le jour.

La mise en place de la plateforme « logement d'abord » (LDA) Arrageois-Ternois permet désormais de favoriser un accès ou un maintien durable au logement pour les ménages connaissant des difficultés multiples.

Dans le champ de l'autonomie et de la santé

Dans le cadre de la préfiguration du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), la maison de l'autonomie s'est engagée aux côtés de l'équipe projet départementale dans la présentation des missions du service à l'occasion d'un comité territorial de l'autonomie réuni en juin. La maison de l'autonomie s'est aussi impliquée dans l'animation d'une concertation en direction des habitants du Pas-de-Calais, âgés ou en situation de handicap. Les partenaires de la plateforme d'aide aux aidants, lors d'une animation territoriale, ont construit un questionnaire en vue de mieux connaître les besoins des aidants et ajuster les réponses à leurs attentes et à leurs besoins.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- **MDS de l'Artois**
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : C652, SIBED, févr. 2025 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	513
Le Revenu de solidarité active (RSA) : 9014 allocataires du RSA	
Le Fonds de solidarité logement	
Aides accordées (accès à un logement identifié / maintien / eau électricité Tél)	925
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	450
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE)	201
Secours d'urgence (SU) accordés	1192
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	81
Accords du Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)	60
Enfance - Famille	
L'Aide sociale à l'enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	1351
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	971
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	961
La Protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	5470
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de compensation du	1801
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	5921
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	
Accueils téléphoniques	
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	269
Équivalents temps plein (ETP)	259

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites
des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- **MDS de l'Artois**
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin-Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

En 2024, chaque agent de la Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Artois a été encouragé à faire de l'accès à l'autonomie des publics qu'il accompagne une priorité d'intervention. L'évaluation et la réponse globale (insertion sociale, insertion professionnelle, mobilité, santé, accès à la culture et au sport, logement etc...) ont été au cœur de l'action des professionnels sur les différents champs de la vie quotidienne.

Dans le champ de la prévention

2024 a été l'année de la déclinaison opérationnelle du partenariat entre la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les deux maisons des 1000 jours présentes sur le territoire. La PMI de l'Artois y a réalisé des consultations et animé des ateliers de soutien à la parentalité (massage bébé, cafés des parents, consultations prénatales...). Un partenariat a également été établi entre une sage-femme de PMI et un éducateur sportif de l'UFOLEP afin de promouvoir la santé des femmes enceintes par le biais d'une activité sportive adaptée.

Dans le champ de de l'enfance et de la jeunesse

Le Service Enfance Famille (SEF) accompagne les mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans leur parcours vers l'autonomie : des temps forts sont proposés pour rythmer leurs parcours : informations collectives, actions collectives avec les services transversaux pour développer les compétences des jeunes, entretien des 17 ans. Cet accompagnement porté par différents professionnels, leur a permis de se poser 2 questions : « Comment mieux accompagner les jeunes vers l'autonomie ? » et « De quoi avons-nous besoin pour y parvenir ? », ce qui s'est traduit par la réalisation de deux livrets « repères », l'un pour les professionnels et l'autre pour les référents. Ces différentes actions sont autant de démarches pour venir sécuriser le passage à l'âge adulte des jeunes sortant de l'ASE et ainsi éviter les sorties sèches de l'ASE.

Dans le champ de l'insertion et de l'inclusion durable

L'année 2024 a été celle de la consolidation des partenariats en prévision de la mise en œuvre de la loi plein emploi. Un comité local pour l'emploi co-présidé par un Conseiller départemental a permis de renforcer l'action des différents acteurs de l'emploi autour des recrutements dans l'industrie et le BTP. Le réseau des référents et structures d'insertion, animé par le SLAI, a également fait l'objet de temps de sensibilisation favorisant leur montée en compétences. Le partenariat formé autour de la lutte contre les expulsions locatives a été renforcé avec l'installation d'une nouvelle Commission Consultative des Actions de Prévention des EXpulsions locatives (CCAPEX). Plus généralement, les sensibilisations sur les questions du logement et du budget se sont poursuivies auprès et pour les jeunes : d'une part auprès des associations porteuses de mesures éducatives, mais aussi au travers d'ateliers collectifs menés avec des jeunes majeurs sortant d'un parcours ASE.

Dans le champ de l'autonomie

La Maison de l'autonomie de l'Artois s'est engagée dans de nombreux forums et projets de prévention au service des personnes âgées ou en situation de handicap. C'est ainsi que par exemple la pratique sportive de la boccia a pu réunir collègues et établissements médico-sociaux, ou encore que la Comédie de Béthune a ouvert ses portes à nos accueillants familiaux et leurs accueillis pour faciliter l'accès à la culture.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- **MDS de l'Audomarois**
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : CdG2, SIREQ, fév. 2025 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	515
Le Revenu de solidarité active (RSA) : 3245 allocataires du RSA	
Le Fonds de solidarité logement	
Aides accordées (accès à un logement identifié / maintien / eau électricité tél)	280
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	225
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accor-	126
Secours d'urgence (SU) accordés	363
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	57
Accords du Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)	16
Enfance - Famille	
L'Aide sociale à l'enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	461
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	342
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	375
La Protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	2012
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de compensation du handi-	624
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	1980
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	
Accueils téléphoniques	
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	132
Équivalents temps plein (ETP)	126.3

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- **MDS de l'Audomarois**
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin-Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

**SPECIAL
INONDATIONS**

L'Audomarois, touché par les inondations

80 communes de l'Audomarois ont été reconnues au titre des catastrophes naturelles après les différents épisodes d'inondation. Les services de la Maison du Département Solidarité (MDS), principalement le Service Local Inclusion Sociale et Logement (SLISL), le Service Social Départemental (SSD) et la maison de l'Audomarois ont beaucoup été mobilisés sur les dispositifs mis en place par l'institution pour répondre aux besoins des sinistrés. 70 diagnostics ont été effectués pour répondre aux demandes de relogement. Outre ces diagnostics, de nombreux accompagnements ont été réalisés par le biais d'un maillage fort entre les différentes institutions et partenaires mobilisés sur la thématique du logement. 77 ménages ont également pu bénéficier d'une aide financière attribuée dans le cadre de la convention mise en place au titre du fonds exceptionnel énergie.

Quand la culture s'invite à la Maison Des Adolescents (MDA)

Accompagnés par les chargés de mission du Pôle des Réussites Citoyennes (PRC), les professionnels de la MDA se sont penchés sur l'édition 2024 du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer. Ainsi, enjeux culturels et objectifs d'accompagnement de l'adolescent se sont croisés et se sont concrétisés par la rencontre de Julia Amarger, photographe et de Déborah Adoh, journaliste. Dans la continuité des ateliers "affirmation de soi" proposés par la MDA, les jeunes ont pu découvrir certaines techniques de photographie et se mettre en scène. Ils ont pu expérimenter un nouveau mode d'expression et s'initier à la conduite et l'enregistrement d'interviews. Cette démarche d'accompagnement transversal entre le PRC et la MDA se poursuit à travers le sport.

La fresque du numérique dans l'Audomarois

Le lundi 30 septembre dernier, la Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Audomarois a mis en place un atelier autour de la fresque du numérique. Les participants ont pu, de manière ludique et collaborative, appréhender les enjeux environnementaux du numérique. Les échanges qui furent constructifs et bienveillants ont permis à chacun de se questionner sur sa pratique personnelle et professionnelle. Tous les participants sont repartis enjoués avec pour intention de sensibiliser autour des enjeux environnementaux du numérique.

Un temps festif pour renforcer la transversalité

Le mercredi 03 avril, 8 enfants âgés de 22 mois à 16 ans et 5 adultes ont investi les locaux de la MDS de l'Audomarois du site d'Arques pour participer à une action collective festive. Cette action initiée par le Service Enfance Famille (SEF) prévention a été pilotée en interservices et intersites avec des professionnelles des équipes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), du service social départemental, du service local inclusion sociale et logement et du secrétariat. Certaines familles participaient pour la première fois à ce temps festif avec d'autres, déjà plus habituées. Des liens d'entraide se sont créés : une dame accompagnée par le SLISL souffrant d'isolement était présente et a apporté son aide aux différentes familles. Les enfants lui ont, en échange, confectionné une jolie couronne. Cette action collective a permis aux professionnels d'observer le comportement des enfants et les liens d'attachement avec leurs parents et d'aider les adultes à poser du cadre.

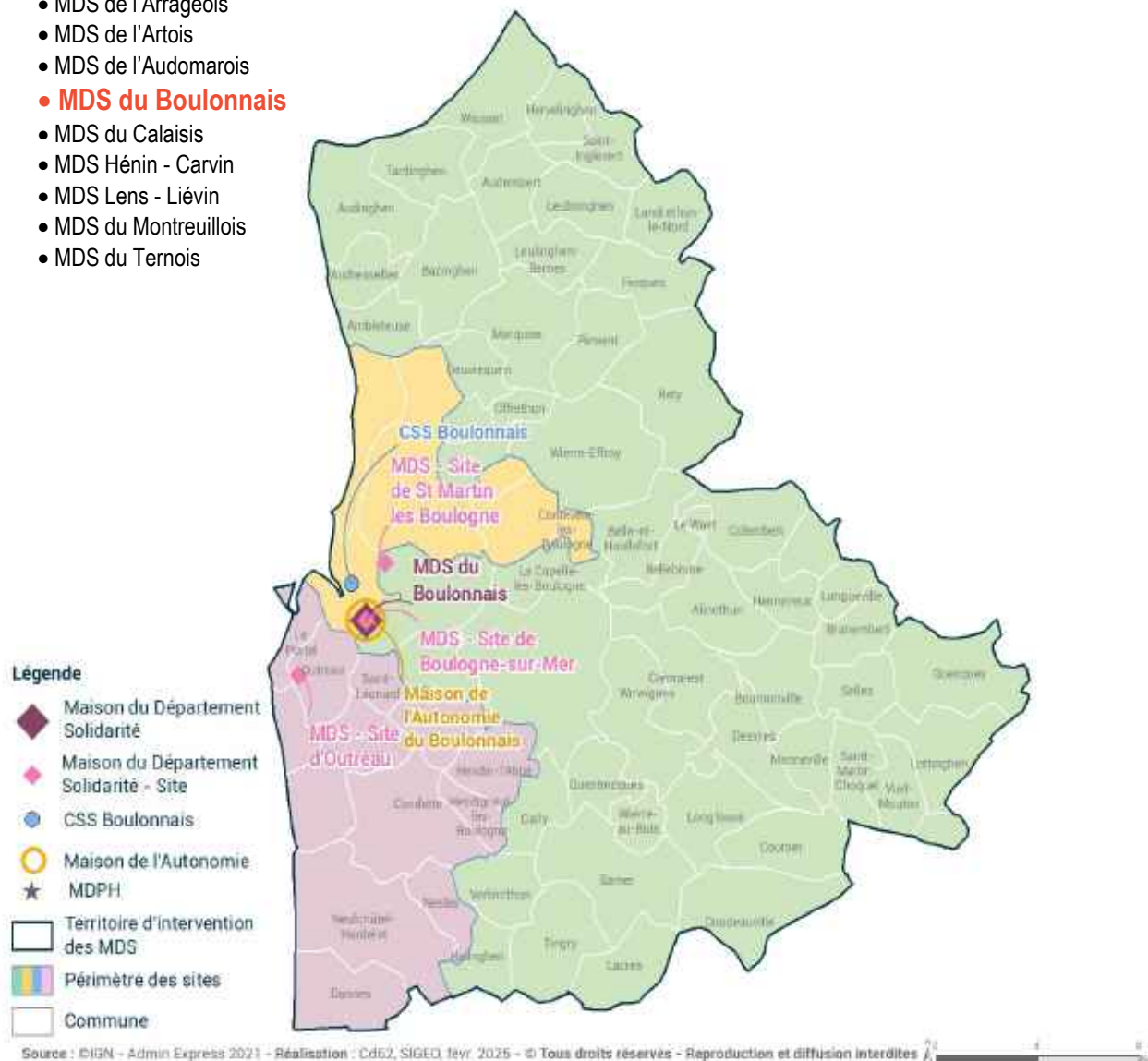
L'important est de participer !

Âgées de 16 à 50 ans, une quarantaine de personnes, qu'elles soient en parcours d'insertion, bénéficiaires du RSA, en situation de handicap, ou bien des jeunes confiés à l'ASE, ont participé, le 22 avril dernier, à une journée riche en aventure sportive. L'action menée par le chargé de mission sport de l'Audomarois et la conseillère spécialisée en insertion par l'emploi clôturait la semaine des « Clés pour réussir » qui a réuni plus de 130 personnes sur l'ensemble des actions menées par le SLAI de l'Audomarois. L'ambition était de lutter contre l'isolement social, relever de nouveaux défis et reprendre confiance en soi pour avoir envie de s'investir dans un nouveau projet de vie ou professionnel.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- **MDS du Boulonnais**
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Inclusion sociale et logement	517
Le Revenu de solidarité active (RSA) : 4670 allocataires du RSA	
Le Fonds de solidarité logement	
Aides accordées (accès à un logement identifié / maintien / eau électricité tél)	417
Aides recevables (Accès à un logement non identifié)	240
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	154
Secours d'urgence (SU) accordés	651
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	58
Accords du Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)	81
Enfance - Famille	
L'Aide sociale à l'enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administratif)	970
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	501
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	428
La Protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1956
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH)	1116
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	3666
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	
Accueils téléphoniques	
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	178
Équivalents temps plein (ETP)	172.9

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- **MDS du Boulonnais**
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin-Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

518

La mission insertion par l'emploi fête son 10 000ème accès à l'emploi sur le Boulonnais

Ce mardi 24 septembre, la mission insertion par l'emploi a célébré son 10 000ème retour à l'emploi. Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur une jeune ex-bénéficiaire du RSA qui, grâce à l'accompagnement du Service Local Allocation Insertion (SLAI), a été recrutée en CDI comme aide à domicile et qui, au-delà de rendre fiers ses enfants, a pu acheter sa première voiture.

Les métiers de l'aide et du soin à domicile à l'honneur

Le mardi 3 décembre, plus de 150 personnes sont venues découvrir les métiers de l'aide et du soin à domicile dans le cadre du second Forum professions autonomie 62 qui s'est déroulé à la salle Damrémont à Boulogne-sur-Mer.

L'idée des forums Professions autonomie 62 est d'aller vers les habitants et les professionnels, pour faire connaître les métiers de l'aide à domicile. Des métiers mal connus, avec certes des contraintes, mais des métiers qui apportent énormément de bonheur, qui sont pourvoyeurs de communication et de bienveillance, avec des conditions de travail qui ont beaucoup évolué et ce, grâce à l'aide du Département qui est conscient de la nécessité de rendre ces métiers plus attractifs.

Par le biais de cette plateforme, 35 personnes ont déjà bénéficié d'un accompagnement vers le retour à l'emploi. 30 autres personnes ont également intégré un sas préparatoire à l'emploi, un dispositif destiné à faire découvrir un métier et lever les freins et craintes liés à une éventuelle reprise d'emploi dans la perspective d'une entrée en formation qualifiante.

Maison Des Ados (MDA) et Centre de Santé Sexuelle (CSS) réunis dans les mêmes locaux

Le 06 décembre 2024, un nouvel espace à Boulogne-sur-Mer réunissant la MDA et le CSS a été inauguré. « L'idée est venue de regrouper ces deux services, dont les connexions sont fortes. Ce nouvel espace unique présente l'avantage d'offrir ces services en cœur de ville, à proximité des collèges et lycées, et à deux pas de la gare et de l'arrêt de bus. » Voici comment Evelyne Nachel, Vice-présidente du Département en charge de l'enfance et des familles, a expliqué la fusion de deux services dans un même espace.

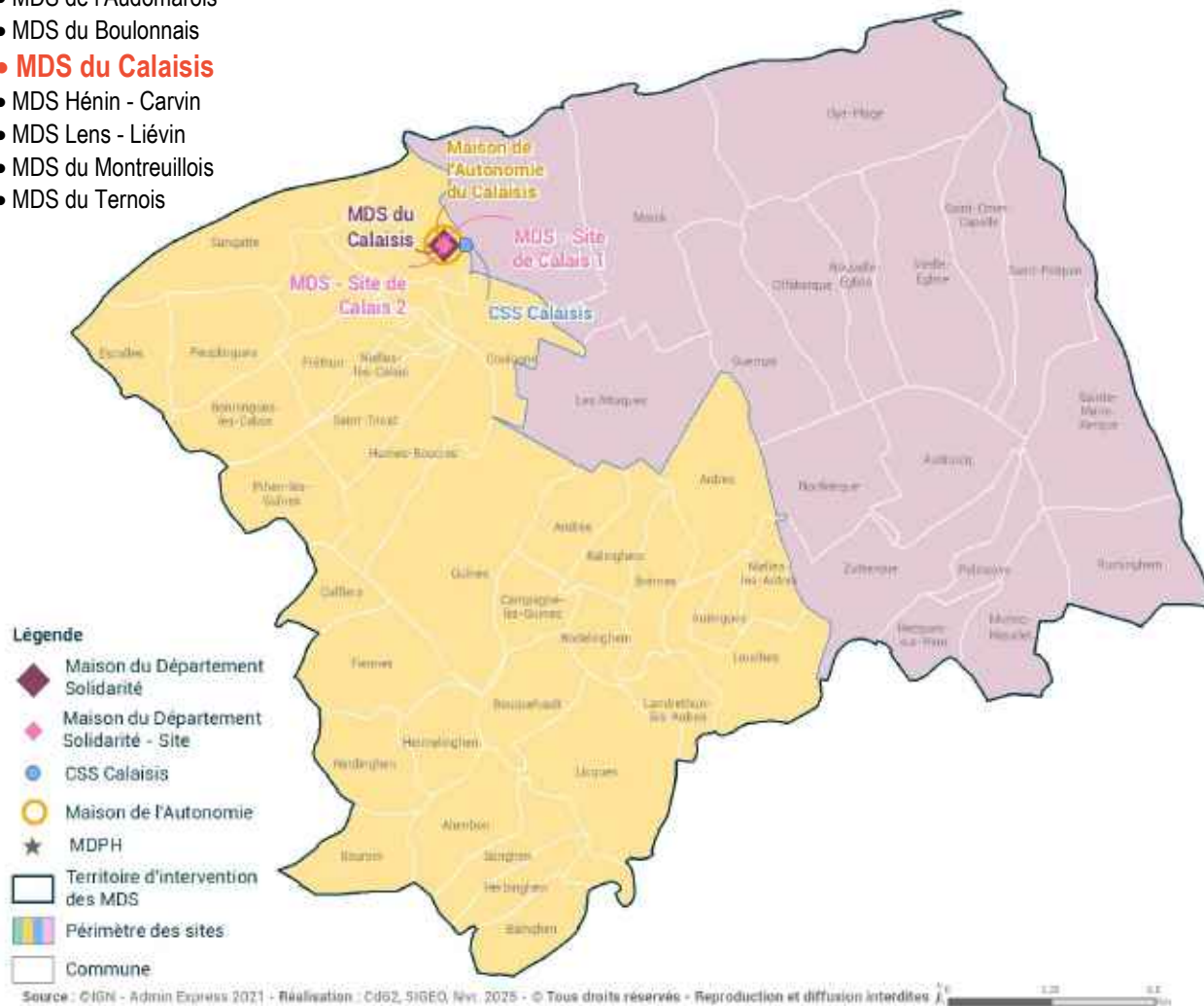
La MDA accueille gratuitement les jeunes de 10 à 20 ans, avec ou sans leur famille, pour des besoins très variés allant de problématiques psychologiques importantes, conduites à risques, mal être, anxiété, à des questions d'orientations scolaires ou sociales, d'addictions, de harcèlement... Elle propose aussi des accompagnements collectifs et des ateliers variés. Pour ce faire, la MDA possède un plateau technique important : médecin, infirmier, psychologues, éducateur, animateur, diététicienne composent l'équipe médicosociale. De plus, une convention lie la MDA au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles (CIDFF) située à quelques pas des locaux.

Suite à l'inauguration, cette journée a été découpée en 2 temps : le matin, 40 professionnels des structures médico-sociales, du milieu associatif, ont pu découvrir les nouveaux locaux et redécouvrir les missions MDA ainsi que l'équipe. Puis, l'après-midi, c'est sous forme de portes ouvertes que la structure a accueilli l'ensemble des professionnels, parents, familles, adolescents voulant pousser la porte.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- **MDS du Calaisis**
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Inclusion sociale et logement	519
Le Revenu de solidarité active (RSA) : 5532 allocataires du RSA	
Le Fonds de solidarité logement	
Aides accordées (accès à un logement identifié / maintien / eau électricité tél)	384
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	186
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	231
Secours d'urgence (SU) accordés	508
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	107
Accords du Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)	6
Enfance - Famille	
L'Aide sociale à l'enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	872
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	563
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	451
La Protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	2743
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH)	858
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	2777
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	
Accueils téléphoniques	
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	160
Équivalents temps plein (ETP)	157.7

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- **MDS du Calaisis**
- MDS Hénin-Carvin
- MDS Lens Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures



Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Face aux inondations qui ont touché le territoire du Calaisis, un réseau de partenaires locaux œuvrant autour de l'inclusion sociale et du logement s'est mis en ordre de marche. Cette dynamique impulsée par le Service Local Inclusion Sociale et Logement (SLISL) a permis l'activation d'une aide exceptionnelle envers les familles sinistrées. 36 ménages ont été accompagnés, 21 par l'association « Mahra le Toit » et 15 par les différents services de la maison du Département solidarité (SSD, MA, SLISL) aux titres d'un relogement ou d'une réintégration dans leur logement. Parallèlement, un dispositif d'aide exceptionnelle d'un montant de 400€ pour le règlement d'une surconsommation d'énergie a bénéficié à 15 autres ménages (9 communauté de communes Pays d'Opale et 6 communautés de communes région d'Audruicq).

Dans le champ de l'enfance et de la famille

De nombreuses actions ont été portées par la MDS afin de valoriser les jeunes, d'accompagner les parents ou de fédérer les acteurs. Ainsi, une cérémonie de mise à l'honneur des réussites des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) a été organisée. À la rentrée des classes, le collège de Guînes a accueilli un forum sur la parentalité, et les travaux préparatoires à la signature de la convention territoriale globale ont été lancés sur le territoire du Grand Calais Terres et Mers.

Dans le champ de l'insertion et de l'inclusion durable

Afin de répondre aux enjeux d'insertion et d'inclusion durable, la MDS du Calaisis a poursuivi le déploiement de projets spécifiques et adaptés aux besoins. C'est ainsi que, par exemple, la plateforme Logement d'abord a été installée. Accompagné de la dynamique territoriale engagée avec les partenaires, cet outil doit permettre de répondre aux difficultés de logement qui peuvent être rencontrées. Dans la même logique de travail partenarial, les rapprochements avec « La Parenthèse » se sont renforcés afin de lutter contre les violences intrafamiliales. Enfin, des actions spécifiques de promotion des métiers en tension ont été portées telles que celles réalisées sur les métiers de la petite enfance.

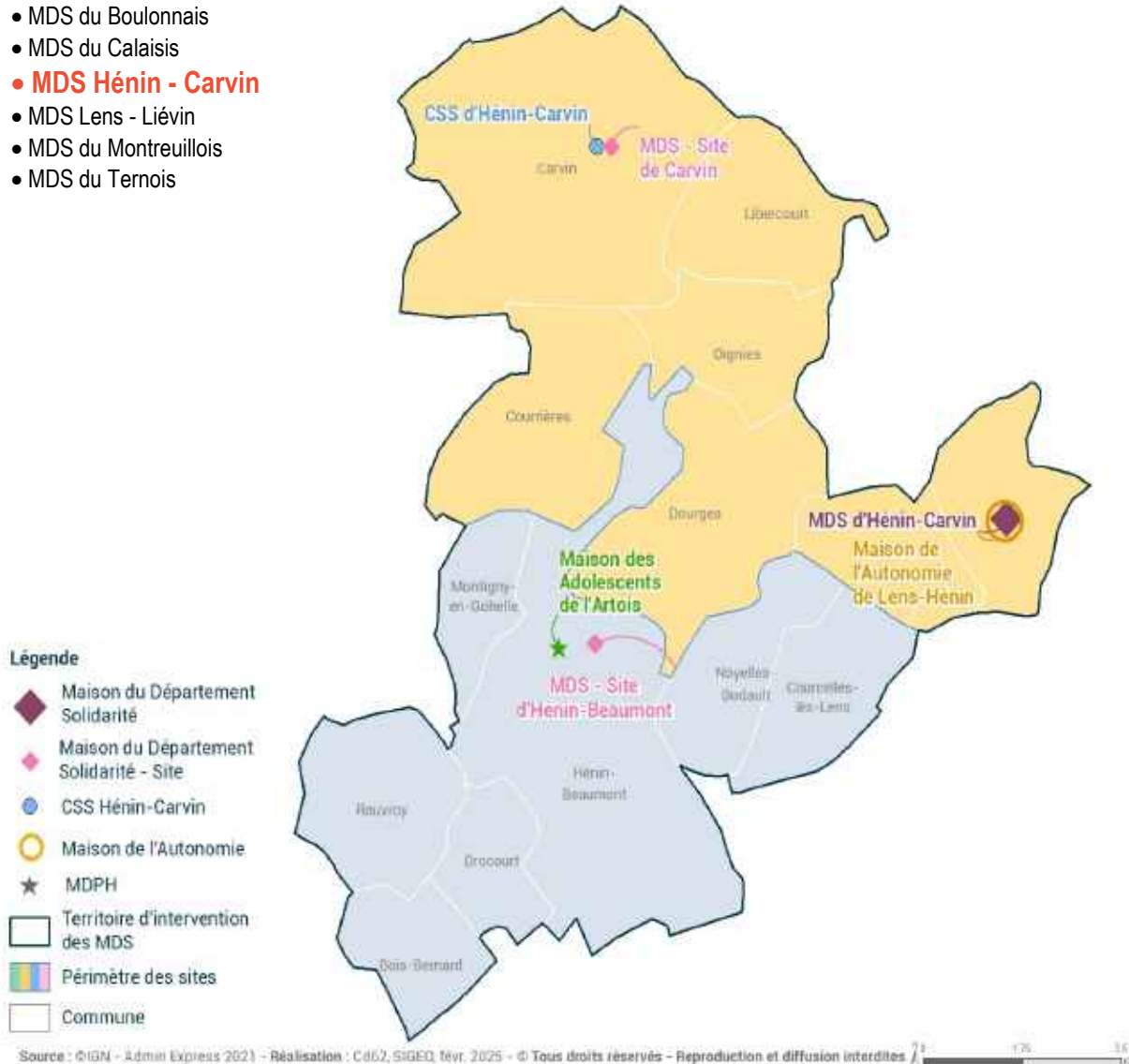
Dans le champ de l'autonomie et de la santé

Dans ce domaine, l'année 2024 a été particulièrement marquée par le lancement du service public départemental de l'autonomie qui doit permettre une meilleure coordination des acteurs du secteur. Par ailleurs, une attention particulière a été portée autour des enjeux du handicap à travers notamment de la mise en place des formations MDPH accès aux droits auprès des services territoires et des sites, d'ateliers de parentalité pédagogiques et inclusifs, de sensibilisation à destination des équipes d'évaluation des MA sur la pratique physique et le sport adapté. Enfin, les partenaires de la plateforme territoriale d'aide aux aidants ont été mobilisés sur les marchés du territoire autour de l'auto-reconnaissance à l'occasion de la journée nationale des aidants.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- **MDS Hénin - Carvin**
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : Cd62, SIGED, févr. 2025 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	
Le Revenu de solidarité active (RSA) : 5080 allocataires du RSA	
Le Fonds de solidarité logement	
Aides accordées (accès à un logement identifié / maintien / eau électricité tél)	634
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	255
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	222
Secours d'urgence (SU) accordés	931
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	64
Accords du Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)	23
Enfance - Famille	
L'Aide sociale à l'enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	611
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	389
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	297
La Protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1037
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH)	1038
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	2500
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	
Accueils téléphoniques	
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	176
Équivalents temps plein (ETP)	171.3

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- **MDS Hénin - Carvin**
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

Lancement des sessions d'information « Malette accueil autonomie » de la maison de l'autonomie

Dans le cadre de la formation continue des acteurs du guichet intégré (accueillir, informer et orienter), la maison de l'autonomie de Lens-Hénin a organisé des sessions d'information à destination des agents d'accueil et des agents administratifs des territoires d'Hénin-Carvin et de Lens-Liévin, ce qui représente 46 agents formés sur le territoire.

L'objectif est d'outiller l'ensemble des agents pour leur permettre d'apporter une réponse adaptée et harmonisée, aux habitants dans le champ de l'autonomie.

Formation des assistants familiaux par la maison des adolescents

Début juillet a marqué la fin du cycle des 4 groupes d'échanges avec les assistants familiaux animés par la Maison Des Ados (MDA) de l'Artois sur les territoires de l'Arrageois, l'Artois et d'Hénin-Carvin. L'heure pour chacun de faire le bilan de ces 9 mois de rencontres mensuelles, riches d'échanges, de partages d'expériences, de collaborations.

Ces rencontres, focalisées sur les thématiques liées à l'adolescence, ont permis à chacun de renforcer ses compétences dans l'accompagnement des adolescents, de mieux gérer certaines situations complexes grâce aux techniques apportées, d'améliorer la communication entre les assistants familiaux et les ados accueillis, d'améliorer les pratiques professionnelles et de renforcer le lien avec la maison des ados.

Étude exploratoire sur les Informations Préoccupantes (IP)

Le Service Social Départemental (SSD) de la Maison du Département Solidarité (MDS) site d'Hénin-Beaumont, porte une réflexion sur l'Information Préoccupante (IP). À ce titre, un groupe de travail réunissant 4 assistantes sociales et 2 secrétaires s'est constitué. 187 IP ont été analysées en fonction d'indicateurs prédéfinis. Cette recherche a permis de définir trois axes de travail auprès des professionnels évaluateurs des IP :

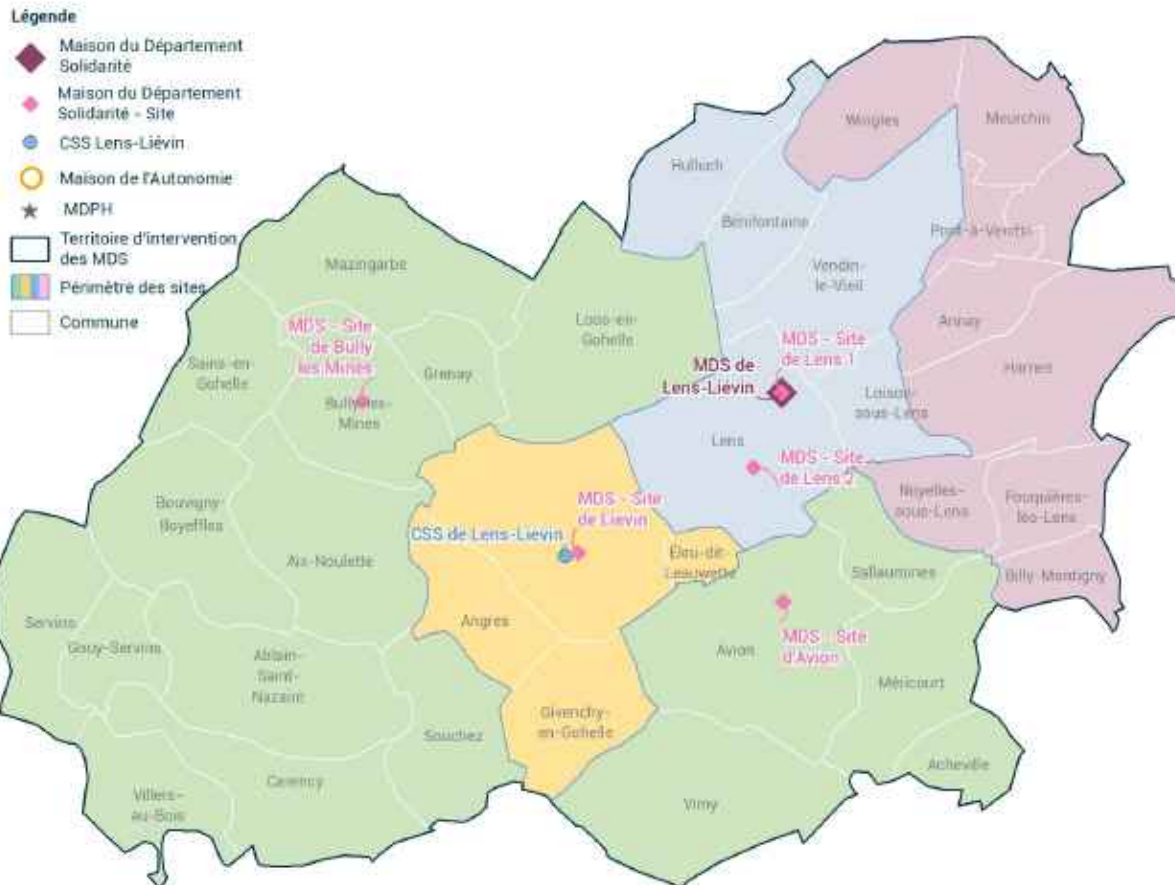
- Axe 1 : Renforcer le partenariat avec l'Éducation nationale : en allant vers les chefs d'établissements des écoles maternelles et primaires afin de développer une culture commune autour de la protection de l'enfance ;
- Axe 2 : Mieux comprendre les besoins des adolescents : un programme de formation assuré par la Maison Des Ados (MDA) est construit à partir des besoins du Service Social Départemental (SSD) sur une période de 9 mois ;
- Axe 3 : Création d'un service de suite qui permet une intervention auprès des familles afin de s'assurer de la mise en place des engagements pris lors de l'évaluation et / ou de soutenir les familles dans l'expression des besoins et la formalisation de l'aide la plus adaptée (un entre-deux entre le classement sans suite et l'accompagnement social d'aide à la parentalité).

Cette initiative, au-delà de l'étude menée, a permis d'initier une culture commune avec les partenaires autour de l'information préoccupante et de concourir à la montée en compétence des agents du Département.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- **MDS Lens - Liévin**
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Source : © ICH - Admin Express 2021 - Réalisation : C&S, SIGED, Nov. 2025 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	
Le Revenu de solidarité active (RSA) : 10 760 allocataires du RSA	
Le Fonds de solidarité logement	
Aides accordées (accès à un logement identifié / maintien / eau électricité tél)	1297
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	597
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	156
Secours d'urgence (SU) accordés	1309
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	166
Accords du Fonds d'aides aux leunes (FAJ)	40
Enfance - Famille	
L'Aide sociale à l'enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	1367
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	970
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	867
La Protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	5441
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH)	2070
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	3504
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	
Accueils téléphoniques	
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	228
Équivalents temps plein (ETP)	221.3

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- **MDS Lens - Liévin**
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

L'enfance, la jeunesse, la famille

Quand la protection de l'enfance, enjeu majeur, évolue dans un contexte tendu, la prévention prend encore plus de sens. Partenariat des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) avec les acteurs locaux, animations avec les enfants et les parents, interventions dans les centres sociaux, participation aux actions à l'initiative des municipalités, travail avec les services de prévention spécialisée, promotion du métier d'assistante familiale sont autant d'actions qui ont mobilisé tout au long de l'année, les professionnels de la Maison du Département Solidarité (MDS) de Lens-Liévin.

2024 fut aussi l'année olympique avec une manifestation territoriale autour du Breaking et la mobilisation de 250 jeunes tout au long de l'année, et l'accompagnement de jeunes à Paris au Village des Sports Urbains place de la Concorde.

L'insertion sociale et professionnelle

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi entraîne une transformation du service public de l'emploi par la mise en place d'une organisation renouvelée et simplifiée de la gouvernance des politiques d'orientation, d'insertion, de formation et d'emploi à travers quatre niveaux de gouvernance, dont les Comités Locaux Pour l'Emploi (CLPE) à l'échelle des territoires.

L'enjeu est de définir les orientations stratégiques, opérationnelles et les actions renforçant la complémentarité d'intervention des membres du réseau pour l'accompagnement de tous les demandeurs d'emploi et de répondre de manière coordonnée aux besoins de recrutement des entreprises.

Avec le Montreuillois et l'Audomarois, le territoire de Lens-Liévin a été retenu comme territoire expérimentateur de « l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA » : un chantier complexe qui a fortement mobilisé les équipes et les partenaires tout au long de l'année.

L'inclusion sociale, le logement et la précarité énergétique

À l'occasion de la semaine de lutte contre la précarité énergétique qui a débuté le 12 novembre 2024, les conseillères en accompagnement budgétaire et logement du service local inclusion sociale et logement se sont mobilisées pour proposer une exposition itinérante sur les 5 sites de la maison du Département solidarité.

Les professionnels et usagers ont pu profiter de livrets, conseils via des QR codes, affiches, contacts, sur des thématiques diverses : les économies d'énergie, des conseils et bons gestes à adopter, la fabrication de produits ménagers écologiques : une action bienvenue à l'heure où bon nombre de nos concitoyens sont confrontés à de graves difficultés économiques liées en partie à l'augmentation du prix des énergies.

Le développement local

À mi-parcours de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), le dispositif des "clauses sociales d'insertion" que le Département accompagne auprès des bailleurs sociaux et des collectivités locales, donne des résultats significatifs. En lien avec les entreprises titulaires des marchés ERBM et leurs besoins, le Département s'engage à "accompagner autrement" les publics afin de favoriser au mieux leur insertion. C'est dans ce cadre qu'a été mise en place "une préparatoire" plaquiste/enduseur financée à 100% par le Département du Pas-de-Calais pour 10 allocataires du RSA et jeunes au sein de l'Assifep de Lens en lien avec l'entreprise de travail temporaire Synergie à Lens.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- **MDS du Montreuillois**
- MDS du Ternois



Inclusion sociale et logement	525
Le Revenu de solidarité active (RSA) : 2082 allocataires du RSA	
Le Fonds de solidarité logement	
Aides accordées (accès à un logement identifié / maintien / eau électricité tél)	158
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	121
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	79
Secours d'urgence (SU) accordés	215
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	50
Accords du Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)	13
Enfance - Famille	
L'Aide sociale à l'enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	462
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	267
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	282
La Protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1499
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH)	603
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	2551
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	
Accueils téléphoniques	
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	112
Équivalents temps plein (ETP)	109.2

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- **MDS du Montreuillois**
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

526



Inondations, la MDS aux côtés des sinistrés

Les inondations ont nécessité, tout au long de l'année 2024, un engagement fort du Service Local Inclusion Sociale et Logement (SLIL), des équipes du Service Social Départemental (SSD), du Service Enfance Famille (SEF) des 3 sites, du Service Local Accueil Familial (SLAF) et de la Maison de l'Autonomie (MA) dans l'accompagnement et le relogement des ménages sinistrés. 39 diagnostics ont été réalisés, sans oublier la diffusion régulière des informations et dispositifs liés à la reconstruction du territoire. Les liens avec les services de l'État, les 3 EPCI mais aussi les bailleurs sociaux et privés se sont renforcés.

France Travail

Avec la loi Plein emploi du 18 décembre 2023, le Service Local Allocation Insertion (SLAI) du Montreuillois est entré dans une phase d'expérimentation le 1er juillet 2024. Un travail de fond a été engagé avec l'équipe du SLAI, France Travail et les partenaires pour modifier les relations sur l'orientation et l'accompagnement des publics. Ceci a généré une nouvelle approche, de nouvelles méthodes de travail, un changement de cadre d'intervention. Tout le travail engagé depuis 3 ans autour des métiers prioritaires (Teams Métiers : services à la personne, hôtellerie restauration, bâtiment, industrie, agriculture, formation) a aidé à modeler plus sereinement l'activité sur le territoire.

Une petite matinée pour une grande thématique : juillet ne rime pas toujours avec vacances

57 acteurs du logement et de l'hébergement accompagnant un public en situation de handicap ou en perte d'autonomie sont venus chercher des réponses facilitant leur pratique professionnelle sous l'œil vigilant de Blandine Drain, Présidente des commissions MDPH et FSL sur le territoire du Montreuillois. Cette action, qui s'est déroulée à Campigneulles-les-Petites, entre dans le cadre du Pacte des solidarités humaines et du PDAL-HPD (Plan Départemental Action Logement Hébergement Personnes Défavorisées) 2022/2027 pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement. Cette rencontre a permis de créer et de renforcer les liens avec les travailleurs sociaux et les partenaires du territoire. Le retour d'expériences a été positif, tout comme la visite du CamionTruck aménagé de l'association Soliha permettant des mises en situation en temps réel.

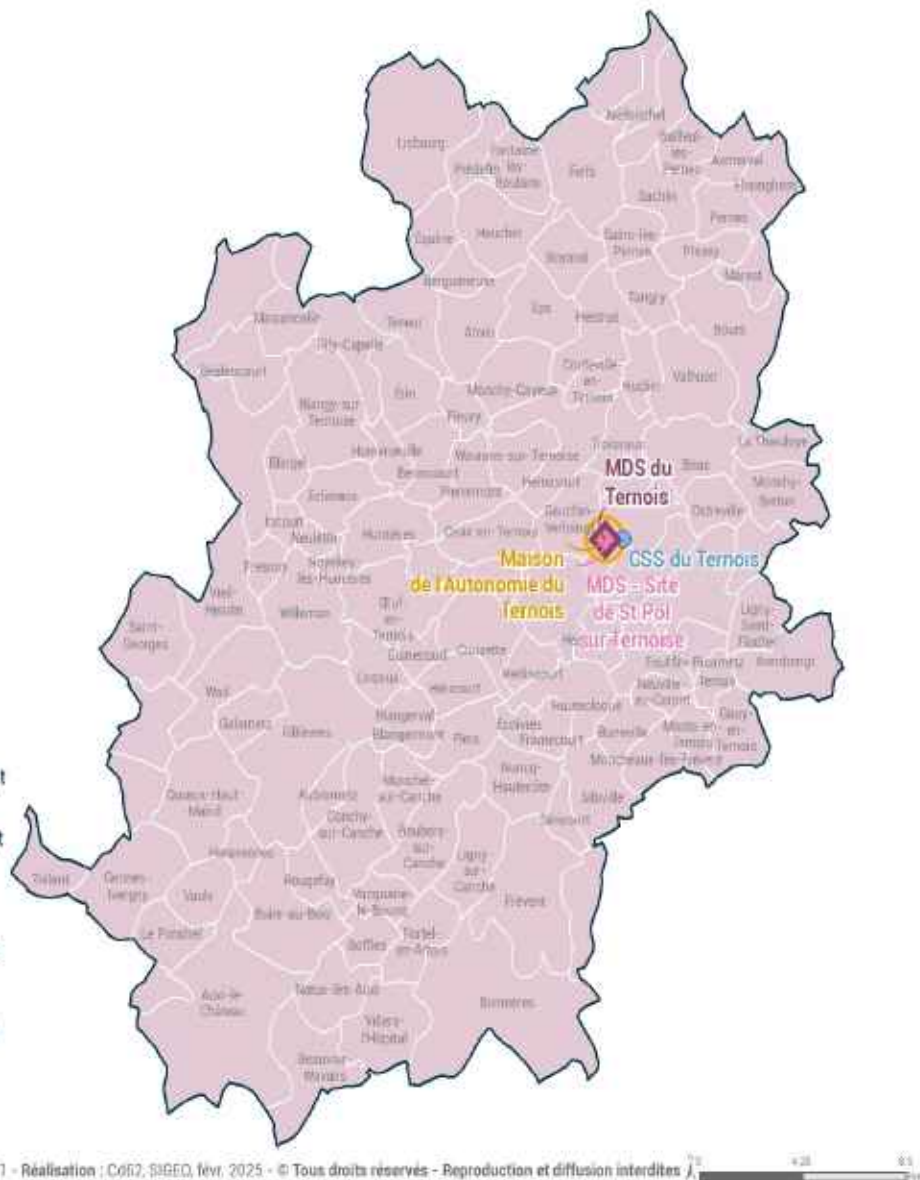
Le Service Social Départemental (SSD) avec les familles vers de nouvelles activités, à la (re)découverte du territoire

Dans l'objectif de lutter contre les écrans, les professionnels du service social départemental du site d'Etaples ont emmené parents et enfants à la découverte des partenaires de la ville d'Etaples afin de faire visiter les structures et leur expliquer les activités proposées. Une chasse au trésor a également été proposée dans le centre-ville, les enfants ont découvert les rues de leur quartier tout en s'amusant, et les parents ont pris conscience qu'il est possible de passer un moment ludique sans le moindre coût financier...

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- **MDS du Ternois**



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : CORE2, SIBEO, févr. 2025 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	527
Le Revenu de solidarité active (RSA) : 942 allocataires du RSA	
Le Fonds de solidarité logement	
Aides accordées (accès à un logement identifié / maintien / eau électricité tél)	57
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	34
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	33
Secours d'urgence (SU) accordés	105
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	20
Accords du Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)	3
Enfance - Famille	
L'Aide sociale à l'enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	225
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	102
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	115
La Protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1051
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH)	267
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie	941
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	
Accueils téléphoniques	
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	44
Équivalents temps plein (ETP)	43.2

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- **MDS du Ternois**



Les réalisations majeures

528

Clos Fait d'herbe : quand l'autonomie et la vie partagée cohabitent dans le Ternois

Le Clos Fait d'herbe est un lieu de vie partagé implanté dans la commune de Saint-Michel-sur-Ternoise. C'est un projet porté par l'ASRL, association d'action médico-sociale en Hauts-de-France avec le soutien du Département. La structure propose 54 logements du T2 au T4 pour des adultes en situation de handicap. La conception et l'offre d'habitat s'inscrivent dans des valeurs de bienveillance, de libre-choix et de citoyenneté. Les personnes profitent d'un accompagnement sur mesure et co-construit. La proximité des commerces locaux, de la gare de Saint-Pol-sur-Ternoise, l'utilisation de vélos électriques favorisent l'autonomie des personnes accompagnées par des professionnels dans tous les domaines de leur vie. Le Clos Fait d'herbe facilite la gestion du temps libre de manière autonome en s'inscrivant dans les clubs et associations du territoire, en participant aux animations proposées au sein du tiers-lieu : L'Herbier. Un projet innovant et prometteur qui favorisera les rencontres avec les partenaires au sein du dispositif et permettra d'associer les habitants à la réflexion et à la conception de futurs projets.

L'art et moi, l'art émoi – Des ateliers d'art thérapie en faveur des enfants

Dans le cadre de sa pratique professionnelle, la psychologue de la maison du Département solidarités a repéré des enfants en souffrance psychique à la suite de maltraitances ou de carences graves. S'appuyant sur le constat de spécialistes qui mettent en avant le besoin d'une prise en charge spécifique de ces enfants, en recommandant en plus d'une psychothérapie adaptée, une approche psychocorporelle ou une art thérapie, lui est venue l'idée de créer des ateliers collectifs à destination de ces enfants vulnérables. Les objectifs de l'action se sont centrés sur l'accompagnement dans la mise en mots du vécu intérieur, la création d'outils d'expression de soi, le travail sur les émotions, le resenti, l'empathie, la bienveillance pour soi et l'autre. Les ateliers ont aussi visé le renforcement des ressources et l'amélioration du mieux-être. L'action s'est déroulée sur 7 semaines et a concerné 5 enfants dont 4 en accueil familial. Au cours de chaque atelier, les enfants ont fait l'expérience de la parole par le biais d'un support artistique. Ils se sont exprimés sur leur vécu, leurs émotions, ils ont expérimenté des techniques de respiration et d'automassage, ils ont écrit une charte puis complété un blason, créé une marionnette, une boîte à émotion, à souvenirs, des masques. Ateliers appréciés par tous, avec la précieuse collaboration des assistants familiaux et des parents.

Forum Autonomie des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Le 11 octobre 2024, les services des maisons du Département solidarités du Ternois et du Montreuillois organisaient pour la 2^e édition un forum à destination des jeunes de 16 à 21 ans confiés à l'ASE afin d'aborder le thème de l'autonomie. Au gré de différents stands animés par les professionnels des MDS et de nombreux partenaires locaux engagés sur cette thématique, les jeunes ont pu mieux cerner les différents dispositifs existants et faciliter leur appropriation en abordant différents domaines en lien avec l'autonomie : logement et gestion du budget, insertion professionnelle et mobilité, engagement citoyen, santé, culture et sport. Cet après-midi fut également l'occasion de féliciter les jeunes diplômés de l'année écoulée pour leur réussite et leur parcours, par la remise d'une récompense.



LES RÉUSSITES CITOYENNES

Favoriser l'émancipation et l'accomplissement de tous

- 50 Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
- 52 Faire de l'éducation un levier d'égalité
- 53 Valoriser l'engagement des jeunes
- 54 Accroître l'accès à la culture
- 56 Favoriser les activités sportives
- 58 Préserver notre histoire et notre patrimoine
- 60 Lutter contre les discriminations

La citoyenneté au plus proche des territoires

- 63 Cartographie des structures et des professionnels au service des réussites citoyennes



Le Département œuvre à l'émancipation et à l'accomplissement des habitants, à tous les âges de la vie. Il conduit donc de nombreuses politiques volontaristes en matière d'éducation, de culture et de sport. Il accompagne les jeunes et leurs parents et mobilise ses ressources au service de l'émancipation de chacun, de la lutte contre les déterminismes et de la valorisation de l'engagement citoyen.

En favorisant la cohésion sociale et en soulignant les initiatives individuelles et collectives, le Département souhaite optimiser les conditions de la réussite et du bien vivre ensemble, à partager par le plus grand nombre, habitants des villes comme des villages.





Les villages itinérants « Pas-de-Calais, Terre de sports »

L'opération phare de la démarche départementale est l'organisation d'un village itinérant « Pas-de-Calais, Terre de sport » à destination des habitants du Pas-de-Calais. Des animations sportives, culturelles et festives sont au programme de ce village pour que cette année olympique soit une fête populaire pour tous. Gratuit pour tous et accessible aux personnes à mobilité réduite, il s'est installé dans 9 communes et a rassemblé 150 000 participants.

Le relais de la flamme olympique et paralympique

Cette double manifestation est une grande fête pour l'ensemble du mouvement sportif et des habitants du Pas-de-Calais. Le Parc départemental d'Olhain a, par exemple, accueilli le relais et organisé un village d'animations pour le public. Ce relais s'est déroulé le 3 juillet au départ de Calais jusqu'au site de célébration à Lens. 91 200 personnes ont été recensées tout au long du parcours de la flamme. Le 25 août, le Pas-de-Calais a accueilli, cette fois, la flamme paralympique, arrivée d'Angleterre par le tunnel sous la Manche et qui a fait l'objet de 2 relais dans les villes de Calais et d'Arras.

Une olympiade culturelle sur les territoires

Le Département a également proposé de nombreuses animations sportives et culturelles dans le cadre de l'olympiade culturelle avec la création d'opérations culture/sport sur les territoires auprès des habitants et de ses publics. Deux expositions autour du sport et des jeux olympiques ont été créées pour partager, promouvoir, faire découvrir les valeurs, les sportifs, les disciplines qui ont fait la renommée de cet événement planétaire. Dans cet esprit, la programmation du château d'Hardelot était aux couleurs olympiques à l'été 2024.

Les collégiens, ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris

Un appel à projet a été lancé dans les collèges où l'objectif était de transmettre, partager, faire vivre les dimensions sportives et culturelles de l'Olympisme et d'encourager la pratique physique des jeunes. Ainsi, la journée du vendredi 24 mai a été retenue, date symbolique (J-62 avant l'ouverture des Jeux olympiques de Paris) pour réaliser des défis autour du nombre « 62 ». 47 collèges se sont mobilisés, représentant 11 186 collégiens.

Les habitants du Pas-de-Calais participent au Jeux olympiques et paralympiques de Paris

Afin d'inciter la population à plus de mobilité et soutenir l'élite sportive française et plus particulièrement les membres de « l'équipe olympique et paralympique Pas-de-Calais », 2 717 places (1 803 olympiques et 914 paralympiques) ont été achetées par le Département pour les publics cibles. Ainsi, ces billets ont bénéficié aux bénévoles des associations sportives, aux établissements spécialisés, aux structures de jeunesse, au public issu de la solidarité (aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap), et aux collégiens impliqués dans le sport et dans des fonctions de jeunes officiels UNSS.



Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité
 Valoriser l'engagement des jeunes
 Accroître l'accès à la culture
 Favoriser les activités sportives
 Préserver notre histoire et notre patrimoine
 Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés des jeunes au cœur de l'action départementale

1.5 M € consacrés aux mesures jeunes

4 211 jeunes bénéficiaires d'un dispositif jeunesse dont :

- ⇒ 2 419 permis citoyens financés
- ⇒ 1 254 stages BAFA/BAFD financés
- ⇒ 507 packs « Sac Ados » remis
- ⇒ 15 projets portés par 31 jeunes soutenus avec la « bourse initiative jeunes »

9 associations jeunesse et d'éducation populaires, partenaires du Département

282 jeunes sont accueillis dans les services départementaux, du stage d'observation en 3^{ème} au master 2

90 jeunes en situation d'apprentissage dans les services et les collèges

11 jeunes en service civique ont réalisé une mission citoyenne et d'utilité sociale

Il ne suffit pas d'affirmer que nous avons confiance en la jeunesse, il faut lui en donner la preuve. C'est ce parti pris qui a conduit le Département à engager, depuis plus de dix ans, une politique volontariste en faveur de la jeunesse (Pacte départemental pour la jeunesse de 2012, délibération annuelle sur l'évolution des mesures jeunesse...). Une ambition qui se décline dans ses différentes politiques sectorielles et au travers des mesures universelles qui s'adressent à tous les jeunes du Pas-de-Calais (mesure permis engagement citoyen, aide au BAFA/BAFD, bourse initiatives jeunes pour l'aide au projet et sac ados).

Le Département accompagne l'autonomie des jeunes

L'action départementale se veut en cohérence avec la réalité des parcours des jeunes dans leur construction et leur quête d'émancipation, car les besoins diffèrent en fonction de l'âge, du lieu de vie, ou des réalités personnelles et familiales. Le Département, en lien avec ses partenaires, propose donc des dispositifs ou des actions à destination de jeunes inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle et/ou de jeunes ayant besoin d'un accompagnement spécifique, ponctuel ou inscrit dans la durée. Une attention toute particulière est portée en faveur des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance ou, tout naturellement, les questions de la formation, du logement, de l'insertion restent prédominantes.

Le Département ouvre le champ des possibles

« Donner des perspectives, ouvrir le champ des possibles », est une volonté forte qui se traduit concrètement par l'accueil et le recrutement des jeunes au sein de la collectivité. L'apprentissage est un outil qui facilite l'épanouissement et l'insertion des jeunes. Avec plus de 95 % de taux d'obtention du diplôme pour les apprentis accueillis dans les services départementaux, l'apprentissage a prouvé son efficacité. Dans cet esprit, il apparaît essentiel d'ouvrir encore davantage l'apprentissage à des métiers identifiés comme étant « en tension » et aux métiers liés aux compétences du Département. L'apprentissage est également un vecteur de lutte contre les stéréotypes professionnels de toute nature en favorisant, notamment, l'accès à l'emploi public des jeunes en situation de handicap ou encore en favorisant la mixité dans les métiers.

Le Département donne la parole aux jeunes

Pour répondre au besoin légitime d'expression des jeunes, le Département soutient le développement des initiatives jeunes sur les territoires qui favorisent la participation des jeunes. Il tend également à simplifier et à organiser la communication envers les jeunes, pour la rendre plus accessible notamment en matière d'accès aux droits.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

- Faire de l'éducation un levier d'égalité
- Valoriser l'engagement des jeunes
- Accroître l'accès à la culture
- Favoriser les activités sportives
- Préserver notre histoire et notre patrimoine
- Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures

532

Journée remue-méninges avec les acteurs de la jeunesse

La mission jeunesse a présenté aux 83 structures de son réseau de partenaires la délibération « objectif jeunes 62 : pour une génération des possibles » adoptée le 29 janvier 2024. L'occasion de faire un bilan des mesures dont l'opération Sac Ados mais aussi d'évoquer ce qui fait « réseau » et de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de terrain. Cette réunion a été complétée par un temps d'échanges avec les professionnels du secteur de l'insertion et de l'enfance.

Quand les jeunes sont force de proposition sur la politique environnementale du Département

La mission jeunesse s'est associée à la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement pour organiser une démarche de concertation avec des jeunes volontaires en service civique, issus de différentes associations. Accompagnés par des associations d'éducation populaire et d'environnement, les jeunes ont participé à une course d'orientation au Parc départemental d'Olhain pour découvrir les compétences du Département en matière d'environnement avant de réfléchir à des propositions et des projets pour « faire bouger les lignes ». Ces propositions, pragmatiques et tournées vers l'avenir, ont ensuite été présentées aux élus du Département.

Promeneurs du net : une autre façon de travailler la prévention auprès des jeunes

En moyenne, les jeunes de 15 à 24 ans passent plus de 2 heures par jour sur les réseaux sociaux. Comment en faire un moyen pour alerter, conseiller et répondre aux questions que se posent les jeunes ? La démarche « promeneurs du net » est une initiative importée de Suède où des professionnels de la jeunesse effectuent une veille éducative, via les réseaux sociaux et créent ainsi du lien avec des jeunes isolés. « Prévenir, conseiller et accompagner » sont les mots d'ordre de cette démarche. Fort de cette expérience, le Département est partenaire de la fédération des centres sociaux, coordonnateurs du dispositif, qui a associé, lors d'une rencontre à Béthune, tous les promeneurs du net pour se projeter sur les actions à mettre en œuvre pour toujours mieux accompagner et être à l'écoute des jeunes.

Accueil des apprentis : le Département répond présent !

Un apprenti sur trois, employé par le Département, exerce ses fonctions au sein du pôle réussites citoyennes : Maison des sports, mission jeunesse et citoyenneté, direction du château d'Hardelot et de l'événementiel, et direction de l'éducation et des collèges, avec en premier lieu les restaurations collectives des collèges. Les binômes apprentis/maîtres d'apprentissage ont ainsi échangé et pris connaissance des aspects réglementaires sur les droits et devoirs de chacun. La séance, organisée au sein des locaux de la médiathèque départementale à Lillers, fut également l'occasion de recueillir le témoignage d'apprentis déjà expérimentés et qui ont déjà été accueillis au sein des services départementaux.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Faire de l'éducation un levier d'égalité
 Valoriser l'engagement des jeunes
 Accroître l'accès à la culture
 Favoriser les activités sportives
 Préserver notre histoire et notre patrimoine
 Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés de l'éducation

Nombre de collégiens : **75 517**

- ⇒ **61 520** pour les **125** collèges publics
- ⇒ **13 997** pour les **32** collèges privés

38 000 demi-pensionnaires (dont 11 400 boursiers).

Financement des collèges :

40,25 M€ pour les collèges publics et les collèges privés

Politique éducative volontariste et aides à la restauration scolaire : **5,9 M€**

Ressources humaines consacrées à l'éducation : **57,9 M€**

1141 agents départementaux dans les collèges publics

63 ULIS en 2023-2024 – 5 ouvertures à la rentrée 2024

77 sections sportives

Le Département a la charge des collèges publics, dont il assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Considérant cependant que l'éducation constitue un des piliers de l'émancipation et de l'égalité réelle, la collectivité porte également de nombreuses actions volontaristes visant à la réussite des collégiens.

Le Département œuvre avec la communauté éducative et les partenaires

Le Département s'est fortement engagé sur le champ de l'éducation et le collège reste un passage important dans un parcours scolaire. Afin d'aborder la vie de l'élève dans sa globalité et d'accroître les chances de réussite, le Département travaille, de manière concertée, avec l'ensemble des acteurs qui concourent à la formation et à la construction des adolescents, pour qu'ils puissent vivre pleinement leur citoyenneté et réussir leurs projets.

Le Département garantit l'égalité des chances au collège

Le collège, lieu de vie et d'apprentissage des collégiens, est un cadre privilégié pour concrétiser toutes les formes de réussite. Dans cet esprit, le Département met tout en œuvre pour que les collégiens y soient accueillis dans des conditions optimales et les accompagne dans leur parcours. Les 157 collèges publics et privés du Pas-de-Calais sont dotés des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement pour contribuer à la réussite des collégiens et bénéficient, depuis de nombreuses années, d'une politique volontariste ambitieuse permettant de soutenir les projets de la communauté éducative.

Le Département promeut l'égalité dans l'assiette au collège

L'alimentation est l'un des grands marqueurs des inégalités sociales en France et la politique en matière de restauration scolaire doit viser l'égalité réelle. Fort de cette ambition, le Département s'engage à aider les concitoyens en difficulté à faire face au contexte de crise et à faire de l'alimentation saine, locale et de qualité, un droit pour tous. Ainsi, dans le cadre de sa compétence en matière de restauration scolaire, il assume cette responsabilité de deux manières complémentaires. D'une part, en maintenant un service de restauration à un tarif adapté : il participe, auprès des parents, aux 2/3 du coût d'un repas et mène une politique volontariste d'aide à la restauration scolaire des collégiens boursiers demi-pensionnaires. D'autre part, en pilotant une démarche, avec l'appui des équipes des collèges, qui propose aux collégiens une alimentation de proximité et de qualité.

Le Département fait des collégiens des citoyens engagés sur les enjeux climatiques

Pour la génération qui se déclare inquiète du dérèglement climatique, le changement actuel est vécu comme une urgence. C'est une réalité que certains collégiens ont malheureusement vécu avec les inondations au sein même de leur foyer ou de leur école. Le Département porte l'ambition, au-delà de la simple sensibilisation, d'initier et de porter des actions qui permettent de modifier les comportements, limitant ainsi les perturbations grâce à des actions individuelles et collectives.

Le Département accompagne les parents pour la réussite des collégiens

En tant que premiers éducateurs, les parents jouent un rôle déterminant dans le processus d'apprentissage des collégiens. Pour s'assurer d'une coéducation efficace, le Département est convaincu qu'il est nécessaire que les parents aient toute leur place. De ce fait, il convient de renforcer les liens entre le collège et les parents, et de les maintenir tout au long de l'année afin de leur donner les clés de compréhension des grandes étapes de la scolarité. Pour ce faire, le Département souhaite donc prendre davantage en compte la question de la parentalité en veillant notamment à réduire la fracture numérique et en intégrant dans ses projets, la place des parents.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Valoriser l'engagement des jeunes

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures

Une nouvelle stratégie de communication et d'information

La création d'un Journal Infos des Collèges (JIC) a pour vocation d'informer les équipes des collèges des actualités du Département. Entre nouveautés, vie des instances départementales, échanges de bonnes pratiques, informations utiles, témoignages, la publication périodique est une mine d'informations, pour accompagner les équipes et informer de l'action départementale dans toutes ses composantes de politique publique.

Le grand oral des collégiens : un exercice grandeur nature avant le diplôme du brevet

Promouvoir l'égalité des chances, l'accès aux études supérieures et faire mieux connaître les parcours d'études aux collégiens, c'est l'ambition que porte le programme d'études intégrées de Sciences Po Lille, mené en partenariat avec l'Éducation nationale et le Département. Cette année encore, ce sont 126 élèves, représentant 15 collèges, qui se sont mobilisés toute l'année pour préparer un exposé sur le thème « nos Jeux olympiques et paralympiques 2024 ». Le 29 mai, les collégiens ont donc mené ce grand oral avec brio devant un jury d'universitaires et d'enseignants à l'Hôtel du Département.

WR 62 : la radio des collèges sur les ondes !

L'éducation aux médias et l'apprentissage de l'esprit critique qui participent à la formation du citoyen éclairé de demain, sont des enjeux sociétaux. Lancée par le Département avec le Centre pour L'Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI) de l'Académie de Lille, la Fédération des Radios Associatives du Nord de la France (FRANF) et l'atelier CANOPÉ d'Arras, la web radio studio des collèges (WRS62) a enregistré ce 10 juin une émission exceptionnelle, en direct depuis l'hémicycle du Département, avec la participation active des radios locales partenaires et les 13 collèges acteurs de l'opération.

Festival « Alimenterre » : un projet qui mobilise plus de 1 200 collégiens

La communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin a organisé la 5^{ème} édition du festival du film de l'environnement, en partenariat avec le Département, en orientant la programmation sur l'agriculture et l'alimentation. Cet événement s'inscrit dans le cadre du festival international Alimenterre qui a vu le jour en 2007. Autour d'une sélection de films documentaires, les projections amènent les citoyens et les collégiens à s'informer et à comprendre les enjeux alimentaires contemporains, afin qu'ils participent activement à la co-construction de systèmes alimentaires durables et solidaires et au droit à l'alimentation pour tous.

Le carrefour des parents : le Département est présent aux côtés des parents

La rentrée scolaire 2024 a été l'occasion d'initier un nouveau temps fort sur lequel le Département a souhaité s'engager : le carrefour des parents. En tant que premiers éducateurs, les parents jouent un rôle déterminant dans le processus d'apprentissage des collégiens. Pour s'assurer d'une coéducation efficace, le Département est convaincu qu'il est nécessaire que les parents aient toute leur place et disposent pleinement des clés de compréhension des grandes étapes de la scolarité du collégien. Pour ce faire, le Département souhaite donc prendre davantage en compte la question de la parentalité et a proposé aux équipes volontaires de mettre en œuvre un carrefour des parents, véritable lieu d'échanges et de rencontre au sein des établissements scolaires. 84 collèges ont participé à cette première édition.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Valoriser l'engagement des jeunes

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations

Le Département valorise et reconnaît l'engagement des jeunes

L'engagement des jeunes a évolué et s'incarne moins aujourd'hui dans une forme traditionnelle et sur une longue durée. Il accorde une importance renouvelée aux modalités de fonctionnement des collectifs. Les causes défendues, le sentiment d'être utile et la visibilité du résultat des actions sont les conditions de cet engagement. Fort de ces nouveaux enseignements, le Département a renouvelé ses partenariats avec les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire qui accompagnent les jeunes dans leurs projets et leur désir d'engagement. Parce que l'entrée dans l'âge adulte est un processus long et complexe, le Département et ses partenaires sont soucieux, dans cette culture de l'engagement qui se construit progressivement, de valoriser chaque étape, chaque réussite, chaque parcours.

Les chiffres clés de la valorisation de la jeunesse

11 jeunes en service civique ont réalisé une mission citoyenne et d'utilité sociale

80 % de sorties positives parmi les volontaires en service civique accueillis au Département (reprise d'étude, alternance, emploi...)

Nombre d'heures de bénévolat réalisé dans le cadre du permis engagement citoyen : **84 665**

1ère édition Pépites 62 : **71 lauréats**

Le Département promeut la formation des bénévoles et reconnaît leurs compétences

Le Pas-de-Calais dispose d'un tissu associatif riche et incarné par un réseau important de bénévoles qui œuvrent au quotidien sur les territoires. Cet atout, le Département entend le valoriser en s'engageant dans la promotion et la formation des bénévoles, soit directement en les accompagnant, comme par exemple au sein des médiathèques avec les professionnels du secteur, soit en soutenant les structures de jeunesse et d'éducation populaire, qui agissent pour faire monter en compétence les bénévoles, notamment en matière de gestion et de vie associative. Aujourd'hui, on acquiert des compétences partout. Dès lors, il apparaît essentiel d'œuvrer à la reconnaissance des compétences développées par l'expérience et les réalisations personnelles, en dehors des systèmes traditionnels de formation.

Le Département soutient le tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire

Le Département défend l'idée que les associations jouent un rôle essentiel dans les mécanismes de solidarité et d'entraide, indispensables au maintien de la cohésion sociale. Ainsi, il soutient avec constance plusieurs centaines d'associations et partenaires qui œuvrent pour la promotion de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la culture ou du sport. Il est également aux côtés de nombreuses structures de l'économie sociale et solidaire, qui innovent et s'appuient sur la mobilisation citoyenne pour proposer d'autres façons de faire société. Parmi les actions concrètes, figurent les conventions de partenariat avec les associations de jeunesse et les mouvements d'éducation populaire qui accompagnent près de 2 000 associations et structures, mobilisent des dizaines de milliers de bénévoles et représentent plus d'un millier d'Équivalents Temps Plein (ETP). Collectivement, ces réseaux constituent un maillage départemental et territorial qui favorise la vie associative, l'animation des réseaux, l'information et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, l'engagement citoyen ou encore l'insertion sociale.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Valoriser l'engagement des jeunes

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine



Les réalisations majeures

Les jeunes ne s'engagent plus ! C'est faux et Pépites 62 le prouve...

Pépites 62 est un dispositif visant à reconnaître, à valoriser et à encourager l'engagement des jeunes dans le cadre d'une action ou d'un projet mené au sein d'une association ou d'un collectif à destination du plus grand nombre. Il s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans, à titre individuel ou collectif, qui habitent dans le Pas-de-Calais. Pour cette première édition, 71 jeunes sont mis à l'honneur, lors de 2 cérémonies à l'Hôtel du Département à Arras et la Coupole à Helfaut, pour leur engagement ou leur action sur les sujets suivants : lien intergénérationnel, soutien aux personnes, environnement, devoir de mémoire, lutte contre les discriminations, économie sociale et solidaire.

Journée de clôture pour les volontaires en service civique accueillis au sein des services du Département

La cérémonie de clôture des volontaires en service civique permet de remercier et valoriser les 11 jeunes, accueillis pendant 8 mois au sein des services départementaux et de rappeler leurs contributions dans la mise en œuvre des politiques publiques (jeunesse, culture, insertion ou solidarité). Une belle expérience pour ces jeunes qui se poursuit pour 9 d'entre eux, par une reprise de formation, la signature d'un contrat d'alternance ou un contrat d'engagement jeune.

À 62 jours de l'ouverture des Jeux olympiques de Paris 2024, les collégiens s'activent



Le Département a invité les collèges du Pas-de-Calais à participer à l'événement : près de 11 000 collégiens se sont ainsi mobilisés, le 24 mai 2024. Défis sportifs, chaînes humaines autour des anneaux olympiques et nombre « 62 », les élèves des collèges ont imaginé et participé à une journée de défis et de sport, en équipe et autour des valeurs de l'olympisme : respect, entraide et amitié, le tout encadré par les équipes éducatives.

Défi ma petite planète : les collégiens sèment les graines pour demain

Trois semaines pour réaliser un maximum de défis autour du développement durable et de l'écologie. Du 18 novembre au 9 décembre, ce sont 88 classes soit 1 836 collégiens qui se sont engagées dans le challenge « Ma petite planète », accompagnées par le Département, pour sensibiliser leurs camarades et agir concrètement au sein de leur collège et dans la sphère familiale. Le Département du Pas-de-Calais se distingue comme étant le plus mobilisé de France avec 4 240 défis accomplis au sein des collèges.

Formation des jeunes par l'UNSS 62

L'UNSS 62 propose à ses jeunes licenciés une offre de formation et de certifications nationales dans différents domaines en complément d'une pratique sportive et compétitive. Ainsi, 4 253 collégiens et lycéens ont été certifiés « jeunes officiels » en 2024. Tous les événements de l'UNSS sont organisés par les élèves eux-mêmes, qu'ils soient jeunes dirigeants, jeunes organisateurs, jeunes arbitres / juges, jeunes entraîneurs, jeunes reporters, jeunes secouristes ou jeunes écoresponsables.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Valoriser l'engagement des jeunes

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés de l'accès à la culture

1 782 scolaires ont participé à une offre culturelle au château d'Hardelot — **22 206** visiteurs et spectateurs sont venus au château d'Hardelot

Soutien aux structures culturelles : **5,2 M€** finançant **8** centres culturels de rayonnement départemental, **11** territorial, **20** local

Soutien aux artistes, créations et projets avec la population pour **2,2 M€** pour **200** projets

Soutien à la diffusion culturelle : **76** aides à la diffusion de proximité, **7** saisons culturelles intercommunales

Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques : **72** écoles aidées et **22** appels à projets soutenus, **16** orchestres au collège, **79** aides aux sociétés musicales

Plan lecture publique : **966 000 €** d'aides (aménagement, informatisation, acquisition de documents pour les bibliothèques)

4 007 visiteurs pour les expositions à la maison de l'archéologie — **32** collèges ont bénéficié d'une médiation archéologique

1 476 élèves accueillis dans **60** ateliers de médiation des archives départementales (dont 51 hors-les-murs) et **1 060** élèves lors des **18** représentations du spectacle *Les enfants de Pélops*, en parallèle au village olympique.

45 étapes pour **14** expositions itinérantes produites par les archives départementales (**4 889** visiteurs)

Le Département entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant dans le domaine de ses compétences obligatoires en matière de lecture publique ou d'enseignement et de pratique artistique que dans des actions plus volontaristes.

Le Département permet la participation à la vie culturelle

Pour permettre à chacun d'apprécier la diversité et la richesse patrimoniale, culturelle du Pas-de-Calais, le Département orchestre de nombreux rendez-vous pluridisciplinaires, proches des habitants et en relation avec les acteurs des territoires. À travers 145 représentations proposées dans le cadre de sa saison culturelle, avec plus de 150 partenaires et 80 actions de sensibilisations, le Département pose la culture comme l'un des piliers de l'émancipation et de l'égalité réelle.

Le Département co-construit les politiques culturelles avec les habitants

Les ambitions, portées par le Département, visent à accompagner le développement et l'aménagement des territoires, à favoriser l'épanouissement de tous par la culture. Pour y répondre, la collectivité pose le principe d'associer, tout au long du processus, les habitants afin que les plans d'actions culturelles répondent aux enjeux identifiés et s'inscrivent bien au cœur des préoccupations. La diversité des intervenants et leurs aspirations sont une véritable source de richesse. D'ailleurs, cette méthode est déjà appliquée dans sa politique en matière de lecture publique (compétence obligatoire transférée au Département depuis 1986), mais également dans celle de l'enseignement et de la pratique artistique amateur en musique, danse et art dramatique (compétence obligatoire transférée au Département en 2004).

Le Département promeut l'éducation artistique et culturelle au collège

Le Département renforce la présence artistique dans les collèges et promeut l'éducation artistique et culturelle comme tremplin vers une pratique régulière et une fréquentation des lieux culturels. Dans cet esprit, le partenariat éducatif, associé à la saison culturelle départementale, propose de nombreuses démarches qui favorisent l'expression, l'émancipation, le partage, la connaissance du monde culturel ou encore l'engagement collectif au service d'un projet.

Le Département propose une offre de qualité et en proximité

C'est par un maillage des équipements culturels adaptés et par une présence en proximité de ses services, que le Département agit envers ses habitants. La sensibilisation des habitants du Pas-de-Calais à la culture britannique et à l'histoire de la relation franco-britannique au château d'Hardelot en est l'illustration. Le site propose une programmation culturelle, historique, patrimoniale et vivante, rythmée de grands temps forts. C'est une offre culturelle pluridisciplinaire, accessible à tous, avec une attention particulière portée aux publics des solidarités et aux collégiens : visites guidées, ateliers de pratique, représentations de spectacle, bords plateaux, sensibilisation, masters-class, rencontres des équipes sont autant d'outils pour contribuer à l'éducation artistique et culturelle des différents publics.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Valoriser l'engagement des jeunes

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures



Les archives départementales ont pris une part active au sein des manifestations organisées par le Département pour les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024

Entendant valoriser l'histoire sportive de nos territoires auprès d'un large public, l'exposition itinérante *Pas-de-Calais, terre de sports*, conçue en lien avec l'Université d'Artois, a accompagné les différentes étapes du village olympique (4 889 visiteurs). Depuis, elle circule dans les établissements scolaires et les médiathèques. Elle a en outre été déclinée dans une forme de plein air, présentée sur 9 sites du département, dont le Parc départemental d'Olhain lors du passage de la flamme olympique. Ateliers pédagogiques, spectacle scolaire (*Les enfants de Pélops*, de la compagnie Grand Boucan), mais aussi collecte de témoignages oraux auprès de différents acteurs du sport et diffusion d'un podcast sur le boxeur Georges Carpentier ont complété cette offre.

Master Class dans le cadre du British Jazz Festival

Pamina Beroff, autrice compositrice et chanteuse de jazz, invitée dans le cadre du British Jazz Festival au château d'Hardelot, a proposé un atelier de découverte et de pratique à 19 élèves de la classe à horaires aménagés "musique" du collège Albert Camus à Outreau.

Exposition « Le champ des possibles, paysages et sociétés néolithiques » à la Maison de l'archéologie

Cette exposition, réalisée par la direction de l'archéologie, en partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap), vise à réfléchir collectivement sur les bouleversements environnementaux actuels (réchauffement climatique et surexploitation des ressources). En effet, c'est à la période du Néolithique où l'homme devient sédentaire que s'observe la première rupture dans la relation que les sociétés entretenaient avec la nature. En parallèle, le projet de création d'un jardin néolithique associe les collègues Adam de la Halle d'Achicourt, David Marcelle de Billy-Montigny et Bernard Chochoy de Norrent-Fontes. Cinq classes de 6^e ont ainsi « exploité » des parcelles en utilisant à la fois des outils modernes et des répliques d'outils d'époque pour travailler la terre. Ce projet permet aux participants de se frotter aux défis de l'agriculture à l'ancienne et de comprendre concrètement la vie au Néolithique.

Exposition « Femmes artistes de la Côte d'Opale : 1880-1930 » à la Maison du Port départemental d'Étaples-sur-mer

L'exposition, organisée par le Département, met à l'honneur les artistes féminines françaises et étrangères qui ont sillonné le littoral à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle à la recherche de paysages et d'atmosphères vibrantes, capables d'inspirer et de nourrir leur peinture. La Côte d'Opale accueille en effet de nombreuses artistes reconnues de leur temps. Elles ont chacune, à leur manière, marqué de leur empreinte le paysage artistique de la Côte d'Opale.

Résidence artistique de création en collège

En 2022-2023, le Département a initié une expérimentation de résidence artistique de création au sein de 3 collèges, visant à faire participer les collégiens à un processus de création, à leur permettre d'accéder à une pratique artistique active tout en s'inscrivant en complémentarité de l'éducation transmise par les équipes enseignantes. Le bilan a été très positif et ce dispositif a été étendu en 2024 à 7 collèges associant 610 élèves dans le processus de création et près de 1557 élèves dans les actions de médiation. Près de 1000 personnes (élèves, parents, personnels des collèges...) ont assisté aux restitutions de ces résidences travaillées avec les acteurs culturels qui sont intervenus tout au long de l'année dans les collèges.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Faire de l'éducation un levier d'égalité
Valoriser l'engagement des jeunes
Accroître l'accès à la culture
Favoriser les activités sportives
Préserver notre histoire et notre patrimoine
Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés de la politique sportive

4,9 M€ de subventions votés aux équipements sportifs

52 équipements sportifs financés

43 partenaires siègent à la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires, répartis en 3 collèges (institutions, usagers et acteurs du développement durable)

54 465 connexions à « Escapade 62 » - **10 560** visiteurs réguliers

69 sections sportives en collège financées

161 événements sportifs accompagnés sur le territoire (manifestations d'intérêt territorial, sportif ou départemental)

157 actions des **47** comités sportifs départementaux soutenues

90 clubs de haut niveau et clubs structurants

20 sportifs membres de l'équipe olympique et paralympique du Pas-de-Calais

350 aides apportées aux associations dans le cadre de l'aide à l'achat de petits équipements sportifs

Tout comme la culture, le développement de la pratique sportive pour tous est un enjeu d'émancipation et d'épanouissement de tous. Le sport est également vecteur de santé et de bien-être. Enfin, le Département exerce pleinement sa compétence en matière de développement maîtrisé des sports de nature.



Le Département a initié et développé une « stratégie Paris 2024 » qui a permis de promouvoir les valeurs de l'olympisme, d'animer les territoires, et d'associer les habitants à cet événement sportif international, autour de 3 objectifs :

- conforter le leadership du Département et accompagner les partenaires ;
- renforcer les actions liées à la célébration, l'engagement et l'héritage ;
- orienter la politique sportive départementale vers l'objectif olympique 2024.

Le Département favorise le bien-être et la santé de tous par la pratique du sport

Une partie de notre équilibre repose sur une activité physique adaptée, gage d'un bien-être et d'une meilleure santé. Aussi, faire du sport près de chez soi, à son rythme, doit être possible pour tous. Le Département, sensible à l'accessibilité de l'offre sportive, accompagne les associations sportives qui favorisent l'accès à la pratique de ceux qui en sont éloignés, et finance des équipements de proximité au sein des communes.

Le Département favorise les liens entre sport santé, sport scolaire et sport en club

Le Département a fait le choix de participer au fonctionnement du sport scolaire dans les établissements publics et d'accompagner ceux-ci par son soutien aux fédérations sportives scolaires et aux sections sportives rectorales. À ce titre, sont ainsi soutenues les sections qui disposent d'un véritable partenariat avec une structure associative locale, gage d'un transfert optimal entre la pratique en milieu scolaire et celle dans le cadre associatif. Par ailleurs, considérant le sport comme un véritable élément structurant du développement des territoires, le Département a souhaité contractualiser avec les clubs sportifs en reconnaissant certains d'entre eux comme des acteurs à part entière favorisant le développement sportif, éducatif, social et culturel de notre population. L'accompagnement du Département permet d'identifier et de soutenir l'excellence sportive avec l'attribution d'un label « club d'excellence départementale », qui valorise les structures déployant des efforts envers la formation et l'animation sportive sur le territoire et pour le territoire. Enfin, l'équipe olympique et paralympique est un dispositif qui accompagne tous les ans une vingtaine d'athlètes du Pas-de-Calais, afin de les aider à atteindre leurs objectifs de très haut-niveau et ainsi à faire rayonner nos territoires.

Le Département au service du développement maîtrisé des sports de nature

Le Pas-de-Calais dispose de très importants atouts en matière de sports de nature particulièrement prisés par de nombreux pratiquants. Le Département assume donc pleinement sa compétence en matière de développement maîtrisé de ces activités en animant la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), instance qui a la charge de classer les sites de pratiques afin de les préserver et de les promouvoir mais également de prévenir les conflits d'usage.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Valoriser l'engagement des jeunes

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures



Le Département propose un « appel à projet JO » auprès des collectivités :

À l'approche des jeux de Paris, le Département a souhaité mettre en place des animations à destination de la population. Afin d'inciter les collectivités à participer à cette dynamique, un appel à projet dédié a été porté par le Département qui apporte son concours financier aux communes et intercommunalités labellisées « Terre de jeux 2024 » pour mener des opérations liées à la pratique du sport par le plus grand nombre et valorisant les actions autour du paralympisme, les valeurs du sport et de l'olympisme, les démarches en direction de la jeunesse, l'inclusion et l'insertion. 59 collectivités labellisées ont été soutenues au titre de cet appel à projet, représentant un montant total de l'accompagnement à 110 235 €.

Équipe olympique du Pas-de-Calais : vers l'excellence sportive !

Le Département, via son « équipe olympique et paralympique », accompagne les athlètes de haut niveau du Pas-de-Calais vers les sommets internationaux. L'objectif est double : offrir un soutien durable (aide aux déplacements, formation, préparation) pour maximiser leur performance et renforcer l'écosystème sportif local. Cette démarche partenariale vise à fidéliser les talents dans les clubs du Pas-de-Calais, tout en valorisant l'image sportive du Département à travers une communication dédiée. Composée de 20 athlètes, l'équipe a vu 8 de ses membres participer aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, confirmant la pertinence de ce soutien.

Escapade 62 : une valorisation des sports de nature du Pas-de-Calais

En 2024, l'appli-web Escapade 62 a multiplié sa fréquentation par 2, passant de 24 000 à 54 465 connexions sur l'année. En effet, l'outil était au cœur du programme d'animations des villages « Pas-de-Calais, Terre de sport », sur les 9 dates proposées à la population. Par ailleurs, l'outil poursuit son développement avec l'ajout de nouvelles données et de nouvelles fonctionnalités dont les « escapades secrètes » et la création d'une interface entre Escapade 62 et l'application nationale « Ma Rando », développée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Cette application nationale dédiée à la promotion des itinéraires de randonnée rassemble déjà une communauté de plus de 200 000 utilisateurs.

La Maison des sports fait peau neuve

Le Département a rénové sa maison des sports, créée en 1994, dans le cadre du design actif afin d'en faire bénéficier ses agents et surtout les 47 comités sportifs départementaux qui y sont hébergés. Le design actif consiste à aménager l'espace public et les bâtiments afin d'inciter l'activité physique ou sportive, de manière libre et spontanée, pour tous. Ainsi, les aménagements intérieurs et extérieurs ont été réalisés pour les 30 ans de la Maison des sports et pour célébrer le passage du relais de la flamme olympique, le 3 juillet 2024. Ces travaux, cofinancés par le Département et l'Agence Nationale du Sport s'inscrivent également dans la notion d'héritage des Jeux et facilitent la tenue des 700 réunions annuelles et un accueil de qualité des 20 000 participants.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Valoriser l'engagement des jeunes

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés de la politique mémorielle et patrimoniale

Suite aux infiltrations, **590** œuvres du manoir du château d'Hardelot ont été déplacées

La collection départementale des peintres de la Côte d'Opale compte **373** œuvres

23 diagnostics et fouilles préventives réalisés sur près de 13 hectares

La Maison de l'archéologie a accueilli **4 007** visiteurs en 2023, dont **2 098** visiteurs scolaires ou issues d'une structure spécialisée avec l'accompagnement d'un médiateur

276 997 objets nouveaux enregistrés au centre de conservation d'études du Pas-de-Calais

Conseil et contrôle scientifique et technique de la direction des archives : **42** visites et inspections - **44** actions de formation et sensibilisation à l'archivage électronique (**350** agents concernés)

Fonds des archives départementales : près de **37** km linéaires conservés — **8 372** mètres linéaires dépoussiérés et reconditionnés par le biais d'un chantier d'insertion entre mars 2023 et décembre 2024.

11 510 documents issus des Archives départementales consultés et **3 303** recherches par correspondance effectuées en 2024.

22 subventions accordées au titre des opérations mémorielles, **3** pour le fonctionnement général et **7** pour la restauration d'archives (**140 861 €** en fonctionnement et **74 426 €** en investissement).

Le Pas-de-Calais est un territoire riche d'un patrimoine dense, témoin d'une histoire particulièrement tumultueuse. C'est, conscient des enjeux de préservation et de valorisation de cet atout, que le Département porte des actions particulièrement volontaristes en la matière.

Le Département valorise le patrimoine pour que les habitants s'approprient leur histoire

Parce que le patrimoine culturel est entendu comme un élément structurant des identités territoriales et comme un vecteur économique et touristique indéniable, le Département s'engage dans la restauration et la valorisation des biens culturels dans le cadre d'une politique patrimoniale volontariste. Dans cet esprit et à titre d'exemple, le château d'Hardelot est le fruit de cet engagement avec un lieu dédié à la culture, aux arts et à l'histoire où sa collection permanente narre l'histoire passionnée des relations franco-britanniques.

Le Département préserve le patrimoine archéologique

Le Département favorise l'accès au patrimoine archéologique au plus large public, grâce, notamment, aux expositions temporaires et aux projets pédagogiques menés dans les collèges. Il accompagne le développement et l'aménagement des territoires et apporte des réponses opérationnelles en archéologie préventive, adaptées aux projets stratégiques départementaux et territoriaux. La maison de l'archéologie conserve les objets archéologiques découverts dans le département au sein du centre de conservation et d'étude archéologiques, conventionné avec l'État. Cette structure accueille des étudiants et des chercheurs qui viennent consulter ce patrimoine unique.

Le Département entretient la mémoire

Par sa politique mémorielle volontariste, le Département associe étroitement l'ensemble des territoires et s'appuie sur des axes spécifiques annuels ou pluriannuels, définis en fonction du calendrier des commémorations. Au travers de ses archives départementales, qui cumulent les compétences d'un service administratif généraliste et celles d'un établissement culturel et scientifique, il permet en outre à chacun de connaître la diversité et la richesse historique du Pas-de-Calais, de répondre à la demande sociale d'information (familiale, citoyenne) et de partager avec tous les publics les fonds d'archives dont il est le dépositaire.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Valoriser l'engagement des jeunes

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures

Plan de sauvegarde de la collection permanente du château d'Hardelot : un défi relevé !

Suite aux dégâts liés aux intempéries exceptionnelles de l'hiver, l'évacuation de la collection permanente a été jugée inévitable. Ainsi, 590 œuvres du manoir ont été déplacées pour pouvoir réaliser les travaux dans les meilleures conditions et sauvegarder le patrimoine. La salle à manger est réaménagée en exposition temporaire consacrée à l'époque édouardienne, ouverte aux ateliers de médiation, visites de groupe ou visite à la demande.

Comité de pilotage du projet SIAMOIS

Le Département a intégré la démarche SIAMOIS, résultat du regroupement d'acteurs majeurs de l'archéologie à l'échelle nationale pour construire ensemble un Système d'Information, Archéologique Mutualisé et Ouvert reposant sur l'Intelligence Sémantique (acronyme SIAMOIS), partagé et reconnu par tous. La direction de l'archéologie, par le biais de ce partenariat, s'inscrit dans ce projet national et valorise son expérience de plus de 10 ans en la matière. Une vitrine virtuelle, qui ouvrira au grand public les collections détenues au sein de la maison de l'archéologie, est en cours de réalisation.

Restauration d'édifices : les remparts de Montreuil

Ces remparts dont l'histoire s'écoule du 13^{ème} au 19^{ème} siècle ont fortement souffert lors de la tempête Ciaran et de l'épisode d'inondations de 2023. L'éboulement en trois parties de la courtine d'Attin illustre cette période de catastrophe. Une équipe de spécialistes accompagne l'architecte du patrimoine pour une intervention d'urgence de stabilisation des remparts. Cette première intervention de mise en sécurité et d'étude est cofinancée par les fonds de l'État dédiés aux inondations et le Département s'associe à la programmation de cette première étape.

Restauration et exposition de l'œuvre : « les Cierges de Saint Josse » de Jules Wengel

Le Département a eu l'opportunité d'acquérir l'œuvre « Les Cierges de Saint-Josse » du peintre Jules Wengel (1865-1934). L'objectif de cette acquisition était de sauvegarder cette œuvre, témoin important de l'histoire locale à savoir le culte de Saint-Josse, dont le pèlerinage existe toujours. Une fois acquise, l'œuvre restaurée a été exposée à la Maison du Port départemental d'Etaples-sur-Mer lors d'une exposition dédiée.

Un nouveau bâtiment pour les Archives départementales

Pour remplacer les deux sites saturés, le Département s'est engagé, dès 2018, dans la reconstruction des archives départementales sur un nouveau terrain à Dainville. Cette opération vise à regrouper l'ensemble des équipes en proposant de bonnes conditions de travail comme de conservation des fonds, à disposer d'un volume de stockage suffisant pour les prochaines années, à améliorer l'accueil du public. Avec 11 000 m² de surface utile, l'implantation du bâtiment à proximité de la direction de l'archéologie et de la médiathèque départementale doit encourager la circulation du public entre les différents sites et entend faciliter l'organisation de manifestations concertées. La construction et l'aménagement intérieur sont en cours d'achèvement. L'opération, budgétée à hauteur de 36 millions d'euros pour la conception, la réalisation ainsi que la maintenance, est soutenue à hauteur de 5 millions d'euros par le ministère de la Culture.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Valoriser l'engagement des jeunes

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés de la lutte contre les discriminations

271 d'ateliers démocratie et courage dans les collèges contre les discriminations et **5 686** élèves sensibilisés

L'équipe olympique et paralympique du Pas-de-Calais était composée de **20** athlètes dont **8** femmes.

10 clubs « féminins » sont soutenus financièrement

99 collèges publics sont engagés avec le Département dans la démarche égalité femmes – hommes

Les expositions présentées à la Maison de l'archéologie sont conçues pour être accessibles au plus grand nombre, notamment à travers une conception facile à lire et à comprendre (FALC)

Poursuite de la circulation des expositions itinérantes Histoires d'Elles. Les femmes et le Pas-de-Calais (**7** étapes) et 14-18 Combats de femmes (**4** étapes)

Chef de file des politiques de solidarités humaines, le Département agit en direction de publics vulnérables et susceptibles d'être victimes de discriminations. Lutter contre les discriminations, c'est permettre à chacun, d'avoir accès à l'éducation, à la culture et au sport. C'est également faire en sorte que les politiques éveillent les populations à la tolérance et au respect les uns des autres.

Le Département soutient l'égalité femmes - hommes

L'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est toujours pas une réalité. En dépit de nombreux exemples d'une reconnaissance formelle et des progrès accomplis, les femmes et les hommes ne jouissent pas des mêmes droits dans la pratique. Droit fondamental pour toutes et tous, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue pourtant une valeur capitale pour la démocratie. Parvenir à la diffuser et à l'ancrer dans la société requiert une attention dans tous les domaines. Cette volonté se traduit au sein même de la collectivité par une politique de ressources humaines qui permet d'ouvrir à tous des métiers parfois encore très genrés, ou de sensibiliser les agents aux stéréotypes de genre, ou à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elle se décline également dans les politiques de réussites citoyennes : sensibilisation à l'égalité filles-garçons au collège, formation à l'égalité femmes-hommes, programmation culturelle équitablement répartie entre femmes et hommes, soutien à la pratique sportive féminine.

Le Département agit pour l'intégration des personnes en situation de handicap

Le Département agit quotidiennement auprès des personnes en situation de handicap, pour favoriser leur autonomie, leur permettre de faire leurs propres choix et réaliser leur projet de vie, leur rendre accessibles tous les services proposés. Ainsi, l'éducation, la culture et le sport, sont des domaines essentiels auxquels les personnes en situation de handicap doivent avoir accès, afin de pouvoir être pleinement parties-prenantes de la société et exercer leur citoyenneté. Favoriser la mobilité des jeunes en situation de handicap, rendre toujours plus de collèges accessibles aux élèves en situation de handicap et leur offrir de bonnes conditions d'accueil et d'apprentissage, rendre le sport accessible à tous par l'aménagement des infrastructures et l'information auprès du grand public,... autant d'exemples de leviers qui contribuent à donner toute leur place aux personnes en situation de handicap et que le Département s'emploie à mobiliser.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures

Un chantier de fouille labélisé « chantier éthique »

La fouille, menée à Sauchy-Lestrée, préalablement au projet de Canal Seine-Nord-Europe, a été labélisée « chantier-éthique ». Ce label est un outil développé par le projet « Paye ta Truelle » et l'association Archéo-Ethique afin de promouvoir une meilleure éthique sur les chantiers archéologiques. Il engage sur les différents types de discriminations, l'ensemble des agents internes ou externes, impliqués dans la réalisation du chantier.

La Direction des affaires culturelles mobilisée sur l'inclusion

Les sessions ont permis de former 73 agents de la direction des affaires culturelles sur la question de l'inclusion, du handicap dans la culture. Les formateurs, en situation de handicaps sensoriels ou autistiques, ont été d'une très grande précision dans leurs approches avec un pragmatisme fort, ce qui a favorisé l'immersion de chaque stagiaire. La question de l'inclusion, du handicap est désormais au centre des politiques d'actions culturelles (lecture, patrimoine et développement culturel) que le Département promeut. Aussi, le schéma départemental de la lecture publique en a fait un élément important de son déploiement.

Les volontaires en service civique sensibilisés sur les questions du handicap

Les volontaires en service civique participent lors de leur semaine d'intégration à une session de sensibilisation au handicap. Avec l'approche des Jeux paralympiques de Paris en 2024, les volontaires sont allés encore plus loin en s'essayant au cécifoot et à la boccia, un mélange entre la pétanque (des balles et un but), du curling (jeu de placements) et des échecs (stratégie et préparation des coups).

Développer l'éducation à la citoyenneté et renforcer la lutte contre toutes les formes de discriminations

Le Département accompagne les mouvements d'éducation populaire et promeut dans le cadre de ces partenariats, les valeurs qui lui sont fondamentales : solidarité, engagement, citoyenneté, respect. Ainsi, le Département s'appuie sur l'expérience de la fédération Léo Lagrange pour sensibiliser les jeunes sur les discriminations. L'action s'articule autour du programme « démocratie et courage » qui vise à lutter contre les discriminations, les violences et le harcèlement au collège. Ce programme repose sur l'organisation d'ateliers où des activités interactives et participatives facilitent une compréhension active des enjeux. En 2024, 58 collèges ont bénéficié des ateliers financés par le Département et 5 686 jeunes collégiens de la 6^e à la 3^e ont été concernés.

Promouvoir l'égalité filles-garçons dans les collèges

Si le Département porte l'ambition de faire de l'éducation, un levier d'égalité, la concertation, engagée dans le processus d'élaboration du projet de mandat, a mis en exergue la volonté des collégiens d'être acteurs de leur lieu de vie et de travail au collège. Ainsi, traiter de l'égalité filles / garçons dans le partenariat éducatif présente tout son sens et contribue à la dynamique transversale. En 2024, 99 collèges sont impliqués dans cette démarche qui se caractérise par de nombreuses actions tout au long de l'année et répondent à cette ambition partenariale.

Les réussites citoyennes au plus proche des habitants et des partenaires,

L'ensemble des ressources mobilisé au service de l'émancipation de chacun, de la lutte contre les déterminismes et de la valorisation de ceux qui s'engagent.

Les femmes et les hommes œuvrant aux réussites citoyennes, dans la diversité des compétences et des métiers, réunis autour de valeurs communes, contribuent aux services publics de l'éducation, de la culture et du sport.

Sur leurs 140 lieux de travail, au premier rang desquels les collèges, chez les partenaires, au sein des médiathèques ou lors des manifestations sportives, culturelles, des spectacles, concerts, évènements, expositions, ils sont dans la proximité avec l'usager voulue par les élus départementaux, ils créent chaque jour les conditions d'un épanouissement du citoyen et d'un mieux vivre ensemble.

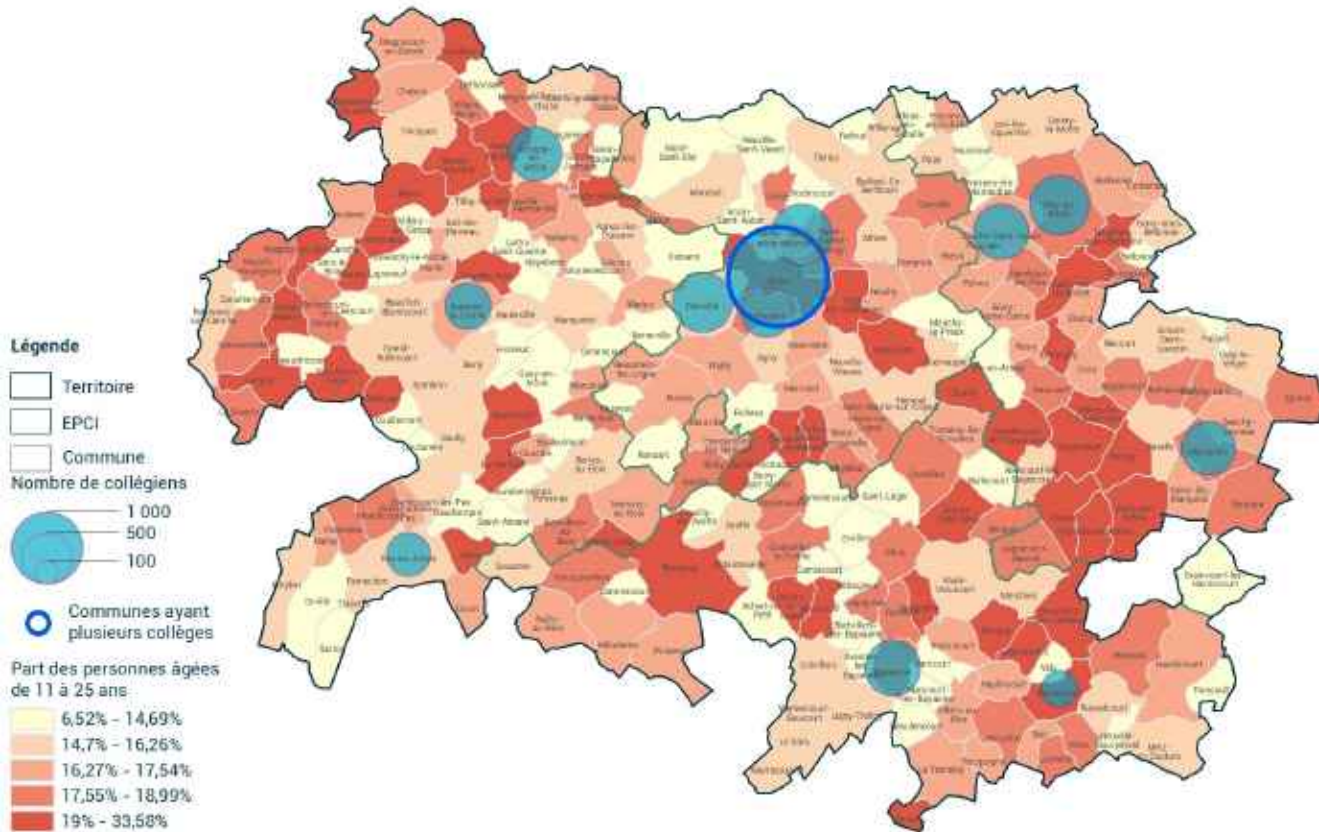
Le Département accompagne et soutient ainsi chacun des territoires, dans les projets relatifs à l'éducation, la culture et le sport.



La citoyenneté au plus proche des territoires

• Le territoire de l'Arrageois

- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Source : INSEE - Insee Express 2021, Insee, RP2021 exploitation principale, Cd 62 Direction de l'Éducation et des Collèges - Réalisation : C&S, SIGEO, Iw, 2025 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

546

Le Département apporte son soutien :

Culture

3 structures culturelles en production, diffusion, médiation dont une scène nationale avec Tandem (hippodrome de Douai et théâtre d'Arras)

La scène nationale propose une programmation dense et éclectique résolument tournée vers les écritures contemporaines, avec une représentation des grands courants artistiques ouverts sur le monde (30 % d'artistes internationaux par saison).

Un réseau de lecture publique « M » regroupant les médiathèques de 7 communes de la couronne d'Arras et la médiathèque intercommunale Beaurains-Achicourt.

- ◆ 14 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 conservatoire à rayonnement départemental
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège Carlin Legrand à Bapaume

Sport

- ◆ 9 clubs de haut niveau aidés dont un club structurant
- ◆ 9 sections sportives dans les collèges
- ◆ 13 équipements sportifs financés
- ◆ 19 événements sportifs accompagnés
- ◆ 55 associations bénéficiaires de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500 €

• Le territoire de l'Arrageois

- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Le Département, partenaire de la création du canal Seine Nord Europe

Le Département accompagne la société du Canal Seine-Nord-Europe dans la réalisation des opérations archéologiques préalables aux travaux de construction de cette infrastructure. Il s'est ainsi positionné pour réaliser la fouille de 206 hectares dont 118 ont déjà été traités. Deux fouilles préventives, menées par la direction de l'archéologie à Sauchy-Lestrée et Oisy-le-Verger ont permis la mise au jour et l'étude de vestiges funéraires et d'habitat de l'âge du bronze.

Parmi vous à Vimy

Le collectif « Cris de l'aube » est un collectif d'une vingtaine d'artistes et la rencontre est au cœur de leur projet artistique. Depuis 2013, il crée des spectacles dans des lieux non-dédiés (chez l'habitant, dans des salles des fêtes, des granges, des salles de sport, des moulins, dans l'espace public...) et propose des dispositifs scéniques immersifs créant ainsi une grande proximité entre spectateurs et acteurs. Le dimanche 2 juin, avaient lieu dans l'espace public, deux restitutions issues de la résidence des artistes. À partir de la récolte de la parole des habitants, le spectacle a ainsi créé une interaction collective et a permis d'impliquer les résidents et de faire le portrait d'une commune à travers la vision de celles et ceux qui y habitent.

Réalisation d'un parc intergénérationnel à Quéant

Ce projet, au cœur du village, rassemble plusieurs équipements de sport et de loisirs (city stade, pumtrack, parcours santé, aire de jeux...) et permet de créer du lien social dans le secteur rural. Il est le fruit d'un travail collaboratif en ingénierie et en financement avec les services du Département et le respect de l'environnement a été le fil conducteur qui a fédéré les collaborations.

Les Archives départementales, partenaires des communes

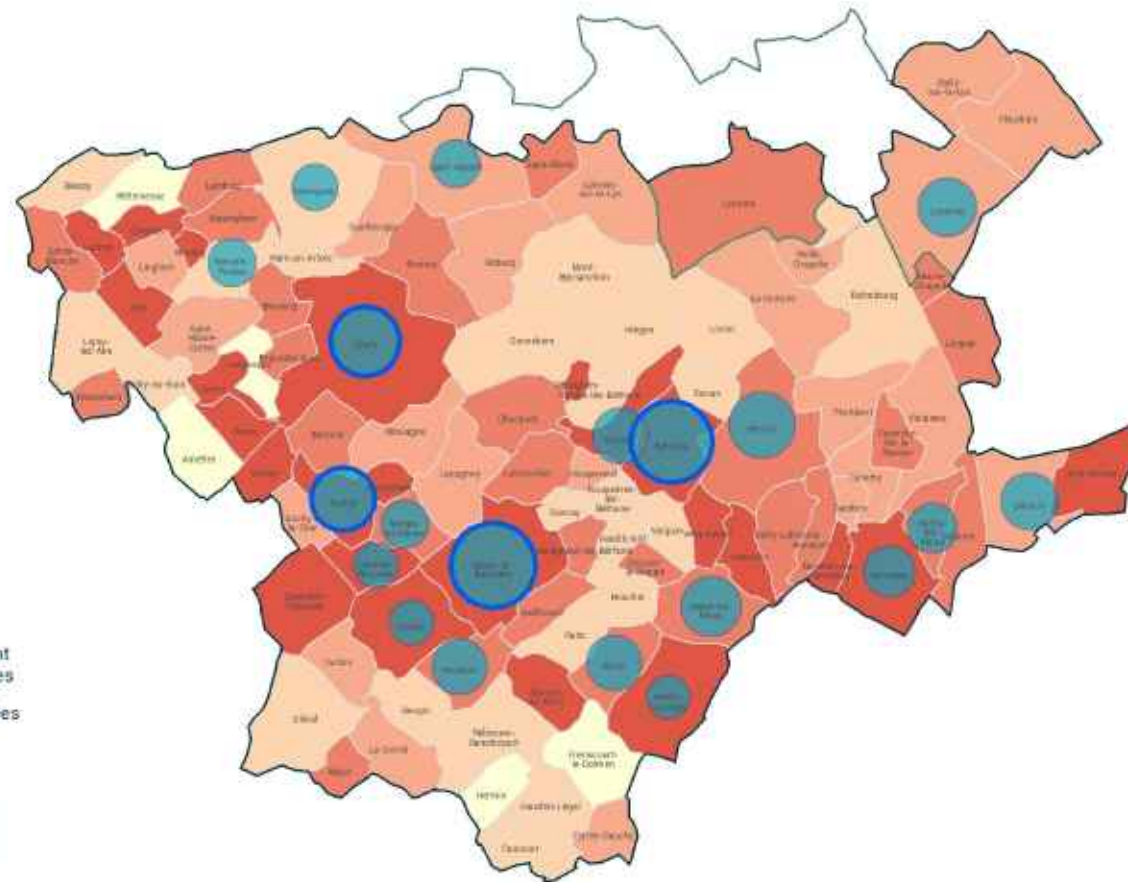
Les archives départementales ont conçu et testé une formation de sensibilisation à l'archivage d'une journée, à destination des communes. Les référents archives au sein de ces collectivités en apprennent davantage sur la réglementation relative aux archives, s'initient à leur bonne gestion à travers des travaux pratiques, visitent les archives départementales et découvrent les documents qu'elles conservent. Organisées volontairement dans un format réduit, les trois premières sessions ont permis de toucher quatorze communes. Cette formation est l'opportunité pour la direction des archives départementales de renforcer les liens avec les collectivités du territoire et d'affirmer son rôle d'animation de réseau.

Séminaire des collégiens autour de l'égalité filles-garçons

182 collégiens, issus de 13 collèges du territoire de l'Arrageois, ont été accueillis au sein de l'hémicycle du Département. Les collégiens ont réalisé une présentation de l'ensemble des projets menés pendant l'année scolaire sur la thématique de l'égalité filles-garçons. Une restitution dense et riche, qui a permis aux collégiens de s'exprimer et de partager l'ensemble des actions menées dans les collèges et accompagnées par le Département.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- **Le territoire de l'Artois**
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Source : © INSEE - Adrien Espinas 2021, Insee, RP2021 exploitation principale, Cd 62 Direction de l'Éducation et des Collèges - Réalisation : CNET, 18/10/23, févr. 2025 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Le Département apporte son soutien :

Culture

5 structures culturelles en production, diffusion, médiation dont un centre dramatique national avec la Comédie de Béthune

La Comédie de Béthune a renouvelé son public grâce à une nouvelle proposition programmatique, un travail de sensibilisation et de médiation repensé au plus proche des publics et un travail hors les murs important.

- ◆ 20 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège Anatole France à Nœux-les-Mines

Sport

- ◆ 7 clubs de haut niveau aidés dont un club structurant
- ◆ 24 équipements sportifs financés
- ◆ 24 événements sportifs accompagnés
- ◆ 45 associations bénéficiaires de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500 €

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- **Le territoire de l'Artois**
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Le travail de mémoire des collégiens de Saint-Venant !

Presque 110 ans après le début de la Première Guerre mondiale et à l'aune des commémorations du 80ème anniversaire de la libération du Pas-de-Calais dans le cadre de la Seconde Guerre mondiale, les élèves de 3ème du collège Georges Brassens à Saint-Venant ont mené un travail approfondi sur les sites historiques de notre région meurtrie par ces deux conflits. Cette dynamique historique et citoyenne a été accompagnée par le Département qui promeut le travail de mémoire.

Spectacle Garden Party à Gonnehem

Le spectacle Garden Party a été un point de départ et un point d'arrivée d'un projet conséquent pour les tout-petits, les parents, les usagers de la médiathèque, les enfants des centres de loisirs mais aussi les résidents de l'EHPAD. Un point de départ, car les thématiques du spectacle ont été matière à la mise en œuvre de nombreux ateliers créatifs et la réalisation de 87 portraits photographiques effectués lors de la semaine d'immersion de l'artiste. Un point d'arrivée par la diffusion d'un spectacle venu clôturer le projet et ouvert sur l'exposition photographique des portraits.

Une marche pour dire non aux violences sexistes et sexuelles

Le 23 novembre, à la Gare d'eau de Béthune avait lieu la deuxième édition de la marche organisée par le réseau de lutte contre les violences intrafamiliales de l'arrondissement de Béthune. 312 participantes sont venues marcher, courir pour dire NON aux violences.

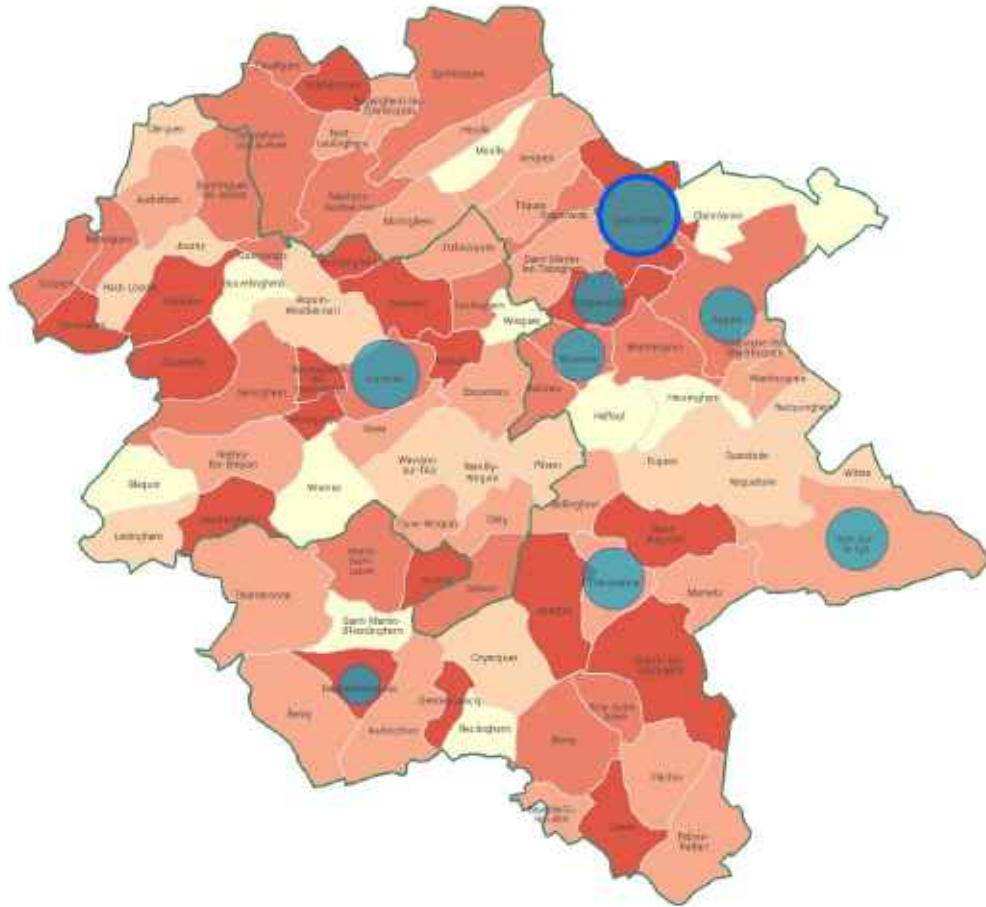


En 2024, JO'se la Boccia :

Ce projet consistait à réunir des collégiens, des résidents d'établissements pour personnes âgées et en situation de handicap autour d'une activité sportive commune et de créer du lien entre les établissements. Après une première phase d'initiation, des équipes mixtes (collégiens, personnes âgées, personnes en situation de handicap) étaient constituées. Le clou du spectacle fut le mardi 11 juin lors de la finale où certains participants avaient même prévu un code couleur ou un cri de ralliement, en présence de Dorian Decarme (champion de France Boccia et membre de l'équipe Olympique et Paralympique du Pas-de-Calais) et du comité handisport qui animait cette manifestation.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- **Le territoire de l'Audomarois**
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Source : ©IGN - Admex Express 2021, Insee, RP2021 exploitation principale, Cil 52 Direction de l'Éducation et des Collèges - Réalisation : C&S, SH&CO, fév. 2015 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Le Département apporte son soutien :

Culture

4 structures culturelles en production, diffusion, médiation dont un établissement public de coopération culturelle : La Barcarolle

La Barcarolle assume un rôle majeur pour le développement culturel du territoire et pour la filière artistique. La programmation, l'action de ses artistes associés et l'intense dynamique d'éducation artistique et culturelle, lui permettent de rayonner sur l'ensemble du territoire de l'Audomarois.

- ◆ 2 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 conservatoire à rayonnement départemental
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège Pierre Mendès France à Arques

Sport

- ◆ 8 clubs de haut niveau aidés dont 2 clubs structurants
- ◆ 7 équipements sportifs financés
- ◆ 10 événements sportifs accompagnés
- ◆ 61 associations bénéficiaires de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500 €

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- **Le territoire de l'Audomarois**
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Un chantier de fouilles à Aire-sur-la-Lys

À Aire-sur-la-Lys, la direction de l'archéologie a réalisé un diagnostic, préalablement à la création d'un îlot de renaturation. Cette fouille, effectuée en lien avec l'installation d'un pôle social et culturel au sein de l'ancien hôpital Saint-Jean-Baptiste a mis en évidence cinq phases d'occupation à partir du 17^{ème} siècle, surmontant, entre autre un niveau relatif à une tourbière du Mésolithique ancien.

Quand la culture s'invite à la Maison des adolescents de l'Audomarois !

Faire un pas de côté pour se saisir des opportunités culturelles, sportives et éducatives du territoire, telle est la démarche que poursuit la maison des adolescents de l'Audomarois. Accompagnés par les chargés de mission du pôle des réussites citoyennes, les professionnels de la maison des adolescents ont contribué à l'édition 2024 du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, expression d'un partenariat riche.

Le Street Art : un art engagé ?

Le collège François Mitterrand à Théroutan s'est saisi de la dynamique impulsée par le partenariat éducatif départemental « Art et Culture » pour proposer à tous les élèves de 3^{ème} un projet pluridisciplinaire autour de la problématique « Marika, les rafistolés et le Street art : un art engagé ? ». Les élèves ont redécouvert l'œuvre de Marika au collège et ont produit dans les différentes disciplines des présentations orales, écrites et réalisé des installations *in situ*. À Boulogne-sur-Mer, les élèves ont suivi le parcours street art autour d'une sélection d'œuvres engagées et rencontré l'artiste Marika pour un temps d'échanges autour de la fresque de Léon Keer.

Pas-de-Calais Paragolf Open 2024 :

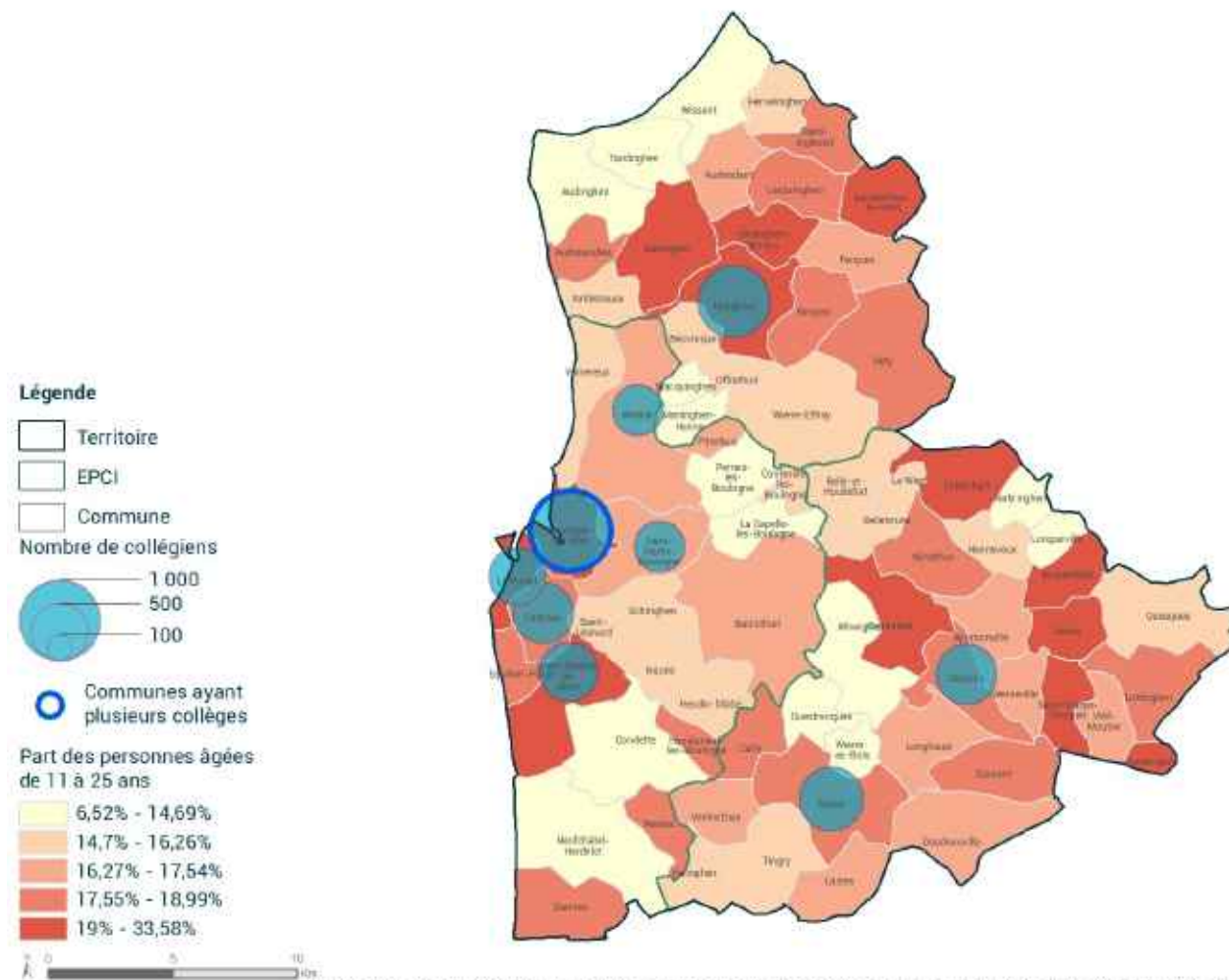
La Pas-de-Calais Paragolf Open est une compétition réunissant environ 60 paragolfeurs de niveau international. Outre son aspect compétitif de haut niveau, cet événement est également l'occasion de sensibiliser les collégiens au handicap. En effet, en amont de la manifestation, des collégiens de Wizernes ont bénéficié d'une initiation et d'une démonstration réalisées par Vincent Helly, atteint de trouble du spectre autistique et champion de France de sa catégorie.

Les Archives apportent leur expertise métier et veillent au respect des normes de conservation

Dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'État comme au titre des missions d'accompagnement exercées pour le Département, les archives départementales sont étroitement associées aux projets ambitieux de la bibliothèque d'agglomération du Pays de Saint-Omer : la construction d'une annexe de conservation des archives à Arques (2022-2025) ainsi que le lancement d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la modernisation des espaces publics et de conservation de la bibliothèque.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- **Le territoire du Boulonnais**
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Le Département apporte son soutien : ⁵⁵²

Culture

2 structures culturelles en production, diffusion, médiation dont le centre culturel Brassens

Le centre culturel Brassens propose une programmation pluri disciplinaire et un volet d'actions culturelles ouvert à un large public.

- ◆ 6 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 conservatoire à rayonnement départemental
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège Paul Éluard à Saint-Etienne-au-Mont

Sport

- ◆ 10 clubs de haut niveau aidés dont deux clubs structurants
- ◆ 4 équipements sportifs financés
- ◆ 17 événements sportifs accompagnés
- ◆ 24 associations bénéficiaires de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500 €

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- **Le territoire du Boulonnais**
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Les archéologues en action

Les archéologues départementaux sont intervenus au cœur des communes de Wimereux et d'Ambleteuse, préalablement à des projets de réhabilitation et d'aménagement des centres bourgs. Ces opérations sur des espaces publics font l'objet d'un dialogue étroit avec les maîtres d'ouvrages et les communes afin de concilier l'atteinte des objectifs, le calendrier du projet et l'usage au quotidien de ces espaces par les habitants.

Fête du cinéma d'animation

En collaboration avec Cellofan, l'association pour la promotion du cinéma d'animation dans les Hauts-de-France, le Département accompagne les bibliothèques qui proposent des projections cinématographiques, suivies de temps de rencontre entre des spécialistes, des créateurs et le public durant la fête du cinéma d'animation. Des actions autour des techniques de l'animation seront également menées pour découvrir l'envers du décor : ateliers d'initiation et de fabrication, leçons de cinéma, spectacles.

Réalisation d'une fresque au collège Paul Éluard à Saint-Étienne-Au-Mont

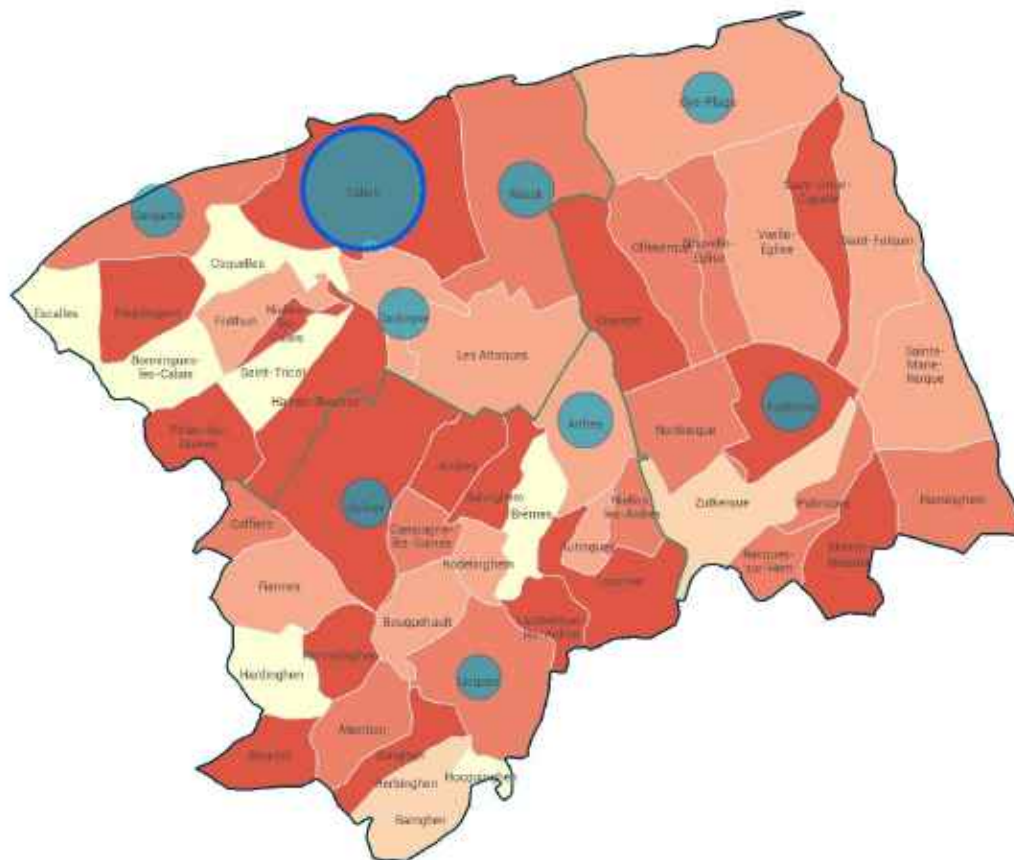
Avec le budget participatif proposé aux 125 collèges publics du Pas-de-Calais, le Département entend valoriser l'engagement et éveiller chez les collégiens un sens de l'initiative citoyenne, en offrant la possibilité de s'impliquer concrètement dans la vie de leur collège et en décidant des projets qui seront financés et réalisés. C'est, dans ce contexte, que les collégiens du collège Paul Éluard à Saint-Étienne-au-Mont ont réalisé une fresque dans le foyer des élèves, accompagnés par le graphiste Bertrand Parse.

Formation club inclusif, un atout pour tous !

Afin de développer les compétences des clubs sportifs du territoire dans l'accueil des personnes en situation d'handicap, le Département a organisé une formation « Club Inclusif » réunissant 10 clubs volontaires. Le programme s'articule autour de 3 jours de formation et d'un accompagnement individualisé sur 6 mois permettant de travailler la construction d'un projet, la communication, la recherche de licenciés, les besoins en matériel et la question du financement. À l'issue du programme, les clubs participants, sont en capacité d'offrir une offre renouvelée de pratique en direction d'un nouveau public.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- **Le territoire du Calaisis**
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Le Département apporte son soutien : ⁵⁵⁴

Culture

2 structures culturelles en production, diffusion, médiation sont une scène nationale, le Channel à Calais.

Le Channel, propose une programmation variée et accessible sur le site des anciens abattoirs de Calais. Son activité repose sur les trois axes d'un équipement labellisé scène nationale : production et diffusion dans les champs de la création artistique, développement culturel et actions auprès des publics et valorisation des pratiques amateurs.

- ◆ 3 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 conservatoire à rayonnement départemental
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège des 4 vents à Guînes

Sport

- ◆ 12 clubs de haut niveau aidés
- ◆ 2 équipements sportifs financés
- ◆ 21 événements sportifs accompagnés
- ◆ 25 associations bénéficiaires de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500 €

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- **Le territoire du Calaisis**
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

La Fraise : outil pédagogique de sensibilisation au développement durable et aux outils numériques

La Fraise, une structure composée d'une remorque équipée d'une machine à bois assistée par ordinateur, permet de réaliser, avec les participants, des objets sur place. C'est un outil de sensibilisation au développement durable et de démocratisation d'une technologie numérique jusqu'alors réservée aux industriels. La Fraise a permis aux familles du territoire d'être actrices d'un processus de création. De la conception à la fabrication, les visiteurs peuvent imaginer et fabriquer un objet ou s'engager dans la réappropriation des objets via leur réparation. Le projet permet de développer des recherches de solutions alternatives à la production de rebuts.

Agir ensemble pour l'égalité fille garçon sur le territoire du Calaisis

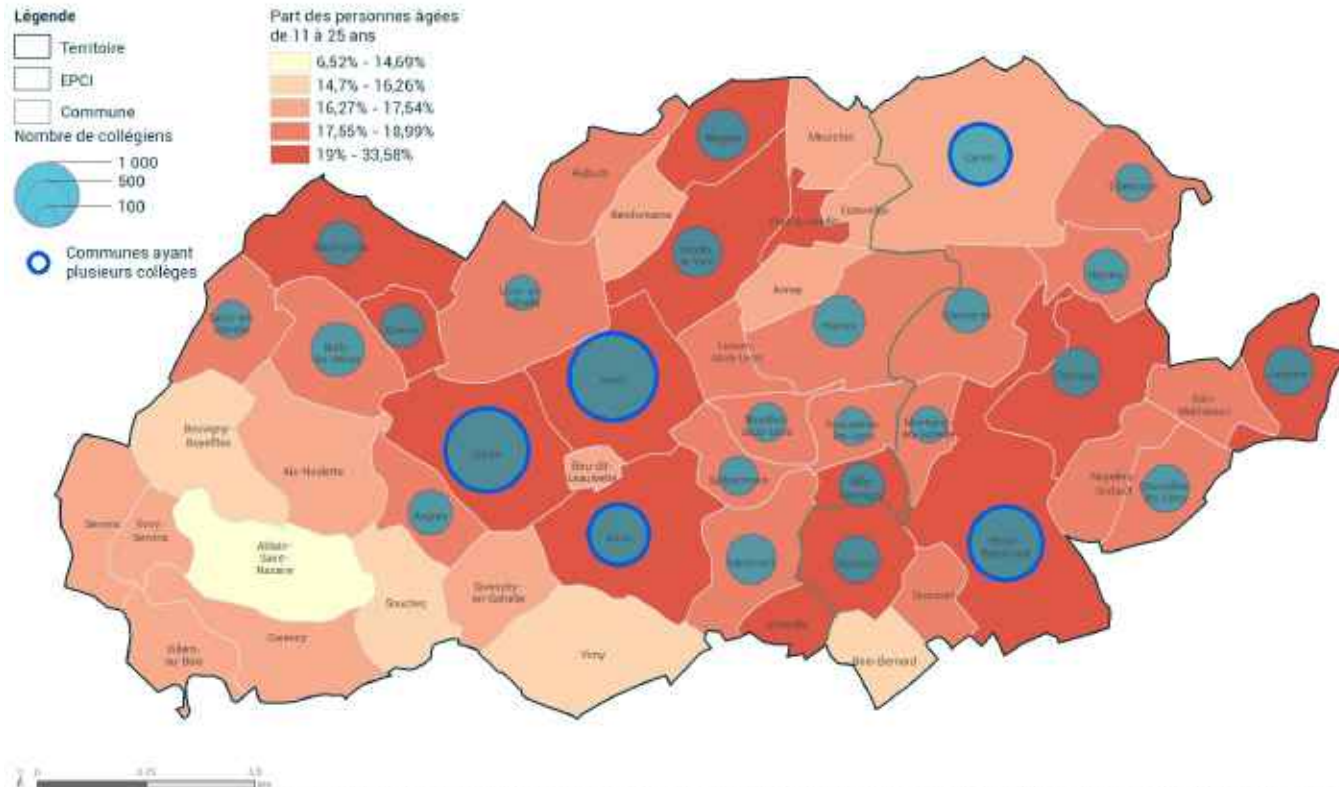
La concertation, engagée dans le processus d'élaboration du projet de mandat, a mis en exergue la volonté des collégiens d'être acteurs de leur lieu de vie et de travail au collège. Traiter des questions liées à l'égalité filles-garçons a alors tout son sens et, dans le cadre du partenariat éducatif, le Département a proposé aux équipes des collèges de mettre en œuvre des actions visant à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons dans une culture du respect. Sur le territoire du Calaisis, 9 collèges ont répondu à l'appel à projet et les collégiens ont montré, tout au long de l'année, leur implication, leur motivation. Une restitution associant 170 élèves a permis de découvrir des réalisations variées (pièces de théâtre, chorégraphies, création musicale, diaporamas, diffusion de reportage).

Requalification du site du grand lac d'Ardres

Le site de voile du grand lac d'Ardres a été classé au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Une réflexion a été engagée sur le développement d'une véritable base d'activités nautiques sur le grand lac. Le site accueille déjà un club de voile affilié et la section sportive planche à voile du collège de l'Europe. Ainsi, le Département a soutenu les travaux de requalification des équipements sportifs qui participent à l'attractivité de ce territoire au titre de l'aménagement des espaces sites et itinéraires.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- **Le territoire Lens-Hénin**
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Le Département apporte son soutien :

Culture

12 structures culturelles en production, diffusion, médiation dont Culture commune, scène nationale

Culture commune, scène nationale du bassin minier sans lieu de diffusion, propose une programmation éclectique et accessible à destination des publics du territoire. Son activité s'articule autour des trois axes d'un équipement labellisé scène nationale : production et diffusion dans les champs de la création artistique, développement culturel et actions auprès des publics et valorisation des pratiques amateurs.

- ◆ 23 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 conservatoire à rayonnement départemental
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège Emile Zola à Fouquières-lès-Lens

Sport

- ◆ 24 clubs de haut niveau aidés dont deux clubs structurants
- ◆ 10 équipements sportifs financés
- ◆ 21 événements sportifs accompagnés
- ◆ 80 associations bénéficiaires de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500 €

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- **Le territoire Lens-Hénin**
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

L'archéologie, premier maillon d'une future construction

La direction de l'archéologie a réalisé une opération de diagnostic préalable à un projet de construction d'une piscine par la commune de Bully-les-Mines. Cette opération a permis la découverte de structures du Néolithique. Les vestiges les plus abondants concernent la période gallo-romaine, en particulier le Bas-Empire. Ils semblent pour l'essentiel être associés à l'activité agricole et plus particulièrement au traitement des céréales. Une batterie de 9 fours utilisés vraisemblablement pour le séchage / grillage de celles-ci a également été découverte.

On a pu goûter l'avenir avec le projet « délicieux futurs » des collégiens de Grenay

Les 3^{ème} du collège Langevin-Wallon à Grenay se sont lancés dans le projet « délicieux futurs » dans le cadre de la programmation culturelle départementale. En partenariat avec la médiathèque-estaminet de Grenay et la compagnie Générale d'Imaginaire, les collégiens ont réalisé un projet complet sur l'alimentation du futur : écriture, composition musicale, beatbox, création de podcasts et composé un repas entièrement fait maison, service compris, à la médiathèque pour les parents, les professeurs. Par le biais d'ateliers de cuisine poétique, la Générale d'Imaginaire a permis aux collégiens d'imaginer la cuisine de demain par la création de recettes qui racontent leur vision positive du futur à l'échelle du territoire.

Sortez du train-train ! Une journée festive avec le Centre de la mine et du chemin de fer de Oignies

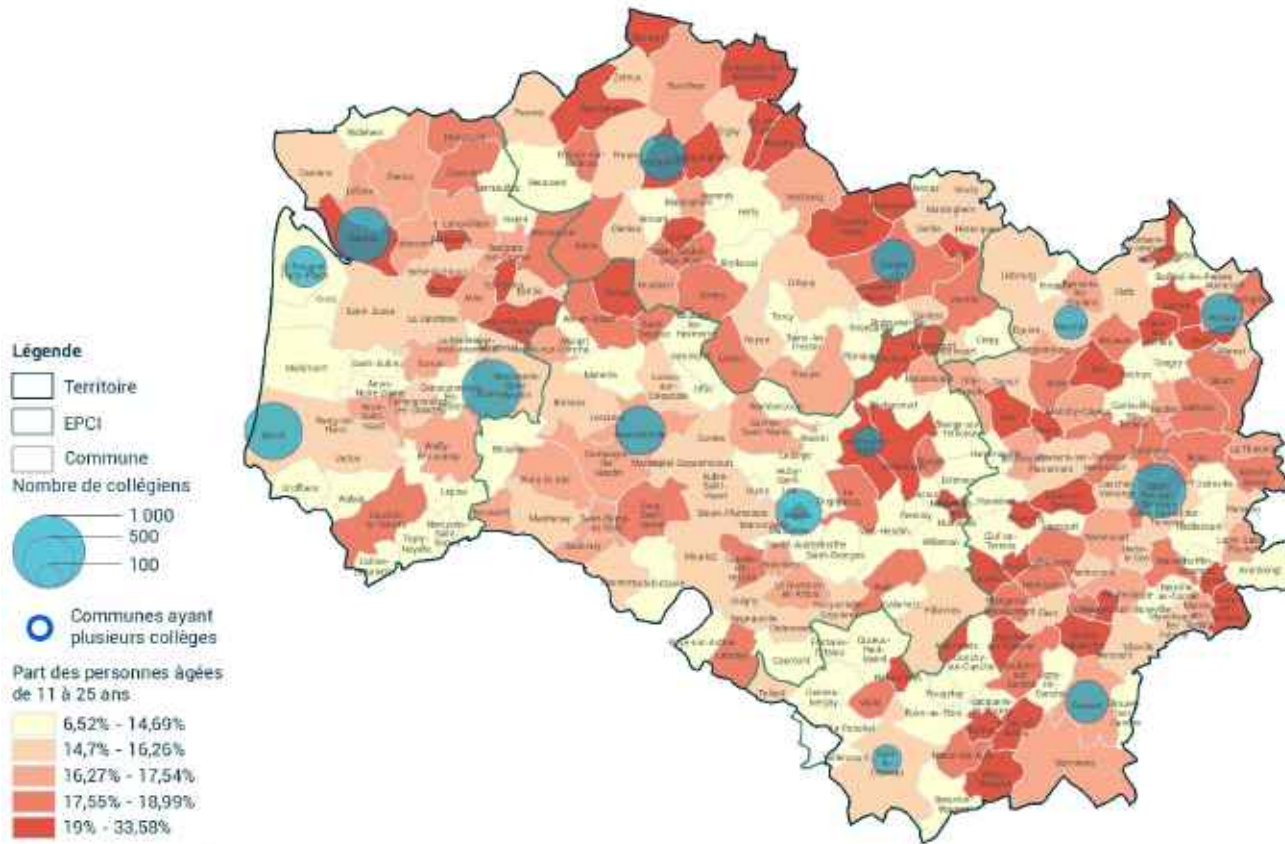
Le Centre de la Mine et du Chemin de Fer (CMCF) de Oignies est un lieu incontournable dédié à l'histoire ferroviaire de la région. Le site a revêtu ses plus beaux atouts dans le cadre de la journée « Sortez du train-train ! », accompagnée par le Département aux côtés du CMCF. Le partenariat historique s'est enrichi des apports de la démarche participative menée auprès des habitants par les intervenants (le 9-9bis, le centre culturel Mine 2 Culture, la ville de Oignies, le centre de réadaptation Les Hautois, le collège Pasteur à Oignies ou l'association d'artistes Supagroovallistic et Comala Radio).

Youth games 2024 : une rencontre qui dépasse les frontières

Cette rencontre unique a permis à la jeunesse de la zone du détroit de se rencontrer, d'échanger, de partager, et de découvrir différents lieux à travers des challenges sportifs et culturels. Autour d'activités divertissantes et interactives, les Youth Games ont été l'occasion de renforcer l'esprit d'équipe, de permettre aux jeunes participants, parmi lesquels des élèves du collège Saint Aubert de Libercourt, d'apprendre les valeurs olympiques, de découvrir d'autres cultures et de devenir de véritables ambassadeurs du sport. C'est au travers de ce type d'action que la coopération transfrontalière au sein du comité du Déroit révèle l'ampleur de sa vocation.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- **Le territoire du Montreuillois - Ternois**



Source : ©IGN - Admin Express 2003, Insee, RP2001 exploitation principale, C1 62 (Direction de l'Éducation et des Collèges) - Réalisation : Cd67, SIGAD, Evr. 3025 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Le Département apporte son soutien :

Culture

- ◆ 4 structures culturels en production, diffusion, médiation
- ◆ 8 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège des 7 vallées à Hesdin

Sport

- ◆ 7 clubs de haut niveau aidés
- ◆ 11 équipements sportifs financés
- ◆ 22 événements sportifs accompagnés
- ◆ 30 associations bénéficiaires de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500 €

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin

• Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Concert dessiné Nûr et Madeline Wood

Cette démarche à l'échelle du territoire permet la création d'un nouveau concert dessiné, réalisé à l'occasion de plusieurs périodes de résidence à la médiathèque de Berck et au collège Jean Jaurès à Etaples. Ainsi, une classe de 4^{ème} a suivi l'ensemble du processus et bénéficié d'atelier de pratique (musique et illustration) qui ont donné lieu à une restitution au sein du collège.

Marches de restitution du projet Pas à pas

Dans le cadre de la saison culturelle départementale, le collectif Faubourg 132 est parti à la rencontre des habitants des communes reliées par la Transtemésienne afin d'imaginer des futurs collectifs possibles pour le sentier et les territoires ainsi connectés. Après une première phase de recensement, le collectif a imaginé et donné vie à ces futurs par le biais de récits racontés, écrits et dessinés. Ces productions ont été observées à travers une « machine à voir le futur » et valorisées sur de grands drapaux présentés lors d'un temps festif qui termine le projet artistique collectif.

Les Aires Marines Éducatives : l'ambition écologique portée par nos collégiens

Depuis 4 ans, plusieurs collèges du Boulonnais et du Montreuillois ont intégré le projet « Aires Marines Éducatives » (AME). Mené nationalement par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les partenaires associés, ce projet vise à la préservation et la valorisation des plages du littoral à travers l'étude environnementale. Le Département, sensible sur ce sujet et soucieux de préserver les espaces protégés, accompagne financièrement les collèges favorisant ainsi l'accès à la connaissance et l'implication forte des élèves, des équipes éducatives.

La « Hansa North Cup », seule régates paravoile internationale dédiée à la voile handi

La Hansa North Cup permet aux valides et non valides, de régater ensemble sur l'eau, bien au-delà des différences. Cette édition sur le plan d'eau de Conchil-le-Temple a accueilli des délégations venues de Belgique, d'Angleterre, d'Écosse et de Suisse. Reconnu comme un événement majeur pour le paravoile, la Hansa North Cup" a simplifié la participation grâce à la mise à disposition de la flotte du club, évitant ainsi aux équipes le transport de leurs propres bateaux. En amont de cette compétition, le club a organisé un salon du parasport nature, proposant pendant trois jours un programme varié destiné à différents publics : des activités pour les scolaires, des présentations pour les professionnels des sports nature et des animations pour le grand public.



LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Aménager au quotidien les espaces de vie

- 79 Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
- 81 Aménager le territoire et préserver l'environnement
- 83 Optimiser la gestion du patrimoine départemental
- 85 Grand Site de France Les Deux Caps
- 87 Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Servir les populations des territoires

- 89 Cartographie des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial
- 90 Les MDADT dans les territoires

Le Département partenaire du développement des territoires

- 104 Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations
- 107 Le canal Seine-Nord-Europe
- 109 Promouvoir l'économie sociale et solidaire
- 113 Le port d'Étaples-sur-Mer



Le Département est un acteur majeur de l'aménagement du territoire. Il assure la mobilité de tous en entretenant un réseau routier de plus de 6000 km. Il contribue à préserver l'environnement en conduisant des politiques volontaristes dans le domaine. Le Département entretient un parc immobilier de près d'1 million de m² pour offrir des conditions d'accueil de qualité aux collégiens et usagers.

Acteur engagé auprès des territoires, le Département dispose de 7 Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT). C'est ainsi l'ensemble du département qui est maillé par ces structures et leurs centres d'exploitation routiers (CER), dont les agents assurent la sécurité de tous.

Le Grand Site de France Les Deux Caps, comme le port d'Étaples et la maison du port, constituent des valeurs sûres de l'attractivité du territoire. Le laboratoire départemental d'analyses, par sa qualification et son expertise est au service des populations. Il est un acteur de la vie économique du Pas-de-Calais.

Le Département est enfin un véritable partenaire pour accroître les services aux populations. Des contrats à passer avec les intercommunalités, les communes, les associations, aux partenariats avec l'Europe, au titre de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou les établissements publics et organismes associés (EPOA), en passant par le canal Seine Nord, le Département négocie au mieux les intérêts des habitants des territoires.



Les solidarités territoriales

561

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps
Le laboratoire départemental d'analyses

Assurer la maintenance, l'exploitation, l'adaptation et le développement raisonnés d'un réseau routier départemental de plus de 6 000 km constitue un enjeu stratégique pour le Département. Il s'agit de permettre aux habitants du Pas-de-Calais de se déplacer en sécurité, tout en adaptant les pratiques pour une meilleure préservation de l'environnement. Cet enjeu doit aujourd'hui prendre pleinement en compte les nouveaux défis en matière de qualité de l'air, de réduction des nuisances.

Les chiffres-clés de la mobilité et du réseau routier

Les chiffres clés de la mobilité et du réseau routier :
Gestion patrimoniale sur l'ensemble du réseau routier départemental : **50,83 M€** dont :

- ◆ chaussées : 42,45 M€
- ◆ ouvrages d'art : 4,28 M€
- ◆ équipements de la route : 4,1 M€

En fonctionnement

- ◆ Gestion Patrimoniale chaussée : 5,3 M€
- ◆ Entretien matériel PADT : 3,5M€

Investissements pour la modernisation et la sécurisation du réseau routier : **17,32 M€** dont :

- ◆ voirie : 14,65 M€
- ◆ mobilité : 2,67 M€

Réalisation en régie :

- ◆ **4,9 km** de glissières de sécurité
- ◆ **530 km** de signalisation horizontale
- ◆ **62 km** de pontage de fissures,
- ◆ **8400T** d'enrobés appliqués en régie
- ◆ **280 400m²** de gravillonnage localisé
- ◆ **1 605 000 m²** d'enduits superficiels d'usure
- ◆ **896** contrôles et analyses de matériaux
- ◆ **5 500** ordres de réparations avec 1 180 commandes de pièces pour un montant de 1 445 000€
- ◆ **575** commandes de carburants pour un montant de 1 380 000€

Renouvellement du matériel de la régie routière :

1,318M€

Intégrer la route à son environnement

Le schéma de la route durable se traduit par la prise en compte de la biodiversité, de la maîtrise de l'énergie et de la préservation des ressources (l'eau en particulier), dans les activités d'entretien et d'exploitation de la route et l'aménagement du réseau, routier comme cyclable. Le Département met en œuvre la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) sur les projets d'aménagements routiers et cyclables qu'il porte. Les études d'impact des déviations de Samer et Tilloy-les-Mofflaines, en instruction en 2024, ont été élaborées dans cet esprit.

Promouvoir un réseau routier performant, aux impacts environnementaux limités

Les équipes ont poursuivi la mise en œuvre de techniques d'entretien routier sobres, d'un point de vue environnemental, mais également économique. La réalisation des enduits superficiels d'usure (1,6 million de m²) permet d'entretenir les chaussées en réduisant les impacts carbone et ressources naturelles. La mise en œuvre d'enrobés tièdes et comprenant une part importante de matériaux recyclés a été généralisée sur le territoire. L'année 2024 a vu les travaux de réparations des dégâts des inondations de l'hiver 2023-2024 monter en puissance. 200 chantiers ont ainsi été réalisés, pour près de 14,5 M€.

Être à l'écoute des partenaires et usagers

En 2024, l'accent a été mis sur les réunions publiques organisées en lien avec les communes avant le démarrage des chantiers importants, pour informer les habitants et commerçants, leur permettre d'anticiper la réalisation des chantiers. Le partenariat avec l'association Droit au vélo continue de se développer. En outre, le bureau des politiques de mobilité participe chaque année à l'opération « Mai à vélo » et à la semaine de la mobilité notamment au « village départemental mai à vélo 2024 » au port d'Étaples le dimanche 09 juin 2024.

Mettre en œuvre le Plan vélo pour décarboner l'offre de mobilité

Le Département vise également à travers le Pacte des solidarités territoriales à favoriser les mobilités décarbonées. Le Plan vélo approuvé le 30 janvier 2023 s'est concrétisé en 2024 par la réalisation de 10,1 km d'aménagements cyclables sur la Vélomari-time, l'EuroVéloroute 5. Le Département a poursuivi le croisement de ses politiques mobilité et jeunesse, avec la réalisation de 6 nouvelles études de sécurisation des accès cyclables au collège.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses



Village départemental—
attraction vélo



Déviations de Courrières



Viaduc Jean-Jacques
Rousseau Boulogne-sur-
Mer

Les réalisations majeures

562

La mise en service de la phase 2 de la déviation de Courrières le 18 octobre 2024

Après 6 mois de travaux et un montant de travaux de 4 M€, cette phase 2 a permis la mise en circulation de 1,4 km de voie nouvelle, la construction d'un giratoire et le rétablissement agricole de 800 ml agricole également à usage des cycles.

La poursuite de l'aménagement de l'EuroVéloroute 5 entre Saint-Omer et Audruicq

Les travaux ont concerné en particulier la traversée de Saint-Martin-lez-Tatinghem sur une longueur de 2 km pour un montant d'1 M€. Le chemin du petit pont a ainsi été aménagé ainsi que la bande cyclable de la rue du noir cornet, avec la zone cyclable soulignée en enrobés hydrogommés faisant apparaître les cailloux blancs de lysite.

La cure du jouvence du viaduc Jean-Jacques Rousseau à Boulogne-sur-Mer

D'importants travaux de remise en état ont été engagés en 2024 sur le viaduc Jean-Jacques Rousseau à Boulogne-sur-Mer (le pont le plus grand en longueur et en surface du patrimoine ouvrage d'art départemental).

Pour ce chantier d'envergure d'une durée de 9 mois, le Département a investi un montant de près 3 millions d'euros.

Des visites de chantier ont été organisées par les services pour faire découvrir le monde des travaux publics à de nombreux jeunes des collèges Angellier, Daunou, Langevin, Camus et Moulin à Boulogne-sur-Mer, Outreau et Le Portel. Cette occasion a été saisie pour tenter de susciter des vocations dans un secteur qui souffre aujourd'hui d'un manque d'attractivité.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses

Les chiffres-clés de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Partenariat air climat développement durable :

◆ 128 020 € de participations cumulées ATMO CERDD CD2E AGATE-CLI

◆ 1 feuillet climat départemental coproduit avec l'observatoire climat régional (CERDD)

◆ 38 opérations soutenues au titre du fonds biodiversité

◆ Fonds pêche, subventions accordées : 218 932 €

◆ Partenariats agricoles : 14 partenaires – 635 350 € + 20 500 € de soutien à la race « cheval boulonnais »

◆ FARDA AMENAGEMENT : 319 projets – montant de travaux : 42M€ - subventions : 9 M€

◆ FARDA aide à la voirie communale : 187 dossiers – montant de travaux : 14 M€ - subventions : 2,6M€

◆ Fonds alimentation durable : 6 projets – subventions : 170 522 €

◆ URBANISME : 63 sollicitations du Département en tant que PPA sur l'évolution des documents d'urbanisme.

Appui au développement local et touristique :

◆ Partenariats - programmes d'actions concertées avec 5 partenaires - 147 620 €

Aménagement foncier et boisement

◆ Aménagement foncier lié au Canal Seine Nord Europe (45 communes et 23 400 hectares).

◆ Aménagement foncier Haute qualité environnementale : 7 opérations sur 15 communes sont en cours

◆ Réglementation des boisements : 1 opération en cours

Itinéraires de randonnée

◆ Inscription de 4 nouvelles boucles de VTT au PDIPR sur près de 100 km

Ambition transversale du projet de mandat, la lutte contre le dérèglement climatique et pour la préservation de l'environnement est au cœur de l'action départementale. Cet engagement se traduit notamment par des actions en matière de protection de la biodiversité, la gestion solidaire de l'eau ou la préservation des espaces naturels par exemple. Le Département soutient également des acteurs de la pêche, de l'agriculture et du tourisme engagés dans des démarches de développement durable. Enfin, le Département entend rester un partenaire majeur des communes dans leur démarche d'aménagement grâce au dispositif FARDA.

Préserver la biodiversité et améliorer la qualité de l'air

Soucieux de la préservation de la biodiversité et de l'amélioration de la qualité de l'air, le Département a porté de nombreuses actions dans ce cadre. Le plan de transition départemental et la délibération adaptation et résilience face au changement climatique – volet paysager, sont des outils importants dans ce cadre. Cette démarche s'appuie également sur de nombreux partenariats. Le Département porte par ailleurs une expérimentation visant à intégrer les enjeux de la biodiversité, de l'eau et du changement climatique dans les collèges et bâtiments départementaux (Plan récréation 62). Des actions de sensibilisation sont également portées notamment dans la préservation des pollinisateurs. Enfin, face aux enjeux d'érosion et de gestion de l'eau, le Département accompagne des structures œuvrant dans ces domaines.

Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région en matière d'intervention dans les domaines agricole et halieutique, engagement du nouvel appel à projet « Soutien à la filière halieutique 2023-2027 ».

Valoriser et préserver les espaces naturels, participer à la réalisation d'aménagements doux

Afin de contribuer à l'ambition 10 du Pacte des solidarités territoriales, plusieurs boucles de VTT du territoire de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps ont fait l'objet d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Ce projet permet une extension du PDIPR à de nouvelles itinérances non motorisées conformément au schéma départemental des espaces naturels en offrant près de 100 km de nouveaux itinéraires VTT.

Focus : la DDAE, animatrice des territoires

La DDAE informe, sensibilise et forme tout public :

- ◆ le grand public par la création et le déploiement du jeu du 62 sur les villages itinérants des Jeux olympiques, pour Terres en fêtes, et 10 000 départs en vacances ;
- ◆ les agents du Département par la fresque du climat;
- ◆ les collègues des territoires par le comité technique DDAE-Territoires et le programme de formation 2024, etc.

Promouvoir une gestion solidaire de la ressource en eau

L'Assistance Technique Réglementaire (ATR) est une offre de service que le Département apporte aux communes et/ou groupements intercommunaux à caractère rural, éligibles pour la gestion et le suivi des ouvrages d'assainissement et d'eau potable. En 2024, l'ATR a porté sur 11 bilans 24h, 12 bilans de niveau 2 et 16 visites simples, pour les 57 stations d'épuration conventionnées, et sur 4 passages caméra et 11 visites audit pour les 40 forages conventionnés.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses



Chemin de fer touristique



Station de mise à l'eau



Maison du cheval boulonnais



Camping « les sapins »



« Le Relais des Sources »



lieux de mémoire à Serre-les-Puisieux

Les réalisations majeures

564

Le Département a adopté son Plan de transition de décarbonation visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre des activités du Département ;

900 agents ont suivi l'animation « Fresque du Climat » afin de les sensibiliser aux origines et conséquences du changement climatique ;

Dans le cadre du schéma durable de la route, de nouvelles plantations, des aménagements de berges et la renaturation de centres d'entretien routiers ont été réalisés sur les territoires de Lens-Hénin, de l'Artois et du Montreuillois ;

La commune de Ficheux a pu faire aboutir son opération d'aménagement foncier d'un programme de travaux connexes évalué à 200 000 € axé sur la maîtrise du ruissellement et l'érosion des sols grâce au soutien du Département ;

La convention d'objectifs avec EDEN 62 a été reconduite pour la période 2024-2030 ;

Dans le cadre de la promotion d'une alimentation durable : 4 affiches « Monsieur Brocoli » ont été réalisées avec des éco délégués du collège Descartes Montaigne de Liévin dans le cadre du groupe de travail de lutte contre le gaspillage alimentaire. Un livret de recettes « dans l'assiette de nos athlètes » a été réalisé et un atelier « bien manger pour bien vieillir » a été conduit avec des auxiliaires de vie de l'Artois ;

La réunion du Conseil départemental du 25 mars 2024 a adopté la nouvelle politique tourisme « #Destination 62 - Pour un tourisme qui nous ressemble » pour la période 2024-2027 ;

Une étude préalable à la réalisation de travaux d'aménagement et de mise en tourisme au sein de la Maison Robespierre à Arras a été réalisée (6 000 €).

11 projets majeurs d'équipements touristiques d'un montant de 3 585 475 € ont été accompagnés.



Répondre à l'urgence

Mobilisation du FARDA - Aide à la voirie communale inondation dans le cadre des besoins exceptionnels des communes à la reconstruction suite aux inondations de fin 2023 – début 2024

Suite aux inondations 2023/2024, un état des dégradations des berges a été fait, ainsi que des propositions de solutions végétales. Une cellule inondation a été mise en place au sein de laquelle la direction du Développement, de l'aménagement et de l'environnement a contribué dans l'élaboration des dossiers de demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan d'urgence. Ce travail a été poursuivi en 2024 avec 388 629 € de financement obtenus pour 795 113 € de travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Les travaux sont encore en cours en 2025.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps
Le laboratoire départemental d'analyses

565

Les chiffres clés de la gestion patrimoniale

- ◆ **1,2 M de m²** de surface de plancher
- ◆ **54 M€** de crédits d'investissement
- ◆ **38** opérations PPI collèges
- ◆ **4** opérations PPI bâtiments
- ◆ **4,5 M€** dépensés pour l'énergie sur les bâtiments départementaux
- ◆ **14,7 M€** d'achat énergétique pour les collèges
- ◆ **545 000 €** de dépenses loyers
- ◆ **1,4 €** de recettes loyers
- ◆ **2,7 M€** de recettes en subventions (FEDER, DSID), revente d'électricité et CEE
- ◆ **5257** interventions CMB et atelier

La gestion patrimoniale des bâtiments départementaux couvrant 1,2 million de mètres carrés de surface plancher est un enjeu majeur. L'objectif consiste à préserver et améliorer les conditions d'accueil des usagers, tout en s'adaptant au contexte, aux évolutions réglementaires et aux usages, visant à maîtriser les impacts environnementaux du fonctionnement des bâtiments, ou des opérations de construction.

Le plan collèges

Le Département a adopté son « plan collège de demain pour l'égalité réelle des chances » fixant les orientations en matière de stratégie patrimoniale et de politique éducative. Définissant les besoins du collège de demain avec la volonté d'anticiper et de s'adapter aux exigences économiques, écologiques ou sociétales, il répond à des enjeux patrimoniaux liés à une baisse significative des effectifs et la nécessité de faire évoluer le maillage des collèges. Le Département s'engage également pleinement pour un collège responsable, égalitaire et sobre. Le Département a adopté dans ce cadre le « cahier des charges de construction et d'exploitation des collèges publics du Pas-de-Calais » pour les opérations engagées et à venir mais également pour la gestion du patrimoine existant avec les exploitants. Il a également voté le « référentiel des surfaces utiles » opposable lors de la construction, la restructuration, le réaménagement, la rénovation ou l'utilisation de locaux, aux concepteurs et aux exploitants.

La reconstruction des collèges métalliques

L'impératif de sécurité des élèves et des personnels conduit le Département à engager un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) important pour mener les reconstructions de 14 collèges métalliques dont deux sont actuellement en phase chantier : les collèges de Sallaumines et de Marquise.

La poursuite des actions en faveur de la sobriété énergétique et de la transition environnementale

À l'heure où la sobriété énergétique est nécessaire dans chacun de nos gestes, Le Département poursuit la mise en place d'actions de sobriété afin d'infléchir les courbes de consommations d'énergie. En s'inscrivant dans la durée, ces actions ont permis de réduire significativement les consommations d'énergie depuis 2015 : -30 % sur les bâtiments départementaux et -5 % sur les collèges. De plus, la collectivité a conduit des réflexions sur la mise en œuvre d'énergies renouvelables (réseau de chaleur urbain, autoconsommation individuelle et collective, etc.) et a également démarré des actions de sensibilisation à travers des marchés globaux de performances lancés en 2023. L'ensemble de ces actions s'inscrit également dans le plan de décarbonation à l'enjeu collectif de réduction.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps
Le laboratoire départemental d'analyses



Façade du collège
Lucien Vadez – Calais



Démolition du collège Jean
Rostand à Marquise



Maison des Adolescents—
Boulogne-sur-mer



Chantier des archives
départementales

Les réalisations majeures

566

Inaugurations de collèges

À la rentrée scolaire 2024, le Président a inauguré deux collèges ayant fait l'objet de travaux importants : réhabilitation et extension au collège Lucien Vadez à Calais pour un montant de 24 M€ et restructuration au collège George Sand à Béthune pour 30,7 M€. Le collège Jacques Brel à Fruges a lui aussi été inauguré le 7 novembre 2024 à la suite de travaux de réhabilitation pour un montant de 12,8 M€.

La démolition du collège métallique Jean Rostand à Marquise

Afin de reconstruire le collège sur site, la démolition de l'ancien collège a démarré en juillet 2024. Le montant de l'opération de reconstruction s'élève à 34 M€ et la livraison est prévue à la rentrée 2027.

Les collèges en chantier

Alors que les travaux d'extension et de restructuration s'achèvent au collège de Laventie (9 M€), les chantiers démarrent pour le collège d'Annezin (restructuration de l'externat et de la demi-pension pour 14,5 M€) et la construction d'un dojo au collège de Dourges (2,5 M€). Le collège de Sallaumines (26,6 M€), nouvellement appelé Joséphine Baker, a ouvert ses nouveaux bâtiments (externat et SEGPA) à la rentrée 2024 ; le chantier se poursuit en 2025 par la construction de la demi-pension.

Inauguration de la Maison des adolescents à Boulogne-sur-Mer

L'immeuble, récemment réhabilité pour un montant de 2 M€, a été inauguré le 6 décembre 2024. Il se compose de la Maison des adolescents et du centre de planification et d'éducation familiale, renommé Centre de Santé Sexuelle (CSS) depuis septembre 2024.

Fin des travaux pour la Maison départementale Solidarité du Ternois

Un bâtiment neuf a été construit et a ouvert ses portes en novembre 2023 permettant d'accueillir le public dans de meilleures conditions. En 2024, les bâtiments existants ont été réhabilités pour offrir aux agents des bureaux agréables et plus fonctionnels. La fin des travaux est prévue en mars 2025. Le montant de l'opération s'élève à 7,15 M€.

Poursuite du chantier aux Archives Départementales à Dainville

La réalisation du nouveau bâtiment des Archives se poursuit. L'année 2024 marque l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis 2018 sur l'aménagement des 38 magasins permettant d'accueillir 60 kilomètres linéaires de documents. Le montant de l'opération s'élève à 36 M€.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses

567

Les chiffres clés du Grand Site de France Les Deux Caps

1 œuvre accueillie sur le Grand Site de France Les Deux-Caps à Wimereux, dans les jardins de la Baie St Jean, de la fondation PRIMA : « Second souffle » conçue par Emilie MARZOUGUI, étudiante en architecture à Lausanne.

3 km de plantations de haies avec végétaux adaptés aux embruns, en partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, l'association des paysans du Site des Caps et six exploitants volontaires, avec une volonté partagée de contribuer à réduire le ruissellement des eaux de pluie.

18 communes composent, pour tout ou partie de leur superficie, le nouveau périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps. Autour des 8 communes littorales de Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles et Sangatte Blériot-Plage, le territoire s'étend sur Peuplingues sur le Blanc-Nez, Herveilinghen, Audembert, Saint-Inglevert, Leubringhen, Leulinghen-Bernes et Marquise autour du Mont de Couple, Bazinghen à l'arrière du Gris-Nez, Wimille et Boulogne-sur-Mer sur la Pointe de la Crèche.

162 PHOTOSPOT collectés en 2024 à partir des mobiliers installés en 2018 pour concrétiser un observatoire photographique participatif.

Le Département engagé au service du Grand Site de France Les Deux Caps

Perché entre Boulogne-sur-Mer et Calais, le Site des Deux-Caps constitue un des emblèmes du Département du Pas-de-Calais. Depuis 1978, il a été l'un des premiers grands sites à être reconnu au niveau national. Depuis, 2011, il arbore fièrement le label prestigieux de "Grand Site de France", attirant chaque année près de deux millions de visiteurs venus admirer ses paysages spectaculaires et découvrir son riche patrimoine.

Point d'entrée incontournable pour se lancer à la découverte du Grand Site des Deux-Caps, la Maison du site des Deux-Caps accueille et oriente les visiteurs, qui pourront y organiser leurs promenades, louer un vélo électrique ou découvrir l'histoire et la spécificité du territoire qu'il englobe.

L'engagement du Pas-de-Calais pour le Site des Deux-Caps fait de ce lieu un modèle exemplaire de gestion durable du patrimoine naturel et culturel. En conjuguant préservation et développement, le Département offre aux visiteurs un site d'exception tout en garantissant sa pérennité pour les générations futures. Le Site des Deux-Caps est aujourd'hui une référence en matière de tourisme durable, démontrant qu'il est possible de concilier accueil des visiteurs, respect de l'environnement et valorisation du patrimoine.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses



Chemin rural agricole reliant Escalles, Wissant et Havelinghen - Eric DESAUNOIS



Wimereux Pointe aux Oies - Eric DESAUNOIS



Balade équestre - Eric DESAUNOIS

Les réalisations majeures

568

Le dossier de renouvellement du label Grand Site de France, voté à l'unanimité le

29 janvier 2024, a reçu un avis favorable unanime de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites le 17 décembre 2024

Le programme d'actions retenu s'articule autour de trois grands axes de travail :

- ◆ préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques des Deux-Caps ;
- ◆ concrétiser la révision du Schéma d'accueil stratégique au sein du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps ;
- ◆ un territoire d'innovation et d'expérimentation.

Soit un total de 39 opérations validées pour porter la dynamique des transitions et conjuguer protection, dynamisme économique, touristique et agricole et cohésion sociétale au profit du cadre de vie des habitants permanents du site.

Les premières actions mises en œuvre :

- ◆ en mai, lancement du projet « Marguerite » ou comment l'offre de découverte sans voiture se réinvente, à pied, à vélo ou à cheval. Après Audinghen autour de la Maison du Site des Deux-Caps, deux schémas d'accueil locaux, sur le Blanc-Nez et sur la Baie de Wissant – Mont de Couple, ont fait l'objet d'un inventaire et de propositions pour mettre en place dans chaque commune du Grand Site de France Les Deux-Caps des itinéraires et sentiers pédestres, cyclables et équestres.
- ◆ en novembre, concrétisation d'une formation destinée au élus locaux dans le cadre du programme national sur le paysage, conclu entre l'association des maires de France, la Fédération nationale des CAUE et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Piloté par le CAUE 62, plus de 20 élus ont suivi ce module « le paysage de l'élu.e. et le projet local » réparti sur deux journées, sur Escalles au Blanc-Nez et à Bonningues-les-Calais.
- ◆ un nouveau chemin rural agricole reliant Escalles, Wissant et Havelinghen a été réalisé à l'automne 2024. Il est partagé pour les loisirs au naturel, VTT, marche et course à pied, randonnée, balade à cheval.
- ◆ en décembre, le dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France a été présenté en préfecture aux membres de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Au terme des échanges sur les ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais avec les dix-huit communes, trois intercommunalités, le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la Région Hauts-de-France, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, le Conservatoire du Littoral, Eden 62, les chambres de commerce et d'agriculture, le CAUE 62, Pas-de-Calais Tourisme et l'agence Boulogne Développement Côte d'Opale, un avis favorable et unanime a conclu cette séance, ultime étape avant l'instruction nationale prévue en 2025.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses

569

Les chiffres clés du laboratoire départemental d'analyses

Budget de fonctionnement : **2 632 106 €**

Budget d'investissement : **15 546 €**

Effectif : **30** personnes

◆ Administratif : environ **6 500** clients, **67 000** dossiers, **500** bons de commande, près de **22 500** factures clients et **650** factures fournisseurs

Activités :

◆ Hygiène alimentaire : **10 300** analyses + **4 000** contrôles de surface + contrôles de l'équilibre alimentaire

◆ **190** audits hygiène + **200** visites de suivi

◆ Santé animale : **355 000 analyses** + **80** autopsies

◆ Eau : **7 800** analyses chimiques – **3 800** analyses microbiologiques

Le laboratoire départemental d'analyses : un outil à compétences multiples au service d'une pluralité d'acteurs

- ◆ Un outil au service de la population : laboratoire de proximité, il est doté d'une équipe de 4 agents qui sillonnent le territoire chaque jour;
- ◆ Un outil au service de la qualité de la restauration collective (demi-pensions des collèges du département et restauration à la charge des communes ou de type ESMS) : le laboratoire réalise à intervalles réguliers des prélèvements et des analyses sur les aliments, des contrôles de surface, des formations, des audits et des visites de suivi pour conseiller sur les actions à mettre en place. Doté de la compétence diététique, il participe au contrôle de l'équilibre alimentaire des menus;
- ◆ Un outil au service des politiques publiques du Département via un partenariat avec les directions comme la direction de l'éducation et des collèges sur le suivi de la qualité de la restauration des 115 demi-pensions, de la direction des ressources humaines pour réaliser la formation des personnels intervenant en restauration scolaire, de la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement, en lien avec le service d'assistance technique de l'eau et celui dédié à l'agriculture et la pêche, des maisons du Département de l'aménagement et du développement territorial ou autres directions métiers pour des études ponctuelles;
- ◆ Un outil au service des collectivités avec la réalisation de leurs analyses de contrôle des stations d'épuration;
- ◆ Un outil au service de la profession agricole : il participe au service public de veille sanitaire en lien avec la Direction départementale de protection des populations, les éleveurs, la Fédération des chasseurs, le Groupement de défense sanitaire, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la profession vétérinaire, la Chambre d'agriculture;
- ◆ Un outil au service des acteurs économiques du territoire : prélèvements, analyses et conseils auprès des très petites entreprises (bouchers-charcutiers, traiteurs) pour assurer la sécurité sanitaire de leur production alimentaire;
- ◆ Un outil au service de l'État : il est un outil de veille sanitaire qui se doit d'être opérationnel pour faire face aux crises sanitaires (toxi-infection alimentaire collective, grippe aviaire,...).

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses



Analyses



Santé animale



Surveillance alimentaire

Les réalisations majeures

Gestion de la crise sanitaire liée à la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

La FCO de sérotype 3 a touché les éleveurs de notre région dès le 1^{er} août 2024. Le laboratoire s'est montré réactif et a obtenu très rapidement l'agrément ministériel lui permettant de réaliser les analyses de dépistage. Les éleveurs et la direction départementale de protection des populations ont ainsi pu compter sur les compétences techniques et organisationnelles du laboratoire pour faire face à cette crise.

Poursuite du travail d'optimisation budgétaire

Dans le cadre de l'amélioration de son fonctionnement et de l'optimisation des ressources humaines, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a été élaborée pour prendre en compte les départs programmés afin de maintenir la compétence au sein des différents plateaux techniques.

Mutualisation avec les laboratoires de la Somme et du Nord

Depuis début 2017, le processus de mutualisation des fonctions supports (achat - qualité/métrieologie – comptabilité analytique) s'est progressivement mis en place. En 2024, la mutualisation des savoirs et compétences techniques et vétérinaires s'est renforcée avec l'instauration de groupes de travail.

Un laboratoire qui poursuit sa modernisation

- ◆ finalisation du processus de dématérialisation avec la mise en place de la gestion électronique et documentaire de l'ensemble des procédures qualité du laboratoire permettant une gestion simplifiée et un accès facilité;
- ◆ dématérialisation de l'ensemble des actions d'amélioration menées au sein du laboratoire (audits, fiches d'écarts, suivi des réclamations, ...) afin de faciliter la gestion de l'information et assurer la traçabilité.

Servir les population des territoires,

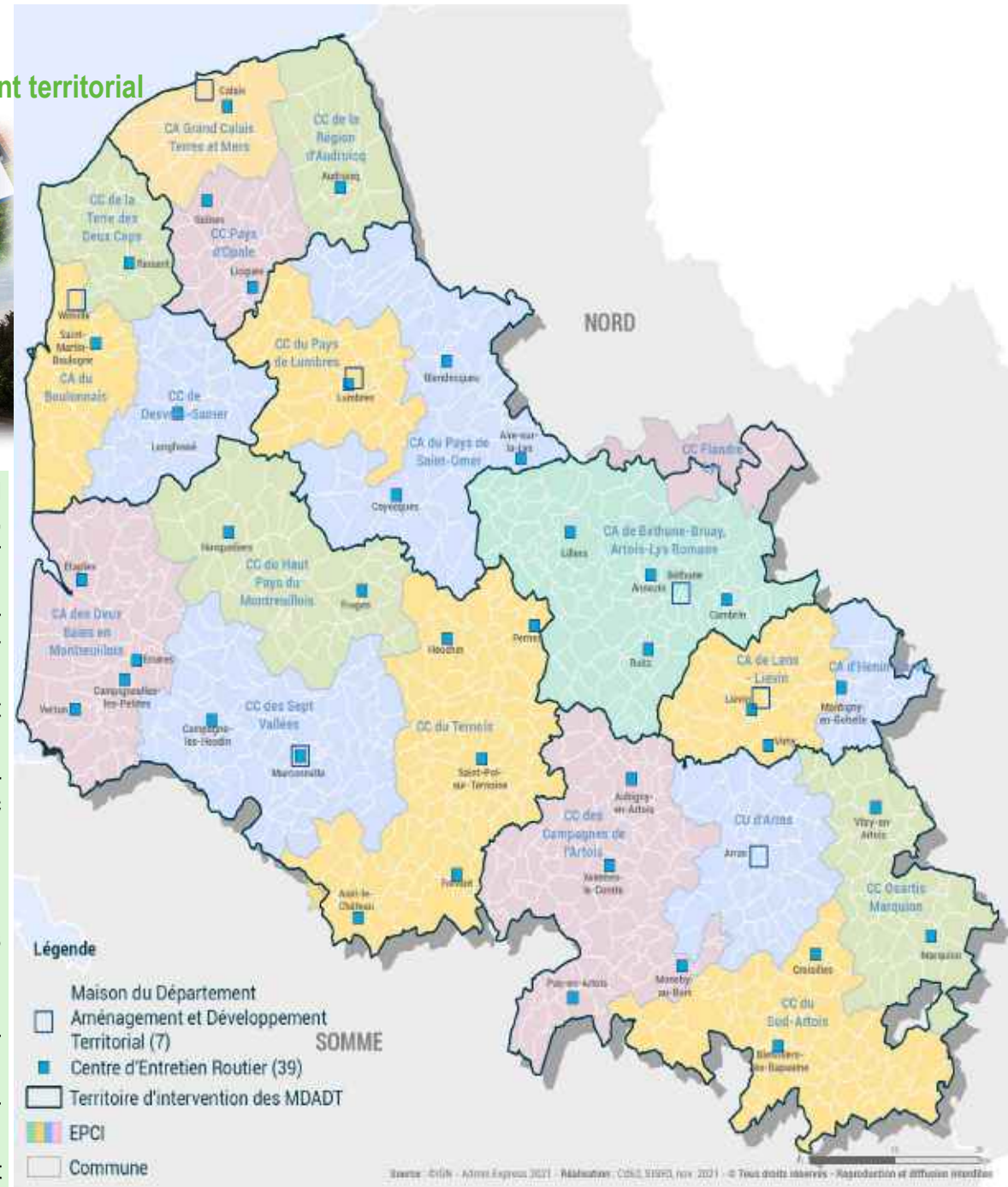
Les Maisons du Département aménagement et développement territorial



Les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) font partie des services territorialisés du Département du Pas-de-Calais, aux côtés des Maisons du Département Solidarités (MDS). Le territoire départemental est structuré par **7 MDADT** qui assurent les missions suivantes :

- ◆ élaborer le « cadre d'intervention territorial » et l'adaptation des politiques départementales au contexte territorial et aux partenariats locaux, et conduire la contractualisation dans les champs de compétence du pôle ;
- ◆ conduire des opérations d'études et de travaux concernant le patrimoine bâti et le patrimoine routier du Département ;
- ◆ conduire, sur le territoire, la politique d'exploitation et de maintenance du patrimoine routier, bâti et naturel du Département, et la gestion du domaine public routier ;
- ◆ porter les enjeux départementaux d'aménagement et d'attractivité du territoire, incluant la préservation de l'environnement ;
- ◆ accompagner les projets d'investissement des collectivités, en particulier les communes rurales, dans la prise en compte des politiques départementales, notamment par la gestion des subventions d'investissement relevant du pôle ;
- ◆ animer le partenariat territorial dans l'esprit des délibérations relatives aux solidarités territoriales ;
- ◆ conforter le rôle d'interlocuteur de proximité sur l'ensemble des champs de compétence du pôle et de « porte d'entrée » en matière d'ingénierie publique.

Chaque MDADT est structurée en quatre unités : immobilier, aménagement et animation territoriale, routes et mobilités, études et ressources.



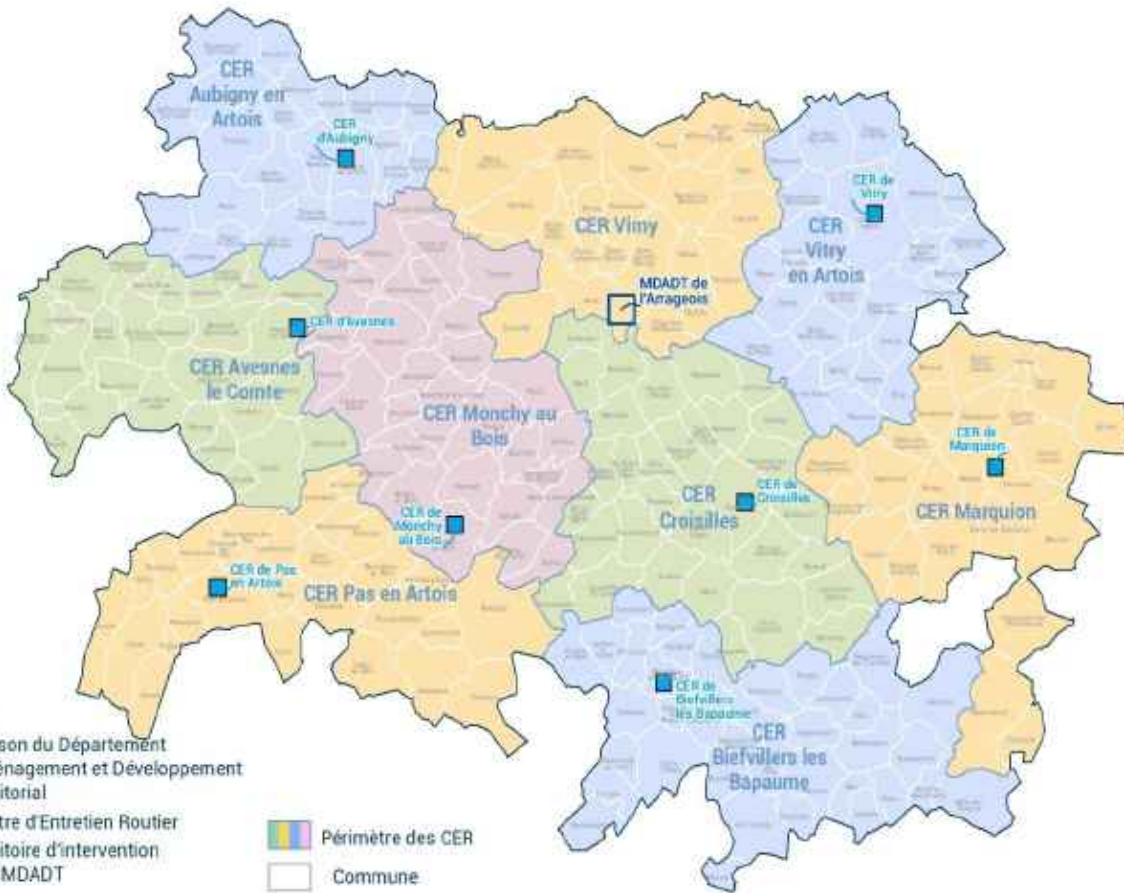
Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT de Lens/Hénin
- MDADT du Montreuillois/Ternois



Montant de subventions versées (AVC, FARDA, FAD)	1 803 318.35 €
Montant de participations versées (MMU et OSMOC)	493 694 €
Nombre d'équipes d'exploitation	15
Autorisations de voirie délivrées	330
Alignements délivrés	398

CREDITS DE PAIEMENT DE- PENSES EN MAITRISE D'OU- VRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	5 163 749 €	679 427 €
Collèges et bâtiments	1 866 348 €	469 873 €

Projets	Nombre
FARDA équipement et aménagement	92
Bourg-centre/équipement structurant	0
Aide à la voirie communale (AVC)	40
AVC inondations	0
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	7
FARDA-Abribus	6
Ponts et berges	1
FIEN	1
Fonds bio	11

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Avesnes le Comte—Photo : Béatrice Gaillard



Fresnes-les-Montauban



Fresnes-les-Montauban



Courcelles le Comte—Photo : Laurent Régnier



Croisilles 19 mars 2025 David Kelder

Les réalisations majeures

Le Département, soutien d'une ruralité dynamique

Réhabilitation et rénovation énergétique du foyer Léo Lagrange à Avesnes-le-Comte :

Ce nouvel espace entièrement rénové va bénéficier principalement aux associations et aux écoles. Il aura pour vocation d'accueillir toutes les générations afin d'encourager le vivre ensemble. Le coût global des travaux s'élève à 1,3 million d'euros, pris en charge pour partie par le Département dans le cadre du dispositif bourgs centres (200 000 €), la Région (150 000 €) et l'État (517 000 €).

Reconquête d'une friche en parc paysager à Fresnes-lès-Montauban :

Dans une démarche d'attractivité et de dynamisme de la ruralité, ce parc se veut être un espace de nature et de loisirs destiné à favoriser les échanges intergénérationnels. Il a pour thème la feuille de frêne, en référence au nom de la commune. Les travaux d'un montant de 173 943 € ont été accompagnés financièrement par le Département à hauteur de 42 400 € au titre du FARDA et 9 584 € sur le Fonds biodiversité.

Vers une transition patrimoniale des routes départementales

La régie, un outil de performance publique :

En 2024, toujours dans l'optique d'une amélioration de la performance publique, la régie routière de l'Arrageois est intervenue sur 100 km de routes départementales (réseau secondaire). Grâce aux efforts et à la technicité des équipes de Centre d'Exploitation Routière (CER) en lien transversal avec le SM3R, la Maison du Département de l'Aménagement et du Développement Territorial (MDADT) a pu prouver une nouvelle fois que l'objectif de maintien des routes au moindre coût était atteignable.

L'économie circulaire vecteur d'économie et de décarbonation de l'investissement :

Dans l'objectif de stratégie de l'économie circulaire pour la gestion du patrimoine routier, une technique innovante a été expérimentée sur la RD 39 entre Récourt et Etaing. Sur ce chantier, 2 500 tonnes de produits de rabotage provenant d'un chantier à proximité ont été apportées pour réaliser un retraitement hydrocarboné en place. Cette technique a permis d'éviter l'évacuation de 2200 tonnes de produits pollués.



Lutter contre les inondations : un partenariat Département/Commune :

Pour limiter le ruissellement dans la commune de Courcelles-le-Comte qui a provoqué à plusieurs reprises des inondations dans le village, un bassin enterré au carrefour des RD 12 et RD 32 a été créé dans le centre du village. La pose d'un réseau d'assainissement dans la rue Jules Ferry (RD 12) permet désormais de collecter les eaux, prochainement dirigées vers un bassin d'infiltration à la sortie du village.

Le Département partenaire du changement climatique

- ◆ Le Département relève le défi de la performance énergétique dans le CER de Croisilles : L'installation en 2024 de 200 m² de panneaux photovoltaïques en autoconsommation doit permettre une production annuelle d'environ 38 000 kWh pour une consommation du site de 35 000 kWh suite au remplacement de l'éclairage par de la LED, soit une réduction annuelle de l'empreinte carbone de 1,6 tonnes CO² équivalent et une autosuffisance électrique du CER.

Les solidarités territoriales

574

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

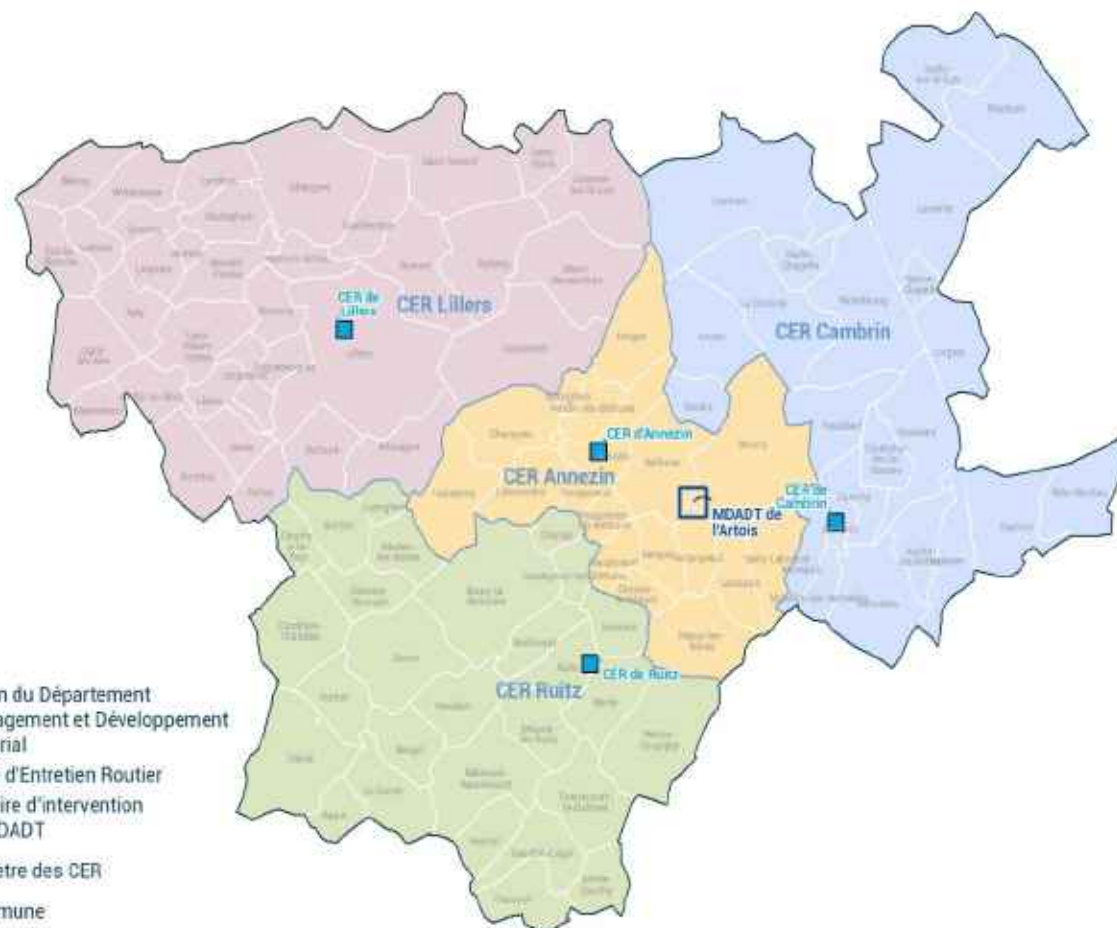
MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Montant de subventions versées	594 666 €
Nombre d'équipes d'exploitation	4
Autorisations de voirie délivrées	498
Alignements délivrés	426
Restrictions/Interruptions délivrées	266
Avis d'urbanisme délivrés	324
Autorisations transports exceptionnels	60
Actes délivrés	1591

CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	3 000 000 €	510 000 €
Collèges et bâtiments	1 600 000 €	525 000 €

Projets	Nombre
FARDA équipement et aménagement	20
Bourg-centre/équipement structurant	0
Aide à la voirie communale (AVC)	15
AVC inondations	3
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	0
FARDA-Abribus	1
FARDA—Études	2
Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (FIEET)	6
Fonds alimentation durable	2

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Chantier de nuit RD 57

Flamme Olympique Olhain



Renaturation rond-point des Pilastres

World Cleanup Day



Octobre rose

Inondations à Saint-Venant



Les réalisations majeures

575

Les élèves du lycée de travaux publics de Bruay-la-Buissière sur les chantiers de l'Artois

La MDADT de l'Artois a organisé deux temps de présentation de ses métiers, à destination des lycéens. Le 30 mai, une trentaine d'élèves a été conviée à un chantier de mise en œuvre d'enrobés, de nuit, sur la RD 57 à Barlin. Fin septembre, un autre chantier sur la RD 57, à Haillicourt, donnait également l'opportunité aux jeunes de visiter les locaux du CER de Ruitz, d'appréhender le matériel ainsi que la diversité des métiers et missions, notamment à partir d'ateliers de mise en situation et d'échanges avec les professionnels.



Le passage de la flamme olympique sur l'Artois

Le 3 juillet, l'Artois, et notamment le Parc départemental d'Olhain, a eu l'honneur d'assurer le passage de la flamme olympique. Au-delà des nombreuses rencontres de préparation à l'initiative de la Préfecture du Pas-de-Calais, cet événement a mobilisé les équipes de la Maison du Département de l'Aménagement et du Développement Territorial (MDADT). Celle-ci a sollicité les communes afin de connaître les éventuels travaux envisagés à cette période et définir un itinéraire cohérent. Les gestionnaires de domaine public ont également rédigé les arrêtés d'interruption de circulation. Les agents d'exploitation ont assuré un fauchage de sécurité au niveau de tous les carrefours à proximité du site du Parc départemental d'Olhain, et ont posé des panneaux temporaires de réduction de vitesse et d'interdiction de stationner sur les routes départementales à Ruitz et Maisnil-les-Ruitz.

La renaturation de nos délaissés routiers

Cette année, les chantiers de renaturation ont concerné la RD 943 à Sailly-Labourse (plantation de haies sèches, d'arbres fruitiers, de hauts jets, semis de jachères fleuries, pose de gîtes à insectes), la RD 945 à Lestrem (bandes fleuries), le rond-point des Pilastres au carrefour des RD 181 E8 et RD943 à Vendin-les-Béthune et Chocques (fascines, hôtel à insectes).

Les animations territoriales et transversales

La MDADT organise régulièrement des rencontres qui traduisent les enjeux des politiques départementales. C'est notamment le cas lors des animations du World Clean Up Day proposées les 19 et 20 septembre 2024, à proximité des Centres d'Exploitation Routière (CER) d'Annezin et du site de Lillers de la médiathèque départementale, et lors d'Octobre Rose qui a donné lieu, cette année, à de nombreuses sensibilisations auprès des collègues comme des publics, grâce à une importante mobilisation, tous pôles confondus. Celle-ci s'est notamment illustrée par un ruban rose posé sur les véhicules et entrées des sites de l'Artois. Par ailleurs, les mobilités plus durables ont pu être promues à l'aide d'une série d'articles parus sur Territoire Artois (espace intranet dédié au territoire), du 16 au 22 septembre.



Avant la gestion d'un épisode neigeux la semaine suivante, les premiers jours de l'année ont commencé sous les eaux, requérant la mobilisation des équipes des CER. La mise en sécurité des usagers s'est traduite par de nombreuses et diverses interventions sur les communes particulièrement touchées : Estrée-Blanche, Witternesse, Quernes, Lambres, Isbergues, Ames, Lillers, Saint-Venant, Saint-Floris, Robecq, Calonne-sur-la-Lys, Gonnehem, La Couture, Lapugnoy et Calonne-Ricouart. Le patrimoine routier du Département n'a pas été épargné, avec notamment 17 ouvrages d'art impactés.

Les solidarités territoriales

576

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

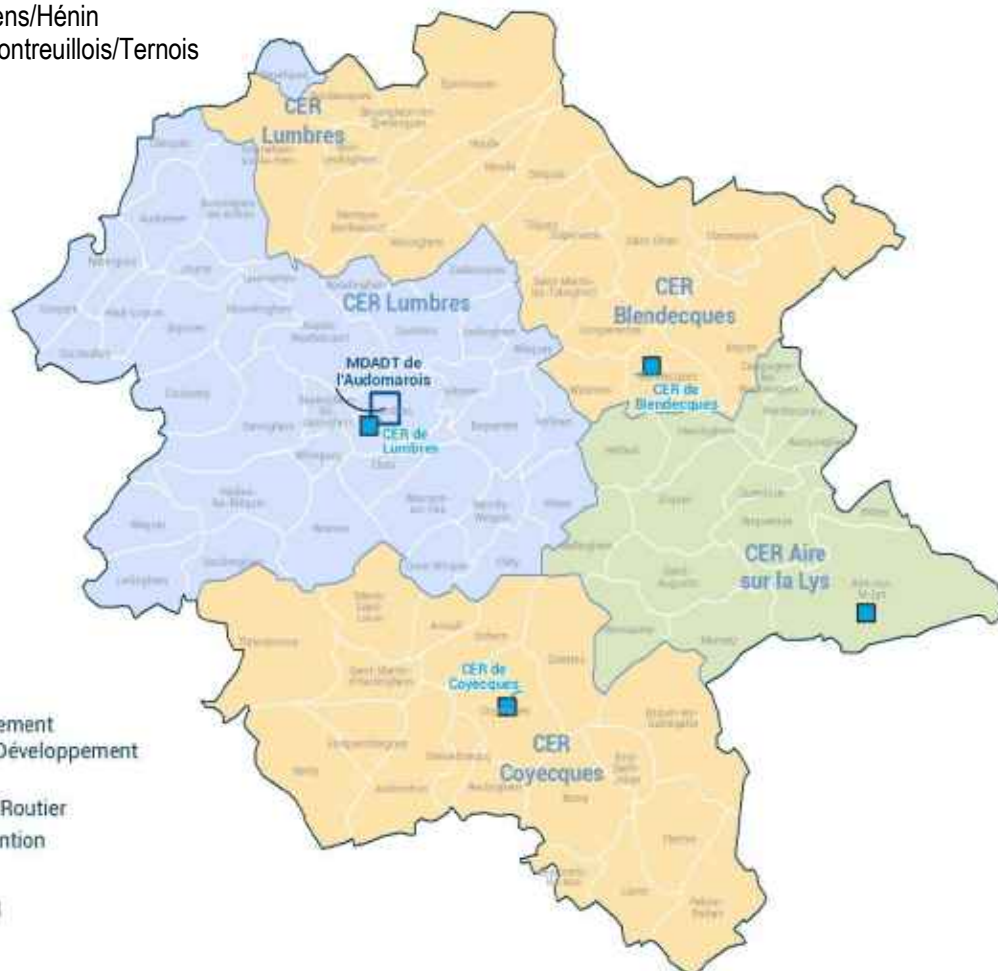
MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Montant de subventions versées	1 940 405 €	
Nombre d'équipes d'exploitation	8 (4 CER)	
Autorisations de voirie délivrées	239	
Alignements délivrés	235	
CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	3 409 112 €	347 145 €
Inondations	3 855 288 €	88 040 €
Collèges et bâtiments	2 076 195 €	123 973 €

Projets	Nombre
FARDA équipement et aménagement	14
Bourg-centre	0
Aide à la voirie communale (AVC)	19
Amendes de police	19
Aide à la voirie communale (AVC) Inondations	13
Modes doux – pistes cyclables	2
AVC ponts berges	3
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	2
FARDA-Abribus	1
Alimentation durable	0
Fonds biodiversité investissement	6
Fonds biodiversité associations	5

Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Cd 62 BDR - Réalisation : Cdr2, SIGEC, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département
Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Collège de la Morinie -Grivillers

Rocade de Saint-Omer-Maniez



Renty

Nielles-Wimetz



Les réalisations majeures

577

**SPÉCIAL
INONDATIONS**

Un début d'année marqué par un second épisode d'inondations et une mobilisation exceptionnelle !

Après les crues de novembre 2023, le début d'année 2024 a été marqué par un second épisode d'inondations impactant fortement le réseau routier et le patrimoine bâti départemental de l'Audomarois. Face à cette situation exceptionnelle, une mobilisation rapide et efficace des agents des centres d'entretien routiers a été nécessaire pour sécuriser les axes, gérer les dégâts et engager les premières interventions d'urgence.

L'ampleur des désordres a conduit à un vaste programme de reconstruction, s'étalant sur plusieurs années afin de restaurer les infrastructures touchées. Près de 140 opérations ont été recensées sur le territoire représentant un investissement de 17 M€ pour assurer la sécurisation et la pérennité du réseau routier. Parmi les 3,8 M€ de travaux déjà réalisés, la reconstruction des ouvrages de soutènement de Renty et Thiembroune a représenté un investissement majeur de 1,3 M€.

**SPÉCIAL
JEUX OLYMPIQUES**

Les agents au rythme des olympiades

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, les agents de la MDADT accompagnés par la direction des Sports ont participé à un après-midi de sensibilisation aux handisports. Cet événement fédérateur et stimulant avait pour objectif de briser les stéréotypes associés au handicap.

Les agents ont pu se mettre en situation de handicap physique grâce à du matériel spécifique, participants à des sports individuels et collectifs. Cela leur a permis de comprendre la difficulté de la pratique sportive en situation de handicap.

Les différents ateliers, comprenaient :

- basket fauteuil;
- cécifoot;
- tir laser (avec l'intervention d'Association Sportive des Handicapés Physique de l'Audomarois).

Programme de liaisons douces

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) ambitionne de développer une mobilité moins énergivore, qui soit favorable aux piétons et cyclistes. Pour ce faire, la CCPL déploie plusieurs itinéraires de liaisons douces ayant chacun Lumbres comme centre. À ce jour, la plupart des liaisons douces sont achevées et praticables, constituant un réseau sécurisé de 60 km combinant des pistes cyclables au sens strict et l'adaptation d'un linéaire de 30 km de RD de 3^{ème} catégorie (partage de voies voiture/cyclo). Le coût prévisionnel global des travaux est de 5 645 814€.

Le montant de la participation départementale est de 820 710 €.

Les solidarités territoriales

578

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Légende

□ Maison du Département
Aménagement et Développement
Territorial

■ Centre d'Entretien Routier

□ Territoire d'intervention
des MDADT

▣ Périètre des CER

□ Commune



Source : IGN - Admin Express 2021 - Cd 62 BDR - Réalisation : C362, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Montant de participations financières versées (MMU, OSMOC, modes doux)	50 400 €	
Montant de subventions versées FARDA + Appels à projets	1 373 102 € (1 241 786 € FARDA et 114 539 € appels à projets)	
Nombre d'équipes d'exploitation	6	
Autorisations de voirie délivrées	543	
Alignements délivrés	226	
CREDITS DE PAIEMENT DE- PENSES EN MAITRISE D'OU- VRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	4 182 677 € dont 1 906 745 € au titre des inondations 2023	282 484 € dont 43 239 € au titre des inondations 2023
Collèges et bâtiments	1 357 280 €	461 337 €

Projets	Nombre de dossiers instruits
FARDA équipement et aménagement	113
Bourg-centre/équipement structurant	22
Aide à la voirie communale (AVC)	U18
AVC inondations	36
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	6
FARDA-Abribus	2
Fonds biodiversité- FIEET	7

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département
Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Embarcadère-
Boulogne-sur-Mer

@Marie Liégeois

Rénovation et extension de
l'école

Audresselles

@Jérôme Louis Caron



Préau

Collège Langevin

Boulogne-sur-Mer

@Aymeric Saint
-Georges

Inondations Doudeau-
ville RD127-E4—
Travaux réalisés



Les réalisations majeures

579

Le Département a conforté en 2024 son rôle de chef de file des solidarités territoriales en poursuivant son rôle de premier partenaire du développement des territoires, de collectivité de proximité à l'égard des collectivités à travers des dispositifs de soutien financier et d'ingénierie adaptés aux besoins.

La contractualisation

Outil de développement au service des territoires et de ses habitants. Parmi les projets accompagnés et réalisés : l'embarcadère sur Boulogne-sur-Mer, équipement entièrement dédié aux spectacles et aux congrès qui permet un accès facilité à la culture pour tous les habitants de la communauté d'agglomération du Boulonnais. Par son implantation en cœur d'agglomération, il vient compléter l'offre de loisirs existante et « stimuler » le tourisme. Au-delà de l'aspect culturel et événementiel, le bâtiment a été pensé pour être respectueux de l'environnement (ex : chauffage fourni par le réseau de chaleur urbain de la ville de Boulogne-sur-Mer, qui permet de réduire d'environ 60 % les émissions de gaz à effet de serre). Ce projet a été accompagné à hauteur de 1 000 000 € pour un montant de travaux de 17 214 800 €.

L'ingénierie technique et les subventions à travers le dispositif FARDA 2023-2026, programme majeur pour la ruralité

Ce ne sont pas moins de 82 projets qui ont bénéficié de l'aide du Département. À titre d'exemple, le projet de réhabilitation de l'école et la création de l'espace « les Flobarts » porté par la commune d'Audresselles au titre du dispositif « accompagnement aux projets structurants ». À travers ce projet, la municipalité souhaitait offrir des bâtiments de qualité aux enseignants et aux élèves ainsi qu'un nouvel espace polyvalent pour les habitants de la commune. Dossier financé en 2 phases au titre du FARDA pour un montant total de 175 000 €. Une troisième phase est en cours pour la réalisation d'une cour oasis – subvention de 105 000 € accordée (travaux programmés en 2025).

Des travaux dans les collèges pour garantir la sécurité, améliorer l'accueil et le confort de tous

... avec notamment la reconstruction du préau du collège Langevin de Boulogne-sur-Mer, espace qu'il était nécessaire de repenser. Depuis la rentrée 2024, les élèves et les personnels du collège disposent d'un préau flambant neuf. Coût des travaux : 336 000 €. Par ailleurs, des travaux de déconnexion des eaux pluviales ont été réalisés (conformité réglementaire) par la création d'un bassin d'infiltration de 1 000 m³ avec 300 m³ de rétention utile couplés à la réalisation d'un îlot vert et la plantation de 8 arbres en fosse dans la cour du collège Camus d'Outreau. Opération subventionnée par l'agence de l'eau dans le cadre de son Plan Concerté pour l'Eau à hauteur de 83 940 € pour un montant de dépenses de 203 485 €.



Le Département a subi des inondations sans précédent. Les dégâts sur patrimoine routier ont été nombreux avec un total de 63 RD dont 24 Ouvrages d'Art (OA) impactés pour le Boulonnais. En 2024, 41 opérations dont 11 ouvrages d'art ont fait l'objet de travaux ; la maîtrise d'œuvre de ces travaux de reconstruction représentant un coût global de 1 738 888 € TTC a été assurée par la MDADT. Ces opérations ont fait l'objet de demandes de subventions notamment au titre de la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales (DSEC) touchées par des événements climatiques ou géologiques et du Fonds de solidarité de l'UE (FSUE).

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

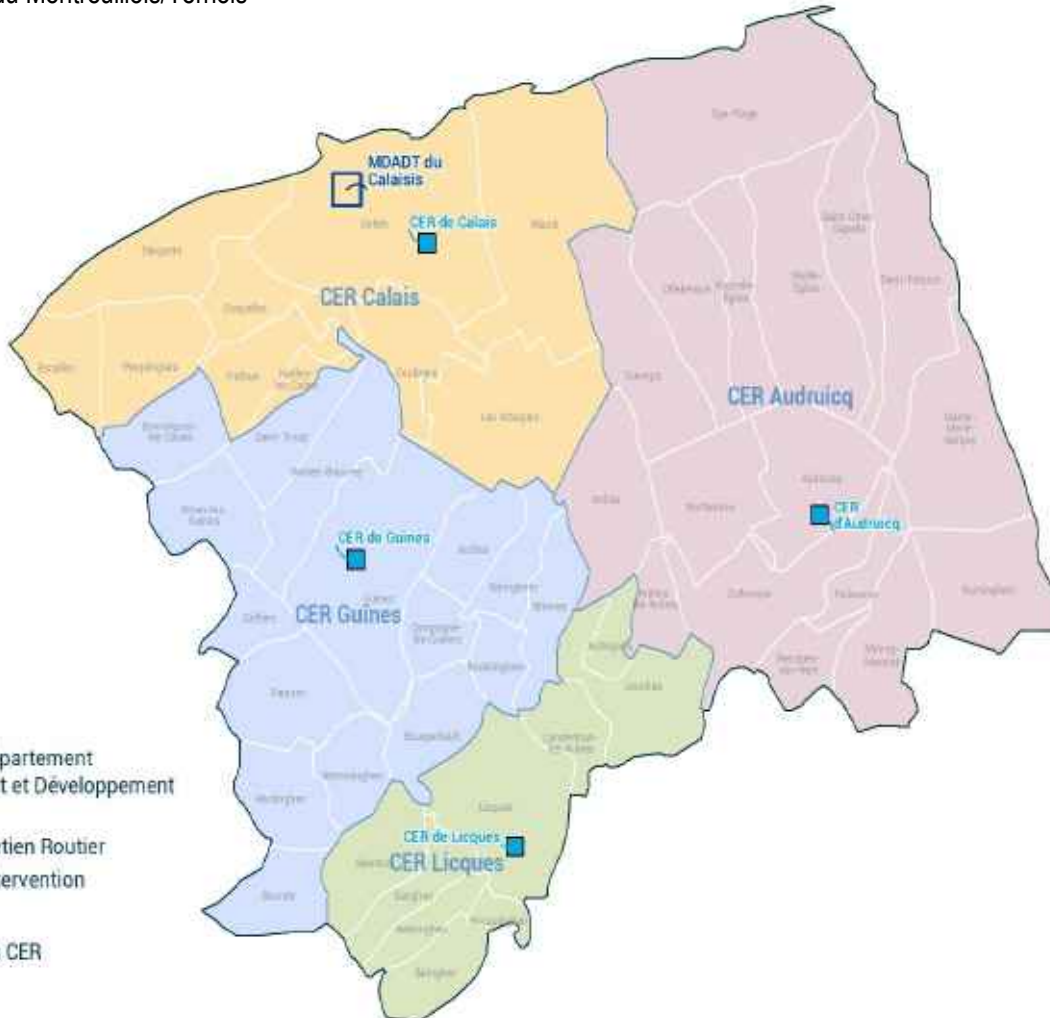
MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Montant de subventions versées	1 297 361 €
Nombre d'équipes d'exploitation	6
Autorisations de voirie délivrées	1012
Alignements délivrés	269

CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OU-	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	6 537 641 €	273 458 €
Collèges et bâtiments	1 408 768 €	233 717 €

Dispositifs	Nombre de dossiers
FARDA Accompagnement aux projets structurants et patrimoniaux communaux (PSP)	17
FARDA Travaux du quotidien	17
FARDA Aide à la voirie communale (AVC)	17
FARDA Ponts et Berges	5
FARDA AVC inondations	20
FARDA Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	2
FARDA-Abribus	2
Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux	6
Fonds d'intervention pour les Espaces Naturels (FIEN)	2
Appel à Projet Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)	1
Appel à Projet Fonds Alimentation Durable	0
CONTRACTUALISATION	4

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



GUINES réception façades
Aymeric Saint Georges



Polincove hydrocarboné
Photo : Maxime Dherbomez



Reconstruction d'une traversée hydraulique sur Muncq-Nieurlet (RD 217)
Photo : Maxime Dherbomez



Reconstruction de la chaussée avec une structure drainante sur la RD 228 à Rodelinghem
Photo : Maxime Dherbomez

Les réalisations majeures

581

Déjà bien amorcées et présentes les années précédentes, les ambitions du Pacte des solidarités territoriales sont au cœur de l'activité de la Maison du Département de l'Aménagement et du Développement Territorial (MDADT) du Calaisis. Elles se sont concrétisées cette année de multiples manières :

- ◆ les travaux d'amélioration du patrimoine des collèges entrepris par la MDADT du Calaisis par la mise en place d'une isolation par l'extérieur du collège les 4 Vents de Guînes pour un montant de 850 000 €. Ces travaux apportent de réelles améliorations au niveau de l'isolation du bâtiment et donc des économies d'énergies répondant à la loi de transition écologique ;
- ◆ l'écomobilité et le changement d'usage routier départemental : l'ambition 4 « intégrer la route à son environnement » s'est concrétisée par un retraitement hydrocarboné sur une portion de l'eurovéloroute 5 sur la commune de Polincove pour un montant de 660 000 €. Cette technique recycle à 100 % les matériaux d'anciennes chaussées et permet de réduire à la fois le coût global de la voirie, la consommation d'énergie de plus de 50 % et les émissions de gaz à effet de serre à plus de 70 %;
- ◆ l'attention portée à l'environnement et la biodiversité dans les travaux conduits par la MDADT au travers du dispositif FIEET en accompagnant les communes du territoire dans leurs projets. Et également grâce au FIEET/FBI et à l'accompagnement des communes et EPCI dans leurs projets d'aménagements écologiques et paysagers. Pour exemple, la commune de Bouquehault avec l'aménagement en espaces dédiés à l'éco pâturage ou encore l'engazonnement et la végétalisation des allées du cimetière pour un financement à hauteur de 6 060 €.

L'année 2024 a également été marquée par la mise en œuvre de l'accompagnement des communes du territoire par le biais du FARDA :

Le Département s'engage avec force dans l'accompagnement financier des projets au titre du FARDA. Par exemple, l'opération de reconstruction du groupe scolaire (phase 1 : 1 154 200€ - FARDA 2023 105 000€) et de la mairie (phase 2 : 365 000€ - FARDA 2024 120 000€) sur la commune de Muncq-Nieurlet. Projet exemplaire à la fois pour sa qualité environnementale (géothermie, matériaux biosourcés avec structure bois, isolation paille, ouate de cellulose, enduits à chaux envisagés...) mais aussi pour l'ingénierie largement déployée (CAUE/I62/PNR/AMO...).

La lutte contre les inondations et le bien vivre dans son environnement, axe plus que jamais prioritaire du Pacte des solidarités territoriales et de notre MDADT :

Les inondations de ce début d'année 2024 ont conduit dans le Calaisis à l'aménagement d'une traversée hydraulique sur Muncq-Nieurlet (RD 217) pour 85 500 € TTC ainsi qu'à la réfection de la chaussée avec une structure drainante sur la RD 228 à Rodelinghem pour 410 000 €. Une consolidation des berges sur la RD 228E1 (Ardres/Brêmes-les-Ardres/Balinghem) a été réalisée afin de mettre en sécurité les usagers pour 710 000 €.

Les solidarités territoriales

582

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois

Légende

-  Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
-  Centre d'Entretien Routier
-  Territoire d'intervention des MDADT
-  Périmètre des CER
-  Commune



0 20 40 km Source : SDIR - Admix Express 2021 - Cf 62 2016 - Realisation : CER2 20180 (juin 2021) - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Montant de <u>subventions</u> versées	1 835 845 € de subv (participation 70K)	
Nombre d'équipes d'exploitation	2	
Autorisations de voirie délivrées	Permissions de voirie : 8 Accord techniques préalables : 388 dossiers GDP : 498 <i>(388 ATP + 56 accords maintenance réseau + 8 permissions de voirie + 46 avis d'urbanisme)</i>	
Alignements délivrés	98 (21 arrêtés et 77 certificats)	
CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OU-VRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNE-MENT
Routes départementales	3 847 090 €	354 894 €
Collèges et bâtiments	2 920 897 €	637 937 €

Projets	Nombre
FARDA	4
Farda équipement et aménagement	2
Farda études ; acquisitions	0 ; 2
Modes Doux	3
OSMOC	3
MMU	0
Amendes de police	10
BIODIVersité Investissement et Associations	8 ; 2
FAD (Fonds alimentation durable)	2
Fonds ERBM équipement + FDSU	3 ; 6
Contractualisation G4 FIT (6 nouveaux contrats / 8 opérations)	8
QPV 27 communes Quartiers politique ville AAP	23

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département
Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



MONTIGNY EN GOHELLE rénovation
Ecole Casanova



DROCOURT aménagement
écologique voyette



COURRIERES réalisation
jardins familiaux et partagés



AIX NOULETTE
extension aire covoiturage



ANGRES maison des sports
JO design actif

Les réalisations majeures

La contractualisation

La 4^e génération de contractualisation s'est poursuivie avec la validation de 6 contrats dont 5 communaux ainsi que le cofinancement de 8 opérations pour un montant de 2,2 M€.

L'investissement sur le territoire au travers de quelques chiffres

Dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), l'accompagnement des phases études s'est poursuivi, et 3 dossiers d'investissement ont été cofinancés à hauteur de 714 000 € au titre du fonds ERBM équipement de services au public en cité minière. Au-delà de 23 dossiers QPV ont été accompagnés, et en matière de solidarité urbaine 6 projets communaux ont émergé au fonds FDSU.

Enfin, 17 dossiers ont été cofinancés par : le FARDA (3 dossiers), le Plan Vélo (3 dossiers), la politique Biodiversité « Biodiv'62 » (10 dossiers) et le Fonds alimentation durable (2 dossiers).

L'aménagement d'un pôle design actif multi-activités à Angres

Projet initié par la direction des sports en vue de requalifier le site de la maison des sports à l'occasion du passage de la flamme olympique, la réhabilitation des façades et l'aménagement des espaces extérieurs ont été techniquement portés par la MDADT qui en a assuré la conception et le suivi de la mise en œuvre.

L'utilisation du design actif, consistant à aménager l'espace public afin de rapprocher l'activité physique et sportive de celles et ceux qui en sont le plus éloignés, est ici au cœur du projet. De nouveaux équipements sportifs et une piste d'apprentissage du vélo, attractifs et colorés, ont été installés et mis à disposition du public dans cet objectif (250 000 €).

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Source : IGN - Admin Express 2021 - C653 BCR - Réalisation : C.H.S. SIG/DJ. fév. 2015 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Montant de subventions versées	1 729 369 €	
Nombre d'équipes d'exploitation	20 (12 CER)	
Autorisations de voirie délivrées	561	
Alignements délivrés	426	
CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	12 254 797 €	790 897 €
Collèges et bâtiments	537 910 €	335 863 €

Projets	Nombre
FARDA Volet Travaux	139
Dont AVC	61
Dont AVC Ponts et berges	1
Dont AVC Inondations	17
Dont Aribus	1
Dont DECI	6
Dont accompagnement de projets d'aménagement	52
FARDA Volet études	5
FARDA Volet Bourg-centre	2
Fonds biodiversité / FIEET / FIEN	12

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



La RD 901 sous 48 centimètres d'eau le 5 janvier 2024



Collège Jacques Brel—aménagement des stationnements



RD 901—réalisation de merlons

Les réalisations majeures

585



Inondations 2024 : année exceptionnelle, mobilisation exceptionnelle !

En sus de la maintenance, de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental, l'année 2024 a été marquée par la gestion des inondations et des dégâts induits sur le patrimoine : 240 km de RD ont été impactés sur le territoire au pic de l'évènement. C'est ainsi qu'en collaboration avec les différents partenaires extérieurs (État, EPCI, communes) et internes (DMRR, DDAE) :

- ◆ 130 000 mètres de fossés ont été curés en régie ;
- ◆ 107 opérations de travaux de réparation ont été recensées pour un montant estimé à 19,5 millions €. On peut souligner la réfection des chaussées dans la traversée de Bourthes, de Bernieulles, les défenses de Berges à Inxent, Humbert ou Hesmond, ou encore l'opération structurante sur la RD 901, axe majeur du bassin de la Canche et du Montreuillois (réalisation de merlons) pour un montant de 252 000 €.
- ◆ 50 ont pu être réalisés en 2024 (dépense de 5,15 M€) dont une opération structurante sur la RD 901, axe majeur du bassin de la Canche et du Montreuillois (réalisation de merlons) pour un montant de 252 000 €.

Cet effort collectif se poursuivra sur 2025 et 2026.

Afin de résorber les stigmates laissés par les crues exceptionnelles subies fin 2023 et début 2024, la MDADT s'est également mobilisée aux côtés des communes sinistrées dans la rénovation des voies communales. C'est ainsi que 17 dossiers AVC – Inondations ont été instruits et votés en 2024, représentant un soutien global de 240 001 €.

Immobilier

Plusieurs projets majeurs se sont concrétisés au cours de l'année, notamment :

- ◆ l'aménagement des stationnements pour les logements de fonction au collège Jacques Brel à Fruges ;
- ◆ la mise en place de protections collectives sur les terrasses du collège du Val d'Authie à Auxi-le-Château ;
- ◆ la mise en place d'échelles à crinoline pour l'accès sécurisé aux terrasses sur divers collèges du territoire (Auxi-le-Château, Beaurainville, Écuire, Hesdin, Étaples) ;
- ◆ la réparation des dégâts suite à la tempête Louis en février (bardage au CER d'Auxi-le-Château) ;
- ◆ la poursuite de l'installation d'alarmes intrusion dans les CER ;
- ◆ la coordination des contrats de maintenance-exploitation en chauffage-ventilation pour les collèges d'Auxi-le-Château, Beaurainville, Berck, Étaples, Fruges, Hesdin, Le Touquet, St-Pol-sur-Ternoise et le centre d'exploitation routière de Campigneulles-les-Petites ;
- ◆ la gestion de 1 104 demandes d'intervention sur le patrimoine immobilier.

Accompagnement des communes

Porteuse des ambitions inscrites dans les 3 Pactes départementaux, la MDADT a accompagné de multiples projets orientés vers la jeunesse et l'éducation. Ainsi, de nombreux partenaires ont bénéficié à la fois de l'appui en ingénierie et du soutien financier départemental pour répondre aux enjeux des communes rurales que ce soit la modernisation des écoles et la végétalisation des cours d'écoles (Hesdin, Fillières, Lisbourg, Gauchin-Verloingt, ...), la construction de nouvelles restaurations scolaires (Campagne-lès-Hesdin, Buire-le-Sec) ou encore le développement de l'accueil de la petite enfance (Maison d'assistantes maternelles à Enquin-sur-Baillons).

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe
Promouvoir l'économie sociale et solidaire
Le port d'Étaples-sur-Mer

Les chiffres clés

Ingénierie 62

279 sollicitations enregistrées en 2024
155 communes ont fait une ou plusieurs demandes.
84% de ces communes ont moins de 2000 habitants.
157 questions traitées par Direction accompagnement juridique
40 accompagnements à la passation de marchés publics
135 sollicitations ont fait l'objet d'un ou plusieurs rendez-vous sur le terrain : réunions techniques, visites ou ateliers thématiques.

Contractualisation

Contractualisation 2023-2026 : 6,18 millions d'euros votés en 2024 pour 34 projets accompagnés

Dispositif « Pas-de-Calais - Mobilité européenne et internationale (62 MEI) »

141 700 € au titre de l'appel à projets 2024 pour 12 projets impliquant plus de 230 jeunes

Dispositif « Jumelages »

14 500 € au titre de l'appel à projets 2024, pour 6 projets

Programmation FSE + et FTJ 2024

105 opérations
27 840 participants
9 Appels à projets publiés en 2024 avec un engagement de 13,8 M€ de soutien européen prévisionnel (8,1 M€ FSE+ et 5,7 M€ FTJ).

Le Pas-de-Calais est, comme de nombreux territoires, en pleine mutation. Sa situation géographique, au carrefour de l'Europe, son histoire ou sa topologie rurale, urbaine et maritime, constituent cependant des particularités que le Département intègre dans son action au service de tous les acteurs des territoires.

Le Département accompagne les communes

Ingénierie 62, initiée et animée par le Département, est une plateforme de coordination des ingénieries et des expertises de partenaires (Département, CAUE, FDE, agences d'urbanisme ...) Ce travail en réseau rend accessible un accompagnement de proximité et de qualité aux collectivités qui portent des projets. Cette année, la plateforme a multiplié les visites de terrain pour partager concrètement des expériences et réalisations menées dans le département.

Le Département accompagne le renouvellement du bassin minier

Le Département participe activement aux travaux consécutifs à l'engagement pour le renouvellement du bassin minier signé en 2017. Au 31 décembre 2024, 4 088 logements miniers subventionnés par des fonds ERBM ont été livrés dans le Nord Pas-de-Calais. Les services du Département participent aux comités de cités partenariaux pour accompagner les communes à mobiliser les dispositifs de droit commun et travailler en amont ces projets d'équipements favorisant le lien social: crèches, centres sociaux, écoles.... Le Département a accompagné la réhabilitation de 3 équipements au sein de ces cités pour un montant de 715 000 €.

Le Département contractualise avec les acteurs des territoires

En application du projet de mandat, une 4ème génération de contrats de territoire a vu le jour en 2023. Cette démarche ouverte aux EPCI, communes et associations, permet de croiser les priorités départementales avec celles portées par les partenaires. Ce travail permet d'identifier les projets communs et pour lesquels un financement départemental constituera un levier majeur de développement.

Le Département s'ouvre aux partenariats internationaux

Développer l'ouverture du Département et des territoires vers l'Europe et l'international est une ambition du Pacte des solidarités territoriales du projet de mandat. Ainsi, la collectivité apporte son soutien et s'investit dans de nombreuses démarches de coopération transfrontalière telles que les programmes Interreg, le comité du Détroit qui réunit les collectivités bordant le détroit du Pas-de-Calais ou des dispositifs départementaux visant à encourager la participation citoyenne dans le cadre de projets de mobilité des jeunes ou de jumelages au niveau européen et international. Il s'agit, à travers ses mobilisations et la gestion de crédits européens que le Département assure également, de permettre aux habitants du Pas-de-Calais de profiter pleinement des opportunités de développement qu'offrent ces partenariats.

Le Département saisit les opportunités de financements européens

Le Département est un interlocuteur proactif dans la mobilisation des fonds européens, particulièrement ceux destinés à soutenir les politiques de solidarités en général, d'insertion socio-professionnelle des publics vulnérables en particulier. Il peut compter sur son expérience de terrain pour financer des projets portés par nos partenaires, projets efficaces et cohérents.

Le Département mobilise le mécénat

Le mécénat est un levier pour la collectivité dans le contexte de crise actuelle. Les objectifs sont de renforcer le recours au mécénat pour les projets départementaux, de mettre en avant les appels à projets des fondations, de promouvoir une réflexion sur le mécénat de compétence au sein de la collectivité. Le mécénat est une opportunité de créer des passerelles, de développer un réseau d'entreprises pérenne, et d'instaurer un dialogue qui renforce l'ancrage du mécène dans son territoire.

Les réalisations majeures

Le Fonds départemental de solidarité urbaine au service des communes urbaines les plus vulnérables

62 communes du Département sont inscrites dans la géographie prioritaire de l'État. Certaines communes urbaines vulnérables ne disposent pas de la densité nécessaire à leur inscription dans ces périmètres et ne peuvent donc pas prétendre à des dispositifs d'État comme la dotation politique de la ville.

Une approche différente a ainsi été proposée en 2024 par le Département afin de concevoir un dispositif de soutien à l'investissement des communes urbaines de population comprise entre 2 000 et 20 000 habitants, identifiées comme les plus vulnérables au moyen d'un indice de vulnérabilité calculé selon 5 indicateurs : le taux d'emploi des 15-64 ans, la part des familles monoparentales, la part des non diplômés parmi les 15 ans et plus non scolarisés, le revenu fiscal médian par unité de consommation, le pourcentage de logements sociaux.

60 communes pouvaient ainsi émerger à l'appel à projets lancé de juillet à octobre 2024 en vue d'accompagner leurs projets de construction, extension, réhabilitation de bâtiments communaux de proximité en lien avec les priorités départementales en matière de cohésion sociale et de jeunesse : écoles, structures d'accueil du jeune enfant, centres d'accueil jeunesse, centres sociaux, maisons des associations, établissements de vie sociale... Ces projets, prêts à démarrer avant le 31 décembre 2025, devaient intégrer une ambition qualitative et écologique en cohérence avec le pacte des solidarités territoriales : gestion exemplaire et sobre du bâtiment, préservation des ressources, défi de la performance énergétique.

26 projets communaux, représentant près de 23 M€ de dépenses éligibles, ont ainsi été accompagnés pour un montant de subventions de 4 645 000 €.

Une première collaboration pluriannuelle de mécénat et une mobilisation suite aux inondations

La collaboration avec la maison de l'archéologie dans le cadre de sa nouvelle exposition « *Le champ des possibles, paysages et sociétés néolithiques* » a permis de mobiliser deux nouveaux partenaires qui ont accordé leur confiance et leur savoir-faire : l'Imprimerie nationale et la société DAGOMA, pour un accompagnement à hauteur de 10 000 euros.

Pour la première fois, un mécène s'engage de manière pluriannuelle avec une convention de partenariat entre l'imprimerie nationale et le Département d'une **durée de trois ans**. (photo signature)

Autre expérience nouvelle cette année, suite aux intempéries fin 2023 dans le Pas de Calais un comité "Solidarité Pas-de-Calais" a été créé en 2024 par la Fondation de France. Il s'est rapidement mis en place en réunissant les partenaires financiers, institutionnels avec l'expérience de la Fondation de France sur les dispositifs d'urgence et de connaissance du territoire (Fondation Reflets d'Opale, AG2Rle Secours catholique – Caritas France ...). Le Département a participé avec la Mission mécénat à ses rencontres et a ainsi pu d'accompagner la démarche de la Fondation en les mettant en lien avec les territoires concernés et en aidant à l'identification des associations les plus impactées.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Le port d'Etaples-sur-Mer



Beuvry, construction de salles d'activités école Albert Camus



Méricourt, relocalisation de l'école Pasteur au centre Max Pol Fouchet



Signature de la convention de partenariat entre l'imprimerie nationale et le Département

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Le port d'Étapes-sur-Mer



Comité du Détroit - les jeux de la jeunesse



Lancement des dispositifs départementaux
62MEI et Jumelages



Conseil départemental du FSE+ et du FTJ

Les réalisations majeures

588

Évènement annuel du Comité du Détroit « Les Jeux de la Jeunesse »

Le comité du Détroit, en clin d'œil aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, a organisé un évènement inter-culturel et sportif du 13 au 15 mars promouvant le sport pour tous. 120 jeunes collégiens de 13 à 15 ans issus de 4 pays (dont 19 jeunes du collège Jean de Saint Aubert de Libercourt pour le Pas-de-Calais) se sont rencontrés au CREPS de Wattignies. Les jeunes ont été répartis en 6 équipes transfrontalières de 20 jeunes, chacune d'elle incarnant la couleur d'un anneau du drapeau olympique et la valeur qui y est liée (respect, fraternité, amitié, excellence, citoyenneté, paix). Ils ont pu prendre part à des ateliers Sports et Handisport et découvrir des disciplines telles que le breakdance ou encore le basket fauteuil, dans un esprit de convivialité et de camaraderie. Une expérience réussie qui a engendré des retours très positifs des collégiens et de leurs encadrants.

Évènement de lancement des dispositifs départementaux « Pas-de-Calais, Mobilité européenne et internationale » et « Jumelages »

Suite au travail de révision du règlement de chaque dispositif ainsi que du formulaire de candidature dédié, un évènement de lancement officiel des dispositifs a été organisé le 10 avril, à l'issue duquel les appels à projets 2024 ont été officiellement ouverts. À cette occasion, les structures conviées ont bénéficié d'une présentation des dispositifs, des attendus, exigences et obligations en lien avec l'obtention d'un soutien financier départemental. Ce fut également l'occasion de valoriser des projets approuvés dans le cadre de l'appel à projets 2023 grâce au visionnage de vidéos et photos mais également de témoignages souvent très émouvants des jeunes participants à ces projets et de leurs encadrants.

Travaux relatifs à l'avenir de la politique de la cohésion européenne pour le Département

Un suivi des travaux de l'interdépartementale politique a été assuré sur les sujets européens et notamment, ceux concernant l'avenir de la politique de cohésion pour le Département. Ces travaux ont abouti à la signature d'une déclaration commune entre les Départements, la Région et les métropoles. Cette déclaration rappelle combien la politique de cohésion joue un rôle décisif pour la transformation des territoires, particulièrement en Hauts-de-France. Elle insiste aussi sur la pertinence de l'échelon régional et départemental pour sa mise en œuvre. Les signataires appellent donc à conserver une gestion décentralisée et déconcentrée de la politique de cohésion en s'appuyant sur les différents échelons territoriaux pour la construction d'une programmation régionale. Celle-ci garantit en effet une meilleure allocation des fonds en permettant une identification précise des besoins et des leviers de notre territoire.

L'Europe en actions au plus proche des territoires

Le Conseil départemental du Fonds Social Européen + (FSE+) et Fonds de Transition Juste (FTJ) avait pu se réunir le 12 mars associant plus d'une centaine de partenaires et agents des différents services.

Lors de cet évènement ont été soulignées l'excellente dynamique mise en œuvre tant en terme de lancement d'appels à projets que de programmations des crédits avec un investissement massif de l'Europe de 70 M€ sur 6 années au plus proche des territoires, ainsi que l'importance des fonds européens, véritable levier dans la mise en œuvre des dispositifs pour apporter des solutions adaptées aux urgences sociales des citoyens.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Le port d'Etaples-sur-Mer

Les chiffres clés

du canal Seine-Nord Europe

5,12 Mds € HT : coût estimatif du projet à terminaison (convention de financement de 2019).

141 M€ HT : contribution du Département soit 12.9% du financement total des collectivités territoriales.

11,8 M€ HT : montant de la participation départementale à fin 2024.

2 délibérations adoptées par l'assemblée départementale relatives au projet.

4 réunions du conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

6 réunions du comité des engagements et des risques.

2 réunions du comité de suivi de la convention de financement.

4 réunions du comité de stratégie des achats technique (dit comité technique allotissement).

1 réunion du comité territorial Artois-Cambrésis

Une quarantaine de réunions dans le cadre de la « démarche grand chantier » du projet.

Le bilan cumulé du dispositif « Canal Solidaire » à fin 2024 : **167** personnes bénéficiaires au total. + de **137 000** heures d'insertion cumulées. **74 %** des heures réalisées en emploi durable.

2 randonnées découvertes « Marchons sur le canal » organisées courant été 2024 à Ytres et Sauchy-Lestrée avec **80** participants

Le Département accompagne le grand projet « canal Seine-Nord-Europe »

Le canal Seine-Nord-Europe est un projet majeur d'investissement pour le Département, outre l'accompagnement financier comme partenaire du projet, il entend mobiliser tous les ressorts de ses politiques publiques pour en maximiser les retombées positives pour ses territoires et ses habitants, en vue de relever le pari de la réussite de ce grand projet structurant.

Afin de garantir une expertise transversale globale et une gestion optimale des interfaces nécessaires entre l'ensemble du réseau d'acteurs, le Département du Pas-de-Calais, à travers sa mission dédiée, assure une représentation technique au sein de toutes les instances mises en place pour la conduite du projet et un accompagnement des élus référents.

À travers son Pacte des solidarités territoriales, le Département a en effet affiché son ambition d'être le premier partenaire du développement des territoires en mobilisant son ingénierie et celle de ses partenaires.

Au titre des compétences en aménagement du Département, on peut noter la poursuite des opérations d'aménagement foncier sur une superficie d'environ 23 400 hectares et 49 communes du Nord et du Pas-de-Calais, avec des modalités permettant de couvrir globalement les besoins d'emprise évalués à 750 hectares.

Une attention particulière s'exerce aussi sur le volet mobilité et infrastructures, afin d'assurer des liaisons viaires pertinentes qui s'inscrivent dans les nouvelles pratiques de mobilité.

Le projet constitue aussi une opportunité importante d'emploi et d'insertion professionnelle pour les publics cibles.

Par ailleurs, depuis 2024, une collaboration spécifique entre le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Pas-de-Calais et le Département est proposée au bénéfice des deux territoires traversés par le canal, la communauté de communes du Sud Artois et la communauté de communes Osartis-Marquion et des communes concernées. La poursuite de ce partenariat sera étudiée en cohérence avec l'avancée du projet.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Le port d'Etaples-sur-Mer



Jérôme POUILLE/CD 62



Yannick CADART/CD 62



Yannick CADART/CD 62

Les réalisations majeures

Le poursuite des travaux préalables

Les travaux préparatoires se sont poursuivis sur le territoire Artois-Cambrésis notamment en termes d'opérations d'archéologie préventive, de travaux environnementaux (mesures compensatoires sur le site des Bois Durieux, propriété du Département), et avec le démarrage des travaux de la déviation de l'A2 sur la commune d'Ytres afin de réaliser le futur franchissement.

Le suivi des procédures réglementaires

De nombreuses problématiques interfèrent avec des sujets de compétence départementale, ce qui exige un suivi étroit du projet et une large coordination. L'enquête publique relative à demande d'autorisation environnementale de Passel (Oise) à Aubencheul-au-Bac (Nord) s'est tenue de mars à avril 2024 pour un arrêté inter préfectoral signé le 9 août 2024, permettant ainsi le démarrage des travaux sur ces secteurs. Le Département a rendu, après analyse complète, un avis favorable en date du 25 mars sur cette demande.

Le canal à la rencontre et à l'écoute des habitants

Dans la continuité des phases de concertation des précédentes années, les actions de communication et d'appropriation en direction du grand public se sont poursuivies en 2024 (réunions publiques, poursuite des balades découverte-informatives « Marchons sur le Canal », lancement de l'opération « Les nichoirs du canal », production de supports et de vidéos). Une fresque, réalisée par les élèves du Collège des Marches de l'Artois de Marquion, sur le démonstrateur de l'écluse de Marquion-Bourlon, a été inaugurée le 4 juillet.

Une première enquête de notoriété et d'image a été commandée par la SCSNE, courant été 2024. Le projet bénéficie d'une image majoritairement positive pour ce qui concerne le territoire du Pas-de-Calais, grâce au travail de communication et de concertation du maître d'ouvrage ainsi que de celui des EPCI (CC Osartis-Marquion et CC Sud-Artois) et du travail d'appropriation et de promotion conduit par les services du Département.

Le port intérieur de Marquion-Cambrai

Le Département participe au suivi technique et assure la nécessaire coordination via la mission dans le cadre de la réalisation future du port intérieur de Marquion-Cambrai (opérations d'aménagement foncier, connexions de dessertes viaires, attractivité...). Le suivi du projet, géré par un syndicat mixte, s'inscrit en cohérence avec la proximité du site d'activités logistiques e-Valley (à 60% dans le département du Pas-de-Calais).

Un accompagnement autour des projets d'aménagement et de développement

La perspective de réalisation du canal Seine-Nord-Europe influe sur les stratégies territoriales et les aménagements périphériques. La mission dédiée est attentive à tous les projets d'aménagement et de développement en lien avec le CSNE, qu'ils soient du domaine fluvial, portuaire ou logistique. Le Département est adhérent de « Norlink fluvial » et d'« Alliance Seine-Escaut », ce qui lui permet d'être au cœur des réflexions stratégiques en la matière.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Le port d'Étaples-sur-Mer

Conscient du rôle que peut jouer l'économie sociale et solidaire dans le développement de modèles économiques inclusifs et durables conduisant à une transformation écologique, économique et sociale plus équitable, le Département porte depuis 2012 une politique volontariste de promotion de l'ESS.

Le Département développe l'économie sociale et solidaire pour répondre à des enjeux d'intérêt général

L'objet principal de la politique du Département en matière d'Économie Sociale et Solidaire (ESS), est d'accompagner les acteurs de l'ESS, à faire connaître et reconnaître l'ESS, de soutenir et d'accompagner les structures de l'ESS et de les fédérer pour favoriser leur développement. Il s'agit d'impulser de nouvelles actions d'intérêt départemental, apportant une réponse aux besoins exprimés par les acteurs du CDESS, dans le but de répondre à des besoins communs et des enjeux d'intérêt général.

Le Département développe l'économie sociale et solidaire et fait participer la population

Le budget citoyen du Département permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'économie sociale et solidaire vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais. L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives économiques, sociale et environnementales innovantes, afin d'accompagner la transformation économique, environnementale et sociétale du département. Par ailleurs, le Département a développé et mis en œuvre des partenariats formalisés avec une diversité d'acteurs, ainsi que plusieurs fondations, dans le cadre de l'accompagnement des projets du budget citoyen.

Le Département fédère les acteurs

Le Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS), est une instance créée par le Département qui permet de fédérer les acteurs de l'ESS. Ce lieu d'expression, d'échanges, d'information et de propositions pour co-construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire, se réunit plusieurs fois par an et constitue une réelle force de dynamique.

Les chiffres clés de l'économie sociale et solidaire

Budget consacré à la politique ESS : **1 494 623 €**

7^{ème} budget citoyen proposé par le Département

188 participants

8 comptoirs à initiatives citoyennes organisés dans les territoires

51 lauréats, répartis par catégories :

- 31 « Pratiques ESS »
- 1 « Coopération »
- 10 « Innovation sociale »
- 9 « Transformation économique, environnementale et sociétale »

549 960 € de soutiens financiers

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Le port d'Étaples-sur-Mer



Les réalisations majeures

Budget citoyen 2024

Organisation et mise en œuvre de la 7^{ème} édition du Budget citoyen du Pas-de-Calais. 188 porteurs de projets ont participé aux 8 comptoirs à initiatives citoyennes organisés sur 8 territoires. 51 lauréats mis à l'honneur lors du CDESS du 21 novembre 2024.

Évaluation de l'impact des initiatives soutenues dans le cadre du Budget citoyen

Cette démarche menée en interne par la mission ESS et par la Mission Évaluation des Politiques Publiques et Prospective (MEPPP) a permis de mettre en évidence les impacts des structures de l'ESS dont les projets ont été soutenus dans le cadre du Budget citoyen sur les territoires du Pas-de-Calais entre 2018 et 2021. Un rapport final a été élaboré.

Collectif des ambassadeurs

Initié par des lauréats du Budget citoyen, un collectif a été créé pour fédérer et structurer un réseau des ambassadeurs ESS du Pas-de-Calais. Ce collectif participe à la dynamique collective de la politique ESS du Département en apportant conseils et recommandations, et en constituant ce réseau d'entraide entre pairs.

Réseau des SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif)

La SCIC « Cliss XXI » participe au renforcement de l'animation du réseau des SCIC du Pas-de-Calais. Il permet de sensibiliser, d'outiller et d'accompagner dans la construction et dans la consolidation de leur modèle organisationnel, les SCIC existantes et en devenir.

Pas-de-Calais Actif

En 2024, la contribution de Pas-de-Calais Actif aux politiques départementales s'est traduite par :

- **Pas-de-Calais Territoire d'ESS** : accompagnements spécifiques de 10 porteurs d'initiatives et 2 accompagnements collectifs sur des thématiques structurantes comme l'embauche d'un 1^{er} salarié;
- **DASESS (Dispositif d'appui aux structures de l'ESS)** : accueil de 29 organisations en consolidation orientées vers un accompagnement et/ou financement;
- **FIDESS (Fonds d'innovation pour le développement de l'ESS)** : expertise de 3 études-actions;
- **Plateforme de financement participatif Propulsons!** : mise en ligne de 10 campagnes de financement participatif réussies pour lesquelles 686 citoyens se sont engagés;
- **Budget citoyen** : accueil de 87 porteurs d'initiatives accompagnés à travers des animations individuelles ou collectives (découverte du modèle économique, coaching financier, communication).

APES—Parcours d'amélioration des pratiques

L'objectif est de faire évoluer les pratiques d'ESS des porteurs d'initiatives du Pas-de-Calais. 30 structures ont suivi des parcours thématiques : *Richesses Humaines* pour gagner en cohésion d'équipe et repenser sa stratégie RH ; *Implication des usagers* pour favoriser la coproduction du bien ou du service ; *Transition environnementale* pour interroger ses pratiques et réduire ses impacts environnementaux.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Le port d'Étaples-sur-Mer

Les chiffres clés du port d'Étaples

Aménagement du port

1 800 000 € : budget alloué à l'aménagement de l'espace public de convivialité.

100 000 € : inscrits pour la reconstruction de la promenade de plaisance.

Le port, pôle d'animation dans la ville

11 000 : nombre de visiteurs estimés lors des festivités organisées en juillet dans le cadre des Jeux olympiques et du festival Rock en Stock. Le port a également accueilli une vingtaine de manifestations en 2024.

Le port, un espace d'art et de culture

7 000 : nombre de visiteurs estimés pour les expositions « Les cierges de Saint Josse » et « Femmes artistes de la Côte d'Opale » organisées par le Département à la Maison du Port départemental.

Le port, source de recettes pour le Département

256 411 € : recettes générées par les activités portuaires.

Le port d'Étaples, un port au cœur de la ville...

Situé en bord de Canche, le port d'Étaples est un élément structurant du paysage local. Fort de son ancrage historique et économique, il joue un rôle central dans la dynamique du territoire. Son activité repose sur un équilibre entre tradition maritime et ouverture aux nouveaux usages, intégrant ainsi des projets de modernisation et de valorisation de ses infrastructures.

Nos missions et notre raison d'être

Le port départemental d'Étaples est un espace multifonctionnel où se croisent les acteurs de la pêche, du tourisme et du développement économique. Son ambition est de :

- ◆ soutenir les professionnels de la mer en offrant des infrastructures adaptées et en garantissant la sécurité des activités maritimes ;
- ◆ accueillir un large public grâce à des aménagements favorisant la convivialité et la découverte du patrimoine maritime ;
- ◆ accompagner les mutations du territoire en s'adaptant aux enjeux économiques et environnementaux.

La gouvernance

Depuis 2009, le port d'Étaples est la propriété du Département, qui en assure l'aménagement et le développement. Les décisions stratégiques sont prises en concertation avec les différents acteurs locaux au sein du comité consultatif portuaire. Cette gouvernance partagée permet d'inscrire le port dans une dynamique durable et cohérente avec les attentes du territoire.

De nouveaux défis à relever, et des enjeux qui font lien

Face aux évolutions économiques et aux défis environnementaux, le port doit poursuivre sa modernisation tout en préservant son identité maritime. Son attractivité doit être renforcée avec de nouveaux projets urbains favorisant le développement du tourisme et les loisirs nautiques. La transition écologique doit être une préoccupation centrale, afin d'assurer la pérennité du site et les attentes des générations actuelles et futures.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Le port d'Étaples-sur-Mer



Passage des judokas sur le port - 23 juillet 2024



Exposition « Femmes artistes de la Côte d'Opale » - 29 juin au 17 novembre 2024 – Crédit photo : Anne Moitel.

Les réalisations majeures

594

Le port d'Étaples, un lieu festif et marqué par l'esprit olympique

L'année 2024 a été marquée par une dynamique exceptionnelle, alliant événements culturels et sportifs, et renforçant l'attractivité du port. Dans le cadre de l'année olympique, ce lieu a pleinement contribué à l'esprit olympique à travers plusieurs temps forts :

- ◆ le village « Pas-de-Calais, terre de Sports », installé sur le port le 25 mai 2024, a permis au grand public de découvrir et pratiquer différentes disciplines dans une ambiance festive et conviviale ;
- ◆ l'équipe de France olympique de judo a honoré le port de sa présence lors d'une rencontre exceptionnelle avec les habitants et les jeunes sportifs locaux ;
- ◆ la retransmission en plein air de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, moment emblématique fédérateur mettant en lumière l'engouement local pour cet événement mondial.

Par ailleurs, d'autres manifestations ont contribué à faire du port un véritable lieu de rassemblement :

- ◆ le Festival Rock en Stock a attiré de nombreux spectateurs et renforcé l'animation estivale du port ;
- ◆ les expositions « Les cierges de Saint Josse » et « Femmes et artistes de la Côte d'Opale », ont offert, à un large public, une immersion dans un univers créatif et varié.

Aménagement du Port

Un investissement majeur a été consacré à l'amélioration du port d'Étaples afin d'optimiser son attractivité et son rôle au sein du territoire avec le démarrage des travaux de l'aménagement de l'espace public de convivialité débuté le 12 novembre 2024 et la reconstruction de la promenade de plaisance démarrée le 2 novembre 2024.

Travaux de mise en sécurité du port

La sécurité maritime reste une priorité pour garantir un usage optimal des infrastructures portuaires. Ont donc été réalisés : le balisage de la Canche, l'entretien, la maintenance des aides à la navigation maritime et la réparation du ponton des pêcheurs.



UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

116 Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

*Des ressources au service des publics
et pour accompagner les directions*

117 Sécuriser, accompagner, aider au pilotage au service des politiques publiques et des agents

122 Communiquer pour rendre lisible l'action départementale



L'administration départementale s'appuie sur des directions et fonctions supports en charge d'accompagner les transformations et les directions, mais également de sécuriser l'action des services au regard des obligations réglementaires, administratives et financières qui s'appliquent au fonctionnement de la collectivité. Ces missions sont essentielles à l'exécution d'un service public adapté et de qualité. Enfin, la communication portée par les services de la collectivité permet d'assurer, auprès de tous, la bonne lisibilité de l'action départementale favorisant ainsi l'accès au droit et la citoyenneté.



Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les chiffres clés de l'accompagnement à la conduite du changement

15 directions accompagnées dans le cadre de la mise en œuvre des projets de transformation et de modernisation (sécurisation et optimisation des process, ajustements structurels, simplification administrative...)

L'intranet : 160 espaces collaboratifs, dont 34 espaces projet et 50 espaces réseau professionnel.

404 formations individuelles à l'intranet (hors auto-formations en ligne et accompagnements spécifiques)

Réalisation et diffusion de 10 numéros du "6.2 Cœur numérique", lettre d'information mensuelle des agents du Département, ainsi que de 10 numéros de la "Lettre du Projet collectif".

9 éditions du webinaire « le point sur... » destiné à favoriser l'appropriation des enjeux de la collectivité par les cadres

Réalisation et diffusion de 10 numéros de la "Lettre du projet collectif"

L'administration départementale joue un rôle primordial dans le bon fonctionnement des instances départementales, elle agit au quotidien pour optimiser le service auprès de tous les publics. Elle sécurise les actes et procédures, aide au pilotage des politiques publiques et accompagne des agents qui mettent en musique le projet politique. L'administration communique aux usagers, partenaires, institutions, son action au travers d'une communication essentielle pour rendre lisible ses interventions, dans tous les domaines objets de ses compétences.

Faire évoluer les pratiques à l'interne de notre organisation et décliner un nouveau projet collectif de l'administration

L'ambition affirmée à l'occasion du projet de mandat et sa déclinaison traduite au sein des 3 pactes induisent un travail d'alignement des pratiques et conditions d'exercice des missions, en particulier celles adressées à l'usager.

Cette nécessité d'alignement en lien avec les enjeux managériaux associés ainsi que ceux liés à l'exigence d'une plus grande sécurisation administrative, financières et juridique de l'ensemble des décisions prises et des actes produits au sein de l'administration, a guidé l'élaboration et la déclinaison d'un nouveau projet collectif de l'administration, et ce dans la continuité des travaux engagés depuis quelques années.

Pour ce faire les directions et services ont travaillé sur la traduction concrète de ce projet par le biais de contrats d'objectifs reprenant les différents engagements des collectifs de travail sur l'année à venir et répondant aux différents enjeux ainsi partagés.

Un travail d'animation et de communication du collectif des agents dans le cadre de l'élaboration, mais aussi de la mise en œuvre de ces contrats d'objectifs, a été réalisé à travers :

- ◆ l'organisation de séances de sensibilisation, de réflexion et de co-production en particulier au sein du comité des directeurs, avec l'appui ponctuel d'experts sur les domaines concernés;
- ◆ l'animation d'ateliers réunissant les collectifs de cadres au sein de chacune des directions pour proposer les pistes d'engagement à inscrire au sein des contrats d'objectifs ;
- ◆ la mobilisation des compétences et outils au titre de la communication interne, afin de renforcer la visibilité des premières mises en œuvre du projet de mandat, mais aussi accompagner la relance du projet collectif de l'administration :
 - une gouvernance collective de l'intranet qui a vu notamment le renforcement du nombre de formations ainsi que la formalisation des stratégies intranet de chacun des pôles;
 - l'essor d'une communication interne « sectorielle » permettant de sélectionner chaque jour certains de ces articles en page d'accueil pour en assurer une promotion plus globale au niveau de la collectivité;
 - une ligne éditoriale centrée sur la valorisation de la transversalité, la coopération, le sentiment d'appartenance, la convivialité "team building", l'engagement, l'innovation et le savoir-faire, ainsi que sur la pédagogie sur les politiques publiques départementales. Dans les nouveautés 2023, le 6.2 Cœur numérique accueille 3 fois par an un "Zoom" consacré à un territoire.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les chiffres clés des directions ressources

1 093 consultations juridiques tous pôles confondus

3 614 marchés notifiés par le Département

264 M€ de masse salariale hors assistants familiaux,
366,5 M€ au total

6 941 agents dont :

- **1 776** assistants familiaux

- **1 162** agents des collèges

- **615** agents des routes

- **1 923** agents au service des solidarités

- **1 465** agents pour les politiques de droit commun

2 454 télétravailleurs - **83** apprentis - **282** stagiaires école - **19** volontaires en service civique

79 021 sollicitations téléphoniques (dont **1 483** pour les inondations) - **3 509** usagers accueillis à l'accueil - **127 130** courriers reçus - **406 160** courriers expédiés

526 véhicules dont **65** électriques et **19** hybrides

1 500 élèves en situation de handicap transportés par **8** transporteurs vers **320** établissements scolaires;
81 élèves ont bénéficié d'une allocation au transport

5 réunions du Conseil départemental

10 réunions de la Commission permanente

66 réunions de commissions thématiques

605 délibérations votées

2 203 arrêtés publiés

Les fonctions supports au service des enjeux de sécurisation juridique

La sécurisation du fonctionnement de la collectivité est un enjeu stratégique. Ce processus de sécurisation accompagne tout le cycle de mise en œuvre des politiques publiques. En effet, il passe par la mobilisation des directions support afin de veiller au strict respect du cadre réglementaire du fonctionnement des instances délibératives (assemblée départementale, commissions permanentes) ; à l'accompagnement juridique des directions opérationnelles ; à la construction, l'exécution et le suivi du budget départemental ; au respect du code de la commande publique... La sécurisation du fonctionnement de la collectivité passe également par la protection de son système informatique face au risque de cybercriminalité.

Conscient de la nécessité de renforcer sa capacité à garantir, de manière maîtrisée et efficace, l'atteinte des objectifs fixés tout en respectant les réglementations et procédures internes, le Département s'est engagé en 2024 dans le renforcement de ses démarches de contrôle interne. Celle-ci a pour objectif de gérer et réduire les risques significatifs (opérationnels, financiers, juridiques, humains, d'image) pouvant affecter la collectivité. Elle se décline progressivement à l'échelle de l'ensemble des directions de la collectivité qui ont en charge de réévaluer leur procédure et les étapes de contrôle dans leur mise en œuvre. Enfin, la collectivité s'est doté en 2024 d'une mission en charge de l'audit et du contrôle interne, qui intervient en dernière ligne de défense pour évaluer ponctuellement l'efficacité de ce contrôle interne.

L'accompagnement des directions opérationnelles et des agents, un enjeu fort

Au-delà du travail de sécurisation des actes et des procédures de la collectivité, les fonctions supports se doivent également de jouer un rôle d'accompagnement des directions opérationnelles. Elles apportent leur expertise afin de les aider à lever les difficultés administratives, juridiques et financières qu'elles peuvent rencontrer dans l'exécution de leurs missions de service public. L'accompagnement des agents dans le développement de leurs compétences professionnelles, dans leur connaissance de l'action départementale et dans leur adaptation à un environnement évolutif est également un enjeu fort pour une grande collectivité comme le Département. Les directions supports, en portant les dispositifs de formation, en constituant et animant des réseaux professionnels autour de leur thématique, ou en animant l'Intranet, œuvrent à y répondre.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale



Les réalisations majeures

Une administration proche de ses agents

Après avoir constaté qu'en 2023, 24 agents avaient été impliqués dans des accidents de trajets domicile travail, le Département a lancé du 27 au 31 mai, la **campagne de sensibilisation à la sécurité routière**. Cette action s'inscrit dans les démarches de prévention des risques professionnels de la collectivité.

Dans le cadre de sa stratégie de transformation d'attractivité et de fidélisation des agents, le Département a engagé en 2024 2 initiatives d'ampleur :

- **la marque employeur "ici, pour être utile"** qui vise à promouvoir ces valeurs de solidarité et d'engagement de la collectivité. Elle tend à accroître la visibilité externe à travers des campagnes d'affichage et les réseaux sociaux, tout en renforçant la lisibilité en interne ;
- **une stratégie pluriannuelle de formation** qui a pour objectif de développer une culture commune et d'utiliser la formation comme un levier de modernisation et d'engagement au service des citoyens.

Le Département a également renforcé **sa politique inclusive**, en :

- soutenant les agents en difficulté, notamment sur le plan de la santé et en veillant à leur maintien dans l'emploi ;
- reconduisant l'opération Duoday qui permet à des demandeurs d'emploi en situation de handicap de découvrir les métiers du Département ;
- poursuivant l'intégration des personnes en situation de handicap dans ses effectifs (plus de 8 % des agents de la collectivité ont une reconnaissance de travailleur handicapé).

En matière **d'égalité femmes-hommes**, l'année 2024 a permis de renforcer la dynamique engagée par le Département depuis 2017, à travers notamment de trois délibérations majeures :

- la délibération cadre « Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le Pas-de-Calais » (« Faire du Département une collectivité exemplaire »)
- le Plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2026 (« La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique »),
- le Plan Pluriannuel en faveur de l'Égalité professionnelle (PPEP) 2024-2026 (« Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des agents »),

Ces trois délibérations s'inscrivent dans le cadre du projet de mandat et notamment dans le pacte des réussites citoyennes. Ces délibérations se sont matérialisées par exemple par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation qui ont touché 271 agents au travers de 12 sessions de formation à la lutte contre les stéréotypes et 7 contre les violences sexiste et sexuelle. Enfin le dispositif HVD (Harcèlement, Discrimination, Violence) a reçu 5 signalements pour violences sexistes et sexuelles qui ont fait l'objet d'un traitement.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale



Les réalisations majeures

Une administration engagée auprès des citoyens

Conformément aux engagements du projet de mandat qui a posé le « aller vers » comme une priorité dans la mise en œuvre des politiques publiques départementales, le Département a réédité en 2024 une tournée des territoires. Celle-ci a permis au cours de ces **12** escales d'aller à la rencontre de près d'**un millier** de personnes afin de recueillir l'avis des habitants sur l'action des services départementaux. La qualité des échanges et des contributions va indéniablement renforcer l'efficacité du service public et nouer des relations de confiance avec les usagers. Enfin, cette tournée des territoires a également permis de promouvoir le métier d'assistant familial au travers de témoignages qui ont sans doute suscité de nouvelles vocations.

L'engagement du Département auprès des citoyens s'est également concrétisé par la réédition de l'opération des « MERcredis de l'été ». Ce service gratuit pour toutes et tous a permis à **13 817** personnes de bénéficier d'une journée vers les plages du département sur les **56** itinéraires et **12** dates proposés.

Le service accueil et orientation améliore quotidiennement l'accueil des usagers pour les services départementaux. Pour ce faire, l'équipe composée de 10 agents répond à 3 numéros d'appel différents :

- 03 21 21 62 62 : La ligne téléphonique du standard des services départementaux : les agents d'accueil effectuent les mises en relation des usagers avec les services du Département ;
- 03 21 216 216 : Les conseillers d'appel téléphonique traitent des appels relatifs à des renseignements administratifs généraux ou des appels relatifs à des thématiques départementales identifiées. Le SAO est dans ce cas l'interlocuteur principal des usagers d'un service départemental (mesures jeunes, événements sportifs, les diverses informations du Département via les campagnes d'affichage...);
- 03 21 21 62 33 : Les conseillers d'appel réceptionnent l'ensemble des appels destinés aux Centres de Santé Sexuelle (CSS) du Pas-de-Calais. Ils programment les rendez-vous avec les professionnels de santé des 9 centres principaux et des 16 annexes.

Les conseillers répondent ou redirigent également l'ensemble des mails adressés au Département via le site internet pasdecals.fr.

Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h sans interruption.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale



Les réalisations majeures

**SPECIAL
INONDATIONS**

Urgence inondation : un dispositif exceptionnel pour accompagner les sinistrés des inondations

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des dispositifs d'accompagnement des sinistrés fin 2023 qui pour rappel s'articulaient autour :

- d'un numéro d'urgence et d'une boîte mail uniques ;
- d'un formulaire en ligne disponible sur le site Pas-de-Calais.fr ;
- d'un collectif solidaire : 70 agents se sont mobilisés pour instruire les demandes.

Ce dispositif a permis de traiter en 2024 **1 483** appels, **2 338** saisines par voie électronique et **4 077** demandes de prise en charge de la franchise d'assurance (sur un total de **7 982** reçues depuis le début du dispositif).

Cette mobilisation a permis la prise en charge des franchises d'assurance (380€) appliquées aux dégâts des inondations sur les résidences principales des victimes. Elle a permis le versement de **2,1 millions d'euros**. Un fonds d'urgence de 10 millions d'euros a également été débloqué pour soutenir les communes et les personnes vulnérables. Le Département travaille de concert avec l'État et l'Agence de l'eau pour financer les travaux de réhabilitation, notamment des aménagements hydrauliques destinés à prévenir de futures inondations.

Tout au long de l'année, le Département s'est mobilisé avec l'ensemble des acteurs institutionnels (État, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), ...) pour renforcer la résilience des territoires. Il a ainsi participé au financement de l'acquisition de pompes à très haut débit par le service départemental d'incendie et de secours afin de renforcer la capacité de pompage qui a fait défaut pendant les inondations de 2023/2024.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale



Les réalisations majeures

Une administration vertueuse en matière d'environnement...

En cohérence avec les engagements du projet de mandat qui ambitionnent de faire du Département une collectivité exemplaire en matière d'environnement, plusieurs initiatives majeures ont été portées en 2024. C'est ainsi que le Département s'est lancé dès février dans une expérimentation pour évaluer ses dépenses en termes d'atténuation du changement climatique. Cette initiative a permis au service de s'approprier la méthode d'évaluation définie par l'I4CE et de sensibiliser les actions concernées. La collectivité dispose désormais de tous les outils nécessaires à la production obligatoire de l'annexe environnementale avec le compte administratif 2024, conformément au décret du 16 juillet 2024.

Par ailleurs une démarche visant à réduire l'empreinte environnementale des outils numériques du Département a été engagée. Elle a permis d' :

- 1. acculturer les agents aux enjeux d'un numérique plus responsable** : sensibilisation des agents aux pratiques écologiques (nettoyage numérique, cycle de vie des équipements) ;
- 2. évaluer les pratiques numériques responsables** : lancement d'un outil pour suivre le bilan carbone des équipements numériques, en lien avec le Plan de décarbonation et le futur SPASER ;
- 3. accompagner le cycle de vie des documents numériques** : mise en place d'indicateurs pour mesurer et optimiser le cycle de vie des données numériques, en partenariat avec les archives départementales.

Dans un autre domaine, le restaurant administratif a poursuivi sa démarche d'éco responsabilité en réduisant certains emballages plastiques et en introduisant un plat végétarien quotidien dans le menu.

Enfin, avec le souci d'impliquer ses agents dans ces démarches de transformation, le Département s'est engagé dans la réalisation de la Fresque du climat au sein de ses services. Cette initiative a permis de sensibiliser près d'**un millier** d'agents aux enjeux climatiques, de faire émerger des pistes d'actions concrètes dont certaines ont alimenté le plan de transition pour la décarbonation et d'impulser une dynamique pour mieux prendre en compte ces enjeux dans les missions des agents et le déploiement des politiques publiques.

... et d'éthique

En 2024, l'action du collège déontologie qui assure les fonctions de référent déontologie, laïcité et lanceur d'alerte au sein des services départementaux s'est particulièrement intensifié. Ainsi le collège s'est réuni 2 fois en formation plénière et 6 fois en formation restreinte pour examiner des demandes d'avis et rédiger des fiches thématiques en complément de la charte de déontologie des agents établie en 2020. Ce sont en tout 19 avis qui ont été rendus sur les sujets portant sur les cumuls d'activités (13 avis), les conflits d'intérêts (4 avis), le contrôle déontologique des départs vers le secteur privé (2 avis). Ces avis ont été complétés d'une démarche de sensibilisations à l'attention des agents qui s'est concrétisée par la publication de fiches thématiques sur l'intranet et des modules d'autoformation aux obligations déontologiques, à la prévention des conflits d'intérêts... Cette activité est le reflet de l'engagement du Département dans la prévention des atteintes à la probité.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les chiffres clés des directions ressources

Information et ingénierie documentaire

- ◆ **3700** personnes accueillies en salle de lecture et au cyberspace
- ◆ **1490** usagers formés et accompagnés au numérique et aux ressources (personnes, agents de la collectivité et usagers externes accompagnés dans l'appropriation des outils et ressources à leur disposition)
- ◆ **20 727** demandes de recherches et analyses documentaires.
- ◆ **36** expositions prêtées auprès d'établissements scolaires, bibliothèques, EPCI

Observatoire départemental et SIG

- ◆ **775** cartes réalisées en 2024
- ◆ **7** agents formés aux outils SIG
- ◆ **60** réponses à des sollicitations émanant de différents services départementaux : fourniture de données à façon (recherche, traitement), analyse et conseil
- ◆ **6** études diffusés sur l'intranet

Les réalisations majeures

Une administration qui facilite l'accès à l'information pour tous, accompagner les usagers, partenaires, et agents de la collectivité au quotidien, pour un service public de qualité ouvert à tous.

Usagers, partenaires (collectivités territoriales, collèges, associations, etc...), élus et agents de la collectivité, peuvent accéder au centre d'information et d'ingénierie documentaire afin de disposer de ressources documentaires, informations métier, opérationnelles et stratégiques. Situé à l'hôtel des services à Arras, cette structure gérée par une équipe de professionnels en sciences de l'information, est aménagée en différents espaces publics : une salle de lecture (libre consultation de la presse et des périodiques), une bibliothèque pluridisciplinaire, un espace pédagogique (fonds pédagogique d'outils et expositions grand public), un cyberspace accessible à l'utilisateur externe.

Une administration qui déploie des outils d'analyse et d'observation des territoires

En 2024, l'observatoire départemental a notamment réalisé les travaux suivants :

- ◆ commémorations du 80ème anniversaire de la libération du Pas-de-Calais : réalisation de cartographies en lien avec la direction des archives ;
- ◆ accompagnement de l'observatoire des aménagements cyclables : mise en place d'un groupe de travail pour la réalisation d'un écosystème d'outils de collecte et de consultation (bureautique, web et mobile) afin de collecter et mettre à jour, dans la durée les données produites ;
- ◆ développement de l'application de cartographie statistique Géoclip ;
- ◆ portrait social du département à la maille des maisons départementales des solidarités (MDS) et des EPCI ;
- ◆ Étude prospective collégiens: en tant que pilote du partenariat avec l'Insee, l'observatoire a piloté en lien avec la direction des collèges la coordination du suivi de l'étude visant à évaluer le nombre de collégiens par département et par bassin d'emploi formation dans les Hauts-de-France et la communication des résultats intermédiaires.

Une administration qui évalue ses politiques publiques et prospectives

La mission évaluation peut être sollicitée pour rendre évaluable à terme un schéma, un dispositif, pour bénéficier d'un benchmark sur la mise en œuvre d'une compétence ou l'évaluation d'une politique. En 2024, elle a notamment contribué aux démarches suivantes :

- ◆ accompagnement pour la mise en place d'un outil de suivi-évaluation du programme d'actions de l'Engagement Handicap 2023-2027 ;
- ◆ évaluation des impacts des initiatives soutenues par le budget citoyen du Département ;
- ◆ co -organisation et co-animation de l'atelier évaluation des 28èmes Assises de l'AFIGESE (Association Finances, GESTion Évaluation) du 25 au 27 septembre 2024 à Grenoble, sur le thème « L'agent, la machine et l'outil : quel sera notre quotidien de demain ? »
- ◆ préparation et engagement de la démarche d'évaluation de la politique de partenariat éducatif avec la direction de l'éducation et des collèges, chantier qui se poursuivra en 2025.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics
Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les chiffres clés de la communication

96 projets vidéos menés

10 numéros de l'*Echo du Pas-de-Calais* diffusés (700 000 exemplaires par édition)

Facebook : **6 024** abonnés en plus (98 036 à 104 060)

X : **1 971** abonnés en plus (20 018)

Instagram : **791** abonnés en plus (21 989)

350 articles publiés sur Pasdecalais.fr

53 plans médias menés

66 campagnes sur le réseau d'affichage départemental

387 reportages photos (10 467 clichés réalisés)

Budget : optimisation budgétaire constatée grâce à des productions et réalisations internalisées et diffusion des campagnes en priorité via des médias en gestion directe.

Les chiffres clés de l'évènementiel

638 prestations évènementielles proposées

40 sorties du car podium du Département

249 contrats de recrutement gérés (Guso) pour les intermittents, techniciens et artistes

Les réalisations majeures

En 2024, le Département du Pas-de-Calais a renforcé sa communication en direction des habitants et usagers, articulée autour de trois priorités : services utiles, ancrage territorial et innovation numérique.



Mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques

Les Jeux olympiques et paralympiques dans le département du Pas-de-Calais ont été mis à l'honneur par l'organisation de 9 villages itinérants « Terre de Sports » sur les mois d'avril et de mai 2024. Les villages itinérants ont permis de proposer aux habitants du Département des animations sportives (escape game, mur d'escalade), des quiz interactifs et des jeux-concours pour tous les publics.

Les temps forts de cet évènement ont été dans le Pas-de-Calais, le passage des flammes olympiques à Lens le 3 juillet et paralympique à Calais le 25 août. Ces deux temps ont bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle avec pas moins de 500 000 vues en ligne.

Afin d'impliquer les habitants du Pas-de-Calais, plusieurs outils numériques ont été mis en place pour l'occasion notamment un site dédié <https://pasdecalais2024.fr>, le jeu du 62 et des quiz pédagogiques.

Des campagnes de communication départementales largement relayées !

Parmi les campagnes qui ont marqué l'année : les CPEF deviennent centres de santé sexuelle, les Jeux olympiques et paralympiques, la démarche engagement handicap, la protection maternelle et infantile, l'intervention de la collectivité durant la période d'inondations.

Une communication proche, utile et réactive a rythmé l'année 2024 au sein de la collectivité. Des supports traditionnels et des outils plus innovants ont été imaginés et réalisés pour une plus grande proximité avec les usagers et habitants du Pas-de-Calais. Plus que jamais après les épisodes des inondations, le Département s'est également attaché à mener des campagnes de communication liées à la promotion de notre territoire. Ainsi, la période des jeux olympiques et paralympiques a été, une très belle opportunité pour y parvenir, grâce à une programmation d'envergure sur l'ensemble du territoire d'avril à septembre.

Les campagnes et opérations de communication destinées à démontrer la proximité de l'action départementale se sont également intensifiées en 2024, permettant une meilleure appropriation de nos politiques publiques par les usagers du Pas-de-Calais.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale



Les réalisations majeures

Du nouveau en 2024 !

Les médias au service de la proximité des habitants

Au travers des dix numéros de l'année, l'*Écho du Pas-de-Calais*, rebaptisé « l'Echo 62 – le journal du Département du Pas-de-Calais », des dossiers concrets sur des thématiques variées telles que la jeunesse, la santé, l'environnement et 200 reportages terrain ont pu être portés à la connaissance des habitants du Département (diffusion à 700 000 exemplaires par numéro).

Avec plus de 1000 nouveaux abonnés en 2024, l'*Essentiel62*, la newsletter de la collectivité a permis de faire des focus sur les politiques et les aides départementales et de communiquer sur les principaux événements et manifestations.

Avec Facebook, X et Instagram, les réseaux sociaux ont vu leurs audiences augmentées notamment grâce à des rubriques ludiques (« Samedi insolite ») et des partenariats (Racing Club de Lens, Rencontres internationales de cerfs-volants)

Pour un accueil de qualité des usagers, les travaux d'aménagement au sein des espaces d'accueil des bâtiments départementaux recevant du public ont continué avec la diffusion du kit accueil et l'approche Facile à lire et à comprendre.

Au sein de certains collèges du Département, des totems ont été installés. Ces outils permettent aux parents d'avoir toutes les informations nécessaires pour être bien informés.

De outils numériques retravaillés pour une meilleure expérience en ligne

Cinq sites ont été développés, ont bénéficié d'une refonte ou d'une mise en ligne:

- Pasdecalais.fr : expérience usager au cœur du site (profils, recherche intuitive, services à l'utilisateur)
- Ingenierie62.fr
- Budgetcitoyen.fr
- Straitscommittee.eu (comité du Détroit)
- Pasdecalais2024.fr

Cette année, environ une quinzaine de formulaires en ligne réalisés à destination des usagers (satisfaction, inscriptions...)

Parmi les vidéos réalisées les plus visionnées figurent la capsule Professions autonomie 62, les vidéos à destination des collégiens, les pollinisateurs, la présentation de métiers puéricultrice, agent de voirie...).

S'agissant des podcasts, ils permettent de diversifier nos approches comme les autres formats que nous continuons à développer (1 question, 1 réponse / *J'ai testé pour vous*) qui fonctionne bien sur les réseaux sociaux en shorts.

Enfin, 2024 marque pour le Département le lancement de la Marque Employeur, intitulée « Ici, pour être utile ». Des supports et une stratégie de communication seront mis en place pour renforcer le sentiment de fierté des agents vis-à-vis de la collectivité, pour mieux recruter et convaincre les futurs postulants, mais au-delà, ce slogan sera associé aux campagnes de communication menées par le Département.



62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    

RAPPORT FINANCIER 2024

SOMMAIRE

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION.....	2
II - LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL.....	2
III - DETERMINATION DU RESULTAT.....	4
IV - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF.....	5
1. Equilibre général du compte administratif.....	6
2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes.....	8
A. Section de fonctionnement.....	8
<i>a. Les dépenses de fonctionnement.....</i>	8
<i>b. Les recettes de fonctionnement.....</i>	9
B. Section d'investissement.....	12
<i>a. Les dépenses d'investissement.....</i>	12
<i>b. Les recettes d'investissement.....</i>	13
C. Le rôle central de l'épargne brute.....	14
V - ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE.....	15

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION (en mouvements budgétaires)

Le compte de gestion présenté par Monsieur le Payeur départemental est en tous points conforme au compte administratif.

Les résultats généraux de ce compte en crédits de paiement sont les suivants :

	RESULTATS REPORTES 2023		Part affectée à l'investissement 2024	EXERCICE 2024		SOLDE		
	Excédent	Déficit		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement		-89 562 384,75		408 732 936,70	345 332 405,93	63 400 530,77	0,00	-26 161 853,98
Fonctionnement	148 333 645,65		90 526 123,24	1 872 943 652,96	1 857 162 767,39	15 780 885,57	-8 900 000,00	64 688 407,98
Totaux	148 333 645,65	-89 562 384,75		2 281 676 589,66	2 202 495 173,32	79 181 416,34	-8 900 000,00	38 526 554,00

II - LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL (en mouvements budgétaires)

	Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Section d'investissement	Dépenses mandatées en 2024 (hors CLTR)*	331 065 734,93	Titres de recettes émis en 2024 (hors CLTR)*	303 940 142,46
	Déficit de l'exercice affecté en juin 2024	89 562 384,75	Affectation décidée en juin 2024	90 526 123,24
	Total	420 628 119,68	Total	394 466 265,70
	soit un déficit d'investissement (1) de :	26 161 853,98		
Section de Fonctionnement	Dépenses mandatées en 2024	1 855 873 791,55	Titres de recettes émis en 2024	1 872 943 652,96
	Participations aux budgets annexes	1 288 975,84	Excédent capitalisé jusqu'en 2024	48 907 522,41
	Total	1 857 162 767,39	Total	1 921 851 175,37
	soit un excédent de fonctionnement (2) de :	64 688 407,98		
	Le résultat global entre les deux sections est de (2)-(1)	38 526 554,00		

* CLTR : correspond aux mouvements infra-annuels de tirage et de remboursement sur crédits revolving, équilibrés en recettes et en dépenses, soit 14 266 671,00 €.

Après le vote de la décision modificative, le budget de l'exercice 2024 s'élevait en dépenses réelles à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	331 017 015,10 €
- section de fonctionnement	1 825 409 242,41 €
Total	2 156 426 257,51 €

Les dépenses réelles constatées à la clôture de l'exercice 2024 s'établissent à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	278 431 988,35 €
- section de fonctionnement	1 759 998 522,58 €
Total	2 038 430 510,93 €

Le budget 2024 a été réalisé à 94,53 %, ce taux étant différent selon les sections :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	84,11 %
- section de fonctionnement	96,42 %

Section d'investissement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
Fonction 0	Services généraux (hors déficit et CLTR)*	129 082 185,43	119 349 004,35	92,46%
Fonction 1	Sécurité	3 200 000,00	2 465 561,72	77,05%
Fonction 2	Enseignement	57 902 724,27	42 103 308,91	72,71%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	10 125 930,18	7 831 567,74	77,34%
Fonction 4	Santé et action sociale	17 221 062,66	12 722 770,38	73,88%
Fonction 5	Aménagement des territoires et habitat	18 062 403,78	14 242 445,89	78,85%
Fonction 6	Action économique	2 846 500,18	1 567 368,02	55,06%
Fonction 7	Environnement	6 325 972,79	4 454 508,17	70,42%
Fonction 8	Transports	86 250 235,81	73 695 453,17	85,44%
	TOTAL	331 017 015,10	278 431 988,35	84,11%

* Le terme générique de déficit correspond au solde d'exécution de la section d'investissement reporté, ligne budgétaire ne donnant lieu qu'à une prévision sans exécution.

Section de fonctionnement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
Fonction 0	Services généraux	168 990 472,13	142 458 769,99	84,30%
Fonction 1	Sécurité	88 129 000,00	88 106 850,00	99,97%
Fonction 2	Enseignement	116 402 301,58	110 056 055,48	94,55%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	22 493 736,54	21 053 186,10	93,60%
Fonction 4	Santé et action sociale	1 341 823 236,36	1 317 603 075,91	98,19%
Fonction 5	Aménagement des territoires et habitat	9 706 486,00	9 703 486,00	99,97%
Fonction 6	Action économique	6 874 458,48	5 570 653,57	81,03%
Fonction 7	Environnement	8 437 897,09	7 909 468,34	93,74%
Fonction 8	Transports	62 551 654,23	57 536 977,19	91,98%
	TOTAL	1 825 409 242,41	1 759 998 522,58	96,42%

III - DETERMINATION DU RESULTAT

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du conseil départemental, après production par le payeur départemental du compte de gestion. Ce vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

En fonction des résultats de la section de fonctionnement, du solde de la section d'investissement et des restes à réaliser des deux sections, l'Assemblée doit arrêter le montant du résultat en fonction des opérations effectivement réalisées et récapitulées au II du présent rapport. Il est constaté :

- en section de fonctionnement un résultat excédentaire de **64 688 407,98 €**
- en section d'investissement un besoin de financement de **26 161 853,98 €**

En conséquence, le résultat issu des mouvements budgétaires de l'exercice 2024 s'établit à **38 526 554,00 €**.

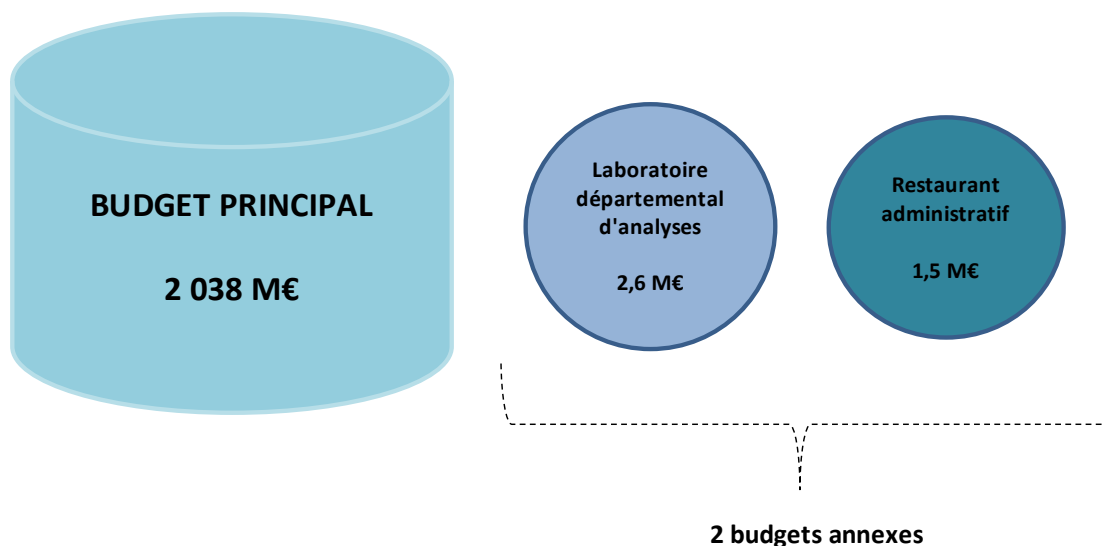
En l'absence de restes à réaliser en section d'investissement, le résultat libre d'emploi et disponible pour affectation au Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 s'élève à **38 526 554,00 €**.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le présent compte administratif 2024, conforme au compte de gestion du comptable et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à **38 526 554,00 €**.

IV - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF (en mouvements réels)

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de deux budgets annexes. Le schéma suivant illustre le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de chacun des budgets de la collectivité.

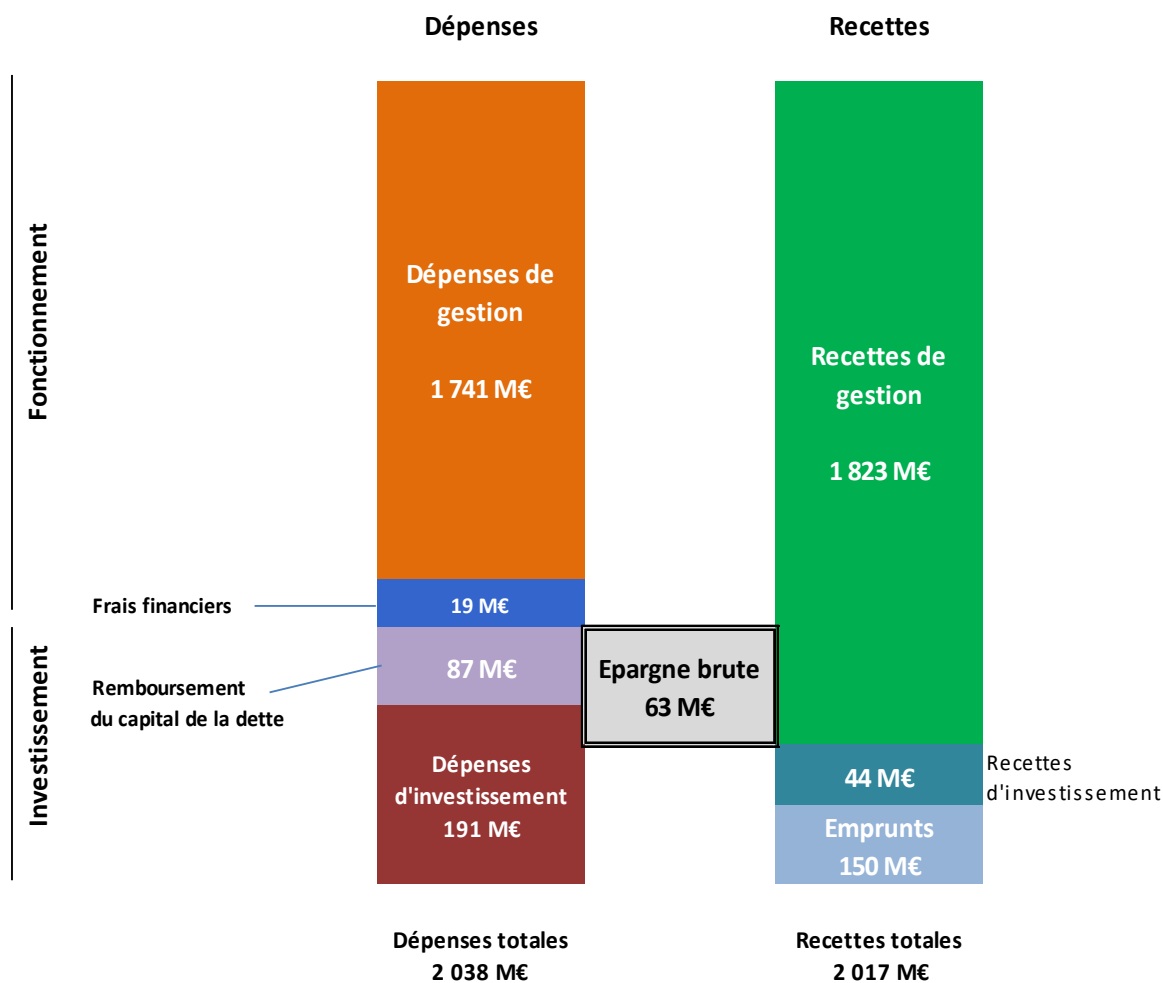
DEPENSES REELLES 2024



La présente partie est consacrée à l'analyse du compte administratif du seul budget principal. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

Pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble du document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 14,27 M€ pour l'exercice 2024.

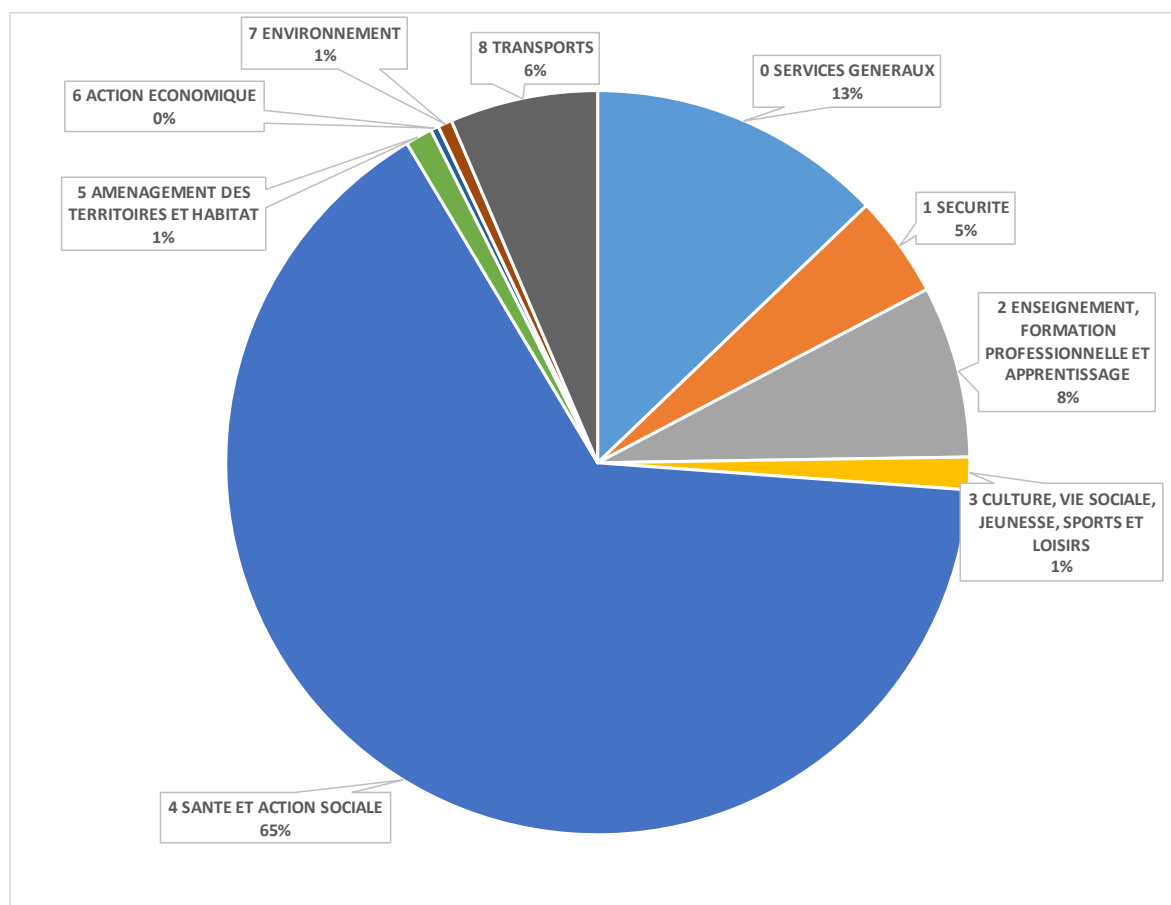
1. Equilibre général du compte administratif 2024



Les dépenses totales de l'exercice 2024 ressortent à 2 038 M€, en quasi-stabilité par rapport à l'exercice précédent (+ 8 M€, soit + 0,4 %). L'augmentation des dépenses se concentre exclusivement sur la section de fonctionnement (+ 29 M€), la section d'investissement accusant un repli de 21 M€.

Dépenses	CA 2023 (en M€)	CA 2024 (en M€)	Variation (en M€)
Fonctionnement	1731	1760	29
Investissement	299	278	-21
TOTAL	2030	2038	8

Le graphique suivant détaille la ventilation par fonction M.57 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement au cours de l'exercice 2024 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonction 4 Santé et action sociale) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre cette représentation. Les politiques sociales représentent en 2024 65 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales. En 2024, 1,33 Md€ auront ainsi été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique en partie par des besoins croissants, notamment en matière d'APA et de PCH.

En 2024, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 760 M€, tandis que les recettes de fonctionnement atteignent 1 823 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 63 M€, en légère progression par rapport aux 59 M€ de 2023. Après déduction des 87 M€ de remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est négative à hauteur de - 24 M€, contre - 26 M€ au terme de l'exercice 2023.

Le Département a financé la section d'investissement en utilisant :

- 150 M€ de ressources externes liées à l'emprunt ;
- 44 M€ de recettes d'investissement propres, dont une part importante relève du FCTVA.

Déjà sollicité à hauteur de 101 M€ en 2023, le fonds de roulement a dû être à nouveau mis à contribution en 2024, à hauteur de 10,5 M€ ; il s'établit à 38,5 M€ au terme de l'exercice 2024.

2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes

A. Section de fonctionnement

a. *Les dépenses de fonctionnement*

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 760 M€ au terme de l'exercice 2024, en hausse de 30 M€ par rapport à l'exercice précédent, comme l'indique le tableau suivant ventilé par fonction :

Fonction	CA 2023 (en M€)	CA 2024 (en M€)	Variation (en M€)
0 SERVICES GENERAUX	178	142	-36
1 SECURITE	85	88	3
2 ENSEIGNEMENT	114	110	-4
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21	21	0
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1262	1318	56
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	3	10	7
6 ACTION ECONOMIQUE	6	5	-1
7 ENVIRONNEMENT	8	8	0
8 TRANSPORTS	53	58	5
TOTAL	1730	1760	30

En ce qui concerne la fonction 4 Santé et action sociale, les dépenses augmentent de 56 M€. Il convient de retenir particulièrement les points suivants :

- Les allocations individuelles de solidarité (AIS) enregistrent une augmentation nette de 25 M€.

Tandis que la charge des allocations de RSA a modérément progressé (+ 1 M€ par rapport à 2023) dans un contexte qui reste favorable de retour à l'emploi, le coût de la PCH et de l'APA a significativement augmenté : + 16 M€ pour l'APA et + 8 M€ pour la PCH, sous l'effet conjugué de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et du renforcement des plans d'aide. Il convient également de rappeler que ces deux allocations ont été largement impactées par les revalorisations salariales intervenues depuis 2022 dans le secteur des services d'aide à domicile.

AIS	CA 2023 (en M€)	CA 2024 (en M€)	Variation (en M€)	Variation (en %)
APA	230	246	16	6,96 %
PCH	62	70	8	12,90 %
RSA	316	317	1	0,32 %
TOTAL	608	633	25	4,11 %

- La protection de l'enfance enregistre une progression de 26 M€, dont 13 M€ pour l'accueil en établissement et 3 M€ pour l'accueil familial.

Hors bloc social, sont à retenir :

- En fonction 0 Services généraux, la diminution apparente des dépenses (- 36 M€) est due à l'absence en 2024 d'affectation en réserves d'une partie des DMTO (40,2 M€ en 2023).
- En fonction 5 Aménagement des territoires et habitat, l'augmentation de + 7 M€ des dépenses résulte essentiellement de l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 5 M€ à Pas-de-Calais Habitat.
- En fonction 8 Transports, la hausse des dépenses est due à l'augmentation du coût des transports scolaires (+ 2 M€) et des charges d'entretien de la voirie départementale (+ 1 M€).

b. Les recettes de fonctionnement

En 2024, le Département a perçu 1 823 M€ de recettes de fonctionnement, en très faible augmentation de 33 M€ (+ 1,8 %) par rapport à 2023.

Il convient de préciser que les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 intègrent la mobilisation, décidée lors du Budget primitif 2024, de réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents :

- la reprise, à hauteur de 32,7 M€, du solde de la provision constituée au cours de l'exercice 2013 pour faire face à la charge ultérieure des allocations individuelles de solidarité ;
- la reprise, à hauteur de 8,9 M€, d'une partie des droits de mutation affectés en réserves au cours des exercices 2022 et 2023.

A défaut, les recettes de fonctionnement auraient accusé une diminution de 0,5 %.

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

- La fiscalité directe

Depuis la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) constitue l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements.

Son produit, qui provient majoritairement des éoliennes terrestres et des stations radioélectriques, est en nette progression en 2024 à 6,37 M€ (+ 12 %).

- La fiscalité indirecte

Depuis 2021, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net national de TVA. Le produit perçu par le Département en 2024 s'est établi à 338,55 M€, identique au produit 2023.

Toujours depuis 2021, les départements perçoivent une fraction complémentaire de TVA d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Le Département a perçu à ce titre en 2024 un montant de 13,12 M€.

La suppression de la CVAE en 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA nationale, qui a représenté pour le Département un produit de 69,52 M€ en 2024, stable par rapport à 2023.

L'évolution des autres recettes de fiscalité indirecte a été très contrastée.

D'une part, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue (214,80 M€ en 2022), l'effondrement des transactions a provoqué une chute brutale du produit, lequel s'est établi à 169,20 M€ en 2023 et à 146 M€ en 2024, en baisse de 23,2 M€ (- 14 %) par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), qui représente par son poids une recette très importante pour le Département, a fait preuve de dynamisme. Son rendement a atteint 288 M€ en 2024, en progression de 18 M€ (+ 6,6 %) par rapport à 2023.

Une évolution atone a été constatée pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), qui est censée compenser le financement des allocations de RMI (devenu RSA) et représente 198 M€, ainsi que pour l'accise sur l'électricité à hauteur de 16,1 M€.

Enfin il convient de relever l'effondrement du rendement de la taxe d'aménagement, dont le produit s'est élevé à 5 M€ en 2024, contre 12 M€ en 2023.

- Les dotations et participations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par le Département en 2024 s'établit à 263,4 M€, en baisse de 2,7 M€ par rapport à 2023. En effet, depuis plusieurs années, le Département subit un écrêtement d'environ 1 M€ sur sa dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier moyen des départements. D'autre part, sa composante dotation de compensation enregistre à partir de 2024 une réfaction pérenne de 1,6 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

Les dotations et concours versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) enregistrent en 2024 une progression de 37 M€ (+ 30 %). A côté des concours classiques destinés à compenser la charge des allocations APA et PCH, la CNSA a également versé des participations au financement des revalorisations salariales accordées aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (avenant 43 de la branche aide à domicile, Ségur de la santé), ainsi qu'un soutien au dispositif d'habitat inclusif. Les dotations versées par la CNSA au Département ont ainsi représenté un montant global de 161,2 M€ en 2024.

- Les compensations et les attributions de péréquation

Attribués en compensation de la suppression de la taxe professionnelle intervenue en 2010, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont stables à hauteur de 90 M€.

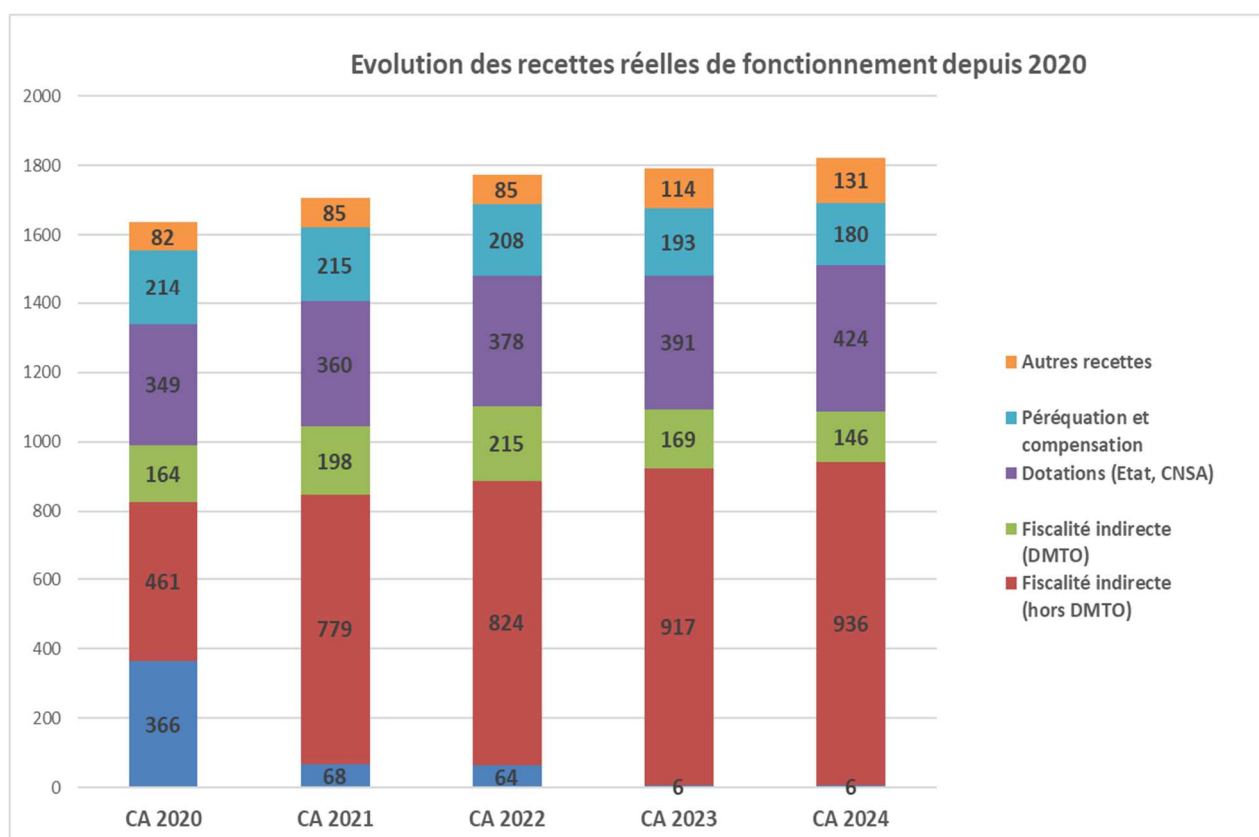
Au titre du fonds national de péréquation des DMTO, le Département a perçu en 2024 une attribution nette de 45,5 M€, en baisse de 2 M€ par rapport à 2023.

Le produit encaissé au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 30,7 M€ en 2024, en progression de 3,6 M€ par rapport à 2023. Quant à la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, elle s'établit à 9,2 M€, en stabilité totale par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, le Département a perçu l'attribution de compensation financière de 4,5 M€ due annuellement par la Région depuis 2018, à la suite du transfert de la compétence transports intervenu en 2017.

- Les autres recettes

Les autres recettes, d'un montant global de 131 M€, progressent de 17 M€ en 2024. Cette augmentation apparente correspond en réalité à la mobilisation des réserves budgétaires décidée à l'occasion du budget primitif et évoquée plus haut.



Le graphique ci-dessus, qui détaille la typologie des recettes, illustre la part désormais majoritaire de la fiscalité indirecte, qui représente aujourd'hui plus de 1 Md€, et dont les postes les plus importants sont la TVA (421 M€ en 2024), la TSCA (288 M€), la TICPE (198 M€) et les DMTO (146 M€).

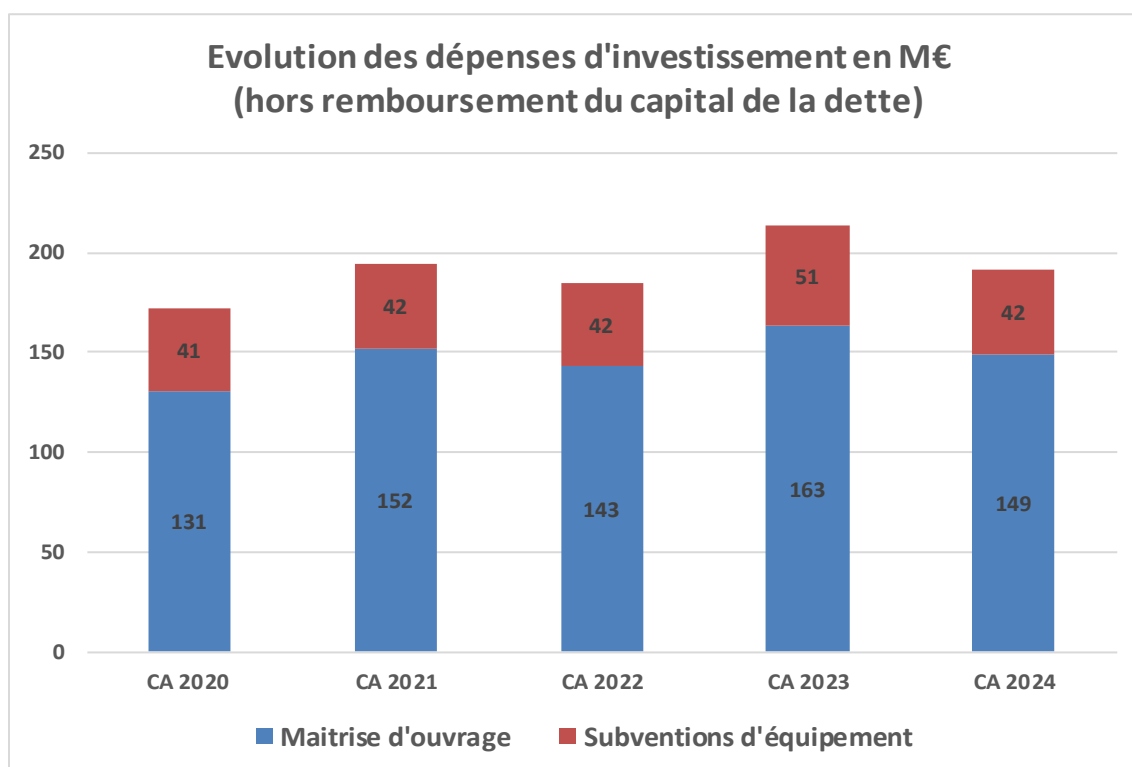
Le Département dispose de marges de manœuvre de plus en plus limitées sur ses recettes de fonctionnement, d'autant plus que l'évolution de ces dernières dépendra étroitement du contexte économique national, sans aucun lien avec le territoire.

B. Section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2023 (en M€)	CA 2024 (en M€)	Variation (en M€)
Maîtrise d'ouvrage	163	149	- 14
Subventions d'équipement	51	42	- 9
Remboursement du capital de la dette	85	87	2
TOTAL	299	278	- 21

L'intervention du Département en 2024 repose, comme traditionnellement, sur la conduite d'opérations en maîtrise d'ouvrage (149 M€) et sur l'attribution de subventions d'équipement (42 M€), en repli respectivement de 14 et de 9 M€.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction est la suivante :

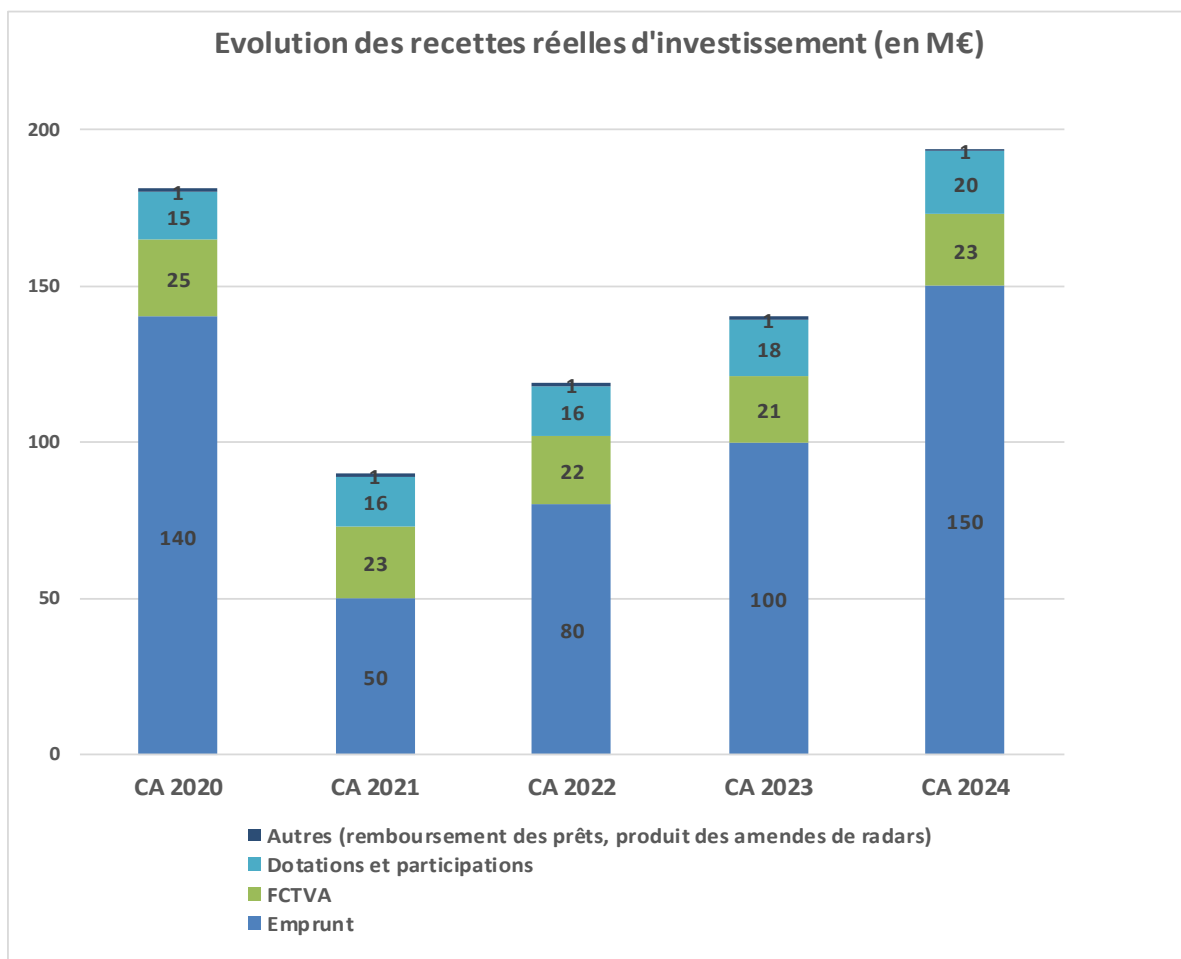
FONCTION	CA 2023 (en M€)	CA 2024 (en M€)	Variation (en M€)
0 SERVICES GENERAUX	27	32	5
1 SECURITE	2	2	0
2 ENSEIGNEMENT	58	42	-16
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18	8	-10
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	14	13	-1
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	13	14	1
6 ACTION ECONOMIQUE	2	2	0
7 ENVIRONNEMENT	7	4	-3
8 TRANSPORTS	73	74	1
TOTAL	214	191	-23

Les principales évolutions sont les suivantes :

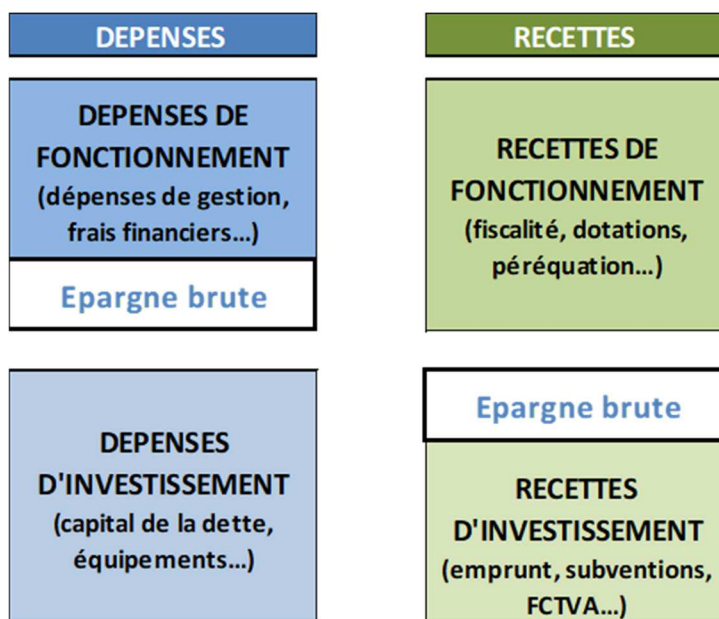
- En fonction 0 Services généraux, l'augmentation des dépenses de + 5 M€ résulte de la montée en charge des travaux de construction du bâtiment des Archives départementales.
- En fonction 2 Enseignement, les dépenses de travaux de construction-restructuration-maintenance dans les collèges enregistrent une baisse de - 16 M€.
- En fonction 3 Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs, les subventions d'équipement en matière culturelle enregistrent une diminution de 5 M€, de même que celles qui sont allouées dans le domaine sportif.

b. Les recettes d'investissement

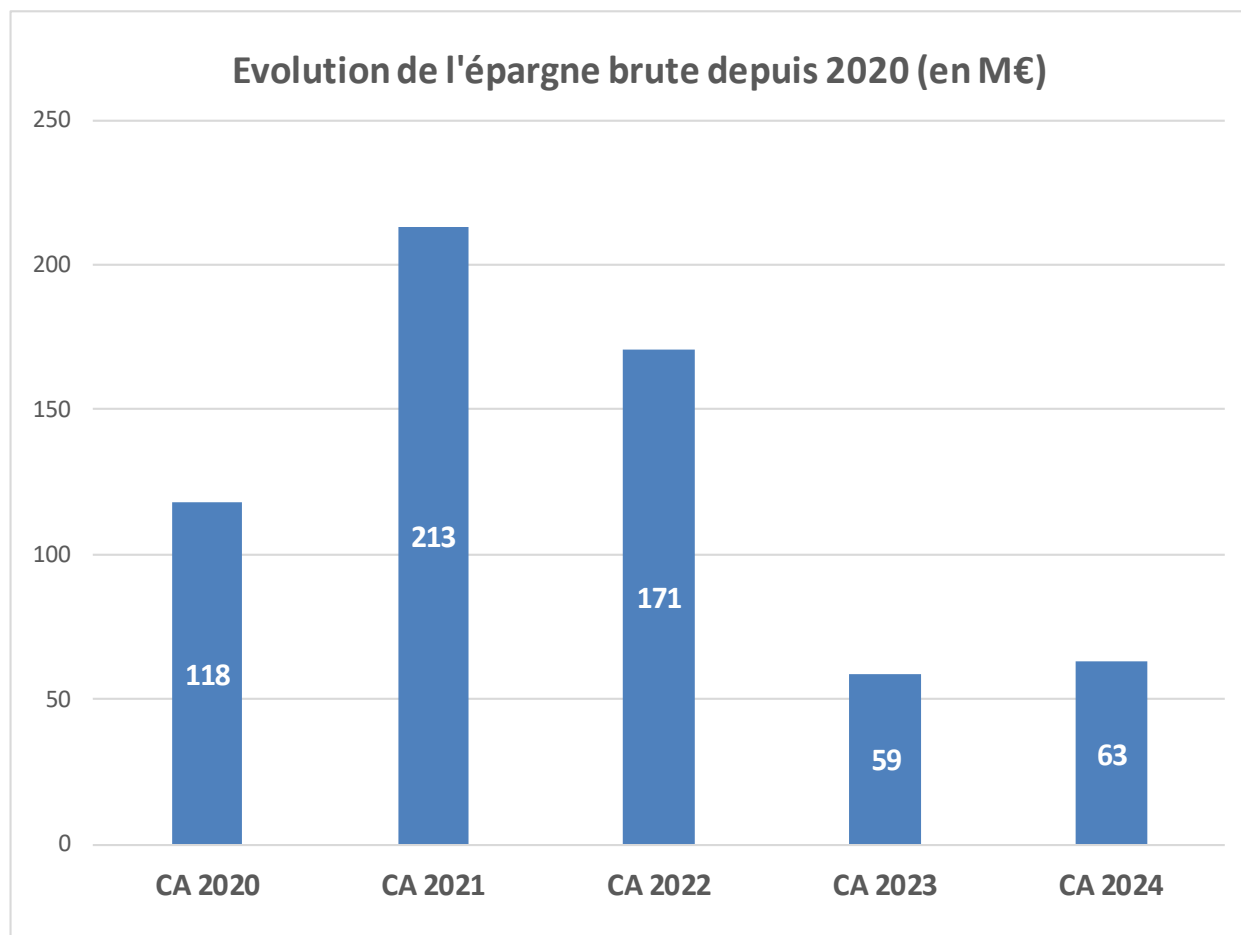
Les recettes d'investissement ont crû de 54 M€ entre 2023 et 2024 pour atteindre 194 M€, essentiellement sous l'effet d'un recours à l'emprunt plus important : le Département a mobilisé des financements bancaires à hauteur de 150 M€ en 2024, contre 100 M€ en 2023.



C. Le rôle central de l'épargne brute



L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète sa capacité à dégager des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également à assurer l'autofinancement partiel de ses investissements. En 2024, le Département a dégagé une épargne brute de 63 M€, en léger progrès par rapport à 2023.



En 2023, l'autofinancement ressort à 63 M€, en hausse de 4 M€ par rapport à 2022. Le taux d'épargne brute représente alors 3,5 % du total des recettes de fonctionnement. Quant à l'épargne nette, elle est négative et s'établit à - 24 M€.

V - ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

Resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours, le Département du Pas-de-Calais continue de rechercher une optimisation de la charge des intérêts induits. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

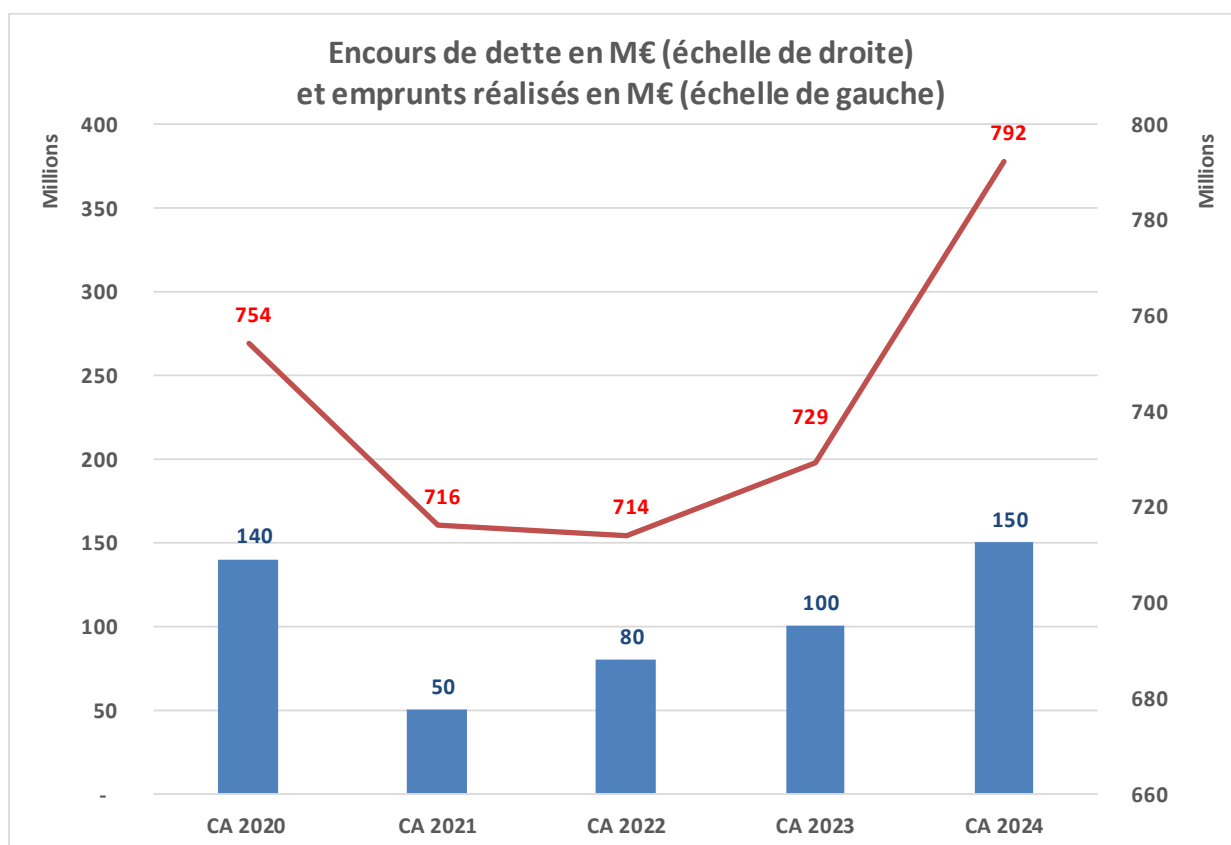
Dans le cadre d'une stratégie active d'optimisation des frais financiers, le Département dispose encore d'un encours de 14,3 M€ d'emprunts revolving.

Le financement du programme d'investissement de l'exercice 2024 a conduit à la souscription de 150 M€ d'emprunts nouveaux, selon la répartition suivante : 100 M€ souscrits auprès de La Banque Postale, 40 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France et 10 M€ auprès d'Arkéa Banque.

D'autre part, lors de sa réunion du 16 septembre 2024, la Commission Permanente a autorisé la conclusion avec la SFIL d'une opération de refinancement d'emprunts. Il s'agissait simultanément :

- de rembourser par anticipation 5 emprunts conclus à taux variable entre 2013 et 2022, pour un montant total de 42,5 M€ ;
 - de souscrire un nouvel emprunt du même montant, soit 42,5 M€, mais à taux fixe.
- L'opération a été menée à son terme le 30 octobre 2024.

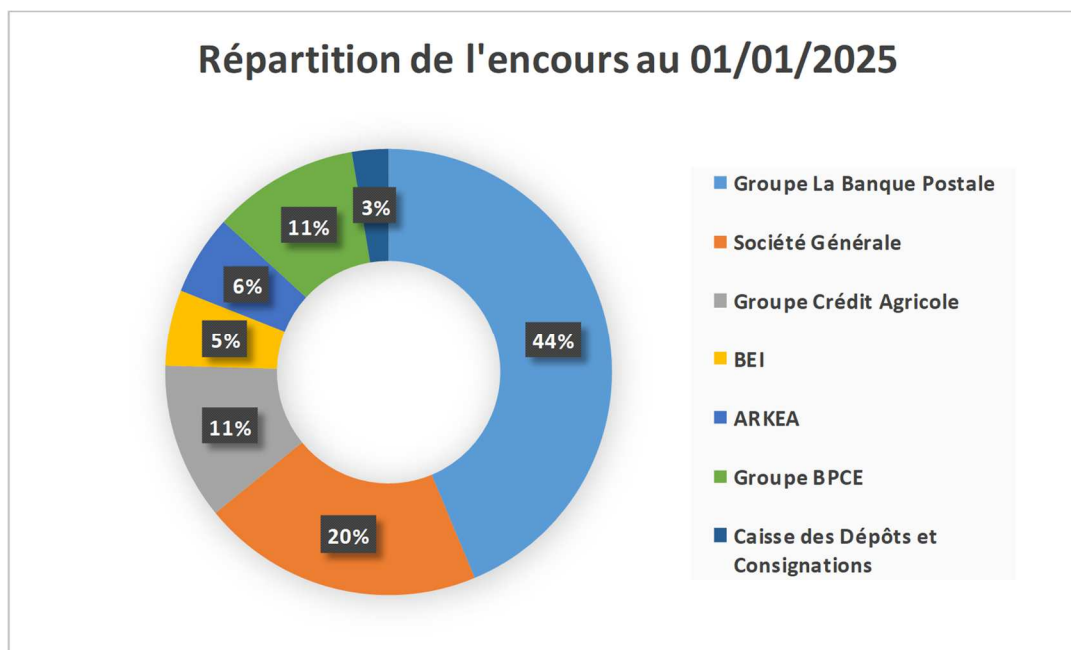
Au 31 décembre 2024, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 63 M€ et ressort à 792 M€.



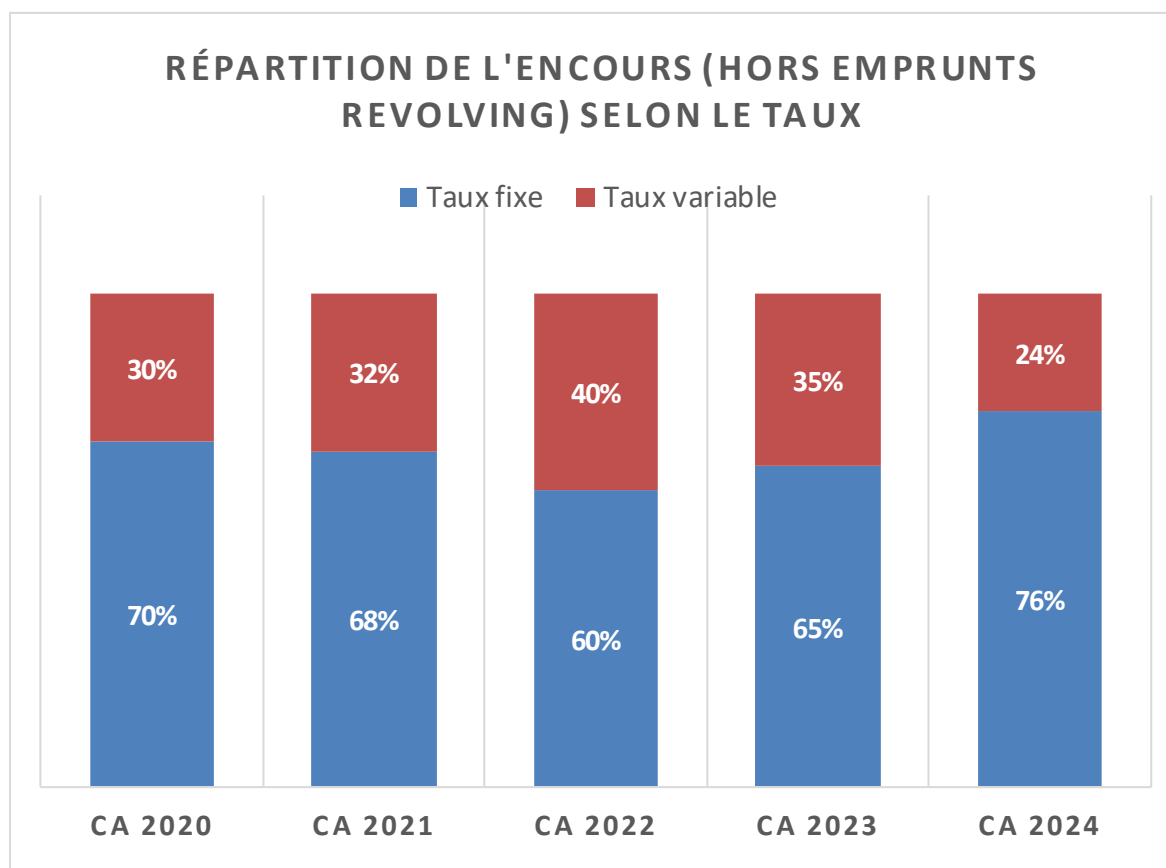
D'autre part, les tensions de trésorerie apparues à l'été 2024 ont nécessité la conclusion de deux contrats de lignes de trésorerie pour une durée d'un an, l'une de 80 M€ avec La Banque Postale, l'autre de 20 M€ avec Arkéa Banque.

La répartition de l'encours

Sept acteurs principaux constituent les partenaires traditionnels du Département, selon la répartition suivante :



Au terme de l'exercice 2024, les emprunts à taux fixe représentent 76 % de l'encours de la dette départementale. Cette dernière présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 8 mois à fin 2024.



Les frais financiers

Les taux d'intérêt bancaires sont en forte hausse depuis mars 2022. Le Département a consacré en 2024 une somme de 19,05 M€ aux charges financières, en hausse de + 23 % par rapport à 2023. Ces frais sont composés essentiellement des intérêts de la dette, avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette) de 2,40 % à fin 2024.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Frais financiers	9 173 412,31 €	8 489 853,29 €	8 691 172,34 €	15 548 171,00 €	19 047 004,03 €
Coût moyen	1,40%	1,19%	1,22%	2,13%	2,40%

Les ratios d'analyse de la dette

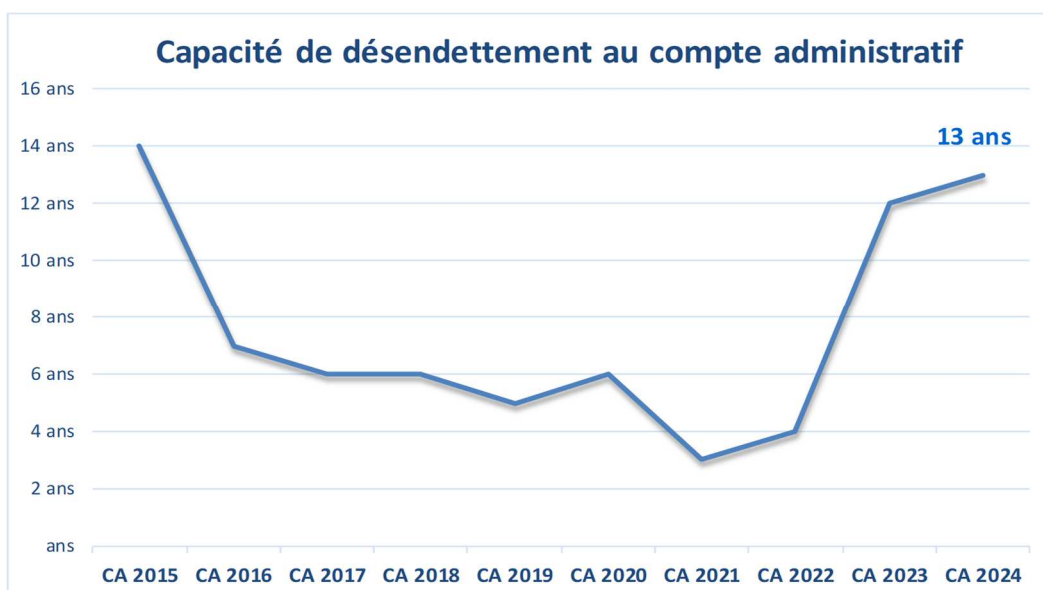
Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné, et que la dette du Département n'est pas excessive au regard de ses ressources propres. A fin 2023, ce ratio s'établit à 43,4 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2024, ce ratio est de 5,94 %. Il est à interpréter avec prudence en comparatif, car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais se caractérise par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade le ratio.

La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio traduit le nombre d'années d'épargne nécessaires au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus il est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2024, ce ratio ressort à 13 ans.



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement

RAPPORT N°11**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2024**

Le rapport d'activité, présenté annuellement par le président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante, est prescrit par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier dispose que « chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département et des organismes qui dépendent de celui-ci. Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations du Conseil départemental et la situation financière du Département ».

Le rapport d'activité annexé présente ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les services départementaux durant l'année 2024. Ce rapport d'activité est accompagné du rapport financier correspondant à cet exercice.

Il convient de me donner acte de la présentation du rapport d'activité des services départementaux pour l'exercice 2024, ainsi que du rapport financier, et de l'organisation du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1527624-DE-1-1

Date de télétransmission : 14/10/2025

Date de réception préfecture : 14/10/2025

Publication électronique le : 14 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. François LEMAIRE, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Ingrid GAILLARD, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Ludovic PAJOT, Mme Marine LE PEN.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA) - ANNÉE 2024

(N°2025-371)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation des rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) au Département pour l'exercice 2024 et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Les rapports d'activité visés à l'article 1 sont annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Rassemblement National)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pas·de·Calais⁶²⁹
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX -

**ANNEE
2024**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

Sur l'ensemble de notre territoire, Territoires Soixante Deux agit comme un opérateur privé au service de l'intérêt général. Aux côtés des bailleurs sociaux pour la production de logements, aux côtés des intercommunalités pour le développement économique, nous contribuons, concrètement, à la mise en œuvre des politiques publiques portées à tous les niveaux de décision territoriale.

En produisant du foncier viabilisé à vocation économique — dans le Calaisis, le Montreuillois ou encore le bassin minier —, en proposant une offre de logements diversifiée, y compris dans les zones dites « détendues », et en restant présent auprès des collectivités, même lorsque les conjonctures sont défavorables, **notre outil accomplit sa mission :**

Donner aux élus une capacité d'agir là où le marché fléchit, en complément, en soutien, en contrepoint.

Challenger les opérateurs, mutualiser les bénéfices, les réinvestir localement.

Avec une moyenne de 50 millions d'euros d'investissements annuels ces dernières années, et un record de 70 millions en 2024, ce sont des centaines d'emplois directs et indirects qui sont générés dans le secteur du BTP, autant de richesses créées ou maintenues dans nos territoires.

En 2025, en poursuivant le déploiement du plan stratégique engagé en 2022, la société entend bien maintenir la trajectoire d'excellence qu'elle s'est fixée.

Elle sait pouvoir compter sur mon implication.

Je sais pouvoir compter sur votre confiance.



Christophe PILCH
Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

MODES D'INTERVENTION

Territoires Soixante-Deux agit au moyen de modes d'intervention réglementés au sein desquels elle développe tout ou partie de ses compétences :

- ◆ **Concession d'aménagement** : réaliser une opération d'aménagement dans sa globalité : de l'acquisition des terrains à la commercialisation des parcelles.
- ◆ **Délégation de maîtrise d'ouvrage/mandat** : assurer tout ou partie des fonctions de la maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte du donneur d'ordre.
- ◆ **Permis d'aménager** : aménager et vendre des parcelles viabilisées.
- ◆ **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) / conduite d'opération** : conseiller la collectivité dans la réalisation d'études ou d'opérations de travaux d'aménagement ou d'équipements.
- ◆ **Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.)** : construire des immeubles à vocation économique, habitat, médical, etc.) pour des investisseurs privés ou des particuliers.
- ◆ **Opération en propre** : intervenir pour son compte et assumer le risque financier d'une opération dans le cadre de constructions à vocation "habitat", "économique" ou l'aménagement de lotissements.

COMPÉTENCES

Territoires Soixante-Deux mobilise ses compétences, de la définition du projet à sa commercialisation. Elle déploie une expertise globale au service de projets concertés et durables :

- ◆ sécuriser les modes d'interventions ;
- ◆ acquérir le foncier par voie amiable ou par expropriation ;
- ◆ choisir les intervenants après appels d'offres ;
- ◆ gérer les démarches administratives ;
- ◆ élaborer, contrôler et respecter le budget, la trésorerie, rechercher des subventions et des financements
- ◆ coordonner les travaux de construction, de viabilisation ;
- ◆ animer les réseaux d'acteurs ;
- ◆ commercialiser les emprises constructibles et les logements neufs.

GOUVERNANCE

Elle repose sur 3 organes clés garants d'une réelle transparence et d'un dialogue continu et efficace avec ses clients :

- ◆ Le Comité de direction, placé sous l'autorité du directeur général, est l'instance au sein de laquelle se partage la prise de décisions pour assurer et concourir à la réalisation effective de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- ◆ Le Comité stratégique, composé de représentants des principaux actionnaires et d'administrateurs, il est chargé de la validation préalable des engagements de projets, du suivi de la réalisation du plan d'affaires et d'émettre un avis au Conseil d'Administration sur les principales délibérations proposées par le directeur général ;

- ◆ **Le Conseil d'Administration**, présidé par Christophe PILCH, est composé de 16 administrateurs représentants des collectivités publiques, de la communauté bancaire et de grandes entreprises. Il définit et valide les axes d'intervention de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Christophe PILCH, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Administrateurs publics :

- ◆ Régis DELATRE, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ◆ Laurent DUPORGE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ◆ Philippe DUQUESNOY représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ Hakim EL HAZOUZI représentant le Conseil régional des Hauts-de-France ;
- ◆ Michel HAMY, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ◆ Yvon LEJEUNE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ◆ Charly MEHAIGNERY, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ;
- ◆ Bruno TRONI, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ◆ Alain VAN GHELDER, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ◆ Cécile YOSBERGUE représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ Hervé DEROUBAIX, représentant la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane.

Administrateurs privés :

- ◆ Maxime CARETTE, représentant la Caisse d'Epargne Hauts-de-France ;
- ◆ Frédéric LEFEBVRE, représentant EDF-SAFIDI ;
- ◆ Sandrine BONNOT, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ◆ François ROSSIGNOL, représentant Pas-de-Calais habitat.

Représentants du personnel :

- ◆ Pierre-Olivier PAYEN, responsable de projets,
- ◆ Olivier LALOUX, Directeur adjoint Aménagement
- ◆ Sarah GUILLEMANT, assistante.
- ◆ Virginie FENET, assistante.

ORGANISATION

Une politique RH qui s'inscrit dans la continuité

En 2024, Territoires Soixante Deux a maintenu une politique de ressources humaines axée sur trois piliers fondamentaux : la stabilité des effectifs, le développement continu des compétences et la promotion de ses collaborateurs.

Stabilité des effectifs

En 2024, l'effectif de Territoires Soixante Deux est demeuré stable avec 39 salariés au 31 décembre, dont 2 en Contrat à Durée Déterminée. Ces derniers ont été recrutés pour répondre à un surcroît temporaire de l'activité de la société. Les départs survenus au cours de l'année ont quant à eux été compensés par l'arrivée de nouveaux collaborateurs, permettant d'assurer la continuité de l'activité de l'entreprise. Depuis sa création, il y a deux ans, le groupe réunissant la SEM, la SPL de l'Artois et le GIE Villéam a mis en place un système de mutualisation des compétences de ses équipes. Cette organisation lui permet ainsi de répondre avec souplesse aux besoins des collectivités de son territoire d'intervention.

Au minimum tous les six mois, les directions des trois structures examinent ensemble les besoins en personnel.

Des conventions de mises à disposition à but non lucratif sont alors établies pour permettre aux collaborateurs de travailler au sein des différentes structures. Cette année, la SEM a ainsi mis à disposition huit collaborateurs auprès de la SPL et deux auprès du GIE.

Maintenir les compétences

Territoires Soixante-Deux accorde une attention particulière à la montée en compétence de ses équipes.

Convaincue que la formation professionnelle est essentielle pour accompagner l'évolution des métiers et assurer l'employabilité de ses collaborateurs, la SEM a investi dans de nombreuses actions de formation en 2024.

Ainsi, l'ensemble des collaborateurs de la SEM présents à l'effectif avant l'été 2024 a pu être formé au nouvel environnement « Office 365 » et à la pratique des outils collaboratifs déployés au sein des sociétés de la grappe d'outils au cours de l'année. Par ailleurs, d'autres formations ont été mises en place pour préserver et valoriser les savoir-faire internes. Ces dernières ont couvert des thématiques variées, allant de la maîtrise des marchés publics à la gestion des projets et des risques.





Assurer l'équité salariale

L'année 2024 a vu la poursuite d'actions de rééquilibrage, notamment en termes de classification, qualification et rémunération. Ces actions concernent les tâches ou missions qui exigent des collaborateurs un ensemble comparable de connaissances professionnelles (consacrées par un titre, un diplôme ou des capacités découlant de l'expérience acquise et de fonctions exercées.

Formaliser une politique sociale commune

Avec l'installation d'un Comité Social Économique commun à l'UES fin 2023, l'année 2024 a vu le lancement des discussions visant à formaliser une politique sociale commune. Les échanges avec le CSE ont permis d'aborder plusieurs sujets : mise en place d'un règlement intérieur sur le périmètre de la grappe d'outils, révision du règlement de gestion sociale, dénonciation de l'accord sur le temps de travail en vue de nouvelles négociations et partage de la valeur. Les travaux en cours devraient aboutir à des accords d'ici la fin 2025.



RETROSPECTIVE 2024



Vivalley Campus – Liévin
Signature en février d'un CPI avec l'association Santé Services Région de Lens pour construire leur futur siège administratif
Pose de la première pierre en septembre



ZAC du Champ Gretz • Rang-du- Fliers
Cession d'un foncier de 3,2 hectares au Groupe Alliance



Résidence de l'Europe • Noyelles Godault
Engagement des travaux de viabilisation de la première phase.



Résidence Lisa Lehallez • Liévin
Premières ventes de terrains à bâtir.



Secteur Gare • Carvin
Pose de la première pierre de la résidence Anthémis



Résidence Océane • Bully- les-Mines
Fin des travaux de viabilisation sur la seconde phase de l'opération



ZAC Multi-sites • Saint-Martin- Boulogne
Livraison de 15 nouveaux logements en accession privée



Résidence de l'Europe • Noyelles Godault
Première cession de terrains pour la construction de 79 logements sociaux et d'une cellule commerciale



Livraison de 166 logements répartis dans le département sur Annezin, Annequin, Rang-du-Fliers, Méricourt, Saint- Martin- Boulogne et Avion

ACTIVITES 2024

Malgré des aléas⁶³³ dépassant largement son échelle d'intervention, les équipes de Territoires Soixante-Deux ont su s'adapter pour atteindre les objectifs stratégiques fixés en début d'année. En dépit de contextes défavorables, l'activité opérationnelle de l'année 2024 est restée soutenue.

Comme l'ensemble des aménageurs-promoteurs, la SEM a subi la succession de crises qui frappent la production de logements : affaiblissement des capacités des bailleurs, envolée des coûts de construction sous l'effet des nouvelles normes et de la flambée des matériaux, recul des investissements des particuliers...

Pourtant, grâce à la spécificité de ses projets – souvent ancrés dans le secteur de la politique de la ville – et aux diversifications engagées dès 2022, Territoires Soixante- Deux a mieux résisté que nombre de ses concurrents à cette année éprouvante.

Dans le domaine d'activité de la production de foncier à vocation économique, il est souligné que les collectivités restent très volontaristes et certaines, notamment les communautés d'agglomération sont majoritairement très impliquées et savent maintenir leurs appuis financier et technique à l'outil.

Concernant les activités liées à l'habitat, en dépit d'un contexte très défavorable, la SEM dispose encore d'avantages concurrentiels liés à son statut d'aménageur public qui permet notamment de proposer des produits aux valeurs du marché local principalement constitué de primo accédants.

Pour autant la « sécheresse » des marchés tant sur leur nature que sur leur géographie conduit, comme à chaque crise, les promoteurs privés à venir s'y intéresser. Plus que de fragiliser ses projets et ses actions, ce phénomène apparaît comme stimulant pour ses équipes et sécurisant pour ses donneurs d'ordre.

L'énergie consacrée par Territoires Soixante Deux à l'innovation et au développement, souffre de la complexification et de la violence des contextes, depuis celui de la loi 3DS qui entrave sa capacité à faire levier sur ses projets via la création de filiales, jusqu'à des contextes plus globaux et sociétaux qui provoquent l'explosion des prix de revient.

Rester à l'écoute, au service de tous depuis le donneur d'ordre jusqu'à l'utilisateur final, mobilisés sur les objectifs assignés depuis le plus simple jusqu'aux plus ambitieux, l'ambition de Territoires Soixante Deux reste intacte.

SITUATION FINANCIERE 2024

INDICATEURS FINANCIERS

Pour 2024, Territoires Soixante-Deux affiche un résultat net positif de 446 475 €. Le secteur de l'aménagement et de la construction subit toujours l'impact de la hausse des taux d'intérêt et du resserrement du crédit, freinant la construction neuve. En 2023, les mises en chantier avaient chuté de près de 20 %, et cette tendance s'est poursuivie en 2024. Face à ces défis, les collectivités locales privilégient la rénovation et la transformation urbaine, conformément aux objectifs de sobriété foncière (ZAN). Territoires Soixante-Deux adapte sa stratégie en misant sur la densification et la réhabilitation, tout en renforçant ses projets de logements sociaux et intermédiaires, moins exposés aux aléas du marché.

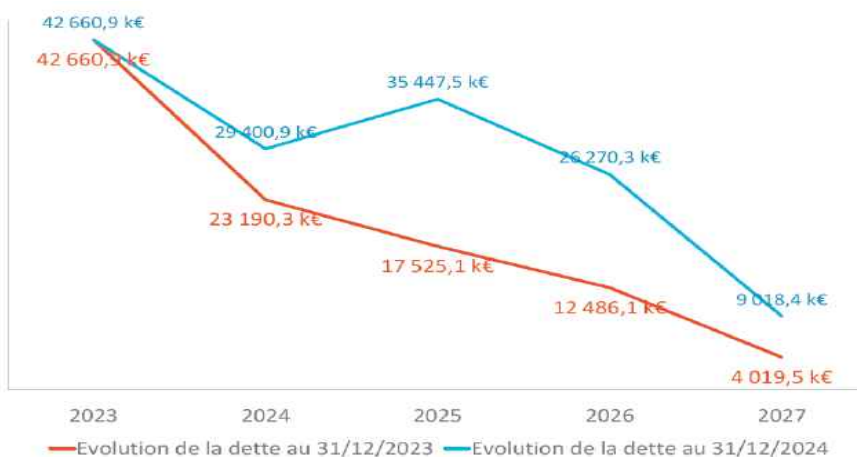


ENDETTEMENT

Territoires Soixante-Deux poursuit la mise en œuvre de sa stratégie financière en stabilisant le volume de sa dette bancaire et en diversifiant ses partenaires bancaires.

Le niveau des dettes bancaires au 31 décembre 2024 est de 29,4 M€.

Le désengagement d'anciens partenaires bancaires se poursuit (Dexia, Arkéa, Saar LB) alors que les partenaires désormais historiques consolident leur position (Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Banque Postale, Crédit Coopératif).



FAITS MARQUANTS

Le 16 avril 2024, les administrateurs ont arrêté les comptes de l'exercice 2023, qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de plus de 570 000 euros. Ces derniers ont été approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 16 mai 2024. L'exercice 2024 se soldera également par un résultat positif de l'ordre de 446 000 €.

SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE

Lors du Conseil d'administration du 24 février 2024, il a été pris acte de la désignation de Maxime CARETTE en qualité de nouveau représentant permanent de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement des mandats des représentants de la SEM au sein de la SAS Axévie, le Conseil d'administration du 16 avril a reconduit Christophe PILCH et Michel DENEUX dans leurs fonctions de conseillers.

Le 17 décembre 2024, les administrateurs ont confirmé la poursuite du mandat de Michel DENEUX en qualité de Directeur général pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 30 juin 2026 date d'installation du Conseil d'administration issu des prochaines élections. D'autre part, dans la continuité de la mutualisation des moyens entre les sociétés de la grappe d'outils, les administrateurs ont également acté la répartition de la rémunération globale du Directeur général à hauteur de 75% pour Territoires Soixante Deux et 25% pour la SPL de l'Artois, société pour laquelle il exerce les mêmes fonctions.

Lors de cette séance, le Conseil d'administration a aussi procédé à une révision de son règlement intérieur, dans l'objectif de mieux répondre aux exigences actuelles de gouvernance et de s'assurer que les pratiques du Conseil soient conformes aux engagements pris dans le cadre du Pacte d'actionnaires.

INSCRIPTION DU PLAN STRATÉGIQUE DANS LA DÉMARCHE RSE

Le 24 février 2024, les administrateurs ont validé les orientations stratégiques proposées par la Direction Générale. Elles s'inscrivent d'une part dans le prolongement du projet stratégique mis en place fin 2022, et d'autre part dans une réflexion plus générale en lien avec la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

Ainsi, l'année 2024, a vu la mise en œuvre d'actions concrètes : formalisation du contrôle interne et de la gestion des risques, déploiement d'une stratégie environnementale, structuration de la politique sociale... et l'inscription de la démarche RSE

en tant qu'axe principal des orientations stratégiques de la SEM et des sociétés de la grappe d'outils.

La démarche RSE s'est effectivement consolidée au travers de la définition d'une raison d'être partagée : « Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires » et s'est articulée autour de cinq piliers : Gouvernance, Économie, Environnement, Social et Territoire. Pour chacun d'entre eux, des axes stratégiques ont été définis et traduits en objectifs opérationnels impliquant l'ensemble des collaborateurs. Les orientations stratégiques 2025, présentées au Conseil d'administration du 17 décembre 2024 ont acté une nouvelle étape dans cette démarche : la création d'un Comité RSE, l'élaboration d'une charte dédiée, et le déploiement d'indicateurs de suivi sur un horizon de 3 à 4 ans.

RÉFLEXION STRATÉGIQUE AUTOUR DE LA CRÉATION DE SCCV

Dans la continuité du déroulement du plan stratégique, dont un des axes vise à « Construire et développer des équipements et logements abordables sur le territoire », une réflexion sur la création de Sociétés Civiles Immobilières de Construction-Vente (SCCV) a été menée au sein des instances de la SEM. Cette dernière répond à une double ambition : mettre en place des modes de développement novateurs et optimiser la stratégie opérationnelle.

Lors des Comités stratégiques des 10 septembre et 13 novembre 2024, les membres du Comité ont pris connaissance des possibilités offertes par la création de ce type de structure et ont décidé de solliciter les collectivités administratrices de la SEM, afin d'obtenir leur avis de principe sur l'opportunité de mener ce type de projets.

Cette réflexion constitue elle aussi un des axes principaux des orientations stratégiques de la SEM pour 2025.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE COMPTES

Dans la continuité du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2016- 2021 qui a été notifié à la SEM le 4 juillet 2023 et présenté au Conseil d'administration le 4 octobre 2023 et conformément aux dispositions du Code des Juridictions financières, un rapport de suivi des recommandations a été élaboré dans le délai réglementaire d'une année. Ce rapport, détaillant les actions entreprises par la SEM suite aux observations de la Chambre, a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration le 17 décembre 2024 et transmis aux collectivités actionnaires pour délibération dans leurs instances respectives.

QUELQUES AVANCÉES SIGNIFICATIVES DANS LE CADRE DES DERNIERS CONTENTIEUX

En 2024, les administrateurs ont été informés de l'état des contentieux encore actifs au sein de la société.

Ainsi concernant les deux contentieux opposant Territoires Soixante-Deux à la ville d'Hénin Beaumont, l'instruction du dossier Macé Darcy est close, sans qu'une date d'audience, malgré de multiples relances, ait été fixée. S'agissant du contentieux « Secteur Sud », le Tribunal Administratif de Lille a réouvert son instruction en 2024 et de nouveaux mémoires ont été échangés. L'audience est fixée au 05 février 2025. S'agissant de l'opération d'aménagement Opalopolis, sur la commune d'Etaples sur Mer, deux procédures sont actuellement ouvertes. La première, engagée devant le Tribunal Administratif de Lille en 2021, relative à la demande de résiliation anticipée de la convention d'aménagement n'a pas connu d'avancée en 2024. Le greffe du Tribunal Administratif a néanmoins informé la SEM d'une audience probable au 1er trimestre 2025. La seconde portant sur l'annulation du permis d'aménager qui oppose Territoires Soixante Deux et la commune d'Etaples sur Mer au GDEAM, a été renvoyée auprès de la Cour Administrative d'Appel en janvier 2023, après arrêt du Conseil d'État du 11 octobre 2022. Le greffe de la Cour Administrative d'Appel de Douai a informé les parties qu'une audience se déroulera au 1er semestre 2025. Le dernier contentieux relatif à l'opération EHPAD de Fouquières lez Lens, opposant la SEM à ses anciens conseils est aujourd'hui clos. Par suite d'une décision favorable à la SEM du Tribunal judiciaire de Lille intervenue en septembre 2024, les parties ont convenu, de concert, de ne pas faire appel.

SOLIDARITÉ FACE AUX INONDATIONS

À la suite des graves inondations qui ont touché le département durant l'hiver 2024, la SEM a fait preuve de solidarité en proposant un soutien opérationnel aux collectivités impactées. En effet, face aux besoins d'ingénierie de ces dernières, elle a mis en place un accompagnement des collectivités dans leurs travaux de prévention, réparation et reconstruction en mettant à disposition auprès des services de l'État, 50 journées de travail d'un responsable de projets. Cette démarche, adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration en date du 24 février 2024 illustre l'engagement de la SEM pour son territoire.

Billy Berclau – Zac Pasteur

Après une première phase réussie à l'Est, la SEM a terminé en 2024, la dernière phase des travaux de viabilisation du secteur Ouest de la ZAC. Cette réalisation marque l'aboutissement d'un projet d'aménagement urbain d'envergure, initié en 2010. Ce projet offre une diversité de logements qui couvre l'ensemble du parcours résidentiel : terrains à bâtir, logements sociaux, maisons en accession, béguinage, et même une résidence inclusive pour personnes en situation de handicap. Au total, ce nouveau quartier compte 70 terrains, 13 maisons en accession, 76 logements locatifs et 20 logements adaptés.

Ce projet d'aménagement ambitieux intègre ainsi une diversité d'habitat qui favorise la mixité sociale et intergénérationnelle, mais présente aussi un aménagement soigné des espaces publics. Ce projet d'envergure illustre la réussite d'un partenariat étroit entre la collectivité et la SEM, et démontre sa capacité à concevoir des quartiers attractifs, inclusifs et intégrés au tissu urbain existant.



Haute Avesnes – Les allées du Bocage

Territoires Soixante-Deux a initié sur ses fonds propres cette opération d'aménagement à l'été 2024. Ce projet sur 1.2 hectares prévoit la création de 17 parcelles destinées à accueillir de nouvelles familles dans un cadre naturel et verdoyant.

Pensé dans une logique de développement durable et en cohérence avec les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), ce futur quartier résidentiel s'intègre dans le paysage rural de la commune, tout en restant proches des commodités de l'agglomération arrageoise.

À la suite des négociations avec les propriétaires fonciers début 2024, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour élaborer une esquisse et un avant-projet présentés à l'automne. Le dépôt du permis d'aménager permettra un début des travaux à l'été 2025. Les premières ventes de parcelles, libres de constructeur et comprises entre 400 et 800 m², sont attendues pour l'hiver suivant.

Avec ce projet, Territoires Soixante-Deux crée un quartier résidentiel durable en milieu rural, alliant qualité de vie, respect de l'environnement et accès aux services. En accompagnant les communes rurales, la SEM contribue à leur développement et à leur attractivité.



Libercourt – Eco-Pôle Gare

Ce projet de renouvellement urbain lancé en 2016, s'est articulé autour de la création d'un pôle multimodal, du réaménagement des espaces publics, et de la construction d'un nouveau quartier d'environ 203 logements.

La première phase du projet, s'est achevée avec la livraison des derniers aménagements des accès au programme de logements individuels au Sud-Ouest de l'opération. Les ouvrages publics ont été officiellement remis en mai 2024 à la Communauté d'Agglomération Hénin- Carvin ainsi qu'à la collectivité. Sur le plan résidentiel, après un premier programme de 29 maisons mitoyennes en accession livré en 2021, deux programmes de logements collectifs portés par l'opérateur 3F Notre Logis ont obtenu leurs autorisations en 2022. Le lancement du chantier des 36 logements sociaux est prévu en 2025, suivi par celui de 53 logements en accession sociale et locatif intermédiaire. Dans un contexte économique peu favorable deux derniers îlots restent à ce jour à commercialiser les 55 logements collectifs en accession privée et les 250 m² de surface de commerce en rez-de-chaussée.

En un peu plus de 10 ans, les différentes interventions de la SEM ont permis de transformer la physionomie de ce secteur en un quartier résolument tourné vers l'avenir.



Méricourt – ZAC Ecoquartier

Depuis plus de quinze ans, la SEM mène la transformation d'une ancienne friche minière de 8 hectares en un quartier pluriel au cadre de vie de grande qualité. Organisée autour d'une coulée verte de 2,3 hectares, la diversité des formes architecturales se dévoilent de manière harmonieuse au sein du quartier. Au fil des années, le site s'est progressivement métamorphosé grâce à l'aménagement d'espaces publics, la création d'équipements collectifs : crèche, cantine, centre culturel, centre d'éducation populaire... et la réalisation de nombreux logements. 186 logements sont aujourd'hui habités et répondent aux besoins d'un large panel de population. Un des objectifs premiers pour la collectivité était de pouvoir créer un lieu de vie inclusif où la mixité sociale et intergénérationnelle font partie du quotidien. Tandis que les équipes du pôle aménagement ont organisé

cette année la rétrocession des ouvrages aux collectivités, le pôle construction de la SEM a finalisé la livraison de 105 logements collectifs, réalisés en VEFA pour le bailleur Flandre Opale Habitat. Les deux premiers programmes, composés d'un bâtiment collectif et de logements intermédiaires pour un total de 23 logements ont été livrés au dernier trimestre 2024. Les 82 logements restants viendront compléter l'offre au sein du quartier avec des livraisons prévues en avril et septembre 2025. Deux îlots restent encore à commercialiser : l'un destiné à accueillir environ 24 logements collectifs, l'autre une dizaine de logements individuels groupés. Au total, à quelques mois de la clôture de l'opération, ce sera environ 300 logements qui auront été réalisés sur cette opération.



Saint Martin Boulogne – Secteur Marlborough

Le secteur Marlborough constitue la dernière étape de la réalisation de la ZAC Multisites.

Lancé en 2019, le projet a débuté par le secteur de la Waroquerie, dont les espaces publics ont été remis à la collectivité en 2024. En 2022, le développement s'est poursuivi avec le secteur Marlborough, situé en lisière de la vallée du Denâcre,

Ce site accueillera à terme environ 245 logements dont la diversité favorisera la mixité sociale tout en atteignant une densité minimum de 30 logements par hectare.

La première phase a permis la viabilisation de 25 lots libres, de deux macro-lots destinés au logement, ainsi qu'une parcelle réservée à un équipement public. Une deuxième phase lancée mi-2024, comprend 17 lots libres et deux autres macro-lots. Une dernière tranche, commercialisée en novembre 2024, comprend 31 lots libres, et viendra clore les aménagements de cette ZAC multisites.

En parallèle, la SEM poursuit le développement de programmes en VEFA, pour lesquels la recherche d'un bailleur est actuellement en cours.

Ces derniers aménagements marqueront la clôture de cette concession.





La définition collective du projet stratégique, adoptée en septembre 2022 et élargie en 2023 pour intégrer la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), renforce la position de Territoires Soixante-Deux, aux côtés de la SPL de l'Artois et du GIE Villéam, en tant qu'opérateur de solutions aux problématiques des territoires.

C'est tout le sens de la formulation de la raison d'être, « Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires » qui a été affichée par ces dernières toute l'année 2024.

Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager : Les bases des métiers inscrits dans les objets sociaux de la SEM et de la SPL pour lesquels les équipes développent et maintiennent les niveaux de compétences indispensables pour assurer le niveau d'engagement des sociétés de la grappe d'outils.

Pour contribuer collectivement : c'est bien en développant l'agilité de l'Entreprise Publique Locale dans le panel d'outils mis en place par l'organisation territoriale que cette architecture trouve une efficacité collective.

Au dynamisme et à la transformation de nos territoires : Les Territoires des Hauts de France ont connu bien des crises, ils ont toujours su s'adapter, se transformer et conserver un dynamisme qui a permis de maintenir ses bassins de population, leur offrir des niveaux de services et d'équipements viables dans certaines régions.

Par ses savoir-faire, individuellement, collectivement, et au côté des autres acteurs mobilisés, l'ambition de la Territoires Soixante Deux est donc de résolument participer au déploiement local des politiques publiques et privées développées pour ce faire.

Il s'agira donc en 2025 de prolonger les orientations stratégiques arrêtées en 2024, en :

- Formalisant le plan d'actions RSE au niveau de la gouvernance en poursuivant collectivement la mise en place du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Poursuivant le déploiement de la grappe d'outils en maîtrisant les charges et en les équilibrant par les produits des rémunérations ;
- Formalisant la stratégie environnementale de la grappe d'outils (sobriété énergétique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité ...) ;
- Confortant et développant des partenariats locaux ;
- Formalisant une politique sociale commune aux sociétés de la grappe d'outils.



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

FICHE D'IDENTITE

◆ Forme juridique : Société d'Economie Mixte
◆ Siège social : 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin
◆ Capital : 33 198 880 €
◆ Date de clôture : 31/12
◆ Siret : 327 910 634
◆ Effectif moyen : 38 ETP
◆ Président : Christophe PILCH (représentant de la CAHC)
◆ Directeur général : Michel DENEUX
◆ % Détenion : Actionnaires publics (82,02%), actionnaires privés (17,98%)

Mission / Cœur de métier :
 ◆ Réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, réhabilitation d'immeubles.
 ◆ Réalisation d'étude.
 ◆ Promotion, location, exploitation, gestion immobilière.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :
 Détenion de 15,89% du capital social.
Représentants du Département dans la structure :
 Au Conseil d'Administration : Philippe DUQUESNOY et Cécile YOSBERGUE
 En Assemblée générale : Philippe DUQUESNOY

Contribution financière du Département :
 Détenion au capital : 5 273 920 €

Garantie d'emprunt : 1 emprunt garanti (CRD = 1 483 408 € au 31/12/2024)

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

◆ 124 actes de cession signés : soit 16 actes à vocation économique pour un montant de 6,7 M€ ; 89 actes de lots libres pour un montant de 5,1 M€ ; 14 actes de VEFA pour un montant de 22,5 M€ ; 4 actes de macro lots logements pour un montant de 4,7 M€ et 1 acte de patrimoine cédé pour un montant de 3,9 K€.

◆ 103 opérations soit 440 M€ de budgets cumulés en aménagement et 226 M€ de budgets cumulés en construction. 29 concessions d'aménagement, 18 opérations propres de lotissement, 30 opérations de VEFA à destination de bailleurs et 10 opérations de VEFA à destination de particuliers.

◆ 6 réunions du Comité stratégique / Comité d'engagement.
 ◆ 4 réunions du Conseil d'Administration.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

◆ Désignation de Maxime Carette en qualité de nouveau représentant permanent de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France.
 Reconduction de Christophe Pilch et Michel Deneux dans leurs fonctions de conseillers (dans le cadre du renouvellement des mandats des représentants de la SEM au sein de la SAS Axevie)
 Poursuite du mandat de Michel Deneux en qualité de Directeur Général pour une durée de 18 mois (soit jusqu'au 30 juin 2026).
 Révision du règlement intérieur du Conseil d'Administration (dans l'objectif de mieux répondre aux exigences actuelles de gouvernance et de s'assurer que les pratiques du Conseil soient conformes aux engagements pris dans le cadre du Pacte d'actionnaires).

◆ Validation des orientations stratégiques et réflexion plus générale en lien avec la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). La démarche RSE s'est consolidée au travers de la définition d'une raison d'être partagée « requalifier, construire, réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires » et s'est articulée autour de cinq piliers : gouvernance, économie, environnement, social et territoire. Un comité RSE a été créé, avec une charte dédiée et le déploiement d'indicateurs de suivi sur un horizon de 3 à 4 ans.

◆ Suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en 2023 sur la gestion de la SEM sur la période 2016-2021, un rapport de suivi des recommandations a été élaboré avec le détail des actions entreprises par la SEM. Ce rapport a été approuvé en CA et transmis aux collectivités actionnaires pour délibération dans leurs instances respectives

◆ Evolution de procédures contentieuses : 2 contentieux importants encore en cours.
 - Opération Opalopolis (commune d'Étapes sur Mer) les différentes procédures contentieuses sont toujours pendantes. La demande engagée auprès du tribunal administratif de Lille, le 19 août 2021, relative à la demande de résiliation du contrat de concession, n'a pas connu d'avancée en 2024. Le greffe du Tribunal Administratif a néanmoins informé la SEM d'une audience probable au 01^{er} semestre 2025. L'affaire portant sur l'annulation du permis d'aménager, qui oppose la SEM et la commune d'Étapes-sur-Mer au GDEAM, a quant à elle été renvoyée auprès de la Cour Administrative d'Appel le 13 janvier 2023, après arrêt du Conseil d'Etat du 11 octobre 2022. Le greffe de la Cour Administrative d'Appel de Douai a informé les parties qu'une audience se déroulera au 01^{er} semestre 2025.
 - Opération Hénin-Beaumont concernant les concessions d'aménagement « sud » : en septembre 2022 recours contre la modification du PLU prévoyant le déclassement des terrains en zone agricole. Le Tribunal Administratif de Lille a rouvert son instruction en 2024 et de nouveaux mémoires ont été échangés.
 L'Opération EHPAD de Fouquières-lez-Lens: le dernier contentieux, opposant la SEM à ses anciens conseils, est clos. Par suite d'une décision favorable à la SEM du Tribunal Judiciaire de Lille intervenue en septembre 2024, les parties ont convenu, de concert, de ne pas faire appel.

◆ Suite aux graves inondations qui ont touché le département du Pas-de-Calais durant l'hiver 2023, la SEM a fait preuve de solidarité en proposant un soutien opérationnel aux collectivités impactées.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Poursuite de la stratégie et du PMT 2023-2025 et prolonger les orientations stratégiques arrêtées en 2024 ;
 Formaliser le plan d'actions RSE au niveau de la gouvernance, poursuivre la mise en place du dispositif de contrôle interne et gestion des risques ;
 Formaliser la politique sociale ;
 Poursuivre le déploiement de la grappe d'outils en maîtrisant les charges et en les équilibrant par les produits des rémunérations ;
 Formaliser la stratégie environnementale de la grappe d'outils (sobriété énergétique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité) ;
 Conforter et développer des partenariats locaux.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024		COMPTE DE RÉSULTAT 2024
Actif immobilisé : 4 446 872 €	Capitaux propres : 23 419 734 €	Chiffre d'affaires : 72 892 358 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 137 278 867 €	Total des dettes : 116 844 454 €	Valeur ajoutée : 937 001 €
Trésorerie nette : 2 771 414 €	Total bilan : 144 785 398 €	Excédent brut d'exploitation : - 2 151 919 €
RATIOS 2024		Résultat d'exploitation : - 864 861 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 56%		Résultat financier : 265 418 €
Durée apparente de la dette : (non déterminable - CAF négative)		Résultat exceptionnel : 1 045 917 €
Rentabilité des capitaux propres : +1,9%		Résultat de l'exercice : 446 473 €
Taux de rentabilité net : +0,6 %		Capacité d'autofinancement : - 855 404 €
Ratio d'activité : +65,7 %		Total des produits : 66 843 663 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 15 jours		Financement du Département (€ & %) : 0 euro
Fond de roulement : 65 875 118 €		
Besoin en fonds de roulement : 63 103 704 €		



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)**

PAS-DE-CALAIS TOURISME

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

**ANNEE
2024**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais

ENSEMBLE, CONSTRUISONS UN TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE

En 2024, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a renforcé son engagement pour un tourisme durable et responsable, aligné avec notre vision stratégique. Les actions menées en 2024 se sont concentrées sur trois objectifs majeurs pour accroître l'attractivité du département tout en respectant les principes du développement durable.

Promouvoir les destinations et le tourisme durable

La stratégie « Sélection Grandir Ensemble » incarne l'engagement de l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour un tourisme innovant et de qualité. Nous avons organisé des rencontres thématiques, accompagné des prestataires et valorisé les initiatives éco-responsables. 20 nouveaux partenaires ont rejoint le réseau. Nos campagnes ciblées ont renforcé la visibilité de nos destinations phares : Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens, attirant de nouvelles clientèles et fidélisant les visiteurs.

Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires

Nous avons soutenu les intercommunalités dans la mise en œuvre de stratégies de développement touristique durable par la Responsabilité Sociétale des Entreprises développée auprès des offices de tourisme. Par le démarrage du projet Interreg 3ST, l'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme se forme à l'accompagnement vers la labellisation « Green Destinations ». L'adhésion à « Flux Vision Tourisme » permet désormais de partager des données de fréquentation touristique, aidant à la gestion des flux.

Soutenir les porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

Grâce à la plateforme « France Tourisme Observation », l'agence Pas-de-Calais Tourisme fournit des données précieuses pour mieux comprendre les dynamiques touristiques, et ainsi accompagner les porteurs de projets privés et publics de manière plus pertinente pour leurs entreprises. Parallèlement les porteurs de projets sont sensibilisés aux enjeux de la transition écologique et des initiatives innovantes via le Fonds Tourisme Durable de l'ADEME et les contrats de rayonnement touristique de la Région Hauts-de-France ont pu émerger.

En conclusion, 2024 a marqué des avancées significatives dans notre démarche de tourisme durable. Nous sommes fiers des résultats obtenus et déterminés à poursuivre nos efforts pour faire du Pas-de-Calais une destination de référence en matière de tourisme responsable.

Ensemble, construisons un avenir où le tourisme rime avec durabilité, innovation et qualité.

Philippe DUQUESNOY

Président de l'agence Pas-de-Calais Tourisme



Depuis 1965, l'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne les acteurs du tourisme, met en valeur la diversité et la richesse des territoires du département, crée des expériences inoubliables pour les visiteurs et fait du Pas-de-Calais une destination touristique incontournable.

Située à Wimille, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (agence Pas-de-Calais Tourisme) rayonne sur l'ensemble du Pas-de-Calais. Depuis 2012 et l'inauguration du musée du Louvre-Lens, la mission d'ingénierie Autour du Louvre-Lens est venue renforcer l'équipe.

Organisme associé du Département, l'agence Pas-de-Calais Tourisme prépare et met en œuvre les politiques de développement et de promotion touristiques du Département. Elle est organisée sous la forme d'une association loi 1901 depuis sa création.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme contribue au développement du tourisme en accompagnant les territoires et les porteurs de projets touristiques privés et publics, en assurant le suivi des politiques en matière d'aides à l'hébergement et aux équipements, en proposant des ateliers ou des séances de créativité aux prestataires touristiques dans le cadre de sa stratégie marketing « Sélection Grandir Ensemble ».

L'agence Pas-de-Calais Tourisme mène des actions de promotion, de communication et de commercialisation auprès du grand public et des professionnels du tourisme en France, en Grande-Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas.

Afin de renforcer le positionnement du Pas-de-Calais comme destination incontournable, l'agence Pas-de-Calais Tourisme affirme son identité et valorise les 3 territoires :

- ◆ Grande Côte d'Opale
- ◆ Campagne & Marais
- ◆ Autour du Louvre-Lens.

Ce positionnement sert 3 ambitions :

- ◆ Exceller dans l'accueil de nos visiteurs et satisfaire leur envie d'expériences inoubliables ;
- ◆ Parfaire l'accompagnement des acteurs privés et publics du tourisme ;
- ◆ Apporter aux territoires des compétences qui complètent utilement celles existantes localement.

Ce faisant, l'agence Pas-de-Calais Tourisme renforce l'attractivité du département et contribue à l'enrichissement de l'offre touristique de la destination régionale Hauts-de-France.

MISSIONS

L'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne les territoires, les acteurs et les filières touristiques, par :

- ◆ La mise en réseau des hébergements et des sites touristiques dans le cadre de la stratégie « Sélection Grandir Ensemble » ;
- ◆ La mise en œuvre de projets européens dans le cadre des programmes transfrontaliers Interreg ;
- ◆ La promotion de la destination via les éditions : guide et carte touristiques du Pas-de-Calais... et le web : réseaux sociaux, sites Internet grand-public et dédié aux professionnels ;
- ◆ L'organisation des relations presse multi-marchés ;
- ◆ La commercialisation de séjours à destination des groupes ;
- ◆ Le développement des filières : le cyclotourisme, la randonnée pédestre, la gastronomie, le tourisme de mémoire, le golf, les sports de nature...
- ◆ L'accompagnement des porteurs de projets touristiques privés et publics ;
- ◆ L'organisation de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- ◆ L'animation du réseau des « Greeters ».

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

L'agence Pas-de-Calais Tourisme agit dans le cadre d'une « convention d'objectifs et de partenariat 2023 – 2027 » signée avec le Département.

Ce texte a été adopté par le conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme en date du 27 janvier 2023, puis par la Commission Permanente du Conseil départemental lors de sa séance du 27 février de cette même année.

La convention est déclinée en 3 objectifs stratégiques comprenant chacun 4 objectifs opérationnels :

- ◆ Objectif stratégique 1 : Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale ; Campagne & Marais ; Autour du Louvre-Lens en déclinant la stratégie de tourisme durable Grandir Ensemble ;
- ◆ Objectif stratégique 2 : Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable ;
- ◆ Objectif stratégique 3 : Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable.



ORGANISATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, composé de 26 membres de droit est organisé en 3 collèges :

- ◆ Un collège des membres désignés par le Conseil départemental du Pas-de-Calais : 13 conseillers départementaux sont ainsi désignés, dont le président M. Philippe DUQUESNOY et M. François LEMAIRE vice-président en charge de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire, du tourisme et attractivité territoriale.
- ◆ Un collège des membres représentant les professions et les métiers du tourisme, composé de 7 membres désignés parmi les organismes socio-professionnels, dont un représentant des CCI territoriales, l'Union des Méfiers et des Industries de l'Hôtellerie, la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein-Air, Gîtes de France Pas-de-Calais, Clévacances Pas-de-Calais, Accueil Paysan, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Ils disposent chacun d'une voix délibérative.
- ◆ Un collège des territoires, composé de 6 membres désignés et disposant chacun d'une voix délibérative : le président de Hauts-de-France Tourisme, 5 offices de tourisme désignés au sein de la commission d'animation des offices de tourisme, à raison de 3 administrateurs et de 2 cadres.

Le conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2024 : les 24 janvier, 12 avril, 8 novembre.

Une modification des statuts a été faite lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2024 visant à permettre l'organisation des réunions des instances délibérantes en visioconférence, en présentiel et mixte.

MOYENS FINANCIERS

ET RESSOURCES HUMAINES

En 2024, le Département a subventionné le fonctionnement et les actions de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à hauteur de 2 600 000 €.

L'agence optimise la portée de ses budgets et actions par :

- ◆ Des partenariats avec les socioprofessionnels, les offices de tourisme et les intercommunalités du département ;
- ◆ A l'échelle régionale, par la définition de convergence entre les agences départementales de développement touristique et Hauts-de-France Tourisme ;
- ◆ Par des réponses aux appels à projets européens dans le cadre de la programmation Interreg ;
- ◆ Par des réponses aux appels à manifestation d'intérêt de l'Etat dans le cadre du plan « Destination France » : Atout-France, ADEME...

UNE EQUIPE DE 26 SALARIES, ORGANISEE EN 4 POLES

Direction :

- ◆ Diana HOUNSLOW, directrice ;
- ◆ Céline TRIPLET, assistante de direction et animatrice de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- ◆ Sébastien TRUQUET, responsable administratif et financier.

Pôle ingénierie - accompagnement :

- ◆ Jean-Marie JUTS, directeur-adjoint
- ◆ 6 collaboratrices :
1 responsable de projets et animatrice du Fonds Tourisme Durable de l'ADEME ; 2 chargées de l'accompagnement des prestataires de l'hébergement et du classement des meublés de tourisme ; 1 technicienne pour les projets européens ; 1 conceptrice multimédia et accompagnatrice des offices de tourisme, 1 animatrice du cyclotourisme.

Pôle marketing :

- ◆ Valérie SOBIERAJSKI, responsable du pôle marketing
- ◆ 11 collaborateurs : 1 chargé d'accueil ; 3 chargés de commercialisation ; 4 chargés de promotion et relations presse ; 1 chargée de promotion groupes et randonnée pédestre ; 1 web master ; 1 community manager.

Mission Autour du Louvre-Lens :

- ◆ Norbert CROZIER, directeur
- ◆ 3 collaboratrices : 1 chargée de projets ; 1 chargée de communication ; 1 manager du programme créatif et innovation touristique.

Au cours de l'année 2024, trois collaborateurs ont quitté l'agence Pas-de-Calais Tourisme, en avril, septembre, décembre. Ces personnes n'ont pas été remplacées.

A fin 2024, l'effectif de l'agence Pas-de-Calais Tourisme est donc de 23 salariés.

Trombinoscope de l'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme avec le Président Philippe DUQUESNOY en début 2024



BILAN DES ACTIONS 2024

I. Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale; Campagne et Marais; Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable « Sélection Grandir Ensemble »

Stratégie « Sélection »

Le réseau Sélection Grandir Ensemble s'est élargi en 2024 de 20 nouveaux prestataires : 4 activités de loisirs, 7 hébergements, 8 équipements, 1 restaurant. Le réseau compte à fin 2024, 80 prestataires.

Engagés dans les 3 domaines suivants : la qualité, l'éco-responsabilité, un parcours-client enrichi d'expériences, les prestataires Sélection ont bénéficié d'une présence accrue sur le site Internet de Pas-de-Calais Tourisme.

Une réflexion a été engagée en fin d'année afin de davantage recruter, de renforcer le besoin d'accompagnement des prestataires, d'animer pleinement le réseau.

Offre de services

aux prestataires « SELECTION »

Les prestataires « SELECTION » bénéficient d'un kit numérique de communication pour valoriser leurs recommandations et leur appartenance au réseau. Ils sont invités à participer à deux rencontres annuelles, véritables moments d'échanges et de formation.

En 2024, les 2 thèmes retenus des rencontres ont été :

- En juin : intelligence artificielle et tourisme (52 participants)
- En novembre : présentation des tendances et des clientèles du marché du Benelux (67 prestataires).

Visibilité du département

sur les marchés prioritaires

La stratégie de promotion touristique du Département s'articule autour de deux axes : un ciblage des marchés ; une approche marketing structurée.

- Ciblage des marchés

Les marchés prioritaires sont les régions françaises des Hauts-de-France, du Grand-Est, de la Normandie ; les clientèles étrangères de proximité : Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne.

En 2024, un travail a été mené sur les deux marchés néerlandophone (séjours de nature, patrimoine, courts séjours) et britannique (golfeurs, amateurs de courts séjours en bord de mer et à la campagne).

- Une approche structurée

Quatre outils principaux sont déployés dans ce cadre :

Les éditions

En 2024, 4 supports ont été édités :

- Le guide touristique français en 20 000 exemplaires
- La carte touristique en 30 000 exemplaires
- Le guide rando-cyclo en 15 000 exemplaires
- L'agenda des manifestations, en version numérique uniquement et diffusé via le site Internet, la newsletter de Pas-de-Calais Tourisme et les réseaux sociaux.

La distribution de la documentation se fait auprès des offices de tourisme du département et des départements limitrophes durant toute l'année et au cours de 4 bourses d'échanges à destination des offices de tourisme et des hébergeurs du Pas-de-Calais : terrains de camping ; locations de vacances ; hôtels ; hébergements collectifs...

Les relations presse

- **Presse française** : Pas-de-Calais Tourisme a publié un dossier et deux communiqués de presse dont un « post-inondations » pour rassurer les visiteurs et accueilli un total de 20 journalistes et influenceurs. En termes d'impact, ce sont 4 émissions de télévision, 4 diffusions de radios nationales, 27 articles publiés dont 10 en ligne.
- **Presse anglophone** : deux dossiers de presse ont été réalisés en cohérence avec les tendances observées du marché britannique : un grand intérêt pour la gastronomie et un engouement croissant pour le cyclotourisme. Le tourisme de mémoire et historique (WW1 et WW2) et les séjours « bien-être » restent des fondamentaux. En termes d'impact, ce sont 22 journalistes en individuel qui ont été accueillis en 2024.
- **Presse néerlandophone** : les thématiques phares sont le tourisme de nature et le cyclotourisme, notamment LA VELOMARITIME, les séjours en famille, la gastronomie et le terroir. En termes d'impact, ce sont 10 accueils presse en individuel organisés et un tournage télévisé national réalisé.
- **Evénements presse internationaux** : L'agence Pas-de-Calais Tourisme a participé à 6 rencontres de la presse internationale à Londres, Amsterdam, Glasgow.

Le numérique

En 2024, la stratégie numérique de Pas-de-Calais Tourisme a poursuivi sa transformation en s'appuyant sur l'optimisation de ses plateformes digitales, conçues pour mieux répondre aux attentes des visiteurs et valoriser le département. Le site professionnel a également été enrichi pour améliorer l'information des partenaires. L'agence a amplifié sa présence sur les réseaux sociaux, notamment Instagram, Facebook, LinkedIn, Pinterest en diversifiant les formats : vidéos, réels, stories. Elle a aussi renforcé l'usage de l'outil d'envoi des newsletters. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une logique d'attractivité et de fidélisation, avec une attention particulière portée à l'analyse des données de fréquentation et d'engagement pour ajuster les actions en continu.

En termes d'impact, la fréquentation des 7 principaux sites web de Pas-de-Calais Tourisme a progressé de 141 % pour les visites et de 94 % pour les pages vues.

La commercialisation

L'année 2024 a été marquée par une dynamique en progression et des contrastes entre segments.

Si l'activité groupes est en légère hausse, le segment individuel enregistre une baisse en nombre de contrats et une stabilité du chiffre d'affaires. Les principales opérations ont été :

- Des actions de promotion vers la clientèle groupes : workshop au musée de la bande dessinée de Bruxelles, club national Destination Groupes d'ADN Tourisme (le département est classé 7^e en volume d'affaires sur les 35 destinations du club)
- Des actions directes du service réservation : envois de mailing à l'occasion de la réouverture de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes à Arques, envoi de la brochure « Groupes dans le Pas-de-Calais » à 5 600 prescripteurs de voyages et séjours, refonte du site « Groupes ».
- Développement de partenariats stratégiques : une collaboration renforcée avec Nausicaa, publicité auprès de l'Agence Nationale des Retraités et Personnes Agées, présentation aux comités d'entreprises en partenariat avec l'ANCV, mise en avant des séjours scolaires par la présence dans la brochure et site web : « Classe découverte ».

II. Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

Stratégies territoriales du tourisme

L'accompagnement des territoires pour en faire des destinations touristiques responsables a été redéfini en 2024, selon les 3 axes suivants :

- La transition de la marque Qualité Tourisme vers le label Destination d'Excellence pour les offices de tourisme. Globalement de nouveaux critères « développement durable » sont apparus
- La proposition d'un accompagnement « Responsabilité Sociétale des Entreprises » pour les offices de tourisme. En 2024, cet accompagnement s'est concrétisé pour les offices de tourisme du Montreuillois dans le cadre de la préparation au label GREEN DESTINATIONS
- La définition d'une seconde génération de Schémas d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI).

L'année 2024 est également marquée par :

- Le rendu final du SADI 7 Vallées, dernier territoire du département à se doter de cet outil stratégique du parcours-client
- L'accompagnement de la communauté de communes de la région d'Audruicq pour la création d'un office de tourisme intercommunal.

Territoires et sites à enjeux spécifiques

Grand Site de France – Les Deux-Caps

Dans le cadre du renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps, l'équipe-projet « Hôtellerie de plein-air durable et de qualité » a terminé la phase de visite-conseil des terrains de camping publics et privés du futur périmètre du Grand Site. Ce sont ainsi 9 terrains de camping qui ont été visités et conseillés par une équipe dédiée composée du CAUE, du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, du Département et de Pas-de-Calais Tourisme.

Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO)

En 2024, Pas-de-Calais Tourisme est impliquée dans deux démarches du PNRCMO :

- GEOPARK : dans ce cadre, une visite-test suivie d'une séance de retour d'expérience a été organisée par le Groupe des Carrières du Boulonnais
- La réserve de Biosphère du marais audomarois : cartographie des acteurs.

Canal Seine Nord-Europe (CSNE)

La Société du Canal Seine Nord-Europe, Hauts-de-France Tourisme, Oise Tourisme, Somme Tourisme, Pas-de-Calais Tourisme et le Département du Nord se sont engagés par une convention de partenariat à « Réussir la mise en tourisme du CSNE ». Dans le cadre d'une table ronde organisée pour la signature de cette convention, le 9 octobre 2024, l'agence Pas-de-Calais Tourisme est intervenue sur la thématique : « Mettre en convergence les stratégies touristiques territoriales ».

Autour du Louvre-Lens

En 2024, la stratégie Autour du Louvre-Lens a été redéfinie selon les axes suivants :

- Attractivité et qualification de la destination marquée par le dépôt du projet « Tourisme Lab II » dans le cadre du programme INTERREG VI France Wallonie Vlaanderen ; le pilotage d'un projet de camping éphémère sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle, les 22 et 23 juin ; une opération de traitement du dernier kilomètre vers le Centre Historique Minière de Lewarde ; la réalisation d'une campagne de communication : « L'échappée noire », opération couplée à une campagne de notoriété de la destination et des sites miniers UNESCO ; les différentes opérations du projet « Storytooling » dans le cadre du programme Europe Créative, et notamment l'exposition photo au siège du Département, en novembre et décembre.
- L'adaptation de la filière du tourisme par l'innovation : il s'agit de construire des expériences touristiques par une démarche design. Dans ce cadre, plusieurs opérations ont été réalisées dont : deux expérimentations de mobilité douce sur les territoires de Béthune-Bruay et de Lens-Liévin ; de l'édition de la deuxième édition du « Voyage au centre de la tech », organisée à Nausicaa, sur le thème du biomimétisme ; du concept de communication décalée autour du personnage « Ernest, le pigeon voyageur », acteur d'une promotion de la destination.
- L'organisation d'évènements et de conférences, notamment la participation au colloque international « Tourisme et itinérance » organisé par l'Institut de Recherche et d'Enseignement du Tourisme à l'Université de la Côte d'Opale à Boulogne-sur-Mer.

Territoires du département dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France

Le Département et Pas-de-Calais Tourisme sont signataires des contrats de destination touristique avec la Région Hauts-de-France et les territoires (EPCI et offices de tourisme).

Au cours de l'année 2024, trois séances officielles de signatures ont eu lieu pour :

- « Montreuillois, aux origines de la Côte d'Opale »
- « Lens-Liévin – Hénin-Carvin »
- « Arras Pays d'Artois ».

Opération « Fleurir le Pas-de-Calais »

L'année 2024 a été marquée par deux opérations principales :

- Une demi-journée d'échanges sur la taille des arbustes, en partenariat avec Hauts-de-France Tourisme
- La création et la publication d'un guide : « Valoriser l'espace public », en partenariat avec le CAUE.

III. Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

Le club des observateurs du tourisme créé fin 2024 travaillera sur les outils et / ou les études nécessaires à la définition d'un tourisme responsable. L'observation du tourisme redéfinie dans sa gouvernance départementale servira à un accompagnement amélioré des porteurs de projets touristiques.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques privés

L'année 2024 est marquée par la fin du dispositif Fonds Tourisme Durable de l'ADEME animé par Pas-de-Calais Tourisme en 2023 et 2024.

Sur cette dernière année, 12 porteurs de projets ont été rencontrés et 7 projets validés par l'ADEME.

Dans le cadre du dispositif de la Région Hauts-de-France, l'agence Pas-de-Calais Tourisme est associée aux visites et accompagnements : en 2024, ce sont 12 projets qui ont bénéficié d'un accompagnement dédié, suivi d'un soutien financier de la Région.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques publics

Dans le cadre du dispositif départemental, « #DESTINATION62, pour un tourisme qui nous ressemble », Pas-de-Calais Tourisme a rendu 9 avis sur les projets publics et associatifs ayant bénéficié de l'aide financière du Département.

Qualification de l'offre

Pas-de-Calais Tourisme a une activité soutenue dans la qualification de l'offre pour des clientèles bien identifiées. En 2024 :

- 23 équipements ont été marqués ACCUEIL VELO (nouveau et renouvellement)
- 33 équipements ont été visités et 11 ont reçu le label TOURISME & HANDICAP. Les aménagements réalisés par EDEN62 à la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye ont ainsi été audités par le binôme APF France Handicap et Pas-de-Calais Tourisme.
- 333 meublés de tourisme ont été classés, dont 115 sont des renouvellements.

Guides et publications sont conçus et diffusés auprès des porteurs de projets. Ainsi en 2024, un guide « Accueillir les cyclo touristes » a été proposé.

Une collection de guides Tourisme & Handicap à destination du grand public est disponible.

Accompagnement de filières

Pas-de-Calais Tourisme valorise prioritairement les filières suivantes, en développement, en promotion et dans la mise en marché :

- La randonnée pédestre
- Le cyclotourisme
- Les sports de nature
- Le tourisme golfique
- Le tourisme de mémoire.

Les perspectives 2025 ci-dessous ont été présentées et approuvées lors du conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme du 23 janvier 2025.

I. Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale; Campagne et Marais; Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable « Sélection Grandir Ensemble »

Stratégie « Sélection »

Dans le cadre de la stratégie Sélection Grandir Ensemble, il s'agira de recenser et valoriser des offres durables, puis de les intégrer sur le site grand public de Pas-de-Calais Tourisme avec une navigation optimisée pour les visiteurs cherchant des séjours et activités responsables. Ainsi un objectif de création de 62 expériences durables sera recherché : proximité des gares SNCF, séjours « zéro voiture »...

Visibilité du département sur les marchés prioritaires

L'enjeu principal est de positionner le département comme une destination durable, notamment pour les saisons automne-hiver 2025-2026 sur les marchés prioritaires : France, Royaume-Uni, Benelux.

Les accueils presse seront de type immersif en invitant journalistes, blogueurs et influenceurs à découvrir des séjours organisés autour des thématiques nature, gastronomie locale, patrimoine.

Offre de services aux prestataires « SELECTION »

L'offre de services d'accompagnement des prestataires sera adaptée à cette stratégie d'un tourisme durable : mise en place d'ateliers interactifs afin d'acquérir des compétences pour construire une offre durable, dès la conception des activités et séjours, communication responsable pour apprendre à valoriser son engagement écoresponsable, accompagnement personnalisé afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration Objectif Développement Durable.

Commercialisation

Il s'agira de concevoir une promotion mieux ciblée : campagnes marketing dédiées aux réseaux de seniors et aux établissements scolaires et de participer à des salons spécialisés : éducation, tourisme senior...

Le soutien à la mise en marché sera renforcé selon les deux axes suivants :

- Le tourisme d'affaires et événementiel
- L'accompagnement des offices de tourisme dans le développement de produits touristiques éco-conçus.

II. Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

Une étude de la perception du tourisme par les résidents du département a été réalisée. Les résultats seront communiqués tout au long de l'année 2025, selon les 3 destinations. L'acceptation du tourisme par les habitants est, en effet un marqueur fondamental d'une destination touristique durable.

Stratégies territoriales du tourisme

La deuxième génération des Schémas d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) sera mise en œuvre. Cette seconde génération s'inspirera des réflexions d'un groupe de travail national des experts des SADI auquel l'agence Pas-de-Calais Tourisme participe activement. Les ressources de l'intelligence artificielle et l'accélération de la transition écologique du tourisme seront au cœur des actions.

Le déploiement des actions du projet INTERREG : « 3ST : accélérer la durabilité de l'activité touristique par le développement des compétences » dans les destinations du Montreuillois (recherche du label GREEN DESTINATIONS) et du Grand Site de France Les Deux-Caps contribuera à la mise en œuvre de cette stratégie.

Territoires et sites à enjeux spécifiques

Les trois territoires concernés sont :

- Le Grand Site de France Les Deux-Caps : il s'agira pour Pas-de-Calais Tourisme de suivre l'évolution du dossier de candidature au renouvellement du label, en introduisant les notions de séjours et produits touristiques responsables et de gestion des flux de fréquentation.
- Le canal Seine Nord-Europe : dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société du Canal Seine Nord-Europe, il s'agira de réaliser un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information « pendant le déroulement du chantier », en partenariat avec les 2 offices de tourisme concernés : Arras Pays d'Artois et Cambrésis Tourisme.
- Autour du Louvre-Lens : dans le cadre du programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen, le projet « Tourisme Lab II » sera lancé avec pour objectifs principaux : la création de produits expérientiels innovants et la montée en compétence des acteurs touristiques locaux pour monter ce type de séjours. Une conférence de type « Voyage au centre de la tech » aura lieu en mars 2025 autour de récits sur le tourisme des années 2040.

Territoires du département dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France

Au cours de l'année 2025, 4 nouveaux contrats de destination touristique devraient être délibérés : « Grand Boulonnais », « Lys-Artois », « Calaisais », « Pays de Saint-Omer ». Dans le cadre de ces contrats, Pas-de-Calais Tourisme s'engage sur des actions tels que : l'observation, l'accompagnement des offices de tourisme notamment à la Responsabilité Sociétale des Entreprises, la qualification des hébergements et des équipements aux marques et labels d'Etat : TOURISME & HANDICAP, ACCUEIL VÉLO, DESTINATION D'EXCELLENCE...

III. Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

Accompagnement des porteurs de projets touristiques privés

Avec la fin du dispositif Fonds du Tourisme Durable de l'ADEME, les porteurs de projets privés disposeront de plusieurs outils d'accompagnement et financiers :

- Le dispositif régional inscrit dans les contrats de destination touristique
- Les différents programmes territoriaux LEADER
- Le dispositif d'accélération des compétences pour un tourisme durable du projet INTERREG 3ST.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques publics

Les porteurs de projets publics, outre les dispositifs précédents pourront être accompagnés dans le cadre de la délibération du Département : « #DESTINATION62, pour un tourisme qui nous ressemble ».

Qualification de l'offre

3 temps forts sont prévus au cours de l'année 2025 :

- Un séminaire de décryptage de la loi du 19 novembre 2024 sur la régulation des meublés de tourisme. C'est le thème central du congrès de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques des 25, 26, 27 juin 2025 au Touquet-Paris-Plage
- Une rencontre ACCUEIL VELO
- Une rencontre TOURISME & HANDICAP.

Accompagnement de filières

Outre les filières classiquement accompagnées par Pas-de-Calais Tourisme, deux filières complémentaires feront l'objet d'une attention nouvelle :

- Le tourisme équestre notamment sur la Route européenne d'Artagnan
- Le tourisme d'affaires.

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Association ◆ Siège social : 26-28 Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE ◆ Fonds propres : 1 093 721 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 325 920 080 00042 ◆ Effectif moyen : 23 salariés à fin 2024 ◆ Président : Philippe DUQUESNOY (Conseiller départemental) ◆ Directrice : Diana HOUNSLOW 	<p>Mission / cœur de métier :</p> <p>L'agence a pour objet la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du Département. De manière plus précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle promeut le département en s'appuyant sur les valeurs de chacune des trois grandes destinations du Pas-de-Calais : Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens. - Elle accompagne les offices de tourisme, les porteurs de projets, les prestataires dans le sens d'un tourisme responsable - Elle contribue à la valorisation de filières touristiques stratégiques pour le département, notamment l'itinérance douce.
--	--

Liens avec le Département

<p>Niveau de représentation du Département :</p> <p>Représentation au Conseil d'Administration : 13 membres sur 26 (50 %)</p> <p>Représentants du Département dans la structure :</p> <p>13 titulaires : Philippe DUQUESNOY, Bertrand PETIT, Jean-Luc DUBAËLE, Cécile YOSBERGUE, François LEMAIRE, Olivier BARBARIN, Benoit ROUSSEL, Brigitte PASSEBOSC, Maïté MULOT-FRISCOURT, Philippe FAIT, Claude BACHELET, Etienne PERIN, Steeve BRIOIS.</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>BP 2025 : 2 340 000 € BP 2024 : 2 600 000 €</p> <p>Conventions :</p> <p>Convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 signée le 3 avril 2023</p>
---	--

ACTIVITES

CHIFFRES-CLES 2024

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Données économiques : 18 offices de tourisme, 142 hôtels classés, 130 terrains de camping classés, 1 673 meublés de tourisme classés, 7 villages de vacances classés, 5 résidences de tourisme classées, 3 auberges collectives classées (« auberges de jeunesse »), 3 ports de plaisance maritimes, 11 stations classées de tourisme, 47 500 résidences secondaires (soit 6,5 % du parc total de logements du département). ◆ Données de fréquentation des hébergements touristiques : En 2024, le département a enregistré un total de 25 309 000 nuitées marchandes et non marchandes, en léger recul par rapport à 2023 (25 770 000). 47 % de ces nuitées sont des nuitées étrangères. ◆ Fréquentation et top 5 des équipements en 2024 : Nausicaa : 920 000 visiteurs, Parc d'Ohain : 700 000 visiteurs, Musée du Louvre-Lens : 400 600 visiteurs, Bagatelle : 345 000 visiteurs), Hélicéa : 331 300 visiteurs. ◆ Qualité du cadre de vie : 176 communes inscrites dans la démarche « Fleurir le Pas-de-Calais » et 70 communes labellisées : 4 Fleurs : 8 ; 3 Fleurs : 13 ; 2 Fleurs : 25 ; 1 Fleur : 24. 	<p>◆ Données de l'ADRT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 nouveaux prestataires touristiques ont rejoint le réseau « Sélection Grandir Ensemble » ; - Edition de 3 supports papier : 20 000 guides touristiques, 30 000 cartes touristiques, 15 000 guides rando-cyclo ; - Réseaux sociaux : 145 912 fans sur les pages Facebook française, néerlandophone et anglophone (+ 945 / 2023), 29 705 abonnés sur Instagram (+ 1 571 / 2023), 3 250 abonnés sur LinkedIn (+1 827 / 2023) ; - Retombées presse principales : 4 émissions de télévision, 4 diffusions de radios nationales, 10 articles en ligne sur le web, 17 articles publiés dans la presse écrite ; - Ventes de séjours : 355 contrats signés dont 124 contrats pour groupes et 231 contrats individuels ; - 33 accompagnements en ingénierie touristique auprès des porteurs de projets, dont 12 en faveur d'un tourisme durable (Fonds Tourisme Durable de l'ADEME qui s'est achevé au dernier trimestre 2024) ; - 21 accompagnements de territoires en faveur de leur développement touristique durable.
--	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En 2024, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a organisé plusieurs évènements et conférences afin d'assurer une meilleure visibilité de ses actions. On pourra retenir les évènements suivants :

- Evènements Sélection Grandir Ensemble, sur les thématiques : « Intelligence artificielle & tourisme » ; « Tendances et clientèles du marché du Benelux » ;
- Voyage au centre de la tech N° 2 : « Un voyage bio-inspiré au service du tourisme durable » ;
- Lancement du club départemental des observateurs de l'activité touristique ;
- Remise des prix des Villes et Villages fleuris.

Plusieurs évènements sont, par ailleurs programmés dès le début de 2025, parmi lesquels :

- Voyage au centre de la tech N° 3 : « Un voyage en 2040 pour imaginer le tourisme de demain » ;
- Rencontre sur le thème : « Professionnels du tourisme : adoptez les bonnes pratiques pour une destination durable », en partenariat avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois et Véolia.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ La stratégie 2025 de l'agence Pas-de-Calais Tourisme se définit autour des notions d'adaptation de la filière touristique à la transition écologique par l'innovation ;
- ◆ Réorganisation interne : 2025 et début 2026 seront marqués par :
 - L'arrêt de la mission Autour du Louvre Lens qui engendrera le licenciement de 4 salariés ;
 - Le départ à la retraite de la directrice qui sera remplacée en interne ;
 - Le départ à la retraite du directeur adjoint en mars 2026.
- ◆ Si ces départs ne sont pas remplacés, au début de l'année 2026, l'effectif total de l'agence Pas-de-Calais Tourisme sera de 17 salariés.

COMPTES en EUROS

BILAN 2024		COMPTE DE RESULTAT 2024
Actif immobilisé : 83 281 €	Capitaux propres : 1 093 721 €	Chiffre d'affaires : 75 161 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 455 548 €	Total des dettes : 432 391 €	Valeur ajoutée : - 1 178 449 €
Trésorerie : 1 188 622 €	Total du bilan : 1 739 356 €	Excédent brut d'exploitation : - 349 183 €
RATIOS 2024		Résultat d'exploitation : - 25 521 €
Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable		Résultat financier : 1 153 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : - 673 €
Rentabilité des capitaux propres : - 2,3 %		Résultat de l'exercice : - 25 041 €
Taux de rentabilité net : - 33,3 %		Capacité d'autofinancement : 93 694 €
Ratio d'activité : 2,2 %		Total des produits : 3 153 457 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 135 jours		Financement du Département (€ et %) : 2 600 000 € soit 82,45 %
Fonds de roulement : 1 211 778 €		
Besoin en fonds de roulement : 23 157 €		

Date de mise à jour des données : 11/07/2025



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •





**Arena Stade Couvert
Liévin**



**Rapport
d'activité 2024
Des établissements
publics et organismes
associés (EPOA)**

ARENA STADE COUVERT





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de l'Aréna Stade Couvert

L'année 2024 s'est inscrite dans une dynamique particulièrement forte pour l'Aréna Stade Couvert de Liévin. L'accueil de la délégation olympique et paralympique des Pays-Bas durant l'été a marqué un temps fort de notre programmation, et témoigne de notre capacité à conjuguer haut niveau sportif, innovation et ouverture internationale.

Dans ce contexte, la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024 a constitué un puissant levier pour renforcer la notoriété de notre équipement et affirmer son rôle stratégique au sein du paysage sportif national. Tout au long de l'année, l'Aréna a accueilli une programmation variée, équilibrée et ambitieuse, à l'image du meeting international d'athlétisme, toujours en tête des rendez-vous mondiaux indoor, et à nouveau marqué par une performance exceptionnelle. Le Triathlon Indoor Coupe du Monde, les 50 km nocturnes, l'Arena Trail, ou encore les nombreuses compétitions UNSS ont illustré notre engagement pour un sport ouvert à tous.

La programmation culturelle a confirmé sa montée en puissance, mêlant têtes d'affiche nationales et artistes populaires, tandis que des événements emblématiques avec les concerts de Patrick Bruel, Renaud, Frédéric François, les hommages à Queen, et l'incontournable élection de Miss Nord-Pas-de-Calais, ont rassemblé un large public dans une ambiance festive et populaire.

L'Aréna a su confirmer sa place comme lieu d'accueil. Grâce à sa polyvalence, elle ne se limite pas à l'accueil d'événements sportifs et culturels ; sa capacité d'hébergement et de restauration en fait également un lieu privilégié pour l'organisation de séminaires et d'événements professionnels.

Cette vitalité repose sur l'engagement collectif de tous les acteurs du territoire : les membres du Syndicat Mixte, les fédérations sportives, Vivalley Campus et ses startups, l'Éducation Nationale, ainsi que nos équipes mobilisées au quotidien.

Grâce à une gestion rigoureuse et une programmation pensée pour répondre aux attentes de tous les publics, l'Aréna Stade Couvert poursuit sa dynamique de développement.

L'année 2025 s'annonce d'ores et déjà prometteuse, avec de nouveaux événements majeurs à venir.

Antoine SILLANI

Président du Syndicat Mixte

L'Aréna a connu une année 2024 particulièrement marquante, confirmant son rôle de pôle d'excellence à la fois sportif, culturel et événementiel. Une nouvelle fois, la diversité des manifestations accueillies a démontré la capacité de notre équipement à rassembler et à innover. Dans le domaine sportif, le meeting international d'athlétisme a conservé sa première place mondiale, renforçant la renommée de Liévin sur la scène internationale. Côté spectacles, le concert très attendu de Patrick Bruel a réuni un large public, tout comme les événements humoristiques ou musicaux proposés tout au long de l'année

Fait notable également, l'élection de Miss Nord-Pas-de-Calais à l'Aréna a une fois de plus porté chance à notre région, avec la victoire de la candidate au concours Miss France 2024. Grâce à l'engagement de l'ensemble des équipes et partenaires, l'Aréna a continué de rayonner bien au-delà de notre territoire. Cette dynamique se poursuivra en 2025, avec une programmation tout aussi riche et une volonté affirmée de diversifier nos prestations dans l'ensemble de nos secteurs, qu'elles soient liées à la restauration, l'hébergement, la location de salles, sportives ou culturelles.

PERSONNEL

L'état du personnel de la structure en 2024 :

Cadres :

- 1 Directeur (Départ en retraite en septembre)
- 1 Directeur Adjoint Technique
- 1 Responsable Administrative et Financière
- 1 Responsable Hébergement et restauration

Non cadres :

- 4 Techniciens
- 5 Techniciennes de surface
- 1 Agents d'accueil
- 1 Assistante de développement
- 1 Chargé de communication (apprentie)
- 1 Assistant comptable (apprenti)

BILAN DES ACTIONS

LA RESTAURATION

Le coût des prestations de l'externalisation de la restauration pour 2024 représente 560 K€ contre 593 k€ pour 2023.

LA LOCATION DE SALLES DE COURS, DE SALLES DE RÉUNION ET DE L'AMPHITHÉÂTRE

L'amphithéâtre est toujours un élément important et attractif dans le cadre des séminaires et colloques.

Le chiffre d'affaires généré par l'amphithéâtre a progressé de 62 % par rapport à 2023, témoignant un fort dynamisme de l'activité.

La location des salles de cours est restée stable sur la même période.



CA	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Salles de cours	41 022 €	88 109 €	45 615 €	40 567 €	30 900 €	37 571 €	27 655 €	34 717 €	10010 €	17461 €	13 865 €	34 422 €	33714
Amphithéâtre	9 120 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture	2 110 €	8 557 €	5 555 €	22680 €	1950€	5515€	11 770 €	12720 €	20666€
Salles de réception	750 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture		1 117 €	1 099 €	4899 €	960€	2766€	8 425 €	24 008 €	18402€

L'HEBERGEMENT

Pour 2024, 15 489 nuitées et 30 936 repas ont été réalisés.
Le chiffre d'affaires généré par la restauration principale s'élève à 617 000 € et celui des nuitées est stable soit 347 000 € euros.



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Pension Complète Confort	356	722	527	741	243	61	513	727	4	1156	434	517	6001
Demi-pension Confort	573	583	770	550	771	482	67	43	711	485	629	450	6114
Nuitée Confort	277	314	102	68	312	447	782	484	69	274	78	167	3374
Total nuitées	1206	1619	1399	1359	1326	990	1362	1254	784	1915	1141	1134	15489

L'EVENEMENTIEL

Les données d'activités pour 2024 (petits et grands évènements)

- 20 évènements sportifs (stages, compétitions, meeting, Triathlon, Trail) représentant 66 jours ;
- 7 spectacles et concert (20 jours) : miss Nord-Pas-de-Calais ; Patrick Buel ; Renaud ; Frédéric François ;
- 38 foires, salons, congrès, séminaires (81 jours) ;

38 séminaires (Caisse d'épargne, Groupe LEMPEREUR, La Chance aux Enfants ...)



20 compétitions sportives (Meeting, Triathlon, Trail...)



7 concerts et spectacles (miss Nord-Pas-de-Calais, Patrick Buel, Renaud, Frédéric François).



BILAN FINANCIER 2024

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA RÉGIE ASC

LE MONTANT DES RECETTES DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2024 est de **4 756 162,89 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Prestations de services (dont taxe de séjour) : 1 570 ,10 € ;
- ◆ Subvention d'exploitation : 2 021 144 € ;
- ◆ Autres produits de gestion et exceptionnels : 11 504,43 € ;
- ◆ Atténuations de charges : 42 237,27 € ;
- ◆ Excédent reporté 2022 : 1 110 788,09 €.

LE MONTANT DES DÉPENSES DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2024, 3 669 462,32 € répartis de la façon suivante :

- ◆ Dépenses de fonctionnement : 2 689 244 € ;
- ◆ Dépenses de personnel : 977 383 € ;
- ◆ Divers (formation, titres annulés...) : 2836 €.

Le poste dépenses de personnel est composé de :

- ◆ La masse salariale : 840 609,44 € ;
- ◆ Le personnel extérieur et intérimaire : 136 773,31 €

Le poste dépenses de fonctionnement est composé, entre-autre, de :

- ◆ La sous-traitance : 1 280 714 €
- ◆ Les fluides : 613 619 €
- ◆ La maintenance et l'entretien : 794 911 €.

RÉSULTAT DE LA RÉGIE ASC POUR L'EXERCICE 2024

Avec un total de recettes de 4 756 162,89 € et de dépenses de 3 669 462,32 €, l'excédent de l'année 2024 de la régie ASC s'élève à **1 086 700,57 €**.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU SYNDICAT MIXTE –

PARTIE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de l'exercice 2024 est de

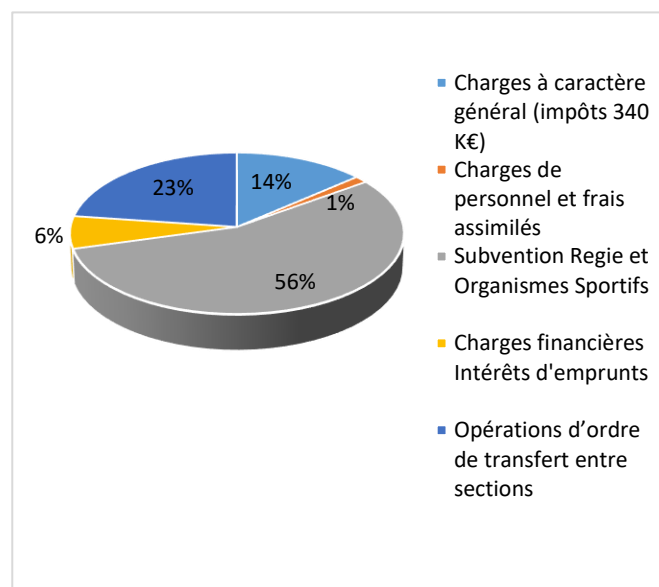
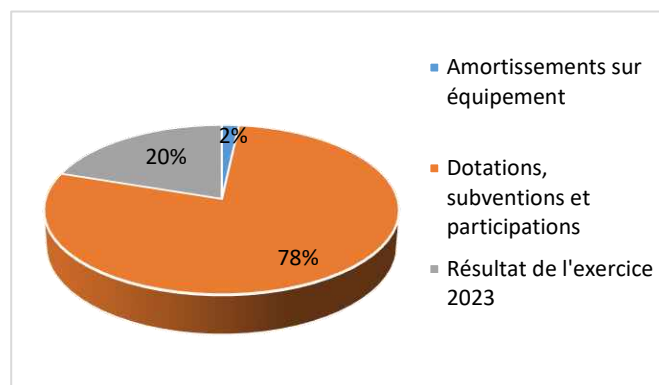
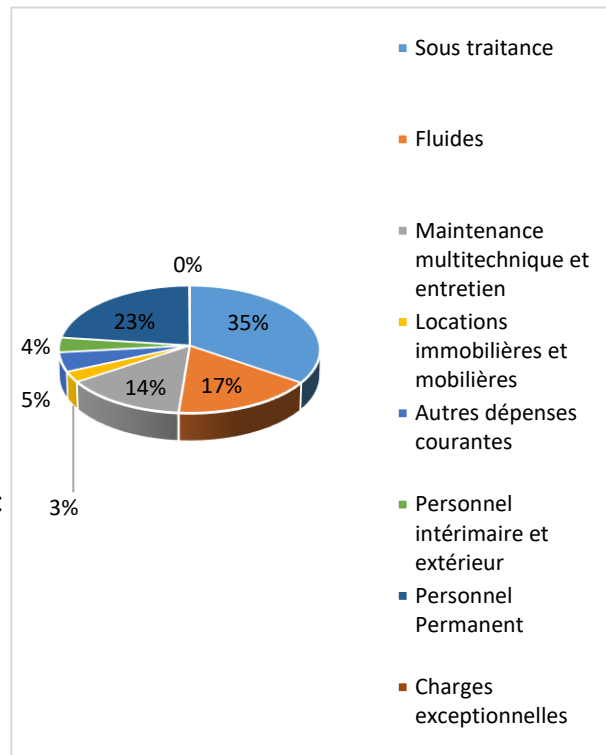
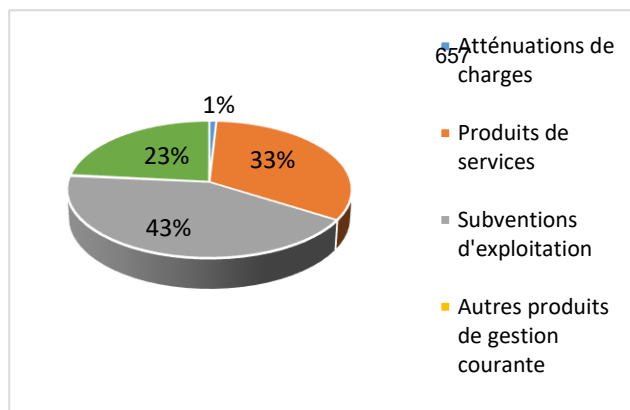
4 716 012,80 €, Répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Excédent de fonctionnement 2024 : 938 306 € ;
- ◆ Participation des collectivités : 3 694 111 € ;
- ◆ Amortissements sur équipement : 83 139 €.

Le montant des dépenses de l'exercice 2024 est de **3 716 934,15 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Services extérieurs (impôts, locations, maintenance, honoraires, contrats de prestations...) : 506 364 €.
- ◆ Charges de personnel : 50 935 €.
- ◆ Remboursement emprunts (intérêts) : 241 700 €.
- ◆ Subventions aux associations : 70 000 €.
- ◆ Dotations aux amortissements : 847 935 €.
- ◆ Subvention du Syndicat Mixte : 2 000 000 €.

Un total de recettes de **4 716 012,80 €** et de dépenses de **3 716 934,15 €**, l'excédent de l'année 2024 de la section fonctionnement s'élève à **999 078,65 €**.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU SYNDICAT MIXTE – PARTIE INVESTISSEMENT

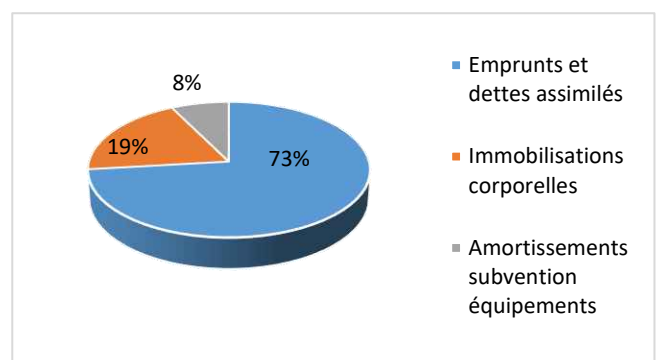
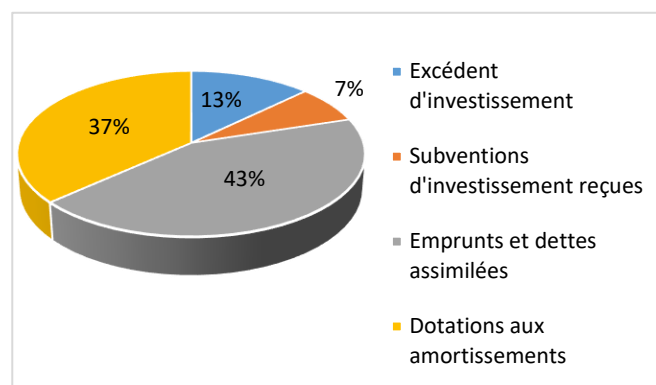
Le montant des recettes de l'exercice 2024 est de 2 314 434,34 € répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Excédent d'investissement : 296 500 € ;
- ◆ Dotations aux amortissements : 847 935 € ;
- ◆ Subvention d'investissement : 170 000 € ;
- ◆ Emprunts et dettes assimilées : 1 000 000 €.

Le montant des dépenses de l'exercice 2024 est de 1 113 538,28 €, réparties, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Emprunts et dettes assimilées : 814 899 € ;
- ◆ Immobilisations corporelles : 215 972 € ;
- ◆ Amortissements subvention d'équipements : 82 668 € ;

Avec un total de recettes de 2 314 434,34 € et de dépenses de 1 113 538,28 €, l'excédent de l'année 2024 de la section investissement s'élève à 1 200 896,06 €.



BILAN DES ACTIONS 2024

Pour l'année 2024, la fréquentation s'est maintenue avec les manifestations suivantes :

I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Meeting d'athlétisme - 10 février 2024 ;
- UNSS - 14 février 2024 ;
- Triathlon Indoor coupe du monde - 30 mars 2024 ;
- Arena Trail - 06 juillet 2024 ;
- Grand trail nocturne - 26 octobre 2024 ;
- Trial - 23 novembre 2024 ;
- Accueil délégation Olympique et Paralympique des Hollandais durant l'été 2024 ;
- Stages et entraînements de football et d'athlétisme toute l'année ;



II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- Concert Patrick BRUEL – 24 mars 2024 ;
- Concert de Frédéric François – 06 avril 2024 ;
- Tribute Queen - 18 mai 2024 ;
- Concert de Goldmen – 24 mai 2024 ;
- Miss Nord Pas-de-Calais 19 octobre 2024 ;
- Concert de Renaud – 16 novembre 2024 ;
- Marcel et son orchestre – 30 novembre 2024.



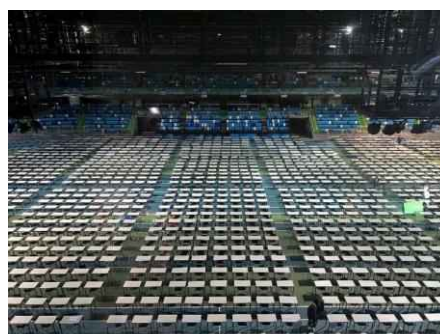
III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- Séminaire des Pompiers - 09-11 janvier 2024 ;
- Vœux de la ville - 12 janvier 2024 ;
- Vœux de la Région - 19 janvier 2024 ;
- Groupe Lempereur - 25 janvier 2024 ;
- Planète running - 16-17 février 2024 ;
- Santé des femmes - 22 février 2024 ;
- Département - 20 mars 2024 ;
- ACOM France - 05 avril 2024 ;
- CFDT - 11 avril 2024 ;
- IUMM - 16 mai 2024 ;
- CESER - 21 mai 2024 ;
- Caisse d'épargne - 23 mai 2024 ;
- Fare propriété - 04 juin 2024 ;
- Challenge Event - 09 juin 2024 ;
- Séminaire des Pompiers - 18-20 juin 2024 ;
- DRAJES - 24 juin 2024 ;
- IREV - 25 juin 2024 ;
- Département 62 - 26 juin 2024 ;
- Caisse d'épargne - 28 juin 2024 ;
- LFHF - 31 août 2024 ;
- CPAM - 24 septembre 2024 ;
- Groupe Lempereur -BMW - 26 septembre 2024 ;
- Séminaire des Pompiers - 01-03 octobre 2024 ;
- AMF 62 - 03 octobre 2024 ;
- UDAPEI - 15 octobre 2024 ;
- UFOLEP - 06 novembre 2024 ;
- CAP Territoire - 5 novembre 2024 ;
- La Chance aux Enfants - 07 novembre 2024 ;
- Salon du Voyage - 07 décembre 2024 ;
- Advitam - 12 décembre 2024 ;
- Colloque AEFA – 14.15 décembre 2024 ;
- EPDEF - 18 décembre 2024 ;



IV. LES CONCOURS :

- Concours lieutenant - 12 mars 2024 ;



I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Cyclocross-1.2 février 2025 ; championnat de France UNSS-04.05.06-février 2025 ;
- Meeting d'athlétisme-13 février 2025 ;
- Championnat de France jeune athlétisme-15.16 février 2025;
- Route du Louvres-11 mai 2025 ;
- Stages et entraînements de football et d'athlétisme toute l'année ;



II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- Superenduro-08 mars 2025 ;
- Irish Celtic-04 avril 2025 ;
- Le Lac des Cygnes-06 avril 2025 ;
- Tribute Coldplay-12 avril 2025 ;
- Grand bal Kubiak-26 avril 2025 ;
- Miss Nord-Pas-de-Calais-27 septembre 2025;
- The World of Queen-17 octobre 2025;
- Dany Boon-26 novembre 2025 ;
- Tattoo-06 septembre 2025 ;
- Calogero-15 novembre 2025 ;



III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- Vœux lievin-10 janvier 2025 ;
- EMIZ-14 janvier 2025 ;
- Séminaire des pompiers – 15.16 janvier 2025 ;
- Vœux de la Région-17 janvier 2025 ; Ag triathlon
- Call Green Business-27 mars 2025 ;
- ACOM-28 mars 2025 ;
- CAF - 31 mars- 01 avril 2025 ;
- Séminaire Groupama-24 avril 2025 ;
- EMIZ-30 avril 2025 ;
- Ryal Distribution-11.12 mai 2025 ;
- AHNAC-15 mai 2025 ;
- Salon de l'Empereur auto-moto-16.18 mai 2025
- CFDT-16 mai 2025 ;
- CFDT- 03.06 juin 2025 ;
- Séminaire des pompiers – 10.12 juin 2025 ;
- Caisse d'épargne - 27 juin 2025 ;
- CFDT-18 septembre 2025 ;
- La chance aux enfants-18 septembre 2025 ;
- Handident-19 septembre 2025 ;
- SIMA-10.12 octobre 2025 ;
- Concours CDG-16 octobre 2025 ;
- Département 62- 03 décembre 2025 ;
- CFDT -16.19 décembre 2025 ;



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

ARÉNA STADE COUVERT DE LIÉVIN

662

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Syndicat mixte ; mode de gestion : régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du stade
- ◆ **Siège social** : Chemin des Manufactures 62800 LIÉVIN
- ◆ **Dotations** : 433 628 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 256 202 722
- ◆ **Effectif moyen** : 16,5 ETP
- ◆ **Président** : Antoine SILLANI
- ◆ **Directeur** : JM Petitpré jusque 09/2024
- ◆ **% Détention** : Région (40%), CALL (35%) et CD62 (25%)

Mission / Cœur de métier :

Inaugurée en 1986 et plusieurs fois rénovée, l'Aréna Stade Couvert accueille de nombreux événements sportifs, culturels (concerts et spectacles) et d'entreprise (congrès, séminaires, formations, salons, etc.) d'envergure régionale, nationale et internationale.

Dotée de 34 000 m2 de complexe, la structure dispose :

- d'une salle de spectacle dont la capacité est de 14 000 spectateurs ou 6 000 places assises ;
- d'un amphithéâtre de près de 300 places ;
- des espaces de réception et des salles de réunion ;
- d'un self-restaurant de 350 places ;
- d'un hébergement doté d'une capacité de 181 lits.

La structure accueille à l'année la [Ligue Hauts-de-France d'athlétisme](#), ainsi que les [pôles espoirs masculin et féminin de la Ligue Hauts-de-France de football](#).

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au conseil syndical : 25% de conseillers départementaux.

Représentants du Département dans la structure :

5 Titulaires : Ludovic LOQUET, Maryse CAUWET, Emmanuelle LEVEUGLE, Sébastien HENQUENET, Stéphanie RIGAUX ;
5 suppléants : Evelyne NACHEL, Cécile YOSBERGUE, Michel DAGBERT, Emmanuelle LAPOUILLE, Maïté MULOT-FRISCOURT.

Contribution financière du Département :

BP 2025 : 873 000 € en fonctionnement

2024 : 966 028 € dont 796 028 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement

Conventions :

Convention annuelle au titre de la participation financière ;

Convention de location pour la formation des assistants familiaux ; consentie jusqu'au 31/10/2028.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

Patrimoine géré : Stadium Aréna, amphithéâtre, terrains de foot, salles de réception, chambres, salle de cours, espace de restauration, gestion des entretiens de nombreux parkings.

L'activité de l'Aréna est foncièrement orientée sur les grands événements sportifs : meeting international d'athlétisme, coupe du monde de lutte, la fed cup de tennis, championnat de France de judo, match de préparation aux JO de basketball, équipe de France de handball, championnats de France de gymnastique, championnat du monde d'agility, tournoi International de hockey, championnat d'Europe de hockey, volleyball, tennis de table, boxe, football, escrime, karaté, badminton.

Activités 2024 :

15 489 nuitées réalisées / 30 936 repas servis (petits déjeuners, déjeuners, diners) ;

20 événements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting) représentant 66 jours ;

7 spectacles et concerts (20 jours): Election Miss Nord-Pas-de-Calais, Patrick Bruel, Renaud, Frédéric François ;

38 foires, salons, congrès, séminaires (81 jours).

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

L'Aréna stade couvert de Liévin est devenu un lieu incontournable d'événements comme le meeting international d'athlétisme, la coupe du monde de Triathlon Indoor ou le concours Miss Nord-Pas-De-Calais. L'Aréna, a également accueilli en 2024 l'équipe d'athlétisme des Pays-Bas, meilleure nation européenne, juste avant le début des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Dans le cadre de l'accès au sport pour tous, les acteurs du territoire régional ont souhaité mettre à profit des infrastructures sportives, dont l'Aréna, afin d'organiser un échange sportif et interculturel pour de jeunes sportifs ukrainiens volontaires, cet échange s'est matérialisé par un séjour sportif d'une durée de 10 jours, permettant de rompre avec un contexte de guerre.

L'Aréna, salle polyvalente a accueilli de nombreux concerts tout au long de l'année, de nombreux séminaires et séjours sportifs grâce à sa capacité d'hébergement et de restauration.

En février 2024, les travaux de la cuve incendie ont permis de maintenir l'équipement aux normes.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'année 2025 s'annonce comme une année riche en manifestations avec les activités récurrentes telles que l'accueil du pôle de préformation de football, les stages d'athlétisme, le meeting d'athlétisme classé « premier meeting au monde » et des événements exceptionnels comme le déroulement du championnat du monde de cyclocross ou le championnat de France UNSS athlétisme.

L'Aréna Stade couvert poursuit sa dynamique de développement avec de nouveaux événements à venir comme le spectacle de Dany Boon ou le concert de Calogéro.

L'arrivée d'une nouvelle direction courant 2025 devrait notamment permettre de revoir les tarifications et les conventions d'utilisation afin d'être en conformité au regard du rapport de la chambre régionale des comptes.

COMPTES COMBINÉS EN EUROS (INCLUANT LES COMPTES DU SYNDICAT MIXTE ET DE LA RÉGIE)

BILAN 2024		COMPTE DE RÉSULTAT 2024
Actif immobilisé : 14 658 757 €	Capitaux propres : 12 866 006 €	Produits d'exploitation : 5 292 371 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 615 805 €	Total des dettes : 5 547 424 €	dont subventions et participations : 3 715 255 €
Trésorerie : 3 153 553 €	Total du bilan : 18 428 115 €	Charges d'exploitation : 5 101 850 €
RATIOS 2024		Résultat d'exploitation : 190 521 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 28 %		Résultat financier : -241 700 €
Durée apparente de la dette : 6 ans		Résultat exceptionnel : 87 864 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 250 jours		Résultat de l'exercice : 36 685 €
Fonds de roulement : 3 286 675 €		Epargne brute : 801 952 €
Besoin en fonds de roulement : 133 123 €		Epargne nette : -12 947 €
		Total des produits : 5 423 082 €
		Financement du Département (€ et %) : 796 028 € soit 15%

Date de mise à jour des données : 30/06/2025



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- CAUE 62 -

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

62 Pas-de-Calais

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

ANNÉE

2024





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Depuis plus de 45 ans, le CAUE du Pas-de-Calais s'inscrit dans une logique de proximité, d'écoute et de coopération. Fort de nombreux partenariats, il œuvre au quotidien dans une approche basée sur l'intérêt public.

En 2024, l'action du CAUE a conduit ses équipes sur le terrain pour contribuer et promouvoir l'émergence de projets économes en ressources, mutualiser les bonnes pratiques, sensibiliser et former aux enjeux actuels, ou encore accompagner les projets structurants.

Vous trouverez, au fil de ce rapport d'activité, les principales interventions et les coopérations engagées par le CAUE en 2024, ainsi que les perspectives pour 2025, au service d'un aménagement durable et partagé du territoire.

Véronique THIÉBAUT

Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

Le Conseil d'Administration se compose, conformément à ses statuts, de 4 collèges ainsi que d'un représentant l'équipe du CAUE. 5 administrateurs composent le Bureau (en gras).

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EN 2024

Membres de droit, représentants de l'État :

Nathalie KREPA
et Alexis DRAPIER
Stéphane PILON
Jean-Roger RIBAUD

Représentant Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM),
Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
Inspecteur d'Académie, Directeur Académique de l'Éducation Nationale.

Représentants des Collectivités Territoriales désignés par le Département :

Claude BACHELET
Conseiller départemental (Saint-Pol-sur-Ternoise), Maire de Croisette,
Vice-Président du CAUE,

Alain DE CARRION
Jean-Luc DUBÄELE
Aimé HERDUIN

Conseiller départemental (Douvain), Maire de Vermelles,
Conseiller départemental (Boulogne 1), Maire de Wimereux,
Maire de Carly,

Emmanuelle LEVEUGLE
Conseillère départementale (Beuvry), Adjointe au Maire de Beuvry,
Trésorière,

Véronique THIÉBAUT
Conseillère départementale (Bapaume), Maire de Biefvillers-lès-Bapaume,
Présidente.

Personnes désignées par le Préfet :

Mickaël DELMOTTE
Artisan Peintre, Membre du Bureau de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB),
Secrétaire,

Céline LEBLANC
Eric MATUSZAK
Blandine MENAGER
Sylvain NOIZET
Christian RINGOT

Paysagiste, Représentant la Fédération Française du Paysage (FFP),
Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Urbaniste, Représentant l'Association des Urbanistes des Hauts-de-France (UHdF),
Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Directeur de la communication, de l'éducation à l'environnement et des partenariats, Eden 62.

Membres désignés au titre des membres de l'Assemblée Générale :

Maëlle ANCELLE
Directrice de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA),

Gérard BARBIER
René HOCQ
Membre, représentant l'Association UFC Que Choisir,
Conseiller départemental (Lillers), Maire de Burbure,
Représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais,

Christian PIERARD
Michel TILLIE
Membre
Membre

Membre du Bureau,

Sophie WAROT-LEMAIRE
Conseillère départementale (Saint-Omer),
Présidente du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Antoine BAGUENIER
DESORMEAUX
Représentant élu du personnel, siégeant avec voix consultative :
Paysagiste concepteur, Salarié du CAUE.

189 conseils aux particuliers

120 conseils aux collectivités

9 conventions partenariales

48 Articles Newsletters

258 publications sur les réseaux sociaux

2751 followers

L'ÉQUIPE EN 2024

Le CAUE est composé d'une équipe technique d'architectes et paysagistes concepteurs. Il est également doté d'une équipe support dans les domaines du secrétariat et de la comptabilité, de la communication, de la documentation et des réseaux sociaux.

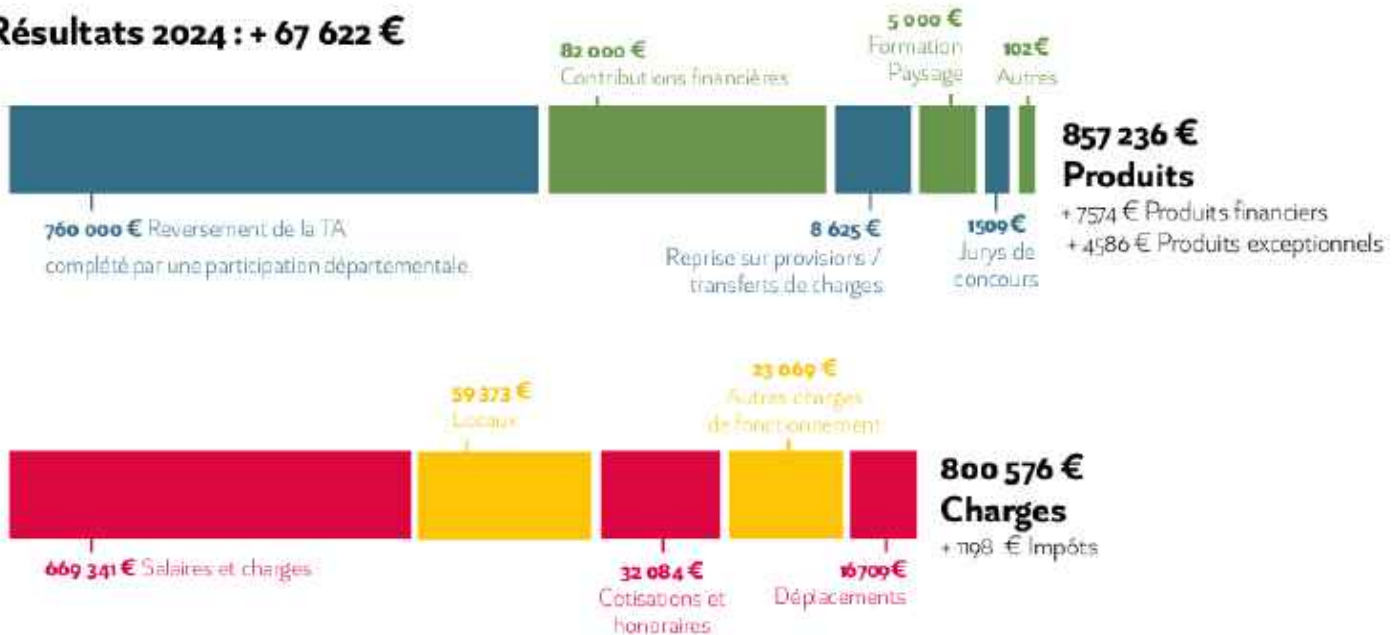


7 stagiaires accueillis

Des collégiens et lycéens ont découvert le CAUE dans le cadre de stages d'observation.

Le CAUE finance son personnel et son fonctionnement grâce à la perception d'une part dédiée de la Taxe d'Aménagement départementale (TA).
 Les statuts types des CAUE ouvrent la possibilité de moyens complémentaires à la TA, non issus de la fiscalité (Article 14 du décret n°78-172 du 9 février 1978) : le CAUE peut ainsi percevoir des contributions financières, dédiées à son fonctionnement.

Résultats 2024 : + 67 622 €



LE CAUE, UN RÉSEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

FNCAUE

1200 professionnels, partenaires de proximité, composent le réseau des CAUE en France ! Sa Fédération Nationale est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire. Elle assure la représentation et la promotion des CAUE, développe des partenariats au niveau national et porte la voix des CAUE dans les concertations nationales sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.



URCAUE DES HAUTS-DE-FRANCE

Depuis 2016, les 5 CAUE des Hauts-de-France sont constitués en Union Régionale. Les partenariats régionaux se mènent à cette échelle.

Au total, cette **Union Régionale représente plus de 60 professionnels** aux côtés des territoires.

Chaque année, les équipes se retrouvent pour partager leurs pratiques et alimenter des actions communes.



CONCOURS PHOTO URCAUE

« HABITER DEMAIN LES TERRITOIRES ! »

Organisé de septembre 2023 à septembre 2024, le concours a attiré de nombreux participants classés en 2 catégories : grand public, collégiens et lycéens. À travers leurs clichés, les photographes amateurs ont immortalisé les paysages, patrimoines, moments de vie et ambiances uniques qui caractérisent les Hauts-de-France. Ces photos rejoignent l'Observatoire citoyen du cadre de vie, créé par l'URCAUE, dans un objectif de partage et de mutualisation des regards.



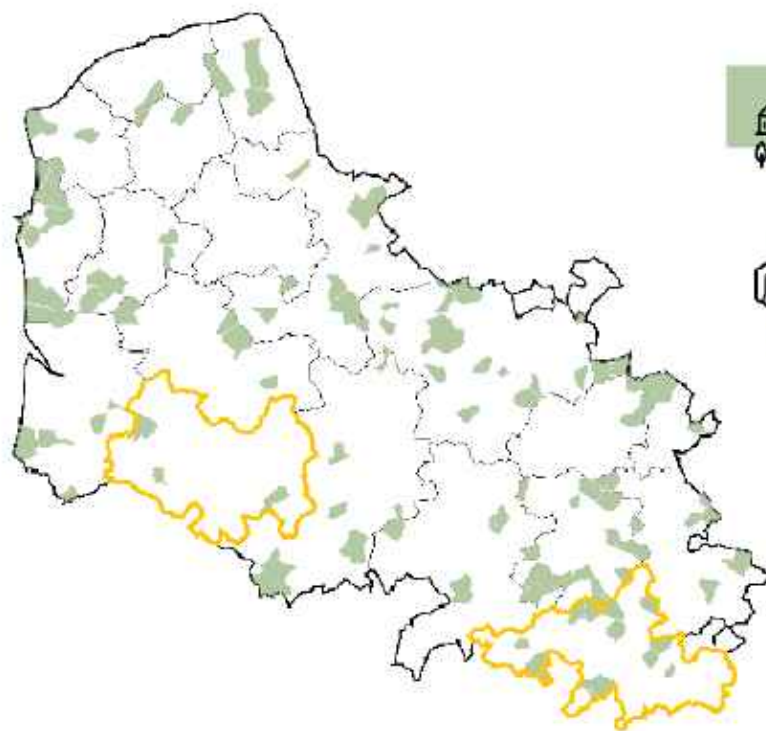
TRAVAUX ET CHANTIERS 2024

CONSEILLER

LES COLLECTIVITÉS

Le CAUE conseille les collectivités dans leurs réflexions en matière d'équipement, d'espace public ou encore de développement communal.

Membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62, et régulièrement sollicité via cette plateforme, le CAUE coordonne son conseil avec ses partenaires. Ces pratiques collaboratives permettent d'apporter aux collectivités une analyse globale de leurs problématiques et une vision partagée des enjeux. Elles favorisent aussi le passage à l'opérationnel.



116 sollicitations de communes



4 sollicitations d'EPCI

LES PARTICULIERS

Les architectes et paysagistes accompagnent les particuliers et les maîtres d'ouvrage privés en apportant, selon les situations, un éclairage technique, des informations administratives, des pistes de réflexion architecturales et paysagères, ou encore un relai vers les structures compétentes.

Les conseils apportés en permanences, en lien avec les services des EPCI, sont un véritable atout pour les collectivités. Ils offrent des réponses coordonnées et complètes aux porteurs de projets.

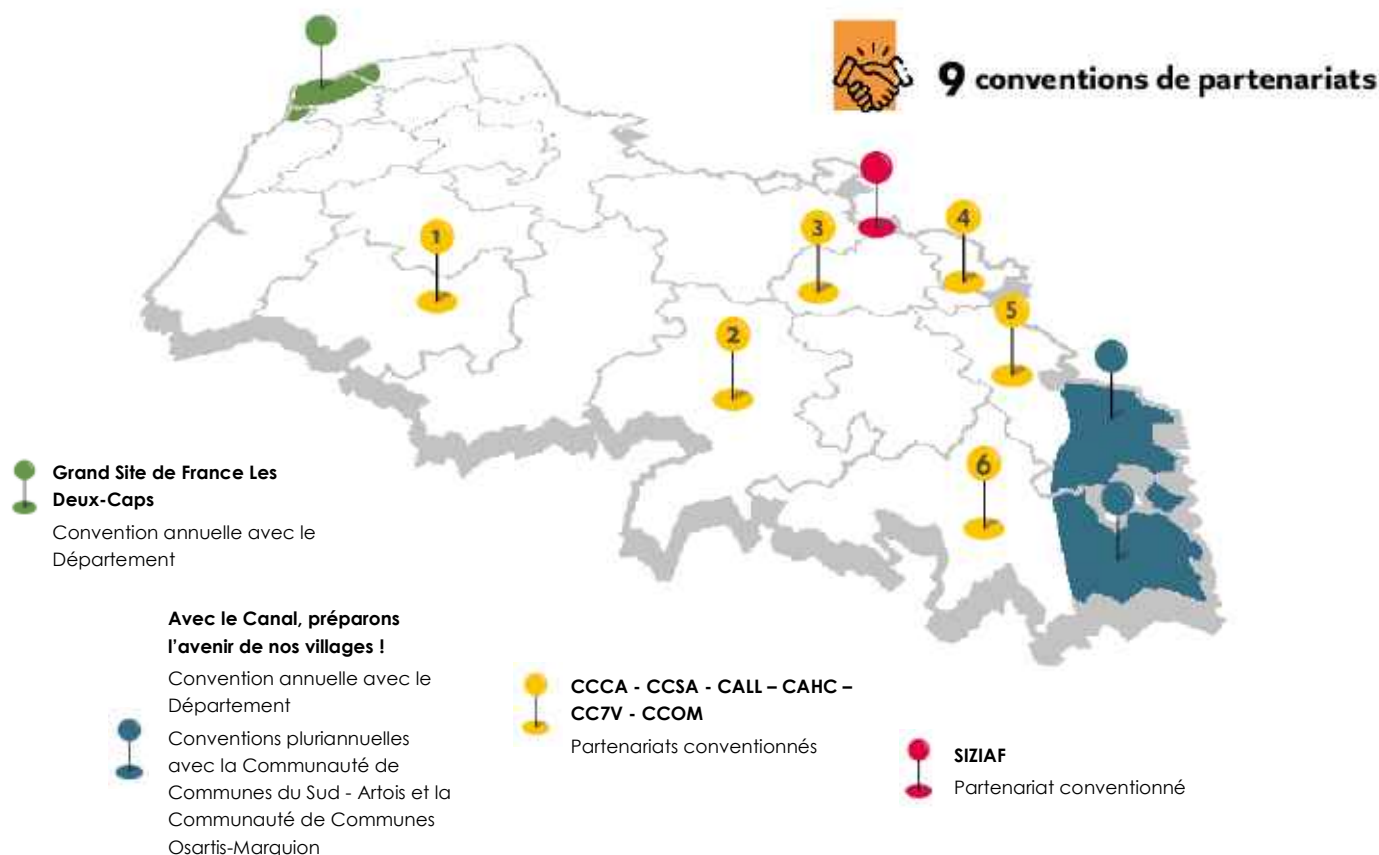
Ils sont accompagnés de temps d'ateliers collectifs, sur des thématiques choisies par les territoires : la rénovation énergétique, les énergies renouvelables ou encore l'aménagement de son jardin, des dépendances et clôtures.



ACCOMPAGNER

LES TERRITOIRES ET GRANDS PROJETS

Le CAUE accompagne les démarches et projets de territoires, en lien avec les sujets d'économie des ressources, d'enjeux environnementaux, ou encore de valorisation du cadre de vie des habitants.



L'ÉTAT, LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT ET LES PARTENAIRES LOCAUX

Le CAUE, accompagne les politiques publiques, les collectivités et les structures engagées dans des démarches de promotion de la qualité paysagère, urbaine et architecturale.

Mobilisé sur des actions de valorisation du cadre de vie et de gestion durable du territoire, il partage ces enjeux avec ses partenaires régionaux, départementaux et locaux.

JURYS ET COMMISSIONS

Le CAUE se mobilise, tout au long de l'année, dans plusieurs jurys de concours et commissions. Il y apporte son expertise et participe à la valorisation de démarches exemplaires sur les territoires.

SENSIBILISER

LES ÉLUS, LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC

La sensibilisation au cœur des actions du CAUE. Par des actions, manifestations, outils et ressources, le CAUE contribue à « développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public » (loi du 3 janvier 1977).



CENTRE DE RESSOURCES & NEWSLETTERS

Le CAUE dispose de plus de 3300 livres, brochures, plaquettes ou encore documents cartographiques et numériques, au sein de son Centre de ressources, ouvert à tous. Il publie 2 newsletters et partage ainsi son actualité tout au long de l'année.

LES ELUS ET LES PROFESSIONNELS

La formation professionnelle est inscrite par la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 dans les missions des CAUE. En intervenant lors de journées organisées et pilotées par des organismes qualifiés, le CAUE contribue à la formation des habitants, professionnels et élus. L'équipe de professionnels, paysagistes et architectes, y apporte sa connaissance de terrain et son approche métier.

« LE PAYSAGE, L'ÉLU.E ET LE PROJET LOCAL » : UNE FORMATION POUR OBSERVER, COMPRENDRE ET AGIR !



Proposée dans le cadre d'un programme national conclu entre le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires, l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des CAUE, cette formation se déploie, depuis 2024, dans toute la France. Le CAUE l'a animée pour la 1ère fois dans le département et a réuni plusieurs élus du Grand Site de France Les Deux-Caps.



LES PERSPECTIVES 2025

Pour cette année en cours, le CAUE poursuit sa sensibilisation et l'accompagnement des démarches innovantes, au service de la qualité du cadre de vie des habitants et du respect de l'environnement.

Dans la perspective du renouvellement des équipes municipales, il s'engage aussi cette année, avec ses partenaires, dans la création d'une offre d'accueil et d'accompagnement des nouveaux élus !

Enfin, dans un contexte budgétaire difficile, impactant les finances du CAUE, un travail important de prospective sur les ressources et partenariats est engagé. Il se base sur l'analyse comparée des diverses stratégies des CAUE, au travers de la région et la France, et sur des échanges réguliers avec nos partenaires, en premier lieu le Département.

La stratégie se présente ainsi en 3 grands objectifs, déclinés en actions concrètes dont certaines sont déjà engagées :

Prospective missions et ressources



- Réalisation d'une enquête / bilan du conseil aux collectivités réalisé lors du mandat en cours
- Élaboration et test d'un dispositif d'adhésion des communes
- Mise en place d'une offre d'accueil des nouveaux élus, dans une logique de transversalité avec l'ingénierie locale
- Recherche de nouveaux partenariats
- Actualisation de nos outils (site internet, Centre de ressources)



Sensibilisation / formation des acteurs du cadre de vie

- Organisation de manifestations de partage d'expériences et d'émulation collective
- Déploiement de la formation « Le paysage, l'élu.e et le projet local »



Accompagnement des démarches de projets

- Renforcement des permanences de conseil aux particuliers, en étroite lien avec les services / guichets existants sur les territoires
- Poursuite du conseil aux collectivités, en lien avec l'ingénierie locale et les dispositifs d'aide au projet (ANCT, CEREMA, État, Région, Département...)

Glossaire

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE 62)

FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Association
- ◆ **Siège social** : 43, rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex 9
- ◆ **Fonds associatifs** : aucun
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 329 414 296 00031
- ◆ **Effectif moyen** : 10 ETP (à partir du 15/02/2024)
- ◆ **Présidente** : Véronique THIEBAUT
- ◆ **Directrice** : Laurence MORICE

Mission / Cœur de métier :

Le CAUE exerce des missions d'intérêt public. Il est chargé de promouvoir, sur le plan local, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, sensibiliser, former. Il a à cœur de mobiliser chaque acteur aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et du bien-vivre ensemble, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches. Le CAUE intervient en amont de la maîtrise d'œuvre et fonde son action sur la transversalité des approches, la recherche d'innovation et l'esprit de participation de tous les publics.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au conseil d'administration : 5 conseillers départementaux soit 23 % et 1 représentant des collectivités territoriales désigné par le Conseil départemental soit 5% sur 22 membres du conseil d'administration.

Représentants du Département dans la structure : 5 titulaires :

Véronique THIEBAUT, Emmanuelle LEVEUGLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain DE CARRION, Claude BACHELET.

Contribution financière du Département :

Celle-ci s'inscrit dans les dispositions délibérées relatives à la Taxe d'Aménagement.

BP 2025 : 709 500 € (dont 684 000€ de conventionnement avec le Département, 15 000 € pour l'opération d'accompagnement liée à l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe et 10 500 € de conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps »).

2024 : 789 000 € :

760 000 € : conventionnement avec le Département 2023-2026 ;
15 000 € pour l'opération d'accompagnement liée à l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe ;
14 000 € : conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps ».

Conventions : convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 signée avec le Cd62 le 05/05/2023, convention d'occupation des locaux 2017-2028 et convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps.

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **Conseiller** : 309 conseils apportés : 120 aux collectivités, 189 aux particuliers et maîtres d'ouvrages divers ;
- ◆ **Accompagner** : mobilisation du CAUE dans 9 conventions partenariales, 7 jurys de concours de maîtrise d'œuvre, 3 labels et 6 commissions ;
- ◆ **Informier, sensibiliser** : organisation et/ou contribution à plus de 10 manifestations, à destination d'élus, professionnels et habitants ;
- ◆ **Former** : intervention lors de 3 formations destinées à des professionnels et des habitants.
- ◆ 1200 professionnels dans le réseau des CAUE en France. Mobilisation du CAUE dans les groupes de travail nationaux ;
- ◆ 5 CAUE constitués en Union Régionale Hauts-de-France : création d'un observatoire citoyen du cadre de vie et organisation d'un concours photo ;
- ◆ 2 newsletters avec 48 articles proposés, 258 publications sur les réseaux sociaux, 2 751 followers ;
- ◆ 3 300 ressources disponibles au centre de ressources du CAUE: livres, brochures, plaquettes, ...

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En 2024, l'action du CAUE a conduit ses équipes sur le terrain, pour contribuer et promouvoir l'émergence de projets économes en ressources, mutualiser les bonnes pratiques, sensibiliser et former aux enjeux actuels, ou encore accompagner les projets structurants.

Le CAUE a apporté, en 2024, 309 conseils, dont 120 aux collectivités, en leur proposant des ateliers pour favoriser le débat public, et 189 aux particuliers et maîtres d'ouvrages divers, avec une montée en puissance des permanences sur les territoires. Neuf conventions de partenariats sont actuellement en vigueur (dont 2 en lien avec les grands projets à l'échelle du département : Grand Site de France Les Deux-Caps, Canal Seine-Nord Europe) : elles permettent de mener des actions sur les territoires qui s'inscrivent dans la durée. Une première session de la formation nationale « Le paysage, l' élu.e et le projet local » a été dispensée. L'activité continue également sur les réseaux sociaux, l'organisation et la contribution à des manifestations ou séminaires se sont renforcées et plusieurs guides ont été publiés.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les axes stratégiques pour cette année 2025 :

- ◆ Prospective missions et ressources :
 - Réalisation d'une enquête / bilan du conseil aux collectivités réalisé lors de ce mandat ;
 - Mise en place d'une offre d'accueil des nouveaux élus, dans une logique de transversalité avec l'ingénierie locale ;
 - Elaboration et test d'un dispositif d'adhésion des communes ;
 - Recherche de nouveaux partenariats ;
 - Actualisation de nos outils (site internet, centre de ressources).
- ◆ Sensibilisation / formation des acteurs du cadre de vie :
 - Organisation de manifestations de partage d'expériences et d'émulation collective ;
 - Déploiement de la formation « Le paysage, l' élu (e) et le projet local ».
- ◆ Accompagnement des démarches de projets
 - Renforcement des permanences de conseils aux particuliers, en étroite lien avec les services existants sur les territoires ;
 - Poursuite du conseil aux collectivités, en lien avec l'ingénierie locale et les dispositifs d'aides au projet (ANCT, CEREMA, Région, ...).

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024

Actif immobilisé : 10 295 €

Capitaux propres : 554 901 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 70 507 €

Total des dettes : 140 449 €

Trésorerie : 626 732 €

Total bilan : 707 534 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable

Durée apparente de la dette : non applicable

Rentabilité des capitaux propres : 12,2 %

Taux de rentabilité net : 4 481,2 %

Ratio d'activité : - 41,6 %

Trésorerie en jours d'exploitation : 282 jours

Fonds de roulement : 556 790 €

Besoin en fonds de roulement : - 69 942 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Chiffre d'affaires : 1 509 €

Valeur ajoutée : - 122 158 €

Excédent brut d'exploitation : - 31 500 €

Résultat d'exploitation : 58 463 €

Résultat financier : 7 574 €

Résultat exceptionnel : 2 783 €

Résultat de l'exercice : 67 622 €

Capacité d'autofinancement : 66 427 €

Total des produits : 869 396 €

Financement du Département (€ et %) : 789 000 € soit 91 %



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- EDEN 62-



**ANNÉE
2024**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente d'EDEN 62

Une année d'engagement

Cette année 2024 a tout d'abord été marquée par le renouvellement de la confiance que nous accorde le Département du Pas-de-Calais par la signature de la convention d'objectifs pour les dix prochaines années.

Chacun connaît la situation sociale et économique que nous traversons ; alors, les vieux réflexes d'opposition économie-écologie reviennent ; nous assistons à de nombreux reculs en matière de protection de nos biens fondamentaux comme l'eau, l'air ou le sol. Chacun mesure combien nous devons encore et toujours expliciter l'interdépendance entre le développement humain et un environnement en bonne santé.

Le Département du Pas- de- Calais, avec son outil Eden 62, exprime une vision d'avenir, forte et engagée, avec des objectifs de reconquête de la biodiversité de notre territoire. Nos paysages, notre biodiversité, les sourires des enfants en pleine nature, le temps d'une respiration bien méritée des habitants de nos communes, le regard émerveillé d'une nature qui leur est raconté, voilà ce qui porte notre ambition ; l'enthousiasme avec lequel nous poursuivons notre action traduit notre détermination.

En 2024, le symbole du tilleul, mellifère et pérenne, s'est traduit par une remise des quelques 200 tilleuls aux communes adhérentes.

Nous avons également lancé l'opération « l'espace naturel préféré », plus 60 000 votants ont contribué au succès de l'opération. Cela a permis une couverture médiatique exceptionnelle mais a également montré l'attachement des habitants à leur territoire. Sur le terrain, la gestion-restauration des espaces naturels s'est traduit notamment par le maintien de milieux ouverts dans les marais, terrils ou dunes ; le pâturage et la fauche étant nos deux outils principaux. Nous avons également été très actifs en termes de chantier puisque plus de 70 chantiers se sont déroulés cette année, autant d'occasions de mettre en œuvre de la formation.

Enfin, nous avons travaillé à un atterrissage budgétaire pour 2025 plus complexe qu'à l'accoutumé. Au-delà de notre rigueur budgétaire habituelle, le Département du Pas-de-Calais a sollicité notre contribution à l'effort d'économie globale. Des choix stratégiques ont été pris pour optimiser notre action ; renoncement à certaines opérations tout en conservant un regard attentif au service à la population.

Dans ce contexte contraint, notre engagement est plus indispensable que jamais. Si nous voulons bénéficier des bienfaits de la nature, nous devons l'aider à s'exprimer pleinement, par la gestion, la restauration et bien sur la sensibilisation. Le bilan d'activité 2024 nous montre que la biodiversité de nos espaces naturels progresse mais rien n'est jamais gagné et comme disaient nos anciens « Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage ... ».

Emmanuelle Leveugle
Présidente d'EDEN 62



MISSIONS

La conservation de la vie sauvage et de la végétation du département est au cœur des valeurs fondamentales d'Eden 62. Les Espaces Naturels Sensibles contiennent 80 % de la biodiversité de la région, pour une surface limitée à 1% du territoire total. Leur préservation est donc essentielle.



Protéger

La protection des espaces naturels sensibles (ENS) s'articule autour de plusieurs mesures mises en place par Eden 62. Pour commencer, des suivis scientifiques sont effectués afin d'établir un état des lieux précis du patrimoine naturel de chaque ENS. Sur la base de ces connaissances, un plan de gestion est élaboré, permettant une approche cohérente de travail. Ce plan fixe des objectifs de conservation et d'accueil du public, qui se traduisent ensuite par des actions concrètes sur le terrain.

Outre les suivis scientifiques, de nombreux travaux d'entretien sont réalisés chaque année pour préserver la biodiversité des ENS. Les gardes nature sont chargés de l'entretien de 248 km de sentiers, de la fauche, de l'entretien des mares et des fossés, de la coupe des arbres, de l'ouverture des milieux, et bien d'autres tâches nécessaires à la conservation des habitats naturels. L'entretien des sites contribue également au confort et à la propreté des lieux, offrant ainsi une expérience agréable aux visiteurs.



Le pâturage joue également un rôle crucial dans la gestion des ENS, visant à préserver, restaurer et augmenter la biodiversité. Eden 62 dispose d'un cheptel de 739 animaux (chèvres, moutons, vaches et chevaux de race locale) et entretient des conventions avec des éleveurs locaux, totalisant 1 000 animaux qui paissent gratuitement sur les espaces naturels. Cette pratique de pâturage contribue à maintenir les écosystèmes ouverts et favorables à de nombreuses espèces végétales et animales.



Enfin, la protection des ENS passe également par l'information et la surveillance, deux missions essentielles assurées par les gardes nature. Ils veillent à la sécurité des promeneurs en s'assurant du respect des règles et réglementations en vigueur. Leur présence sur le terrain permet également de sensibiliser le public à la fragilité des milieux naturels et à l'importance de les préserver.

Aménager

Le Département a exprimé la volonté d'ouvrir les espaces naturels sensibles (ENS) aux habitants. Afin de répondre à cette demande, le Syndicat mixte d'Eden 62 met en place des aménagements visant à offrir et à garantir des conditions d'accès et de découverte optimales pour tous les utilisateurs. Pour mener à bien ces travaux, une équipe dédiée, composée de personnes en insertion professionnelle, a été mise en place. Cela offre aux membres de cette équipe la possibilité de se former à d'autres métiers en accord avec leurs projets professionnels.

Tous les aménagements nécessaires, tels que les observatoires, les belvédères, les platelages, les barrières, et autres infrastructures, sont réalisés en interne par cette équipe. Une approche de développement durable est privilégiée, en respectant l'équilibre entre la protection des ENS et leur valorisation. Ainsi, ces aménagements sont conçus

dans le souci de préserver l'intégrité des écosystèmes tout en permettant au public de profiter pleinement des espaces naturels de manière respectueuse et durable.

Grâce à ces efforts d'aménagement, Eden 62 aspire à offrir des conditions d'accès et de découverte de qualité, tout en favorisant l'insertion professionnelle des membres de l'équipe dédiée. Cette approche globale contribue à la préservation et à la mise en valeur des ENS, tout en créant des opportunités pour le développement personnel et professionnel des individus impliqués dans ces projets d'aménagement.

Sensibiliser

La sensibilisation est une composante essentielle de la protection de l'environnement et du développement durable, à la fois pour les générations présentes et futures. C'est pourquoi Eden 62 a constitué une équipe d'animateurs nature chargés de partager l'expérience de la nature avec le grand public et les jeunes afin de mieux la comprendre.

Afin de s'adapter au mieux à ces différents publics, de nombreux dispositifs de sensibilisation ont été développés :

- cette année, 200 animations nature ont été organisées, accueillant plus de 2 419 visiteurs dans le cadre de cette mission de service public ;
- dans les collèges : après 20 ans de «club Eden», le temps était venu de revoir ce dispositif qui a connu un grand succès pour envisager un lien plus profond avec les collèges du Département... Place à Naturo'collège !

Les limites du dispositif précédent

Nous avons constaté que les années précédentes, l'investissement dans les collèges n'était pas satisfaisant. Cela était lié à l'augmentation importante du nombre de demandes des établissements, passant de 50 collèges à près de 65 collèges. Le faible nombre d'heures octroyées aux collèges ne nous permettait pas d'effectuer un travail de qualité.

Une offre éducative adaptée

En accord avec le Département, nous avons décidé cette année de proposer aux collèges une offre éducative plus qualitative et adaptée à leur fonctionnement. Notre volonté est d'engager les collèges vers un projet

d'établissement sur la thématique de la biodiversité. Cette démarche vise à prendre en compte des enjeux de préservation et les avantages qu'apporte ce sujet dans les apprentissages et le cadre de vie de l'établissement.

Mobiliser une équipe pluridisciplinaire

À la différence des projets précédents qui ciblaient uniquement les collégiens, nous souhaitons associer et former une équipe pluridisciplinaire du collège qui puisse être à même de poursuivre le projet en autonomie à l'avenir. Cette équipe pourrait notamment inclure des enseignants, un documentaliste, un CPE, le principal adjoint, etc.

Le rôle des éco-délégués

Les élèves concernés sont les éco-délégués. Ces élèves ambassadeurs ont pour mission de promouvoir la biodiversité dans l'enceinte du collège, mais également sur le territoire en lien avec les élus locaux.

Une stratégie en trois étapes

La durée du projet porte sur trois ans. La stratégie proposée vise à faire découvrir, la première année, la nature proche de l'établissement (ENS notamment) aux collégiens comme aux enseignants et à s'en inspirer pour mener une réflexion sur les aménagements dans le collège. La deuxième année, un travail plus approfondi sera réalisé sur les aménagements, la valorisation et la formation des enseignants. Enfin, la troisième année sera consacrée à un suivi et un accompagnement dans la prise en charge du projet.

Cette année, 25 collèges se sont inscrits. D'ici quatre ans, 55 collèges pourraient bénéficier de cette action.

Des projets écoles sont également proposés aux élèves des écoles primaires, quel que soit leur cycle, ainsi qu'aux classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) situées à proximité des espaces naturels gérés par Eden 62. Ces projets sont élaborés en lien avec les programmes scolaires et ont pour objectif d'amener les enfants à découvrir de manière ludique et pédagogique ces milieux naturels.

Depuis 2012, Eden 62 s'engage également dans une démarche de sensibilisation à grande échelle en développant des événements spécifiques. L'objectif est de toucher un public plus large et de maximiser

l'impact des actions menées. À cette fin, Eden 62 a créé de nombreuses expositions présentées lors de semaines dédiées dans les villes ou les collèges, ainsi que lors de diverses manifestations organisées dans tout le département. Grâce à ces initiatives, Eden 62 vise à sensibiliser un large public et à promouvoir la protection de l'environnement à travers des animations, des projets éducatifs et des événements culturels. Cette approche vise à renforcer la conscience environnementale et à encourager l'engagement de chacun dans la préservation de la nature pour les générations présentes et futures.



ORGANISATION

Le Syndicat mixte Eden 62 est présidé par Emmanuelle LEVEUGLE et placé sous la direction générale des services de Philippe MINNE. Il s'organise en trois services distincts.

Tout d'abord, le service de l'administration générale, dirigé par Anthony PERON, est chargé de traiter les aspects administratifs, financiers et budgétaires, ainsi que la gestion des ressources humaines. Avec une équipe de 6 agents compétents, ce service assure une gestion efficace des procédures administratives et de la gestion interne.

Ensuite, le service de gestion, placé sous la direction de Dominique DEROUT, est subdivisé en neuf secteurs distincts. Ces secteurs comprennent des chargés de mission, des chefs de secteurs et des gardes nature départementaux. De plus, une équipe d'aménagement est spécifiquement chargée de la réalisation des mobiliers et des aménagements des sites dans l'ensemble du département. Ce service occupe la plus grande partie des effectifs d'Eden 62, avec environ 80 agents déployés sur le terrain. Leur expertise et leur dévouement

contribuent à la préservation et à la valorisation des espaces naturels.



Enfin, le service de communication et d'animation, sous la direction de Christian RINGOT, joue un rôle clé dans la sensibilisation du public et la promotion des actions d'Eden 62. Il est divisé en deux pôles distincts. Le premier est le pôle animation, qui compte 10 animateurs nature compétents, accompagnés d'un responsable de l'animation. Le second est le pôle communication, constitué de trois agents dédiés à la création et à la diffusion des documents, à la gestion du site internet, ainsi qu'à la communication globale de l'organisation. L'accent est mis sur le travail en interne et en régie pour garantir la qualité et la cohérence des supports de communication et d'animation produits.

Dans l'ensemble, Eden 62 compte 116 agents répartis entre les services techniques et administratifs. L'objectif est de maintenir une masse salariale équilibrée tout en assurant un fonctionnement optimal de l'organisation. Grâce à cette structure bien organisée, Eden 62 est en mesure de remplir ses missions avec efficacité, en préservant et en valorisant les richesses naturelles de son département.

TEMPS FORTS 2024

ADMINISTRATIF

Un budget contraint mais maîtrisé

Dans un contexte économique incertain et avec un budget restreint, l'année écoulée a nécessité une gestion rigoureuse et stratégique des ressources. Malgré des contraintes financières importantes, nous avons réussi à maintenir la qualité et l'efficacité de nos actions. L'un des principaux défis a été de limiter les dépenses, en poursuivant la gestion des sites et la sensibilisation des citoyens à la fragilité de notre patrimoine naturel. Grâce à une

planification budgétaire détaillée, une analyse approfondie des coûts et une optimisation des processus, nous avons pu réaliser la plupart des projets prévus, tout en maîtrisant les dépenses.

Les actions suivantes ont été mises en place pour assurer cette gestion maîtrisée : la priorisation des projets, le suivi régulier des dépenses, la recherche de partenariats et de financements complémentaires, ainsi que la rationalisation des achats et des ressources, en regroupant certains achats. Nous avons réussi à réduire nos coûts sans compromettre la qualité de nos interventions.

Nous poursuivons dans cette voie en 2025, avec l'ambition de continuer à optimiser nos ressources et à atteindre nos objectifs dans un environnement budgétaire encore plus restreint.

En quelques chiffres

- 116 agents
- 2 680 mandats de dépenses
- 699 titres de recettes
- 8 parcours emploi compétences en insertion
- 3 apprentis
- 1 régie de recettes pour la gestion de la Grange Nature à Clairmarais
- exécution d'un budget total de 9 650 789,60€

Eden 62, au service de l'activité locale

En 2024, Eden 62 a dépensé 3 061 063,26€ auprès de fournisseurs locaux.

GESTION

RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS

Platier d'Oye

- amélioration de la quiétude des îlots sur la carrière de Oye-Plage pour favoriser la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux.

- restauration de la lisière extra-forestière route des dunes

Dune du Mont saint-frieux

- préservation de la dune grise en coupant de semenciers de pins sur une surface de 4 000 m²

Marais de Guînes

- aménagement du secteur Tahonnet (mise en place de clôture pour le pâturage, gestion des niveaux d'eau, curage des fossés, nettoyage...)

Baie d'Authie

- la tempête Ciaran ayant causé la chute d'environ 1 000 arbres sur le site, nos équipes ont mené des opérations

permettant de recréer une lisière étagée propice à la biodiversité.

Marais Audomarois

- restauration d'une roselière de 4 ha et d'une frayère à brochet de 1 ha (chantier mené par le Conservatoire du littoral)



9/9 bis

- restauration de plus de 5 ha de pelouse schisteuse, par coupe de bouleaux, sur les terrils 116/117.

- fauche et taille d'arbustes devant l'observatoire du 9/9 bis

Bois Louis et d'Epenin

- création de 2 digues et aménagements de pompes sur la lawe et le Bajuel pour protéger les habitants en cas d'inondation avec mise à disposition de nouvelles parcelles dans le cadre de mesures compensatoires

Terrils du Pays à part

- travail avec les agriculteurs autour du bornage des parcelles de la zone des falandes permettant la mise en place d'une zone tampon et la refonte d'un enclos

- mise en place d'un pâturage avec des ânes sur le Terril des falandes



Roselière de Wimereux

- fauche exportatrice de 8 200 m² de roselière

Baie de Wissant

- girobroyage de plus de 6 ha d'Ajoncs d'Europe

Réserve de la Baie de Canche

- fauche des pannes dunaires sur une surface d'environ de plus de 1 ha

Dunes d'Ecault

- restauration de zones de végétation sensibles par broyage de halliers de prunelliers

Réserve du Plateau des landes

- restauration par suppression et exportation de ligneux sur les différentes berges

Conchil-le-Temple

- Fauche des îlots servant de zones de nidification pour l'avifaune sur la Foraine d'Authie et le Polder de Groffliers

Cap Blanc-Nez

- Refonte du pâturage (bovins et ovin avec des moutons rustiques de race Stetland)

Marais d'Athies

- mise en place d'une nouvelle clôture dans un milieu très difficile d'accès

DANS LE CADRE DE NATURA 2000

L'entretien des milieux ouverts, notamment les pelouses dunaires, calcicoles, prairies, roselières et mégaphorbiaies, ont fait l'objet d'opération dans le cadre de nos contrats Natura 2000. En 2024, ont été concernés les sites suivants : Dunes d'Ecault, Marais de Guînes, Mont pelé / Mont Hulin, Chapelle de Guémy, Dunes de la Slack et Réserve de la Baie de Canche.

LUTTE CONTRE LES EEE (espèces exotiques envahissantes)

Plusieurs espèces exotiques envahissantes se développent sur les espaces naturels. Nous menons différentes actions pour tenter de les éradiquer ou de limiter leur propagation :

Marais audomarois

- lutte contre la Jussie rampante, la Renouée du Japon, Rat musqué, Ragondin. De plus, nous sommes presque impuissants face à d'autres espèces comme l'Écrevisse américaine, le Crabe chinois, le Gobie à tâche noire...

Foraine d'Authie

- sur ce site, l'Ailante glanduleux, la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya, le Frelon asiatique sont bien présents. Une attention particulière est portée à la Jussie

Terrils de Fouquières

- travaux d'arrachage de Buddleia avec des chevaux boulonnais et trait du Nord et lutte également contre l'Acacias faux robinier

Marais de Guînes

- arrachage manuel sur différentes zones de la Balsamine de l'Himalaya

Terril du téléphérique

- fauche du Sénéçon à l'aide du Sofftrack

Fort vert

- en collaboration avec l'association Les Blongios, travail d'éradication de l'Ailanthe

Platier d'Oye

- comblement de la Flaque aux Oies pour tenter d'éradiquer la Crassule de Helms

LES CHANTIERS NATURE

Eden 62 crée de nombreux partenariats aboutissant à des chantiers nature. En 2024, plus de 70 chantiers ont accueilli entre 1000 et 1500 personnes (majoritairement des élèves) sur 16 espaces naturels du département.

LES PLANS DE GESTION

Les espaces naturels gérés par Eden 62 sont regroupés dans 30 plans de gestion. Nous sommes toujours très actifs en la matière en étant membre du collectif national Plan de gestion de l'OFB et structure formatrice sur le thème « élaborer un plan de gestion ».

LES ETUDES SCIENTIFIQUES

> Participation au projet motus pour suivre la migration des chauves-souris (la traversée entre l'Angleterre et le continent). Une antenne relais réceptrice de signaux VHF a été installée sur le site du Fort vert

> Dans le cadre de notre lien avec la RSPB, célèbre association anglaise de protection de la nature, 2 de nos agents se sont rendus en Angleterre pour échanger avec eux sur différents sujets comme la conservation d'espèces, d'habitats à enjeux, etc.

> La présence du Castor sur le site du Domaine de Bellenville depuis 2023 nous a amené à rejoindre le réseau Castor animé par l'OFB pour acquérir des informations et se former sur cette espèce qui fait son retour

> Collaboration avec Monsieur Clovis Quindroit pour prospecter et identifier des tipulidés sur les secteurs d'Helfaut et de Blendecques

> Plusieurs nuits d'inventaire chiroptères en Baie d'Authie permettant de recueillir 1 190 enregistrements de 8 espèces



> Étude des stations d'utriculaires sur la Réserve des Étangs du Romelaère avec le Conservatoire botanique national de Bailleul



> Sur le site du Val du Flot, une étude a été menée en périphérie du site pour déterminer la plus-value de l'ENS pour les parcelles agricoles limitrophes en identifiant les espèces auxiliaires aux cultures qui participent à la régulation des ravageurs

> Un inventaire hétérocères sur le site du Val du flot a permis d'identifier 104 espèces

> Participation au projet national Sonosylva, porté par l'OFB et le Muséum National d'Histoire naturelle, qui vise à étudier la forêt par le biais de l'acoustique enregistré par des balises. 3 de nos sites (RNN de la Baie de Canche, Dunes du Mt-St-Frieux, et Forêt d'Eperlecques) sont donc équipés d'enregistreurs pour une durée de 3 ans.

ETUDES EN BAIE D'AUTHIE



Dans le cadre du plan de gestion multisites de la Baie d'Authie, en partenariat avec le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale et l'OFB, de nombreuses études transversales ont été menées et permettent d'en apprendre beaucoup plus sur ce site, révélant son grand intérêt pour la biodiversité :

- suivi entomofaune des prés-salés > identification de 4 080 individus pour 592 espèces

- suivi ichtyofaune > identification de 11 500 individus pour 12 espèces de poissons



- suivi de l'avifaune > 22 574 oiseaux ont été observés dans la baie, représentant 170 espèces

DU CÔTÉ DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Les espaces naturels départementaux que nous avons en gestion abritent 80% de la biodiversité régionale, en ne représentant que 1% de la surface du Pas-de-Calais. Voici un petit aperçu des belles observations 2024...

AMENAGEMENT

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES NATURELS

La vétusté, les tempêtes, les nouveaux besoins... demandent un travail conséquent d'aménagements des sites naturels. La majeure partie de cette mission est assurée en régie par nos équipes et les 8 agents en insertion que nous encadrons.

Réalisé par nos équipes

Dunes d'Ecault

- démantèlement du pont « Laloux », devenu dangereux, et mise en place d'autres mobiliers pour matérialiser la nouvelle entrée

Poudrière d'Esquerdes

- déviation d'un sentier devenu dangereux dû à une forte érosion des berges générée par les inondations de 2023 et de 2024



RNN du Romelaère

- réfection du hangar à bateaux et des quais qui permettent d'assurer la pérennité de la bacôve et de la barge, outils indispensables à la gestion de la réserve !

Polder de Groffliers

- réparation du mirador qui avait été endommagé lors du passage de la tempête Ciaran. Cet ouvrage est utilisé par les gardes pour les comptages ornithologiques et pour les animateurs qui y accueillent des classes

Baie de Wissant

- opération de fascinage réalisée avec les agents municipaux et quelques riverains ; 800 sapins ont été disposés en bas de la dune d'aval pour capter le sable
- remplacement du ponton du sentier de la carrière du phare

Fouquières sud

- inauguration des travaux entrepris depuis 2023 sur ce site ; terrassement, pose d'escaliers, de portails, restauration des entrées, pose de mobilier... permettent aujourd'hui de canaliser le public sur 2 sentiers tout en préservant la biodiversité.

Réserve du Marais de Condette

- entretien de 500m de fossés pour améliorer l'écoulement des eaux
- remise en état d'un ponton permettant la réalisation de la boucle du « sentier des étangs »
- des gares-cycles ont été remis à neuf



- restauration d'une partie du parking et création de 2 places de parking PMR

Accompagné par des entreprises

Cap Gris-Nez

- restauration de l'ancienne décharge de la fosse Maroilles (financée par le Conservatoire du littoral) pour une mise en pâturage prévue en 2025

Dunes de la Slack

- création d'un andain (constitué essentiellement de frênes qui étaient malades) le long de la RD237 sur près de 200m pour rendre plus difficile la pénétration du sous-bois par les migrants.

LA PLANTATION DE 200 ARBRES POUR LA BIODIVERSITE

Cette action forte symbolise notre engagement en faveur de la nature et de la lutte contre le changement climatique. Ces 200 tilleuls, arbres

mellifères par excellence, adaptés aux conditions climatiques futures, ont été plantés dans tout le département. Parmi eux, près de 80 arbres ont été offerts et plantés dans 34 communes abritant un espace naturel géré par Eden 62. Certaines plantations ont été réalisées avec les enfants des écoles, apportant une dimension pédagogique et symbolique supplémentaire. Chaque arbre a été accompagné d'une plaque commémorative, pour ancrer durablement cette action dans la mémoire collective. Tous les services d'Eden 62 ont participé à cette belle opération.

COMMUNICATION

L'actualité d'Eden 62 est dense et notre communication a encore été riche en 2024. Notre volonté d'innover en la matière, d'être dans la valorisation permanente, nous a permis de mettre en lumière les missions du syndicat mixte.

En quelques chiffres : 6 passages télé / 85 articles dans la presse / 22 reportages vidéos / 19 851 abonnés sur Facebook / 2 697 abonnés sur Instagram / 613 abonnés sur LinkedIn

Nous développons, en interne, des supports de communication très variés :

- > jeu du calendrier de l'avent pour les réseaux sociaux
- > renouvellement et complément de la signalétique sur de nombreux sites
- > création d'une toute nouvelle exposition sur les bois et les forêts
- > création de nombreux supports d'animations (concept et création de tous les supports en interne)

Zoom sur le tournoi de l'espace naturel préféré du Pas-de-Calais

Le Tournoi de l'Espace Naturel Préféré du Pas-de-Calais, lancé à l'automne pour dynamiser une période habituellement plus calme en termes d'animations. Ce concours a rencontré un succès bien au-delà de nos espérances. Il a permis de générer plusieurs dizaines d'articles dans la presse régionale, des interviews radio et même deux reportages télévisés sur France 3 et BFM. La mobilisation du public a été impressionnante, avec plus de 56 000 votes enregistrés et 6 500 partages Facebook. Le duel final entre

la Réserve Naturelle Nationale des étangs du Romelaère face aux Terrils du Pays à part, a été remporté par ces derniers qui ont été sacrés Espace Naturel Préféré du Pas-de-Calais 2024 avec 9 165 votes.

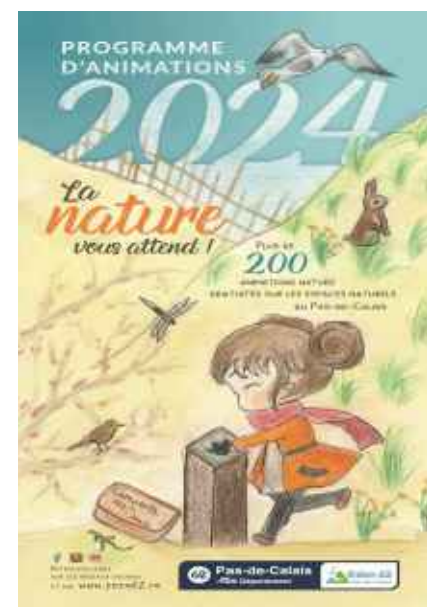


PROJET INTERREG

Eden 62 a pris part au démarrage du Projet Interreg « Destination terril II » depuis le 1er avril 2024 autour d'un tourisme durable et inclusif sur les terrils. De nombreux échanges avec nos partenaires Wallon et des journées techniques sur nos sites ont rythmé le début de ce grand projet.

DISPOSITIFS D'ANIMATIONS

Notre programme d'animation grand public a proposé 200 animations gratuites dans tout le département, rassemblant 2 419 participants. 113 animations « sur demande » auprès d'école et de structures partenaires ont été honorées, soit 2 882 participants.



Projets Naturocollège

Cette nouvelle offre éducative vise à engager les collèges vers un projet d'établissement sur la thématique de la biodiversité avec un projet de 3 ans > 1ère année : faire découvrir aux collégiens et aux enseignants la nature proche de l'établissement (ENS notamment) et de s'en inspirer pour mener une réflexion sur les aménagements dans le collège > 2ème année : travail plus approfondi sera réalisé sur les aménagements, la valorisation et la formation des enseignants > 3ème année : suivi et accompagnement sur la prise en charge du projet. 25 collèges se sont inscrits cette année. 55 collèges pourraient bénéficier de cette action au bout de 4 ans.

Projets dans les écoles

44 écoles se sont engagées sur l'année dans un projet de découverte de la biodiversité locale, concernant 1 100 élèves.



Projets avec les structures spécialisées

25 structures hospitalières et sociales ont été accompagnées cette année pour un total de 85 interventions et 200 personnes concernées.

EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC



- Bilan 2024 de la Grange nature : 197 classes accueillies, soit 4 873 participants / 45 ateliers de découverte de la nature regroupant près de 200 personnes / 6 conférences ont attiré 130 personnes / 21 000 visiteurs sont passés à la Grange nature l'an passé.

- Bilan 2024 de la maison du bois de maroeuil : 65 classes accueillies, soit 1 627 participants / 29 ateliers de découverte proposés au grand public attirant 278 personnes.

FINANCEMENTS DE PROJETS EDUCATIFS

Nous accompagnons des établissements scolaires inscrits dans des dispositifs éducatifs nationaux, comme les « Aires Éducatives » pilotées et financées par l'OFB, ainsi que le dispositif « fenêtre sur l'eau », piloté et financé par l'agence de l'eau. Au total, ce sont 20 établissements concernés pour un financement global de 14 000€.

LES FETES LOCALES ET EVENEMENTS

Les activités du service événementiel sont très variées, cela peut être une simple visite guidée, un stand, un spectacle de contes, un chantier nature, en passant par des ateliers de loisirs créatifs et bien sur les différentes expositions...

Quelques chiffres :

47 événements > 13 136 personnes sensibilisées

5 de nos expositions prêtées à des structures partenaires (sur les thèmes des Métiers, de la Nature Originelle du Pas-de-Calais, des Marais, des Terrils, des Marais, des Pollinisateurs (SAPPOL)) > soit 3 800 personnes sensibilisées et 33 semaines d'expositions en itinérance dans le département.

17 000 personnes, tout type d'actions effectuées, ont été approchées.

ANCRAGE TERRITORIAL

En 2024, nous avons poursuivi l'ancrage territorial sur 4 Espaces Naturels Sensibles (Teril de Pinchonvalles, Val du Flot, Terrils du Pays à part et des falandes, et Dunes de Fort Mahon) et nos 3 Réserves Naturelles Nationales (Baie de Canche, Romelaère et Platier d'Oye). Pour rappel, ce concept d'ancrage territorial a pour objectif de travailler en lien plus direct avec les habitants et les acteurs du territoire (élus, personnel, structures locales) pour les initier à l'intérêt environnemental et social des sites naturels de leur territoire. Nous avons travaillé étroitement l'an passé avec 20 structures locales.

En 2025, la situation budgétaire contrainte nous invite à adapter naturellement nos actions aux moyens alloués. Il s'agit de nous recentrer davantage encore sur nos missions fondamentales que sont la gestion de la biodiversité de nos espaces protégés ainsi que la découverte et la sensibilisation de la population à l'enjeu. Le contexte économique difficile nous a incité à nous réinterroger ensemble, au travers d'ateliers participatifs de l'ensemble des agents, autour de priorités à identifier pour offrir toujours un service de qualité aux habitants. Entre l'accueil sur les sites, une biodiversité protégée et des outils d'animation et de sensibilisation, des adaptations nécessaires amortiront dans une certaine mesure les effets de cette période d'austérité.

En matière de restauration des milieux, la recherche de financements nous permet de soutenir le travail notamment avec des contrats Natura 2000 renforcés, le fond vert, ou encore l'agence de l'eau. Ainsi, observatoire ornithologique, restauration de pelouses dunaires, roselières, prairies..., mise en place de clôtures, poursuite de différentes études seront menées avec l'appui de nos partenaires financiers.

En matière d'éducation et de sensibilisation, nous dématérialiserons à titre expérimental le programme des animations, l'équipement Grange nature verra sa période d'ouverture baisser. Des financements sont là aussi, recherchés auprès de l'OFB et l'Agence de l'eau notamment, pour monter des projets locaux, au plus proche des communes adhérentes et optimiser nos dispositifs de sensibilisation. Notre organisation interne évoluera pour améliorer notre visibilité et valoriser notre quotidien.

Enfin, le programme européen Interreg «destination terrils 2» prendra son envol pour valoriser les ENS terrils et développer notamment le registre de la formation plus inclusive ; la formation étant l'un des leviers de l'effet démultiplicateur du message d'Eden 62.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (Eden 62)

686

FICHE D'IDENTITE

Forme juridique : Syndicat mixte ouvert Siège social : 2 rue Claude - BP 113 - 62 240 Desvres Dotations : 48 471 € Date de clôture : 31/12 Siret : 256 203 365 00018 Effectif moyen : 116 agents Présidente : Emmanuelle LEVEUGLE (Conseillère départementale) Directeur : Philippe MINNE	Mission / Cœur de métier : Eden 62 assure l'aménagement, la gestion et la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire du Pas-de-Calais en qualité de gestionnaire de sites. Ces espaces sont soit mis à disposition, à titre gratuit, soit remis en gestion par le Conservatoire du littoral (59%), le Pas-de-Calais (28%), les communes et intercommunalités (11%). Eden 62 gère également du DPM lié aux Réserves Naturelles Nationales (2%). Dans l'exercice de ses missions, Eden 62 conçoit et met en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites dans le but de préserver l'environnement naturel et les paysages, d'améliorer la biodiversité, d'animer, accueillir et sensibiliser le public.
--	--

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil syndical : 8 membres sur 55 (Les conseillers départementaux représentent 50% des droits de vote). Représentants du Département dans la structure : 8 titulaires (1 par territoire) : (Arrageois) Michel MATHISSART, (Artois) Emmanuelle LEVEUGLE, (Audomarais) Sophie WAROT LEMAIRE, (Boulonnais) Brigitte BOURGUIGNON, (Calaisis) Caroline MATRAT, (Lens-Liévin) André KUCHCINSKI, (Hénin-Carvin) Cécile YOSBERGUE, (Montreuillois) Blandine DRAIN	Contribution financière du Département : BP2025 : 5 437 K€ dont fonctionnement 5 290 K€ DDAE, 84 K€ naturo college, 63 K€ DPID/insertion emploi 2024 : 7 174 K€ dont fonctionnement 5 878 K€ DDAE, 30 K€ DDAE pour les 30 ans d'Eden, 84 K€ club Eden, 102 K€ DPID/insertion emploi et investissement 1 080 K€ (80% de l'AP 2024-2026 qui est de 1 350 K€). Conventions : Convention pluriannuelle d'objectif 2024-2033, convention aide à l'encadrement dans les chantiers d'insertion, chantiers permanents, chantiers écoles et un emploi un toit (annuelle 01/04/N au 31/03/N+1), conventions de partenariat tripartite CD62-Eden 62 et CRP, convention entre le Conseil départemental, le Syndicat Mixte et le Conservatoire du Littoral.
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLES 2024

Sites gérés : 64 sites naturels au total dont 56 ouverts au public, répartis sur 6 455 ha. Communication : 6 passages télé, 85 articles dans la presse, 22 reportages vidéos 19 851 abonnés sur Facebook, 613 sur LinkedIn et 2697 sur Instagram Fréquentation : 1 387 318 visiteurs comptabilisés sur les 25 sites équipés d'éco-compteurs, dont deux nouveaux sites: Pointe de la Crèche et Pointe aux Oies qui totalisent 226 337 visiteurs. 25 collèges bénéficient du dispositif naturocollège.	En 2024, la Grange Nature a accueilli 21 000 visiteurs dont 197 classes, soit 4 873 participants et 45 ateliers qui ont rassemblé 198 participants. Le Bois de Maroeuil a accueilli 65 classes, soit 1627 participants; 29 ateliers de découverte de la nature ont rassemblé 278 participants. Au total 726 animaux qui constituent le cheptel d'Eden 62: dont 316 ovins, 32 animaux dans le cheptel équin (poneys, ânes), 26 animaux dans le cheptel bovin (vaches Dexter et Highland) et 365 animaux dans le cheptel caprin (dont 32 jeunes boucs) ;
---	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

Cette année 2024 a tout d'abord été marquée par la signature de la convention d'objectifs pour les dix prochaines années avec le département.

Malgré des contraintes financières importantes, Eden62 a réussi à maintenir la qualité et l'efficacité de leurs actions. L'un des principaux défis a été de limiter les dépenses, en poursuivant la gestion des sites et la sensibilisation des citoyens à la fragilité du patrimoine naturel.

Inauguration des aménagements sur l'ENS de Fouquières Sud le samedi 25 mai 2024 après un an et demi de travaux. Cet espace comprend désormais deux boucles de découverte : le sentier de la briqueterie de 1,4 km et le sentier de la fosse 6/14 de 3 km.

Participation au projet Motus avec installation d'antennes relais : observation des passages migratoires des chauves-souris.
Intégration au réseau Castor de l'OFB.
Inventaires des chiroptères en Baie D'Authie et acquisition de connaissances naturalistes
Inventaires des hétérocères au Val du FLOT
Création de l'exposition « la vie de la forêt ».

Plantation de 200 tilleuls dans tout le département du Pas-de-Calais.

Lancement en Automne du tournoi de l'Espace Naturel Préféré du Pas-de-Calais. Ce challenge a su capter l'attention du grand public, mais aussi celle des médias régionaux. La participation du public a été massive, avec un total de plus de 56 000 votes enregistrés tout au long de l'événement. Le duel final a opposé deux candidats emblématiques : la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre et les terrils du Pays à Part. Ces derniers, ont finalement remporté le titre tant convoité d'Espace Naturel Préféré du Pas-de-Calais 2024.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Poursuivre en 2025, avec l'ambition de continuer à optimiser les ressources et à atteindre les objectifs dans un environnement budgétaire encore plus restreint.
Mise en œuvre des mesures compensatoires du CNSE et de leur gestion sur les Bois Durieux – Ouverture au public envisagé sur 2 des 4 îlots

COMPTE en EUROS

BILAN 2024		COMPTE DE RESULTAT 2024
Actif immobilisé : 12 136 030 €	Capitaux propres : 14 460 625 €	Produits d'exploitation : 7 799 997 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 69 093 €	Total des dettes : 272 155 €	dont subventions et participations : 7 286 851 €
Trésorerie : 2 547 618 €	Total bilan : 14 782 741 €	Charges d'exploitation : 8 438 107 €
RATIOS 2024		Résultat d'exploitation : -638 110€
Indépendance financière (poids de la dette) : néant		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : aucun emprunt en cours		Résultat exceptionnel : 201 881 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 120 jours		Résultat de l'exercice : -436 229 €
Fonds de roulement : 2 324 596 €		Epargne brute : 57 118 €
Besoin en fonds de roulement : - 223 022 €		Epargne nette : 57 118 €
		Total des produits : 8 159 208 €
		Financement du Département (€ et %) : 6 063 603 € soit 74,3%

Date de mise à jour des données : 27/06/2025



pasdecalais.fr •    

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- EPDAHAA -
ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
POUR L'ACCUEIL DU HANDICAP
ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE**



**ANNEE
2024**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPDAHAA

En cette année 2024, l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA) a à nouveau répondu présent aux enjeux de service public de territoire et de modernité pour notre Département du Pas de Calais.

Je tiens à remercier à cet égard l'ensemble des 900 professionnels qui œuvrent au sein de l'EPDAHAA avec beaucoup d'engagement dans les services favorisant l'inclusion sociale pour les personnes vulnérables, ainsi qu'en faveur des enfants, des adultes en situation de handicap, de leurs familles.

Outre la quotidienneté de l'accompagnement à destination des publics, force est de constater la solidité, l'expertise et la créativité de nos équipes de l'EPDAHAA pour porter des projets d'avenir. Nos établissements ont ainsi soutenu avec succès cette année plusieurs projets d'extension à destination d'enfants et d'adultes en situation de handicaps, au titre du plan national des « 50 000 solutions ».

Les initiatives à destination des publics accompagnés, décrites au présent rapport, illustrent également toute l'ouverture partenariale et la richesse humaine, culturelle et sportive déployées, vectrices de partage, de valorisation et d'intégration sociale. Elles sont parties intégrantes des valeurs de l'EPDAHAA.

Dans les suites des travaux de diagnostic et de réécriture intégrant à la fois les professionnels et les publics accompagnés, notre établissement s'est doté cette année de son projet d'établissement. Il vient ainsi fixer le cap des orientations stratégiques jusqu'en 2029 et réaffirmer nos valeurs autour de la mission de service public.

Le dynamisme de l'EPDAHAA est aussi notable en matière de projets immobiliers soutenus par le Département du Pas de Calais et par l'Agence Régionale de Santé, visant à améliorer les conditions d'accueil des publics : la reconstruction de l'IME « Raymond Dufay à Arques », du Foyer d'Hébergement d'Outreau et d'Isbergues, de l'ESAT d'Aix-Noulette.

Enfin, la Direction commune entre nos deux établissements publics, l'EPDAHAA et l'EPDEF a pris son essor cette année, avec les premières mutualisations d'expertise des professionnels des Sièges des deux établissements. Nos équipes EPDAHAA -EPDEF se sont rencontrées et pleinement retrouvées autour du sens de notre groupement pour l'accompagnement des publics et le partage concernant les parcours de vie et de prise en soins en territoires.

En conclusion, je souhaite saluer toute la contribution et la mobilisation de l'établissement public et de ses professionnels en faveur des populations en territoire, la richesse des projets développés cette année et de tous ceux encore à venir.

Audrey DESMARAI

Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

ORGANISATION :

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En référence à l'article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

- ◇ Le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale.
- ◇ Les programmes d'investissement.
- ◇ Le rapport d'activité.
- ◇ Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations.
- ◇ Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale.
- ◇ Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement.
- ◇ Le tableau des emplois du personnel.
- ◇ La participation à des actions de coopération et de coordination.
- ◇ Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans.
- ◇ Les emprunts.
- ◇ Le règlement de fonctionnement.
- ◇ L'acceptation et le refus de dons et legs.
- ◇ Les actions en justice et les transactions.
- ◇ Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

En référence à l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles, le directeur représente l'EPDAHAA en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.

Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12 du CASF.

Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.

Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.

Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret. Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

LES PÔLES OPERATIONNELS ET LES PÔLES FONCTIONNELS

Les activités de l'EPDAHAA sont structurées en Pôles d'activité et en Pôles fonctionnels.

◇ **Les 6 pôles d'activités**, tels que présentés dans l'organigramme ci-dessous, qui rassemblent les établissements dans une logique de proximité et de territoire.

◇ **L'Administration Générale, dont les directions et services sont mutualisés avec l'EPDEF depuis le 1er janvier 2024**, dans le cadre de la Direction commune regroupe l'ensemble des services fonctionnels. Y sont intégrés le service des Ressources Humaines, le service des affaires financières et marchés publics, le service des affaires patrimoniales, le service qualité, le service systèmes d'informations, la stratégie et le service communication et événementiel.

LE COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT ET LA FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Le Comité Social d'établissement est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et les projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées, notamment, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Il est présidé par le Directeur Général de l'EPDAHAA ou son représentant. Il est composé de 10 représentants du personnel titulaires et 10 suppléants.

En 2024, il s'est réuni 5 fois.

LES FORMATIONS SPECIALISEES DE PÔLE

À l'EPDAHAA, il existe 6 Formations Spécialisées de Pôle.

Les personnes qui siègent sont :

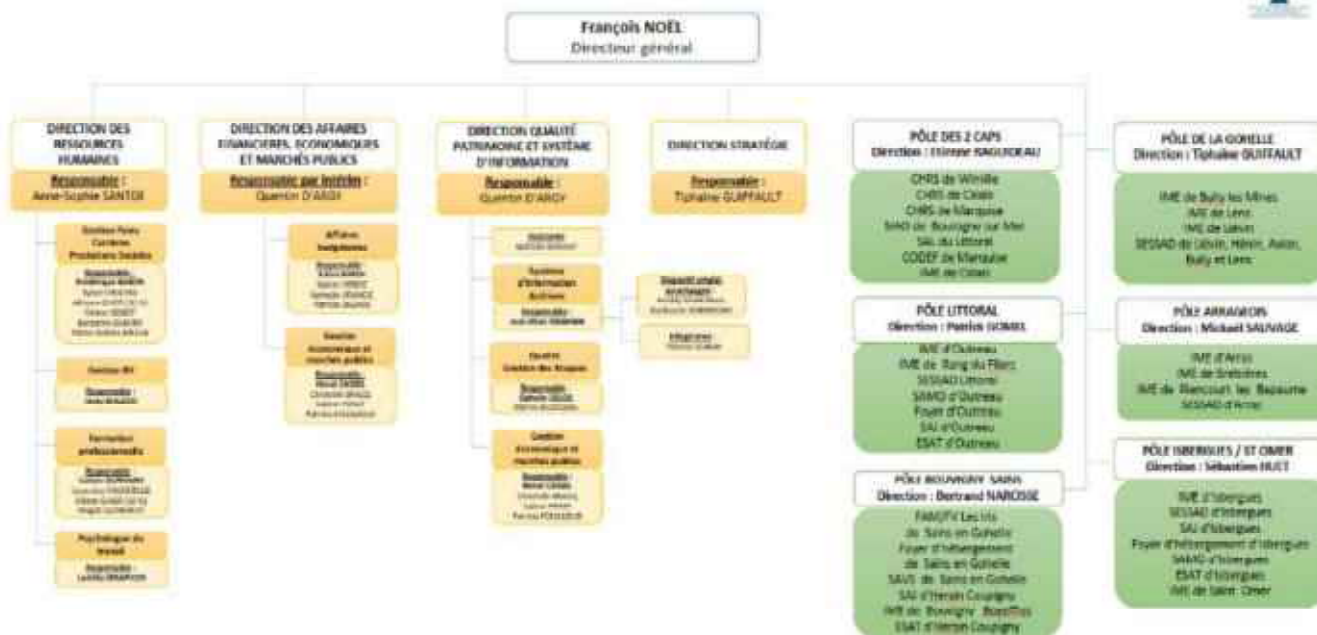
Le Président, le Directeur de Pôle ou son suppléant (Vice-Président),

Les représentants du personnel : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants qui siègent en remplacement des membres titulaires, des membres consultatifs : Les médecins du travail, Les représentants de l'administration en charge des dossiers concernés si besoin, le représentant du service compétent en matière d'hygiène si besoin,

Toute personne qualifiée en matière de prévention des accidents du travail (voix consultative).



Organigramme Général



Mise à jour : Octobre 2024

Bilan des actions 2024 :

ACTIVITES 2024

Durant l'année, l'EPDAHAA a hébergé, ou accompagné, 8 586 personnes en situation de handicap et en difficulté sociale.

Ces prestations peuvent être détaillées comme suit :

◇ Enfants en situation de handicap :

1 445 enfants (contre 1 272 en 2023) ont été suivis par l'EPDAHAA, qu'il s'agisse de scolarisation en IME (1 167 enfants contre 999 en 2023) ou de suivi par un des SESSAD (278 enfants contre 273 en 2023).

Cette activité représente 174 960 jours d'accompagnement (167 946 en 2023).

À noter que cette scolarisation s'est accompagnée d'hébergement en internat pour 67 enfants (65 en 2023), soit 14 914 journées (15 196 en 2023).

◇ Adultes en situation de handicap :

870 adultes en situation de handicap ont été accompagnés dans les différents établissements, représentant 121 281 journées réalisées.

◇ Personnes en difficulté sociale :

Le Pôle des 2 Caps (qui centralise toute l'activité sociale de l'EPDAHAA) a réalisé 131 494 journées (120 719 en 2023).

- 546 personnes hébergées en CHRS.
- 100 123 journées (contre 92 827 en 2023) ont été réalisées au titre de l'hébergement d'urgence.
- 39 hébergées en maison relais.
- 290 ménages hébergés pour un total de 806 nuitées au SAL.

- 2 946 personnes prises en charge au titre de l'urgence hivernale.

- 418 personnes victimes de violences conjugales / intrafamiliales ont été accueillies.

- 2 275 personnes naufragées ont été prises en charge.

Le pôle a accompli 69 mesures d'accompagnement vers et dans le logement, 54 mesures FSL, plus de 3 517 entretiens par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, 11 512 appels reçus au 115.

AU NIVEAU OPERATIONNEL

Le virage inclusif impulsé par les politiques publiques conduit les ESSMS à réinterroger leurs organisations et les pratiques professionnelles, afin de répondre au plus près des besoins des publics accompagnés et de s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.

Les constats sur les besoins des personnes accompagnées et les attentes de leurs proches soulignent des évolutions conséquentes. En effet, on note une augmentation du nombre d'enfants et adolescents présentant des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique et des troubles du comportement, ce qui nécessite d'ajuster les moyens aux besoins des personnes accompagnées.

La politique de recrutement, le plan de formation, la mise en place de groupes d'analyse de pratiques, les aménagements dans l'organisation des plannings individualisés, le travail partenarial sont

autant de réponses et d'outils pour répondre aux nouveaux besoins.

Afin de faire évoluer les pratiques et les compétences, des formations auprès des professionnels, ont été mises en place (formation et mise en oeuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) avec l'outil MEDIATEAM, formation sur la bientraitance, formation sur l'accompagnement des usagers, etc.).

DEMARCHE AMELIORATION DE LA QUALITE 2024

L'EPDAHAA a satisfait au mieux les personnes accompagnées et a contribué à améliorer la qualité des prestations, en s'adaptant aux besoins des publics, en proposant des activités adaptées à leurs attentes et à leurs capacités. La satisfaction des publics a pu être mesurée grâce à la réalisation d'enquêtes de satisfaction.

En 2024, la direction Qualité de l'EPDAHAA a structuré ses actions en portant l'évaluation des ESSMS selon le référentiel HAS, la gestion documentaire, la formation et la sécurité. Elle a mis en place des procédures sur les événements indésirables et le droit à l'image, réalisé des audits RGPD et accompagné une certification Cap'Handéo.

Perspectives 2025

Projets 2025

Pour l'ensemble des Pôles :

- ◇ Poursuite du déploiement des Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAPP).
- ◇ Sensibilisation de la Direction Qualité avec des webinaires et renforcement de la gestion des risques avec la mise en place des CREX.

Pôle des 2 Caps :

IME Eolia à Calais :

- ◇ Création d'une antenne du SESSAD « l'Elan » au sein de l'IME Eolia à Calais, pour 6 places dans le cadre du plan 50000 solutions.
- ◇ Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture pour de l'autoconsommation, ayant pour objectif de réduire les coûts d'énergie.
- ◇ Travaux de réaménagement sur 3 maisons implantées sur les CHRS les 2 Caps : création d'une salle de bain et d'une cuisine séparée pour chacun des logements.
- ◇ Mise en place d'accueil modulaire afin de pouvoir répondre aux besoins du territoire pour les publics identifiés comme particulièrement complexes.

CHRS Les Agates à Wimille :

- ◇ Un projet passionnant en collaboration avec la mairie de Wimille et le Centre des Monuments Nationaux : une randonnée à vélo pour explorer les trésors historiques de la région.

CHRS Le Moulin Blanc à Marquise :

- ◇ Travail sur les énergies et le développement durable : installation d'ampoules LED à détecteur de mouvements, ... Récupération de matériaux électroménagers, ...

Maison relais La Liane à Boulogne-sur-Mer :

- ◇ Création de douche au sein des appartements et remise en peinture des studios.

Pôle d'Isbergues et de Saint-Omer :

- ◇ Ouverture de l'Accueil avec un open-space pour un meilleur accompagnement humain.

Foyer d'Hébergement Jean-Moulin à Isbergues :

- ◇ Reconnaissance de 5 places en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) et de 25 places en foyer d'hébergement.

IME Raymond Dufay à Saint-Omer :

- ◇ Mise en œuvre du projet pilote UNEE à Arques avec l'Éducation Nationale (ASH et circonscription Isbergues) et AFAPEI (IME Le Lutin des Bleuets).
- ◇ Poursuite de la reconstruction de l'IME sur la commune d'Arques, livraison prévue en 2026.
- ◇ Unir nos forces pour mieux accompagner : un partenariat innovant avec l'EPDEF et la Vie Active au service des publics en situation complexe.

Pôle de la Gohelle :

SESSAD l'ELAN à Liévin :

- ◇ Extension de 6 nouvelles places dans le cadre du plan 50000 solutions.

Pôle Bouvigny-Sains :

SAMSAH La Gohelle à Sains-en-Gohelle :

- ◇ Création d'un SAMSAH par la médicalisation de 5 places SAVS dans le cadre du plan 50000 solutions.

Pôle Arrageois :

IME Les Longs Champs et SESSAD Com l'Atrébate à Arras :

- ◇ Démarche QVCT : création des EDT (Espaces de discussion sur le travail).

Pôle Littoral :

Foyer d'Hébergement Le Grand Large à Outreau

- ◇ Poursuite des études liées à la reconstruction du foyer

SAMSAH d'Outreau

- ◇ Extension du SAMSAH par la médicalisation de 10 places SAVS dans le cadre du plan 50000 solutions.

DEMARCHE D'AMELIORATION

DE LA QUALITE 2025 :

- ◇ Création d'un COPIL Qualité.
- ◇ Création d'un plan de prévention de la maltraitance.
- ◇ Création d'un Plan de Gestion de Crise et d'un Plan de Continuité d'Activité.
- ◇ Mise en œuvre du plan d'actions RGPD pour assurer la conformité et protéger les données personnelles.
- ◇ Création d'une cellule de veille pour produire des fiches pratiques et partager les expériences sur les droits des publics accompagnés.
- ◇ Organisation de 2 webinaires sur le droit à l'image et la gestion des événements indésirables.
- ◇ Création d'une procédure pour gérer les situations de crises d'accompagnement, avec des réponses adaptées aux situations difficiles.
- ◇ Suivi des événements indésirables et création des CREX pour analyser les situations et encourager une culture d'apprentissage.
- ◇ Sécurisation du circuit du médicament avec des audits réalisés à l'aide de la Direction Qualité.

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.



62 **Pas·de·Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- EPDEF -

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**ANNÉE
2024**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



du Président du Conseil d'Administration de l'EPDEF

L'action de l'EPDEF et l'engagement de l'ensemble de ses professionnels sont à nouveau particulièrement remarquables et louables en cette année 2024, au service de l'action publique en territoires, à destination des enfants, des familles et de leurs proches aidants. Je souhaite vous en remercier sincèrement.

Vous le savez, notre pays connaît depuis de nombreux mois une période de crise de la protection de l'enfance : recherche incessante de solutions d'accueil pour les enfants confiés, jeunes présentant des besoins d'accompagnement croissants extrêmement complexes, difficultés d'accès aux soins en santé mentale, manque de places en secteur médico-social, problématique d'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux...

La situation de l'accompagnement en urgence en soirée à l'EPDEF en témoigne, puisque le nombre d'accueils a à nouveau augmenté cette année, à hauteur de 89% par rapport à 2023, démontrant ainsi le répondeur dont se montre constamment capable l'EPDEF pour répondre aux mieux à ses missions de service public.

Notre établissement public continue en outre à innover, et à être porteurs de solutions et de propositions, y compris en soutien des situations les plus sensibles, pour réaliser ses missions.

Je tiens ainsi à saluer la dynamique en phase d'aboutissement, en cette fin d'année 2024, de notre projet d'établissement, véritable cap stratégique pour la période 2024 à 2028. Ces travaux ont permis la consultation et la participation pendant de nombreux mois, de l'ensemble des parties prenantes de l'EPDEF. L'ensemble des valeurs partagées et des orientations définies sont en lien étroit avec notre politique départementale enfance famille, et réaffirment toute la place de l'EPDEF au cœur des modernités d'action publique.

Outre les nombreux partenariats culturels, sportifs et associatifs au sein des services, de nouveaux projets structurants ont été déployés et poursuivis en cette année 2024 à l'EPDEF, notamment l'extension de 95 places en accompagnement des enfants et des familles en milieu ouvert, la préparation de l'extension patrimoniale et capacitaire à la Maison de la Petite Enfance de Dainville, la préparation d'ouverture de Maisons d'Enfants et d'Adolescents à Avion, Houdain et Saint-Etienne au Mont... Il s'agit pour moi d'une occasion de témoigner de tout le soutien manifesté par le Département à son établissement public et aux professionnels qui y exercent. Ensemble, nous avons encore de beaux projets en perspectives pour l'avenir, au service des publics et des territoires.

Enfin, depuis une année maintenant, les deux établissements publics EPDEF et EPDAHAA sont liés par une convention de Direction commune. A ce titre, les rencontres et les projets conjoints entre les deux établissements prennent progressivement leur essor, et amènent rencontres et partages autour des expertises qui sont celles de notre groupement, dans les champs de la prévention, de la protection de l'enfance, de l'accompagnement du handicap et de la lutte contre les exclusions, au bénéfice des parcours des publics accompagnés en territoires.

Daniel KRUSZKA

Président du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille

MISSIONS :

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles.

La recherche de l'intérêt de l'enfant constitue le point de convergence du travail accompli par les 656 professionnels que compte l'établissement.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une visée préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est par conséquent étendu.

Aujourd'hui, l'établissement englobe une quarantaine de services implantés au sein de 30 sites.

Les ressources financières 2024 ont été prévues, lors du vote du budget exécutoire, à hauteur de 60 943 413,18€ (41 941 768,53 € en fonctionnement et 19 001 644,65 € en investissement).

Le nombre d'agents a augmenté, passant de 619 agents présents au 31 décembre 2023 à 656 au 31 décembre 2024.

Environ 7 850 enfants ont été accompagnés par l'EPDEF en 2024 contre 5 360 en 2023.

5 000 familles ont été accompagnées au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles, contre 4 830 en 2023. 10 familles ont été accueillies au Village Famille.

Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

L'EPDEF appartient à la catégorie des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics (ESSMS) dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière. L'autonomie juridique que lui confère son statut conduit à ce que l'établissement dispose de ses propres organes de gouvernance : un conseil d'administration qui en définit la politique (compétence délibérative) et un comité de direction qui en assure la conduite générale (compétence exécutive).

A la différence du secteur associatif ou des collectivités territoriales, la représentation légale d'un établissement public est dévolue au directeur, lequel est nommé par arrêté du Centre National de Gestion (ministère de la santé). Le fonctionnement d'ensemble relève réglementairement de sa responsabilité aux plans administratif, civil et pénal. En conséquence, la capacité à engager juridiquement l'établissement lui est attribuée.

Attaché aux valeurs du Service Public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.



LES INSTANCES DE GOUVERNANCE, SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ET SON ORGANISATION.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En référence à l'article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

- ◊ Le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale.
- ◊ Les programmes d'investissement.
- ◊ Le rapport d'activité.
- ◊ Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations.
- ◊ Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale.
- ◊ Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement.
- ◊ Le tableau des emplois du personnel.
- ◊ La participation à des actions de coopération et de coordination.
- ◊ Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans.
- ◊ Les emprunts.
- ◊ Le règlement de fonctionnement.
- ◊ L'acceptation et le refus de dons et legs.
- ◊ Les actions en justice et les transactions.
- ◊ Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

En référence à l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles, le directeur représente l'EPDEF en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.

Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12 du CASF.

Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.

Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.

Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret. Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, date de l'installation de la Direction commune entre les deux établissements publics l'EPDEF et l'EPDAHAA, la Direction Générale de l'EPDEF assure également la Direction Générale du Groupement EPDAHAA-EPDEF. Une fonction de Direction Déléguée a été déployée à l'EPDEF depuis le 9 septembre 2024.

LES PÔLES OPERATIONNELS ET LES PÔLES FONCTIONNELS

Les activités de l'EPDEF sont structurées en 3 pôles d'activités complétées du pôle de Psychologie Clinique. L'Administration Générale de l'EPDEF est désormais structurée de manière commune avec l'EPDAHAA, dans le cadre de la Direction commune entre les deux établissements.

◆ Le Pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF)

qui regroupe cinq Maisons d'Enfants et d'Adolescents (MEA), le service d'hébergement, d'accueil, d'observation et d'orientation (SAOO), le service Opti'Mômes, le service Ulysse, le Service d'Accès à la Vie Adulte (SAVA), le service d'Accueil Familial Spécialisé (AFS), le dispositif DELTAA, le service d'accueil de jour Carpe Diem et le service Appartements.

◆ Le Pôle Soutien à la Parentalité et Intervention à Domicile (SPID)

qui regroupe six Maisons de la Parentalité (MP) et des familles (MF), trois espaces de rencontres (ER), un Point d'Accès au Droit (PAD), un Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF), un Dispositif d'Accueil Durable et Bénévole chez un Tiers (TBD-TDC), un Service d'Accueil de Jour (SAJ), un village famille et un service d'AEMO.

◆ Le Pôle Petite Enfance (PE)

qui regroupe la Maison de la Petite Enfance (MPE), un multi accueil, une micro crèche et des Relais Petite Enfance (RPE), une ludothèque, un Service d'Accompagnement de Jour Petite Enfance, un dispositif de Prévention Précoce aux Ecrans et le service Accueil Pour Tous.

◆ Le Pôle de Psychologie Clinique

qui regroupe l'ensemble des psychologues au sein du pôle de Psychologie Clinique. Ils interviennent au sein des autres pôles au service des enfants, des familles et des proches.

◆ L'Administration Générale, dont les directions et services sont mutualisés avec l'EPDAHAA depuis le 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la Direction commune

regroupe l'ensemble des services fonctionnels. Y sont intégrés le service des Ressources Humaines, le service des affaires financières et marchés publics, le service des affaires patrimoniales, le service qualité, le service systèmes d'informations, le service communication et événementiel.

LE POLE HAF

Les différents services du pôle :

- ◇ La MEA d'Arras
- ◇ La MEA de Liévin
- ◇ La MEA 2B2R
- ◇ La MEA de Blendecques
- ◇ La MEA de Longuenesse
- ◇ Le SAOO de Saint Nicolas
- ◇ Le service Opti'Mômes
- ◇ Le service Ulysse
- ◇ Le dispositif DELTAA
- ◇ Le service d'accueil de jour Carpe Diem
- ◇ Le service appartements de Liévin
- ◇ Le SAVA
- ◇ L'AFS

L'année a été marquée par :

- ◇ La rénovation du mobilier pour plusieurs MEA.
- ◇ La poursuite du développement des partenariats.
- ◇ La participation aux jeux Olympiques ainsi qu'au challenge pâtisserie diffusé par la chaîne M6.
- ◇ La création du service Insertion permettant l'étayage d'axes d'accompagnement, et l'émergence de projets scolaires ou professionnels. Par la nomination de 3 référents insertion socio-professionnelle.
- ◇ La création du pallier de préparation à l'Autonomie avec l'installation dans la maison attenante à la MEA de Liévin de quatre adolescents.
- ◇ Le déménagement de l'AFS dans des locaux sur le site du siège.
- ◇ L'augmentation des recrutements d'assistants familiaux.

En quelques chiffres :

- ◇ 3 464 jeunes ont été accueillis dans l'année dans l'ensemble des services, contre 1 964 en 2023.
- ◇ Parmi ces jeunes accueillis, il y a eu 15 accueils d'urgence contre 21 en 2023 et 2 605 accueils d'urgence relais contre 1 370 en 2023.
- ◇ L'ensemble des structures a réalisé un total de 94 765 journées contre 86 829 en 2023.

LE POLE SPID

◆ L'Axe Parentalité

Les différents services du pôle :

- ◇ La MP d'Arras
- ◇ La MP de Liévin
- ◇ La MP de Béthune
- ◇ La MP de la CAHC
- ◇ La MF du Ternois
- ◇ La MF de l'Audomarois
- ◇ L'ER du Calais
- ◇ L'ER du Boulonnais
- ◇ L'ER du Montreuillois
- ◇ Le Village Famille de Liévin

L'année a été marquée par :

- ◇ La création d'un espace dédié à la petite enfance sur chaque site.
- ◇ Le renforcement du pilotage des dossiers de subvention et du suivi du marché DVMASE.
- ◇ La sécurisation des professionnels par un travail en doublure, systématiquement, sur les territoires et l'investissement dans un système d'alarme individuel.
- ◇ Le soutien auprès des financeurs du projet de prise en charge des enfants victimes de violences intra familiales sur le territoire de l'Audomarois.
- ◇ La rencontre avec les magistrats (JAF et JE) des juridictions d'Arras, Béthune et Saint Omer, et le renforcement des liens de coopération.
- ◇ La mise en place d'actions dans le cadre de la sobriété énergétique.
- ◇ La formation des professionnels du village famille à l'approche systémique des situations.
- ◇ La mise en place d'un complément à la procédure d'admission du village famille, permettant une meilleure évaluation des demandes et des besoins des familles.

En quelques chiffres :

- ◇ 5 001 familles ont été accompagnées par ces différents services en 2024 contre 4 835 en 2023.
- ◇ La médiation familiale : L'équipe des médiateurs familiaux a assuré la prise en charge de 2 265 familles, soit 392 familles de plus qu'en 2023. Et a assuré pour 2 607 rendez-vous.
- ◇ Les espaces de rencontre : 1 274 personnes accueillies ont bénéficié de rencontres au sein de l'une des structures, avec 14 241 rendez-vous assurés (contre 13 337 en 2023).
- ◇ L'espace d'accès aux droits a assuré la prise en charge de 421 situations avec 470 rendez-vous assurés.

◇ La thérapie familiale : 162 familles ont été accompagnées au travers de 546 rendez-vous.

- ◇ Le point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) a réalisé 123 suivis.
- ◇ Le Point Justice a reçu 746 personnes.
- ◇ Le Village Famille a accueilli 10 familles.

◆ L'Axe Intervention à Domicile

Les différents services du pôle :

- ◇ Le SAJ
- ◇ Le DAF
- ◇ Le service d'AEMO
- ◇ Le dispositif TBD/TDC

L'année a été marquée par :

- ◇ La présentation du service TBD/TDC aux services du Département et opérateurs.
- ◇ L'extension, pour l'AEMO, de 45 mesures supplémentaires.
- ◇ La rencontre avec les magistrats du TPE d'Arras.
- ◇ Les différentes formations dispensées auprès des professionnels.
- ◇ La diversification des ateliers proposés au sein du SAJ, soit animés par des intervenants externes soit par l'équipe éducative.
- ◇ L'extension du DAF avec 50 mesures supplémentaires.

En quelques chiffres :

- ◇ Le DAF a pris en charge 513 jeunes en 2024 contre 472 en 2023. Les replis sont également en augmentation : 83 replis contre 53 en 2023.
- ◇ L'AEMO a suivi 1 837 mineurs. Le taux de mesures judiciaires est de 72,5% en 2024 contre 69% en 2023. Le taux de mesures administratives est de 27,5% en 2024 contre 25% en 2023.
- ◇ Le SAJ a accueilli 44 jeunes.
- ◇ Le service TBD / TDC a accompagné 160 tiers contre 63 en 2023 et suivi 185 enfants contre 113 en 2023.

LE POLE PE

◆ Le Droit Commun

- ◇ La micro-crèche de Méricourt
- ◇ Le RPE de Méricourt
- ◇ Le multi accueil de Liévin
- ◇ Le RPE intercommunal de Liévin, Givenchy et Eleu-dit-Leauwette
- ◇ La ludothèque de Liévin
- ◇ Le dispositif de Prévention Précoce aux Ecrans
- ◇ Le service Accueil pour Tous

L'année a été marquée par :

- ◇ Le développement du dispositif de prévention précoce aux écrans, de ses actions territoriales et de sa pérennisation.
- ◇ La création d'un comité de crèche.
- ◇ La poursuite du développement partenarial.
- ◇ Le renouvellement d'agrément du RPE de Méricourt avec regroupement de l'activité au Centre Social.
- ◇ La création d'une plaquette d'informations du RPE de Méricourt.
- ◇ L'évolution significative de l'activité, et l'évaluation du service d'accueil pour tous.
- ◇ Le développement d'ateliers en réponse aux besoins des enfants et des familles.
- ◇ La fin de la cogestion des services de droit commun petite enfance et famille avec le CCAS de la ville de Liévin (multi-accueil, RPE intercommunal, ludothèque).

En quelques chiffres :

- ◇ 1 672 enfants ont été accompagnés sur l'ensemble des structures de droit commun, contre 1 644 en 2023. Et il y a eu 1 813 adultes (ou familles) accompagnés
- ◇ La micro-crèche de Méricourt a accueilli 48 enfants.
- ◇ Le RPE de Méricourt a accueilli 57 enfants (19 en 2023) et suivi 81 familles (5 en 2023). Le RPE a suivi 35 assistants maternels et a réalisé 19 ateliers.
- ◇ Le RPE intercommunal de Liévin, Givenchy et Eleu-dit-Leauwette a accueilli 371 enfants et suivi 221 familles. Le RPE a suivi 98 assistants maternels et 216 ateliers ont été réalisés.
- ◇ La ludothèque de Liévin a réalisé 73 ateliers pour 714 enfants et 30 ateliers « tout petits » pour 287 enfants. Il y a eu 461 enfants inscrits et 525 adultes inscrits.
- ◇ Le dispositif de Prévention précoce aux écrans a accompagné 247 parents (18 en 2023) et a proposé 66 ateliers (6 en 2023).

- ◇ Le service accueil pour tous a reçu 655 prescriptions et cela a donné lieu à 450 prises en charge et a permis à 287 enfants de trouver une solution de garde.
- ◇ Le multi accueil de Liévin a accueilli 61 enfants.

◆ La Protection de l'Enfance

Les différents services du pôle :

- ◇ La MPE de Dainville
- ◇ Le Service d'Accompagnement de Jour

L'année a été marquée par :

- ◇ L'évolution de l'accompagnement à la MPE en faveur des enfants présentant des besoins spécifiques
- ◇ Le projet Art et Culture en pouponnière « Boz'Art »
- ◇ L'évolution de l'accueil des bébés nés sous le secret : le travail préalable d'accompagnement des bébés débute désormais en service de maternité, lors d'extrême prématurité
- ◇ Le travail d'externalisation du groupe des 3-6ans de la MPE a fait l'objet d'un travail partagé en interne avec envoi d'un projet au Département.
- ◇ Le partenariat avec l'association PIKLER LOCZY France autour de l'aménagement : espaces intérieurs et extérieurs de la MPE.
- ◇ La création de nouveaux ateliers pour les enfants accueillis dans le Service d'Accompagnement de Jour et la pérennisation de l'agrément.

En quelques chiffres :

- ◇ La MPE a accueilli 122 enfants. Il y a eu 10 accueils d'urgence, 40 accueils d'urgence relais, 18 replis DAF et 13 bébés nés sous secret.
- ◇ 14 enfants participent au projet Pégase.
- ◇ Le Service d'Accompagnement de Jour a accueilli 10 enfants, représentant 1 080 heures d'accompagnement éducatif et 320 heures d'accompagnement spécifique.

LE PLAN D' ACTIONS D' AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

702

L'EPDEF s'est mobilisé pour l'amélioration de la qualité par la mise en œuvre d'actions :

- ◇ L'actualisation des outils de la loi 2002-2
- ◇ La rédaction du nouveau projet stratégique de l'EPDEF
- ◇ La poursuite des auto-évaluations sur la base du référentiel HAS et la mise en place de plans d'actions.
- ◇ Le déploiement du logiciel AGEVAL et la formation des professionnels.
- ◇ La poursuite des réunions de la cellule de veille aux droits des personnes accompagnées avec la création de fiches pratiques pour chacun des droits de la charte des droits et libertés des usagers.
- ◇ La réalisation de webinaires pour présenter les nouveaux documents / procédures aux professionnels.
- ◇ La formation sur le circuit du médicament et création de la grille d'audit.

A L'ÉCHELLE DE L'EPDEF

- ◊ La finalisation et la diffusion du projet stratégique 2024-2028, le déploiement des projets de Pôle et des projets de Service.
- ◊ La poursuite de la structuration de la Direction commune EPDEF-EPDAHAA : mutualisation des équipes des Administrations Générales, expertises et partages des professionnels autour des parcours de vie et de soins des publics accompagnés, en territoire.
- ◊ L'aboutissement de la réflexion autour d'un projet à seuil adapté, en aller-vers, pour les jeunes en grande rupture

LE POLE HAF

- Pour l'année 2025, le pôle a pour projets :
- ◊ Poursuivre l'installation de la Maison attenante à la MEA de Liévin.
 - ◊ Pour le service Ulysse : réaliser l'achat du site.
 - ◊ Mettre à jour les projets de services en lien avec le projet stratégique.
 - ◊ Déménager la MEA 2R à Noyelles les Vermelles.
 - ◊ Créer un espace « détente » au sein de la MEA de Blendecques, avec des outils issus du concept snoezelen.
 - ◊ Rénover des espaces au sein des différentes structures.
 - ◊ Organiser des rencontres partenariales.
 - ◊ Poursuivre le travail autour du projet de création d'une MEA sur la commune de le Touquet. Mener une réflexion sur l'augmentation des places du SAVA.
 - ◊ Créer des flyers présentant les services.
 - ◊ Promouvoir le nouveau nom du service AFS : service Colibri.

LE POLE SPID

◆ L'Axe Parentalité

- Pour l'année 2025, le pôle a pour projets :
- ◊ La réflexion autour de la réorientation du projet du Village Famille vers un accompagnement de la double vulnérabilité.
 - ◊ La recherche de conventionnement avec les bailleurs pour faciliter le relogement des familles à la sortie dispositif.
 - ◊ L'accompagnement des suites du marché public DVMASE.
 - ◊ La réflexion autour du point écoute jeune en lien avec la circulaire de la CAF sur la prestation de service.

- ◊ En lien avec l'EPDAHAA, la participation à la conception du projet immobilier à Aix Noulette visant à relocaliser une partie des équipes d'intervention à domicile.
- ◊ Le développement d'une antenne TBD/TDC sur Liévin pour répondre à la demande sur le territoire.
- ◊ La mise en place de différents ateliers au SAJ via les appels à projet FIPD/MILDECA.

LE POLE PETITE ENFANCE

◆ Le Droit Commun

- Pour l'année 2025, le pôle a pour projets :
- ◊ Pour la ludothèque, le RPE et le multi accueil de Liévin : la finalisation des dernières opérations de la cogestion EPDEF/ville.
 - ◊ Poursuivre le développement du service Accueil pour tous et mener une réflexion avec les financeurs autour de la pérennisation en s'appuyant sur l'évaluation du CRFPE
 - ◊ La création de nouveaux supports de communication et d'expertise petite enfance.
 - ◊ Le lancement du projet « RPE du dehors » de Méricourt, le « Rendez-vous à l'éveil culturel » et les ateliers de psychomotricité.
 - ◊ La valorisation du travail des assistantes maternelles.
 - ◊ La sensibilisation à l'approche Piklérienne en micro crèche.
 - ◊ L'application des nouveaux cadres réglementaires.

◆ La Protection de l'Enfance

- Pour l'année 2025, le pôle a pour projets :
- ◊ Le développement des espaces de réflexion et de partenariats du service d'accompagnement de jour.
 - ◊ La généralisation du programme de santé PEGASE.
 - ◊ L'évolution de l'offre de service de la MPE : Extension capacitaire en pouponnière et dans le service des Dragibus avec un accueil d'enfants de 3 à 7 ans, par le biais d'une opération architecturale .
 - ◊ La poursuite du travail d'expertise petite enfance en lien avec les besoins, les pédagogies et innovations.
 - ◊ La consolidation de la dynamique de réseau à échelle nationale, départementale, territoriale.

PLAN D' ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

- ◊ La réalisation des évaluations par un cabinet sur la base du référentiel HAS.
- ◊ L'adaptation des outils de la loi 2002-2 pour les personnes accompagnées afin de faciliter leur compréhension.
- ◊ La sécurisation du circuit des médicaments via des audits et la création d'une procédure.
- ◊ L'accentuation de l'expression et de la participation des enfants et des parents à travers les groupes d'expression.
- ◊ La mise en conformité du recueil des données avec la réglementation générale de protection des données (RGPD).
- ◊ La création d'un COPIL Qualité avec les référents qualité de chaque pôle.
- ◊ L'élaboration d'un Plan de Gestion de Crise et d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA).
- ◊ La poursuite du travail sur le plan de prévention des actes de maltraitance, et de promotion de la bientraitance, obligatoires dans tous les ESMS.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels.

Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat de l'exercice est négatif : il est appelé déficit ou perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)

FICHE D'IDENTITE

705

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public
- ◆ **Siège social** : 1 rond-point Baudimont - CS 40528 - 62008 Arras Cedex 8
- ◆ **Dotations** : 5 605 901 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 26620965900017
- ◆ **Effectif moyen** : 619 agents soit 590,39 ETP
- ◆ **Président du Conseil d'Administration** : Daniel KRUSZKA
- ◆ **Directeur Général** : François NOËL

Mission / Cœur de métier :

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles. L'établissement appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une action préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est concomitamment étendu.

Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

Attaché aux valeurs du Service Public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au Conseil d'Administration : 6 Conseillers départementaux sur 13 membres soit 46%.

Représentants du Département dans la structure : 6 titulaires : Zohra OUAGUEF, Delphine DUWICQUET, Daniel KRUSZKA, Evelyne NACHEL, Maryse POULAIN, Jean-Pascal SCALONE.

Contribution financière du Département :

◆ BP 2025 : arrêtés de tarification en cours de rédaction

◆ 2024 : comptabilisation Cd62 : 36 892 298 € (dont 34 876 092 € en fonctionnement, et 2 016 206 € de subventions d'investissement) / comptabilisation EPDEF : 37 387 549 € (dont 35 165 058 € en fonctionnement, et 2 222 491 € de subventions d'investissement) - différences provenant d'opérations de rattachement ou report.

Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2024 : 989 538 €

Conventions avec le Cd62 : Convention annuelle point accueil écoute jeunes géré par l'EPDEF, convention pour l'expérimentation du « Programme PEGASE » (du 1/7/2021 au 02/12/2025), convention Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD / TDC).

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Une quarantaine de services implantés au sein de 30 sites ;
- ◆ Environ 7 850 enfants accompagnés par les services de l'EPDEF intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance ;
- ◆ Accompagnement de 5 001 familles au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles, 185 enfants suivis dans le cadre du dispositif Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD-TDC), 160 tiers accompagnés, et 10 familles accueillies au Village Famille ;
- ◆ Le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF) :
 - 3 464 jeunes accueillis dans l'année ;
 - 15 accueils d'urgence et 2 605 accueils d'urgence relais réalisés.

- ◆ Le pôle Petite Enfance (PE) :
 - Accueil de 109 enfants dans les crèches gérées par l'EPDEF ;
 - 1001 enfants ont participé à des ateliers à la ludothèque de Liévin ;
 - 428 enfants suivis au sein des relais de la petite enfance de Liévin et Méricourt.
- ◆ Le pôle de Soutien à la Parentalité et d'Intervention à Domicile (SPID) :
 - 5 001 familles accompagnées par les Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles ;
 - Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) : 123 jeunes suivis ;
 - Service d'Accueil de Jour (SAJ) : 44 jeunes concernés ;
 - TBD/TDC : 185 enfants et 160 tiers accompagnés ;
 - AEMO : 1 837 mineurs suivis ;
 - DAF : 513 jeunes suivis.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ La finalisation et la diffusion du projet stratégique de l'EPDEF 2024-2028 ;
- ◆ La création du service Insertion au sein du pôle HAF, avec la nomination de 3 référents insertion socio-professionnelle ;
- ◆ L'installation d'un pallier de préparation à l'autonomie à la MEA de Liévin ;
- ◆ La création d'un espace dédié petite enfance sur chaque site du PSPID ;
- ◆ Le renforcement du projet de prise en charge des enfants victimes de violences intrafamiliales sur le territoire de l'Audomarois ;
- ◆ Le développement du dispositif TBD/TDC avec l'accompagnement de 160 tiers (contre 63 en 2023) et 185 enfants (contre 113), ainsi que la perspective d'une antenne sur Liévin ;
- ◆ La poursuite du développement de l'AEMO avec 1 837 mineurs suivis en 2024 (contre 1 022 en 2023), et l'ajout de 45 mesures supplémentaires ;
- ◆ L'extension du Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF) à 513 jeunes (contre 472 en 2023), avec 50 mesures supplémentaires et augmentation des replis (83 contre 53) ;
- ◆ La fin de la cogestion du multi-accueil avec le CCAS de la ville de Liévin ;
- ◆ La réalisation des auto-évaluations sur la base du référentiel HAS, et la mise en œuvre de plans d'actions qualité structurés.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En tant qu'établissement public départemental, l'EPDEF occupe naturellement une place particulière dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance du Pas-de-Calais. Il est le premier acteur de la mise en œuvre des politiques enfance-famille du Département. Son activité et la qualité des réponses qu'il apporte doit être en permanence en phase avec l'évolution des problématiques et les orientations retenues par la collectivité. Dans ce sens, l'EPDEF, dans son champ de compétence, a vocation à être à la fois un laboratoire d'idées et de recherches, mais aussi une vitrine d'innovation et d'excellence dans la construction et la mise en œuvre des réponses.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024		COMPTE DE RÉSULTAT 2024
Actif immobilisé : 17 535 781 €	Capitaux propres : 23 382 050 €	Produits d'exploitation : 39 816 030 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 2 667 692 €	Total des dettes : 4 912 311 €	dont dotations et produits de tarification : 34 345 846 €
Trésorerie : 8 578 751 €	Total bilan : 28 786 573 €	dont subventions et participations : 2 414 063 €
RATIOS 2024		Charges d'exploitation : 40 259 796 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 4 %		Résultat d'exploitation : - 443 766 €
Durée apparente de la dette : 1 an		Résultat financier : - 110 173 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 78 jours		Résultat exceptionnel : 763 174 €
Fonds de roulement : 9 013 804 €		Résultat de l'exercice : 209 235 €
Besoin en fonds de roulement : 435 053 €		Épargne brute : 744 143 €
		Épargne nette : 594 136 €
		Total des produits : 40 589 342 €
		Financement du Département (€ et %) : 34 876 092 € soit 86 %

Date de mise à jour des données : 18/07/2025



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)**

- LA COUPOLE -

CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

**LACOU
POLE**

ANNEE

2024





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Editorial du Président de *La Coupole* Centre d'Histoire et Planétarium 3D

Voilà plus d'un quart de siècle que, par la volonté du Département, *La Coupole* a ouvert ses portes. Transformer un bunker nazi unique destiné à lancer les premières fusées conçues pour terroriser et tuer les populations civiles en un lieu patrimonial, mémoriel et de culture historique et scientifique était un symbole fort.

Le site a évolué au fil du temps. Le monument historique dévoilant une construction inachevée accueille en son sein un centre d'histoire à la vocation double : présenter les spécificités de la Seconde Guerre mondiale dans notre région et expliquer la conception et le développement des armes secrètes allemandes qui s'inscrivent dans la face sombre des débuts de la conquête spatiale.

Puis, l'installation d'un planétarium a permis de compléter cette découverte historique et scientifique. Désormais doté de la toute dernière technologie (10K-3D), ses médiateurs invitent le grand public à continuer leur découverte de la conquête spatiale et de l'univers. Un centre de ressources en histoire et en sciences a été créé, accueillant des archives liées à la Seconde Guerre mondiale et portant des missions de recherche.

L'ancien site de guerre est ainsi devenu un lieu porteur de valeurs humaines avec une forte vocation pédagogique et un souci renouvelé de sensibilisation des publics.

Site pluriel, *La Coupole* se classe parmi les grands équipements de loisirs culturels car créée ex nihilo pour le développement territorial, avec des objectifs de fréquentation élevés et dont la thématique se situe entre culture et loisirs pour attirer un large public. Au regard des valeurs qu'elle véhicule, il est donc impératif qu'elle conserve son intégrité et reste fidèle à son éthique. Guidée par son projet scientifique et culturel, *La Coupole* a poursuivi ses missions historiques, scientifiques et mémorielles en 2024, année du 80^e anniversaire de la Libération du Pas-de-Calais. Après une très belle fréquentation en 2023, 2024 a été plus difficile en raison de l'inflation, de la météo estivale et des Jeux Olympiques.

L'année a été marquée au printemps par la sortie du livre Histoire et mémoire des déportés du train de Loos, puis début juillet par l'arrivée d'un nouveau système de visite associant 3D et réalité augmentée, l'Histopad et en septembre par le lancement de l'exposition sur le 80^e anniversaire de la Libération et le début de l'opération départementale « Classes mémoire ».

**LACÔU
POLE**

Benoit ROUSSEL

Président de l'EPCC de *La Coupole*

MISSIONS ET ORGANISATION

La Coupole a toujours constitué, et ce dès avant son ouverture au public, un équipement particulier, n'entrant dans aucune catégorie connue, en raison de l'originalité de son site, de la diversité de ses missions et de ses activités.

L'engagement direct et permanent du Conseil départemental du Pas-de-Calais a favorisé le développement de l'établissement, désormais unanimement considéré comme un équipement rigoureux et dynamique, portant haut les couleurs du Département dans les domaines touristiques, culturels et éducatifs.

Ce développement est particulièrement remarquable du fait de la situation géographique, du budget et des effectifs en personnel de *La Coupole*, comparativement à d'autres sites. *La Coupole* n'est pas située en centre-ville d'une grande agglomération et elle est très peu desservie par les transports en commun.

L'enjeu principal est donc de maintenir dans un contexte général de restrictions budgétaires (investissements, fonctionnement), un établissement culturel qui réalise 60% d'autofinancement.

LES MISSIONS DE LA COUPOLE, CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

Elles sont de natures très différentes puisque l'établissement assure :

- ◆ Une mission de travail de mémoire, à travers le contenu même de la scénographie, de la création d'un fonds d'archives (dont une partie est consultable au centre de ressources « Jacques Brun »), de l'organisation de colloques et d'expositions temporaires.
- ◆ Une mission de culture scientifique, avec le Planétarium 3D, des expositions et des manifestations consacrées à l'astronautique et à la connaissance de l'univers.
- ◆ Une mission éducative et pédagogique, à la croisée de l'histoire et des sciences, qui permet, chaque année, à notre service pédagogique, d'organiser

de multiples activités à destination des élèves ou des professeurs. Cette mission vient en complément de la fonction d'accueil des groupes scolaires. Par ailleurs, il convient de souligner la mise à disposition, par le Rectorat de l'Académie de Lille, d'un professeur d'histoire, d'un professeur de sciences physiques et d'un professeur de SVT, ce qui permet d'épauler le service pédagogique dans ses missions.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Un Conseil d'Administration, composé d'élus et de personnalités qualifiées du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, oriente la politique de l'établissement. Il est présidé, depuis le

20 octobre 2021, par M. Benoit Roussel. M. Philippe Queste exerce la fonction de directeur depuis le 1er septembre 2020.

Le projet scientifique et culturel validé en 2022 guide l'équipement dans son développement.

L'ORGANISATION AU 31 DECEMBRE 2024

- ◆ 29 personnes en CDI ;
- ◆ 9 personnes en CDD (dont 1 en apprentissage) ;
- ◆ 3 professeurs missionnés au service pédagogique par le Rectorat de l'Académie de Lille ;
- ◆ 6 bénévoles intervenants au centre de ressources « Jacques Brun » ;
- ◆ Le soutien de l'association des amis de *La Coupole*.

Budget principal : vue d'ensemble		Budget commercial : vue d'ensemble			
Recettes de fonctionnement	3 110 892,77 €	Recettes d'investissement	197 720,07 €	Recettes de fonctionnement	605 994,84 €
-		-		-	
Dépenses de fonctionnement	2 770 624,43 €	Dépenses d'investissement	87 544,76 €	Dépenses de fonctionnement	562 290,90 €
=		=		=	
Résultat de l'exercice	340 268,34 €	Excédent d'investissement	110 175,31 €	Résultat de l'exercice	43 703,94 €
+		+		+	
Report du résultat 2023	- 24 864,05 €	Report de l'excédent cumulé 2023	600 381,98 €	Report du résultat 2023	91 643,40 €
Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)	315 404,29 €	Excédent cumulé de la section d'investissement	710 557,29 €	Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)	135 347,34 €

BILAN DES ACTIONS

FAIT MARQUANT 2024

L'HistoPad

Depuis le 12 juillet 2024, *La Coupole* propose à tous ses visiteurs de vivre une visite en « réalité augmentée » grâce à l'HistoPad. Cette tablette tactile, produite par la start-up française Histoverly, plonge le visiteur dans les années 1943-1944 à travers des reconstitutions et des maquettes interactives inédites. Elle permet d'accéder simplement à la compréhension du site et notamment de mieux appréhender sa construction et son fonctionnement, ce qui était une demande récurrente des publics. Avec une moyenne de 4,6 sur 5 les retours des publics sur l'outil sont très valorisants pour le site.

Evolution de la charte graphique

Cette nouvelle identité visuelle repose sur un équilibre entre l'historique et le contemporain, la palette de couleurs a été puisée dans l'univers du site. Le logo modulaire, quant à lui, inclut une courbe, symbolisant le dôme, le planétarium 3D ou encore la trajectoire d'une fusée. L'ambition au-delà de renforcer son image, est d'équiper *La Coupole* d'une communication visuelle plus en adéquation avec ce que le lieu est aujourd'hui, ce qu'il propose et les valeurs qu'il véhicule.

LES PUBLICS

La fréquentation

Selon Apollo +, nous avons accueilli 116 892 visiteurs « uniques » dont 36 747 scolaires et CLSH y compris les accompagnants pour 48 285 activités.

Les groupes représentent 51 666 personnes pour 1243 dossiers. 667 groupes scolaires (36 747 personnes y compris les accompagnants) et 494 groupes adultes (16 308 personnes).

Le premier public auquel s'adresse *La Coupole* est le public jeune, dans toutes ses acceptions, et sur lequel travaille le service pédagogique.

La brochure pédagogique :

Elle a été mise à jour pour l'année scolaire 2024-2025 et mise en forme sous la nouvelle charte graphique. Dans une démarche plus économique et plus écologique, elle n'est plus diffusée sous format papier mais envoyée par mail à l'ensemble des établissements scolaires des Hauts-de-France.

L'atelier « Galerie du temps » a été supprimé. Un atelier dédié au cycle 2 a été ajouté : Sens dessus dessous

spécial « animaux ». Le tarif des ateliers est passé à 5€ par élève à la rentrée 2024-2025. La visite flash du Centre de Ressources a été ajoutée à la brochure.

Sensibilisation du jeune public au travail de Mémoire :

Plusieurs expositions itinérantes ont été présentées gratuitement pour le public scolaire :

- En janvier et février : l'exposition prêtée par la fondation de la Résistance intitulée « Le Conseil National de la Résistance ».
- En mars, l'exposition prêtée par Arolsen Archives intitulée #StolenMemory.

Le film d'animation « Charlotte » a été diffusé le 26 janvier à la suite de la représentation de « L'appel du matin ». Le film « Simone » a été diffusé le 8 mars

La fréquentation globale des scolaires :

36 297 scolaires et jeunes en centre de loisirs ont été accueillis.

Les ateliers :

- ♦ 424 ateliers ont été animés par les équipes des services pédagogique, accueil et planétarium ;
- ♦ 40 ateliers animés dans le cadre des gouters d'anniversaire ;
- ♦ 11 ateliers « Réminiscence » ont été organisés avec les résidents de l'EHPAD Devulder à Esquerdes ;
- ♦ Pour la 3^e année, des journées d'intégration pour les élèves de 6^e ont été organisées pour 15 collèges du Pas-de-Calais en septembre-octobre.

Au planétarium, la séance « Retour vers le Big Bang », proposée les week-ends, vacances et jours fériés depuis a connu un beau succès une fréquentation de 6% supérieure à la moyenne des séances.

La fréquentation, hors événementiels, s'établit à 65 683 spectateurs (source Apollo +)

Les événementiels au planétarium, de toutes natures (démonstration, conférences, ateliers, diffusions spéciales de films et de documentaires ou d'événements, rando-astro) ont attiré 1384 personnes.

La Programmation

L'exposition « Les chemins de la Libération, entre joies et drames » a été inaugurée en juin 2024 et a été présentée tout au long de l'année. Dans ce cadre, une conférence « Les

prisonniers de guerre français et allemands » a été proposée en septembre et animée par Fabien Théofilakis.

En novembre, l'historien Olivier Wiewiorka a mené une conférence intitulée « La Libération du nord de la France ».

Outre sa programmation régulière, le planétarium a accueilli de nombreuses conférences et diffusions en 2024. Pour n'en citer qu'une, la retransmission du 1^{er} vol d'une fusée Ariane 6, proposée en direct.

En 2024, *La Coupole* n'a pas participé aux Journées du Patrimoine.

Lors de la Fête de la science sur le thème du sport, ont eu lieu un village des sciences et un film au planétarium. Elle a aussi été l'occasion d'accueillir l'exposition des "tableaux cosmiques" par le peintre Sylvain Hazelard. Inspirés par l'observation astronomique, les sciences naturelles, la pop-culture ou la science-fiction, une quinzaine de toiles de taille et de technique différentes offrant un regard tantôt poétique, tantôt grave sur l'espace et notre place dans le cosmos.

Les Séminaires et privatisations ont concerné 10 groupes pour 653 personnes dont 4 privatisations le soir (Eden 62 ; Force 1 publicité ; la sté Culligan, la sté Sodexo...)

En termes de **stratégie de communication**, les efforts ont continué de s'inscrire dans l'axe numérique défini par le Projet Scientifique et Culturel (PSC). Cela s'est traduit par la poursuite de la production de contenus audiovisuels à destination de nos différents publics, notamment à travers la réalisation de vidéos et la mise en place de podcasts, conçus en interne.



Des campagnes digitales ont été renouvelées notamment sur *Le Bon Coin* et des campagnes audio-digitales ont également été mises en place, permettant de cibler précisément selon des critères et des zones géographiques.

Indispensable à la notoriété et à la communication auprès du grand public, les campagnes d'affichage se poursuivent avec une présence en deux temps : sur les vacances de Pâques et sur l'été.

Les zones stratégiques choisies sont la Côte d'Opale (de Dunkerque à Berck/Le Touquet) et l'intérieur des terres avec une forte présence sur la zone primaire qu'est l'Audomarois, puis Arras, Béthune-Bruay.

La Coupole a également des panneaux de longue conservation sur des axes routiers stratégiques.

Elle a pu également bénéficier d'un accompagnement du Département par affichage sur les abribus.

La Coupole est fortement présente sur les radios : Delta FM, NRJ, RFM, Virgin radio, Radio 6 et Banquise FM par le biais de campagnes payantes ou via des jeux-concours. L'ensemble de ces radios permettent de toucher plusieurs cibles et plusieurs tranches d'âges.

La campagne cinéma s'articule en deux temps forts, à savoir le lancement de la saison en avril et sur la période estivale. Dans les cinémas Ociné à Saint-Omer, le Kinépolis de Lomme ainsi que 17 salles réparties sur la Côte d'Opale.

Les réseaux sociaux

Nous restons très présents sur les réseaux sociaux, avec des communautés en constante croissance sur Facebook, Instagram et LinkedIn.

L'engagement du public continue de progresser, grâce à un travail important sur la ligne éditoriale.

Tous nos comptes ont par ailleurs adopté la nouvelle charte graphique mise en place en 2024.

Il a par ailleurs été décidé de ne plus alimenter le compte Twitter (devenu « X »), jugé incompatible avec les valeurs et le Projet Scientifique et Culturel (PSC) portés par *La Coupole*.

Toucher les publics

Par le biais de « FHS Promotion », notre documentation est diffusée sur plus de 440 points en France. Le site est présent sur leurs 50 frontons répartis sur les zones de Saint-Omer, Lille, Arras, Calais, Boulogne-sur-Mer et

Dunkerque. Nous figurons sur 250 emplacements des cartes « Visite passion » sur les frontons des présentoirs.

Depuis le mois de novembre 2024, les habitants du Pas-de-Calais bénéficient d'un tarif privilégié pour venir visiter le Centre d'Histoire et le Planétarium 3D.

Cette initiative vise à renforcer les liens entre *La Coupole* et les habitants, en leur faisant (re)découvrir un site majeur du département, fermement ancré dans le paysage local.

LE LIEU

Tout au long du premier semestre les équipes ont travaillé sur l'Histopad le nouveau système de visite, d'abord sur les contenus (recherches iconographiques, écriture des textes, validation des contenus...) puis sur l'implantation dans le site. Les portes du temps que le visiteur scanne pour accéder aux contenus ont été réparties dans les différentes espaces du site. 500 tablettes ont été installées derrière les comptoirs de l'accueil avec leur système de recharge. Après une semaine de test réussie début juillet, le lancement s'est déroulé sans problèmes techniques. Le système d'exploitation permet de recueillir beaucoup de données sur le parcours des visiteurs. Il a ainsi montré que les films (qui datent de 2017) ne sont pas regardés dans leur totalité, probablement en raison de leur durée (Au total une quinzaine de film entre 10 et 20mn). Cela constitue une piste de réflexion pour les prochaines années.

La spécialisation des espaces de *La Coupole* s'est poursuivie avec la création d'une réserve dédiée aux objets de collection du site. Il a été équipé d'une détection incendie et les objets ont pu être rassemblés dans ce même lieu. D'autres aménagements seront à prévoir, notamment afin de respecter les règles de détention des différentes catégories d'armes, ces dernières constituant une partie de la collection.

LES PARTENARIATS

Le service pédagogique de *La Coupole* apporte une aide précieuse et gratuite pour les élèves et leurs enseignants désirant préparer le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD).

Une aide a été apportée à plusieurs établissements. Au collège René Cassin de Wizernes pour leur projet CNRD menée sur la famille juive Thau.

Une restitution de leurs travaux a eu lieu à *La Coupole* en fin d'année scolaire, en présence de membres de la famille. Puis à partir de la rentrée de septembre 2024, sur le résistant audomarois Désiré Didry.

Ce même collège a été accompagné dans son projet consacré aux blessures psychologiques en temps de guerre. Il se base sur l'histoire d'Anthelme Magin, revenu amnésique du front. Plusieurs séances de travail ont eu lieu à *La Coupole* pour permettre l'intégration à terme de cette activité dans notre offre pédagogique.

La rentrée scolaire 2024-2025 a également vu se mettre en place le dispositif « Classes Mémoire Départementales » avec les premiers groupes accueillis dès fin septembre. Chaque élève de 3^e du département bénéficie de l'entrée gratuite dans le Centre d'Histoire (prise en charge par le conseil départemental).



Mais il est également possible de s'engager dans le niveau 2 du dispositif : suivre un atelier pédagogique puis restituer à La Coupole, la notice biographique du fusillé ou déporté étudié.

Le service pédagogique s'est rendu à l'exposition consacrée au travail en temps de guerre présentée aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix.

L'équipe du Mémorial d'Ascq a été reçue au Centre de Ressources pour consolider les liens qui unissent nos deux structures et partager nos fonds.

Via la LRE Foundation, La Coupole a intégré le projet européen Art of Remembrance avec 3 autres sites de mémoire (Belgique, Pologne, Italie) afin de développer un projet d'art contemporain (résidence de création et exposition commune).

Avec l'association Mem'histo (15 sites de mémoire en HdF) des recherches de financement pour créer un nouvel outil de valorisation de ce réseau au service des sites a été mis en œuvre.

Au planétarium, la logique partenariale se poursuit sur les mêmes bases que l'an passé avec toujours une forte implication de La Coupole dans la vie de l'Association des Planétariums de Langue Française (APLF) à travers la tenue du festival « Fulldome », unique en France reconduit pour sa troisième édition.

Cette logique se manifeste également par l'accueil de conférences. Ainsi, nous avons reçu le lieutenant-colonel Neil, Commandant du CMOS (Centre Militaire d'Observation par Satellites) à la base aérienne de Creil (BA110), pour deux interventions : l'une auprès de lycéens suivant l'option HGGSP et l'autre auprès du grand public. En lien avec l'Association des Jeudis de la Culture d'Haplincourt, une conférence théâtralisée sur l'hydrogène a été donnée par deux membres de l'association.

La Coupole a également participé au Summer Space Festival à Lille, étant présente sur un stand mais aussi à travers l'animation d'un planétarium mobile, gracieusement mis à disposition par les organisateurs ainsi que par le prêt d'une exposition et de diverses maquettes.

Sur les partenariats commerciaux, a été effectué un suivi des demandes de lots et des offres promotionnelles et des conventions de partenariat (partages de stands et accords tarifaires). S'y ajoute la gestion de la

billetterie prévente avec 2675 billets vendus pour un total de 19 382 €.

On note une forte **participation aux salons et évènements** :

Salon Léonard à Liège ; Tourissima à Lille ; Salon des vacances à Bruxelles, Rencontre CSE Cotéo ; Forum LRE à Aix-la-Chapelle ; Salon neos à Gand ; Tourissima à Paris ; Eluceo à Lille ; AG des gîtes de France ; Voyage et culture à Versailles ; les Rencontres Internationales des Cerfs-Volants à Berck ; IFTM ; Salon des voyages à Liévin ; RET Coteo à Calais

LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

Le comité scientifique, présidé par Philippe Diest (UCL) et composé d'une douzaine de personnes, universitaires ou spécialistes en histoire, histoire du droit, géographie, sciences...) a été en partie réuni une fois par mois au premier semestre (selon les thématiques développées) pour la validation des contenus de l'Histopad.

L'activité scientifique du planétarium s'est concentrée sur la participation à des rencontres professionnelles ainsi que sur des interventions extérieures. Ainsi, une partie de l'équipe a pu participer au congrès CAP24 (Communiquer l'astronomie au public) organisée par Union Astronomique Internationale à Toulouse et regroupant près de 300 participants venant du monde entier. 2024 a aussi été l'occasion de participer au colloque de l'IPS (International Planetarium Society) en juillet à Berlin. Ce congrès regroupant plus de 600 participants est un moment fort d'échanges et de réflexions sur les problématiques communes de nos structures. Cette édition avait une saveur particulière puisqu'elle s'inscrivait dans les événements liés au centenaire des planétariums.

L'équipe du planétarium a également rempli sa mission de diffusion des sciences à travers des conférences avec entre autres une sur l'histoire du LRBA de Vernon, de la récupération des cerveaux du Reich jusqu'à l'aventure Ariane ou une autre sur Ariane 6.

La Coupole contribue à la formation pour des professeurs en histoire-géographie de l'académie de Lille dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF). Deux formations ont été dispensées :

- ♦ une « Journée HGGSP : Géopolitique et sport » le 19 avril.
- ♦ une journée en partenariat avec le Mémorial de la Shoah : « Enseigner la

Shoah à travers l'analyse des images » le 12 février.

♦ Laurent Seillier, professeur missionné au service pédagogique est intervenu au lancement du CNRD pour développer les pistes pédagogiques en lien avec la thématique annuelle.

Plusieurs membres de l'équipe ont incarné des soldats alliés dans les vidéos « Histoires incarnées » présentées dans l'exposition Libération.

Le service pédagogique a participé à un séminaire organisé par le Ministère des Armées (DMCA) les 19 et 20/11 sur la rénovation et l'aménagement des musées et lieux de mémoire.

Le service pédagogique a intégré le comité de labellisation des projets pédagogiques auprès du rectorat dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération.



Le travail mémoriel sur les déportés du train de Loos s'est poursuivi : fin des recherches en archives sur les dossiers individuels pour transmettre aux auteurs, rédaction de biographies, collecte de photographies ; transmission des éléments à l'éditeur, production de cartes et de ressources pour le livre (différents index et tableaux)

Le projet pédagogique avec une classe du lycée Blaise Pascal de Longuenesse s'est poursuivi. En mars un déplacement a été organisé au camp de Sachsenhausen et à Berlin où les lycéens et une délégation de La Coupole emmenée par son Président, Benoît Roussel ont été reçus à l'ambassade de France.

L'appel lancé en 2023 via la presse pour recueillir des photos de déportés de la région afin d'implémenter le mémorial a continué de connaître un succès remarquable, impliquant des centaines de dossiers à traiter.

La remise de livres des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora s'est poursuivie avec une cérémonie à Bobigny le 16 mars 2024 en présence du Président Roussel, ainsi que la remise à une famille à Coulogne le 27 avril par Lionel Roux, auteur bénévole.

Le centre de ressource a été sollicité à de nombreuses reprises afin de fournir des documents (iconographies, archives...) pour différents projets de publication ou de réalisation de documentaires. Ainsi deux sociétés de productions, l'une italienne et l'autre canadienne ont bénéficié de ces apports pour la réalisation de deux documentaires sur La Coupole.

La thèse sur les sites V dans notre région en partenariat avec le PMCO et l'ULCO, menée par Marc Deschamp depuis septembre 2021 s'est poursuivie (recherches dans les archives allemandes et britanniques).

Le travail de recherche pour la prochaine exposition temporaire consacrée à l'année 1945 a débuté en fin d'année.

LES COLLECTIONS

En 2024, les activités habituelles du Centre de Ressources ont été poursuivies, en lien étroit avec les missions de conservation, de valorisation et de transmission de la mémoire (demande de prêts, de recherches documentaires,

publications, médiations, gestion du Mémorial des Fusillés et des Déportés). Le service a activement participé à la conception de l'exposition « Les chemins de la Libération, entre joies et drames », en apportant son expertise historique, documentaire et archivistique.

Dix-huit donations ont été réceptionnées et inventoriées cette année. Ces dons, d'une grande richesse historique et mémorielle, comprennent notamment une trentaine d'armes, des journaux, des livres, une tenue de déporté, des archives papiers, un brassard, des témoignages, des maquettes, ainsi qu'une lettre de fusillé. Ces éléments ont été archivés, intégrés aux collections de La Coupole et ont fait l'objet d'une conservation conforme aux normes en vigueur.

Un important travail de collecte de témoignages a été mené par le service pédagogique et le service communication. Il a abouti à la réalisation en interne de 10 vidéos intitulées « Une vie » et revenant sur le vécu de témoins de la Libération du Nord-Pas-de-Calais. L'ensemble des vidéos a également été diffusé sur les réseaux sociaux et notre chaîne YouTube.

De plus, un ancien travailleur de La Coupole, Michel Demarle, a été interviewé par les équipes.

Le Centre a également participé à deux commémorations autour du Train de Loos, témoignant de son engagement dans le travail de mémoire.

Dans ce cadre, un déplacement à Berlin a été organisé à l'occasion de la parution de l'ouvrage « Histoire et mémoire des déportés du train de Loos – La vie et le destin des derniers prisonniers du Nord-Pas-de-Calais envoyés dans les camps nazis », publié en 2024 par La Voix du Nord.

La préparation et le suivi de la numérisation des archives de l'Amicale Dora-Ellrich ont constitué un autre chantier majeur de l'année. Il est cofinancé dans le cadre du dispositif ADNI de la DRAC des Hauts-de-France. Ce projet, amorcé dès 2023, permettra à terme une meilleure accessibilité à ce fonds unique.

Par ailleurs, le Centre a contribué à la rédaction des contenus du dispositif de médiation « Histopad », renforçant ainsi l'interactivité et la modernisation des outils de transmission à destination du grand public.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par la mise en place du logiciel de gestion documentaire Avenio, accompagnée d'une formation du personnel et d'une première prise en main. Ce nouvel outil offrira des perspectives accrues pour la structuration et la gestion des fonds d'archives et documentaires.



PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 clôturera un cycle de commémorations autour de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Une exposition sera consacrée à l'année 1945 dans le Nord-Pas-de-Calais.

Après le report au-delà de 2028 de ses investissements, La Coupole va devoir faire face en 2025 à la diminution annoncée de la contribution statutaire du Département. Une partie du travail sera consacrée à trouver des financements complémentaires (projets européens, mécénats) afin de pouvoir poursuivre l'activité. En parallèle, la politique d'économies à l'œuvre depuis 2018 va se poursuivre :

- ♦ réinternalisation de la gestion de la paye

- ♦ réduction de la programmation culturelle et de la communication
- ♦ passage à la téléphonie numérique,
- ♦ changement d'une partie des systèmes d'éclairage...

L'énorme chantier de mise à niveau de l'EPCC en matière financière, administrative et de ressources humaines débuté mi 2023 va se poursuivre. Il pourra s'appuyer sur les contrôles réalisés en 2024 par l'URSAFF et par la DGFiP sur la régie de la billetterie.

LES PUBLICS

La hausse de la fréquentation scolaire devrait se maintenir tant que le pass culture permet d'aider les établissements scolaires à réaliser leurs déplacements, et si le Département se prononce sur la poursuite du dispositif des classes mémoire pour les 3e à la rentrée 2025, dans le cadre du 80e anniversaire de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les journées d'intégration des 6e seront reconduites avec davantage de créneaux proposés.

Des outils de médiation seront créés en lien avec l'exposition temporaire « Les chemins de la Libération, entre joies et drames ». Une programmation autour de l'exposition sera réalisée.

Des recherches vont être effectuées pour un nouveau film au planétarium. Le festival « Fulldome » de l'APLF est pérennisé et devrait continuer à prendre de l'ampleur, voire s'étendre à d'autres planétariums pour gagner en notoriété.

LE LIEU

Après une année d'exploitation de l'Histopad, le nouveau système de

visite de La Coupole, un comité de pilotage fera en septembre un premier bilan afin de préparer une nouvelle version qui sera proposée à l'été 2026. Elle comprendra notamment la refonte d'une partie des films de la scénographie qui datent de 1997. Ce travail sera accompagné par le comité scientifique de La Coupole.

Les équipes de La Coupole travailleront sur le cahier des charges pour remplacer le système global de billetterie, complètement obsolète. Il comprend la billetterie physique et en ligne, la réservation, la gestion commerciale. Il permettra aussi de maintenir et renforcer la relation avec les visiteurs (CRM).

LES PARTENARIATS

Une attention particulière sera portée aux partenariats avec la LRE car ils permettent d'obtenir des financements européens tout en remplissant des objectifs du PSC. Avec l'association Memhisto qui regroupe les musées de mémoire des Hauts-de-France devrait être développé un nouvel outil de communication et de valorisation de ces musées.

Des partenariats seront initiés pour le développement de la nouvelle exposition temporaire (collectionneurs, institutions...).

Le partenariat fructueux avec l'association des Amis de la Coupole va également se poursuivre (participation aux actions, mise en relation...)

Des partenariats seront renforcés avec les mémoriaux allemands de Mittelbau-Dora et de Sachsenhausen pour donner une continuité pédagogique aux actions portées par *La Coupole*.

Un partenariat avec le Ministère de la justice pour la mise en place d'ateliers pour des jeunes relevant de la PJJ pourrait voir le jour.

Des partenariats comme celui avec la SNCF dans le cadre de TER de Culture viendront compléter cette politique.

LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

Les recherches historiques, l'écriture des textes et la recherche de témoins pour l'exposition consacrée à l'année 1945 se poursuivra. Des visuels et des films seront collectés, du matériel sera emprunté à des collectionneurs. La scénographie, le graphisme, l'impression de panneaux seront réalisés pour une inauguration le 5 septembre. Une programmation

et une médiation dédiées seront réalisées.

Une nouvelle énigme en intérieur pour les 5-7 ans sur le thème de la Science est en construction.

Des formations des professeurs inscrites au Plan Académique de Formation (PAF) seront organisées :

- « Shoah, arts et littérature »,

- « L'Âge nucléaire »

- « La bombe atomique ».

Des ateliers au centre pénitentiaire de Longuenesse et à l'EHPAD Bernard Devulder sont prévus.

Un nouveau parcours pédagogique et atelier basé sur l'exposition temporaire 1945 est envisagé.

Le Service Planétarium participera aux colloques Vigie-Ciel ainsi qu'au colloque de l'AMCSTI et de l'APLF. Au deuxième semestre commencera le travail sur l'exposition « Planétologie » prévue en 2026.

LES COLLECTIONS

L'année 2025 sera marquée par plusieurs projets structurants, en lien avec la mémoire, la valorisation des collections et les commémorations :

Exposition temporaire : organisation de l'exposition « *Libérer, Reconstruire, Espérer – Les défis de 1945 en Nord-Pas-de-Calais* », qui proposera un éclairage historique et mémoriel sur l'année 1945 dans la région.

Valorisation numérique : mise en ligne du fonds de l'Amicale Dora-Ellrich, conformément au projet de numérisation mené en partenariat avec la DRAC.

Refonte de la base de données du Mémorial des déportés et fusillés du Nord-Pas-de-Calais avec mise en place d'une nouvelle page de recherche.

Gestion des collections : poursuite du récolement et de l'inventaire des collections, dans une dynamique de rigueur documentaire et de meilleure accessibilité aux ressources.

Enrichissement des fonds : les dons d'objets et d'archives par des particuliers se poursuivront.

Commémorations : participation aux cérémonies marquant les 80 ans de la Libération des camps nazis en Allemagne, notamment à Dora, Ellrich et Sachsenhausen, mise à jour du Mémorial des Fusillés et des Déportés pour la Journée Nationale du souvenir de la Déportation, poursuite des cérémonies de présentation et de remise du Livre des 9000 déportés de France à Mittelbau-Dora dans toute la France.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Coupole

Centre d'Histoire et PLANETARIUM 3D

717

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
- ◆ **Siège social** : Rue André Clabaux, 62570 Wizernes
- ◆ **Dotations** : pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 200 002 137 00012
- ◆ **Effectif** : 39 salariés (soit 36.2 ETP)
- ◆ **Président** : Benoit ROUSSEL (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : Philippe QUESTE

Mission / Cœur de métier :

Assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance du site de La Coupole (Centre d'histoire et planétarium 3D).
Assurer la gestion d'un service public culturel, pédagogique, éducatif, scientifique et de tourisme de mémoire dans la région Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 19, soit 42 %.

Représentants du Département dans la structure :

- ◆ 8 titulaires : Benoit ROUSSEL (Président), Bertrand PETIT, Philippe DUQUESNOY, Blandine DRAIN, Valérie CUVILLIER, Etienne PERIN, Maïté MULOT-FRISICOURT, Sophie WAROT- LEMAIRE.
- ◆ 8 suppléants : Alain MEQUIGNON, Olivier BARBARIN, Jean-Luc DUBAELE, Sandra MILLE, Michèle JACQUET, Caroline MATRAT, Bruno COUSEIN, Stéphanie RIGAUD.

Contribution financière du Département :

- BP 2025 : 1 013 400 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement.
- 2024 : 1 126 000 € en fonctionnement et 75 000 € en investissement

(Ecart par rapport au financement du département de 300 000 € de la partie « comptes » car mandaté fin d'année 2023, comptabilisé en 2024 chez l'EPCC)

Conventions :

- Convention patrimoniale 1/01/2023- 31/12/2026 d'occupation du domaine public.
- Convention constitutive de groupement de commande 2022 – 2025 (électricité).

Mobilisation de la mission Mécénat du Département: toujours un accompagnement important en recherche de mécènes et en ingénierie :

- ◆ L'Entreprise Fendertex accompagne sur le V1 la coupole à hauteur de 1000 euros ;
- ◆ L'Entreprise Lys tout terrain héberge un véhicule de collection de l'EPCC en attente de restauration (mécénat en nature d'une valeur de 1368€) ;
- ◆ Mise en place de nouveaux réseaux d'entreprises pour la Coupole : Comme le WTC (nouveau réseau entreprises Internat) ou encore l'imprimerie Nationale.

ACTIVITES 2024

CHIFFRES CLES

- ◆ Près de 3 millions de visiteurs depuis l'ouverture au public en 1997.
- ◆ En 2024, le nombre de billets vendus est de :
 - 64 924 pour le planétarium ;
 - 96 758 pour le centre de mémoire de La Coupole dont 44790 jumelés soit 116 892 visiteurs uniques.
- ◆ 130 sièges au planétarium et 4 emplacements PMR.

- ◆ 56 666 visiteurs sur les groupes et 36 747 scolaires et Centres de Loisirs Sans Hébergement.
- ◆ Une exposition « Les chemins de la libération entre joie et drames ».
- ◆ 424 ateliers ont été animés par les équipes des services pédagogiques, accueil et planétarium.
- ◆ 2 circuits de visite proposés.
- ◆ Plus de 1000 portraits et 8000 noms d'hommes et femmes sur le mémorial dédié aux fusillés et déportés du Nord et du Pas-de-Calais.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Le livre « Histoire et mémoire des déportés du train de Loos » et l'exposition « les chemins de la Libération, entre joies et drames » labellisés 80e anniversaire ont été présentés le 31 mai 2024.
- ◆ La journée Libération du 30 juin a rassemblé plus de 2000 personnes.
- ◆ La tablette virtuelle a été mis en service en juillet 2024 et inaugurée le 17 octobre : 46 024 utilisateurs en 2024. Retours publics : 4,6/5.
- ◆ Le 30 août 2024 a eu lieu la cérémonie commémorative en hommage du 80e anniversaire du départ du Train de Loos, le dernier train à être parti vers les camps avec l'amicale du TDL.
- ◆ Le 06 septembre a eu lieu la remise du fonds Marcel Delaplace, résistant, mort pour la France le jour de la Libération d'Arques. Un documentaire « Les derniers témoins de la Libération » est en préparation. 2024 marque les 80 ans de la Libération, l'EPCC est allé à la rencontre des derniers témoins ayant vécu cette période. Ils livrent leur version de ce pan de l'Histoire, des récits bouleversants recueillis aux quatre coins de la région. Le documentaire revient notamment sur les nombreux massacres commis par les troupes d'occupation à l'été 44 et la tragédie du « dernier Train de Loos », convoi de près de 900 hommes partis en déportation depuis Tourcoing à la veille de la Libération.
- ◆ La 3^e édition du Festival Fulldome s'est déroulée les 13 et 14 septembre 2024.
- ◆ Une remarquable conférence de l'historien et universitaire, Olivier Wieviorka, sur la Libération a rassemblé une centaine de personnes dans le cadre de l'exposition éponyme, le 29 novembre 2024.
- ◆ Afin de poursuivre le développement des publics et d'agir dans le sens du développement durable, une convention avec SNCF Voyageurs a été signée. Pour favoriser la mobilité en TER et promouvoir le tourisme culturel sur le territoire des Hauts-de France. SNCF Voyageurs s'engage à communiquer sur La Coupole et ses activités via des cartes culturelles disponible en guichet, dans les sites culturels et les offices de tourisme, via son site web, de la vidéo, des opérations concours... La Coupole s'engage à valoriser ce partenariat dans sa communication physique et numérique via le logo de SNCF Voyageurs, appliquer le tarif réduit pour les titulaires d'un titre de transport ferroviaires SNCF VOYAGEURS TER-Hauts-de-France valable le jour de visite et pour les agents SNCF Hauts-de-France et leurs ayants droits.
- ◆ L'EPCC a fait l'objet d'un contrôle de la DGFIP sur la régie de billetterie : elle se situe parmi les 10 régies les plus importantes du département du Pas-de-Calais. La mission d'audit a émis un avis favorable sur le fonctionnement avec 5 recommandations.
- ◆ L'EPCC participe au projet européen « Art of Remembrance » (programme Europe créative) dont la 1^{ère} rencontre a eu lieu fin novembre à Bruxelles. Pour mémoire il associe deux opérateurs et quatre sites européens (LRE Foundation, Tempora, le musée de Bastogne, la Fondation italienne Nuto Revelli le musée polonais Muzeum Pamieci Sybiru et La Coupole) : sélection d'un artiste par site, résidence, création d'une exposition rassemblant les 4 œuvres d'art contemporain et accueil sur les sites en 2026.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Adaptation du projet scientifique et culturel 2022-2027 en fonction du contexte budgétaire.
- ◆ Poursuite du développement de la fréquentation et du rayonnement de l'établissement. Réflexions sur l'aménagement de la tablette dans la partie musée et nouvelle exposition sur l'année 1945.
- ◆ Réviser le PPI pour améliorer l'accueil des publics et favoriser les investissements productifs (après 2028).
- ◆ Lancement d'un marché pour remplacer le système de gestion billetterie (physique et en ligne) – réservations – boutique/caféteria
- ◆ Poursuivre le développement des partenariats européens (LRE Foundation, ERIH, réseau ECSITE).
- ◆ Recherche d'un développement externe.

COMPTES COMBINES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCIAL)

BILAN 2024

Actif immobilisé : 1 214 476 €	Capitaux propres : 2 192 924 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 326 758 €	Total des dettes : 341 014 €
Trésorerie : 992 704 €	Total bilan : 2 533 938 €

COMPTE DE RESULTAT 2024

Produits d'exploitation : 3 515 233 €
dont subventions et participations : 1 753 000 €
Charges d'exploitation : 3 141 828 €
Résultat d'exploitation : 373 405 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 8 %	Résultat financier : - 1 288 €
Durée apparente de la dette : 0.3 années	Résultat exceptionnel : 11 856 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 113 jours	Résultat de l'exercice : 383 972 €
Fonds de roulement : 1 161 309 €	Epargne brute : 533 655 €
Besoin en fonds de roulement : 168 605 €	Epargne nette : 533 655 €
	Total des produits : 3 716 888 €
	Financement du Département (€ et %) : 1 426 000 € soit 38 %



pasdecalais.fr •    



La
Fibre
Numérique

59
62

719



Rapport d'activité

Année 2024

Nord - Pas-de-Calais Numérique



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE LA FIBRE NUMÉRIQUE 59-62

721

L'année 2024 aura été marquée par des avancées déterminantes dans notre engagement en faveur d'un service public numérique de proximité, moderne et adapté aux besoins des territoires.

Je souhaite tout particulièrement souligner le déploiement, désormais en cours, du réseau public bas débit LoRaWAN sur l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais. Ce réseau, dont le déploiement et l'exploitation sont intégrés dans notre contrat de délégation de service public, est une infrastructure stratégique au service de la transition numérique des territoires. Il permet aujourd'hui la mise en place de points de télérelève à grande échelle, avec des cas d'usage concrets : suivi des consommations d'eau, gestion de l'éclairage, capteurs environnementaux ou encore stationnement intelligent etc... Cette dynamique fait entrer les collectivités dans l'ère de l'Internet des Objets via un réseau mutualisé, ouvert et souverain, garantissant l'équité d'accès et la maîtrise des données.

Au-delà de cette innovation majeure, d'autres piliers de notre action ont également été consolidés cette année. La centrale d'achats poursuit son évolution, avec plus de 420 structures adhérentes, et voit ses prestations s'élargir notamment au domaine de la cybersécurité. Le Pack Mairie Connectée, désormais accessible à la carte, permet aux collectivités de bénéficier de services numériques essentiels, avec une offre élargie en matière de sauvegarde, de protection des données et d'outils collaboratifs. Par ailleurs, plusieurs projets d'envergure en matière de vidéoprotection et de télécommunications ont été engagés avec des collectivités et intercommunalités, témoignant de la capacité du Syndicat mixte à répondre à des besoins complexes, à haute valeur ajoutée.

Le numérique éducatif reste aussi un axe fort. Grâce à l'accompagnement du Syndicat mixte et à l'adhésion des communes de la Métropole Européenne de Lille, l'ENT ONE couvre désormais l'ensemble des écoles primaires publiques du Nord. Ce déploiement s'accompagne d'un renforcement des mesures de sécurité, avec la mise en place d'un pare-feu applicatif (WAF), garantissant des usages sûrs et maîtrisés.

Enfin, dans un contexte de décommissionnement progressif du réseau cuivre, le Syndicat mixte reste mobilisé pour accompagner les collectivités dans cette transition technique et stratégique, au plus près du terrain, en lien étroit avec CapFibre et Orange.

Toutes ces réalisations illustrent notre volonté d'offrir aux territoires des outils durables, efficaces et souverains, dans un esprit de coopération et de service public. Je remercie l'ensemble des équipes, des élus et des partenaires pour leur engagement à faire du numérique un levier d'égalité, d'innovation et de performance au service de nos collectivités.

Christophe COULON

Président du Syndicat mixte La Fibre Numérique 59 62



Avec la création de la Fibre Numérique 59/62, le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont dotés d'un outil pour apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais. Poursuivant une logique d'aménagement équitable du territoire régional, de développement économique et d'efficacité des politiques et services publics, le Syndicat a été mandaté par ses 3 membres fondateurs pour déployer la fibre optique dans les 1 153 communes où ces opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investir et accompagner ces collectivités, communes et intercommunalités, dans leurs usages numériques au service de tous.

Désormais achevée, la phase de déploiement du réseau laisse place à son exploitation sur les prochaines années, avec pour objectif de garantir une connectivité performante et durable au bénéfice des habitants, des entreprises et des collectivités locales.

Le Syndicat mixte, dans le prolongement de cette mission fondatrice, a vu ses compétences évoluer pour répondre aux enjeux numériques des territoires. Il est aujourd'hui reconnu comme un Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), structuré autour de trois grands axes : le numérique éducatif, le développement des services numériques mutualisés via sa centrale d'achats, et l'accompagnement à la valorisation des données publiques.

Fibre optique publique (compétence L.1425-1 du CGCT)

: Le Syndicat mixte a piloté le déploiement du réseau public de fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés. Cette infrastructure constitue le socle de tous les services numériques futurs, en garantissant l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Espace Numérique de Travail (ENT) (compétence NTIC en matière de numérique éducatif)

: À partir de 2021, le Syndicat mixte a déployé l'ENT ONE dans les écoles primaires publiques du Nord. Il assure un accompagnement complet aux élus et agents communaux : création de comptes, connecteurs, assistance, formation, suivi des usages. Cette action contribue à l'inclusion numérique et à la continuité éducative.

Télécoms (centrale d'achats) : Le Syndicat mixte propose aux collectivités des solutions clés en main comprenant l'accès Internet, la téléphonie fixe et mobile, des bornes Wi-Fi, ainsi qu'un accompagnement complet à leur mise en œuvre.

Vidéoprotection (centrale d'achats) : Un accompagnement global est proposé, de l'étude de faisabilité jusqu'à la maintenance : chiffrage, assistance aux démarches réglementaires, maîtrise d'œuvre et suivi des équipements.

Mairie Connectée (centrale d'achats) : Ce socle numérique, en partenariat avec les centres de gestion et Somme Numérique, renforce les capacités digitales des collectivités en proposant des services essentiels : nom de domaine, site Internet, démarches en ligne, outils collaboratifs, messagerie, sauvegarde et cybersécurité.

Internet des objets (IoT) (compétence accompagnement à la valorisation des données publiques)

: Le Syndicat déploie un réseau public LoRaWAN bas débit, sur l'ensemble du Nord et du Pas-de-Calais. Cette infrastructure permet l'activation de capteurs pour des cas d'usage tels que le suivi environnemental, la gestion des bâtiments ou le stationnement. L'offre comprend la connectivité, l'achat mutualisé de capteurs, une plateforme de visualisation des données et un accompagnement à leur exploitation pour aider à la décision.

LES INSTANCES

Un comité syndical composé de 22 élus :

- ◆ 5 représentants du Département du Pas-de-Calais.
- ◆ 5 représentants du Département du Nord.
- ◆ 10 représentants de la Région Hauts-de-France.
- ◆ 2 représentants du collège ENT

Composition du comité syndical au 31 décembre 2024 :

Pas-De-Calais	Nord	Hauts-De-France	
Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY - Vice-Présidente -	Luc MONNET - Vice-Président -	Christophe COULON - Président -	Ghislain TETARD
Claude BACHELET	Grégory BARTHOLOMEUS	Ludovic ROHART	Jean-Michel MICHALAK
Véronique THIEBAUT	Nicolas SIEGLER	Luc FOUTRY	Benoît TRIMARCHE
Sophie WAROT-LEMAIRE	Marie-Paule ROUSSELLE	Alban HEUSELE	Emilie BOMMART
Jean-Claude DISSAUX	Anne VANPEENE	Yvan HUTCHINSON	Valérie BIEGALSKI
	André Figoureux - Collège ENT -		
	Jean-Louis Dauchy - Collège ENT -		

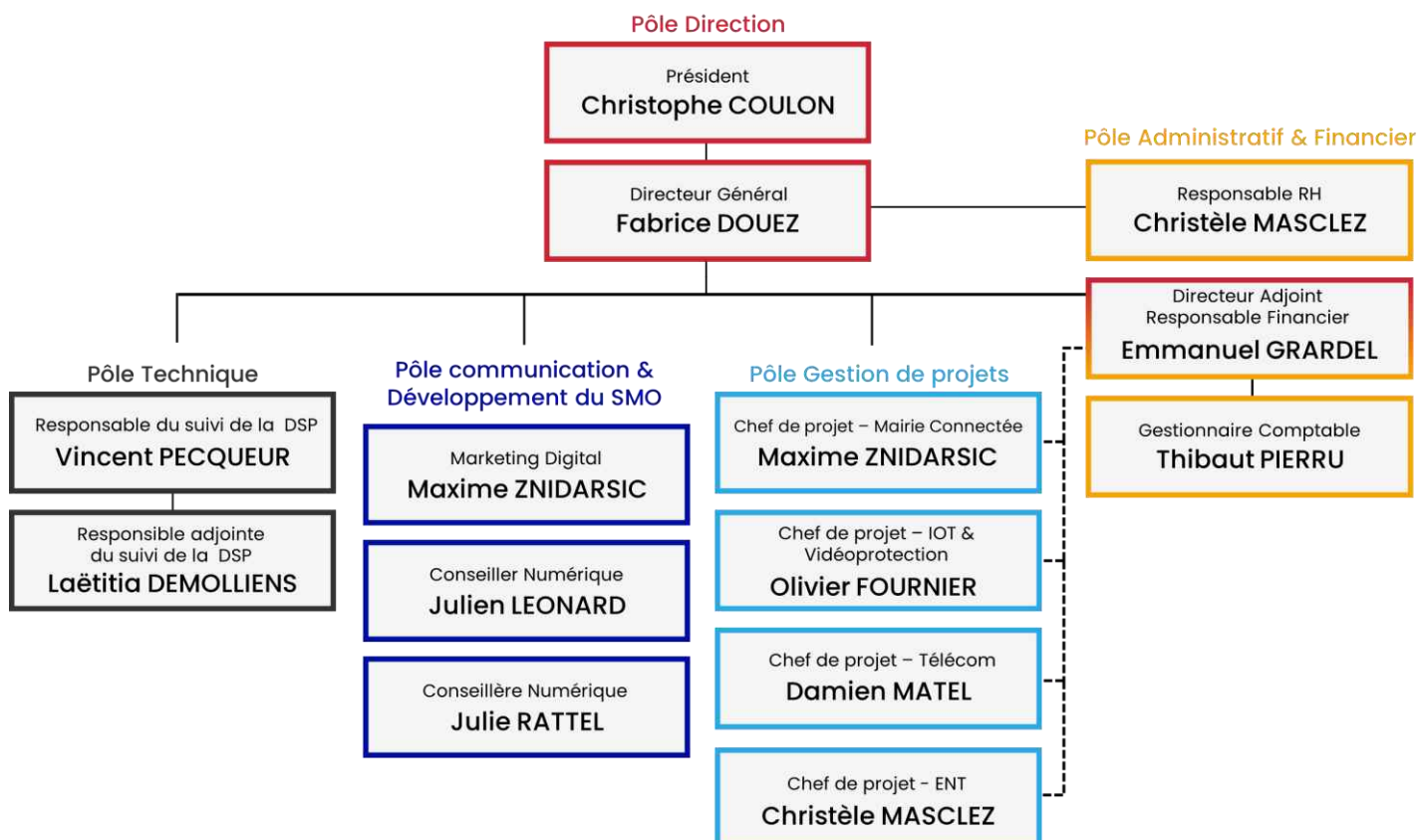
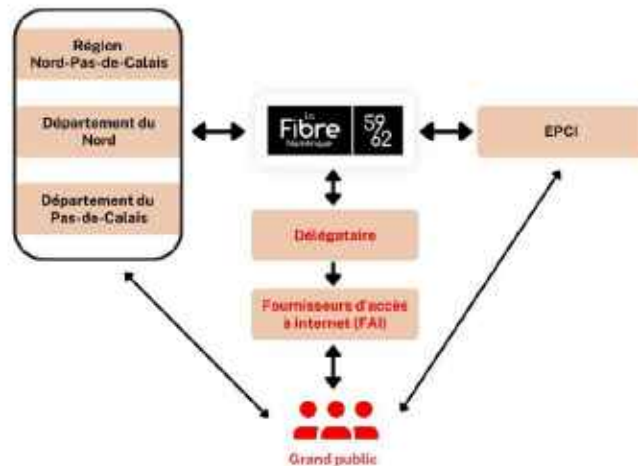
UNE ÉQUIPE DE 11 PERSONNES AYANT EN CHARGE :

- ◆ La direction.
- ◆ L'administration, les finances, le suivi des marchés publics et de l'organisation des instances du Syndicat.
- ◆ Le développement, la promotion, la communication externe et les pistes de développements possibles pour les activités du Syndicat.
- ◆ La mise en œuvre du projet public.
- ◆ La gestion de projets, le développement des nouveaux services, l'accompagnement des collectivités et le suivi des partenariats.

MOUVEMENTS EN 2024 :

Bonne continuation à : M. Julien LEONARD et Mme Julie RATTEL qui ont quitté le syndicat mixte le 7 juillet 2024.

ORGANISATION - SCHÉMA DE PRINCIPE



Le Syndicat mixte dispose de trois budgets. Le budget principal, sous nomenclature M57, est affecté à son fonctionnement général ainsi qu'au financement des actions qui s'inscrivent dans les compétences qui lui ont été transférées. Un budget annexe est dédié au fonctionnement de la centrale d'achats du Syndicat mixte. Un second budget annexe a été constitué pour l'activité d'opérateur réseau multi-services du Syndicat mixte. Ces deux budgets annexes, relevant d'une activité de service public industriel et commercial (SPIC) sont sous nomenclature M4.

Les budgets du Syndicat mixte sont votés par nature au chapitre. Le Syndicat mixte utilise une comptabilité analytique pour suivre précisément les finances de chacun de ses domaines d'actions.

LE BUDGET PRINCIPAL, EN 2024

Les dépenses de fonctionnement courant du Syndicat mixte s'établissent à 859 029,46 € en 2024, en diminution de 6% par rapport à 2023 en raison d'un moindre recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces dépenses sont composées des achats de fournitures et de prestations ainsi que des frais de personnel (en faible augmentation de 1,4 % par rapport à 2023). A cela s'ajoutent les dépenses pour remboursement des intérêts de la dette, pour 682 682,03 € (en baisse de 4,6%) et les dépenses liées à l'ENT, pour 269 311,05 €. Cela porte le montant de dépenses réelles de la section de fonctionnement à 1 811 022,54 €, en hausse de 10,9 % par rapport à 2023 en raison de l'intégration pour la première année des dépenses ENT dans cette section. A périmètre constant les dépenses de fonctionnement ont diminué de 7,7 % entre 2023 et 2024

Les recettes de la section de fonctionnement du budget principal sont composées des contributions statutaires des membres du Syndicat mixte et des redevances perçues de la délégation de service public.

Les principales contributions sont celles de la Région Hauts-de-France (pour 810 000 €), des Départements

du Nord et du Pas-de-Calais (pour 405 000 € chacun), du FEDER (pour 63 453,07 €) et des EPCI dans le cadre de l'ENT (pour 270 769,51 €). Hormis pour le FEDER, qui finance des projets, les recettes sont des ressources stables d'un exercice sur l'autre.

Les dépenses d'investissement du Syndicat mixte sont principalement constituées des subventions versées dans le cadre de la délégation de service public. 2024 a vu le versement du solde des subventions dues au titre de la construction du réseau très haut débit du Syndicat mixte, ce qui a exceptionnellement porté le montant des subventions à 12 150 032,08 € (dont 5 692 887,98 € pour le solde de construction et 6 444 011,50 € pour le financement des raccordements). Cette section compte aussi des dépenses d'études, pour 111 270,00 € (en baisse de 49 % par rapport à 2023) ainsi que la charge de remboursement de l'emprunt porté par le Syndicat mixte pour la construction du réseau, qui s'élève à 1 933 920,59 € (stable).

Les recettes de la section d'investissement du budget principal sont constituées des subventions et fonds de concours versés par l'Etat, par les membres du Syndicat mixte et par ses partenaires.

Pour son projet de construction d'un réseau très haut débit, l'Etat s'est engagé à verser au Syndicat mixte une subvention d'un montant total d'environ 72 millions d'euros, au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN) ? En 2024 cette contribution a encore représenté 1 740 380,83 €. Le Syndicat mixte a aussi reçu des fonds de concours de ses membres, la Région Hauts-de-France et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, pour le financement de la construction du réseau et des raccordements des abonnés, pour un total de 4 322 474,00 €. Les EPCI du Nord et du Pas-de-Calais sont aussi parties-prenantes du financement du réseau très haut débit. Ils ont contribué à hauteur de 447 130,00 € pour les raccordements en 2024.

LE BUDGET ANNEXE CENTRALE D'ACHATS, EN 2024

Le budget d'une centrale d'achat, consacré à l'achat et à la revente de biens et services, ne comporte qu'une section de fonctionnement. La centrale d'achats du Syndicat mixte n'intervient en qualité de grossiste que pour les prestations de services numériques et les prestations de vidéoprotection. Les autres marchés de la centrale d'achat sont exécutés directement par ses adhérents et ne sont donc pas retracés dans la comptabilité du Syndicat mixte.

En 2024 la centrale d'achats a acheté pour 2 086 336,87 € de prestations de vidéoprotection et 82 639,20 € de services numériques. Le budget retrace aussi le reversement d'une partie de subvention FEDER reçue aux partenaires du projet (les CDG59 et CDG62) pour un montant de 206 178,40 €. Entre 2023 et 2024 l'activité de la centrale d'achats a doublé.



En recettes le budget annexe centrale d'achats a comptabilisé des ventes de prestations de vidéoprotection pour 2 120 172,13 € et de matériels et services numériques pour 87 084,82 €. Le budget a aussi retracé la subvention FEDER reçue pour un montant de 384 440,40 €. Cette subvention, dont le montant total s'élève à 577 013,94 € sur les deux années (dont 370 835,54 € pour le Syndicat mixte et 206 178,40 € pour les centres de gestion du Nord et du Pas-de-Calais) a permis de diminuer le coût des prestations numériques de base du Pack Mairie Connectée au bénéfice des communes les moins peuplées.

Enfin le budget annexe opérateur RMS n'a connu aucune inscription en 2024.

RAPPEL DES POINTS CLÉS

Réseau fibre optique :

La continuation de l'exploitation du réseau, qui consiste à veiller au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre. La finalisation du schéma local de résilience. Les cas de raccordement en échec feront toujours l'objet d'une attention particulière du syndicat mixte et de son délégataire.

Nous poursuivons l'accompagnement des communes concernées par l'extinction prochaine du réseau cuivre.

Extinction du cuivre :

Dans le cadre de l'arrêt progressif du réseau cuivre initié à l'échelle nationale, le Syndicat mixte, CapFibre et l'opérateur Orange accompagnent activement les collectivités locales à travers des forums d'information et des rencontres de terrain. Cette mobilisation vise à informer, anticiper les impacts et organiser concrètement les échéances techniques liées à la fermeture du réseau cuivre.

Le décommissionnement est structuré en plusieurs lots, chacun correspondant à un calendrier précis d'arrêt du réseau :

Lot 1 : arrêt effectué, démontage en cours

Lot 2 : arrêt prévu fin janvier 2026

Lot 3 : arrêt prévu fin janvier 2027 (forums en cours)

Lot 4 : arrêté validé, arrêt prévu fin janvier 2028 (rendez-vous intercommunaux en cours, finalisation prévue en juin)

Lot 5 : en cours d'élaboration avec Orange.

Internet des objets (IOT) :

Le syndicat mixte devient le déployeur d'un réseau public bas débit LoRaWAN dans le Nord-Pas-de-Calais. Il devient également opérateur de services numériques pour les objets connectés, en proposant une offre concrète de connectivité bas débit, accompagnée d'un catalogue de capteurs répondant à l'ensemble des cas d'usage identifiés en amont.

Réseau multi-services :

Réflexion sur la création d'un réseau multi-services, visant à optimiser les solutions proposées aux collectivités en matière de services et d'ingénierie publique.

Espace Numérique de Travail (ENT) :

La mise en place d'un WAF (Web Application Firewall) permet de filtrer et contrôler le trafic web, de bloquer les tentatives d'intrusion ou d'exploitation de failles, et de sécuriser les échanges de données entre les utilisateurs et l'application.

DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES :

2024-01

Adhésion des communes de la Métropole Européenne de Lille au Syndicat mixte au titre de sa compétence en matière de numérique éducatif :

Cela permet aux communes de poursuivre l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail One dans leurs écoles primaires publiques, avec l'accompagnement du Syndicat mixte.

2024-10

Approbation de l'avenant n°11 à la Délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique :

Le Syndicat mixte étend son réseau de communications électroniques aux usages de l'Internet des Objets, afin de mutualiser les infrastructures numériques et d'offrir aux collectivités un accès équitable à ces nouveaux services sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

2024-23

Convention entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord et le Syndicat mixte pour la mise à disposition d'un agent pour une mission de délégué à la protection des données :

Le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique fait appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'un agent délégué à la protection des données, chargé d'accompagner la conformité de ses traitements de données personnelles au regard du RGPD.

2024-25

Modification des statuts du Syndicat mixte :

Le Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique accompagne les collectivités locales, leurs groupements et établissements publics dans la valorisation des données publiques issues de leur réseau de communication électronique étendu à l'Internet des Objets (IoT). Cette mission repose sur un transfert de compétence des collectivités vers le Syndicat, formalisé par une modification statutaire définissant les modalités d'adhésion, de représentation et de fonctionnement. Dès qu'un nouvel adhérent rejoint le Syndicat, ce dernier assure la mise en œuvre de cette compétence sur son territoire, en échange d'une contribution financière fixée par le Comité syndical.

CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS :

Projet NEWDEAL téléphonie mobile :

L'année 2024 a été marquée par la fin du programme Newdeal, avec la réalisation de 302 études radio en Hauts-de-France, dont 109 dans le Pas-de-Calais. Les 24 dernières dotations ont été officialisées par arrêtés, incluant 3 dans le Pas-de-Calais. L'activité s'est principalement concentrée sur le suivi des mises en service restantes, avec 9 pylônes encore à déployer sur les 42 initialement prévus dans le cadre de ce programme sur le département.

Pack Mairie Connectée :

Le déploiement complet auprès de l'ensemble des communes adhérentes, réalisé par les Centres de gestion, s'est achevé début 2024, accompagné d'un suivi annuel. Désormais, le pack est disponible à la carte au catalogue de la centrale d'achats, accessible à tous, avec les premières utilisations des prestations par des intercommunalités adhérentes. La mutualisation a permis de réduire le coût de certaines prestations de Mairie Connectée.

Événement de lancement du réseau public bas débit, le jeudi 19 septembre, à Terrabundo.

3 comités syndicaux le 21 février, le 05 juillet et le 06 décembre.

426 adhérents à la centrale d'achats recensés en 2024.

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE :

Le Syndicat mixte accueillera la Commission européenne aux côtés de l'Arcep lors d'une journée d'échanges organisée par la Région Hauts-de-France, visant à présenter le modèle français de déploiement de la fibre optique et son cadre de régulation. À Thumeries, notre Réseau d'Initiative Publique (RIP) du Nord-Pas-de-Calais sera mis en avant pour illustrer les efforts menés en faveur de la couverture des zones rurales, avec des focus sur les infrastructures clés telles que les nœuds de raccordement optique, les points de mutualisation et le génie civil.



◆ Nombre de prises déployées à fin 2024 : **680 300**.

◆ En décembre 2023, **439 000 prises étaient raccordées** dans le Nord et le Pas-de-Calais.

◆ En décembre 2024, **504 500** le sont !

Soit une progression de 14,92 % !

TELECOM :

L'offre télécom de la centrale d'achats a maintenu un très bon niveau d'activité, avec près de 1 000 liens commandés. Ces contrats permettent des optimisations significatives sur les factures, avec des réductions pouvant atteindre jusqu'à 40 % par rapport aux précédents contrats avec d'autres prestataires.

ESPACE PUBLIC CONNECTE (IOT) :

Définition d'un socle de capteurs IoT répondant aux principaux cas d'usage identifiés pour les collectivités (télérelève, environnement, mobilité, etc.), avec l'élaboration d'un dossier de financement européen (FEDER) visant à mutualiser les investissements et à garantir un accès équitable à l'innovation pour l'ensemble des collectivités.

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL :

La création des comptes, ainsi que l'accompagnement associé, pour l'ensemble des communes de la Métropole Européenne de Lille ayant transféré la compétence au Syndicat mixte. Une augmentation tarifaire pour l'ensemble des membres, liée à la hausse annuelle appliquée par l'éditeur et à l'ajout du dispositif de sécurité WAF.

MAIRIE CONNECTÉE :

Les prestations du service Mairie Connectée seront étoffées par une offre de sauvegarde, incluant la fourniture d'un NAS à deux disques, l'ajout d'un gestionnaire de mots de passe, d'une application de communication, la mise à disposition de machines virtuelles, ainsi que l'hébergement physique de serveurs dans le datacenter public de Somme Numérique.

L'ajout d'un EDR (Endpoint Detection and Response) en complément de l'antivirus, ainsi que d'un coffret numérique personnel pour les agents, destiné à la gestion sécurisée des documents liés aux ressources humaines (bulletins de paie, attestations, contrats, etc.), sont également à l'étude.



CYBERSÉCURITÉ :

L'élaboration d'un partenariat avec des acteurs publics est en cours pour la mise en place d'un socle cybersécurité. Ce socle est porté par plusieurs structures : les centres de gestion du Nord et du Pas-de-Calais, Somme Numérique, le CITC, l'EDIH, le CSIRT et le syndicat mixte.

Ce socle comprendra les services suivants :

- Des prestations de diagnostic et d'audit
- Des actions de formation
- Des solutions techniques de cybersécurité (antivirus, pare-feu, VPN, etc.)
- Un accompagnement global sur l'ensemble des services numériques
- Une intervention en cas d'incident de cybersécurité, assurée par le CSIRT.

VIDÉOPROTECTION :

En 2024, le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), proposé dans le cadre de la centrale d'achats, a contribué à orienter la stratégie de la CAPH vers un projet de vidéoprotection mutualisée. En l'espace de deux ans, 44 collectivités ont souscrit aux services de la centrale d'achats sur ce volet. Le dispositif a su s'adapter à la diversité des besoins exprimés, qu'il s'agisse de centres de gestion, de syndicats mixtes, d'intercommunalités, de communes ou de groupements de communes, confirmant ainsi la pertinence d'une offre mutualisée, souple et évolutive.

AUTRES PROJETS :

Par ailleurs, le Syndicat a travaillé et continuera de travailler sur :

- Le lancement d'une newsletter trimestrielle et de communications ciblées, adaptées en fonction des services utilisés par chaque bénéficiaire de la centrale d'achats.
- La communication interne s'enrichit avec la mise en place d'une newsletter destinée aux agents, ainsi qu'un renforcement de la collaboration, notamment grâce à la méthode DISC et à un travail autour de la mutualisation des compétences.
- L'édition du catalogue des services du syndicat mixte, prévu en version digitale et print.
- L'amélioration du site internet du Syndicat mixte, avec l'ajout d'une page dédiée à l'internet des objets, d'une page de recrutement, la refonte de la page consacrée à la centrale d'achats, ainsi que la mise à jour régulière des actualités.
- Le Syndicat mixte est membre des associations Avicca (communication électronique et audiovisuel), de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), qui représente les collectivités organisatrices de services publics locaux en réseau : énergie, eau, déchets et numérique, ainsi que du réseau Déclic, axé sur les usages numériques et porte la voix des opérateurs de services numériques au niveau national.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Syndicat mixte ◆ Siège social : Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille ◆ Dotations : Pas d'apport ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 200 039 386 00038 ◆ Effectif moyen : 10 agents ◆ Président : Christophe COULON (Conseiller régional des Hauts-de-France) ◆ Directeur : Fabrice DOUEZ 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>Déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés dans le cadre d'une politique volontariste des Départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Hauts-de-France.</p>
--	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département</p> <p>Représentation au Conseil syndical : 5 membres sur 22, soit 23% (en exercice au 31/12/2024).</p> <p>Représentants du Département dans la structure :</p> <p>5 titulaires : Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Jean-Claude DISSAUX, Sophie WAROT LEMAIRE, Véronique THIEBAUT, Claude BACHELET</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>BP 2025 : 1 340 640 € (dont fonctionnement : 359 500 € et investissement : 981 140 €)</p> <p>2024 : montant versé 1 277 850 € (dont fonctionnement : 399 408 € et investissement : 878 442 €),</p> <p>Ecarts avec le montant « financement du département » en fin de page (environ 6000 €) car les imputations comptables sont liées aux montants prévus sur l'exercice et possibilité de décalage de paiement.</p> <p>Convention :</p> <p>Convention de financement (2017-2042) relative au déploiement du réseau d'initiative publique THD sur le territoire du Pas-de-Calais.</p>
---	--

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<p>Comités syndicaux : 3</p> <p>Centrale d'achat: 430 adhérents au 31/12/2024 dont 368 communes, dont 161 bénéficiaires de l'opération Pack Mairie Connectée</p> <p>4 forums des opérateurs organisés par CAP FIBRE (en lien avec l'extinction du cuivre)</p> <p>37 rencontres avec des communes</p>	<p>Etat des compteurs pour 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NRO (local technique principal) : 127/127 - SRO (armoire technique secondaire) : 1 900/1 900 - Nombre de prises réalisées : 680 300 (dont 300 000 dans le Pas-de-Calais) - Clients raccordés au 31/12/2024 : 504 500 soit 74% (dont 211 000 dans le Pas-de-Calais)
--	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- Réseau fibre optique : continuation de l'exploitation du réseau (veiller au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre), finalisation du schéma local de résilience, poursuite de l'accompagnement des communes concernées par l'extinction prochaine du réseau cuivre.
- Extinction cuivre : lot 1 : arrêt effectué et démontage en cours ;
- Evolution du catalogue de service de la DSP : « Réseau Multi-Services » : mise en place d'un réseau public bas débit LoRaWAN dédié à l'Internet des Objets (IoT) avec la création d'un budget annexe dédié.
- Modification des statuts et nouvelle gouvernance du Syndicat Mixte Ouvert avec deux collègues : un collège pour la compétence «ENT» et un collège pour la compétence «valorisation des données publiques ». Ils élisent chacun deux représentants au comité syndical, qui s'ajoutent aux vingt représentants nommés par les membres fondateurs (10 Région, 5 CD59, 5 CD62). Les désignations des représentants des 2 collèges auront lieu en 2025.
- Fin du projet NEWDEAL téléphonie mobile: intervention du SM dans les études d'implantation des sites de téléphonie mobile, en appui des services des Départements.
- Pack mairie connectée : le déploiement complet s'est achevé début 2024. Le pack est disponible à la carte au catalogue de la centrale d'achats, accessible à tous, avec les premières utilisations des prestations par des intercommunalités adhérentes.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Projet de décommissionnement du cuivre : point d'attention sur les éventuels aspects financiers et poursuite de l'accompagnement des communes concernées par l'extinction du cuivre : arrêt prévu du lot 2 fin janvier 2024.
- Accueil de la commission européenne aux côtés de l'Arcep lors d'une journée d'échanges organisée par la région Hauts-de-France.
- Espace public connecté (IOT) Définition d'un socle répondant aux principaux cas d'usage identifiés pour les collectivités (télérelève, environnement, mobilité, etc.), avec l'élaboration d'un dossier de financement européen (FEDER) visant à mutualiser les investissements et à garantir un accès équitable à l'innovation pour l'ensemble des collectivités.
- Evolution du catalogue des services de la centrale d'achat (mairie connectée, cyber sécurité, vidéo protection, diagnostic numérique, ...) qui nécessitera la poursuite du suivi financier afin de garantir l'équilibre financier de ces services (neutre pour les membres fondateurs).

COMPTES COMBINÉS EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ANNEXE)

BILAN 2024		COMPTE DE RÉSULTAT 2024
Actif immobilisé : 137 714 388 €	Capitaux propres : 121 457 231 €	Produits d'exploitation : 4 741 689 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 932 312 €	Total des dettes : 26 775 415 €	dont subventions et participations : 2 373 951 €
Trésorerie : 9 585 947 €	Total du bilan : 148 232 646 €	Charges d'exploitation : 4 741 689 €
RATIOS 2024		Résultat d'exploitation : 1 438 653 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 18 %		Résultat financier : - 682 682 €
Durée apparente de la dette : 49 ans		Résultat exceptionnel : - 226 178 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 820 jours		Résultat de l'exercice : 529 793 €
Fonds de roulement : 10 507 660 €		Épargne brute : 543 295 €
Besoin en fonds de roulement : 921 713 €		Épargne nette : - 1 390 626 €
		Total des produits : 4 741 989 €
		Financement du Département (€ et %) : 405 000 € soit 9%



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- MAISONS & CITÉS -**

**ANNÉE
2024**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de Maisons & Cités

Faire plus, faire mieux, faire ensemble.

Depuis plusieurs années, Maisons & Cités porte une ambition claire : contribuer à transformer durablement notre territoire, et notamment le Pas-de-Calais, en répondant aux besoins de logement, d'insertion et de cadre de vie des habitants. En 2024, cette ambition s'est traduite dans un contexte particulièrement exigeant, où les défis sociaux, économiques et climatiques n'ont jamais été aussi entremêlés.

Dans le Bassin minier, et plus largement dans tout le département, nous savons que chaque projet de réhabilitation, chaque accompagnement social, chaque partenariat compte. Car derrière chaque action se trouvent des femmes, des hommes, des familles, qui attendent des solutions concrètes et humaines. C'est pourquoi notre engagement s'est poursuivi sans relâche, avec l'appui de nos équipes, de nos partenaires locaux et du Département du Pas-de-Calais.

L'année 2024 a été marquée par une intensification de notre programme de réhabilitation dans le cadre de l'ERBM, par de nouvelles actions en faveur de l'insertion et par un accompagnement renforcé des locataires les plus fragiles. Au cœur de ces projets : une volonté collective de ne laisser personne de côté, de répondre présent, et de faire du logement un levier d'égalité et de dignité.

Mais il ne s'agit pas uniquement de rénover des logements. Il s'agit de faire mieux vivre un territoire. De créer des ponts entre les générations. D'imaginer un avenir plus durable. Et d'agir avec le sens des responsabilités qui nous incombe en tant qu'acteur public de l'habitat.

Je tiens à saluer ici le travail remarquable de nos collaborateurs et de tous ceux qui, sur le terrain, œuvrent chaque jour au service des habitants. Leur engagement est notre force.

Ce rapport est une photographie sincère de notre action dans le Pas-de-Calais. Il témoigne d'un ancrage fort, d'une dynamique partagée, et d'un chemin collectif que nous poursuivrons avec la même conviction.

MODELE D'AFFAIRES

Maisons & Cités est une SA d'HLM dont le siège est situé à Douai dans le Nord. Ses activités principales sont la location, la construction, l'amélioration, l'acquisition, l'aménagement, la vente et la gestion d'habitations collectives et individuelles. Son patrimoine de près de 64 000 logements est essentiellement constitué de maisons individuelles et implanté sur le territoire du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (arrondissements de Béthune, Lens, Douai et Valenciennes). Il loge plus de 139 000 personnes à fin 2024.

Sa part de marché s'élève sur son territoire historique d'implantation à près de **37 %**.

Le modèle économique de l'entreprise repose sur la possibilité de construire et entretenir des logements en bénéficiant de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt, notamment issus de la Caisse des dépôts et consignations. En contrepartie, l'entreprise s'engage à louer ses logements à des niveaux de loyers réglementés (c'est-à-dire ne dépassant pas des plafonds de loyers définis) à des ménages aux revenus modestes (c'est-à-dire dont les ressources ne dépassent pas des plafonds définis). La vente de logements constitue des recettes exceptionnelles. La proposition de valeur des Maisons & Cités est d'offrir le bien vivre chez soi et le bien vivre ensemble et de contribuer à l'attractivité des territoires. Après une démarche vision menée en 2016 qui lui a permis de définir sa vision à 10 ans et d'initier son premier projet stratégique, en 2021 Maisons & Cités a mis à jour son projet stratégique 2022-2025, baptisé **energiC 2025 Client Climat Collaborateur**.

Son chiffre d'affaires s'élève en 2024 à près de **325 millions d'euros, dont 305 millions d'euros issus des loyers**. Le résultat des ventes de logements s'élève à près de **27,7 millions d'euros**. L'entreprise s'adresse à une clientèle composée d'ayants droit du statut du mineur et à des locataires, respectant les plafonds de ressources HLM, aux profils sociodémographiques divers (familles avec enfants, y compris monoparentales, jeunes vivant seuls ou en couple, personnes âgées vivant seules ou en couple, senior retraités...).

L'entreprise emploie **763*** collaborateurs répartis sur l'ensemble de son territoire d'implantation, dont 3/4 de l'effectif est dédié à la gestion opérationnelle des activités et à la relation de proximité.

Au-delà de ses clients et de leurs représentants, ainsi que des représentants du personnel de l'entreprise, les partenaires clés de Maisons & Cités sont les acteurs institutionnels (établissements de coopération intercommunale, communes, Départements du Nord et du Pas de Calais, Région Hauts-de-France), les partenaires financiers (Caisse des dépôts et consignations, banques), les acteurs associatifs locaux du domaine de l'insertion et de l'accompagnement social, les fournisseurs (notamment les entreprises du bâtiment), ainsi que les autres bailleurs HLM du territoire.

Les enjeux majeurs identifiés par la Direction générale de l'entreprise en 2023 portent sur :

- la santé et la sécurité des locataires dans les logements,
- la qualité de service et la satisfaction des locataires,
- la sécurité informatique et protection des données personnelles des locataires,
- la transparence et l'équité des attributions,
- l'attractivité de l'entreprise en tant qu'employeur,
- la décarbonation du patrimoine de logements,
- la diminution des impacts environnementaux liés aux activités de construction de nouveaux logements et de rénovation du patrimoine,
- la préservation des ressources naturelles, la diminution des déchets et le développement de l'économie circulaire,
- la hausse des coûts de fonctionnement et d'investissement,
- et l'évolution des revenus générés par l'activité (maîtrise de la vacance et de l'impayé de loyer).

* moyenne annuelle d'ETP CDI et CDD

BILAN DES ACTIONS 2024

En 2024, Maisons & Cités a poursuivi son action en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi, en s'appuyant sur la clause d'insertion généralisée à l'ensemble de ses marchés de travaux. Ce sont ainsi près de 500 000 heures d'insertion qui ont été réalisées sur l'année (496 666 heures), soit l'équivalent de 273 emplois à temps plein.

Cette dynamique est rendue possible grâce à une mobilisation collective, en lien avec les structures facilitatrices du territoire, les communes, les services du Département du Pas-de-Calais et les PLIE. Une attention particulière a été portée à l'intégration de bénéficiaires du RSA, notamment dans le cadre des opérations ERBM, appuyées par deux postes dédiés.

Deux temps forts ont marqué l'année dans le Pas-de-Calais :

- Les Globe-Trotters de l'emploi, organisés en février à Sallaumines et en avril à Bruay-la-Buissière, ont permis à une quinzaine de participants par session de découvrir les opportunités professionnelles à proximité de leur lieu de vie. Visites d'entreprises, échanges avec les recruteurs et job dating ont contribué à lever des freins et à réinscrire de nombreux bénéficiaires du RSA dans un parcours d'insertion ou de formation.
- L'action "Le BUT c'est l'emploi", menée en partenariat avec l'entreprise Sogebat et le club de football de Bruay-la-Buissière, a permis d'associer valorisation des métiers du bâtiment et mobilisation du grand public, grâce notamment à la participation d'un joueur professionnel du RC Lens.

Parallèlement, lors du lancement de chaque chantier ERBM, des temps forts emploi/formation sont systématiquement organisés avec le soutien du Département du Pas-de-Calais. Ces événements, tels que « Bâissez votre emploi », l'installation de simulateurs d'engins de travaux publics ou d'ateliers techniques (pavage, enduit...), offrent aux publics en recherche d'emploi une première mise en situation concrète.

Enfin, Maisons & Cités entretient une relation de confiance avec les ateliers chantiers d'insertion (ACI) du territoire, financés par l'État et en partie par le Département. Ces structures sont régulièrement invitées à intervenir :

- en tant que sous-traitants sur les marchés de travaux, notamment dans le cadre de l'ERBM,
- sur les marchés réservés lancés par Maisons & Cités,
- ou encore dans le cadre de chantiers école et d'insertion portés dans les quartiers prioritaires.

Ces dispositifs, mis en œuvre sur mesure selon les contextes, traduisent une volonté constante : faire du chantier un levier d'emploi, de confiance et de montée en compétences.

PERSPECTIVES 2024



Jean-François Campion,
Directeur Général



1. Quels ont été les temps forts de l'année 2024 pour Maisons & Cités ?

2024 a été une année d'intensification de nos actions, marquée par une accélération de notre programme de réhabilitation. Nous avons lancé 3 772 ordres de service et livré 3 449 logements réhabilités, un record. Cette montée en charge témoigne à la fois de la maturité acquise dans notre organisation et de la mobilisation exemplaire de nos équipes. En parallèle, nous avons poursuivi le développement de notre offre, avec 618 logements neufs ou acquis dans l'année, et la cession de 337 logements, majoritairement à des particuliers. Ce double mouvement — production et vente — traduit notre volonté d'agir à la fois sur l'offre et sur la diversification des parcours résidentiels. 2024 a aussi été une année de construction collective : à l'échelle du territoire, nous avons préparé la création de Coresial, un groupement d'intérêt économique qui verra le jour en juillet 2025 avec Pas-de-Calais habitat, Maisons & Cités Accession et Coopartois. Cette alliance volontaire, respectueuse des identités de chacun, vise à mieux coopérer en matière de maîtrise d'ouvrage, d'accession sociale et de gestion des copropriétés. Elle nous permettra, demain, de conjuguer nos forces pour aller plus vite, plus loin, au service des territoires.

Enfin, nous avons poursuivi le déploiement de la foncière Fonsalia, co-détenue avec la Banque des Territoires, qui agit pour revitaliser les centres-villes. Dans le Pas-de-Calais, plusieurs opérations ont été engagées, en articulation avec les besoins repérés par les collectivités.

2. Comment assurez-vous la satisfaction et le bien-être de vos clients ?

La relation client est au cœur de notre action. Elle ne se limite pas à une qualité de service technique ; elle engage notre capacité à comprendre les situations, à écouter et à agir avec justesse.

En 2024, nous avons accompagné des milliers de locataires tout au long des chantiers de réhabilitation, avec un soin particulier porté aux relogements temporaires, à l'information en amont et à l'accompagnement individuel. C'est un travail fin, de terrain, porté par nos équipes sociales et nos correspondants habitat. Nous avons également renforcé les dispositifs d'appui pour les publics les plus fragiles — réduction de loyer énergie, accompagnement santé mentale, dispositifs contre l'incurie — tout en poursuivant la formation de nos équipes à une relation client plus inclusive, notamment à destination des publics seniors.

La mise en œuvre prochaine de Coresial renforcera encore cette dynamique. Grâce à une mutualisation des savoir-faire et à une organisation plus fluide, nous pourrions proposer une réponse plus lisible aux attentes des locataires comme des copropriétaires. C'est une nouvelle étape pour mieux servir et mieux accompagner.

3. En quoi l'ERBM est-il central dans votre stratégie environnementale ?

L'ERBM est à la fois un levier de transformation sociale, patrimoniale et environnementale. Il incarne notre vision d'un logement plus durable et plus sobre. Grâce à ce programme, nous avons déjà divisé par 3,5 la consommation énergétique moyenne des logements réhabilités.

Mais l'enjeu ne s'arrête pas là. En 2024, nous avons franchi une nouvelle étape avec le lancement de projets de production d'énergies renouvelables à l'échelle des cités : fermes solaires, autoconsommation collective, végétalisation active. Ces démarches répondent à un double objectif : réduire notre empreinte carbone et lutter contre la précarité énergétique.

L'ERBM, tel que nous le mettons en œuvre, est un outil puissant de résilience territoriale. Il permet à la fois de préserver un patrimoine emblématique, d'agir concrètement pour le climat, et d'améliorer le confort de vie de milliers de familles.

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...). Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Société Anonyme HLM, détenue à 49,25% par EPINORPA, 49,25% par Adestia, 1,5% autres.
- ◆ **Siège social** : 196 rue Ludwig Van Beethoven 59500 Douai
- ◆ **Capital social** : 558 228 554 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 334 654 035 0297
- ◆ **Effectif moyen** : 799
- ◆ **Président** : Frédéric Chéreau
- ◆ **Directeur général** : Jean-François Champion

Mission / Cœur de métier :

M&C a pour mission la location, la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, la réparation et la gestion des habitations collectives ou individuelles.
La gestion d'immeubles appartenant à d'autres organismes HLM, à l'Etat, aux collectivités territoriales, à une SEM de construction, à des organismes à but non lucratif.
L'accompagnement social de ses locataires.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Aucune participation au capital de M&C

Représentants du Département dans la structure :

Pas de représentant au Conseil d'administration de M&C

Représentation au Conseil d'administration de l'EPINORPA (actionnaire de M&C) :

Laurent DUPORGE, Daniel MACIEJASZ, Anouk BRETON et Zohra OUAGUEF

Contribution financière du Département :

En 2025, il convient de noter que M&C a déposé dans le cadre de l'appel à projets Politique d'inclusion durable sur le dispositif « solution logement pour les jeunes en situation de précarité » : 21 000 € ont été accordés (paiements 2025/2026).

Garantie d'emprunts : 426 405 333 € au 31/12/2024.

ACTIVITES 2024

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **Patrimoine géré** : 64 630 logements dont 11.5 % occupés par des ayants droits.
47 % des logements situés en quartier prioritaire politique de la ville
- ◆ **Construction / réhabilitation** : 618 logements livrés ou acquis / 3449 logements réhabilités et 3 772 ordres de services lancés (2772 ERBM & 1000 droit commun)
682 156 heures d'insertion cumulés (accord-cadre ERBM Département du Pas-de-Calais, Maisons et Cités, SIA Habitat, Pas de Calais habitat du 29 avril 2019)
- ◆ **Cession** : 337 ventes HLM **Démolition** : 197 logements

Interventions :

- 4 384 attributions de logements
- 44 % de ménages locataires recevant des aides au logement

Implantation : 5 Agences territoriales et 14 antennes de proximité

Relogement dans le cadre du FSL : 142 dont 103 familles prioritaires dans le département du Pas-de-Calais

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Poursuite et accélération du plan de réhabilitation du parc.
- ◆ Malgré un contexte tendu, dépassement de l'objectif des ventes HLM.
- ◆ Une année 2024 marquée par les contrôles :
 - Contrôle ANCOLS des bases de cotisations CGGLS qui s'est traduit par le remboursement d'un indu à hauteur de 1,5 M€ en janvier 2024 ;
 - Contrôle ANCOLS dont le rapport définitif a été reçu le 13 janvier et qui conclut à 16 recommandations et 6 observations ;
 - Contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes sur nos délais de paiement sur la base des factures enregistrées en 2023 qui n'a pas débouché sur des constats de nature à donner lieu à des suites administratives.
- ◆ Mise en place de la dématérialisation totale des factures pour réduire les délais de traitement.
- ◆ L'agence de notation internationale Moody's a publié une note A2/Prime-1 avec une perspective négative pour Maisons & Cités. Elle s'appuie sur l'activité principale à faible risque de bailleur social, soutenue par une position de marché solide et un parc immobilier attractif. Le profil bénéficie d'une gouvernance et d'une gestion robuste, couplées d'un cadre institutionnel très favorable. La perspective négative est consécutive à l'augmentation rapide du niveau d'endettement consécutif au plan de rénovation soutenu qui entrainera un affaiblissement de la performance opérationnelle.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ 2025 verra la poursuite des chantiers ERBM et de droits communs, ainsi que des diagnostics thermiques sur l'ensemble du patrimoine.
- ◆ Compte tenu de l'importance des programmes de réhabilitation déjà lancés, le montant des dégrèvements TFPB obtenus devrait encore fortement progresser en 2025. Il en est de même pour la vente de certificats d'économies d'énergie.
- ◆ 2024 a été l'année de préparation de la création de CORESIAL, un groupement d'intérêt économique qui verra le jour en juillet 2025, avec 4 membres : Maisons & cités, Maisons & Cités Accession, Pas-de-Calais habitat, et Coopertois. Cette alliance volontaire, respectueuse des identités de chacun, vise à mieux coopérer en matière de maîtrise d'ouvrage, d'accession sociale et de gestion des copropriétés

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024

Actif immobilisé : 3 308 598 520 €	Capitaux propres : 1 356 972 823 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 210 822 248 €	Total des dettes : 2 534 425 618 €
Trésorerie nette : 402 665 913 €	Total bilan : 3 922 173 196 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2024 (source SIG HLM)

Chiffre d'affaires : 322 405 709 €
Valeur ajoutée : 34 343 293 €
Excédent brut d'exploitation : -25 696 527 €
Résultat d'exploitation : -21 424 520 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 63 %	Résultat financier : 14 326 139 €
Durée apparente de la dette : 16,2 ans	Résultat exceptionnel : 15 109 650 €
Rentabilité des capitaux propres : 0,6%	Résultat de l'exercice : 8 011 269 €
Taux de rentabilité net : 2.48%	Autofinancement net HLM : 48 431 857 €
Ratio d'activité : +3,39%	Total des produits : 466 352 618 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 427 jours	Financement du Département (€ & %) : 0 euros
Fonds de roulement : 567 481 531 €	
Besoin en fonds de roulement : 164 815 618 €	



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- MDPH -**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

**ANNEE
2024**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente de la MDPH

2024 en quelques mots.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées connaît une augmentation constante du nombre de ses bénéficiaires qui traduit le succès de cette jeune institution et de la loi qui l'a créée il y a vingt ans : elle est perçue comme un moyen d'obtenir une aide ou un accompagnement pertinent pour faire face à une situation de handicap dont la reconnaissance est de moins en moins vécue comme stigmatisante. Cette évolution concerne tous les domaines dans lesquels le handicap nécessite une compensation : scolarité, travail, vie quotidienne.

Les efforts réalisés ces dernières années en terme d'optimisation de l'organisation et du pilotage du processus de traitement des demandes ont permis de faire face à un niveau élevé et croissant d'activité. Le délai moyen de traitement des demandes, qui a régulièrement décru depuis 2017, a cependant augmenté depuis 4 ans pour s'établir à 3,9 mois en 2024 (délai moyen de 4,9 mois au niveau national). Cependant, les droits ouverts le sont pour des durées de plus en plus longues offrant ainsi davantage de sécurité aux bénéficiaires.

Afin d'assurer pleinement ses missions, dans un contexte de croissance continue de la demande, la MDPH est incitée à moderniser régulièrement son organisation, ses procédures et ses outils. Elle a continué à améliorer l'effort de communication en direction de ses publics et de ses partenaires. Elle a poursuivi la mise en œuvre du nouveau système d'information harmonisé pour lequel elle joue un rôle de pilote et de référent au plan national. Elle a développé et structuré le réseau des lieux d'accueil du public en situation de handicap par des conventions passées avec les CCAS volontaires et le réseau France Service participant ainsi à la construction en cours du Service Public Départemental de l'Autonomie.

Le rapport d'activité reflète les efforts conjugués des équipes qui composent la MDPH et l'engagement des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) et des partenaires (associations, établissements et services) pour répondre, à ses côtés, aux besoins des personnes en situation de handicap. Chacun à sa place contribue à servir avec efficacité les ambitions de la loi de 2005.

MISSIONS

Créée le 1er janvier 2006, la MDPH est un guichet unique à l'usage de toutes les personnes en situation de handicap, pour :

- ◆ L'accès aux droits et aux prestations ;
- ◆ L'accès à la formation et à l'emploi, et l'orientation vers des établissements et services adaptés ;
- ◆ Faciliter les démarches des personnes.

UNE FONCTION DE GUICHET UNIQUE QUI S'EXERCE A TRAVERS 8 MISSIONS

- ◆ L'information ;
- ◆ L'accueil et l'écoute ;
- ◆ L'aide à la formulation du projet de vie ;
- ◆ L'évaluation des besoins de la personne en situation de handicap, selon ses capacités personnelles et son environnement ;
- ◆ L'élaboration du plan personnalisé de compensation ;
- ◆ Les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie quant aux prestations possibles ;
- ◆ L'aide à la mise en œuvre des décisions ;
- ◆ La conciliation et la médiation.

MAIS LA MDPH, C'EST AUSSI ...

- ◆ La coordination, dans le cadre du GIP, de l'action des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) compétents dans le champ du handicap.

- ◆ La coopération permanente avec les organismes spécialisés : AGEFIPH, Cap-emploi, Pôle Emploi, organismes de protection sociale, services du Département, santé scolaire, services de la médecine du travail, établissements et services médico-sociaux, CCAS ou CIAS...
- ◆ Le partenariat avec les professionnels du champ médico-social, de l'éducation, du monde du travail...
- ◆ La place faite aux associations, à travers leur présence dans les instances décisionnelles de la MDPH.

Par contre, les MDPH ne sont pas en responsabilité des volets de la loi de 2005 relatifs à l'accessibilité de la voirie, des transports, des équipements publics. La loi n'a pas non plus modifié la répartition des compétences : Le guichet unique ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun préexistants (scolarité, logement, formation/emploi, accès aux soins...).

La responsabilité de la mise en œuvre des

décisions prises par la MDPH relève de la compétence :

- ◆ Du Département pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le financement des établissements et services au titre de l'aide sociale.
- ◆ De l'Education Nationale pour la scolarisation.
- ◆ De l'Agence Régionale de Santé pour le financement des dispositifs médico-sociaux au titre de l'assurance maladie.
- ◆ De la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour le paiement des prestations financières : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Le rôle de la MDPH est également, à partir du suivi des situations individuelles, de faire remonter aux autorités compétentes les besoins collectifs non couverts.

Le législateur a choisi d'organiser les MDPH sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant l'Etat, les organismes de protection sociale, les associations, ainsi que le Département, qui en assure la tutelle administrative et financière.

LES ORGANES DE DECISION DE LA MDPH

Organisme juridiquement autonome, la MDPH est administrée par une commission exécutive de 24 membres :

- ◆ 12 représentants du Département.
- ◆ 6 représentants des associations de personnes handicapées.
- ◆ 3 représentants de l'Etat.
- ◆ 1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale (CPAM et CAF).

Le Président du Conseil départemental préside la commission exécutive et nomme le directeur de la MDPH.

UNE COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)

Elle est instituée au sein de chaque MDPH pour statuer sur les demandes des personnes handicapées.

Elle comporte 23 membres :

- ◆ 4 représentants du Département.
- ◆ 4 représentants de l'Etat et de l'ARS.
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale.
- ◆ 2 représentants des organisations syndicales.
- ◆ 1 représentant des associations de parents d'élèves.
- ◆ 7 représentants des associations de personnes handicapées.
- ◆ 1 membre désigné par le Conseil Départemental Consultatif pour l'Autonomie.
- ◆ 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissement ou de

service, à titre consultatif.

Les décisions de la CDAPH s'imposent aux organismes chargés de les mettre en œuvre (État, assurance-maladie, Département). Un Fonds Départemental de Compensation du Handicap est alimenté par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, l'Etat et le Département. Il accorde des aides financières pour réduire le reste à charge des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en matière d'aides techniques, d'aménagement du domicile et du véhicule. Il peut, sous certaines conditions, intervenir pour des personnes ne pouvant bénéficier de la PCH. Les décisions d'attribution sont prises par les contributeurs, réunis en comité de gestion.

ORGANISATION

ACCUEIL/INFORMATION/ ORIENTATION/AIDE A LA FORMULATION DES PROJETS DE VIE : LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU TERRITORIAL

Afin de remplir pleinement son rôle de guichet unique, la MDPH s'appuie à la fois sur son site central à Arras et sur un réseau de points d'accès diffus sur l'ensemble du territoire départemental. Le choix de démultiplication des lieux d'accueil vise à favoriser des réponses de proximité et faciliter le traitement des situations.

Ce maillage territorial est constitué des sites des MDS et d'un réseau de CCAS conventionnés. Il intègre le réseau France Service depuis 2024.

L'EVALUATION : L'APPUI SUR LES EQUIPES MEDICO-SOCIALES DE L'APA POUR LE TRAITEMENT DE LA PCH

Composées d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux, de rédacteurs médico-sociaux et de médecins, les équipes médico-sociales en charge de l'APA sont présentes sur chaque territoire pour évaluer les

besoins des personnes âgées dépendantes. Avec la prestation de compensation du handicap, la loi du 11 février 2005 introduit une approche comparable des modalités d'évaluation des besoins (visite à domicile, réponse personnalisée), et fait en partie appel aux mêmes compétences, avec de surcroît, un objectif de rapprochement des politiques de soutien à la perte d'autonomie.

Dès lors, il était logique que soit recherchée une mutualisation des organisations et des moyens pour la gestion des 2 prestations.

POUR LES AUTRES DEMANDES : DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SPECIALISEES ET TERRITORIALISEES

Dans la même logique, la MDPH a fait le choix d'étendre la territorialisation des évaluations aux autres demandes de prestation. Ainsi, sur chaque territoire, des équipes pluridisciplinaires d'évaluation réunissent les professionnels pertinents (de la MDPH, de l'Education Nationale, du service public de l'emploi, du secteur social, médico-social ou sanitaire)

pour étudier les situations qui lui sont soumises et rencontrer facilement les demandeurs.

Sont ainsi réunies régulièrement sur chaque territoire des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation (EPE) selon la spécialisation suivante :

- ◆ EPE scolarisation.
- ◆ EPE insertion professionnelle.
- ◆ EPE vie quotidienne.
- ◆ EPE 16 à 25 ans pour étudier les situations de transition vers l'âge adulte.

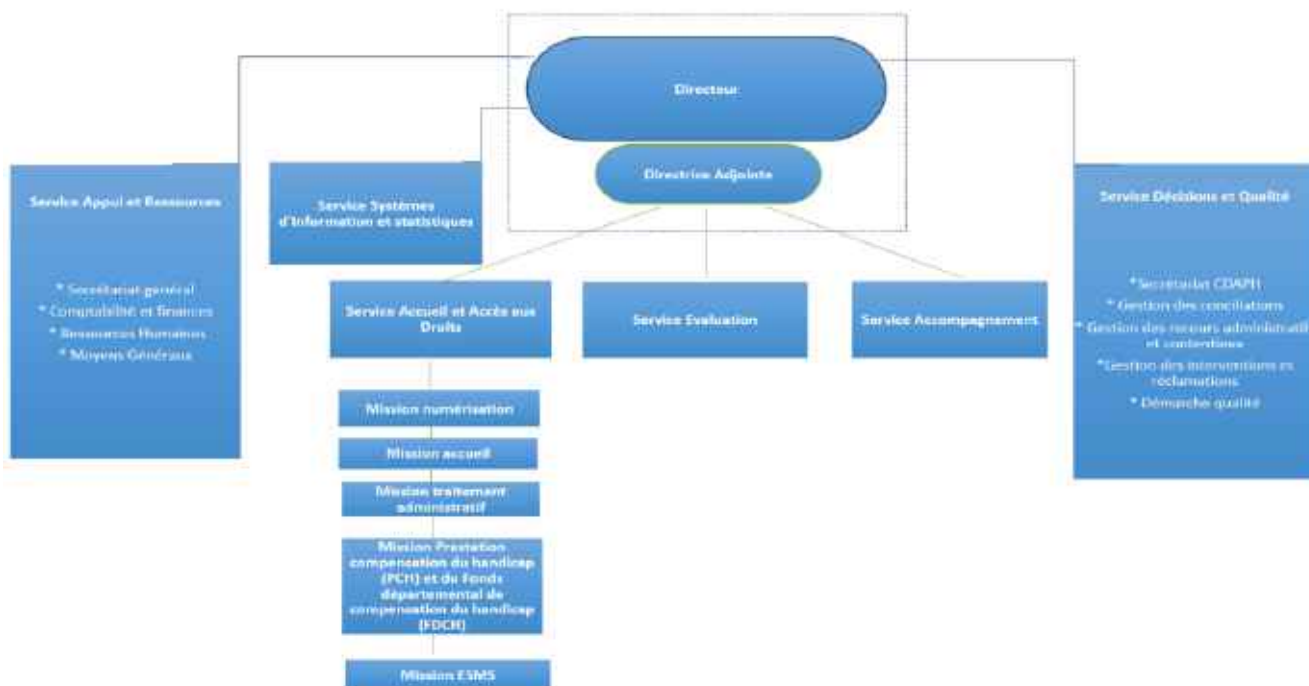
Il est cependant nécessaire de préciser que 80% des demandes (les plus simples) sont évaluées sur pièces à la MDPH par des binômes spécialisés.

L'ATTRIBUTION DES DROITS : UNE CDAPH PAR TERRITOIRE

La CDAPH se réunit deux fois par mois à Arras pour statuer sur les demandes qui lui sont soumises. Des commissions locales de la CDAPH sont organisées chaque mois sur les territoires. Elles reçoivent les usagers qui en font la demande ou qui y sont invités. Leur taille réduite permet d'accueillir et entendre l'usager dans de bonnes conditions.



ORGANIGRAMME



BILAN DES ACTIONS 2024

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'essentiel des moyens humains de la MDPH est localisé à Arras (Parc d'activité des Bonnettes).

Les effectifs de la MDPH (au siège et sur les territoires) représentent 104,3 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024.

Ces agents connaissent des situations administratives variées :

- ◆ Agents mis à disposition par les membres du GIP : 13,1 ETP.
- ◆ Agents contractuels : 91,2 ETP.

Par ailleurs, les missions réalisées, par délégation, par le Département (accueil, évaluation PCH) mobilisent 22,5 ETP.

Les dépenses de fonctionnement de la MDPH se sont élevées à 6,1 M€ en 2023.

Ses recettes proviennent principalement des contributions de ses membres (35,4 % du Département et 20 % de l'Etat) et du financement national de la CNSA pour 40,9 %.

UN NOMBRE DE DEMANDES QUI A ATTEINT UN NIVEAU HISTORIQUE EN 2024

54 431 personnes ont déposé un dossier à la MDPH en 2024 (+4%) élevant son activité à un niveau jamais atteint. Les dossiers déposés par des personnes déjà connues de la MDPH représentent 57% des demandes. Le nombre de primo-demandeurs était de 23 474 en 2024 représentant également un niveau historique.

Le taux d'accord s'établit à 75 % pour les demandes adultes et à 83 % pour les enfants.

DES DELAIS DE TRAITEMENT EN LEGERE AUGMENTATION

Le délai moyen de traitement d'un dossier a diminué régulièrement depuis 2017. Cependant, ces dernières années, celui-ci a régulièrement augmenté, passant de 3,2 mois en 2021 à 3,9 mois en 2024 (le délai moyen national est de 4,9 mois).

UN NOMBRE DE BENEFICIAIRES EN AUGMENTATION CONTINUE

Au 31 décembre 2024, 160 000 personnes bénéficient d'un ou de

plusieurs droits ouverts auprès de la MDPH (soit 10,9 % de la population du Pas-de-Calais).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 96 % depuis 2010.

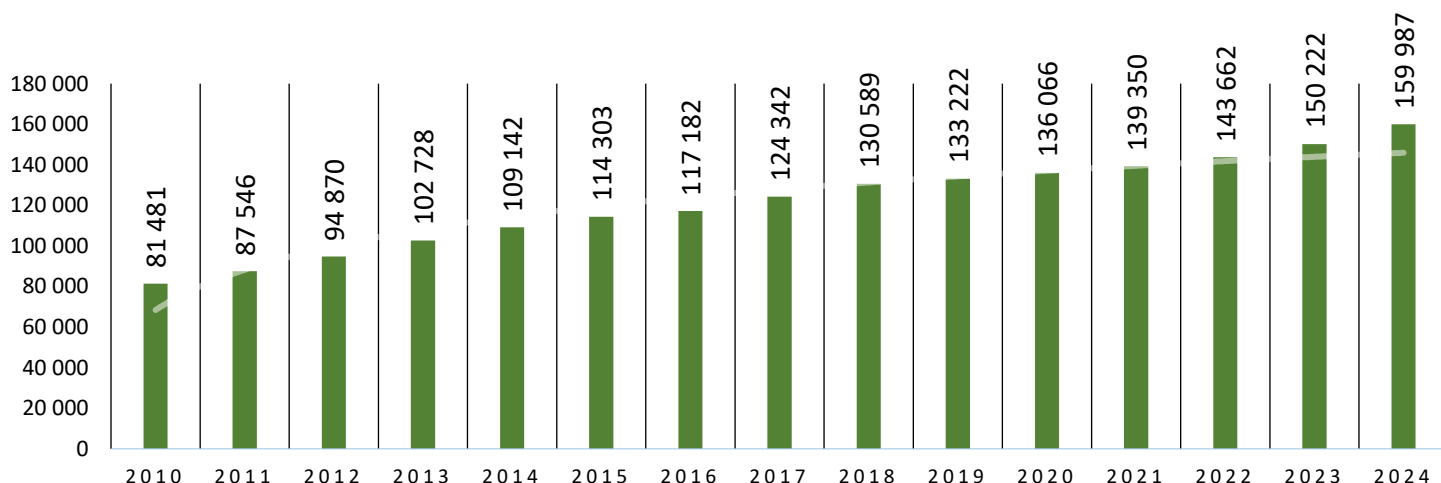
LES RESULTATS ENCOURAGEANTS DE L'ENQUETE EN LIGNE DE LA SATISFACTION DES USAGERS DE LA MDPH

Depuis septembre 2018, tout usager de la MDPH a la possibilité d'exprimer en ligne un avis sur le service qu'elle rend.

En 2024, 7144 personnes ont exprimé leur avis sur le service rendu par la MDPH du Pas-de-Calais. Le taux de satisfaction global exprimé est de 73% (identique à 2023) :

- ◆ 83% sont très satisfaits ou satisfaits.
- ◆ 17% sont très insatisfaits ou insatisfaits.

Evolution pluriannuelle du nombre de bénéficiaires d'au moins une prestation



- ◆ 160 000 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (10,9% de la population).
- ◆ 54 431 demandeurs en 2024 (dont 28 % pour des enfants).
- ◆ 3,9 mois : délai moyen de réponse aux demandes en 2024.
- ◆ 162 966 décisions prononcées par la CDAPH en 2024.
- ◆ 66 483 appels téléphoniques répondus et 41 230 mails traités en 2024.
- ◆ 104,3 Equivalent Temps Plein.



TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

LE LARGISSEMENT ET LA STRUCTURATION DU RESEAU DES LIEUX D'ACCUEIL DU PUBLIC : CCAS ET FRANCE SERVICE

Après une réflexion globale sur les moyens d'améliorer les possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap en proximité de leur lieu d'habitation, la MDPH du Pas-de-Calais a décidé de renforcer ses liens historiques avec l'UDCCAS et les CCAS. Elle leur propose des modalités de collaboration revisitées au service d'une meilleure qualité de réponse à l'utilisateur.

En 2023 l'UDCCAS, en tant que représentante du réseau des CCAS, a signé une convention cadre avec la MDPH qui se décline ensuite en conventions bilatérales avec les CCAS volontaires.

S'agissant de l'accueil physique, les CCAS conventionnés avec la MDPH sont désormais en capacité d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil de premier niveau des publics. La MDPH prend le relais par téléphone si cet accueil nécessite des réponses de second niveau. Dans ce cadre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées s'engage à :

- Animer des temps d'informations / formations sur l'ensemble des aspects de son champ de compétence (conditions d'accès aux droits et aux prestations, fonctionnement de la MDPH, circuits des dossiers, d'aide aux aidants, ...) auprès des agents d'accueil des CCAS/CIAS
- Fournir aux CCAS un numéro d'appel privilégié qui permet à leurs agents d'entrer rapidement en contact avec la MDPH lorsque la sollicitation de l'utilisateur accueilli relève d'un accueil de niveau 2.

Au 31 décembre 2024, 42 CCAS et 1 CIAS avaient conventionné avec la MDPH.

Une convention partenariale identique a été signée en 2024 avec l'ensemble du

réseau des 50 France Service du Département.

Au total, en 2024, 100 agents des CCAS et 150 du réseau France Service ont été formés par la MDPH.

LE DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA MDPH

En 2023, un nouvel élan a été donné à la stratégie de communication de l'institution. De nouveaux vecteurs de communication ont depuis été déployés :

Création d'une page LinkedIn sur la MDPH :

Depuis la création de la page LinkedIn en septembre 2023, ce réseau professionnel a rencontré un vif intérêt de la part de nos partenaires. Aujourd'hui, la MDPH du Pas-de-Calais comptabilise plus de 2100 abonnés.

La parution régulière d'articles sur le fonctionnement et les actions de la MDPH, ainsi que le relais d'information sur les actualités du handicap et sur nos partenaires font vivre cette page LinkedIn.

2024, lancement d'un site internet indépendant :

Jusqu'en 2024, la MDPH bénéficiait de pages sur le site Internet du Département du Pas-de-Calais.

A l'instar d'autres Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) comme le site des 2 caps ou le Château d'Hardelot, le Département du Pas-de-Calais a proposé une solution technique afin que la MDPH puisse bénéficier d'un site indépendant. C'est en mai 2024 que le site mdph62.fr voit le jour en proposant une entrée par profil afin de faciliter le parcours de l'utilisateur :

- Je suis en situation de handicap
- Je suis aidant
- Je suis partenaire ou je souhaite le devenir

Le contenu du site est très complet : organisation de la MDPH et de ses instances, les différentes prestations, les formulaires ainsi qu'une Foire aux Questions très complète.

Il renvoie également vers des sites partenaires comme celui de la CAF ou Mon parcours Handicap.

Un espace privé partenaires

Le site internet offre un espace privé dédié aux partenaires de la MDPH. Le partenaire renseigne un formulaire d'inscription et reçoit après étude de sa demande des codes d'accès individuels. Une fois connecté, l'utilisateur peut accéder un espace documentaire : les présentations des webinaires ainsi que les Replay vidéos, des informations sur viatrace, le rapport d'activité complet, de la documentation sur le pôle enfance... Aujourd'hui, plus de 480 personnes utilisent cet espace privé.

Lancement de Webinaires : Ces webinaires sont destinés aux professionnels du champ social, médico-social et médical du Pas-de-Calais et animés par des experts de la MDPH sur des sujets variés liés au handicap.

LA MDPH DU PAS-DE-CALAIS, PILOTE POUR LE DEPLOIEMENT DU PALIER 2 DU SYSTEME D'INFORMATION HARMONISE NATIONAL ET REFERENTE AUPRES DES AUTRES MDPH

UN CHANTIER NATIONAL QUI RÉPOND A UN BESOIN D'HARMONISATION DES OUTILS ET DE SIMPLIFICATION DU SERVICE À L'USAGER

Le Système d'Information (SI) commun des MDPH est un chantier impulsé par la CNSA.

Alors que chaque MDPH s'est équipée, à sa création, de son propre outil informatique (aujourd'hui trois éditeurs se partagent l'essentiel du marché), il est jusqu'à présent impossible à la CNSA de consolider les données issues de chacun

de ces systèmes.

En 2016, après avoir envisagé plusieurs hypothèses, le choix a été fait d'inscrire l'ensemble des MDPH, Départements et éditeurs de logiciels dans un programme de convergence pluriannuelle vers un système d'information commun des MDPH.

Les objectifs à couvrir sont multiples :

- ♦ Améliorer l'efficacité du fonctionnement des MDPH.
- ♦ Harmoniser les pratiques.
- ♦ Améliorer l'exploitation des données et le pilotage tant au niveau local que national.

En 2020, la MDPH du Pas-de-Calais a été choisie par la CNSA pour jouer le rôle de pilote national pour le déploiement du projet cours. En 2021, elle a, en outre, été choisie pour jouer le rôle de référent (formation, appui et conseil) auprès des 10 autres MDPH qui sont équipées du même système d'information. Son rôle d'assistance a pris sa pleine mesure à partir de 2022.

LA MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTE 360 DANS LE PAS-DE-CALAIS : UNE NOUVELLE ETAPE DE LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

La Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, a proposé la création de 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ». Une communauté 360 vise à améliorer la capacité du territoire dans lequel elle est implantée à répondre collectivement aux besoins des personnes en situation de handicap. Les communautés sont composées des acteurs du social, du médico-social, du sanitaire et de la citoyenneté d'un territoire. Elles « sont responsabilisées sur leur environnement et ont vocation à accompagner, ponctuellement ou sur le long cours, toutes les personnes en situation de handicap, qu'elles aient ou non une notification de la MDPH, leurs proches aidants et les acteurs de droit commun. Inscrites dans la continuité de la Réponse Accompagnée Pour Tous et de la dynamique des Territoires 100% inclusifs, elles sont un levier fort de la transition inclusive. Placées sous le pilotage conjoint de l'ARS, du Conseil départemental et de la MDPH, elles seront demain un lieu d'innovation et la pépinière des nouvelles solutions d'accompagnement ».

La crise sanitaire a amené le secrétaire d'Etat au Handicap à accélérer le déploiement de ces communautés afin de faire face aux situations de détresse qui touchaient particulièrement les personnes handicapées.

La MDPH a très directement participé à la mise en place de la Communauté 360 du Pas-de-Calais aux côtés des associations et établissements et services médico-sociaux. La Communauté 360 du Pas de Calais a été officiellement créée dans un cadre associatif en 2023 et une équipe d'animation dédiée mise en place.

Cette dynamique a vocation à répondre à l'essentiel des besoins exprimés sur les territoires et alléger d'autant le nombre de situations traitées par les travailleurs sociaux de la MDPH et du Département dans le cadre actuel de la Réponse Accompagnée Pour Tous. Ce dernier dispositif continue à intervenir à titre subsidiaire pour les situations n'ayant pu trouver de solution localement.

PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

En Mars 2022, Dominique Libault a remis au gouvernement le rapport « Vers un service public territorial de l'autonomie ». L'objectif affiché étant de garantir un parcours simplifié et des services de meilleure qualité pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap. Sur cette base, la CNSA prévoit la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans chaque département à partir de 2025. Le Pas de Calais a fait partie des 12 départements sélectionnés par la CNSA pour engager la démarche en tant que département préfigurateur dès 2024 et contribuer à l'élaboration du cahier des charges national.

La MDPH participe, avec le Département, l'ARS et l'Etat au consortium qui porte la structuration du futur SPDA.

BILAN DU PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION CONTINUE DU SERVICE RENDU PAR LA MDPH A SES USAGERS ET LANCEMENT D'UNE DEMARCHE DE CONTROLE INTERNE

La « démarche qualité » constitue un processus permanent qui vise à une amélioration continue du service rendu. Elle n'est pas une préoccupation ponctuelle dont l'actualité est chassée par de nouvelles priorités. C'est un processus entretenu et cyclique qui soumet périodiquement les objectifs fixés et les actions conduites à l'évaluation pour envisager les adaptations nécessaires.

Lancée en 2021, la démarche qualité a permis, à partir d'un autodiagnostic

(réalisé sur la base du Référentiel de Missions et de Qualité de Service défini par la CNSA) et d'un plan d'action, d'améliorer la qualité du service rendu par la MDPH dans le cadre de l'exercice des 7 missions que la loi lui assigne :

- 1- Information, communication et sensibilisation au handicap
- 2- Accueil, orientation et aide à la formulation du projet de vie des attentes et besoins des usagers
- 3- Évaluation, élaboration des réponses et des PPC
- 4- Gestion du fonctionnement de la CDAPH et des décisions
- 5- Gestion des litiges
- 6- Accompagnement à la mise en œuvre de la CDA et leur suivi
- 7- Management, pilotage et animation territoriale

La définition et le suivi de la mise en œuvre du plan s'inscrivent dans une démarche participative qui a mobilisé tous les métiers et niveaux de responsabilité de la MDPH. Un bilan positif a été tiré du premier cycle de la démarche (2021-2024).

En continuité avec cette démarche et sur orientation nationale de la CNSA, la MDPH engage à compter de 2025 une démarche de contrôle interne.

PERSPECTIVES 2025

LE DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION NATIONAL RELATIF A L'EVALUATION DES BESOINS

La loi prévoit que les MDPH soient prochainement dotées d'un système d'information national unique pour l'évaluation des besoins de compensation des demandeurs. Ce système sera déployé dans chaque MDPH en 2026. En tant que MDPH pilote, la MDPH du Pas de Calais s'appropriera le nouvel outil dès 2025.

Si des avantages sont attendus du nouveau système (harmonisation et sécurisation des pratiques des MDPH, meilleure traçabilité des résultats) la phase de déploiement nécessitera une période d'adaptation de nos évaluateurs susceptible de ralentir le traitement des demandes.

LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP 2023

Dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap réunie au printemps 2023 des engagements nouveaux ont été pris par le Gouvernement visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Certains d'entre eux concernent très directement les

MDPH et auront une incidence sur leur activité et leur organisation dans les années à venir :

- L'amélioration des conditions d'accessibilité des personnes handicapées à l'école et aux services de France Travail qui aura un impact significatif sur le rôle joué par la MDPH dans la mise en œuvre des mesures de compensation individuelles

- La systématisation d'un accueil par la MDPH de chaque primo-demandeur et la proposition d'un référent de parcours
- Le développement pluriannuel de l'offre de service médico-sociale (création de « 50 000 nouvelles solutions ») alimenté par les orientations formulées par la MDPH.



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (GIP)
- ◆ **Siège social** : Parc d'activités des Bonnettes
9 rue Willy Brandt 62005 ARRAS Cedex
- ◆ **Dotations** : Pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 130 001 399 00018
- ◆ **Effectif moyen** : 104,3 ETP (dont 4,3 ETP mis à disposition par le Département)
- ◆ **Présidente** : Karine GAUTHIER (Vice-présidente du Conseil départemental)
- ◆ **Directeur général** : Luc GINDREY

Mission / Cœur de métier :
La MDPH assure les missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.
Elle évalue les besoins de compensation du handicap des personnes qui s'adressent à elle, et ouvre les droits à prestations ou accompagnement à même d'y répondre. Elle accompagne les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs droits.
Le GIP est placé sous la tutelle administrative et financière du Département.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
52% de la commission exécutive (13 membres sur 25), 17 % de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH / 4 membres sur 23).
Représentants du Département au sein de la commission exécutive de la MDPH :
Présidente : Karine GAUTHIER
Membres titulaires : Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Maryse CAUWET, Alain DE CARRION, Audrey DESMARAI, Jean-Luc DUBAËLE, Aline GUILLUY, Maryse JUMEZ, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Ludovic PAJOT, Jean-Pascal SCALONE, Florence WOZNY.

Contribution financière du Département :
-Participations 2025 (BP) : 2 000 000 € (subvention équilibre) + 160 000 dispositif employabilité + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).
- Participations 2024 : 2 000 000 € (subvention équilibre) + 169 000 € (dispositif d'évaluation « employabilité » avec un versement de 128K€ d'acompte 2024 et 41K€ de solde 2023), et 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).
Pour information : Budget du Fonds de compensation (FDC) 2024 : Dépenses (286K€) - Recettes (470K€) - Résultat (+184K€)
Conventions :
Convention constitutive de la MDPH et ses avenants.
Convention de gestion 2023-2027 sur les prestations techniques, d'assistance et de conseil apportées par le Département à la MDPH.
Convention de partenariat action spécifique handicap, dispositif employabilité du 01/01/2024 au 31/12/2024.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ 159 987 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (10.9% de la population) ;
- ◆ 54 431 dossiers de demandes reçus (dont 28 % concernant des enfants) ;
- ◆ 3,9 mois : délai moyen de réponse aux demandes ;
- ◆ 162 966 décisions prononcées par la CDAPH ;
- ◆ 66 483 appels téléphoniques répondus et 41 230 mails traités.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) s'est réunie 24 fois en formation plénière (207 dossiers étudiés) et 64 fois en formation locale (405 usagers ont été invités en CDA locale).

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Célébration du 20e anniversaire de la Loi du 11 février 2005 et de la création de la MDPH.
- ◆ Le suivi de la nouvelle convention de gestion (2023-2027) avec le Département du Pas-de-Calais, en date du 11 avril 2023.
- ◆ Participation à la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans le Pas-de-Calais.
- ◆ Développement d'un réseau d'accueil de proximité : « portes d'accès aux droits de la MDPH » et déploiement des « rendez-vous Solidarité ».
- ◆ Développement de la stratégie de communication: mise en service du nouveau site internet depuis l'été 2024 .
- ◆ Repérage de la renonciation aux soins : la saisine de la CPAM.
- ◆ Signature de plusieurs conventions :
 - Convention de partenariat avec France Terre d'Asile et Apprentis d'Auteuil ;
 - Renouvellement de la convention avec le Service Public de l'Emploi ;
 - Convention de partenariat avec la CPAM de l'Artois et la CPAM de la Côte d'Opale ;
 - Convention de coopération avec l'APEI Arras-Montreuil pour le développement du FALC ;
 - Convention de coopération avec la CAF.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Suivi de la convention de gestion avec le Département du Pas-de-Calais.
- ◆ Mise en place d'un dispositif de contrôle interne.
- ◆ Poursuite du déploiement du Système d'Informations Harmonisé des MDPH
- ◆ Déploiement d'un call bot pour l'amélioration de la gestion de la relation usager
- ◆ Participation à la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans le Pas-de-Calais

COMPTES EN EUROS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS FONDS DE COMPENSATION)

BILAN 2024		COMPTE DE RESULTAT 2024
Actif immobilisé : 283 586 €	Capitaux propres : 810 833 €	Produits d'exploitation : 6 170 593 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 149 076 €	Total des dettes : 859 176 €	dont subventions et participations : 5 989 505 €
Trésorerie : 1 249 883 €	Total bilan : 1 682 545 €	Charges d'exploitation : 6 023 494 €
RATIOS 2024		Résultat d'exploitation : 147 098 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 % (aucun emprunt en cours)		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : 0 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 76 jours		Résultat de l'exercice : 147 098 €
Fonds de roulement : 956 999 €		Epargne brute : 291 865 €
Besoin en fonds de roulement : -292 884 €		Epargne nette : 291 865 €
Financement du Département (€ et % des produits) : 2 000 000 € (hors dispositifs) soit 32%		Total des produits : 6 223 903 €



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN -

ANNEE

2024





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du parc départemental d'Olhain

Quelle année mémorable que 2024 pour le Parc Départemental d'Olhain !

Non seulement nous avons célébré ces 50 ans depuis l'ouverture de nos premiers équipements en 1974, mais nous avons aussi eu l'immense joie d'accueillir la Flamme Olympique sous les yeux émerveillés de plus de 9000 visiteurs. C'était un moment tout simplement magique !

Un demi-siècle plus tard, notre parc est plus que jamais un lieu incontournable pour les loisirs, le tourisme, l'éducation et le sport dans le Pas-de-Calais. C'est un vrai bonheur de voir les grands-parents, les parents et les petits-enfants venir profiter de nos activités, de nos services, et partager leurs propres histoires au fil des générations.

Bien sûr, la grande majorité de nos visiteurs viennent de notre cher Pas-de-Calais, mais nous sommes ravis d'accueillir de plus en plus de personnes venues de bien plus loin. Chaque année, ce sont plus de 700 000 visiteurs qui nous font confiance pour passer un bon moment !

Après de nombreuses années de développement, le plus important à mes yeux, c'est que nous avons su garder l'esprit originel de sa création : être un lieu à vocation sociale et accessible à tous. Notre équipement a su se réinventer et est désormais un acteur économique et touristique essentiel pour notre région, comme l'a confirmé une étude d'impact réalisée avec la CCI Hauts-de-France. C'est une belle reconnaissance pour tout le travail accompli !

Dès à présent, il est essentiel de se tourner résolument vers l'avenir. Forts de cette riche histoire, de notre capacité à nous réinventer et de l'enthousiasme de nos 700 000 visiteurs annuels, nous abordons les prochaines étapes avec un optimisme inébranlable.

Avec un budget solide de plus de 6 millions d'euros et une équipe formidable de 80 à 120 collaborateurs, le conseil d'administration et toutes les équipes sont prêts à relever les défis passionnants qui nous attendent.

L'heure est à la consolidation de notre fonctionnement, et les grands chantiers à venir – *qu'il s'agisse de l'optimisation de notre gestion, de la garantie d'un service de qualité irréprochable, de notre adaptation aux changements climatiques, de la réduction de notre empreinte carbone, de la transition énergétique, ou de l'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité* – ne sont pas des obstacles, mais de formidables opportunités. Ils renforceront encore notre engagement pour un parc toujours plus innovant, durable et accueillant pour tous.

Ludovic IDZIAK

Président du parc départemental d'Olhain

CONTEXTE 2024

L'activité globale du Parc a été en légère hausse par rapport à 2023, du fait en particulier de l'accroissement des fréquentations liées à l'activités « Groupes » des Pôles Hébergement et Restauration, et Activités Encadrées.

Les conditions estivales ayant été partiellement favorables, les activités de loisirs « Grand Public » ont connu une fréquentation assez bonne en comparaison aux autres années sur cette période. (Filet, Luge, Piscine, Mini-golf...)

Sur le plan financier

- ✓ Chiffre d'Affaire Commercial

Avec un Chiffre d'affaire d'environ 4, 5 Millions d'Euros en 2024, qui constitue le plus important montant enregistré sur le Parc depuis sa création, l'activité globale liée aux recettes commerciales continue de croître. (Comparaison avec 2023 4 Millions soit + 12.50 %)

Les services restauration, animation encadrée, connaissent une croissance marquée.

Hotellerie-Restauraion-Bar **15%**

Animation—Loisirs-Golf **9%**

.

- ✓ Charges d'exploitation et résultat d'exploitation

La maîtrise de la masse salariale ainsi que l'arrêt de l'augmentation exponentielle généralisée du coût des denrées alimentaires et des boissons, de l'énergie, de la sous-traitance ont permis de dégager un résultat d'exploitation positif en 2024.

Sur le plan du fonctionnement général

De nombreux évènements envers le grand public (Trail, Rallye équestre, Cyclisme, Jurassipâque, Olhainween...) ont été organisés, connaissant des fréquentations importantes.

Des évènements d'envergure nationale se déroulant sur plusieurs jours ont été accueillis, la Flamme olympique, PARIS 2024, les 50 ans du Parc ou des séjours SNU.

L'activité de loisirs de proximité fut meilleure sur le second semestre dans tous les domaines d'activité, notamment en Juillet et Aout et aux vacances de Toussaint Charges à caractère général : + 11.18%

- ✓ Essentiellement les charges externes : les locations mobilières, l'entretien et maintenance.
- ✓ *Les volumes des achats ont augmenté au vu de la fréquentation du Parc*

Dans le même temps les tarifs des prestations ont été revalorisés autour de 5 à 10% en 2024 selon l'activité.

Il semble désormais indispensable de considérer le modèle économique l'EPIC du Parc d'Olhain comme celui d'une structure à caractère commerciale à part entière.

Réimpacter de façon systématique l'augmentation des charges de d'exploitation sur le prix de vente des prestations est incontournable.

Ne pas éluder cette obligation pourrait à court terme mettre en péril ce modèle économique et avoir des incidences graves sur l'équilibre financier de l'Etablissement, du fait d'un Fond de Roulement et de Reports à Nouveau particulièrement faible pour une structure approchant les 6 Millions de fonctionnement.

La politique tarifaire constitue donc le meilleur levier d'ajustement, ceci d'autant plus que la contribution du Conseil Départemental dans le cadre des MSP pourrait ne pas suivre l'évolution du cout des charges d'exploitation lors des prochains exercices budgétaire.

Sur le plan des ressources humaines

Les effectifs ont été stables voir en diminution au regard des besoins des différents services, L'optimisation de ces besoins a permis de baisser la masse salariale de - 6.25%

Il conviendra de noter que le recours au dispositif d'Aide au Retour à l'Emploi étant de plus en plus contraignant et restreint, le Parc continue de s'engager significativement vers des contrats d'alternance.

La plupart des services sont concernés. Animation, Espaces verts, Service entretien des Locaux, Bar.

Des promotions internes ont été réalisées, permettant d'assurer au sein de l'établissement la valorisation des salariés et de leur compétence.



MISSIONS :

Issu d'une politique volontariste du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le parc d'Olhain est devenu aujourd'hui un acteur incontournable dans le domaine du tourisme et des loisirs de plein air. Véritable poumon vert, il répond aux attentes d'un territoire à forte densité de population. Il constitue surtout un espace aux multiples facettes, qui accueille les familles, les scolaires, les associations sportives ou encore les entreprises avec la même exigence de qualité au travers de ses équipements adaptés et divers. Dans une dimension locale, régionale, mais aussi nationale, le parc d'Olhain participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais hors de son territoire, par l'accueil de visiteurs étrangers. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration avec le passage de la Flamme ! En cohérence avec sa vocation initiale, le parc d'Olhain propose une offre attractive, originale et accessible, en associant des activités, des animations et des services d'hébergement et de restauration.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Suite au travail collaboratif effectué avec les équipes du Département et celles du Parc en 2022 en 2023, le Département s'inscrit dans une nouvelle forme de partenariat avec le parc départemental d'Olhain pour l'exercice d'un certain nombre de missions de service public. Ce partenariat concrétise la volonté du Département et du parc d'Olhain d'initier et de soutenir des actions en faveur de l'accès au plus grand nombre aux activités et service de cet établissement.

Le parc d'Olhain est considéré comme un équipement phare du Département. Il occupe depuis plusieurs décennies, une place remarquable dans le paysage des acteurs du tourisme et des loisirs de plein air du Pas-de-Calais et il bénéficie d'une attention particulière sur le plan des aides financières.

Celles-ci sont versées annuellement, sous forme d'une contribution pour financer l'exécution de missions de service public pour le compte de la collectivité.

Afin de dépasser la logique de contrat de moyen, et parce que la mise en œuvre conjointe des politiques publiques suppose un partenariat clairement défini, le parc départemental d'Olhain et le Département ont proposé de se fixer de nouvelles contreparties et indicateurs d'évaluation.

Ainsi, l'aide départementale est accordée au parc d'Olhain pour les projets s'inscrivant dans le cadre des missions de service public, conduites par cette structure. Les déclinaisons opérationnelles de ses missions de service public prévoient des objectifs et des indicateurs de moyens et de résultats spécifiques.

Ceux-ci font l'objet d'un suivi dans le cadre d'un dialogue de gestion instauré entre les deux structures dans les domaines suivants :

1-Entretien de l'espace public :

Le parc départemental est un lieu ouvert qui accueille pas loin de 700 000 visiteurs par an. Il constitue un poumon vert, rare et inestimable, à proximité de territoires à forte population qui doit être entretenu. L'espace public désigne donc l'ensemble des espaces destinés à l'usage de tous, sans restriction et relève ainsi d'une mission de service public. Des personnels dédiés du parc départemental œuvrent chaque jour pour l'entretien de l'espace public et propose ainsi aux visiteurs un environnement propre, agréable, accessible et sécurisé sur les 170 hectares de plaine et de forêt.

Indicateurs : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche, prestations réalisées par des tiers... ;

2-Entretien des bâtiments et des infrastructures :

Le libre accès à l'équipement est donc une priorité avérée. Un certain nombre d'aménagements sont ainsi mis gracieusement à la disposition du public (espaces de pique-nique et de détente, sentiers de promenade et de randonnée, jardin d'enfants, plaine de jeux, aires de stationnement, toilettes, parkings...). Le parc départemental assure donc l'entretien du patrimoine bâti (10 000 m² de bâtiments). L'ensemble des actions menées vise à assurer la sécurité des biens et des personnes fréquentant le parc, conformément aux contextes réglementaires qui s'imposent.

Indicateurs : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche... ;

3- Soutien aux acteurs des mouvements sportifs, culturels et institutionnels :

Le parc départemental est un site privilégié pour l'organisation de manifestations à caractère sportif, culturel ou festif. Initiateur du projet ou partenaire associé dans le montage de ces manifestations, le parc départemental d'Olhain contribue à l'animation du territoire et participe ainsi au rayonnement du Département du Pas-de-Calais. Si le parc est un lieu de manifestations, il est également un lieu de rencontre pour le mouvement associatif sportif, éducatif et culturel. Les infrastructures du parc sont ainsi mises à disposition pour l'organisation d'assemblées générales ou de conventions...

Indicateurs : nombre de manifestations sportives et culturelles, volume horaire annuel d'utilisation des installations... ;

4- Démocratisation des pratiques sportives, culturelles et de loisirs organisées par le parc :

Le parc départemental d'Olhain, s'inscrit parfaitement dans le cadre des politiques menées par Département en initiant des actions éducatives, sociales et sportives, accessibles au plus grand nombre. Il est un site ouvert à l'organisation d'événements divers.

Indicateurs : nombre de manifestations sportives et culturelles, nombre de bénéficiaires par an et par type d'activité, nombre d'actions destinées aux publics cibles... ;

5- Partenariat pour l'accueil de jeunes bénéficiaires de l'opération « Sac Ados » :

Parce que le Conseil départemental fait de la jeunesse une des priorités du mandat, le parc d'Olhain s'engage à ses côtés. Il s'agit d'un partenariat pour l'accueil de bénéficiaires de l'opération « sac ados », dispositif qui permet notamment aux jeunes de s'impliquer et exercer leur pleine citoyenneté et de soutenir leurs initiatives.

Indicateurs : nombre de jeunes accueillis et nombre de nuitées par an... ;

6- Gestion de la piscine :

La présence de « l'eau » constitue un point d'attrait indéniable pour le public de proximité du parc d'Olhain. Le parc possède à ce jour une piscine chauffée de plein air ouverte en période estivale. L'établissement est équipé d'un grand bassin sportif et d'un espace destiné aux enfants. En complément, un solarium est accessible autour du bassin. Cet équipement, très attractif, peut dépasser les 30 000 entrées par saison estivale. Il s'agit d'un outil permettant de mettre en œuvre la politique sportive départementale dans le cadre du « savoir-nager ». De nombreuses opérations sont organisées à cet effet, notamment en partenariat avec les comités sportifs départementaux.

Indicateurs : fréquentations par type de public, nombre d'heures d'ouverture par an, nombre de bénéficiaires du dispositif « savoir-nager » ... ;

7- Relations avec les acteurs publics (promotion du site afin de favoriser son rayonnement avec les acteurs du territoire) et insertion sociale :

Il faut enfin souligner qu'il participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais, hors de son territoire, par l'accueil de nombreux groupes touristiques provenant de toute la France et même de l'étranger. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur le sujet de l'emploi et de l'insertion sociale par l'accueil d'emplois aidés, de stagiaires et de personnes en immersions professionnelles.

Indicateurs : nombre d'événements, nombre d'emplois aidés, nombre de stagiaires, nombre d'immersions professionnelles

SPA : SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF						
Domaine public		Actions culturelle, sportive et				
Entretien espace public	Entretien bâtiments et infrastructures	Démocratisation pratiques culturelles et sportives : accompagnement et manifestations	Soutien aux mouvements culturels et sportifs : Mises à disposition	Piscine publique	Relations avec les acteurs publics, insertion sociale et	
Charges						
Charges à caractères générales	167 740	87 165	102 714	79 388	156 949	54 195
Charges de Personnel	124 642	222 670	291 175	241 134	163 164	47 907
Autres charges	530	926	661	977	735	794
Opération d'ordre Amortissements	22 351	8 945	3 997	4 541	3 719	3 756
Charges exceptionnelles	3 267	5 717	4 495	30 000	4 114	5 000
TOTAL DEPENSES	318 530	325 423	403 043	356 040	328 682	111 652
produits						
Recettes COMMERCIALES	265	499	333	416	82 036	14 189
Recettes contrats aidés	4 034	4 609	7 242	3 950	3 292	
Recettes AUTRES	1 166	2 040	1 457	1 830	1 686	1 749
Produits exceptionnels	8 394	11 194	949	28 889	949	889
CD62	252 000	252 000	314 000	252 000	240 000	90 000
TOTAL RECETTES	265 859	270 341	323 982	287 086	327 963	106 826



LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

L'hébergement et la restauration, les animations et équipements de loisirs constituent l'essentiel de l'activité à caractère commercial du parc d'Olhain. Les services proposés génèrent des recettes d'exploitation significatives, essentielles au bon fonctionnement et à l'équilibre financier global. En 2024, celles-ci représentaient près de 75% du budget global de fonctionnement.

Ces services combinés aux nombreuses activités encadrées de loisirs et de plein air, constituent une offre touristique, répondant à la fois à une demande locale, régionale, mais également internationale sur certains segments (séjours scolaires et stages sportifs).

Pôle hébergement restauration

Les résidences d'accueil et de séjour.

La résidence Éthic étapes propose 2 niveaux de confort :

- ✓ La résidence des Jardins

Principalement dédiée à l'accueil des groupes. Elle est composée de 24 chambres dont 16 chambres à 3 lits et 8 chambres à 6 lits soit 96 lits.

- ✓ La résidence des Terrasses

propose un confort hôtelier qui correspond à l'accueil des familles et des individuels, et aux sportifs de haut niveau. Elle est composée de 9 chambres à 3 lits, 7 chambres à 4 lits, 2 chambres single et 1 chambre double soit 19 chambres d'une capacité de 59 lits. Cette résidence est ouverte à la réservation en ligne via le site web du parc ou sur booking.com. Les résidences ont une capacité d'accueil total de 155 lits et ont enregistré **18 430 nuitées**.

Typologies de séjours : stages sportifs, séjours éducatifs, séjours touristiques, séjours ACM, séjours de séminaires, d'affaires ou de formations, séjours en famille ou en individuel.

L'accueil de réunions

Le parc possède 8 salles adaptées aux séminaires, assemblées générales, salons. Leur capacité d'accueil varie de 10 à 1400 personnes. Le parc est sollicité par les entreprises, les collectivités et associations qui trouvent en ce lieu un espace de travail, de restauration et d'activités de cohésion. Le parc enregistre 884 journées de location de salles

L'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et du service national universel (SNU)

En 2024 la commercialisation de ces opérations ont connu un réel succès. Ce sont **5 546 enfants** qui ont été accueillis pour **16 620 nuitées** réalisées. 1/3 des enfants sont issus du Pas-de-Calais.

Pôle animation-loisirs

Lors de l'année 2024, plus de 150 **challenges** ludiques et sportifs encadrés ont été organisés pour 179 écoles, 21 associations et 24 centres sociaux soit plus de **15 000** participants

Les deux événements « phares » avec plus de **1500** pour « Pakemone » et **7 500** pour « Olhainween ».

Nombre de passage :

Golf miniature : 20796, Parcours Filets : 71745, Luge 4 saisons, Tyrolienne : 8191

Approche financière SPIC 2024

	SPIC : SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL											
	Pôle Hébergement, restauration, réunion					Pôle animation	Pôle loisirs					TOTAL
	hébergement résidence	Restauration	Bar	Location de salles	Hôtellerie de plein air	Animations encadrées	Luge 4 saisons	Filet suspendu	Tyrolienne	Activités en toute liberté	Pratique du golf	
Charges												
Charges à caractères générales	147 741	810761	343 112	59 643	78 996	77 317	53 584	56 561	41 873	45 182	205 715	1 920 485
Charges de Personnel	146 060	592 829	319 393	62 614	71 548	186 591	171 978	172 323	113 906	63 044	148 340	2 048 326
Autres charges	5 391	3 530	2 708	132	4 588	1 807	1 024	5 152	527	333	831	26 023
Opération d'ordre Amortissements	14 291	42 376	14 769	7 200	17 611	4 009	5 904	48 295	4 747	7 389	14 183	180 774
Charges exceptionnelles	5 866	12 283	8 645	1 817	3 027	2 450	5 721	6 059	5 718	1 633	5 044	58 264
TOTAL DEPENSES	319 349	1 461 479	688 627	131 405	175 771	272 174	238 210	288 390	166 771	117 581	374 113	4 233 871
Produits												
Recettes Commerciales	357 883	1 475 157	550 684	61 209	269 198	383 845	393 541	500 560	100 868	114 144	195207	4 402 296
Recettes contrats aidés	3 292	11 752	8 559	658	1 975	1 975	4 609	4 609	2 634	1 317	3 292	44 670
Recettes AUTRES	1 457	16 315	34 627	291	874	874	2 040	2 040	1 166	583	5 562	65 829
Recettes Exceptionnelles	26 501	24 813	2 496	2 295	952	597	1 379	19 499	888	7 008	1 990	88 338
TOTAL RECETTES	389 133	1 528 037	596 365	64 454	272 999	387 292	401 569	528 708	105 475	123 051	206 051	4 601 133

BILAN D'EXPLOITATION ANNUEL GLOBAL :

Participation du Département : 2024 : 1 400 000 € dans le cadre des missions de service public
2023 : 1 400 000 €

Recettes de fonctionnement : 2024 : 6 183 190 €, **2023 :** 5 577 691 €

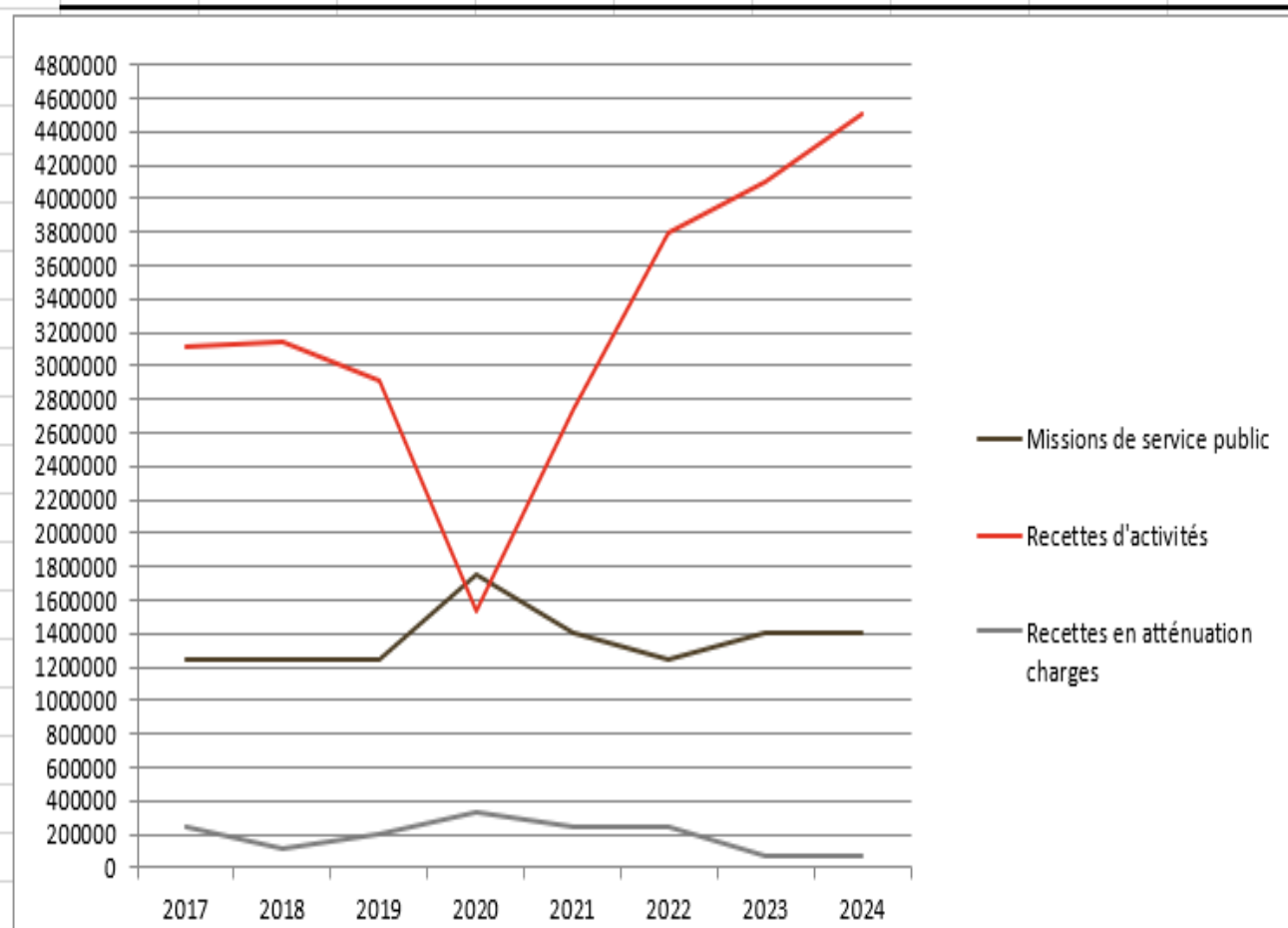
Recettes hors CD62 : 2024 : 4 783 190 €, **2023 :** 4 177 691 €



Comparaison des exercices de 2017 à 2024

EVOLUTION BUDGET PARC DEPARTEMENTAL OLHAIN 2017-2024

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat NET	41 012	55 329	-80 210	-118 094	203 549	-82 101	-296 412	105 950
Résultat Exploitation	-80 631	-108 796	-115 115	-648 408	-344 173	-105 365	-310 103	34 173
Résultat financier	0	-413	-376	-176	-761	-815	-2 590	-16 387
Résultat Exceptionnel	121 643	164 537	35 281	530 489	548 480	24 079	16 281	88 165
Missions de service public	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 750 000	1 400 000	1 250 000	1 400 000	1 400 000
Recettes d'activités	3 108 507	3 143 450	2 906 835	1 538 403	2 742 586	3 792 261	4 101 619	4 500 034
Recettes en atténuation charges	237 041	120 354	196 508	335 547	247 429	241 712	76 072	75 757
Global	4 595 548	4 513 804	4 353 343	3 623 950	4 390 015	5 283 973	5 577 691	6 183 190



**Le Parc Départemental d'Olhain,
Initié en 1974, mais toujours tourné vers l'avenir.
Un Etablissement Engagé Durablement.**

Ecolabel de services d'hébergement touristique,
Label Biodiversité des Golfs,
Label Tourisme et Handicap,
Engagement RSE « Lucie-Progress »...

autant de marqueurs qui démontrent qu'environnement et valeurs humaines sont au cœur du projet de développement du Parc d'Olhain.

Au fil des ans, les équipes du Parc et le Conseil d'administration se sont imprégnés de ces valeurs et les déclinent aujourd'hui au quotidien.

Conseil Départemental du Pas de Calais, Réseau Ethic Etapes et Ecolabel : un même engagement.

La Politique environnementale du Parc Départemental d'Olhain se décline dans la continuité de la politique environnementale du Conseil Départemental du Pas de Calais. Cet engagement s'est traduit par l'obtention et surtout le renouvellement de plusieurs labels, au fil des années.

Eco-label de service d'Hébergement Touristique (AFNOR) et label Golf et Biodiversité. (FF Golf)

Dans ce contexte, nombre d'actions ont été intégrées au sein de l'Etablissement, **dans les domaines aussi variés que l'eau, les déchets, les espaces verts et la gestion forestière, la communication et l'éducation, les moyens de transport** dans le Parc...

De l'optimisation des coûts d'arrosage par la réalisation d'un forage, et d'un récupérateur d'eau à la mise en place d'un télé relevage des consommations d'eau par bâtiment et de télégestion des régulations thermiques et des consommations électriques, en passant par le tri sélectif, et le compostage, l'achat de véhicules électriques ou hybrides, le Parc Départemental d'Olhain s'est engagé dans une démarche de développement durable dans le secteur des énergies, des ressources et du traitement des déchets. A titre d'exemplarité le Parc dispose d'une station de traitement des eaux usées fonctionnant par filtres plantés de roseaux.

L'ensemble des équipements implantés sur le Parc ont en général un impact très faible sur l'environnement, tant dans leur conception, leur construction, que dans leur exploitation comme évoqué précédemment.

Le Golf du Parc est actuellement en phase de réévaluation et de diagnostic concernant le label Golf et Biodiversité.

Au-delà d'une intégration des pratiques durables au quotidien, le Parc Départemental d'Olhain a aussi entrepris des opérations de sensibilisation des usagers et partenaires.

Le domaine d'activité du Parc Départemental d'Olhain, reposant particulièrement sur son environnement, il nous est apparu important de maîtriser le développement des sports de pleine nature sur notre territoire par un conventionnement régulier avec les organisateurs et une prise en compte systématique de l'impact de ces pratiques

Au-delà de la prise en compte des volets techniques et environnementaux, l'Etablissement du Parc Départemental d'Olhain a **souhaité mettre au centre du dispositif l'humain par le développement d'actions de sensibilisation et d'éducation tant dans son fonctionnement interne auprès de ses collaborateurs qu'envers les publics accueillis.**

En 2024, un **carnet de découverte des bonnes pratiques visant à sensibiliser le jeune public a été élaboré en association avec Graine de Citoyens et les services du parc.**

Un outil pédagogique prônant les bonnes pratiques en terme de respect de l'environnement (Flore, faune, énergie, eau...)

Le développement des documents d'information sous la forme numérique, (QR code), et la mise en œuvre d'un site de vente en ligne pour la réservation et le paiement des activités et certains services, permettent de diminuer au quotidien l'impact environnemental de la communication par la baisse du nombre des impressions.

Un accompagnement par l'ADEME sur l'évolution des modalités d'exploitation de notre équipement au regard du changement climatique (canicules, tempêtes, pluies torrentielles, pic de fréquentation, impact flore et faune, gestion des flux...) a été élaboré et mise en œuvre au fil du temps

Par l'analyse de l'exposition et de la sensibilité des activités du Parc aux aléas climatiques, une hiérarchisation des vulnérabilités a ainsi pu être établie, se traduisant par des fiches actions. (Aménagement, gestion forestière, gestion différenciée, protocole...)

Le Parc d'Olhain a d'ailleurs reçu en 2024 un Trophée de la part d' Acteur du Tourisme Durable pour cette démarche, récompense remise en main propre au président du Parc Ludovic Idziak en Mars 2024 à Paris, et a témoigné à de nombreuses reprises dans l'Hexagone de cette expérience auprès des acteurs touristiques de territoire.

Une approche Durable à la fois Environnementale mais aussi humaine.

Label Tourisme et Handicap

L'offre de loisirs et notamment les nouvelles activités intègrent de façon systématique la prise en compte de l'accessibilité aux personnes souffrant d'une déficience physique ou mentale : (Parcours d'orientation, golf miniature, parcours de filets, village enchanté, luge, Tyrolienne, Belvédère...).

Un fauteuil « Hippocampe » spécifique à l'accès PMR est mis à disposition des visiteurs.

La résidence Ethic Etapes est d'ailleurs labellisée Tourisme et handicap dans les 4 typologies, (moteur, déficience mentale, auditive et visuelle) et constitué un fleuron du département du Pas de calais dans ce domaine.

Soucieux d'affirmer notre engagement et de développer de nouvelles actions pour promouvoir un tourisme responsable et durable, cette démarche de politique environnementale est aussi un outil fédérateur dans la gestion quotidienne de l'Etablissement de ses équipes et de son développement.

Responsabilité Sociétale des Entreprises, le Parc engagé dans la démarche « Lucie-Progress »

Le parc est actuellement engagé dans une phase d'évaluation dans le cadre de la démarche Lucie-Progress, initiée par l'agence Eponyme.

Il s'agit d'une démarche de labellisation transparente et accessible à toutes les organisations ou établissements qui souhaitent évaluer leur degrés de Maturité RSE.

Enfin, le volet social revêt lui aussi, un caractère essentiel avec la volonté de renforcer l'insertion économique et sociale des publics en difficulté, au travers de Parcours Emploi Compétence, de chantier d'insertion, de l'accueil de jeunes dans le cadre de mesures de réparation pénale ou encore avec l'accueil de personnes présentant un handicap.

(moteur, déficience mentale, auditive et visuelle).

Nos engagements se traduisent concrètement par :

- **Une politique d'achat visant à diminuer le bilan énergétique** (ampoules, matériel informatique et de maintenance, ou de production, véhicules électriques...) **et à stimuler les filières de consommation et de production durable** (privilégier les filières courtes pour les approvisionnements et les produits issus du commerce équitable, utilisation de produits éco-labellisés, station de traitement des eaux usées plantée de roseaux, Cuve de récupération des EP...) ;
- **Une mise en œuvre de procédure visant à la veille des consommations** (eau, énergies, produits de nettoyage...) **et à la production des déchets** (télé-relevage des compteurs d'eau, suivi et optimisation des consommations d'électricité contractualisé avec EDF, quantification des productions de déchets, **Une maîtrise de la production et de la gestion des déchets** : Tri sélectif, utilisation de produits non jetables, diminution des emballages, presse carton, composteur...)
- **Une communication écoresponsable réduisant les impacts environnementaux et privilégiant les moyens de communication dématérialisés.** Développement des outils et vecteurs de communication électroniques, impressions sur papier ecolabellisé ou recyclé ou ayant un label environnemental, l'affranchissement postal au tarif « lettre verte », dématérialisation des factures et des moyens de communication interne, développement des QR code, développement d'une application et d'un site de vente en ligne pour les activités et la résidence des Terrasses.

Une perspective d'amélioration continue grâce au suivi des indicateurs de consommation mis en place et des engagements à court, moyen et long terme, à la prise en compte des remarques des hôtes via un questionnaire de satisfaction .

Depuis l'engagement de la certification, les procédures liées à l'obtention de l'Ecolabel ont été expérimentées, validées et réajustées, permettant une parfaite adéquation entre les exigences de l'Ecolabel, le fonctionnement au quotidien de la Résidence, et la pertinence des informations collectées.

Une formation continue du personnel dans une perspective d'appropriation des « bonnes » pratiques

- **Une information des visiteurs relative à la démarche et une incitation au respect de leur environnement** (signalétique des bonnes pratiques avec mise en scène de Rhéa et la réalisation en 2024 d'un carnet de loisirs ludique destiné au jeunes enfants 6/12 ans (Graines de citoyen)
- **Une animation envers les différents publics autour des thématiques liées à l'environnement, la faune et la flore, le patrimoine**, spécifique à la biodiversité de l'environnement local (randonnées nature, animation sur l'astronomie, exposition mycologique, opération de reforestation...) **renforcée par une action de formation auprès de nos éducateurs.**
- **Une promotion de l'activité physique comme facteur de préservation du capital santé** (stages sportifs, manifestations, journée de découverte, ...).
- **Organisation d'évènements visant l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi par la pratique sportive.** (collaboration avec France travail, Fédération Française d'Athlétisme Conseil Départemental...)
- **Le renforcement des modes de transports collectifs et l'aménagement de voies douces** (passage de EUROVELO 5 sur le Parc et labellisation en 2022 Accueil Vélo de La Résidence Ethic -Etapes) facilitant l'accès au Parc et les déambulations dans l'enceinte. Des vélos à assistance électriques peuvent être loués par nos hôtes.

Perspective de développement à moyen terme, 2025/2030

Le déploiement d'Urbanloop (Navette Modulaire Electrique et Automatisée)

Par l'implantation d'un tel équipement, le Parc Départemental d'Olhain répond à un triple objectif :

Faciliter les déplacements internes des visiteurs entre le parking et les différentes zones d'activités et d'hébergement.

Améliorer l'attractivité du site en intégrant une solution concrète, facile d'utilisation et efficace, qui permettra de toucher des publics complémentaires.

Réduire l'impact environnemental des déplacements en proposant une alternative aux véhicules motorisés traditionnels.

Le déploiement d'Ombrières Photovoltaïques sur les Parkings du Parc

Par cette implantation le Parc Répond une nouvelle fois aux objectifs qu'il se fixe en terme de Développement Durable :

Exploiter une aire de stationnement existante pour la production d'énergie verte.

Produire de l'électricité à destination de la population locale. Améliorer le confort des utilisateurs du parking

Respecter l'obligation d'installation de procédé de production EnR de la Loi Climat et Résilience*

Le Parc d'Olhain souhaite ainsi conjuguer son patrimoine naturel et son attractivité touristique avec une vision durable et novatrice pour l'avenir.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Parc Départemental d'Olhain

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ◆ Siège social : Rue de Rebreuve, 62620 Maisnil-les-Ruitz ◆ Dotations : 1 203 441 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 784 000 085 00034 ◆ Effectif moyen : 87 salariés soit 77 ETP ◆ Président : Ludovic IDZIAK (Conseiller départemental) ◆ Directeur général : Yannick AUDINEAU 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>Le parc a été créé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais avec comme vocation la gestion du site. C'est un établissement emblématique dans le Département. Il dispose de nombreux équipements tels qu'un centre d'hébergement et de restauration, un camping, une salle de sports, une salle d'exposition, des salles de séminaire, une piscine découverte, un parcours de filets suspendus, une piste de luge 4 saisons, un belvédère, une tyrolienne et un golf 9 trous. Son offre de services est diversifiée et porte sur des formules séjours et des activités libres ou encadrées. Le Parc d'Olhain est un opérateur incontournable en termes de tourisme et de loisirs.</p>
---	---

Liens avec le Département

<p>Niveau de représentation du Département :</p> <p>Représentation au Conseil d'Administration : sur 13 membres, 7 conseillers départementaux soit 54% et 6 membres qualifiés désignés par le Conseil départemental soit 46 %.</p> <p>Représentants du Département dans la structure :</p> <p>7 titulaires : Ludovic IDZIAK, Karine GAUTHIER, Etienne PERIN, Jean-Pascal SCALONE, Michèle JACQUET, Séverine GOSSELIN, Philippe DUQUESNOY.</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>BP 2025 : 1250 000 € 2024 : 1 455 000 € (dont 55 000 € d'aide supplémentaire)</p> <p>Garantie d'emprunts : aucune</p> <p>Convention : Convention relative aux modalités de versement de l'aide départementale au fonctionnement du Parc départemental de nature et de loisirs d'Olhain, contrat de développement partagé et convention de transfert de gestion en cours de réécriture.</p>
---	--

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 2014-2023 : 18 millions d'euros investis dans un équipement au service des politiques publiques du Conseil départemental ◆ Fréquentation : <ul style="list-style-type: none"> - 71 745 entrées au parcours filets ; - 21 508 entrées à la piscine ; - 76 527 luges ; - 18 430 nuitées à la résidence Ethic étapes ; - 122 859 repas servis ; - 16 620 nuitées au camping ; - 6 377 nuitées en nid'île (hébergement insolite) ; - 20 976 entrées au golf miniature ; - 873 heures de locations de court de tennis ; - 8 191 descentes de tyroliennes. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Ressources humaines : le parc est un employeur engagé <ul style="list-style-type: none"> 53 contrats CDI 16 contrats d'apprentissage ; 1 contrat de professionnalisation ; 1 stagiaire école ; 35 contrats CDD ; 211 contrats saisonniers 16 Contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) ; ◆ Plus de 30 activités pour petits et grands ; ◆ Plus de 700 000 visiteurs ; ◆ 7 salles de réunion ; ◆ 4 points de restauration (en fonction de la saison) ; ◆ 170 hectares de forêt et de plaine ; ◆ 66 980 « followers » sur Facebook, 6 450 « followers » sur Instagram et 1 197 abonnés sur LinkedIn.
---	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Les deux faits marquants resteront le passage de la flamme olympique, avec des fréquentations avoisinant les 9 000 visiteurs, et les 50 ans du parc. Le 3 juillet 2024 restera, en effet, marqué dans l'histoire du parc d'Olhain avec le passage de la flamme après 56 jours de déambulation en France. Des événements d'envergure nationale se sont déroulés sur plusieurs jours comme les rencontres nationales de VTT des sapeurs-pompiers ou les séjours Services National Universel (SNU).

Toutefois, l'activité destinée au grand public (trail, rallye équestre, cyclisme, jurassic pâques, olhainween, festival bivouac, constellation imaginaire) fut contrariée tout au long de l'année du fait de conditions météorologiques plutôt maussades.

Enfin, dans l'esprit et les valeurs de l'olympisme, le parc a également accueilli une délégation de jeunes sportifs ukrainiens pendant dix jours en août en leur proposant l'hébergement, la restauration et des activités sportives et ludiques.

L'année 2024 s'est achevée avec :

- ◆ L'embauche au 1^{er} novembre 2024 d'un directeur technique ;
- ◆ L'adoption au conseil départemental du 02/12/2024 de l'actualisation des statuts du parc ;
- ◆ La démolition de la salle de sport en 12/2024.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Rédiger une nouvelle convention de transfert de gestion ;
- ◆ Volonté de renforcer le partenariat Conseil départemental du Pas-de-Calais/Parc d'Olhain au travers de la rédaction d'un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
- ◆ Affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme ;
- ◆ Faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales.

COMPTE en EUROS

Bilan 2024		Compte de résultat 2024
Actif immobilisé : 4 527 177 €	Capitaux propres : 4 666 625 €	Produits d'exploitation : 5 988 722 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 328 731 €	Total des dettes : 434 944 €	dont subventions et participations : 1 467 747 €
Trésorerie : 230 833 €	Total bilan : 5 186 741 €	Charges d'exploitation : 5 954 549 €
Ratios 2024		Résultat d'exploitation : 34 173 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 3,1 %		Résultat financier : - 16 387 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : 88 165 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 14 jours		Résultat de l'exercice : 105 950 €
Fonds de roulement : 369 593 €		Épargne brute : 305 974 €
Besoin en fonds de roulement : 138 760 €		Épargne nette : 227 024 €
		Total des produits : 6 107 743 €
		Financement du Département (€ et %) : 1 455 000 € soit 23,82 %

Date de mise à jour des données : 26/05/2025



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- PAS-DE-CALAIS ACTIF -

PAS-DE-CALAIS ACTIF

**ANNÉE
2024**



PAS-DE-CALAIS ACTIF



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente de Pas-de-Calais Actif

En 2024, Pas-de-Calais Actif a poursuivi avec détermination sa mission, visant la sécurisation des parcours entrepreneuriaux des publics les plus fragiles et les projets porteurs d'utilité sociale.

Cette année a été marquée par de nombreux défis internes et externes mais aussi et surtout par des réussites inspirantes qui témoignent de la résilience et de l'innovation de notre territoire.

A l'aune de ses 30 ans, Pas-de-Calais Actif prouve une fois de plus que les solutions financières et l'accompagnement personnalisé délivrés constituent des outils efficaces et apportent des réponses adaptées aux porteurs de projets.

Au travers de la lecture de ce rapport d'activité, vous découvrirez comment Pas-de-Calais Actif sécurise les créations/reprises d'entreprises notamment à travers son métier de garant, accompagne le développement des entreprises portées par les publics plus fragiles, redynamise les territoires prioritaires, et encourage l'engagement social, sociétal et environnemental des entrepreneurs.

Pas-de-Calais Actif c'est également une volonté ferme de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire via des dispositifs dédiés à l'émergence, la création, le développement mais également le rebond des structures de ce secteur si important pour la cohésion sociale et territoriale.

Je tiens à rappeler que l'ensemble de ces actions ne saurait être mené sans une coopération et collaboration étroite avec notre réseau de partenaires techniques publics et privés, et sans le soutien de nos financeurs, que nous tenons à remercier pour leur confiance renouvelée.

Pas-de-Calais Actif c'est enfin une équipe salariée engagée au service des porteurs de projet et du territoire !

Fort de ces réussites, Pas-de-Calais Actif aborde l'avenir avec la ferme ambition de construire un territoire dynamique et solidaire, où chacun peut apporter une réponse aux enjeux sociétaux.

Ensemble, nous avons prouvé que l'engagement, la solidarité et l'innovation sont les clés du succès. Continuons à œuvrer pour un Pas-de-Calais solidaire et actif !

Françoise VASSEUR

Présidente du GIP Pas-de-Calais Actif

PAS-DE-CALAIS ACTIF



Cofinancé par
l'Union européenne

La mission du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pas-de-Calais Actif est accompagner et de soutenir financièrement les initiatives créatrices d'emploi sur le département du Pas-de-Calais. Il est par ailleurs le représentant du réseau France Active dans le Pas-de-Calais.

Créer
UNE ÉCONOMIE
DU LIEN

Agir
EN RÉSONANCE AVEC LES
TERRITOIRES

Investir
LA FINANCE

Faire mouvement
AVEC LES ACTEURS DE
L'ÉCONOMIE ENGAGÉE

LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT AUPRES DE QUATRE PUBLICS

- ◆ les personnes en situation de fragilité économique créateurs/repreneurs de très petites entreprises (TPE) en leur facilitant l'accès au crédit bancaire professionnel dans de bonnes conditions (taux de marché, limitation des cautions personnelles) au travers de la mobilisation de fonds de garantie, de prêts d'honneur et de primes;
- ◆ les entrepreneurs engagés : qui sont des entrepreneurs qui s'engagent dans un projet d'entreprise qui va au-delà de la simple recherche de profit économique et dont le projet a un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale. Ces entrepreneurs engagés peuvent bénéficier de garanties, de prêts d'honneur et de primes;
- ◆ les structures du champ de l'économie sociale et solidaire en émergence, création, développement ou retournement au travers d'outils financiers (fonds de garantie, apports en fonds propres, prêts solidaires, avances remboursables) et également de dispositifs d'accompagnement (fonds d'ingénierie conseil, financement d'études action) ;
- ◆ les allocataires du RSA ayant créé une activité indépendante. Pas-de-Calais Actif leur propose un diagnostic et un accompagnement pour les aider à augmenter les ressources tirées de leur activité pour sortir durablement du RSA ou pour les accompagner vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si leur activité n'est pas viable.

LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT A TOUS LES STADES DE VIE DES PROJETS

Le GIP permet :

- ◆ de garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs/repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de 160 000 € (soit 200 000 € d'emprunt garantis à 80 %) ;

- ◆ d'octroyer des primes jusqu'à 2 000 € pour les créateurs d'entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- ◆ d'intervenir en fonds propres et prêts solidaires dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'à 1 500 000 € ;
- ◆ d'intervenir en garantie sur des emprunts moyen terme et court terme auprès des structures du champ de l'économie sociale et solidaire ;
- ◆ d'accompagner la consolidation des activités et des emplois dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ;
- ◆ d'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif FIDESS (Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS) ;
- ◆ d'accompagner la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire en situation de retournement au travers du DASESS (Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS) ;
- ◆ d'accorder des avances remboursables conditionnées à des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des problèmes de trésorerie ;
- ◆ d'accompagner les projets ESS en émergence sur les territoires au travers du Fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS ;
- ◆ d'intégrer les projets dans une démarche de financement participatif au travers de « Propulsons ! ».

HISTORIQUE ET GOUVERNANCE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion

LE STATUT CHOISI EST CELUI DE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC A CAPITAL ET COMPTABILITÉ PRIVÉE.

Les membres du GIP sont :

- ◆ le Conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- ◆ la Région Hauts-de-France ;
- ◆ la Caisse d'Épargne Hauts de France ;
- ◆ la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ◆ l'association France Active ;
- ◆ la MACIF ;
- ◆ la Mutuelle AESIO ;
- ◆ EDF.
- ◆ l'Union Régionale des SCOP.

LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EST L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF.

Le Département du Pas-de-Calais détient 71,59 % du capital et la majorité des postes au Conseil d'administration du GIP Pas-de-Calais Actif.

Sur 16 sièges au Conseil d'administration, 8 sont dédiés aux représentants du Département.

Le président du GIP Pas-de-Calais Actif est obligatoirement un Conseiller départemental.

Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent être occupés par tout membre du Conseil d'administration.

Les mandats sont pourvus pour une durée de trois ans et sont renouvelables.

Le directeur du GIP est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du président.

La loi de 2011 sur les GIP confère aux directeurs des pouvoirs élargis.

Dans ses rapports avec les tiers, le directeur engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci.



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF :

NOM—PRÉNOM	FONCTION AU SEIN DU GIP	FONCTION EXTÉRIEURE
Mme Françoise VASSEUR	Présidente	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. François LEMAIRE	Vice-président	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Éric CODRON	Vice-président	Délégué Aesio Mutuelle
M. Thierry DAUTHIEU	Secrétaire	Délégué national Macif représentant les commerçants indépendants
Mme Evelyne NACHEL	Trésorière	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Jean-Luc DUBAELE	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
Mme Bénédicte MESSEANNE -GROBELNY	Administrateur	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Mme Sylvie MEYFROIDT	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. Etienne PERIN	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
M. René HOCQ	Administrateur	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Frédéric HAVRET	Administrateur	Secrétaire Général Caisse d'Épargne Hauts-de-France
Mme Nadège FARVACQUE	Administrateur	Référente régionale Economie Sociale et Solidaire Banque des Territoires
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général France Active
M. Frédéric LEFEBVRE	Administrateur	Directeur du développement EDF HDF
M. Hervé DESMULLIER	Administrateur	Représentant de l'URSCOP Hauts-de-France
Mme Sabine FINEZ	Administrateur	Conseillère Régionale des Hauts-de-France

LES MOYENS HUMAINS

En 2024, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 32 salariés.

- ◆ un directeur : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat ;
- ◆ une directrice adjointe : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public avec le Directeur ;
- ◆ une secrétaire générale : en charge de la gestion administrative du groupement d'intérêt public ;
- ◆ une responsable du pôle TPE : en charge du management, de la coordination et du développement du pôle TPE sur les fonctions d'accompagnement, d'expertise et de back office.
- ◆ une responsable du pôle ESS : en charge de la coordination et du développement du pôle ESS. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 50 % de son temps ;

- ◆ une cheffe de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante ;
- ◆ 21 chargés de mission :
 - ◇ 6 chargés de mission accompagnement et financement des TPE dont 1 alternante.
 - ◇ 2 chargés de mission accompagnement et financement des structures de l'ESS.
 - ◇ 11 chargés de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
 - ◇ 2 chargées de mission Dispositif Local d'Accompagnement.
- ◆ 1 chargée de mission « Propulsons ! » à 90 % de son temps et chargée de communication à 10 % de son temps;
- ◆ 3 assistant(e)s « TPE » : mise en place administrative des financements : garanties, avances remboursables ainsi que le reporting demandé par les partenaires du groupement.

- ◆ 1 assistante de pôle ESS : mise en place des concours financiers et des accompagnements auprès des entreprises de l'ESS.

LES MOYENS MATÉRIELS

Le siège social du groupement est basé au Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé 23 rue du 11 Novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 5 antennes ont été ouvertes (dont 3 en 2019 pour la mise en place de la mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante) :

- ◆ 2 agences à Calais (35 et 35 b rue du Général Chanzy) ;
- ◆ 1 à St-Nicolas-lez-Arras, (152 rue du Galibier) ;
- ◆ 1 à Lens, (71 route de Béthune) ;
- ◆ 1 à Béthune (la coloco - rue de l'Université)

Chaque ouverture d'antenne s'est réalisée avec, pour objectif, de développer qualitativement (proximité) et quantitativement notre activité.

LE CHEMINEMENT D'UN PROJET CHEZ PAS-DE-CALAIS ACTIF

Pour financer les initiatives créatrices d'emplois, Pas-de-Calais Actif propose aux porteurs de projets :

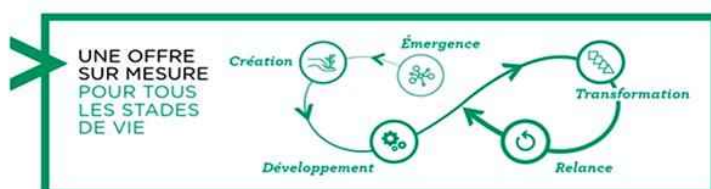
UNE EXPERTISE FINANCIÈRE :

- ◆ **ACCUEIL** : après avoir établi son plan d'affaires (étude de marché, comptes de résultat prévisionnels, besoins de financement), le porteur de projet est accueilli par l'un des chargés de mission de Pas-de-Calais Actif.
- ◆ **EXPERTISE** : le chargé de mission responsable du dossier évalue la viabilité du projet et valide sa faisabilité.
- ◆ **AIDE AU MONTAGE FINANCIER** : il est aidé, si nécessaire, à monter le plan de financement. Pour cela, on mobilise les outils financiers les plus adaptés à son projet.

SUIVI POST-FINANCEMENT :

- ◆ **ACCOMPAGNEMENT** : après intervention, le porteur de projet continue de bénéficier du soutien de Pas-de-Calais Actif, qui l'aide dans la suite de son projet.
- ◆ **APPUI D'UN RESEAU** : grâce à un ancrage territorial fort, Pas-de-Calais Actif va lui permettre de créer des liens solides avec les acteurs locaux de la région, mais va également le mettre en relation avec d'autres porteurs de projet qui, comme lui, ont été soutenus par la structure.

Pas-de-Calais Actif accompagne les projets qui ont un impact positif sur la société : création d'emplois, dynamisation du territoire, développement d'activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.



PRÉSENTATION DE FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui accompagne depuis 30 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.

France Active est présidée par Pierre-René LEMAS.

UNE VOCATION : mettre la finance au service des personnes de l'emploi, et des territoires.

UNE MISSION : favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail.

TROIS PUBLICS :

- ◆ les créateurs d'entreprise qui créent leur propre emploi ;
- ◆ les entrepreneurs engagés ;
- ◆ les entreprises sociales et solidaires.

UN MÉTIER : accompagner et financer leurs projets.

LES MOYENS : un réseau national impliqué en régions :

- ◆ 35 structures de proximité appelées associations territoriales ;
- ◆ 800 salariés ;
- ◆ Plus de 3 000 bénévoles.

UNE OFFRE COMPLÈTE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ✓ des garanties d'emprunts bancaires ;
- ✓ des prêts solidaires ;
- ✓ des primes pour les créateurs des quartiers prioritaires de la politique

DES RESSOURCES : France Active est soutenue par la Banque des Territoires, la BPI, l'État, les collectivités territoriales, les banques et l'Union européenne, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.

LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

France Active compte 35 associations territoriales de dimensions variables :

- ◆ régionale ;
- ◆ départementale ou interdépartementale.

Chaque association territoriale est autonome et juridiquement indépendante de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les associations territoriales à France Active sont néanmoins nombreux :

LE PROJET :

L'appartenance des associations territoriales au réseau est formalisée par un contrat de réseau, qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

LA GOUVERNANCE :

France Active est membre du Conseil d'administration de chaque association territoriale. Réciproquement cinq présidents d'associations territoriales siègent au Conseil d'administration de France Active et les associations territoriales participent à la définition de la stratégie et du plan d'actions de France Active.

LES OUTILS FINANCIERS :

Les entités financières de France Active (France Active Garantie, France Active Investissement et France Active Financement) gérées nationalement sont les principaux supports des outils financiers du réseau.

Les fonds de garantie de Pas-de-Calais Actif sont portés par la société de garantie France Active Garantie. France Active octroie une délégation d'engagement à Pas-de-Calais Actif moyennant le respect de procédures d'expertise et de gestion des risques.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT OU DES OUTILS FINANCIERS :

Les partenariats financiers pluriannuels de France Active notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la BPI, le Fonds de Cohésion Sociale, les gestionnaires d'épargne salariale couvrent une partie des besoins de financement des associations territoriales.

LA FORMATION DES SALARIÉS ET DES BÉNÉVOLES DU RÉSEAU :

France Active met en place chaque année une offre de formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau. Cette offre couvre de manière exhaustive les fonctions techniques ainsi que les aspects gestion, gouvernance et management.







La tête de réseau organise régulièrement des réunions et groupes de travail entre les associations territoriales :

- ◆ des réunions annuelles des directeurs des associations territoriales ;
- ◆ des réunions annuelles des présidents des associations territoriales ;
- ◆ un séminaire bisannuel réunissant l'ensemble des salariés du réseau.

Notre activité en quelques chiffres



Quelques exemples de projets accompagnés et financés

Je m'engage	Je suis engagé	Je transforme la société
 <p>M. Guillaume LEVEL Océano Création d'une entreprise spécialisée en rénovation intérieure 1 ETP Garantie de 80% sur un emprunt de 25K€ Primes Accés + de 1 000€</p>	 <p>SARL GIVE FOR THE PLANET Béthune Création d'une société spécialisée dans la récupération des déchets auprès des salons événementiels 4 ETP en création Ecole Social Garantie de 100% sur un prêt de 70K€</p>	 <p>APREVA RMS Frangères-les-Lens Médo social, EHPAD 371 ETP consolidés 30K€ d'apports à 0% et 162K€ de prêt participatif</p>
 <p>Mme Séverine BULTEZ / Mmes Karine BULTEZ / M. Stéphanie FONTES SAS KS STORE Lézin Création d'un magasin de prêt à porter féminin avec spécialisation grande taille et accessoires 3 ETP Garantie de 80% sur un emprunt de 27K€ Parcours Accés et primes CAP QUARTIER de 2 000€</p>	 <p>J DUBOIS Horticulture Béthune SCOP en relance 3 ETP consolidés Ecole par 2 garanties de 50% sur 2 prêts bancaires de 21K€ et 10K€</p>	 <p>Compagnie Coréop Marsvil les Ruitz Culture 1 ETP en création 10 000€ d'apports à 0%</p>

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

En 2025, nous envisageons d'instruire 540 demandes de financement :

- ◆ 500 demandes de financement de TPE
- ◆ 40 demandes de financement de structures de l'ESS.

Dans le cadre de Pas-de-Calais Territoire d'ESS, nous envisageons de mettre en place douze accompagnements.

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons :

- ◆ 34 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 61 structures accompagnées en collectif en 9 accompagnements collectifs.

S'agissant du FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 6 études-accions.

Dans le cadre du dispositif d'appui aux Structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :

- ◆ 21 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 10 avances remboursables mobilisées.

LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME DÉPARTEMENTALE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF « PROPULSIONS »

L'atelier « Financement » du CDESS, a permis l'émergence de la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif. En 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé de coordonner une étude sur la création d'une plateforme de financement participatif. Cette étude a débouché sur le lancement en 2015 de la plateforme de financement participatif du Pas-de-Calais « Propulsons ! » ; label de financement participatif du Pas-de-Calais soutenu par le Département, au travers duquel tout entrepreneur du Pas-de-Calais qui a la volonté d'associer et de fédérer les citoyens autour de son projet, via une campagne de financement participatif, peut le soumettre à la labellisation « Propulsons ! ».

Depuis 2016, 88 campagnes ont été lancées pour 357 946€ collectés et 5 852 citoyens mobilisés.

En 2019, après une évaluation du dispositif, « Propulsons ! » a été accompagnée d'un plan d'action visant à renforcer sa visibilité et sa proximité entre initiatives et citoyens du Pas-de-Calais. En 2024, 100% des 10 campagnes lancées ont atteint leur objectif pour 56 938 € collectés et 686 citoyens mobilisés. En 2025, nous envisageons de lancer plus de 10 campagnes, de maximiser le nombre de projets accompagnés émanant du budget citoyen et de poursuivre nos axes de développement.

LA PARTICIPATION AUX COMPTOIRS A INITIATIVES ET AU BUDGET CITOYEN

Le Budget citoyen du Département, permettant aux habitants du Département de flécher l'affectation d'une partie du budget dédié, vers des initiatives relevant de la transformation économique, environnementale et sociétale, ou répondant à de valeurs remarquables de l'ESS (ambition ESS), a permis la mise en place des comptoirs à initiatives citoyennes, dont l'ambition est de faciliter la diffusion et le transfert de ces dynamiques.

Ces comptoirs à initiatives citoyennes guident les porteurs de projets dans la construction et le développement de leurs initiatives et leur permettent d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décisions, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.

Pas-de-Calais Actif s'est engagé dès 2018 à faire la promotion de cette politique.

En 2025, Pas-de-Calais Actif participera aux comptoirs à initiatives citoyennes et mettra en place des ateliers dédiés aux porteurs d'initiatives :

- ◆ L'atelier « découvrir et construire son modèle économique » ;
- ◆ Des ateliers réguliers sur les thématiques du « coaching financier » et de la « construction d'un budget prévisionnel » ;
- ◆ des séances de « communication sur son projet » pour présenter aux porteurs de projets les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet, découvrir les bonnes pratiques pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire, pitcher la présentation de son initiative ;
- ◆ l'organisation de journées de tournage d'un produit vidéo dédié à la mise en ligne des projets sur le site du Budget citoyen ;
- ◆ la mobilisation du dispositif Pas-de-Calais Cap ESS sur certains projets labellisés ;
- ◆ l'animation d'ateliers collectifs « rendre compte de son initiative ». Cet atelier a pour vocation de donner l'outillage nécessaire aux porteurs d'initiatives pour rendre compte des financements publics obtenus.

LA CONSOLIDATION DE PAS-DE-CALAIS TERRITOIRE D'ESS

Créé en 2020, Pas-de-Calais, Territoire ESS est un fonds permettant d'apporter des réponses en terme d'accompagnement technique et de financement aux initiatives ESS portées sur le territoire départemental.

Il est au service de la politique départementale l'ESS sur les territoires et a pour objectif de faciliter l'émergence ou le développement de projets qui naissent des collectifs de citoyens, de réflexions entre acteurs locaux qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Pas-de-Calais Territoire d'ESS permet d'apporter des solutions à ces initiatives et ainsi de renforcer le développement de l'ESS sur le territoire départemental.

En 2024, ce sont une trentaine de projets ou initiatives qui ont été soutenus dans le cadre de ce Pas-de-Calais Territoire d'ESS. Pour 2025, nous continuerons à accompagner les initiatives innovantes et en émergence du Pas-de-Calais, au plus proche des besoins.

LA DECLINAISON DE LA LOI PLEIN EMPLOI DANS NOTRE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA AYANT UNE ACTIVITÉ INDÉPENDANTE

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été sollicité en 2019 par le Département du Pas-de-Calais pour la création d'une mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

L'opération d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque Professionnel (CERP) :

- ◆ une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité indépendante de leur entreprise ;

- ◆ une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation d'activité peut alors être mise en place.

La mission depuis son lancement en 2019 n'a cessé de se renforcer. Cofinancée par le département du Pas-de-Calais, et l'Union Européenne au travers des fonds structurels FSE+ et FTJ et par le Département, nous nous attacherons à décliner sur l'année 2025 les impacts de la loi Plein emploi dans process. En effet, l'obligation pour chacun des bénéficiaires du RSA de s'inscrire à France Travail implique la révision de nos process internes et leur mise en adéquation avec les évolutions réglementaires en cours de déploiement.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) ◆ Siège social : rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras ◆ Siège administratif : 23 rue du 11 novembre, 62300 Lens ◆ Capital : 1 177 218 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 186 200 093 000 83 ◆ Effectif moyen : 31.8 ETP ◆ Présidente : Françoise Vasseur (Conseillère départementale) ◆ Directeur : Benoit BARA 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>Promouvoir et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire dans le territoire du Pas-de-Calais en finançant et accompagnant les projets de création, de consolidation, de développement d'entrepreneurs relevant des dispositifs d'économie sociale et solidaire.</p> <p>Favoriser l'inclusion bancaire en facilitant et sécurisant l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprise via la mise en œuvre de dispositifs de solidarité abondés par les financeurs de Pas-de-Calais Actif</p> <p>4 types de publics sont concernés, les créateurs de TPE « <i>je m'engage</i> », les EE « <i>je suis engagé</i> », les entrepreneurs de l'ESS « <i>je transforme la société</i> » et les Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante (BRSA TI).</p> <p><i>TPE : Très Petite Entreprise, EE : entrepreneurs engagés, ESS : Economie Sociale et Solidaire, BRSA TI : Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante.</i></p>
--	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département :</p> <p>Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 16, soit 50 % Département actionnaire majoritaire : 72 % du capital</p> <p>Représentants du Département dans la structure :</p> <p>8 titulaires : Françoise VASSEUR, Bénédicte MESSEANNE GROBELNY, Evelyne NACHEL, François LEMAIRE, Jean-Luc DUBAËLE, Etienne PERIN, Sylvie MEYFROIDT, René HOCQ.</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>- BP 2025 : Total 1 439 796 € liquidations prévues</p> <p>ESS: 484 000 € (dont fonctionnement 130 000 € et dotation outils : 354 000 €) et BRSA TI: 955 796 € (dont FSE+/FTJ 657 067 € et Département 298 729 €). Au budget de Pas-de-Calais Actif sont repris 886 723€ pour la partie BRSA TI (dont 530 323€ de FSE+/FTJ et 356 400 € pour le Département) car imputation en fonction du nombre de mois de la convention.</p> <p>- 2024 : Total 1 274 456 € liquidés</p> <p>ESS: 538 187 € (dont fonctionnement 130 000 € et dotation outils : 408 187 €) et BRSA TI: 736 269 € (dont FSE+ et FTJ 394 240 € et Département 342 028 €). Le montant comptabilisé par Pas-de-Calais Actif pour les BRSA TI est de 806 873€ (dont 530 323€ de FSE+/FTJ et 267 550 € pour le Département) car imputation en fonction du nombre de mois de la convention.</p> <p>Répartition du capital : Département : 72%, Caisse d'Epargne : 15 %, Région Hauts-de-France : 12%, autres 1%.</p> <p>Conventions : Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire ; Convention de partenariat entre le Département et Pas-de-Calais Actif – Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.</p>
---	--

ACTIVITES 2024

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 1 531 structures accompagnées et/ou financées: 290 TPE, 23 EE, 348 ESS, 870 BRSA TI ; ◆ 19.5 M€ mobilisés : 15.2 M€ en TPE, 1,2 M€ pour les EE, 3,1 M€ en ESS ; ◆ Action en faveur de l'emploi en 2024 : 3 930 ETP créés, consolidés ou sauvegardés : 452 en TPE, 74 chez les EE et 2 535 dans les structures de l'ESS ; ◆ 8 ème fonds territorial du réseau France Active sur 34. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Typologie des entrepreneurs selon le nombre de projets qualifiés en comité des engagements : 85 % « je m'engage », 7 % « je suis engagé » (projet avec impact positif dans la société dans les domaines de l'emploi, de la zone géographique, le projet social, l'environnement, la gouvernance) 8% « je transforme la société » (champ de l'ESS) ; ◆ Budget citoyen : 54 projets labellisés en 2024, 66 porteurs de projets accompagnés à travers 8 ateliers « découvrir et construire le modèle économique de son projet ». 8 journées de tournage de vidéo-pitch, 42 rendez-vous individuels d'accompagnement entre début juin et mi-juillet; ◆ Propulsons! : 10 projets propulsés, 56 938 € collectés, 686 citoyens impliqués.
---	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Départ du directeur général Mr Canon fin 2024. Mr Bara a repris les fonctions de DG et Clémentine Coppin a été nommée directrice adjointe.
- ◆ Election des membres du bureau de Pas-de-Calais Actif pour une durée de 3 ans.
 - Mme Françoise Vasseur a été élue présidente du bureau ;
 - Mr François Lemaire et Monsieur Eric Codron ont été élus vices présidents ;
 - Mme Evelyne Nachel a été élue Trésorière ;
 - Mr Thierry Dauthieu a été élu Secrétaire.
- ◆ La mobilisation de financement du FSE+ et du FTJ sur la mission d'accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2025.
- ◆ La mobilisation de cofinancements du Département du Pas-de-Calais sur les financements FSE+ et FTJ de la mission d'accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2025.
- ◆ La signature d'une convention avec le département du Pas-de-Calais sur le financement d'un ETP supplémentaire pour la mission d'accompagnement en 2025. La mission comptera 13 ETP.
- ◆ La mobilisation de Fonds Européens FEDER en co-financement des actions d'accompagnement et de financement des Très Petites Entreprises, des Entrepreneurs Engagés et des structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Le dossier a été déposé début 2025 auprès des services de la Région Hauts-de-France pour les années 2025-2026 après un conventionnement biannuel 2023-2024.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Pas-de-Calais Actif fêtera, en cette année 2025, ses 30 ans d'existence : mise en place d'une manifestation au sein du Parc d'Olhain (12 septembre 2025).
- ◆ Objectifs : instruction de 540 demandes d'entrepreneurs engagés dont 40 de l'ESS, mettre en place 12 accompagnements via Pas-de-Calais Territoire ESS, financer 6 études-actions par le FIDESS, mettre en place 21 accompagnements techniques et 10 avances remboursables DASESS ;
- ◆ Participer aux travaux du Conseil Départemental de l'ESS ;
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie partagée en faveur de la promotion et du développement départemental de la finance citoyenne et solidaire;
- ◆ Participation aux comitèes à Initiatives et aux actions d'accompagnements destinées aux porteurs de projets du budget citoyen ;
- ◆ Consolidation et développement de la plateforme de financement participatif Départementale « Propulsons » ;
- ◆ Mettre en œuvre les évolutions du fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS ;
- ◆ Poursuivre les actions en conformité avec les objectifs du SRDEII 2022-2028 et de la Maison des Entrepreneurs.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024 (RETRAITÉ HORS DISPOSITIFS)		COMPTE DE RÉSULTAT 2024	
Actif immobilisé :	110 745 €	Capitaux propres :	1 368 350 €
Actif circulant (hors trésorerie) :	1 507 687 €	Chiffre d'affaires :	N/A (reclassement en autres produits 179 070 €)
Trésorerie :	167 017 €	Total des dettes :	417 099 €
		Excédent brut d'exploitation :	-173 563€
		Résultat d'exploitation :	-70 186 €
		Résultat financier :	28 443 €
		Résultat exceptionnel :	- 6 150 €
		Résultat de l'exercice :	-54 174 €
		Capacité d'autofinancement :	73 518 €
		Total des produits :	2 511 039 €
		Financement du Département (€ et %) :	1 106 705 € / Hors FSE+ et FTJ : 576 382€ soit 23%
		Date de mise à jour des données : 25/06/2025	
Trésorerie en jours d'exploitation : 24 jours (hors dispositifs)			
Fonds de roulement : 1 257 605 €			
Besoin en fonds de roulement : 1 090 588 €			



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- PAS-DE-CALAIS HABITAT -**



**ANNEE
2024**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de Pas-de-Calais habitat

Se transformer sans trahir nos valeurs

L'année 2024 restera comme une année d'action, d'innovation et de transformation. Dans un contexte où le logement est au cœur des fractures sociales et territoriales, Pas-de-Calais habitat n'a cessé d'adapter ses réponses, avec un seul fil conducteur : rester fidèle à sa mission de service public.

Loïn de subir les mutations du secteur, nous les anticipons. Accélération des réhabilitations thermiques, lancement de projets de construction hors-site inédits dans notre région, mise en place d'outils numériques au service des locataires comme des collaborateurs : notre Office se modernise sans jamais se détourner de l'essentiel.

Cet essentiel, c'est la proximité avec les habitants. Ce sont les femmes victimes de violences, les jeunes en insertion, les aînés isolés, les familles aux revenus modestes, les personnes en situation de handicap... Tous ont besoin de logements adaptés, mais aussi d'un accompagnement humain. Pas-de-Calais habitat répond présent, aux côtés des collectivités, des associations, des acteurs du territoire.

L'Office, c'est aussi une force vive de près de 840 salariés (CDI et CDD), dont l'engagement, la compétence et la fierté professionnelle sont la première richesse. Ensemble, nous avons posé les bases d'une organisation plus performante, plus réactive, plus durable.

Alors que 2025 s'annonce déjà intense, je veux remercier toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, font de Pas-de-Calais habitat un acteur engagé, innovant et solidaire. Le logement social n'est pas une réponse parmi d'autres. Il est un levier majeur d'égalité, de dignité et d'avenir. Et nous continuerons à le défendre, concrètement dans chaque quartier, au service de tous.

Jean-Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

MISSIONS

Fil conducteur stratégique et document de référence, le projet de mandat 2021-2027 oriente les travaux du Conseil d'administration et structure l'action des collaborateurs de l'Office, sous la responsabilité du Directeur général et du Comité de direction générale. Les dimensions sociales, humaines, architecturales, urbaines, environnementales se mêlent et se conjuguent au sein de ce projet de mandat. Il préfigure ce que sera le logement de demain, et au-delà du logement, la mission sociale qui est la nôtre. Il se structure autour de 4 axes :

Axe 1 - Accompagner dans le logement

L'Office s'engage à fournir des logements de qualité à des tarifs abordables, favorisant ainsi l'inclusion sociale de tous les publics, y compris les plus fragiles. Parmi eux, des personnes âgées et/ou handicapées, des jeunes adultes, des familles nombreuses ou monoparentales mais aussi des femmes victimes de violences conjugales. La réponse apportée à ces situations particulières, à ces parcours de vie singuliers, ne peut être unique. C'est par une offre dédiée et un accompagnement particulier que Pas-de-Calais habitat répond aux besoins spécifiques des habitants et rend ainsi le parc social accessible au plus grand nombre.

Axe 2 - Accompagner par le logement

Pas-de-Calais habitat explore constamment de nouvelles approches pour améliorer la vie en collectivité, encourageant la participation citoyenne. L'Office est proactif auprès de celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi et cherche à donner à chacune et à chacun les moyens de son émancipation. Cet accompagnement par le logement se réalise, dans la quasi-totalité des cas, en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Axe 3 - Réinscrire le patrimoine de l'Office dans une perspective de long terme

Pas-de-Calais habitat contribue activement à la rénovation de quartiers existants tout en investissant dans de nouveaux projets de construction respectueux de l'environnement. Il a entrepris des projets de rénovation énergétique de grande envergure, visant à améliorer la performance énergétique de son parc immobilier tout en réduisant son empreinte carbone.

Axe 4 - Faire des salariés les acteurs clés du projet et du changement

Les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien au sein de l'Office sont les premiers acteurs de la mise en application du projet voulu par le Conseil d'administration. Le sens du service public traverse l'ensemble de l'entreprise et la question des valeurs est au cœur de l'engagement de chacun.

Pas-de-Calais habitat se transforme pour mieux relever les défis qui se posent à l'entreprise et, au-delà, à l'ensemble du secteur du logement social. L'entreprise sera au rendez-vous vis-à-vis de ses salariés. L'Office maintiendra sa politique de proximité et pour cela cherchera à repenser son modèle de financement. Il accompagnera les collaborateurs et leur offrira des perspectives d'évolutions de carrière. Ainsi, l'Office met en œuvre la gestion des emplois et des parcours professionnels et son corollaire, le plan stratégique de formation à 3 ans. L'égalité professionnelle femmes-hommes reste un chantier prioritaire.

ORGANISATION

Créé en 1931, Pas-de-Calais habitat est l'Office Public de l'habitat du Département du Pas-de-Calais. Présent dans 214 communes du département, l'Office gère 38 966 logements et 1 752 places en foyer, pour plus de 82 000 personnes logées. Acteur majeur de la cohésion sociale dans le département, l'Office se mobilise au quotidien afin d'offrir des solutions structurantes aux défis d'aujourd'hui et de demain : maîtrise des charges, transition énergétique, lutte contre l'isolement social, accompagnement des familles les plus en difficultés, maintien à domicile des personnes âgées, accès au logement des jeunes...

Pas-de-Calais habitat est ancré dans le territoire grâce à ses 4 directions territoriales et ses 38 lieux d'accueil.

5 directions supports apportent leurs expertises :

- la Direction Générale d'Appui
- la Direction de la Performance
- la Direction des Ressources Humaines
- la Direction du Patrimoine et de la Maîtrise d'Ouvrage
- la Direction des Politiques Locatives

La gouvernance de l'Office

Le Conseil d'administration est composé de 27 membres avec voix délibérative :

- 6 Conseillers départementaux
- 9 personnalités qualifiées désignées par le Département
- 2 représentants d'associations œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées désignés par le Département
- 5 représentants élus par les locataires
- 3 représentants des institutions sociales (CAF, UDAF, Action Logement)
- 2 représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département

Et 1 membre avec voix consultative :

- 1 représentant du CSE de Pas-de-Calais habitat

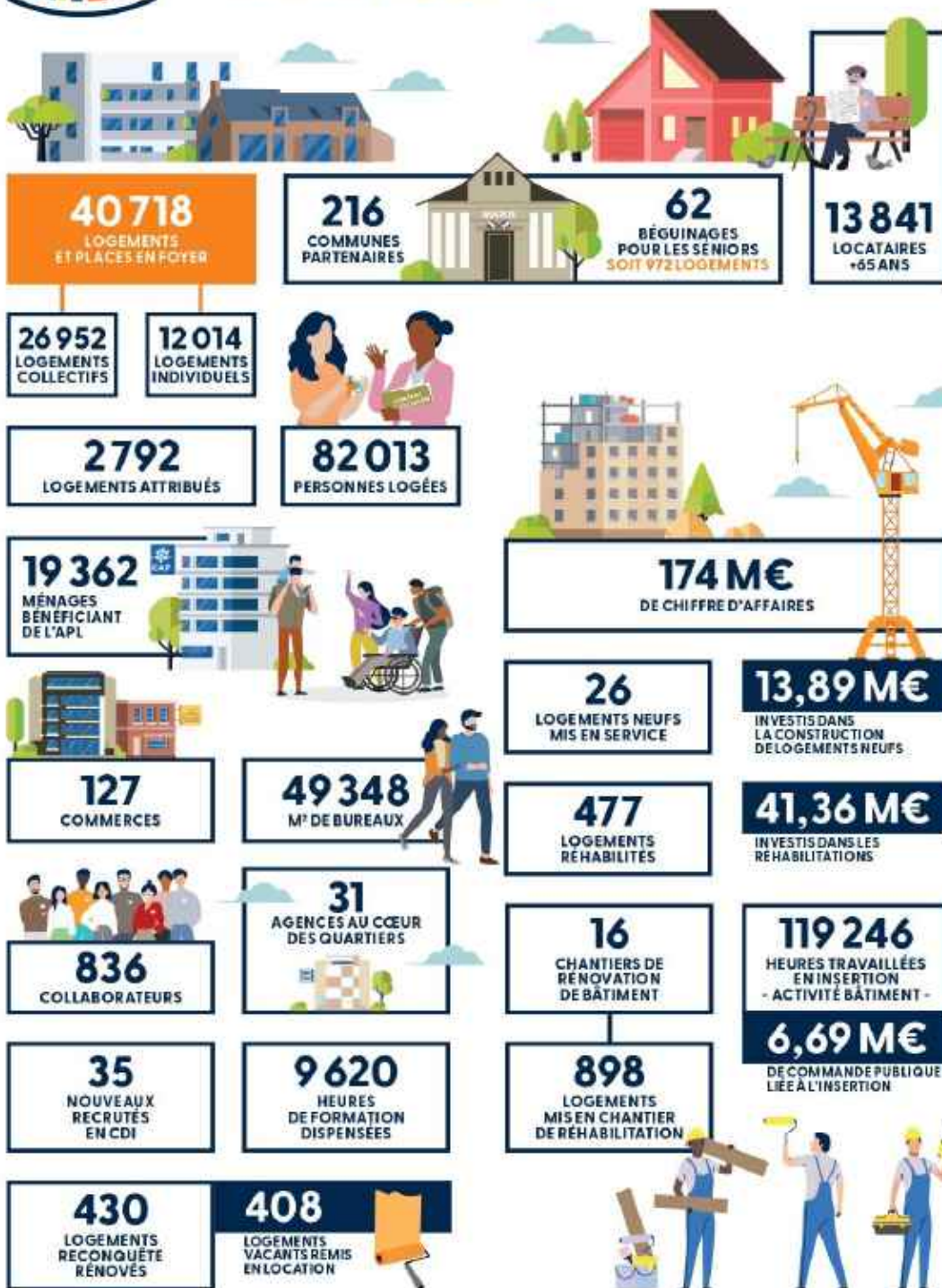
Ses compétences sont larges puisque "il règle par ses délibérations les affaires de l'Office" (art. L.421-10 du CCH). Il exerce ainsi une compétence d'orientation générale et de contrôle de l'activité de Pas-de-Calais habitat.

Il a délégué certaines de ses compétences au Bureau du Conseil d'administration.

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois et le Bureau du Conseil d'administration 10 fois. 263 délibérations ont été adoptées.



LES CHIFFRES CLÉS 2024



Source : données internes Pas-de-Calais habitat | Chiffres arrêtés au 31/12/2024

BILAN DES ACTIONS 2024

ACCOMPAGNER DANS LE LOGEMENT

La Maison du Logement pour Tous à Arras

La Maison du Logement pour Tous, inaugurée le 17 juillet 2024, est un nouvel espace inédit en France. Elle simplifie les démarches des habitants en recherche d'un logement à louer ou à acheter, en réunissant l'offre de Maisons & Cités, sa coopérative d'accession ainsi que Coopartois pour Pas-de-Calais habitat. Deux bailleurs majeurs du territoire ont ainsi choisi de s'unir pour créer une maison commune, afin d'offrir aux prospects et aux locataires un guichet unique où déposer leur demande ou échanger sur leur logement.

Les agences se transforment

Pas-de-Calais habitat s'appuie sur un maillage de 28 agences et 13 points contact répartis dans tout le département, au plus près des habitants, des partenaires et des collectivités. En 2024, plusieurs agences ont été réorganisées ou renouvelées – à Liévin, Bruay-la-Buissière, Bully-les-Mines, Sallaumines, Saint-Pol-sur-Ternoise, Saint-Martin-Boulogne, Le Portel, Saint-Étienne-au-Mont – selon un modèle axé sur un accueil de qualité, la proximité et une meilleure transversalité des services. L'Office déploie également sa nouvelle identité visuelle dans ses accueils, où les couleurs du logo prennent vie. Sur la Direction Territoriale Béthune-Bruay, les zones d'intervention ont été redéfinies autour de trois agences : Béthune, Bruay-Auchel et Beuvry-Noeux.

Le Point dialogue ancré dans les territoires

Implanté depuis sa création en juin 2002 à la tour Bergson à Lens, le Point dialogue a été décentralisé au sein des Directions territoriales afin de renforcer la proximité avec les locataires et d'améliorer la qualité de service. Cette nouvelle organisation permet aux conseillers de mieux connaître le patrimoine, de suivre les dossiers de plus près et de collaborer étroitement avec les équipes de terrain. Un serveur vocal interactif (SVI) a également été déployé pour orienter plus efficacement les appels.

Aux côtés des personnes âgées

Pas-de-Calais habitat, en partenariat avec la Maison du Département Solidarité de l'Arageois, a mis en place un service de courtoisie pour les seniors isolés. Dans les quartiers prioritaires de la Ville à Grenay, Hénin-Beaumont, Lens, Loos-en-Gohelle et Sallaumines, les locataires de plus de 65 ans, sous conditions de ressources, bénéficient de 10 heures d'aide à domicile grâce au dispositif « Mieux-vivre à la maison ».

En lien avec les caisses de retraite des Hauts-de-France, des ateliers de prévention « Défi autonomie seniors » ont également été menés à Arras (Ouest), Saint-Laurent-Blangy, Avion, Bully-les-Mines, Mazingarbe, Loos-en-Gohelle et Saint-Omer.

Pour les plus de 90 ans, une ligne téléphonique dédiée a été créée avec le Centre de Relation Client de Logista Hometech « Ateliance ». Le 5 novembre, le nouveau béguinage Jeannine Skowronek a été inauguré à Avion.

ACCOMPAGNER PAR LE LOGEMENT

Les collectifs d'habitants

C'est par le biais du dispositif « Etinc'ailles le parcours » que l'approche collective a été développée. Cette dernière consiste à mobiliser les habitants exclus à travers des collectifs pour développer des activités dans les quartiers. Les équipes de proximité de Pas-de-Calais habitat jouent également un rôle clé. Elles sont formées à accompagner les locataires dans leur projet.

Au 31 décembre 2024, Pas-de-Calais habitat accompagnait 22 collectifs d'habitants dans le département.

Un hommage aux mineurs

À l'occasion des cérémonies de commémoration de la catastrophe minière de Liévin le 27 décembre 1974, une fresque a été réalisée sur le pignon de la résidence rue Louis Daquin à Liévin, du 9 au 15 septembre, par l'artiste Rouge Hartley. Le bailleur social a aussi donné la parole aux Liéviinois avec le recueil de 42 témoignages pour ne pas oublier, dans un ouvrage intitulé « Des Vies ». Lors de cette année du cinquantenaire, des temps d'échanges avec les habitants et les associations minières ont été mis en place régulièrement.

L'Opérabus

Financé par Pas-de-Calais habitat, dans le cadre des plans d'action de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) négociés avec les villes, l'Opérabus a permis d'amener l'opéra et son univers baroque au pied des résidences. Cette salle de spectacle ambulante a fait escale, du 7 au 12 octobre, à Hénin-Beaumont, Montigny-en-Gohelle, Avion et Sains-en-Gohelle avec cinq représentations par jour,

Le Pimms Médiation à Saint-Michel

Ouvert début novembre au pied de la résidence Saint-Michel à Arras, le nouveau local du PIMMS Médiation (Maison France Services), aménagé par Pas-de-Calais habitat, facilite l'accès aux services publics pour les personnes en difficulté. Sa localisation en centre-ville répond pleinement aux besoins de proximité des usagers, en leur offrant un accompagnement concret dans les démarches du quotidien.

Un partenariat en faveur de la santé

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville 2024-2030 et des plans d'action liés à l'abattement TFPB, Pas-de-Calais habitat a mené plusieurs actions autour de la santé dans les quartiers prioritaires d'Avion (quartier République), Lens (Grande Résidence), Hénin-Beaumont et Montigny-en-Gohelle (ZAC des 2 villes).

En partenariat avec l'Assurance Maladie et les collectivités, cette année test visait à faciliter l'accès aux soins, en misant sur la prévention et une approche de proximité auprès d'un public souvent fragile. Des salariés de l'Office ont été formés par la CPAM aux dispositifs d'accès aux droits et à la santé (MAS, CSS, 100 % santé, prévention). Le personnel de terrain a ainsi pu repérer des situations de rupture ou de renoncement aux soins et orienter les locataires concernés, avec leur accord. Des rencontres santé ont également été organisées dans les résidences.

Un partenariat en faveur de l'insertion et de l'emploi

Une convention de partenariat entre Pas-de-Calais habitat et l'E2C Côte d'Opale (Ecole de la 2ème Chance) a été signée en faveur de l'insertion et de l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans dans le bassin d'habitat du Boulonnais. Pas-de-Calais habitat facilite le parcours des stagiaires sélectionnés et organise des séances de découverte des métiers, des visites de sites ou des séances de simulation d'entretien dans le cadre du parcours-type de l'E2C.

RÉINSCRIRE LE PATRIMOINE DE L'OFFICE DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME

Des études stratégiques

Deux grandes études stratégiques ont été lancées : l'une sur la résilience du patrimoine, c'est-à-dire sa capacité à s'adapter aux changements climatiques, l'autre sur sa performance énergétique. Elles visent à définir les travaux de réhabilitation à mener d'ici 2033, avec pour objectif de porter l'ensemble du parc au minimum à l'étiquette D. Les résultats ont été intégrés au PSP, permettant dès juin 2024 de préformater le PMT 2025-2033. Le PMT 2024 prévoit déjà 32 opérations de réhabilitation.

NPNRU ZAC des Deux-Villes

Grâce au soutien du Département du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, les résidences Platanes, Peupliers, Saules, Ormes et Oliviers à Hénin-Beaumont sont en cours de réhabilitation depuis février, pour une durée de 21 mois. Ces 144 logements collectifs nécessitent des travaux importants pour améliorer le confort des appartements. En octobre, un logement témoin a été présenté aux locataires pour leur permettre de visualiser le processus et les résultats des travaux. En mars, les résidences Flandres, Bourgogne et Dauphiné à Montigny-en-Gohelle ont été démolies. Les chantiers du NPNRU se poursuivront jusqu'en 2030.

NPNRU Avion

Pendant 57 ans, la tour des Frênes aura marqué le quartier de la République, reconnu Quartier prioritaire Politique de la Ville par l'État. Sa démolition en avril, emporte avec elle 72 appartements. Par ailleurs, la réhabilitation complète de la résidence située rue Marcel Dandre à Avion, représente un investissement de plus d'un million d'euros. Elle offre désormais aux locataires des logements plus modernes, confortables et performants sur le plan énergétique avec un passage de l'étiquette D à C.

NPNRU Outreau

Le 8 avril s'est tenue la pose de la première pierre des 9 maisons individuelles construites rue Alfred Letailleur à Outreau. Elles marquent le point de départ du renouvellement du quartier de la Tour du Renard.

Réhabilitation de la résidence Pierre Pollet à Marquise

C'est une transformation totale qu'a connue la cité HLM de Marquise, devenue la résidence Pierre Pollet du nom d'un ancien maire de la commune. Depuis le mois d'août, les locataires bénéficient de logements bien isolés et embellis. Construite en 1956, la cité HLM de 39 maisons individuelles en îlots nécessitait d'importants travaux de rénovation thermique. Les logements en bandes ont évolué de l'étiquette énergétique E à B, et ceux en pignon sont passés de F à C. 534 heures d'insertion ont été réalisées sur le chantier en partenariat avec l'Association Mission Insertion Emploi (AMIE) du Boulonnais.

Réhabilitation Kemmel, Cassel, Gris-Nez à Saint-Nicolas-lez-Arras

Construits en 1971, les trois bâtiments de la résidence forment un ensemble de 172 appartements qui font l'objet d'une importante réhabilitation depuis le mois d'avril. Un logement témoin a permis aux locataires de comprendre le processus des travaux et de visualiser les résultats. De plus, la présence d'un pilote social a facilité les échanges entre les entreprises et les locataires. Les travaux, d'une durée de deux ans, visent à atteindre l'étiquette énergétique C.

Construire en hors-site

En juin s'est tenu le kick-off du projet de construction modulaire de 99 logements à Arras et Frévent. Ce rendez-vous a permis de mettre en relation les différents acteurs du projet, d'expliquer le déroulement des travaux et de déterminer les potentiels problématiques qui pourraient apparaître afin de les éviter et fluidifier l'avancement du projet. C'est la première fois que Pas-de-Calais habitat opte pour une construction hors-site en 3D bois marquant une avancée majeure dans notre manière de concevoir l'habitat. C'est aussi une première en Hauts-de-France. Les modules préfabriqués, réalisés dans l'usine de TH à St-Quentin, seront assemblés directement sur les sites d'Arras (42 logements) en mai 2025 et de Frévent (57 logements) en septembre 2025. Le lendemain de la réunion, c'est dans le Jura, à Dole, que les équipes de la direction du Patrimoine et de la Maîtrise d'Ouvrage se sont retrouvées pour une visite de l'usine TH. Ce projet s'inscrit également dans une dynamique de réindustrialisation des Hauts-de-France. En effet, TH Groupe a déjà recruté et formé 40 compagnons menuisiers spécialisés, avec une montée en effectif prévue à 100 d'ici 2025.

Des logements inclusifs à Vieille-Chapelle

Le 17 juillet s'est tenue la pose de la première pierre des trois habitats inclusifs à Vieille-Chapelle. La Ferme Sénéchal est constituée d'un corps de ferme d'environ 1200 m² et de 2 hectares de terre attenant à l'habitation. Portée par l'association Sourires d'Artistes et soutenue par le Département du Pas-de-Calais dans le cadre de son engagement handicap, elle est devenue une Maison Inclusive et Solidaire. Elle accueille des personnes avec autisme de plus de 16 ans dans un cadre chaleureux pour favoriser l'épanouissement, l'insertion sociale et professionnelle. Chaque pavillon, d'une superficie de 250 m², peut accueillir 6 résidents et comprend des espaces communs et un espace privé. Ils ont été adaptés aux besoins des jeunes autistes : grands espaces, gestion de la lumière et des bruits.

Aux côtés de la Gendarmerie nationale

Le mardi 21 novembre s'est déroulée la pose de la première pierre de la gendarmerie de Savy-Berlette. La sortie de terre des bâtiments, en décembre 2025, permettra de concentrer en un même lieu les brigades d'Aubigny-en-Artois et d'Avesnes-le-Comte.

Le projet comprend une brigade de gendarmerie d'une superficie de 414 m² ainsi que 18 logements de fonction dont 11 logements individuels et 7 semi-collectifs répartis sur deux bâtiments. Pas-de-Calais habitat est le 1^{er} partenaire de la Gendarmerie pour la construction de nouvelles casernes dans le département. Depuis 2011, l'Office a ainsi réalisé 9 casernes, permettant à celles et ceux qui nous protègent, de remplir leurs missions dans les meilleures conditions. Le coût de l'opération est estimé à 5 578 286 €.

Lutter contre la vacance technique

Le 19 juin, une délibération du Conseil départemental, votée à l'unanimité, acte le versement d'une subvention de 4 millions d'euros à Pas-de-Calais habitat, afin de remettre en état au moins 400 logements sur les années 2023-2024. Le programme de rénovation porte sur des travaux en dehors des opérations de réhabilitation programmées afin de réduire la vacance technique de logements et ainsi répondre rapidement aux besoins des habitants.

OBJECTIF NATURE

Pas-de-Calais habitat mène plusieurs initiatives concrètes en faveur de la biodiversité. La tonte raisonnée permet de préserver la flore locale et de favoriser la faune en limitant les interventions sur certains espaces verts. La reconquête de friches transforme des terrains délaissés en espaces naturels propices au développement de la biodiversité. Pour exemple, l'ancien site minier de 6 hectares à Sains-en-Gohelle, le Bois aux oiseaux, offre une pièce verte en plus aux résidents. Inauguré en octobre, il propose des parcelles collectives et individuelles à aménager selon ses envies : prairie fleurie, coin lecture, potager, cuisine extérieure ou même balançoire pour les enfants. Avec Les Anges Jardins à Avion, dans le cadre de l'appel à projets ANRU « Les Quartiers fertiles », Pas-de-Calais habitat soutient l'agriculture urbaine et la réintroduction de la nature en ville. Enfin, le Plan stratégique végétal structure ces actions en intégrant la végétalisation au cœur des projets de rénovation et de construction, pour un habitat plus durable et respectueux de l'environnement.

LES SALARIÉS, ACTEURS CLÉS DU DÉVELOPPEMENT

Pas-de-Calais habitat accorde une attention particulière à la formation. En 2024, 595 collaborateurs ont été formés, ce qui représente 9 620 heures de formations collectives et individuelles. Le montant consacré à la formation représente plus de 2,71% de la masse salariale de l'Office, alors que l'obligation légale est de 1,31%. Le plan stratégique de formation 2023-2026 a également été déterminé. Il comporte 10 axes, qui permettront aux collaborateurs de l'Office de répondre aux enjeux de l'entreprise.

En chiffres

Au 31 décembre 2024, Pas-de-Calais habitat compte 769 salariés en CDI et 67 CDD dont 267 personnels de proximité (dont 242 en CDI). La moyenne d'âge est de 46 ans, la part des moins de 35 ans est de 18,5%. La répartition de l'effectif est de 53,5% de femmes et 46,5% d'hommes. Les femmes représentent 55,4% du personnel d'encadrement, 71,3% des agents de maîtrise et 35,4% du personnel d'exécution. L'index d'égalité professionnelle femmes-hommes est de 99/100. En 2024, 35 collaborateurs ont été recrutés en CDI et 45 salariés ont eu une promotion interne.

Une entreprise inclusive

En 2024, Pas-de-Calais habitat compte 74 travailleurs handicapés. 90 postes ont été aménagés afin de soulager un handicap ou de le prévenir pour un montant de 25 958 euros.

L'Office participe à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées et à l'opération nationale « DuoDay », laquelle permet à des demandeurs d'emploi en situation de handicap de partager le quotidien professionnel de collaborateurs et découvrir ainsi leurs métiers.

Pour les personnes concernées, c'est l'opportunité de découvrir un environnement de travail, de préciser un projet professionnel ou d'amorcer un parcours d'insertion, de convaincre un employeur de ses possibilités en termes d'intégration, de performance et d'autonomie.

Une entreprise labellisée

Le 17 octobre dernier, Bruno Fontalirand, Directeur général, a reçu le label "Entreprise engagée". Cette distinction a été attribuée lors de la cérémonie "Les entreprises s'engagent", organisée en partenariat avec 7 lycées de la région. Elle est bien plus qu'un simple prix. Elle représente la reconnaissance de notre engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, ainsi que de notre rôle actif dans l'accompagnement des étudiants, stagiaires et apprentis au sein de notre organisation.

La santé et la sécurité au travail

En juillet, l'accord sur la politique de la QVCT a été signé avec 49 mesures réparties en 6 grands thèmes : le contenu du travail, le management participatif et l'engagement, l'égalité professionnelle pour tous, les compétences et les parcours professionnels, les relations professionnelles et le climat social, la santé au travail. Tout au long de l'année, Pas-de-Calais habitat a mené une politique forte de santé et de sécurité au travail à travers de multiples actions. Afin de réduire la pénibilité des postes, notamment pour les personnels de proximité, l'équipe de Lens Grande Résidence a, par exemple, bénéficié d'une auto-laveuse.

Le 18 avril, une journée dédiée à la santé et la sécurité au travail était organisée à destination de 50 managers de la proximité, pour remettre ce sujet au cœur du discours managérial. Du 17 au 28 juin, le challenge Bougez ! a été organisé afin d'inciter les collaborateurs à la marche avec des défis à réaliser en équipe et des quiz.

En septembre, grâce à un showroom mobile (le camion Tricorp) les collaborateurs ont pu découvrir et essayer les vêtements de la nouvelle collection avant de recevoir leur dotation individuelle.

En parallèle de nombreuses actions de prévention sont menées (campagne de vaccination contre la grippe, TMS, don du sang, journée sans tabac, Octobre rose, Movember...).

Un nouveau progiciel de gestion intégré : ULIS

Le 8 janvier marque la mise en exploitation du nouveau progiciel de gestion intégré, ULIS. Cet outil, au service de la performance globale de l'Office, permet d'améliorer la qualité de service offerte aux locataires. Par ailleurs, les applications mobiles d'ULIS –Gestion des Réclamations Clients(GRC), Synthèse Patrimoine Locataire(SPL) et Visite de Conformité (VTC) –permettent au personnel de proximité d'accéder en temps réel à toutes les données relatives à un logement et à un locataire.

La certification ISO 9001

L'année 2024 était consacrée à la préparation de la certification. Accompagné par le cabinet Ernst & Young, Pas-de-Calais habitat a développé une démarche participative avec les collaborateurs, permettant l'adaptation et l'innovation des pratiques. Renforcer le service aux locataires, analyser les risques et renouveler la ressource documentaire, sont autant de chantiers engagés dans les plans d'action afin de préparer la mise en place du système de management de la qualité.

À l'image du baromètre de satisfaction des locataires, le label ISO 9001 met en valeur le travail réalisé par l'ensemble des collaborateurs de l'office et leur engagement pour la qualité des services rendus.

L'ISO 9001 sera demain un outil d'amélioration continue, venant conforter les résultats exprimés par les locataires dans les enquêtes de satisfaction sur la qualité de vie, les relations de services ou encore la prise en charge des demandes. La certification ISO 9001 est prévue en juin 2025.

La maintenance prévisionnelle avec Active 3D

Depuis septembre, Pas-de-Calais habitat travaille sur la mise en place d'un logiciel de gestion technique du patrimoine : Active 3 D. En étant connecté au PGI Ulis, il permet d'avoir une base commune de données patrimoniales pour faire de la maintenance préventive. L'objectif est de connaître l'état des équipements en temps réel pour faire de la programmation, de la satisfaction locataires et réduire les coûts de la maintenance car, aujourd'hui, le curatif coûte plus cher que le préventif. Il permet une gestion simplifiée des équipements, de faire gagner du temps et de donner une vision technique au personnel de terrain. La mise en application est prévue en juillet 2025.

Une accélération des opérations de réhabilitation thermique du parc

Dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine, décliné en un Plan à Moyen Terme (PMT) et des projets de rénovation urbaine (PRU) des collectivités territoriales, Pas-de-Calais habitat va mener en 2025 une politique forte en matière de réhabilitations mais aussi de constructions neuves, parfois inédites avec du hors-site. Le classement opéré tient compte de deux types de priorités indépassables : la priorité sécuritaire dès lors qu'il en va de la sécurité des locataires et la priorité énergétique relative aux bâtiments ayant un DPE en G et dont la relocation est interdite en 2025.

Le démonstrateur Cuvier à Dainville

Ce projet de rénovation énergétique, piloté par Pas-de-Calais habitat en collaboration avec la Maison de l'Habitat Durable et la CUA, se distingue par son approche respectueuse de l'environnement, utilisant des matériaux biosourcés pour une transformation par l'intérieur. Dans une volonté de sensibiliser les habitants à ce type de rénovation, Pas-de-Calais habitat a ouvert les portes de cette maison inoccupée le 8 novembre 2024 pendant les travaux et le 4 avril 2025 à l'achèvement du chantier.

L'objectif était de montrer aux particuliers qu'il est possible de rénover de manière durable tout en conservant l'esthétique des bâtiments. Des professionnels ont répondu aux questions concernant le coût des travaux, les aides potentielles, les choix de matériaux et les techniques utilisées lors de cette rénovation.

Métamorphose du quartier Baudimont à Arras

Après la réhabilitation et l'agrandissement des 103 logements de la Tour Cézanne, la réhabilitation de 298 autres logements commence : 80 rue Matisse, 79 rue Renoir et 139 rue Rouault. Parmi eux, 19 logements du bâtiment Rouault 1 seront démolis. L'objectif principal est d'améliorer la performance énergétique, de moderniser les logements et de renforcer le cadre de vie des résidents. La présentation des travaux aux locataires a eu lieu lors de deux réunions publiques le 7 décembre. Ces travaux permettront un passage de l'étiquette D à B en matière de performance énergétique. Pour la rue Matisse, des balcons seront ajoutés. Le chantier débutera au 3^e trimestre 2025 pour une livraison prévue au 3^e trimestre 2027. Parallèlement, une maison des services sera créée au rez-de-chaussée de la Tour Cézanne, remplaçant ainsi l'agence actuelle située dans le bâtiment Rouault, destiné à la démolition.

En tant que lieu d'approche collaboratif, la maison des services visera à renforcer et formaliser les partenariats avec les acteurs locaux et donner des espaces dédiés aux initiatives des habitants.

Grande Résidence à Lens : repenser le quartier

En novembre 2024, Bruno Fontalirand, Directeur général de Pas-de-Calais habitat, a réuni les équipes de la Grande Résidence de Lens et des membres des directions du siège pour initier un groupe de travail pluridisciplinaire. Ensemble, les participants ont commencé à réfléchir à l'avenir du quartier, confronté à de nombreux défis, notamment un taux de vacance technique très élevé (299 logements) et une perte d'attractivité. Après plusieurs réunions, une enquête d'image auprès des habitants et des communes avoisinantes et un observatoire des loyers, un diagnostic avec un plan d'actions sera proposé par le groupe de travail afin de reconquérir ce patrimoine.

Réhabilitation de la résidence Danvers à Arques

La résidence Adrien Danvers de 64 logements, construite en 1964 à Arques, s'apprête à bénéficier d'un programme de réhabilitation complet. Jean-Louis Cottigny, Président de Pas-de-Calais habitat, souligne : « Ces travaux répondent aux objectifs fixés par le Conseil d'administration quant à la réhabilitation du parc. Pour les locataires, le gain est appréciable : des logements plus grands, plus agréables et des factures d'énergie moindres grâce à la connexion du bâtiment au réseau de chaleur municipal et à une isolation performante qui fera passer son étiquette énergétique de E à B. » Cette réhabilitation représente un investissement de 7,73 millions d'euros, soit 120 854 euros par logement.

La reconquête de 600 logements vacants

Après la reconquête de 400 logements en vacance technique en 2023-2024 grâce à la subvention de 4 millions d'euros accordée par le Conseil départemental, Pas-de-Calais habitat voit plus grand avec la rénovation de 600 logements en 2025-2026 sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais. L'objectif est de les remettre en location rapidement pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Le GIE CORESIAL

La création du GIE CORESIAL marque une avancée stratégique pour Pas-de-Calais habitat, Maisons & Cités, Maisons & Cités Accession et Coopartois. Ce projet repose sur un principe fondamental : unir nos forces pour mieux répondre aux enjeux actuels du logement.

Dans un contexte où les exigences réglementaires se renforcent et où les coûts de construction ne cessent d'augmenter, la mutualisation devient une nécessité. CORESIAL, contraction de Collaboration, Résilience et Alliance, traduit cette ambition commune : partager nos savoir-faire, optimiser nos ressources et innover ensemble, tout en préservant l'identité et l'indépendance de chacun. CORESIAL aura pour mission principale de renforcer l'efficacité de nos actions dans trois domaines clés. En matière de maîtrise d'ouvrage et de développement, il permettra une meilleure gestion des projets neufs et de réhabilitation, en combinant les expertises de chaque partenaire pour relever les défis techniques et économiques. Dans le domaine de la vente du patrimoine, il facilitera la mise en valeur et la commercialisation des biens (logements anciens, PSLA, terrains), en renforçant la visibilité des offres et en structurant une politique d'accession sociale plus cohérente. Enfin, en ce qui concerne la gestion des copropriétés, il optimisera le suivi administratif et financier, en assurant une représentation efficace de nos intérêts au sein des assemblées de copropriétaires.

KLARO, l'allié pouvoir d'achat des locataires

Pour accompagner ses locataires dans l'accès à leurs droits, Pas-de-Calais habitat leur propose gratuitement Klaro, un outil numérique innovant conçu pour simplifier l'identification des aides disponibles et les démarches associées. Depuis le 1^{er} janvier 2025, Klaro est accessible via l'espace locataire sur le site internet de Pas-de-Calais habitat ou son application. Il permet aux locataires d'effectuer, en quelques clics, une simulation personnalisée des aides sociales auxquelles ils peuvent prétendre : aides au logement, à la santé, ou encore dispositifs d'accompagnement à la transition énergétique. Pas-de-Calais habitat est le premier bailleur dans les Hauts-de-France à proposer gratuitement cet outil à ses locataires, soit près de 40 000 foyers susceptibles de maximiser leurs droits et d'alléger leurs dépenses.

Un nouveau règlement intérieur pour les locataires

Depuis le 9 avril 2025, un nouveau règlement intérieur entrera en application pour l'ensemble des résidences collectives, les parties privatives et communes, les espaces extérieurs, mais aussi les logements individuels de Pas-de-Calais habitat. Fruit d'un travail approfondi, il reflète l'engagement de l'Office à améliorer la qualité de vie de ses locataires tout en luttant fermement contre les incivilités.

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Office Public de l'Habitat – Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
- ◆ **Siège social** : 4 avenue des Droits de l'Homme 62000 Arras
- ◆ **Dotation** : 2 259 602 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 344 077 672 00022
- ◆ **Effectif moyen** : 800 ETP
- ◆ **Président** : Jean-Louis COTTIGNY (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : Bruno FONTALIRAND

Mission / Cœur de métier :

Réaliser des opérations de « construction, acquisition, aménagement, réservation foncière, réhabilitation, gestion d'habitations collectives ou individuelles », à destination de personnes sous plafonds de ressources.
Gérer des immeubles à usage principal d'habitation (qui appartiennent à l'État, aux collectivités locales, à des organismes d'habitation à loyer modéré, à des sociétés d'économie mixte, à des organismes à but non lucratif).
Réaliser des opérations d'aménagement (soit directement après accord des collectivités locales intéressées, soit en vertu d'une convention ou d'un traité de concession).
(art. L421-1 du CCH).

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 22% (6/27) de Conseillers départementaux et 33% (9/27) de personnalités qualifiées désignées par le Conseil départemental. Le Président de l'Office est de droit un Conseiller départemental.

Représentants du Département dans la structure :

6 Titulaires : Jean-Louis COTTIGNY, Jean-Claude LEROY, Olivier BARBARIN, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Alexandre MALFAIT, Sylvie MEYFROIDT.

Contribution financière du Département :

- ◆ Budget 2025 : 4 059 200 €
 - 4 000 000 € en fonctionnement pour la maintenance du parc de logements;
 - 59 200 € en fonctionnement dont 30 000€ dans le cadre de « solutions logement jeunes primo locataires », 6 000€ dans le cadre de « solutions logement jeunes en situation de précarité » (solde 2024) et 23 200€ (total projet à 29 000€, solde en 2026) dans le cadre de « solutions logement jeunes en situation de précarité ».
- ◆ Liquidations 2024 : 11 860 000 €
 - 2 800 000 € en fonctionnement au titre du solde de la convention de soutien à Pas-de-Calais Habitat signée en 2023, dans le cadre de la coopération renforcée entre le Département et l'Office (stratégie d'accompagnement du bailleur à moyen et long terme pour engagement et remise en état d'au moins 400 logements, convention de 4 000 000 € avec versement de 1 200 000 € en 2023, rattaché en 2024 chez PDCH) ; 430 logements rénovés dans le cadre de cette convention ;
 - 5 000 000 € en fonctionnement et 4 000 000 € en investissement au titre des conventions signées en 2024 (cf convention partenariale 2024-2033);
 - 60 000 € en fonctionnement pour des projets « solutions logement » dont 6 000 € pour le solde de la convention concernant le projet « Solution logement pour les jeunes majeurs de l'ASE », 24 000 € dans le cadre du projet « solutions logement jeunes en situation de précarité » et 30 000 € en dans le cadre du projet « Solutions Logement Jeune : un jeune un logement ».
- ◆ Garantie d'emprunts : 176 550 488 € au 31/12/2024.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **Patrimoine géré** : 38 966 logements (dont 12 014 logements individuels et 26 952 collectifs) et 1752 équivalents logements Résidences / foyers (collectifs).
- ◆ **Construction / réhabilitation** : 26 logements mis en service / 477 logements réhabilités / 898 logements mis en chantier de réhabilitation.
- ◆ **Vente** : 34 logements vendus. ◆ **Démolition** : 309 logements.
- ◆ **Données sociales** :
 - 82 013 personnes logées dans le parc locatif de l'OPH ;
 - 2 792 attributions de logements ;
 - 19 362 ménages percevant l'APL.
- ◆ **Relogement dans le cadre du FSL** :
 - 458 dont 189 familles prioritaires dans le Département.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ La convention partenariale 2024-2033, entre le Département du Pas-de-Calais et l'Office public départemental de l'habitat Pas-de-Calais habitat, délibérée le 29 janvier 2024, prévoit de concourir à l'objectif stratégique partagé entre les partenaires de garantir une offre de logement social de qualité, rénovée et performante thermiquement sur l'ensemble du territoire départemental. La réhabilitation thermique de 10245 logements soumis aux obligations de la loi « climat et résilience » concourt concrètement à la réalisation de cet objectif
- ◆ Contrôle de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) de mars à juillet 2024. Ce contrôle était limité à l'évaluation de trois compétences liées à la connaissance du parc et de sa cartographie énergétique, à la capacité à mener les opérations de rénovation et à celle de les financer. 5 recommandations ont été émises et travail important de mise à jour de modélisation économique (Plan Moyen Terme).
- ◆ Adoption d'un nouveau règlement intérieur applicable aux locataires de Pas-de-Calais Habitat (Octobre 2024) et modification du périmètre des commissions thématiques par regroupement (passe de 5 à 3): fusion des commissions « qualité de vie » et « accompagnement social des locataires », fusion des commissions « Habitat Stratégie » et « Finances », commission « Patrimoniale »
- ◆ Evaluation finale de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2019-2024 (2^e génération).
- ◆ La conclusion de plusieurs conventions dont :
 - Convention de partenariat entre Coopartois, Pas-de-Calais habitat, Maisons et Cités, Maisons et Cités Accession
 - Convention de gestion en flux du contingent de logements réservés par Action Logement Services
- ◆ La Signature d'un Contrat de Délégation de Service Public relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de LE PORTEL et d'OUTREAU

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ La stratégie énergétique et son impact sur le plan à moyen terme 2025-2033 : mise en œuvre des obligations de la loi climat et résilience à horizon 2033 en matière de réhabilitation
- ◆ Accompagnement du Département dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat 2024-2033.
- ◆ Le contexte économique a des incidences directes sur les opérateurs de logement social : inflation (conditionne l'Indice de Révision des Loyers) et l'évolution des coûts des travaux dans le cadre des programmes de réhabilitation.
- ◆ Elaboration de la CUS 2025-2030 (3^eme génération).
- ◆ Constitution d'un Groupement d'Intérêt Economique non employeur entre Coopartois, Pas-de-Calais Habitat, Maisons et cités, Maisons et cités accession : CORESIAL. Ce GIE qui sera créé au troisième trimestre 2025 permettra de mutualiser les ressources des 4 membres pour la maîtrise d'ouvrage, la vente HLM et la gestion des copropriétés.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024		COMPTE DE RÉSULTAT 2024 <small>(source SIG HLM)</small>
Actif immobilisé : 1 347 033 846 €	Capitaux propres : 404 623 497 €	Chiffre d'affaires : 174 037 708 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 51 140 413 €	Total des dettes : 1 072 844 411 €	Valeur ajoutée : 32 260 115 €
Trésorerie : 98 993 947 €	Total bilan : 1 497 168 205 €	Insuffisance brute d'exploitation : - 51 328 €
RATIOS 2024		Résultat d'exploitation : - 6 441 981 €
Indépendance financière <small>(poids de la dette)</small> : 71 %		Résultat financier : 3 117 833 €
Durée apparente de la dette : 13 ans		Résultat exceptionnel : 13 426 082 €
Rentabilité des capitaux propres : 2,5 %		Résultat de l'exercice : 10 101 934 €
Taux de rentabilité net : 5,8 %		Autofinancement net HLM : 28 808 343 €
Ratio d'activité : 2,6 %		Total des produits : 277 848 095 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 200 jours		Financement du Département (€ & %) : 9 083 000 € soit 3,3%
Fonds de roulement : 107 273 106 €		
Besoin en fonds de roulement : 8 279 160 €		

Date de mise à jour des données : 18/07/2025



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- SDIS 62 -

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS**

**ANNÉE
2024**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

La mission des sapeurs-pompiers n'est jamais plus visible et évocatrice des valeurs de courage et de dévouement que lorsque nous faisons appel à eux. Avec une moyenne de 1 000 appels quotidiens aux sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais, il apparaît aisé de se figurer la somme d'interventions qu'ils réalisent chaque année.

L'année 2024 illustre d'une manière exceptionnelle l'engagement qui est le leur, tant elle a été émaillée d'« événements marquants ». En matière de sécurité civile, ces phénomènes relèvent de la gestion de crise, une expression qui permet de replacer l'intensité et la diversité de la mobilisation des sapeurs-pompiers quand ces crises surviennent.

Cette année a été particulièrement marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 dont le SDIS 62 a su relever le défi qu'impose cet événement mondial en s'engageant pleinement dans la mission de sécurisation des sites de Lille et de Paris. L'engagement de près de 725 personnels sur les 2 périodes met en exergue le niveau et la qualité de la réponse du SDIS 62, tout en garantissant un haut niveau de réponse opérationnelle sur le territoire du Pas-de-Calais.

Le feu de l'église de l'Immaculée-Conception à Saint-Omer, l'accident de bus sur l'A26 à Calais, le feu de bus de supporters à Fresnes-les-Montauban, la prise en charge des migrants, victimes de traversées dramatiques de la Manche, les inondations calamiteuses du département sont autant de crises qui ont exigé des sapeurs-pompiers réactivité et actions réflexes, mais également endurance du commandement et adaptation dans la durée.

Il n'est pas question de graduer l'importance de ces événements. Mais, pour le SDIS comme pour le Département du Pas-de-Calais, les inondations de l'hiver 2023-2024 ont et auront des conséquences durables sur nos politiques publiques, de l'aménagement des territoires à la prévention et à la prévision des risques.

Parmi les 133 164 opérations menées en 2024, les inondations ont généré plus de 1115 interventions de pompage, d'épuisement, de protection des biens et plus de 500 personnes ont été mises en sécurité. Le coût des inondations ayant touché le département du Pas-de-Calais sur la période de novembre 2023 à février 2024 s'élève à près de 2 millions d'euros pour le SDIS du Pas-de-Calais. Les enseignements de cet événement climatique marquant pour la population du Pas-de-Calais ont su être pris en compte par le SDIS 62 et le Conseil Départemental en se dotant de pompes grande capacité qui devraient être livrées en 2025.

Présider le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais (SDIS 62), c'est rendre hommage à l'engagement de 1 360 sapeurs-pompiers professionnels, 3 242 sapeurs-pompiers volontaires et 255 personnels administratifs, techniques et spécialisés. C'est surtout piloter un établissement pivot de la mission de service public de secours parmi les organismes gravitant autour du Département. C'est piloter une institution experte de sa mission, capable de projeter ses objectifs et ses ambitions sur le moyen terme à travers la révision régulière des documents réglementaires qui régissent son cadre d'intervention.

C'est surtout, dans un contexte de crises plurielles que toutes les administrations, collectivités et services publics traversent, tenter de devancer l'impact de la contraction des ressources financières publiques qui concourent à son fonctionnement et à son investissement.

Ce rapport d'activité confirmera auprès de chaque lecteur la densité des missions et obligations auxquelles répondent les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais. Il éclairera l'augmentation et la diversité de ces sollicitations, résultant pour une partie d'entre elles de plusieurs constats :

- La fragilité de l'accessibilité aux soins dans les territoires ;
- La matérialisation d'enjeux migratoires et géopolitiques dans notre département ;
- L'expression toujours plus forte du besoin de service public par nos concitoyens ;
- L'accélération de l'incidence des crises et des événements calamiteux.

Dans l'attente d'une nouvelle loi de modernisation de la sécurité civile consécutive aux travaux menés dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile sur les enjeux qui se posent aux services d'incendie et de secours, alors que la vision du sapeur-pompier et plus particulièrement du volontariat soulève des débats, des choix importants se présentent pour l'établissement et la protection de la population. Le SDIS 62 s'inscrit dans la constance du dialogue financier et fonctionnel qu'il entretient avec le Département pour préserver la spécificité de son modèle. Je vous invite à en découvrir ou à en redécouvrir les caractéristiques dans ce rapport d'activité.

Raymond GAQUERE

Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

MISSIONS ET ORGANISATION

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

LES MISSIONS DU SDIS

- ◆ l'évaluation et la prévention de tous les risques de sécurité civile (accidents, sinistres, risques technologiques et naturels) ;
- ◆ la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- ◆ la lutte contre les incendies de toute nature ;
- ◆ le secours d'urgence en général ;
- ◆ la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

- ◆ 6 réunions du Comité social territorial (CST) : 54 avis ;
- ◆ 5 réunions de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail (F3SCT) : 17 avis ;
- ◆ 7 Commissions Administratives et Techniques des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) : 31 avis ;
- ◆ 7 réunions de dialogue social organisées avec les organisations syndicales dont 4 concernant le RO ;
- ◆ 5 réunions du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) : 36 avis ;
- ◆ 6 Conseils d'Administration (CA) : 86 délibérations ;
- ◆ 12 bureaux de Conseil d'Administration : 172 délibérations.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Sur le plan opérationnel :

- ◆ Gestion de la crise liée aux inondations en janvier et février 2024 ;
- ◆ Une année marquante en matière d'accidentologie routière avec notamment l'accident de bus à Calais sur l'A26 et le feu de bus à Fresnes-les-Montauban ;
- ◆ Participation du SDIS 62 aux renforts dans le cadre des violences urbaines en Nouvelle-Calédonie mettant à disposition des moyens humains et matériels ;
- ◆ Plusieurs interventions marquantes en matière de sauvetage de migrants.

Sur le plan institutionnel :

- ◆ Modification de l'organigramme avec le remplacement des pôles en sous-directions et création d'une 6^{ème} ;
- ◆ Signature de la convention SDIS 62 – CEREMA dans le cadre de l'accompagnement des intercommunalités dans la mise en place des PICs ;
- ◆ Travaux de construction du nouveau règlement opérationnel prenant en compte les zones de rupture capacitaire et la prédictibilité du risque ;
- ◆ Participation au dispositif de sécurité des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024, sur la plaque parisienne et l'agglomération lilloise ;



Le Groupement de l'Analyse, de la Stratégie et de l'Évaluation de la Performance

- ◆ Projet d'établissement : pilotage, suivi et accompagnement ;
- ◆ Démarche qualité : engagement d'une démarche de formation
 - Benchmarking autres SDIS, AFNOR, EFQM, CNFPT ;
 - Formation démarche qualité CNFPT.
 - Rédaction d'un marché d'audit et de conseil vers la certification ISO 9001 de la Sous-Direction Affaires Générales ;
- ◆ Enquêtes nationales :
 - INFOSDIS sur 2024 ;
 - Enquête sur le sur l'immobilisation des VSAV et fermeture de SAS Accueil des Urgences ;
 - Rédaction et transmission à la DGSCGC de la convention OBSIS concernant le partage de données opérationnelles du SDIS 62 ;
- ◆ Cartographie des processus :
 - GGPI : demandes d'intervention/utilisation du logiciel ASAP ;
- ◆ Suivi des recommandations :
 - Inspection générale de la sécurité civile 2017 ;
 - CRC 2018 ;
- ◆ Suivi des carburants ;
- ◆ Suivi des fluides ;
- ◆ Acculturation du GASEP à la sociologie des organisations : restitution des ouvrages et auteurs majeurs dans la discipline.

Le contrôle interne :

- ◆ 8 enquêtes administratives dont 2 en cours donnant lieu à des sanctions disciplinaires ;
- ◆ 1 audit sur le fonctionnement d'un groupement ;
- ◆ Modélisation des processus ;
- ◆ Diagnostique décisionnel ;

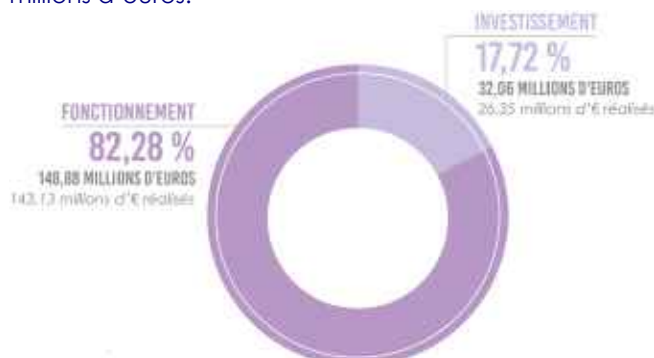
LE BUDGET

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE

Le Groupement des affaires financières

Budget Primitif 2024 de 180,93 millions d'euros
(169,48 millions d'euros réalisés en dépenses)

Une section de fonctionnement réalisée de 143,13 millions d'euros.



Principales dépenses de fonctionnement :

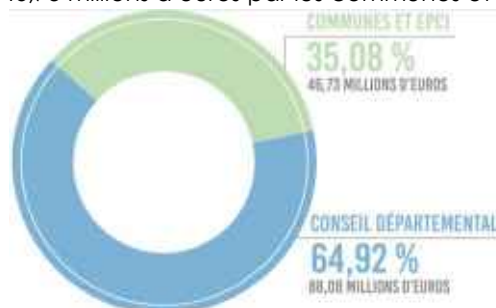
- ◆ 113,5 millions d'euros pour les charges de personnels et frais assimilés ;
- ◆ 14,63 millions d'euros pour les charges à caractère général ;
- ◆ 12,04 millions d'euros pour les opérations d'ordre de transfert entre sections ;

- ◆ 892 000 euros pour les charges financières ;
- ◆ 1,37 millions d'euros pour les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles.

Principales recettes de fonctionnement :

Contributions et participations : 135,67 millions d'euros dont :

- ◆ 88,08 millions d'euros par le Conseil départemental ;
- ◆ 46,73 millions d'euros par les communes et EPCI.



Une section d'investissement réalisée de 26,35 millions d'euros.

Principales dépenses d'investissement :

- ◆ 5,066 millions d'euros de dépenses hors AP/CP (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, immobilisations en cours) ;
- ◆ 3,505 millions d'euros de dépenses sur autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) / Construction ou extension de bâtiments ;
- ◆ 5,293 millions d'euros de dépenses AP/CP Acquisition de véhicules ;
- ◆ 222 000 € de dépenses AP / CP Systèmes d'information ;
- ◆ 6,213 millions d'euros d'emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital de la dette) ;
- ◆ 3,793 millions d'euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- ◆ 1,154 € millions d'euros d'autres dépenses.

Faits marquants 2024 :

- ◆ Subvention d'investissement exceptionnelle du Département : 2 millions d'euros ;
- ◆ Recherche de financements extérieurs pour développer des projets et acquérir des matériels innovants :
 - Pacte capacitaire (Etat) : achats de camion-citerne feux de forêt, acquisition de matériel NRBCe pour les JO 2024 ;
 - Fonds Innov'Achat (Etat) : développement d'un moyen d'extinction pour lutter contre les feux de batteries lithium-ion ;
 - Fonds vert : réhabilitation du CIS Lens en groupement territorial Est ;
 - Fonds FEDER : dématérialisation de la fiche bilan ;
 - Subventions de l'Etat, Région, département et agence de l'eau : acquisition de pompes grande capacité pour lutter les inondations ;
- ◆ Mise en place d'un soutien logistique alimentaire pendant les inondations ;

Le Groupement de la Commande Publique

Le Groupement de la Commande Publique pilote la stratégie des achats, procède à la passation des procédures des marchés publics et suit l'exécution des marchés publics. Il conseille les services dans le montage juridique du marché public à mettre en place (type de marché, allotissement, durée, conditions d'exécution, critères de jugement des offres...), contrôle les achats de faible montant et veille à la sécurité juridique des achats de l'établissement.

- ◆ Programmation des achats pour piloter les projets d'achat ou le renouvellement des marchés ;
- ◆ 26 consultations rédigées (hors contrats) ;
- ◆ 10 Commissions d'Appel d'Offres (CAO) ;
- ◆ 85 marchés/contrats notifiés ;
- ◆ 1 661 bons de commande contrôlés.

Faits marquants 2024 :

- ◆ Réorganisation des 2 services du groupement selon la nature des marchés (fournitures, service, travaux) ;
- ◆ Charte de déontologie de la commande publique ;

Le Groupement des Affaires Juridiques

Protection fonctionnelle

- ◆ 98 dossiers de dépôts de plainte (dont 54 pour agressions) ;
- ◆ 55 constitutions de partie civile ;
- ◆ 62 audiences ;
- ◆ 270 dossiers d'agressions d'agents en intervention en cours de gestion.

Discipline

- ◆ 7 conseils de discipline ;
- ◆ 22 procédures disciplinaires traitées (sans saisine du conseil de discipline).

Archives

- ◆ 11 versements effectués pour un métrage de 54.2 ml soit environ 528 boîtes archives ;
- ◆ 100 ml d'archives éliminées ; équivalents à 3,84 T de papier ;
- ◆ 173 communications de boîtes archives/dossiers effectuées ;

Faits marquants 2024 :

- ◆ Parution du nouveau guide de protection fonctionnelle (mise à jour sur le fond et sur la forme : outil davantage pédagogique) ;
- ◆ Mise en place d'une procédure formalisée pour la commande des ouvrages et la souscription des abonnements ;

- ◆ Adoption et porter à connaissance de la charte de déontologie de la Sécurité civile ;
- ◆ Refonte de la procédure de traitement et de réécoute des communications radiophoniques et téléphoniques du CTA/CODIS (projet transversal) ;
- ◆ Relance des marchés d'assurance dommage aux biens et tout risque matériel et passation d'un marché dommage ouvrage pour le CIS Avesnes-le-Comte.

SOUS-DIRECTION OPERATIONS, PREVISION, PREVENTION

Le site de la direction départementale accueille le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) et le CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) : celui-ci est la plateforme unique de réception des appels 18 dans le département et le CODIS assure la gestion opérationnelle des interventions.

La sous-direction est composée de trois groupements de services.

Le Groupement Organisation et Coordination des Secours (GOCS)

La gestion des interventions des sapeurs-pompiers est fondée sur l'articulation CTA-CODIS avec les unités opérationnelles du département.

- ◆ 349 460 appels reçus au CTA/CODIS soit 960 appels en moyenne par jour ;
- ◆ 450 sapeurs-pompiers disponibles le jour. 436 disponibles la nuit.

Les interventions sont la partie la plus visible des missions des sapeurs-pompiers : **133 164 interventions** ont été effectuées en 2024 et **119 887 victimes** prises en charge par les sapeurs-pompiers.

La répartition des interventions :



Faits marquants 2024 :

- ◆ Organisation de la réponse opérationnelle du dispositif de sécurité des Jeux olympiques et Paralympiques (JOP 2024) ;
- ◆ Poursuite des travaux de conception du nouveau règlement opérationnel (RO) ;

Le Groupement Prévision des Risques

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir.

L'objectif est de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation. Cette organisation des secours nécessite une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence.

Cette préparation à la gestion des crises passe par des études de dossiers relatives à la prévention industrielle et autorisations du droit des sols, par le suivi de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, par la planification (organisation, exercices et retours d'expériences).

- ◆ Schéma Communal de la DECI : 548 dont 202 arrêtés DECI ;
- ◆ 28 085 points d'eau incendie ;
- ◆ SIG : 839 remontées de terrain (CORRIDOR) traités ;
- ◆ 18 088 pages d'atlas opérationnel imprimées ;
- ◆ 208 études de dossiers de prévention industrielle ;
- ◆ 5 CSS, 11 CODERST, 5 CLAP ; 30 visios présentation de projet ; 50 réunions avant-projet, 80 visites sur site, visites sur sites ;
- ◆ 14 exercices POI ; 10 PCS ; 7 PICS ; 15 PSBC en cours ou validés ; BINAT 34 (TSLM) ;
- ◆ 32 ETARE modifiés – 2 ETARE créés – 101 fiches de consignes opérationnelles créées

Dossiers grands rassemblements :

- ◆ Finale coupe de France des Rallyes ;
- ◆ Enduropale ;
- ◆ Tour des 100 communes ;
- ◆ Touquet Music Beach Festival ;
- ◆ Les 4 jours de Dunkerque ;
- ◆ Festivités du 14 Juillet et feux d'artifices ;
- ◆ Marché de Noël Arras ;
- ◆ Main Square Festival.

Faits marquants 2024 :

- ◆ Signature de la convention SDIS 62 / CEREMA pour le développement des PICS ;
- ◆ Participation à l'élaboration du dispositif des JO et JOP 2024 ;
- ◆ Commissions de sécurité : Canal Seine Nord Europe ;
- ◆ Formation innovante avec le CNFPT et le SDIS 62 à destination des élus pour la mise en œuvre du RDDECI ;
- ◆ Organisation et encadrement session PRS 1 et PRS 2 ;
- ◆ FMPA chefs de site, colonne, et groupe PCC (Géoconcept Web) ;
- ◆ Cartographie et suivi inondations ;
- ◆ Participation aux groupes de travail RO et OXIO ;

Le Groupement Prévention des Risques

L'objectif principal de la prévention est de contribuer à éviter l'écllosion d'un incendie au sein des ERP et des IGH, d'en limiter les effets s'il se crée et de faciliter l'intervention des secours.

- ◆ 2310 études de dossiers ;
- ◆ 4304 établissements recevant du public (ERP) du 1^{er} groupe et du 2nd groupe avec locaux à sommeil ;
- ◆ 1590 visites (groupes de visite ou visites de commission) ;
- ◆ 8 interventions RCCI (Recherche des Causes et Circonstances des Incendies).

Etude et suivi de projets d'ampleur :

- ◆ Construction d'un complexe événementiel sur la commune de Boulogne-sur-Mer : « l'embarcadère » ;
- ◆ La nouvelle capitainerie du port de Calais (2nd IGH du Pas-de-Calais)
- ◆ Projet du Nouvel Hôpital Métropolitain de l'Artois ;
- ◆ Construction d'un parc de loisirs indoor sur la commune d'Aire-sur-la-Lys : « planet'Aire ».

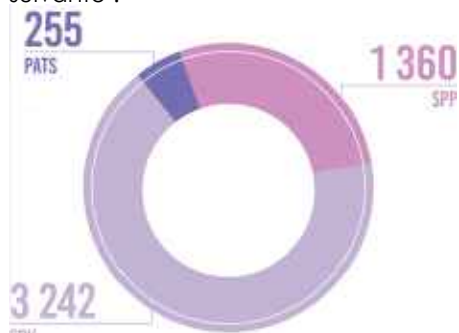
Faits marquants 2024 :

- ◆ Poursuite des travaux liés à la dématérialisation ;
- ◆ Poursuite des travaux de développement de Métarisc ;
- ◆ Application des évolutions réglementaires.

SOUS-DIRECTION RESSOURCES, EMPLOIS ET COMPETENCES

Elle se compose de trois groupements de services : le groupement ressources humaines (SPP et PATS), le groupement des SPV et le groupement formation/sport.

4857 agents (tous statuts confondus) composent le SDIS selon la répartition suivante :



Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS) sont gérés par le : **Groupement des Ressources Humaines**.

On compte également 3 242 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) gérés par le **Groupement des Sapeurs-Pompiers Volontaires et de la Citoyenneté**

- ◆ dont **217** SPV SSSM ;
- ◆ La durée moyenne d'engagement est de 10 ans et 10 mois.
- ◆ **21** SNU et **4** services civiques ;
- ◆ **428** engagements ;

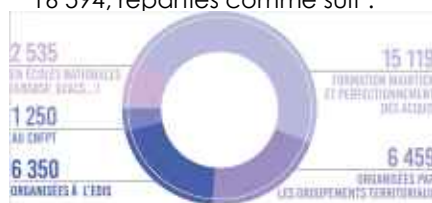
Faits marquants 2024 :

- ◆ Recrutement de 28 SPP ;
- ◆ Mise en place d'une nouvelle procédure de recrutement pour les SPP ;
- ◆ Signature de 160 conventions SDIS 62/employeurs pour 437 SPV ;
- ◆ 432 engagements de sapeurs-pompiers ;
- ◆ Gestion administrative et financière des inondations ;
- ◆ Déclinaison du répertoire de métiers, en répertoire des emplois ;

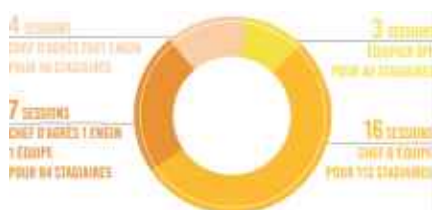
Le Groupement Formation/Sport

L'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) dispense une grande partie de la formation primordiale pour les personnels SPP, SPV et PATS en collaboration avec plusieurs organismes comme le CNFPT, ECASC, ENSOSP...

31 713 journées stagiaires au total ont été réalisées dont 15 119 en FMPA (Formation Maintien et de Perfectionnement des Acquis) et 16 594, réparties comme suit :



Dont :



Faits marquants 2024 :

- ◆ Organisation d'un examen professionnel de sergent en collaboration avec le Centre de Gestion ;
- ◆ Poursuite du déploiement du logiciel gestion et de suivi des formations (GEEF) ; abonnement à la plateforme en ligne SKILLEOS ;

◆ Organisation de 2 Formations d'Intégration de Sapeurs-Pompiers Professionnels (FI SPP) composées de 16 stagiaires chacune.

- ◆ Travaux préparatoire à la mise en œuvre d'une plateforme de E-learning ;
- ◆ Mise à jour du règlement de formation ;

SOUS-DIRECTION DES MOYENS

Elle est composée de trois groupements de services.

Le Groupement gestion du parc immobilier

Ainsi en 2024, le groupement patrimoine immobilier, chargé de la partie bâtiminaire avec notamment les constructions neuves ainsi que les travaux d'entretien et les grosses réparations concernant l'ensemble du SDIS du Pas-de-Calais, a lancé les projets suivants :

- ◆ Poursuite des études pour la construction du CIS de Frévent ;
- ◆ Réhabilitation de l'ancien CIS Lens en groupement territorial ;
- ◆ Poursuite des études pour la construction du CIS Boulogne-sur-Mer en collaboration avec le CD 62 ;
- ◆ Réalisation de travaux au CTA-CODIS pour améliorer les conditions de travaux.
- ◆ Travaux de réfection de la cuisine du CIS Nœux-les-Mines et mise en place d'un bâtiment modulaire ;

Le Groupement technique et logistique

Il est constitué d'un service logistique, d'un service contrôle et maintenance et d'un service véhicules. Un groupement qui a notamment la charge :

- ◆ de l'habillement des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), Volontaires (SPV) et des personnels techniques. Au total, ce sont plus de 5 000 personnes qui sont habillées par le SDIS 62 ;
- ◆ la maintenance préventive et curative de tous les engins du SDIS du Pas-de-Calais ;
- ◆ de l'acquisition ou du renouvellement de véhicules.
- ◆ des engins opérationnels :



Faits marquants 2024 :

- ◆ Acquisition de 4 pompes grande capacité;
- ◆ Transformation d'un poste de commandement en véhicule de soutien alimentaire ;
- ◆ Ecriture et validation de l'IP habillage ;
- ◆ Travaux de définition du véhicule d'abordage et de balisage (VAB) ;

Le Groupement des Systèmes d'Information, Réseaux et Télécommunication

- ◆ Pilotage, suivi et accompagnement des projets du schéma directeur des systèmes d'information ;
- ◆ Renforcement de la sécurisation du Système d'Information ;
- ◆ Finalisation des nouveaux logiciels de suivi et exécution financière, traitement de la paie et gestion des formations ;
- ◆ Travaux sur la réorganisation du groupement pour préparer les enjeux importants qui vont impacter le SDIS 62 : NEXSIS, RRF

Faits marquants 2024:

- ◆ Migration du système de gestion opérationnelle Systel ;
- ◆ Finalisation du projet URGSAP ;
- ◆ Mise en place de l'infrastructure de stockage ;
- ◆ Remplacement de l'infrastructure WIFI ;
- ◆ Mise en place de Zscaler pour la sécurisation des accès web ;
- ◆ Mise en place des disques et files d'attente pour les nombreux appels 18 ;

SOUS-DIRECTION SANTE (SDS)

Elle est composée de trois groupements de services.

Le Groupement Santé

Opérations :

En 2024, nous avons recensé :

- ◆ 7 533 interventions en VLSSSM;
- ◆ 108 missions de soutien santé opérationnel ont été assurées.
- ◆ 2110 sorties de VLI à la demande du SAMU ;
- ◆ **Aptitude :**
- ◆ 4 568 visites médicales ont été réalisées.
- ◆ 128 visites médicales PATS ;
- ◆ 14 nouveaux infirmiers formés (ISP) ;
- ◆ 14 conventions avec les IFSI ;
- ◆ 205 consultations diététiciennes ;
- ◆ 50 sollicitations post-opérationnelles
- ◆ 378 personnels suivis par l'assistante sociale du SDIS 62 ;

Le Groupement Logistique Pharmacie

- ◆ 4 509 bouteilles d'oxygène délivrées
- ◆ 1447 commandes VSAV/SUAP;
- ◆ 461 maintenances préventives réalisées en interne et 138 en externe ;
- ◆ 1351 demandes d'intervention technique ;
- ◆ Nombre de Pentrox utilisés : 117 ;
- ◆ Nombre d'ampoule de Morphine délivrées : 776.
- ◆ Appui logistique des colonnes de renfort des JOP 2024 à Lille et Paris ;

Le Groupement Hygiène et Sécurité

Le Groupement Hygiène et Sécurité assiste et conseille l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels. Cette politique de prévention des risques est assurée par un réseau composé de 5 conseillers de prévention, 2 PATS spécialisés en hygiène et sécurité et 50 préventeurs. En 2024, 14 agents ont été formés en tant qu'assistant de prévention.

Dans le cadre de ses missions principales, le Groupement Hygiène et Sécurité assure l'évaluation des risques professionnels par la mise à jour du Document Unique. Le GHS assure également le suivi des accidents de service : 456 déclarations d'accident toute catégorie confondues transmises via l'Intranet, a mené 2 enquêtes accidents et 1 Partage d'Information d'Accident de Service (PIAS).

- ◆ nombre d'aménagements de poste de travail : 24 ;
- ◆ Mise en place d'une procédure travailleur isolé
- ◆ Modification de l'organigramme du GHS avec le recrutement de 2 préventeurs ;
- ◆ Installation du GHS dans un nouvel espace de travail aménagé ;

Faits marquants de la SDS en 2024 :

- ◆ Production du document unique et évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- ◆ Formation des sapeurs-pompiers des CIS Aubigny, Avesnes-le-Comte et Frévent aux actes de soins d'urgences (ASU) ;
- ◆ Développement d'URGSAP avec mise à disposition des DGT7 (appareil multiparamétrique permettant de réaliser des ECG) et des tablettes permettant l'envoi dématérialisé des fiches bilans
- ◆ Assistance aux migrants en collaboration avec le GOCS ;
- ◆ Suivi des carences ambulancières permettant une baisse significative de 20% des sorties VSAV, en collaboration avec le GOCS

SOUS-DIRECTION DES TERRITOIRES

Créée avec la réorganisation de l'organigramme de l'établissement, elle se compose des 3 groupements territoriaux et des 47 centres d'incendie et de secours. Elle a pour mission de les coordonner, d'unifier les procédures et les processus.

LES UNITÉS SPECIALISÉES

Les Unités spécialisées du SDIS 62 sont prêtes à intervenir en renfort des secours traditionnels. Elles ont chacune un domaine d'intervention spécifique et sont identifiées comme suit :

◆ L'Unité Risques Technologiques (URT) :

- 4 RCH et 3 RAD niveau 4
- 22 RCH/RAD niveau 3
- 83 RCH/RAD niveau 2
- 24 RCH/RAD niveau 1

◆ L'unité Secours en Milieu Périlleux et Montage (SMPM)

- 6 chefs de section niveau 3
- 10 chef s'unité niveau 3
- 27 niveau 2

◆ L'Unité Sauvetage aquatique côtier ;

- 7 CT niveau 3
- 45 SAV 3
- 40 SAV 2

◆ L'Unité Sauvetage aquatique en milieu intérieur :

- 4 SAL niveau 3
- 5 SAL niveau 2
- SAL niveau 1
- SAV niveau 1

◆ L'Unité Feux de forêt et d'espaces naturels

- 1 FdF niveau 5
- 1 FdF niveau 4
- 18 FdF niveau 3

◆ L'Unité de Sauvetage d'Appui et de Recherche (USAR) ;

- 5 USAR niveau 3
- 38 USAR niveau 2
- 45 USAR niveau 1

◆ L'unité Cynotechnique :

- 2 CYNO niveau 3
- 2 CYNO niveau 2
- 1 CYNO niveau 1

◆ L'Unité d'Intervention à Bord des Navires et des Bateaux (IBNB).

- 1 IBNB niveau 4
- 21 IBNB niveau 3
- 47 IBNB niveau 2
- 33 IBNB niveau 1

◆ L'Unité spécialisées des télé pilotes de drone :

- 10 télé pilotes

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Etablissement Public Administratif ◆ Siège social : ZA des chemins croisés 18 rue René Cassin 62052 Saint-Laurent-Blangy ◆ Dotations : 13 682 096 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 286 200 019 000 45 ◆ Effectif moyen : 4 804 agents (4 550 sapeurs-pompiers dont 1 332 professionnels et 3 218 volontaires, et 254 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)) ◆ Président : Raymond GAQUERE (Conseiller départemental) ◆ Directeur : Contrôleur général Philippe RIGAUD jusque 02/2024 ; de 02/2024 à 02/2025 intérim réalisé par le Colonel Florent Courrèges. Depuis 02/2025, prise des fonctions par le Colonel Stéphane Contal. 	Mission / Cœur de métier : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. ◆ Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.
---	--

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'administration : 18 membres sur 25, soit 78%.	Contribution financière du Département : - BP 2025 : 90 582 000 € en fonctionnement - CA 2024 : 88 082 000 € en fonctionnement et 2 000 000 € en investissement
Représentants du Département dans la structure : 18 titulaires : Raymond GAQUERE, Alain DE CARRION, Pierre GEORGET, Philippe DUQUESNOY, Evelyne NACHEL, Véronique THIEBAUT, Sébastien CHOCHOIS, Sandra MILLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain MEQUIGNON, Jean-Jacques COTTEL, Benoît ROUSSEL, Karine GAUTHIER, Brigitte PASSEBOSC, Sébastien HENQUENET, Frédéric MELCHIOR, Emmanuelle LAPOUILLE, François VIAL.	Conventions : - Conventions de groupement de commandes sur les fluides : gaz et électricité ; - Convention pluriannuelle: 01/01/2023 au 31/12/2027.

ACTIVITES 2024

CHIFFRES CLES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 133 164 interventions (-6,27 % par rapport à 2023), dont : <ul style="list-style-type: none"> - Secours à personnes : 114 121 ; - Accidents de la circulation : 6 324 ; - Incendies : 5 623 ; - Opérations diverses : 4 814 ; - Risques technologiques et naturels : 2 282 ; - Nombre total de victimes prises en charge : 119 887. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gestion des interventions / Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) : 349 460 appels (soit 957 appels en moyenne par jour) ◆ Périmètre départemental : <ul style="list-style-type: none"> - 4 721 sites ERP soumis à contrôle sur le territoire ; 33 sites SEVESO ; - 890 communes.
--	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Fin des inondations en mars 2024 et remerciement avec mise à l'honneur des commerçants pour l'aide apportée, en mai – juin 2024 ;
- ◆ Réception des travaux d'extension du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Avesnes-le-Comte ;
- ◆ Réalisation des travaux de réhabilitation du Groupement territorial Est, subvention de 800 000 € versée par l'Etat au titre du fonds vert ;
- ◆ Réalisation des travaux destinés à l'amélioration des conditions de travail du Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) ;
- ◆ Commande de 4 pompes de grande capacité destinées à lutter contre les inondations ;
- ◆ Obtention de 2 047 000 € de subventions pour financer ces pompes : 300 000 € proviennent du Conseil départemental du Pas-de-Calais, 300 000 € de la Région des Hauts de France, 421 000 € de l'Agence de l'eau et 1 026 000 € de l'Etat ;
- ◆ Commande de véhicules destinés à la lutte contre les feux d'espaces naturels ;
- ◆ Mise en place d'une convention avec la Direction territoriale de la protection judiciaire du Pas-de-Calais pour accueillir des mineurs de 13 à 18 ans devant réaliser des stages de citoyenneté en alternative à des peines de prison ;
- ◆ Versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle de 2 000 000 € par le Conseil départemental du Pas-de-Calais pour faciliter l'achat de Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) et de matériels de lutte contre l'incendie ;
- ◆ Poursuite des conventions de partenariat au profit des étudiants de HEC et de l'Ecole Polytechnique ;
- ◆ Bilan et poursuite du groupement de commande relatif à l'acquisition de gaz et d'électricité , composé de la Région, du Conseil départemental du Pas-de-Calais, du Conseil départemental du Nord, du SDIS 59, du SDIS 62 et des Établissements Publics Locaux d'Enseignement ;
- ◆ Participation aux renforts opérationnels pour les Jeux olympiques et paralympiques, sur les sites de Lille et Paris ;
- ◆ Adoption du règlement budgétaire et financier.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Extension du CIS d'Hucqueliers ;
- ◆ Arrivée du nouveau Directeur départemental mi-février 2025 ;
- ◆ Mise en place d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais pour l'échange d'informations et la détection de personnes isolées, âgées ou en situation de handicap, fragilisées par la perte d'autonomie, rencontrées par les sapeurs-pompiers pendant les interventions ;
- ◆ Adoption du nouveau règlement opérationnel ;
- ◆ Réception des pompes de grande capacité.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024		COMPTE DE RESULTAT 2024
Actif immobilisé : 124 092 250 €	Capitaux propres : 78 864 655 €	Produits d'exploitation : 144 986 929 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 4 856 259 €	Total des dettes : 60 847 150 €	dont subventions et participations : 135 675 521 €
Trésorerie : 11 595 843 €	Total bilan : 140 544 353 €	Charges d'exploitation : 141 122 457 €
RATIOS 2024		Résultat d'exploitation : - 865 797 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 42%		Résultat financier : -892 535 €
Durée apparente de la dette : 6,1 ans		Résultat exceptionnel : 3 784 713 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 32 jours		Résultat de l'exercice : 2 026 382 €
Fonds de roulement : 12 432 246 €		Epargne brute : 9 380 824 €
Besoin en fonds de roulement : 836 403 €		Epargne nette : 3 166 863 €
		Total des produits : 144 986 929 €
		Financement du Département (€ et %) : 88 082 000 € soit 61%

Date de mise à jour des données : 24/06/2025



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement

RAPPORT N°12**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA) - ANNÉE 2024**

Les rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) dépendant du Département, présentés annuellement par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante, sont prescrits par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce dernier dispose que chaque année, le Président rend compte au conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation des EPOA, de leur activité et de leur financement.

Les rapports d'activité annexés présentent ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les établissements et organismes dépendant du Département durant l'année 2024.

Il convient de me donner acte de la présentation des rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) au Département pour l'exercice 2024 et de l'organisation du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025****Sommaire des délibérations**

N°	INTITULE DES DELIBERATIONS	PAGES
2025-360	Partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais	70
2025-361	Budget supplémentaire de l'exercice 2025 - Affectation du résultat	88
2025-362	Création d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) entre le Département et la Fédération Départementale d'Énergie (FDE)	199
2025-363	Contractualisation avec l'État relative au contrat local des solidarités (avenant 2025) et au contrat pour l'insertion et l'emploi (2025-2027)	213
2025-364	Représentation au sein du conseil d'administration de Pas-de-Calais Habitat - Remplacement d'un représentant d'association	396
2025-365	Propositions de modifications d'emplois	400
2025-366	Rapport modificatif du point III-D-1 de la délibération n°2023-521 du 04/12/2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux - Création d'une indemnité spécifique de fonction pour les conseillers techniques opérationnels de la direction de l'enfance et de la famille	422
2025-367	Information à l'assemblée départementale de l'utilisation de la délégation au Président en matière de renouvellement des adhésions aux associations dont le Département est membre	427
2025-368	Compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de Fonds Solidarité Logement - Bilan 2024 des aides financières	444
2025-369	Rapport du délégataire sur l'exécution de la délégation de service public de téléassistance	449
2025-370	Rapport d'activité des services départementaux - Année 2024	479
2025-371	Rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) - Année 2024	627